This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Google

Fa18.7

Bound

OCT 12 1908

Harvard College Library

FROM THE FUND BEQUEATHED

BY

CHARLES SUMNER

(Class of 1830)

SENATOR FROM MASSACHUSETTS

"For books relating to Politics and Fine Arts."

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXXXIII. 1er JANVIER 1908

Digitized by Google

1331
29

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXIX

(LXXXIIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1908

Digitized by Google

FIG. 7

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

165e LIVRAISON

1er JANVIER 1908

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1908

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1908

Pages		
5	I. — LA DATE DU MARTYRE DES SAINTS CARPOS, PAPYLOS ET AGATHONICÉ	J. DE GUIBERT.
24	II. — LA JEUNESSE DE SIDOINE APOLLINAIRE	PAUL ALLARD.
45	III. — LE CHATEAU SAINT-ANGE PENDANT L'OCCUPATION DE ROME PAR LES ARMÉES DE CHARLES-QUINT (1526-1527)	E. RODOCANACHI.
56	IV. — LES IDÉES POLITIQUES DU CARDINAL BELLARMIN (fin)	J. DE LA SERVIÈRE.
91	V. — LE PARLEMENT ET LA RÉFORME .	F. AUBERT.
129	VI. — MARBOT GARDE DU CORPS ET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE. .	CH. DE LOMÉNIE.
160	VII. — LES ORIGINES DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE. LE RECEVEUR GÉNÉRAL DES CONTRIBUTIONS DE LA GRANDE ARMÉE. SES ATTRIBUTIONS, SES COMPTES (1805-1810).	Vte H. DE GRIMOÜARD.
193	VIII. — MÉLANGES : LE SYMBOLE DES APOTRES, A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT	E. VACANDARD.
207	UNE EXPLICATION FANTAISISTE DES ORIGINES DE LA TOUSSAINT.	H. QUENTIN.
210	LE LIVRE DE RAISON DE JACQUES SUSENNE (1614-1737).	P. LE VERDIER.
222	LA QUESTION DES ÉTANGS D'AUSTERLITZ	L. LEROY.
226	LAMENNAIS D'APRÈS SES CORRESPONDANTS INCONNUS	A. ROUSSEL.
235	IX. — COURRIER ANGLAIS	F. CABROL.
248	X. — CHRONIQUE	E.-G. LEDOS.
261	XI. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES : FRANÇAIS	ALBERT ISNARD.
276	ANGLAIS.	F. CABROL.
287	ITALIENS	PAUL ALLARD.
333	XII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE : I. BIBLIOGRAPHIE ; II. HISTOIRE GÉNÉRALE ; III. ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES ; IV. MOYEN AGE ; V. RENAISSANCE. RÉFORME ; VI. DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES ; VII. RÉVOLUTION ; VIII. TEMPS MODERNES.	

(Voir à la 3e page de la couverture les titres des ouvrages analysés)

Digitized by Google

LA DATE DU MARTYRE

DES

SAINTS CARPOS, PAPYLOS ET AGATHONICÉ

Depuis l'étude approfondie consacrée, en 1888, par M. Harnack [1] à la Passion des saints Carpos, Papylos et Agathonicé, la plupart des érudits, adoptant ses conclusions, placent le martyre de ces confesseurs sous Marc-Aurèle, entre 161 et 169 [2]. La date de Dèce, proposée par le premier éditeur des Actes, Aubé [3], et acceptée avec raisons à l'appui par Mgr Duchesne [4], a bien encore quelques défenseurs, M. Paul Allard en particulier qui la maintient dans les éditions successives de son *Histoire des Persécutions* [5] : mais l'opinion de M. Harnack tend de plus en plus à devenir classique et à être acceptée sans discussion [6].

[1] *Die Akten des Karpus, des Papylus und der Agathonice.* (*Texte und Unt.*, III, 3-4, p. 433-466.)

[2] Entre autres : Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche.* I. Leipzig, 1890, p. 38. — Ramsay, *The Church and the Roman Empire before 170*, London, 1894, p 249, 433. — Weiss, *Christenverfolgungen*, München, 1899, p. 83 sq. — Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur....*, Freiburg, 1900, p. 579.

[3] *Revue archéologique*, t. XLII (1881), p. 348 sq.

[4] *Bulletin critique*, II (1882), p. 469 sq. — Dans son *Histoire ancienne de l'Église*, I, Paris, 1906, il estime que la Passion de Carpos « est peut-être » du temps de Dèce (p. 368, n. 1) et de fait il la cite p. 375, n. 1, à propos de cette époque. P. 266, n. 1, il mentionne l'opinion de M. Harnack sans s'y rallier ni la discuter.

[5] T. II (3e éd., Paris, 1905), p. 430 (note).

[6] En plus de Harnack, *Altchristliche Litteratur*, II, 1 (Leipzig, 1897), p. 283, voir Bardenhewer, *Gesch. der altkirchliche Litteratur*, II (Freiburg, 1903), p. 617 : Ohne Zweifel ist das Martyrium.... in die Zeit des Marc-Aurels (zu verlagen). — Mgr Batiffol, *Anc. litt. chrétiennes. Litt. grecque* (Paris, 1901), p. 53, accepte la date de Marc-Aurèle comme conjecture plus probable. — Callewaert (*Revue d'hist. ecclés*, I, 1901, p. 791, et *Revue des quest. histor.*, t. LXXVII (1905), p. 373) accepte sans discussion le texte de cette Passion comme appartenant au IIe siècle. — En revanche, Gregg, *The Decian persecution*, Edinburgh, 1897, p. 261, place nos martyrs sous Dèce sans même mentionner l'opinion contraire ni le travail de M. Harnack.

Digitized by Google

Sans avoir la prétention de trancher le débat, je voudrais examiner d'un peu près les raisons apportées en faveur de la thèse généralement admise, et empêcher, si possible, la prescription de s'établir trop tôt en sa faveur. A ma connaissance, ceux qui ont accepté cette thèse à la suite de son premier défenseur ne l'ont appuyée d'aucun argument nouveau : ce seront donc les arguments présentés par celui-ci dans son mémoire de 1888 que je discuterai [1].

I.

Le premier de ces arguments [2] est tiré du texte d'Eusèbe (*H. E.*, IV, 15, 46-48) qui mentionne Carpos et ses compagnons. Après avoir cité *in extenso* la lettre de l'Église de Smyrne sur le martyre de Polycarpe, l'historien ajoute : ἐν τῇ αὐτῇ δὲ περὶ αὐτοῦ γραφῇ καὶ ἄλλα μαρτύρια συνῆπτο κατὰ τὴν αὐτὴν Σμύρναν πεπραγμένα ὑπὸ τὴν αὐτὴν περίοδον τοῦ χρόνου τῆς τοῦ Πολυκάρπου μαρτυρίας.... τῶν γε μὴν

[1] Ce mémoire signalait l'importance dogmatique que prenaient ces Actes du fait qu'on pouvait les dater du IIe siècle. On verra, je crois, par la seconde partie de cette étude, qu'ils seraient aussi dans ce cas un document des plus importants pour l'histoire de la procédure suivie contre les chrétiens sous les Antonins; l'intérêt que présente la date exacte de ce texte sera mon excuse de m'être attardé à la discuter un peu longuement.

Au cours de ce travail, je citerai les diverses Passions de martyrs d'après von Gebhardt, *Acta Martyrum Selecta*, Berlin, 1902 (= AMS).

[2] Et sans doute un des meilleurs, puisque M. Harnack reproche assez durement (p. 438) aux savants catholiques (Aubé?) de s'être obstinés à suivre Métaphraste contre Eusèbe. En réalité, Mgr Duchesne (*Bull. crit., loc. cit.*) s'était appuyé avant tout sur les données de la Passion elle-même, et les considérations que je ferai valoir plus bas sont déjà en grande partie indiquées dans sa note de 1882.

Quant à la Passion de Métaphraste (Migne, *P. G.*, t. CXV, 105-125), il est bien évident qu'elle n'a aucune valeur historique, aussi m'abstiendrai-je de faire aucun fond sur elle. Je noterai seulement que la date de Dèce n'est pas une invention de Métaphraste: elle se trouve déjà dans une Passion inédite des martyrs de Pergame (*Vatic. graec.*, 797, fol. 196-214) que Mgr Ehrhard (*Die altchristliche Litteratur....*, p. 579) signalait en 1900 comme pouvant être l'intermédiaire entre la Passion primitive et Métaphraste. De fait, une collation de ce texte avec celui de Métaphraste m'a montré que c'était bien lui qui avait été retravaillé par le célèbre compilateur. Malheureusement ce texte lui-même est de très basse époque et sans valeur historique utilisable. J'ajouterai cependant que cette même date de Dèce est aussi donnée par le *Menologium Basilii* (*P. G.*, t CXVII, col. 108) et par le *Synaxaire de Constantinople* (éd. Delehaye, *Act. SS. novemb. Propylaeum*, col. 133) qui pour nos martyrs me semblent avoir puisé les éléments de leurs notices dans une source indépendante de la Passion du *Vatic. graec.* 797 : mais, bien que le fait soit bon à constater, il ne permet cependant pas de remonter encore jusqu'à un terrain historique un peu consistant.

Digitized by Google

τότε περιβόητος μάρτυς εἷς τις ἐγνωρίζετο Πιόνιος, οὗ.... Suit un résumé des Actes de Pionios, après lequel Eusèbe termine son chapitre par cette phrase : ἑξῆς δὲ καὶ ἄλλων ἐν Περγάμῳ πόλει τῆς Ἀσίας ὑπομνήματα μεμαρτυρηκότων φέρεται, Κάρπου καὶ Παπύλου καὶ γυναικὸς Ἀγαθονίκης, μετὰ πλειστας καὶ διαπρεπεῖς ὁμολογίας ἐπιδόξως τετελειωμένων.

Qu'affirme ici Eusèbe, et que vaut son affirmation? Henschen [1] l'avait déjà remarqué, il ne dit pas positivement que les martyrs de Pergame soient contemporains de Polycarpe ou de Pionios. Mais, d'après M. Harnack (p. 435), « sa *pensée* est, sans aucun doute, que les martyrs appartiennent à l'époque dont traite principalement le IVe livre de l'histoire ecclésiastique (le temps des Antonins). »

Est-ce absolument sûr? Si Eusèbe reste généralement fidèle au cadre chronologique qu'il s'est tracé, il ne s'interdit pourtant pas toute digression. Je n'en citerai que deux exemples : liv. V, 10, rapportant ce qu'il a entendu raconter d'une mission de Pantène dans les Indes, il mentionne à cette occasion les traditions relatives à l'apostolat de saint Barthélemy et au transport de l'Évangile araméen de saint Matthieu dans cette contrée : or, la place naturelle d'une telle mention était liv. III, 1, là où l'auteur traite *ex professo* des diverses régions évangélisées par les apôtres et où il n'y a pas un mot sur saint Barthélemy. Liv. VII, 18-19, la digression est encore plus considérable : Eusèbe vient de raconter le martyre de saint Marinus à Césarée Paneas sous Gallien. Il ajoute : Ἀλλ' ἐπειδὴ τῆσδε τῆς πόλεως εἰς μνήμην ἐλήλυθα, οὐκ ἄξιον ἡγοῦμαι παρελθεῖν διήγησιν καὶ τοῖς μεθ' ἡμᾶς μνημονεύεσθαι ἀξίαν. Suit un paragraphe sur le groupe qui aurait été élevé dans cette ville en l'honneur de Jésus-Christ par l'hémorroïsse de l'Évangile ; de là l'historien prend occasion pour parler des anciennes images des apôtres et même du Christ, puis spécialement (ch. 19) du trône de saint Jacques conservé à Jérusalem, et il clôt sa parenthèse par ces mots : καὶ ταῦτα μὲν ταύτῃ, pour revenir aux événements du IIIe siècle.

Il ne faut donc pas affirmer trop vite qu'un simple rapprochement géographique n'a pas suffi à Eusèbe pour mentionner à la suite de Polycarpe des martyrs du temps de Dèce. Du reste, il

[1] *Act. SS. april*, II, col. 120.

Digitized by Google

semble nous inviter lui-même à voir une digression dans cette courte mention : il ajoute, en effet, comme en passant, qu'il a trouvé d'autres Actes dans le même recueil (ἐν τῇ αὐτῇ γράφῃ) que ceux de Polycarpe et de Pionios (ἑξῆς φέρεται). Et l'on ne peut pas dire que les martyrs de Pergame sont compris dans la mention générale ἄλλα μαρτύρια.... ὑπὸ τὴν αὐτὴν περίοδον...., car l'incise complète est : κατὰ τὴν αὐτὴν Σμύρναν πεπραγμένα ὑπὸ.... Si, comme le pensent M. Harnack et tant d'autres [1], les Actes lus par Eusèbe sont ceux que nous possédons, on s'explique encore plus facilement la digression : ne trouvant dans ce texte aucune indication chronologique, l'historien le mentionne sans se prononcer sur sa date, lorsque la lettre des Smyrniotes l'amène à parler du recueil où il l'a rencontré.

Enfin, quelle que soit l'autorité qu'on donne au savant évêque de Césarée, il faut bien l'avouer, Eusèbe affirmât-il catégoriquement que Carpos et ses compagnons ont souffert sous les Antonins, la question ne serait pas encore définitivement tranchée : il n'est pas infaillible, en effet. Dans le même chapitre, il assigne expressément cette époque au martyre de Pionios [2] :

[1] Harnack, *Die Akten....*, p. 463; mais la chose est loin d'être hors de doute. Mgr Duchesne (*Bull. crit....*, p. 469, cf. *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 266, n. 1) fait remarquer fort justement certains hiatus dans le récit de la Passion (n. 40, 44, AMS, p. 16): je croirais volontiers avec lui que nous possédons seulement un abrégé d'Actes plus développés: Eusèbe a-t-il lu le même abrégé que nous, ou le texte intégral? Ce texte contenait-il une date qui aurait passé dans les remaniements postérieurs? C'est possible, mais nous n'en savons rien.

[2] D'après Corssen (*Zeitschrift für Neutestamentl. Wissenschaft*, 1904, p. 278, note), Eusèbe, par les mots ὑπὸ τὴν αὐτὴν περίοδον τοῦ χρόνου τῆς τοῦ Πολυκάρπου μαρτυρίας, voudrait simplement dire que Pionios a souffert à la même *époque de l'année* (Jahreszeit). Sans doute le *Martyrium Pionii*, II, 1-2 (AMS, p. 96[16, 20]), pourrait autoriser cette interprétation, puisque le martyr fut arrêté le jour des γενέθλια Πολυκάρπου : reste à savoir si elle ne fait pas violence au texte d'Eusèbe. On pourrait citer quelques exemples de χρόνος signifiant année, mais ce n'est pas le sens habituel, et dans le passage qui nous occupe, je ne vois rien qui autorise à s'écarter du sens obvie et naturel de la phrase : mieux vaut, semble-t-il, reconnaître avec Harnack (*Altchristliche Litt*, II, 2 (1904), p. 467) qu'Eusèbe s'est trompé. D'autant que cette erreur n'est peut-être pas aussi inexplicable que le suppose M. Corssen : le texte grec de la Passion de Pionios porte une date fort détaillée (n. XXIII, AMS, p. 114), mais qui a beaucoup souffert dans l'unique manuscrit que nous possédons : la mention consulaire (ὑπατευόντων αὐτοκράτορος Γ. Μεσίου Κύντου Τραιανοῦ Δεκίου Σεβαστοῦ τὸ δεύτερον καὶ Οὐεττίου Γρατοῦ = 250) a été embrouillée avec le nom du proconsul d'Asie qui précédait et est devenue : πρόκλου καὶ κυντιλλιανοῦ ὑπατευόντων αὐτοκράτορος τὸ τρίτον μεσίου κύντου τραϊάνου καὶ δελτίου γρατοῦ τραϊάνου δεκίου σεβαστοῦ καὶ δελτίου γρατοῦ τὸ δεύτερον. Quoi qu'il en soit du texte actuel quant à son ensemble, la date très détaillée qu'il porte semble

Digitized by Google

or, que le texte publié par M. von Gebhardt [1] soit la Passion même que lisait Eusèbe [2], ou qu'il soit plutôt une rédaction postérieure faite sur des documents contemporains du martyre [3], il semble bien qu'on doive accepter la date qu'il nous donne, et, par conséquent, placer Pionios sous Dèce, en contradiction avec Eusèbe. On ne peut donc pas s'appuyer sur le texte de l'*Histoire ecclésiastique* pour fixer le martyre de Carpos au règne de Marc-Aurèle.

Peut-on davantage faire fond sur les données fournies par la Passion elle-même?

II.

La première de ces données est constituée par les expressions : προστάγματα τῶν Αὐγούστων (n. 4), βλασφημία.... τῶν θεῶν

bien empruntée à un document officiel; est-il impossible dès lors que ce soit cette même date qu'ait lue Eusèbe, qu'il l'ait lue déjà corrompue, en partie du moins, qu'il ait fait moins d'attention au nom de Dèce qu'à celui de Trajan, qui, chose curieuse, est répété deux fois dans le manuscrit qui nous est parvenu? Est-il impossible que lisant ce martyre après celui de Polycarpe, il ait pensé plutôt au Trajan du IIe siècle qu'à celui du IIIe couramment désigné sous le seul nom de Dèce? Ce n'est là qu'une pure hypothèse, assurément, et je laisse aux érudits si compétents qui étudient la Passion de Pionios, de décider si elle est acceptable. Mais elle expliquerait bien qu'Eusèbe place cette Passion dans la même *période de temps* que celle de Polycarpe, c'est-à-dire dans la *période* étudiée par lui au livre IV de l'*Histoire ecclésiastique*, lequel débute par l'élection de Primus à Alexandrie, vers la douzième année de Trajan. Dans le texte actuel du *martyrium Pionii*, il y a bien une autre mention de Dèce (II, 1, AMS, p. 96[16]) : mais précisément la manière dont elle est amenée après l'indication du jour exact où fut arrêté Pionios (μηνὸς ἕκτου δευτέρᾳ.... ἐν τῇ γενεθλίῳ ἡμέρᾳ τοῦ μακαρίου μάρτυρος Πολυκάρπου, ὄντος τοῦ διωγμοῦ τοῦ κατὰ Δέκιον, συνελήφθησαν....) ne s'explique guère dans un document contemporain du martyre: c'est au contraire une addition toute naturelle dans une mise en œuvre postérieure de ce document contemporain: Eusèbe a donc fort bien pu avoir sous les yeux la date finale, mais non cette incidente de notre texte.

— Notons que le *Chronicon paschale* corrige Eusèbe et place Pionios sous Dèce en copiant en entier (sauf les noms des consuls déjà donnés) la date de la Passion qu'il empruntait peut-être à un meilleur manuscrit qu'Eusèbe; pour Carpos au contraire, il interprète la phrase de l'*Histoire ecclésiastique* comme le fera plus tard Nicéphore et adopte la date 163 (Migne, *P. G.*, XCII, 668 et 628). Une correction intéressante du même passage est faite sur le texte même d'Eusèbe dans le manuscrit de Moscou qui supprime l'incise « ἐν τῇ αὐτῇ.... τοῦ Πολύκάρπου μαρτυρίας » (cf. *H. E*, éd. Schwarz-Mommsen, Leipzig, 1902, I, p. 352) : peut être le copiste avait-il sous les yeux le texte de la Passion

[1] Dans l'*Archiv für Slavische Philologie*, XVIII (1896), p. 156 sq., et dans AMS, p. 96 sq.

[2] Harnack, *Altchristl. Litt*, II, 2, p. 467.

[3] H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques* (Bruxelles, 1905), p. 136 (avec plus de fondement, ce me semble), cf. *supra*, p. 6, not. 2.

Digitized by Google

καὶ τῶν Σεβαστῶν (n. 21), enfin : ἐκέλευσεν ὁ Αὐτοκράτωρ (n. 11).

Une question préliminaire se pose d'elle-même ici : dans quelle mesure convient-il de presser ces expressions et d'en déduire des conclusions pour la date du martyre? La Passion de Carpos n'est évidemment pas, comme celle des Scillitains par exemple, le procès-verbal du jugement, à peine modifié : c'est plutôt un écrit, contemporain, semble-t-il [1], mais rédigé ou bien par un témoin d'après ses souvenirs, ou bien assez librement sur les pièces du procès : en toute hypothèse donc, nous ne pouvons en attendre toute la rigueur de formules d'un document officiel.

Ceci posé, les deux pluriels Αὐγούστων, Σεβαστῶν et le singulier Αὐτοκράτωρ peuvent s'expliquer, qu'il s'agisse du règne simultané de Marc-Aurèle et L. Verus ou de celui de Dèce : si l'on n'a qu'un seul empereur, les προστάγματα τῶν Αὐγ. peuvent désigner l'ensemble des décisions administratives contre les chrétiens, dont la dernière ordonne de sacrifier [2], et βλασφημία.... τῶν θεῶν καὶ τῶν Σεβαστῶν n'est pas nécessairement restreint par le contexte à des empereurs vivants. Si l'on a deux empereurs, il faut admettre que le singulier Αὐτοκράτωρ s'applique au principal des deux : ou bien, si l'on dit avec M. Harnack [3] que le décret en question n'a été signé que par un des deux collègues, il faut recourir à la première explication pour le pluriel προστάγματα τῶν Αὐγούστων : en toute hypothèse donc, il faut avouer que l'une ou l'autre des deux expressions n'est pas absolument rigoureuse.

Cette alternance du singulier et du pluriel n'exclut donc pas le temps du gouvernement commun de Marc-Aurèle et de Lucius Verus [4]. Elle n'exclut pas non plus le règne de Marc-Aurèle seul,

[1] Conrat, *Christenverfolgungen*...., p. 69, not. 113², place le martyre sous Marc-Aurèle à cause du pluriel Αὐγούστων, mais incline à croire que la Passion n'est pas contemporaine à cause de l'emploi de la torture qui y est mentionné et qui ne se rencontre pas encore sous les Antonins : Mgr Ehrhard (*Die altchristliche Litt. und ihre Erforschung*...., p. 578) a raison de lui reprocher en cela un manque de méthode.

[2] Harnack, *Die Akten*...., p. 454, écarte cette interprétation parce qu'aucun des prédécesseurs de Dèce n'avait porté un édit semblable au sien : cela n'empêche pas que cet édit ait pu être présenté par l'empereur ou considéré par le public, et avec raison, comme un complément des mesures antérieures contre le christianisme, par suite comme faisant corps avec elles.

[3] *Ibid.*, p. 455.

[4] Harnack, *loc. cit.*, p. 455, not. 2, se demande si le singulier Αὐτοκράτωρ

Digitized by Google

pour lequel s'explique tout naturellement la mention de décrets *des Augustes* portés avant la mort de Verus et de la volonté (ἐκέλευσεν) de l'empereur survivant.

Enfin et surtout, elle n'exclut pas davantage le règne de Dèce : il n'est pas exact, en effet, de dire que celui-ci n'a pas eu de collègue [1] : en 250, il confère le titre de Caesar et la puissance tribunice à Herennius Etruscus (Dèce le jeune) et Hostilien [2]; en 251, dans le courant de l'année, Dèce le jeune reçoit le titre d'Auguste, et une inscription de cette année, trouvée à Rome, porte la date consulaire suivante : *dd. nn. imp. Decio Aug. III et Decio Aug. cos.* [3], qui concorde absolument avec les mentions de la Passion de Carpos, le titre d'*Augustus* étant au pluriel et celui d'*imperator* au singulier. Quant à Hostilien, il devient *Augustus* à la mort de Dèce seulement.

On peut dès lors s'expliquer le pluriel Αὐγούστων, ou par une manière de parler peu rigoureuse, désignant par ce pluriel l'Auguste et les Césars, ou parce que le rédacteur de la Passion donne aux princes les titres qu'ils ont au moment où il écrit, plutôt que ceux qu'ils avaient au moment exact du martyre [4]; quant à l'emploi du singulier Αὐτοκράτωρ, il n'étonnera pas, vu que Dèce a été le seul empereur *effectif*, et que ses deux collègues

dans la Passion de Carpos et dans celle de Justin ne s'expliquerait pas par le fait que L. Verus n'a pas reçu ce titre : il faut renoncer à cette explication, car les salutations impériales de Marc-Aurèle et de son frère concordent absolument (Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 3e édit. (Paris, 1898), p. 192-193).

[1] Harnack, *loc. cit.*, p. 454; cf. Ramsay, *The Church...*, p. 249; Conrat, *loc. cit.*

[2] Sur les titres de ces princes, cf. Cagnat, *loc. cit.*, p. 203, et surtout Dessau, *Prosopographia imperii Romani*, II (Leipzig, 1897), p. 136, pour Herennius Etruscus et III (1898), p. 348, pour Hostilien.

[3] Citée dans la *Prosopographia*, II, p. 136, d'après les *Notizie degli Scavi* (1885), p. 187.

[4] Il n'est pas impossible d'ailleurs que le martyre ait eu lieu à une date où il y avait deux Augustes : toutefois Dèce le jeune ne paraît pas avoir reçu ce titre avant le milieu de 251 : or, le retour d'exil de saint Cyprien et la réunion d'un concile à Carthage au printemps de cette année 251 semblent dénoter à tout le moins un fort ralentissement de la persécution à ce moment. Quant au jour du martyre des saints, les Ménologes et les Synaxaires les mentionnent au 13 octobre [ainsi *cod. Paris graec.*, 1468, pour la Passion que nous étudions, *cod. Vatic. graec.*, 797, pour la Passion inédite déjà mentionnée; Métaphraste (dans Migne, *P. G.*, CXV, 105), le Synaxaire de Constantinople (éd. Delehaye, *Act. SS. Propyl. nov.* (1902), p. 133) et beaucoup d'autres (*ibid.*, p. 133 sq., notes)], ou bien au 28 juin (Delehaye, *ibid.*, p. 775 sq. (notes), mais le calendrier oriental de Wright (*Act. SS. nov.*, II, p. 54) les place au 13 avril.

Digitized by Google

apparaissent toujours comme lui étant inférieurs [1]. Tout ceci sans préjudice des explications que nous avons examinées plus haut et qui peuvent s'appliquer ici aussi, à défaut de celles que nous venons d'indiquer.

Ce n'est donc pas le pluriel Αὐγούστων qui peut empêcher d'attribuer le martyre de Carpos à la persécution de Dèce [2].

Un indice précieux pourrait être la qualité des deux saints. Le martyrologe oriental de la fin du IVe siècle [3] donne Carpos comme évêque et Papylos comme diacre. Ce témoignage a sa valeur, et le silence d'Eusèbe à ce sujet ne suffit pas pour le faire rejeter [4] : si l'évêque de Césarée a lu la même Passion que nous, rien d'étonnant à ce qu'il ne mentionne pas des titres dont elle ne dit rien; s'il a eu un texte plus complet, son silence ne prouve pas davantage : dans le même chapitre, il néglige, en effet, de donner à Pionios le titre de prêtre qu'il semble bien avoir eu [5].

Mais en se basant sur un passage de la Passion, M. Harnack a cru pouvoir conclure que Papylos, du moins, n'avait aucun rang dans la hiérarchie de la communauté de Thyatire; c'était un évangéliste, un prophète « itinérant, ou du moins exerçant son influence par des écrits répandus au loin, comme nous en connaissons par la *Didachè*, et, pour le temps de Marc-Aurèle,

[1] *Prosopographia*, III, p. 348 (à propos d'Hostilien). Ce singulier est bien plus difficile à expliquer si le second empereur est L. Verus, dont l'association au gouvernement a été beaucoup plus réelle.

[2] Cette alternance du pluriel et du singulier se retrouve dans d'autres pièces relatives à la persécution de Dèce et qui, pour n'être, semble-t-il, pas des documents contemporains, gardent pourtant une vraie valeur historique : les *Acta Achatii : debes amare principes nostros.... diligitur imperator.... imperator agnoscet* (n. I, 2, 3, 4; V, 5, AMS, p. 115, 120); les *Acta S. Maximi : decreta invictissimorum principum....* et *verum principem* (n. I, 8, 9, AMS, p. 121). — Harnack, *Altchristl. Litt.*, II, 2 (1904), p. 469, not. 1, rejette cette dernière pièce comme *unecht :* mais vraiment les raisons qu'il apporte et qu'il serait trop long de discuter ici ne me paraissent pas convaincantes : l'une d'elles est précisément ce pluriel *principum :* on vient de voir ce qu'il faut en penser. Le P. Delehaye, *Les légendes hagiogr.* (1905), p. 136, me semble beaucoup plus juste en mettant cette Passion parmi les meilleures de sa troisième catégorie, sur le même rang que celle de Pionios et avant les *Acta Achatii*.

[3] *Acta SS. novemb.*, II, p. LV (éd. Duchesne).

[4] Harnack, *Die Akten....*, p. 437, qui reconnaît toutefois que cette omission peut à la rigueur s'expliquer par l'extrême brièveté d'Eusèbe à cet endroit.

[5] *Martyrium Pionii*, XIX, 5 (AMS, p. 112) : dans son interrogatoire par le proconsul, qui est bien un des meilleurs morceaux de la pièce, le martyr se donne lui-même ce titre.

Digitized by Google

par le *Peregrinus* de Lucien [1]. » Papylos, en effet, ayant déclaré au proconsul qu'il avait beaucoup d'enfants, quelqu'un explique ainsi sa réponse : κατὰ τὴν πίστιν αὐτοῦ τῶν χριστιανῶν λέγει τέκνα ἔχειν, et lui-même ajoute : ἐν πάσῃ ἐπαρχίᾳ καὶ πόλει εἰσίν μοι τέκνα κατὰ θεόν [2]. Or, ajoute M. Harnack, « d'après le témoignage non équivoque (*unzweideutig*) de Papylos lui-même, il ne faut pas songer pour lui à une fonction dans la communauté (*Gemeindeamt*), ni même à quelque charge que ce soit. » Aux v. 24-27 [3], le proconsul demande : βουλευτὴς εἶ; et le martyr répond : πολίτης εἰμί. Mais je crois qu'il faut traduire, comme le fait en note M. Harnack, βουλευτής par *decurio :* il s'agit donc simplement du rang de Papylos dans la cité et non dans la communauté chrétienne de Thyatire. On ne saurait donc conclure de sa réponse qu'il n'avait aucune fonction dans cette communauté; au contraire, si le proconsul pose cette question qui ne paraît pas habituelle, c'est peut-être qu'il sait vaguement ou a compris, aux marques de déférence qu'on lui donne, que l'accusé occupe un certain rang. Celui-ci répond qu'il est un simple citoyen de Thyatire, mais il ne dit nullement qu'il est un simple fidèle de la communauté.

Je reconnais, du reste, que la phrase ἐν πάσῃ ἐπαρχίᾳ καὶ πόλει εἰσίν μου τέκνα κατὰ θεόν, s'explique on ne peut mieux s'il s'agit d'un missionnaire itinérant; mais est-il impossible de l'expliquer dans la bouche d'un diacre du IIIe siècle? Est-il impossible de trouver sous Dèce des hommes à qui l'influence de leur parole ou de leurs écrits donne le droit d'appeler leurs enfants selon Dieu les chrétiens de plusieurs provinces? je ne le crois pas démontré [4].

Faut-il faire plus de fond sur les nombreux rapprochements que M. Harnack a relevés dans son intéressant commentaire, entre les Passions du IIe siècle et celle de Carpos : on pourrait leur appliquer ce que le même critique dit au sujet des profes-

[1] *Loc. cit.*, p. 460.
[2] V. 28, 32.
[3] C'est du moins, je suppose, à ce passage que fait allusion M. Harnack, p. 460 et p. 448, not. 32 : je n'en vois pas d'autre auquel puisse s'appliquer ce qu'il dit.
[4] Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, I (1906), p. 266, n. 1, est d'avis que ce texte doit s'interpréter d'après *Matth.*, 12[48, 50], « plutôt que d'après l'idée d'une situation spéciale dans l'évangélisation de l'Asie. »

Digitized by Google

sions de foi de ce martyr, où il retrouve « die grossen Themata der Bekenntnisse der meisten angeklagten Christen im 3 und 4 Jahrhundert so gut wie im zweiten [1]. » L'analogie du sujet suffit à les expliquer, et on pourrait dresser une semblable liste de *loca parallela* avec les Passions du IIIe siècle [2]. La couleur archaïque de certaines expressions est-elle absolument décisive? Au v. 5, par exemple, la confession de Carpos a une simplicité bien antique, c'est vrai; mais en même temps, fait intéressant à noter, le martyr ne proteste pas, comme Blandine [3], que les chrétiens ne font rien de mal; il déclare par trois fois qu'il ne peut sacrifier, et c'est encore sur ce point qu'il revient à la fin de sa confession, trait qui convient mieux au IIIe siècle qu'au IIe. Le mot de ἅγιος (v. 17), employé pour désigner les fidèles [4], est bien archaïque lui aussi, mais ne peut-il pas s'expliquer par l'influence johannique qui est manifeste dans toute la pièce [5]?

De cette influence, on ne peut évidemment faire état pour dater le martyre : elle est trop naturelle au milieu des sept Églises, à Thyatire et à Pergame. Il en faut dire autant de la vision de Carpos, de l'épisode d'Agathonicé : M. Harnack a bien montré qu'on n'en peut conclure au montanisme des martyrs [6], mais qu'ils révèlent un état d'esprit tout proche du montanisme : les visions, l'exaltation, la précipitation à rechercher le martyre, se retrouvent aussi bien sous Dèce que sous Marc-Aurèle, et le montanisme lui-même n'avait pas encore disparu en Asie Mineure au milieu du IIIe siècle [7].

Ce n'est donc pas, semble-t-il, dans ces divers indices fournis par la Passion que nous pouvons trouver des éléments bien fermes pour la dater [8]. Reste à examiner ceux que peut fournir la marche du procès.

[1] *Loc. cit.*, p. 456.
[2] Gregg, *The Decian Persecution* (1897), p. 264 sq., l'a fait pour le *martyrium Polycarpi* et le *martyrium Pionii*.
[3] C'est M. Harnack (*loc. cit.*, p. 442, not. 5) qui rapproche ces deux confessions.
[4] Harnack, *loc. cit.*, p. 460, cf. p. 446.
[5] Harnack, *ibid.*, p. 457 sq.
[6] *Altchristl. Litterat.*, II, 1, p. 363.
[7] Cf. Bonwetsch, *Gesch. des Montanismus*, Erlangen, 1881, p. 171.
[8] M. Harnack, p. 459, signale deux rapprochements d'idées et même d'expression entre la Passion (n. 12 et 5) et la IIe Épître de [Clément], 3, 1 et 14, 2 : je crois comme lui qu'il n'y a qu'une rencontre fortuite.

Digitized by Google

III.

Pour examiner à fond ce dernier point, il faudrait traiter toute la difficile question des bases juridiques de la persécution au IIe siècle [1] : je ne le ferai pas, et pour cause, me contentant de quelques remarques fort incomplètes, mais suffisantes, je l'espère, pour le but que je me propose.

M. Harnack signale d'abord « l'attitude du juge dans le procès, son extraordinaire patience, sa condescendance à écouter les discours de Carpos [2].... : » cette bienveillance (si bienveillance et condescendance il y a) se retrouve égale, à tout le moins, dans les *Acta S. Achatii*, dans le *Martyrium S. Maximi*, dans le *Martyrium Pionii* (n. 19-20), où il ne semble pas qu'on puisse la mettre tout entière sur le compte des rédacteurs qui ont utilisé les documents contemporains. Rien donc à conclure d'une attitude qui concorde bien avec celle que nous constatons au IIe siècle, mais n'a rien de propre à cette époque.

Plus intéressant et, peut-être, plus caractéristique est l'emploi de la torture en vue d'obtenir des sacrifices et avant la sentence de condamnation. Aux deux martyrs, en effet, le proconsul pose une dernière fois la question : θύεις; ἢ τί λέγεις; (v. 21, 33). Et sur leur réponse négative, il les fait immédiatement déchirer; enfin, la torture n'obtenant aucun effet, il les condamne à être brûlés vifs (v. 36). Il y a là une procédure régulière concordant parfaitement avec ce que nous savons de la persécution de Dèce [3] et qui apparait absolument la même dans le martyre de saint Maxime [4] et dans celui de Pionios : dans ce dernier même et le genre de torture employé (suspension, crocs, v. κρεμασθέντι.... βασανισθέντι.... ὄνυξιν), et le supplice final (καθηλωθέντι αὐτῷ.... puis : ἀνώρθωσαν αὐτὸν ἐπὶ τοῦ ξύλου.... enfin : τῆς φλογὸς αἰρομένης..... ἔδωκε τὸ πνεῦμα [5]), tout coïncide avec ce que dit la Passion de Carpos et de Papylos (κρεμασθέντα ξέεσθαι.... ἀνακρεμασ-

[1] On trouvera la littérature du sujet dans Weiss, *Christenverfolgungen* (1899) et dans les articles de Callewaert (*Revue d'hist. eccles.*, II (1901), p. 771, et *Revue des quest. hist.*, t. LXXIV (1903), p. 28 ; t. LXXVI (1904), p. 5).

[2] *Die Akten....*, p. 456.

[3] Cf. par ex. Weiss, *Christenverfolgungen....*, p. 144 sq.

[4] II, 1 (AMS, p. 122).

[5] *Martyrium Pionii*, XX,; 1, 2 XXI, 3, 5, 9 (AMS, p. 112, 113).

Digitized by Google

θεὶς καὶ ξεόμενος.... ὁ Παπύλος προσηλωθεὶς εἰς τὸ ξύλον ἀνωρθώθη καὶ προσενεχθέντος τοῦ πυρὸς.... παρέδωκεν τὴν ψυχήν, et même supplice pour Carpos et pour Agathonicé [1]). Le supplice final du feu n'a rien de caractéristique et se retrouve avec les mêmes circonstances dans le martyre de Polycarpe [2]. En est-il de même de l'emploi de la torture, tel qu'on le constate ici ?

Tertullien reproche à Scapula de *forcer* les chrétiens à sacrifier ; dans son *Apologétique*, il est plus explicite au sujet de la torture : passant en revue les irrégularités commises dans les procès de christianisme, il se plaint que, contrairement à l'usage, on torture des gens qui avouent d'eux-mêmes les crimes qu'on leur impute, et qu'on les torture, non pour en tirer la vérité, mais pour leur extorquer un mensonge, c'est-à-dire le désaveu de leur qualité de chrétiens [3]. Ces passages sont intéressants à rapprocher de ceux où saint Justin et Athénagore traitent le même sujet : saint Justin relève les deux premières incohérences sur lesquelles reviendra Tertullien : on poursuit *un nom;* on renvoie celui qui nie le délit et on condamne sans enquête celui qui l'avoue, mais il ne dit rien de la troisième, relative à l'emploi des tortures [4]. Athénagore n'en parle pas davantage [5].

De fait, cette irrégularité est absente de la Passion de saint Justin, de celle des Scillitains, de celle d'Apollonius ; elle ne paraît pas davantage dans l'histoire du martyr Ptolémée [6], tandis que ces pièces justifient parfaitement les deux autres plaintes des apologistes.

D'après M. Harnack, on en trouverait au contraire des traces et même des exemples dans les lettres des Églises de Smyrne et de Lyon [7].

[1] V. 23, 35, 37, 38 sq., 44 sq. — En présence de ce parallélisme complet de la procédure et des supplices, on est tenté de se demander si ce n'est pas le même Quintillianus qui jugea Pionios à Smyrne et Carpos à Pergame.

[2] On lui épargne, à sa demande, d'être cloué au bois (XIV, 1, AMS, p. 7). — M. Harnack, p. 450, fait avec raison ce rapprochement qui est moins complet toutefois qu'avec Pionios.

[3] *Ad Scapulam*, 2 ; *Apologet.*, II ; cf. *Ad Nationes*, I, 2 (éd. Wissowa, p. 60). Minucius Felix, *Octavius*, 28, 3 (éd. Halm, p. 41), parle lui aussi de la torture employée pour obtenir une apostasie : mais avant d'utiliser ce témoignage, faudrait-il pouvoir le dater avec précision.

[4] *Apolog.*, I, 4 (Otto [éd. 1876], I, p. 14).

[5] *Legatio*, 2 (Otto, p. 12).

[6] Justin., *Apol.*, II, 2.

[7] *Loc. cit.*, p. 447 (not. au v. 23).

Digitized by Google

Au début de la Passion de Polycarpe on lit, en effet, ces mots : .... κολαζόμενοι, ἵνα, εἰ δυνηθείη, διὰ τῆς ἐπιμόνου κολάσεως εἰς ἄρνησιν αὐτοὺς τρέψῃ · πολλὰ γὰρ ἐμηχανᾶτο κατ' αὐτῶν ὁ διάβολος [1]; et, plus bas, la lettre raconte que Quintus, le chrétien téméraire, a eu peur des tourments (ἰδὼν τὰ θηρία ἐδειλίασεν) et qu'il a fini par céder aux instances du proconsul en apostasiant (τοῦτον ὁ ἀνθύπατος πολλὰ ἐκλιπαρήσας ἔπεισεν ὀμόσαι καὶ ἐπιθῦσαι) [2]. Il ressort de là que le juge cherchait à faire apostasier les chrétiens en mettant sous leurs yeux les supplices auxquels ils s'exposaient par leur obstination, et cette conduite a pu inspirer sa réflexion à l'auteur de la lettre; il ressort aussi qu'un chrétien faiblissant devant les supplices avait toujours la ressource de recourir au moyen prévu par le rescrit de Trajan et de se délivrer en sacrifiant. Mais on ne saurait en conclure qu'au temps des Antonins on soumettait déjà les chrétiens à la torture *avant leur condamnation* et pour leur faire renier leur foi.

La lettre sur les martyrs de Lyon [3] mentionne bien expressément des tortures infligées avant la sentence définitive du juge : mais ici le but n'est plus d'obtenir l'apostasie, c'est d'arracher aux prévenus l'aveu des crimes imputés aux chrétiens par la rumeur publique : le contexte ne laisse aucun doute à cet égard. Dès que les confesseurs comparaissent devant le gouverneur, ils sont cruellement torturés et des apostasies se produisent (n. 9, 11) : mais les *lapsi* sont maintenus en état d'arrestation et ne tirent aucun avantage de leur faiblesse (n. 33). Les esclaves des accusés sont eux aussi soumis à la question (n. 14), et, par crainte des tourments, chargent les chrétiens de tous les crimes. Blandine, au milieu des souffrances, répète sans cesse : χριστιανή εἰμι καὶ παρ' ἡμῖν οὐδὲν φαῦλον γίνεται (n. 19). En multipliant les tourments de Sanctus, les bourreaux espéraient ἀκούεσθαί τι παρ' αὐτοῦ τῶν μὴ δεόντων : mais on ne peut lui arracher que ces mots qu'il répète à toutes les interrogations qu'on lui fait : Χριστιανός εἰμι (n. 20). Quant à Biblida qui avait d'abord renié, elle est remise à la torture, et le diable veut lui faire dire τὰ ἄθεα περὶ ἡμῶν : mais cette fois elle est plus ferme et répond en protestant contre l'accusation des festins de Thyeste (n. 25-26).

[1] II, 4 (AMS, p. 2).
[2] IV (AMS, p. 3).
[3] AMS, p. 28 sq.

Digitized by Google

Pothin enfin (v. 31) est en butte aux insultes de la foule et non à une torture régulière. Il semble donc que l'on ait ici affaire à un gouverneur peu habitué aux procès contre les chrétiens : au lieu de suivre la marche tracée par Trajan, il poursuit une instruction sur les crimes des accusés [1]. Puis, jugeant sans doute cette instruction suffisante, il envoie quatre confesseurs à l'amphithéâtre (n. 37) : Maturus et Sanctus périssent dans les tourments, Blandine est épargnée par les bêtes (n. 42). Quant à Attale, le gouverneur, apprenant qu'il est Romain, le renvoie en prison et consulte l'empereur (n. 44). Celui-ci dut renouveler les prescriptions du rescrit de Trajan : car dès que la réponse est arrivée, toute hésitation cesse et la procédure de ce rescrit se déroule régulièrement, les renégats sont renvoyés, les confesseurs sont condamnés, les citoyens romains à la décapitation, les autres aux bêtes (n. 47). Les supplices recommencent pour ces derniers à l'amphithéâtre ; la foule, irritée de leur constance, voudrait qu'on triomphât d'eux à force de tourments : mais tout ceci est après la sentence et nous n'avons rien de l'emploi systématique de la torture, tel qu'il apparait dans la Passion de Carpos.

Faut-il conclure de là avec M. Conrat [2] que le martyre de celui-ci n'a pu avoir lieu sous les Antonins, tel du moins qu'il nous est raconté ? Les renseignements qui nous restent sur les procès de christianisme au IIe siècle sont relativement si peu nombreux et d'origines si diverses, ils font soupçonner d'un autre côté une si large part laissée à l'initiative des gouverneurs et une telle variété dans l'application des décisions impériales, qu'il parait bien difficile d'affirmer catégoriquement l'impossibilité de telle ou telle procédure à cette époque [3]. Il n'en reste pas moins que les faits cités constituent une très forte présomption en faveur de ceux qui placent le procès des martyrs de Pergame au IIIe siècle.

Un second trait fort net de ce procès, c'est qu'il est engagé en

[1] Pline avait d'abord agi de même et fait donner la question à des diaconesses : *Quo magis necessarium credidi ex duabus ancillis quae ministrae dicebantur quid esset veri et per tormenta quaerere.* (*Ep.*, X, 96.)

[2] *Christenverfolgungen*, p. 69, not. 113².

[3] A tout le moins faut-il dire avec Weiss, *Christenverfolgungen*, p. 85, que l'emploi de la torture qui nous occupe constituait alors une exception et une nouveauté.

Digitized by Google

exécution d'édits qui ordonnent de faire sacrifier les chrétiens.

Le proconsul, après avoir demandé son nom à Carpos, commence ainsi l'interrogatoire : ἔγνωσταί σοι τὰ προστάγματα τῶν Αὐγούστων περὶ τοῦ δεῖν ὑμᾶς σέβειν τοὺς θεοὺς [1].... Et quand Agathonicé monte sur le bûcher, la foule, émue de pitié, s'écrie : δεινὴ κρίσις καὶ ἄδικα προστάγματα [2]. Il s'agit donc d'édits que le juge suppose bien connus, qui de fait sont présents à la pensée de tous, récents par conséquent, semble-t-il, ordonnant de faire sacrifier les chrétiens. Tout ceci convient bien à l'édit de Dèce [3]; j'ajouterai même que l'exclamation ἄδικα προστάγματα, les pleurs de la foule (οἱ ἰδόντες ἐθρήνησαν) ne concordent guère avec l'attitude du peuple dans les Passions de Polycarpe et des martyrs lyonnais : ils s'expliquent beaucoup mieux au IIIe siècle, au moment où un acte impérial vient brusquement ranimer la persécution dans une population où païens et chrétiens vivaient très mêlés, se connaissant davantage, et où les aveugles préjugés du temps des Antonins avaient bien diminué [4].

M. Harnack voit dans ces προστάγματα l'ensemble des décisions impériales « prescrivant aux juges de faire honorer les images des dieux, en particulier de faire offrir des sacrifices, aux *chrétiens formellement accusés* devant eux. » Et il renvoie spécialement au rescrit de Trajan et aux mesures par lesquelles Marc-Aurèle aurait urgé l'exécution de ce rescrit par un nouvel édit (p. 454-455). Ce n'est évidemment pas ici le lieu d'examiner si Marc-Aurèle a promulgué un tel édit, ou s'il s'est contenté de répondre conformément aux décisions de ses prédécesseurs, à des consultations comme celle du gouverneur de Lyon [5]. Qu'il

[1] V. 4. Cf. *Acta S. Maximi*, I, 8 (AMS, p. 121) : après les interrogations préliminaires, le proconsul demande à Maxime s'il est chrétien (Carpos avait confessé de lui-même ce titre en donnant son nom), puis il ajoute : *Non cognovisti decreta invictissimorum principum quae nuper advenerunt ?.... ut omnes christiani.... cognoscant verum principem.... et eius Deos adorent.*

[2] V. 45.

[3] Le pluriel προστάγματα ne peut faire difficulté, lors même qu'il n'y aurait eu qu'un seul acte de Dèce contre les chrétiens. C'est aussi le pluriel (κατὰ τὰ προσταχθέντα.... προστεταγμένα.... κελευσθέντα....) qu'on trouve dans les certificats de sacrifice datés de ce règne (AMS, p. 182[8], 183[10], et Grenfell-Hunt, *Oxyrhynchus Papyri*, IV (1904), p. 49).

[4] On peut rapprocher de cette attitude les détails de l'exécution de saint Cyprien. *Acta S. Cypriani*, V (AMS, p. 127).

[5] Sur l'interprétation à donner aux expressions δόγμα τῆς συγκλητου, dans les actes d'Apollonius, καινὰ δόγματα dans Méliton (Eusèbe, *H. E.*, IV, 26, 5;

Digitized by Google

suffise de noter quelques points : la jurisprudence du rescrit de Trajan est fort différente de celle qui est appliquée à Carpos : Trajan n'ordonnait pas de faire sacrifier, il ordonnait de punir les chrétiens dénoncés comme tels, leur accordant simplement le droit de prouver en sacrifiant qu'ils n'avaient pas cette qualité délictueuse [1], ce qui n'est nullement la même chose. De plus, ce rescrit, comme ceux qui l'ont suivi, pouvait être bien connu d'un jurisconsulte comme Tertullien, il parait plus difficile qu'il ait été aussi connu du grand public que le fait supposer la Passion de Carpos.

Enfin et surtout, la suite entière de l'interrogatoire semble bien supposer qu'il s'agit d'un édit prescrivant à tous les fidèles de sacrifier et distinct des diverses mesures qui, au cours du IIe siècle, avaient fixé la procédure contre le *nom* de chrétien. Sous les Antonins, en effet, c'est avant tout ce *nom* qu'on poursuit : les apologistes sont unanimes sur ce point. Et de fait, dans les Passions de cette époque, la question pendante entre les martyrs et leurs juges semble bien avoir été avant tout celle-ci : Êtes-vous chrétien, oui ou non? C'est elle qui revient sans cesse dans l'interrogatoire des Scillitains, elle que Saturninus pose une dernière fois à Speratus avant de clore l'interrogatoire : *Perseveras christianus? Speratus dixit : Christianus sum; et cum eo omnes consenserunt.* Et la sentence donne comme motif de condamnation *ritu christiano se vivere confessos* [2]. La même

cf. 13, 8), voir entre autres Callewaert, *Le procès du martyr Apollonius* (*Revue des quest. historiques*, t. LXXVII, 1905, p. 373). Klette, *Der Process und die Acta S. Apollonii* (*Texte und Unt.*, XV, 2 (1897), p. 80 sq.). Hardy, *Christianity und Roman Government*, London, 1894, p. 151. — Le seul point qui nous intéresse ici, c'est qu'il ne saurait être question dans ces diverses expressions d'un édit ordonnant de faire sacrifier tous les chrétiens (Weiss, *Christenverfolgungen*, p. 83 sq.) : on en trouverait la trace dans les Passions des martyrs de Lyon et des Scillitains. Du reste, Harnack (*Die Mission und die Ausbreitung des Christentums*, 2e édition, 1906, I, p. 402) ne voit dans l'acte qu'il attribue à Marc-Aurèle qu'une recommandation faite aux magistrats de surveiller plus sévèrement les mouvements religieux, et par conséquent aussi ceux des chrétiens. Une telle recommandation est assez différente des décrets que suppose la Passion de Carpos.

[1] ....Si deferantur et arguantur, puniendi sunt, ita tamen ut qui negaverit se christianum esse idque reipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, quamvis suspectus in praeteritum, veniam ex paenitentia impetret (Plin., *Epist.*, X, 97). Cf. Callewaert, *Le procès du martyr Apollonius* (*Revue des quest. hist.*, t. LXXVII (1905), p. 355).

[2] N. 10, 14 (AMS, p. 24, 25).

Digitized by Google

conclusion se dégage des martyres de Polycarpe, de Ptolémée, d'Apollonius, des Confesseurs de Lyon [1].

Dans le procès de Carpos et de Papylos, au contraire, la demande qui revient continuellement c'est : Veux-tu sacrifier, oui ou non? Θύεις ἢ τί λέγεις; c'est par là que se terminent les deux interrogatoires. Et c'est précisément le point qui revient aussi sans cesse dans la confession de Pionios devant le proconsul et dans la Passion de saint Maxime [2]; c'est aussi le point, et le seul, mentionné sur les *libelles* égyptiens du temps de Dèce : ἔθυσα καὶ ἔσπεισα καὶ τῶν ἱερείων ἐγευσάμην [3]. Il semblerait qu'on doive en conclure que cette mise au premier rang du fait de sacrifier est caractéristique des interrogatoires du IIIe siècle et spécialement du temps de Dèce.

Mais il y a un texte qui empêche d'être aussi affirmatif, c'est la Passion de Justin et de ses compagnons que M. Harnack rapproche, fort justement, de celle de Carpos [4]. Ce rapprochement toutefois doit être précisé, et il faut distinguer deux parties très différentes dans cette pièce : les paragraphes II-IV, comprenant l'interrogatoire juridique proprement dit, sont parfaitement conformes à ce que nous avons constaté dans les autres Passions du même temps : Rusticus termine sa discussion avec le philosophe par la question : Οὐκοῦν λοιπὸν χριστιανὸς εἶ; et sur la réponse affirmative qu'il reçoit, il passe aux autres accusés qu'il fait défiler devant lui en posant à chacun la même question : comme procédure, c'est le parallélisme complet avec la Passion des Scillitains.

Il y a en second lieu un début (n. I) et une clausule (n. VI)

[1] A Smyrne, quand le proconsul veut donner une apparence de régularité à l'exécution de Polycarpe, il fait crier dans le stade : Πολύκαρπος ὡμολόγησεν ἑαυτὸν χριστιανὸν εἶναι (XII, 1, AMS, p. 6). A Ptolémée le juge demande simplement s'il est chrétien (Justin, *Apol.*, II, 2). A Lyon, Epagathus est arrêté sur un simple aveu de christianisme (V, 10, AMS, p. 29). Quand Attale est conduit au supplice, on porte devant lui un écriteau avec ces mots : Οὗτός ἐστιν Ἄτταλος ὁ χριστιανός (V, 44, *ibid.*, p. 37). Callewaert (*loc. cit.*, p. 354) montre que dans le procès d'Apollonius c'est bien sur le fait d'*esse christianum* que porte le débat.

[2] *Martyrium Pionii*, XXX, xx (AMS, p. 111 sq.). *Acta S. Maximi*, *passim* (*ibid.*, p. 121 sq.). Cf. aussi *Acta Achatii*, I, 4, II, 7, III, 1 (*ibid.*, p. 115, 117).

[3] AMS, p. 182, 183; troisième libelle dans Grenfell-Hunt, *Oxyrhynchus Papyri*, IV (1904), p. 49. Je n'ai pas eu sous les yeux le quatrième, récemment publié.

[4] *Loc. cit.*, p. 455.

Digitized by Google

que l'on considère généralement, et à bon droit, comme des additions postérieures [1]. Reste, enfin, le n. V, dans lequel Rusticus, après avoir interrogé ses compagnons, revient vers Justin pour l'engager à sacrifier, et sur le refus unanime des martyrs, prononce leur condamnation. C'est là que se lisent les deux phrases qu'on rapproche justement de la Passion de Carpos : τὸ λοιπὸν, dit Rusticus aux confesseurs, ἔλθωμεν εἰς τὸ προκείμενον καὶ κατεπεῖγον πρᾶγμα · συνελθόντες οὖν ὁμαθυμαδὸν θύσατε τοῖς θεοῖς. Et la sentence est ainsi libellée : Οἱ μὴ βουληθέντες θῦσαι τοῖς θεοῖς καὶ εἶξαι τῷ τοῦ αὐτοκράτορος προστάγματι, μαστιγωθέντες ἀπαχθήτωσαν.... [2]. On voit tout de suite qu'il y a opposition de point de vue entre ces phrases et les n. II-IV, et que, par suite, la sentence est loin de concorder, comme dans la Passion des Scillitains, avec la physionomie de l'interrogatoire proprement dit. Il est facile de constater aussi que cette sentence concorde en revanche parfaitement avec la phrase suivante du n. I : προστάγματα ἀσεβῆ κατὰ τῶν εὐσεβούντων χριστιανῶν κατὰ πόλιν καὶ χώραν ἐξετίθετο, ὥστε αὐτοὺς ἀναγκάζεσθαι σπένδειν τοῖς ματαίοις εἰδώλοις [3]. Enfin, l'absence du nom des condamnés dans la sentence porte à croire qu'à tout le moins elle n'a pas été aussi exactement transcrite dans la Passion que l'interrogatoire : celles qui offrent le plus de garanties d'une authenticité complète parmi les sentences de martyrs, celles des Scillitains, de saint Cyprien, portent exactement le nom des condamnés [4]. D'aucuns seront peut-être tentés de se demander si le n. V de la Passion de Justin, ou du moins la sentence qui le termine, n'a pas été ajouté ou remanié en même temps que les n. I et VI, en sorte que seuls les n. II-IV seraient en entier contemporains du martyre. Sans examiner cette question qui sort des limites de ce travail, je

[1] Harnack, *Die altchristl. Litt.*, II, 1, p. 283.
Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Litt.*, II (1903), p. 618.

[2] V, 4, 8 (AMS, p. 21).

[3] I, 1 (*ibid.*, p. 18). Je cite d'après von Gebhardt : le texte beaucoup plus correct publié par M. Pio Franchi [*Studi e Testi*, VIII, 2 (1902)] n'offre pas de divergence importante au point de vue qui nous occupe ici, mais il est bien évident qu'il doit faire la base de toute étude approfondie sur cette Passion.

[4] *Passio Scillitan.*, 14, 16 (AMS, p. 25-26). *Acta S. Cypriani*, IV, 3 (*ibid.*, p. 127). On pourrait ajouter peut-être la sentence de Pionios (XX, 7, p. 113). En revanche, celle de saint Maxime (II, 3, p. 122) est anonyme comme celle de Justin et le considérant est identique : *Eum qui sacris legibus assensum noluit accommodare ut magnae Deae Dianae sacrificaret....* : mais ici on est bien moins sûr d'avoir le texte exact.

Digitized by Google

noterai cependant deux points : comme le remarque M. Weiss à propos de Carpos [1], il ne semble pas possible d'admettre sous Marc-Aurèle un édit général ordonnant de faire sacrifier les chrétiens : on en trouverait la trace dans la lettre sur les martyrs de Lyon, dans la Passion des Scillitains et dans Tertullien; il faut donc dire, si on veut conserver la sentence de Justin comme authentique, que l'édit de sacrifice dont elle parle désigne, d'une façon peu rigoureuse, un rescrit analogue aux autres mesures du IIe siècle, et que le dialogue entre Justin et Rusticus au n. V n'a aucun caractère officiel, que, par suite, le préfet, au lieu d'employer dans ses interrogations les termes consacrés, en vient de suite au point pratique et invite les martyrs à offrir le sacrifice qui, conformément à la jurisprudence de Trajan, les délivrera.

Cette interprétation peut fort bien se soutenir pour la Passion de saint Justin : je crois avoir montré qu'elle est bien difficile à admettre pour celle de Carpos, qui me paraît inexplicable si on n'entend pas au sens strict les προστάγματα περὶ τοῦ δεῖν ὑμᾶς σέβειν. Dès lors, il faut se contenter de voir entre les deux Passions un rapprochement purement matériel, et renoncer aux conséquences que M. Harnack tire de ce rapprochement.

On pourrait donc résumer ainsi les considérations qui précèdent : contre l'attribution du martyre de Carpos au temps de Dèce, il n'y a aucune difficulté sérieuse ni dans le texte d'Eusèbe ni dans les divers indices fournis par la Passion. Quant à la procédure suivie contre le saint, elle s'accorde très bien avec ce que nous savons de la persécution de Dèce, et il est, je ne dirai pas impossible, mais vraiment difficile, de la concilier avec les données que nous possédons sur la situation des chrétiens au IIe siècle. Le choix reste donc possible, absolument, entre les deux attributions à Marc-Aurèle ou à Dèce, mais, à parler franchement, j'avouerai que, hypothèse pour hypothèse, la seconde me paraît beaucoup mieux fondée que la première.

JOSEPH DE GUIBERT.

Toulouse.

[1] *Christenverfolgungen*...., p. 83 sq.

Digitized by Google

LA JEUNESSE DE SIDOINE APOLLINAIRE

I.

Sidoine Apollinaire — ou, pour lui donner tous ses noms, Caius Sollius Modestus Apollinaris Sidonius [1], — naquit à Lyon, le 5 novembre 431 ou 432.

Comme sa famille appartenait à la plus haute noblesse gauloise, les détails que nous donnerons sur elle apporteront, en même temps, quelques renseignements sur l'état politique et social de la Gaule au commencement du ve siècle.

Une allusion peu explicite, dans un des poèmes de Sidoine, fait supposer que son bisaïeul occupa la charge de préfet du prétoire des Gaules sous Constantin ou ses fils [2]. Nous savons d'une façon précise que cette grande magistrature fut gérée pendant une année par son aïeul paternel, au temps de l'empereur Honorius.

Cet aïeul s'appelait Apollinaire. Il naquit dans la seconde moitié du IVe siècle, et fut témoin du règne glorieux de Théodose. Ce que l'exemple du premier empereur chrétien n'avait pu obtenir du bisaïeul, l'influence de Théodose l'obtint, semble-t-il, sans peine de l'aïeul. On sait que la législation de ce souverain consacra le triomphe politique du christianisme, en réduisant le paganisme à n'être plus qu'une religion privée, sans liens avec l'État [3]. Dès lors se produisit une désertion en masse de l'ancien culte par la noblesse de Rome et par la noblesse de province [4]. Apollinaire fut de ceux qui jugèrent le culte des dieux définitivement vaincu. Le premier de sa race, nous apprend son

[1] Mommsen, *Praefatio in Sidonium*, dans *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. VIII, p. XLVI.
[2] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 12.
[3] Voir mon livre sur *Le Christianisme et l'Empire romain*, 6e éd., p. 261 et suiv.
[4] Prudence, *Contra Symmachum*, I, 544-577.

Digitized by Google

petit-fils, il demanda le baptême [1]. La manière dont Sidoine parle de cette conversion donne tout lieu de croire qu'elle fut sincère. Mais les troubles qui agitèrent l'Occident sous l'incapable fils de Théodose, l'empereur Honorius, arrachèrent bientôt Apollinaire à la vie moitié rurale, moitié citadine, qu'il menait comme beaucoup de grands propriétaires gaulois, partageant ses loisirs entre l'administration de ses domaines et le barreau [2].

La forte épée de Théodose avait tenu les Barbares en respect et, non sans peine, protégé contre leurs attaques les frontières de l'Empire. Lui mort, les invasions recommencèrent de tous côtés. Les Goths ravagent la Grèce et l'Italie ; les Huns dévastent la Thrace et l'Illyrie; les Alains, les Vandales, les Suèves entrent dans les Gaules. La terreur de cette dernière invasion s'étendit, dit-on, jusqu'en Bretagne [3]. Les légions de ce pays, se sentant abandonnées, se soulevèrent. Après avoir choisi successivement deux empereurs, qu'elles brisèrent presque au lendemain de leur élection, elles donnèrent enfin la pourpre à un militaire nommé Constantin. Celui-ci n'était pas un incapable. Il comprit qu'un Empire réduit à la Bretagne, ou plutôt à la portion de l'île soumise aux Romains, n'avait aucune chance de durée. Audacieusement, il traversa la Manche et entra en Gaule par Boulogne. Après avoir battu tour à tour les Barbares et les troupes envoyées contre lui par Honorius, il se trouva en quelques mois maître de la Gaule. Non seulement les garnisons éparses dans cette immense contrée s'étaient soumises à lui, mais encore la partie supérieure de la population, la puissante aristocratie gallo-romaine, acceptait de ses mains les fonctions et les honneurs. Depuis le milieu du IIIe siècle, la Gaule avait montré à plusieurs reprises des velléités d'indépendance. Elle avait eu le sentiment de défendre plus efficacement la civilisation, en créant un Empire romain gaulois. C'est ce qu'avaient fait naguère, avec tant d'éclat, Posthume et ses successeurs; c'est ce que d'autres tentèrent à leur exemple. L'usurpation de Constantin paraît s'être ainsi légitimée dans l'opinion publique. Mais pour asseoir solidement sa domination, il lui fallait reconstituer le faisceau des trois États qui, réunis, constituaient vraiment

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 12.
[2] *Ibid.*
[3] Zosime, VI.

Digitized by Google

l'occident de l'Empire, et en formaient une des grandes divisions administratives. Il résolut donc de faire reconnaître son autorité en Espagne.

L'Espagne ne se laissa pas soumettre aussi aisément que la Gaule. Non moins riche et non moins puissante que celle de ce pays, l'aristocratie espagnole était plus unie peut-être d'intérêts et d'affections avec le monde sénatorial de Rome, qui possédait dans la péninsule de vastes domaines, et y avait contracté fréquemment des alliances de famille. Il y avait encore en Espagne, parmi les plus grands seigneurs, deux parents d'Honorius, qui, par son père Théodose, était d'origine espagnole. Ceux-ci entreprirent, en joignant aux garnisons romaines leurs esclaves et leurs paysans, de maintenir dans les provinces ibériques l'autorité légitime. L'usurpateur tira alors d'un couvent son fils Constant, qui avait embrassé l'état monastique, le maria, le déclara César, et l'envoya conquérir l'Espagne. Choisissant parmi les membres ralliés de la noblesse gauloise un des plus qualifiés, il éleva à la dignité de préfet du prétoire Apollinaire, l'ancêtre de notre Sidoine, et lui donna l'ordre d'accompagner le nouveau César, au service duquel il mit en même temps des troupes solides et des généraux expérimentés. En peu de temps l'Espagne fut domptée, et Constant repassa les Pyrénées pour aller retrouver son père à Arles et recevoir de lui le titre d'Auguste [1].

Dès sa rentrée en Gaule avec le César victorieux, Apollinaire fut remplacé à la préfecture par un de ses amis, le maître des offices Decimius Rusticus. On ignore le motif de cette disgrâce : Sidoine, — par un mauvais jeu de mots, tout à fait dans le goût de l'époque, — en accuse seulement « l'inconstance de Constantin [2]. »

Dès lors, Apollinaire rentra dans la vie privée : on ne le trouve plus au service de ce prince, et il se garda bien de se compromettre, comme son ami Rusticus, à la suite du tyran Jovin, qui succéda pour quelques mois à Constantin, en 411. Les vicissitudes de la carrière agitée de l'aïeul semblent avoir guéri ses descendants de toute tentation d'aventures. Son fils, qui fut

[1] Sur ces événements, voir Orose, VII, 40 ; Zosime, VI ; Sozomène, IX, 11 ; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9.
[2] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 9.

Digitized by Google

le père de Sidoine, suivit une carrière administrative exempte d'orages. Il fut, sous Honorius, « tribun et notaire, » c'est-à-dire l'un des secrétaires du consistoire impérial [1]; sous Valentinien III, successeur de ce prince, il devint, en 448, préfet du prétoire des Gaules [2]. C'était la charge qui avait honoré l'aïeul; mais il l'obtenait par des voies plus régulières.

Il l'obtenait aussi très amoindrie. En 448, et même seize ou dix-sept ans plus tôt, quand naquit Sidoine, la Gaule romaine ne ressemblait déjà plus à ce qu'elle avait été au commencement du ve siècle; moins encore l'ensemble de la préfecture des Gaules, qui réunissait nominalement sous un même administrateur la Bretagne, la Gaule, l'Espagne et une partie de la Mauritanie, plus du quart de l'Empire romain, ne correspondait en réalité à ce qu'il était encore sur le papier officiel. La Bretagne insulaire, de plus en plus délaissée par Rome, restait exposée presque sans défense aux attaques des Pictes et des Scots, ou aux incursions des pirates saxons. Sur le continent, l'Armorique s'était une première fois déclarée indépendante, puis avait repris le joug romain, mais ne tenait, pour ainsi parler, que par un fil à l'Empire; les contrées situées entre le Rhin, la Meuse et la Somme étaient aux mains des Francs; depuis 443, les Burgondes occupaient les portions montagneuses de la Grande Séquanaise et de la Viennoise, avec Genève pour capitale; en 418, les Visigoths avaient reçu des Romains la deuxième Aquitaine, et leur roi trônait à Toulouse, allié menaçant, qui souvent rompait l'alliance pour faire des tentatives vers la Méditerranée, sur Narbonne ou sur Arles. Quant à l'Espagne, elle était devenue le champ clos où Alains, Suèves, Vandales, Visigoths, se disputaient la domination : l'anarchie y était telle qu'une des plus grandes familles de Rome ayant voulu, tout au commencement du ve siècle, vendre les terres qu'elle y possédait, n'avait pu pendant plusieurs années y parvenir, toute vie sociale et économique se trouvant dans ce pays comme suspendue [3]. Le signe matériel le plus frappant de ce désarroi avait été le déplacement du siège de la préfecture; il avait,

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 9.
[2] *Ibid*, et *Ep.*, VIII, 6.
[3] *Vita S. Melaniae junioris*, 37; Rampolla, *S. Melania giuniore senatrice romana*, 1905, p. 21.

Digitized by Google

depuis l'invasion germanique de 406, reculé de Trèves à Arles, du Rhin à la Méditerranée : c'est dans cette « Rome des Gaules [1] » que l'usurpateur Constantin fixa, en 409, sa royauté éphémère, et c'est à l'abri de ses remparts que, depuis lors, le préfet du prétoire des Gaules établit sa résidence et ses bureaux.

II.

Dans la riche vallée du Rhône, qui disputait à l'Aquitaine le sceptre de l'élégance, de la politesse et des lettres, entre Lyon, où son père était rentré après avoir fait ses débuts administratifs à la cour [2], et Arles, où celui-ci fut appelé plus tard par sa charge préfectorale, s'écoulèrent l'enfance et la jeunesse de Sidoine.

Dans les confidences assez nombreuses que les lettres de son âge mûr nous font sur la première période de sa vie, il ne dit pas dans quelle ville se firent ses études. Il nomme plusieurs de ses maîtres, sans dire où ils professaient. La plupart de ses biographes opinent pour Lyon, ce qui n'est pas vraisemblable, Lyon étant alors un grand centre d'industrie et de commerce plutôt qu'une ville lettrée. D'autres indiquent Vienne, qui en était voisine, et qui comptait parmi les cités universitaires les plus renommées des Gaules, rivalisant, à ce point de vue, non plus avec Trèves, dont les célèbres écoles devaient être bien déchues depuis le sac de cette ville par les Alemans en 406, mais avec Bordeaux, Toulouse, Autun et Poitiers. D'autres penchent pour Arles, où l'enseignement juridique était particulièrement en honneur, mais où celui des lettres jetait aussi un vif éclat. Peut-être son éducation, commencée dans une de ces villes, s'acheva-t-elle dans une autre. Quels que soient les lieux où ait étudié Sidoine, nous savons que d'autres jeunes gens de grande famille, alliés ou amis de la sienne, suivaient avec lui les cours des grammairiens et des rhéteurs [3]. Disons un mot de l'éducation qu'on y recevait : elle eut une influence considérable sur la formation intellectuelle et morale de Sidoine.

[1] Ausone, *Ordo nobilium urbium*, VIII.

[2] C'était l'usage, dans la jeune noblesse, de débuter ainsi près du prince, et de revenir plus tard dans ses foyers, ayant acquis des titres à de plus hautes charges. Voir dans Sidoine, *Carmen* XXIII, 219-230, le récit de la carrière toute semblable de Consentius de Narbonne.

[3] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 1 ; IV, 1, 4 ; V, 9.

Digitized by Google

L'éducation publique, donnée par les maîtres officiels qu'entretenaient l'État et les villes, et par les maîtres libres qui leur faisaient concurrence, ne différait pas, en apparence, de ce qu'elle avait été aux époques les plus prospères de l'Empire romain. L'enseignement secondaire, confié aux grammairiens, suivait le même programme qu'au temps où Suétone rédigea ses biographies de professeurs; et le plus grand éloge que l'on crût pouvoir donner à un rhéteur, c'est-à-dire à un maître de l'enseignement supérieur, était toujours de l'appeler « un autre Quintilien. » Les grammairiens lisaient et commentaient dans leurs cours les poètes et les historiens dont la renommée avait été consacrée par les siècles; les rhéteurs exerçaient leurs élèves à plaider des procès imaginaires, à composer des panégyriques, à improviser des déclamations. Le moule dans lequel on enfermait les esprits n'avait subi, semble-t-il, aucune addition ni aucune retouche : c'était l'éducation païenne et classique, dont les diverses parties tendaient à un but unique, la formation de l'orateur, comme si tous les arts et toutes les sciences n'eussent été que les auxiliaires de la rhétorique.

Le personnel lui-même ne paraissait pas avoir beaucoup changé. Comme autrefois, les grammairiens passaient pour très inférieurs aux rhéteurs. Beaucoup avaient une existence assez médiocre : le témoin le plus autorisé de la vie universitaire à la fin du IVe siècle, Ausone, parle rarement d'un grammairien sans lui donner l'épithète de « chétif, » *tenuis*. Quelques-uns, cependant, parvenaient à la fortune et à la célébrité. Cela était dû parfois à leur origine étrangère : car, dans les villes où les études étaient florissantes, il y avait des chaires de grammairiens grecs à côté des chaires de grammairiens latins, et des professeurs venus de Constantinople ou d'Asie Mineure commentaient Homère et Hérodote aux élèves gallo-romains. Quelques grammairiens se mirent aussi en évidence par de riches mariages. On vit même des nobles, porteurs de grands noms, mais déchus du côté de la fortune, relever en les exerçant les modestes fonctions de grammairien [1]. Quant aux rhéteurs, ils devenaient aisément de grands personnages. Par leurs déclama-

[1] Voir Ausone, *Commemoratio professorum Burdigalensium*, VIII, X, XII, XIII, XVIII, XXI, XXIV.

Digitized by Google

tions publiques, par les exercices publics de leurs élèves, ils conquéraient la faveur de l'opinion. Quelquefois ils joignaient à l'enseignement la pratique du barreau, et les succès remportés au forum augmentaient la vogue de l'école [1]. C'est à eux que l'on s'adresse quand une cérémonie officielle doit être rehaussée par l'éclat d'un discours, ou quand la ville a besoin d'un ambassadeur auprès du préfet ou même de l'empereur. A toutes les époques, et particulièrement au ve siècle, les rhéteurs parvenaient sans peine aux fonctions politiques ou administratives : l'Empire et, à son exemple, les rois barbares recrutèrent souvent parmi eux leurs plus hauts magistrats.

Rien cependant n'est-il modifié, et, parce que les méthodes et le personnel de l'enseignement sont restés, au IVe siècle, du temps d'Ausone, au ve, du temps de Sidoine Apollinaire, au VIe même, du temps d'Ennodius, à peu près ce qu'ils étaient autrefois, est-il tout à fait exact de dire que « jusqu'au dernier jour le paganisme a régné dans l'école [2] ? » Que les classiques païens soient demeurés la matière de l'enseignement, que les sujets de controverse ou de déclamation donnés par les rhéteurs aient continué à être empruntés à la mythologie, cela n'est pas douteux; mais il est moins certain que, beaucoup de maitres professant maintenant le christianisme, l'esprit de l'enseignement soit resté aussi païen que sa forme. Dès le temps de l'empereur Julien, c'est-à-dire dès 362, les professeurs chrétiens commentaient les classiques en appelant l'attention de leurs auditeurs sur les erreurs et les vices de l'antique religion, et c'est précisément cette manière indirecte de miner le paganisme qui décida le prince apostat à interdire le professorat aux chrétiens [3]. Nul doute que, après que la liberté leur fut rendue, ceux-ci n'aient continué à donner l'enseignement dans le même esprit. Ce qui est visible, c'est qu'au ve siècle les intelligences cultivées sont familières avec les écrivains chrétiens autant qu'avec les écrivains profanes, et que le christianisme a, lui aussi, ses classiques. Dans les villas de grands seigneurs gallo-romains on lit à la fois les Pères de l'Église et les orateurs an-

[1] Voir Ausone, *Commemoratio professorum Burdigalensium*, II.
[2] Boissier, *La fin du paganisme*, 1891, t. I, p. 255.
[3] Julien, *Ep.* 42; éd. Hertlein, p. 544-547.

Digitized by Google

tiques, les poètes païens et chrétiens [1]. Un savant complet doit être « une triple bibliothèque, romaine, grecque et chrétienne [2]. » Mais c'est par l'éducation seule que l'on prend le goût de la lecture et que l'on devient un savant complet. Il faut bien admettre que le christianisme, et même l'étude des écrivains chrétiens, eut, à côté de celle des classiques païens, une part dans les leçons données à la jeunesse. Ajoutons que le sérieux de la pensée, qui apparaît dans les écrits de cette époque malgré la décadence de la langue et la puérilité trop fréquente de la forme, ménage entre les diverses matières de l'enseignement une place chaque jour plus grande à la philosophie. Celle-ci était professée dans les universités, et, si nous en croyons un écrivain du ve siècle, on lui faisait maintenant une large part : tous les grands noms philosophiques sont inscrits au programme [3]. Si le maître était chrétien, il saisissait sans doute avec empressement l'occasion facile de tremper d'Évangile toute cette philosophie. C'est bien ce qu'avait redouté, cent cinquante ans plus tôt, l'empereur Julien : son édit contre la liberté de l'enseignement visait, de son propre aveu, moins encore les grammairiens et les rhéteurs que les « sophistes [4], » c'est-à-dire les professeurs de philosophie chrétiens, en qui il voyait ses plus dangereux adversaires.

Sidoine garda pieusement le souvenir de quelques-uns de ses maîtres. Un d'entre eux, le rhéteur Hoenius, poète lui-même, lui fut particulièrement cher, parce qu'il avait favorisé son goût pour la poésie : c'était un poète austère, à en juger par la manière dont l'ancien élève parle « des Muses vénérables de son maître Hoenius [5]. » L'étude de la littérature latine paraît avoir été poussée assez loin dans son école : non seulement on y lisait les auteurs, mais on les lisait avec discernement et indépendance : on n'admirait pas tout en bloc. Il y a probablement une trace des préférences inspirées par d'habiles maîtres, dans le jugement émis plus tard par Sidoine sur les discours de

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 9.
[2] Id., IV, 11.
[3] Id., *Carmen* II, 156-181.
[4] Εἴτε ῥήτορες, εἴτε γραμματικοί, καὶ ἔτι πλέον οἱ σοφισταί. *Ep.* 42 ; Hertlein, p. 545.
[5] Sidoine Apollinaire, *Carmen* IX, 309-310.

Digitized by Google

Cicéron, au premier rang desquels il place le *Pro Cluentio*, et sur les œuvres oratoires de Pline, dont il met le plaidoyer, aujourd'hui perdu, *Pro Attia Vinola*, au-dessus du célèbre panégyrique de Trajan. Mais il faut ajouter que Sidoine garda aussi de ses études un goût excessif pour l'insupportable Fronton, dont il considère comme un chef-d'œuvre une déclamation, également perdue, sur Pélops [1]. Dans la Gaule des IVe et Ve siècles, Fronton était admiré presque à l'égal de Cicéron [2], et imité presque autant que Pline le Jeune.

L'histoire occupa aussi une place importante dans l'éducation de Sidoine. Énumérant les branches de la littérature étudiées par ses maîtres, après les poètes et les orateurs il cite les historiens [3]. Il est possible que les études historiques aient même été assez approfondies : il y avait, dès cette époque, des érudits (que l'on raillait volontiers) capables de déchiffrer de vieux parchemins et de remonter aux sources [4]. Ce qui pourrait faire croire que Sidoine fut, dans une certaine mesure au moins, instruit selon cette méthode, c'est que, tout à la fin de sa vie, nous le voyons encore en état d'indiquer à un jeune écrivain les sources de la biographie de César : il cite même, à ce propos, un historien dont, sans lui, nous ignorerions le nom, Juventius Martial [5].

Mais c'est surtout des études de philosophie que se souvient Sidoine, non pas tant peut-être à cause du maître, qui paraît avoir été dur et peu attrayant, qu'à cause d'un condisciple dont il éprouva alors l'amitié secourable. Le maître s'appelait Eusèbe. Il commentait Aristote [6]. Mais il avait besoin lui-même d'un commentateur pour être parfaitement compris. Ce rôle fut rempli, dans la classe d'Eusèbe, par un jeune homme de grande famille, Probus, fils du consul Magnus, qui fit, vis-à-vis de ses

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 4.
[2] « Non secundum, sed alterum eloquentiae decus, » dit Eumène.
[3] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IV, 1.
[4] Voir l'épigramme d'Ausone sur le grammairien Victorius. *Commem. profess. Burdigal.*, XXII.
[5] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IX, 14.
[6] « Sub Eusebio nostro, inter aristotelicas categorias. » *Ep.*, IV, 1. Si cet Eusèbe devait être identifié avec l'écrivain de ce nom qui fut parmi les auditeurs de saint Hilaire d'Arles (*Vita S. Hilarii*, 11 ; Migne, *P. L.*, t. L, col. 1232), il en faudrait conclure que Sidoine fit ou au moins acheva ses études dans cette ville.

Digitized by Google

camarades, l'office de moniteur. Pour Sidoine, dont il épousera plus tard la cousine germaine, il fut le véritable maître, plus écouté que le professeur. Les étudiants, leurs parents mêmes, qui de près ou de loin suivaient avec sollicitude les incidents de la vie scolaire, admirèrent le dévouement de Probus pour Sidoine. « Bon Dieu! écrira celui-ci, rappelant à son ami les souvenirs de leur adolescence, combien nos pères se réjouissaient quand ils te voyaient, avec l'aide du Christ, capable d'enseigner, et moi-même capable d'apprendre ; quand ils te voyaient non seulement pouvoir ce que tu voulais, mais vouloir de tout cœur ce que tu pouvais, aussi bon, en vérité, que tu étais habile [1] ! »

Probus aida de même Sidoine dans l'étude du droit [2], qui était une partie nécessaire d'une éducation tournée principalement vers la formation de l'orateur, et qui devait être particulièrement estimée à une époque où la plupart des Gallo-Romains de grande famille préludaient aux fonctions publiques par la pratique du barreau [3].

Un mot, dans la phrase reconnaissante que nous citions tout à l'heure, adressée par Sidoine à son ami Probus, vient à l'appui de ce que nous avons dit de l'esprit qui atténuait, au ve siècle, les périls d'une éducation fondée en grande partie sur l'étude et l'admiration des modèles païens. C'était en chrétien, *sub ope Christi*, que le jeune moniteur commentait à son ami et à ses condisciples la philosophie péripatéticienne. Il est fort improbable que Probus ait agi ainsi en opposition avec l'enseignement donné par le professeur, car on voit que ce dernier se déchargeait sur lui du soin de ses élèves, et lui accordait par conséquent toute sa confiance. Un épisode très postérieur de la vie de Sidoine aidera à comprendre la facilité avec laquelle les lettrés du ve siècle pliaient à l'idée chrétienne les doctrines et les histoires de l'antiquité. En 478, Sidoine composa ou traduisit, pour com-

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IV, 1.

[2] *Ibid.*

[3] Il y avait aussi dans les universités gallo-romaines, et, en général, dans les grandes villes universitaires de l'Empire, des cours de médecine : *medicae vel artis*, dit Ausone (Épilogue de la *Comm. prof. Burdigal.*). Rien ne montre que Sidoine les ait suivis. Saint Basile, au contraire, en avait été quelquefois l'auditeur à Athènes (saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 23 ; cf. mon livre sur *Saint Basile*, p. 15).

Digitized by Google

plaire au rhéteur Léon, questeur du roi visigoth Euric, une biographie d'Apollonius de Tyane. Commentant, dans la lettre d'envoi, le caractère de ce personnage semi-mythologique, il lui prête à peu près toutes les vertus chrétiennes, « sauf la foi qu'il n'avait pas, » *fidei christianae pace praefata*, et montre le profit que tous peuvent tirer de ses exemples ainsi compris [1]. C'est de la sorte qu'avec un peu de bon vouloir, des maîtres intelligents savaient rendre l'antiquité inoffensive, ou même profitable, pour la formation religieuse de leurs élèves. Il est vrai, d'une manière générale, que les principes éloquemment développés par saint Basile dans sa célèbre homélie sur la manière de lire avec fruit les écrivains profanes, faisaient, un siècle après lui, loi dans les écoles, en Gaule aussi bien qu'en Orient. La physionomie littéraire et les sentiments personnels de Sidoine Apollinaire, chez qui l'empreinte scolaire resta toujours très marquée, en sont une démonstration.

Mais je n'aurais pas donné une idée complète de l'éducation reçue par Sidoine, si j'avais omis d'en marquer les côtés extérieurs. Le paradoxe qui nous montre, dans la pratique des sports par les écoliers anglais, une des causes de la prétendue « supériorité des Anglo-Saxons, » oublie que cette pratique, trop négligée peut-être à certaines époques, est néanmoins de tradition fort ancienne chez les races latines. Dans la Gaule du ve siècle, les jeunes nobles les plus assidus au pied de la chaire des rhéteurs et des grammairiens ne manquaient pas de consacrer aussi le temps nécessaire à l'éducation corporelle. Comme ils se savaient appelés à résider plus encore à la campagne que dans les villes, à diriger le travail de leurs paysans, à y prendre part eux-mêmes, à mener, dans sa réalité quelquefois rude, la vie des grands propriétaires [2], et même à se défendre contre les Barbares, ils n'avaient garde de négliger les exercices qui donnent de la force et de la souplesse. Dans une lettre aux fils d'un de ses anciens condisciples, Sidoine rappelle l'ardeur qu'ils mettaient l'un et l'autre à se surpasser à la paume, à la course, dans les concours de sauts, à la chasse, à la nage [3]. Il est probable que Sidoine eut l'occasion de se livrer à des exer-

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII. 3.
[2] *Ibid.*, I, 6 ; VIII, 4, 8.
[3] *Ibid.*, IV, 4.

Digitized by Google

cices violents lors des voyages qu'il fit en Auvergne, dont sa mère était originaire [1]. Cette province très âpre, avec son dur climat et ses puys volcaniques, ses épaisses forêts, était la terre classique des sports. En racontant l'éducation qu'y reçurent son beau-père et son beau-frère, tous deux très lettrés, mais tous deux aussi passionnés pour le mouvement et la vie au grand air, éducation dans laquelle la marche, l'équitation, la natation, le tir de l'arc, le dressage des chiens et des faucons, les chasses hardies, qui, dans quelque détour de montagne, mettent tout à coup le chasseur en face des loups ou des sangliers, tenaient une place considérable, Sidoine parle en homme familier avec ces exercices [2]; et nul doute qu'il ne les ait aussi pratiqués, pendant ses séjours chez les parents et les amis qu'il avait au pays des Arvernes.

III.

Vers l'âge de dix-neuf ans, Sidoine fut témoin d'une de ces cérémonies traditionnelles qui, même à l'époque de la décadence de l'Empire, laissaient dans les esprits une si grande idée de la majesté romaine. Le 1er janvier 449, le consul Asterius prit les faisceaux et inaugura l'année dans « la Rome des Gaules, » c'est-à-dire Arles, où, depuis le commencement du règne d'Honorius, tous les Gallo-Romains élevés au consulat commencèrent leurs fonctions [3]. Sidoine était au premier rang pour assister aux fêtes consulaires, car il se tenait au pied de la chaise curule où son père, préfet du prétoire, représentait l'empereur. Il a peint avec beaucoup de vivacité les impressions que ce spectacle ne pouvait manquer de faire sur un jeune homme destiné par sa naissance aux honneurs.

Sidoine dit naïvement l'orgueil qu'il ressentit en se voyant sur l'estrade officielle, près du siège du préfet, mêlé malgré son jeune âge à la foule des fonctionnaires, à la famille du consul,

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 1, lettre à son cousin germain Avitus, fils d'une sœur de sa mère. Le nom de celui-ci indique qu'il était parent de l'empereur auvergnat Avitus, et l'on voit par la lettre qu'il possédait des terres aux environs de Clermont.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 177-206; *Ep.*, III, 3.

[3] Lettre des dix-neuf évêques suffragants d'Arles au pape saint Léon (450), dans Migne, *P. L.*, t. LIV, col. 879.

Digitized by Google

aux plus illustres représentants des barreaux de la Gaule, touchant presque la robe palmée d'Asterius, dont les plis rigides, alourdis par de pesantes broderies, bruissaient, dit-il, au moindre mouvement. Mais il raconte un curieux incident, qui montre ce qu'il y avait quelquefois de sérieux dans l'art oratoire tel qu'on le pratiquait alors, et dans les déclamations improvisées que l'on demandait aux orateurs en renom.

La prise de possession du consulat avait eu lieu de fort bonne heure, car les jours, en janvier, sont courts, et le programme de la fête était très chargé. Entre la première partie de celle-ci et les cérémonies de l'après-midi, telles que la procession consulaire qui, à défaut du grand cirque de Rome, se déroulera dans les belles arènes d'Arles, les affranchissements que, selon l'usage, prononcera le consul, les jeux dont il donnera le signal en agitant la *mappa*, un assez long intervalle de temps se trouva vide. La distribution des diptyques d'ivoire, portant le portrait du nouveau magistrat et offerts par lui aux personnages officiels et à ses amis [1], ne suffit pas à le remplir. Avec l'ardeur pour la parole publique que l'on avait à cette époque, la société d'élite pressée autour du consul et du préfet se tourna vers un assesseur de celui-ci, Flavius Nicetus, célèbre par son éloquence et son savoir. Nicetus avait rang de *spectabilis* : c'était un des premiers jurisconsultes des Gaules. Il accepta de parler, mais, au lieu du compliment banal que plusieurs peut-être attendaient, il donna une leçon de droit. Il entretint l'auditoire d'une loi qui, observée en Orient depuis vingt-cinq ans, était encore ignorée d'une grande partie de l'Occident. C'était la loi sur la prescription trentenaire. Elle avait été promulguée à Constantinople par Théodose II, en 424 [2], et personne, chose que l'on croirait difficilement si Sidoine ne l'affirmait, ne la connaissait en Gaule. A partir du discours « grave, précis, bien ordonné, animé d'une ardeur contenue, » prononcé, le 1er janvier 449, par Nicetus, elle y fut réellement promulguée [3].

Un autre épisode de la jeunesse de Sidoine fera voir les côtés frivoles, mêlés à une religion sincère, de la société à laquelle il appartenait, et montrera en même temps l'extrême facilité poé-

[1] Un diptyque d'Asterius est au musée de Rastadt.
[2] *Code Théodosien*, IV, XIV ; *Code Justinien*, VII, XXXIX, 3.
[3] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 6.

Digitized by Google

tique dont il était doué. Bien que cet épisode ait été souvent raconté, il est nécessaire d'en faire encore une fois le récit, ou plutôt de reproduire encore une fois le récit que nous a laissé Sidoine. Il est, du reste, au nombre des plus agréables pages qui soient sorties de sa plume. La scène se passe le 2 septembre, jour de la fête de saint Just, évêque de Lyon. Sidoine résidait alors dans cette ville, où probablement son père était rentré après avoir cessé les fonctions de préfet des Gaules : c'était, par conséquent, quelques années après le consulat d'Asterius.

« Nous étions réunis au sépulcre de saint Just, — écrit Sidoine à l'un de ses amis [1], — tandis que la maladie t'empêchait de te joindre à nous. On avait, avant le jour, fait la procession annuelle, au milieu d'une immense population des deux sexes, que ne pouvaient contenir la basilique et la crypte, bien qu'entourées de vastes portiques. Après que les moines et les clercs eurent, en chantant alternativement les psaumes avec une grande douceur, célébré matines, chacun se retira de divers côtés, pas très loin cependant, afin d'être tout prêts pour tierce, lorsque les prêtres célébreraient le sacrifice divin. Les étroites dimensions du lieu, la foule qui se pressait autour de nous et la grande quantité des lumières nous avaient suffoqués : la pesante vapeur d'une nuit encore voisine de l'été, quoique attiédie par la première fraicheur d'une aurore d'automne, avait encore réchauffé cette enceinte. Tandis que les diverses classes des citoyens se dispersaient de tous côtés, les principaux allèrent se rassembler autour du tombeau du consul Syagrius [2], qui n'était pas éloigné de la portée d'une flèche. Quelques-uns s'étaient assis sous l'ombrage d'une treille formée de pieux qu'avaient recouverts les pampres verdoyants de la vigne; nous nous étions étendus sur un vert gazon embaumé du parfum des fleurs [3].

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 17. Je me sers, en y faisant quelques retouches. de l'excellente traduction que M. Guizot a donnée de cette lettre dans son *Histoire de la civilisation en France*, t. I, 1829, p. 132-135. Mais M. Guizot se trompe en plaçant cet épisode à l'époque où Sidoine était évêque. C'est un souvenir de jeunesse, rappelé par Sidoine à son ami Eriphius, à la demande de celui-ci. La lettre, bien que très postérieure à l'événement qu'elle raconte, est antérieure à l'épiscopat de Sidoine.

[2] Il s'agit de Syagrius, consul en 382, ami d'Ausone.

[3] Les tombeaux des riches Romains étaient souvent entourés de bosquets, de gazons, et formaient de vrais domaines funéraires, sur lesquels étaient édifiées des constructions de toute sorte. La treille dont il vient d'être ques-

Digitized by Google

« La conversation était douce, enjouée, plaisante; en outre (ce qui est plus agréable), il n'était question ni des puissances ni des tributs; nulle parole qui pût compromettre, et personne qui pût être compromis. Quiconque pouvait raconter en bons termes une histoire intéressante était sûr d'être écouté avec empressement. Toutefois, on ne faisait point de narration suivie, car la gaieté interrompait souvent le discours. Fatigués enfin de ce long repos, nous voulûmes faire quelque exercice. Bientôt, nous séparant en deux bandes, selon les âges, les uns demandèrent à grands cris le jeu de la paume, les autres une table et des dés. Pour moi, je fus le premier à donner le signal du jeu de paume, car je l'aime, tu le sais, autant que les livres. D'un autre côté, mon frère Domnicius [1], homme rempli de grâce et de dévouement, s'était emparé des dés, les agitait et frappait de son cornet, comme s'il eût joué de la trompette, pour appeler à lui les joueurs. Quant à nous, nous jouâmes beaucoup avec la foule des étudiants, de manière à ranimer, par cet exercice salutaire, la vigueur de nos membres engourdis par un trop long repos. L'illustre Philimathius lui-même, comme dit le poète de Mantoue,

Osant partager les travaux des jeunes gens,

se mêla constamment aux joueurs de paume.

« Il y réussissait très bien quand il était plus jeune; mais comme il était fort souvent repoussé du milieu où l'on se tenait debout par le choc du joueur qui courait, comme, d'autres fois, s'il entrait dans l'arène, il ne pouvait ni couper le chemin ni éviter la paume volant devant lui ou tombant sur lui, et que, renversé fréquemment, il ne se relevait qu'avec peine de sa chute malencontreuse, il fut le premier à s'éloigner de la scène du jeu, poussant des soupirs et fort échauffé; cet exercice lui avait fait gonfler les fibres du foie, et il éprouvait des douleurs poignantes. Je m'arrêtai tout aussitôt, pour faire l'acte de charité

tion est mainte fois indiquée dans les inscriptions, de même que la maison du concierge. Voir l'appendice intitulé : *Les domaines funéraires des particuliers et des collèges*, dans mon *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, 3e éd., 1905, p. 471-486.

[1] « Frater meus Domnicius. » Expression amicale, souvent employée au ve siècle, mais qui n'indique point une fraternité véritable.

Digitized by Google

de cesser en même temps que lui et d'éviter ainsi à notre frère l'embarras de sa fatigue.

« Nous nous assimes donc de nouveau, et bientôt la sueur le força à demander de l'eau pour se laver le visage; on lui en présenta et en même temps une serviette d'un tissu velu, qui, nettoyée de sa saleté de la veille, était par hasard suspendue sur une corde, tendue par une poulie devant la porte à deux battants de la petite maison du portier. Tandis qu'il séchait à loisir ses joues : « Je voudrais, me dit-il, que tu dictasses pour moi un quatrain sur l'étoffe qui me rend cet office. — Soit, lui répondis-je. — Mais, ajouta-t-il, que mon nom soit contenu dans ces vers. » Je lui répondis que ce qu'il demandait était faisable. « Eh bien, reprit-il, dicte donc. » Je lui dis alors en souriant : « Sache, cependant, que les Muses s'irriteront bientôt, si je veux me mêler à leur chœur au milieu de tant de témoins. » Il reprit alors très vivement, et cependant avec politesse (car c'est un homme de feu et une source inépuisable de bons mots) : « Prends garde plutôt, seigneur Sollius, qu'Apollon ne s'irrite bien davantage si tu tentes de séduire en secret et seul ses chères élèves. » Tu peux juger quels applaudissements excita cette réponse rapide et si bien tournée. Alors, et sans plus de retard, j'appelai son secrétaire, qui était là tout près, ses tablettes à la main, et je lui dictai le quatrain que voici :

« Un autre matin, soit en sortant d'un bain chaud, soit lorsque la chasse échauffe le front, puisse le beau Philomathius trouver encore ce linge pour sécher son visage tout mouillé, afin que l'eau passe de son front dans cette toison comme le vin dans le gosier d'un buveur ! »

« A peine notre Épiphanius avait-il écrit ces vers, qu'on nous annonça que l'heure était venue et que l'évêque sortait de ses appartements. Nous nous levâmes aussitôt.... »

IV.

Sidoine Apollinaire se maria jeune. Très populaire, on le devine, dans cette société lyonnaise dont il vient de tracer un joli tableau, ce n'est pas à elle, cependant, qu'il demanda une épouse. J'ai dit les liens de famille qui l'attachaient à l'Auvergne. La jeune fille qu'il épousa, Papianilla, était de cette province, et probablement sa parente.

Digitized by Google

La famille dans laquelle il entra par son mariage n'était pas des plus riches, mais était des plus nobles de la Gaule. On y comptait parmi les ancêtres des consuls, et même un patrice. Avitus, le père de Papianilla, avait brillé au barreau de Clermont : puis, sa nature énergique et aventureuse l'ayant entraîné sur les champs de bataille, il avait servi en Belgique sous les ordres du célèbre général romain Aetius. Mais, diplomate habile, il n'avait cessé d'entretenir avec les Visigoths d'Aquitaine de cordiales relations, qu'il fit servir plus d'une fois aux intérêts de Rome, en attendant d'en tirer parti pour sa propre ambition. Il fut, en récompense de ses services, nommé, vers 436, préfet des Gaules. Son temps de magistrature achevé, Avitus, qui avait, comme beaucoup de nobles gallo-romains, l'amour de la campagne, se retira en Auvergne dans ses terres, où il mena activement la vie de propriétaire rural, occupé en même temps de l'éducation de sa fille, de ses deux fils, et de celle d'un fils du roi visigoth Théodoric, qu'il avait accepté d'initier à la civilisation romaine. Il sortit de sa retraite en 451, pour décider Théodoric à unir ses armes à celles des Francs et des Romains, afin de repousser l'invasion d'Attila [1]. C'est pendant l'année d'accalmie qui suivit le départ des Huns, qu'il donna Papianilla en mariage à Sidoine.

Celui-ci s'attacha étroitement à sa nouvelle famille. Les louanges qu'il prodigue à Avitus dépassent évidemment les banalités habituelles au panégyriste : on sent que très sincèrement il l'admire et il l'aime. Avec son beau-frère Agricola, ses rapports sont confiants et affectueux [2]; pour son beau-frère Ecdicius, qui fut un des derniers vaillants hommes de la Gaule romaine, il ne tarit pas d'éloges [3] : et quand les honneurs du patriciat viendront récompenser le courage et les services d'Ecdicius, c'est avec une véritable fierté que Sidoine annoncera cette nouvelle à sa femme [4]. Celle-ci, dans une correspondance volontairement discrète, passe, en quelque sorte, voilée, pas assez cependant pour que nous ne l'apercevions penchée avec son mari, dans une commune prière, sur le lit d'une enfant

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 153-353.
[2] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 2 ; II, 12.
[3] *Ep.*, III, 3.
[4] *Ep.*, V, 5.

Digitized by Google

malade [1], et pour que nous ne retrouvions sous la plume de Sidoine, après qu'il aura quitté le monde et se sera consacré à Dieu, le langage grave et tendre d'une affection qui ne se démentit jamais [2].

A l'époque où il devint le gendre d'Avitus, Sidoine Apollinaire était loin d'avoir renoncé aux ambitions dont, bien des années plus tard, le détacheront les épreuves de la vie et l'appel divin. La fortune grandissante de son beau-père lui offrait à lui-même la plus brillante carrière. L'exemple de celui-ci lui fit comprendre l'utilité qu'il y avait, à cette époque, à cultiver les bonnes grâces d'un puissant voisin comme le roi des Visigoths. Aussi le voyons-nous visiter à Toulouse le roi Théodoric, de qui il reçut l'accueil le plus flatteur : une lettre écrite alors par Sidoine à son beau-frère Agricola résume ses impressions sur le prince barbare. A travers la prose maniérée du jeune voyageur, il semble qu'on aperçoive le roi goth, avec ses cheveux bouclés, ses tresses retombantes, sa barbe épaisse, donnant audience dans une salle d'un palais romain, entouré de ses gardes en casaque de peau; écoutant beaucoup, parlant peu, expédiant rapidement les affaires; modéré dans ses plaisirs, aimant surtout les chevaux et la chasse, excellent tireur; dinant sans recherche de cuisine et sans luxe de service, avec des convives sérieux; se délassant un peu au jeu de dés, puis reprenant ses audiences, soupant quand le flot des solliciteurs s'est écoulé, mais bannissant alors la musique frivole, n'admettant autour de sa table que des chants graves et des plaisanteries inoffensives; austère de mœurs, en religion (il professait l'arianisme) plutôt formaliste que pieux [3]. Le portrait tracé par Sidoine fait honneur à son talent d'observateur et de peintre, et donne l'idée d'un prince qui eut de grandes qualités, et tiendrait une place honorable dans l'histoire, si le sang d'un frère n'avait été répandu au début de son règne.

A l'époque où paraît avoir été accompli ce voyage, la Gaule, qui avait un instant respiré après le départ d'Attila, fut de nouveau fort agitée.

Des tragédies inattendues venaient d'ensanglanter l'Italie. Ce

[1] *Ep.*, II, 12.
[2] *Ep.*, V, 5.
[3] *Ep.*, I, 2.

Digitized by Google

fut d'abord, en 454, l'assassinat d'Aetius par l'imbécile empereur Valentinien III; puis, l'année suivante, l'assassinat de Valentinien III par l'ordre ou du consentement de Petronius Maximus, qui usurpa le trône impérial. Avant d'y être élevé par le crime, Petronius Maximus avait tenu une grande place dans Rome : membre de l'illustre famille des Anicii, deux fois préfet de la ville, deux fois préfet du prétoire d'Italie, deux fois consul, les travaux accomplis sous son administration pour l'embellissement de Rome lui avaient acquis la faveur du peuple; aux yeux de ses collègues du Sénat, il était, en plus, l'homme du monde accompli, le fin lettré, le maître de maison fastueux et hospitalier [1]. Devenu empereur, il plia tout de suite sous l'accablement du pouvoir et du remords. Il n'était pas depuis un jour au Palatin, nous apprend Sidoine, que déjà il gémissait d'y être; et, comme s'il eût aperçu une épée invisible suspendue au-dessus de sa tête : « Heureux Damoclès, disait-il, qui n'as souffert ainsi que pendant la durée d'un repas [2] ! »

Le contre-coup de ces événements se fit vite sentir en Gaule. Voyant le pouvoir central se déconsidérer et s'affaiblir, les Francs et les Alemans multiplièrent leurs incursions, et les Visigoths menacèrent de rompre l'alliance romaine. La Gaule elle-même sentit le lien qui l'unissait à Rome se relâcher. La fierté provinciale commençait à juger « la race décrépite » qui peuplait la ville éternelle, et « l'ombre d'Empire » qui avait laissé faire une si misérable révolution; dans la noblesse gauloise, secouée, comme au temps de Posthume, de mouvements séparatistes, on se posait maintenant une question redoutable : l'Italie a-t-elle le droit de commander à la Gaule, ou celle-ci n'obéit-elle que par l'effet d'une longue habitude, *more magis quam jure?* Averti sans doute de ces dispositions, Maximus essaya de les conjurer, en nommant maître des milices, c'est-à-dire commandant de toutes les forces impériales en Gaule, Avitus, dont il connaissait la popularité parmi les Gallo-Romains et l'influence sur les Barbares [3].

Malgré l'indignité de celui qui la conférait, cette marque de

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 13. Cf. *Corpus inscr. lat.*. t. VI, 1198, 1749 ; *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1888, p. 47-60 ; 1899, p. 224-230.
[2] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 13.
[3] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 369-392, 538-543.

Digitized by Google

faveur exalta l'ambition de Sidoine : on en reconnait le mouvement tout juvénile dans une lettre à son ami Philimathius, qu'il exhorte à suivre la carrière des honneurs. Pour lui-même, il semble ne voir plus de bornes à ses espérances, et rappelle avec orgueil que « son père, son beau-père, son aïeul, son bisaïeul, ont géré les préfectures urbaines, les préfectures du prétoire, les magistratures palatines, l'emploi de maîtres de la milice [1]. » Mais bientôt la réalité allait dépasser les espérances, puisque cette dernière charge elle-même était à la veille d'être échangée par Avitus contre la pourpre des Césars.

Dès que le messager impérial lui eut apporté en Auvergne le diplôme qui l'instituait maître des milices, Avitus partit pour Bordeaux, où se trouvait le roi Théodoric. Il comptait sur son influence pour ramener à l'alliance de l'Empire le monarque hésitant. Mais, au moment où il arrivait à la cour du roi visigoth, une nouvelle révolution venait de bouleverser Rome.

Les Vandales, maîtres depuis dix ans de l'Afrique romaine, avaient été appelés en Italie par la veuve de Valentinien III, qui criait vengeance. On connaît les événements qui se passèrent alors, et qui, en avilissant plus encore l'Empire, firent resplendir d'une gloire nouvelle la papauté. Dès que l'on sut à Rome que la flotte vandale était arrivée à l'embouchure du Tibre, un grand nombre d'habitants prirent la fuite : Maximus se mêla aux fugitifs : reconnu, il fut lapidé par le peuple indigné, et achevé par les soldats. Mais le pape saint Léon veillait. Une première fois, en 451, il était allé, accompagné d'une députation du Sénat, trouver Attila dans son camp, et, par l'autorité et la persuasion de sa parole, avait détourné de Rome le fléau de Dieu. Quatre ans plus tard, c'est accompagné du clergé seul, car le Sénat est en fuite, qu'il vient, au pied des remparts, attendre les Vandales. La capitulation qu'il obtint de leur roi Genséric réservait aux envahisseurs quinze jours pour piller Rome ; en retour, les Vandales s'engageaient à ne mettre ni à mort ni à la torture aucun de ses habitants. Ceux-ci assistèrent, consternés mais la vie sauve, au sac de leur ville : ils virent entasser sur les vaisseaux ennemis les lames dorées des toits du Capitole, la vaisselle d'or des palais et des églises, les statues de

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 3.

Digitized by Google

bronze, les trophées des anciennes guerres, y compris les ustensiles sacrés du temple de Jérusalem rapportés par Titus : le délai expiré, la flotte vandale, chargée de dépouilles, fit voile vers Carthage [1]. C'était, dit Sidoine [2], la revanche des guerres puniques.

Avitus n'avait plus qualité pour parler au nom de l'empereur, puisque Maximus avait honteusement péri. Il pressa néanmoins les Visigoths de conclure avec Rome une alliance nouvelle. On revint à Toulouse, capitale du roi barbare, pour y poursuivre les négociations. Théodoric consentit au renouvellement de l'alliance, mais il y mit une condition : le traité serait signé par un empereur, et cet empereur serait Avitus. Le roi et son fils Sigismond s'engageraient par serment à le défendre contre tous ses ennemis.

Il est probable qu'Avitus se laissa convaincre facilement. Mais il ne pouvait rester seulement l'élu des Visigoths, et il fallait donner à la nomination d'un empereur gaulois l'apparence d'une consultation nationale. Une assemblée, composée surtout de représentants de la noblesse gallo-romaine, fut convoquée. Elle se réunit, le 5 août 455, à Ugernum (probablement Beaucaire), forteresse voisine d'Arles. Là, un des sénateurs les plus qualifiés prit la parole au nom de tous, et fit à Avitus un devoir de déférer au vœu de la patrie. « C'est elle qui t'ordonne de commander, » *quae jubet ut jubeas ;* et il ajouta, pour rassurer la conscience du nouveau prince : « Tu es pauvre, et personne ne t'accusera d'avoir acheté l'Empire. » Trois jours après, Avitus fut solennellement proclamé à Arles, aux applaudissements des grands, du peuple et de l'armée [3].

Il lui restait à se faire accepter des Romains. Le nouvel Auguste se mit en route, mais il n'arriva à Rome qu'au milieu de l'hiver, ayant fait, auparavant, une pointe audacieuse en Pannonie, où il rétablit, dit-on, l'autorité impériale [4].

Son gendre Sidoine l'accompagnait.

PAUL ALLARD.

[1] Prosper d'Aquitaine, *Chron.* (éd. Mommsen, dans *Mon. Germ. hist.*, *Auct. antiquiss.*, t. IX, p. 384) ; Procope, *De bello Vandalico*, I, 5 (éd. Dindorf, dans *Corpus script. hist. byzant.*, p. 332).

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 444.

[3] *Ibid.*, 392-584.

[4] *Ibid.*, 589-590.

Digitized by Google

LE CHATEAU SAINT-ANGE

PENDANT L'OCCUPATION DE ROME PAR LES ARMÉES DE CHARLES-QUINT

1526-1527

La marche du lieutenant de l'empereur Charles-Quint, Ugo Moncada, avait été si imprévue et si rapide qu'il parvint à Rome, le 20 septembre 1526, alors que le pape Clément VII et son entourage étaient dans la plus profonde sécurité ; ses troupes entrèrent par la porte Saint-Jean de Latran et se répandirent assez lentement dans la ville ; elles établirent leur campement près des Santi Apostoli, dans le quartier des Colonna, c'est-à-dire presque au centre de Rome [1]. Le lendemain matin, le pillage commença ; le Vatican fut envahi, et le pape se retira en hâte, avec quelques cardinaux, au château Saint-Ange, dont les herses furent baissées et dont l'artillerie fut mise en état de défense. Ce fut même la crainte des canons du château qui arrêta les ennemis dans la dévastation de la région circonvoisine ; mais le reste du quartier du Borgo et le palais pontifical subirent un pillage complet. Comme les soldats revenaient vers leurs quartiers en passant imprudemment par le pont Saint-Ange, la garnison du château se précipita sur la queue de la colonne, tua ou captura une soixantaine d'hommes et s'empara du butin qu'ils emportaient, parmi lequel était la trirègne, qui fut aussitôt rapportée au pape. On surprit également et l'on fit prisonnier l'un des chefs de l'armée impériale, Mario Orsini, au moment où il était occupé, au Vatican, à dépouiller la garde-robe du pape [2].

[1] F. Guicciardini, *Ist. d'Italia*, Milan, 1829, lib. XVII, p. 617. M. Sanuto, *I Diarii*, Venise, 1895, XLII, 700, 722 et suiv.

[2] *Diario di Cola Colleine* (1521-1561). *Archiv. stor. not. capit.*, cred. XIV, vol. 7, fol. 3. Cf. Sanuto, XLIV, 100. Il fut tué peu après devant Frosinone.

Digitized by Google

Cependant, Clément VII avait trouvé le château mal préparé à la résistance ; soit négligence, soit plutôt par la faute du pape, le gouverneur, Teobaldo Starnotti de Fabriano, avait laissé réduire les approvisionnements amassés par Alexandre VI et Jules II [1]. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'un siège ; Clément VII demanda donc à négocier, et Moncada accepta d'autant plus volontiers que ses troupes s'étaient débandées après le sac du Borgo. Les cardinaux Cibo et Ridolfi, neveux du pape, lui ayant été donnés comme otages, il se prêta à venir dans le château traiter personnellement avec le pape, et une trêve de quatre mois fut conclue.

L'ancien gouverneur fut congédié et remplacé par un parent du pape, Guidone de Medicis, qui était déjà en fonction au mois de janvier 1527 [2].

Cette alerte passée, Clément VII s'occupa de mettre sa forteresse à l'abri d'une surprise du même genre. Après la mort de Bramante, San Gallo le jeune [3] avait reçu mission de diriger les travaux d'entretien ; ce fut lui, sans doute, qui construisit la grosse tour prenant le pont en enfilade et plongeant dans le fleuve, que, cent ans plus tard, en 1628, Urbain VIII fit détruire parce qu'elle entravait le cours des eaux et aggravait les inondations [4]. Des paiements importants furent faits à San Gallo [5] ; le 12 janvier 1527, il recevait 123 écus pour le rembourser d'avances concernant des travaux accomplis sous sa direction ; un peu plus tard, il reçut 221 ducats en paiement de matériaux de toute sorte employés dans ces travaux ; le 12 mars (1527), il lui fut encore compté 50 ducats. En même temps, le pape recrutait des soldats. On disait qu'il en avait

[1] Moroni, *Diz. di Erud.*, XXII, 260. *Diario di Cola Colleine.*

[2] *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, vol. 1527, fol. 132. Du 12 janvier 1527 : « *Mandatur Dño Guidoni di Medicis arcis S. Angeli Urbis castellano ut....* »

[3] Antonio San Gallo (1485-1546), élève de Bramante, travailla pendant quarante et un ans au service des papes Léon X, Clément VII et Paul III ; il fortifia nombre de villes, entre autres Civita-Vecchia, Montefiascone, Parme, Plaisance, Ancône, Florence et Pérouse. Cf. M. Carcani, *Il Mausoleo di Adriano e il castel S. Angelo*, Rome, 1886, p. 95. Castriotto, *Della fortificazione della città*, Venise, 1564, fol. 90 v°.

[4] Sanuto, *Diarii*, XLII, 31. « *Esso Pontifice.... fa mettere vittuarie et fortificare il castel Sant' Agnolo et far certo bastion a uno ponte....* »

[5] *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, 1527, fol. 20, 131, 198. Müntz, *Les Antiquités de la ville de Rome*, Paris, 1886.

Digitized by Google

trouvé mille et qu'il en cherchait encore autant [1]; en fait, ses prétentions étaient moindres. Le 26 février 1527, la Secrétairerie pontificale donna ordre à la Chambre apostolique de compter au nouveau gouverneur, Guidone de Medicis, 200 ducats pour sa solde des mois suivants, et 13 ducats pour « les trente nouveaux compagnons chargés de garder la partie inférieure du château [2]. »

Voici d'ailleurs l'état de solde de la garnison pour le mois d'avril, du moins en ce qui concerne les officiers [3] :

Mansueto,	recevant 6 ducats.
Zanobio,	—
Silvestro,	—
Guglielmo,	—
Juliano,	—
Guglielmo Lodovici,	—
Francesco et l'héritier de Leonardo,	—

Soit, en tout, sept bombardiers ou chefs de batterie ; ces bombardiers étaient généralement investis de leurs fonctions à vie par un bref pontifical, et leur salaire avait été fixé, depuis longtemps déjà, à six écus par mois. Au cours des mois précédents, on trouve mentionnés quelques autres bombardiers, toujours à la solde de six ducats, à savoir : le 1er janvier, Clemente ; le 10 février, Gabriele et Bernardo [4].

Outre les bombardiers, l'état de solde porte :

Un charpentier,	recevant 6 écus.
Un ferronnier, Martino,	—
Un jardinier,	3 écus.
Un chancelier,	—
Un chapelain,	—

Un médecin, Girolamo de Fano, « familier du gouverneur, » était également compris dans le personnel attaché au château ; il fut autorisé, par un bref en date du 25 novembre 1526, à porter une épée, un poignard et les armes qu'il jugerait utiles à sa défense [5].

[1] Sanuto, *Diarii*, XLII, 257, 32.
[2] *Archiv. di Stato*, *Mand. Camer.*, vol. 1527, fol. 137.
[3] *Ibid.*, fol. 141-142. Pour mai, fol. 146; même rôle.
[4] *Ibid.*, fol. 105, 132, 136.
[5] *Archiv. Seg. Vat.*, *Div. Camer.*, vol. LXXVII, fol. 79.

Digitized by Google

La charge de directeur des travaux, ou mieux de chef des maçons, était occupée par Bartolommeo de Lodi, qui l'exerçait depuis vingt-sept ans, aux appointements de six ducats par mois, et l'avait reçue sa vie durant, selon la coutume. Il mourut en 1528, et fut remplacé par Perino del Capitano, bourgeois de Florence [1]. La plupart des maçons travaillant à Rome étaient d'ailleurs d'origine florentine ou tout au moins toscane.

Dans un recensement fait un peu avant le sac, la population du château est portée comme se composant de quatre-vingt-cinq personnes [2].

Quant à l'état des munitions, nous ne le pouvons connaître que par les emprunts qu'y fit le pape, faussement rassuré par l'éloignement du péril. Le 12 janvier 1527, il ordonne au gouverneur de livrer 1,000 livres de salpêtre pour l'armée qu'il avait envoyée devant Frosinone ; le 15 janvier, il ordonne de prélever 1,800 livres de poudre dans la poudrière du château, pour être également envoyées à l'armée ; le 17 janvier, Guidoni reçoit l'ordre de fournir deux canons aux armes du pape Léon X, et trois fauconneaux mesurant une canne et demie de long (trois mètres environ), plus 140 boulets pour les canons et 300 boulets pour les fauconneaux, et 8,000 livres de poudre dans quarante barils. Le 4 février (1527), le sous-gouverneur, Pietro Marchesi, évêque de Massa (1521-1544), reçoit à son tour l'ordre de fournir deux grosses espingoles pesant 350 livres et envoyant des projectiles d'une livre et demie, une espingole de 116 livres, envoyant des projectiles d'une livre, et une espingole de 94 livres, envoyant des projectiles de même poids. Le 11 février, nouvel ordre de livrer deux canons, aux armes du souverain pontife, du poids de 7,000 livres et mesurant une canne et demie de longueur ; 24 barils de poudre contenant 4,800 livres de grosse poudre, 100 boulets de 50 livres, et 74 boulets de 6 livres pour les fauconneaux [3].

En même temps qu'il dégarnissait ainsi sa forteresse, le pape renvoyait ses soldats, en sorte qu'il n'avait plus guère que deux mille hommes dans toute la ville quand, le 6 mai 1527, l'armée

[1] *Archiv. Seg. Vat., Div. Camer.*, vol. LXXVI, fol. 125, et vol. LXXXIII, fol. 48.
[2] D. Gnoli, *Archiv. stor. Rom. Stor. Pat.*, an. XVII (1897), p. 444, 453.
[3] *Archiv. di Stato, Mand. Camer.*, vol. 1527, fol. 105, 192, 194.

Digitized by Google

du connétable de Bourbon, forte de quelque trente mille hommes, se présenta devant la ville. Le 3 mai, Renzo de Ceri avait été chargé de la défense de la ville ; il avait convoqué la population dans le lieu habituel de ses réunions, devant l'église Santa Maria Araceli, pour lui représenter l'imminence du danger et l'inviter à repousser l'ennemi [1]. Mais les Romains, indifférents ou terrifiés, ne s'armèrent pas, et l'ennemi entra sans peine dans la ville, malgré la mort du connétable (6 mai 1527). Clément VII priait dans la basilique de Saint-Pierre quand l'assaut fut donné, vers neuf heures du matin ; des blessés, des fugitifs l'entourèrent, poursuivis par les Impériaux, qui en tuèrent quelques-uns sous ses yeux [2]. Il s'enfuit, pressé par le cardinal Paolo Giovio, qui soutint les extrémités de son long manteau, et le recouvrit de sa cape, qui était violette [3]. Par le corridor, il parvint au château, où bientôt se trouvèrent réunis la plupart des cardinaux présents à Rome (treize) [4], soixante archevêques et évêques [5] et nombre de prélats. De toutes parts, les habitants, affolés par les premières scènes de pillage et de barbarie, affluaient au château ; les marchands y apportaient ce qu'ils avaient de plus précieux ; la femme de Renzo de Ceri y arriva dans le même temps que son mari venait y chercher un refuge [6]. Le cardinal Pucci fut, dans la cohue, jeté à bas de sa mule, foulé, blessé à la tête ; on l'apporta presque mourant au château. Ce fut à grand'peine que la herse, rouillée, put être baissée ; encore ne parvint-on pas à l'amener jusqu'à terre ; en tombant, elle écrasa nombre de fuyards [7]. Quelques Impériaux,

[1] *Diverse lettere di F. Guicciardini al cardinale di Cortona ed al comte Guido Rangoni....* Dans *Opere inedite*, Florence, 1869, vol. V, p. 436, 438, 440, 443. Gregorovius, Rome, 1901, t. IV, p. 719.

[2] Guicciardini, *Ist. d'Italia*, lib. XVIII, p. 641. Carcani, *Il Mausoleo di Adriano*, Rome, 1886, p. 99.

[3] P. Giovio, *Vita del card. P. Colonna*, trad. L. Domenichi, Florence, 1549, p. 590.

[4] Les treize cardinaux réunis au château étaient : Farnese, Orsini, Cesi, Armellini, Accolti, Trivulzio, Pisani, Campeggio, Rangoni, Ridolfi, Pucci, Cibo, del Monte.

[5] Entre autres, l'archevêque de Zara, Francesco Pisaro ; l'archevêque de Ravenne, Pietro Accolti ; l'évêque de Bergame, Pietro Lipomano ; l'évêque de Cadix, Girolamo Teodoli. Sanuto, *Diarii*, XLV, 190, 209, 217.

[6] D. Orano, *Il sacco di Roma*, Rome, 1901, p. 276. Sanuto, *Diarii*, XLV, 99.

[7] M. Guazzo, *Hist. di tutte le cose.... dal 1524 al 1540*. Venise, 1540, p. 50. Sanuto, *Diarii*, XLV, 99, 142.

Digitized by Google

qui avaient déjà pénétré dans le château, furent massacrés. La foule s'entassa devant la porte; les premiers arrivants furent précipités dans les fossés et y périrent. Quand le gros des Impériaux se présenta, on ne put les recevoir à coups de canon, car on aurait tué autant de Romains que d'ennemis. Le cardinal Armellini, arrivé alors que la herse avait été descendue, dut être hissé dans un panier jusqu'à une fenêtre. Bientôt il se trouva dans le château près d'un millier de personnes, dont trois cent cinquante de qualité [1]. L'envoyé espagnol, Sepulveda, s'était lui-même réfugié auprès du pape, ainsi que le représentant du roi de France.

Ce que raconte Benvenuto Cellini, touchant l'affolement qui régna alors et la façon dont on recruta des défenseurs, n'est sans doute pas entièrement faux [2]; le récit d'autres témoins en fait foi. Le peintre Raffaello de Montelupo s'était sauvé de chez lui, n'emportant que ses vêtements, sa cape, son épée et son poignard; il se dirigea avec un ami, Pietro Lapini, du côté du château; passant devant le portail, il vit à l'intérieur son maître, Antonio San Gallo, qui faisait office de bombardier à la place de son frère Guglielmo, alors à Florence [3]. San Gallo l'interpella et lui dit que s'il voulait devenir bombardier, il aurait six écus par mois. Montelupo entra et on lui compta sur-le-champ soixante giuli d'argent [4]. Deux pièces lui furent confiées, une demi-couleuvrine et un fauconneau, toutes deux placées du côté de la colline du Belvédère. De même pour Cellini; il entre au château avec la foule des fuyards; on le paie d'avance et on lui confie quelques pièces d'artillerie avec les hommes nécessaires pour les manœuvrer [5].

Aussitôt arrivé au château, Clément VII en avait confié la défense à Orazio Baglioni que, naguère, il y retenait prisonnier, et

[1] On couchait, dit Raffaello de Sinibaldi de Montelupo, jusqu'à huit et neuf dans une même chambre. G. Vasari, *Le Vite de Pittori*, Florence, 1880, IV, 560.

[2] B. Cellini, *La Vita*..., publ. par D. Carbone, Milan, 1891, p. 55, 14 avril 1527. A. Bertolotti, *B. Cellini*, p. 19.

[3] Montelupo dans Vasari, *loc. cit.*

[4] Le pape Paul III fixa, en 1544, la valeur du ducat à douze giuli; en 1527, il valait un peu moins, peut-être dix giuli; on avait donc avancé à Montelupo les cinq sixièmes de sa paie environ.

[5] Cellini faisait déjà partie de la garnison ou plutôt du personnel du château; le 14 avril 1527, il avait reçu sa paie de six écus. A. Bertolotti, *B. Cellini*, p. 19. D'ailleurs il dit lui-même: *Essendo io della famiglia del Castello.*

Digitized by Google

à Antonio Santa Croce qui semble avoir eu le commandement des bombardiers. Des tranchées furent creusées, les portes furent murées de telle sorte qu'on ne put plus ni entrer ni même sortir, si ce n'est du côté du fleuve, et encore fallait-il être excellent nageur. Toutefois, par suite de l'incurie du pape, il n'y avait plus que peu de provisions : du pain et du vin pour un mois, de la viande salée, du fromage et du riz en petite quantité. Au dernier moment, on réussit à faire entrer quarante moutons [1].

Le 8 mai, le siège commença effectivement sous la direction de Vespasiano, d'Ascanio Colonna et du cardinal Pompeo Colonna; on pratiqua des tranchées tout autour du château, à une assez grande distance, non pour le miner, mais afin d'empêcher le pape et les prélats, que l'on supposait possesseurs d'énormes richesses, de s'évader. Ces tranchées partaient du pont « qui est sous le Belvédère » et se terminaient devant l'église San Rocho, c'est-à-dire près du pont Ripetta ; les Espagnols, qui semblent avoir été les plus actifs parmi les assiégeants, en avaient mené une autre plus près sur la place Sant' Angelo [2]. Les voies d'accès furent également barrées par des défenses improvisées [3]. Cependant l'artillerie du château tirait sans relâche ; le 26 mai (1527), Baglioni fit une sortie qui coûta aux assaillants plus de six cents hommes [4]; le 29 mai, le duc d'Orange, qui avait pris le commandement des Impériaux à la mort du connétable, fut blessé à la tête d'un coup d'arquebuse, tiré par Cellini, s'il faut l'en croire malgré sa présomption coutumière [5] ; les chirurgiens qui le bandèrent reçurent vingt et un écus. « Vingt et un escus donnés par l'escuyer Chantrans aux cirurgiens qui habillèrent Monsr quand il fut blessé à la teste d'un coup d'archebuse devant le chasteau Saint-Ange [6]. » D'ailleurs, les sorties se répétaient et inquiétaient fort les Espagnols et les lansquenets qui s'efforcèrent de barricader le pont

[1] Sanuto, *Diarii*, XLVI, 129. Ciacconio, *Vita Clemente VII*, *Vit. Pontif.*, éd. 1601, p. 1904.
[2] Autobiographie de Raffaello di Montelupo.
[3] Sanuto, *Diarii*, XLV, 206.
[4] Sanuto, *Diarii*, XLV, 209, 236, 261. D. Orano, p. 300.
[5] *Mémoires*, liv. II, chap. XXXVIII. Philibert de Châlon, prince d'Orange, fut tué en 1530, près de Pistoie, au service de l'Empereur.
[6] Journal tenu par son secrétaire, publié par Ant. Dom. Pierrugues, *Giornale del Principe d'Orange nelle guerre d'Italia* (1526-1530), Florence, 1897, p. 17. Orano, p. 300, note 1.

Digitized by Google

et d'envelopper le château d'une ligne complète de circonvallation à laquelle on fit travailler des criminels tirés de prison [1].

Les prélats, pendant ce temps, multipliaient leurs dévotions ; sans cesse on psalmodiait et l'on disait des litanies; la nuit comme le jour on lisait le Psalmiste ; le pape célébrait souvent la messe et accordait de nombreuses indulgences [2]. Le jour de l'Ascension, il dit l'office divin et fit communier lui-même tous les cardinaux qui en manifestèrent le désir; les cardinaux et les évêques disaient de nombreuses messes et « l'ordre religieux était admirable. »

Comme le trésor accumulé par Jules II avait été dissipé par Léon X, le numéraire manquait totalement; Cellini fut chargé de fondre des objets en métal précieux; on obtint ainsi pour deux cents livres (68 kilos environ) d'or [3].

Cependant les vivres se faisaient rares ; les Espagnols se saisirent d'une femme qui apportait des laitues pour la table du pape et la pendirent devant le château; ils tuèrent aussi à coups d'arquebuse des enfants qui cueillaient des herbes pour les déposer dans un panier que les assiégeants faisaient descendre du haut des créneaux [4]. On en était réduit à manger de la chair d'âne. Il n'était plus possible de communiquer avec l'extérieur qu'au moyen d'enfants déguisés en mendiants.

Enfin le pape demanda à entrer en composition et, le 5 juin, un accord fut signé en vertu duquel Don Hernando de Alarcon prit possession de la partie inférieure du château avec deux compagnies de cent cinquante hommes chacune, composées l'une d'Espagnols, l'autre d'Allemands [5]. « Le chasteau Saint-Ange fut mis ès main de l'Empereur, jeudy 5 de juin dudict an 1527, videlicet le bas et le hault le tient encore le pape [6]. » Philippe de Cervella fut nommé gouverneur du château [7]. De fait,

[1] Orano, p. 299. J. Bonaparte, *Le sac de Rome.*

[2] Sanuto, *Diarii,* XLVI, 132. Lettre de l'évêque de Zara, Francesco Pisaro, mai 1527.

[3] Cellini, *La Vita*, p. 64.

[4] Sanuto, *Diarii*, XLVI, 132, 133. Bonaparte, *Le sac de Rome.*

[5] F. Guicciardini, *Ist. d'Italia*, lib. XVIII, p. 645.

[6] L. Madelin, *Le Journal d'un habitant français en Rome* (1509-1540), *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, an. XXII (1902), p. 291.

[7] Par bref en date du 1er juillet 1527, le pape le dégagea, lui et ses compagnons, des peines qu'ils avaient encourues de ce chef. *Archiv. Seq. Vat.*, arm. XLII, vol. 14, n. 115.

Digitized by Google

le pape était prisonnier et même assez étroitement gardé. Orazio Baglioni et Renzo de Ceri furent autorisés à s'éloigner. Orazio retourna à Pérouse, emmenant Cellini, et il arriva le 12 juin 1527 [1]. Guido de Médicis demeura gouverneur du château en ce qui concernait la partie supérieure où résidait Clément VII [2]. D'ailleurs, si les Impériaux faisaient bonne surveillance autour de leur captif, celui-ci, pour sa part, ne permettait guère qu'on vînt du dehors jusqu'à lui, parce qu'il redoutait la peste qui venait d'éclater dans Rome à la suite des massacres du mois précédent (27 juin). Cependant le château ne demeura pas longtemps indemne. En juillet, le cardinal Rangone avait perdu quinze de ses serviteurs; il demanda à s'éloigner pour s'établir dans une de ses villas, ce qui lui fut accordé à la condition de rester prisonnier sur parole [3]. Plusieurs des serviteurs du pape périrent également [4]. Le 17 juillet, mourut un vieux serviteur du château, le capitaine Garcias de Heredia, qui y tenait garnison depuis quarante-quatre ans et avait vu sept papes [5]. Parmi les personnages de marque qui succombèrent, furent Alberto Serra, qui avait fait embellir la rue dell' Orso par San Gallo, l'abbé Nogero, représentant de l'empereur Charles-Quint, le cardinal Rangone qui était revenu au château (25 août) [6]. Le cardinal Francesco Armellini y mourut en octobre; on ne sait toutefois si ce fut de la peste [7].

Ce fut seulement le 31 octobre qu'une convention fut conclue entre le pape et l'empereur, et le 26 novembre (1527) qu'elle fut signée au château Saint-Ange; Charles-Quint s'engageait à rendre au pape sa liberté, et celui-ci à lui payer une forte rançon qui était supposée représenter les frais de la guerre [8].

A partir du 1er octobre, le pape avait pu, grâce à l'intervention

[1] Cellini, *La Vita. Mem. Perugine* dans *Archiv. stor. Ital.*, ser. I, vol. 16, p. II, p. 317. Sanuto, *Diarii*, XLV, 235, 315. Comte L. de Baglion, *Les Baglioni de Pérouse*, Poitiers, 1907, p. 179.

Archiv. Seg. Vat., arm. 42, vol. 14, n. 77.

[3] Sanuto, *Diarii*, XLV, 416, 417, 435.

[4] *Ibid.*, 505.

[5] Guicciardini, *Stor. d'Ital.*, lib. XVIII, p. 648. Gregorovius, IV, 758.

[6] Il avait soixante-cinq ans. Forcella reproduit son épitaphe, VI, 353, n. 1105.

[7] Palatino, *Fasti Card.*, Venise, 1701, II, 673. Gregorovius, IV, 760.

[8] Molini, *Doc. di storia Ital.*, Florence, 1886, I, 273. Le pape donnait en otages les cardinaux Trivulzio, Gaddi et Pisani.

Digitized by Google

de Veyra, se procurer des vivres à sa convenance; les dépenses de sa table s'élevèrent durant le mois à 283 ducats de dix giuli et 69 bolognini; durant le mois de novembre, elles furent de 351 ducats [1].

Dans la nuit du 7 décembre, Clément VII, qui se sentait mal sûr dans le château malgré le pacte conclu, s'enfuit sous un déguisement au sujet duquel les contemporains ne sont nullement d'accord; les uns affirment qu'il se cacha au fond de la litière de son chancelier, d'autres qu'il se travestit en marchand ou bien encore qu'il se couvrit d'un chapeau de pauvre, d'un méchant manteau, se mit une fausse barbe et trompa les sentinelles en se donnant pour un fourrier du pape chargé de préparer son gîte quand il partirait. Quoi qu'il en soit, il gagna Viterbe presque sans escorte et parvint, le 8 décembre, à Orvieto. Il était resté sept mois enfermé au château [2].

Quelques jours auparavant, le cardinal Trivulzio avait tenté de fuir, mais les Espagnols le ramenèrent au château (28 novembre 1527) [3].

Le pape fit frapper un peu plus tard une médaille commémorative de sa captivité [4].

Le 14 janvier 1528, les Espagnols quittèrent Rome, au nombre de quatorze mille environ; la partie inférieure du château fut rendue aux représentants du Saint-Siège, et Carlo Astalli ou Astaldi en eut aussitôt la garde, Guido de Médicis demeurant gouverneur de la partie supérieure. Toutefois, suivant certains chroniqueurs, la partie inférieure du château aurait été confiée, jusqu'au retour du pape (6 octobre 1528), à Niccolo Maurizio qui avait défendu avec énergie Anagni contre les Impériaux lors des derniers événements et qui devint, par la suite, gouverneur du Borgo.

[1] *Archiv. di Stato, Spend. Pontif., Registro delle Spese.*

[2] Bonaparte. *Archiv. stor. Ital.*, ser. I, vol. 16, part. n. p. 321. Cola Colleine, *Diario, Archiv. stor. not. capit., Cred.* XIV, vol. 7, p. 2. Sanuto, *Diarii*, XLVI, 205, 376.

[3] Sanuto, *Diarii*, XLVI, 336.

[4] Cette médaille existe au Vatican, en trois types légèrement différents; au droit, Clément VII; au revers, un ange conduisant saint Pierre par la main avec un grillage de prison à gauche; en légende : *Misit Dominus angelum suum.* Roma. Bonani, t. I, p. 185, donne la reproduction d'une médaille qui semble apocryphe, dont la légende aurait été : *Misit D. Ang. suum et liberavit me.*

Digitized by Google

Le 2 janvier 1528, Clément VII avait récompensé Guido de Médicis de sa conduite pendant le siège en lui donnant l'évêché de Chieti transformé, à son intention, en archevêché (1528-1537) [1].

E. RODOCANACHI.

[1] Ughelli, *Italia sacra*, VI, 739. Médicis ne pouvant exercer personnellement les fonctions de sa charge, il dut prendre un coadjuteur, Giovanni Ginori, auquel il donna des pouvoirs très étendus ainsi qu'il appert d'un acte, daté du 29 avril 1528 et passé par-devant notaire (*Archiv. di Stato, Atti Nicia*, prol. 4513, fol. 229). L'acte a la forme d'une procuration : *In mei Notari.... personaliter constitutus Dominus Guydo de Medicis electus Theatinus arcis S. Angeli de Urbe Castellanno.... constituit.... suum vicarium.... procuratorem Rev. D. Johannem Ginori prepositum Ecclesiae Augustensi....*

Digitized by Google

LES

IDÉES POLITIQUES DU CARDINAL BELLARMIN

(*Suite*)

Après avoir vu quelle idée se fait Bellarmin de l'origine du pouvoir civil, de ses droits et de ses devoirs, de ses relations avec l'Église, il nous reste à suivre le cardinal au milieu des irritantes controverses qui lui firent tant d'ennemis.

En quels cas des sujets peuvent-ils résister à une loi injuste de leur prince ; et dans quelles limites cette résistance doit-elle se renfermer ? Si le souverain se laisse aller à une insupportable tyrannie, son droit ne cesse-t-il pas, et le peuple n'est-il pas autorisé à la révolte, même à la révolte armée ? Et dans le cas spécial où le prince se fait le persécuteur de l'Église, le souverain pontife n'a-t-il pas, en vertu même de ses pouvoirs spirituels, le droit de le déclarer déchu de son trône, et de relever ses peuples de leur serment de fidélité ? Droit de résistance à une loi injuste ; droit de révolte contre une autorité tyrannique ; pouvoir, du moins indirect, du pape sur les couronnes, telles sont les trois questions au sujet desquelles nous devons exposer les idées du cardinal, en mentionnant les solutions par lui données aux divers cas de conscience que suscitèrent à son époque les guerres de religion [1].

I.

DROIT DE RÉSISTANCE PASSIVE ET ACTIVE A UNE LOI INJUSTE

C'est surtout la révolte des Vénitiens contre Paul V, en 1606,

[1] Cf. E. Timpe, *Die Kirchenpolitischen Ansichten und Bestrebungen des Kardinals Bellarmin*, dans les *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* de Sdralek. Breslau, 1905, p. 3 sq.

Digitized by Google

qui força Bellarmin à exposer ses idées sur la légitimité de la résistance à une loi injuste [1]. Le principal argument dont se couvraient les théologiens de la République, pour se dispenser d'observer l'interdit lancé par le pape, était, en effet, ainsi formulé : « L'homme n'est pas tenu d'obéir au pape quand ce que celui-ci commande est contraire à la loi de Dieu, et même dans quelques autres cas [2]. » Et ailleurs : « Si le pape réclame, sous peine de censure, obéissance à des ordres iniques, par lesquels il excède l'autorité qu'il a reçue du Christ, cette prétention doit être regardée comme une erreur intolérable et une souveraine injustice, et c'est un devoir de lui résister [3]. » Par contre, les mêmes théologiens regardaient comme légitime l'acte du doge de Venise défendant d'observer l'interdit pontifical, et déclaraient coupables de péché mortel les jésuites et les autres prêtres qui avaient obéi au pape [4].

Pour réfuter ces théories, destinées à faire taire les scrupules du clergé vénitien en révolte contre Paul V, Bellarmin ne se borne pas à établir les raisons qui avaient motivé l'acte pontifical; il suit ses adversaires sur le terrain des principes, et expose l'attitude que doit garder un chrétien en présence d'un ordre d'une autorité quelconque qui lui paraît injuste.

Avant tout, il accorde à ses adversaires « que lorsque le commandement d'un homme est manifestement contraire à la loi de Dieu, c'est un devoir de lui désobéir [5]. » Un exemple topique le démontre. « Lorsque les princes séculiers commandaient à tous leurs sujets de renier le Christ, ou de sacrifier aux idoles, les

[1] Cf. Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 52 sq.

[2] « L'obbedienza che il cristiano deve al precetto del sommo Pontefice non è assoluta in tutte le cose, ma eccettuate quelle che sono contra la legge di Dio.... l'obbedienza debita al sommo Pontefice non si estende a tutte le cose che non sono contrarie alla legge di Dio. » *Trattato dei sette Teologi*, prop. 10, 11 ; cité dans Bellarmin, *Risposta ; op.*, t. VIII, p. 14. Cf. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 331.

[3] « Quando il Pontefice per fare obbedire i commandamenti suoi ingiusti e nulli, o perchè eccedono l'autorità datagli da Cristo, fulmina sentenza o censure.... quella contiene errore intollerabile ed è ingiusta e nulla; e non si deve ricevere nè obbedire. » *Ibid.*, prop. 15, p. 22. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 335.

[4] *Risposta di un dottore*, citée dans Bellarmin, *Risposta del Cardinale*, *op.*, t. VIII, p. 53, 55. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 372.

[5] « A questo gia è stato risposto che se il peccato è manifesto, non si ha da obbedire, nè bisogna esame nelle cose manifeste. » *Risposta*, prop. 12, *op.*, t. VIII, p. 18.

Digitized by Google

chrétiens étaient-ils donc tenus de leur obéir sous peine de péché [1] ? » Ce principe vaut pour l'autorité spirituelle comme pour la temporelle. Bellarmin se pose le cas d'un pape prévaricateur, ordonnant à tel ou tel fidèle des actes que la loi de Dieu défend, et il conclut : « Tous les théologiens disent la même chose, quand ils supposent le cas d'un pape homme de mauvaise vie, comme l'ont été quelques-uns au temps passé (si les récits qui nous sont parvenus sont véridiques), et voulant user de fait d'une injuste violence.... si, par exemple, un pape voulait ruiner l'église de Saint-Pierre, pour en bâtir un palais à ses parents, ou s'il voulait déposer tous les évêques, et par ce moyen mettre l'Église en trouble, ou s'il voulait faire la guerre sans occasion ni sujet, pour ôter les États à leurs vrais possesseurs, ou en gratifier ses proches, les docteurs indiquent les remèdes suivants : avoir recours à Dieu par l'oraison, admonester ledit pape avec tout respect et révérence, n'obéir point à ses commandements notoirement injustes, et enfin lui résister, et empêcher qu'il ne fasse le mal projeté [2]. »

Ce droit à la résistance, au moins passive, n'existe pas seulement lorsque le prince ecclésiastique ou séculier commande un acte évidemment défendu par la loi de Dieu, mais lorsque ses décisions lèsent évidemment et gravement l'honneur ou les intérêts d'un particulier ; celui-ci n'est nullement tenu de souffrir cette injure faite à son droit. A Paolo Sarpi, qui mettait en avant ce commode argument « que si le prince me commande quelque chose qui soit au détriment des biens temporels, je luy dois obéir, d'autant que le bien particulier doit céder au bien com-

[1] « E quando i principi infedeli facevano legge, che tutti rinnegassero Cristo, e sacrificassero agli idoli, erano obbligati i cristiani, sotto pena di peccato mortale, ad obbedire ? » *Risposta a due libretti*, prop. 1, *op.*, t. VIII, p. 39.

[2] « Questi (les docteurs cités) dicono tutti il medesimo, e trattano di qualche forza o violenza ingiusta che volesse usare *de facto*, quando fosse uomo di mali costumi, come furono alcuni ne' tempi antichi, se sono vere le istorie.... i remedii che trovano sono, ricorrere a Dio con l'orazione ed ammonire con riverenza l'istesso Papa, non obbedire a' precetti suoi notoriamente ingiusti, e finalmente resistere che non faccia il male che volesse fare. E danno per esempio se volesse rovinare la chiesa di S. Pietro, per farne un palazzo pe' suoi parenti, o volesse deporre tutti i Vescovi, e così turbare tutta la chiesa, o volesse far guerra senza causa, per levare gli stati à giusti possessori per dargli a' suoi, e cose simili ; le quali non è verisimile, che abbiano mai da essere. » *Risposta*, prop. 16, *op.*, t. VIII, p. 25.

Digitized by Google

mun [1], » Bellarmin répond sans hésiter : « Je dis que ceste raison n'est de mise, d'autant qu'il peut arriver que le prince commande injustement la perte des biens temporels ; et si ceste injustice est évidente, je ne luy dois pas obéir ; l'exemple de Naboth est trop clair, qui refusa d'obéir au roy Achab [2] qui lui demanda sa vigne [3]. »

En effet, le commandement d'un prince qui abuse de son pouvoir n'est plus le commandement de Dieu. « L'Écriture enseigne manifestement que seules les lois justes dérivent de la sagesse divine ; les autres, que les princes peuvent porter dans des matières ou sur des personnes échappant à leur autorité, ou qui sont injustes à un titre quelconque, Dieu ne les approuve pas [4]. »

Mais pour que le droit du prince à l'obéissance de ses sujets cesse, il faut que l'injustice de ses ordres soit certaine et évidente. Si cette injustice n'est que probable, il garde son droit, et les sujets doivent obéir. Bellarmin revient souvent sur cette importante restriction. « D'après la doctrine commune, pour que quelqu'un ne soit pas tenu à l'obéissance, il faut que l'abus de pouvoir du supérieur soit certain, notoire, et dans une matière grave. En effet, cette règle est universelle, que saint Augustin a formulée, et que tous les autres ont adoptée après lui : « Le sujet doit obéir, non seulement quand il est certain que le supérieur ne lui commande rien d'opposé à la volonté de Dieu, mais encore quand il n'est pas certain de cette opposition ; » dans le doute, il faut se conformer au jugement du supérieur plutôt qu'au jugement propre ; et le devoir de l'obéissance ne cesse que devant la certitude qu'un ordre humain est contraire à la loi de Dieu [5]. »

[1] *Responce aux oppositions de frère Paul*, p. 80 ; trad. franç., Paris, 1606.
[2] *3e Reg.*, cap. 21.
[3] *Responce aux oppositions*, p. 80.
[4] « Solo le leggi giuste vengono dalla Sapienza divina, e le altre che talvolta fanno i principi, in cose che a loro non toccano, o sopra di persone a loro non soggette, o altrimenti ingiuste.... non sono approvate da Dio. » *Risposta a due libretti*, prop. 1, *op.*, t. VIII, p. 39.
[5] « Secondo la dottrina comune, acciò uno non sia obbligato di obbedire, bisogna che sia certo e notorio che il prelato, in cosa essenziale, abusi la potestà, perchè è regola generale data da Sant' Agostino (*contra Faustum*, 22, 75. *M. L.*, 42, 448), e seguitata dagli altri, che il suddito è obbligato ad obbedire non solo quando è certo che il superiore non comanda cosa contra Dio, ma anco quando non è certo se comandi cosa contra Dio, perchè, in caso di

Digitized by Google

Ces cas où l'examen d'un ordre du supérieur s'impose au sujet sont rares; et d'ordinaire « il peut obéir simplement, sans aucun examen ; si un doute lui vient sur la légitimité de l'ordre reçu, et s'il croit que la réflexion lui permettra d'éclaircir la vérité, il doit tâcher de s'éclairer ; s'il ne pense pas pouvoir par la réflexion dissiper son doute, il peut et doit le rejeter, et obéir au supérieur [1]. »

L'application de ces principes à la controverse vénitienne était facile ; les violations des immunités ecclésiastiques, qui avaient motivé l'interdit de Paul V, avaient été souvent l'objet des protestations des papes et des conciles ; le droit du Pontife à punir la République, qui s'en était rendue coupable, était non seulement probable, mais certain ; les ecclésiastiques de Venise ne pouvaient donc, de bonne foi, refuser leur obéissance à la sentence d'interdit.

Bellarmin est revenu sur les mêmes idées dans sa défense de la lettre sur l'obéissance de saint Ignace, contre les attaques du P. Julien Vincent, et dans son traité de l'obéissance aveugle, dont se servit la cinquième congrégation générale de son ordre. Il montre que cette obéissance doit savoir se refuser à l'accomplissement d'un ordre évidemment contraire à la volonté de Dieu, cet ordre vînt-il d'un supérieur religieux [2] ; il expose aussi pour quelles raisons — bien général, respect de l'autorité de Dieu représentée par le supérieur, présomption favorable à celui-ci tirée de ses lumières et de ses vertus — l'inférieur est tenu d'obéir même lorsqu'il garde des doutes sur la légitimité de l'ordre donné [3].

On le voit par quelques-uns des textes qui précèdent, lorsqu'un prince se fait le tentateur et le corrupteur de ses sujets, lorsqu'il les lèse gravement dans leurs droits, ceux-ci peuvent,

dubbio, ha da seguitare il giudizio del superiore, e non il suo proprio, ed allora solo non ha da obbedire, quando è certo che comanda contra Dio. » *Risposta a l'altro trattato*, 6, *op.*, t. VIII, p. 64.

[1] « Il suddito non è obbligato a fingersi i dubbii, ma può come si è detto senza nessun esame obbedire ; ma quando gli viene il dubbio che forse nel precetto si contiene peccato, e crede pensandoci saprà chiarirsi della verità, in tal caso crediamo ancor noi, che debba procurare di chiarirsi, ma se non crede potersi chiarire, può e deve deporre il dubbio, ed obbedire al suo superiore. » *Risposta, prop. 12, op.*, t. VIII, p. 19, 20.

[2] *La lettre de saint Ignace sur l'obéissance commentée par Bellarmin*, p. 83 sq. Limoges, 1898.

[3] *Ibid.*, p. 128.

Digitized by Google

d'après Bellarmin, lui opposer une résistance non seulement passive, mais active, et s'efforcer d'empêcher l'accomplissement de ses injustes volontés. Mais dans quels cas précis cette résistance active est-elle licite, dans quels cas pourrait-elle même devenir un devoir pour les sujets opprimés, le cardinal n'a, que je sache, nulle part répondu à ces périlleuses questions.

II.

LE DROIT DE RÉVOLTE

Bellarmin garde la même prudence lorsque se présente devant lui, au cours de ses diverses polémiques, ce cas de conscience délicat entre tous : la tyrannie d'un prince peut-elle devenir telle que son peuple, n'ayant pas d'autre moyen de sauvegarder ses droits, soit complètement dégagé de ses devoirs d'obéissance, et puisse, sans faillir, détrôner le souverain devenu oppresseur? Beaucoup des régaliens contemporains de Bellarmin, assez chrétiens pour admettre la légitimité de la résistance passive à une loi inique du prince, n'admettaient pas qu'en aucun cas cette résistance pût se transformer en révolte, et obligeaient les sujets opprimés à supporter patiemment la persécution, en ne comptant que sur la Providence pour la faire cesser à son heure. « Un mauvais roi, écrivait Jacques d'Angleterre, est un fléau envoyé par Dieu pour faire expier aux hommes leurs péchés; mais je nie absolument qu'il soit permis aux particuliers de le châtier.... C'est par la prière, la patience, la pénitence, seules armes concédées aux sujets par le droit divin, que nous devons obtenir de Dieu qu'il daigne lui-même, de sa main, supprimer ce fléau de son peuple. » Et ailleurs : « Si le roi est mauvais, il faut prier pour sa conversion, accomplir promptement ses ordres justes; s'il commande l'iniquité, se dérober à sa fureur par la fuite, sans rébellion, et ne résister que par des larmes et des soupirs, appelant Dieu seul au secours, selon cet axiome de l'Église primitive dans les calamités publiques : « Prières et larmes, voilà les seules armes de l'Église [1]. » Bar-

[1] « Non inficias eo malum regem Dei flagellum esse, quo hominum vindicantur peccata; licere tamen unicuique, cum visum fuerit, eam poenam excutere, id vero pernego.... patientia igitur, et prece, et emendatione vitae,

Digitized by Google

clai, de son côté, affirme sans ambages « que le prince étant établi immédiatement par Dieu, et n'ayant que lui pour supérieur, ne peut être privé de son pouvoir et déposé que par lui [1]. »

Bellarmin a rarement traité ce sujet, délicat entre tous, du droit de rébellion. On peut cependant, surtout dans les passages de ses œuvres où il compare l'autorité royale et l'autorité pontificale, relever certains principes qui ne laissent aucun doute sur sa pensée intime.

Dans les *Controverses*, il reconnaît en plus d'un passage que certaines révolutions ont été légitimes. « La puissance royale n'étant pas d'institution immédiatement divine, mais humaine, les hommes peuvent changer le régime monarchique en un autre [2]. » Et ailleurs : « S'il y a une cause légitime, la multitude peut changer le régime monarchique en aristocratie ou démocratie, ou faire le contraire, comme le montre l'histoire romaine [3]. » Il y a plus; dans ces mêmes *Controverses*, Bellarmin reproduit, en l'approuvant, la doctrine du fameux canoniste Navarrus (Martin de Azpilcueta) « que jamais le peuple ne se dessaisit tellement de son autorité entre les mains d'un homme qu'il ne la conserve en puissance, et ne puisse, en certains cas déterminés, la reprendre en acte [4]. » Au roi d'Angleterre, qui dénonçait cette doctrine comme « le fondement de toute sédi-

quae sola nostrarum partium esse ex jure divino satis ostendi, agendum est cum Deo, ut ipse sua manu pestem hanc e populo dignetur submovere. » *Jus liberae Monarchiae. Jacobi opera*, p. 192. — « Pro rege orare debent subditi, si malus sit, ut resipiscat, justa ejus jussa prompte exsequi, in injustis vero furorem ejus absque reluctatione fugere, soloque fletu et suspiriis repugnare, Deo in auxilium vocato, juxta illud in primitivae Ecclesiae calamitatibus : « Preces et lacrimae sunt arma Ecclesiae. » *Ibid.*, p. 186.

[1] « Principes infideles, licet merito suae infidelitatis mereantur potestatem amittere, tamen quia sunt a Deo constituti et solo Deo minores, non possunt nisi a Deo destitui imperio ac deponi. » *De potestate Papae*, 21. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 658.

[2] « Regna non sunt immediate a Deo instituta, sed ab hominibus, et ideo ab hominibus mutari possunt in alias regiminis formas. » *De clericis*, 28, *op.*, t. II, p. 488.

[3] « Si causa legitima adsit, potest multitudo mutare regnum in Aristocratiam aut Democratiam, et e contrario, ut Romae factum legimus. » *De laicis*, 6, *op.*, t. III, p. 11. Ces mêmes affirmations, loin de se corriger, s'accentuent dans la *Recognitio* de ce livre ; *op.*, t. I, p. 23.

[4] *Recognitio*, *op*, t. I, p. 24. Cf. Navarrus. « Nullam communitatem posse abdicare se ita penitus ab hac jurisdictione, sibi naturali lege indita, ut nullo casu eam resumere possit. Populi non carent omnino jurisdictione, sed ejus usu, habent enim illam in habitu licet careant actu. » *Relect. cap. Novit. de Judic.*, 119 ; *op.*, t. III, p. 82. Venise, 1588.

Digitized by Google

tion, » Bellarmin se borne à répondre : « Ce sont les paroles d'un auteur bien connu, qui depuis longtemps est reçu et honoré dans le monde chrétien tout entier, jamais personne n'y a vu un principe de sédition [1]. »

C'est surtout dans un de ses derniers ouvrages, édité par Schulcken, que le controversiste livre sa pensée tout entière. « L'auteur de la nature a donné à la multitude, libre à l'origine, le droit de se choisir un chef et de prendre ses sûretés contre lui, lorsqu'il use pour la perte commune du pouvoir reçu ; il est alors licite de le contraindre, de le punir, de le détrôner s'il le mérite.... le peuple peut, pour de justes causes, se délivrer de son prince, parce que le pouvoir suprême politique réside dans la multitude, dont le prince n'est que le représentant [2]. » Le droit de déposition semble ainsi à Bellarmin une conséquence logique de sa théorie sur l'origine du pouvoir. Si la multitude confère au prince l'autorité, qui est pour la société principe d'existence et de vie, cette multitude a le droit de reprendre l'autorité, si elle devient, entre les mains du prince, un principe de destruction ou de mort pour la société.

Quelles sont, dans le détail, ces « justes causes » qui rendent une révolte légitime, et quelles autorités pourront décider que, ces causes existant, le peuple est délié de son devoir d'obéissance envers le souverain prévaricateur? Bellarmin n'a pas répondu à ces questions, que plusieurs de ses contemporains, Mariana, par exemple, étudient en détail [3]. Il insiste seulement sur l'incompétence des simples particuliers à résoudre par eux-mêmes de si graves problèmes, et refuse à la foule le droit de juger par elle-même de la tyrannie réelle ou supposée de son prince ; l'illusion lui est trop facile. « Où et quand, dit Schulcken,

[1] « Haec verba auctoris notissimi sunt, et per omnes christianas provincias a plurimis lecta et considerata longo tempore, et tamen nemo umquam scripsit Navarrum jecisse fundamenta seditionis. » *Apologia*, 13 ; *op.*, t. XII, p. 185.

[2] « Auctor naturae reliquit multitudinem ex parte naturae liberam, ut ipsa possit providere sibi de Principe, et tueri se contra eum, quando in destructionem utitur potestate, et cogere, punire, amovere, quando ita meretur.... Respublica civilis potest amovere, justis ex causis, suum Principem, quia nimirum suprema potestas politica naturaliter semper manet in multitudine, sive corpore reipublicae.... ipsa multitudo semper est manetque supremum caput, cujus vicarium caput princeps est politicus. » *Apologia*, 8. Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 79.

[3] *De rege*, 6, p. 72 sq. Toleti, 1598.

Digitized by Google

Bellarmin a-t-il enseigné que le peuple peut, de son autorité privée, se révolter contre son prince, ou que quelques particuliers sans mission peuvent comploter contre lui; c'est aux protestants qu'il faut adresser ces reproches [1]. »

Quelques années auparavant, le cardinal répondait déjà aux attaques du roi d'Angleterre, qui prétendait assimiler ses doctrines à celles des puritains. « Le roi ne pourra jamais prouver que j'ai fait des sujets les supérieurs de leurs princes, ou que j'ai soumis la puissance royale à la volonté populaire; le peuple ne peut, sans crime, se révolter contre son prince légitime ou comploter contre lui [2]. » La mission de décider de la légitimité d'une révolte appartiendrait-elle à des hommes que leur situation sociale, leur valeur intellectuelle et morale, les services par eux rendus placent au-dessus de la foule, de ses erreurs et de ses passions? Jamais Bellarmin n'a exprimé clairement sa pensée à ce sujet.

III.

LE POUVOIR INDIRECT DE L'ÉGLISE SUR LES COURONNES [3]

On le voit, à part quelques principes nettement posés, le cardinal n'a demandé que peu de renseignements à la philosophie, à la raison naturelle, sur les droits du peuple en face de la tyrannie d'un souverain. Il s'est, par contre, longuement étendu sur le pouvoir que possède l'Église, et en particulier le Souverain Pontife, son chef, de surveiller, de conseiller, et au besoin de contraindre par des commandements exprès, les peuples et leurs souverains, toutes les fois que leur conduite politique peut nuire gravement aux intérêts des âmes. Dans ce pouvoir indirect de l'Église en matière temporelle, tel qu'il le

[1] « Quando, et ubi, docuit Bellarminus licere plebi propria auctoritate deficere a legitimo principe, aut licere privatis et singularibus hominibus aliquid contra principem suum attentare? Haereticis illud objiciendum erat, non cardinali Bellarmino, qui eam doctrinam totus detestatur. » *Apologia*, 9. Rocaberti, *Biblioth.*, t. II, p. 92.

[2] « Aio me usquam disputasse fasces regios populo submitti debere.... non habet imperium populus in magistratum, sed magistratus, ac regius potissimum, in populum; neque licet sine gravissimo crimine a legitimo principe suo deficere, aut seditionem rebellionemve agitare. » *Apologia*, 13; *op.*, t. XII, p. 184, 185.

[3] Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 25 sq.

Digitized by Google

trouve consigné dans l'Écriture et la tradition, il voit la meilleure sauvegarde des droits du peuple chrétien. Le cinquième livre du *De Romano Pontifice* est entièrement consacré à cette matière, sur laquelle Bellarmin est revenu dans presque tous ses ouvrages de polémique.

Il commence, suivant sa coutume, par exposer les principales opinions en présence. « La première, qui est celle de beaucoup de canonistes, attribue au Souverain Pontife, en vertu du droit divin, un pouvoir suprême sur le monde entier, dans les matières tant politiques qu'ecclésiastiques [1]. »

La seconde, « qui est moins une opinion qu'une hérésie [2], déclare que le Souverain Pontife, comme tel, n'a, de droit divin, aucun pouvoir dans les matières temporelles, et ne peut donner aucun ordre aux princes séculiers, à plus forte raison les priver de leur royaume ou de leur principauté, quand bien même ils auraient mérité la déchéance [3]; » tels les protestants de toute secte; tels aussi les catholiques régaliens, dont Barclai devait, quelques années plus tard, exposer les thèses avec science et talent ; quelques-uns d'entre eux allaient jusqu'à interdire à tout homme d'Église la possession d'aucune souveraineté ou juridiction temporelle, « le droit divin défendant qu'un seul homme porte les deux glaives, temporel et spirituel [4]. »

La troisième opinion, enfin, « est une opinion moyenne, commune parmi les théologiens catholiques; ils enseignent que le

[1] « Summum Pontificem jure divino habere plenissimam potestatem in universum orbem terrarum, tum in rebus ecclesiasticis, tum in politicis. » *De Summo Pont.*, 5, 1 ; *op.*, t. II, p. 145. Il est évident, par le contexte, qu'il s'agit d'un pouvoir *direct*. On peut voir, comme exemple de ces théories, l'exposé d'Augustin Triumphus dans sa *Summa de potestate ecclesiastica*, q. 1, art. 1, p. 2, 3 ; Rome, 1582. « Potestas jurisdictionis spiritualium et temporalium immediata est in solo papa ; derivata, in omnibus episcopis et praelatis ; in ministerium data, in omnibus saecularibus et principibus ponenda est. » Cf. Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 3 sq.

[2] Nous verrons Bellarmin lui-même corriger ailleurs la sévérité exagérée de cette note théologique. Cf. *infra*, p. 77.

[3] « Altera, non tam sententia quam haeresis...., docet Pontificem, ut Pontificem, et jure divino, nullam habere temporalem potestatem, nec posse ullo modo imperare Principibus saecularibus, nedum eos regnis et principatu privare, etiamsi illi privari alioqui mereantur. » *L. c.*, p. 145.

[4] « Prohibet enim jus divinum uni homini gladium spiritualem et temporalem simul committi. » *L. c.* Les centuriateurs de Magdebourg déclaraient ainsi que le pape est l'Antéchrist « quod gerat utrumque gladium, politicum simul et ecclesiasticum. » *Centur. I* ; 2 4 ; p. 435.

Digitized by Google

pape, en tant que tel, n'a directement et immédiatement aucun pouvoir dans les matières temporelles, mais seulement dans les spirituelles; que cependant, à raison même de son pouvoir spirituel, il a dans certains cas, indirectement, un pouvoir suprême dans les matières temporelles [1]. »

Contre la première opinion, Bellarmin établit d'abord « que le pape n'est pas le souverain du monde entier. [2] » Il ne l'est certainement pas des pays occupés par les infidèles, car les textes de l'Écriture, sur lesquels est fondé son pouvoir, ne lui donnent autorité que sur les fidèles du Christ. Si Alexandre VI a divisé les terres récemment découvertes du Nouveau Monde entre les rois d'Espagne et de Portugal, « il ne leur donna pas licence de déclarer la guerre aux princes infidèles qui gouvernaient ces terres et de s'emparer de leurs États, mais seulement d'envoyer dans ces régions païennes des prédicateurs de la foi chrétienne, et de protéger ensuite par les armes ces prédicateurs et les nouveaux chrétiens qu'ils auraient convertis; il voulait aussi empêcher les guerres et les querelles entre les princes chrétiens dont les sujets faisaient le commerce au Nouveau Monde [3]. »

Aucune preuve solide ne pourrait même établir que le pape soit le souverain de tous les peuples chrétiens. Rien, en effet, ni dans l'Écriture, ni dans la Tradition, n'atteste cette souveraineté. « Des Écritures, nous apprenons seulement que Pierre et ses successeurs ont reçu les clefs du royaume des cieux; il n'est pas question des clefs du royaume terrestre, et la tradition apostolique est également muette sur ce sujet [4]; » rien, dans

[1] « Sententia media, et catholicorum theologorum communis, Pontificem, ut Pontificem, non habere directe et immediate ullam temporalem potestatem, sed solum spiritualem ; tamen, ratione spiritualis, habere, saltem indirecte, potestatem quamdam, eamque summam, in temporalibus. » *L. c.*, p. 145.

[2] « Papam non esse dominum totius mundi. » *L. c.*, p. 146.

[3] « Alexander VI divisit orbem nuper inventum regibus Hispaniae et Lusitaniae. Respondeo, non divisit ad eum finem ut reges illi proficiscerentur ad debellandos reges infideles novi orbis, et eorum regna occupanda, sed solum ut eo adducerent fidei christianae praedicatores, et protegerent ac defenderent, cum ipsos praedicatores, tum christianos ab eis conversos, et simul ut impediret contentiones et bella principum christianorum, qui in illis novis regionibus negotiari volebant. » *L. c.*, 2, p. 147.

[4] « Ex scripturis nihil habemus, nisi datas Pontifici claves regni coelorum ; de clavibus regni terrarum nulla mentio fit ; traditionem apostolicam nullam adversarii proferunt. » *L. c.*, 3, p. 147.

Digitized by Google

les paroles ou l'attitude des premiers papes, qui, si souvent, furent persécutés par les empereurs païens, n'indique qu'ils se soient attribué une supériorité temporelle quelconque sur ces princes [1].

Enfin, de droit divin, le pape n'est le souverain d'aucun État particulier. « Jésus-Christ, en tant qu'homme, tant qu'il vécut sur terre, ne voulut et n'accepta la souveraineté temporelle d'aucune province ou ville [2]; le Souverain Pontife est le Vicaire du Christ, et nous le représente tel qu'il était lors de son passage parmi les hommes; donc, en qualité de vicaire de Jésus-Christ et de Souverain Pontife, il n'a la souveraineté temporelle d'aucune province ou ville [3]. » Le cardinal rappelle la résistance opposée par le Christ à ceux qui voulaient faire de lui un roi [4], et ses protestations que « son royaume n'est pas de ce monde [5]. » Presque tous les textes de l'Écriture où il est question du royaume de Jésus doivent nécessairement s'entendre d'un royaume spirituel et éternel; on ne peut donc trouver, dans les Écritures, la trace d'une souveraineté temporelle du Christ [6].

Bellarmin s'efforce d'expliquer les thèses des docteurs du moyen âge, qui ont reconnu dans le pape les deux pouvoirs spirituel et temporel, par sa conception d'un pouvoir pontifical, directement spirituel, mais pouvant indirectement avoir des effets temporels. En particulier, les textes de saint Thomas d'Aquin, dont s'autorisent les défenseurs du pouvoir direct du pape dans les matières temporelles, se peuvent entendre ainsi; d'autres ont trait à la double puissance du Pontife, spirituelle

[1] *Ibid.*

[2] Dans sa *Recognitio* de ce passage, Bellarmin distingue avec soin la triple royauté qui appartient au Dieu-Homme : royauté messianique, ou spirituelle, sur l'Église ; royauté divine sur le monde entier, qui appartient au Christ à raison de l'union hypostatique, et lui donne tout droit sur tous les États de ce monde ; royauté glorieuse, qui lui appartient dans le ciel depuis l'Ascension ; la seule royauté dont le Christ n'ait pas voulu, c'est la royauté purement temporelle. *Op.*, t. I, p. 13 sq.

[3] « Christus, ut homo, dum in terris vixit, non accepit, nec voluit, ullius provinciae vel oppidi mere temporale dominium ; Summus autem Pontifex Christi vicarius est, et Christum nobis repraesentat, qualis erat, dum hic inter homines viveret. Igitur.... ut Christi vicarius.... nullius provinciae vel oppidi habet mere temporale dominium. » *Op.*, t. II, p. 149.

[4] *Joan.*, VI, 15.

[5] *Joan.*, XVIII, 36.

[6] *L. c.*, p. 151.

Digitized by Google

comme chef de l'Église, temporelle comme souverain de l'État romain [1].

Mais si la thèse de la souveraineté directe du pape sur les États chrétiens ne repose sur aucun fondement solide, les théories protestantes et régaliennes, d'après lesquelles le prince temporel est, dans l'exercice de son pouvoir, pleinement indépendant du Souverain Pontife, semblent à Bellarmin bien autrement fausses et dangereuses. Contre elles il établit que « le pape, en tant que tel, n'a aucune puissance purement temporelle; mais il a le pouvoir suprême de décider des intérêts temporels de tous les chrétiens, lorsque le bien des âmes l'exige [2]. »

Pour expliquer sa pensée, le cardinal reprend la comparaison, qu'il a souvent déjà empruntée aux Pères de l'Église, sur les rapports des deux pouvoirs. « Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont, dans l'Église, ce que sont dans le composé humain l'âme et le corps. L'âme et le corps sont comme deux états distincts, qui peuvent se trouver tantôt séparés tantôt unis.... quand ils sont unis dans l'homme vivant, ils ont une subordination, une connexion nécessaire; sans doute l'âme laisse le corps exercer ses fonctions à la façon de ceux des animaux; cependant, quand ses actes nuisent à la fin que l'âme se propose, celle-ci commande au corps et le châtie; s'il le faut, elle lui impose des jeûnes et autres pénitences, au risque même de l'affaiblir; elle impose à la langue le silence, aux yeux la modestie.... elle peut imposer l'acceptation même de la mort, comme dans le cas du martyre. De même, le pouvoir politique a ses princes, ses lois, ses jugements, et le pouvoir ecclésiastique ses pontifes, ses canons, ses sentences; le premier a pour fin la paix temporelle des hommes, le second leur salut éternel; on trouve les deux pouvoirs séparés, comme aux temps apostoliques; on les trouve unis, comme à notre époque; quand ils sont unis, ils ne forment qu'un seul corps, et le pouvoir infé-

[1] Les textes de saint Thomas et de ses principaux disciples sont discutés au chapitre 5. *Op.*, t. II, p. 152 sq.

[2] « Pontificem, ut Pontificem, etsi non habeat ullam mere temporalem potestatem, tamen habere, in ordine ad bonum spirituale, summam potestatem disponendi de rebus omnibus omnium christianorum. » *L. c.*, 6; *op.*, t. II, p. 155.

Digitized by Google

rieur doit être soumis et subordonné au supérieur. Le pouvoir spirituel n'a donc pas à s'immiscer dans les affaires temporelles, et doit laisser le pouvoir civil exercer son activité, comme il le faisait avant l'union des deux sociétés; un seul cas est excepté, celui où tels actes du pouvoir civil nuisent à la fin spirituelle que se propose l'Église, où tels autres actes de ce pouvoir sont nécessaires à l'obtention de cette fin; dans ce cas, le pouvoir spirituel a le droit de contraindre le temporel par tels moyens et dans telle mesure qui lui semblent nécessaires [1]. »

Certaines conclusions pratiques se dégagent de ces principes, et Bellarmin les donne en toute sincérité, quelques protestations qu'elles doivent soulever. « Le pape n'a pas le droit de déposer un prince, comme il dépose, par exemple, un évêque, en qualité de juge ordinaire; mais il peut transférer les royaumes, enlevant un trône à un prince pour le donner à un autre, lorsque ce changement est nécessaire au salut des âmes; il agit alors en qualité de chef souverain au spirituel..... Le pape ne peut pas, en tant que tel, faire lui-même de lois civiles, ou confirmer ou infirmer les lois des princes temporels, parce qu'il n'est pas leur suzerain politique; mais il peut faire tout cela lorsque le salut des âmes exige que telle loi civile soit portée, et que le prince s'y refuse, ou que telle autre, pernicieuse, soit abolie,

[1] « Ut se habent in homine spiritus et caro, ita se habent in Ecclesia duae illae potestates; nam caro et spiritus sunt quasi duae respublicae, quae et separatae et conjunctae inveniri possunt.... invenitur caro adjuncta spiritui in homine, ubi, quia unam personam faciunt, necessario habent subordinationem et connexionem ; caro enim subest, spiritus praeest, et licet spiritus non se misceat actionibus carnis, sed sinat eam exercere omnes suas actiones, ut in brutis exercet, tamen quando eae officiunt fini ipsius spiritus, spiritus carni imperat, eamque castigat, et si opus est, indicit jejunia, aliasque afflictiones, etiam cum detrimento aliquo, et debilitatione ipsius corporis, et cogit linguam ne loquatur, oculos ne videant, etc. Pari ratione.... spiritus imperare potest carni, ut se ac sua exponat, ut in martyribus videtur. Ita prorsus potestas politica habet suos principes, leges, judicia, etc., et similiter ecclesiastica suos episcopos, canones, judicia ; illa habet pro fine temporalem pacem, ista salutem aeternam. Inveniuntur quandoque separatae, ut olim tempore Apostolorum, quandoque conjunctae, ut nunc. Quando autem sunt conjunctae, unum corpus efficiunt, ideoque debent esse connexae, et inferior superiori subjecta est et subordinata. Itaque spiritualis non se miscet temporalibus negotiis, sed sinit omnia procedere, sicut antequam essent conjunctae, dummodo non obsint fini spirituali, aut non sint necessaria ad eum consequendum. Si autem tale quid accidat, spiritualis potestas potest et debet coercere temporalem omni ratione ac via quae ad id necessaria esse videbitur. » *L. c.*, 6; p. 156.

Digitized by Google

et que le prince s'obstine à la maintenir. Le pape ne peut pas, en tant que tel, prononcer comme juge ordinaire dans les procès ayant trait à des intérêts temporels; il peut prendre ce rôle de juge des causes temporelles lorsque le salut des âmes l'exige; par exemple lorsque deux rois indépendants sont en guerre, lorsque celui qui pourrait et devrait porter une sentence, exigée par le salut des âmes, ne le fait pas [1]. »

Cette conception du pouvoir de l'Église, et en particulier du pape son chef, le cardinal reconnaît qu'elle n'est pas formellement consignée dans l'Écriture sainte [2]; mais il la tient pour une conséquence logique et inévitable de la constitution donnée par Jésus-Christ à son Église.

De la fondation divine de cette Église résulte en effet son droit à vivre et à se développer. Or, cette vie, ce développement, ne sont possibles que si, dans certains cas, l'Église a pouvoir sur les États chrétiens même en matière temporelle. Cinq raisons en sont apportées par le cardinal.

1° Par la constitution du Christ, « le pouvoir temporel est soumis au pouvoir spirituel, lorsque tous deux sont les parties d'une même république chrétienne; si le souverain spirituel est supérieur du temporel, il peut lui donner des ordres, et décider même de ses intérêts temporels, lorsque le bien spirituel l'exige [3]. » Que les deux pouvoirs soient les parties d'une même république chrétienne, nous l'apprenons de tout l'enseignement

[1] « Quantum ad personas, non potest papa, ut papa, ordinarie temporales principes deponere, etiam justa de causa, eo modo quo deponit episcopos, id est tamquam ordinarius judex; tamen potest mutare regna, et uni auferre atque alteri conferre, tamquam summus princeps spiritualis, si id necessarium sit ad animarum salutem.... Quantum ad leges, non potest papa, ut papa, ordinarie condere legem civilem, vel confirmare, aut infirmare leges principum, quia non est ipse princeps Ecclesiae politicus, tamen potest omnia illa facere, si aliqua lex civilis sit necessaria ad salutem animarum, et tamen reges non velint eam condere, aut si alia sit noxia animarum saluti, et tamen reges non velint eam abrogare.... Quantum ad judicia, non potest papa, ut papa, ordinarie judicare de rebus temporalibus; at nihilominus, in casu quo id animarum saluti necessarium est, potest Pontifex assumere etiam temporalia judicia, quando nimirum non est ullus qui possit judicare, ut cum duo reges supremi contendunt, vel quando qui possunt, et debent judicare, non volunt sententiam ferre. » *L. c*, 6, p. 156.

[2] *De potestate Papae*, 5. *Op.*, t. XII, p. 28.

[3] « Potestas civilis subjecta est potestati spirituali, quando utraque pars est ejusdem reipublicae christianae; ergo potest princeps spiritualis imperare principibus temporalibus, et disponere de temporalibus rebus, in ordine ad bonum spirituale. » *De Sum. Pont.*, 5, 7; *op.*, t. II, p. 157.

Digitized by Google

de saint Paul, qui ne nous parle pas de deux sociétés composées, l'une des papes et du clergé, l'autre des princes et des laïques, mais d'un seul corps qui est l'Église. Que dans ce corps unique, qui est l'Église, le pouvoir temporel soit soumis au spirituel, la chose est évidente à qui considère les fins que poursuivent ces deux pouvoirs; « la fin temporelle est, en effet, subordonnée à la fin spirituelle, le bonheur temporel n'est pas la fin dernière de l'homme, il est ordonné à la conquête du bonheur éternel; or, d'après Aristote, les pouvoirs sont subordonnés comme le sont leurs fins [1]. »

2° D'après la constitution du Christ, la république ecclésiastique doit être parfaite, et jouir des moyens suffisants pour parvenir à sa fin; sinon Jésus a manqué son œuvre. « Or, pour que l'Église puisse atteindre sa fin spirituelle, elle doit avoir le pouvoir d'user et de disposer du temporel; sans quoi de mauvais princes pourraient impunément ruiner la vraie religion [2]. »

C'est ainsi que Bellarmin entend la fameuse théorie de saint Bernard sur les deux glaives qui sont à la disposition du pape [3], théorie reproduite par Boniface VIII dans la bulle *Unam sanctam* [4]. « Ils veulent dire que le pape a, par lui-même, l'usage du glaive spirituel, et que, comme le glaive temporel est soumis au spirituel, le pape peut commander ou interdire au roi l'usage du glaive temporel, lorsque la nécessité de l'Église le requiert [5]. »

Barclai oppose à cet argument une objection assez spécieuse. « On pourrait de même prouver que le prince temporel a droit d'intervenir dans le gouvernement de l'Église, et d'en expulser les prélats indignes, car ce pouvoir est nécessaire à sa mission temporelle, rien ne troublant plus l'État que les mauvais pré-

[1] « Finis temporalis subordinatur fini spirituali, quia felicitas temporalis non est absolute ultimus finis, et ideo referri debet in felicitatem aeternam; constat autem ex Aristotele ita subordinari facultates ut subordinantur fines. » *L. c.*, 7, p. 157.

[2] « Necessaria est ad finem spiritualem potestas utendi et disponendi de temporalibus rebus, quia alioquin possent mali principes impune fovere haereticos, et evertere religionem. » *Ibid.*

[3] *De consideratione*, 4, 3. *M. L.*, 182, 776.

[4] Raynaldi. *Annal.*, 1302, n° 13.

[5] « Volunt significare Pontificem habere, per se et proprie, gladium spiritualem, et quia gladius temporalis subjectus est spirituali, posse Pontificem regi imperare aut interdicere usum gladii temporalis, quando id requirit Ecclesiae necessitas. » *L. c.*, p. 157.

Digitized by Google

lats [1]. » Bellarmin repousse cette assimilation, car « le pouvoir temporel est soumis au pouvoir spirituel, et non réciproquement ; si donc un prélat abuse de son pouvoir, par exemple en excommuniant sans raison un prince temporel, ou en déliant sans raison ses sujets de leur serment de fidélité, il pèche sans doute, mais le prince temporel n'a pas, pour cela, le droit de décider sur les personnes ou les choses spirituelles, moins encore de déposer un prince de l'Église [2]. »

3° « C'est une obligation, pour un peuple chrétien, de repousser un prince infidèle ou hérétique, qui s'efforce d'entraîner ses sujets dans l'hérésie ou l'infidélité. Or, c'est au pape, chargé de veiller aux intérêts religieux, qu'il appartient de décider si tel prince est, ou non, coupable d'un tel crime ; c'est donc à lui de décider si le prince doit, ou non, être déposé [3]. »

4° « Quand les rois ou les princes demandent leur admission dans l'Église, c'est sous la condition, expresse ou tacite, de soumettre leur sceptre au Christ, promettant de défendre et de protéger la foi chrétienne, même s'il leur fallait pour cela perdre leur couronne ; sans quoi ils ne seraient pas dignes du baptême. Si donc ils embrassent l'hérésie, ou nuisent à la religion, l'Église peut, sans aucune injustice, les déposséder de leur couronne [4]. »

5° Le cardinal tire enfin grand parti des deux paroles du Christ sur lesquelles se fonde le pouvoir pontifical. « L'Écriture nous apprend qu'au pape a été concédé le pouvoir le plus étendu

[1] *De potestate*, 17. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 652.

[2] « Si forte princeps spiritualis abutatur potestate sua injuste excommunicando temporalem principem, vel ejus subditos sine justa causa ab obedientia ejus absolvendo, peccabit princeps spiritualis, sed non poterit tamen princeps temporalis judicium sibi sumere de spiritualibus rebus, aut spiritualem principem judicare, et multo minus de sede sua spirituali deponere. » *De potestate*, 17. *Op.*, t. XII, p. 63.

[3] « Non licet christianis tolerare regem infidelem aut haereticum, si ille conetur pertrahere suos subditos ad suam haeresim vel infidelitatem ; at judicare, an rex pertrahat ad haeresim necne, pertinet ad Pontificem, cui est commissa cura religionis ; ergo Pontificis est judicare regem esse deponendum vel non deponendum. » *De Rom. Pont.*, 5, 7. *Op.*, t. II, p. 158.

[4] « Quando reges et principes ad Ecclesiam veniunt, ut christiani fiant, recipiuntur cum pacto expresso, vel tacito, ut sceptra sua subjiciant Christo, et polliceantur se Christi fidem servaturos, et defensuros, etiam sub poena regni perdendi ; ergo quando fiunt haeretici, aut religioni obsunt, possunt ab Ecclesia judicari, et etiam deponi a principatu, nec ulla eis injuria fiet, si deponantur. » *De Rom. Pont.*, 5, 7. *Op.*, t. II, p. 158.

Digitized by Google

de gouverner, lier et délier, tous les chrétiens [1], quel que soit leur rang ; on conclut de là que le Souverain Pontife possède le pouvoir de disposer du temporel des princes, fût-ce en les déposant ; en vertu de son pouvoir spirituel, il peut, en effet, les lier des liens de l'excommunication, délier leurs peuples du serment de fidélité, obliger ceux-ci, sous la même peine d'excommunication, à refuser l'obéissance au roi excommunié [2]. Le Christ a donné à Pierre la mission de paître agneaux et brebis [3] ; il lui a donc donné tous les pouvoirs dont un pasteur a besoin pour gouverner son troupeau. Or, un pasteur doit pouvoir écarter les loups par tous moyens ; il doit pouvoir séparer du troupeau, et réprimer les béliers furieux qui blessent de leurs cornes ceux dont ils devaient être les guides ; il doit pouvoir désigner à chaque brebis les pâturages qui lui conviennent [4]. » L'application est naturelle au prince prévaricateur, qui s'est fait l'ennemi ou le tyran de ceux qu'il devait porter au bien, ou refuse de servir Dieu suivant son état.

On voit par ces textes, qui résument tous les arguments souvent répétés par le cardinal au cours de ses polémiques, qu'il établit sur un double fondement le pouvoir indirect du pape sur les princes en matière temporelle. Le prince, comme tout autre chrétien, peut, dans ses actes de gouvernement, manquer plus ou moins gravement à la loi de Dieu ; c'est au représentant de

[1] « Quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in coelis » (*Matth.*, XVI, 19).

[2] « In scripturis et traditione manifestissime reperimus fundatum primatum ecclesiasticum Romani Pontificis, quo primatu amplissima potestas continetur regendi, ligandi, et solvendi quoscumque, etiam reges et imperatores.... ex hoc autem principio satis aperte colligitur, esse in Romano Pontifice potestatem temporalia disponendi, usque ad ipsorum regum et imperatorum depositionem, nam per ipsam spiritualem potestatem potest Summus Pontifex ligare principes saeculares vinculo excommunicationis ; potest per eamdem solvere populos a juramento fidelitatis et obedientiae ; potest obligare eosdem populos, sub excommunicationis poena, ut regi excommunicato non pareant, atque ut alium sibi eligant regem. » *De potestate Papae*, 3. *Op.*, t. XII, p. 16.

[3] *Joan.*, XXI, 16 sq.

[4] « Cum Petro dictum est « Pasce oves, » data est illi facultas omnis, quae est pastori necessaria, ad gregem tuendum ; at pastori necessaria est potestas triplex ; una circa lupos, ut eos arceat omni ratione qua poterit ; altera circa arietes, ut si quando cornibus laedant gregem, possit eos recludere, et prohibere, ne gregem ulterius praecedant ; tertia, circa oves reliquas, ut singulis tribuat convenientia pascua » *De Rom. Pont.*, 5, 7. *Op.*, t. II, p. 159.

Digitized by Google

Dieu sur la terre qu'il appartient de lui signaler ces manquements, comme tous les autres, et s'il le faut, de déclarer aux sujets qu'ils ne peuvent suivre leur prince dans telle voie dangereuse. Le prince peut, par ses actes de gouvernement, nuire gravement aux intérêts de l'Église dans ses États; c'est au chef de l'Église, investi par Dieu de tous les pouvoirs nécessaires pour la conduire à sa fin, qu'il appartient de sauvegarder ces intérêts en admonestant, contraignant par les peines spirituelles, et si ces moyens ne suffisent pas, en déposant de son trône le prince persécuteur. Directeur suprême des âmes chrétiennes, chef suprême de l'Église, le pape juge directement la moralité de tel acte du prince, ou le dommage qui peut en résulter pour l'Église; indirectement il atteint par là même tous les effets temporels de cet acte. Cette autorité pontificale s'applique le plus souvent aux matières mixtes, dont le règlement intéresse également les deux pouvoirs; telles les causes de mariage, d'éducation, de propriété ecclésiastique. Elle s'exerce par conseils donnés au prince, ou protestation contre ses actes, par directions données aux sujets; dans les cas les plus graves, par commandements formels au souverain et à son peuple. En cas de désobéissance, le pape peut contraindre peuple et souverain par les peines ecclésiastiques, et si ce moyen est impuissant, par la prononciation de la déchéance du prince prévaricateur. Ce sont là conséquences logiquement déduites de la primauté de juridiction du pape sur toute l'Église, telle que l'Écriture nous la manifeste.

A cet argument fondamental, tiré de la constitution même donnée par Jésus-Christ à la société spirituelle qu'il fondait, Bellarmin ajoute une étude détaillée de la pratique de l'Église à toutes les époques. Il croit trouver, dans plusieurs récits de l'Ancien Testament, le symbole du pouvoir pontifical dans le Nouveau. Ozias, coupable d'usurpation sacrilège, ne fut-il pas chassé du temple par le grand prêtre, et Dieu l'ayant, à cause de cette faute, frappé de la lèpre, ne dut-il pas abdiquer le trône en faveur de son fils, sur la sentence du même prêtre [1]? Le grand prêtre Joiada ne machina-t-il pas lui-même le complot

[1] *II. Paral.*, xxvi, 18 sq. Cf. *Levit.*, xiii, 44. « Quicumque maculatus fuerit lepra, et separatus est ad arbitrium sacerdotis, solus habitabit extra castra, etc. »

Digitized by Google

qui ravit à Athalie la couronne et la vie, et ne la remplaça-t-il pas par le jeune Joas? Or, la cause de cette révolution fut non seulement l'usurpation et la tyrannie d'Athalie, mais surtout l'acharnement avec lequel elle s'efforçait d'entraîner le peuple au culte de Baal [1]. Si l'on consulte le Nouveau Testament, ne peut-on pas voir une indication du pouvoir de l'Église au temporel dans la défense faite par saint Paul aux premiers chrétiens de soumettre leurs litiges aux tribunaux civils [2]? Dès les premiers siècles de l'Église, ne voit-on pas saint Ambroise chassant de sa basilique Théodose coupable, et lui imposant la réforme d'une loi trop cruelle? « ce qui montre manifestement que l'évêque possède, en certains cas, une juridiction temporelle même sur les maîtres du monde; si un simple évêque peut avoir, en certains cas, cette juridiction, à plus forte raison le pape [3]. » Grégoire le Grand ne condamne-t-il pas ceux qui violeraient les privilèges accordés par lui à certains monastères gaulois « à la privation de leur dignité, de quelque rang ou puissance qu'ils soient [4]? » Cette parole du pape n'est pas, comme le voulait Barclai, une simple malédiction contre les violateurs des immunités ecclésiastiques [5], mais « un décret de déposition de leurs honneurs, et une déclaration que le peuple n'est plus tenu d'obéir à ces princes, privés qu'ils sont de leur puissance et dignité [6]. » Dans les siècles suivants, on voit Grégoire II interdire aux Italiens de payer leur tribut à Léon l'Isaurien, excommunié pour sa guerre aux saintes images, Zacharie déposer Childéric, et désigner Pépin pour son successeur, Léon III « transférer l'Empire des Grecs aux Francs en la personne de Charlemagne, »

[1] *De Rom. Pont.*, 8. *Op.*, t. II, p. 159 sq. Ces exemples sont discutés à nouveau, et défendus contre les attaques de Barclai, dans le *De potestate*, 38 sq. *Op.*, t. XII, p. 105 sq.

[2] *I. Cor.*, VI, 1 sq. *De potestate*, 5. *Op.*, t. XII, p. 28.

[3] « Nonne hoc manifeste ostendit, posse Episcopum interdum temporali potestate uti, etiam in eos qui potestatem super alios acceperunt, et si Episcopus quilibet id potest, quanto magis princeps Episcoporum. » *De Rom. Pont.*, 5, 8. *Op.*, t. II, p. 160. Cf. *De potestate*, 39; t. XII, p. 108.

[4] *Epist.*, 12, ult. *M. L.*, 77, 1332. « Si quis regum, antistitum, judicum.... decreta violaverit, cujuscumque dignitatis vel sublimitatis sit, honore suo privetur. »

[5] *De potestate*, 40. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 686.

[6] « Non est imprecatio, sed decretum, ut ab honore suo decidat, et declaratio, ut liceat populo non obedire ejusmodi regi, tamquam honore suo et dignitate privato. » *De potestate*, 40. *Op.*, t. XII, p. 109.

Digitized by Google

Grégoire V instituer les sept électeurs de l'Empire [1], Grégoire VII, Innocent III, Innocent IV, Clément VI, déposer empereurs et rois révoltés contre l'Église [2].

L'enseignement des papes est conforme à leur pratique. Plusieurs d'entre eux, dans les considérants des arrêts qui frappent les princes prévaricateurs, déclarent formellement qu'ils agissent en vertu de leur autorité apostolique, et du pouvoir que Dieu leur a donné sur l'Église. Bellarmin résume, en particulier [3], les doctrines énoncées par saint Grégoire VII dans sa fameuse lettre à l'évêque Hériman de Metz [4], et les considérants des sentences lancées par Innocent III et Innocent IV contre Otton IV, Raymond de Toulouse, et Frédéric II [5]. Il fait remarquer que plusieurs de ces actes pontificaux furent portés dans des synodes romains, et approuvés par eux, et que les conciles généraux de Latran et de Lyon ont admis les doctrines d'Innocent III et Innocent IV [6]. Pour lui, la thèse du pouvoir indirect de l'Église, et du pape en particulier, dans les matières temporelles, ne saurait donc, comme le voulait Barclai, être qualifiée de controversée dans l'Église ; si elle n'a pas été définie, la pratique de l'Église depuis des siècles, les enseignements de la quasi-unanimité des docteurs du moyen âge [7], la rendent certaine. « Que le pape ait pouvoir sur les princes, même en matière temporelle, répond-il à Barclai, ce n'est pas une opinion, c'est une certitude pour les catholiques ; les seules controverses engagées à ce sujet concernent la nature de ce pouvoir ; est-il proprement temporel, ou bien, quoique spirituel, s'étend-il aux choses temporelles par une conséquence nécessaire, lorsque les intérêts spirituels l'exigent ?.... Le fait lui-même, que le pape peut, pour de justes causes, prononcer dans les matières

[1] Bellarmin, je l'ai dit plus haut, a traité dans un écrit spécial cette question de la translation de l'Empire, et de la création des sept électeurs. *Op*, t. VI, p. 565 sq.

[2] *De Rom. Pont.*, 8. *Op.*, t. II, p. 161 sq. — *De potestate*, 41 sq. *Op.*, t. XII, p. 110 sq.

[3] *De potestate*, 10, 40 sq *Op.*, t. XII, p. 46, 108 sq.

[4] *Registr.*, 8, 21. *M. L.*, 148, 594.

[5] *De potestate ; Praef. Op.*, t. XII, p. 11, 12.

[6] *De potestate ; Praef.*, ibid.

[7] Au début de son *De potestate*, Bellarmin donne la liste des auteurs qui ont admis un pouvoir direct ou indirect du pape en matière temporelle. Il en compte plus de soixante-dix, dont quatorze français.

Digitized by Google

temporelles, et aller, dans des circonstances données, jusqu'à déposer les princes de leurs trônes, est certain et prouvé [1]. » Bellarmin accentue encore cette note dans l'apologie publiée par Schulcken. « Si après les raisons données on ne peut pas conclure nécessairement que cette proposition : « Le pape n'a pas le droit de déposer les princes » est hérétique, au moins on la doit tenir pour périlleuse, erronée, proche de l'hérésie [2]. »

On pense bien que les adversaires régaliens du cardinal ont fait une rude et savante guerre à la thèse du pouvoir indirect ; Barclai, en particulier, a critiqué un à un les arguments qui l'appuient ; tantôt interprétant au sens d'un pouvoir purement spirituel de l'Église les textes d'Écriture produits par Bellarmin ; tantôt niant l'authenticité de tel document ; tantôt montrant dans telle ou telle décision pontificale, non un ordre ou une sentence, mais un conseil donné à un prince ou à un peuple, et ne liant pas la conscience ; tantôt flétrissant, comme un abus de pouvoir, tel acte de l'autorité ecclésiastique. Quelques années plus tard, Launoi reprit, avec plus de science encore et de méthode, les mêmes réfutations, dans ses *Epistolae ad Girardum*, *ad Rolandum*, *ad Maraesium*, *ad Amelinam*, *ad Formentinum*. Bossuet a consacré une bonne partie de sa *Defensio declarationis* à une œuvre analogue [3].

Surtout, les théologiens vénitiens, comme le roi Jacques d'Angleterre, comme Barclai, se sont efforcés d'établir à leur tour, par l'Écriture comme par la tradition des premiers siècles, l'indépendance absolue du pouvoir civil dans les matières temporelles. Plusieurs textes de l'Évangile et des Épîtres de saint

[1] « De potestate in temporalibus, quod ea sit in papa, non opinio, sed certitudo, apud catholicos est, quamvis non desint altercationes quid sit, et qualis ea potestas, id est an sit per se et proprie temporalis, an potius, ipsa quidem spiritualis sit, sed per quamdam necessariam consequentiam, et in ordine ad spiritualia, de temporalibus disponat.... esse autem rem certam et exploratam posse Pontificem Maximum, justis de causis, de temporalibus judicare. » *De potestate*, 3. *Op.*, t. XII, p. 15.

[2] « Quod si ex his non possit certo ac necessario confici sententiam illam « non posse principes a Pontifice deponi » esse haereticam, illud tamen sine dubio colligimus, esse periculosam, erroneam, et haeresi proximam. » *Apologia*, 6. Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 64.

[3] Barclai, *De potestate*, c. 13 sq. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 645 sq. — Launoi, *Opera*, t. V, Cologne, 1731. — Bossuet, *Œuvres*, t. XXI (éd. Lachat). Cf. Turmel, *Histoire de la théologie positive*, t. II, p. 419 sq. Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 95 sq.

Digitized by Google

Paul sont classiques pour eux. Le respect et l'obéissance envers le pouvoir civil n'ont-ils pas été recommandés à l'universalité des chrétiens? Le Christ n'a-t-il pas déclaré que « son royaume n'est pas de ce monde [1], » et n'a-t-il pas refusé de juger lui-même les litiges qui s'élevaient entre les disciples au sujet d'intérêts temporels [2]? Saint Paul n'a-t-il pas interdit au soldat de Dieu de se laisser embarrasser dans les affaires du siècle [3]? Bellarmin a réponse à tout par sa distinction entre le pouvoir direct et le pouvoir indirect de l'Église; ces objections peuvent servir à réfuter les défenseurs du pouvoir direct, qui font du pape une sorte de suzerain des rois chrétiens; elles ne valent pas contre ceux du pouvoir indirect, qui ne concèdent au pape, en tant que tel, aucune autorité purement temporelle, et ne légitiment son intervention dans les conflits d'intérêts profanes, que lorsque le bien spirituel des âmes, la liberté et l'honneur de l'Église peuvent gravement souffrir de ces conflits [4].

Plus délicate, et plus difficile à résoudre, est l'objection tirée des doctrines et de la pratique de l'Église primitive. On l'a vu, les exemples les plus anciens que Bellarmin ait produits de l'intervention de l'Église dans l'administration temporelle des États sont ceux de saint Ambroise faisant réformer à Théodose une loi trop sévère, de saint Grégoire le Grand frappant de déposition les princes qui violeraient les immunités de certains monastères; et ces faits, en admettant même leur authenticité, ne sont guère concluants en faveur de la thèse du pouvoir indirect. Comment expliquer que pendant trois siècles de persécutions, on ne découvre aucune tentative d'un pape ou d'un évêque pour exciter les chrétiens à la révolte contre un pouvoir qui mettait au service du paganisme toutes les forces de l'Empire romain? Tout au contraire, les écrivains de l'âge apostolique et les premiers Pères recommandent sans cesse aux fidèles opprimés la patience, la prière pour leurs princes persécuteurs, le loyalisme le plus absolu, sauf devant des ordres réprouvés par la conscience chrétienne. Évidemment, les chefs de l'Église, pendant ces âges primitifs, si rapprochés des enseignements de

[1] *Joan.*, XVIII, 36.
[2] *Luc.*, XII, 14.
[3] *II. Tim.*, II, 4.
[4] *De Rom. Pont.*, 5, 10; *Op.*, t. II, p. 165 sq. *De potestate*, 12; *Op.*, t. XII, p. 48 sq.

Digitized by Google

Jésus, se faisaient de leurs droits et de leurs devoirs envers le pouvoir civil, une tout autre idée que les fougueux pontifes du moyen âge [1]. Bellarmin répond avec saint Thomas d'Aquin [2] : « L'Église ne prive pas toujours du pouvoir un prince infidèle, parce qu'elle n'a pas à sa disposition les forces suffisantes pour faire exécuter ses décisions, ou qu'elle ne juge pas que ces décisions soient expédientes en telles ou telles circonstances. Si les chrétiens n'ont pas essayé de déposer Néron ou Domitien, c'est que les forces leur manquaient pour cela [3]. » Et ailleurs : « En ces temps, les évêques devaient se préparer plutôt à subir le martyre qu'à réprimer les violences des princes. Mais lorsque l'Église sentit que l'exercice de son pouvoir pourrait contribuer au bien spirituel des princes et des peuples, ou du moins ne pas leur nuire, elle ne manqua pas d'en faire usage [4]. » Il en fut de même sous Julien l'Apostat, sous les empereurs ariens ; malgré les grands progrès faits par la religion chrétienne, les chefs de l'Église ne pensaient pas pouvoir, avec chances de succès, lutter contre toutes les forces du monde romain, dont l'empereur avait la disposition ; souvent aussi ils espéraient la conversion du prince prévaricateur ; tel saint Ambroise, en face du jeune Valentinien et de sa mère, contre qui il lui eût été si facile de faire soulever le peuple. Cette réponse de Bellarmin a excité les railleries et l'indignation des gallicans ; « indigne proposition, aussi absurde que ridicule ; c'est donc à dire que les apôtres, en ordonnant d'obéir et d'être soumis aux princes païens, sous-entendoient que ce n'étoit que pour un temps, et jusqu'à ce que les chrétiens eussent assez de force pour se défaire de ces princes...., obéissance hypocrite et simulée, con-

[1] Cette objection est spécialement développée par Barclai, *De potestate*, 6 sq. ; Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 633 sq., et par le roi Jacques d'Angleterre. *Triplici nodo. Jacobi opera*, p. 246.

[2] 2ᵉ 2ᵃᵉ, q. 12, art. 2, ad 1ᵐ.

[3] « Ecclesia non semper eos (principes infideles) privat, vel quia non habet vires, vel quia non judicat id expedire.... Quod si christiani olim non deposuerunt Neronem, et Diocletianum, et Julianum Apostatam, et Valentem arianum, id fuit quia deerant vires temporales christianis. » *De Rom. Pont.*, 5, 7. *Op.*, t. II, p. 158.

[4] « Ea tunc erant tempora, ut potius ad martyrium subeundum episcopi, quam ad principes coercendos, parati esse deberent ; at ubi vidit Ecclesia suae potestati locum aperiri, vel cum ipsorum principum spirituali utilitate, vel certe sine detrimento et pernicie populorum, non sibi defuit. » *Apol. Franc. Romuli*, 8, p. 71 ; cf. *De potestate*, 6 ; *op.*, t. XII, p. 30.

Digitized by Google

traire à la sincérité, et démentie par les sentiments du cœur [1]. » Bellarmin ne semble pas avoir prêté aux premiers chrétiens tant de machiavélisme, et veut simplement dire que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les conséquences de doctrines admises par l'Église primitive ne se sont manifestées qu'avec le temps, à mesure que les circonstances historiques le requéraient. « Selon les circonstances, dit-il très justement à l'endroit cité, la foi doit se défendre par le martyre, par la fuite devant le persécuteur, par la résistance armée; jamais le Christ n'a défendu de repousser la force par la force; il a commandé la fuite en plus d'un cas [2]. »

Telle est cette théorie fameuse du pouvoir indirect de l'Église, et en particulier du pape, dans les matières temporelles. Bellarmin ne l'a pas inventée [3]; tous les éléments en étaient épars dans les nombreux auteurs qui, depuis la lettre de saint Grégoire VII à Hériman de Metz, se sont efforcés de justifier les sentences pontificales portées contre les princes prévaricateurs; au siècle même de Bellarmin, Sander, dans son *De visibili monarchia*, venait de les exposer à nouveau [4]. Le mérite de l'auteur des *Controverses* est d'avoir réuni les arguments de ses devanciers en un système logiquement ordonné, que reproduiront, par la suite, tous les adversaires des théories régaliennes. Surtout, il a bien montré, dans la mission spirituelle de l'Église, l'origine de son droit d'intervenir dans le domaine temporel, et limité ce droit aux cas où les actes, la politique

[1] Guienne, *Mémoire*, p. 280.

[2] « Adjungo tempus martyrii proprium illud esse, cum neque fuga, neque justa defensione, sed sola passione, abnegatio fidei declinari potest. Neque enim Dominus in Evangelio vim vi repellere umquam prohibuit; fugam autem non modo permisit, sed etiam in certo casu.... imperavit. » *De potestate*, 6. *Op.*, t. XII, p. 30. Il est à remarquer que les protestants, qui admettaient le droit de révolte du peuple contre un injuste oppresseur, répondaient comme Bellarmin à l'objection tirée de la soumission des premiers chrétiens aux empereurs persécuteurs. Cf. H. Baudrillart, *Jean Bodin et son temps*, p. 48. Paris, 1853.

[3] M. Turmel (*Histoire*, t. II, p. 417) fait honneur à Bellarmin d'avoir « trouvé la formule » du pouvoir indirect. Le cardinal nous apprend lui-même qu'il emprunte cette formule à Innocent IV (*cap. Novit. de Judiciis, paragr. de Feudo*) : « Pontificem non judicare directe de feudis, secus autem indirecte, ratione peccati. » *De potestate*, 5. *Op.*, t. XII, p. 27.

[4] Sander, *De visibili monarchia Ecclesiae*, Louvain, 1571. Cf. Turmel, *Histoire*, t. II, p. 415 sq. Plusieurs des arguments de Sander ont été négligés par Bellarmin comme peu probants.

Digitized by Google

de l'autorité civile peuvent nuire gravement au bien des âmes.

Comme toutes les doctrines modérées, la théorie du pouvoir indirect était destinée aux attaques des deux camps opposés. Pendant que les parlements français interdisaient ou condamnaient au feu les livres qui la contenaient, Sixte V, trouvant qu'elle ne faisait pas la part assez belle à l'autorité pontificale, inscrivait au nouvel Index qu'il préparait le premier volume des *Controverses;* cette sentence fut rapportée aussitôt après la mort du terrible pape, avant même que n'eût paru la bulle qui devait donner force de loi au nouvel Index. Elle n'eut donc jamais de valeur juridique [1].

Malgré les atténuations apportées par Bellarmin à la doctrine de certains théologiens, surtout de certains canonistes du moyen âge, sur le pouvoir pontifical, ce pouvoir est, pour lui, considérable. « Il n'est rien, a dit un de ses adversaires les plus intelligents, que le pape ne puisse faire dans le temporel, s'il croit que le bien des âmes l'exige [2]. » Qui donc, sinon le pape lui-même, décidera s'il y a lieu d'user de son pouvoir indirect, si la conduite de tel ou tel prince est assez nuisible aux intérêts des âmes pour que sa correction, sa déposition soient nécessaires [3]? Et comme, dans ces décisions qui ne concernent que des cas particuliers, le pape ne jouit pas du privilège de l'infaillibilité, il est inévitable que telle ou telle des graves sentences par lui portées, en vertu de son pouvoir indirect, puisse être trop sévère ou même injuste. Bellarmin ne s'est pas donné la mission de justifier tous les actes des papes du moyen âge contre les souverains [4]. Parlant de la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel, il fait cette réflexion, dans sa réponse au roi d'Angleterre : « Nous savons combien violente fut la querelle du roi Philippe et du pape Boniface; il n'est pas étonnant que, dans la chaleur de la dispute, des paroles leur aient échappé qu'ils n'auraient jamais prononcées de sang-froid [5]. » S'il défend la

[1] Cf. P. Le Bachelet, art. *Bellarmin*, col. 564, et surtout *Études*. 20 avril 1907.
[2] Guienne, *Mémoire*, p. 263.
[3] Cf. Guienne, *l. c.*, p. 280.
[4] « Non operae pretium est discutere, an omnes illi Pontifices habuerint justas et legitimas causas hanc potestatem circa dictos principes exercendi. » Schulcken, *Apologia*, 3. Rocaberti, *Biblioth.*, t. II, p. 11.
[5] « Scimus gravissimam inimicitiam gessisse Philippum regem cum Bonifacio Pontifice; neque esse mirum, si iratis animis quaedam exciderint, quae sedatis numquam excidissent. » *Apologia*, 6. *Op.*, t. XII, p. 142.

Digitized by Google

conduite de Clément VII, dans l'affaire du divorce de Henri VIII, il reconnaît que Paul III « porta contre ce roi une sentence trop sévère, mais seulement alors que Henri avait déjà renoncé à la foi catholique, et s'était, par une hérésie nouvelle et inouïe, constitué chef de l'Église dans ses États [1]. » Il prévoit enfin formellement, nous l'avons vu, le cas où un pape abuserait de son pouvoir indirect ; si l'abus est évident, il est permis de résister à la sentence pontificale ; si l'abus est seulement douteux, il y a obligation d'obéir, le supérieur gardant alors tous ses droits [2]. La constatation de ces inconvénients du pouvoir indirect, — largement compensés, du reste, par les adoucissements que ce pouvoir apporta à l'arbitraire des princes du moyen âge, — ne saurait faire méconnaître les graves raisons qui militent en faveur de la thèse de Bellarmin ; les abus possibles d'un droit ne prouvent pas que ce droit n'existe pas.

La doctrine théologique du pouvoir indirect n'a aucune liaison nécessaire avec les théories philosophiques de Bellarmin sur l'origine du pouvoir, et le droit de désobéissance et de révolte appartenant au peuple dans certains cas déterminés. Le cardinal a soin de faire remarquer que les partisans les plus déterminés du droit divin des rois doivent néanmoins, s'ils sont des chrétiens logiques, admettre son argumentation, tout entière fondée sur les principes évangéliques et la tradition catholique. Comme Barclai lui opposait sa théorie sur la collation directe du pouvoir au prince par Dieu même, et en concluait : « Le prince, établi par Dieu seul, inférieur à Dieu seul, ne peut être dépouillé de son pouvoir et déposé que par Dieu seul [3], » la réponse est claire : « Quand bien même nous concéderions que le roi est établi directement par Dieu, et tient de lui seul son pouvoir, cette concession ne détruirait en rien l'argumentation que nous avons empruntée à saint Thomas ; celui-ci pourrait, en effet, répondre que l'Église a reçu de Dieu le droit d'enlever, dans certains cas déterminés, le pouvoir à ceux auxquels Dieu l'a donné ; le pape est vicaire de Dieu, et a, en cette qualité, reçu de lui

[1] « Paulus tertius severiorem quidem sententiam in Henricum protulit, sed quando jam rex a catholica fide defecerat, seque per novam et inauditam haeresim caput Ecclesiae constituerat. » *De potestate*, 32. *Op.*, t. XII, p. 93.
[2] *Risposta*, prop. 16. *Op.*, t. VIII, p. 25, 64.
[3] *De potestate*, 21. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 658.

Digitized by Google

l'autorité pour dispenser et commuer dans bien des cas, en interprétant la volonté divine ; c'est ainsi qu'il dispense dans la matière des vœux et des serments, que Dieu lui-même a cependant institués, et dont la solution est de droit divin ; le pape n'est pas au-dessus du droit divin, mais il peut interpréter que dans tel ou tel cas la volonté de Dieu est que les liens du vœu ou du serment soient relâchés [1]. »

Il est certain cependant que la thèse philosophique et la thèse théologique du cardinal se complètent très heureusement. Par le seul droit naturel il est bien difficile d'établir que, dans tel cas pratique, une loi étant évidemment injuste, un peuple peut lui refuser l'obéissance ; plus difficile encore de démontrer que la tyrannie de tel prince dégage ses sujets de leurs devoirs envers lui. Les illusions sont fréquentes, et à l'époque de Bellarmin, les troubles causés par les protestants dans tous les États, au nom de ces théories admises par eux, n'en montraient que trop les dangers. Ces dangers sont bien diminués si la décision de ces graves cas de conscience est remise au pape, généralement désintéressé dans le conflit du peuple et du souverain, soustrait aux passions politiques qui s'agitent dans des pays troublés, ayant de Dieu des grâces spéciales pour l'accomplissement de la mission reçue de lui. « Nous ne nions pas, dit Bellarmin dans l'apologie publiée par Schulcken, que le Souverain Pontife est tenu de n'user de son pouvoir qu'avec prudence, charité et justice. Or la prudence ne permet pas qu'un roi, même infidèle, soit déposé, si de cette déposition doivent résulter de plus grands maux ; la justice ne permet pas que

[1] « Etiamsi concederemus, regem esse immediate constitutum a Deo, et ab illo solo potestatem habere...., adhuc argumentum Barclaii nil efficeret adversus rationem sancti Thomae ; responderet enim sanctus Thomas, Ecclesiam habere auctoritatem a Deo, per suum rectorem et pastorem auferendi potestatem, in certis casibus, illis quibus Deus eam dedit ; Summus enim Pontifex vicarius Dei est, ac per hoc potestatem habet a Deo dispensandi, et mutandi in multis, secundum voluntatem Dei, cujus ipse interpres est ; hoc enim modo dispensat Pontifex in votis et juramentis, quae Deus ipse jussit reddi, et quorum solutio de jure divino est ; dispensat autem, non quod sit ipse super jus divinum, sed quia interpretatur Deo placere, ut in tali vel tali casu, juramentum aut votum relaxetur. » *De potestate*, 21. *Op.*, t. XII, p. 72. Dans l'apologie publiée par Schulcken, Bellarmin revient sur cette indépendance des deux théories, et dit en parlant de la thèse du pouvoir indirect : « Falsum est hanc quaestionem esse philosophicam ; est enim quaestio maxime theologica. » Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 84.

Digitized by Google

pour n'importe quelles fautes une sentence de déposition soit lancée contre un roi [1]. » Et ailleurs : « Que mon adversaire considère s'il n'est pas plus dangereux pour la vie des princes et des rois, et pour le salut des États, de donner aux peuples et aux sujets le pouvoir de se révolter, de conspirer, de mettre à mort les princes, que — souvent injustement et sans preuves — ils regardent comme des tyrans? N'est-il pas plus sage de laisser au Pontife romain, chef de l'Église universelle, et vicaire du Christ, le pouvoir de juger les rois, et de les déposer s'ils le méritent? On n'en peut douter, les rois sont plus en sûreté si on les soumet à l'équité et à la gravité du Pontife romain, leur chef donné par le Christ, que si on les abandonne à la téméraire légèreté de leurs peuples [2]. »

De la thèse du pouvoir indirect les adversaires de Bellarmin se sont efforcés de tirer une conséquence odieuse : le droit au tyrannicide n'en découle-t-il pas logiquement? Le roi Jacques d'Angleterre [3], comme Barclai [4], comme Widdrington [5], le prétendaient; et longtemps après le cardinal, Guienne écrivait encore : « Bellarmin n'a jamais nié cette conséquence, qu'un prince déposé par le pape, et déclaré indigne de régner, ne puisse être tué légitimement, si l'on ne peut autrement s'en dé-

[1] « Non negatur ipsi etiam Summo Pontifici dandam esse operam ut prudenter, et secundum ordinem caritatis et justitiae, potentia sua utatur. Non permittit autem prudentia ut rex, etiam infidelis, deponatur, quando majoris mali periculum imminet, neque justitia patitur, ut propter quaecumque crimina, in regem sententia depositionis deferatur. » *Apologia*, 9 Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 87.

[2] « Videat adversarius etiam atque etiam, an non sit multo periculosius regum et principum vitae, et regnorum ac rerumpublicarum incolumitati, dare populo ac subditis potestatem rebellandi et conspirandi, ac demum trucidandi reges, quos ipsi — temere saepe ac falso — pro tyrannis habent, quam dicere, in Pontifice, velut capite universae Ecclesiae, et Christi vicario, esse potestatem judiciariam reges judicandi, et si ita merentur, deponendi. Quis enim dubitat reges tutiores esse, si sint subjecti pontificiae aequitati et gravitati, cui Christus eos subjecit, quam si sint subjecti temerariae populorum levitati, cui adversarius eos subjicit. » *L. c.*, 12, p. 115. On connaît la belle page de Joseph de Maistre, développant ces mêmes idées. « La puissance pontificale est, par essence, la moins sujette aux caprices de la politique; celui qui l'exerce est, de plus, toujours vieux, célibataire et prêtre, ce qui exclut les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des erreurs et des passions qui troublent les États, etc. » — *Du Pape*, 2, 4, p. 170. Paris, 1845.

[3] *Triplici nodo. Opera Jacobi*, p. 265.

[4] *De potestate*, 7. Goldast, *Monarchia*, t. III, p. 637.

[5] Cf. Schulcken, *Apologia*, 9. Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 91.

Digitized by Google

faire [1]. » Le cardinal donne sa vraie pensée sur cette délicate matière dans sa lettre au roi d'Angleterre. « Quand je dis que jamais, depuis le commencement de l'Église, un pape n'a ordonné le meurtre d'un prince, même hérétique ou persécuteur, ou approuvé le meurtre d'un prince exécuté par un autre, je n'entends pas parler du meurtre d'un prince qui aurait pu être commis dans une bataille, mais d'un assassinat exécuté par des traitres ou des sicaires [2]. » Il est clair, en effet, que si, dans le système de Bellarmin, le pape peut déposer un prince, et donner sa couronne à un autre, une guerre civile s'ensuivra inévitablement, et que dans cette guerre le prince déposé peut perdre la vie. En ce sens, et en ce sens seulement, on peut dire que le cardinal a enseigné le tyrannicide ; il a admis la légitimité de la guerre civile et de ses conséquences, mais il a toujours traité comme un simple assassinat le meurtre d'un prince accompli en dehors des lois de la guerre [3].

Il a, de plus, mis à sa théorie sur le pouvoir du pape deux restrictions intéressantes : il déclare d'abord que, normalement, le pape doit se renfermer dans son rôle de chef spirituel de la chrétienté, et après avoir prononcé une sentence de déposition contre un prince prévaricateur, en laisser à d'autres l'exécution. « L'habitude des Souverains Pontifes est de reprendre d'abord paternellement le prince coupable, puis de lui retirer, par une censure, la participation aux sacrements de l'Église, enfin, si les circonstances l'exigent, de délier ses sujets du serment de fidélité, et de le priver lui-même de la dignité et de l'autorité royale. L'exécution appartient à d'autres [4]. » Cette phrase a été sévèrement relevée dans l'arrêt du parlement de Paris qui, le 26 novembre 1610, condamnait au feu le *De*

[1] *Mémoire*, p. 281.

[2] « Bellarminus scripsit non esse auditum ab initio nascentis Ecclesiae.... quod ullus pontifex principem ullum, quamvis haereticum, quamvis ethnicum, quamvis persecutorem, caedi mandaverit, aut caedem ab aliquo forte patratam approbaverit.... respondeo Bellarminum non esse locutum de caede, quae in praelio accidere potuisset, sed de parricidio, quod per proditores et sicarios patraretur. » *Responsio. Op.*, t. XII, p. 232.

[3] Cf. Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 87.

[4] « Pontificum mos est, primum paterne corripere, deinde per censuram ecclesiasticam Sacramentorum communione privare, denique subditos principum a juramento fidelitatis absolvere, eosque dignitate, atque auctoritate regia, si res ita postulat, privare. Executio ad alios pertinet. » *De potestate*, 7. *Op.*, t. XII, p. 32.

Digitized by Google

potestate. « O doctrine vraiment fausse et détestable,.... tendant à l'éversion des puissances souveraines ordonnées et établies de Dieu.... induction d'attenter à leurs personnes et États [1]. » Au fond, cependant, Bellarmin ne veut, par cette restriction, que sauvegarder, jusque dans l'exercice de la justice la plus rigoureuse, le caractère pacifique du Père commun des fidèles. « Il ne convient pas, dit-il dans l'apologie publiée par Schulcken, qu'un pape porte une sentence de mort contre un prince déposé de son trône ; moins encore pourrait-il envoyer contre lui des assassins qui le tuent en trahison ; surtout étant donné que d'ordinaire d'autres moyens peuvent être employés ; la mansuétude du pouvoir ecclésiastique répugne aux exécutions sanglantes, et de fait, alors que de nombreux papes ont déposé des princes, on n'en connaît pas un seul qui ait ordonné le meurtre d'un souverain [2]. »

Le cardinal rappelle encore les canons de l'Église, qui interdisent aux clercs de verser le sang, et affirme plusieurs fois qu'une sentence pontificale, portée contre un prince, n'autorise nullement les clercs de son royaume à attenter à sa vie en quelque façon. A Barclai, qui objectait qu'au temps de Constance il existait dans l'Église des milliers de moines capables du même zèle que Jacques Clément, il répond : « Moines et clercs ne doivent pas verser le sang ; à plus forte raison ne doivent-ils pas assassiner un prince en trahison [3]. » Et dans sa réponse au roi d'Angleterre, il relève comme une indigne calomnie l'assertion de Jacques, que Sixte V avait prononcé en consistoire le panégyrique de Jacques Clément, et pensé à l'inscrire au nombre des martyrs [4].

[1] Cité par Guienne, *Mémoire*, p. 270.

[2] « Quamvis ad principem spiritualem pertineat ferre sententiam depositionis, et absolvere subditos a juramento fidelitatis, non tamen decet eum ferre sententiam extremi supplicii, et multo minus immittere sicarios, qui per insidias principem haereticum de medio tollant, maxime cum communiter alia media suppetant ; refugit enim ecclesiastica lenitas cruentas ultiones. Et hoc ipsum experientia comprobatum est ; pontifices enim saepe noscuntur principes deposuisse ; at aliquem occidisse aut occidi mandasse, inauditum est. » *Apologia*, 9. Rocaberti, *Bibliotheca*, t. II, p. 90.

[3] « Non pertinet ad monachos, aut alios ecclesiasticos viros, caedes facere, multo autem minus per insidias reges occidere. » *De potestate*, 7. *Op.*, t. XII, p. 32.

[4] *Responsio. Op.*, t. XII, p. 233. Le cardinal ajoute : « Utrum monachus ille recte, an secus, egerit, et poenam, an praemium, apud Deum meruerit,

Digitized by Google

On le voit, il serait injuste d'assimiler les théories de Bellarmin à celles de Mariana, comme l'ont fait plusieurs adversaires gallicans du cardinal; le rude théologien espagnol n'a pas traité la question du pouvoir indirect du pape sur les couronnes, et s'est borné à des considérations philosophiques sur le droit de révolte du peuple, en certaines circonstances graves; non seulement il admet, comme Bellarmin, l'existence de ce droit, mais il déclare qu'un prince opprimant gravement son peuple peut être mis à mort par un simple particulier « lorsqu'il aura été déclaré ennemi public par les États du royaume. » Ou même, au cas où cette assemblée ne pourrait se tenir, « celui qui pour satisfaire aux vœux universels aura attenté à la vie du tyran ne semble nullement avoir commis un crime [1]. » On ne rencontrerait pas trace de ces périlleuses doctrines dans les pages de Bellarmin qui lui furent le plus durement reprochées.

Le cardinal termine son exposé du pouvoir indirect de l'Église, en réfutant les attaques de Calvin contre la souveraineté temporelle du pape, ou de tout membre du clergé [2]. « Il n'y a doute, disait le réformateur, que Jésus-Christ n'ait voulu exclure les ministres de sa parolle de seigneurie terrienne quand il a dit : « Les rois dominent sur les peuples mais il n'en est pas ainsi de vous [3]. » Car par ces parolles, non seulement il signifie que l'office d'un pasteur est différent de l'office d'un prince, mais que ce sont choses tant diverses qu'elles ne peuvent convenir toutes deux à une même personne [4]. » Bellarmin fait observer à l'encontre que l'Ancien Testament offre de nombreux exemples de prêtres qui furent en même temps princes temporels. On ne voit aucune contradiction entre les deux charges, et au contraire « l'une peut servir l'autre. » Un même prince s'acquitte de fonctions bien diverses, telles que la présidence du Sénat et la

Pontifex in oratione sua non definivit.... Deus autem et bonis et malis hominum voluntatibus et operibus.... uti potest. » *Ibid.*

[1] « Si publici conventus facultas detur.... eadem facultas esto (principem publicum hostem declaratum ferro perimendi) cuicumque privato, qui, spe impunitatis abjecta, neglecta salute, in conatum juvandi rempublicam ingredi voluerit. » Et ailleurs, supposant le cas où les États ne peuvent se réunir, « qui votis publicis favens eum (tyrannum) perimere tentarit, haudquaquam inique fecisse existimabo. » *De rege*, 6 ; p. 75, 77. Tolède, 1598.

[2] Cf. Timpe, *Die Kirchenpolitischen*, p. 40.

[3] *Matth.*, xx, 25, 26.

[4] *Inst. chrét.*, 4 ; 11, 8. *Corp. Ref.*, t. XXXII, p. 808.

Digitized by Google

conduite de l'armée; aucune difficulté à ce qu'il soit à la fois bon chef spirituel et temporel. Ceux qui ont fait aux Pontifes romains, aux évêchés, aux monastères, donation de principautés temporelles, furent généralement de grands chrétiens; ceux qui les ont spoliés de ces bienfaits furent des tyrans, dont la mémoire est encore en horreur. Il y a plus; l'expérience des siècles atteste les avantages de l'union des deux pouvoirs en un même homme. « En admettant même, comme plus parfait absolument, que le soin du temporel soit réservé au roi, et celui du spirituel au Pontife, l'expérience nous enseigne qu'étant donné le malheur des temps, il est non seulement utile, mais nécessaire et providentiel, que les papes et certains évêques soient princes temporels; si en Allemagne les évêques n'avaient pas été princes d'Empire, aucun n'aurait pu garder son siège de nos jours.... ainsi il a pu arriver que l'Église, qui dans les premiers siècles n'avait pas besoin du pouvoir temporel pour soutenir sa majesté, semble maintenant le réclamer nécessairement [1]. » Les origines de l'État romain, en particulier, sont parfaitement honorables, et quand bien même les donations qui l'ont fondé ne seraient pas authentiques, une paisible possession de huit cents ans, qui peut légitimer les pires envahissements, l'aurait depuis longtemps rendu inattaquable. Les divers textes apportés par les protestants contre la souveraineté ecclésiastique prémunissent les disciples du Sauveur contre les défauts habituels aux détenteurs du pouvoir; orgueil, besoin de domination, inquiétude excessive des choses d'ici-bas; ils ne leur interdisent pas la possession même du pouvoir [2].

Si le prince ecclésiastique peut être en même temps prince temporel, il a, comme tout autre, le droit d'entreprendre une guerre juste, d'entrer dans des confédérations et des ligues. Bellarmin a tenu à justifier Jules II des vives attaques dirigées

[1] « Etsi absolute forte praestaret, pontifices tractare solum spiritualia, et reges temporalia, tamen, propter malitiam temporum, experientia clamat, non solum utiliter, sed etiam necessario, et ex singulari Dei providentia donatos fuisse pontifici aliisque episcopis temporales aliquos principatus; si enim in Germania episcopi principes non fuissent, nulli ad hanc diem in suis sedibus permansissent. .. Accidisse videmus Ecclesiae, ut quae primis temporibus ad majestatem suam tuendam temporali principatu non egebat, nunc eodem necessario indigere videatur. » *De Rom. Pont.*, 5, 9. *Op.*, t. II, p. 164.

[2] *L. c.*, 10, p. 165 sq.

Digitized by Google

contre lui par Barclai. « Jules, imitant en cela nombre de ses prédécesseurs, a recouvré, soit par ses armes, soit par le secours de ses alliés, l'État ecclésiastique presque entièrement perdu; qui lui en ferait un tort devrait blâmer également le courage et l'habileté de ses plus saints prédécesseurs, j'ajoute la valeur guerrière des Machabées et de Moïse même [1]. » Le cardinal se rend compte cependant que la position pouvait être délicate pour les ecclésiastiques sujets des ennemis de Jules II, et obligés de suivre, au spirituel, la direction du prince qui faisait une si rude guerre à leur patrie. Les théologiens de Venise surent lui rappeler malignement, en 1606, que quelques années auparavant le P. Richeome, dans une apologie adressée à Henri IV, répondait à un pamphlétaire, qui demandait ce que feraient les jésuites au cas où un pape imiterait, envers la France, la conduite de Jules II : « Nous ferions, pour dire ceci en passant, ce que firent alors les bons ecclésiastiques et bons François avec le roy Louis douzième, qui, défendant ses droits, ne quittèrent jamais le respect dû au Saint-Siège [2]. » Bellarmin approuve pleinement cette réponse, pleine de « prudence et circonspection, » et l'interprète ainsi : « Ce religieux dit donc qu'il ferait ce que firent les bons, voulant signifier que les bons ecclésiastiques obéirent au pape, comme ils y étaient obligés, et en bons Français, donnèrent à leur roi le bon conseil de se réconcilier au plus vite avec son père spirituel [3]. »

Arrivés au terme de cette étude, résumons les idées que se fait le cardinal Bellarmin de la nature, des droits et des devoirs du pouvoir civil. Contre les anabaptistes et les puritains, il a maintenu fermement l'origine divine de ce pouvoir, et par conséquent l'obligation de le respecter, malgré les vices du souverain, jusqu'au jour où celui-ci commanderait des actes défendus

[1] « Hos clarissimos sacrosque viros Julius II imitatus, eorumque virtutem et diligentiam aemulatus, partim armis propriis, partim auxilio foederatorum regum, ecclesiasticam ditionem, fere totam amissam, magno labore recuperavit; quod factum qui reprehendere voluerit, oportebit etiam, ut virtutem et industriam sanctorum pontificum, addo etiam Machabaeorum, et ipsius Mosis, virtutem bellicam reprehendat. » *De potestate*, 11. *Op.*, t. XII, p. 46.

[2] Richeome, *Plainte apologétique*, 24, p. 90. Bordeaux, 1603.

[3] « Dice dunque quel religioso, che farebbe quello che fecero i buoni, volendo inferire che i buoni ecclesiastici obbedirono al papa, come erano obbligati..., ed essi stessi, come buoni Francesi, diedero buon consiglio al suo re che procurasse di accordarsi col suo padre spirituale. » *Risposta*, 19. *Op.*, t. VIII, p. 29.

Digitized by Google

par la loi de Dieu, ou léserait gravement les droits de son peuple. Contre les régaliens catholiques et protestants, il a défendu l'origine populaire de ce même pouvoir, transmis par Dieu à la communauté, qui par un consentement exprès ou tacite le délègue à un homme. Très explicite sur les devoirs des sujets envers leur prince, devoirs qui peuvent aller jusqu'au sacrifice de la vie, il a particulièrement insisté sur les devoirs du prince envers l'Église, respect de ses immunités, appui temporel donné à sa mission divine, fût-ce par la répression sanglante de ses ennemis. Partisan d'une monarchie tempérée par l'autonomie des pouvoirs subordonnés, il n'a jamais admis l'omnipotence du souverain dans tous les cas, et il a reconnu aux sujets, non seulement le droit de résistance à des ordres évidemment impies ou injustes, mais le droit à la révolte dans des cas très graves, et partant fort rares. Ce droit du peuple lui semble efficacement sauvegardé par le droit supérieur de l'Église et de son chef le pape; à ce pouvoir spirituel il appartient, à raison même de sa mission divine, de conseiller le pouvoir civil, d'en réprimer les fautes nuisibles au bien des âmes, et si tous les autres moyens sont restés inutiles, d'en prononcer la déchéance.

Ces thèses de Bellarmin ont été, depuis trois siècles, ardemment discutées. Bon nombre de théologiens modernes se sont séparés de lui sur la question de l'origine du pouvoir, et ont repris la thèse du droit divin des rois, en la dégageant des exagérations qui la rendaient inacceptable [1]. Plusieurs des arguments scripturaires ou traditionnels du cardinal ont mal supporté la critique, et sont délaissés aujourd'hui par les tenants mêmes des doctrines de leur auteur. L'ensemble de ces doctrines reste solide, et aujourd'hui encore, comme au moment où la cause de Bellarmin se débattait en cour de Rome, on peut répéter, sans trop d'exagération, l'hommage d'un loyal adversaire : « Bellarmin vaut, à lui seul, tous les docteurs ultramontains; il a réuni tout ce qu'il y avoit de plus fort et, en apparence, de plus raisonnable, dans tous ceux qui avoient écrit avant lui; et ceux qui sont venus ensuite se sont fait gloire de ne parler que d'après lui [2]. »

JOSEPH DE LA SERVIÈRE, S. J.

[1] Cf. Schiffini, *Philosophia moralis*, t. II, n° 446.
[2] Guienne, *Mémoire*, p. 271.

Digitized by Google

LE PARLEMENT ET LA RÉFORME

Les crimes d'hérésie, les sacrilèges, les blasphèmes en public, les sortilèges et les cas de sorcellerie étaient jugés, au XVIe siècle, par les tribunaux ecclésiastiques quand les accusés jouissaient du privilège de clergie et aussi par les tribunaux laïques quand leurs auteurs se trouvaient être des laïques [1]. Cette jurisprudence avait subi des modifications à la suite des restrictions apportées à l'exercice de la juridiction des officialités. Avec l'apparition de la grande hérésie de Luther, l'action des tribunaux royaux va devenir dominante et le Parlement prendra la direction de la répression; plus clairvoyant que François Ier, il en avait saisi les conséquences sociales, aussi redoutables que les conséquences religieuses.

L'esprit d'analyse et de critique, les recherches érudites se répandaient de plus en plus en France où régnait la plus entière liberté pour les investigations scientifiques. Cependant, les prédications de Luther n'eurent d'abord qu'un faible écho; le gouvernement, protégé par les lois et par le Concordat de 1516 contre les entreprises de la cour de Rome, comptait, avec raison, sur l'appui des Parlements, gallicans à l'excès, et sur la

[1] Imbert, *Pratique judiciaire, civile et criminelle*, édit. Guénois, 1606, in-4, l. III, chap. VII, p. 668, 671 ; chap. XXII où des arrêts notables rendus contre les blasphémateurs et les sacrilèges en 1572, 1582, 1587, sont cités aux annotations. — L. Charondas le Caron, *Arrêts contre les auteurs de sorts, d'aiguillettes nouées, etc.*, dans les *Mémorables ou observations du droit français rapporté au Romain civil et canonic*, v° Vénéfices, p. 263, Paris, 1601, in-4. — Delamare, *Traité de la police*, l. III, titre VII, 2e édit., 1722, t. I, p. 560 : arrêt du 26 février 1587 contre Dominique Mirot et sa belle-mère accusés de sorcellerie ; le 16 décembre suivant, Simon Achard dit Beaumont, « grand sorcier et grand magicien, » est condamné et exécuté. — V. Registre-journal de Pierre de l'Estoile, éd. par H. Omont au t. XXVII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, p. 18.

Les exécutions de sorciers et de sorcières furent plus nombreuses au XVIe siècle dans les pays protestants que dans les pays catholiques.

Digitized by Google

Sorbonne, fidèle gardienne de la tradition, qui avait condamné les nouvelles doctrines dès 1521. Les abus du clergé étaient rares et moins graves qu'ailleurs, car un grand nombre de maisons religieuses avaient déjà été réformées et le Parlement de Paris veillait au maintien de la discipline [1]. Détenteurs de nombreux biens, exerçant des pouvoirs temporels, remplissant la cour, le conseil du Roi et les ambassades, les évêques n'étaient pas tentés d'adopter la prétendue réforme pour séculariser leurs biens.

De son côté, la noblesse ne convoitait ni les biens ni les honneurs du clergé; elle les savait réservés à ses cadets. Le peuple respectait ses prêtres que l'envoyé vénitien Lippomano reconnaissait supérieurs, moralement et intellectuellement, à ceux des autres États. Quant au roi, maître de son clergé, grâce aux idées gallicanes de l'époque et aussi au Concordat, il n'avait aucun intérêt à le dépouiller puisque l'Église supportait sa part des charges publiques.

La France était assez indépendante de Rome pour qu'une révolution religieuse, destinée à secouer le joug de la papauté, lui semblât inutile.

Enfin, par son caractère même, par son manque de logique et ses contradictions, par son origine allemande, par ses tendances révolutionnaires et les scandales qui signalaient ses débuts, la Réforme répugnait au génie français et, d'instinct, la France sentit dans le protestantisme le grand adversaire de son caractère national. (A. Baudrillart.)

Pour tous ces motifs, la propagation de la doctrine luthérienne fut impopulaire en France [2]. Si on réfléchit à ce fait indéniable

[1] Nombreuses enquêtes et nombreux arrêts dans ce sens cités par Félibien, *Histoire de la ville de Paris*. Preuves, t. II, p. 635, 636, 694, 731, 732, 770, 781, 818, 824, 836 à 839; t. III, p. 13, 14, 15, 17, 19. — V. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 3839, 8134. — Arch. nat., X1a 8611, fol. 223 vo; X1a 8620, fol. 374; X1a 1543, fol. 406.

[2] Dareste, *Histoire de France*, 2e édit., t. III, p. 577-579. — Mignet, *Établissement de la réforme religieuse et constitution du calvinisme à Genève*, dans *Études historiques*, 4e édit., in-12, p. 260. — De Meaux, *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, chap. I. — A. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance et le protestantisme*, 4e édit., 1905, p. 103 à 199.

Dans le sens protestant : C. Lemonnier (partial jusque dans la bibliographie) au t. V, livres VI et IX, et Mariéjol au t. VI, livres I, II, III, IV de l'*Histoire de France* de Lavisse en cours de publication ; Buisson au t. IV de l'*Histoire générale* publiée sons la direction de MM. Lavisse et Rambaud.

Digitized by Google

que cette propagation produisit partout une effervescence inouïe, accompagnée des plus graves désordres, que les fauteurs des nouvelles idées excitaient les masses contre les pouvoirs établis, on comprendra qu'en attaquant cette formidable agitation, sociale autant que religieuse [1], le Parlement répondait pleinement aux aspirations de la nation.

Tout d'abord, François Ier sembla favoriser les beaux esprits et les savants qui discutaient librement les questions religieuses et que les nouvelles doctrines avaient séduits. Mais, bientôt, il ne s'agit plus d'opinions ni de liberté de penser; le prosélytisme ne demeura pas longtemps enfermé dans la sphère de la controverse pure. Il essaya de soulever les passions populaires contre le culte et le clergé catholiques. Des fanatiques s'acharnèrent à mutiler les images sacrées aimées de tous; menaces, injures, violences, provocations et complots furent mis en œuvre par les nouveaux apôtres, qui ne rappelaient guère ceux de la primitive Église [2].

Moins crédule que le roi, le Parlement comprit quelles suites funestes ces troubles auraient même pour le pouvoir royal et la prospérité du royaume; comme gardien des droits de la couronne et de l'ordre public, il n'hésita pas à sévir contre les actes coupables et les doctrines subversives qui les faisaient naître. Sa conduite ne fut pas suggérée par le désir de plaire au monarque: ses membres « ont agi dans leur pleine indépendance, bien plus en opposants qu'en complaisants; ils ont soutenu avec fanatisme (?) la cause du catholicisme. François Ier, si fort contre toute résistance politique, a senti par instinct que l'opposition des catholiques exaltés (?) était bien plus redoutable. Il a cédé parce que, à certains moments, il a eu peur [3]. »

chap. XII; partial; la bibliographie ne mentionne guère que les ouvrages protestants.

[1] Le mot de Guizot est toujours vrai : « la crise religieuse du XVIe siècle n'était pas seulement religieuse, elle était essentiellement révolutionnaire. »

[2] Dareste, *loc. cit.*, p. 579 à 582. — A. Baudrillart, *loc. cit.* — Sur les troubles, pillages et atrocités suscités par les disciples de Luther et encouragés par lui, v. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. E. Paris, t. II, p. 179, 235, 240, etc.; t. III, p. 25, 26, 96, 101 à 105; t. IV, p. 461, 488 à 491, 537. Les historiens protestants sont obligés de reconnaître que le protestantisme s'est établi par la violence du bras séculier et l'oppression des consciences, v. A. Nicolas, *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans le rapport avec le socialisme*, 3e édit., l. III, chap. II : Du protestantisme par rapport à la tolérance.

[3] Lemonnier, *op cit.*, t. V, livre VI, ch. I, p. 353.

Digitized by Google

« Le grand danger pour l'orthodoxie venait des livres et particulièrement des traductions. Les écrits allemands de Luther ou de ses amis étant inaccessibles à l'immense majorité des lecteurs français, on les fit d'abord passer dans la langue alors presque universelle : le latin [1]. » Le Parlement le savait et, dès l'année 1522, il promit aux évêques de supprimer les livres hérétiques, entre autres le traité *De celibatu et viduitate*, de Carlostadt [2].

L'année suivante, il essaya de mettre un frein au débordement de blasphèmes contre Jésus-Christ et la sainte Vierge, en condamnant très sévèrement le faux ermite Jean Vallière (8 août 1523). Conduit dans un tombereau, du palais au parvis Notre-Dame, le malheureux dut faire amende honorable à Dieu et à sa sainte mère ; de là, il fut mené au marché aux pourceaux où on lui coupa la langue, puis il monta sur le bûcher. Le même jour, les magistrats firent jeter au feu quantité de livres de Luther et défendirent de conserver aucun de ses ouvrages ; il fallait immédiatement les brûler [3]. Quelques semaines plus tôt, un arrêt rendu (juin) à la requête de la Sorbonne [4] avait ordonné la saisie des Commentaires des Évangiles de Lefèvre d'Étaples et la comparution de ce savant pour qu'il se justifiât du reproche d'hérésie; l'intervention de François Ier avait fait cesser les poursuites. Le procès de Louis de Berquin avait aussi été commencé, mais il avait été évoqué (5 août) au Grand Conseil, et trois jours après, Berquin fut relâché [5].

[1] Lemonnier, *ibid.*, p. 355.

[2] Félibien, *op. cit.* Preuves, t. II, p. 638, 15 mars.

[3] F. Bournon : *Chronique parisienne de Pierre Driart*, août 1523 (*Mém. de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, ann. 1895). En 1530, Roger Mistel, curé de Saint-Aubin de Rouen, convaincu d'avoir invoqué « le maligne esperit » le lundi 28 février, vers neuf heures du matin, pendant l'élévation, à l'autel de Saint-Antoine de Padoue, en l'église des Cordeliers, fut arrêté ; après aveux, le Parlement le remit à l'évêque de Paris « pour lui « faire et parfere son procès sur les diz blasphèmes, » et lui enjoignit « attendu l'énormité du cas y procéder diligemment et d'en certifier la dicte court dedans ung moys. » Arch. nat., Xlª 1533, fol. 131, 152, 20 mars 1530.

[4] Sur le rôle de la faculté de théologie aux débuts de l'hérésie de Luther, v. Delisle, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533*, au tome XXXVI, première partie des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 315 à 408.

[5] *Chronique*, déjà citée, de P. Driart, *loc. cit.* Fagniez, *Livre de raison de Mre Nicolas Versoris*, nº 119 ; 7 et 8 août 1523, et Arch. nat., Xlª 1525, fol. 330 vº. La faculté de théologie examina longuement les livres de Berquin envoyés par le Parlement (juin 1523) ; v. L. Delisle, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 326 à 330 et 332.

Digitized by Google

Les élargissements et l'indulgente intervention du roi encourageaient les apôtres de la Réforme et il devint nécessaire d'organiser une sérieuse surveillance. En 1524, la Grand'Chambre nomma une commission composée de deux conseillers et de deux docteurs en théologie [1]. L'avocat général, Pierre Lizet [2], reprit les poursuites contre Lefèvre d'Étaples, mais le roi les fit encore cesser (26 avril). Pour intimider les hérétiques, on organisa une grande manifestation de foi : les églises, les abbayes, les collèges et les hôpitaux furent invités à tendre leurs façades, et leurs membres, revêtus de leurs plus beaux vêtements, se joignirent aux processions qui parcoururent la capitale [3].

Cependant, François Ier, s'il ne penchait pas vers la Réforme comme on l'a dit, voulait rester neutre; sa captivité rendit toute liberté d'action au Parlement que secondait la régente Louise de Savoie. Aussi bien, les circonstances critiques faisaient davantage redouter les troubles. Les magistrats s'inquiétaient des menaces d'incursions de bandes luthériennes venues d'Allemagne. Le 1er juin 1525, ils avertirent la régente « qu'il y a XIII villes des basses ligues d'Allemagne tenans la secte de Luther qui ont mis chacune IIIIm hommes et s'en viennent descendre en Franche-Comté esperans descendre en ce royaulme [4]. » Le pape Clément VII fut prié de donner un rescrit pour qu'on informât contre les gens suspects d'hérésie, fussent-ils évêques comme Guillaume Briçonnet [5]; il répondit à cet appel (17 mai) en conférant pleins pouvoirs à la commission composée, moitié

[1] L. Tanon, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, chap. VI. Conclusion.

[2] Né à Villemur (Cantal), en 1482, Lizet, conseiller en 1515, avocat du Roi en 1517 (Arch. nat., Xlb 1519, fol. 227 v°), devint premier président à la mort de Jean de Selve et fut reçu le 20 décembre 1529 (ibid., Xlb 1538, fol. 26). Président de la Chambre ardente, il dut appliquer les édits contre les réformés qui se vengèrent par des calomnies et des diatribes. De Bèze essaya de le ridiculiser dans son *Passavant*, farce macaronique, digne de figurer à côté des pamphlets ineptes et grossiers de Luther. Lizet, bon magistrat et bon jurisconsulte, se démit de sa charge en 1549 et mourut abbé de Saint-Victor, le 7 juin 1554. V. Blanchard, *Catalogue de tous les conseillers à la suite des présidens au mortier du Parlement de Paris*, p. 46. Douet d'Arcq, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1876, p. 358. — *Journal cité de N. Versoris*, n° 412.

[3] 23 mai. Arch. nat., Xlb 1526, fol. 230 v°.

[4] Arch. nat., Xlb 1528, fol. 506.

[5] Sur les dépositions faites contre Briçonnet, évêque de Meaux (24 juillet-1er septembre), v. S. Berger, *Bulletin du protestantisme français*, 15 janvier 1895, et Bibl. nat., Manuscrits français, nouvelles acquisitions, n° 6528.

Digitized by Google

de gens d'Église et moitié de laïques, que le roi devait nommer d'accord avec le Parlement. Le 10 juin, la régente notifia le rescrit pontifical à la Grand'Chambre et l'invita à s'y conformer [1]. Ainsi encouragée, la cour dirigea bientôt toutes les poursuites, malgré le partage des juridictions que divers édits essayèrent d'établir. Il ne fut guère laissé à l'Église qu'une juridiction sur les clercs promus aux ordres sacrés et pour lesquels la dégradation était requise.

Pour justifier sa conduite, la Cour souveraine alléguait son droit de juger toute hérésie qui occasionnait un scandale public [2]. En conséquence, les auteurs des placards injurieux de Meaux furent condamnés au fouet puis au bannissement, et le 28 août un arrêt de la Grand'Chambre ordonna la saisie de toutes les traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le 3 octobre, on arrêtait trois prédicateurs de Meaux et plusieurs de leurs partisans; Lefèvre d'Étaples était cité devant les commissaires du pape et du Parlement, ainsi que l'évêque Briçonnet. Ce dernier fit sa soumission tandis que Lefèvre s'enfuyait à Strasbourg. Le 10, les conseillers Louis Séguier et Jacques Messager [3] avaient été désignés pour interroger les novateurs enfermés à la Conciergerie [4].

Peu après, les gens du roi adressèrent au Parlement une requête pour obliger les archevêques et les évêques à fournir l'argent nécessaire aux poursuites contre les hérétiques qui commençaient « à pulluler en ce royaume [5]. » Le Parlement fut de cet avis et déclara que les biens des hérétiques, mis sous séquestre, seraient administrés par des commissaires spéciaux (24 novembre). Cinq jours plus tard, Briçonnet dut verser 200 livres parisis au greffe pour aider à payer les frais des poursuites intentées dans son diocèse; il remit la somme au greffier

[1] Arch. nat., X1a 8612, fol. 33 v°, 36.

[2] L. Tanon, *loc. cit.*

[3] Louis Séguier, avocat du Roi en la Chambre des Comptes, fut reçu conseiller le 28 août 1503; il mourut vers 1533. — Jacques Mesnager était conseiller depuis 1522 (v. Blanchard, *Les présidens au mortier*, Paris, 1647, in-fol., p. 22, et *Catalogue des conseillers*, p. 42-54).

[4] Arch. nat., X1a 1528, fol. 806.

[5] Exagération manifeste; il n'y eut jamais — même sous le règne de Charles IX — plus que le trentième de la nation à se déclarer pour la Réforme.

Digitized by Google

civil, M. Séraphin du Tillet (4 décembre), qui en confia la gestion à son clerc, messire François le Jay [1].

Toute accusation d'hérésie n'entrainait pas une condamnation immédiate; non seulement le Parlement ordonnait une enquête sérieuse, mais encore il prenait des précautions pour éviter de regrettables erreurs. Ainsi, le 25 janvier 1526, les présidents font examiner, en présence du greffier, par le médecin du Parlement, assisté de deux confrères, un hérétique, messire Guillaume Joubert, afin de constater s'il était sain d'esprit [2].

De Madrid, François Ier avait envoyé (12 novembre) l'ordre de suspendre les procès et les poursuites en matière d'hérésie, mais, soit qu'ils aient été prévenus trop tard, soit que cette intervention excessive du roi les ait mécontentés, les magistrats continuèrent à informer contre les luthériens de Meaux [3] et les premiers bûchers s'allumèrent à Paris. Le 5 février 1526, un arrêt solennel défendit de prêcher, d'enseigner et même d'alléguer la doctrine de Luther, de chercher à détourner le peuple de la foi catholique, de vendre ou d'imprimer les livres suspects d'hérésie; ces livres devraient être remis aux greffes des parlements, bailliages, sénéchaussées et prévôtés, sous peine de confiscation et de bannissement. Chaque dimanche au prône les curés et les vicaires seraient invités par les évêques à mettre les fidèles en garde contre ces doctrines et ces livres. Publication de l'arrêt eut lieu dans les rues de Paris, Sens, Orléans, Auxerre, Meaux, Tours, Angers, Poitiers, Bourges, Troyes, Mâcon, Lyon et dans les autres villes du royaume [4].

Même lorsque le Parlement, obéissant au roi, arrêtait une procédure en cours, l'inculpé mis en liberté continuait à être surveillé et, en cas de récidive, la Cour reprenait les poursuites. C'est ainsi que Berquin fut encore emprisonné en 1526, et ses puissants protecteurs durent employer les menaces, la force, pour l'enlever de la Conciergerie. Moins protégé, un

[1] Arch. nat., X1a 1529, fol. 19, 23, 28, 30.
[2] Arch. nat., X1a 1529, fol. 96, 100.
[3] L'évêque de Meaux demeurait toujours suspect, et le 29 décembre le Parlement délégua les conseillers André Verjus et Jacques Mesnager pour l'interroger « sur certain livre contenant les Evangilles en françoys et s'il a fait fere les exhortacions et annotacions apposées audit livre. » Arch. nat., X1a 1529, fol. 65.
[4] Arch. nat., X1a 1529, fol. 107, 108.

Digitized by Google

avocat, convaincu de blasphèmes, fut brûlé vif place Maubert [1].

En 1528, la profanation et la mutilation d'une statue de la Vierge rue des Rosiers (4 juin) et l'affichage d'injurieux placards contre la messe soulevèrent justement l'opinion publique. Il fallait, disait-on, repousser ces attaques, ces provocations violentes et protéger le culte. Le peuple se porta en foule à toutes les cérémonies expiatoires, les coupables furent condamnés, tandis que les plus dangereux, ceux qui traduisaient les livres hérétiques et qui excitaient les simples, se trouvaient toujours protégés par l'entourage du prince. Cependant l'indignation universelle obligea François Ier à céder; le procès de Berquin reprit; le 16 avril 1529, cet ennemi acharné du clergé et du dogme catholique fut condamné à la flétrissure, à avoir la langue coupée et à subir une détention perpétuelle. Il en appela, mais la Grand'Chambre hâta l'affaire : jugé à dix heures, condamné à mort, Berquin était exécuté à midi [2]. On craignait une nouvelle intervention du roi.

A vrai dire, ces poursuites et ces exécutions n'empêchaient pas la propagation des livres hérétiques, malgré la défense de vendre aucun livre sans l'autorisation du Parlement [3]. Aussi, pour accroître l'action de la cour de Paris, le chancelier Duprat [4],

[1] Le Parlement, « ouïs les juges délégués du Pape sur le fait des hérétiques, permet à l'évêque d'Amiens de faire saisir, « eciam in loco sacro, » Loys de Berquin; » et dès qu'il l'aura saisi, l'invite à prévenir la cour. En attendant, Berquin est cité à comparaître en personne dans le délai de trois jours, v. Arch. nat., X1a 1529, fol. 74, 77 vo. Berquin appela comme d'abus puis refusa de soutenir l'appel; le procès continua devant les juges « déléguez par le pape » (ibid., fol. 149, 150, 155 vo, 27 février et 5 mars 1526). Quant au roi, il prétextait la mauvaise santé de Berquin pour vouloir le faire mettre au Louvre, bien que le Parlement ait offert de lui donner la belle chambre de la Conciergerie et de le laisser se promener deux heures par jour dans le préau réservé aux promenades des prisonniers (10 et 12 juillet). Le 10 octobre, François Ier revint à la charge, mais le Parlement refusa encore de lui confier Berquin; cependant le 19 novembre il fallut céder, et un lieutenant des gardes du roi conduisit le prisonnier au Louvre (ibid., fol. 316, 317, 442 vo, 443. X1a 1530. fol. 11 vo, 12). Cf. *Chronique du roy François Ier*, édit. Guiffrey, p. 55.

[2] *Chronique* citée *de P. Driart*, ann. 1529. — *Chronique* citée *du roy François Ier*, p. 76, et les sources citées.

[3] *Chronique du roy François Ier*, p. 55.

[4] Premier président à l'avènement de François Ier, Duprat, auvergnat comme Lizet, du Bourg, etc., était célèbre par son exactitude à tenir les rôles et à observer les styles et ordonnances « ad unguem, » et « ne souffre point clocher, » dit G. Chartelier en son *Mémorial* (Bibl. nat., 4431, fonds français, fol. 212 vo). Le 7 janvier 1515, il devint chancelier (Arch. nat., X1a 8611, fol 3). Jusqu'à sa mort (8 juillet 1535) il conserva la faveur du roi. Le 16 juillet

Digitized by Google

cardinal-archevêque de Sens et légat du pape, enjoignit aux autres parlements, aux baillis et sénéchaux, aux prévôts et viguiers, de prêter aide et secours aux juges délégués par la Grand'Chambre de Paris pour procéder contre les hérétiques de concert avec les inquisiteurs de la foi. Ces délégués étaient les conseillers Jacques Mesnager, Jean Chauderon, Jean Lécuyer et Nicolas Quelain [1].

La recherche des prédicateurs hérétiques ne se ralentissait pas, et l'un d'eux qui parcourait le diocèse de Meaux fut, après une rétractation publique et une double amende honorable devant la cathédrale de Paris puis de Meaux, condamné à la prison perpétuelle [2]. A Rome, l'attitude hésitante de François Ier et la protection qu'il avait longtemps accordée à des hérétiques inquiétaient Clément VII, qui l'invita à redoubler de vigilance et d'énergie pour la défense de la vraie religion; dans ce but, le pape conseillait de rétablir le tribunal de l'Inquisition [3]. Cette proposition déplaisait au Parlement, qui préférait confier à des magistrats désignés par lui-même le soin d'informer dans les cas suspects, et la Grand'Chambre interrogeait les lecteurs et les commentateurs de l'Écriture sainte soupçonnés d'hérésie [4].

En Normandie, Alençon devenait un ardent foyer de luthéranisme; dès qu'il en eut la certitude, le Parlement de Paris envoya les conseillers Louis Rouillart [5] et Bonaventure de Saint-Barthé-

1535, la Grand'Chambre reçut son successeur Antoine du Bourg (ibid., Xla 8617, fol. 350). Cf. Marquis du Prat, *Antoine Duprat, chancelier de France*, 1857.

[1] 1530, 29 décembre, v. *Catalogue des actes de François Ier*, n° 20, 120. Il a été déjà parlé de Mesnager. Jean Chauderon et Jean Lécuyer n'ont pas été retrouvés dans les listes de conseillers. Nicolas Quélain, conseiller en 1526 (v. *Catalogue des actes....*, n° 18577), devint président à la chambre des Enquêtes le 16 décembre 1532 : Arch. nat., Xla 1536, fol. 36 v°.

[2] V. *Livre de raison de Me Nicolas Versoris*, n° 292.

[3] Cf. bulle enregistrée le 19 décembre 1533. Arch. nat., Xla 1537, fol. 28 v°, 33.

[4] Averti par le syndic de la faculté de théologie que de simples grammairiens et des professeurs de rhétorique interprétaient en public les livres de la Bible à des jours annoncés par affiches apposées dans les rues et les carrefours, et cela en dépit des règlements, le procureur général prévint la Grand'-Chambre. Celle-ci, le 9 janvier 1534, cita pour les interroger à sa barre les lecteurs désignés sur les affiches : Vatable, Danès, Paul Paradisus et Agathius Guidacerius. V. Félibien, *op. cit.*, Preuves, t. II, p. 682.

[5] Rouillart, prévôt d'Orléans, reçu conseiller lai le 21 août 1517 (Arch. nat., Xla 1519, fol. 248 v°), mourut en 1541, et son successeur, André Tiraqueau, lieutenant du sénéchal de Poitou à Fontenay-le-Comte, fut reçu à sa place le 22 novembre (ibid., Xla 1548, fol. 9 v°).

Digitized by Google

lemy [1] diriger sur les lieux une enquête sérieuse (juillet 1533) [2]. Bientôt il augmenta le nombre de ces commissaires : Claude des Asses [3], François Errault [4], Christophe de Harlay [5], François le Charron [6], Jean Picart [7] et Jean le Cirier [8] rejoignirent Saint-Barthélemy qui devait les diriger. Un greffier (Philippe Habert) et un huissier les accompagnaient. Chacun des commissaires recevait cent livres tournois pour les frais de voyage; le greffier en toucha vingt-cinq et l'huissier vingt [9].

Loin de se calmer, l'effervescence populaire allait être augmentée par le complot qu'avaient ourdi en Suisse, à Neuchatel, les réformés, et aussi par les odieux placards contre la messe affichés dans Paris, à Blois et à Amboise, jusqu'à la porte de la chambre à coucher du roi [10]. « Tout le protestantisme des guerres de religion est déjà dans ces placards [11]. » Jamais défi plus insensé, plus maladroit, ne vint d'une minorité. C'était moins une profession de foi qu'une déclaration de guerre « contre la messe,

[1] Bonaventure Thomassin, dit de Saint-Barthélemy, fut reçu conseiller le 9 avril 1522, puis en 1534 il devint président au Parlement de Grenoble. V. Blanchard, *Catalogue cité*, p. 49

[2] *Catalogue des actes*, n° 6061.

[3] Des Asses avait été reçu conseiller le 28 août 1522, au lieu de son père André, décédé. (Arch. nat., X^{1a} 1524, fol. 375.)

[4] Errault avait été président au Parlement de Turin ; comme maître des requêtes de l'Hôtel, il avait remplacé le célèbre Budé (Arch. nat., X^{1a} 1547, fol. 107, 13 juillet 1541). Il devint garde des sceaux le 12 juin 1543 et mourut le 3 septembre 1544 à Châlons-sur-Marne, où il négociait la paix avec Charles-Quint. V. Arch. nat., X^{1a} 1554, fol. 344 v°, et Blanchard, *Généalogie des maîtres ordinaires des requêtes de l'Hôtel*, p. 274 275

[5] Reçu conseiller lai le 26 mai 1531 (Arch. nat., X^{1a} 1534, fol. 69), de Harlay fut quatrième président à la Grand'Chambre en 1556 au lieu de Jean Maigret, et mourut en juillet 1572. Son fils, Achille, eut sa charge. V. Blanchard, *Les présidents au mortier*, p. 229.

[6] Le Charron, un des vingt conseillers nommés à la création de la troisième chambre des Enquêtes, fut reçu le 23 août 1522 : Arch. nat., X^{1a} 1524, fol. 369 v°.

[7] Picart, conseiller en 1524, avait épousé Catherine le Coq, fille du président à la Cour des Aides, Nicolas le Coq. V. Blanchard, *Catalogue cité*, p. 55.

[8] Jean le Cirier, reçu conseiller le 20 décembre 1532, résigna en 1555, en faveur de son fils appelé aussi Jean, et mourut le 19 novembre de cette année (Blanchard, *loc. cit.*, p. 58).

[9] *Catalogue des actes*, n° 7285 ; 28, 594.

[10] Il y eut une assemblée du bureau de la ville de Paris pour prendre les mesures destinées à éviter le retour de ces faits scandaleux, et on ordonna de solennelles processions en réparation : 22 octobre 1534, 21 janvier 1535. V. *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. II, p. 192, 193, 195 à 200. Arch. nat., X^{1a} 1537, fol. 504.

[11] Lemonnier, *op. cit.*, t. V, livre VI, chap. II, 553.

Digitized by Google

la vermine romaine [1].... » Les disciples de Luther formaient déjà un parti politique organisé et dirigé par des chefs étrangers. Le complot échoua, mais la réaction catholique fut très forte; personnellement attaqué, François Ier résolut enfin de défendre son autorité insultée et son peuple menacé. Les suspects furent arrêtés, peut-être au nombre de trois cents, cinquante-deux ajournés au Parlement, et il y eut de nombreuses exécutions [2]. On déclara les recéleurs d'hérétiques punissables comme les hérétiques eux-mêmes, et les dénonciateurs furent encouragés par la promesse du quart des biens confisqués [3]. Beaucoup de gens prirent la fuite; l'édit de Coucy (16 juillet 1535), rendu à la sollicitation du nouveau chancelier, Antoine du Bourg [4], et peut-être aussi du pape Paul III [5], ne les rassura pas tous. Cet édit suspendait les poursuites et autorisait les fugitifs à rentrer à la condition qu'ils feraient, dans un délai de six mois, profession et actes de catholicisme [6].

Cependant la situation restait toujours difficile; les partisans de la Réforme accablaient François Ier d'injures et de malédictions d'autant plus vives que leurs flatteries n'avaient pu le gagner. Toute conciliation semblait impossible. Un édit daté de Lyon (31 mai 1536) confirma bien et étendit même celui de Coucy, mais la surveillance du Parlement s'exerçait sans relâche aussi sévère, avec raison, il est vrai, car les adversaires ne désarmaient pas.

L'arrêt du 7 septembre 1537 ordonna que les clercs passés à l'hérésie, ou convaincus d'avoir attaqué les coutumes et les décrets de l'Église, seraient mis en prison par les juges royaux; s'ils étaient prêtres, on les renverrait au juge ecclésiastique qui connaîtrait du cas privilégié, mais le juge royal assisterait à

[1] Lenient, *La satire en France ou la littérature militante au XVIe siècle*, t. I, p. 162, 3e édit.

[2] Dareste, *op. cit.*, t. III, p. 582-583. — *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 442. — *Chronique du roy François Ier*, p. 110-111. — Lemonnier, *loc. cit.*

[3] 1535, 19 janvier. Arch. nat., X1a 8612, fol. 344. — Haag, *La France protestante*, t. X, pièces justificatives, n° 3.

[4] Auvergnat, comme son prédécesseur, Du Bourg avait été conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel (16 nov. 1532) et président à la Grand'Chambre à la place de feu Antoine le Viste (9 décembre 1534). Il mourut en 1538. V. Blanchard, *Présidents au mortier*, p. 153

[5] Lemonnier et Buisson, *loc. cit. Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458.

[6] Arch. nat., X1a 8612, fol. 376, 378.

Digitized by Google

l'instruction et prononcerait la sentence sur le cas privilégié [1].

L'année suivante, on brûla encore des hérétiques à Paris, et avec Poyet [2], successeur de du Bourg, François Ier revint définitivement aux mesures de rigueur. Les procès relatifs aux biens des réformés et instruits dans la Tour Carrée par les juges commis à la réformation des finances furent évoqués à la Grand'Chambre [3]. Des curateurs spéciaux administraient les biens vacants des « jugéz et condampnéz hérétiques [4]. »

L'ardeur de ses convictions n'empêchait pas le Parlement d'être prudent, et comme la question des indulgences restait très irritante, il avait défendu aux quêteurs étrangers de publier aucune annonce de pardon ou d'indulgence sans une permission du roi et sans la vérification par la Grand'Chambre [5].

Cet esprit de prudence se retrouve encore dans l'édit du 24 juin 1539, qui écarta en fait de notre pays l'Inquisition en attribuant concurremment aux cours souveraines la connaissance et la poursuite des hérésies, spécialement celle de Luther [6].

L'édit de Fontainebleau (1er juin 1540) [7] fit rechercher partout, et par tous les officiers et magistrats royaux, les protestants,

[1] Imbert, *Pratique judiciaire*, l. III, chap VII, p. 671.

[2] Nommé chancelier en novembre 1538 (Arch. nat., X1a 1543, fol. 53 v°, 286 v°). Poyet avait été avocat général (10 janvier 1530) et président à la Grand'Chambre (4 janvier 1535). Accusé de forfaiture, abus et malversations, Poyet fut arrêté le 1er août 1542 et condamné le 23 avril 1545 (Arch. nat., X1a 1555, fol. 21 ; X1a 1556, fol. 104). V. Et. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VI, chap. IX, au t. I des *Œuvres*, Amsterdam, 1723, in-fol., et Aubert : *Le Parlement de Paris au XVIe siècle*, p. 12-13. [Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, nov.-déc. 1905.]

[3] 1538 (5 janvier). *Catalogue des actes*, n° 9531.

[4] 1543, 31 décembre, nomination de L. Grimaldi (de Sienne) à cette fonction de curateur. Arch. nat., X1a 1552, fol. 112 v°.

[5] 1539, 3 février : Arch. nat., X1a 8613, fol. 139 v° ; X1a 4907, fol. 275. Cf. 1556, 9 mars : le Parlement permet l'annonce d'indulgences dans les paroisses de Paris. Félibien, *op. cit.*, preuves, t. II, p. 768.

[6] *Catalogue des actes*, n° 11072. Le 14 août 1536, la cour avait enregistré le pouvoir donné, le 30 mai précédent, par le provincial des Dominicains à Mathieu Ory, prieur du couvent de Paris, pour exercer en France les fonctions d'inquisiteur de la foi. (V. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 503.) En 1540, le 21 juin, elle enregistra aussi les lettres qui autorisaient le dominicain Joseph Corrigi à exercer la charge d'inquisiteur général de la foi en France : Arch. nat., X1a 1545, fol. 441 v°.

[7] Enregistré le 6 et publié le 12 juillet. V. Isambert, *loc. cit.*, p. 676. — N. Weiss, *La chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II* (1540-1550), suivie d'environ cinq cents arrêts. Paris, Fischbacher, 1899, in-12, p. XVI-XVII. — La Roche-Flavin, *Treze livres des parlements de France*, l. XIII, chap. XLVI, Bordeaux. S. Millanges, 1617, in-fol.

Digitized by Google

fussent-ils clercs ou nobles, « extraits de lieu saint et franchise, » et ordonna qu'on les remît aux chambres criminelles des cours souveraines qui les poursuivraient avec promptitude et rigueur [1]. Dans ces circonstances, l'intervention du Parlement était bien vue par les évêques qui recouraient à lui [2] plus qu'aux inquisiteurs et qui se distinguaient par leur modération, leur science et leur patriotisme [3]. Mais le refus de laisser exclusivement aux inquisiteurs le jugement de ces procès finit par amener des conflits; pour trancher la question, le roi déclara (23 juillet 1543) que les hérétiques seraient poursuivis comme conspirateurs menaçant la sûreté de l'État, et il renouvela aux magistrats les injonctions de dénoncer les coupables, de les poursuivre dans le plus bref délai, enfin il énonça les peines à infliger [4].

Ces instructions étaient observées; le procureur général, Noël Brulard [5], recevait de province des renseignements précieux sur les agissements « de la secte luthérienne, » et, pour aller plus vite, le Parlement donnait pouvoir aux baillis de faire le nécessaire [6]. A Paris, pendant que les magistrats procédaient à un supplément d'information, on élargissait provisoirement l'inculpé après lui avoir fait prêter le serment de se présenter au premier appel [7].

La chasse aux livres hérétiques ne cessait pas; tous ceux que l'on pouvait saisir étaient brûlés sur le parvis Notre-Dame, au

[1] Cf. Édit du 30 août 1542 : *Catalogue des actes*, n° 12709.

[2] 1542, 19 mai, Jacques le Roy, archevêque de Bourges, se plaint devant la cour des prédications dangereuses faites au carême précédent dans les églises de son diocèse et à Bourges même par des Carmes et des Jacobins de vie dissolue ; des placards avaient été jetés dans la cathédrale. Il termine en priant les magistrats d'y porter remède quand ils tiendront les Grands Jours. Arch. nat., X1a 1549, fol. 77 v°.

[3] Buisson, *loc. cit.*, p. 476 : « le clergé français représentait la classe la plus cultivée de la nation...., la plus tolérante en religion...., très patriotique, très populaire. .. »

[4] Édit enregistré le 30 juillet : Arch. nat., X1a 8613, fol. 482 v°, et X1a 1551, fol. 282.

[5] Fils du conseiller Jean Brulart et de Jeanne Jayer, Noël Brulart avait épousé Ysabeau Bourdin (Blanchard, *Les présidents au mortier*, p. 360, 363). Il fut reçu procureur général au lieu de feu Nicole Thibault, le 20 août 1541 (Arch. nat., X1a 1547, fol. 309 v°). A. Loisel a fait son éloge au *Dialogue des avocats* dans les *Divers opuscules recueillis par Claude Joly*, p. 506, Paris, 1652, in-4.

[6] 1542, 27 juin ; le bailli de Tours jugera ce qui se passe à Chinon. Arch. nat., X1a 1549, fol. 216.

[7] N. Weiss, *op. cit.*, p. 4, 5 et *passim*.

Digitized by Google

son de la grosse cloche; on peut citer parmi eux les ouvrages d'Étienne Dolet [1]. Le premier « Index librorum prohibitorum » publié par la Sorbonne (1545) fut confirmé par la Grand'Chambre, qui avait déjà approuvé (20 janvier 1543) un formulaire de vingt-six articles de foi rédigé par la Faculté de théologie. Mais la Cour entendait que seule elle aurait le droit d'ordonner la saisie des livres suspects [2].

C'est alors qu'arriva la nouvelle de la terrible exécution de l'arrêt du 18 novembre 1540 rendu par le Parlement d'Aix contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol, exécution suspendue jusque-là grâce à l'intervention des princes protestants et du cardinal-évêque de Carpentras, Sadolet, mais que les instances du cardinal de Tournon, directeur des affaires ecclésiastiques, finirent par obtenir de François Ier affaibli (1er juillet 1545). L'horreur et l'indignation furent si grandes qu'un long procès s'ouvrit cinq ans plus tard par évocation au Parlement de Paris contre les féroces exécuteurs convaincus d'avoir outrepassé les ordres qu'ils avaient reçus. Les commissaires du Parlement d'Aix furent acquittés, mais l'avocat général Guérin fut condamné pour avoir falsifié des pièces [3].

Dans le ressort du Parlement de Paris, plusieurs conseillers reçurent des commissions « pour informer souverainement des « prédicateurs et dogmatisans favorisant la faulse doctrine « d'hérésye. » En août et septembre (1545), ces commissaires étaient Étienne de Montmirail [4] dans les bailliages de Berry, d'Orléans, puis en Poitou; Claude des Asses [5] dans la sénéchaussée d'Anjou et au bailliage de Touraine; Guillaume Bourgoing [6] en Poitou puis en Bourbonnais et en Berry ; Jacques le

[1] N. Weiss, *op. cit.*, p. xxix, 14 février 1544.

[2] Elle le rappellera énergiquement le 12 novembre 1568. Cf. Arch. nat., X1a 1625, fol. 3.

[3] Dareste, *op. cit.*, t. IV, p. 54, 55. — Fayard, *Aperçu historique sur le Parlement de Paris*, t. I, p. 338 à 340. — N. Weiss, *op. cit.*, p. xxxi et suiv. En Allemagne les protestants, et en Angleterre Henri VIII [l'inquisition de Henri VIII fit mourir 72,000 victimes. a dit Duruy], avaient donné l'exemple — et en plus grand — d'exécutions sauvages. On reprochait aux Vaudois d'avoir appelé des Calvinistes et d'avoir avec eux saccagé des églises. V. Marion, *Histoire de l'Église*, t. III, p. 49, 50.

[4] Étienne de Montmirail, reçu conseiller le 11 janvier 1522, mort le 20 août 1549. V. Blanchard, *Catalogue cité*, p. 49.

[5] Il a été parlé de ce conseiller.

[6] Bourgoing avait été reçu conseiller le 22 février 1523. (Blanchard, *loc. cit.*, p. 52)

Digitized by Google

Roux [1] au bailliage de Sens; Nicole Sanguin [2] dans les bailliages de Meaux et de Provins; Louis de Gayant [3], bientôt remplacé par Christophe de Harlay, dans le duché d'Orléans et le comté de Blois. Trois ans plus tard, Pierre Hotman [4] enquêtait à Beaugency [5]. La Grand'Chambre était tenue au courant par les rapports que lui adressaient ces commissaires, dans leur tournée [6] ou dès leur retour à l'audience [7]. A la suite de ces enquêtes, de nombreuses arrestations avaient lieu, suivies trop souvent de cruelles répressions, conformément au droit de l'époque, comme il arriva en 1547 pour les cinquante-sept personnes surprises à célébrer la cène à Meaux, chez Étienne Mangin; le 7 octobre, quatorze bûchers furent allumés dans la ville [8]. Les derniers jours de François Ier furent marqués par des actes de vandalisme « des hérétiques et malfaiteurs de la foi. » Au cimetière des Innocents, ils brisèrent un crucifix et une statue de la Vierge; le Parlement ordonna des prières, des processions et des prédications dans toutes les églises de Paris en réparation de ce sacrilège et promit mille écus d'or à celui qui dénoncerait les coupables [9];

[1] Jacques le Roux, reçu conseiller le 18 novembre 1500, mourut le 2 août 1555. (Blanchard, *loc. cit.*, p. 40.)

[2] Nicole Sanguin, reçu conseiller le 9 mars 1512, mourut avant le 27 janvier 1546, date de réception de son successeur Jean Lopin. Arch. nat., X1a 1557, fol. 175 v°.

[3] Louis de Gayant, un des vingt conseillers nommés à la création de la troisième chambre des Enquêtes, reçu le 17 déc. 1522. Arch. nat., X1a 1525, fol. 28.

[4] Hotman, reçu conseiller le 5 déc. 1544 (ibid. X1a 1554, fol. 59 v°), mourut le 27 mars 1554 (Blanchard, *loc. cit.*, p. 68).

[5] Arch. nat., X1a 1555, fol. 412 v°; X1a 8615, fol. 122, 123 v°, 124, 168 v°, 169 v°, 173; X1a 1556, fol. 247. — *Catalogue des actes de François Ier*, nos 14, 536, mai 1548 et septembre-octobre 1549. — N. Weiss, *op. cit.*, p. LXXVIII, LXXIX et CXXIII.

[6] N. Weiss, *op. cit.*, p. LXIV : rapport du conseiller Robert Bouëte.

[7] 1545, 17 octobre : rapport de Claude des Asses, qui en profite pour rendre ses comptes. Arch. nat., X1a 1556, fol. 262 v°.

[8] N. Weiss, *Société de l'histoire du protestantisme français*, 15 déc. 1897. — Marion, *op. cit.*, d'après l'Épinois [Henri Martin, p. 320], dit qu'il y eut soixante-six exécutions capitales sous François Ier, quatre-vingt-huit sous Henri II. Ces chiffres n'approchent pas de ceux des catholiques mis à mort pendant cette période en Allemagne ou en Angleterre.

[9] 1547, 15 janvier. Arch. nat., X2a 102, à la date. En 1530 (25 mai), il y avait eu grande procession en réparation du « gros excès et crime à l'ymage de la Vierge Marie paincte en une paroy d'une maison sur la rue près l'église Saint-Merry. » En 1542 (13 juin), pour donner l'exemple au peuple « envers le saint Sacrement de l'autel, fondement de notre sainte foi, » le Parlement, requis par le procureur général, déclara qu'il ne siégerait pas le jeudi suivant et qu'il irait en corps à la procession. Arch. nat., X1a 1533, fol. 233 v°, et X1a 1549, fol. 165.

Digitized by Google

il en profita pour rendre encore plus rigoureuse la législation contre les blasphémateurs [1].

Henri II continua la politique religieuse suivie à la fin du règne de son père, mais il fit davantage droit aux doléances du clergé. Au Parlement, il installa une seconde Tournelle criminelle pour juger les hérétiques sans que les autres affaires aient à subir des retards. Cette chambre, surnommée *Chambre ardente*, siégea du 8 octobre 1547 au 10 janvier 1550; elle était présidée par deux des présidents [Lizet et Saint-André] et comptait quatorze conseillers de la Grand'Chambre ou des chambres des Enquêtes [2]. Henri II ne faisait en cela que reprendre une idée de François Ier. Ce prince avait, en effet, demandé au Parlement, dès 1534 (21 décembre), de nommer une commission de magistrats pour instruire et juger les causes d'hérésie. La Cour avait désigné le président de la Grand'Chambre, Denis Poillot (qui mourut subitement l'année suivante et fut remplacé par le président Guillaume Poyet), le président des Enquêtes François de Saint-André [3], plus douze conseillers [4]; il fallait, pour instruire, la présence des présidents et de quatre conseillers au moins.

A la chambre ardente, on suivait la procédure tracée par l'édit de Fontainebleau (1er juin 1540) et par la déclaration royale du 23 juillet 1543. Les conseillers qui siégeaient recevaient vingt sous parisis par jour, mais sans épices; l'huissier et le clerc du greffier criminel qui les assistaient ne recevaient cha-

[1] 1547, 5 avril. N. Weiss, *op. cit.*, p. LVI.

[2] Sur cette chambre, v. N. Weiss, *op. cit.* On l'appelait « chambre ordonnée sur le fait des luthériens. » A la fin de l'année 1548, la Conciergerie renfermait beaucoup de prisonniers arrêtés pour hérésie. V. Arch. nat., X1a 1563, fol. 37 ve, 1 déc. 1548.

[3] Poillot, seigneur de Lailly, conseiller au Grand Conseil en 1515, ambassadeur en Angleterre en 1522, reçu 4e président le 12 oct. 1526. V. Blanchard, *Présidents au mortier*, p. 147. Arch. nat., X1a 1529, fol. 444. *Chronique parisienne* de P. Driart, ann. 1534.

François de Saint-André, de Toulouse, reçu conseiller le 31 mars 1514, président à la nouvelle chambre des Enquêtes le 31 août 1533, premier président « d'une compagnie du semestre » tant que dura l'institution du parlement semestre; il résigna le 22 septembre 1563 (Blanchard, *op. cit.*, p. 183. Arch. nat., X1a 1538, fol. 436).

[4] *Catalogue des actes*, nos 20841, 20842, 20847. — Ces conseillers étaient : Louis Rouillart, Martin Fumée, Jean Tronson, Jean Hennequin, Jean Ruzé, Charles de la Mothe, Pons Brandon, Pierre Tournebulle, François Errault, Jean Sanson, Antoine Hélin et Claude Tudert

Digitized by Google

cun que dix sous parisis par jour. En 1548, cette Chambre fonctionna pendant les vacations, et un édit du 18 janvier 1549 doubla les honoraires des juges. Supprimée le 11 janvier 1550, conformément à un édit du 19 novembre précédent, la Chambre ardente reparut, mais pour quelques mois, le 1er mars 1553 [1].

L'édit du 19 novembre 1549 ne laissa aux baillis et aux sénéchaux que le droit d'informer contre les hérétiques, de les décréter de prise de corps et alors de les renvoyer aux juges d'Église qui termineraient seuls le procès; cependant le cas privilégié subsistait quand l'accusé avait manifesté publiquement son hérésie, et le Parlement jugeait alors; ce cas, on le conçoit aisément, était le plus commun. Le juge d'Église pouvait faire saisir partout les hérétiques notoires par ses appariteurs, même sans demander la permission du juge séculier, et celui-ci devait toujours l'aider. Cette dernière clause ne plaisait pas au Parlement et il n'enregistra l'édit qu'avec répugnance, en interdisant absolument au juge ecclésiastique de condamner dans ce cas à une amende pécuniaire [2].

Lorsque la Chambre ardente disparut, la répression de l'hérésie revint à la Grand'Chambre qui eut bientôt à enregistrer — en le modifiant légèrement — l'édit de Châteaubriant (27 juin 1551); désormais la connaissance et le jugement des crimes d'hérésie étaient réservés aux parlements et aux présidiaux nouvellement institués, quand il y avait trouble ou scandale public; dans les autres cas, les évêques et les officialités demeuraient seuls juges [3]. Cet édit redoublait de précautions

[1] N. Weiss, *op. cit.*, p. LXXII à LXXVII; XC, XCI et 427. Les quatorze conseillers furent au début : Jacques le Roux, Jean Hennequin, Jean Tronson, François Tavel, Louis Gayant, Jean Allard, Étienne de Montmirail, Jacques Potier, Guillaume Lhuillier, Jean Barjot, Pierre Hotman, Nicole Martineau, Nicole Chevalier et Antoine le Coq. L'huissier était Pierre Richer et le greffier Simon Chartier, clerc du greffier criminel (ibid., p. 420, 423, 424). Au cours des audiences postérieures on trouve les noms de François Boilève, Étienne Fleury, Nicolas du Val, Claude Anjorrant, Guillaume Bourgoing, A. Bochart, Jean Florette, Boudet, Sédille, P. Grassin, M. Le Camus, P. Pinterel (*ibid.*, *passim*).

[2] N. Weiss, *op. cit.*, p. CXXVII, CXXVIII. — Cf. Dupuy, *Commentaire sur le traité des libertés de l'Église gallicane de M. Pierre Pithou*, édit. de 1715, in-4, t. II, p. 273, 277.

[3] Arch. nat., Xlb 8617, fol. 213. — Isambert, *op. cit.*, t. XIII, p. 189. En se fondant sur cet édit et sur d'autres de 1540, 1542 et 1546, La Roche-Flavin (*op. cit.*, l. XIII, ch. XLVI) enseignait à la fin du XVIe siècle que les baillis, les sénéchaux et les parlements pouvaient connaître en première instance du

Digitized by Google

et de sévérité dans l'examen de l'impression et la surveillance de la vente et du colportage des livres et des écrits suspects. L'orthodoxie des fonctionnaires royaux devait être dûment constatée et prouvée au chancelier; les magistrats traiteraient des matières religieuses dans leurs mercuriales trimestrielles; tous les Français seraient invités à dénoncer les hérétiques et leurs partisans; enfin, l'édit stimulait le zèle du clergé et recommandait aux habitants du royaume de ne recevoir chez eux que de bons catholiques.

C'est que l'audace des réformés croissait sans cesse : le dimanche 7 décembre 1550, Jean Thuret pénétra, à l'issue des vêpres, dans Notre-Dame, l'épée à la main, pour briser la statue de la Vierge chère aux Parisiens; arrêté avant d'avoir pu réaliser ses odieux projets, il fit des aveux complets au bailli du chapitre. Le 11, conformément à l'arrêt de la Grand'Chambre, il eut la langue coupée et fut ensuite brûlé vif au parvis Notre-Dame. Trois jours après, il y eut une grande procession expiatoire. L'année suivante, dans la nuit du 13 au 14 décembre, un luthérien brisa une statue de la Vierge au coin de la rue des Juifs, derrière le petit Saint-Antoine [1].

Le refus d'observer les abstinences et les jeûnes prescrits par l'Église était un des signes auxquels on reconnaissait les protestants: beaucoup, pour se mettre en règle, affichaient des bulles pontificales de dispenses, mais le 8 février 1553 le lieutenant criminel de la prévôté de Paris vint exposer à la cour souveraine que, cédant aux instances du garde des sceaux (Bertrand), il avait fait publier dans les rues défense aux imprimeurs et aux libraires de vendre au public une prétendue bulle de Jules III qui aurait autorisé pendant le carême l'usage du beurre, des œufs et du fromage [2].

crime d'hérésie concurremment avec l'inquisiteur de la foi et les juges ecclésiastiques.

[1] Arch. nat., X[1a] 1568, fol. 108 v° ; X[1a] 1571, fol. 107 v°.

[2] Félibien, *op. cit.*, preuves, t. II, p. 762. Cf. *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 115 : « En ce temps aucuns personnages meuz du malin esperit, suspectz en la foy.... auroient obtenu de nostre sainct père le Pape une bulle soubz le nom du Roy.... permettant de manger des œufs ce Karesme prochain. » La faculté de théologie et le procureur général avertirent Henri II : « ce seroit occasion de lascher la bride aux hérétiques, » et le peuple ne voulait « pour rien rompre ne contemner le Carême. » Le roi, qui n'avait pas demandé cette bulle, défendit qu'on la publiât et les exemplaires imprimés furent brûlés

Digitized by Google

L'affichage de nouveaux placards séditieux au Châtelet et à une porte du cimetière des Innocents décida le Parlement à interdire toute réunion de gens armés, à menacer de la potence ceux qui ne révéleraient pas les complots dont ils auraient connaissance et à promettre deux cents écus de récompense à ceux qui les dévoileraient. Le guet fut renforcé, les archers et les arbalétriers de la ville se tinrent sur le qui-vive; les habitants éclairèrent la nuit les fenêtres de leurs maisons. On redoutait, en effet, un soulèvement des réformés [1] qu'excitaient des émissaires de Genève, et le Parlement désigna des commissaires pour surveiller ces émissaires dangereux [2].

C'est alors que se manifesta au sein de la cour un courant protestant qui ira grandissant jusqu'à l'énergique intervention de Henri II, en 1559 [3]. En réponse à ces agissements inquiétants, parut l'édit de Compiègne (24 juillet 1557) qui n'ordonnait qu'une seule peine applicable aux hérétiques convaincus : la mort. L'enregistrement, retardé jusqu'au 15 janvier 1558, non pas à cause d'un sentiment de tolérance, inconnu alors à tous, mais parce que les magistrats étaient vexés de la clause qui défendait d'inquiéter les juges d'Église dans leur juridiction en matière d'hérésie [4], fut obtenu dans un lit de justice, en présence du roi. Cet édit ne gênait cependant pas l'action du Parlement qui restait le juge suprême du cas d'hérésie, du moins à titre de défenseur des droits du roi et de l'ordre public troublé par les violences et les libelles des protestants. A cette époque, l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, se plaignait que plusieurs prédicateurs de l'Avent et du Carême aient causé du scandale en chaire par leurs attaques et leurs propos contre la

[1] 1553, 26 et 28 septembre ; 27 octobre. — Félibien, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 763. — Le 26 décembre, une femme arracha l'hostie des mains d'un prêtre qui célébrait la messe à la chapelle de Notre-Dame des Vertus, dans l'église Saint-Honoré. On reconnut qu'elle était folle et on se contenta des cérémonies expiatoires prescrites par l'évêque. Cf. *Registres des délibérations....*, t. IV, p. 249.

[2] 1556, 14 mars. Félibien, *loc. cit.*, p. 768, 769.

[3] « Le malheur advint tel que la plus part des grands juges de la court de parlement, comme présidens et conseillers, furent et estoient intoxiqués et empoisonnéz de la dicte hérésie luthérienne et calvinienne. » (*Mémoires de Claude Haton*, éd. Bourquelot, t. I, p. 27, ann. 1556.) Haton exagère, il n'y eut jamais qu'une minorité de conseillers favorable aux protestants.

[4] Arch. nat., X[1a] 8621, fol. 291. — Dupuy, *Commentaire cité*, t. II, p. 303. Cf. De Meaux, *op. cit.*, chap. II, p. 53, 54.

Digitized by Google

religion; la Grand'Chambre l'invita à faire une enquête dans la huitaine et à lui adresser ensuite un rapport, mais elle signifia aussi aux curés, quand ils ne prêchaient pas eux-mêmes, et aux marguilliers, de soumettre à l'évêque, trois mois avant les stations d'Avent ou de Carême, les noms des prédicateurs choisis, afin qu'on pût s'enquérir de leurs doctrines. Quelques jours après arriva le rapport de l'évêque de Paris; les prédicateurs incriminés étaient Pierre Fournier et le franciscain Melchior de Flavy [1].

L'année suivante, Henri II réunit au palais, salle Saint-Louis, des membres des trois ordres, les grands officiers, les pairs, les princes avec les présidents des cours souveraines de Paris et de la province, pour discuter sur la situation religieuse et sur la publication de nouveaux édits touchant la religion [2]. Une commission fut chargée d'informer sur les réunions publiques dans lesquelles on chantait les psaumes traduits par Marot [3], et ordre fut donné aux officiers de police de parcourir les rues, les faubourgs, de surveiller les maisons pour empêcher les assemblées suspectes, de saisir les armes cachées et les mauvais livres, d'expulser les gens sans aveu et de défendre aux gens de métier comme aux domestiques le port d'armes [4]. Le Parlement seconda sérieusement le prince [5]; le 23 novembre (1559), il enregistra la déclaration de Villers-Cotterets, qui ordonnait de raser toute maison où aurait été tenue une assemblée illicite. Les auteurs de ces réunions avaient été déclarés passibles de mort par l'édit de Blois (9 novembre), qui fut enregistré en même temps. Enfin l'édit de Chambord (17 décembre) punit quiconque cacherait un condamné pour fait d'hérésie; l'enregistrement eut lieu le 23 janvier 1560. Les seigneurs hauts justiciers avaient déjà été mis dans l'obligation de frapper de mort ceux qui contreviendraient à ces édits, sinon ils perdraient leurs droits de justice (édit d'Amboise, février 1559) [6].

[1] 1557, 29 avril et 3 mai. Félibien, *loc. cit.*, p. 771. En décembre 1559 et en février 1560, le Parlement confirma ces dispositions. Cf. *ibid.*, p. 793, 794.

[2] Mercredi 5 janvier 1558. Le clergé était représenté par cinq cardinaux, quatre archevêques, vingt-six évêques et deux abbés. Cf. Du Tillet, *Recueil des rangs des grands de France*, édit. de 1606, p. 100 à 104.

[3] 1558, 17 et 18 mai : Félibien, *loc. cit.*, p. 783.

[4] *Mémoires de Condé*, édit. Secousse, 1743, in-4, t. I, p. 335, 339, 397, mars-avril 1559. — Félibien, *loc. cit.*, p. 788, août-septembre 1559.

[5] *Mémoires de Castelnau*, l. I, chap III et IV.

[6] Isambert, *op. cit.*, t. XIV, p. 7, 11, 12, 14, 20. Enregistré le 7 mars.

Digitized by Google

En dépit de ces mesures rigoureuses, d'ailleurs peu observées, et de nombreuses arrestations, les réformés, encouragés par une partie de la noblesse [1] avide d'indépendance, s'organisaient plus fortement; ils ne réclamaient plus seulement la liberté de penser, mais aussi celle de s'assembler, de prêcher, et ils s'agitaient dans tout le royaume. Justement inquiet, Henri II [2] se présenta le 14 juin (1559), sans être attendu, au Parlement, réuni alors au couvent des Augustins [3]; le duc de Montpensier, le prince de la Roche-sur-Yon, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le connétable, le duc de Guise et d'autres seigneurs l'accompagnaient. Il voulait voir délibérer sur l'application des édits tous les conseillers, surtout ceux qui inclinaient vers la réforme ou qui l'avaient déjà embrassée. Il put constater deux opinions : l'une voulait écraser l'hérésie par la force, l'autre la réduire à l'impuissance par des réformes sur lesquelles, à vrai dire, l'accord ne régnait pas du tout, et par des tentatives de conciliation. Plusieurs magistrats défendirent même ouvertement les nouvelles doctrines et attaquèrent la religion catholique : Arnaud du Ferrier, président aux enquêtes, Paul de Foix, Antoine Fumée, Eustache de la Porte, du Val, Guillaume Violle, Louis du Faur et surtout Anne du Bourg [4], neveu du chancelier Antoine du Bourg. Ce

[1] Cf. Lemonnier, *op. cit.*, t. V, l. IX, chap. II, par. 3 : grands seigneurs gagnés au calvinisme.

[2] Lemonnier, *ibid.*, par. 4 : le coup d'État de 1559. L'auteur est obligé de reconnaître que « très souvent les magistrats ou les officiers locaux avaient résisté aux décisions du clergé ou des parlements. »

[3] On préparait les salles du palais pour les fêtes du mariage de Mesdames Élisabeth et Marguerite.

[4] Conseiller au parlement de Toulouse, puis à celui de Paris (1er févr. 1552), Du Ferrier fut président aux Enquêtes le 12 nov. 1555; il résigna en 1570 pour François Seguier. On sait qu'il représenta le roi au concile de Trente (Blanchard, *Catalogue cité*, p. 74). Paul de Foix, conseiller depuis 1546, mort à Rome en mai 1584 (ibid., p. 70); Antoine Fumée, conseiller en 1524, président aux Enquêtes, maître des Requêtes de l'Hôtel le 10 déc. 1567, puis premier président à Rennes en 1570 (ibid., p. 55, et *Généalogie des maîtres ordinaires de l'Hôtel*, p. 321, 347); Eustache de la Porte, reçu conseiller le 21 nov. 1543; N. du Val, reçu le 16 (Arch. nat., X1a 1552, fol. 3 v°, 12 v°); G. Violle, reçu le 30 avril 1550; Louis du Faur, reçu le 28 août 1555, puis chancelier de Henri de Navarre (Blanchard, *Catalogue*, p. 73, 76, *Présidents*, p. 284): Du Ferrier put fuir et mourut huguenot; De Foix, relâché après amende honorable (10 janvier 1560), devint archevêque de Toulouse; acquitté, Fumée quitta Paris (8 mai 1560); après amende honorable, de la Porte, Du Val et Violle furent relâchés; Violle devint évêque de Paris en 1564; Du Faur paya une amende de 400 livres parisis et fut suspendu pour cinq ans; il avait comparé le roi à Achab. V. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 263,

Digitized by Google

dernier ne connut aucune mesure dans ses paroles furieuses et dans ses attaques personnelles contre le roi [1]; il fut arrêté séance tenante, les autres s'enfuirent ou furent emprisonnés le lendemain.

Le procès d'Antoine du Bourg, confié à des commissaires spéciaux, souleva une grande agitation; la mort du roi, blessé mortellement dans un tournoi par le comte de Montgomery, et l'avènement du jeune François II accrurent encore l'émotion et redoublèrent les espérances des réformés. Cependant le procès suivait son cours; du Bourg, condamné à mort, fut exécuté le 23 décembre (1559) en place de Grève [2]. L'assassinat du président Minard, en plein Paris — vengeance des huguenots — loin d'intimider les juges, les avait plutôt poussés à se montrer inexorables [3], et les mesures de rigueur vont continuer [4]. « Jamais la foy en laquelle mourait le roi n'avait été plus menacée..., le calvinisme est une force, presque une puissance » (Lemonnier), et la conjuration d'Amboise éclata [5]. Ce grand danger passé, François II envoya le secrétaire des finances, Jacques de Morogues, prévenir le Parlement, qui répondit par une lettre de félicitations et ordonna de solennelles processions

264. — *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, édit. de Ruble, t. I, l. II, chap. XII.

[1] Il fit allusion aux mauvaises mœurs de la cour et du prince. On sait que Luther et ses principaux disciples avaient été autrement complaisants à l'égard des princes protestants d'Allemagne! Anne du Bourg, fils puîné d'Étienne du Bourg, contrôleur général des finances, avait été reçu conseiller le 19 octobre 1557 (Blanchard, *Catalogue*, p. 77).

[2] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, l. II, ch. XVI. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 217 et suiv. — Fayard, *op. cit.*, t. I, p. 352 à 354. — Arch. nat., X^{2a} 125, 23 déc. 1559. — Comte J. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, t. I, p. 377 et suiv. (dans le sens protestant). — Haag, *France protestante*, t. IV, p. 335 et suiv. — A. W. Withead, *Gaspard de Coligny, admiral of France*, 1904, in-8.

[3] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 311 et suiv. — *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. V. — Arch. nat., X^{1a} 1592, fol. 131. — Cf. L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 207, 284.

Sur Minard, président aux Enquêtes le 26 mai 1542 et à la Grand'Chambre en juillet 1544, v. Arch. nat., X^{1a} 1553, fol. 245 v°, et X^{1a} 1555, fol. 133 v°, 138. Blanchard, *Présidents au mortier*, p. 193, 199.

[4] Cf. X^{1a} 1592, fol. 183 v°.

[5] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 347. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 71. — Kervyn de Lettenhove, *Les huguenots et les gueux*, t. I, 1re partie, chap. III, p. 36-40. — Mariéjol au t. VI, l. I, chap. I, le tumulte d'Amboise (dans le sens protestant). C. Martin, au t. V, chap. III, de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud. — Dareste, *op. cit.*, t. IV, p. 149 à 152.

Digitized by Google

d'actions de grâces (mars 1560) pour remercier Dieu d'avoir, en protégeant le roi, sauvé la patrie [1].

Après avoir enregistré l'édit d'Amboise (11 mars), qui accordait l'abolition aux réformés qui n'avaient conspiré ni contre la famille royale ni contre l'État [2], la Grand'Chambre s'occupa de maintenir l'ordre, de plus en plus menacé, en interdisant à nouveau les conventicules, les assemblées, les actes de violence et de pillage [3] (15 mars). De son côté, le connétable de Montmorency avait pris des mesures énergiques, et il en fit part aux magistrats [4] le 28 mars, tout en les mettant au courant de l'émotion considérable soulevée dans Paris par la conjuration. Malgré les bruits alarmants répandus par des gens suspects, la paix ne fut pas troublée : des perquisitions amenèrent la saisie d'armes cachées, des enquêtes auprès des hôteliers permirent de savoir les noms des personnes logées et la durée de leur séjour (3 avril); les étrangers et les vagabonds furent sommés de quitter Paris dans les vingt-quatre heures (6 avril) [5].

A la fin de son règne si court, François II publia l'édit de Romorantin (mai 1560) qui confirmait aux évêques le droit de juger les crimes d'hérésie : les juges royaux n'interviendraient que si les juges d'Église le requéraient. Toujours jaloux de ses droits, le Parlement n'enregistra que *per modum provisionis*, en attendant des ordres formels [6]. Une déclaration royale (6 août) lui laissa le soin d'informer et de juger quand il y aurait des troubles et des assemblées illicites; en fait, rien ne fut changé et la cour se montra satisfaite [7]. Quant à la situation du royaume, elle s'aggravait; de la conjuration d'Amboise date en effet la guerre civile [8]; comme en Allemagne, les protestants ont commencé la lutte [9].

[1] Arch. nat., X^{1a} 1593, fol. 222 v°. Félibien, *op. cit.*, preuves, t. II, p. 794.
[2] Isambert, *op. cit.* t. XIV, p. 22.
[3] Arch. nat., X^{1a} 1593, fol. 227 v°.
[4] Son fils, gouverneur de l'Ile-de-France, l'accompagnait.
[5] Arch. nat., X^{1a} 1593, fol. 329, 330, 382.
[6] Mai et 16 juillet. V. Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 308, et Isambert, *op. cit.*, p. 31.
[7] Arch. nat., X^{1a} 8624, fol. 273.
[8] A. Maury : compte rendu de l'ouvrage de Kervyn de Lettenhove dans *Journal des savants*, mars 1885.
[9] De Meaux, *Luttes religieuses en France au XVIe siècle*, chap. III, p. 103. — Pour l'Allemagne, dès 1522, v. Janssen, *op. cit.*, t. II, p. 249. Cf. aussi t. III, p. 217, 362 et suivantes.

Digitized by Google

Du Midi, l'agitation gagnait la Normandie; les réformés réclamaient avec menaces le libre exercice de leur culte comme conséquence de la liberté de conscience reconnue par l'édit de Romorantin. Une vaste conspiration, qui recevait le mot d'ordre de Genève, menaçait la France entière [1]. Les princes de la maison de Bourbon préparaient une grande insurrection; aussi le roi les reçut froidement à Orléans, où il venait présider les États généraux; le plus remuant, Condé, dut expliquer sa conduite, et comme il refusait de se justifier, François II le fit arrêter (30 et 31 octobre 1560). Une commission, composée de membres du Parlement et présidée par Christophe de Thou [2], se réunit pour le juger. Condé réclama le jugement par les pairs; le Conseil du roi n'y consentit pas, mais nomma une nouvelle commission qui comptait des pairs, des membres du conseil privé et des chevaliers de Saint-Michel. Le 26 novembre, ce tribunal condamna Condé comme traître, rebelle et hérétique; le chancelier Michel de l'Hospital, déjà enclin à transiger avec la Réforme, et un des juges refusèrent de signer l'arrêt. Ce répit et surtout la mort du roi (5 novembre) sauvèrent Condé. Un arrêt (13 juin 1561) le réhabilita et il devint bientôt l'homme le plus puissant du royaume. Un conseiller, que sa liaison avec le prince rendait suspect, avait été emprisonné (15 septembre) à Saint-Germain-en-Laye; lui aussi profita de l'avènement de Charles IX; l'intercession du Parlement et l'insuffisance des preuves le firent déclarer innocent (24 mars 1561) [3].

Cette année avait été inaugurée par une déclaration du chancelier, « qui arrêtait les persécutions sans rompre trop ouvertement avec un passé d'intolérance. Le roi ordonnait de mettre en liberté les prisonniers pour le fait de la religion, en les admo-

[1] Janssen, *op. cit.*, t. IV, p. 259-260.

[2] Seigneur de Bonneuil, fils du président Augustin de Thou. Il débuta comme président au semestre en 1553; en 1562, il remplaça le premier président, Gilles le Maistre, décédé. Aimé du Parlement et des Parisiens, il fut trente-neuf ans conseiller de la ville de Paris. Sa bonté, son ardeur au travail, son amour de la discipline, son culte pour les lettres, le rendirent célèbre. Il mourut le 1er novembre 1582. V. Blanchard, *Présidents au mortier*, p. 353, 354. E. Pasquier, *Lettres*, l. VII. Lettre 10 au tome II des *Œuvres*, édit. cit.

[3] Dareste, *op. cit.*, t. IV, p. 160 à 164. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 16; t. II, p. 266, 278. — Duc d'Aumale, *op. cit.*, t. I, p. 88 à 95, 100. — *Mémoires de Castelnau*, l. I, chap. xi.

Digitized by Google

nestant de vivre catholiquement [1]. » La tolérance de L'Hospital avait moins d'influence sur le Parlement que sur le monarque ; les convictions étaient trop ardentes pour qu'on pût le comprendre et, d'ailleurs, son attitude, comme celle de Catherine de Médicis, la régente, manquait de franchise [2]. Les édits et les arrêts contre les propagateurs des doctrines de Calvin et contre ceux qui se rendaient aux assemblées illicites demeuraient toujours en vigueur, mais le gouvernement répondait aux menaces par des concessions : on en vint à voir, malgré les protestations indignées de la foule, le guet payé par la ville escorter ceux qui se rendaient au prêche. Un religieux minime soutint avec passion l'indignation des Parisiens : la régente, « plus sensible au maintien de l'ordre qu'au triomphe du catholicisme » (Mariéjol), le fit saisir, puis elle autorisa les réformés à se rendre aux prêches et ordonna de surseoir aux poursuites déjà commencées, comme à l'exécution de tous les jugements rendus pour fait de religion [3]. En avril, les calvinistes poussèrent l'audace jusqu'à tenir une assemblée dans les salles du Parlement [4].

En province, ils pillaient et saccageaient les maisons des catholiques, tuaient deux cents personnes à Montpellier, dévastaient la cathédrale et interdisaient le culte catholique. De Bèze écrivait à Calvin : « Ces Aquitains ne seront contents que quand ils auront exterminé leurs adversaires. » A Paris, la foule exaspérée assiégea quatre jours (avril) une maison où s'étaient réunis des huguenots et, après l'avoir prise, la pillait et la brûlait [5]; les prédicateurs de la Réforme se signalaient par la violence de leur langage ; ceux des catholiques les imitaient, et ce fut contre eux que la cour résolut de sévir [6]. Dans la nuit du 9 au

[1] Mariéjol, *loc. cit.*, p. 40.

[2] Cf. *Mémoires de Condé*, juillet 1560, avril 1561, t. I, p. 542 à 550, et t. II, p. 285. — Sur le gouvernement de L'Hospital, v. G. Weill, *Les théories du pouvoir royal en France, pendant les guerres de religion*, ch. II.

[3] 1561, 16 janvier, 31 mars, 14 avril, 18 novembre, 10 et 12 décembre ; 1562, 6 mars. V. Félibien, *loc. cit.* Preuves, t. II, p. 796 à 799 et 801. — Isambert, *loc. cit.*, p. 99. — Arch. nat., X1a 8625, fol. 71.

[4] C. Martin, *loc. cit.*, p. 122. — Catherine de Médicis « entrait résolument dans la voie de la tolérance » (Mariéjol, *loc. cit.*, l. I, chap. II, § 3); à vrai dire, sans l'énergique résistance du peuple, elle eût poussé la France dans les bras de Calvin.

[5] C. Martin, *loc. cit.*, p. 125.

[6] En 1525 déjà, un prédicateur catholique, Jean Josse, de l'ordre de Cluny,

Digitized by Google

10 décembre, la régente fit arrêter au presbytère de Saint-Merry l'austère et fougueux minime Jean de Hans. Le peuple, qui goûtait beaucoup son éloquence, vit dans cette arrestation une nouvelle concession aux huguenots et se souleva. Effrayée, Catherine fit relâcher Jean après quelques heures de détention, mais celui-ci redoubla ses attaques contre l'hérésie et ses partisans. Ces derniers se vengèrent en organisant le tumulte de Saint-Médard (27 décembre). Par représailles, les catholiques saccagèrent le lendemain la maison dite du Patriarche, où parlait le réformé Jean Malo. A la demande du procureur général (Bourdin), le Parlement ouvrit une enquête, et pour montrer son impartialité, il en chargea un catholique (Me Louis de Gayant) et un calviniste (Me Antoine Fumée). Le résultat fut défavorable aux novateurs, dont la fureur s'accrut, et amena les condamnations du chevalier du guet, Gabaston, accusé de n'avoir pas fait son devoir, d'un archer et de deux bourgeois [1].

Pendant ce temps, sans se troubler, la Grand'Chambre interprétait les lettres du 7 janvier, qui confirmaient l'édit de Romorantin, et renouvelait l'interdiction d'imprimer les écrits hérétiques et séditieux [2]. Tout à ses illusions, L'Hospital continuait à tenter une conciliation impossible, donnant au moins un exemple que les États protestants se gardaient bien d'imiter. Pour la forme, il consultait le Parlement [3], mais il attachait une importance exagérée aux assemblées politiques (juillet) ou religieuses (Colloque de Poissy, 9-26 septembre) [4] qui ne décidaient rien.

Le 17 janvier 1562, Charles IX présida l'assemblée de Saint-

avait été emprisonné sur l'ordre du roi parce que, dans un sermon à Saint-Séverin, il avait parlé contre l'honneur du prince et « la police mauvaise qui estoit au royaume. » Il fut élargi le 20 mars. V. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. cit., p. 187, 188, 233.

[1] Cimber et Danjou. *Récit et procédure du tumulte de Saint-Médard*, au t. IV des *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI*; et surtout De Ruble au *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886.

[2] Isambert, *loc. cit.*, p. 100. Arrêts des 8 mars et 7 août 1561, dans *Mémoires de Condé*, t. II, p. 276, 277, 434.

[3] Le 18 juin, au nom de Charles IX, L'Hospital harangua le Parlement et lui demanda son avis sur les édits et sur le fait de la religion. V. Dufey de l'Yonne, *Œuvres complètes de Michel de l'Hospital*, t. I, p. 413 et suiv. En fait, le chancelier ne tenait pas compte des avis du Parlement et le traitait avec hauteur.

[4] V. De Ruble au t. XVI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.

Digitized by Google

Germain-en-Laye, où le chancelier prit la parole [1] et qui fut suivie d'une déclaration pour réprimer les troubles suscités par les calvinistes [2]. Des actes eussent mieux valu; mais, effrayé sans doute de cette déclaration, L'Hospital voulut en corriger l'effet en demandant au Parlement d'interdire aux enfants de porter des croix et des images pieuses dans les rues de Paris [3]! Quelques mois plus tard, il fit publier l'édit de janvier [17 janvier 1562], qui accordait aux protestants la liberté du culte hors des villes closes et leur permettait de se réunir dans des maisons privées, même dans l'enceinte des villes. « C'était le dernier terme d'une évolution qui, dans son cours rapide, avait entraîné le chancelier et la reine de la simple et miséricordieuse tolérance à la reconnaissance presque absolue de la liberté du culte » (Mariéjol). Au nom de la ville de Paris, le prévôt et les échevins s'opposèrent à cet édit; le Parlement ne l'enregistra que le 6 mars, après avoir reçu des lettres de jussion. Quant aux huguenots, ils tentèrent d'intimider leurs adversaires : le 4 mars, une bande d'écoliers armés — on parle de quatre cents — envahissent la cour du palais, sous prétexte de parler au premier président et au procureur général, en réalité pour protester contre le retard apporté à l'enregistrement de l'édit; si on leur refusait des temples, ils sauraient bien, disaient-ils, en prendre. Le lieutenant civil de la prévôté, qui faisait une enquête sur ce commencement d'émeute, fut menacé de mort [4].

Aussi bien ces concessions, qui ne satisfaisaient personne, furent rendues inutiles par la rixe survenue à Vassy (1er mars) et par les troubles qui éclatèrent à Sens (mi-avril). Défenseur de l'ordre menacé, le Parlement nomma des conseillers pour informer [5], et, à la requête du procureur général, Gilles Bour-

[1] *Mémoires de Condé*, t. II, p. 401 à 409 et 606.

[2] Isambert, *loc. cit.*, p. 124.

[3] 1561, 3 juillet. V. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 369. De nos jours, L'Hospital eût approuvé l'interdiction des processions.

[4] *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 116. Arch. nat., X1a 1600, fol. 191 v°. Cf. fol. 234 v°.

[5] 1562, 21 et 22 avril. *Mémoires de Condé*, t. III, p 315, 316. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 192 à 195; 204 à 206. A Vassy, ville close, les réformés avaient établi un temple malgré l'édit; ils avaient quelques mois auparavant chassé par leurs huées l'évêque de Châlons venu à Vassy. Le duc de Guise, qui ne comptait rester que le temps d'ouïr la messe, crut de bonne foi à une bravade.

Digitized by Google

din [1], qui lui aussi dépassait la mesure, il alla jusqu'à enjoindre aux évêques d'excommunier, dans leurs diocèses, tous ceux qui dans un délai de neuf jours ne dénonceraient pas aux curés les hérétiques qu'ils connaissaient. Les membres de l'Université, les officiers royaux, les juges des seigneurs justiciers, furent invités à faire profession solennelle de foi catholique [2]. On dressa la liste des réformés qui habitaient Paris, afin de les expulser à la première occasion, et les mesures de surveillance redoublèrent à leur égard [3]. Quant à ceux qui étaient détenus dans les enceintes fortifiées pour rébellion, il fut décidé que, jusqu'à nouvel ordre, on ne leur paierait ni rentes, ni arrérages, ni même le capital, pas plus qu'à ceux qui en auraient obtenu cession, transport ou déclaration [4]. En somme, on ne prononçait pas encore la confiscation qui frappait de droit tout révolté comme coupable de lèse-majesté.

Cependant la France était en feu : Condé avait lancé son insolent manifeste, et à son appel les huguenots avaient pris Orléans (2 avril), puis Angers, Tours, Blois, pillé la vallée du Rhône, surpris Lyon, saccageant, massacrant et mettant à la torture prêtres, religieux et simples fidèles. Le procureur général avait fait déclarer les chefs (Condé, Châtillon, d'Andelot, Montgomery, La Rochefoucauld, etc.) rebelles, filous, coupables de lèse-majesté divine et humaine [5]. Exaspérés, ne se sentant

[1] Second avocat du roi en 1554, premier en 1556, procureur général l'année suivante, Bourdin était, au dire de Loisel, très érudit, très lettré, et grand jurisconsulte. Il charmait la société par sa belle voix et son habileté à jouer du luth et de l'épinette ; il excellait à enluminer les livres. On répétait que l'avocat du roi, Du Mesnil, disait plus qu'il ne savait, que Bourdin savait plus qu'il ne disait, et que l'autre avocat du roi, Boucherat, ne savait ni ne disait. Pasquier fit en vers latins son oraison funèbre, et Desportes le célébra en vers français (Loisel, *Dialogue des avocats*, *loc. cit.*, p. 506. — E. Pasquier, *Œuvres*, t. I, *Epitaphiorum liber*, n° 45). Bourdin avait commenté l'ordonnance de 1539. (Girard et Joly, *Trois livres des offices*. Paris, 1638, in-fol., t. I, p. 73 Cf. Additions, p. cxx.)

[2] *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 316. *De Condé*, t. III, p. 535, 542, t. IV, p. 42. — Le 29 mars 1563, le Parlement pria Catherine de Médicis de ne garder près d'elle que des catholiques : cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 538, note 1. — Depuis longtemps les princes protestants avaient banni les catholiques de leurs conseils et des emplois publics.

[3] 1562, 27 novembre, 2 décembre ; 1563, 8 janvier, 29 mars, 22 mai : *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 132 à 134. 327. Arch. nat., X[1a] 1604, fol. 550 v° ; X[1a] 1605, fol 217.

[4] 1562, 5 août. Félibien, *op. cit*, *loc. cit.*, p. 806.

[5] *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 94, 95.

Digitized by Google

pas soutenus par le gouvernement, les catholiques résolurent de se défendre et usèrent de représailles. A la nouvelle du sac de Meaux par les huguenots, l'échevinage parisien, ému et effrayé, offrit d'envoyer une troupe équipée à ses frais; le Parlement parla d'ouvrir une enquête, mais, le 25 août, un ordre du roi lui défendit de poursuivre. Dans la capitale, les rixes se multipliaient malgré la surveillance et la répression recommandées aux lieutenants du prévôt par la Grand'Chambre, et le peuple surexcité jeta dans la Seine quelques calvinistes (juillet) [1].

L'année 1563 ne s'ouvrit pas sous de meilleurs auspices; malgré les poursuites et les confiscations de biens dont on les menaçait, les dissidents s'agitaient dans Paris [2] et comptaient sur leurs coreligionnaires qui ravageaient la Brie en dépit du capitaine royal de Meaux, René du Saulseux, dont le Parlement stimulait le zèle [3].

L'enquête ouverte le 22 avril précédent sur les événements de Vassy continuait, mais le duc de Guise fut déclaré innocent [4] et, en fait, l'affaire put être considérée comme terminée. Aussi bien le duc de Guise n'était pas coupable. Comme toute la France, le Parlement admirait ce grand homme; son assassinat par Poltrot de Méré (18 février) l'émut profondément, et il assista au service célébré pour lui à la Sainte-Chapelle [5]. Ce crime ne fit qu'irriter davantage le peuple et le confirmer dans cette opinion que l'édit de pacification d'Amboise (19 mars 1563) n'avait été qu'une vaine concession arrachée à la peur. Par méfiance du Parlement de Paris, cet édit fut enregistré en lit de justice et au Parlement de Rouen (16 août 1563); vexée à bon droit, la Cour de Paris ne l'enregistra que le 28 septembre,

[1] Arch. nat., X1a 1603, fol. 11, 18 v°, 39, 360.

[2] 1563, 8 janvier, 10 et 13 février. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 115, 118; t. IV, p. 226.

[3] *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 211.

[4] *Ibid.*, p. 230.

[5] Arch. nat., X2a 130, fol. 394 v°; X1a 1604, fol. 470 v°, 618 v°. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 230, 284, 309. — Cimber et Danjou, *op. cit.*, t. VIII. — Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. I, 1re partie, chap. VI, p. 121 et suiv. En France, comme en Allemagne, les protestants applaudirent à cet assassinat (Janssen, *op. cit.*, t. V, p. 586, 587) auquel Coligny ne fut pas aussi étranger que le croient certains historiens apologistes de ce personnage peu sympathique. Cf. Delaborde, *op. cit.*, t. II, p. 219.

Digitized by Google

après lettres de jussion [1], mais pour obéir fit biffer plus de cent arrêts rendus contre les hérétiques [2].

Sous prétexte de religion, on inquiétait par jalousie, par désir de vengeance, des personnes désignées à tort comme suspectes d'hérésie; afin de piller des maisons, on répandait le bruit que leurs habitants étaient des rebelles [3]. La Grand'Chambre mit fin à ces menées odieuses en les punissant de mort et, pour rassurer les esprits, elle envoya des conseillers du Châtelet, accompagnés du prévôt des maréchaux et d'archers, faire des inspections dans les quartiers de la capitale [4]. Mais elle ne se dissimulait pas les progrès que, sous le couvert de religion réformée, faisait l'esprit de révolte, aussi permit-elle à l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, et au chapitre de la cathédrale, de laisser publier dans toutes leurs seigneuries et tous leurs bénéfices l'interdiction de prêcher et de pratiquer les nouvelles doctrines, sans leur consentement [5]. A la même époque, le chancelier venait exposer au Parlement la déplorable situation du royaume [6] : le roi se trouvait fort gêné par les soldats étrangers [reîtres, lansquenets, Suisses], l'argent manquait pour les payer et les renvoyer. La somme réclamée par les Suisses seuls s'élevait à 1,600,000 livres! Il fallait aussi payer l'armée envoyée reprendre le Havre, que les réformés traîtres à la patrie avaient livré aux Anglais [7]; bref, pour la Saint-Jean on avait besoin de

[1] E. Fayard, *Aperçu historique sur le Parlement de Paris*, t. I, p. 368 à 374. Le roi avouait ses craintes « voyant tant d'estrangers déjà en nostre royaume, sachant aussi les préparatifs faits pour en introduire davantage, la ruyne d'iceluy estre inévitable. » V. Isambert, *op. cit.*, t. XIV, p. 135, 142.

[2] Grün : *Notice sur les archives du Parlement*, au t. I des *Actes du Parlement de Paris*, p. CCLXXVII.

[3] La Saint-Barthélemy servira aussi à assouvir des vengeances même sur des catholiques.

[4] *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 219, 281, 307.

[5] 1563, 3 et 15 mai. Félibien, *loc. cit.*, p. 812.

[6] Arch. nat., X1a 1605, fol. 192 vo, 17 mai.

[7] Un gouvernement peut s'allier à l'étranger, un parti jamais. En outre, le gouvernement n'aliénait pas le territoire comme l'avaient fait les huguenots. Pour éviter cette odieuse livraison du Havre [traité de Hampton Court, 20 septembre 1562], François de Guise avait offert généreusement la paix a ses adversaires, Condé refusa. V. C. Martin, *op. cit.*, p. 131. — Sur l'alliance criminelle des calvinistes avec les Anglais, v. Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. I, 1re partie, chap. v, p. 95 et suiv. Duc d'Aumale, *op. cit.*, t. I, p. 61 : « Aucune cession de territoire n'avait payé les subsides du pape ni le concours des bandes espagnoles...., mais ouvrir la porte aux Anglais ! » — Forneron, *Les ducs de Guise*, t. I, p. 354.

Digitized by Google

5 à 6 millions de livres, et on en devait déjà plus de 50. Le gouvernement trouvait tout simple de combler le gouffre en aliénant les biens d'église [1]. Naturellement le Parlement hésita longtemps à enregistrer l'édit d'aliénation, mais les instances de L'Hospital, qui fit valoir la nécessité et, selon son habitude à l'égard du Parlement, le droit du plus fort, arrachèrent le consentement.

Habitués à voir les calvinistes violer impunément les édits contraires à leurs intérêts, les catholiques n'étaient pas mieux disposés à respecter ceux qui blessaient leurs sentiments [2] ou qui inquiétaient leur patriotisme, et le Parlement en soutenait quelquefois mollement l'exécution. Aussi Charles IX, inspiré par L'Hospital, lui rappela qu'il devait veiller à leur stricte application, mais les magistrats, qui savaient à quoi s'en tenir sur la sincérité du gouvernement, répondirent que seules la Grand'-Chambre et la Tournelle avaient à juger de la conduite à tenir pour ladite exécution [3]. Pendant ce temps, les exigences des calvinistes croissaient toujours : ils devenaient plus provocants encore; de leur côté, les catholiques avaient peine à se contenir. Une série d'édits essaya d'éviter l'explosion des passions populaires. Le 14 juin, celui de Vincennes rappela aux réformés qu'il était défendu d'ouvrir boutique et de travailler les jours fériés [4]; le 14 décembre il leur fut défendu de quêter ailleurs que dans les villes de libre exercice du culte, et rappel fut renouvelé de fermer les boucheries les jours d'abstinence [5], puis on défendit à nouveau la vente de la viande en carême: seuls les malades munis d'une autorisation régulière pourraient en demander [6]. Sur le parcours des processions solennelles, aux-

[1] *Mémoires de Condé, loc. cit.*, p. 702, mai.

[2] Dareste, *op. cit.*, p. 182.

[3] 1563, 15 et 29 juillet, *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 553, 555.

[4] Isambert, *loc. cit.*, p. 141. — A la requête du procureur général, cet édit fut encore renouvelé le 20 décembre 1572. V. Laborde : préface aux *Actes du Parlement*, t. I, p. XXVII, note.

[5] Isambert, *loc. cit*, p. 159.

[6] 1565, février. Isambert, *loc. cit.*, p. 176. En 1572 (13 février), le Parlement, requis par le procureur général, défend aux bouchers, rôtisseurs, cabaretiers.... de Paris et des faubourgs, la vente de viande, gibier, volailles, pendant le carême, à peine de 100 livres parisis d'amende et, en cas de récidive, de peine corporelle et de bannissement; défense aussi aux habitants de la banlieue d'en apporter et d'en vendre. Les malades autorisés enverront chercher leur viande à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, au parvis Notre-Dame. Le

Digitized by Google

quelles assistaient le roi, la cour, les grands corps de l'État, les cours souveraines...., les tavernes, cabarets et hôtelleries ne fourniraient ni vins ni viandes, de peur que des consommateurs surexcités ne fissent naître des disputes ; pour ce motif encore, les habitants reçurent l'ordre de ne donner aucun repas pendant le passage du cortège [1]. On rappela aussi les prédicateurs à la modération : Charles IX pria le Parlement de citer à sa barre et de réprimander sévèrement ceux qui se permettraient des excès de langage et, s'ils persistaient, de leur défendre de parler en public, au besoin de les poursuivre [2].

En revenant du siège du Havre, Catherine de Médicis et la cour s'étaient arrêtées à Rouen pour faire déclarer la majorité de Charles IX [3] qui entrait dans sa quatorzième année ; on en profita pour renouveler l'édit d'Amboise et publier une ordonnance qui désarmait la bourgeoisie dans toutes les villes. Le Parlement de Paris contestait à celui de Rouen le droit de recevoir et d'enregistrer la déclaration de majorité : L'Hospital, cassant et autoritaire, lui signifia « de se mêler de faire bonne et bresve justice sans se faire son tuteur (du roi) ni protecteur de royaume [4]. » Cet homme trop vanté ne se montrait aimable et conciliant qu'avec les protestants.

Pour éviter le retour des scènes de Vassy, Charles IX, par une déclaration datée de Lyon, défendit l'exercice du culte réformé partout où il résiderait et pendant toute la durée de son séjour [5]. Quant à tolérer dans Paris et la banlieue l'exercice de ce culte, il n'y fallait pas songer, les habitants ne l'auraient pas souffert [6]. Cela n'empêchait pas le prince et la régente de subir l'influence de Coligny qui prenait des allures de protecteur ; sa visite et sa harangue au Parlement [7] ne lui gagnèrent pas les

maître de la boucherie aura de la bonne viande, à prix raisonnable ; il inscrira les permissions, les quantités données, le prix, les noms et le domicile des malades, et enverra au Parlement un rapport hebdomadaire (Félibien, *loc. cit.*, t. II, p. 834).

[1] 1566, 6 juillet Félibien, *loc. cit.*, t. II, p. 820-822.

[2] Félibien, *loc. cit*, p. 814.

[3] 1563, 16 et 17 août. Cf. Glasson, *Le Parlement de Paris, son rôle politique*. t. I, p. 29-31. Isambert, *op. cit.*, t. XIV, p. 142.

[4] Arch. nat., X[1a] 1606, fol. 234 v°.

[5] 1564, 24 juin ; enregistrement le 13 juillet. V. Isambert, *loc. cit.*, p. 170.

[6] Cf. lettres patentes du 1er juin 1567. Félibien, *loc. cit.*, p 822.

[7] 1565, 23 janvier. V. Delaborde, *op. cit.*, t. II, p. 370 à 372.

Digitized by Google

magistrats. Charles IX, à vrai dire, supportait difficilement cette tutelle; lorsque sa triste mère pesait moins sur lui, il exprimait ses regrets d'être obligé de subir les exigences des chefs protestants et les prétentions de leurs alliés d'Allemagne. A ces derniers qui ne toléraient pas les catholiques dans leurs États, il disait avec un grand bon sens, en 1567 : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser les catholiques prêcher et dire la messe dans leurs villes; » à Coligny il ripostait : « Il n'y a pas longtemps que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume [1]! »

Catherine de Médicis, par politique sinon par amour de la patrie ou de la religion, justement furieuse de l'attentat de Meaux (25, 29 septembre 1567), finit par penser comme son fils et profita de la violation de la paix de Longjumeau (23 mars 1568) [2] par les huguenots pour faire des avances aux catholiques. Elle avait osé se débarrasser de L'Hospital qui ne savait que parlementer et faire des concessions aux chefs protestants, n'usant de son énergie que contre le Parlement qui jugeait mieux que lui de la situation. Catherine fit plus : en septembre 1568 elle interdit le culte réformé, supprima toutes les autorisations, ordonna aux prédicants de quitter le royaume avant quinze jours, et déclara les réformés exclus des fonctions publiques [3].

C'était imiter les princes et les États protestants vis-à-vis de leurs sujets catholiques. Ce revirement inattendu, et même exagéré, après tant de promesses et de concessions, amena la troisième guerre de religion; les huguenots, qui ne désarmaient pas quand la régente leur était favorable, ne pouvaient que reprendre les hostilités du moment qu'elle ne les ménageait plus [4].

A Paris, l'attitude résolue du Parlement et les solides convic-

[1] Dareste, *op. cit.*, t. IV, p. 232, 233.

[2] Sur la seconde guerre civile et la paix de Longjumeau avantageuse aux calvinistes, v. H. de la Ferrière, *Revue des questions historiques*, t. XXXVII, p. 116 et suiv. — Sur les pilleries et les atrocités de Jean Casimir et de ses bandes hérétiques sur les bords du Rhin et en France, v. Janssen, *op. cit.*, t. IV, p. 290 et suiv., t. V, p. 89, 90. — Sur cette période, dans le sens protestant, Mariéjol, *loc. cit.*, l. II, chap. III : la réaction catholique.

[3] Isambert, *loc. cit.*, p. 238. — Fontanon, t. IV, p. 292, 294.

[4] Dareste, *op. cit.*, p. 246 à 260.

Digitized by Google

tions des habitants avaient fini par lasser les dissidents de manifester violemment contre le culte catholique; les processions de la Fête-Dieu circulaient avec magnificence et une tranquillité relative. En 1569, le 4 juin, le procureur général demanda, « pour l'honneur de Dieu, service du Roy, repos et tranquillité des habitans, » aux commissaires de quartiers d'aller avec les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, accompagnés d'un marguillier, dans chaque paroisse inviter les habitants à tendre leurs maisons, comme les années précédentes; le marguillier ferait tendre aux frais de la fabrique les maisons de ceux qui refuseraient; au jour fixé, le prévôt, ses lieutenants et le chevalier du guet distribuèrent les sergents et les archers dans les carrefours et sur le parcours de la procession pour arrêter quiconque ferait du tapage ou du scandale [1]. A la fin de cette année, un arrêt de la Grand'Chambre (20 décembre) renouvela les nombreux arrêts contre les blasphémateurs publics [2].

Contre les chefs protestants le Parlement, soutenu enfin par la régente et Charles IX, put mener de sérieuses poursuites; il instruisit alors le procès de ce cardinal de Châtillon, marié, apostat, réfugié en Angleterre, que par une inconcevable tolérance on avait laissé jouir de ses nombreux bénéfices et exercer ses fonctions. Un arrêt (12 mars 1569) rendu toutes chambres assemblées le condamna. Quelques mois plus tard, son frère, l'arrogant et froidement cruel Coligny, fut exécuté en effigie à Paris, comme traître et rebelle ; sa tête fut mise à prix [3].

Mais bientôt Catherine se lassa de cette fermeté, la peur des protestants l'emporta encore et le 8 août 1570, par la paix de Saint-Germain [4], elle leur rendit la liberté du culte (excepté à Paris, dans la banlieue et dans les localités où séjournerait la cour), puis leur accorda une amnistie générale : les biens confisqués seraient rendus, ils auraient l'admissibilité à tous les emplois, le droit de récuser dans les parlements les juges

[1] Félibien, *loc. cit.*, p. 829. — Arch. nat., X[1a] 1626, fol. 225, 8 juin.

[2] Félibien, *loc. cit.*, p. 834. — En 1575 (12 janvier) et en 1581 (4 décembre), nouveaux arrêts analogues. V. Delamare, *Traité de la police*, t. I, l. III, titre 6, édit. cit. — Imbert, *op. cit.*, l. III, chap. XXII; annotations et arrêts cités. — Isambert, *loc. cit.*, p. 505.

[3] *Mémoires de Condé*, t. I, p. 201.

[4] H. de la Ferrière, La troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain (1568-1570), dans *Revue des questions historiques*, t. XLII, p. 68 et suiv.

Digitized by Google

hostiles à leur parti, deux années durant on leur laisserait, à titre de garantie, quatre places de sûreté très fortes : La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité. Ils pouvaient naturellement ouvrir des collèges et des écoles dans ces villes, mais pas ailleurs ; quant aux livres, leur publication demeurait soumise aux ordonnances qui défendaient d'imprimer et de vendre aucun ouvrage sans l'approbation de la Faculté de théologie [1] : la liberté absolue d'écrire n'existait pas à cette époque.

La faveur de Coligny atteignit alors son apogée : il dirigeait le gouvernement, et ses coreligionnaires se voyaient déjà maîtres de l'État malgré le dépit bien légitime de l'immense majorité catholique. La situation demeurait inquiétante, une réaction formidable devait se produire : elle amena la tentative d'assassinat de l'amiral (22 août 1572) et la déplorable journée de la Saint-Barthélemy (24 août) [2] : la régente crut en finir avec la dictature des chefs protestants ; le peuple crut venger le duc de Guise et aussi les maux qu'il avait soufferts. « A l'intolérance d'attaque du parti protestant, le parti catholique répondait par l'intolérance d'une légitime défense [3]. » « Ce qui paraît certain, c'est que la résolution définitive n'était pas préméditée [4]. »

Pour excuser la Saint-Barthélemy, la cour fit valoir au Parlement (26 août) et au peuple un complot ourdi par les protestants (le contraire n'a d'ailleurs pas été prouvé) [5], et le premier président, Christophe de Thou, fit commencer une information dans ce sens après que l'avocat général eut requis la cessation

[1] Isambert, *loc. cit.*, p. 230.

[2] V. Gandy, *Revue des questions historiques*, 1866. — H. de la Ferrière, *La Saint-Barthélemy*, 1892, in-8. — Sur la domination de Coligny et le complot huguenot qui semble vraisemblable, v. Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. II, 2e partie, chap. xv, xxix, xxx, xxxii. Dareste, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 278 et suiv. — Dans le sens protestant : Delaborde, *op. cit.*, t. III, p. 437 à 440 et 472-476.

[3] A. Nicolas, *op. cit.*, l. III, chap. ii, p. 105, 140, 141

[4] C. Martin, *loc. cit.*, p. 145. Cette thèse, qui est la vraie, est aussi celle du dernier historien de Coligny. A. W. Withead, *Gaspard de Coligny, admiral of France*, 1904, in-8.

[5] On se rappelait et la conjuration d'Amboise et la tentative sur Monceaux. Le roi craignait une conspiration, et prévenu des menées des huguenots, le 23 août, il manda au Louvre le prévôt des marchands (Le Charron, président à la Cour des Aides), et lui recommanda de prendre les précautions nécessaires. Cf. *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. VII, p. 10 et 11.

Digitized by Google

du pillage et des massacres. Au lit de justice du 28 août la mémoire de Coligny fut condamnée [1].

Le résultat de la Saint-Barthélemy espéré par Catherine de Médicis ne fut pas atteint : la guerre reprit de plus belle, et elle signa la paix de Monsieur (6 mai 1576) par laquelle les réformés obtenaient plus de concessions que par la paix de Saint-Germain. On leur concédait la liberté du culte sans restrictions, sauf à Paris et à la cour, huit places de sûreté (au lieu de quatre), la validité du mariage des prêtres et des religieux passés au protestantisme, l'annulation des procès politiques, la réhabilitation des victimes de la Saint-Barthélemy, l'exemption d'impôts pendant cinq ans pour les veuves et les enfants desdites victimes et l'établissement d'une chambre mi-partie dans les Parlements [2]. L'édit de Beaulieu confirma ces conditions : vainqueurs, les huguenots n'auraient pas obtenu mieux [3].

Les catholiques mécontents craignaient que, devenus les plus forts, les huguenots ne leur fissent subir l'épouvantable sort réservé à leurs coreligionnaires en Angleterre et dans l'Allemagne protestante. Ils s'indignèrent quand ils apprirent que, en pleine paix, les réformés avaient pris La Charité, et de cette émotion bien naturelle, de cette légitime indignation allait naître le grand mouvement national de la Ligue [4]. Il était temps qu'une solide organisation fût opposée à celle que les calvinistes avaient ébauchée dès 1573 et complétée à l'assemblée de Nimes en 1575 [5].

L'édit de Beaulieu (article 18) accordait l'institution d'une chambre mi-partie : parlons rapidement de cette utile création. La chambre se composait de deux présidents et de seize con-

[1] V. *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. VIII, p. 441.

[2] Dareste, *op. cit.*, p 326, 327.

[3] « Nous les avions battus et rebattus, mais ce nonobstant, ilz avoient si bon crédit au Conseil du Roi que les éditz estoient toujours à leur advantaige ; nous gaignions par les armes, mais ils gaignoient par ces diables d'escriptures. » Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 456, éd. de Ruble.

[4] Dareste, *loc. cit.*, p. 329 à 332. — Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. III, 4e partie, p. 625 et suiv. — A. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le protestantisme*. V. Comment et pourquoi la France est restée catholique au XVIe siècle.

[5] « La République protestante avait désormais ses lois pour la religion, le gouvernement civil, la justice, l'armée, le commerce et les finances ; sur ce type allait se constituer l'union catholique, la Ligue. » (C. Martin, *loc. cit.*, p. 151.)

Digitized by Google

seillers, dont la moitié devait appartenir au culte réformé, et Henri III s'engageait à créer les charges destinées aux magistrats de ce culte. Du 1er août au 31 octobre, les membres de cette chambre iraient chaque année à Poitiers rendre la justice aux calvinistes des régions de l'ouest qui ressortissaient au Parlement de Paris [1]. A Paris, les profondes convictions de la population rendaient difficile l'exécution de l'édit en cette matière. Claude Haton parle de menaces, de voies de fait contre Guillaume Dauvet, sieur d'Arenne, désigné pour présider la chambre mi-partie; mais L'Estoile nous apprend que ce magistrat calviniste put siéger quand le roi et la reine mère eurent signifié au Parlement l'ordre de le recevoir [2]. En 1585 (juillet) Henri III, désireux de gagner les ligueurs, révoqua les chambres mi-parties et tri-parties [3]. L'édit de Nantes (avril 1598) organisa bien à Paris une chambre de l'Édit pour remplacer la chambre mi-partie, et cette chambre subsista jusqu'au mois de janvier 1669 [4], mais elle ne comprenait qu'un seul membre du culte dissident; aussi bien l'impartialité des magistrats à l'égard des réformés, au civil comme au criminel, n'était pas suspectée.

Les événements qui vont désormais se succéder, les traités et les édits signés avec les protestants à Bergerac, Poitiers,

[1] Isambert, *op. cit.*, p. 280 et suiv. — La Roche-Flavin, *Treze livres des parlements de France*, l. I, chap. XXII. — Girard et Joly, *op. cit.*, l. I, titre 7.

[2] Dauvet, fils aîné de Jean Dauvet, seigneur de Rieux, fut reçu conseiller en 1546; il mourut en 1597 (Blanchard, *Catalogue cité*, p. 70). — *Mémoires de Claude Haton*, éd. cit., t. II, p. 866. — *Mémoires-journaux de l'Estoile*, édit. Champollion, t. I, 1re partie, p. 75.

Dans les articles secrets ajoutés à Poitiers (édit de septembre 1577), Henri III permettait aux réformés qui récuseraient les juges du Parlement de Rouen (en attendant que la chambre mi-partie y fût organisée) d'introduire leurs causes soit à la chambre mi-partie de Paris, soit au Grand Conseil. V. Isambert, *loc. cit.*, p. 330, article 13. L'édit de Poitiers suscita la joie des Parisiens. V. *Registres des délibérations*, t. VIII, p. 140. Arch. nat., X1a 1656, fol. 526 v°.

[3] Girard et Joly, *op. cit.*, l. I, titre 7, p. 44, 45. — La chambre tri-partie avait été établie à Agen en juillet 1578, après la paix de Bergerac. Elle se composait de deux présidents et de douze conseillers, catholiques et protestants en nombre égal. Pour que les arrêts fussent valables, il fallait qu'un tiers au moins des juges protestants fût présent. De 1581 à 1584 (8 juin), il y eut pour le Midi une chambre de justice qui siégea à Bordeaux, Agen, Périgueux, Saintes, et composée de conseillers du Parlement de Paris. V. Cl. Joly, *Vie d'Antoine Loisel, en tête des divers opuscules tirés des mémoires de Loisel*, 1652, in-4, p. XXIV à XXVII.

[4] Isambert, *op. cit.*, t. XV, p. 170 et suiv., article 30. Cinq conseillers protestants devaient entrer aux Enquêtes. Cf. Isambert, t. XVIII, p. 199.

Digitized by Google

Nérac, Fleix et Nemours [1], et ceux qui suivront, appartiennent de plus en plus à l'histoire générale ; ils sont trop connus pour qu'il soit intéressant de continuer cette étude [2]. Ce serait l'histoire du Parlement de Paris et de la Ligue qu'il faudrait raconter, et il est inutile de revenir sur ce sujet qui a fait l'objet de nombreux travaux [3].

Pendant cette grave époque de notre histoire où, « tout en poussant très loin l'art de se faire passer pour victimes, les protestants furent les instigateurs de toutes les violences » (A. Baudrillart), les premiers à pratiquer et à justifier l'assassinat politique (Voltaire), et osèrent livrer à l'Anglais, l'ennemi séculaire, une des portes de la France ; malgré Catherine de Médicis toujours portée à favoriser la Réforme, malgré L'Hospital qui, « sous le couvert de la tolérance, favorisait indirectement le protestantisme vers lequel il se sentait incliné par de tendres affections de famille autant que par de secrètes affinités, » et voulait « une religion d'État qui comprit seuls les dogmes également admis par les catholiques et les protestants » (A. Baudrillart), le Parlement sut aider la France à repousser des doctrines contraires à sa foi comme à son génie national, et ce sera pour lui un éternel honneur [4].

FÉLIX AUBERT.

[1] Isambert, *op. cit.*, t. XIV, p. 377, 485, 596. — E. de Barthélemy : Catherine de Médicis, le duc de Guise et le traité de Nemours. *Revue des questions historiques*, t. XXVII, p. 465. — Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. VI, p. 606 et suiv.

[2] Dareste, *op. cit.*, t. IV, p. 339 à 370 (jusqu'au traité de Joinville).

[3] Cf. E. Fayard, *op. cit.*, t. I, chap. VIII. — Robiquet, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*, chap. III à VII (hostile à la Ligue). On peut aussi lire, sur cette période (1585 à 1593), Dareste, *op. cit.*, p. 370 à 505. — Mariéjol, *loc. cit.*, l. III, IV. — C. Martin, *loc. cit.*, p. 154 à 172. — L. Pingaud, Henri IV et la Ligue au t. V, chap. VI, § 1 de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud. — H. de l'Épinois, *La Ligue et les Papes* — Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 3e édit. Introduction et livres I, II, III (n'a pas compris la Ligue). — De Chalembert, *Histoire de la Ligue* (2e édition).

[4] A. Baudrillart, *loc. cit.*

Digitized by Google

MARBOT

GARDE DU CORPS ET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE

Le nom de Marbot n'éveille plus aujourd'hui qu'un souvenir, celui de l'auteur des *Mémoires*. Entre tant de chroniques successivement publiées sur les guerres de l'Empire, celle-là reste à bon droit la plus populaire. Si l'épluchage que la critique historique a fait subir au récit a été un peu préjudiciable à l'autorité du narrateur, dans ses témoignages sur des points de détail, l'œuvre, dans son ensemble, n'en reste pas moins *épique*, comme on l'a dit. L'écrivain est en effet un vrai militaire, d'une envergure fort supérieure à celle des Coignet, Bourgogne, Chevillet et *tutti quanti*, en même temps qu'un homme d'imagination méridionale et assimilatrice, ayant le don de ressentir ce qui a pu arriver à d'autres autour de lui, au point de le voir comme sien et de le rassembler parfaitement avec les aventures de sa propre existence. Que vaut la description de bataille si admirée jadis dans la *Chartreuse de Parme* de Stendhal, auprès des tableaux héroïques de Marbot, tableaux dont la vérité générale ne perd rien à l'exagération du rôle particulier de celui-ci comme héros ?

Ce Cyrano moderne a eu un père qui fut un personnage au moins aussi curieux que lui. La carrière militaire et politique du premier des trois généraux Marbot (car il y a eu trois généraux Marbot et quatre militaires de ce nom en deux générations) appartient même un peu plus à l'histoire que celle de ses fils, et notamment du brillant officier d'état-major, auteur des *Mémoires*. Antoine Marbot a exercé des commandements importants à l'armée des Pyrénées et à celle d'Italie ; il a commandé la division militaire de Paris pendant un mois, dans la période critique qui a précédé le 18 brumaire ; il a été membre de l'As-

Digitized by Google

semblée législative, membre et président à deux reprises du Conseil des Anciens. Autant le fils a montré de verve narrative, autant le père a excellé dans le genre oratoire apprêté et emphatique qui est propre à l'époque de la Révolution. Au reste, quand Antoine Marbot paraissait à la tribune, « sa haute et forte « stature, sa figure brune, mâle et sévère, » selon les expressions de son fils, sa voix puissante et ses gestes énergiques concouraient avec la facilité et la chaleur de sa parole à lui donner de l'autorité.

Il faut savoir gré à M. Louis de Nussac d'avoir, à l'aide de précieux documents inédits, fait revivre, dans une brochure récente, cette originale physionomie [1]. Nous n'aurons, grâce à lui, qu'à préciser quelques détails de l'existence d'Antoine Marbot, et à la replacer dans son cadre de circonstances générales.

I.

Antoine Marbot qui, en 1799, était, avec ses amis Augereau, Jourdan et Bernadotte, l'un des officiers généraux les plus connus par leurs opinions républicaines avancées, sortait, au dire de son fils, « d'une famille de noble origine, quoique depuis longtemps elle ne fît précéder son nom d'aucun titre. Selon l'expression de ce temps, elle vivait *noblement*, c'est-à-dire de ses propres revenus, sans y joindre aucun état ni aucune industrie. » Elle possédait un château, sur les confins du Limousin et du Quercy, le château de La Rivière, et une fortune territoriale considérable pour la province. « Elle était alliée à plusieurs gentilshommes du pays et faisait société avec les autres. » Antoine Marbot avait été d'abord garde du corps du roi, grâce à la protection d'un de ces gentilshommes, le colonel marquis d'Estresse; et ses rapports avec un autre garde du corps, son compatriote du Quercy, M. Certain de La Coste, l'avaient amené à épouser la sœur de celui-ci, fille noble, mais peu riche, qui appartenait par sa mère à une maison distinguée, celle de Verdal. La famille Certain s'est acquis plus récemment une illustration plus populaire, en donnant naissance à celui qui devait être le maréchal Certain de Canrobert. Dans la maison, à Paris, de

[1] *Études historiques militaires. — Le général Antoine Marbot, amitiés, amours et guerres*, par Louis de Nussac. Paris, Picard et fils.

Digitized by Google

son voisin de campagne, M. d'Estresse, Antoine Marbot connut le comte Gottlob de Schomberg, lieutenant général et inspecteur général de cavalerie. Celui-ci le fit nommer, en 1781, capitaine dans le régiment qui portait son nom, puis l'attacha à sa personne comme aide de camp, en 1782. Lors de la Révolution, le parti des « modérés démocrates, » à Brive, choisit comme chef Antoine Marbot, car « il était incontestablement l'homme « le plus capable de la contrée; » quand la France fut divisée en départements, il devint membre du directoire de la Corrèze et administrateur du district de Brive, et peu de temps ensuite membre de l'Assemblée législative, après quoi seulement il reprit à l'armée des Pyrénées une carrière militaire qui devait être courte, mais brillante. Son adhésion aux idées nouvelles et ses services comme défenseur de la patrie n'empêchèrent pas sa famille d'éprouver alors certains désagréments, en raison notamment de l'alliance avec MM. de Verdal, frères de Mme Marbot et émigrés. Les paysans des environs de Beaulieu, ameutés par quelques meneurs, se portèrent en masse au château de La Rivière pour y brûler les titres de rentes féodales que ses propriétaires pouvaient avoir encore (quoique Antoine Marbot eût déclaré renoncer à ces rentes féodales), et vérifier si les émigrés, frères de la châtelaine, n'étaient pas cachés par elle. Ce fut pour échapper à ces désagréments que Mme Antoine Marbot se décida à se rendre à Rennes, auprès de la femme d'un de ses frères, en laissant son fils Marcellin, âgé de huit ans, mais qu'une maladie empêchait alors de voyager, en pension chez une bonne demoiselle de Brive. L'enfant quitta seulement cette maison pour aller au collège militaire de Sorèze, puis pour rejoindre son père à Paris, et enfin le suivre à l'armée d'Italie, comme engagé au 1er régiment de hussards. Tel est l'exposé qu'il a donné plus tard dans ses *Mémoires*.

II.

M. de Nussac a retrouvé les actes d'état civil de la famille Marbot, et les états de services militaires établis à diverses reprises par le général Antoine Marbot, ou sur ses indications, tandis qu'il servait dans les armées républicaines. Dans son acte de baptême du 7 décembre 1753, à Altillac, paroisse dont dépen-

Digitized by Google

dait la propriété de La Rivière (un extrait de cet acte est d'ailleurs aux Archives nationales), son père est qualifié « Jean-Pierre Marbot, bourgeois. » Dans ses états de services militaires, le général Marbot a soin d'insister sur ce fait que, fils d'un père fermier-cultivateur [1], il n'est pas noble, et n'en a jamais pris la qualité. Il ne peut dissimuler qu'il a été garde du corps, ce qui ne saurait être qu'une très mauvaise note sous la République et le gouvernement du Comité de salut public, mais il atténue cette mauvaise note en indiquant qu'il est resté sept mois seulement dans la maison militaire du roi, « n'a pas servi à Versail-« les où il n'a pas couché une fois en sa vie, » et, envoyé à Châlons comme surnuméraire pour apprendre à monter à cheval, a été renvoyé des gardes au mois de janvier 1776, « parce « qu'il n'était pas noble. » Dans deux sur trois des extraits d'états de services rassemblés par M. de Nussac, il est dit en outre qu'Antoine Marbot a été, depuis sa sortie des gardes du corps, simple dragon au régiment Dauphin. « Dragon au régi-« ment Dauphin du 1er mai 1781 jusqu'au 7 juillet 1786; ren-« gagé le 1er mai 1789 jusqu'au 28 mars 1792, » dit l'un de ces extraits; « dragon dans le régiment Dauphin en 1781, retiré « sans congé en 1787, » dit l'autre.

Les contrôles du régiment Dauphin, pour la période dont il s'agit, ont été conservés en double exemplaire, l'un aux Archives du ministère de la guerre, l'autre aux Archives nationales. M. de Nussac reproduit ce qui a été extrait pour lui du premier de ces deux exemplaires concernant un « Jean Marbot, dit Mar-« bot, fils de Jean-Pierre et de feue Jeanne-Marie Durand, né « à Sétat, province de Quercy, et âgé lors de son engage-« ment, le 1er mai 1781, de vingt ans; » avec un peu d'hésitation, il identifie ce Jean Marbot au futur général, quoique, dans son acte de baptême, celui-ci ait reçu le prénom d'Antoine et non de Jean, que sa mère y soit appelée Marie (ou, d'après un exemplaire, Toinette) Dauvis (ou Dauvi, ou Laguerle de Dauvis, d'après d'autres actes), et qu'enfin cet acte de baptême as-

[1] Dans une autre lettre de la même époque, à propos du séjour de son fils aîné au collège militaire d'Effiat (lettre publiée par M. E. Jaloustre, dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1904, n° 2), Marbot proteste que cet enfant « n'a pas la moindre teinture de noblesse, » et ajoute que son père, fermier, était lui-même le fils d'un père « marchand de bœufs. »

Digitized by Google

signe au futur général, lors de son prétendu engagement comme dragon, le 1er mai 1781, vingt-sept ans et non vingt ans.

L'existence du Marbot dragon au régiment Dauphin a été d'ailleurs fort accidentée, d'après le même contrôle. Rengagé le 1er mai 1785 pour huit ans, il a déserté le 11 août 1786, été condamné de ce fait par contumace, le 7 octobre 1786, à dix tours de baguettes [1] par cent hommes, et à une prolongation de huit années de services au delà de son engagement, condamné contradictoirement le 4 février 1789 à cent coups de baguettes par cent hommes et à la même prolongation ; et enfin il a déserté une seconde fois le 16 décembre 1789, ce qui lui a valu une nouvelle prolongation de huit ans à compter du 1er mai 1797.

A côté des documents qui précèdent, M. de Nussac en produit d'autres, qui sont déjà de nature à justifier ses hésitations et à jeter quelque doute sur ses conclusions. Si, dans son acte de mariage, en date du 3 octobre 1776, avec Marie-Louise Dupuy de Certain (ou, d'après l'acte de baptême de celle-ci, Certain du Puy), Antoine Marbot ne porte aucune qualification, si, dans l'acte de baptême de son fils aîné Adolphe, il est appelé simplement ancien garde du corps, dans les actes de baptême de ses trois autres enfants, du 18 août 1782 ou 16 août 1787, il apparait comme « Messire Antoine de Marbot, » ce qui constitue déjà une qualification nobiliaire.

Les naissances de ces divers enfants ne concordent pas, d'ailleurs, quoi qu'en dise M. de Nussac, avec les absences illégales qu'a faites le dragon Jean Marbot. Deux de ces enfants sur quatre sont nés, l'un le 18 août 1782, et l'autre le 6 août 1785; leur conception remonte à des époques auxquelles le dragon Marbot, d'après le contrôle résumé ci-dessus, était présent à son corps.

D'autre part, M. de Nussac publie une lettre adressée de Paris, le 19 mai 1789, par Antoine Marbot à son cousin M. de Puymartin, capitaine au régiment de Condé-infanterie à Lille, lettre dans laquelle le premier promet à son parent sa protection et celle de M. de Schomberg, pour le faire nommer à une « lieutenance-colonelle » l'an prochain, sinon cette année même. Si réellement Antoine Marbot et le dragon Jean Marbot ne fai-

[1] Cette punition consistait pour le délinquant à recevoir les coups de baguette de fusil que lui appliquait successivement, en défilant devant lui, chacun des hommes désignés à cet effet.

Digitized by Google

saient qu'une seule et même personne, il serait étrange que cette personne, condamnée *contradictoirement*, le 4 février précédent, à cent coups de baguettes par cent hommes et à une prolongation de huit années de services, eût pu être, trois mois après, fixée à Paris, dans l'exercice d'un emploi de confiance auprès d'un des principaux généraux de l'armée française, d'un membre du conseil supérieur de la Guerre institué par le ministre Brienne, et en mesure de faire recommander par ce général au premier commis de la Guerre, M. de Saint-Paul, un capitaine aspirant à passer lieutenant-colonel. Quelles que soient les incohérences de certaines situations militaires sous l'ancien régime, celle-ci paraît un peu trop forte.

III.

Mais contre les apparences auxquelles s'est arrêté M. de Nussac, relativement aux antécédents militaires du général Marbot, nous avons un argument encore plus décisif à invoquer. Nous avons dit que son nouveau biographe avait consulté, par l'entremise de M. Georges Bertin, le registre de contrôle du régiment Dauphin-dragons, celui qui est au ministère de la Guerre. Nous nous sommes reportés, quant à nous, au double de ce registre qui est aux Archives nationales. Ce double n'est pas une copie de l'autre. Voici textuellement les indications que nous y avons relevées :

Jean Marbot, dit idem.
Fils de Jean-Pierre et feue Marie Durand.
Né en 1763 à Gétat (ou Sétat) en Quercy.
5 pieds 3 pouces 9 lignes.
Compagnie du Chilleau.
Engagement du 1er may 1781.
R. (rengagé) pour 8 ans du 1er may 1789.
Prol. de 8 ans du 1er may 1797.
Déserté le août 1786.
Cont. le 7 octobre suivant.
Condamné contradictoirement le 4 février 1789 à dix tours de baguettes par 100 hommes.
Déserté le 16 décembre 1789.
Déserté le 28 mars 1792 [1].

[1] Archives nationales, F. 40, II, 1809, p. 101.

Digitized by Google

Ces indications sont conformes à celles du registre du ministère de la Guerre, mais elles se prolongent plus loin. Il en résulte que le dragon Jean Marbot, qui décidément était un véritable professionnel en fait de désertion, avait réintégré son corps après sa seconde désertion du 16 décembre 1789, et déserté une troisième fois le 28 mars 1792, après quoi sa trace se perd. Mais cette fois, il est tout à fait impossible que la dernière de ces indications puisse s'appliquer à Antoine Marbot, qu'il ait pu être en même temps, en mars 1792, député à l'Assemblée législative et soldat en activité de service au régiment qui était l'ancien Dauphin-dragons ; qu'il ait été présent au corps puis déserteur en pleine session de cette assemblée, huit jours avant d'y présenter, le 5 avril, un rapport sur les finances relatif au mode de remboursement de la dette exigible. D'après un des états de services établis par lui-même comme général [1], Marbot, en 1792, faisait son service de garde national en qualité de canonnier, à Paris, dans la section de la Croix-Rouge ; on ne peut lui prêter une plus grande ubiquité.

Il faut donc tenir pour certain qu'Antoine Marbot n'est pas Jean Marbot, que ce dernier n'est qu'un homonyme, peut-être un parent ; le nom, d'après M. de Nussac, écrit *ot* ou *eau*, est assez répandu dans les alentours de Beaulieu, et vient d'un *lieu dit* dont il donne la situation [2]. Il n'y a pas, d'ailleurs, d'autre Marbot que Jean le déserteur sur les registres de Dauphin-dragons, pendant les années qui précèdent ou suivent immédiatement 1789.

Mais alors, pourquoi donc Antoine Marbot, devenu général, a-t-il cherché lui-même une identification à ce dragon déserteur portant le même nom que lui ? Car il n'y a pas à dire : ce sont bien les dates d'engagement, de rengagement, et une des dates de désertion de Jean Marbot, cette dernière prise comme date de fin d'engagement, qui figurent dans les deux extraits d'états de services tenus pour véritables par M. de Nussac ; dans l'un des deux, le général Marbot parle de lui-même à la première personne ; dans l'autre, il y a des phrases qui sont certainement

[1] Archives nationales, AF n, 305, 2524.

[2] Il y a eu un Marboz, évêque constitutionnel, député de la Drôme à la Convention et au Conseil des Anciens. Mais la terminaison du nom dénote ici une autre origine.

Digitized by Google

siennes. Il faut bien admettre que, pour un général de brigade aspirant à devenir général de division, sous le régime de la Terreur, la tare d'origine consistant à avoir été, même à une époque lointaine, l'un des soldats-officiers de cette garde de Cour que la fureur populaire avait poursuivie les 5 et 6 octobre 1789, et en août et septembre 1792, était la plus grave de toutes; qu'il était utile, afin de l'effacer, de passer non seulement pour en avoir été renvoyé comme n'étant pas noble, mais pour avoir subi une espèce de régénération démocratique comme homme de troupe dans les rangs de l'armée régulière, et de prendre, à cet effet, les états de service d'un homonyme disparu, eût-il été déserteur [1].

La désertion était bien plus fréquente sous l'ancien régime et sous la Révolution qu'elle ne l'a été par la suite; les coups de baguette de fusil, par lesquels on la punissait avant 1789, n'inspiraient pas beaucoup de crainte; le grand Frédéric avait eu pour spécialité de faire provoquer, par ses agents secrets, des désertions dans les autres armées européennes, et de former sa garde en partie de soldats étrangers ainsi débauchés. On avait vu même, plus d'une fois, des officiers mécontents quitter le service de leur patrie, comme le comte de Bonneval ou le marquis de Langallerie, sous Louis XIV, pour celui d'un souverain pouvant se trouver en lutte avec cette patrie [2]. Et, s'ils n'avaient pas été flétris comme ils le seraient aujourd'hui, à plus forte raison l'idée d'un déshonneur ineffaçable ne s'attachait-elle pas aux *bordées* des soldats ou sous-officiers déserteurs. Pour s'en faire honneur sous la Révolution, il fallait cependant qu'elles eussent été accompagnées de circonstances romanesques, comme le duel du maréchal des logis Augereau avec un de ses officiers. Ce n'est pas, sauf de rares exceptions, avec les simples mauvais sujets de l'armée de l'ancien régime qu'on a formé les chefs des armées de la Révolution ; et il est plus conforme à la vérité historique générale, en même temps que plus satisfaisant pour la mémoire du général Marbot, très capable d'ailleurs de coups de

[1] Le langage tenu par Marbot dans le mémoire en date du 20 prairial an II, par lequel il demande à être maintenu dans le grade de général de division, confirme la vraisemblance de cette intention.

[2] Voir, sur le comte de Bonneval, *Louis XV et Élisabeth de Russie*, par Albert Vandal, Paris, 1882, p. 207 et suivantes.

Digitized by Google

tête comme ceux qui ont marqué la jeunesse d'Augereau, de pouvoir réfuter l'opinion qu'il ait commencé sa carrière militaire par être un déserteur d'habitude.

IV.

Quant à l'origine d'Antoine Marbot, si elle est peut-être un peu *ornée* dans les Mémoires de son fils, il ne faudrait pas non plus la placer trop bas. Son père et son grand-père, le fait est acquis, n'avaient point l'état de gentilhomme. Mais sans s'être élevés jusqu'à la noblesse, et tout en y tendant, bon nombre de propriétaires campagnards au XVIIIe siècle avaient à la fois cette ancienneté d'établissement territorial et cette indépendance de revenu qui les faisaient considérer comme vivant noblement, suivant l'expression rappelée par Marcellin Marbot, et d'une signification alors très précise. Entre cette bourgeoisie terrienne et la petite noblesse, il y avait de plus en plus similitude et contact d'existences, alliances, et, suivant les vicissitudes de chaque famille, échanges même de situation sociale d'une génération à l'autre : telle famille, par la perte de sa fortune ou l'exercice de professions auxquelles était attachée une dérogeance, retombait de la noblesse dans la bourgeoisie (peut-être en avait-il été ainsi avant le XVIIIe siècle pour la famille Marbot, quoique nous n'en sachions rien) ; telle autre remontait ce même degré. On a plus d'une fois rappelé l'adage qui nous montre les déplacements de ce genre comme ayant très anciennement existé : *Cent ans bannière, cent ans civière.*

L'ascension ne se produisait pas, il est vrai, par *étapes* régulièrement parcourues. Ce mot, qui a fait fortune, est plus expressif qu'exact. L'esprit administratif et fiscal de la monarchie des deux ou trois derniers siècles avait généralisé la règle d'après laquelle tout emploi militaire ou civil ayant un caractère honorifique, à part les grades et commandements d'officiers généraux et quelques autres rares exceptions, était « possédé en titre d'office, » c'est-à-dire acquis et transmis comme une propriété ; il avait ainsi entravé ou dévié, plutôt que favorisé, l'évolution sociale naturelle. Tous ces offices maintenaient et même multipliaient des distinctions devenues artificielles entre familles arrivées à vivre de la même vie, en même temps qu'ils stimu-

Digitized by Google

laient les ambitions et les amours-propres individuels vers les enrichissements rapides, pour la conquête des avantages de rang.

En fait, sinon en droit, la cavalerie de la maison du roi offrait, au contraire, un moyen d'unification entre la petite noblesse peu riche et les familles bourgeoises en mesure de *vivre noblement*, sans pouvoir cependant acheter à leurs enfants des charges coûteuses, pour les anoblir. C'est une particularité curieuse que le recrutement et l'organisation au XVIIIe siècle de ces troupes où se perpétuait le service militaire à la manière féodale, par des gentilshommes ou soi-disant tels, servant comme soldats pendant une partie de l'année seulement, et s'équipant eux-mêmes, troupes brillantes et mal disciplinées qu'un dernier rayon de gloire chevaleresque a illuminées à Fontenoy.

Seules les premières places réservées aux grands seigneurs y constituaient des offices. A un certain moment les capitaines des gardes du corps, dont les charges avaient un prix officiel, sujet à des majorations considérables, de 300,000 puis de 400,000 fr. au XVIIIe siècle [1], étaient arrivés à disposer eux-mêmes, moyennant finance, des emplois, chacun dans sa compagnie; et il avait dû en être de même pour d'autres corps de la maison du roi. Mais ce droit leur avait été retiré en 1664, moyennant une indemnité qui était ajoutée chaque année à leurs autres émoluments. Pour être garde du corps, il fallait d'abord et surtout, indépendamment de la condition d'âge de quinze à vingt-cinq ans, être un homme de belle mine et de belle taille (cinq pieds six pouces), pouvoir porter d'une manière imposante dans les galeries de Versailles la superbe tenue bleu et argent, culotte et veste rouges, avec la grande bandoulière blanche, verte, bleue ou jaune suivant la compagnie à laquelle on appartenait. Aux termes de l'ordonnance du 25 décembre 1775, en vigueur lorsque Marbot devint garde du corps, il fallait, en outre, « faire preuve de noblesse ; » mais la preuve dont il s'agit se faisait,

[1] Les charges de capitaine des gardes se négociaient à des prix allant jusqu'à 1,250,000 fr., dit M. d'Avenel, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1906. Rappelons qu'il y avait quatre compagnies de gardes du corps, la première dite compagnie écossaise, les trois autres compagnies françaises, chacune plus particulièrement désignée d'ailleurs par le nom de son capitaine commandant : Noailles d'Ayen, Villeroy, puis Gramont, Beauvau, puis Noailles de Poix, Montmorency-Luxembourg.

Digitized by Google

d'après la même ordonnance, « par un certificat signé de quatre gentilshommes dont un servant dans les gardes du corps. » De tels certificats s'accordaient facilement à qui vivait de la vie définie par Marcellin Marbot [1]; ils n'étaient soumis à aucun contrôle; le 2 mars 1788 seulement, un nouveau règlement, tout en remaniant l'organisation de la maison du roi, et en réduisant plus qu'on ne l'avait fait encore son effectif, avait aussi appliqué au recrutement de son personnel les prescriptions de l'édit du 22 mai 1781, pour la nomination directe au grade de sous-lieutenant dans l'armée. Ces prescriptions étaient un malencontreux recul sur le mouvement du siècle; elles imposaient, pour l'entrée dans les compagnies de gardes du corps notamment, des preuves devant le généalogiste de la Cour, exception faite pour les fils de chevaliers de Saint-Louis ayant servi dans le corps; mais la mesure, qui arrivait bien tard, ne touchait pas aux situations acquises. Il suffit de consulter les listes des derniers gardes du corps, listes publiées dans les pièces du procès de Louis XVI [2], pour constater qu'à part les officiers, ces listes contiennent au moins autant de noms roturiers que de noms nobles. Et l'apparence du nom, la présence ou l'absence de la particule dite nobiliaire, ne constituant pas par elle-même un signe absolu de noblesse ou de roture, chacun peut faire sur les noms des familles qu'il est plus à portée de connaître, c'est-à-dire des familles de sa province, une recherche plus précise aboutissant à la même conclusion. Les exemples que nous pourrions citer de gardes du corps, ou de militaires dans d'autres corps de la maison du roi, nés roturiers, seraient nombreux. Nous en trouvons un dans la seconde partie de l'ouvrage même de M. de Nussac, partie consacrée à un autre officier de la Révolution et de l'Empire, le commandant Girbaud; le père, le grand-père et l'oncle de cet officier avaient servi dans la cavalerie de la maison du roi, sans être plus qu'Antoine Marbot issus de gentilshommes. Le

[1] « Pour être reçu garde du corps, écrit le comte d'Hézecques, dans ses « *Souvenirs d'un page à la cour de Louis XVI*, il fallait avoir la taille et de « plus être gentilhomme. Cette dernière condition n'était pas très exacte- « ment suivie, car la noblesse préférait le service de l'armée à celui des « gardes du corps qui n'étaient que des soldats galonnés. »

[2] *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet.* Premier recueil, nos XVII à XX, p. 37 et suivantes. — Imprimerie nationale, 1792.

Digitized by Google

philosophe Maine de Biran, garde du corps sous Louis XVI, était fils d'un médecin de Bergerac. Le garde du corps Lescaut, frère de Manon, nous est présenté dans le roman de l'abbé Prévost, peinture de mœurs si exacte, comme d'une origine peu relevée. Dubois de Crancé, le ministre de la guerre du Directoire, avait été d'abord mousquetaire, puis député du Tiers État aux États généraux de 1789.

V.

Donc des fils de roturiers notables dans leur pays se confondaient avec des fils de petite noblesse dans les rangs de la maison du roi. On y trouvait d'autre part, mais surtout dans les chevau-légers et les mousquetaires, des cadets de familles au-dessus de la petite noblesse. Cependant, pour ceux-ci, la maison du roi n'était plus, comme elle l'avait été à une certaine époque, l'entrée naturelle de la carrière militaire. Elle était devenue au contraire le refuge de la petite noblesse, de celle surtout des provinces pauvres ou des provinces méridionales, dit d'Hézecques. En se reportant au livre très documenté de M. Albert Babeau, *la Vie militaire sous l'ancien régime* [1], on peut s'expliquer ce qui rendait en général, — car, sous l'ancien régime, les exceptions sont toujours alors à côté de la règle, — la vie d'officier difficile encore d'accès, malgré la création de l'École et des collèges militaires, et onéreuse pour un petit gentilhomme du XVIIIe siècle. Les sacrifices qu'elle lui imposait n'étaient pas compensés par la perspective probable de « mourir (ou de se retirer) capitaine d'infanterie à soixante ans, » comme l'écrivait Chateaubriand en 1814.

Un militaire appartenant aux corps de cavalerie de la maison du roi avait plus de liberté et moins de charges. D'abord, il avait à faire seulement, soit à Versailles ou à la suite de la Cour, soit plus rarement dans des garnisons de dépôt, Beauvais, Châlons, Troyes et Amiens, des périodes de service qui n'étaient encore que de trois à quatre mois par an, au commencement du règne de Louis XVI. On en augmenta plus tard la durée, en

[1] T. II. *Les officiers*, Paris, 1890. — Voir aussi les ouvrages antérieurs de M. Lucien Mouillard, *Les régiments sous Louis XV*, et de M. Léon Hennet, *Les compagnies de cadets gentilshommes et les écoles militaires*.

Digitized by Google

même temps qu'on réduisait l'effectif de la maison du roi. Mais, jusque-là, ce service laissait au garde du corps tout le loisir de s'occuper de sa propriété dans sa province. Pendant qu'il était présent à sa compagnie, il avait une existence dont on pourra se faire une idée exacte, en se rappelant les Cent-Gardes du second Empire. Il trouvait à l'hôtel des gardes du corps les avantages de la caserne sans ses inconvénients. Le temps de service comportait une semaine de liberté sur trois. La solde annuelle était de 936 fr. pour les simples gardes maîtres; plus des indemnités de nourriture, d'entretien de leur habillement, et de fourrage pour leurs chevaux ; les plus anciens gardes du corps avaient le privilège de la *commensalité*, c'est-à-dire, à titre de prérogative honorifique un peu dédaignée par les gentilshommes plus qualifiés, en même temps que d'émolument, le droit de manger à la table du grand maître de la maison du roi, alors qu'ils étaient *de guet* auprès du roi ou de la famille royale [1]. Un garde du corps surnuméraire avait rang de sous-lieutenant; un garde du corps maître, de lieutenant; un porte-étendard, sous-brigadier ou brigadier autre que les plus anciens, de capitaine; les plus anciens brigadiers ou maréchaux de logis, suivant le grade créé pour les gardes du corps en 1788, avaient rang de major ou même de lieutenant-colonel. Un simple garde du corps devenait assez facilement brigadier, ou arrivait sans trop de peine, quand il avait quelques appuis, à passer officier, non dans son propre corps où les emplois de ce genre étaient fort recherchés, mais dans l'armée de ligne. On conçoit que cette carrière de garde du corps, ou pour citer les autres corps de la maison du roi organisés à peu près de même, de chevau-léger, mousquetaire, grenadier à cheval ou gendarme de la garde, fût beaucoup plus commode pour la petite noblesse que la carrière militaire ordinaire, quoiqu'elle procurât un peu moins de considération; les réductions successives opérées dans les divers corps dont il s'agit pendant la durée du règne de Louis XVI, et tendant à assimiler davantage ce qui en restait à l'armée régulière, devaient contribuer beaucoup à la disparition de cette classe sociale.

[1] Nous avons consulté sur cette organisation divers dossiers des séries O[1] et K aux Archives nationales. La solde dont nous venons de parler fut modifiée par le règlement du 2 mars 1788. On l'abaissa pour les débutants, on l'échelonna suivant l'ancienneté, et l'on augmenta les indemnités.

Digitized by Google

Quant à la bourgeoisie campagnarde, pour laquelle l'accès direct des cadres de l'armée était encore plus difficile, elle se servait à la fois de ses alliances et de la tolérance rendue nécessaire par les besoins de recrutement des troupes dont nous parlons (sans compter les autres, les gardes du corps avaient un effectif de 1,500 hommes jusqu'en 1788), pour arriver en passant par elles à un état de noblesse de fait. La ténacité inhérente aux aspirations vers la conquête d'un rang social supérieur réussissait à consolider cet état de fait, malgré les contestations à propos de sa sanction, l'immunité de la taille. Comment de véritables distinctions de rang social eussent-elles pu se rétablir entre ceux qui avaient vécu en camarades, à l'hôtel des gardes du corps et dans de joyeuses caravanes ? Car les gardes d'une même province se rendaient ensemble à cheval, par bandes, à Versailles pour y reprendre leur service, et, quand il était fini, de Versailles dans leurs petits castels, selon la description pittoresque tracée par Marcellin Marbot.

VI.

La durée des services d'Antoine Marbot aux gardes du corps a été assez courte, un peu plus que ne le raconte son fils Marcellin, un peu moins que lui-même ne le dit dans les documents du temps de la Révolution : un an et sept mois, et non pas sept mois, ni non plus quelques années. Cette durée résulte du certificat ci-après que le digne héritier des papiers et de la tradition des Marbot, M. le vicomte de Boislecomte, a bien voulu nous communiquer.

Nous, mestre de camp de cavalerie, ayde major de la plus ancienne compagnie française des gardes du corps du roy, commandée par Monseigneur le duc de Villeroy, pair de France, chevalier des ordres, certifions que le sr Antoine Marbot a servi dans ledit corps en qualité de surnuméraire l'espace d'un an sept mois ; qu'il y a fait tous exercices avec autant de zèle que de bonne conduite, au bout duquel tems il a demandé à se retirer. En foy de quoi nous lui avons donné le présent certificat pour lui servir et valoir que de raison.

A Paris, le 22 janvier 1776. Signé : Ste-Aulaire.

Le certificat qui précède dément aussi l'assertion produite

Digitized by Google

par Marbot, toujours à la même époque, celle de la Révolution, à savoir qu'il aurait été renvoyé des gardes du corps parce qu'il n'était pas gentilhomme, assertion invraisemblable par elle-même, après les explications que nous avons données ci-dessus. C'est Marbot qui a demandé à se retirer. Nous pourrions, s'il en était besoin, trouver encore un motif confirmant cette opinion dans une autre pièce communiquée par M. de Boislecomte, une permission accordée à Marbot du 12 janvier au 6 avril 1776, pour « vacquer à ses affaires à Paris. » Cette permission précède de très peu sa retraite, et ne lui eût point été accordée, si l'on eût voulu alors le renvoyer, en déguisant seulement la vraie raison du renvoi sous la formule du certificat.

Le mariage de Marbot n'a eu lieu que huit à neuf mois après, le 3 octobre 1776. Ce qui est possible, c'est que Marbot ait été décidé à se retirer, non seulement par les morts successives de sa mère et de son père [1], survenues pendant son année de service, et les soins qu'elles l'ont obligé de donner à ses affaires, mais aussi par les réductions qu'opéra le ministre de la guerre Saint-Germain dans les effectifs de la maison du roi; ces réductions devaient éloigner pour lui la perspective de s'élever de la qualité de garde du corps surnuméraire à celle même de garde du corps maître. Ce sont elles qui ont amené le futur général Malet, de famille noble et jeune mousquetaire alors, à se retirer dans sa ville natale.

Combien de temps a duré la retraite de Marbot dans cette maison de La Rivière qu'on a reproché à son fils d'avoir appelée un château, qui ressemblait pourtant à beaucoup des gentilhommières rustiques si nombreuses alors en Limousin ? A quelle époque a-t-il repris du service? Ce serait, d'après son fils, en 1781, et comme capitaine au régiment de Schomberg. Les *États militaires de la France* n'indiquent pas que Marbot ait été pourvu d'un commandement de compagnie à ce régiment, ni alors, ni plus tard. Peut-être a-t-il été nommé, sur la recommandation du comte de Schomberg, capitaine par brevet, ou capitaine à la suite du régiment qui portait son nom, cas assez fré-

[1] Dans une notice écrite sur Marbot peu de temps après sa mort, en l'an VIII, notice fort curieuse, son ami Rousselin de Saint-Albin, l'ancien secrétaire général du ministère de la guerre sous le Directoire, raconte qu'il avait été « le garde-malade de son père pendant quatre années. »

Digitized by Google

quent et qui ne donnait pas lieu à une inscription dans l'État militaire [1]. Les documents sur cette période de la vie d'Antoine Marbot nous manquent; nous le retrouvons en 1789 occupant un poste relativement important; et quoique ce soit une hypothèse moins impossible que celle de son ascension brusque de l'état de dragon déserteur à un tel poste, nous ne croyons pas probable qu'il y soit arrivé d'emblée comme ancien garde du corps surnuméraire ayant eu rang de sous-lieutenant, sans être depuis sorti de sa retraite dans sa gentilhommière. Voici le nouveau certificat qui nous a été encore communiqué par M. le vicomte de Boislecomte :

Nous, lieutenant général des armées du roi, chef de la division de Franche-Comté, certifions que le sieur Antoine Marbot, ancien garde du corps du roi, notre aide de camp, a servi auprès de nous en ladite qualité d'aide de camp, pendant toute la durée de notre service en la présente année.

A Besançon, le quinze octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : Le comte DE SCHOMBERG.

Nous avons indiqué quelle était, à la veille de la Révolution, la haute situation dans l'armée française du comte Gottlob de Schomberg. C'était, de fait au moins, celle d'un inspecteur général de la cavalerie. Il était au premier rang parmi ces officiers d'origine allemande que leur initiation aux méthodes du grand Frédéric avait fait rechercher dans notre pays, Mais à la différence de quelques-uns d'entre eux, il n'a pas servi la Révolution française; et il est probable que si, au début de celle-ci, Marbot s'est jeté dans la politique, en apportant au contraire son adhésion aux idées nouvelles, c'est qu'il a senti que ce puissant appui allait lui manquer, et que sa situation militaire était remise en question.

Dans un document fort intéressant, rédigé par lui pour sa justification [2], après sa suspension des fonctions d'officier général en 1795, Marbot a tracé un résumé de sa vie antérieure; il raconte qu'au début de la Révolution, il avait pris et exécuté la décision de « quitter le métier des armes pour se livrer à l'édu-

[1] Nous pourrions citer comme exemple, entre autres, le brevet de capitaine de Mirabeau, le grand orateur.

[2] Voir p. 128 de l'ouvrage précité de M. de Nussac.

Digitized by Google

« cation de ses enfants. » Cependant il résulte du certificat ci-dessus qu'il était encore aide de camp du comte de Schomberg jusqu'au 15 octobre 1789. Sa participation à la rédaction du cahier du Tiers État, dans la sénéchaussée de Brive, au mois d'avril précédent, a d'ailleurs été signalée par un historien local [1].

Une fois entré dans la carrière politique, Marbot, soutenu par le remarquable talent de parole que nous avons signalé, va y faire une fortune rapide : successivement maire de sa commune d'origine, Altillac, membre du directoire du département et administrateur du district de Brive, commandant élu des gardes nationales de la Corrèze, il est enfin nommé, le 3 septembre 1791, député à l'Assemblée législative. Comme membre de cette Assemblée, il ne participa d'une manière active qu'aux débats sur les questions de finances; il avait d'ailleurs alors la couleur politique du parti girondin qui était prépondérant : attaquant courageusement à l'occasion Danton, dont il deviendra plus tard l'admirateur, et la Commune de Paris, il était animé de toutes les défiances de la majorité contre le roi et son entourage. La tournure de son esprit et l'entraînement des circonstances suffiraient peut-être à expliquer la direction qu'il a prise; mais il ne put qu'y être confirmé par une affection nouvelle destinée à exercer une grande influence sur sa vie, celle que lui inspira une jeune compatriote et protégée de la marquise de Condorcet, devenue la femme de son collègue dans la députation de la Corrèze, Faye-Lachèze [2].

VII.

Les lettres de Marbot à Mme Faye-Lachèze, née Rose Dupré de la Geneste, constituent certainement la partie la plus curieuse de la documentation de M. de Nussac. Un assez grand nombre de ces lettres paraissent malheureusement avoir été détruites ou perdues. La correspondance suivie de Marbot, tant avec la

[1] *Scènes et portraits de la Révolution en Bas Limousin*, par V. de Seilhac. Tulle, 1875.

[2] François Lachèze, dit Faye-Lachèze, né au Saillant en Bas Limousin le 25 octobre 1764, médecin à Brive lors de la Révolution, était le fils d'un homme d'affaires de la famille de Lasteyrie du Saillant, pourvu de l'office de juge seigneurial d'Allassac, et fréquemment nommé dans la correspondance du marquis de Mirabeau et de son gendre, le marquis du Saillant.

Digitized by Google

femme qu'avec le mari, car avec ce dernier aussi il est demeuré lié de la plus intime amitié, a dû commencer dès le mois de septembre 1792. A cette époque, Rose Dupré de la Geneste est depuis moins d'un an Mme Lachèze. Marbot, qui a pu la connaître chez Mme de Condorcet depuis un peu plus longtemps, vient d'être relevé de ses fonctions de député par l'élection d'une nouvelle assemblée dans laquelle il n'a pas cherché à rentrer. Il a été envoyé à l'armée des Pyrénées Orientales comme adjoint à l'état-major. La vie militaire active est encore, malgré son talent de parole, celle qui lui convient et qui aurait dû lui réussir le mieux. Capitaine au 2e bataillon de la légion des montagnes, le 9 février 1793, il va être promu, le 26 avril, chef de bataillon adjudant général de cette armée, puis, le 30 août, général de brigade : puis enfin, le 26 décembre de la même année, général de division, grade auquel sa nomination provisoire par les représentants Gamon et Cassanyès, sur la proposition du général en chef Dugommier, fut confirmée trois mois après par Carnot. Marbot passa, en cette qualité, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, sous les ordres de Moncey. Les rapports qu'il eut à rédiger sur ses opérations comme général de division ont été publiés par M. le vicomte de Boislecomte [1] ; ce sont des modèles en leur genre, aussi sobres et aussi précis que le langage de leur auteur dans les assemblées était quelquefois redondant et pompeux [2].

Pendant ce temps, les Faye-Lachèze s'éloignaient aussi de Paris. Le mari, que son passage à l'Assemblée législative avait élevé de l'état de médecin à Brive au poste de chef du bureau des consulats au département de la Marine, avait été nommé ensuite commissaire diplomatique près l'armée d'Italie, et consul général à Gênes. La première lettre de Marbot à leur adresse, qui ait été conservée et publiée par M. de Nussac, est du 8 janvier 1793. Vient ensuite une lettre à la femme, du 5 août 1793, portant le numéro 16 et répondant à des lettres de sa correspon-

[1] *Le général Marbot dans les Pyrénées-Occidentales.* — Carnet de la Sabretache, année 1900, p. 53-101.

[2] Voir, comme exemple, le discours prononcé par Marbot comme président du Conseil des Anciens dans la séance du 26 messidor an VII, à l'occasion de la fête du 14 juillet. Ce discours a été reproduit par M. de Nussac dans les pièces justificatives si bien choisies qui terminent son travail.

Digitized by Google

dante numérotées 10 et 11. La correspondance conservée se continue par une autre lettre encore de 1793, et neuf lettres de 1794 et 1795. Puis il n'y a plus que deux lettres (qui ne sont pas les moins intéressantes) de l'an VIII, c'est-à-dire de 1800.

Cette correspondance incomplète provoque une première impression d'énigme, à propos des rapports et des sentiments réciproques de Marbot et des deux époux Faye-Lachèze. Il n'est pas douteux que Marbot ait éprouvé et conservé, pour celle qu'il appelle sa « chère Rosette, » un sentiment plus ardent que celui de la simple amitié, même de l' « amitié amoureuse, » comme on dit aujourd'hui. Certains passages des lettres sont, à cet égard, très caractéristiques, celui-ci notamment écrit de *Lesaca pays conquis*, le 6 pluviôse an III (25 janvier 1795), dans une de ces aspirations vers un rêve de vie idyllique auprès de ses amis, au pays limousin, aspirations qui reviennent sans cesse à l'énergique soldat, au milieu des fatigues et des alertes de la vie en campagne.

Qu'est devenue ma chère Rosette? Elle ne m'écrit pas. Ne songe-t-elle plus à moi, tandis que toutes mes pensées se portent vers elle? O ma chère Rose, les quartiers d'hiver sont le temps des soupirs et des désirs.... Le tumulte des armes, qui semble alors s'apaiser, laisse un libre cours aux pensées douces, aux affections aimantes. Aussi, depuis deux mois, toutes mes facultés et tout ce que j'ai d'imagination se tourne vers le temple de l'amitié, vers ces bords de la Dordogne où nous coulerons des jours heureux. Je dis l'amitié, et rien que l'amitié : il n'y a plus que ce sentiment qui se trouve à l'unisson de mon âme, toutes les autres passions semblent m'avoir abandonné.... et, s'il n'était quelques souvenirs purement physiques, je croirais n'être plus qu'un esprit.

Mais cette tendresse si vive, et dont nous pourrions citer encore bien d'autres expressions, pour Rosette qui est alors une jeune femme de vingt-huit ans (Marbot n'en a lui-même que quarante et un), est difficile à concilier avec l'affection que Marbot manifeste aussi pour le mari, pour son « cher François, » non seulement dans les lettres qu'il lui écrit à lui-même, ce qui ne prouverait rien, mais encore dans celles qu'il écrit à sa femme, avec sa sollicitude pour l'union du ménage.

François est donc en France, ma chère Rose, écrit Marbot le

Digitized by Google

5 août 1793, à son amie demeurée à Gênes, il t'a quittée et je ne le verrai pas. Voilà donc ma chère Rosette seule avec le souvenir de ses deux amis. Pourquoi ne suis-je pas là pour la consoler? Non que je désire de te voir en l'absence de François. Ce désir serait indigne de nous. Nos âmes ne se cacheront jamais devant la sienne. Oh! qu'il y lise, ma chère Rosette : il y verra des sentiments qui nous rendront plus chers les uns aux autres; que dis-je, il y a lu. Nous ne sommes pas des hommes ordinaires! Je t'assure que, si j'étais ton époux, je serais pour Lachèze ce qu'il est aujourd'hui pour moi, et je voudrais qu'avec toi il fût ce que je suis, qu'il t'aimât avec tendresse, avec délicatesse et qu'il fît son bonheur de ce sentiment si tendre, si durable, qui nous unit tous trois.

Toute la correspondance est sur ce ton. Quand il s'élève des nuages entre les époux Lachèze, Marbot rappelle à son amie que « la vertu, la tendresse et la constance ramènent même des « cœurs égarés, » que « c'est à sa douceur et au charme qu'elle « sait répandre autour d'elle de tempérer ces fougues dont « l'homme ne peut jamais se défaire entièrement. » Il rêve sous sa tente d'une paix prochaine lui permettant de se réunir à ses amis, dans une maison à la Rousseau sur les bords de la Dordogne; il se plait à tracer avec un enjouement aimable, et sous des couleurs d'idylle qui attestent son instruction littéraire, le plan de l'agréable vie à trois qu'il leur sera possible d'y mener.

A une vie si bien arrangée il ne manque qu'une quatrième personne, Mme Marbot; mais le général, qui parle souvent et tendrement de ses fils, de leurs inclinations, des études qu'il leur fait suivre pour les préparer à la profession des armes, ne prononce jamais le nom de leur mère dans ses lettres aux Lachèze. Est-ce bien, comme l'a écrit Marcellin Marbot, et comme le confirme, il faut le dire, un mémoire rédigé par le père lors de sa suspension d'emploi, en 1795, dans le but de se justifier d'avoir appartenu au parti terroriste, est-ce bien pour aller chercher plus de sécurité momentanée que Mme Marbot a quitté alors la maison de son mari? Elle y était protégée par la popularité de celui-ci dans son pays, et elle s'est rendue en Bretagne dans sa propre famille qui avait au contraire des attaches avec l'émigration.... Elle est revenue plus tard se réunir à son mari à Paris, lorsque celui-ci a été membre du Conseil des Anciens; et en son absence, c'est elle, d'après les *Mémoires* de Barras, qui a reçu

Digitized by Google

Bernadotte venant chercher, le 19 brumaire, un asile dans la maison de son ami Marbot, rue Verte, faubourg Saint-Honoré. Les sentiments qu'elle a transmis à ses enfants à l'égard des Faye-Lachèze n'en sont pas moins restés peu bienveillants [1].

D'ailleurs, pour bien expliquer les relations de Marbot avec Rose Lachèze, il faudrait avoir un peu plus de données sur leur origine et leurs phases successives, connaître un peu mieux l'amie de Marbot et l'homme qu'elle avait épousé. Sur cette jeune personne, fille d'un secrétaire perpétuel d'Académie de province [2], amenée à Paris par Mme de Condorcet qui lui avait servi de mère ou au moins de tutrice, et enseigné une morale certainement très large, nous ne savons que fort peu de choses. Nous ne pouvons pénétrer le secret de son âme, ni dans le peu de lignes à elle écrites sur un ton d'aimable galanterie paternelle par le vieux secrétaire perpétuel, et retrouvées par M. de Nussac, ni dans l'image, d'ailleurs fort intéressante, que celui-ci a fait reproduire d'après un pastel. La seule remarque que nous suggère ce portrait, c'est que le visage ainsi représenté, avec ses yeux au regard ferme, son nez et son menton un peu forts, sa bouche assez grande aux lèvres minces, a quelque chose de décidé et d'artificieux à la fois. Sur le caractère de François Lachèze nous en savons moins encore; nous n'avons pas le droit de le déclarer dupe ou complaisant. Restons donc prudents dans nos conjectures, quelque tentation qu'on puisse éprouver de ne pas l'être, en traitant d'une époque où, selon l'exemple donné par son maître Rousseau, l'idéalisme du langage sert souvent à parer les réalités les plus vulgaires, et l'expression employée par Marbot, dans

[1] Marcellin Marbot, dans ses *Mémoires*, parle seulement de François Lachèze, non de la femme de celui-ci. Il exprime contre lui le grief d'avoir entraîné Antoine Marbot à accepter ce commandement à Gênes, dans l'exercice duquel le général a trouvé une mort pénible, sans éclat de gloire. Mais ce grief suffit-il à expliquer le sentiment d'inimitié que traduit son langage? Il appelle Lachèze le *mauvais génie de son père*. N'y a-t-il pas là un autre indice de la responsabilité que la famille Marbot faisait peser sur la famille Lachèze, à propos de la désunion conjugale du père et de la mère?

[2] M. Dupré de la Geneste se qualifiait en 1791 secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie royale des sciences et des arts de Metz. — Il écrivait à sa fille à la même époque, en annonçant le départ de ses deux fils pour les Indes : « Ma vieillesse, qui, quoique encore assez bien portante, touche « à l'extrême caducité, ne me laisse plus que des désirs de bonheur pour « tout ce qui m'appartient. »

Digitized by Google

une des lettres précédentes : « Nous ne sommes pas des hommes ordinaires, » à justifier ce que la commune morale n'excuse pas.

VIII.

Les lettres de Marbot aux Lachèze ne présentent pas seulement un intérêt de roman étrange à éclaircir, elles concourent très utilement, avec les discours de leur auteur au Conseil des Anciens, à nous renseigner sur ses idées politiques et philosophiques; elles nous montrent la répercussion des événements pendant la crise révolutionnaire sur ses sentiments et sa conduite. Marcellin Marbot raconte dans ses *Mémoires* que son père avait « voué une haine prononcée à ce parti terroriste qui gâta la Révolution de 1789. » Il cite même comme les ayant entendues de sa bouche, en novembre 1793 [1], les paroles d'indignation suivantes que lui aurait arrachées le spectacle d'une colonne mobile emmenant prisonniers une troupe de suspects : « Ces misé-« rables conventionnels ont gâté la Révolution qui pouvait être « si belle. Voilà encore des innocents qu'on mène en prison « parce qu'ils sont nobles ou parents d'émigrés; c'est affreux. »

Que Marbot ait commencé, comme beaucoup d'autres dont les opinions se sont prononcées ensuite, par être un patriote de nuance plutôt modérée ; que, dans la suite même, les excès du régime de la Terreur aient pu lui inspirer quelque répugnance et quelque trouble intérieur, nous n'y contredisons pas. Après l'anecdote rapportée ci-dessus, nous pouvons citer un autre fait recueilli par Rousselin [2]. Marbot, au début de la Révolution, à Brive, aurait défendu contre la fureur populaire un officier de Royal-Navarre, poursuivi pour avoir cravaché un ouvrier chantant le *Ça ira*. Mais qu'en novembre 1793, Marbot se soit servi textuellement des paroles : « Ces misérables conventionnels, » cela nous paraît plus difficile à admettre. Il avait à cette date déjà dépassé l'opinion girondine qui était la sienne, lors de l'Assem-

[1] Le voyage que Marcellin Marbot fit alors avec son père, de Turenne à Toulouse, se place plus exactement, d'après une des lettres publiées par M. de Nussac, en septembre 1793.

[2] *Notice historique sur le général Marbot*, Paris, an VIII, in-8. Ce panégyrique, déjà cité par nous, est pour l'histoire du général un document important.

Digitized by Google

blée législative. Il était sur le point de partir pour aller réprimer dans l'Aveyron, sous les ordres de son compatriote, le général Sahuguet, une des insurrections suscitées dans toute la France par la proscription des députés de son ancien parti à la Convention. M. de Nussac a publié la proclamation qu'il lança de Rodez au cours de cette mission de répression, le 10 brumaire an II de la République française une, indivisible et impérissable. « Pour cette fois, y dit-il, je me contente, en vertu des « ordres des représentants du peuple, de faire démolir ou « brûler les habitations des principaux chefs brigands. Mais, « citoyens de l'Aveyron, soyez avertis que la première fois qu'il « s'élèvera le moindre mouvement séditieux parmi vous, les « communes entières seront détruites de fond en comble, sans « distinction des innocents et des coupables. Les habitants de « l'Aveyron vont répondre solidairement de leur conduite res- « pective. Souvenez-vous que la vengeance nationale sera si « terrible, que le souvenir en restera éternellement gravé dans « la mémoire de vos descendants. » Il était enjoint par le général à tous les habitants de l'Aveyron, ceux des chefs-lieux de districts exceptés, de remettre toutes leurs armes, soit de munition, soit de chasse, entre les mains de l'administration de leurs districts respectifs. Une perquisition générale pour s'assurer de l'exécution de cet ordre était annoncée, et quiconque ne s'y serait pas soumis devait « être puni de mort, conformément à la loi [1]. » A cette époque, Marbot fait précéder la signature de ses lettres de l'exclamation : *Vive la Montagne!* Il a changé ou il va changer son prénom chrétien d'Antoine pour un prénom symbolique emprunté au nouveau calendrier républicain : il s'appellera *Lierre* Marbot, et ne redeviendra Antoine que lorsque la Convention aura rendu un décret s'opposant à ces débaptisations fantaisistes.

[1] Cette proclamation, reproduite en 1799 dans un *Tableau sommaire de la Terreur en Aveyron*, signé Affre, servit de motif aux journaux modérés, comme le *Journal des Débats*, pour rappeler et flétrir alors le terrorisme de Marbot. On lui reprochait aussi certaines fusillades de prisonniers espagnols. Il n'en est peut-être pas responsable. Son fils Marcellin prétend que ces fusillades lui faisaient horreur. Dans le mémoire rédigé pour sa défense contre l'imputation de terrorisme, le 24 messidor an III, Marbot fait valoir l'ordre rétabli par lui, dans l'Aveyron, *sans verser une goutte de sang*, et le silence imposé à une armée révolutionnaire venant des départements voisins, laquelle voulait « organiser une insurrection générale » dans celui-là.

Digitized by Google

Entre toutes les victimes du régime de la Terreur, celle qu'il a paru ensuite regretter le plus est Danton. Encore ne trouvons-nous ce sentiment exprimé par lui que bien après la chute de Robespierre, dans une lettre écrite, en janvier 1795, à Mme Lachèze, alors qu'il est lui-même menacé par la réaction thermidorienne, et sur le point d'être suspendu de ses fonctions d'officier général.

« Si tu rentrais en France, écrit-il alors, tu ne comprendrais « plus rien à rien, surtout si tu comparais tout ceci à l'état où « nous étions lorsque tu es partie pour Gênes. Mais, malheu- « reusement, nous tombons d'un excès dans un autre, et nous « ne pouvons pas nous arrêter à ce juste milieu marqué par la « raison. Les passions nous aveuglent, et, du temps que nous nous « y livrons, on ne voit pas que l'aristocratie profite de toutes les « fautes. Parmi les horreurs du règne de Robespierre, il n'en est « aucune qui m'ait autant frappé que la mort de Danton. Dans « le premier moment, je le crus coupable; mais dès que j'eus « lu le rapport de Saint-Just, je vis que c'était une victime de la « tyrannie, et j'eus le courage de dire alors devant deux repré- « sentants : *C'est un assassinat*. La main du temps met chacun « à sa place : j'ai prédit que Danton serait placé au Panthéon. « Ma prédiction s'accomplira. »

Sans contester le propos d'indignation que Marbot prétend avoir tenu au moment même devant deux représentants, il est permis de penser que la persuasion du rôle qu'aurait pu jouer Danton, pour arrêter les représailles après le 9 thermidor, donne plus de vivacité aux regrets du général, près d'être mis en disponibilité comme terroriste. S'il y eut jamais un mouvement d'opinion légitime, ce fut à coup sûr celui qui fit de la proscription de Robespierre et de ses amis, par des complices de leurs torts effrayés pour eux-mêmes, et plus méprisables qu'eux en général, le point de départ d'une revanche pour les idées de justice et d'humanité. Mais, en tant qu'elle s'est exercée contre les personnes, cette revanche même a eu ses excès. Elle a atteint dans leur ambition trop d'officiers généraux de date récente, à commencer par Bonaparte. Tous n'ont pu, comme celui-ci, se mettre hors de pair par les triomphes de la campagne de 1796-1797 en Italie, et fuir ensuite les dissensions politiques en Égypte; beaucoup se sont trouvés rejetés dans le parti jacobin, et préparés ainsi à prêter les mains ou à donner

Digitized by Google

leur assentiment à ce coup d'État du 18 fructidor, dans lequel l'armée a servi à écraser le réveil spontané d'une politique plus favorable encore à la liberté qu'à la royauté. Ce fut le cas pour Marbot, supendu de ses fonctions par arrêté des représentants en mission, Meillant et Chaudron-Rousseau [1], en prairial an III, époque où les anciens membres terroristes des comités de la Convention furent décrétés d'accusation. Et c'est ainsi qu'il faut expliquer son élection au Conseil des Anciens comme représentant du parti jacobin, en vendémiaire an III (octobre 1795), et son concours actif à la politique de ce parti jusqu'au 18 brumaire.

C'est surtout comme l'un des instigateurs et acteurs de la journée du 18 fructidor qu'il a marqué au Conseil des Anciens. Dès le 11 fructidor an IV, il déclarait, dans une discussion au sujet de la rentrée en France des émigrés ou des fugitifs de l'Alsace, que « la contre-révolution était dans le Conseil des Cinq-Cents. » Lorsque les élections de prairial an V furent venues renforcer dans les deux conseils le parti qu'on appelait *clichien*, il rapprocha ce qui s'était passé cette fois, dans le département du Lot notamment, des procédés mis en œuvre en 1792 pour renverser la monarchie; aujourd'hui comme alors, disait-il, on cherche à atteindre le gouvernement en discréditant ses agents et ses opérations. Il fit partie, comme le reconnait son ami Rousselin, du comité qui prépara avec le Directoire toutes les mesures exécutées le 18 fructidor, s'opposa par avance aux précautions que certains membres des conseils cherchaient à prendre contre la garde militaire qui leur avait été donnée et qui allait les trahir, et repoussa seulement la proposition de décréter la peine de mort contre les émigrés rentrés. Le coup fait, c'est-à-dire les salles des séances des conseils occupées militairement, les représentants suspects arrêtés ou poursuivis, il fut, parmi les Anciens non opposés au Directoire qui

[1] Chaudron-Rousseau fut lui-même arrêté en août 1795 (ou thermidor an III), pour abus de pouvoir durant ses missions, et Marbot fut réintégré dans ses fonctions par arrêté du Comité de salut public en date du 17 fructidor. Une note insérée au *Moniteur*, à la date du 11 vendémiaire, annonça cette réintégration, en ajoutant que sa suspension était le fait d' « une intrigue. » Mais on ne se pressa pas de lui donner un commandement; celui qui lui fut offert un peu plus tard à Brest fut refusé par lui. Est-ce bien, comme le dit son fils, pour éviter d'avoir à fusiller des prisonniers chouans ?

Digitized by Google

se réunirent à l'École de médecine, le premier et le plus énergique à demander l'approbation des actes et des propositions du gouvernement. Il présenta un ordre du jour, motivé sur la nécessité des circonstances, à l'effet d'écarter une motion tendant à examiner si la translation du Conseil des Anciens était régulière, et l'Assemblée en nombre pour délibérer. Il déclara qu'il ne fallait pas hésiter à prononcer la déportation contre les individus que l'on croyait, en conscience, être les chefs de la prétendue conspiration. Il proposa d'ailleurs, d'après Rousselin, de rayer divers noms sur la liste de proscription, notamment celui du représentant qui l'avait fait jadis destituer de son commandement militaire comme terroriste (Chaudron-Rousseau probablement). Élevé peu de temps après à la présidence du Conseil des Anciens, il fit partie de « la petite réunion amicale » qui, dans cette période, disent les *Mémoires* de Barras, se réunissait tous les quatorze jours chez le président du Directoire. Elle comprenait, avec Marbot, Lamarque, Jean Debry, Sieyès, Jourdan et Poullain-Grandprey.

Il ne suivit pourtant pas le Directoire dans l'évolution qui, l'année suivante, amena celui-ci à faire, contre les élus du parti avancé, l'épuration inverse de floréal an VI. Une seconde fois président du Conseil des Anciens, il prononça, à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, un grand discours, revenant sur le 18 fructidor pour le glorifier en termes pompeux. « Quatorze « juillet, s'écrie-t-il, que serais-tu devenu sans le 18 fructidor, « sans ce jour où, la minorité du corps législatif s'unissant à la « majorité du Directoire, le monstre royal fut frappé au cœur, « les conspirateurs saisis et dispersés [1] ? » Il eut à répondre au compte rendu des travaux de l'Institut par Daunou. Quelques jours avant de sortir du Conseil des Anciens, comme soumis à la réélection, le 28 germinal an VII, il vint, dans un autre grand discours, demander une levée complémentaire de 200,000 hommes pour résister à la seconde coalition qui venait de se former, et en même temps attaquer avec violence le ministre de l'intérieur, François (de Neufchâteau). Une circulaire de celui-ci

[1] Parmi les monstruosités de cette époque, Marbot signale « l'*impudeur* avec laquelle, dans l'enceinte du Sénat, on parlait *du culte de nos pères*, comme on aurait pu le faire du temps de Louis le Débonnaire, ou du temps de Charles IX. »

Digitized by Google

aurait, suivant Marbot, désigné les républicains aux poignards des royalistes; il fallait que la responsabilité des ministres ne fût pas un vain mot. Une lutte ardente était en effet engagée à nouveau, en vue des élections de prairial an VII, entre le gouvernement et le parti avancé. Ce fut alors celui-ci qui l'emporta, au moins au Conseil des Cinq-Cents, et épura à son tour le Directoire; mais l'élection dans la Corrèze de Marbot et de son camarade Brune, qui était porté avec lui, n'en fut pas moins annulée. Quand la société des Jacobins eut été reconstituée au manège des Tuileries, Marbot, nous l'avons dit, y chercha un appui, et en devint un des quatre secrétaires ou *notateurs*. Et, comme son ami Bernadotte, appelé au ministère de la guerre, l'avait fait nommer commandant de la 17e division militaire à Paris, en remplacement de Joubert, il cumula cette qualité de secrétaire du club démagogique avec son commandement, au siège même de ce commandement. Il fallut, pour le lui faire retirer, l'occasion fournie à Sieyès et aux modérés par l'attentat contre les membres du Directoire, à la cérémonie anniversaire du 10 août.

Marbot se souvint alors que la guerre était reprise, et accepta très dignement le premier commandement à la frontière qui lui fut offert, un commandement à l'armée d'Italie.

Sa carrière sous le Directoire est un exemple instructif de l'espèce de fatalité qui condamne un officier général rejeté dans la politique, par mécontentement d'une injustice soufferte, à accentuer toujours davantage les opinions par lui empruntées au parti dans lequel il s'est enrôlé. Rousselin reconnait lui-même que « dans ces temps de confusion.... il n'eut pas toujours la « vue parfaitement nette sur les hommes et les choses d'alors. « La connaissance imparfaite de la révolution intérieure est « (ajoute Rousselin) le fait de beaucoup de militaires. »

L'armée a été malheureusement un facteur important de la politique intérieure, depuis la réaction thermidorienne jusqu'au 18 brumaire. Heureux les généraux que cette politique n'a pas éloignés des champs de bataille, si glorieux alors pour nos armes! A Marbot elle a beaucoup plus nui que servi. C'est sa mauvaise étoile qui l'a fait entrer au Conseil des Anciens, avant même d'avoir retrouvé un commandement, et alors qu'on se battait au delà de toutes nos frontières. C'est elle encore qui lui

Digitized by Google

a fait échoir ce dernier commandement à l'armée destinée à être enfermée dans Gênes; en effet, c'est dans le pénible siège de cette ville qu'il est mort le 19 floréal an VIII, après avoir été blessé au combat de Cadibona (pourquoi contester sur ce point le récit de son fils?), mais du typhus du siège encore plus que des suites de cette blessure, et sans éclat pouvant au moins illustrer sa fin à quarante-six ans. Par une sorte de pressentiment, il eût préféré un commandement à l'armée du Rhin; que ce soient ou non les conseils de son ami Lachèze, consul général à Gênes, qui l'aient déterminé à accepter celui-là, il s'est honoré en n'élevant aucune objection contre le poste auquel il était appelé, et en ne se laissant pas détourner par la tentation de s'attacher à la fortune de son collègue Bonaparte, lorsque faisant route vers les Alpes-Maritimes, il le rencontra à Lyon, dans le triomphe du retour d'Égypte.

IX.

Si Antoine Marbot a été un assez mauvais politicien, il avait toutes les qualités d'un véritable militaire, et même d'un militaire de grande valeur. Dans la notice dont nous avons parlé à diverses reprises, Rousselin a très justement indiqué cette conclusion. Elle peut être établie d'abord par le témoignage non seulement des officiers généraux qui ont été liés avec Marbot par la politique, mais encore de ceux qui ont été ses chefs en campagne. Sans parler de Lacuée et Servan sous lesquels il a servi comme adjudant général, Dagobert l'a proposé pour le grade de général de brigade, dans une lettre au ministre de la guerre du 30 août 1793, publiée au *Moniteur* (t. XVII de la réimpression, p. 610), lettre écrite à la suite des combats qui avaient ouvert à l'armée des Pyrénées-Orientales l'entrée de la Cerdagne espagnole; Dugommier l'a proposé pour le grade de général de division, après lui avoir confié le commandement d'une petite troupe partie de Perpignan pour aller secourir Toulon, mais arrêtée en route par la nouvelle de l'entrée des Anglais dans cette ville; Moncey a contresigné les rapports sur ses opérations dans les Pyrénées-Occidentales; Oudinot, chef d'état-major de l'armée d'Italie, rappelait, en 1839, dans une lettre adressée au ministre de la Guerre, les regrets laissés par cette victime du

Digitized by Google

siège de Gênes à ceux qui l'avaient connue. — Mais rien ne fait mieux apprécier les qualités militaires de Marbot que les documents relatifs aux combats livrés par lui à la tête de sa division, les 4 et 5 frimaire an III (24 et 25 novembre 1794), dans les montagnes de la Navarre espagnole, autour d'Olabe, à une lieue environ de Pampelune. Nous avons déjà parlé des rapports de Marbot sur ces combats et sur les opérations qui les avaient précédés, rapports publiés par M. de Boislecomte et reproduits par M. de Nussac. Sous une forme moins claire et moins précise, la lettre écrite à la Convention par les représentants du peuple Garran et Baudot, et lue dans la séance du 15 frimaire an III, les confirme absolument. Pendant une journée et une nuit, dans une situation périlleuse, isolé du reste de l'armée française, menacé même d'être coupé de ses communications avec une moitié de cette armée, sous une pluie ou une neige continuelles qui augmentaient encore les difficultés naturelles d'un pays aussi montagneux, attaqué au moment où son général en chef vient de lui enlever seize compagnies de grenadiers, et arrivé après quelque temps de combat à l'épuisement de ses munitions, Marbot a tenu tête à des forces ennemies doubles des siennes, commandées par le général en chef espagnol Colomera. Le sang-froid avec lequel, dans cette longue résistance, il abrite ses troupes, choisit ses positions, établit par-dessus des crêtes de montagnes des communications avec les autres généraux français séparés de lui; l'élan qu'il retrouve et sait communiquer à ses soldats le lendemain, après une nuit passée en armes sous cette pluie glacée, aussitôt que les premiers renforts le rejoignent, nous le montrent véritablement homme de guerre.

La vigueur de tempérament et l'entrain, qui chez lui allait de pair avec cette vigueur physique, étaient déjà des avantages précieux pour donner l'exemple de l'endurance et se faire obéir dans les pénibles campagnes de la Révolution. Mais de plus Marbot exerçait son commandement avec beaucoup de possession de lui-même. Il avait l'habitude de réunir souvent ses chefs de corps au centre de la division, et l'art de leur expliquer d'une manière claire et persuasive les moyens qu'il allait employer. « Cette méthode, écrit-il dans « un de ses rapports, m'a paru souvent nécessaire dans

Digitized by Google

« la guerre des montagnes où les chefs de corps sont obligés « parfois, au milieu de l'action, de prendre eux-mêmes un « parti, à raison de la difficulté ou, pour mieux dire, de l'impos- « sibilité des communications. » S'il avait servi moins longtemps, avant la Révolution, que d'autres officiers généraux sortis des cadres de sous-officiers ou d'officiers subalternes de l'ancienne armée, il gardait cette supériorité d'avoir passé quelque temps dans un état-major important. Et, même dans sa vie antérieure de propriétaire campagnard, vie à laquelle il avait su donner de l'activité physique et intellectuelle, faisant, après avoir couru les champs, nous dit son fils, de longues séances de lecture et d'étude dans la bibliothèque de sa maison de La Rivière, les préoccupations et les aspirations militaires avaient dû rester toujours présentes à son esprit.

Au temps de la guerre de Trente ans, quand il y avait encore des troupes de partisans, plus tard même, dans les périodes où le besoin d'officiers avait rendu le gouvernement moins difficile sur l'origine de ceux qu'il devait accueillir, Marbot se fût fait une carrière brillante d'officier de fortune. Entré au service depuis la Révolution, il eût réalisé, presque aussitôt que conçu, son ambition militaire. Mais il était, en 1789, un officier dans une situation mal définie, arrivé à un emploi de quelque importance sans avoir fait la guerre, par des voies détournées, après des mécomptes et des froissements d'amour-propre, ayant à lutter, même pour se maintenir à ce rang, contre les difficultés inhérentes à l'état social, difficultés qui s'étaient accentuées depuis quelque temps au lieu de s'aplanir, alors que les mœurs créées par le développement de l'instruction et de la richesse tendaient au contraire au nivellement. Puis, tout d'un coup, s'était produite la grande secousse qui avait ouvert le champ à toutes les espérances, particulières aussi bien que générales. La politique a été un emploi soudain de son activité dans lequel il a porté la fougue qui lui était naturelle et la surexcitation de ses espérances personnelles renaissantes; il y a porté aussi le genre d'idées qui lui était commun avec tant d'hommes de son temps, « des idées non assez arrêtées d'avance et fondées sur « *cette instruction générale qui répond à tous les sophismes.* » Cette dernière observation est de Rousselin de Saint-Albin, cherchant à expliquer les erreurs politiques de Marbot; elle est bien

Digitized by Google

curieuse pour l'époque à laquelle elle a été écrite (l'an VIII), et sous la plume d'un ami de Camille Desmoulins, de Bernadotte et de Barras, choisi plus tard par celui-ci pour être le rédacteur de ses *Mémoires*. Mais, dans les intervalles de sa vie politique, Marbot a été mis en face de l'ennemi, avec des occasions de se faire honneur en combattant. Il a retrouvé ses qualités de soldat et de cadet de Gascogne; son énergie, accrue par l'exaltation même qui le conseillait mal dans les assemblées électorales et délibérantes, s'est déployée dans un milieu approprié, et se fût déployée mieux encore si le temps qui lui a été donné n'eût été aussi coupé et aussi court.

CH. DE LOMÉNIE.

Digitized by Google

LES ORIGINES DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE

LE RECEVEUR GÉNÉRAL

DES

CONTRIBUTIONS DE LA GRANDE ARMÉE

SES ATTRIBUTIONS, SES COMPTES

1805-1810

De nombreuses publications permettent de suivre les exploits des soldats de l'épopée impériale. Il n'est guère d'officier, même subalterne, qui n'ait laissé quelques mémoires jugés dignes d'être mis au jour. En ce genre tout a été dit. Mais le génie de l'Empereur n'éveilla pas seulement l'ardeur belliqueuse d'une série de héros, il fit également surgir de cette génération si fertile en grands hommes une pléiade de remarquables fonctionnaires civils.

Tandis que l'armée étendait les frontières de l'Empire, l'administration rétablissait l'ordre dans les pays conquis. C'est une autre face de cette époque passionnément intéressante, qui mérite également d'être étudiée ; le zèle des publicistes trouve là un champ très vaste d'investigations nouvelles.

Un point notamment reste inexploré, c'est l'histoire du Domaine Extraordinaire. Napoléon appelait ainsi une sorte de caisse particulière, alimentée par ses victoires ; on y versait les biens mobiliers et immobiliers acquis par conquête ou traité tels que prises en matériel ou numéraire, indemnités de guerre, domaines fonciers enlevés aux princes ou aux couvents. L'Empereur en disposait seul, sans aucun contrôle législatif.

Digitized by Google

L'organisme administratif du service peut se reconstituer d'après les décrets qui l'ont établi et surtout le sénatus-consulte du 30 janvier 1810. Mais « les comptes du Domaine Extraordinaire n'ont jamais été publiés; » sortis des cadres de la comptabilité publique, ils n'ont été connus que de Napoléon et de ses fonctionnaires, « ce serait une curieuse étude de reconstituer cette comptabilité [1]. » Je serais heureux d'y contribuer pour une faible part en publiant les comptes du receveur général des contributions de la Grande Armée, conservés dans des archives particulières inédites jusqu'à ce jour [2].

A l'appui d'un compte général des fonds du Domaine Extraordinaire, établi en 1810, son trésorier, voulant donner un « aperçu sur l'augmentation du numéraire en circulation, provenant des campagnes de 1806, 1807, 1808 et 1809, » a dressé en quatre tableaux le résumé de sa comptabilité, qu'il divise par coalition; c'est le bilan des conséquences financières de nos victoires; ce document, hérissé de chiffres arides en eux-mêmes, s'éclaire et se complète par la description des attributions étendues du comptable qui l'a dressé.

Dès la fin de l'année 1805, les subsides étrangers, levés par Napoléon en Allemagne, ne sont plus versés au Trésor public; une caisse particulière, le trésor de l'armée, spécialise les produits de la guerre. Elle fut confiée à M. de la Bouillerie, un infatigable travailleur, « connu par sa probité [3], » qui, ayant servi dans l'ancien régime, comme trésorier des dépenses de la guerre, avait en 1798, à l'armée d'Italie, refait sa carrière, brisée d'abord par la Révolution. Successivement payeur aux armées d'Italie, du Rhin et d'Angleterre, il recevait, le 6 brumaire an XIV, une commission [4] de receveur général pour la levée des contributions dans les pays conquis.

[1] M. Stourm, membre de l'Institut, professeur de droit financier à l'École libre des Sciences politiques.

[2] Je tiens à adresser ici l'hommage de ma reconnaissance au comte de la Bouillerie, qui m'a autorisé à dépouiller et à publier ses archives de famille.

[3] « L'Empereur avait toujours eu en lui une confiance absolue et le peignait d'un mot lorsque, avec son honnête brusquerie, il gourmandait ceux de la Cour qu'il appelait des paniers percés, en leur disant : « Voyez la Bouillerie, lui est un sac qui n'est jamais percé. » — *Le comte Corvetto, sa vie, son temps, son ministère*, par le baron de Nervo, Paris, 1869.

[4] Empire français. — Grande Armée. — Commission de Receveur général pour la levée des contributions dans les pays conquis.

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, ayant pleine confiance dans

Digitized by Google

Le règlement relatif à la prise de possession des États de la maison d'Autriche [1] lui prescrit, après avoir consulté le directeur général, l'inspecteur en chef aux revues, Villemanzy, d'établir un rapport sur les revenus des États de l'Autriche conquis par l'armée française et par ses alliés, et un projet de contribution [2], une fois payée, et mensuelle; ainsi le ministre de la guerre pourra soumettre à l'Empereur l'état des contributions à percevoir en argent.

Au contraire, les contributions en nature et denrées seront frappées par le conseiller d'État Petiet, intendant général de l'armée, et reçues par les chefs des diverses régies ou agents désignés par l'intendant général.

A mesure que la conquête s'étend, l'Empereur l'organise : un décret du 24 brumaire an XIV règle le gouvernement et l'administration de l'Autriche, le général Clarke est nommé gouverneur général et le conseiller d'État Daru, intendant général; l'un va présider à la police, l'autre organisera l'administration. Des commandants militaires et des intendants, choisis parmi les inspecteurs aux revues, sont placés dans chaque cercle pour y exécuter leurs ordres.

Une des premières préoccupations de M. Daru fut de mettre

le zèle et l'attachement pour notre personne de M. de la Bouillerie, l'avons, en vertu de nos décrets des 29 et 30 vendémiaire dernier, nommé et nommons par ces présentes Receveur général, chargé de recevoir tout l'argent provenant des contributions, ordonnons aux autorités et aux habitants des pays conquis, sous leur responsabilité personnelle, de respecter et de faire respecter ledit sieur de la Bouillerie et de déférer à toutes les demandes qu'il sera dans le cas de leur faire d'après nos ordres, mandons à tous les commandants des troupes françaises, toutes les fois qu'ils en seront requis, de prêter secours et assistance audit sieur de la Bouillerie pour l'exécution de nos ordres.

Donné au quartier général impérial à Munich, le 6 brumaire an XIV.

Par ordre de l'Empereur, le ministre de la guerre,
Maréchal Alex. BERTHIER.

[1] Arrêté le 7 brumaire an XIV par le maréchal Berthier, major général.

[2] Se fondant sur les contributions levées en l'an VIII et l'an IX, MM. de Villemanzy et de la Bouillerie proposèrent de frapper les tributs suivants :

	Principale	Mensuelle
Sur les possessions de la Maison d'Autriche en Souabe	400,000	80,000
Fribourg et Ortenau	800,000	160,000
Évêché d'Echstett	800,000	160,000
Mergentheim (ordre teutonique)	600,000	120,000
Total	2,600,000	520,000

Digitized by Google

la main sur les caisses publiques locales et d'en assurer le contrôle. Dans ce but il écrivait de Vienne au ministre de la guerre, le 1er frimaire an XIV :

Monsieur le Maréchal,

Vous m'avez mandé que l'intention de Sa Majesté était que j'établisse près de chacune des administrations allemandes un commissaire français pour assurer l'exactitude des comptes à rendre par ces administrations. Je vous ai représenté que je n'avais à ma disposition aucun agent à qui je puisse confier des fonctions aussi délicates. L'arrivée de M. de la Bouillerie me fournit un moyen à vous proposer pour exercer cette surveillance, du moins sur un objet principal, sur les caisses. On pourrait le charger de constater périodiquement l'entrée et la sortie des fonds de chaque caisse principale, et de me rendre compte à chaque instant de la quotité des sommes disponibles.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le maréchal, qu'il ne serait pas possible d'interdire absolument toute dépense aux administrations du pays. Puisqu'on veut qu'elles continuent leurs fonctions, il est nécessaire de leur en donner les moyens. Mais tout l'excédent des impôts, après la déduction des frais de régie, sera disponible. M. de la Bouillerie ferait verser ces fonds dans sa caisse, etc.... DARU.

La réponse de l'Empereur lui parvint en marge de sa lettre même, ainsi conçue :

L'Empereur, Monsieur Daru, à qui j'ai soumis cette lettre, approuve ce que vous proposez.

Brünn, le 3 frimaire an XIV. Maréchal BERTHIER.

Aussitôt l'intendant général en avise le receveur [1] des contributions et lui envoie un état des principales caisses existant à Vienne [2].

Ainsi toutes les mesures sont prises pour éviter le désordre financier en pays conquis : M. de la Bouillerie, comptable très minutieux, était l'homme qui convenait pour exécuter ponctuellement ces sévères prescriptions. Nous sommes loin du temps

[1] Cette lettre, datée du 6 frimaire, est écrite sur papier à en-tête imprimé, marquant : Paris, que M. Daru dut effacer pour mettre à la main : Vienne, comme il dut ajouter à son ancien titre d' « intendant de la maison de l'Empereur, » également imprimé, la mention manuscrite : « et de l'Autriche, » énonçant ses nouvelles attributions.

[2] Ce sont la Caisse des États de la Basse-Autriche, la Caisse centrale, celle de la Banque, celle de la ville de Vienne, celle des douanes, du timbre, des postes, du sel, etc.

Digitized by Google

où le Directoire vivait des fonds envoyés par ses généraux victorieux. En 1797, Hoche en Allemagne, Bonaparte en Italie, étaient considérés en conquérants sans freins ni lois. Une confusion s'opérait entre les crédits du ministère de la guerre, les tributs de l'étranger, le patrimoine des généraux; les réquisitions fournissaient les vivres ; les contributions, la solde et les envois de fonds au Directoire; les présents, remis ou pris, faisaient les traitements des généraux et couvraient les frais de représentation. Aussi Gaudin refusait à Sieyès le ministère des finances, en disant : « Quand il n'y a ni finances ni moyens d'en faire, un ministère est inutile. »

Sous le Consulat et l'Empire la situation change, l'ordre se rétablit; Gaudin, devenu ministre des finances, en rend témoignage dans ses *Mémoires*, et particulièrement sur le point que nous étudions : « Les fonds du Domaine Extraordinaire, écrit-il, pour n'avoir pas été compris aux budgets, n'en ont pas moins été l'objet d'une comptabilité régulière. »

Le 31 janvier 1806, le receveur général rendait son premier compte à l'Empereur : le produit des contributions, tant principales que mensuelles, s'élève à la somme de *cinquante-huit millions six cent trente-cinq mille quatre cent vingt-sept francs quatre-vingt-cinq centimes*, en numéraire, lettres de change, billets de banque.

Voici le tableau des contributions :

Désignation des contribuables	Contributions frappées	Contributions encaissées	
Brisgau et Ortenau (Fribourg) . .	960,000 fr.	151,125 fr.	29
États autrichiens en Souabe (Gunzbourg).	480,000	199,753	39
Ordre teutonique (Mergentheim).	720,000	198,800	»
Ecchstett (électorat de Salzbourg).	960,000	215,122	05
Haute-Autriche	10,000,000	266,422	82
Basse-Autriche	32,000,000	16,005,132	56
Moravie.	12,000,000	250,000	»
Styrie	14,000,000	1,243,854	66
Électorat de Salzbourg	6,800,000	81,149	65
Principauté de Schwartzemberg.	460,000	24,067	43
Article secret du traité de Presbourg (25 déc. 1805).	40,000,000	40,000,000	»
Total des contributions recouvrées.		58,635,427 fr.	85

Digitized by Google

Observations. — Pour *Ecchstett*, il a été versé en outre des lettres de change sur MM. Bethmann frères, de Francfort, montant à 135,600 fr., lesquelles, n'ayant pas été acceptées, sont de nulle valeur et ne peuvent être considérées que comme un titre de plus pour la créance.

Basse-Autriche. Dans le compte arrêté avec le gouvernement autrichien, il n'y a que 16 millions, la différence de 5,132 fr. 56 provient de ce que 165,558 fr. ont été donnés comme billets de la banque sur le pied de 2 fr. 50, et que le receveur s'en est chargé en recettes à raison de 2 fr. 58.

Article secret du traité de Presbourg. Sur ces 40 millions, 32 millions ont été versés en lettres de change et 8 en numéraire.

A ces contributions s'ajoute le produit de la vente du matériel et des objets monopolisés, trouvés dans les magasins et arsenaux autrichiens :

La vente des sels a produit. . . .	3,400,436 fr.	40
— des tabacs	1,396,073	81
— de l'artillerie des arsenaux.	1,299,128	57
— de bois en magasins. . .	290,399	17
Diverses ventes, maïs, biscuits, légumes, fers, chevaux, etc. . .	546,731	10
Recettes diverses, saisies de caisses.	62,250	87
Cela fait, avec les contributions, un total général de.	65,630,447 fr.	77

Suit la situation générale de la caisse des contributions de la Grande Armée au 31 janvier 1806, arrêtée à Lintz le 1er février :

Versements faits à M. Roguin, payeur général de l'armée.	18,125,304 fr.	81
Versements faits à M. Félician, payeur du 1er corps d'armée	384,117	43
Versements faits à M. Mollien, directeur général de la caisse d'amortissement	43,873,450	28
Total des dépenses . . .	62,382,872 fr.	52
Reste en caisse, tant à la Caisse générale que chez les receveurs particuliers, à Brunn, Lintz, Augsbourg, Salzbourg, Innspruck et Strasbourg. .	3,247,575 fr.	25

Ce document énumère, en même temps que leur chiffre, l'emploi des fonds provenant de la conquête; une part servit à l'en-

Digitized by Google

tretien de l'armée, l'autre partie, versée à un compte spécial à la caisse d'amortissement, fut le premier élément du trésor de réserve.

La disproportion entre les contributions frappées et les sommes effectivement encaissées étonne au premier abord. La lenteur des vaincus à se libérer fait ressortir et l'exagération des taxes imposées et la modération des recouvrements [1].

Ce compte ne présente pas dans leur totalité les résultats financiers de la campagne, on ne peut généraliser les réflexions qu'il suggère. Un document d'ensemble nous donne des chiffres plus complets; c'est le tableau général des fonds de la troisième coalition :

RECETTES		DÉPENSES	
Monarch. autrichienne	71,302,297f 23	Au payeur général, service de l'armée . .	23,330,615f 37
Contributions sr Francfort.	2,000,000 »	Dépenses autor. par le maj. gén. de l'armée.	734,832 10
Marchandises anglaises saisies en Suisse . .	1,083,657 77	Remboursem. au Trés. de la Cour. pour dépenses extr. faites à l'armée	661,766 61
Restitution par le général Solignac. . . .	50,908 75	Frais de transport de fonds à l'armée . .	10,749 33
Bénéfices sur les négociations faites par la Caisse générale . .	1,036,791 81	Autres d'administration à l'armée. . .	120,349 49
Total des recettes . .	75,473,655f 56	Pertes sur les négociations de fonds empl. à l'armée.	832,887 27
		Pertes faites par la Caisse générale . .	1,354,418 55
		Total de la dépense à l'armée	27,045,618f 81

La recette est de	75,473,655 fr.	56
La dépense en Allemagne de. .	27,045,618	81
Fonds rentrés en France . . .	48,428,036 fr.	75

[1] Les motifs qui ont retardé ou empêché la rentrée de la totalité ou d'une partie des contributions imposées sont énumérés par M. de la Bouillerie dans son rapport aux conseillers d'État chargés de vérifier sa comptabilité ; ce sont : l'évacuation plus ou moins précipitée des provinces, la situation des pays contribuables écrasés par la présence de l'armée qu'ils étaient obligés de nourrir, le manque de numéraire, la ruine du commerce et du crédit public, et enfin le traité de paix dont un des articles suspendait la levée des contributions à partir du jour de l'échange des ratifications.

Digitized by Google

Ayant présidé à l'encaissement et à l'emploi de ces fonds, M. de la Bouillerie recevait, le 8 juillet 1806, les félicitations du ministre de la guerre, le maréchal Berthier, qui lui transmettait la satisfaction de l'Empereur sur « le zèle, l'intégrité et l'économie qu'il avait témoignés. »

Le décret impérial du 22 septembre 1806 prescrivit de décharger les receveurs des sommes remises aux payeurs du Trésor près les armées ou versées à la caisse d'amortissement. Il établissait de plus le montant des frais de perception [1] : « Il leur sera alloué 1 °/₀ de leurs recettes sur les cinq premiers millions et 1 °/₀₀ sur les recettes en excédent; ces remises ne seront exigibles que sur les recettes effectuées et non sur les mouvements de caisse. » En conséquence; le 9 octobre 1806, M. de la Bouillerie, alors à Mayence, adressait à M. Bérenger [2] son rapport aux conseillers d'État chargés de vérifier la liquidation de son compte [3]. C'est le terme final de la comptabilité des contributions levées sur la troisième coalition.

L'opération était à peine terminée : la guerre éclate dans l'Allemagne du Nord. Le receveur général, après le rude labeur de la campagne précédente, avait obtenu un congé au mois de juillet 1806. Il vint le passer près de la Flèche, dans la terre de famille, dont il portait le nom, et qui était alors habitée par son frère cadet.

Ce dernier, officier au régiment de chasseurs à cheval de Normandie, sous l'ancien régime, avait servi à l'armée des Princes jusqu'à sa dissolution et était revenu depuis peu d'émigration.

[1] Le service des bureaux du receveur général fut organisé à Munich le 5 brumaire an XIV; il comprenait : un receveur général et un secrétaire-interprète, un caissier, un commis principal, un expéditionnaire et un bureau de comptabilité comprenant un chef de comptabilité, deux commis principaux attachés aux journaux, deux employés auxiliaires, deux expéditionnaires ; pour assurer le service il fallait en outre : 1° des équipages, un conducteur en chef et des charretiers en nombre indéterminé, deux fourgons de quatre chevaux, et les chevaux des employés ; 2° des garçons de bureau, enfin 3° des agents extérieurs : inspecteurs des caisses et receveurs particuliers, employés et garçons de caisse, en raison de l'étendue du pays occupé par l'armée.

[2] Conseiller d'État, directeur général de la Caisse d'amortissement.

[3] Ce ne furent ni les commissaires de la Trésorerie ni la Cour des comptes qui purent en connaître. Napoléon ne considère pas ces derniers comme publics ; leur comptabilité est apurée en son nom par une commission de conseillers d'État.

Digitized by Google

Il avait renoué dans son pays les relations d'autrefois interrompues par la Révolution. L'arrivée d'un grand fonctionnaire de l'Empire fit sensation dans ce milieu provincial et arriéré. Les glorieux récits du receveur général de la Grande Armée éblouirent les châtelains du voisinage.

Entouré de cette auréole de victoire, M. de la Bouillerie rencontra dans sa paisible province natale une jeune fille d'un grand nom, Anne-Mélite de Foucault. Le charme de son esprit et la dignité de ses manières surent conquérir le cœur du jeune homme : on annonçait leurs fiançailles, quand leur parvint la nouvelle de la reprise des hostilités en Prusse avec l'ordre de rappel du receveur général. Le devoir patriotique primait alors les liens du cœur; il partit aussitôt, passait le 2 octobre à Mayence et, le 30, arrivait à Berlin occupé peu de jours auparavant. Le général Clarke venait d'être nommé gouverneur général de la Prusse et M. Daru [1], intendant général de l'armée, chargé de l'administration des pays conquis [2]. Par décret du 30 octobre, quatre principaux chefs de service étaient mis sous ses ordres : 1° un administrateur général des finances et domaines, M. Estève, chargé de la perception des revenus publics et des impositions; 2° un directeur général des contributions, M. Villemanzy, veillant à la rentrée des contributions extraordinaires et des réquisitions en nature; 3° un receveur général, M. de la Bouillerie, chargé de la recette des impositions ordinaires, des produits des domaines et des tributs extraordinaires; et enfin 4° un commissaire impérial, M. Bignon, résidant à Berlin, placé à la tête de la police dans les pays conquis.

Dans chaque arrondissement, un intendant, nommé par l'in-

[1] Le comte Daru était un sûr et grand travailleur ; « au courage du lion, il joint le travail du bœuf, » disait de lui Napoléon. Il passait pour connaître les impôts prussiens mieux que les meilleurs employés prussiens.

[2] Pendant la campagne d'Autriche, en 1805 et 1806, l'administration civile fut partagée entre un intendant général de l'armée et un du pays conquis : ce dernier était chargé d'ordonner la rentrée des contributions en nature et en argent, et de pourvoir aux besoins de l'armée d'après les invitations de l'intendant ; il s'ensuivit entre ces deux autorités des rapports de tous les instants et un conflit de juridiction qui devint très nuisible au bien du service ; l'un étant continuellement harcelé par les demandes de l'autre et celui-ci n'étant jamais satisfait de ce qu'il avait obtenu. Pour obvier à cet inconvénient, les deux places furent réunies pendant la campagne contre la Prusse. (Extrait d'un rapport sur l'administration des finances en pays conquis.)

Digitized by Google

tendant général, centralisait l'administration et correspondait directement soit avec l'administrateur général ou le directeur général, soit avec le commissaire impérial. A côté de lui, un receveur particulier relevait de M. de la Bouillerie.

Mais sous le contrôle des agents français, l'ancienne organisation financière prussienne fut provisoirement maintenue [1]; Clarke, Daru, Estève et la Bouillerie, réunis en conseil d'administration à Berlin le 13 novembre, prennent dans ce but diverses dispositions : « Un auditeur au Conseil d'État français sera placé à la tête de chaque branche de revenu public, savoir : imposition du sel, monnaies, accise, postes, loterie, domaines, contributions foncières, etc.... Ce receveur général établira un caissier près de chacune des administrations chargées des perceptions des revenus ci-dessus désignés, ces agents feront tous les dix jours leur versement à la caisse générale des contributions.... »

Cette organisation centralisée faisait craindre une longue occupation, elle se prolongea deux ans : d'octobre 1806 à octobre 1808. Pendant ce laps de temps, comme MM. Gaudin et Mollien en France, MM. Estève et de la Bouillerie dirigèrent les finances et la trésorerie en Prusse. Aussi les chiffres du nouveau compte, qui est le résumé de leurs opérations, sont, on le conçoit, bien plus élevés que ceux de la campagne précédente [2].

Le montant des frais de service ne fut pas établi comme l'année passée : les remises furent seulement de 1/2 °/₀ sur les cent vingt premiers millions et de 1 °/₀₀ pour les millions

[1] Par décret du 4 novembre 1806, les intendants durent faire verser au trésor de l'armée les fonds qui parvenaient dans les caisses publiques.

[2] A l'appui de son rapport sur l'administration générale des pays conquis pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, rendu à l'Empereur le 10 octobre 1808, M. Daru donne des chiffres à peu près semblables à ceux de M. de la Bouillerie. Son total s'élève à 604,227,922 fr. 09. Mais il faut en déduire 90,483,511 fr. 94 de fournitures faites en nature, qui ne furent pas imputées sur les contributions. Des 513,744,410 fr. 15 restant, on doit retrancher encore 39,391,759 fr. 62 classés parmi les restes à recouvrer. Restait enfin un total de 474,352,650 fr. 53, à peu près conforme au chiffre indiqué dans les comptes du receveur général. M. Daru le décompose ainsi :

Contributions extraordinaires de guerre	311,661,982 fr.	75
Impositions ordinaires	79,676,960	66
Saisies de caisses	16,171,587	62
Ventes diverses	66,842,119	50
Total	474,352,650 fr.	53

Digitized by Google

formant le complément. Le tarif des traitements accordés aux administrateurs séjournant à Berlin, suivant décision du maréchal Victor, duc de Bellune, gouverneur général, fixe à 2,000 fr. par mois l'allocation accordée au receveur général. Ces brillants émoluments ne lui faisaient pas oublier la jeune fiancée qui l'attendait au foyer familial. M. de la Bouillerie, voyant l'occupation des États prussiens se prolonger, ne cessait pas d'adresser des demandes de congé, si court soit-il, pour aller au pays célébrer son mariage.

L'Empereur, qui ne voulait pas se priver de ses services, lui écrivit, le 23 mars 1807, cette lettre flatteuse :

Osterode, 23 mars.

Monsieur de la Bouillerie, je vous ai nommé payeur général de la marine et membre de la Légion d'honneur ; je suis bien aise d'avoir trouvé cette occasion de vous témoigner ma satisfaction et je me fais un plaisir de vous l'annoncer moi-même. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. NAPOLÉON.

En le plaçant à un poste qui devait le ramener à Paris, il n'avait évidemment d'autre but que de faire patienter l'amoureux, toujours maintenu à Berlin dans une situation provisoire qui semblait devoir s'éterniser.

Toutefois, le congé désiré fut enfin accordé le 20 septembre 1807, mais pour un mois seulement ! M. de la Bouillerie quitta aussitôt Berlin, il passa à Paris le 9 octobre, arrivait à la Flèche le 15, se maria le 18 et était de retour à Paris le 30 octobre pour organiser l'intérim de sa charge de payeur de la marine, puis, le 17 novembre, il partait pour l'Allemagne et rejoignait Berlin le 4 décembre. Un instant, sa jeune femme avait songé à l'y suivre, mais la longueur du voyage et l'espoir que la paix de Tilsitt allait hâter l'évacuation le décidèrent à revenir seul en Prusse, il ne revit sa femme qu'un an après, en octobre 1808, et pour la première fois, son fils, né en juillet précédent. Un travail écrasant et une gloire éclatante faisaient oublier à ces Français, si fortement trempés, l'amertume des plus dures séparations ! Ce n'était pas une mince besogne de faire marcher une « machine dont la complication égalait l'étendue; » à la mauvaise volonté des vaincus irrités de cette longue occupation, aux lenteurs du paiement des indemnités qui en étaient la con-

Digitized by Google

séquence, les fonctionnaires français devaient opposer une énergie constante et une prudente fermeté. L'éloignement du chef-lieu des administrations locales, les ordres souvent contradictoires qui parvenaient aux intendants des provinces, l'absence d'unité dans la direction, partagée entre l'intendant général et ses principaux subordonnés, qui parvenaient difficilement à se mettre d'accord sur certains points, tels étaient les multiples obstacles qu'il fallait vaincre.

En dépit de ces difficultés, les administrateurs français surent recouvrer [1] 477,500,440 fr. pendant les campagnes de Prusse et de Pologne; 212 millions furent employés à l'armée par le payeur général et 260,325,000 fr. versés à la caisse d'amortissement; enfin 1,350,000 fr. environ furent payés aux donataires de domaines [2]; le reste fut employé en frais de négociation, transports, factage et autres services.

Le montant exact des sommes rentrées à la caisse générale est établi dans le tableau suivant :

[1] Les chiffres suivants sont extraits de la correspondance de M. Daru avec M. Mollien, ministre du Trésor, en 1811, concernant l'approbation des comptes présentés au Trésor par le receveur général des contributions de l'armée d'Allemagne.

[2] Dès le mois de novembre 1808, le receveur général recevait plusieurs lettres du ministre du Trésor, lui recommandant les intérêts des premiers donataires, dont voici les noms annoncés par l'intendant général avec la quotité de la somme qui leur est allouée :

16,000 fr. au ministre de la marine.
— — — police.
— au comte de Ségur, grand maître des cérémonies.
— au ministre du Trésor public.
— — de la guerre.
— — des finances.
— — secrétaire d'État.
8,000 fr. — des cultes.
— — d'État Defermon.
— — — Lacuée.
— — — Regnauld de Saint-Jean d'Angély.
4,000 fr. au général de division Foucher.

Digitized by Google

Fonds de la quatrième coalition

RECETTES		DÉPENSES	
Monarchie prussienne.	270,886,171f 30	Au payeur général de l'armée	183,448,538f 14
Westphalie	36,735,539 13	Fournitures à régulariser	435,754 46
Saxe.	50,531,777 35	Remboursem. de contribut. autorisées .	596,685 48
Grand-duché de Varsovie.	5,291,687 03	Dépenses div. autoris.	182,947 91
Cercles de Saxe. . .	2,668,046 60	Restitut. de coupons de la Saxe et d'int. sur les oblig. de la ville de Dantzick. .	3,123,846 33
États dont S. M. a disposé	45,976,740 74	Remboursem. au Trésor de la Couronne pour dépenses faites à l'armée	1,379,483 75
Provinces réservées .	24,386,316 71	Au Trésor public, dép. de l'armée du Rhin.	9,000,000 »
Saisies de bâtiments ennemis	4,931,807 52	Transports de fonds à l'armée	396,555 51
Saisies de marchandises anglaises . .	34,557,260 45	Frais d'administration du receveur général à l'armée	853,746 01
Restitutions par div.	709,441 74	Autres à l'armée du Rhin.	31,253 36
Obligat. sur la Prusse.	3,700,000 »	Frais de négociation, affinage, pertes de valeurs	2,604,822 93
Recettes imprévues de diverses natures. .	2,132,780 59	Total des dépenses de l'armee	202,053,633f 88
Valeurs réalisées . .	209,927 70		
Bénéfices sur l'emploi des fonds	48,981 92		
Bénéfices sur les négociations faites par la Caisse générale.	23,243 99		
Total	482,789,722f 77		

Fonds rentrés en France, 280,736,088 fr. 89

Pendant l'accomplissement de ces importantes opérations, M. de la Bouillerie avait en outre le souci de justifier devant la Cour des comptes sa gestion de trésorier principal de la guerre en Corse pendant les exercices 1790 et 1791, et correspondait avec le payeur général des dépenses de la guerre pour régler son compte de payeur de la première division militaire pendant l'an XII, l'an XIII et l'an XIV. Et ce n'était pas seulement la comptabilité d'opérations antérieures qui troublait le receveur général des contributions; le 21 août 1808, M. Mollien, minis-

Digitized by Google

tre du Trésor, lui accordait, sur l'ordre de Sa Majesté, un congé d'un mois, pour venir vaquer à ses fonctions de payeur général de la marine à Paris. Il quitta Berlin le 7 septembre 1808; sur ces entrefaites, Napoléon, voulant mener la Grande Armée en Espagne, se décida enfin à évacuer la Prusse; un ordre du 13 octobre 1808 règle les conséquences financières de cette mesure :

« Comme les bons, valeurs et autres objets versés à la caisse « d'amortissement deviennent considérables, M. Daru propo- « sera au ministre des finances de nommer quelqu'un unique- « ment chargé des produits de la Grande Armée à la caisse « d'amortissement; on pourrait placer quelqu'un attaché à M. de « la Bouillerie, qui reviendra à l'armée, y encaissera les 140 mil- « lions (en vertu du dernier traité, convention de Paris) et fer- « mera sa comptabilité. Sa caisse sera confondue avec la caisse « d'amortissement qui poursuivra ce qui est dû pour raison des « traites et obligations. Dès le 1er janvier 1809, un autre indi- « vidu, moins important que M. de la Bouillerie, aura le titre de « receveur des contributions de l'armée du Rhin, et percevra ce « qui reviendra des pays qui m'appartiennent; M. de la Bouil- « lerie ira à ses fonctions à la Trésorerie et il sera proposé par « l'intendant général (M. Daru) la récompense dont il sera sus- « ceptible. »

Cette récompense fut son maintien à la gestion des fonds qu'il avait eu l'art de recouvrer. Le 25 décembre 1808, M. Mollien lui annonçait que M. Georges, son fidèle collaborateur en qualité de caissier, serait admis à lui succéder comme receveur général des contributions de l'armée d'Allemagne; et trois mois plus tard, le 31 mars 1809, M. Gaudin, ministre des finances, le nommait administrateur des fonds extraordinaires de la caisse d'amortissement.

Jusqu'ici le produit des contributions levées, tant en Autriche que dans l'Allemagne du Nord, a été employé à l'entretien de l'armée; ce n'est que le reliquat, faisant la différence entre la recette et la dépense, qui rentre en France comme solde net définitivement acquis après la victoire. Ces fonds furent déposés, avant que l'Empereur ait eu le temps d'en organiser définitivement l'emploi, à la caisse d'amortissement, que dirigeait M. Bérenger.

Digitized by Google

Ce grand établissement public, créé en l'an VIII principalement dans l'intérêt du crédit public, car la dette à amortir n'était pas alors considérable, servait surtout, en dépit de son nom, à fournir un fonds de roulement à la Trésorerie, pour faire face aux besoins immédiats en attendant la rentrée des impôts. C'était une caisse de réserve à laquelle Napoléon fit naturellement verser les fonds de réserve acquis par ses victoires; mais il voulait les appliquer à divers emplois spéciaux et dans ce but leur constitua un régime à part. A la direction de ce service, il plaça le comptable, qui avait été chargé de la rentrée des fonds.

L'Empereur n'entendait pas conserver ces valeurs en argent comptant. Il voulait que le trésor de son armée soit surtout composé de capitaux, dont il puisse distribuer annuellement les arrérages, sous forme de dotations, à ses plus fidèles collaborateurs. Les fonds furent employés en placements, rapportant un intérêt convenable et devant servir à la prospérité publique. Ainsi un prêt d'un million [1] à 5 %, remboursable en 1810, est accordé à la ville de Bordeaux. De même, pour encourager l'industrie française, un prêt de trois millions, à 2 % seulement, est réparti entre divers propriétaires de vignobles.

L'administration des domaines reçut l'ordre de vendre pour dix millions le canal du Midi [2] au trésor de l'armée. Peu après les canaux d'Orléans et du Loing [3] lui furent cédés au prix de quatorze millions. Les actions des canaux furent distribuées en dotations.

Les fonds extraordinaires de la caisse d'amortissement servirent également à rétablir l'équilibre du budget de 1808. Une somme correspondante d'inscriptions de rentes 5 % fut remise au Trésor de l'armée : c'était la seule manière d'emprunter tolé-

[1] Décret du 25 avril 1808.

[2] Le canal du Midi, construit aux frais du Roi et des États de Languedoc dans la seconde partie du XVIIe siècle, avait été concédé à Riquet de Caraman, qui en avait donné les plans, et à ses descendants. Au moment de la Révolution, la plupart d'entre eux émigrèrent, et leurs parts furent confisquées au profit des Domaines. Le décret du 7 février 1809 fixe le prix de vente du canal.

[3] Les canaux d'Orléans et du Loing, construits aux frais des princes d'Orléans, avaient été de même confisqués en 1793 sur le duc d'Orléans. Napoléon ordonna la vente de ces canaux, que le Trésor de l'armée acheta (décrets du 21 mars 1808, du 17 mai et du 10 août 1809, loi du 23 décembre 1809).

Digitized by Google

rée par l'Empereur. Ainsi il poursuivait un double but : il favorisait le développement des services publics en leur procurant des ressources, sans augmentation d'impôts, et il assurait les récompenses promises à ses vaillants soldats : « Plus de spoliations, leur disait-il, vous serez désormais riches, sans avoir à rougir d'aucune concussion, car je vous donnerai plus que vous ne pourrez jamais prendre. » Et, en effet, peu après avoir fait restituer au Trésor de l'armée les exactions [1] commises malgré ses ordres, il annonçait à Berthier, le 23 septembre 1807, l'allocation d'une somme de onze millions sur les fonds déposés à la caisse d'amortissement, devant être distribuée, soit en rentes au cours de 85 fr., soit en argent pour acquisitions d'hôtels à trente-neuf officiers généraux [2]. En dépit des critiques prononcées à la tribune de la Chambre par le général Foy en 1818, les fonds du Domaine Extraordinaire ne servirent pas seulement à doter les grands fonctionnaires : tous devaient avoir leur part des produits de la victoire, de simples soldats recevaient, soit des gratifications, soit des pensions, et, après Austerlitz, l'Empereur adopta les fils de tous les officiers tués à l'ennemi.

M. de la Bouillerie, qui avait amassé le trésor, était appelé à le conserver en placements utiles au pays en même temps que productifs. Il excellait à mener à bien ce genre d'opérations; substitutions de créances, conversions de valeurs, change de monnaies, tout ce qui était opération de trésorerie n'avait pas de secret pour lui. En outre, il se réjouissait, après les deux

[1] Par acte daté de Saint-Cloud du 22 avril 1806, signé Napoléon et contresigné par le secrétaire d'État Maret, le payeur de l'armée d'Italie est destitué pour avoir injustement perçu 300,000 fr. dans les provinces vénitiennes, ainsi le général Solignac, nous l'avons constaté au compte des fonds de la troisième coalition, dut reverser plus de 50,000 fr. à la caisse de l'armée et de même trente autres individus, tant généraux qu'administrateurs, furent appelés à restituer leurs exactions.

[2] Voici la répartition de ces 11 millions : 1 million à Berthier dont la moitié en argent et 29,411 fr. de rente ; 600,000 fr. à Ney, Davout, Soult, Bessières, dont 300,000 fr. en argent et 17,647 fr. de rente ; 400,000 fr. à Masséna, Augereau, Bernadotte, Mortier, Victor, dont la moitié en argent et 11,764 fr. de rente ; 300,000 fr. à Lannes ; enfin 200,000 fr., dont 100,000 fr. en argent et 5,882 fr. de rente à chacun des suivants : Oudinot, Songis, Chasseloup, Walter, Dupont, Grouchy, Nansouty, Belliard, Lariboisière, Suchet, Junot, Saint-Hilaire, Marmont, Friant, Legrand, Duroc, Caulaincourt, Savary, Lauriston, Caffarelli, Bertrand, Rapp, Mouton, Clarke, Ordener, Reille, Lacoste, Ségur et Beauharnais.

Digitized by Google

pénibles années passées à Berlin, loin des siens, d'occuper à Paris une fonction stable, lui permettant d'avoir auprès de lui sa jeune femme dont il avait été trop longtemps séparé; suivant les ordres de l'Empereur, déjà il s'employait à répandre en pluie bienfaisante les revenus du trésor de l'armée sur tous les auxiliaires du vainqueur, et pourtant l'heure de ce partage de butin n'avait pas sonné; en dépit des traités, la guerre reprenait en Allemagne et il fallait encore vaincre pour conserver les fruits des conquêtes précédentes. C'était le tour de l'Autriche d'être battue. Il y avait encore là de belles recettes à encaisser au profit du futur Domaine Extraordinaire. Pour y présider, l'Empereur voulut avoir près de lui l'ancien receveur général; aussi, le 12 mai 1809, partait ce mot daté de Schœnbrünn :

Sa Majesté vient de me dire : Faites venir la Bouillerie. Voilà, mon cher Monsieur, le grand mot lâché. J'écris au ministre du trésor public pour que cet ordre vous soit officiellement donné. Je l'invite à vous désigner des receveurs, j'en ai déjà nommé deux.... Nous aurons grand plaisir à vous revoir. Votre départ va contrarier Mme de la Bouillerie.... mais vous ferez venir ces dames.... Je vous renouvelle l'assurance des sentiments que je vous ai voués et de toute ma considération. DARU.

Au reçu de cette lettre, M. de la Bouillerie, le 23 mai, s'empresse d'annoncer à son chef, le ministre du Trésor, qu'appelé à rejoindre l'armée en Autriche, il part malgré son regret de quitter sa femme et se fait remplacer tant comme administrateur des fonds extraordinaires que pour faire suivre la reddition de ses comptes de receveur général et de payeur de la marine. Mais en quelle qualité va-t-il servir? Il déclare tenir à sa fonction d'administrateur et demande, en conséquence, d'emmener avec lui M. Georges pour remplir la charge de receveur général, dont il suivra et établira le compte avec l'ensemble des opérations financières faites à l'armée. « Ainsi délivré de la responsabilité pécuniaire, j'aurai, ajoutait-il, la libre faculté d'exercer dans toute leur étendue mes fonctions d'administrateur. » Conformément à ses vœux, le lendemain 24 mai, M. Mollien adressait à l'Empereur un rapport sur le service administratif de l'armée et des pays conquis.

« M. de la Bouillerie, y était-il dit, secondera M. le comte Daru dans l'administration des revenus ordinaires et des contri-

Digitized by Google

butions extraordinaires du pays conquis; il serait administrateur-comptable, dirigeant toutes les parties de la comptabilité et exerçant un contrôle sur les manutentionnaires de deniers et pourrait rendre compte chaque jour à l'Empereur ou à l'intendant général de la situation de chaque caisse, de la nature et de l'origine de chaque produit; ainsi dispensé de partager avec les comptables les préoccupations que donnent les mouvements des caisses et la comptabilité des espèces, il accomplirait d'autant mieux le devoir de les faire compter chaque jour avec eux-mêmes et avec lui. Cet ordre de travail lui a été communiqué, il en a saisi les motifs et s'engage à réaliser ce que j'ai l'honneur d'annoncer. »

Ainsi appuyé par les propositions du ministre du Trésor, M. de la Bouillerie arriva à Vienne le 8 juin, espérant bien ne pas redevenir « receveur » comme aux campagnes précédentes. Il fut « accueilli de la manière la plus aimable et la plus affectueuse par M. Daru et le prince de Neuchâtel, » « l'Empereur le traita à son arrivée avec sa bonté ordinaire [1]. » Toutefois, il n'obtint pas sans difficulté l'adhésion de ses chefs à ses revendications. « M. Daru ne veut pas m'employer comme j'ai le droit d'y prétendre, écrivait-il à sa femme, il a fallu que je me prononce formellement pour obtenir une partie de ce qui m'était réservé par l'organisation du ministre du Trésor. » Ce dernier, dès le 9 avril 1809, c'est-à-dire avant le rappel de M. de la Bouillerie, avait envoyé à l'Empereur un projet de règlement sur l'organisation des finances de l'armée, où il proposait de placer sous la surveillance et la direction de l'intendant général un « administrateur général » pour diriger la comptabilité de toutes les parties des finances et surveiller spécialement le recouvrement des contributions extraordinaires imposées sur les pays conquis.

A côté de lui, un « administrateur des Domaines et Impôts ordinaires » devait être chargé de la régie des Domaines et des détails de la perception des impôts. « Sous les ordres de l'administrateur général des finances, se trouveraient placés : un receveur général réunissant dans sa caisse tous les recouvrements effectués sur les contributions ordinaires et extraordinaires, et

[1] Extraits de la correspondance avec sa famille.

Digitized by Google

des receveurs d'arrondissement, pour le recouvrement local, opéré soit directement par eux sur les contributions extraordinaires, soit par les préposés de l'administrateur des revenus ordinaires sur les contributions de cette nature.

« Il serait spécialement chargé de diriger toutes les opérations relatives à l'échange des monnaies, au choix des valeurs admissibles en paiement des contributions, aux négociations des valeurs à terme, s'il y a lieu, et remettrait à la fin de chaque mois à l'intendant général la balance de tous les comptes. »

En marge de ces propositions, qui marquent les progrès que dictait l'expérience des campagnes précédentes, le ministre du Trésor ajoutait cette note : « M. de la Bouillerie est indiqué par ses services antérieurs, comme l'homme le plus capable de remplir cette fonction de confiance, dont le principal objet est de centraliser la comptabilité de toutes les contributions, de maintenir cette comptabilité constamment à jour, d'en rendre les résultats indépendants du mouvement et de l'agitation des opérations journalières d'un receveur général et d'un payeur, qui cumulent la fonction de caissier, et enfin d'assurer en même temps le contrôle efficace du receveur général et du payeur. »

Mais M. Daru, « lui faisant l'honneur de redouter sa très minime influence [1], » chercha à la diminuer, en divisant ses attributions et en ne lui faisant pas donner le titre d'administrateur général des finances. En effet, le décret du 14 juin 1809, daté de Schœnbrünn et contresigné par le ministre des finances Gaudin, porte seulement : « L'administration des fonds, provenant des pays conquis, soit à titre de revenus ordinaires, soit à titre de contribution de guerre, sera dirigée, sous l'autorité de l'intendant général, par l'administrateur des fonds extraordinaires créé par le décret du 31 mars dernier. »

Le lendemain, M. Daru lui en faisait part, ajoutant : « Je suis flatté que ces fonctions renouvellent mes relations avec vous. » Peu après, M. Mollien lui écrivait, commentant le décret : « Le contrôle de la régie des caisses particulières vous est indispensable pour pouvoir d'après cela contrôler la caisse du receveur général qui est votre principale attribution. » C'était tendre à augmenter les fonctions de M. de la Bouillerie au détriment de

[1] Correspondance avec sa famille.

Digitized by Google

celles confiées à M. Bignon, appelé à diriger l'administration locale.

Pour terminer ce conflit d'attributions, Berthier, écrivant à Daru le 18 juin, autorisait, par ordre de l'Empereur, le titre d'administrateur général des fonds provenant des pays conquis, donné à M. de la Bouillerie, et l'assimilait aux administrateurs généraux des finances. Ainsi il avait « le même titre et le même traitement que Bignon [1] et était le seul à présenter un travail directement à l'Empereur. »

La situation de M. de la Bouillerie était devenue bien différente de celle qu'il occupait à Berlin, l'année précédente. D'ailleurs, les conditions de la campagne étaient également changées : « en Prusse ils avaient conquis tout le pays qu'ils administraient, ici l'occupation ne portait que sur les points nécessaires aux communications avec la France [2], » et elle ne se prolongea pas comme l'année précédente. L'Empereur, après avoir battu définitivement les Autrichiens le 6 juillet à Wagram, leur accordait la paix le 14 octobre. Trois jours après, M. de la Bouillerie recevait ce mot daté de Schœnbrünn :

Au directeur général des contributions.

Je vous annonce, Monsieur, que l'Empereur vous a nommé commissaire pour recevoir la contribution que doit verser le gouvernement autrichien avant l'évacuation de Vienne.

Le prince de Neuchâtel, major général,
ALEXANDRE.

Puis, le 3 novembre, une seconde lettre du maréchal Berthier fixait le montant de la somme à recouvrer : « Vous devez recevoir trente millions en espèces et cinquante-cinq millions en lettres de change, d'après l'article 6 du traité de paix de Vienne. » En même temps, Berthier l'avertit que l'Empereur lui a accordé sur sa demande la faculté de rentrer à Paris, dès qu'il aura terminé la recette de la contribution à payer.

La campagne avait duré à peine six mois, et pourtant tous ces grands fonctionnaires, sans doute fatigués de vaincre et avides

[1] Leur traitement se montait à 40,000 fr., plus le bois, la lumière et la nourriture des chevaux.
[2] Correspondance avec sa famille.

Digitized by Google

de jouir des fruits de leur labeur, avaient hâte de rejoindre leurs foyers : le 5 novembre, Berthier écrit, de Schœnbrünn, pressant la remise des lettres de change : « Je ne dois partir que quand vous les aurez en main. » Puis, le 14, le même, qui déjà avait rejoint Munich, approuve « l'excellent arrangement fait par M. de la Bouillerie pour les lettres de change; toutes les conditions me paraissent s'exécuter, je pars ce soir. »

Le versement des trente millions en espèces souleva plus de difficultés. Le prince d'Eckmühl [1], qui commandait les troupes, mettait pourtant le plus grand zèle à fournir les forces militaires convenables pour escorter les divers convois, venant de toutes les directions de la Bohême et de la Hongrie.

Le 15 novembre, il manquait encore quatre millions, le comte de Wubna, représentant l'Autriche, proposait de les payer en traites, mais le duc d'Auerstaedt s'y opposa, déclarant qu'il n'évacuerait Vienne que quand les trente millions auraient été effectivement versés.

Le temps pressait : d'après la convention militaire conclue le 26 octobre, en conséquence de l'article 12 du traité de paix, les troupes autrichiennes devaient rentrer à Vienne le 26 novembre. Aussi, le 16, le prince d'Eckmühl écrivait de nouveau à M. de la Bouillerie : « Je n'évacuerai Vienne que lorsque vous m'aurez annoncé que les fonds et les lettres de change vous ont été remis et que le traité et la convention ont bien été remplis. »

Enfin, tout s'arrangea, et le 22 novembre le commissaire français partait, emportant les quatre-vingt-cinq millions. M. de Wubna, pour qu'il soit mieux servi dans les stations de poste de l'Autriche, s'informait gracieusement du nombre de chevaux qu'on devait faire mettre à sa disposition. Il arriva à Paris le 10 décembre, et le même jour, M. Mollien lui accusait réception des millions touchés en vertu du traité de Vienne.

Un mois auparavant, M. de la Bouillerie lui avait envoyé l'état général et sommaire des recettes et des dépenses sur les fonds de la cinquième coalition, dont voici le tableau :

[1] Le maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl.

Digitized by Google

RECETTES		DÉPENSES	
Monarchie autrich. .	111,093,142 19	Au payeur général. .	72,262,206 67
Valeurs provisoires réalisées	25,737,109 92	Indemnités à des agents en Hanovre. . . .	11,191 »
Pays réservés sur la rive droite du Rhin.	3,811,187 62	Le trésorier général d'Illyrie	14,932 72
Provinces illyriennes (du 15 nov. au 31 déc.)	14,932 72	Remboursement au trésor de la Couronne pour dépenses extérieures en Allemagne	2.409,418 71
Obligations de Bavière	15,000,000 »	Valeurs en francs recouvrées en billets de banque	25,134 38
Saisies de bâtiments ennemis	377,158 72	Frais de transport de fonds pour le service de l'armée	102,683 01
Saisies de marchandises anglaises . .	3,949,189 80	Frais d'administration des recettes à l'armée	270,391 03
Octroi du Rhin. . .	239,000 »	Frais du receveur général de l'armée du Rhin	22,704 90
Intérêts sur les obligations de la Bavière	375,000 »	Frais du receveur général des pays réserv.	139,651 27
Bénéfice sur les billets de la Banque de Vienne admis au cours, les monnaies, droits, escomptes et négociations . .	3,891,954 40	Pertes, vols, négociations, affinages, fabrication de lingots et monnaies d'Allemagne	873,689 99
Total des recettes. .	164,488,675 37	Total des dépenses en Allemagne	76,132,003 68
Dépenses à retrancher	76,132,003 68		
Excédent en recettes	88,356,671 69		

Cette fois encore, ces chiffres le montrent, l'Autriche fut ménagée : car la caisse des contributions fut bien loin de recouvrer les deux cent cinquante millions imposés au mois d'août 1809.

Cette nouvelle campagne amena de nouveaux honneurs à l'habile trésorier de la caisse de l'extraordinaire. Le 14 décembre, il recevait ce billet :

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le baron, qué Sa Majesté l'Empereur et Roi a daigné vous accorder les Grandes Entrées et que vous pouvez commencer à jouir de cette faveur quand vous le jugerez à propos.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. *Le grand chambellan*, Comte DE MONTESQUIOU.

Digitized by Google

Pour la première fois, M. de la Bouillerie était qualifié du titre de baron, dont les lettres patentes lui furent expédiées le 11 juillet suivant. Puis, un décret du 22 décembre 1809 l'appelait au Conseil d'État, en qualité de maître des requêtes. Enfin, le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 instituait le Domaine Extraordinaire et le baron de la Bouillerie en était nommé le trésorier général. C'était le couronnement des belles opérations financières du receveur général des contributions de la Grande Armée.

Cette institution avait été proposée à l'Empereur dans un rapport qu'il avait établi à Vienne au mois de septembre précédent :

L'administration des fonds extraordinaires, disait-il, ne comprend que les sommes non employées au paiement des dépenses de l'armée et ne peut pas présenter la totalité des recettes effectuées en pays conquis. Pour avoir des renseignements complets sur cet ensemble, il faut s'adresser au trésor public et rechercher dans la comptabilité des receveurs généraux. Pour corriger ce défaut d'unité, peut-être conviendrait-il d'établir une administration qu'on pourrait appeler la Caisse de l'extraordinaire.

L'inconvénient du système actuel se fait spécialement sentir relativement aux négociations à suivre hors de l'Empire; quand elles doivent être traitées par le canal des Affaires étrangères, il entre en jeu une cascade d'autorités, ce qui occasionne des longueurs : il faudrait une organisation plus forte, plus concentrée, plus indépendante.

Votre Majesté pourrait disposer des recettes extérieures, qui lui appartiennent directement, *sans employer les formes constitutionnelles*. On sortirait de la caisse d'amortissement la caisse de l'extraordinaire, et elle ne *serait rattachée à aucun ministère*, mais serait assimilée au *trésor de la couronne* et l'administrateur général n'aurait plus de *comptes à rendre qu'à Votre Majesté*.

Un caissier responsable des fonds ne pourrait en disposer que sur mandat de l'administrateur général, appuyé de pièces justificatives, et tous les ans une commission de conseillers d'État vérifierait la comptabilité et présenterait un rapport à Votre Majesté sur la forme, le fond et le moral des comptes de l'administrateur général et de son caissier.

La Caisse de l'extraordinaire comprendrait dans ses attributions les receveurs généraux aux armées, les receveurs des domaines réservés et en général toutes les recettes faites en pays conquis depuis la troisième coalition.

Digitized by Google

Le *secret doit régner dans ces opérations* ; tandis que maintenant elles passent par les bureaux de la caisse d'amortissement et du ministère des finances.

Ce sont exactement ces principes qui inspirèrent la rédaction du sénatus-consulte du 30 janvier 1810. Sur un point seulement le projet ne fut pas adopté ; au lieu d'un administrateur général, l'Empereur, divisant les attributions, mit à la tête du Domaine Extraordinaire un intendant général, M. le comte Defermon, et un trésorier général, le baron de la Bouillerie.

C'était un système chez lui de placer toujours à la direction d'un même service deux agents en opposition, afin d'exciter leur zèle par le désir de faire mieux que leur collègue et de s'assurer ainsi, chez chacun d'eux, une activité portée au plus haut point. Des conflits qui ne pouvaient manquer de naître, l'Empereur savait tirer parti pour s'éclairer sur la meilleure ligne de conduite à suivre et, dominant les jalousies, tranchait les différends par un compromis. C'est ainsi qu'il maintenait sur un pied d'égalité MM. Gaudin et Mollien à la tête de l'administration des finances, c'est ainsi qu'en 1809, il plaça sous les ordres de M. Daru deux administrateurs des finances : MM. Bignon et de la Bouillerie. Le conflit, qui n'avait pas manqué de se produire alors, se renouvela en 1810, quand il s'agit de constituer le Domaine Extraordinaire.

Un décret du 11 février confiait la direction et la surveillance du trésor de ce Domaine à M. de la Bouillerie : « Chargé, y était-il dit, de faire recouvrer tous les fonds et de faire effectuer les paiements, il aura sous ses ordres un caissier qui opérera les recettes et les dépenses. Les caissiers, receveurs et autres préposés du Domaine Extraordinaire, nommés par l'Empereur sur présentation du trésorier général, lui rendront compte de leurs opérations ; il réglera l'ordre à suivre dans la comptabilité et correspondra directement avec les ministres. Tous les mois, il remettra à l'Empereur l'état de situation des recettes et des dépenses. Enfin, les opérations dont nous pourrons le charger particulièrement, notamment aux armées, auront lieu sur sa simple autorisation, donnée aux receveurs, et ne seront soumises à l'ordonnance de l'intendant général que pour ordre à la fin de chaque mois ou de chaque campagne. »

Digitized by Google

Ce décret, si favorable à l'extension des pouvoirs du trésorier général, eut le don de mécontenter vivement M. Defermon qui « voulait tout voir, tout connaître, tout ordonner pour se mettre en mesure de répondre de tout. » Aussi il se hâta de rédiger un rapport sur l'organisation de l'intendance générale, qui fut approuvé par Napoléon. « L'intendant de notre Domaine Extraordinaire, y était-il spécifié, exerce une surveillance immédiate sur toutes les parties du Domaine. Il poursuit tous les droits, fait valoir toutes les prétentions de ce domaine et fait verser au trésor l'argent provenant des contributions et vendre les biens dont on n'a pas l'emploi.

« Il fait prendre possession, régir et administrer les immeubles et en fait verser les revenus au trésor; il surveille les recettes et ordonnance toutes les dépenses, organise le travail du Domaine Extraordinaire, envoie, s'il le juge à propos, des inspecteurs vérifier les préposés aux recettes du Domaine et en *nomme tous les employés*. Enfin, pour l'examen et la discussion des affaires contentieuses et les besoins du service, il préside un conseil, composé du trésorier et de trois directeurs : l'un des recettes, l'autre des dépenses et le troisième de la comptabilité, établis pour l'exécution de ses ordres. » Ce rapport fut adopté au Conseil d'État, ce qui amena les protestations de M. de la Bouillerie adressées au duc de Bassano : « C'est l'anéantissement des dispositions du décret du 11 février, écrit-il; le trésorier est assimilé aux directeurs de service, tandis que le sénatusconsulte du 30 janvier créait deux autorités principales dans le Domaine Extraordinaire : l'intendant et le trésorier. Le second ne doit pas être un agent subalterne. L'intendant doit avoir l'administration domaniale et contentieuse, et le trésorier la direction et la surveillance exclusive du trésor. Le rapport de M. Defermon réunit tout dans les attributions de l'intendant, alors le trésorier devient un agent inutile : il n'est pas comptable et n'a pas l'administration financière.... » Pour conclure, il déclare qu' « on lui avait promis l'assimilation avec le trésorier général de la Couronne; cette promesse était réalisée par le décret du 11 février. Va-t-on l'abroger? » Si cela est, il demande à sortir du Domaine Extraordinaire, plutôt que d'y rester dans une situation pénible et inutile.

Un décret du 26 février tranche le différend et donne satis-

Digitized by Google

faction partielle à M. de la Bouillerie : l'intendant conserve la surveillance sur toutes les parties du Domaine Extraordinaire, notamment sur les recettes et les dépenses. Il ordonnance les dépenses faites d'après les crédits ouverts par l'Empereur, dirige toutes les opérations, arrête les plans généraux du service, organise le régime du travail et nomme les administrateurs. A côté de lui, le trésorier du Domaine Extraordinaire, ayant le titre de trésorier général, prête serment entre les mains de l'Empereur et est officier de sa maison ; il veille à ce qu'aucun crédit ne soit dépassé, et rend compte directement à l'Empereur ; il a sous ses ordres le caissier et nomme les receveurs généraux et particuliers.

M. de la Bouillerie accuse aussitôt réception de ce décret « qui lui enlève ses plus belles attributions et rend sa position moins agréable ; mais le bonheur de servir Sa Majesté efface toute considération personnelle. »

Et en effet Napoléon avait encore besoin de ses services ; une lettre du secrétaire d'État, le duc de Bassano, appelait à Trianon le baron de la Bouillerie, le 20 décembre 1809. « L'Empereur voulait faire avec lui un travail sur sa Caisse de l'extraordinaire et le priait de lui en apporter les comptes généraux. »

Peu après il lui écrivait de nouveau :

Je vous ai demandé un budget de la Caisse de l'extraordinaire, voici dans quelle forme je désire qu'il soit rédigé :

Dû. — Canal du Midi	10,000,000 fr.
— du Loing	14,000,000
— de Saint-Quentin	8,000,000
Je ne sais s'il est question du canal du Centre.	
Emprunt de la ville de Paris	8,000,000
Prêt aux propriétaires de vignobles de Bordeaux.	3,000,000
Prêt à la ville de Bordeaux.	1,000,000
Total.	44,000,000 fr.
Il est possible que j'oublie quelque chose, vous vérifierez cela.	
Sur quoi il a été reçu pour le canal du Midi. .	6,200,000 fr.
Emprunt de la ville de Paris	2,500,000
Prêt aux propriétaires de vignobles de Bordeaux.	200,000
Prêt à la ville de Bordeaux.	1,500,000
Il faut avoir des fonds en caisse pour faire face aux dépenses.	
Avoir. — Il faut détailler l'avoir par coalition :	
En biens en terres ;	

Digitized by Google

En actions du canal du Midi;
— — du Loing;
En obligations de la Westphalie;
— — Saxe;
— — ville de Dantzick.

Vous mettrez tous ces objets à part, avec les intérêts à part. C'est de cette manière qu'il faut dresser le budget de la Caisse de l'extraordinaire, puisque ces fonds sont déjà pour ainsi dire engagés.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

Paris, 17 janvier 1810.

P.-S. — Il faut ajouter au budget les travaux entrepris sur ces fonds, tels que ceux du Temple de la Gloire, l'arc de triomphe du Carrousel, etc.

Enfin, le 10 juin, Napoléon, voulant une vue d'ensemble sur les résultats financiers de ses campagnes de 1805 à 1810, lui demandait un « aperçu de tout ce qui est entré dans la Caisse de l'extraordinaire jusqu'au 1er juin. »

Il lui envoya ce tableau :

	Recettes	Dépenses	Excédent de recettes
Troisième Coalition, campagne contre l'Autriche, terminée par le traité de Presbourg, 25 décembre 1805.	75,473,655 f 56	27,045,618 f 81	48,428,036 f 75
Quatrième Coalition, guerre contre la Prusse et la Russie, terminée au traité de Tilsitt, 8 juillet 1807.	482,789,722 77	202,053,633 88	280,736,088 89
Cinquième Coalition, campagne contre l'Autriche, terminée au traité de Vienne, 14 octobre 1809.	164,488,675 37	76,132,003 68	88,356,671 69
Domaines Impériaux[1], recettes de toutes natures provenant des Domaines	20,275,031 29	5,555,511 86	14,719,519 43
TOTAUX	742,027,084 f 99	310,786,768 f 23	432,240,316 f 76

Ces chiffres résument d'une façon claire et brève les origines

[1] L'article *dépenses* se divise en deux catégories :

Au payeur général de l'armée du Rhin,	163,770 fr.	71
Au payeur général de la Grande Armée,	5,386,741	15

Digitized by Google

du Domaine Extraordinaire. Mais, malgré leur généralité, il faut ajouter ou retrancher, selon le point de vue auquel on se place, pour en tirer une conclusion. S'agit-il de connaître les sommes entrées au Domaine Extraordinaire? M. de la Bouillerie, d'après les états de situation de ce trésor en septembre 1810, en réduit le total à 357,046,281 fr. 82 [1],

Il faut y joindre, pour avoir son bilan complet, l'autre source qui alimentait le Domaine : les biens domaniaux confisqués, d'une valeur en capital d'environ quatre cents millions [2]. Ainsi on peut porter sans exagération à plus de sept cents millions le total des valeurs, tant mobilières qu'immobilières, du Domaine

[1] Le Trésor public, en effet, ne fut pas entièrement privé des bénéfices réalisés par la Caisse de l'armée pendant la troisième et la quatrième coalition.

Le compte de la troisième coalition se solde par un excédent de 48,428,036 fr. 75; mais il y faut ajouter une somme de 24,362,000 fr. remboursée à la Caisse de l'extraordinaire par le Trésor public, qui n'avait pas non plus été déchargé complètement des dépenses de l'entretien de l'armée.

Cela faisait un disponible de 72,790,036 fr. 75.

Sur ce total, 55,887,544 fr. furent employés par le Trésor public; en sorte que le solde net des fonds de la troisième coalition ne fut que de 16,902,492 fr. 75.

De même sur les fonds de la quatrième coalition, 43,668,490 fr. 94 furent employés par le Trésor public. En les ajoutant aux 31,525,544 fr. versés au Trésor pendant la précédente campagne, on arrive à une somme de 75,194,034 fr. 94 à retrancher du bénéfice net général des trois campagnes, ce qui réduit bien à 357,046,281 fr. 82 la somme remise au Domaine Extraordinaire sur les contributions levées en Allemagne.

[2] Le traité de Tilsitt consacra la prise de possession de biens domaniaux d'une valeur en capital d'à peu près 300 millions rapportant 14,079,128 fr. de rente, distribués en dotations au fur et à mesure des besoins, souvent dès la prise de possession, sans que le Domaine Extraordinaire en ait jamais eu la jouissance. Voici un aperçu de la situation de ces biens :

En Westphalie	130	millions	environ.
En Hanovre	30	—	—
En Pologne	20	—	—
Erfurt	6	—	—
Fulde et Hanau	12	—	—
Bayreuth	10	—	—
Brabant Batave	20	—	—
Départements du Rhin	10	—	—
Octroi du Rhin	23	—	—
Tyrol	4	—	—
Bailliages réservés dans Fulde et Hanau	2	—	—

Aux domaines réservés d'Allemagne, il faut ajouter près de 110 millions de biens domaniaux en Italie ainsi répartis :

30,000,000 fr. de domaines réservés,

40,000,000 fr. de biens provenant de commanderies de Malte,

1,250,000 fr. de rente, soit 25,000,000 fr. de capital, sur le Mont de Milan, enfin le quinzième du revenu des douze grands duchés, réservé pour dotation du suzerain, soit 15,000,000 fr. environ en capital.

Digitized by Google

Extraordinaire [1], dont le revenu s'est élevé au delà de quarante millions [2].

Mais les sommes versées à la Caisse de l'extraordinaire ne sont pas les seules rentrées en France.

Se plaçant à un point de vue plus général, M. de la Bouillerie, toujours d'après les résultats de ses comptes, évalue l'augmentation du numéraire en circulation provenant des campagnes de 1806, 1807, 1808, 1809.

A côté de ce qui fut placé au Domaine Extraordinaire, on peut négliger les fonds rapportés par les particuliers, provenant soit des économies faites par les militaires et les fonctionnaires sur les 386 millions versés aux payeurs des armées, soit des dilapidations et abus de tous genres, qui n'ont pu manquer de se produire. En calculant à un cinquième de la solde distribuée le produit du premier objet, il arrive à une somme d'au moins 450 millions ayant passé la frontière à notre profit. Avec les trois à quatre cents millions de biens fonciers dont nous avons parlé, cela fait un total de plus de huit cents millions de capitaux drainés d'Allemagne en France, pour former le bénéfice net des vainqueurs, sans compter les avantages résultant du séjour de nos armées nourries, habillées et entretenues pendant quatre ans aux frais de l'étranger.

Considérons maintenant les choses au point de vue allemand; essayons d'évaluer les charges supportées par les contribuables des pays vaincus. Les chiffres cités plus haut s'enflent considérablement; car c'est l'ensemble des contributions levées, soit 743 millions, qu'il faut joindre à la valeur des biens domaniaux confisqués. Et ce n'est pas tout encore : les réquisitions en na-

[1] Une note établie en 1814, au moment de la liquidation, semble indiquer un total plus élevé encore. Le Domaine Extraordinaire, y est-il dit, a été composé de biens mobiliers et immobiliers à l'étranger et à l'intérieur :

A l'extérieur : de domaines, cens, rentes, d'un revenu de 25 millions, d'obligations de princes, villes ou particuliers, d'un capital d'environ 149 millions.

A l'intérieur : de rentes et d'actions de canaux d'un revenu de plus de 3 millions, d'obligations du Trésor, de la Caisse d'amortissement, des salines de l'Est et de la Banque de France, s'élevant en capital au chiffre de 182,000,000 fr.

[2] Le budget du Domaine Extraordinaire pour l'année 1811 prévoit seulement 14 millions de recettes environ. Mais les revenus des domaines, presque entièrement distribués en dotations, ne laissaient qu'une faible somme libre au Trésor extraordinaire. Ainsi, au 1er avril 1814, il y avait cinq mille sept cent seize dotations distribuées, représentant un revenu de 32,463,817 fr.

Digitized by Google

ture ne sont pas comprises dans les comptes du receveur général ; bien que la plupart, au dire de M. de Barante, aient été déduites des contributions de guerre, beaucoup de fournitures diverses ne furent pas payées aux habitants ; ainsi M. Daru, dans son rapport du 10 octobre 1808 sur l'administration générale des pays conquis, pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, fixe à 90,483,511 fr. 94 les fournitures faites régulièrement mais non imputables sur les contributions.

On doit aussi tenir compte des pertes que subit le commerce allemand, en raison du blocus continental ; elles furent immenses, on peut difficilement les évaluer.

D'après ces résultats, il ne faut plus s'étonner de la haine profonde et des furieux désirs de vengeance agitant l'âme allemande que l'historien Max Duncker nous révèle. Il évalue à un milliard la charge qui pesa sur la Prusse seule ; en ajoutant les éléments énumérés plus haut, nous arrivons à dépasser ce chiffre, mais il s'agit, il est vrai, de l'Allemagne entière. Il reste pourtant indéniable que la Prusse fit de grands paiements, Napoléon le constate dans sa lettre [1] du 10 juin 1810. Les rois de Bavière et de Wurtemberg étaient nos alliés, leurs pays profitèrent de nos victoires et n'eurent d'autre charge à supporter que la présence de nos troupes et la fourniture de contingents militaires ; de même sur les États autrichiens, en deux campagnes, il fut prélevé seulement une somme d'environ 240 millions, et l'occupation n'y fut que de courte durée. Au contraire, la Prusse et l'Allemagne du Nord, où se trouvaient situés la plus grande partie des biens domaniaux réservés par l'Empereur, furent écrasées par une occupation militaire de plus de deux ans et payèrent 482 millions de contributions, c'est-à-dire plus du double de ce que versa l'Autriche.

Aussi les événements de 1815 et de 1870 furent la revanche des Prussiens. Après le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, la France, vaincue à son tour, paya une indemnité de guerre de sept cents millions de francs et restitua 240 millions auxquels furent réduits les 1,400 millions réclamés par des par-

[1] Monsieur le baron de la Bouillerie, envoyez-moi...., etc.... Je vois par la correspondance avec la Prusse qu'elle prétend avoir fait de grands paiements. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Saint-Cloud, le 10 juin 1810. NAPOLÉON.

Digitized by Google

liculiers pour dettes soi-disant impayées, contractées jadis en pays allemands par nos armées. 154,105,686 fr. de valeurs [1] sur l'étranger furent annulées au portefeuille du Domaine Extraordinaire et les biens domaniaux [2] réservés furent repris par les souverains des États où ils se trouvaient situés.

Enfin la moitié du territoire français fut occupée pendant trois

[1] A la séance du 20 avril 1818, le baron de la Bouillerie, commissaire du Roi, donne quelques explications, à propos du projet de loi de finances de 1818, sur les comptes du Domaine Extraordinaire qu'il divise en deux parties : la première concerne les donataires et comprend des capitaux et des revenus ; voici le bilan de la seconde partie :

Actif. — En caisse, au 1er avril 1814.	327,366,627 fr.	12
Recettes du 1er avril 1814 au 1er avril 1818	5,397,248	74
Total	332,763,875 fr.	86
Passif. — Annulé en valeurs sur l'étranger, effet du traité du 20 novembre 1815.	154,105,686 fr.	13
Éteint par confusion lors de la loi de finances de 1814, en valeurs sur le trésor royal	156,283,795	18
Actions des salines de Peccais, nulles par réunion de ces salines au domaine de l'État.	3,200,000	»
Valeurs représentant divers objets mobiliers abandonnés au garde-meuble.	363,958	58
Dépenses pour continuation des travaux extraordinaires des bâtiments de la Couronne et embellissements de Paris	8,204,626	52
Frais de négociation et dispositions au profit de divers	4,217,356	52
Total.	326,375,684 fr.	93
Solde du compte.	6,388,190	93
dont en espèces	337,973 fr.	66

le reste en valeurs d'un recouvrement nul ou difficile.

[2] Le compte général de l'actif et du passif du Domaine Extraordinaire au 1er janvier 1818 donne une idée de la liquidation qui fut alors opérée (Arch. nat., O2 1228) :

Biens immobiliers constituant le Domaine Extraordinaire en 1814, revenus		37,702,508 fr.
Ainsi répartis : 1° Biens affectés en dotations avec clause de retour	25,485,896	
2° Affectation à la Légion d'honneur et à l'achèvement du Louvre	6,779,587	
3° Revenus non affectés	5,437,114	
En outre, biens improductifs de revenus (hôtels, etc.), capital de	23,382,456	
Là-dessus, restitutions en 1814 (hors de France ou provenant de confiscations). — Revenus		34,892,040
D'où : biens réduits à un revenu de		2,810,558 fr.
Biens provenant de la famille Bonaparte		290,000
Soit un solde de		3,100,558 fr.
Se décomposant comme suit : en biens libres .	1,243,442	
En biens affectés	607,006	
Affectations particulières	1,250,109	

Digitized by Google

ans par les armées ennemies, entretenues à nos frais [1], jusqu'au 30 novembre 1818.

Ces résultats balancent, à peu près, ceux des conquêtes napoléoniennes et représentent la restitution de ce que nous avions pris. Aussi France et Allemagne semblaient devoir être quittes l'une envers l'autre. Et pourtant le souvenir des origines du Domaine Extraordinaire de l'Empereur était encore terriblement vivace dans les cerveaux allemands : les cinq milliards de 1870 l'attestent, les restitutions de 1815 n'avaient pas satisfait l'insatiable rapacité teutonique.

En France, au contraire, la constitution du Domaine Extraordinaire avait produit un effet bienfaisant sur l'ensemble de la fortune publique et privée.

Après Austerlitz, le trésor de l'armée permettait de rétablir l'équilibre des exercices budgétaires et, dans la suite, d'éviter tout emprunt pendant dix années. Ainsi la guerre put nourrir la guerre; le montant des dépenses militaires, en dépit des grands efforts d'armement, ne fut pas considérablement augmenté aux budgets. Les chapitres concernant les travaux publics et les pensions furent maintenus dans des proportions réduites grâce au Domaine Extraordinaire, qui leur était substitué.

En produisant l'allégement des budgets, les ressources extraordinaires de la victoire furent aussi l'origine d'une série de fortunes privées, solidement établies en dotations inaliénables, pour constituer une noblesse, appelée à rehausser la magnificence du trône.

Mais la ruine des colossales entreprises de Napoléon amena la chute du système. La restauration des Bourbons institua en France le régime parlementaire. Dès lors le Domaine Extraordinaire était condamné, comme contraire aux principes de l'unité budgétaire et du contrôle financier des Chambres législatives. En dépit des efforts du baron de la Bouillerie, attaché depuis trop longtemps à l'institution pour ne pas la défendre, dès la loi de finances de 1814, elle fut dépouillée des 156 millions de

[1] Le baron de la Bouillerie était nommé le 12 juillet 1815 membre de la commission chargée de suivre, avec les préfets des départements occupés par les armées étrangères, la correspondance relative à cette occupation, et de subvenir à la subsistance des troupes.

Digitized by Google

capitaux [1] placés au Trésor public et le système de la spécialisation de certains fonds dut disparaître [2] devant les principes nouveaux de la comptabilité publique.

De ce Domaine Extraordinaire, une des plus curieuses créations du génie qui bouleversa l'Europe, il ne resta guère que les dix-huit cent quatre-vingt-neuf dotations réversibles, conservées après 1815, dont les derniers vestiges viennent de disparaître par une loi récente [3].

Mais bien que ne laissant aucune trace dans notre organisation financière actuelle, son rôle dans le passé a été assez important pour mériter encore notre attention, au moment où nous célébrons le centenaire des exploits de la Grande Armée.

Vicomte Henri de Grimoüard.

[1] Comme le rapporte le compte, déjà cité, rendu par le baron de la Bouillerie à la séance législative du 20 avril 1818.

[2] La loi du 2 mars 1832, sur la liste civile, en pose le principe dans son article 25 ; ce n'est pas au souverain, mais à la nation, que doivent appartenir les domaines, biens, trésors, acquis par conquête, ou traités soit patents, soit secrets.

[3] Loi de finances de l'exercice 1905, en date du 22 avril 1905, qui prescrit le rachat des majorats et dotations.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LE SYMBOLE DES APOTRES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

Depuis la publication de notre article sur les *Origines du Symbole des Apôtres* (1er octobre 1899) [2], il a paru un nombre considérable d'ouvrages, d'inégale importance, sur le même sujet. Nous ne voulons en signaler que deux aux lecteurs de la *Revue :* c'est d'abord la seconde partie du second volume de Kattenbusch [3], puis *The Apostles' Creed* de A. E. Burn. Ce dernier seul retiendra notre attention. Il le mérite à tous égards. C'est l'œuvre la plus sérieuse, à notre sens, et la plus complète, malgré sa brièveté, que l'étude du Symbole des Apôtres ait encore suscitée.

La compétence de M. Burn en la matière est, on le sait, hors de conteste, je dirais presque hors de pair. La question des origines et de la formation du *Symbole* l'a préoccupé de longue date. Depuis qu'il a donné au public son *Introduction to the Creeds and to the Te*

[1] *The Apostles' Creed*, by the Rever. A. E. Burn, D. D., Rector of Handsworth and Prebendary of Lichfield, and Examining Chaplain to the Bishop of Lichfield, London, 1906. Cet ouvrage fait partie d'une collection : *Oxford Church Text Books*.

[2] Nos conclusions ont été attaquées par dom Chamard (*Revue des questions historiques*, avril et juillet 1901). Nous avons répondu à notre contradicteur dans la même livraison de juillet 1901. Notre premier article a paru plus tard, transformé et augmenté, dans *Études de critique et d'histoire religieuses*, Paris, Lecoffre, 3e édit., 1906.

[3] Kattenbusch, *Das apostolische Symbol, seine Entstehung, seine geschichtlicher Sinn, seine ursprungliche Stellung in Kultus und in der Theologie der Kirche*, Leipzig, t. I, 1894-1897 ; t. II, 1900. Pour la littérature du même sujet, voir notre ouvrage cité plus haut, p. 3-6 ; cf. Burn, *ouv. cit.*, p. 117.

Digitized by Google

Deum [1], ses recherches ne se sont pas ralenties. Son nouveau volume ne renferme pas, il est vrai, de grandes trouvailles. Mais il a un mérite inappréciable : il met la question au point mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent.

Il se divise en deux parties : 1° l'histoire, 2° la doctrine du *Credo*, subdivisées elles-mêmes en trois et quatre chapitres très substantiels [2]. Nous nous attacherons plus particulièrement à la partie historique, essayant d'en extraire ce qu'elle peut contenir de plus personnel ou de plus neuf.

I.

Il est admis aujourd'hui par tous les critiques [3] que le Symbole des Apôtres, non seulement sous la forme du texte reçu, mais encore dans son texte plus abrégé qui servait de *Credo* baptismal à Rome au IVe siècle, ne saurait remonter plus haut que les environs de l'an 100. On ne conteste pas davantage que les termes dont il se compose sont un emprunt fait au langage des apôtres ou de leurs successeurs immédiats. Ce Symbole a donc ce qu'on pourrait appeler une préhistoire. Et M. Burn l'expose avec un soin scrupuleux.

Selon toute vraisemblance, le Symbole des Apôtres a pour noyau la formule baptismale due au Seigneur lui-même [4] : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » C'en est la partie trinitaire. Il y faut joindre la partie christologique que marquent les *Actes* [5] quand ils racontent que l'on baptisait « au nom du Seigneur Jésus. » Il a suffi de développer le thème de la vie du Sauveur pour former la seconde partie du *Credo*, qui fut dès l'origine beaucoup plus étendue que les deux autres.

Certains critiques ont essayé de prouver qu'un symbole baptismal assez développé appartenait à l'Église tout à fait primitive [6]. La « belle confession, » que saint Paul rappelle à Timothée dans sa première épître [7], ne saurait être, suivant eux, qu'une profession de foi

[1] London, Methuen and Co., 1899.

[2] Première partie, chapitre Ier : *The earliest History of the Creed* ; chap. II : *Early Creed-forms and theories about their origin* ; chap. III : *Our Apostles' Creed*. Deuxième partie, chap. IV : *The doctrine of God* ; chap. V : *The Incarnation* ; chap. VI : *The person and work of the Holy Spirit*. Le tout est suivi d'un chapitre complémentaire : *A short historical Commentary*, d'une courte bibliographie, et d'un *Index*.

[3] Ou à peu près. Parmi les rares dissidents, dom Chamard, *art. cit.*

[4] *Matth.*, XVIII, 19.

[5] *Act.*, II, 38 ; VIII, 16 ; X, 48 ; XIX, 5.

[6] Le docteur Zahn, par exemple, *Das apostolische Symbol*, 1893. Cf. du même auteur un ouvrage traduit en anglais : *The articles of the Apostles' Creed*, Hodder and Stoughton, 1899.

[7] *I Timoth.*, VI, 13.

Digitized by Google

baptismale et, pour en retrouver la teneur, il suffirait de réunir les éléments que fournit la seconde épître adressée au même disciple. N'y est-il pas question de Dieu comme auteur de la vie, puis de « Jésus-Christ, » qui fut « de la semence de David, » qui « comparut devant Ponce Pilate, » qui « est ressuscité d'entre les morts, » et qui reparaîtra un jour « pour juger les vivants et les morts [1] ? » Ailleurs, mention est faite du Saint-Esprit. Mais le malheur veut que cette dernière mention ne se présente pas comme un article du *Credo* [2]. C'est là le point faible de l'opinion qui attribue aux premiers messagers de l'Évangile la composition d'un *Credo* baptismal de quelque étendue. Aussi bien le membre de phrase : « de la semence de David » n'est jamais entré dans aucun symbole.

M. Burn fait, à propos de la formule originelle du baptême, une réflexion qui veut être signalée [3]. On s'est demandé si les apôtres, au lieu de baptiser, comme le marque saint Mathieu, « au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit [4], » ne baptisaient pas simplement « au nom de Jésus » ou « du Seigneur Jésus, » comme semble l'insinuer le livre des *Actes* [5]. On sait que certains théologiens, et même le pape Nicolas Ier, ont cru que le baptême administré sous cette dernière forme était valide [6]. Et ce fut sûrement le texte des *Actes* qui a donné naissance à une telle opinion. Or, M. Burn aperçoit dans ce texte tout autre chose qu'une formule baptismale. Suivant lui, c'est une profession de foi que faisaient les nouveaux baptisés, ou un titre équivalent à celui de « membres du Christ. » Les disciples de Jean, que l'apôtre saint Paul rencontra à Éphèse, avaient été baptisés, disaient-ils, « dans le baptême de Jean [7]. » Cela ne signifie pas que le Baptiste usait de la formule : « Je vous baptise au nom de Jean. » On sait qu'il baptisait « du baptême de la pénitence [8]. » Mais les disciples de Jean entendaient se distinguer de la foule en se réclamant

[1] *II Timoth.*, II, 8 ; IV, 1, 2 ; etc.

[2] *II Timoth.*, I, 14 : « Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis. »

[3] *The Apostles' Creed*, p. 14.

[4] « Baptizantes eos in nomine, » etc. *Matth.*, XVIII, 19.

[5] *Act.*, II, 38 ; VIII, 16 ; X, 48 ; XIX, 5. Cf. *Rom.*, VI, 3 ; *Gal.*, III, 27.

[6] Nicolas Ier dit dans sa lettre aux Bulgares : « A quodam Judaeo, nescitis utrum christiano an pagano, multos in patria vestra baptizatos asseritis, et quid de his sit agendum consulitis. Hi profecto, si in nomine S. Trinitatis *vel tantum in nomine Christi*, sicut in Actibus Apostolorum legimus, baptizati sunt (unum quippe idemque est ut sanctus Ambrosius exponit : *De Spiritu sancto*, lib. I, cap. III), constat eos non esse denuo baptizandos. » Mansi, *Concilia*, t. XV, p. 432, cap. 104. Cf. saint Thomas, *Summa theolog.*, *De Baptismo*, quaest. LXVI, art. 6 ; Melchior Cano, lib. VI, c. I, n° 7.

[7] *Act.*, XIX, 3.

[8] « Baptizavit baptismo poenitentiae. » *Ibid.*, XIX, 4.

Digitized by Google

du nom de celui qui les avait initiés à la pénitence, comme d'autres, au dire de l'Apôtre, s'intitulaient les disciples de Céphas, d'Apollo, du Christ ou de Paul[1]. De la même façon, la périphrase qui suit : « Ils furent baptisés dans le nom (ou au nom) du Seigneur Jésus [2], » peut signifier la foi personnelle des nouveaux baptisés et indiquer tout simplement qu'ils devinrent des disciples authentiques du Sauveur. De fait, le soin que saint Paul prit de les instruire sur la personne du Saint-Esprit [3] semble impliquer qu'ils furent initiés à la doctrine trinitaire. La formule de saint Mathieu aurait donc été vraisemblablement seule usitée, dès l'origine, pour le baptême.

Le développement de cette formule, et l'accroissement qu'elle prit au cours des années, devint la règle de foi des chrétiens : ce fut leur « mot de passe, » la *Tessera* [4] au moyen de laquelle ils purent se reconnaître, non seulement parmi les païens, mais encore parmi les sectes qui altéraient la doctrine. On trouve déjà l'essentiel de cette règle dans les Pères apostoliques, notamment dans saint Ignace d'Antioche [5] et dans les apologistes tels que Justin le martyr [6], Aristide et Irénée [7]. M. Burn donne leurs textes. Tout ceci était bien connu. Nous arrivons au vieux *Credo* baptismal romain.

II.

Marcel d'Ancyre (en 340) et Rufin (en 400) nous en fournissent le texte. Déjà on en aperçoit des fragments notables dans les écrits des papes Félix (269-274) et Denys (vers 259). Le traité de Novatien, *De Trinitate* (vers 250), en contient les principaux traits [8]. Cinquante ans plus tôt, Tertullien le cite presque en entier [9], et on peut conclure d'un passage de son traité *contre Marcion* [10], qu'en l'an 145, cet hérétique le connaissait : l'article 10 concernant « la sainte Église » en faisait partie [11].

[1] *I Corinth.*, I, 12-18.

[2] *Act.*, XIX, 5. Le sens des mots : « In nomine, » Εἰς τὸ ὄνομα, a été discuté longuement par M. Armitage Robinson, dans le *Journal of theological Studies*, janvier 1906, p. 186 et suiv., puis dans la même *Revue*, par Chase, janvier 1907, p. 161.

[3] *Act.*, XIX, 2.

[4] Tertullien, pour montrer que l'Église de Rome est en communion avec l'Église d'Afrique, écrit : « Cum Africanis quoque ecclesiis *contesseravit.* » *De Praescript*, cap. XXXVI ; cf. cap. XIII.

[5] *Ad Ephes.*, cap. XVIII ; *Ad Trall.*, cap. IX ; *Ad Smyrn.*, cap. I.

[6] *Apolog.*, I, 61 ; cf. I, 21, 31, 42, 46 ; *Dialog.*, 85, 132. Sur ces textes de Justin, lire Burn, *The Apostles' Creed*, p. 18-20.

[7] Le principal texte d'Irénée se lit : *Advers. Haeres.*, I, 10.

[8] Sur tout ceci, voir notre article du 1er octobre 1899.

[9] *De Baptismo*, 13 ; *De virginibus velandis*, 1 ; *De Praescript.*, 13.

[10] *Advers. Marcion.*, I, 21.

[11] Marcion en effet, à propos des deux Testaments, parle en cet endroit de « la sainte Église, à qui nous avons voué allégeance. »

Digitized by Google

Ruffin affirme que le *Credo* romain est parvenu au IVe siècle tel qu'il fut dès l'origine, sans la moindre modification [1]. Cependant le texte de Tertullien [2] et celui d'Irénée [3] donnent l'impression que le premier article s'allégea du mot *unum* (*Deum*), qui s'est si bien conservé dans les symboles orientaux. Certaines discussions doctrinales qui troublèrent l'Église de Rome au commencement du IIIe siècle ont pu motiver cette suppression. Le pape Zéphyrin, nous dit-on, s'exprimait ainsi : « Je crois en un seul Dieu, Jésus-Christ. » Son successeur Calliste établissait une distinction trop radicale entre le Christ Dieu et Jésus homme. Sabellius dénonça cette doctrine comme erronée et proposa de considérer la Trinité comme représentant les aspects successifs de la divinité une, Dieu s'étant manifesté d'abord comme Père, puis comme Fils, puis comme Saint-Esprit [4]. Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant que les gardiens de l'orthodoxie, pour réfuter le sabellianisme et couper court à toute discussion, eussent délibérément laissé de côté le mot *unum* du premier article [5]. L'historien Eusèbe rapporte que les hérétiques de cette époque reprochaient à l'Église romaine d'avoir retouché et comme « refrappé » la vérité [6], c'est-à-dire sans doute la règle de foi. Et le docteur Zahn estime que cette allusion se rapporte à la modification du premier article du Symbole baptismal.

Ce point n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire. Dans son ensemble, le *Credo* romain est d'une sobriété de style et de composition qui fait penser à l'âge « subapostolique. » Il n'y est pas question de l'œuvre de la création qui préoccupa particulièrement les esprits après l'apparition du gnosticisme. Si donc on ne peut l'attribuer aux grands apôtres Pierre et Paul qui évangélisèrent la capitale de l'Empire, on ne peut guère non plus en retarder la composition jusqu'en plein IIe siècle. « Il convient de l'appeler un *Credo* des apôtres, dit M. Burn, d'abord parce qu'il renferme la substance de l'enseignement apostolique, puis parce qu'il est l'œuvre d'un esprit qui ne fut séparé des apôtres que par une seule génération [7]. »

L'auteur du *Credo* romain avait-il sous les yeux les Évangiles syn-

[1] *Comment. in Symbolum Apostolorum*, Migne, *Pat. lat.*, t. XXI, col. 337 et suiv.

[2] *De virginibus velandis*, 1 ; *De Praescript.*, 13.

[3] *Advers. Haeres.*, I, 10.

[4] Sur ces discussions on peut consulter A. Dupin, *La Trinité dans l'école modaliste jusqu'à la fin du troisième siècle*, dans *Revue d'histoire et de littératurs religieuses*, novembre-décembre 1906, p. 521 et suiv.

[5] M. Burn (*An Introduction to the Creeds*) examine cette question dans un chapitre spécial : *Was the old roman Creed revised*, p. 57-64.

[6] *Hist. eccles.*, V, 28, 3, 13.

[7] *The Apostles' Creed*, p. 30.

Digitized by Google

optiques? C'est une question que se pose le docteur Kattenbusch; et il y répond affirmativement. Toutefois, il ne pense pas que la matière du Symbole soit tirée des Évangiles. L'auteur s'est inspiré de l'enseignement oral encore plus que de l'enseignement écrit. Il respirait la même atmosphère que les évangélistes eux-mêmes et il parle comme eux de la venue du Messie, de sa vie terrestre, de son crucifiement, de son ensevelissement et de son exaltation. L'idée maîtresse est le miracle de son existence. Il est vrai homme, ayant une mère terrestre, et il est Fils de Dieu. Le miracle de sa naissance révèle, à lui seul, le miracle de toute sa personne. Comme un fils de roi garde sa majesté dans la pauvreté et la servitude, ainsi Jésus conserve les marques de sa divinité dans ses humiliations. L'auteur du *Credo* romain donne de la personne du Christ la même impression que saint Pierre dans sa profession de foi : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Et la forme dont il revêt sa pensée rappelle l'enseignement de saint Paul [1].

L'aire d'influence de ce formulaire est difficile à déterminer. Le docteur Kattenbusch, avec lequel Harnack s'accorde en thèse générale, suppose que le vieux *Credo* romain est à la base de tous les symboles de contexture semblable. D'après lui, tous les *Credo* orientaux du IVe siècle se ramènent à un archétype qui n'est autre que celui de l'Église d'Antioche, lequel dériverait du *Credo* romain. Le Symbole romain aurait été introduit à Antioche après la déposition de l'hérétique Paul de Samosate (vers 272) ; il aurait ensuite subi des modifications pour répondre aux nécessités dogmatiques qui surgissaient de tous côtés et serait devenu ainsi l'ancêtre des symboles de la Palestine, de l'Asie Mineure et de l'Égypte, au IVe siècle.

Cette opinion se heurte à d'énormes difficultés. Le docteur Kunze et le docteur Loofs en Allemagne, le docteur Sanday en Angleterre, la combattent résolument. Ils admettent fort bien que tous les symboles occidentaux dépendent du *Credo* romain. Mais ils contestent cette dépendance pour les symboles orientaux. Ceux-ci se ramèneraient à un type primitif qui remonte également aux environs de l'an 100, mais qui se distingue du *Credo* romain par les phrases suivantes : « Créateur du ciel et de la terre, » « a souffert, » « reviendra dans la gloire, » etc. On ne peut, en effet, reporter l'introduction générale de ces incidentes au IIIe siècle. Le symbole de saint Irénée les contient déjà. C'est donc le témoignage de saint Irénée qui paraît renfermer le secret de l'énigme. L'évêque de Lyon tenait-il son *Credo* de l'Asie Mineure ou de Rome? ou bien a-t-il combiné, pour en faire sa règle de foi, un symbole oriental avec le *Credo* romain? Tel

[1] Kattenbusch, *ouv. cit.*, t. II, p. 497 ; Burn, *ouv. cit.*, p. 84.

Digitized by Google

est le grave problème sur lequel les critiques ont à se mettre d'accord [1].

III.

On sait que notre Symbole, dit des Apôtres, diffère considérablement du *Credo* romain primitif; il s'en distingue par les appositions suivantes : « Créateur du ciel et de la terre, » « a été conçu, » « a souffert, » « est mort, » « est descendu aux enfers, » « Dieu (le Père) tout-puissant, » « catholique, » « la communion des saints, » « la vie éternelle; » dans le second article, l'ordre des mots « Christ Jésus » se trouve interverti. Cependant, comme tous les symboles occidentaux, le texte reçu dépend, quant au fond, de l'ancien texte romain. Reste à savoir d'où il vient, comment et quand et où il fit sa première apparition.

Il est à remarquer que, dès le IVe siècle, nombre des appositions que nous venons de citer figuraient dans certains symboles : Nicétas de Remesiana [2] donnait « Créateur du ciel et de la terre, » « a souffert, » « est mort, » « catholique, » « la communion des saints, » « la vie éternelle; » le Symbole d'Aquilée contenait : « est descendu aux enfers; » le *Credo* espagnol, qui nous est connu par les écrits de Priscillien, offrait au septième article la forme définitive « est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. » Phébadius d'Agen, qui composa le formulaire de Rimini en 359, écrivait : « a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, » au lieu de « est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie; » ailleurs il introduit le mot « a souffert » qu'on retrouve aussi dans le *Credo* de saint Victrice. Il suffit donc qu'une Église ramasse toutes ces variantes et les fonde dans son *Credo* pour avoir, ou peu s'en faut, le formulaire qui constitue le *Textus receptus* [3].

Quelle sera cette Église? L'Église romaine? l'Église des Gaules? ou même un monastère influent tel que Bobbio? M. Burn n'ose se prononcer.

Il ne nous paraît pas vraisemblable que ce soit l'Église romaine. Le pape Pélage employait encore le Symbole primitif; et, si saint Grégoire le Grand, aux environs de l'an 600, introduit le mot « a été conçu » dans une profession de foi privée, il conserve sûrement pour l'usage public la formule ancienne. Comme nous l'avons dit ailleurs, « le symbole importé de Rome en Grande-Bretagne, soit à la fin du

[1] Sur tout ceci, Burn, *ouv. cit.*, p. 32-36.

[2] Sur Nicétas de Remesiana, voir Burn, *Niceta of Remesiana*, Cambridge Univ. Press, 1905. C'est la première édition des Œuvres complètes de cet auteur. Son *Credo* est cité par Burn dans *The Apostles' Creed*, p. 41-42.

[3] Sur tout ceci, cf. Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuses*, p. 45-51.

Digitized by Google

VIe siècle, soit à la fin du VIIe, par les missionnaires romains, était le texte du *Credo* primitif, sans variante appréciable, témoin le Symbole contenu dans le *Psautier* d'Ethelstan. Le *Credo* romain n'avait donc pas été modifié officiellement à Rome au VIIe siècle [1]. » Chose remarquable, le *Codex sessorianus*, qui est un manuscrit daté du pontificat de Nicolas Ier (IXe siècle), contient tout à la fois et le vieux *Credo* romain et le *Textus receptus*, et le Symbole de Nicée. Les trois textes y sont religieusement conservés, mais les deux derniers seuls sont en usage [2]. Si le vieux *Credo* romain s'était peu à peu transformé, à Rome même, en *Textus receptus*, il n'y aurait pas eu de raison, ce semble, de conserver la forme primitive à côté du texte définitif, l'une ayant été insensiblement absorbée par l'autre. Et M. Burn paraît entrer dans cette pensée quand il écrit : « Nous pouvons dire avec quelque confiance que le vieux *Credo* romain n'a pas cessé d'être en usage jusqu'au jour où il fut remplacé par le texte revisé, qui ne fut pas regardé comme une forme nouvelle, mais simplement comme une forme plus complète du Symbole [3]. »

Le fondateur de Bobbio, saint Colomban († 613), ou l'un de ses disciples, serait-il l'auteur du *Textus receptus ?* M. Burn incline visiblement vers cette hypothèse, et voici, autant que nous pouvons le comprendre, comment il fut amené à la proposer. Nous avons déjà vu que le *Credo* de Nicétas de Remesiana comprenait la plupart des additions qui furent faites au Symbole romain primitif. Nicétas propagea son *Credo* dans son pays, c'est-à-dire dans une partie des Balkans, la Dacie. Un autre Symbole du même temps, conservé parmi des fragments ariens et appartenant aux terres voisines du Danube, soit à la Pannonie et à la Mésie, renferme également les appositions « Créateur du ciel et de la terre, » « a souffert. » Il est probable que ces symboles, reçus dans la presqu'île des Balkans, tiraient leur origine des Églises orientales. Tous les *Credo* orientaux font allusion à l'œuvre créatrice de Dieu le Père. Le fameux Symbole publié à Sirmium en 351, et qui est l'œuvre de l'évêque Marc d'Aréthuse, signale, en outre, la descente du Sauveur aux enfers [4].

Or, d'autre part, dom Morin a découvert un *Credo* qui n'est vraisemblablement que la profession de foi de saint Jérôme et qui se rapproche plus encore que les précédents du *Textus receptus*. On y

[1] *Études de critique et d'histoire religieuses*, p. 59. Il est possible qu'il ait été modifié vers la fin du VIIe siècle.

[2] Cf. Burn, *The Apostles' Creed*, p. 53.

[3] « We may say with some confidence that the use of the older Roman form never ceased till it was superseded by the revised text, not regarded as a new form, but only as improved. » *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 42-43.

Digitized by Google

lit : « Je crois en un seul Dieu le Père tout-puissant, créateur des choses visibles et invisibles. Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu.... qui pour notre salut est descendu du ciel, a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, sous le roi Hérode, a été crucifié, est mort, est descendu dans l'enfer...., est ressuscité le troisième jour, est apparu aux apôtres. Après cela, il est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Et je crois au Saint-Esprit.... Je crois la rémission des péchés dans la sainte Église catholique, la communion des saints, la résurrection de la chair pour la vie éternelle. Amen [1]. »

Où saint Jérôme a-t-il pris ce formulaire? Il avait beaucoup voyagé, il avait traversé l'Asie Mineure, visité la Palestine. Il a pu emprunter aux Églises de ces divers pays [2] le *Credo* qu'il adresse ainsi à l'évêque de Jérusalem [3], mais il a pu aussi bien le tirer de son pays d'origine, la Pannonie. Et nous voici revenus à la péninsule des Balkans. Nous trouvons donc dans cette région, traversée par la grande route qui faisait communiquer l'Orient avec l'Occident, des Symboles étroitement apparentés au *Textus receptus*.

Saint Colomban a-t-il pu en avoir connaissance? Rien d'étonnant que les Symboles de Nicétas et de saint Jérôme se soient propagés vers l'ouest et aient atteint le Norique, la Rhétie et le nord de l'Italie. De son côté, saint Colomban, après avoir évangélisé la Bourgogne, fit route vers l'est. On le voit à Brégenz; il laisse son disciple saint Gall sur les bords du lac de Constance, et finit par s'établir à Bobbio, où il mourut. Qu'il ait rencontré dans ses missions le *Credo* romain transformé et augmenté; qu'il l'ait adopté, enrichissant ainsi son formulaire d'origine irlandaise et romaine [4], cela ne saurait encore trop nous surprendre.

Justement le Missel de Bobbio, plus connu sous le nom de Sacramentaire gallican, donne quelque vraisemblance à cette hypothèse. C'est un manuscrit du VIIe siècle [5]. Il contient une liturgie romaine dans son fond, la liturgie que Rome avait communiquée à la Grande-Bretagne au Ve siècle, qui s'était fort bien conservée dans l'Église

[1] Cité par Burn, *Ibid.*, p. 43.

[2] M. Burn se demande si saint Jérôme n'a pas rapporté de la Cappadoce l'article : « la communion des saints. » Dom Morin discute l'origine et le sens de cet article dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. IX (1904).

[3] *Ep.*, XVII, n° 4.

[4] Le missel de Bobbio connu sous le nom de sacramentaire gallican est, nous dit M. Burn, « the type which had been sent from Rome to Britain in the fifth century, and preserved in the Celtic Church, though Columban added to it. » *Ouv. cit.*, p. 49.

[5] Paris, Bibliothèque nationale, *Cod. lat.* 13246.

Digitized by Google

celtique et qui parvint à Bobbio développée peut-être par les soins de saint Colomban. Le sermon qui a trait à la *Traditio symboli* rappelle par certains caractères, notamment par l'ouverture des oreilles, le rite romain. Mais le *Credo* (il en a plusieurs), qui représente la forme usitée à Bobbio avant l'an 700, est presque exactement notre texte reçu [1]. On est donc porté à croire que saint Colomban ou l'un de ses disciples a donné au Symbole romain primitif sa forme définitive.

Ce n'est là évidemment qu'une hypothèse et qui ne saurait forcer la conviction. Le *Textus receptus* contient, en effet, au septième article, une apposition caractéristique qui semble provenir de l'Espagne [2] : « Tout-Puissant. » Nicétas de Remesiana dit : « à la droite du Père ; » saint Jérôme : « à la droite de Dieu le Père. » Il semble que le mot « Tout-Puissant » n'a dû s'introduire dans le Symbole que par l'intermédiaire de la Gaule.

La Gaule serait-elle donc le pays d'origine du texte reçu ? Plusieurs raisons invitent à le penser [3]. Les communications établies entre l'Orient et l'Occident par la voie du Danube ou des Balkans n'ont pas dû s'arrêter à la Haute Italie. Entre Milan et le royaume d'Arles, les relations ne furent jamais interrompues. Les Symboles de Nicétas et de saint Jérôme ou leurs dérivés ont pu pénétrer de la sorte en Gaule [4]. Et de fait, au ve et au vi^e^ siècle, Fauste, évêque de Riez, Césaire, évêque d'Arles, tous deux disciples du monastère de Lérins, nous offrent des *Credo* qui se rapprochent du *Textus receptus* [5]. Il ne manque au Symbole de Césaire que les appositions : « Créateur du ciel et de la terre » au premier article, et « Dieu tout-puissant » au septième. « Tout-puissant, » nous l'avons dit, pénétra aisément d'Espagne en Gaule. « Créateur du ciel et de la terre » aurait dû venir de l'Orient avec le reste. La difficulté est de fixer la date où il fut inséré dans les *Credo* de la Gaule. Sa présence n'y fait plus de doute aux environs de l'an 700. Le Missel gallican, qui est de cette époque, contient un Sacramentaire de provenance auxerroise [6], où se lit le *Texte reçu* en entier, sauf les mots : « est descendu aux enfers. » Les Ser-

[1] Dans le second *Credo* manquent les appositions : « créateur du ciel et de la terre » et « la communion des saints. »

[2] *Credo* de Priscillien.

[3] Sur cette question, voir Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuses*, p. 55-65, où nous discutons l'opinion de M. Burn. Dans *The Apostles' Creed*, cette opinion se présente d'une façon plus acceptable.

[4] Il y avait, dit le docteur Sanday, « a strong set of the current.... from behind the Balkans through Aquileia to Milan. And from Milan it was an easy step to Lerinum. » *Journal of theological Studies*, III, 14.

[5] Voir les *Credo* de Fauste, de Césaire et de quelques autres auteurs gallicans des ve, vi^e^ et viie siècles dans Burn, *An Introduction to the Creeds*, p. 222-227.

[6] Cf. Burn, *The Apostles' Creed*, p. 50.

Digitized by Google

mons 241 et 242 du pseudo-Augustin[1], qui commentent le *Texte reçu*, remontent à la même date et paraissent avoir une origine gallicane.

Tout cela ne prouve pas que le *Textus receptus* se soit formé en Gaule, mais, au moins, rend l'hypothèse de cette origine assez vraisemblable.

Ce qui est sûr, c'est qu'au début du VIIIe siècle, le nouveau texte prit une grande extension, grâce sans doute à saint Pirmin et à saint Boniface, grâce aussi à la papauté.

Saint Pirmin était vraisemblablement un moine irlandais qui, après avoir traversé la Neustrie, vint fonder en Germanie l'abbaye de Reichenau[2]. Son ouvrage, le *Scarapsus*[3], contient le texte authentique le plus anciennement daté du *Credo* reçu.

Il resterait à savoir de qui le grand moine missionnaire tenait son formulaire. L'a-t-il emprunté à la Gaule qu'il traversa? M. Burn incline à penser qu'il le reçut par une autre voie. Il le montre en relations avec saint Boniface, dont il était l'ami[4], et qui prenait son mot d'ordre à Rome. Parmi les documents que le pape Grégoire II envoya sur les bords du Rhin, se trouvait un *Ordo* romain pour le baptême. Il est naturel de penser qu'il comprenait un *Credo* baptismal. Or, si on en juge par un manuscrit qui provient de Freisingen[5], cette Église fondée par saint Boniface, évangélisée par saint Pirmin, possédait vers le milieu du VIIIe siècle le *Textus receptus*. C'est donc par Rome que les missionnaires irlandais auraient été mis en possession du nouveau texte du *Credo*[6].

Cette hypothèse, qui n'est pas sans vraisemblance, soulève un autre problème à peu près insoluble. Nul ne saurait dire comment et à quelle date Rome s'est approprié le *Textus receptus*, ni si elle l'a tiré de Bobbio ou de la Gaule.

Du moins savons-nous que l'influence bien sensible de l'Église romaine sur les autres Églises d'Occident, à partir du VIIIe siècle, assura l'insertion progressive, quoique lente, du texte nouveau dans la liturgie de la chrétienté latine tout entière. A la fin du VIIIe siècle, Charlemagne, adressant aux évêques de son Empire une série de questions, leur demanda entre autres choses quelle était la forme du *Credo* en

[1] Sur ces sermons, cf. Burn, *An Introduction to the Creeds*, p. 235-238.

[2] Sur saint Pirmin, voir A. Köhler dans Herzog's *Real-Encyklop.*, 2e éd., t. XI, p. 692, et *Acta SS.*, novemb., t. II, 1 (1894), p. 33.

[3] *Dicta abbatis Pirminii, de singulis libris canonicis Scarapsus* (scarapsus = excarpsus, excerptum, extrait), Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXIX, col. 1029 et suiv.; Caspari, *Anecdota*, p. 151-193.

[4] Saint Boniface le rencontra notamment à Hornbach.

[5] Cf. Burn, *The Apostles' Creed*, p. 50.

[6] Burn, *Ibid.*, p. 51.

Digitized by Google

usage dans leurs Églises. Quelques-unes des réponses qu'il recueillit nous sont parvenues, notamment celle d'Amalaire de Trèves, qui est d'une extrême importance. Nous y apprenons qu'Amalaire, non seulement se servait du *Textus receptus*, mais encore que l'*Ordo* dont il usait pour le baptême était l'*Ordo* romain [1].

IV.

A partir de Charlemagne, notre Symbole n'a plus d'histoire. M. Burn, du moins, la clôt à cette date et consacre à la doctrine du *Credo* le reste de son ouvrage. L'intérêt de cette seconde partie n'est pas moindre que celui de la première. Nous signalerons particulièrement le commentaire du troisième et du cinquième articles, qui regardent la conception miraculeuse et la résurrection du Sauveur.

Ces deux articles ont été, en ces derniers temps, l'objet de critiques passionnées. M. Burn n'hésite pas à prendre parti dans le débat et à défendre la position traditionnelle.

Le dogme de la conception miraculeuse [2] nous est parvenu par les Évangiles de saint Mathieu et de saint Luc, aussi bien que par la voie du *Credo*. La source qui a donné naissance au courant de la tradition chrétienne ne peut être que le témoignage de Joseph ou celui de Marie. Saint Mathieu et saint Luc l'ont recueilli différemment. Mais la divergence que l'on remarque dans leurs récits n'est pas pour en diminuer la valeur historique; elle ne fait que l'accroître, au contraire. On ne verra bien la portée du témoignage de saint Mathieu que lorsqu'on retrouvera une bonne version des écrits de Papias. En attendant, saint Luc suffit pour nous édifier. Les travaux parus en ces dernières années ont fait voir en lui un historien sérieux dont les informations sont sûres [3]. Le style des premiers chapitres de son Evangile n'est pas son style propre. C'est une preuve qu'il n'a pas voulu retoucher le récit qui lui était transmis, et un indice que ce récit provenait d'une personne auguste, qui ne peut être que la sainte Vierge elle-même.

L'argument qu'on tire du silence de saint Marc, de saint Paul et de saint Jean contre cette tradition n'a guère de force. Saint Marc ne s'occupe que de la vie publique du Sauveur [4]. Pour prouver la divinité de Jésus, il n'avait pas besoin de remonter à sa naissance mira-

[1] Burn, *Ibid.*, p. 53.

[2] Sur cette question, voir notamment R. J. Knowling, *Our Lord's Virgin Birth and the Criticism of today*, S. P. C. K., 1903; Durand, *L'Évangile de l'enfance*, dans *Revue pratique d'apologétique*, 1906-1907, où se trouve une abondante bibliographie.

[3] Voir notamment Ramsay, *Was Christ born in Bethlehem?*

[4] Sur saint Marc, voir Vacandard, *Saint Marc et la Conception miraculeuse*, dans *Revue pratique d'apologétique*, 1er juillet 1907.

Digitized by Google

culeuse, il lui suffisait d'établir le fait, non moins extraordinaire, de sa résurrection. Quant à saint Paul, est-il bien sûr que ce qu'il enseigne sur le second Adam n'est pas une allusion discrète à la conception miraculeuse? Et dans son Épître aux Galates [1], quand il dit : « Dieu envoya son Fils né d'une femme, » pourquoi ne mentionne-t-il que la mère, lorsqu'il eût pu donner plus de force à son argumentation en nommant le père, de race juive? Sa phrase ne semble-t-elle pas impliquer qu'il ne considérait pas Joseph comme le père de Jésus? Un passage de l'Évangile de saint Jean n'est peut-être pas moins significatif. Au chapitre premier, certains critiques prétendent, d'après de bonnes leçons des manuscrits, qu'au lieu de « *ceux qui sont nés,* » il faut lire : « *celui qui est né* non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais *de Dieu,* » et voient dans cette façon de s'exprimer une allusion très claire à la conception miraculeuse. Le prétendu silence de saint Marc, de saint Paul et de saint Jean n'est donc pas si certain ni si probant qu'on veut bien le dire.

L'origine païenne ou bouddhiste que les adversaires de la tradition attribuent à l'histoire évangélique de la naissance de Jésus n'est pas soutenable en bonne critique. Les premiers chrétiens n'ont sûrement pas subi dans leur foi l'influence du paganisme [2]. Tout est juif dans les Évangiles synoptiques. « L'atmosphère du judaïsme de cette époque n'était guère favorable à la transplantation des mythes païens. S'il y a quelque chose de caractéristique dans l'enseignement des premiers chrétiens, c'est le culte de la vérité. Les ombres de la superstition ont été dissipées ; les fictions sont rejetées ; « fils de la lumière, » « fils du jour, » telles sont les épithètes qui conviennent aux nouveaux convertis. Où trouver les ténèbres dans lesquelles auraient pu croître ces nouvelles superstitions? Et, à supposer qu'elles soient nées dans quelque coin obscur, saint Luc était-il un historien capable de se laisser séduire par elles et de les recueillir [3]? »

Ces considérations gagneraient à être développées davantage. Elles marquent du moins la ligne de défense que doit suivre et que suit, en effet, l'apologétique traditionnelle.

L'article du Symbole qui a trait à la résurrection est des plus importants. « La résurrection est le dogme central du *Credo*, comme

[1] *Gal.*, IV, 4.

[2] M. Herzog (dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, mars-avril 1907) soutient l'origine païenne de la croyance à la Conception miraculeuse. Le P. Durand (*Revue pratique d'apologétique*, juin et juillet 1907) semble établir assez solidement que l'Évangile de l'enfance a été conçu dans un milieu juif.

[3] J. A. Robinson, *Thoughts on the Incarnation*, p. 42. Cité par Burn, p. 74.

Digitized by Google

elle est le fait central de l'histoire, » écrit M. Burn [1]. Et déjà saint Paul le faisait entendre quand il écrivait aux Corinthiens en l'an 57 : « Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine [2]. »

L'authenticité de la résurrection nous est attestée tout à la fois par saint Paul et par les Évangiles.

Le témoignage de saint Paul est d'un poids considérable : « Le Christ est ressuscité, dit-il : Céphas l'a vu; puis les onze; puis plus de cinq cents frères, dont plus grand nombre demeurent encore au milieu de nous; puis il apparut à Jacques, puis à tous les apôtres, enfin il m'est apparu à moi-même qui ne suis qu'un avorton [3]. » Cette accumulation de preuves était destinée à convaincre les Corinthiens. Elle ne doit pas moins nous convaincre nous-mêmes. Si saint Paul invoque un si grand nombre de témoins, c'est afin de montrer qu'un événement si bien contrôlé ne peut être expliqué par l'illusion et l'hallucination.

Les récits des évangélistes, bien que divergents dans les détails, ne font que confirmer celui de saint Paul. Il est sans doute malaisé de les concilier entre eux. Mais cette difficulté ne porte pas atteinte à la réalité du fait attesté. A cet égard et sur le point qui importe avant tout, les écrivains sacrés sont d'accord : les apôtres ont vu le Christ ressuscité.

Certains critiques voudraient se persuader que les apôtres ont imaginé la résurrection et les scènes qui s'ensuivirent, à force de penser à leur Maître disparu et en lui appliquant divers passages de l'Ancien Testament (*Ps.* XVI, 10; *Isa.*, LIII, 10-12). Mais la tradition constante qui fixe la résurrection au troisième jour ne permet pas de penser que des gens attristés et désorientés comme l'étaient les disciples de Jésus aient eu le temps, en si peu d'heures, d'imaginer une pareille combinaison et de lui donner corps. Encore moins cette hypothèse explique-t-elle que les apparitions aient cessé au bout de quarante jours, juste au moment où, en raison de la ferveur croissante des témoins, elles auraient dû se multiplier davantage.

M. Burn n'a pas connu la théorie nouvelle que M. Leroy a exposée au sujet de la résurrection dans son livre : *Dogme et critique* [5]; il n'avait pas à la discuter. Mais il combat les théoriciens du subjectivisme, qui en appellent à leur sentiment personnel et à leur propre expérience pour établir leur foi au Christ glorieux. « Qu'importe, disent-ils, que le Christ de l'histoire soit vraiment sorti du tombeau

[1] *Ouv. cit.*, p. 77.
[2] *I Corinth.*, XV, 17.
[3] *Corinth.*, XV, 5-8.
[4] er la force du mot ὤφθη, quatre fois répété.
[5] is, 1907.

Digitized by Google

avec son corps? Ne sommes-nous pas assurés qu'il vit à la droite du Père? » « Qu'importe? » reprend le critique traditionnel; saint Paul l'a déjà dit, et nous le répétons après lui : « Notre foi est vaine, si nous ne croyons pas que le Christ est vraiment ressuscité. »

Et l'auteur insiste sur les conséquences de cette foi. C'est elle qui a converti le monde. A un événement aussi considérable il faut une cause proportionnée. Il n'est pas possible que le changement merveilleux opéré sur la terre par les apôtres et leurs disciples ait pour point de départ une erreur [1].

Nous en avons assez dit, ce nous semble, pour faire voir l'importance du livre que publie M. Burn. En son genre, c'est un petit chef-d'œuvre. Il ne serait pas impossible d'y noter par-ci par-là une nuance de protestantisme. Mais c'est un protestantisme d'un caractère très conservateur. Et dans l'ensemble l'ouvrage pourrait être signé par un érudit catholique. Notre littérature ecclésiastique sur le *Symbole des Apôtres* n'a rien d'aussi achevé à mettre en comparaison.

E. VACANDARD.

II.

UNE EXPLICATION FANTAISISTE DES ORIGINES DE LA TOUSSAINT

La *Dublin Review* relevait il y a quelques mois, par la plume du R. P. Thurston, la faiblesse des arguments apportés par le docteur Frazer en faveur des origines celtiques et païennes de la fête de la Toussaint. La thèse n'a pas tardé à reparaître chez nous, très amplifiée, dans certains « Essais de mythologie chrétienne » [2] que l'on offre avec beaucoup d'insistance aux membres du clergé. Quelque répugnance que nous ayons à nous occuper ici d'un recueil d'historiettes souvent scandaleuses où la Trinité « catholique » est blasphémée et où le « thème du héros né d'une vierge » appliqué à la sainte Vierge est l'objet de commentaires indécents, il peut y avoir utilité à mor

[1] *Ouv. cit.*, p. 78-80.
[2] P. Saintyves, *Les Saints successeurs des dieux*, Paris, 1907.

Digitized by Google

trer par un exemple concret comment on s'y prend pour faire apparaître le lien « historique » qui rattache le culte des saints à celui des dieux. L'auteur lui-même nous invite à choisir la Toussaint; cette fête est précisément celle dont l'historique nous est signalé par la préface comme faisant le mieux ressortir l'étroitesse et la force du lien en question.

On essaie tout d'abord de nous persuader que la fête de la Toussaint se célébrait primitivement au 13 mai et qu'elle avait remplacé les Lémures païennes. Les Lémures se célébraient durant les nuits des 9, 11 et 13 mai, or, c'est précisément le 13 mai que Boniface IV, d'après son épitaphe, consacra le Panthéon à tous les saints. Ceci est fort bien, mais on oublie de nous rappeler que les Lémures étaient une fête essentiellement privée dont le rite était célébré par le père de famille au milieu de la nuit, dans sa propre maison, et, d'autre part, si au lieu de se référer à une épitaphe de basse époque, on avait eu recours au texte même du *Liber Pontificalis*, on y aurait vu que la fête du 13 mai (si tant est que cette fête remonte à Boniface IV) n'est ni une fête des âmes, ni même une fête de tous les saints, mais une simple dédicace d'église en l'honneur de Marie et de tous les martyrs, ce qui ne lui donne aucune analogie avec les Lémures.

Mais on a une forte preuve : « Le 13 mai 731, le pape Grégoire III dédia au Vatican une chapelle en l'honneur du Christ Sauveur, de sa sainte Mère, des saints Apôtres, des saints Martyrs et de tous les saints reposant par toute la terre. Cette seconde consécration nous est un nouveau témoignage de l'existence d'une fête des saints au 13 mai, au jour des anciennes Lémures païennes; et, si la dédicace du Panthéon à Sainte-Marie aux Martyrs n'en avait pas été une preuve suffisante, nous serions, par ce fait, complètement édifiés. » Argument très clair, mais qui a un léger défaut : c'est que la date du 13 mai, qui y joue un rôle capital, n'est, dans le cas, qu'une pure invention. Où a-t-on pris, en effet, que la dédicace de Grégoire III eut lieu le 13 mai? Le décret de Grégoire est conservé, il a été commenté successivement par De Rossi et par Mgr Duchesne, deux auteurs assez connus et de plus fraîche date que l'A. Steuchus que l'on nous cite; rien de pareil ne s'y trouve. Nous sommes donc ici dans la région de l'imagination.

Il paraît qu'un siècle plus tard, en 835, sous Grégoire IV, la scène du monde s'étant quelque peu renouvelée, la fête de la Toussaint « qui se célébrait, comme nous l'avons vu, au 13 mai, et demeurait circonscrite à l'Italie, fut désormais fixée au 1er novembre et étendue au monde entier. Quelles raisons avaient donc porté le pape à étendre ainsi et à déplacer cette fête des Saints? — Il semble qu'il ait agi de la sorte sous l'influence de Lothaire et du culte que les Francs,

Digitized by Google

les Saxons et les Frisons avaient dû apporter dans leurs bagages. « Au VIIIe siècle, leur quartier général, écrit Mgr Duchesne, était au « Palatin, dans l'ancien palais impérial, qui fut encore réparé offi- « ciellement vers la fin du VIIe siècle.... Cet édifice avait une cha- « pelle officielle, Saint-Césaire *in Palatio*, où l'on déposait solennel- « lement les images des empereurs, quand leur avènement était no- « tifié à Rome. » Tout d'abord, la fête de ce saint Césaire, dont le nom *Kaisarios* doit l'avoir prédestiné à devenir le patron des Césars et plus tard des Impériaux, fut fixée au 21 avril, date de la fondation de Rome, et sans doute se maintint à ce jour jusqu'à l'arrivée des Occidentaux. Avec eux ce saint Césaire vit sa fête transférée au 1er novembre. » Et pourquoi ce changement de date? Parce que « les Francs et les Germains ne se souciaient plus des divins fondateurs de Rome. Peu leur importait la mémoire de Romulus et des Césars, ses successeurs : mais ne fallait-il pas célébrer celle de leurs empereurs, celle d'un Charlemagne par exemple? Ne fallait-il pas honorer les guerriers morts pour la fondation de l'Empire? En choisissant pour cette solennité le 1er novembre, la fête des élus chez les Celtes, Francs et Germains attestent qu'ils avaient adopté l'usage celtique. » La fête de saint Césaire dont les maîtres de l'Occident avaient fait une fête de leurs empereurs morts, mais glorieux, étant donc transférée du 21 avril au 1er novembre, comme il y avait, ce jour-là, grande procession sur le Palatin, avec bizarre mélange de cérémonies moitié païennes et moitié chrétiennes, surtout avec prédominance des superstitions celtiques du jour des âmes, le pape résolut de mettre fin à l'abus en y substituant une idée chrétienne, et c'est ainsi que, grâce aux Francs, à saint Césaire et au quartier général du Palatin, la fête de tous les Saints vint, au 1er novembre, détrôner le vieux *Samhain* celtique.

Ne nous arrêtons pas ici aux détails, nous n'en finirions pas; mais allons droit au fond de l'argument : la Toussaint a été amenée au 1er novembre par le fait de la transformation de la fête de saint Césaire et la fête de saint Césaire a été transformée parce que les Francs se sont intéressés à elle. Et pourquoi, en dernière analyse, les Francs se sont-ils intéressés à elle? Parce qu'ils avaient « leur » quartier général sur le Palatin où saint Césaire avait sa chapelle. C'est Mgr Duchesne qui donnerait ce dernier et fondamental renseignement. Or, il y a ici un gros malheur : c'est que Mgr Duchesne ne dit pas cela du tout. Mgr Duchesne [1] décrit l'organisation militaire de Rome à l'époque de Pépin et de Charlemagne; il nous apprend

[1] *Les premiers temps de l'État pontifical*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1896, p. 238-239.

Digitized by Google

que la population romaine était répartie en *scholae*, que, dans le faubourg de Saint-Pierre, les colonies étrangères, parmi lesquelles celles des Francs et des Frisons, avaient aussi les leurs, puis il ajoute : « *Le* quartier général était au Palatin. » On voit de quelle méprise est parti l'auteur de nos *Essais* pour bâtir son petit roman. Il a cru qu'il s'agissait encore des Francs, alors qu'en réalité le quartier général dont il est question chez Mgr Duchesne est celui de l'*exercitus romanus* qui dépend du pape et qui succède à la force militaire byzantine : les Francs, les Germains et les Frisons n'ont pas eu de quartier général à Rome pour l'excellente raison qu'ils n'y avaient pas d'armée permanente et, s'il est un point qui ressort clairement des belles études de Mgr Duchesne sur le Palatin et sur Saint-Césaire en particulier, c'est que ce quartier et cette église sont restés byzantins longtemps encore après Charlemagne et ses premiers successeurs. Aussi bien la fête du célèbre saint de Terracine n'a-t-elle pas eu besoin des Celtes pour passer du 21 avril au 1er novembre; elle a toujours été célébrée à Rome le 1er novembre. Quant aux cérémonies et pratiques demi-païennes, demi-chrétiennes de la procession du 1er novembre, on serait heureux de savoir où on en trouve un témoignage quelconque.

Nous n'en dirons pas davantage. Savoir copier est encore un art et c'est le minimum de ce que l'on exige de celui qui prétend faire œuvre de vulgarisateur. L'auteur des *Saints successeurs des dieux* ignore cet art. C'est la supposition la plus bénigne que l'on puisse faire sur son cas.

D. H. Quentin.

III.

LE LIVRE DE RAISON DE JACQUES SUSENNE

(1614-1737)

« In nomine Domini, amen. Gardés, saulvés et continués ce livre, qui ne se doyt perdre, pour les causes y contenues que trouverés, bonnes et memorables, et que debvés continuer de temps en temps, chacun à part soy : » tel est le titre d'une sorte de livre de raison d'une

Digitized by Google

famille cauchoise, qui m'est venu récemment aux mains. Quand je dis livre de raison, je me trompe et je donne au document plus de valeur qu'il n'en a : par livre de raison, *rationis*, il faut entendre en effet des mémoires domestiques, commençant à l'arbre généalogique et finissant aux comptes des recettes et dépenses, en passant par tous les événements qui intéressent la vie journalière de la famille. Or le manuscrit original, autographe, dont je dispose, est loin d'être aussi riche : ce n'est guère qu'un livret de famille, enregistrant les naissances, les mariages et les décès, et, si quelques autres faits y sont notés avec soin, il faut convenir qu'ils n'y apparaissent que trop rares.

Mais de ce cahier, que se sont transmis plusieurs générations, il se dégage comme un parfum de bonne et naïve et honnête simplicité. Les braves gens qui se le sont transmis y ont mis toute leur âme : le père écrit avec bonheur la naissance de ses enfants, le fils y mentionne avec émotion la mort du père, et l'un et l'autre appellent sur le nouveau-né ou sur l'ancêtre le secours divin. La famille est modeste, mais on en a le culte, c'est pour les descendants qu'il faut garder ces annales ; il semble que dans ces feuillets les morts resteront près des vivants, et la famille ne sera pas dissociée. Voilà le charme que j'ai éprouvé à feuilleter ce vieux manuscrit.

Jacques Susanne, — on écrit jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ou bien près, *Susenne*, parce que l'on prononçait, comme prononcent encore les paysans cauchois, *Suzen-ne*, — Jacques Susenne donc, écuyer, premier et ancien Élu en l'Élection d'Arques [1], ouvre son cahier en 1614 ; il demeure à Lintot, près de Longueville ; il est un cadet de la famille qui possède la seigneurie du Bosc-l'Abbé à Bertreville.

La maison est bonne et notable ; elle confine à la noblesse ; elle y a même été agrégée. C'est l'oncle de Jacques, Michel Susenne, receveur des tailles à Arques, sieur du Bosc-l'Abbé, qui a reçu la noblesse de Henri IV en 1593 ; mais cela n'anoblit pas le neveu, et Jacques n'aura jamais, non plus que ses descendants, et quelque effort qu'on fasse au contraire, que la noblesse personnelle inhérente à leurs fonctions et charges. Mais bonne bourgeoisie ou petite noblesse, c'est tout un. Jacques et les siens exercent leurs offices aux juridictions d'Arques, de Longueville, de Dieppe ; ils résident au manoir de Lintot, ils possèdent des terres et les cultivent, sans avoir seigneurie ni fief ; ils tiennent état de gentilshommes, s'alliant aux bourgeois et marchands de la ville et des bourgs voisins, et ont parenté avec les seigneurs du pays.

[1] Juridiction financière qui n'est pas sans quelque analogie avec nos conseils de préfecture. L'élection d'Arques correspondait à peu près à l'arrondissement de Dieppe (moins le comté d'Eu), mais avec une partie des arrondissements d'Yvetot et de Neufchâtel. Lintot, Bertreville : arrondissement de Dieppe.

Digitized by Google

L'ascendance était modeste. Jacques Susenne commence l'arbre à son grand-père, Jacques, fixé à Lintot, qu'il qualifie écuyer, je ne sais pourquoi, et dont les enfants, sauf Michel, l'anobli, allié à la famille célèbre des Dyel, se marient bourgeoisement; et ces alliances honorables suffisent au rédacteur. Il cite ses tantes: Jacqueline, « mariée à Nicolas Fournier, une des meilleures maisons de la paroisse d'Offranville; » Marie, « mariée à Nicolas Le Nepveu, l'une des meilleures maisons de la paroisse de Belmesnil ; » Marguerite, « mariée à Jehan Jehan, de la paroisse de Royville, l'une des meilleures maisons de ladite paroisse. » Avec ces trois filles, trois fils, Michel, l'aîné, déjà cité, un prêtre, et un nouveau Jacques.

Jacques Susenne, le second, toujours qualifié écuyer, sans qu'on le voie remplir aucun office, habitait Lintot et eut au moins cinq enfants.

L'un, Jacques, troisième du nom, sera l'auteur du livre. Il a un frère, prêtre, et curé de Bertreville; un autre épouse la fille d'un drapier de Dieppe; une sœur s'unit à un officier de justice et aura pour gendre un « carieur » d'Auffay. Malgré tout, la famille tient bon rang, l'on s'en aperçoit aux sépultures : les inhumations en effet se font dans le chœur de l'église de Lintot, « au mitan dudit chœur, derrière les prêtres, » dans l'église d'Offranville, dans le chœur de celle de Bouteilles, dans la chapelle Saint-Nicolas d'Arques, dans la chapelle Saint-Sauveur de l'église Saint-Jacques, à Dieppe, dans la nef de l'église Saint-Remi de la même ville, etc.

Nous voilà donc arrivés au rédacteur de notre manuscrit, Jacques, né en 1560, à Lintot, « par ung jour de Saint-Georges. »

Moy Jacques Susenne, escuier, fils aisné dud. Jacques et de lad. Despinay, j'ay esté pourveu de par le Roy a mon estat et office de Esleu en l'Election d'Arques le octobre cinq centz quatre vingtz cinq.

J'ay esté affidé avec damoyselle Margueritte Le Pesant, fille puisnée de noble homme Me François Le Pesant, vivant bailly de Longueville, le vingte mars Ve quatre vingtz six, en ung caresme, demeurant en la ville de Rouen. Et espousames l'ung l'auttre en face de nostre mère sainte Esglisse, au bourg d'Arques, à l'esglisse dud. lieu, le deuxième juin, le lundy prochain d'après le jour de la sainte Trenitté en l'an Ve quatre vingtz six. Et nous avons eu les enfantz qui ensuivent.

Quelle pouvait être sa condition de fortune? A cet égard ce sont renseignements utiles à noter, que ceux-ci : sa sœur avait reçu de lui et de leur mère pour sa légitime, en 1586, quinze cents livres et un abondant trousseau [1]; son frère cadet, se mariant la même année, avait

[1] « Troys robbes, la premyère de drap noir de sceau a grand poinctz de satin de soye doublée de satin de soye, la seconde de drap noir a grands poinctz de taffetas doublée de taffetas, la tierce ronde de bon drap noir, avecques une cotte de cherge ; troys coefes, le premier d'ecarlate rouge ou

Digitized by Google

reçu, pour sa part aux successions tant paternelle que maternelle, une ferme assise à Vaudreville, contenant vingt et une ou vingt-deux acres[1] et en outre la somme de 333 écus un tiers, évalués mille livres.

Mais nous avons son propre contrat de mariage, daté de 1586, pour connaître l'apport de sa femme, et un aveu de ses biens de Lintot, en 1607, qui nous révélera au moins la consistance de son bien patrimonial.

Marguerite Le Pesant reçut de son père, noble homme maître François Le Pesant, avocat en la cour de Parlement, une dot de 5,500 livres, et un trousseau à sa discrétion. Quant à l'époux, il apportait les biens qu'il avait hérités de son père; et sa mère, Marguerite Despinay, « pour la bonne amour naturelle qu'elle luy porte, » et parce que, « privée du benefice de la vue elle ne pouvait gouverner son bien, » lui faisait l'abandon de toute sa fortune, à la réserve de 300 livres de rente, parce qu'elle vivrait et demeurerait chez lui, et en cas qu'elle voulût tenir maison à part et séparée elle reprendrait une somme de mille livres. »

L'héritage paternel se trouve décrit dans un aveu rendu par Jacques Susenne à la châtellenie de Dénestanville, sous la seigneurie de Lintot. Il consiste en *une masure*[2] *où sont à présent les maison, granges et bastiments*, et 48 acres de terre environ, *avec droit de volliere en forme de collombier a pied,* suivant la concession qui lui en a été faite récemment par le seigneur, moyennant la redevance annuelle de deux aires de pigeons. La maison, ce n'est que le manoir en pans de bois, qui se rencontre encore aux cours de ferme de Caux et dont les fermiers ne se contentent plus; les terres, ce ne sont que fonds roturiers, les uns isolés, les autres groupés en tènements ou ainesses; point de fief donc, mais la masure pourtant a bon air et presque aspect seigneurial avec son colombier nouvellement édifié.

Nous sommes donc fixés sur la condition et l'état de Jacques Susenne. A Dieppe ou Arques, c'est un notable magistrat, conseiller du roy, premier et ancien élu en l'élection. A Lintot, il cultive son bien; il a une large aisance, il est presque riche. C'est une façon de gentilhomme, demi-bourgeois, demi-rural, menant la vie habituelle à la petite noblesse du temps, mêlé à la bourgeoisie urbaine, qui allait

viollette, le second de drap noir de sceau, le tiers de passe velours ou viollet, ung chapperon de drap noir de sceau, deulx corps, l'ung de bon taffetas, l'autre de drap de sceau, avec ung garde robe de creseau ras avec tous et chacunes les appitz qu'elle a de présent; mesmes luy ont promis bailler ung coffre et demy coffre, ung lit fourny de traversain de cottes couverture de Venise, pendantz, et du linge, le tout à la voulenté de ses dits frère et mère.... »

[1] L'acre d'Arques contient environ soixante-huit ares.

[2] En Caux, on entend par masure un verger, clos, planté et bâti.

Digitized by Google

presque de pair avec elle, aux paysans de sa paroisse, dont il se rapproche plus qu'on ne fait de nos jours, dont il retient les locutions et la prononciation : son orthographe le trahit à cet égard. Je doute du reste qu'il ait pris ses grades, et ce fut peut-être un de ses regrets, si l'on en juge par l'instruction développée qu'il voulut procurer à ses fils.

J'aurai dit tout ce que je sais du rang que notre personnage pouvait tenir dans la société, lorsque j'aurai ajouté que sa femme, Marguerite Le Pesant, appartenait à une famille sensiblement supérieure à la sienne et déjà noblement apparentée : elle tenait à des magistrats du Parlement, de la Cour des aides, du présidial et de la vicomté de Rouen. L'alliance, qui semblait alors peut-être la moins brillante, et qui appelle aujourd'hui toute notre attention, est celle que contracta l'une des sœurs de Marguerite, Marthe, unie à un simple maître des eaux et forêts, Pierre Corneille. Énumérant les frères et sœurs de sa femme, Jacques Susenne écrit : « Une fille, Marthe, mariée à Me Corneille, maistre des eaux et forêts de Rouen, dont sont ysseus plusieurs enfantz. » Le petit Pierre est l'un d'eux et le voilà, sous cette commune désignation, inscrit au manuscrit ; il n'a encore que huit ans, mais on parlera de lui plus tard, et le nom glorieux d'un tel neveu parviendra bien, ce semble, jusqu'au manoir de Lintot.

Jacques Susenne et Marguerite Le Pesant eurent sept enfants, quatre fils, dont deux moururent en bas âge, et trois filles. Le père enregistre, avec détails, leurs naissances, leurs baptêmes, les noms des parrains et marraines.

Voici, par exemple, comme il inscrit les deux fils qui lui survécurent, le premier et le sixième de ses enfants :

Guillâme Susenne, escuier, lequel feust naye le premier décembre Vc quatre vingtz sept, et baptissé a l'esglisse dud. lieu d'Arques, le huitе dud. mois eud. an. Ses parains, led. Michel Susenne, escuier, mon oncle, cy-devant nômé, et Me Charles Le Pesant, escuier, maistre des comptes à Rouen, et sa marrainne damoyselle [*Madelsine*] Le Pesant fême de Mons. du Boille [1], conseiller en la court des Aides à Rouen.

Le sixieme enfant que Dieu nous a donné, ce feust ung filz, qui feust né le samedi cinqe aoust, viron dix heures du matin, en l'an Vc quatre vingtz quinze, et baptissé en lad. esglisse [*Saint-Jacques, de Dieppe*], le dixe dud. mois et an. Ses parains, Jacques Rassent, escuier, sieur de Bapaulme, conseiller en la Court, et Me Jehan Susenne, escuier, pbre, curé de Bertreville, mon frere, et damoyselle Marie Le Pesant, sœur de ma femme, lors femme du sieur Baudry, president en l'election de Rouen, et du depuis remariée au sieur de Cottequotte, bailly de Longueville, et feust nômé Nicollas par led. sieur Rassent.

[1] Jacques de Jouey, sieur de Boesle.

Digitized by Google

Un fait intéressant à noter, c'est la présence constante de Dieu à la pensée de Jacques Susenne, qui n'inscrit pas un événement de famille sans l'invoquer.

Un enfant lui naît, c'est Dieu qui le lui donne ; un petit enfant, *Dieu le face homme de bien, Dieu la face fille et fême de bien* [1]; aux décès, il n'omet jamais de terminer l'alinéa par les mots : *Dieu luy face pardon*, ou encore *luy face pardon et à nous tous;* s'il mentionne les enfants que le défunt a laissés, *Dieu les assiste et bénisse*. Un de ses fils reçoit un coup d'épée, dont il demeure seulement estropié d'un doigt, il conclut : *Dieu le garde de plus grande fortune*. Il a posé la première pierre des fondements de ses bergeries à Lintot, la première cheville d'une maison qu'il relève, *Dieu y aide et saulve tout*, écrit-il en manière de souscription, ou bien, *Dieu conserve le tout*. De même la plupart des événements publics que Susenne relate sont suivis d'une invocation. Le roi fait son entrée à Dieppe, en 1617 : *Dieu le conserve, par tout*, ajoute-t-il. On annonce que le roi envoie une armée vers Angoulême contre la reine mère et le duc d'Épernon : *Dieu nous conserve notre Roy et nous maintienne sa paix*. Le sieur de Montigny, gouverneur de Dieppe, arrive en cette ville : *Dieu veuille nous maintenir en paix*. La visite du duc de Longueville en 1619 nous vaut aussi des vœux, cette fois plus développés : *Je continue mes prières envers Dieu à ce qu'il luy plaise conserver notre roy, et nous maintenir en paix et saveté, à ce que le tout soyt à sa gloyre et honneur et repos du peuple.*

Voici comme il fit instruire et il établit ses deux fils.

Led. Guillâme Susenne, escuier, mond. aisné filz, a comenché ses petites esteudes, a descliner, sous Me Nicolas Roynnel pbre, demeurant à Dieppe, et le ministre Flamen.

De là je l'ay mené au college [2] de Charlesmesnil le dimenche troys^e de juin VI^c et ung, sous Me Pierres Le Roy, pensionnayre, estant pbre et chanoynne aud. college, par cent francs par an sans l'entretenement.

En l'an VI^c quatre, je l'ay mené à Rouen continuer ses esteudes, sous les peres Jesuistes, par quarante escus par an.

De là, est party dud. Rouen, pour parachever son cours de philosophie, le samedy XXVIe septembre VI^c et neuf, par cinquante escus.

Et continuant ses esteudes est allé a Orleans esteudier en droyt, dont il a emporté ses licences *in utroque jure*.

[1] *Alias :* « Mondit filz Guillâme, sa fême a eu et enfanté ung beau petit garson le mercredy trent^e jour de décembre VI^c quinze, a noeuf heures de matin. Dieu le face homme de bien, et luy donne vie et aage d'homme, vivant a tous jamais a la crainte de Dieu et de son esglisse catholicque, apostolicque et rômaynne côme tous ses prédecesseurs. »

[2] Il faut entendre par ce mot la collégiale de Charlemesnil, en la paroisse d'Anneville-sur-Scie. Ce n'est pas un établissement d'instruction.

Digitized by Google

Feust juré advocat au Parlement de Rouen le troysième jour de aoust VI^c douze. [Le jeune avocat approchait de vingt-six ans. L'auteur continue :]

Depuis je luy ay faict avoyr les estatz et offices de advocatz fiscal au bailliage, ou il feust receu aux haulx jours de l'archevesché de Rouen, lors vivant monseigneur le cardinal duc de Joiieuse, le lundy gras dix^e jour de febvrier VI^c quatorze.

Feust receu a l'office de advocat du Roy a l'admirauté de France, eu siege dud. Dieppe, par les officiers de la Table de marbre du palais de Rouen, le samedy huict^e dud. moys de febvrier eud. an VI^c XIIII.

Feust accordé, la bacque donnée, et le traité de mariage faict et seigné entre luy et honneste fille Marthe du Buc, fille de honorable hôme Paoul Dubuc, conseiller eschevin de lad. ville, et de Marthe Boudaitz, ses père et mère, de lad. ville de Dieppe, le vingt sept^e febvrier VIe quatorze.

Feust receu a l'estat et office de advocat du Roy au grenier et magasin à sel de la ville de Dieppe et Chambre de Saint-Valery en Caux, dentz la Court des Aydes à Rouen le jeudy dix sept^e juillet VI^c quatorze.

Le dymenche troys^e jour d'aoust VI^c quatorze, il se fiança dentz l'esglisse dud. Saint-Jacques en lad. ville de Dieppe, viron cinq heures de matin, avec lad. du Buc. Et, a l'instant, après avoyr esté a reconsiliation, espousairent l'ung l'auttre viron cinq heures et demye dud. matin, jour et an, presence de nous, père et mère, frères et sœurs seulement.

Mond. filz Guillâme a revendu sond. estat et office de advocat de lad. admyraulté à Me Fanel, advocat, le jour de six centz et , demeurant à Dieppe, par deux mil cent livres.

Il restait, ma foi, assez d'offices encore audit Guillaume pour qu'il pût vivre.

Mais à quelque temps de là la brouille vint entre le père et le fils :

Mon filz aisné. par mauvais conseil, et de par sa bettisse, c'est retiré d'avec moy, sa fême, et son filz et serviteurs, et ce sont separés et allés demeurer a maison a part, a mon grand regret. Dieu sçait ce qui en adviendra.

Qu'en advint-il ? je l'ignore, comme aussi le sort de sa postérité m'échappe. Et c'est le fils cadet, Nicolas, demeuré fidèle au giron paternel, qui continua la lignée et succéda à la charge d'Élu. Il avait, lui aussi, fait ses classes et suivi les cours des Universités :

A cômencé ses esteudes sous Monsieur Me Pierres Barberon, pbre, demeurant à Dieppe.

Pendant lequel temps, a prins et receu le saint Sacrement de Confirmation dentz l'esglisse dud. Saint-Jacques, par les mains du sieur evesque de Avrence [1], le vingtz^e juin VI^c et cinq.

Depuis feut envoyé à Rouen, au college des Jesuittes, ou il a faict son cours, jusques a sa filosophie, VI^c neuf, et de là a Paris continuer son cours, au moys de septembre six centz douze et VI^c traize.

An six centz quatorze, le quatorz^e jour de may, mond. fils a obtenu lettres

[1] François de Péricard, évêque d'Avranches.

Digitized by Google

de licences, dentz la ville de Caens des docteurs de lad. ville. Il avait dix-neuf ans à peine.

Et le dix septe jour dud. moys eud. an six centz et quatorze, il a esté receu et presté le serment de advocat, par devant noble hôme Me Laurent Duplis, conseiller du Roy et lieutenant particulier du sieur bailly de Caux au siege d'Arques, lors la juridiction d'Arques sceante aux faulxbourgs de la porte de la Bare de la ville de Dieppe.

Depuis, au mois de septembre, le quatrieme, eud. an VIc quatorze esté retourné esteudier a Paris encores depuis n'a taidé.

Et de la est party de Paris aller esteudier et continuer ses esteudes a Orleans. Le quatriesme jour de septembre eud. an VIc XIIII, et a emporté soixante dix livres sans les habitz....

Mond. filz est reveneu dud. Orleans le vingtze jour de juillet VIc quinze en saveté graces à Dieu.

L'année suivante, Nicolas eut une fâcheuse aventure, que son père put arranger et qu'il consigne ainsi :

Au moys de VIc saize, mond. filz Nicollas a donné ung soufflet au lieutenant Dubuc de Dieppe, pour iniures qu'il luy avoyt repetés pour et contre son frère aisné, dont il m'en a faict paier bien six centz livres.

Jacques Susenne perdit sa femme le 9 juillet 1612 des suites d'une perte de sang :

Elle feust inhumée et mise en terre dentz l'esglisse de mons. S. Remy, en la ville de Dieppe, auprès de feu mon filz Jacques, qui est auprès le gros pilier vers la rue des Juifz, a la main droitte côme l'on entre, et ce feust entre trois et quatre heures apres mynuit le samedy unze de juillet VIc quinze, et feust assistée de plusieurs charittés et de plusieurs et honnestes personnes. Dieu luy face pardon.

Il m'a cousté, pour les pauvres, ayantz chacun ung chapeau, bas de chausses et souliers nœufz, au nombre de traize, la sôme de ; aux pbres et esglisse, ; aux habitz de nous tous, et chapeaux que robes et chappes la sôme de ; au cyrier, [1].

Plus convient entendre que dès lors de sond. deceps je luy ay donné et voé une messe tous les jours à son intention, pour le saleut de son ame, et avec participation aux nostres et de nos aultres parentz et amis trespassés.

Donnant tous les jours au pbre disant lad. messe avec unes sept pseaulmes, touchant l'offrande et disant le *libera* sur la foce, la somme de sept solz ; avec double sol que j'ay distribué aux povres qui ce trouvent aud. *libera* sur la foce. Dieu face pardon a mad. fême.

Je prie qu'on m'en face autant, et voyre je le cômande.

Tous les événements concernant la famille étant ainsi inscrits, l'Élu d'Arques se prit à consigner quelques menus faits historiques, en trop petit nombre malheureusement.

[1] Les chiffres manquent sur le manuscrit.

Digitized by Google

Le vingtz quatre apvril VIe dix sept, feust faict tué et mourir le sieur marquis d'Anguere[1], istallien, dentz le Louvre, à Paris, par le commandement du Roy, que Dieu garde. Depuis laquelle mort, les armes ont cessé en France, levés par les sres du Mainne et aultres princes, et accordz faictz par eulx avec nostred. roy incontinent après lad. mort.

. . . . . .

Le vendredy jour de novembre VIe XVII, le sieur de Luynnes feust receu au Parlement lieutenant pour le roy et gouverneur a la province de Normandie.

Le Roy a faict son entrée a Rouen, assisté de monsieur son frère, et tous les princes le sont venus trouver et seigneurs : le sr d'Espernon, le sieur de Failly, le sr et prince le duc de Longueville, et le sr le duc de Vendosme, pendant lequel temps d'ung mois qu'il a esté à Rouen, le conseil privé a teneu et grand conseil; et outtre se sont assemblés grand et bon nombre d'hommes, seignallés et de remarque, au nombre de quarante deux, compossés de tous les premiers presidentz, advocatz et procureurs du Roy de tous les Parlementz de France, ou assistoyt et presidoyt Monsieur frère du Roy, et plusieurs aultres seigneurs et marechaux de France; la conclusion de lad. assemblee ne feust ouverte a Rouen, mais tout reporté quand et le Roy a Paris, au dernier de decembre[2].

Le Roy, aussy, est venu a Dieppe, avec Monsieur son frère, accompagnees de plusieurs princes et seigneurs, avec ses troupes et gardes; et a sejourné a lad. ville depuis le mardy XXVIIIe novembre VIe XVII jusque et s'en retira le vendredy prochain ensuyvant à Rouen. Dieu le conserve, par tout[3].

. . . . . .

Le dix septe jour de jeudy, aud. mois de may eud. an (1618), Monseigneur de Chanvallon, archevesque de Rouen, a faict son entree en la ville de Dieppe, ou il a esté honnestement receu, avec tout le clergé, croix, bannieres, bourgeois et aultres en armes. Le vendredy dix huicte dud. moys de may VIe dix huit je me suis mis en estat, ou j'ay receu de ses mains le saint Sacrement de Confirmation, priant Dieu de me assister a tousjours de son saint esprist.

. . . . . .

Le seigneur marechal Monsieur d'Orlano[4] a esté receu gouverneur de Normandie au lieu du sieur de Luynnes en l'année VIe XVIII.

Le Roy a faict publier a son de tambour, a la ville de Dieppe, et faict commandement de fester, scelebrer et saintier le jour de saint Louis, qui estoyt le lendemain de monsieur saint Berthelemy, dont estoyt par le vendredy vingtz cinqe jour d'aoust VIe et dix huit. Dieu conserve nostre Roy.

. . . . . .

[1] Le marquis d'Ancre.

[2] Allusion à l'assemblée des notables de Rouen tenue à Rouen en 1617 et continuée à Paris. M. de Beaurepaire en a publié un historique, avec reproduction de pièces originales, dans la collection de la *Société rouennaise de Bibliophiles*.

[3] *Sic* Asseline, *Antiquitez et Chroniques de Dieppe* (II, 195), et Guibert, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe* (I, 53).

[4] Jean-Baptiste d'Ornano, maréchal de France.

Digitized by Google

Le dimenche 28e octobre 1618, la fême de monseigneur de Villershoden [1], gouverneur de Dieppe, faist son entrée a Dieppe, ou les bourgeois feurent mis en armes, et icelle reçue en aparast, se estant marié led. sieur huict a douze jours avand, et prins sad. fême a la maison de Bourry vers Gissors, et estoyt june fille damoyselle, et led. sr aagé de cinquante tant d'ans.

Le vendredy jour saint André, dernier jour de novembre VIe XVIII, le seigneur coronal d'Orlando [2] faist son entrée en lad. ville de Dieppe, estant lieutenant de la province de Normandie, ou il feust bien receu, tous les bourgeois estantz bien armés et en fort bonne couche et par bon ordre, ou led. seigneur donna et faist quelques recgardz et accordz avec les hucquenos, par l'advis dud. sieur gouverneur et du sieur le pere Veron, jesuiste, fort grave et docte personne, lequel le sainct pere Veron est entré en conference avec le ministre De la Balle de Luneray, ou il a fait renoncer nombre de leurs croiance, et si est aussi entré en conference avec le ministre de Rouen, le tout aud. mois de octobre et novembre, ou y les a rendeus confeus et honteux [3]. Dieu conservé led. pere Veron, pour la mannutation et augmentation de la gloire de Dieu et de l'esglisse crestienne et tous aultres bons prelatz.

. . . . . .

Le Roy a esté contraint et provocqué de faire une armée vers Angoulesme, qu'on disoyt estre pour empescher la raynne sa mere jouainte avec le sieur d'Espernon, et depuis reconsiliés [4], audit mois de juin 1619. Dieu conserve nostre Roy, et nous maintienne sa paix.

. . . . . .

Au mois de VIe dix neuf led. sr de Villers Oden s'est retiré et sorty de lad. ville de Dieppe, sa fême, serviteurs, et faict porter et enlever tous ses meubles, et quitté ou vendeu son gouvernement.

Le lundy deuxe septembre VIe dix neuf, le sieur de Montigny [5] est venu a la

[1] François de Monceaux, sieur de Villers-Houdan, gentilhomme de Picardie, fut gouverneur de Dieppe, de 1611 à 1619, et fit son entrée le 29 avril 1611. La même année il obtint l'office de vice-amiral de Normandie.

[2] Il était colonel général des Corses; il obtint la lieutenance générale de la Normandie, quand le duc de Longueville en reçut le gouvernement, en 1618.

[3] François Véron, jésuite, docteur en théologie, prédicateur du roi, 1575-1649, célèbre par ses controverses avec les ministres de Rouen, Caen, Dieppe, etc. On a publié notamment : *Actes de la conférence entre le R. P. Véron de la Compagnie de Jésus et le sieur de la Balle, ministre de Luneré, tenue au chasteau de Linnebeuf, en presence de plusieurs seigneurs catholiques et de la religion prétendue réformée; en laquelle le sieur de la Balle a esté contraint de faire profession du saint sacrifice de la messe, et se retirer manquant en la preuve de sa cène, par A. L. C. P.; Rouen, chez Nic. Le Prévost*, 1618, in-8. On a publié également les actes de la conférence tenue à Caen entre Samuel Bochard et autres, d'une part, François Véron et autres, d'autre part.

[4] La réconciliation de Marie de Médicis avec son fils se fit en 1620; on sait qu'elle ne fut pas de longue durée.

[5] Guillaume de Montigny remplaça Villers-Houdan au gouvernement de Dieppe sous l'autorité du duc de Longueville, quand celui-ci reçut le gouvernement de la Normandie à la place du duc de Luynes. Et comme Longueville reçut pour résidence le château de Dieppe, le roi paya, raconte Asseline, un

Digitized by Google

ville de Dieppe et chateau, ou il a cômandé, régi et gouverné, faisant le service du Roy, sous le cômandement de monseigneur le duc de Longueville, gouverneur de toute la province de Normandie, et par preciput le Roy luy a donné lad. ville de Dieppe. Dieu vueille nous maintenir en paix.

Le mercredy vingtz cinq^e septembre eud. an 1619, Monsieur le prince et duc de Longueville est entré en lad. ville et chateau de Dieppe, sans seremonye aucune, estant entré par la citadelle, sept heures de soyr, luy dix a douzaine seulement. Le lendemain descendant bas du chateau en lad. ville, feust assisté de plusieurs gentilzhômes et bourgeois de lad. ville, et de la alla au fort du Pollet. L'auttre lendemain, le vendredy, led. s^r le duc de Longueville s'en retourna avec pareille et petite compaignie[1]. Je continue mes prieres...., etc.[2].

Jacques Susenne décéda en 1620. C'est son fils cadet et successeur qui nous l'apprend, quand à son tour il prend le livre de famille :

Le douziesme jour de janvier mil six centz vingz noble homme Me Jacques Susenne, premier et antien esleu en l'eslection d'Arques, mon pere, decedast viron deux heures apres midy. Dieu lui face pardon. Amen.

J'ay esté affidé avec Marguerite Jugan, fille de Me Jehan Jugan, procureur, et de damoyselle Magdeleine Lombart, et nous espousasmes l'un l'autre le lundy quinziesme de febvrier mil six centz vingt et ung a l'eglise de Saint-Remy a Dieppe.

Nicolas Susenne recueillit l'office d'Élu ; il n'était âgé que de vingt-cinq ans. De Marguerite Jugan, sa femme, il eut onze enfants, cinq fils et six filles ; leurs naissances et baptêmes, avec les noms des parrains et marraines, sont encore inscrits avec soin ; les fiançailles, mariages, décès sont notés à leurs dates avec détails, et toujours la mention est suivie d'une formule pieuse, en manière de conclusion : le baptême s'accompagne, par exemple, de ce souhait : *Dieu luy vueille donner la grace d'estre homme de bien;* le mariage, de celui-ci : *Le bon Dieu vueille que ce soit en son honneur et gloire*, et la mort de cet autre : *Dieu luy face pardon, s'il luy plaist, et à tous nos amys trespassez*. Mais le cahier maintenant ne contient rien autre chose que les enregistrements de ces trois grandes étapes de la vie.

Nicolas est mort en 1657. Il avait été, comme son père, conseiller du roy, élu en l'élection d'Arques. Il fut de plus échevin de Dieppe et lieutenant des bourgeois. La considération dont il jouit lui valut d'honorables funérailles que rapporte son fils :

Le troiziesme jour d'avril 1657, Me Nicolas Susenne, conseiller du Roy et

dédommagement de 280,000 livres à Villers-Houdan. Le sieur de Montigny gouverna Dieppe jusqu'à sa mort, arrivée en 1640.

[1] *Sic* Asseline (II, 208) et Guibert (I, 55).

[2] Voy. *supra*, p. 215.

Digitized by Google

Esleu en l'Eslection d'Arques et antien Eschevin de la ville de Dieppe mon pere est decedé viron les trois heures après midy, et feust le cinquiesme ensuyvant viron les neuf heures du matin inhumé dans le cœur de l'eglise de Saint-Remy a costé de l'aigle, tout devant la place de M. le curé; a laquelle inhumation assisterent Monsieur de Montigny, gouverneur, le corps de l'Eslection, MM. de ville et le corps des capitaines de lad. ville, pour avoir eu l'honneur d'estre lieutenant l'espace de trente ans d'une des compagnies de bourgeois [1], dont il s'estoit demis pour estre incommodé, le corps aussy de MM. les thresoriers pour avoir eu l'honneur d'estre thresorier dans lad. paroisse, et autres personnes de condition. Dieu luy face pardon.

A la troisième génération, le livre familial est continué par Isaac Susenne, écuyer, sieur du Clariel [2], dont cette branche de la famille retiendra dorénavant le nom. Lui aussi se bornera à inscrire les trois grands actes intéressant la vie des siens, de même qu'il continuera à les placer sous la sauvegarde et protection divines. Cadet d'un frère qui fut prêtre, Isaac remplaça son père à Lintot et lui succéda dans sa charge d'élu à l'élection d'Arques; il remplit en même temps l'office de procureur du roi au bailliage de Longueville. Il fut affidé, dit-il, le 31 mars 1661, avec Anne Castel; elle était fille de Me Léonard Castel, receveur à Longueville. Comme son père, Isaac Susenne tint un rang honorable : même le bon ordre, les mariages, les profits des offices ont grandi la fortune. La ferme de Lintot paraît s'être accrue jusqu'à soixante-dix ou soixante-quinze acres, et l'on possède des biens à Offranville, Bertreville, Écorchebeuf, le fief du Clariel, à Creny, des rentes foncières : bref, le revenu total dépasse 2,000 livres, sans compter la valeur et les produits de l'office d'Élu, qui fut vendu 8,800 l.

Isaac eut dix enfants. Lui-même inscrit, en 1697, le mariage de son fils aîné, Nicolas Susenne, écuyer, capitaine de dragons, avec Catherine Dedun, fille d'un avocat au duché de Longueville, et il enregistre les naissances de leurs quatre enfants. Il décède en 1707, âgé de soixante-treize ans.

Mais le capitaine était mort à l'armée, en Italie, en 1704, et le registre passa à la cinquième génération.

Pierre Susenne, écuyer, sieur du Clariel, recueille donc et continue le manuscrit. Il fut, il nous l'apprend lui-même, d'abord garde du roi, puis en 1725 conseiller du roi, lieutenant en l'élection d'Arques. Et il écrit avec les mêmes formules pieuses que ses ancêtres. Il enregistre la mort de sa mère, son mariage en 1726 avec Marie Desmarest, de la paroisse d'Hermauville, les naissances et les baptêmes de cinq enfants jusqu'en 1737, et le registre s'arrête, prenant fin

[1] Cf. Asseline, II, p. 212.
[2] Petit fief sis en la paroisse de Creny.

Digitized by Google

comme la maison elle-même. De cette postérité, en effet, un seul enfant survécut à Pierre Susenne, une fille, en qui s'éteignit la famille et qui épousa un maître des comptes de Rouen, Jean-François Rigoult de Fennemare.

Tel est ce registre, dont l'intérêt, je ne l'ignore pas, est médiocre. Pourtant les quelques notes historiques recueillies par le premier rédacteur ne sont pas sans attrait. Surtout on ne le lira pas sans y observer çà et là des détails utiles à l'histoire des mœurs, des usages, de la vie privée de nos pères. Quelque chose se dégage enfin de son ensemble : n'y trouve-t-on pas, en effet, un exemple de foyer domestique, traditionnellement transmis, suivant une coutume ancienne qui tend, à notre époque, à se faire de jour en jour plus rare? Les générations se succèdent dans le même manoir, cultivent les mêmes champs, occupent les mêmes fonctions judiciaires, prennent leurs alliances dans les maisons de leur voisinage; un même esprit religieux les anime, un même sentiment d'honneur et de dignité familiale, un même souci de perpétuer la race les inspire. L'horizon n'est pas très vaste; le rang est humble, mais il suffit, on s'en honore, et l'on s'y complaît. C'était l'esprit ancien. Avait-on raison? Vaut-il mieux lutter pour s'élever sans cesse?

P. Le Verdier.

IV.

LA QUESTION DES ÉTANGS D'AUSTERLITZ

Un des épisodes historiques les plus accrédités est celui des étangs d'Austerlitz. Des milliers de Russes, fuyant après la bataille sur les étangs glacés de Mönitz et de Satschan, auraient trouvé la mort sous la glace rompue par les boulets de l'artillerie française. Napoléon lui-même l'affirme dans sa fameuse proclamation du 3 décembre : « Ce qui a échappé à votre épée a été noyé dans les étangs. » Tous les historiens français, y compris Thiers, l'ont répété avec la même assurance. Le colonel Séruzier, dans ses *Mémoires militaires*, donne les détails suivants : Napoléon aurait donné l'ordre de tirer sur la glace pour la briser et engloutir les Russes qui fuyaient dessus; mais

Digitized by Google

Séruzier, ayant remarqué que les boulets glissaient sur la glace sans l'enfoncer, fit tirer en l'air ; les boulets, retombant verticalement sur la glace, la brisèrent, et les Russes furent engloutis dans les étangs. Le général de Marbot, dans ses *Mémoires*, confirme le même fait et raconte le sauvetage dramatique d'un soldat qu'il aurait opéré sous les yeux de l'empereur le lendemain de la bataille.

Malgré des témoignages aussi autorisés et aussi affirmatifs, cet épisode est contredit par presque tous les écrivains autrichiens, russes et allemands qui ont écrit sur la campagne de 1805, ainsi que par un grand nombre de documents locaux que le professeur A. Slovak a publiés récemment à Brünn [1]. Voici quelques-uns de ces témoignages :

Le général autrichien Stutterheim, qui prit part à la bataille d'Austerlitz, raconte que dans la déroute des soldats cherchèrent à fuir sur les étangs, mais que la glace n'était pas assez forte pour les porter. Il s'exprime ainsi dans ses « Matériaux pour servir à l'histoire de la bataille d'Austerlitz, » publiés en langue française : « Beaucoup de soldats, dans leur fuite précipitée, se jetèrent sur l'étang qui était glacé, mais pas assez solidement pour que quelques-uns ne périssent dans les eaux sous la glace rompue. »

Le capitaine autrichien Karl Schönhals s'exprime d'une manière analogue et ne voit dans le récit, d'après lequel un grand nombre de soldats de l'armée vaincue auraient péri dans les étangs, « qu'une légende destinée à relever aux yeux des Parisiens la majesté terrible de leur empereur. »

L'historien militaire Bülow, dans son ouvrage intitulé : « La guerre de 1805, » II, p. 44, se raille de la « légende » d'après laquelle « un grand nombre d'hommes auraient péri dans les étangs. »

Napoléon lui-même y avait cru, comme l'indique la phrase déjà citée de son ordre du jour, et avait donné l'ordre de vider les étangs pour en retirer les corps. Voici quels furent les résultats de cette opération, d'après les archives de la seigneurie de Chirlitz, à qui appartenait l'étang de Satschan : « Le général Suchet fit procéder à ce travail (l'épuisement de l'étang) du 8 au 16 décembre, et l'étang fut en partie mis à sec. On en retira des canons et des chevaux, *mais aucun corps humain.* »

Dans un autre document emprunté aux mêmes archives et portant la signature de Jean Schwartz, fils du maître de pêche, et du bailli Brutman, il est nettement affirmé que la glace avait trop peu de

[1] *Die Schlacht bei Austerlitz*, von Professor Alois Slovak ; Brünn, 1898. La traduction de cet intéressant ouvrage vient de paraître à la librairie H. Daragon.

Digitized by Google

consistance pour porter un homme. On y lit ce qui suit : « Je dois faire remarquer qu'il reste encore vingt-sept chevaux dans l'étang. Mais il n'y a pas moyen d'en approcher, la glace se rompt et Komparent, qui a voulu s'assurer s'il était possible d'y accéder, s'est enfoncé dans la boue à la profondeur d'une aune. Il faut donc attendre que l'étang soit plus fortement gelé et que la glace puisse porter. On n'a trouvé que *deux soldats russes* dans l'étang. »

Le bruit de la catastrophe s'était répandu jusqu'à la capitale et les Viennois ne voulaient plus acheter de poissons aux marchands de Moravie. Ceux-ci, lésés dans leurs intérêts, réclamèrent une enquête. Cette enquête fut dirigée par Brutman, bailli de Chirlitz. Dans le rapport qu'il adressa à l'inspection de Kremsier, il affirme n'avoir trouvé que deux soldats russes, cent quatre-vingts chevaux d'artillerie et dix-huit canons.

Le 26 mars 1806, le conseiller d'État von Riedler, qui écrivait à ce moment une histoire de la campagne de 1805, s'adressa au bailli de Chirlitz pour avoir des renseignements sur la catastrophe des étangs. Le bailli lui répondit dès le lendemain, 27 mars, qu'il n'avait péri dans l'étang de Satschan qu'un chasseur russe grièvement blessé et un cosaque que l'on avait trouvé au bas de la chaussée [1]. Tous deux avaient été inhumés près de l'étang. Lors de l'enquête prescrite après la bataille et quand on fit, quelque temps après, la pêche de l'étang, on n'y trouva aucun soldat russe, ni autrichien, ni français. Il y avait vingt-huit à trente canons enfoncés dans la vase, auxquels étaient attelés cent trente chevaux.

Les témoignages précités concernent l'étang de Satschan, le plus rapproché du champ de bataille. L'étang de Mönitz en était séparé par une digue sur laquelle la gauche de l'armée ennemie s'entassa pour fuir. Heissler, chancelier du bailliage de la seigneurie de Seelowitz, à laquelle appartenait l'étang de Mönitz, fut chargé de faire une enquête lorsqu'on épuisa les étangs. Il dit dans son rapport que « pas un homme ni un cheval ne périt dans l'étang (de Mönitz), on n'y découvrit pas même une roue ou un débris quelconque de voiture ou de char, ce qui prouve que le récit des bulletins français a été complètement inventé. »

Ces témoignages officiels sont corroborés par d'autres documents locaux. Le registre paroissial de Telnitz, après avoir donné quelques détails sur le séjour des Français dans cette localité et sur la bataille d'Austerlitz, parle ainsi de la retraite des Russes : « Rappelons ici que les Russes, après avoir abandonné les hauteurs de Pratze et d'Aujezd, furent pris entre deux feux et obligés de s'enfuir par l'étang

[1] Il s'agit de la digue qui séparait les étangs de Mönitz et de Satschan.

Digitized by Google

glacé de Satschan, où ils perdirent beaucoup de canons et de chevaux. Ils abandonnèrent dans les roseaux de cet étang (par conséquent sur le bord!) deux cent cinquante chevaux et un grand nombre de chariots. Quant aux hommes, on ne trouva que trois Russes tués par des balles, mais il n'y avait personne de noyé. L'étang était glacé et les voitures restèrent au milieu des joncs, mais pas un homme ne se noya, bien que certains récits français rapportent le contraire. »

On lit également dans les archives paroissiales et scolaires de Mönitz : « Vers quatre heures de l'après-midi, les Russes abandonnèrent leurs positions et tombèrent dans le désastre qui leur avait été préparé. Près du magasin à grain de Sokolnitz, on prit huit mille Russes. Les autres s'enfuirent vers l'étang de Satschan, dont la glace était peu épaisse et où ils perdirent beaucoup de canons et de bagages. Ils en firent alors le tour pour aller à Mönitz par les chemins creux et les vignes. La cavalerie, l'artillerie, les chasseurs fuyaient, mêlés les uns aux autres, dans un désordre complet. « Sauve qui peut, » criaient les fuyards.... Il est faux que la glace se rompit sous le poids d'un grand nombre de Russes et de canons, qui auraient été ainsi engloutis dans l'étang : la glace était beaucoup trop faible pour que l'on pût fuir par-dessus. »

Les traditions locales sont d'accord avec les documents écrits. Ainsi des habitants âgés d'Aujezd, qui avaient environ quinze ans quand fut livrée la bataille, racontèrent à leur curé, Karl Béraneck, qu'ils avaient retiré avec de gros câbles des canons russes qui étaient restés enfoncés dans la boue sur le bord de l'étang, du côté de Reichsmannsdorf, mais ils ne dirent pas un mot au sujet des soldats qui auraient péri dans l'étang [1].

Comment se fait-il qu'une erreur de cette importance ait été accréditée par Napoléon lui-même et acceptée par tous les historiens français sans exception? Elle le doit d'abord à sa vraisemblance. Cette vraisemblance était telle qu'elle obtint créance dans le pays même, au point que le poisson de Moravie ne trouvait pas d'acheteur, car on craignait qu'il ne provînt des étangs empoisonnés par les cadavres. Les ennemis en déroute n'avaient pour retraite que la digue étroite qui séparait les deux étangs; il était tout naturel que, dans leur précipitation, ils cherchassent d'autres issues. C'est ce qui arriva en effet, et un grand nombre essayèrent de fuir sur la glace avec l'artillerie et les bagages. Comme elle était trop faible, ils durent revenir vers la chaussée, abandonnant un certain nombre de canons enlisés dans la boue avec les chevaux qui les traînaient. Pendant ce temps, les bou-

[1] Les étangs de Satschan, de Mönitz et de Kobelnitz n'existent plus. Ils ont été desséchés et ont fait place à des champs cultivés.

Digitized by Google

lets français tombaient drus sur la digue où se pressaient les fuyards, ainsi que de chaque côté sur les étangs. Napoléon et les généraux français, témoins éloignés de la fuite désordonnée des Russes, et de leur tentative infructueuse pour s'échapper sur la glace des étangs, purent croire que l'insuccès de cette tentative était dû aux effets de l'artillerie française. Telle était l'idée de Napoléon quand il écrivait le lendemain : « Ce qui a échappé à votre épée a été noyé dans les étangs. » L'enquête effectuée par les baillis de Chirlitz et de Seelowitz, rédigée en langue allemande et adressée aux autorités autrichiennes, passa inaperçue pour les écrivains français. Ils répétèrent, en l'amplifiant, l'affirmation de l'empereur, et quelques-uns, soucieux avant tout d'intéresser le lecteur, y ajoutèrent des détails romanesques.

Bien que, d'après ces témoignages multipliés et irréfutables, les étangs n'aient pas englouti des milliers d'ennemis, leur utilité stratégique justifia pleinement le plan de Napoléon. Ils embarrassèrent la retraite de la gauche des Russes, ne lui laissant qu'un étroit passage vite encombré. Un petit nombre put s'échapper; la plus grande partie fut décimée par les projectiles français et obligée de se rendre. La mort de milliers d'ennemis, submergés dans de telles circonstances, aurait quelque chose de répugnant et de contraire aux lois de l'humanité. La gloire du vainqueur n'en sera que plus pure et le soleil d'Austerlitz, pour n'avoir pas éclairé cette scène d'horreur, n'en paraîtra que plus radieux.

L. Leroy.

IV.

LAMENNAIS

D'APRÈS SES CORRESPONDANTS INCONNUS

PREMIÈRE SÉRIE

Documents antérieurs à 1800

La volumineuse correspondance déjà publiée de Lamennais nous le dépeint tel qu'il a voulu se faire connaître de nous, si bien que nous pouvons dire sans hésiter que les nombreuses lettres encore

Digitized by Google

inédites de lui ne semblent pas devoir nous ménager quelque surprise, si l'on vient à les imprimer. Sans doute, il y a encore quelques traits de cette physionomie, d'ailleurs si originale, que nous ignorons; ce n'est point lui qui nous les révélera, mais bien ses correspondants, surtout, peut-être, les plus humbles, les plus obscurs.

Une circonstance particulière a fait tomber entre mes mains un stock considérable de documents relatifs à cet homme célèbre; ce sont, pour le très grand nombre, des lettres qui lui sont adressées un peu de tout côté, surtout au sujet de ses publications; il y en a relativement peu qui lui soient communes avec son frère Jean, quelques-unes seulement sont écrites à ce dernier, mais toujours à l'occasion de Féli.

Je ne publierai de cette vaste correspondance que les lettres qui me paraîtront les plus intéressantes; je procéderai à ce tri le plus discrètement possible, ce qui me sera facile, rien de ces documents ne pouvant obscurcir de la moindre tache la mémoire de leurs auteurs, ou celle de leur destinataire.

Je suivrai l'ordre chronologique, le plus simple et le plus rationnel de tous, lorsqu'il s'agit de publications de ce genre.

Le premier correspondant que je rencontre est l'oncle même de Lamennais, Robert des Saudrais, ou *Dessaudrais*, comme il écrivait le plus souvent; il était le frère de son père. M. des Saudrais était né à Saint-Servan, le 14 mai 1744; sa naissance coûta la vie à sa mère. Il reçut les prénoms de Denis-François [1]. Sa correspondance nous le présente sous l'aspect d'un homme cultivé, spirituel et foncièrement religieux; c'était un Malouin de vieille roche. Il ne devait mourir qu'en 1829, dans sa quatre-vingt-sixième année [2].

Les deux frères avaient épousé les deux sœurs, le 5 septembre 1775; c'étaient Gratienne et Félicité Lorin. Toutes deux moururent jeunes, Mme Lamennais en 1787, Lamennais n'avait que cinq ans, et Mme des Saudrais en 1794; celle-ci sans enfant. La tante de Lamennais lui servit de mère. Il reçut aussi les soins dévoués d'une servante attachée depuis longtemps à la famille dont elle se considérait comme membre, au moins par la façon dont elle comprenait ce qu'elle appelait ses devoirs. Lorsqu'elle mourut en novembre 1817, Lamennais écrivit de Paris à son frère Jean qui lui avait annoncé la nouvelle :

« La mort de la pauvre Villemain m'a beaucoup affligé! Je ne saurais toutefois plaindre ceux qui s'en vont; je les envierais plutôt : *Et laudavi magis mortuos quam viventes* [3]. »

[1] Cf. *Lamennais, d'après des documents inédits*, I, 5.
[2] Cf. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, II, 55.
[3] *Eccle.*, IV, 2. Blaize, *Correspondance de Lamennais*, I, 302.

Digitized by Google

M. des Saudrais, voyant ses goûts studieux partagés par son neveu, tout en étant loin de soupçonner la brillante renommée que l'avenir réservait à celui-ci, l'aimait tout particulièrement. Il se chargea de son instruction et mit à sa disposition une bibliothèque assez bien fournie, où se trouvaient, comme dans toutes les bibliothèques du temps, les Œuvres de Buffon, de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau. Ce fut ce dernier écrivain que le jeune Lamennais lut de préférence. Son style fut toujours imprégné de réminiscences de Rousseau, pour ainsi parler. M. des Saudrais qui avait publié lui-même une traduction de Job, faite, sans doute, d'après la Vulgate, et une vingtaine d'odes d'Horace, initia l'enfant à l'étude du latin. Plus tard Lamennais apprit seul le grec, l'hébreu, l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'allemand ; mais, en dépit de son intelligence précoce et de ses efforts persévérants, il subit le sort de tous les autodidactes, il sut imparfaitement ce qu'il avait ainsi appris sans maître. Il s'essaya même au bas-breton, comme le témoignent certains *guerz* qu'il se fit transcrire et que j'ai retrouvés parmi ses papiers.

Blaize, auquel j'emprunte la plupart de ces renseignements, cite plusieurs *devoirs* de l'écolier et quelques-uns de ses essais poétiques [1]. Rien de toutes ces ébauches ne laisse percer un talent hors ligne.

Je compléterai ces détails biographiques, au fur et à mesure qu'ils me paraîtront nécessaires pour l'intelligence des documents à publier.

Le premier document qui se présente est daté du 5 janvier 1769 ; c'est une lettre de Robert des Saudrais, alors âgé de vingt-cinq ans, à l'un de ses oncles qui habitait Saint-Servan et s'appelait Pitot. Elle en renfermait une autre de son cousin, fils de ce dernier, établi depuis peu à l'île de France où il était allé chercher fortune et qui fut le père de Charles Pitot dont parle Blaize et à qui Lamennais lisait en tête-à-tête ses productions littéraires, chaque fois que le jeune créole (il était né à l'île de France) revenait dans la mère patrie [2].

Pitot, le correspondant de Robert des Saudrais, faisait la déclaration de foi suivante que plus tard Lamennais aurait pu adopter :

« Je ne suis ni royaliste, ni *compagniste* [3], je suis moi, et c'est tout. »

Il se rendait un autre témoignage que l'illustre écrivain n'aurait peut-être pas eu le droit de se rendre jusqu'au bout, du moins dans toute son étendue :

« Quand on a le cœur sensible, on souffre de ne trouver partout que

[1] I, 13 et seq.
[2] Blaize, I, 15.
[3] La Compagnie française des Indes existait encore, mais elle allait être dissoute, cette année même.

Digitized by Google

des cœurs indifférents; je me concentre avec plaisir en moi-même; j'y trouve un cœur qui est l'image du tien, qui n'a point été souillé par aucun sentiment contraire à ce que je dois à Dieu, aux hommes et à moi-même; c'est une justice que je me rends et c'est la seule récompense, la seule satisfaction qu'on laisse aux hommes justes, intègres et dont la conduite est irréprochable. S'il s'agissait jamais de m'écarter du droit chemin pour acquérir un bien-être certain, je crois que je n'entrerais jamais dans ce chemin, de peur d'être tenté de cesser de ressembler à mon ami. »

Au milieu de ce ton déclamatoire qui fut celui de l'époque, on démêle facilement la note vraie. Cette observation se rapporte également à un autre passage de la même lettre:

« Tu me donnes un conseil qui a mis ma sensibilité à une trop forte épreuve; tu me conseilles d'aimer toujours mon père et de n'envisager jamais que son bonheur. As-tu pu soupçonner, mon cher ami, que je puisse oublier un instant des bontés qui me prouvent combien je lui suis cher? Je serais coupable de la dernière ingratitude, si je lui donnais jamais le plus léger sujet de déplaisir. Si tu savais avec quelle tendresse il m'écrit; je ne lis jamais ses lettres sans verser des larmes. J'y trouve, à la fois, l'affection paternelle et la cordialité d'un ami; il me semble qu'il parle à son frère. Ah! qu'on est heureux d'avoir des pères tels que les nôtres! le tien m'a toujours traité comme son propre fils, ce que je ne saurais jamais oublier. »

Ces sentiments sont fort louables, certes; mais cela n'empêchait nullement celui qui les éprouvait d'être, dans la mesure de sa sphère, un marchand de *bois d'ébène*, suivant l'expression consacrée. Il parlait d'un esclave qu'il avait payé six cents livres et *qu'il comptait bien revendre à profit;* d'un second qui lui coûtait cinquante gourdes[1], qu'il avait attaché à son service parce qu'il parlait français; d'un troisième enfin qu'il n'avait acheté, comme le premier, que pour revendre. Ce genre de commerce nous paraît à bon droit bien odieux aujourd'hui, mais, à cette époque, cela semblait tout naturel; on trafiquait de la liberté de ces pauvres noirs comme de toute denrée; nul ne songeait à s'en scandaliser, tant, sous ce rapport, était oblitéré le sens moral public.

J'ignore si le cousin Pitot revint mourir dans son pays natal, suivant son désir; mais il dut passer de longues années à Maurice où il s'établit, puisque son fils Charles, nous l'avons vu, était né dans cette colonie.

*
* *

Lorsqu'on lit les lettres patentes accordées par Louis XVI à Pierre-

[1] Piastre *forte* d'une valeur de 6 fr. environ.

Digitized by Google

Louis-Robert de la Mennais (12 mai 1788), en vertu desquelles celui-ci *était élevé à l'honneur de la noblesse*, on se rend compte de l'importance des services rendus à son pays par le nouveau gentilhomme, mais Blaize, qui les rappelle avec un sentiment de légitime fierté [1], ne nous laisse pas soupçonner les démarches multiples faites par le père de Lamennais pour obtenir cette dignité; il se borne à déclarer, et nous le croyons sans peine, qu'« il ne se prévalut jamais du titre que lui donnaient les lettres patentes et encore moins des privilèges qui y étaient attachés [2]. »

En réalité, *M. Robert Mennais, fils aîné*, ne voulut point accepter de compensation pécuniaire pour tous les sacrifices qu'il s'était imposés dans diverses circonstances, particulièrement en 1779, lors des préparatifs de la guerre d'Amérique, en 1782 et 1786, où il fit venir à grands frais de l'étranger des grains qu'il revendit au-dessous du pair, afin de sauver de la famine Saint-Malo et les districts environnants, mais il sollicita des lettres de noblesse, et pour arriver à ses fins il ne négligea aucune démarche, comme nous le prouvent certains documents demeurés inédits jusqu'à ce jour.

C'est ainsi qu'une première requête au baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, étant restée sans effet, *Mennais, fils aîné*, écrivait à l'intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville :

« Monseigneur,

« Je vous remets, ci-joint, ma requête à M. le baron de Breteuil, en vous priant de vouloir bien l'appuyer vous-même; sans cela, comment réussirait-elle? Sans doute que celle que j'ai envoyée a été mise au rebut. Si j'ai rendu, comme je puis le croire, des services essentiels, si vous daignez en rendre compte, si je continue de donner mon temps, mon crédit, enfin, si j'emploie tous les rapports que j'ai pour servir l'État, j'ose espérer qu'on m'accordera la grâce que je sollicite, mais je ne le devrai qu'à vous, Monseigneur; ma reconnaissance sera éternelle; elle égalera les sentiments de profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Mennais, Robert, fils.

« Saint-Malo, 28 septembre 1786 [3]. »

Bertrand de Molleville transmit au baron de Breteuil la requête de son honorable correspondant, en l'appuyant de la lettre suivante que je cite en entier, tant elle est élogieuse pour le père de notre illustre Malouin.

[1] Introduction, 4 et seq.
[2] Ibid., 7.
[3] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Fonds de l'Intendance, C 2510.

Digitized by Google

« A M. le baron de Breteuil, 4 octobre 1786.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser le mémoire par lequel le sieur Robert de la Mennais (*sic*), négociant de Saint-Malo, sollicite des lettres de noblesse. Il serait à souhaiter qu'il y eût beaucoup de demandes de cette nature, fondées sur des titres aussi favorables. Indépendamment des témoignages avantageux que mon prédécesseur m'avait rendus sur le compte de ce négociant, j'ai été à portée d'apprécier par moi-même l'importance de ses services, et je puis vous attester, Monsieur, qu'il n'en existe pas de plus dignes de récompense, et pour vous en donner une idée, je me contenterai de vous rendre compte de la manière vraiment héroïque dont il s'est conduit dans l'année de disette qui vient d'affliger la Bretagne. Il a commencé par faire venir d'Angleterre et de Hollande une quantité de foin avec le projet de le vendre moins cher qu'il ne lui coûtait et il a scrupuleusement exécuté ce projet. Il m'a procuré du lin et du chanvre en assez grande quantité pour en répandre dans toutes les paroisses de la province, à vingt-cinq pour cent au-dessous du prix marchand. Enfin, il a fait vivre à lui seul, pendant huit mois, non seulement les habitants de Saint-Malo, mais ceux de dix lieues à la ronde, au moyen de près de trois millions de grains ou de farines qu'il a également tirés de l'étranger et qu'il a toujours fait vendre au prix d'achat, c'est-à-dire à quarante ou cinquante sols par setier meilleur marché que partout ailleurs. Mais ce qui vous surprendra, Monsieur, c'est que ce brave homme, craignant de blesser la délicatesse de ses concitoyens qui auraient pu être humiliés de recevoir de lui des secours aussi multipliés et aussi considérables, accréditait l'opinion qu'ils étaient dus à la bienfaisance du gouvernement, de manière que je recevais des remerciements pour des soins que je ne m'étais pas donnés, parce que je savais que je pouvais compter absolument sur la vigilance du sieur de Lamennais (*sic*) et sur ses ressources. J'ai été si satisfait que j'ai fait un voyage à Saint-Malo uniquement pour avoir le plaisir de le voir et de lui témoigner combien j'étais content de lui.

« Il a perdu environ vingt mille livres sur ces différentes opérations dont j'ai vu les comptes; l'idée d'en demander le remboursement ne lui est seulement pas venue. Dans ces circonstances, Monsieur, les services essentiels du sieur de Lamennais étant de nature à être récompensés d'une manière distinguée par le gouvernement, je ne puis que me féliciter de lui voir délivrer des lettres de noblesse, parce que, sans ce désir, je serais fort embarrassé de vous proposer une autre récompense qui lui convînt.

« Je suis avec respect, etc. [1]. »

[1] Ibid.

Digitized by Google

Un compatriote de M. Lamennais, M. des Dorides, le 1er juillet précédent, avait écrit à l'intendant pour l'inviter à descendre chez lui, lorsqu'il viendrait à Saint-Malo. M. de Molleville lui répondit, le 5, *qu'il accepterait avec le plus grand plaisir, s'il n'avait pris depuis longtemps l'engagement de loger chez M. de Lamennais, son subdélégué :*

On lui avait écrit, en effet, au nom de celui-ci :

« Je ne sais si M. l'intendant juge à propos d'accepter le logement qui lui est offert, M. de Lamennais en serait bien fâché. »

Le 11 juillet, celui-ci écrivait lui-même à l'intendant pour le remercier de la grâce qu'il lui voulait bien accorder, *en acceptant le logement qu'il avait pris la liberté de lui offrir*. Il y voyait une *preuve ajoutée à tant d'autres* de ses bontés pour lui.

Certes, dans ces démarches du père de Lamennais, il n'y a rien que de légitime et il n'appartient pas à tout le monde d'en appuyer de semblables sur des états de services aussi beaux, aussi éclatants. Toutefois Blaize eût cru diminuer son héros, s'il eût laissé soupçonner que M. Lamennais père eût été capable de solliciter directement des lettres de noblesse. Il ne tient qu'à lui de nous faire croire qu'il fut anobli à son corps défendant ; ce serait plus en rapport avec le *vieil esprit malouin*. Et il cite l'anecdote, tant de fois reproduite par les historiens libéraux du pays, relative à Jean Pépin, sieur de la Blinais, son compatriote, qui vint annoncer à Henri IV la prise de Dinan par les royalistes de Saint-Malo sur les partisans de Mercœur. Le roi, joyeux de cette bonne nouvelle, lui demanda s'il voulait être noble : « Nenny, Sire, je les chassons de notre ville à coups de bâton [1]. »

Blaize n'oublie que le cheval de son rustre qui, *étant crevé comme un pot*, fut remplacé par un autre des écuries du roi.

Si l'anecdote est authentique, elle prouve que tous les Malouins ne ressemblaient pas à Jean Pépin, ou du moins qu'ils changèrent dans la suite.

Deux concitoyens de Robert Mennais avaient imité son dévouement à l'époque de la famine de 1770, Pierre-Marie Beaugeard et Blaize de Maisonneuve, l'aïeul d'Ange Blaize dont il est ici question. Beaugeard fut anobli dès 1777. Blaize refusa la même faveur, sous prétexte que tous les bourgeois de Saint-Malo étaient nobles, de par la volonté de Louis XIV qui s'était acquitté ainsi de la dette contractée par lui envers les armateurs de cette ville, à une époque où les coffres du trésor étaient vides [2].

[1] Blaize, *op. cit.*, I, 8.
[2] Cf. *Le comte Desgrées du Lou*, par M. de Bellevue, p. 57.

Digitized by Google

Blaize lui-même devait triompher, sous la troisième République, de ses scrupules égalitaires pour se faire nommer à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, poste que d'ailleurs il occupa, je me hâte de le dire, à la satisfaction générale, jusqu'à sa mort arrivée moins d'un an après son installation (1871).

Il veut bien nous affirmer, de plus, nous l'avons vu, que son grand-oncle « ne se prévalut jamais du titre que lui donnaient les lettres patentes et encore moins des privilèges qui y étaient attachés. »

A l'appui de son dire, il cite deux certificats de civisme datés, l'un et l'autre, du 4 frimaire an VI (24 nov. 1797), délivrés au *citoyen Robert Mennais fils aîné,* sur l'attestation des citoyens Bourdet, notaire à Saint-Malo, et Baillif, ex-membre du comité permanent de la commune et secrétaire en chef de la municipalité. Je ne vois pas trop comment, à cette époque, et même depuis le commencement de la Révolution, M. Lamennais eût pu exercer les privilèges quelconques d'une noblesse à peine née ; il devait s'estimer heureux d'avoir pu soustraire au farouche conventionnel Lecarpentier une tête qui avait un double *droit* à tomber sur l'échafaud, puisque c'était celle d'un aristocrate et d'un riche. Peut-être se tira-t-il d'affaire à la façon de son ami Louis Blaize dont le fils épousa sa fille Marie en 1804. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, et entre autres Ange Blaize, l'éditeur d'une partie de la correspondance de l'illustre écrivain, celui-là même dont il est question.

Voici donc ce qu'écrivait, le 12 mars 1795, le citoyen Louis Blaize, négociant, celui dont je parle ci-dessus, au conseil général de la commune de Port-Malo; la pièce, suivant moi, vaut la peine d'être publiée :

« Mon civisme a commencé avec la Révolution, et il ne s'est pas démenti une seule fois dans tout son cours. Je ne l'ai pas prouvé par de vaines déclamations et encore moins par les actions atroces dont on a trop longtemps souillé la belle cause de la liberté !.... Je n'articulerai point ici les dons de toute espèce que j'ai faits à la patrie ; mes dépenses pour l'entretien d'un défenseur sur les frontières, les services particuliers que j'ai rendus à cette commune.... mais il m'est affreux d'avoir à dire que, malgré la stabilité de mon patriotisme, on m'a néanmoins arraché le fruit de quarante ans de travail et d'économie, et le patrimoine de ma nombreuse famille.

« Voici le détail des faits que j'ai à révéler à cet égard. Il est à la connaissance de la commune que le représentant du peuple Lecarpentier logeait chez moi. Un jour, il me fit passer dans son appartement et me dit *que les têtes puissantes étaient tombées, que celles des riches négociants allaient les suivre ; que cependant, comme il me voulait du bien, il me prévenait que je pourrais sauver la mienne, en donnant la majeure partie de ma fortune.*

Digitized by Google

« C'était, en d'autres termes, me demander la bourse ou la vie.... Toutes mes représentations furent vaines. Il fallut donc capituler. J'avais une inscription de vingt mille livres sur le Grand livre. J'en fis l'offre qui ne fut pas agréée. J'y joignis la maison du ci-devant séminaire que j'avais achetée soixante-dix-huit mille livres et un *parti* de tabac que j'avais à Morlaix. S'il m'avait fallu réaliser ces trois dons arrachés par la tyrannie, cette perte, réunie à celles que j'ai faites chez l'étranger, aurait complété ma ruine; mais je n'ai effectué que le don de l'inscription de vingt mille livres. Je me propose d'adresser à la Convention mes justes réclamations à cet égard. La protection qu'elle accorde au commerce la déterminerait sans doute à ordonner qu'on me restitue les moyens de continuer mes travaux et d'élever ma famille nombreuse.

« Je vous prie, citoyens, de me donner acte de cette déclaration que je fais pour obéir à la loi et qui est dans la plus exacte vérité.

« A Port-Malo, le 22 ventôse, l'an III de la République.

Louis Blaize [1]. »

(*A suivre.*) A. Roussel.

[1] Copié sur l'original par M. Houet.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

ANTIQUITÉS. — Le nom d'*Hammurabi* est devenu célèbre en quelques mois, presque à l'égal de celui de Moïse. Une société anglaise, *pour la science chrétienne*, qui s'est donné pour mission de publier les ouvrages capables de répandre la connaissance des doctrines et de l'histoire du christianisme, vient d'éditer un petit volume fort intéressant : *La loi d'Hammurabi et Moïse* [1]. Il contient d'abord la traduction d'un petit traité allemand de Hubert Grimme sur ce sujet : la traduction d'une partie du texte même de la loi d'Hammurabi, puis quelques chapitres d'archéologie et d'histoire de l'auteur anglais sur les lois babyloniennes et celles d'Israël, sur Moïse et Hammurabi. C'est un ouvrage bien fait et qui résume la question pour le grand public.

— *Les écoles de la Grèce de 600 à 300 a. C.* sont l'œuvre posthume d'un jeune étudiant dont les débuts promettaient un brillant historien [2]. L'essai est incomplet, l'auteur étant mort avant d'avoir pu y mettre la dernière main, mais il est remarquable par l'érudition et le sens historique. Il est divisé en deux parties : la pratique de l'éducation, et la théorie de l'éducation. Athènes y tient naturellement la première place, mais Sparte et la Crète n'y sont pas oubliées. C'est une bonne contribution à l'histoire de l'éducation dans l'antiquité. La maison Macmillan, bien connue pour le soin qu'elle apporte à ses publications, a illustré le volume d'un très grand nombre de gravures sur papier teinté qui forment une excellente collection où sont représentés les différents jeux et les exercices des palestres.

— Il n'est pas facile d'apprécier le *Monde gréco-romain* [3]. Le sous-titre fera mieux comprendre du reste la difficulté où se trouve le critique : *La lutte entre l'Orient et l'Occident durant un millénium de l'empire du monde, volume III des Réflexions sur quelques*

[1] *The Law of Hammurabi and Moses*, by the Rev. W. T. Pilter. London, *Society for promoting Christian Knowledge*, 1907. — [2] *Schools of Hellas, an Essay on the Practice and Theory of ancient Greek Education*, by Kenneth J. Freeman, edited by M. J. Rendall. London, Macmillan, 1907, 1 vol. in-8 de XVIII-299 p. — [3] 1 vol. in-12 de XII-464 p. Londres, Luzac and C°, 1907, par C. W. Whish.

Digitized by Google

faits principaux et idées de l'histoire, leur importance et leur intérêt, avec des chapitres spéciaux sur l'Inde. On n'est pas moins dérouté quand on commence la lecture par des titres comme ceux-ci : *Le besoin d'un homme, la mer! la mer! le commencement de la fin, le mensonge du marbre*, etc. Toutes les époques sont mêlées, depuis l'époque éocène jusqu'à celle de Mommsen. Il est difficile de se retrouver au milieu de ce labyrinthe, et surtout de suivre la pensée de l'auteur. A signaler quelques bonnes réflexions sur l'histoire des Indes.

— M. H. S. Jones pense que la *morale grecque* a été trop souvent étudiée d'après les seuls ouvrages des philosophes [1]. Il faudrait, selon lui, interroger les autres écrivains, étudier leurs sentiments, leur manière d'être; d'après cela, on pourrait juger avec moins de chances d'erreur leur moralité. C'est ce qu'il a tenté de faire dans l'essai qu'il nous donne et qu'il divise ainsi : Moralité et religion, moralité dans la société, moralité dans la famille, moralité privée. Ses conclusions, qui manquent peut-être un peu de précision, sont que la moralité grecque subit l'influence des milieux, qu'elle fut intimement liée à la religion, et que quand son niveau baissa, ce fut le niveau même de la grandeur et du génie grec qui baissa.

— La collection des *Religions anciennes et modernes*, dont nous avons déjà parlé, nous envoie deux nouveaux petits volumes, l'un sur le *Judaïsme*, par Israël Abrahams [2], l'autre sur *Shinto, l'ancienne religion du Japon* [3]. Dans le premier, l'auteur s'occupe de la religion juive depuis l'ère chrétienne, laissant de côté les origines et l'histoire de la religion d'Israël, sinon pour dire ce que pesa dans l'histoire des juifs le legs du passé. Il essaie de nous expliquer en quoi consiste le *judaïsme*, et quelles sont les conceptions principales auxquelles on peut le réduire. Il nous parle des observances les plus importantes, le sabbat, la pâque, et les différentes fêtes, du mysticisme juif et de l'eschatologie.

Le *Shinto* a été étudié par M. W. G. Aston. Il est difficile de connaître bien exactement les origines historiques du Japon. Les habitants sont des Asiates immigrés, qui ont peu d'affinité avec les Chinois, quoi qu'on en ait cru. Leur religion primitive, qui reste bien obscure pour nous, est une religion de la nature, qui diffère cependant de celle des Chinois. L'auteur cherche à démêler, au milieu de toutes ces obscurités, les éléments principaux du Shinto.

ORIGINES CHRÉTIENNES. — Le livre de William Sanday sur la *Vie*

[1] *Greek Morality in relation to Institutions*, an Essay by H. S. Jones. Londres, 1906, Blackie. 1 vol. in-8 de VIII-185 p. — [2] 1 vol. in-16 de 107 p. Londres, Archibald Constable, 1907. — [3] 1 vol. de 83 p. Ibid.

Digitized by Google

du Christ d'après les récentes recherches est un livre composite [1]. C'est la réunion d'articles et de lectures sur les Évangiles ou sur la vie du Christ. L'auteur, dont la réputation comme *scholar* est établie par de nombreux ouvrages sur le même sujet, nous donne ici le résultat de vingt ans de recherches et d'études. Il expose les différents systèmes et les critique avec une finesse et une compétence auxquelles il faut rendre hommage. Pour les personnes qui ne sont pas au courant de ces recherches, le livre de Sanday sera une bonne initiation, tandis que les hommes du métier admireront l'érudition et la sagesse de ses vues. Dirons-nous qu'après avoir suivi avec tant de soin la marche de l'exégèse contemporaine, et montré avec une si grande sûreté de main le fort et le faible de chacune de ces conceptions, l'auteur se doit de nous exposer ses propres vues et de nous donner sur le Christ et les Évangiles une œuvre originale ?

— Un autre exégète, dont la parole est fort écoutée de ce côté du détroit, le docteur Salmon, nous a laissé une œuvre posthume intitulée : *L'élément humain dans les Évangiles* [2]. Dans ces dernières années, il s'était adonné à l'étude du problème synoptique. Il a laissé sur ce sujet de nombreuses notes que le docteur Newport White a mises en ordre et éditées. Avec la plupart des exégètes d'aujourd'hui, l'auteur admet la priorité de saint Marc, et il croit que cet Évangile a été connu des deux autres synoptiques. Où les vues du docteur Salmon sont plus originales, c'est quand il s'agit de déterminer la nature du document appelé par quelques-uns *Logia*, ou *Ur-Marcus*, ou simplement *Q*. Chose singulière, il se rencontre avec Ramsay dans un récent article de l'*Expositor*, pour dire que ce document fut rédigé du vivant même du Sauveur. Il pense aussi que quelques-uns des récits de l'Évangile étaient lus durant le service liturgique des églises et furent par ce moyen connus des rédacteurs. Ce n'est pas le lieu de discuter ces conclusions, et nous pensons qu'elles rencontreront de nombreux contradicteurs. En tout cas, on ne saurait traiter légèrement les opinions d'un spécialiste comme le docteur Salmon. Son livre, pour n'être qu'un recueil de notes, n'en est pas moins vivant. On prend sur le fait la méthode de travail du savant, on le suit dans ses déductions. Il faut remercier aussi le docteur Newport White, dont le travail de revision et d'exposition est des plus méritoires.

— Dans ces questions de critique et d'exégèse, Edwin A. Abbott s'est fait une place à part par son originalité. Nous avons parlé dans ce courrier de son *Silanus the Christian*, sorte de roman historico-

[1] 1 vol. in-8 de 328 p Oxford, Clarendon Press, 1907. — [2] 1 vol. in-8 de XXII-550 p. Londres, Murray, 1907.

Digitized by Google

philosophique, dans lequel l'auteur entremêlait à la trame de son récit la discussion des plus récents systèmes de l'exégèse contemporaine. Ses *Notes on New Testament Criticism* [1] forment la septième partie de ses *Diatessarica*. Un certain nombre de ces notes doivent être considérées comme des pièces justificatives de son *Silanus*. Les autres portent surtout sur le titre « Fils de l'homme » et sur les manifestations du Christ. Beaucoup d'érudition, des vues nouvelles, parfois des conjectures inacceptables.

— Il est intéressant de noter dans ce domaine de la critique les divers courants qui entraînent les esprits. Il y a vingt ans, il était de mode, parmi les théologiens de l'école de Sadler, de laisser de côté toute la partie dogmatique dans l'enseignement du Christ, pour chercher le centre de la foi dans les Évangiles synoptiques et dans les préceptes de morale populaire énoncés dans les paraboles. Il y a en ce moment un retour vers la doctrine de saint Jean et de saint Paul, à laquelle on attache de plus en plus d'importance dans l'histoire du christianisme primitif. Le *Ve Évangile* est une manifestation nouvelle de ces tendances [2]. Cet Évangile, le premier dans l'ordre des temps, est celui de saint Paul. Les détails historiques de la vie de Notre-Seigneur, sans être absolument sacrifiés, n'y tiennent qu'une place secondaire. Le premier rang est donné à la passion du Christ, à la mort de la croix, à la résurrection, et à la portée pour la vie chrétienne du sacrifice de Jésus. Il est fâcheux que l'auteur, qui expose ces idées avec force et clarté, ait cru devoir sacrifier, dans l'enseignement de saint Paul, tel ou tel dogme qui ne sont à ses yeux que des vestiges de l'éducation juive de l'apôtre.

— Les *Villes de Paul* [3] ont un caractère purement historique. M. W. Barnet Wright nous donne des renseignements historiques et archéologiques sur Tarse, Éphèse, Philippes, Thessalonique, Corinthe, Colosse, Antioche et Thyane, qui nous aident à comprendre la vie et les voyages de l'Apôtre. Ces récits, sans prétentions, sont adressés « *à mes enfants.* » On sent cependant que l'auteur est bien au courant des questions. Nous lui reprocherons, outre quelques traits décochés en passant aux catholiques, une trop grande facilité pour les hypothèses.

— L'ouvrage de J. B. Mayor sur l'*Épître de saint Jacques* était un des meilleurs de l'exégèse contemporaine. Il appelait un complément que l'auteur nous donne aujourd'hui dans son livre sur l'*Épître de saint Jude* et sur *la seconde de saint Pierre* [4], qui dépendent,

[1] 1 vol. in-8 de XXIX-312 p. Londres, 1907, Charles Black. — [2] *The fifth Gospel, being the Pauline Interpretation of the Christ*, 1 vol. in-18 de X-223 p. Londres, Macmillan, 1907. — [3] 1 vol. in-18 de X-237 p. Londres, Archibald Constable, 1906. — [4] *The Epistle of the Jude and the second Epistle of St Peter*,

Digitized by Google

dans une certaine mesure, de celle de saint Jacques. Mayor étudie en détail ces relations, et la valeur même des deux épîtres dans une série de chapitres sur la grammaire, le style, les circonstances de la composition, sur les sources, et sur quelques points plus importants traités dans ces épîtres, par exemple la chute des anges, les faux docteurs à la fin du premier siècle, le livre d'Enoch, etc. Toutes ces questions sont traitées avec le soin et l'érudition que l'on attendait de l'auteur.

— L'*Évangile de Barnabé* est un apocryphe de date très postérieure, dont l'original, probablement arabe, est perdu [1]. La traduction italienne que nous donnent MM. Lonsdale et Laura Ragg est tirée d'un manuscrit du XVIe siècle, copié lui-même sur un manuscrit du XIVe siècle probablement. Ce qui fait l'originalité de l'Évangile de Barnabé, c'est qu'il est le seul livre connu de ce genre écrit par un mahométan, car l'auteur fait de fréquentes allusions au Coran. L'édition est fort soignée, comme toutes celles de la Clarendon Press.

— La dissertation sur l'*Invocation des saints* entraînerait bien des remarques et une discussion qui ne pourraient trouver place ici [2]. Disons simplement que son auteur, le Rév. H. F. Stewart, a recherché avec beaucoup de zèle, dans les premiers écrivains du christianisme, les traces du *culte des saints* et du dogme de la communion des saints. Il abandonne la position adoptée par M. Darwell Stone dans son ouvrage sur le même sujet, et ne trouve d'autre base à cette croyance que la piété populaire. Nous laisserons de côté les conclusions qu'il en tire, car c'est affaire de polémique plus que d'histoire. Contentons-nous de profiter de ces recherches qui ne sont pas sans mérite.

— Nous ferons à peu près les mêmes remarques sur la dissertation de T. W. Drury : *L'élévation dans le service eucharistique* [3]. Il y a lieu de louer l'auteur pour les faits et les textes qu'il a diligemment réunis ; ils aideront à mieux comprendre cette cérémomie liturgique, sur laquelle on a déjà beaucoup disserté. Quant aux conclusions, nous dirons qu'elles ne semblent pas sortir toujours bien logiquement de l'exposition des faits. Nous pouvons du reste, sur ce point, nous contenter de renvoyer aux savants articles que le P. Thurston a

Greek Text with Introduction, Notes and Comments, 1 vol. in-8 de CCI-239 p. Londres, Macmillan, 1907.

[1] 1 vol. in-8 de LXXVI-500 p. Clarendon Press, Oxford, 1907. — [2] *Doctrina Romanensium de Invocatione sanctorum*, by H. F. Stewart, with an Introduction by the Bishop of Salisbury. Londres, *Society for promoting Christian Knowledge*. 1 vol. in-16, 1907. — [3] *Elevation in the Eucharist, its History and Rationale*, 1 vol. in-16. Cambridge, University Press, 1907.

Digitized by Google

donnés sur ce sujet de l'*Élévation*, à la suite de la publication du livre de M. Drury [1].

ANGLETERRE. — M. R. L. Fletcher a pensé que la première chose à faire pour un professeur était d'intéresser ses élèves à l'histoire. De là son livre : *Une introduction à l'histoire d'Angleterre, de Henri VII à la Restauration* [2]. C'est un récit qui s'étend du règne de Henri VII jusqu'à Guillaume d'Orange. Le fond en est historique, et l'on sent chez l'auteur une connaissance sérieuse de l'histoire de ce XVIe siècle, si important pour l'Angleterre. Mais les détails et la trame du récit sont fantaisistes. C'est, en somme, un roman historique, mais qui suit scrupuleusement l'histoire. Sur plus d'un point, nous aurions des réserves à faire sur les appréciations de l'auteur, mais les événements sont présentés avec beaucoup d'habileté, la langue de l'écrivain est bonne.

— L'ouvrage précédent est inspiré par A. Pollard, à qui est adressée la lettre-préface, et que l'on peut considérer aujourd'hui comme l'un des historiens qui connaissent le mieux leur XVIe et leur XVIIe siècle en Angleterre. Son livre sur les *Facteurs de l'histoire moderne*, qu'il vient de donner au public, contient une série de chapitres sur l'histoire anglaise de cette période : Nationalité, l'Avènement de la classe moyenne, la Nouvelle monarchie, Henry VIII et la réforme anglaise, le Parlement, la Révolution sociale, les Idées politiques au XVIe et au XVIIe siècle, l'Église et l'État en Angleterre et en Écosse, les Institutions de Cromwell, l'Expansion coloniale, l'Université de Londres et l'étude de l'histoire. On voit, par ces titres, que cet ouvrage est une synthèse historique sur cette période ; mais c'est plutôt un résumé que l'exposé de vues ou de recherches nouvelles. Le onzième de ces essais, déjà paru dans la *National Review*, contient une protestation assez vive de l'auteur contre la façon dont l'histoire est étudiée en Angleterre, et sur les réformes à introduire.

— La maison Longmans vient de faire paraître deux nouveaux volumes de sa grande *collection d'histoire* en douze volumes. Le premier (IVe de la collection) va de l'avènement de Richard II à la mort de Richard III (1377 à 1485) [4] ; il a pour auteur C. Oman, professeur à Oxford, déjà connu pour d'autres ouvrages d'histoire. C'est une période obscure, d'ordinaire assez négligée, sur laquelle on a peu de documents imprimés. Il faudrait, pour la traiter à fond, recourir aux archives, et l'on sait que ce travail, patient et pénible, a peu de

[1] *The Elevation*, dans le *Tablet*, 19 et 26 octobre et 2 novembre 1907. — [2] 1 vol. in-8 de xv-583 p. Londres, Murray, 1907. Plusieurs cartes. — [3] 1 vol. in-8 de x-287 p. Archibald Constable, Londres, 1907. — [4] 1 vol. in-8 de XVI-525 p. Londres, Longmans, 1906.

Digitized by Google

succès en Angleterre. Pourtant, quelle époque intéressante pour l'histoire d'Angleterre que celle qui comprend la guerre de Cent ans, la guerre des Deux Roses, le règne de Richard II, de Henri VI, d'Édouard IV, la question de Jeanne d'Arc et celle de Wicleff !

Le second volume (VIIe de la collection) embrasse de l'avènement de Jacques Ier à la Restauration (1603-1660); il est dû à F. C. Montague [1]. Le règne de Jacques Ier, celui de Charles Ier, la guerre civile, le protectorat, l'avènement de Charles II, en sont les événements principaux.

L'un et l'autre volume, comme la plupart de ceux de cette collection, sont traités avec beaucoup de soin, par des hommes compétents. Le plan, sans être trop étendu, permet d'étudier les événements importants avec un développement suffisant. Quand cette collection sera terminée, l'Angleterre possédera un monument historique de premier ordre.

— Sous ce titre : *Les races de l'empire britannique*, l'éditeur Archibald Constable commence la publication d'une nouvelle collection. Deux volumes ont déjà paru : l'un consacré aux *races du nord de l'Inde*, l'autre aux *races du nord de l'Amérique* [2]. Ces ouvrages, qui s'adressent au grand public, sont confiés d'ordinaire à des anthropologistes. Le plan est le même pour chaque volume : description physique de la contrée, éléments ethnologiques, caractères politiques, commerce, industrie, mœurs, coutumes et religions. Le volume sur le *nord de l'Inde* a été écrit par M. W. Crooke, qui connaît bien son sujet et l'a présenté habilement ; celui sur le *nord de l'Amérique* par M. C. Hill-Tout. Chaque volume contient des photographies, des plans et des cartes, qui ne sont pas la moindre attraction de cette intéressante série.

— C'est une autre collection : *Monographie des collèges*, que publie l'éditeur J. M. Dent. Les deux volumes que nous avons reçus sont consacrés, l'un à *Magdalen College* (Oxford), l'autre à *Saint-John College* (Cambridge) [3]. Ces charmants petits volumes contiennent l'histoire du collège, la description de ses bâtiments et de ses domaines, le détail de la vie de chaque jour, les coutumes, et une courte biographie des hommes célèbres qui ont passé par le collège. Pour les étrangers qui veulent connaître en détail la vie des deux grandes universités anglaises, on ne saurait guère conseiller une lecture plus

[1] 1 vol. de XIX-514 p. Londres, Longmans, 1907. — [2] *British North America. The Far West*, 1 vol. in-8 de XIV-263 p. Londres, Archibald Constable, 1907. *Natives of Northern India*, 1 vol. de XIV-270 p. Ibidem. — [3] *The College Monographs. Magdalen College, Oxford*, by T. Herbert Warren, 1 vol. in-16 de XIV-134 p. Londres, 1907. J. M. Dent. *St John's College, Cambridge*, by Robert Forsyth Scott, ibidem.

Digitized by Google

instructive. Au point de vue purement historique, ces volumes ne sont et ne peuvent être qu'un résumé, mais la rédaction en est confiée à des maîtres qui savent, en quelques pages, mettre en relief les traits essentiels.

— La *Conversion de l'heptarchie*, par G. F. Browne, évêque anglican de Bristol, est aussi un résumé, mais un résumé fait par un homme qui a étudié la question, et qui l'expose en un récit attachant[1].

— On ne peut guère toucher à l'histoire ecclésiastique d'Angleterre sans soulever des controverses. L'évêque de Bristol, dans le volume que nous venons de citer, n'avait pas évité cet écueil. Mgr Moyes, l'ancien directeur de la *Dublin Review*, et qui est très au courant de toute cette polémique, en a exposé les points principaux dans son volume *Aspects de l'anglicanisme* [2]. C'est un bon ouvrage, où sont commentés les principaux événements qui se sont passés dans l'anglicanisme, durant ces dernières années, le *Jugement de Lambeth*, un *Patriarche de Cantorbéry*, les *Ordres anglicans*, l'*Érastianisme*, l'*Anglicanisme et le Nestorianisme*. La plupart de ces chapitres sont des articles qui avaient paru dans le *Tablet ;* mais si l'ouvrage y perd quelque chose au point de vue de l'unité, cet inconvénient est compensé par la variété et l'actualité des sujets. Il en est peu qui fassent mieux saisir sur le vif la véritable situation de l'anglicanisme, au point de vue théologique et historique.

— Les deux ouvrages qui nous restent à examiner pour l'histoire d'Angleterre sont d'un caractère élémentaire et destinés aux élèves : l'*Histoire d'Angleterre*, publiée par la maison Relfe, aura trois volumes. Le premier, qui nous est envoyé, va des origines jusqu'à l'année 1509 [3]. Il a pour auteur W. J. Perry, qui a su exposer, dans une narration simple, précise et claire, les principaux événements de cette longue période, et en faire saisir la portée.

— L'*Église dans l'histoire d'Angleterre* est, comme l'indique son sous-titre, un manuel pour les écoles catholiques qui contient un abrégé des principaux événements de l'histoire ecclésiastique, depuis l'introduction du christianisme en Angleterre jusqu'à l'émancipation catholique de 1829 [4]. Il sera très utile aux personnes qui veulent obtenir, en peu de temps, une connaissance sommaire de l'histoire de l'Église en Angleterre, et servira surtout aux catholiques anglais, qui, d'ordinaire, n'ont d'autre ressource pour apprendre leur histoire que des livres protestants.

[1] 1 vol. in-16 de 236 p., *Society for Promoting Christian Knowledge*. Londres, 1906. — [2] 1 vol. in-12 de VIII-500 p. Londres, 1906, Longmans. — [3] 1 vol. in-12 de XVI-362 p. Londres, Relfe Brothers. — [4] 1 vol. in-12 de XI-287 p. Edinburgh et Londres, Sands and Cy, 1907.

Digitized by Google

QUESTIONS CELTIQUES. — L'histoire et la civilisation celtique continuent d'attirer l'attention des historiens. L'*Histoire de l'antique civilisation de l'Irlande* se présente à nous sous les apparences modestes d'un petit livre, mais il a pour auteur un spécialiste de talent, P. W. Joyce, et résume, en quelques pages excellentes, ce que nous savons sur le gouvernement, la religion, les coutumes des Celtes d'Irlande. Il y a des chapitres très précis et très pleins sur le christianisme, sur les missionnaires celtes, sur la littérature, l'art, le commerce, les industries, les jeux et les voyages des Celtes [1].

— Le *Saint Patrick*, de E. J. Newell, est aussi une histoire populaire et résumée du grand apôtre, mais, comme le précédent, c'est l'ouvrage d'un spécialiste, familier avec l'histoire d'Irlande, et dont le livre sera lu avec profit, même par les savants [2].

— L'*Irlande et l'Église celtique*, de Georges T. Stokes, est la sixième édition d'un ouvrage qui a eu un grand succès dans le public anglais. Le Dr Hugh Jackson Lawlor, déjà connu par de bons travaux d'archéologie, a revisé cette édition [3]. Les origines celtiques, la vie de saint Patrice, l'histoire de saint Colomba, celle de saint Colomban, la controverse pascale, la vie dans les monastères irlandais, toutes ces questions sont traitées avec la sûreté de main d'un écrivain qui se trouve sur son terrain. L'éditeur a mis l'ouvrage au courant des derniers travaux.

— Au lieu que le livre de Stokes s'occupait surtout des antiquités de l'Irlande, les *Deux siècles de l'histoire d'Irlande* sont consacrés à la période moderne, de 1691 à 1870 [4]. Le livre, édité par R. Barry O'Brien, est composé de cinq chapitres, dus à la collaboration des auteurs dont les noms suivent : W. K. Sullivan, Georges Sigerson, J. H. Bridges, lord Fitzmaurice, James R. Thursfield et G. P. Mac Donnell. L'introduction a été écrite par James Bryce, qui s'efforce de rendre justice à l'Irlande. La plupart de ces chapitres, dus à des hommes compétents, sinon toujours complètement impartiaux, aideront à mieux comprendre les graves problèmes politiques dont les hommes d'État anglais cherchent aujourd'hui encore la solution.

— Le même éditeur, R. Barry O'Brien, nous donne un autre volume d'*Études sur l'histoire d'Irlande* (1603-1649), qui contient des lectures sur la *colonisation de l'Ulster*, par le Rev. S. A. Cox, sur

[1] 1 vol. in-18 de IX-175 p. Londres, Longmans, 1907. — [2] *The Fathers for English Readers. St Patrick, his Life and Teaching*, 2e éd. Londres, 1907, 1 vol. in-18 de VIII-238 p. *Society for promoting Christian Knowledge*. — [3] *Ireland and the Celtic Church, a History of Ireland from St Patrick to the English Conquest in 1772*, 1 vol. in-8 de XV-382 p. Londres, même Société, 1907. — [4] 1 vol. in-8 de XXXII-528 p. Londres, Kegan Paul, 1907.

Digitized by Google

Strafford, par Philip Wilson, sur *1641*, par Arthur Houston, sur la *Confédération de Kilkenny*, par Dr. Donelan [1].

Renaissance et temps modernes. — *Les lettres d'Érasme* sont un ouvrage de premier ordre [2]. L'auteur, M. P. S. Allen, après treize ans de recherches, nous donne ce premier volume qui contient deux cent quatre-vingt-dix-sept lettres, dont un certain nombre inédites. L'édition est aussi remarquable par la correction du texte que par les notes savantes qui l'éclairent. De plus en plus on reconnaît la grande valeur des lettres d'Érasme pour l'histoire du xvie siècle. C'est donc un grand service que l'éditeur a rendu à nos études, et il n'y a qu'une voix dans la presse anglaise pour louer cette grande *édition d'Oxford*. Souhaitons que l'auteur nous donne bientôt la suite.

— D'Érasme à Thomas à Kempis, la distance est grande, mais l'ouvrage que M. E.-G. de Montmorency vient de consacrer à ce dernier peut être comparé à celui d'Allen pour le soin et le goût que l'auteur a mis à nous parler de *Thomas à Kempis, de son temps et de son livre* [3]. La controverse sur l'auteur de l'*Imitation* sommeillait depuis une vingtaine d'années. M. de Montmorency a pensé qu'il était temps de la réveiller. Son ouvrage sera surtout nouveau pour des lecteurs français par la discussion qu'il établit au sujet des titres de Walter Hilton, le grand mystique anglais, à la paternité de l'*Imitation*. On ne sera pas moins intéressé par les pages consacrées à l'influence de l'*Imitation* sur Matthew Arnold, sur Johnson, sur Carlyle, sur Gladstone, sur G. Elliot. L'étude sur le livre même est aussi remarquable, encore que l'auteur donne trop peu d'importance au troisième livre, et que quelques-unes de ses vues soient contestables. Mais que de pages de fine critique!

— Ce n'est pas un des moindres étonnements des catholiques de voir de nos jours les hommes qui ne partagent pas notre foi s'intéresser à nos saints. Nous en avions un exemple dans l'ouvrage de M. de Montmorency; celui de Mme Gabrielle Cunninghame Graham sur *sainte Thérèse* est peut-être encore plus frappant [4]. L'auteur s'est attachée aux pas de sainte Thérèse, elle a voulu la suivre sur toutes les routes de la vieille Castille et de l'Aragon. Elle s'enthousiasme pour la femme et même pour la sainte, et beaucoup de ses pages prouvent qu'elle l'a comprise. Pour nous, qui n'avons ici qu'à appré-

[1] 1 vol. in-12 de 324 p. Browne and Nolan, Dublin, 1906. — [2] *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami denuo recognitum et auctum* per P. S. Allen. T. I, 1484-1514. 1 fort vol. in-8 de xxii-615 p. Oxonii, in typographeo Clarendoniano, MCMVI. — [3] *Thomas a Kempis, his Age and Book*, 1 fort vol. in-8 de xxiii-307 p. Londres, Methuen, 1907. — [4] *Santa Teresa, her Life and Times*, nouvelle édition (la première avait paru en 1894).

Digitized by Google

cier l'ouvrage au point de vue historique, nous dirons qu'il témoigne de recherches étendues, et que, si nous avons quelques réserves à faire pour certaines appréciations, ces pages sont un récit vivant et d'ordinaire fidèle de la vie de sainte Thérèse.

— C'est encore un ouvrage de grande valeur au point de vue des recherches que *L'Histoire de la Société de Jésus dans le nord de l'Amérique* [1]. Ce volume représente un énorme travail dans les archives de la Compagnie et au dehors. Les deux premiers chapitres, consacrés à l'étude et à l'histoire des sources (p. 1 à p. 138), en peuvent donner une idée. Ce premier volume va des origines de la colonisation à l'année 1645, et comprend l'histoire de la mission du Maryland; l'auteur a voulu circonscrire son sujet; l'histoire des jésuites français et espagnols dans l'Amérique du nord est laissée de côté pour le moment. Le P. Thomas Hughes semble, dans sa préface, annoncer une histoire générale de la Compagnie de Jésus sur le plan de celle dont il vient de nous donner le premier volume. Il faut souhaiter que l'histoire de chacune des provinces soit traitée avec le même soin et la même érudition que la province de l'Amérique du Nord.

— Si les *Études sur l'éducation durant l'époque de la Renaissance, 1400-1600*, par William Harrison Woodward, sont un ouvrage de proportions plus modestes, elles témoignent aussi d'un travail considérable et d'une connaissance approfondie du sujet [2]. Guarino de Vérone, Leo Battista Alberti, Matteo Palmieri, Rudolph Agricola, Erasme, Budé, Mathurin Cordier, Sadolet, Louis Vivès, Mélanchton, Thomas Elyot, Humphrey Gilbert, sont les principaux auteurs qu'il étudie. Le livre fait partie d'une collection générale sur l'histoire de l'éducation. Certains lecteurs constateront, non sans quelque surprise, dans le livre de M. Harrison Woodward, que la plupart des problèmes sur l'éducation qui sont agités aujourd'hui étaient connus à l'époque de la Renaissance et souvent résolus plus sagement que par les éducateurs modernes.

— Pour écrire son *Histoire de Port-Royal*, Mme Ethel Romanès a eu à sa disposition la collection de livres et de brochures donnée par M. Morgan à Keble College, Oxford [3]. L'histoire des solitaires était peu connue en Angleterre. L'auteur, qui appartient à l'anglicanisme, l'a racontée avec une grande sympathie pour ses héros; elle a su d'ordinaire exposer avec impartialité leurs mérites et aussi leurs faiblesses. Même pour des Français qui peuvent lire le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, le livre ne manquera pas de charme.

[1] *History of the Society of Jesus in North America colonial and federal*, by Thomas Hughes. In-8 de XIV-655 p. — [2] 1 vol. in-12 de XX-336 p. Cambridge, University Press, 1906. — [3] 1 vol. in-8 de XXII-504 p. Londres, John Murray, 1907.

Digitized by Google

— L'*Escurial* appartient à une excellente collection, publiée par l'éditeur John Lane, de volumes à la fois historiques et artistiques [1]. L'auteur, A. F. Calvert, nous fait, en quelques pages, l'histoire du palais, et nous décrit l'église, le monastère, la bibliothèque, l'université. La partie principale du livre est consacrée à des gravures qui reproduisent l'Escurial et ses environs, les principaux appartements et la collection de tableaux, de marbres, de tapisseries, qui font de ce palais, unique au monde, un admirable musée. Les reproductions sont d'ordinaire bonnes, et ce qui étonne, c'est le prix très modeste des volumes de cette collection (environ 4 fr.). Il est bien vrai de dire avec l'auteur que certains bâtiments, comme un poème ou un tableau, reflètent le caractère de ceux qui les créent; à ce point de vue, rien ne résume mieux le génie si compliqué et si extraordinaire de Philippe II.

— Lord Acton a laissé comme historien une grande réputation, fondée à peu près uniquement sur ses conversations, sur son enseignement oral comme professeur à Cambridge et sur son influence personnelle. On nous donne aujourd'hui quelques « lectures » qui formèrent son cours de 1899 à 1901 [2]. Après une leçon générale sur l'étude de l'histoire, le volume des *Lectures sur l'histoire moderne*, consacré au XVIe et au XVIIe siècle, contient des chapitres sur la Renaissance, l'État moderne, Luther, Calvin, Henri VIII, Philippe II, le protestantisme sur le continent, Louis XV, Frédéric le Grand. Ces leçons nous permettent désormais de juger lord Acton comme professeur et historien. C'est un écrivain aux vues synthétiques; encore que son érudition fût très étendue, elle ne l'écrase pas; il sait dégager de la masse des faits les lois de l'histoire et juger la portée des événements principaux. Son ton est parfois paradoxal, tranchant et dogmatique, mais il est toujours intéressant et instructif. Les deux éditeurs, ses confrères de Cambridge, qui ont préparé ce volume, nous disent dans leur introduction ce que fut l'influence d'Acton à Cambridge dans les courtes années de son professorat.

— Lord Acton avait fondé à Cambridge une société historique et il avait formé le dessein d'écrire, avec le concours d'historiens choisis en Angleterre et au dehors, une grande histoire moderne. Son plan n'a pu être réalisé qu'après sa mort. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette collection. Nous recevons aujourd'hui le volume X qui, sous le titre général de *Restauration*, comprend l'histoire de l'Europe de 1815 à 1840 à peu près [3]. On connaît le plan adopté; cha-

[1] *The Escorial, a historical and descriptive Account of the Spanish royal Palace, Monastery and Mausoleum*, by Albert F. Calvert. 1 vol. in-12 de VIII-79 p. de texte et 278 gravures. Londres, John Lane, 1907. — [2] 1 vol. in-8 de XX-562 p. Londres, Macmillan, 1906. — [3] *The Cambridge modern History*, vol. X :

Digitized by Google

cun des chapitres est confié à un spécialiste. Le défaut d'unité d'un pareil système saute aux yeux; Acton se proposait d'y remédier en dirigeant et en inspirant les divers auteurs. Par contre, les matériaux sont si nombreux pour une histoire moderne, que l'on trouverait difficilement un esprit assez vigoureux, assez patient, assez riche, pour traiter l'histoire de cette période sous ses divers aspects. Il ne nous serait pas possible d'entrer dans le détail pour ce gros volume; contentons-nous de citer les principaux chapitres : Le congrès de 1815, par Alison Phillips; la réaction en France, par Émile Bourgeois; la papauté, par lady Blennerhassett; la littérature en Allemagne, par J. G. Robertson; l'émancipation catholique, par W. C. Davis; l'économie politique, par J. H. Clapham; les économistes anglais, par J. S. Nicholson.

— *La clef du progrès du monde*, par M. Ch. Stanton Devas [1], est un essai de philosophie de l'histoire, ou, comme le dit l'auteur, de logique historique. C'est un élève de Newman qui cherche à saisir au milieu des fluctuations de l'histoire la loi du développement et du progrès. Son système peut se résumer en cette formule qu'il nous donne à la fin de son livre : « Le surnaturel est la clef du naturel; les difficultés de l'histoire trouvent leur solution dans le théisme; le théisme trouve les solutions de ses difficultés dans le christianisme; l'Église catholique résout les difficultés du christianisme; l'histoire de l'Église résout les difficultés du catholicisme. »

Farnborough. FERNAND CABROL, O. S. B.

The Restauration, 1 vol. in-4 de XXVIII-936 p. Cambridge, University Press, 1907. Prix : 16 sh.

[1] 1 vol. in-12 de XII-322 p. Londres, Longmans, 1906.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le 15 octobre, sous la présidence de M. Salomon Reinach. M. G. Perrot y a retracé, dans une notice intéressante, la vie si occupée de Jules Lair, que ses occupations industrielles n'ont pas empêché de poursuivre toute une série de travaux originaux, parmi lesquels une mention toute particulière est due à ses deux livres sur Mlle de La Vallière et sur Nicolas Foucquet[1]. — M. Edmond Pottier a exposé des idées ingénieuses, et qui prêteront sans doute matière à controverse, sur les origines populaires de l'art.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous relèverons, dans le dernier trimestre, les communications suivantes :

Le 31 août, M. le docteur Hamy a fourni quelques détails sur le livre de la description des pays, rédigé vers 1451 ou 1452, et dans lequel Gilles Le Bouvier dit Berry a raconté ses voyages de l'Irlande au Sinaï, pendant les années 1440 à 1448. — M. J. Capart a prétendu établir que les objets des nécropoles égyptiennes, pris jusqu'ici pour des palettes à broyer le fard, n'étaient que des objets magiques.

Le 6 septembre, M. Salomon Reinach a exposé son opinion sur la légende de Tarpeia, la vierge romaine qui aurait livré le Capitole aux ennemis et serait morte étouffée sous leurs armes : la roche de Tarpeia aurait été le lieu où primitivement se seraient accumulées les dépouilles prises à la guerre ; et c'est quand à cet usage se substitua celui de pendre les trophées dans les temples, que l'on imagina que Tarpeia avait péri étouffée sous les boucliers, et que, pour expliquer ce supplice, on inventa la fable de la trahison, accréditée par l'habitude de précipiter les traîtres du haut de la roche tarpéienne. — M. Antoine Thomas a lu ensuite une notice sur notre regretté collaborateur M. A. de Barthélemy. — Le 13 septembre, M. Héron de Villefosse a lu un rapport du P. Delattre sur les fouilles de la *Basilica majorum* à Carthage, vaste basilique à neuf nefs, remplie de

[1] La *Notice sur la vie et les travaux de M. Jules-Auguste Lair* vient de paraître augmentée d'une bibliographie des travaux de M. Jules Lair, due à M. Léon Dorez (Paris, imp. de Firmin-Didot, 1907, in-4, 63 p., portrait).

Digitized by Google

tombeaux ; malgré la dévastation qui a ruiné cet édifice, le P. Delattre a pu en reconstituer la physionomie, celle notamment de la confession, où reposaient les corps des saintes Perpétue et Félicité. — M. le comte A. de Laborde a établi que la devise du manuscrit génovéfain de *la Cité de Dieu*, illustré par un artiste de l'école de Foucquet, cache l'anagramme de Mathieu Beauvarlet, secrétaire du roi et conseiller général des finances : La hâtiveté m'a brûlé. — A la même séance et à la suivante, M. Omont a lu un mémoire du P. Delehaye sur les saints militaires grecs. — Le 20 septembre, M. Gabriel Leroux, dans une lettre dont M. Reinach a donné lecture, annonce la découverte, à Délos, d'un vaste édifice (57 × 37 m.), prototype peut-être de la basilique romaine. — Le 27 septembre, M. Merlin a interprété des inscriptions relevées à Uchi Majus par M. Gardouin, et qui concernent la transformation de ce lieu en cité romaine, en l'an 230.

Le 4 octobre, M. Frazer a proposé une explication de la prohibition biblique de faire cuire un agneau dans le lait de sa mère ; il pense que cette interdiction provient d'une idée analogue à celle qui empêche certaines populations de l'Afrique de faire bouillir le lait de la vache, par crainte de la rendre stérile. — Le P. Jalabert a présenté, au nom du P. Ronzevalle, une inscription phénicienne, et, en son nom propre, une inscription grecque de l'an 175-176 de notre ère, due à un certain Lysias. — M. Omont a fait ressortir le caractère documentaire des portraits des rois de France contenus dans le Recueil historique de Jean du Tillet, et qui sont la reproduction fidèle de statues tombales ou de sceaux. — Le 11 octobre, M. Clermont-Ganneau voit, dans l'inscription commentée par le P. Ronzevalle à la dernière séance, la dédicace d'un trône à Astarté. — M. Pognon a communiqué une inscription de Bar Hadad, fils de Hazaël, roi d'Aram, le même que la Bible appelle Ben Hadad. — Le 18 octobre, M. Salomon Reinach, étudiant un passage de Tite-Live sur une épidémie déchaînée dans Rome par des matrones qui fabriquaient des poisons, pense qu'il s'agit de femmes accusées d'avoir provoqué l'épidémie, et soumises à l'ordalie du poison ; il prétend aussi que les accusations portées par le Sénat contre ceux et celles qui prenaient part aux bacchanales sont dénuées de fondement ; que le Sénat a proscrit les bacchanales par intérêt politique. — M. Émile Rivière a lu le premier chapitre d'une histoire de la médecine à Paris, au XVIe siècle. — Le 23 octobre, le commandant Espérandieu a présenté les photographies de deux sculptures gallo-romaines d'Alésia, l'une représentant Épicure, l'autre sans doute Mercure. — M. Poinssot a retrouvé des bornes marquant la limite entre Dougga et un domaine impérial. — L'étude de M. l'abbé Louis Martin sur l'inscription perse bilingue d'Artaxerxès II a surtout fait ressortir la ressemblance de la langue des

Digitized by Google

grands rois de Perse avec le sanscrit des Védas. — A la séance du 30 octobre, M. Léon Dorez a fait honneur au peintre lodévois Vincent Raymond des peintures du psautier exécuté à Rome, en 1542, pour Paul III. — L'examen anatomique que le docteur Lortet, de Lyon, a fait d'un des béliers momifiés de l'île d'Éléphantine, jette un jour instructif sur le régime auquel étaient soumis les animaux sacrés; les lésions osseuses que présente ce squelette semblent avoir pour cause une privation partielle de lumière et de mouvement qui lui était imposée.

Le 8 novembre, M. Dieulafoy a exposé les résultats de son voyage archéologique en Galice, en Navarre et dans les Asturies, où il a particulièrement recherché les monuments construits par les princes chrétiens, à mesure qu'ils refoulaient les musulmans; il a constaté une action directe et dominatrice de la Perse Sassanide. — M. le comte Durrieu a parlé du monument des statuts de l'ordre de Saint-Michel, récemment dérobé à Saint-Germain en Laye. Ce manuscrit, exécuté entre 1548 et 1550, pour le cardinal Charles de Lorraine, offre une miniature représentant le triomphe de saint Michel sur le démon, et une autre qui nous fait assister à la tenue d'un chapitre sous la présidence de Henri II. — Le 22 novembre, M. Heuzey a fait connaître la reconstitution qu'il a faite d'une très ancienne statue chaldéenne, figure d'un haut fonctionnaire d'une cité rivale de Tello, qui remonte au moins à l'époque d'Our-Ninsa, à en juger par les débris de l'inscription.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Arthur Chuquet a poursuivi, le 31 août et le 7 septembre, son étude sur Desaix, par le récit du voyage de celui-ci, en 1797, auprès de l'armée d'Italie; Desaix en retrace les mœurs faciles, les liaisons qui se forment entre les officiers et les Italiennes; il précise également les vols et pillages dont se rendent coupables les officiers et notamment Augereau. — Les 7 et 14 septembre, M. Gabriel Monod a essayé de reconstituer l'impression produite sur les contemporains par les deux premiers volumes de Michelet. — Les 14, 21, 28 septembre, M. Arthur Chuquet a communiqué les *Mémoires* inédits du général Griois, qui servait comme major au 1er régiment d'artillerie à cheval, à l'époque où Paul-Louis Courier y était capitaine; il peint ce dernier fort inégal, nul comme militaire, et très peu soucieux des devoirs de son métier; de Duchand, le futur amant de Pauline Borghèse, il nous offre un portrait curieux; il raconte le passage à Plaisance, en juin 1805, de Napoléon et de Joséphine. Griois apporte aussi des renseignements nouveaux sur la campagne de Russie.

L'Académie française a réparti les 15,000 fr. de la fondation Berger entre MM. Maurice Tourneux (*Bibliographie de l'histoire de Paris*

Digitized by Google

pendant la Révolution, 10,000 fr.), Cain (3,000 fr.) et Louis Barron (2,000 fr.). — Elle a décerné le prix de Courcel (2,400 fr.) au R. P. dom Besse, pour ses *Moines de l'ancienne France*.

Un prix de 20,000 pesetas, fondé par M. Francisco Martorell y Peña, sera décerné en 1912, s'il y a lieu, par un jury choisi par la municipalité de Barcelone, au meilleur ouvrage d'archéologie espagnole. Le délai pour la remise des manuscrits au secrétariat de l'Ayuntamiento est fixé au 23 octobre 1911, à midi. Les concurrents, qui ne devront pas se faire connaître, pourront présenter leurs mémoires imprimés ou manuscrits ; les langues latine, espagnole, catalane, française, italienne et portugaise sont admises pour la rédaction des mémoires.

Le prix de la Société Jablonowski à Leipzig (1,875 fr.) sera réservé, pour les années 1909 et 1910, aux sujets suivants : I. Exposé de l'histoire financière de la Grèce jusqu'à la conquête romaine; II. Histoire critique de la nouvelle en vers dans le moyen haut allemand.

L'Académie des siences utiles de Saxe décernera, en 1909, un prix de 1,000 fr. (délai : 1er janvier 1909) au meilleur exposé de la guerre civile qui a désolé la Saxe de 1446 à 1451.

On ne saurait trop remercier M. le comte Robert de Lasteyrie et M. Alexandre Vidier du zèle avec lequel ils poursuivent la mise au courant de leur *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, suite et complément de la *Bibliographie générale*, qu'ils impriment en même temps. Bien que daté de 1906, le fascicule relatif aux années 1903-1904 vient seulement de nous parvenir (Paris, Impr. nationale, 1906, in-4, 289 p.). Il renferme le dépouillement des publications de plus de trois cents sociétés, dont une douzaine sont représentées pour la première fois dans ce répertoire. Nous regrettons seulement, tout en les comprenant, les raisons qui ont empêché les auteurs de joindre à ce fascicule, comme ils avaient fait pour le premier de la *Bibliographie annuelle*, une table alphabétique des matières qui aurait plus que doublé l'utilité de ce répertoire. Du moins le fascicule est-il terminé par une liste de toutes les publications dépouillées dans les trois premiers fascicules de la *Bibliographie annuelle*, avec renvoi aux pages de chaque cahier où l'on trouvera le dépouillement. Souhaitons que les auteurs achèvent bientôt aussi la *Bibliographie générale* et qu'ils puissent y joindre les tables qui en feraient un des plus précieux instruments de travail pour les études historiques et archéologiques.

Nous sommes heureux d'apprendre que les *Annales de Saint-Louis des Français*, que la maladie, puis la mort du regretté Mgr d'Armailhacq, avaient interrompues depuis octobre 1906, sont sûr le point de renaître, sous la haute direction de Mgr Guthlin, qui s'est assuré

Digitized by Google

le concours d'un comité de rédaction composé de chapelains ou d'anciens chapelains. Les dix premières années des *Annales* contiennent nombre d'articles intéressants et de documents utiles, et l'on ne peut que souhaiter à la nouvelle série de rendre autant de services à nos études. Outre les articles de fond, où l'archéologie tiendra sa place à côté de l'histoire, on trouvera dans les *Annales* une chronique et une bibliographie critiques. Les nouvelles *Annales* se publieront par fascicules trimestriels et formeront chaque année un volume in-8 de 600 pages (9 fr. par an. — Rome, 5, via San Luigi dei Francesi).

Schlesien est le titre d'une nouvelle revue mensuelle, dirigée par M. B. Clemenz et destinée à renseigner ses lecteurs sur tout ce qui intéresse la Silésie; c'est dire que l'histoire y tiendra une place, non prépondérante d'ailleurs, à en juger par la liste des articles qui figureront dans les premiers numéros (Kattowitz, Siwinna. 15 fr. par an).

Au contraire, la *Zeitschrift für Brüdergeschichte*, recueil semestriel de la Société pour l'histoire des Frères moraves (Herrnhut, au siège de la Société, 8 fr. 75), a pour objet exclusif l'histoire même de cette secte religieuse. Nous avons sous les yeux les deux fascicules de 1907. Le morceau capital en est la publication d'un journal, pour les années 1716-1719, du comte Nicolas-Louis de Zinzendorf, fondateur de la communauté. Outre ce recueil périodique, la Société (fondateurs : 25 fr. par an; associés, 6 fr. 25) publiera en volumes séparés les sources de l'histoire des Frères moraves.

Le nom de M. Godefroid Kurth est cher aux lecteurs de cette *Revue* qui, à diverses reprises, ont pu apprécier sa science et ses brillantes qualités, et qui savent tout ce que doivent à son activité et la cause catholique et les sciences historiques. Ils seront donc heureux d'apprendre que les amis et les admirateurs du savant directeur de l'Institut belge à Rome se préparent à publier un recueil de *Mélanges* en son honneur. Le grand nombre de ceux qui ont tenu à collaborer à ce recueil — ils ne sont pas moins de quatre-vingt-six — oblige de le scinder en deux volumes : l'un consacré aux mémoires historiques, l'autre aux mémoires philologiques et littéraires. Plus grand encore sera sans doute le nombre de ceux qui, n'ayant pas pris part par leur plume à la publication, tiendront à s'y associer par leur souscription. Sûrs que ce sera le cas d'un grand nombre de nos lecteurs, nous leur indiquons que les souscriptions soit aux deux volumes (20 fr.), soit à l'un d'eux (10 fr.), sont reçues par M. Jules Closon, 6, avenue Blonden, à Liège.

L'intérêt qu'offrent *Les archives farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas* a déjà été signalé jadis par M. Gachard, et ce riche dépôt a fourni notamment d'amples matériaux à la *Correspondance* de Granvelle. M. le chanoine Alfred Cauchie, auquel

Digitized by Google

les études historiques en Belgique sont déjà si redevables, a pensé qu'il était utile de fournir à ses compatriotes un guide dans ces archives, et c'est pour cela qu'il nous en donne, avec M. Léon Van der Essen, une sorte de catalogue sommaire (Gand, impr. A. Siffer, 1907, in-8, 24 p.).

C'est aussi à ces archives que M. le chanoine Cauchie emprunte les *Inventaires des archives de Marguerite de Parme dressés après la mort de cette princesse*, qu'il publie dans le tome LXXVI du *Bulletin de la commission royale d'histoire* (tirage à part. Bruxelles, M. Weissenbruch, 1907, in-8, 77 p.), en les faisant précéder d'une liste d'anciens inventaires d'archives et de joyaux conservés dans le même dépôt.

Longtemps maire de Saint-Jean-de-Losne, M. Philippe Dhetel avait consacré les loisirs que lui laissait sa charge de notaire à rechercher dans les archives les éléments d'une histoire de la vieille cité, qu'illustre surtout le siège de 1636. Dès 1862, il avait publié sur la ville bourguignonne quelques *Essais historiques;* il est mort sans avoir mis au jour le grand ouvrage qui lui avait coûté tant de recherches et de labeurs. On se propose aujourd'hui de publier par souscription son travail sous le titre d'*Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or, ancien duché de Bourgogne, depuis ses origines jusqu'en 1789*. La souscription à l'ouvrage, qui formera un volume in-4 d'un millier de pages, abondamment illustré, est fixée à 30 fr. (Paris, librairie Honoré Champion).

M. J. Depoin nous donne deux petits mémoires intéressants, dont le premier, extrait du *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques, est un *Essai de fixation d'une chronologie des rois mérovingiens de Paris, aux VIe et VIIe s.* (Paris, Impr. nationale, 1906, in-8 de 12 p.), à l'aide d'anciens obituaires, et notamment de celui de Saint-Denis, rédigé fort tardivement (1760) par dom Racine, mais à l'aide d'autres plus anciens. Le second mémoire, extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales* du même comité, cherche à préciser, autant que le permettent les documents contemporains, les *Conditions du mariage en France et en Germanie du IXe au XIe s.* (Ibid., in-8, 16 p.).

Aleran II fut-il comte de Troyes? M. l'abbé Pétel, qui avait cru devoir écarter cette hypothèse admise par M. F. Lot, revient sur la question en réponse à un article de ce dernier. C'est en s'appuyant sur le traité de 861 que M. Pétel (extrait du *Moyen âge*, mai-juin 1907. Paris, H. Champion, 1907. In-8, 12 p.), à la suite de M. R. Merlet, admet la restitution du comté à Eudes après la mort de Raoul en 866, ce qui ne laisserait pas place pour Aleran II dans la chronologie des comtes de Troyes.

Digitized by Google

Le « Mémoire historique et archéologique » que M. José-Julio Gonçalves Coelho intitule *Notre-Dame de Vendôme et les armoiries de la ville de Porto*, et qui a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, avec une introduction de M. l'abbé Métais (tiré à part. Vendôme, impr. G. Vilette, 1907. In-8, XIV-23 p., fig., planches et plan), a pour objet d'établir qu'au xe siècle Porto aurait été délivrée par un noble chevalier vendômois et un abbé mitré de Vendôme; que la cité portugaise aurait pris alors le nom de *Civitas Virginis* et aurait placé au-dessus de sa porte principale une statue de Notre-Dame de Vendôme. M. le chanoine Métais a fort bien vu qu'aucun document d'origine vendômoise ne corrobore cette assertion, et qu'on ne connaît pas à Vendôme de sanctuaire dédié à Notre-Dame remontant au xe siècle. Malheureusement, il ne nous semble pas que l'étude « si documentée » de M. Coelho puisse trancher la question dans le sens de l'affirmative. Nous ne voyons pas qu'il allègue un seul document original probant, et parmi les auteurs qui lui servent de sources, il en est dont l'œuvre est justement suspecte, comme Rodrigo da Cunha.

M. Charles Dawson nous donne, des restaurations plus ou moins maladroites qu'a subies, depuis le début du XVIIIe siècle, la fameuse tapisserie de Bayeux, un aperçu extrêmement curieux, qui fait désirer sur la question un travail plus complet et systématique : *The restaurations of the Bayeux tapestry* (London, Elliot Stock, 1907. In-8, 14 p., fig.). Les exemples qu'il donne sont d'ailleurs caractéristiques, et montrent que dans son état actuel ce vénérable monument ne peut être utilisé sans quelque méfiance.

La petite brochure que M. le chanoine L. Salembier consacre à *Bouvines* (Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1907. In-8, 26 p.) et qu'orne un plan de la bataille, n'offre pas une étude nouvelle et approfondie de cet événement historique; l'objet principal de l'auteur, qui s'étend sur la description des vitraux modernes, est de préconiser l'établissement à Bouvines d'une sorte de pèlerinage national.

Les *Notes sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, au British Museum et au Record Office*, que nous donne M. Léopold Delisle (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Paris, 1907. In-8, 46 p., 2 pl.), confirment, par l'examen de soixante quatorze documents originaux de ces deux dépôts, les conclusions auxquelles il était arrivé antérieurement, et que nous avions signalées ici, sur la modification importante introduite, entre mai 1272 et mai 1273, dans le protocole des actes du souverain anglais, par l'intercalation du *Dei gratia* avant le *rex Anglorum*; les exceptions, fort rares, à la règle générale, sont expliquées assez naturellement par le savant français, qui nous fait aussi profiter d'autres

Digitized by Google

observations diplomatiques sur les actes du roi. — Sous forme de « lettre à M. J. Horace Round », qui avait combattu ses conclusions, il écarte tous les doutes émis sur sa théorie, relativement aux *Formules rex Anglorum et Dei gratia rex Anglorum* (Chantilly, 1907. In-8, 13 p., pl.).

M. le chanoine L. Salembier nous donne un court aperçu sur le *Grand schisme d'Occident au point de vue apologétique* (extrait de la *Revue pratique d'apologétique*. Paris, Gabriel Beauchesne, 1907. In-8, 24 p.). L'auteur de ce travail, auquel on doit déjà une histoire assez appréciée du *Grand schisme*, s'y est simplement proposé d'établir qu'au double point de vue historique et théologique, les partisans de l'une ou l'autre obédience ne peuvent être considérés comme véritablement schismatiques, et que cette triste période de l'histoire de l'Église ne saurait témoigner contre l'unité du catholicisme ; il tend d'ailleurs à admettre, et c'est l'opinion qui semble aujourd'hui prépondérante, que la légitimité a été réellement en faveur des pontifes de Rome.

C'est une idée heureuse qu'a M. André Marty de nous donner l'*Histoire de Jeanne d'Arc, d'après les documents originaux et les œuvres d'art du XVe au XIXe siècle*. Le goût de nos contemporains se plaît de plus en plus aux livres illustrés ; et plus d'un lecteur est porté à repousser les livres d'histoire où le texte n'est pas agrémenté par une abondante illustration. En dehors de son charme pour les yeux, l'illustration, quand elle est documentaire, offre un incontestable intérêt, même pour l'homme d'étude. C'est le cas du livre de M. André Marty, qui est un recueil de « cent fac-similés de manuscrits, de miniatures, estampes, tableaux et statues. » L'auteur, auquel on doit déjà des ouvrages analogues sur *Notre-Dame de Paris* et sur *Marie-Antoinette*, « offre d'abord aux bibliophiles les fac-similés de quelques pages d'un choix des meilleurs manuscrits, où les biographes de l'héroïne ont puisé leurs éléments d'informations : » telle la page fameuse des registres noirs de la Chambre des comptes de Bruxelles, où se trouve consigné un passage d'une lettre du 12 avril 1429, relatant la prédiction de Jeanne relativement à la blessure qu'elle devait recevoir et reçut en effet le 7 mai suivant. A ces fac-similés de lettres ou de manuscrits, s'ajoutent les reproductions de quelques monuments contemporains ou antérieurs, témoins de la vie de Jeanne. Les œuvres postérieures, à défaut de valeur strictement documentaire, offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'art ; elles occupent la seconde partie du volume, dont la troisième est consacrée à des « estampes relatives aux localités et monuments situés sur le parcours de la mission, » et là où elles font défaut, à des croquis sur nature. Pour établir ce vaste recueil, dont ces quelques mots suffisent

Digitized by Google

à montrer l'intérêt primordial, M. André Marty n'a pas épargné ses peines, et n'a pas reculé devant des voyages ; les notes qu'il y a recueillies accompagnent la description des planches. Comme il avait demandé à M. Tourneux l'introduction de son livre sur Marie-Antoinette, il a demandé à notre cher et savant ami et collaborateur M. Marius Sepet celle de ce nouvel ouvrage ; et cette introduction est un morceau de tout point remarquable, dans lequel le plus populaire des historiens de la vierge d'Orléans montre combien sa vie est à la fois surnaturelle d'une part, vraie et vivante et peu légendaire de l'autre. Cette démonstration, d'une admirable lucidité, est bien la préface qui convient le mieux à un recueil dont l'intérêt n'est pas seulement artistique, mais documentaire. — Tirée à 250 exemplaires seulement, l'*Histoire de Jeanne d'Arc* est en vente chez l'auteur, M. A. Marty, 24, rue Duroc, à Paris, et à Orléans, chez M. M. Marron, au prix de 100 fr. l'exemplaire.

Des documents, récemment mis à jour par MM. Antoine Thomas et Pierre Champion, avèrent, contrairement à l'opinion de Quicherat et de Vallet de Viriville, le fait de la résidence à Tulle ou en Bas-Limousin du poète Henri Baude. M. G. Clément-Simon, qui avait déjà mis hors de discussion cette résidence pour l'année 1455, revient sur la question et la précise en ajoutant, aux documents de MM. Thomas et Champion, d'autres pièces tirées tant des dépôts publics que de ses propres archives. L'étude qu'il nous donne [1] n'a pas seulement le mérite d'ajouter quelques pages à la biographie d'un écrivain qui tient une des places les plus honorables dans notre littérature française du XVe siècle, elle nous fournit encore des détails précieux sur les débuts de l'élection de Tulle. M. Clément-Simon a été assez heureux notamment pour mettre la main sur une assiette des tailles en Bas-Limousin, établie pour l'année 1459 par Baude et son collègue Grémont, document qui nous permet de préciser la composition de l'élection à cette époque.

La thèse doctorale que M. Paul Schmidt a soutenue à l'Université d'Iéna sur les écrits politiques qui, de 1667 à 1671, se sont adressés à l'opinion allemande (*Die deutsche Publizistik in den Jahren 1667-1671*. Extrait des *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVIII. Innsbruck, Wagner, 1907. In-8, 54 p.), ne manque pas d'intérêt. C'est la politique conquérante de Louis XIV depuis la guerre de Dévolution qui a excité la verve des publicistes allemands ; les pamphlets les plus célèbres sont ceux du baron de Lisola, à commencer par le *Bouclier d'Estat*, qui, sans être

[1] *Henri Baude à Tulle, les commencements de l'élection du Bas-Limousin.* Tulle, impr. Crauffon, 1907. In-8 de 59 p.

Digitized by Google

spécialement destiné à l'Allemagne, y a eu son retentissement et son action; mais, à côté de lui, plusieurs écrivains, anonymes ou non, plus ou moins obscurs, ont combattu de la plume avec plus ou moins de talent; les uns hostiles, les autres favorables ou indifférents au Roi-Soleil. Pour intéressant qu'il soit, le mémoire de M. P. Schmidt aurait besoin d'être refondu et développé; il y aurait d'autant plus intérêt à étudier cette guerre de plume non seulement en Allemagne, mais partout, qu'à limiter le sujet comme l'a fait l'auteur, on risque de tomber dans des lacunes et dans des erreurs. C'est ainsi que la simple consultation d'ouvrages assez facilement accessibles, comme le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, ou le *Catalogue de l'histoire de France*, de la Bibliothèque nationale, aurait appris à M. Schmidt que l'*Avocat condemné* est attribué à Du May, que le *Dialogue sur les droits de la reine très chrétienne* a eu des éditions en diverses langues (italien, flamand, etc.), et a provoqué une *suite*, que la *Vérité défendue* est traduite de l'italien de Federici : *la Verità vendicata;* etc. Sans être un travail complet et définitif, la thèse de M. Schmidt n'en est pas moins un essai intéressant et qui mérite d'être consulté.

M. E. Gabory nous fait connaître *Un curieux manuscrit de la Révolution*, qu'il a découvert dans les archives communales de la Chaize-le-Vicomte et qu'il a eu le bonheur de faire donner aux Archives de la Vendée, dont il a la garde (extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, 3e livr. 1907. Vannes, impr. Lafolye frères, s. d. In-8, 7 p.). C'est un « Registre contenant les différents sommiers des biens ecclésiastiques, républicains et royalistes des paroisses de Saint-Jean et Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte. » « L'intérêt de ce manuscrit, probablement le seul de ce genre qui soit connu, dit M. Gabory, est qu'il est comme la contre-partie des sommiers de ventes de biens nationaux dressés par l'administration des domaines; tandis que les républicains vendaient les biens des émigrés et des prêtres insermentés, l'armée royaliste mettait la main sur tous les biens vacants et les louait à son profit, sans souci de leur origine. »

Des huit petits mémoires que M. Frédéric Macler vient de réunir sous le titre de *Mosaïque orientale* (Paris, Paul Geuthner, 1907, in-8, 93 p., avec fig.), le plus considérable est un recueil de *documents relatifs à l'imprimerie arménienne établie à Marseille sous le règne de Louis XIV* (p. 39-76); cette imprimerie se rattache aux efforts tentés par Richelieu et continués depuis pour favoriser en France les études orientales; mais, se trouvant aux mains de personnes dont l'orthodoxie demeurait douteuse, elle souleva bien des contradictions et se heurta à des difficultés dont les documents publiés par M. Macler ont conservé le souvenir. Nous attirerons aussi plus spécialement

Digitized by Google

l'attention — ne pouvant parler de chacune des pièces de sa mosaïque — sur une *Requête des Ovanès Oglou Kivork et Carabet frères;* ces deux personnages venus en France pour avoir des nouvelles, disent-ils, de marchandises expédiées par eux en Hollande pour y être vendues, sollicitent du ministre Sartine (1778) un secours qui leur permette d'acquitter leurs frais de voyage et de le poursuivre jusqu'à Amsterdam; il est curieux de voir ces Arméniens catholiques se réclamer, pour solliciter ce secours, du titre du roi de France de protecteur des catholiques en Orient.

Signalons, sans pouvoir nous y attarder autrement, une série de notes de M. Antonio Pilot, qui intéressent surtout l'histoire de la littérature dialectale et politique. Deux sont extraites de la *Nuova Rassegna* : *Contra don Pedro di Toledo,* au sujet de la fuite de ce chef espagnol devant l'armée piémontaise en 1616 (Firenze, Nuova Rassegna, 1905, in-8, 4 p.); *l'Elezione del Doge Niccolò Tron* en 1471 (Ibid., 1906, in-8, 17 p.). Les quatre autres ont paru d'abord dans la revue *Pagine istriane.* Ce sont : *l'Elezione del Doge Marino Grimani (1595) e una Canzone inedita* (Capodistria, tip. Cobol e Priora, 1904, in-8, 9 p.); *Un capitolo vernacolo inedito contro il giuoco,* du XVIe siècle (Ibid., 1905, in-8, 11 p.); *Contro gli astrologhi ed indovini,* capitolo du XVIe siècle également (Ibid., 1905, in-8, 8 p.); *I Rialtini e la satira* (Ibid., 1907, in-8, 22 p.).

M. le vicomte de Meaux, qui est mort le 5 novembre dernier dans son château d'Écotay-l'Olme, n'avait pas seulement joué un rôle politique dans l'histoire de notre pays, au temps de l'Assemblée nationale et de la présidence du maréchal de Mac-Mahon; tout en restant secondaire, ce rôle l'avait mis à même d'observer, et les *Souvenirs politiques (1871-1877)* qu'il a récemment publiés (1905, in-8) comptent parmi les documents importants de l'histoire de cette époque. La politique ne l'absorbait pas au point qu'il ne pût poursuivre en même temps des études historiques d'une valeur solide. Sans parler d'un ouvrage paru sous l'Empire sur *la Révolution et l'Empire, 1789-1815* (1867, in-8), il suffit de rappeler ici le remarquable tableau, fort clair et impartial, qu'il a présenté des *Luttes religieuses en France au XVIe siècle* (1877, in-8), et l'ample ouvrage, qui y fait suite en quelque sorte, sur *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (1889, 2 vol. in-8), dans lequel il a su mettre une plume éloquente au service d'une érudition étendue. Nous rappellerons aussi le petit volume qu'il a écrit sur *Madame Craven* (1891, in-16), et les pages qu'il a consacrées à la mémoire de son illustre beau-père, *Montalembert* (1897, in-12).

M. Paul Guiraud, qui est mort à la fin de septembre, était un élève

Digitized by Google

distingué de Fustel de Coulanges, sur lequel il a écrit, il y a quelques années (1896), un volume fort intéressant. Par son enseignement à la Faculté des lettres de Toulouse, à celle de Paris et à l'École normale supérieure, il a exercé une assez notable influence sur la formation de nombreux étudiants. C'est surtout à l'étude de l'antiquité grecque et romaine qu'il avait appliqué les règles d'une méthode sévère. Dans le domaine de l'histoire romaine, nous citerons, avec ses thèses de doctorat (*Le différend entre César et le Sénat*, 1878; *De Lagidarum cum Romanis societate*, 1879), un ouvrage important sur les *Assemblées provinciales dans l'Empire romain* (1887), qu'il a depuis complété par d'autres articles, et une *Histoire romaine*, rédigée pour l'enseignement classique, avec M. Lacour-Gayet (1885; réimprimée en 1887, etc.), mais qui est supérieure à la plupart des ouvrages de ce genre. Au même ordre d'idées se rattachent deux volumes des *Lectures historiques*, l'un sur *La Vie privée et la vie publique des Grecs* (1890; 3e éd. en 1901); l'autre, sur *La Vie privée et la vie publique des Romains* (1893; 4e éd. en 1906). Au domaine de l'hellénisme se rattachent, avec un mémoire sur *La condition des alliés pendant la confédération athénienne* (1883), des ouvrages considérables sur *La propriété foncière en Grèce* (1893), sur la *Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (1900). Récemment enfin, il avait réuni en volume des *Études économiques sur l'antiquité* (1905), dont la valeur a été appréciée ici même (t. LXXIX, p. 283).

Comme M. Paul Guiraud, c'est par des travaux sur l'histoire de l'antiquité que s'est fait connaître M. Gustave Hertzberg, mort le 16 novembre, à Halle, où il était né en 1826. Alcibiade (*Alkibiades*, 1853), Agésilas II (*Das Leben des Königs Agesilaos II*, 1856), les dix mille (*Der Feldzug der zehntausend Griechen*, 1861), Alexandre le Grand (*Die asiatischen Feldzüge Alexanders des Grossen*, 1863-1864), ont tour à tour attiré son attention. Mais ce qui l'a rendu surtout populaire, c'est cette *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (*Die Geschichte Griechenlands unter der Herrschaft der Römer*, 1866-1875, 2 vol. in-8), qui a été traduite en français sous la direction de M. Bouché-Leclercq, et la suite qu'il lui a donnée jusqu'à nos jours (*Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens bis zur Gegenwart*, 1875 1879, 4 vol. in-8). Il a aussi traduit en allemand l'*Histoire des Romains*, de Victor Duruy, et il a donné dans l'*Allgemeine Geschichte*, de Oncken, les volumes relatifs à la Grèce et à Rome, à l'Empire romain et à la monarchie byzantine. Dans un domaine tout à fait différent, il faut encore citer l'histoire de sa ville natale (*Geschichte der Stadt Hall*, 1889-1893, 3 vol. in-8).

Le P. J. Pargoire, des Augustins de l'Assomption, qu'une mort prématurée a enlevé le 16 août 1907, à l'âge de trente-cinq ans, s'annon-

Digitized by Google

çait comme un des meilleurs byzantinistes de notre époque. Son *Église byzantine de 627 à 847*, parue en 1905, avait été fort remarquée. Son activité scientifique a enrichi de solides articles de nombreuses revues, parmi lesquelles la *Revue des questions historiques* n'a pas été oubliée, et les *Dictionnaires de théologie catholique*, de l'abbé Vacant, et d'*Archéologie chrétienne*, de Dom Cabrol.

Nous devons encore un souvenir à un ancien collaborateur de notre recueil, M. Joseph Vaesen, ancien élève de l'École des chartes, où il avait appartenu à l'une des promotions les plus brillantes. Si les nécessités de la vie l'ont empêché de mener à bonne fin les travaux originaux qu'il avait entrepris et notamment une histoire du règne de Louis XI qu'il méditait depuis de longues années, son nom, du moins, demeurera attaché à la publication, à tous égards considérable, des *Lettres* de ce prince entreprise par lui pour la Société de l'histoire de France et pour l'achèvement de laquelle il laisse presque tous les matériaux nécessaires[1].

E.-G. Ledos.

[1] C'est à M. de Mandrot, l'érudit éditeur de la *Chronique scandaleuse* et de Philippe de Comines, que la Société de l'histoire de France a confié l'achèvement de la publication des *Lettres de Louis XI*, comme elle avait recouru à lui pour l'achèvement des *Lettres de Charles VIII*.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Après avoir marqué, dans une précédente étude, la part qui revient aux *Kudurru* dans la constitution originaire de la propriété en Chaldée, M. Jacques Flach montre leurs rapports avec l'appropriation collective du sol[1]. L'examen des contrats de l'ancienne Babylonie fait ressortir le caractère religieux et magique du droit qui est immuable parce qu'il est sacré. L'interprétation de l'obélisque de Maništasu amène l'auteur à penser que l' « élément personnel » de ce document « n'est pas constitué par des individus, mais par des groupes, groupes de plus en plus larges, allant de la famille étroite à la grande cité d'Agané. » La description des limites prouve la grande extension, presque la généralité de la propriété collective de famille, de clan, de tribu. Pour trois confronts seulement, il peut être question de propriétaires individuels. L'étude des *Kudurru* kassites établit le caractère collectif de la propriété : c'est ainsi que le Nasi Maruttaš, roi de Kiš, investit Marduk de la propriété d'une grande terre après avoir indemnisé la tribu à laquelle ce bien appartenait. De même, le *kudurm* de Meliši̇hu nous montre le roi s'emparant des terres d'un *bît* pour en faire don à son serviteur et fils, Marduk apal iddin. La propriété privée s'est donc constituée aux dépens de la propriété collective par un acte d'autorité et une investiture du souverain, « avec le secours des dieux contre les revendications ultérieures des chefs et des membres de la collectivité dépossédée. » C'est à tort, d'après M. J. Flach, que les assyriologues ont cru trouver dans le code de Hammourabi la preuve de l'existence d'une féodalité militaire. L'aristocratie chaldéenne était composée des prêtres, des administrateurs des cités, des membres de la famille royale, des serviteurs du palais, des chefs des tribus et des grandes familles.

— Les vases grecs à reliefs de l'époque hellénistique portant rarement le nom des potiers qui les ont fabriqués, il n'est pas sans inté-

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1907 : *La propriété collective en Chaldée et la prétendue féodalité militaire du code de Hammourabi.*

Digitized by Google

rêt de signaler ceux qui se présentent à nous avec cette signature. M. W. Desuna nous donne la liste des objets, dont les fouilles de Délos augmenteront certainement le nombre, fabriqués par les potiers Asklépiadès et Ariston [1]. Les quinze lampes d'Asklépiadès, d'un type uniforme, sont faites d'une argile grise, recouverte d'un léger vernis noir, à reflets métalliques. Les trois coupes à reliefs signés du nom d'Asklépiadès sont vraisemblablement du même potier, car les motifs d'ornementation des coupes et des lampes sont identiques : feuilles lancéolées, feuilles en forme de dards, godrons. L'atelier d'Ariston, établi sans doute à Délos, produisit des lampes et des vases à reliefs. La décoration des coupes et des vases, terminés par un bec pointu, est empruntée à des motifs géométriques. Ariston employait une argile jaune-rouge, recouverte d'un vernis noir-brun, brun-rouge ou entièrement rouge. La forme des lettres de son nom indique qu'il vécut à une époque plus récente qu'Asklépiadès.

— M. René Poupardin publie, d'après une copie de la main de Baluze, un diplôme d'Otton Ier (22 février-22 mars 970) qui manque dans le recueil des actes de ce souverain de la collection des *Monumenta Germaniae* [2]. Baluze n'ayant connu de cet acte qu'une copie très postérieure au xe siècle, il est difficile d'en vérifier l'authenticité. Par ce diplôme, l'empereur donnait à Gilbert, comte de Bergame, des domaines jadis possédés par le rebelle Bernard.

— Dans un nouveau mémoire sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, M. Léopold Delisle confirme par une nouvelle série d'informations les résultats auxquels l'examen au point de vue diplomatique de ces documents l'avait conduit [3]. Opérant cette fois sur soixante-quatorze chartes conservées en original au British Museum et au Record Office, l'auteur nous donne un extrait textuel de chaque pièce, avec les noms des témoins et la date approximative de l'acte, sans prendre en considération l'emploi de la formule *H. rex* ou *H. Dei gratia rex*. En laissant de côté quelques actes que l'on ne peut dater si l'on ne tient pas compte du titre porté par le roi ou qui n'ont pas été rédigés en son nom personnel, il range les chartes originales de Henri II en deux séries chronologiques : l'une correspondant à la première moitié du règne (1151-1173), l'autre à la seconde période (1173-1189). Dans deux cas seulement la présence ou l'absence anormale de la formule *Dei gratia* ne peut être expliquée que par une distraction du scribe et ces très rares excep-

[1] *Revue des études grecques*, janvier-avril 1907 : *Deux potiers de l'époque hellénistique, Asklépiadès et Ariston.* — [2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1907 : *Diplôme d'Otton Ier pour Gilbert, comte de Bergame.* — [3] *Ibid. : Notes sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, au British Museum et au Record Office.*

Digitized by Google

tions sont insuffisantes pour infirmer une règle dont l'observation a été reconnue sur deux cents pièces originales.

— M. Charles Molinier termine son étude, déjà signalée ici, sur *L'Église et la société cathares* [1], dont il entreprend la réhabilitation. Après s'être attaché à démontrer l'inanité des accusations portées contre les mœurs des parfaits et que ne reproduisent ni les interrogatoires d'inquisition ni les historiens les plus renseignés sur la secte, il nous retrace l'existence de ces parfaits, dont la vie « toute de privation et de renoncement ascétique aspire à rappeler celle des apôtres primitifs du Christ lui-même. » Les croyants témoignent un dévouement aveugle et fanatique aux parfaits, parvenus à la pureté idéale, en vertu du *consolamentum* et chargés de la dispense des sacrements. Ils professent la même foi religieuse que les parfaits ; mais ils n'admettent pas comme eux dans la pratique de la vie toutes les conséquences d'un ascétisme radical; essentiellement laïques, ils se marient et ne négligent point leurs intérêts terrestres. Contrairement à l'opinion des controversistes orthodoxes du XIIe et du XIIIe siècle, l'auteur établit que, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, toutes les classes sociales contribuèrent au recrutement de la secte; dans la seconde moitié de ce siècle, les nobles se sont presque entièrement retirés de l'Église cathare et les bourgeois eux-mêmes y deviennent de plus en plus rares; dans les vingt-cinq premières années du XIVe siècle, les classes inférieures seules demeurent fidèles à la secte, qui s'éteint peu à peu. De cette étude M. Molinier tire cette conclusion inattendue, et que nous ne saurions admettre, que le catharisme se répandit parce qu'il était une protestation contre l'Église romaine détournée de sa voie et un essai de libération de la pensée humaine.

— Une partie des juifs français expulsés par Philippe le Bel (sept. 1306), comptant sur une modification de la politique royale à leur égard, cherchèrent un refuge à proximité de la frontière, dans le comté de Hainaut, gouverné par un prince dont on vantait la bonté et la bienveillance (Guillaume Ier, 1304-1337). M. Félix Meyer ajoute quelques renseignements inédits aux détails que nous fournissent les chroniqueurs sur le séjour des juifs dans cette région au XIVe siècle [2]. Libéralement accueillis, les juifs prospérèrent dans le pays et gagnèrent la faveur du comte. L'affaire de l'abbaye de Cambron vint troubler leur existence : soit qu'ils eussent été expulsés de nouveau, soit qu'ils se fussent retirés d'eux-mêmes par crainte des représailles, ils abandonnèrent Mons, où un quartier spécial leur avait été

[1] *Revue historique*, septembre-octobre et novembre-décembre 1907. — [2] *Annales de l'Est et du Nord*, juillet 1907 : *Essai sur l'histoire des juifs du Hainaut au quatorzième siècle*.

Digitized by Google

affecté. Le règne de Guillaume II (1339-1345) fut heureux pour les juifs, qui firent de brillantes affaires comme banquiers. Mais une nouvelle accusation, d'hosties percées, fut lancée contre les juifs de Bruxelles. Un juif d'Enghien ayant été compromis, une ère de persécution officielle s'ouvrit pour les juifs en Hainaut, où la vie devint insupportable pour eux. Aussi, vers la fin du XIVe siècle, émigrèrent-ils en masse, si bien qu'on ne trouve plus de renseignements sur leur existence dans ce comté pendant deux siècles.

— M. Ch. Petit-Dutaillis entreprend la publication d'un choix de lettres de rémission de Philippe le Bon relatives aux Pays-Bas [1]. Ces documents présentent un haut intérêt pour l'histoire sociale du XVe siècle, mettant généralement en scène de pauvres compagnons dont ils reproduisent les arguments et les propos eux-mêmes, sans nul souci de littérature. La première série comprend les textes qui nous instruisent sur l'histoire des mœurs et accessoirement sur l'histoire politique. Ils nous montrent combien les victoires de Philippe le Bon sur les Gantois étaient peu populaires dans les Pays-Bas, ces victoires étant des atteintes aux libertés communales. Les rémissions accordées à des personnes nobles constituent l'exception; ce sont généralement de pauvres gens qui en bénéficient, coupables de crimes passionnels ou de crimes commis après boire.

— M. Paul Perdrizet nous retrace la biographie de Jean Miélot, chanoine de la collégiale Saint-Pierre, à Lille, le plus laborieux et le plus fécond parmi les traducteurs aux gages de Philippe le Bon, et dresse la liste des trente-deux traductions, manuscrites ou imprimées, qu'il composa pour ce prince [2].

— M. G. Clément-Simon essaie de reconstituer la biographie de Henri Baude, poète de l'école de Villon, qui ne dédaigna point d'exercer les fonctions de receveur des tailles à Tulle, et fut pendant de longues années conseiller élu du Bas-Limousin [3]. Les accusations de concussion et de prévarication portées à différentes reprises contre lui prouvent que le poète valait mieux que le financier.

— MM. Ch. Samaran et H. Patry publient quelques lettres adressées par Marguerite de Navarre au pape Paul III et à son petit-fils, le cardinal Alexandre Farnèse, qui serviront à préciser, mieux qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, l'attitude et la pensée religieuses de la sœur de François Ier [4].

[1] *Annales de l'Est et du Nord*, octobre 1907 : *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au quinzième siècle (Lettres de rémission de Philippe le Bon).* — [2] *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-septembre 1907 : *Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe le Bon.* — [3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, juillet-septembre 1907 : *Henri Baude à Tulle. Les commencements de l'élection du Bas-Limousin.* — [4] *Bibliothèque*

Digitized by Google

— Dans un mémoire sur les origines de la Réforme en Dauphiné [1], M. N. Weis montre que certains membres du clergé, Pierre de Sébiville, Aimé Maigret, Michel d'Arande, Jean de Monluc, se firent les propagateurs des nouvelles doctrines, et nous fait assister à l'organisation du culte protestant à Valence (août ou septembre 1559), à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à Gap, à Grenoble, à Die. Il essaie de prouver que ce fut le gouverneur du Dauphiné, François de Guise, qui déchaîna la guerre religieuse dans cette contrée. D'après lui, le baron des Adrets aurait eu le désir de faire la guerre sans accumuler de ruines inutiles, et il ne se serait décidé à user de représailles contre les catholiques qu'après le massacre de ses coreligionnaires à Orange (5 juin 1562).

— Après avoir montré combien l'édit de Nantes, si souvent invoqué, est peu connu, M. Philippe Régnier examine plusieurs questions intéressantes relatives à cet acte [2]. En signant cet édit, le dernier de ceux que la monarchie accorda aux calvinistes, Henri IV entendait confirmer une loi antérieure et, de fait, il ne contenait aucune disposition vraiment nouvelle. Ce ne fut pas un acte irrévocable du pouvoir souverain, mais un expédient auquel le roi avait recours pour affermir son trône. Bien qu'il eût proclamé la liberté du culte catholique, les réformés ne renoncèrent pas, après sa promulgation, à gêner les catholiques dans l'exercice de leur culte et sans cesse les tribunaux durent intervenir pour les en empêcher. Il accordait la liberté de conscience aux seuls calvinistes, pour qui la liberté du culte demeurait l'exception. Dès le début, il ne s'appliqua qu'aux calvinistes pour lesquels il avait été fait. Au cours du XVIIe siècle, des déclarations royales vinrent décider que l'édit ne pourrait s'appliquer aux relaps qui, en se convertissant, avaient renoncé au privilège de l'édit et se trouvaient placés sous le régime du droit commun. M. Régnier examine aussi quels furent, après l'édit de Nantes, les droits des parents pour l'éducation de leurs enfants et quelles limites l'on imposa à leur autorité paternelle. Il remarque que l'organisation des chambres mi-parties et la libre admission aux diverses charges ne produisirent pas tous les effets espérés et explique comment en certaines provinces (Béarn, Alsace, pays de Gex) l'édit de Nantes ne fut pas appliqué ou ne le fut pas constamment.

— M. Chr. Pfister, à qui l'on doit déjà une étude sur les *Missions*

de l'École des chartes, mai-août 1907 : *Marguerite de Navarre et le pape Paul III. Lettres inédites.*

[1] *Société de l'histoire du protestantisme.* Bulletin juillet-août 1907 : *Quelques notes sur les origines de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné.* — [2] *Le Correspondant*, 10 et 25 septembre 1907 : *L'Édit de Nantes et son application.*

Digitized by Google

royales des jésuites à Nancy, nous raconte l'histoire du noviciat et du collège des mêmes religieux dans cette ville [1]. Le noviciat, fondé en 1602, reçut les représentants de la plus illustre noblesse lorraine et quelques religieux éminents de l'ordre s'y formèrent, entre autres le P. Maimbourg. Bourdaloue y vint faire sa troisième année de probation en 1664-1665. Comme les autres novices, il prêcha dans les villages du voisinage. Il prêcha avec une telle force d'éloquence, à Malzéville, le carême de 1665, qu'il arracha des larmes à ses auditeurs. L'histoire du collège, fondé en 1616, par la ville de Nancy, le duc de Lorraine, Henri II, et l'évêque de Toul, Jean des Porcelets de Maillane, est intimement liée à celle de la ville. Il jouit d'une grande prospérité de 1616 à 1633; mais les malheurs qui fondirent sur la ville en 1633 obligèrent les jésuites à fermer leur établissement, qui ne rouvrit ses portes qu'en 1651. M. Pfister nous rappelle ce que fut l'enseignement dans le collège et les moyens employés par les jésuites pour exciter l'émulation de leurs élèves et développer leurs sentiments de piété. Après l'expulsion des jésuites hors de la Lorraine (1768), un nouveau collège fut institué par la ville dans les immeubles jadis occupés par le noviciat et subsista jusqu'à la Révolution.

— M. Raymond Louis nous fournit d'intéressants détails sur les apothicaires fontenaisiens qui, par leur fortune et leur autorité, jouèrent un rôle prépondérant dans la cité au XVIe et au XVIIe siècle [2].

— M. Louis Batiffol consacre une intéressante étude au caractère de Concini et de Léonora Galigaï, et à l'origine de la faveur dont jouit le couple sous Henri IV et sous Louis XIII [3]. Le mari et la femme rivalisaient de zèle auprès de Marie de Médicis pour calmer l'irritation que lui causaient les amours adultères du roi : celui-ci sut reconnaître et payer ce service auquel il devait une vie plus calme et plus facile. Le ménage des aventuriers était encore moins uni que le ménage royal. Léonora avait du crédit auprès de la reine qui haïssait Concini et ne lui accordait argent et dignités qu'à la prière de sa femme. Ce fut elle qui fit congédier les anciens ministres de Henri IV et décida du choix de leurs successeurs (24 novembre 1616). Concini eut cependant l'habileté de faire croire que les ministres étaient « ses créatures : » aussi, bien qu'il n'eût aucune situation officielle, ceux-ci prirent-ils l'habitude de ne rien décider sans le consulter.

— Bien qu'il eût des idées fort larges sur la liberté de conscience, Louis XIII, en sa qualité de roi très chrétien, avait à cœur de contri-

[1] *Annales de l'Est et du Nord*, juillet 1907 : *Le noviciat et le collège des Jésuites de Nancy.* — [2] *Revue du Bas-Poitou*, 2e livr. 1907 : *Notes sur l'exercice de l'art de guérir à Fontenay-le-Comte (XVIe et XVIIe siècles). III. Les apothicaires.* — [3] *Revue historique*, novembre-décembre 1907 : *Le coup d'État du 24 avril 1617 ;* 1er article.

Digitized by Google

buer à la conversion du plus grand nombre possible de protestants. Louis Tronson, un des quatre secrétaires intimes du roi, fut chargé par lui d'organiser partout un mouvement de conversion. D'après les papiers de Tronson, M. Louis Batiffol nous montre comment ce personnage et ses agents s'acquittèrent de leur tâche[1]. Louis XIII recommandait les « voies douces et insensibles » et, désireux d'obtenir des conversions retentissantes, n'hésitait point à collaborer lui-même à l'œuvre des conversions et dans ce but exhortait personnellement Sully. Suivant sa volonté, tous les efforts furent concentrés sur les régions où les protestants étaient le plus nombreux : Bas-Languedoc, Cévennes, Vivarais, Dauphiné. Un ministre protestant converti se signala par son zèle pour l'œuvre des conversions : bien payé lui-même et muni d'un paquet de lettres et de brevets, il fit merveille. Ce ne fut pas d'ailleurs le seul ministre qui se chargeât de convertir ses anciens coreligionnaires : beaucoup d'autres, considérés jusqu'à ce jour comme de parfaits pasteurs, n'hésitèrent pas à seconder les efforts de Tronson, en ayant soin de ne pas laisser soupçonner par leurs anciens frères leur changement de religion. Le prix courant des conversions était généralement de 600 livres, payées comptant, auxquelles venait s'ajouter une pension annuelle de 400 livres. Les gentilshommes se montraient plus exigeants : ils demandaient, en plus des pensions, des charges militaires lucratives. Beaucoup de ces conversions ne furent ni sincères ni durables, et nombre de prétendus convertis combattirent avec les huguenots dans les guerres civiles subséquentes.

— M. G. Lefebvre publie une *Nouvelle relation du siège de Lille en 1667*[2], qui a vraisemblablement pour auteur un des minimes chargés de distribuer la poudre aux soldats sur les remparts, et d'assister les blessés et les mourants, peut-être le R. P. Pierre Ruteau. Ce journal, écrit par un témoin oculaire, est plus vivant que les relations officielles. Son auteur, qui assista aux opérations militaires, ne rejette pas, comme l'ont fait les Espagnols, la responsabilité de la capitulation sur les habitants et sur le Magistrat, et il loue le courage que déployèrent la milice bourgeoise et la garnison.

— Après MM. Abel Lefranc et Léon Brunschvicg, M. Élie Jaloustre entreprend de venger Pascal des accusations de mensonge et de faux portées à diverses reprises contre lui par M. Félix Mathieu[3]. A l'aide des registres des délibérations des consuls et assemblées générales

[1] *La Revue de Paris*, 1er août 1907 : *Louis XIII et la liberté de conscience*. — [2] *Annales de l'Est et du Nord*, juillet 1907. — [3] *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, avril-mai 1907 : *Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal*.

Digitized by Google

de la ville de Clermont pour l'année 1647, et du registre des assemblées des gens du tiers état du bas pays d'Auvergne, de 1643 à 1655, il nous rapporte les faits et gestes de Périer, membre du corps de ville de Clermont, pendant l'année 1648, jusqu'à la fameuse expérience du 19 septembre. Les textes cités prouvent surabondamment que l'on ne peut révoquer en doute la véracité du récit que nous donne Périer de la célèbre expérience du Puy-de-Dôme, faite le 19 septembre 1648, et que ce sont des circonstances indépendantes de la volonté de Pascal et de la volonté de son beau-frère qui mirent obstacle à cette ascension pendant une dizaine de mois.

— Avec sa verve coutumière, Mme Arvède Barine nous conte le mariage de la princesse Électorale, Liselotte, comme on l'appelait dans sa famille, avec Monsieur, et les débuts du ménage princier[1]. Ce fut la princesse Palatine, tante de Liselotte, qui eut l'idée de cette union et en poursuivit l'accomplissement avec une ténacité inlassable. L'auteur s'élève contre la légende qui, de l'autre côté du Rhin, représente Madame comme ayant mené une existence extrêmement malheureuse pendant le demi-siècle qu'elle vécut en France. Le portrait qu'elle nous trace des deux époux montre bien qu'ils n'étaient guère faits pour s'entendre : Monsieur, le plus coquet et le plus efféminé des hommes, ne s'occupant que de sa toilette, et Madame, ennemie de toute contrainte et animée d'un superbe dédain de la toilette. Cependant, les premières années de leur union furent heureuses. Madame prit très allégrement son parti de la dépravation de son mari, et, aimée du roi, estimée à la cour, populaire dans le pays, elle s'arrangea, aux dépens de l'étiquette, une existence à son goût qui satisfaisait ses deux grandes passions : le théâtre et la chasse à courre. Elle se déclarait d'ailleurs contente de son sort, n'ayant d'autre sujet de plaintes que sa répulsion pour la cuisine française et le manque de propreté des résidences royales.

— M. Jean Lemoine nous retrace l'histoire des relations de Mme de La Fayette et de Louvois[2]. L'origine en fut le mariage de Madeleine Le Tellier, fille de Louvois, avec le marquis de La Rocheguyon, petit-fils de La Rochefoucauld (novembre 1679), mariage pour lequel Mme de La Fayette s'entremit avec ardeur. Après la mort de La Rochefoucauld, Mme de La Fayette se dévoua tout entière à ses enfants et à son amie, Madame Royale, duchesse de Savoie. Elle ne cessa de solliciter en leur faveur le ministre, devenu son obligé. Son second fils, le marquis de La Fayette, qui avait embrassé la carrière

[1] *Revue des deux mondes*, 15 août 1907 : *Madame, mère du Régent. II. Le mariage, les premières années en France.* — [2] *La Revue de Paris*, 1er septembre 1907 : *Madame de La Fayette et Louvois.*

Digitized by Google

des armes, obtint à vingt et un ans (mai 1680) le commandement du régiment de La Fère. Cela ne lui suffit point : elle ne cessa d'adresser au ministre les réclamations les plus diverses au nom de ce fils, demandes de paiement d'appointements, demandes de congés, changements de garnison ; elle lui présenta même les doléances du régiment tout entier. Étant à Strasbourg en 1681, le jeune colonel causa du scandale dans cette ville par sa conduite ; le ministre plaida pour lui les circonstances atténuantes, mais s'abstint dès lors de lui témoigner la même bienveillance qu'à ses débuts. Lorsque son amie Jeanne-Baptiste de Nemours devint duchesse de Savoie, Mme de La Fayette s'employa avec zèle à la renseigner sur les incidents de la cour de France et aussi à détruire, dans la mesure du possible, la fâcheuse impression qu'y causaient les intrigues amoureuses de la duchesse. Après l'avènement de Victor-Amédée II, elle fut appelée à lui rendre de plus grands services encore : la mère et le fils vivant en mauvaise intelligence, elle se fit auprès du ministre et du roi lui-même l'interprète de ses plaintes et, sur ses instances, Louis XIV intervint plus d'une fois en faveur de l'ex-régente jusqu'au jour où le duc de Savoie, entrant dans la coalition contre la France, rompit tous les liens qui unissaient la Savoie à sa puissante voisine.

— Le dernier chapitre de l'étude maintes fois signalée ici de M. le comte d'Haussonville sur le duc et la duchesse de Bourgogne nous retrace l'impression produite à la cour par leurs morts si soudaines survenant à quelques jours de distance et bientôt suivies de celle non moins inattendue du second duc de Bretagne[1]. Il nous rappelle comment certaines circonstances singulières qui accompagnèrent leur disparition donnèrent créance à des bruits d'empoisonnement et comment les soupçons se portèrent sur le duc d'Orléans. Avec juste raison, il estime superflu de disculper le neveu de Louis XIV de cette odieuse accusation, car l'on sait que les derniers historiens qui se sont occupés de la question ont été unanimes à conclure à une mort naturelle. Les mémoires adressés au duc de Bretagne par Fénelon, par Saint-Simon et par Beauvilliers, et renfermés dans la cassette du duc, étaient de nature à perdre à jamais ces personnages dans l'esprit de Louis XIV. Le comte d'Haussonville nous raconte comment Mme de Maintenon et Beauvilliers décidèrent le roi à brûler ces papiers compromettants. Louis ne garda qu'un mémoire du duc de Bourgogne, condamnant la doctrine janséniste, qu'il prit soin, non sans quelque solennité, de faire publier, pour donner suite à la pensée de son petit-fils.

[1] *Revue des deux mondes*, 1er octobre 1907 : *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Le lendemain de la mort.*

Digitized by Google

— M. le docteur de Closmadeuc termine son étude sur la *Vénus de Quinipily*[1] par le récit du procès intenté, en 1700, par le duc de Rohan au comte de Lannion qu'il voulait obliger à rétablir à la Couarde la vieille statue dite de Vénus, précipitée dans le Blavet en 1660, et transportée par ce dernier à son château de Quinipily. Le comte de Lannion eut gain de cause et garda sa Vénus, mais celle-ci, cela ressort des pièces du procès, n'était plus l'ancienne statue qui avait trôné jadis sur la montagne de la Couarde et qui était arrivée brisée à Quinipily; c'était une statue faite à la fin du XVIIe siècle, sur les proportions de l'ancienne idole.

— Comparant la version de la *Revue d'histoire*, publiée par l'état-major de l'armée, et quelques autres versions connues de la bataille de Fontenoy, M. le général Zurlinden estime que le succès de cette mémorable journée, qui eut un si grand retentissement en Europe, est dû non à notre artillerie et à la maison du Roi conduite par le duc de Richelieu, mais à la cavalerie, soutenue par l'infanterie et par les Irlandais, et surtout au maréchal de Saxe qui, presque mourant, manœuvra avec autant de prudence que d'énergie[2].

— A l'aide de documents inédits pour la plupart, M. Frantz Funck-Brentano nous donne une nouvelle biographie du célèbre contrebandier Mandrin, dont la popularité s'est maintenue jusqu'à nos jours dans son pays d'origine, le Dauphiné, et aussi dans les contrées, témoins de ses exploits[3]. Il insiste sur les causes qui déterminèrent cette singulière vocation chez le fils d'un « négociant marchand, » issu d'une famille de vieille bourgeoisie. Chef de famille à dix-sept ans, intelligent et énergique, Louis Mandrin avait conclu, le 1er mai 1748, un traité à l'effet de fournir une brigade de quatre-vingt-dix-sept mules et mulets pour le transport des vivres et fournitures dont avait besoin l'armée d'Italie. La conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle rendit bientôt inutiles les services du « capitaine de la brigade des mules, » qui revint à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs avec seize mulets seulement. Les fermiers généraux qui avaient soumissionné les approvisionnements de l'armée lui ayant refusé toute indemnité, ce fut la ruine de tous les siens. La condamnation à mort prononcée par contumace contre lui à la suite d'une rixe survenue aux Serves, et à laquelle il s'était trouvé mêlé, le mit en dehors de la société : il résolut de se faire chef de contrebandiers et de déclarer la guerre aux fermiers généraux et à leurs agents. En agissant ainsi, Mandrin pensait venger avec lui tous les malheureux que les fermiers avaient

[1] *Annales de Bretagne*, juillet 1907. — [2] *Revue des deux mondes*, 1er septembre 1907 : *La vérité sur Fontenoy*. — [3] *Ibid.*, 1er août, 1er et 15 septembre 1907 : *Mandrin, capitaine général des contrebandiers*.

Digitized by Google

réduits à la misère. Après nous avoir rappelé toutes les péripéties de cette lutte sans merci soutenue par Mandrin, l'auteur nous montre le gouvernement royal mettant sur pied une armée entière pour réduire les Mandrins. Encore La Morlière ne put-il s'emparer de Mandrin qu'en le faisant tomber dans un guet-apens sur les terres du roi de Sardaigne. Cette violation du droit des gens créa des difficultés à la cour de France, qui dut faire des excuses à Charles-Emmanuel. Les campagnes de Mandrin contribuèrent à accroître la haine du peuple contre les fermiers généraux qui fut, on le sait, une des causes de la Révolution.

— Un nouveau chapitre du remarquable travail de M. Henri Sée, sur *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*[1], est consacré à l'étude du domaine congéable. L'auteur recherche les origines de ce mode de tenure prédominant en Basse-Bretagne, explique en quoi consistent les édifices et superfices, le congément et la baillée, et examine la condition économique du domaine congéable. Il montre que l'aggravation du régime dans le dernier tiers du XVIIIe siècle fut la cause de l'hostilité des paysans contre le domaine congéable au début de la Révolution.

— Dans un nouveau chapitre de son étude sur *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle*[2], M. J. Letaconnoux fait ressortir la lourdeur continue de cet impôt que rendaient intolérable les exemptions, l'injuste répartition de la capitation et de la corvée entre les corvoyeurs, les dérogations aux règlements, la modicité des fonds alloués par les États, les vexations des subalternes, la rigueur des répressions.

— M. Auguste Boppe nous donne quelques notes biographiques sur les titulaires du consulat général de Morée et des vice consulats d'Athènes, de Coron, de Modon, de Napoli de Romanie, de Patras et d'Arta, au cours du XVIIIe siècle et jusqu'à la création du royaume de Grèce[3]. Les services que certains de ces agents ont rendus aux archéologues et aux voyageurs méritaient que leurs noms fussent tirés de l'oubli.

— Dans ses *Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution*[4], M. Reuss nous fait connaître comment cette instruction était comprise dans cette province à la fin de l'ancien régime et par quelles péripéties elle passa, de 1789 à 1799. L'instruction primaire était si négligée que, dans les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, un premier mouvement s'était dessiné dans le but de

[1] *Annales de Bretagne*, juillet 1907. — [2] *Ibid.* — [3] *Revue des études grecques*, janvier-avril 1907 : *Le Consulat général de Morée et ses dépendances*. — [4] *Annales de l'Est et du Nord*, octobre 1907.

Digitized by Google

l'améliorer et l'assemblée provinciale d'Alsace s'en préoccupa dès 1787. Après les grandes journées révolutionnaires de 1789, le désordre qui règne partout se fait sentir aussi dans l'école ; les passions religieuses animent la plupart des « affaires » scolaires et l'autorité administrative supérieure commence à jouer un certain rôle dans ces affaires. A partir du printemps de 1791, la crise religieuse domine toute la situation politique en Alsace : la grande majorité des instituteurs catholiques demeurés fidèles au clergé réfractaire sont en butte aux tracasseries du clergé constitutionnel.

— M. Gaston Boissier nous raconte de nouveau, en y ajoutant quelques détails ignorés ou moins connus, la suppression par la Convention des trois grandes Académies qui, à la fin de l'ancien régime, siégeaient au Louvre sous la protection du Roi : l'Académie française, celle des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences[1]. A une époque où l'on s'appliquait à ne rien laisser debout de l'ancienne société, ces corps savants excitèrent la méfiance. Certains membres de l'Académie des inscriptions, abordant l'étude des antiquités françaises, ne s'étaient-ils pas avisés de glorifier la vieille royauté ! Enfermée dans ses travaux, l'Académie des sciences jouissait d'une certaine popularité et les services qu'elle ne cessait de rendre à la République semblaient la devoir protéger. M. Boissier nous montre comment l'Académie française, que la monarchie avait songé à détruire, la jugeant trop républicaine, fut considérée, lorsque la Révolution triompha, comme une institution monarchique et dangereuse. L'Assemblée nationale commença les hostilités contre les Académies ; elle exigea qu'elles lui soumissent un projet de règlement fixant leur constitution. Avec beaucoup de bonne grâce, l'Académie rédigea ses nouveaux règlements qui faisaient d'importantes concessions à l'esprit du temps. La mort de Mirabeau, qui devait prononcer contre les Académies un réquisitoire composé par Chamfort, leur donna une année de répit. Mais leurs jours étaient comptés : il fallait les détruire, disait-on, « pour que la République universelle, en faisant son entrée dans le monde, ne fût pas exposée à rencontrer des institutions contraires à ses principes. » Tandis que, de tous côtés, on procédait avec acharnement à la destruction de tous les insignes de la royauté, le directeur, sans se soucier des risques qu'il courait, mit en sûreté une centaine de portraits des anciens membres de l'Académie, les procès-verbaux des séances, les registres de présence. Le 8 août 1793, au milieu de l'affolement général que causaient à la Convention les ennemis du dehors et du dedans, Grégoire, au nom de la commission d'instruction publique, demanda et obtint la suppression des Académies.

[1] *Revue des deux mondes*, 15 août 1907 : *La suppression des Académies en 1793.*

Digitized by Google

— Après avoir exposé, d'après le Manuel des missionnaires de l'abbé Coste, les idées de ce prêtre limousin dont l'esprit est « tout d'humilité à l'égard des pouvoirs établis, de renoncement au règne passé, de paix et de charité dans le présent » et qui sut marquer la part de responsabilité du clergé dans la Révolution, M. Alfred Leroux analyse le manuel lui-même[1]. Le but de l'abbé Coste était de ramener à l'Église ceux qui s'en étaient éloignés, de réconcilier la société cléricale et la société laïque et surtout de ruiner l'Église constitutionnelle.

— Les *Mémoires d'outre-tombe* nous renseignent mal sur l'existence réelle que Chateaubriand mena à Londres ou dans les environs de cette ville, pendant les sept années consécutives qu'il passa en Angleterre, de 1793 à 1800, ayant perdu presque tout contact avec la France. Des lettres inédites de Chateaubriand permettent à M. Anatole Le Braz de nous fournir, sur son séjour à Beccles, quelques détails ignorés qui complètent les épisodes pittoresques ou sentimentaux que l'imagination de l'écrivain a seuls évoqués avec complaisance[2]. D'après celui-ci, ce serait sur le conseil d'un de ses compatriotes, Peltier, ancien rédacteur des *Actes des apôtres*, qu'il se serait rendu à Beccles, où il aurait été chargé de déchiffrer des manuscrits français du XIIe siècle par une société d'antiquaires qui avait entrepris d'écrire l'histoire du comté de Suffolk. En tout cas, il obtint bientôt ses grandes et ses petites entrées dans la société de Beccles. Il fut admis notamment dans l'intimité de la famille Sparrow, l'une des plus considérables de la région et dont le chef, Bence Sparrow, était le ministre de la paroisse, et les dames qui y fréquentaient avaient si grande confiance en lui qu'elles n'hésitaient point à lui confier leur écriture pour qu'il les initiât, en disciple convaincu de Lavater, aux mystères de la graphologie. Bien qu'il ait tenu le fait soigneusement caché, il donna des leçons de français, à l'instar des compagnons d'exil dont il se gaussait et, probablement, vécut de ce travail. M. Le Braz n'hésite pas à croire que la Charlotte des *Mémoires*, qu'il allait voir à Bungay (à quatre lieues de Beccles) et pour laquelle il dressait des « plans d'études, » a été une de ses élèves, et il soupçonne que le dénouement de l'aventure fut moins pathétique qu'il ne nous l'a retracé. En quittant Beccles, probablement dans les derniers mois de 1796, Chateaubriand céda sa place de professeur à un de ses anciens camarades de collège, Ferron de la Sigonière. D'après le té-

[1] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, avril-juin et juillet-septembre 1907 : *Un programme de restauration du catholicisme en 1795, d'après le manuel des missionnaires de l'abbé Jean-Noël Coste.* — [2] *La Revue de Paris*, 15 août 1907 : *Chateaubriand, professeur de français.*

Digitized by Google

moignage des habitants de Beccles, Chateaubriand aurait enseigné le français aux enfants de la Grammar School dans Blyburgh Road, une vieille maison située en face de l'école et qui existe encore.

— M. Taurignac consacre une intéressante monographie à l'*Ordre impérial des trois Toisons d'or* [1], créé le 15 août 1809, pour récompenser les services militaires, et réuni à la Légion d'honneur le 27 septembre 1813. L'historique qu'il nous donne de cet ordre éphémère est suivi de la liste alphabétique des soldats qui méritèrent cette décoration, avec l'indication de leurs titres particuliers à l'obtention des trois Toisons d'or.

— A l'aide de mémoires inédits, M. le général-major van Vlijmen établit la part glorieuse que prirent à la campagne de Russie les 15,000 soldats hollandais servant sous les drapeaux de la France, et répartis dans les trois corps de Davoust, d'Oudinot et de Ney [2].

— Dans un nouveau chapitre de son étude sur *Les origines du Culturkampf allemand* [3], M. Georges Goyau retrace l'histoire religieuse de la Prusse de 1850 à 1870. Tandis que dans les États de l'Allemagne du sud les passions religieuses et les passions antireligieuses se déchaînent autour de la question concordataire, en Prusse, grâce à la constitution de 1850, aucune discussion ne s'élève sur les principes fondamentaux qui régissent les rapports entre l'Église et l'État. L'État respecte l'autonomie des diverses confessions, et si l'Église croit devoir formuler des griefs ou présenter des requêtes, c'est sur le terrain constitutionnel qu'elle se place. La division catholique, bureau spécial créé au ministère des cultes, dirigé par un catholique, également dévoué à l'État et à l'Église, aplanit les difficultés qui surgissent entre les deux pouvoirs. L'épiscopat prussien tout entier, soumis au contrôle de Rome, se groupe derrière l'archevêque de Cologne, Jean Geissel, qui a l'autorité nécessaire pour représenter l'Église prussienne auprès du roi. Les soixante-deux députés de la *fraction catholique* se montrèrent, dans la Chambre de 1852, les défenseurs de la Constitution et jouèrent un rôle souvent décisif. La lutte ne tarda pas à éclater entre les catholiques et les champions de l'État évangélique. Lorsque le gouvernement répudia l'idée d'un État évangélique, la fraction catholique constituant un anachronisme devint le centre. En fait, c'étaient les libéraux, rêvant d'une sorte d'athéisme d'État, qui triomphaient. Dans la Chambre de 1862, le centre, réduit à vingt-cinq membres,

[1] *Carnet de la Sabretache*, octobre 1907. — [2] *Le Correspondant*, 25 septembre 1907 : *Les Hollandais dans la Grande Armée*. — [3] *Revue des deux mondes*, 1er octobre 1907 : *Les origines du Culturkampf allemand. III. L'Église de Prusse et la formation politique des catholiques prussiens.*

Digitized by Google

eut un rôle difficile à tenir entre le gouvernement, qui l'inquiétait par ses procédés administratifs, son militarisme à outrance et sa haine de l'Autriche, et les libéraux sourdement antireligieux. Les difficultés que suscitèrent la nomination de l'archevêque de Cologne en 1864 et la question des congrégations posée dès 1869, indiquaient assez qu'une lutte décisive entre la foi et l'antireligion était proche.

— M. Ch. Dangibeaud consacre une importante étude à l'église Sainte-Eutrope de Saintes, dont il cherche à établir le plan primitif [1]. Cette église, commencée à la fin du XIe siècle, fut bâtie sur le plan d'une croix latine, ayant une nef flanquée de deux collatéraux qui aboutissaient par des degrés au transept et se continuaient autour du chœur. Trois chapelles rayonnantes s'ouvraient sur le déambulatoire, et chaque bras du transept renfermait une absidiole. La nef qui précédait la crypte était établie en contre-bas du chœur et bordée de marches. Cette église offre cette particularité très curieuse de marches descendant des bas-côtés dans la nef. L'auteur remarque que l'église Sainte-Eutrope ne se rattache à l'école auvergnate que jusqu'aux chapiteaux, et il semble que cet édifice ait été achevé par un architecte saintongeais ou poitevin, ou peut-être limousin.

— C'est à tort, d'après M. Eugène Lefèvre-Pontalis, que Viollet-le-Duc a considéré le gâble comme un produit de la fantaisie des constructeurs du XIIIe siècle qui n'aurait rempli qu'un rôle purement décoratif. Le savant archéologue établit que le gâble, dont les architectes du moyen âge ont tiré de si gracieux effets, naquit d'une nécessité de construction à l'époque romane [2]. Les gâbles des portails gothiques dérivent des frontons d'abord obtus, puis très aigus, de certaines portes romanes en saillie sur les façades. Quant à l'idée de les ajourer, elle appartient en propre aux architectes du XIIIe siècle. Les gâbles des fenêtres gothiques dérivent du couronnement des fenêtres en saillie au chevet de certaines églises du Soissonnais et de l'amortissement des baies de plusieurs clochers du XIIe siècle. Quelques mots sur les gâbles des tombeaux et sur les gâbles des arcatures et des lucarnes terminent cette étude.

— M. John Bilson combat les théories de M. William-Henry Goodyear d'après lesquelles les irrégularités, qualifiées par lui de raffinements, que l'on rencontre dans les édifices du moyen âge, seraient dues à une intention arrêtée de la part des architectes [3]. Il établit notamment que les « raffinements » observés à la cathédrale d'Amiens sont le résultat fortuit de mouvements accidentels et fort

[1] *Bulletin monumental*, nos 1 et 2 de 1907 : *Le plan primitif de Sainte-Eutrope de Saintes.* — [2] *Ibid.: Les origines des Gâbles.* — [3] *Ibid.: La cathédrale d'Amiens et les « raffinements » de M. Goodyear.*

Digitized by Google

peu importants, étant données les grandes dimensions et la légèreté de cette église.

— Les clochers à hourds, simples tours de défense construites généralement au XVe ou au XVIe siècle, avec des matériaux communs et un peu hâtivement, n'ont été l'objet d'aucun travail : aussi faut-il savoir gré à M. René Fage d'avoir étudié les clochers à hourds des églises de Saint-Chamant et de Saint-Sylvain dans le Bas Limousin, qui présentent deux types distincts de ce genre de construction [1].

— On doit à M. Maurice de Bengy-Puyvallée la description des tombeaux qui, au moment de la Révolution, se trouvaient dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Denis. La reproduction des dessins de ces tombeaux, que l'on trouve dans la collection Gaignières, facilite l'intelligence du texte [2].

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ANGLAIS

ANTIQUITÉ. — Sir C. Eliot commence une série d'articles sur les *religions de l'extrême Orient ;* le premier est consacré à la Chine [3]. Il y étudie les trois principales religions populaires de la Chine, le confucianisme, le taoïsme et le bouddhisme. Son opinion sur la tolérance des Chinois appellera sans doute des contradictions. Le professeur de Groot disait au contraire que le gouvernement chinois est « le plus intolérant de tous les gouvernements terrestres. » Il est vrai que sir C. Eliot fait une exception pour le christianisme qui a été si durement persécuté en Chine, et il entend cette tolérance du caractère non exclusif des trois grandes religions chinoises. Cette étude révèle une connaissance approfondie du sujet, et nous fait connaître les ouvrages les plus importants publiés sur la Chine en Angleterre dans ces dernières années.

— L'un des principaux et des plus synthétiques est celui de E. H. Parker (*China and Religion*). Nous devons à ce même auteur, bien connu pour sa compétence en ces matières, un article sur les *Tartares et les Chinois avant le temps de Confucius* [4]. Cette période est bien obscure ; Parker est arrivé à percer cette nuit de quelques rayons. Son étude est surtout un chapitre de géographie historique.

— L'histoire de la Chine et de l'extrême Orient n'exerce encore sur le grand public qu'un bien faible attrait. Il n'en est pas de même des antiquités indo-européennes, qui depuis le milieu surtout du dernier

[1] *Bulletin monumental*, nos 1 et 2 de 1907 : *Clochers à hourds du Bas-Limousin.* — [2] *Ibid. : Les tombeaux de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Denis.* — [3] *The Quarterly Review*, oct. 1907, p. 351 sq. — [4] *The English Historical Review*, oct. 1907, p. 625 sq.

Digitized by Google

siècle ont conquis chez nous droit de cité. A propos du grand et récent ouvrage de Herman Hirt (*Die Indogermanen*), qui marque dans ces études une ère nouvelle, G. M. Bolling nous résume dans son article *The Home of the Indo-Europeans*[1] les travaux parus sur ces questions depuis la fin du XVIIIe siècle. Dans ces dernières années surtout, philologues et archéologues se sont divisés en deux camps, les uns maintenant que le berceau de ces races devait être cherché en Asie, plus spécialement dans les Indes, les autres inclinant à retrouver les origines indo-européennes en Europe. Aujourd'hui l'on précise, et l'on fixe pour limites à ces ancêtres lointains les rivages de la Baltique. C'est parmi ces populations en tout cas que se conservent le plus intactes les traces des racines indo-européennes.

— La question des relations du bouddhisme avec le christianisme n'est pas étudiée avec moins de passion. Un même numéro du *Hibbert Journal* contient deux articles sur ce sujet. L'un de Maud Joynt, l'*Évangile de Krishna et celui du Christ*, l'autre du Rev. N. Macnicol, *Action et réaction du christianisme et de l'hindouisme*[2]. Le premier est une étude du Bhagavad Gîta, que l'auteur appelle l'*Évangile de l'Orient*, comparé à l'Évangile du Christ, l'*Évangile de l'Occident*, parce que c'est en Europe que son action s'est surtout fait sentir. Disons que ces parallèles sont assez décevants en général; il n'est pas difficile d'établir des rapprochements de ce genre entre deux documents d'une même classe, même quand l'inspiration en est toute différente. Il faut ajouter, du reste, que l'auteur ne cherche pas à affirmer une influence historique et réelle de l'un sur l'autre; il s'agit surtout de rencontres fortuites occasionnées par l'identité du but poursuivi. Le second travail a surtout pour objet de montrer dans les temps modernes l'influence réciproque du christianisme et de l'hindouisme.

— En même temps, d'autres historiens cherchaient à déterminer les relations ou ressemblances entre *saint François et Bouddha*. C'est le titre d'un article dans lequel le Rev. Leo L. Dubois examine les études qui ont été écrites sur ce sujet[3]. Au point de vue historique, rien de plus difficile que de démontrer cette influence. Au contraire, si l'on s'en tient à la simple comparaison des doctrines et des pratiques, il est certains rapprochements qui sont de nature à faire impression. Cependant l'auteur, après avoir établi soigneusement ce parallèle, conclut que les ressemblances sont plus superficielles qu'intimes et réelles.

[1] *The Catholic University Bulletin*, avril 1907, p. 211 sq. — [2] *The Hibbert Journal*, oct. 1907, p. 63 et 77. — [3] *St Francis and Buddha, the American Catholic Quarterly Review*, avril 1907, p. 198 sq.

Digitized by Google

— Les études sur l'antiquité classique sont rarement bien nombreuses dans les revues anglaises. Nous n'avons à signaler pour ces derniers mois qu'un article sur la *Religion primitive de Rome*[1], un autre sur le caractère de *Mécène*[2] et une simple note sur le *Passage de la Tamise par César*[3]. Quant à la *Roma sacra* du docteur W. Barry, c'est plutôt une étude de l'influence du génie politique des Romains sur la race anglo-saxonne, et des relations que laisse entrevoir l'avenir entre l'Angleterre et Rome chrétienne[4]. La première de ces études, par W. Warde Fowler, mérite surtout d'attirer l'attention. L'auteur remonte aux origines mêmes de la religion des Romains; il établit savamment l'étymologie, la racine et le sens des mots *religio*, *sacrum*, *pietas*, *cæremonia*, dégage les premiers rites des Latins, montre enfin le rôle que l'État voulut jouer en mettant la main sur la religion romaine primitive et comment il en paralysa l'évolution.

— J'ai déjà parlé dans ce courrier des *papyrus d'Assouan* et de la lumière que cette découverte jette sur un épisode de l'histoire des Juifs en Égypte, cinq siècles avant le Christ. Je me contenterai donc de renvoyer à la savante revision de G. A. Cooke, qui dans le *Journal of theological Studies* examine le sens de plusieurs termes et propose quelques bonnes lectures[5].

— C'est aussi l'histoire ancienne des Juifs qu'ont éclairée les *fouilles de Gezer*. Mais l'article du P. H. Pape, O. P., ayant surtout pour but d'étudier la question au point de vue biblique, nous nous bornerons ici à cette mention[6].

— Pour la même raison, nous ne ferons que signaler un article, du reste fort compétent, de la *Church Quarterly Review*, sur *la Théologie des livres de la Sagesse dans l'Ancien Testament*[7]. Ces pages ont cependant un réel intérêt pour l'histoire de la pensée religieuse chez les anciens Juifs.

— Le *Livre d'Enoch*, en dehors de la littérature inspirée, peut être aussi considéré comme l'un des plus curieux interprètes des sentiments et des pensées du peuple juif. Le docteur Burkitt, dans un article du *Journal of theological Studies*, discute quelques points de critique textuelle, et établit la signification de quelques-unes des expressions, notamment le titre de « fils de l'homme[8]. »

ORIGINES CHRÉTIENNES. — Encore que les questions d'exégèse et

[1] *Religion and Citizenship in early Rome, The Hibbert Journal*, juillet 1907, p. 839 sq. — [2] *Caius Maecenas, The Dublin Review*, oct. 1907, p. 245 sq. — [3] *Caesar's Crossing of the Thames*, by F. H. Baring, *The English Historical Review*, oct. 1907, p. 726 sq. — [4] *The Dublin Review*, juillet 1907, p. 35 sq. — [5] Numéro de juillet 1907, p 615 sq. — [6] *The Excavations at Gezer and the Light they throw upon the Bible, The Dublin Review*, oct. 1907, p. 246 sq. — [7] Numéro de juillet 1907, p. 342. — [8] Numéro d'avril 1907, p. 444 sq.

Digitized by Google

de critique biblique proprement dites ne soient pas de notre domaine, nous ne pouvons cependant passer complètement sous silence des articles qui ont un véritable intérêt historique, comme quelques-uns de ceux que nous allons citer. Celui du Rev. Mac Nabb sur la question, très ardemment discutée en ce moment en Angleterre, de *la Naissance virginale de Notre-Seigneur*, nous présente l'Évangile de saint Marc, chez lequel on va d'ordinaire puiser surtout des objections contre ce dogme, comme un *témoin* de cette tradition [1]. L'étude sur l'*enfance de Jésus* a moins d'originalité et repose sur les travaux de M. l'abbé Chauvin [2]. Il faut dire à peu près la même chose d'un article sur le *Jugement de Jésus-Christ*, presque uniquement d'après le livre des frères Lemann [3]. C'est au contraire par leur originalité que nous frappent la plupart des articles de dom Chapman. Son travail *Sur une tradition apostolique qui place le baptême du Christ en 46 de notre ère, et sa mort sous Néron*, nous présente les mêmes qualités [4]. Il étudie avec un sens critique très éveillé cette tradition qui ferait mourir Notre-Seigneur en 58, à l'âge de quarante-neuf ans. Ce n'est que la première partie de ce travail, dont nous donnerons la prochaine fois les conclusions. En recherchant les origines de cette assertion, il semble dès maintenant en fixer le point de départ seulement au commencement du IIIe siècle.

— C'est une autre tradition qu'étudie le P. Thomas A. K. Reilly, O. P., dans une série de savants articles sur *L'authenticité du Calvaire et du saint Sépulcre* [5]; il apporte à la défense de cette thèse une connaissance sérieuse du sujet et une dialectique habile.

— Le livre récent de Harnack sur les *Paroles du Seigneur* [6], dans lequel il s'efforce de reconstituer la source commune de saint Matthieu et de saint Luc (connue sous le nom de source Q), a déjà soulevé des discussions. Le docteur F. C. Burkitt, dont le nom se rencontre assez souvent dans ce bulletin, ne se déclare pas convaincu par l'argumentation du savant berlinois, et ses objections sont celles d'un critique dont l'avis dans les questions bibliques ne saurait être traité légèrement [7].

— La question « johannique » reste à l'ordre du jour. Dans un ar-

[1] *The Journal of theological Studies*, avril 1907, p. 448 sq. : *S. Mark's witness to the Virgin Birth.* — [2] *The American Catholic Quarterly Review*, juillet 1907, p. 465 sq. — [3] Même revue, avril 1907, p. 251. L'auteur peut affirmer en toute sécurité que les deux frères sont des juifs convertis, ce dont il ne parait pas sûr. On peut lui signaler le livre, récemment traduit en français, de Giovanni Rosadi (chez Perrin) sur le *Procès de Jésus*. — [4] *The Journal of theological Studies*, juillet 1907, p. 590 sq. — [5] *Ecclesiastical Review* (Philadelphia), juin 1907, p. 593; juillet, p. 10; août, p. 146, avec gravures et plans. — [6] *Sprüche u. Reden Jesu*, Leipzig, 1907. — [7] *The Journal of theological Studies*, avril 1907, p. 454 sq.

Digitized by Google

ticle, qui ne présente pas des qualités bien sérieuses, l'auteur, Benjamin W. Bacon, dont les idées étaient déjà connues par une *Introduction à la littérature du Nouveau Testament* [1], s'efforce de prouver, après une étude sommaire, que la *défense du IVe Évangile* par le docteur Sanday, dont nous avons parlé ici, ne satisfait pas la critique [2].

— Le beau livre du docteur Swete sur l'*Apocalypse*, que nous avons signalé aussi, a suscité déjà une « Littérature. » Tandis que le Rev. Chase essaie de démontrer que le témoignage de saint Irénée, sur lequel on s'appuie surtout pour établir que l'Apocalypse fut écrite vers 90 sous Domitien, n'est pas concluant [3], H. J. Lawlor croit que l'anonyme d'Eusèbe, partisan aussi de la composition sous Domitien, ne serait autre qu'Hégésippe [4], ce qui donnerait tout de suite à cette tradition un témoin de la plus grande valeur; du coup le séjour de saint Jean à Éphèse, et d'autres faits de première importance pour l'histoire des origines, seraient éclairés d'une lumière nouvelle. Le docteur Sanday, dont on attendait aussi l'opinion, dans un article où l'on reconnaît dès la première page l'habile et prudente exposition du savant scholar, apporte l'appui de son autorité aux principales thèses que Swete a établies dans son livre [5].

— Nous ne ferons que citer une *étude sur la Vulgate*, son autorité dans l'Église, et la nature de la revision qui a été confiée récemment par le Pape à l'ordre bénédictin [6], et une autre sur le *Canon de Muratori* (édition avec lectures nouvelles, et études des autres fragments du manuscrit [7]), pour arriver tout de suite aux études d'histoire proprement dite.

— Dans un article d'intérêt général sur la *position sociale des premiers chrétiens* [8], le P. Al. Keogh examine de nouveau la question de savoir si le christianisme s'est répandu à peu près uniquement, comme quelques auteurs l'écrivent encore, dans les dernières classes de la société. Il n'a pas de peine à prouver qu'à Rome et en Orient, même durant la première période, la foi nouvelle a recruté, toutes proportions gardées, autant de disciples dans l'aristocratie et les classes dirigeantes que dans la plèbe.

— L'étude du P. Connelly sur le *Diatessaron* est de celles qu'on ne résume pas, car elle est faite de détails [9]. Il étudie le *Diatessaron* dans les Actes syriaques de Jean, et, par des rapprochements ingénieux, il

[1] *Introd. to N. T. Literature*, 1900. — [2] *The Hibbert Journal*, oct. 1907, p. 118. — [3] *The Journal of theological Studies*, avril 1907, p. 431. — [4] Même revue, p. 436. — [5] Même revue, juillet 1907, p. 481. — [6] *The Month*, premier article en sept. 1907, du P. Sydney F. Smith, p. 225 sq. — [7] *The Journal of theological Studies*, juillet 1907, p. 537. — [8] *The ecclesiastical Review*, juin 1907, p. 616 sq., et juillet, p. 43 sq. — [9] *Journal of theological Studies*, juillet, p. 571 sq.

Digitized by Google

prouve que très probablement l'écrivain de ces Actes était familier avec le *Diatessaron*. La seconde partie de son mémoire concerne les œuvres de Jacques de Serug, et relève aussi des relations nombreuses.

— Ce n'est pas une étude archéologique que l'article sur saint Cyprien et sur les *Libelli martyrum* [1], et au point de vue historique on n'y trouvera pas de renseignements nouveaux ; la découverte si intéressante du texte des *Libelli* n'est même pas mentionnée ; il s'agit ici presque uniquement d'une étude théologique sur les indulgences et la théorie de la réversibilité des mérites au IIIe siècle.

— Il faut applaudir à la tentative du Rev. Crafer pour ramener l'attention sur la personne et les écrits un peu oubliés depuis vingt ans de *Macarius Magnes* [2]. C'est une dissertation sérieusement étudiée et qui contient des conclusions nouvelles. Curieuse destinée que celle des *Apocritica*, cités au XVIe siècle par le P. de la Torre, et qui furent considérés, par les protestants et par d'autres, comme une pure supercherie du savant jésuite, jusqu'au moment où Blondel découvrit à nouveau ses écrits. Mgr Duchesne apporta à l'étude de ce revenant d'un autre âge une brillante contribution, dont Crafer discute cependant plusieurs conclusions. D'après lui, Macarius n'appartient pas, comme on l'a cru, au IVe ou même au Ve siècle; il n'admet pas l'identité de l'écrivain avec l'évêque de Magnésia du même nom; il croit plutôt qu'il écrit entre 293 et 302; du coup, Macarius deviendrait un auteur anténicéen, et sa théologie mérite dès lors d'être étudiée avec d'autant plus de soin. Le Rev. Crafer ne néglige pas cette partie de sa tâche ; relations de Macarius avec Origène, ses théories sur l'Incarnation et la Rédemption, son orthodoxie, sa valeur apologétique, son témoignage relativement au Canon et aux versions du Nouveau Testament, tout cela est étudié avec beaucoup de soin dans cet article de tous points remarquable.

— L'article sur Macarius Magnès, qui par son importance forme une véritable monographie, méritait de nous arrêter un moment. Ceux de Mercati et de Souter sur les *Nouveaux fragments de Pélage*, et celui de Winstedt sur les *Manuscrits de Cosmas Indicopleustes*, ne sont que des notes, fort savantes assurément, sur les textes de ces auteurs [3].

Moyen age. — *Le pouvoir des papes dans la déposition des rois* est un de ces élégants articles de généralisation dont le docteur Barry a le secret et qui appartiennent à la philosophie de l'his-

[1] *American Catholic Quarterly Review*, juillet, p. 478 sq. — [2] *Macarius Magnes, a neglected Apologist*, dans *The Journal of theological Studies*, avril, p. 401 sq., et juillet, p. 546 sq. — [3] Dans le *Journal of theological Studies*, juillet 1907, p. 526 sq. et 607 sq.

Digitized by Google

toire [1]. L'*Essai historique sur le pouvoir temporel des papes*, par le P. Edward Curran, est aussi un résumé, établi sur des faits connus, clairement présenté, mais d'un caractère fort sommaire [2].

— Dante a en Angleterre des administrateurs nombreux et enthousiastes. Nous ne relevons pas moins de trois grands articles sur lui dans les revues de ces derniers mois. Le premier, par P. E. Matheson, étudie les *conceptions politiques et sociales de Dante;* son idéal, c'est l'empire tel que le concevaient ses contemporains, mais qui n'absorbe pas l'État ou la cité, second degré du pouvoir. Ses idées, souvent inspirées d'Aristote, sont compliquées de conceptions philosophiques et théologiques et d'une foi profonde en la Providence [3]. Dans un intéressant essai, miss Gertrude Leigh s'efforce de prouver qu'il faut chercher dans l'Enfer de Dante une allégorie, et que cette allégorie n'est autre que la vie même du grand Florentin, d'où le titre de l'article : *Dante's Inferno an autobiography* [4] ? Le troisième article, du Rev. Haythornthwaite, a pour objet de démontrer que si Dante voulait la grandeur et l'union de l'Italie, il eût rejeté les moyens par lesquels s'est constituée au siècle passé cette unité. Il ne peut être considéré comme le patron des révolutionnaires italiens [5].

— C'est avec plaisir que nous attirerons l'attention sur l'article intitulé : *Le prophète de la Calabre : Joachim de Flore et l'évangile éternel* [6]. La question du caractère de Joachim est un des problèmes historiques les plus compliqués. Les *semi-critiques*, comme dit l'auteur, en ont fait un protestant avant Luther, un grand ennemi de la Papauté. C'est bien en effet le caractère qui paraît d'après plusieurs des ouvrages publiés sous son nom. Mais ces œuvres sont apocryphes, et si l'on s'en tient à celles qui sont authentiques, Joachim s'affirme au contraire comme très soumis au Pape, qui dans son système tient une place essentielle. Cette étude, appuyée sur les dernières données de la critique, contient aussi des renseignements curieux sur la composition de l'*Évangile éternel* et sur les conceptions théologiques du prophète.

— *Thomas de Celano*, historien de saint François, n'a pas eu un meilleur sort. Pour les uns, il est la source la plus autorisée ; d'autres au contraire, comme M. Sabatier, l'attaquent avec violence. Leo L. Dubois nous donne une courte biographie et une appréciation équitable de l'historien [7].

[1] *The Dublin Review*, octobre, p. 221 sq. — [2] *The Ecclesiastical Review*, août et octobre 1907, p. 165 et 400. — [3] *Character and Citizenship in Dante, Hibbert Journal*, juillet, p. 856 sq. — [4] *The Quarterly Review*, juillet 1907, p. 58 sq. — [5] *Dante and the Union of Italy, The Dublin Review*, oct. 1907, p. 357 sq. — *The Church Quarterly Review*, oct. 1907, p. 17-48. — [7] *The Catholic University Bulletin*, avril, p. 250 sq.

Digitized by Google

— Signalons les articles suivants sur le système féodal en Angleterre : *Service des chevaliers normands au XIe siècle* (il s'agit des *servitia debita*, en particulier en ce qui concerne les évêques et les abbés)[1] ; *Les taxes et amendes des barons*[2] ; deux articles sur *Athènes au moyen âge ;* le premier étudie le gouvernement et l'histoire de cette ville sous les ducs florentins[3], l'autre contient des notes sur les matériaux publiés en ces dernières années sur l'histoire d'Athènes sous les Francs[4] ; une étude d'intérêt général sur le *Manoir anglais*[5] ; un article bien documenté sur la *Mainmorte dans les bourgs du moyen âge*, où il est question surtout des conflits entre les moines ou les églises et les paysans[6] ; un autre sur la *Curie royale anglaise* dans les temps modernes[7], et la suite d'un savant travail sur les *Fortifications et les châteaux normands en Irlande*[8].

— Le titre *Impopularité des abbayes* contient moins qu'il ne promet ; on attendait une étude d'ensemble ; l'auteur se borne à quelques pages de l'histoire de la fameuse abbaye de Saint-Alban, au XIVe et au XVe siècle ; même en admettant que le pouvoir de ces abbés ait été excessif, ce n'est pas assez pour faire accepter la conclusion de l'auteur, que les abbayes méritaient le sort que leur réserva Henri VIII[9].

— *Bernard de Cluny* n'est guère connu que de ceux qui s'intéressent à l'hymnographie du moyen âge. Il est intéressant cependant de noter les conclusions de M. J. W. Thompson, que Bernard vient de Murles et non de Morlaix, qu'il était de la maison des seigneurs de Montpellier, qu'il fut moine à Aniane et passa à Cluny sous Pons (1109-1122)[10].

ANGLETERRE ET IRLANDE. — *Guillaume de Newburgh* est l'auteur d'une chronique (fin du XIIe siècle), sur laquelle le Rev. H. E. Salter nous donne quelques renseignements intéressants et nouveaux[11].

— Le professeur H. J. Lawlor apporte les arguments en faveur de l'authenticité d'*une charte* peu remarquée jusqu'ici *de Henri III*, en 1217[12].

— Deux études, l'une sur les *Aldermen de Londres sous Richard II*, l'autre sur l'*Office des vice-amiraux des côtes*, fonction qui a disparu depuis longtemps et qui consistait à défendre les côtes

[1] *The English Historical Review*, octobre 1907, p. 636 sq. — [2] *The Amercement of Barons*. Même revue, octobre, p. 732 sq. — [3] *Florentine Athens, Quarterly Review*, octobre, p. 402 sq. — [4] *Athens under the Franks, English Historical Review*, juillet, p. 518 sq. — [5] *Quarterly Review*, juillet, p. 129 sq. — [6] *American Historical Review*, juillet 1907, p. 733. — [7] *The Descendants of the Curia Regis*. Même revue, oct., p. 11 sq. — [8] *The English Historical Review*, juillet 1907, p. 440 sq. — [9] *The Church Quarterly Review*, juillet 1907, p. 370 sq. — [10] *Journal of theol. Studies*, avril, p. 394 sq. — [11] *The English Historical Review*, juillet 1907, p. 510. — [12] *Ibidem*, p. 514.

Digitized by Google

d'Angleterre (fin du XIVe siècle), sont une bonne contribution à l'histoire intérieure de l'Angleterre [1]. Notons aussi *Quelques anciennes coutumes anglaises pour les fiançailles* [2].

— La plupart des autres articles ont pour objet l'histoire de la Réforme en Angleterre. L'intéressante étude de dom Bède Camm, sur l'*Université d'Oxford et la Réforme*, est la démonstration en détail d'une assertion de Gladstone, que Cambridge à ce moment prit fait et cause pour le protestantisme, tandis qu'Oxford, plus pénétrée d'éléments catholiques, opposa une longue et sérieuse résistance aux efforts de Cox et des autres novateurs [3]; la cérémonie du *Couronnement d'Élisabeth*, 15 janvier 1559, a été soumise à une étude critique par C. G. Bayne, qui en tire des conclusions sur l'état d'esprit de la reine, au point de vue religieux, à cette date [4]. Une étude sur la *Conjuration de Oates*, et une autre sur celle de *Babington*, jettent quelques nouveaux rayons de lumière sur ces événements sujets à tant de contestations [5].

— La *Prise de New Amsterdam* au XVIIe siècle a laissé planer sur la politique anglaise à cette époque des soupçons de duplicité et de violence que le professeur Schoolcraft discute sans cependant arriver à modifier beaucoup notre jugement sur ce procès dont il a voulu reviser le verdict [6].

— L'*Histoire de la Northern Pacification* (1719-1720) est exposée savamment et d'après des documents nouveaux en plusieurs articles de l'*English Historical Review*, connue par la valeur de ses articles. Le rôle de Carteret y est surtout habilement retracé [7]. *Nicholas Fuller* est un avocat de la liberté anglaise au XVIIe siècle, un peu oublié aujourd'hui et que M. Roland G. Usher remet en lumière [8].

— Nous passons ensuite sans transition à l'époque contemporaine pour étudier *Burma* (une grande province des Indes) *sous le gouvernement anglais* dans ces trente dernières années [9], et sous ce titre de *Peelites*, peu connu en France, un groupe d'hommes politiques anglais dont Robert Peel fut le chef, et dont Gladstone, Sydney Herbert, lord Aberdeen, furent les principaux représentants. Cette étude se renferme dans la période 1850-1860 [10].

— M. Joseph Dunn, le distingué celtisant, continue, en plusieurs

[1] Ces deux articles dans l'*English Historical Review*, juillet 1907, p. 523 et 468. — [2] *The Ecclesiastical Review*, août et septembre 1907, p. 113 et 227. — [3] Deux articles dans le *Month*, juillet, p. 15 sq., et août, p. 161 sq. — [4] *The English Historical Review*, oct. 1907, p. 650 sq. — [5] *Further Light on Oates's Plot*, by Alf. Marks, dans *The Month*, mai 1907, p. 524; *Mary the Queen of Scots and the Babington Plot*, sept. et oct., même revue. — [6] *The English Historical Review*, oct. 1907, p. 674 sq. — [7] Juillet et octobre 1907, p. 478 et 694. — [8] *The American Historical Review*, juillet 1907, p. 743 sq. — [9] *The Quarterly Review*, oct 1907, p. 460 sq. — [10] Même revue, oct., p. 301 sq.

Digitized by Google

articles du *Catholic University Bulletin* de Washington, une savante étude sur le mot *celt*, qui a une grande importance pour la géographie et l'histoire celtiques[1]. *Saint Ninian; saint David et les anciens saints du pays de Galles; saint Patrick* et la littérature sur sa vie, nous sont présentés dans de bons articles de vulgarisation, sans prétentions scientifiques[2]. Mais on trouvera de sérieuses recherches dans l'étude sur les *Précepteurs irlandais à l'époque de la Renaissance carolingienne*[3].

Renaissance et temps modernes. — Cette période ne nous retiendra pas longtemps. L'article de P. S. Allen contient quelques *Lettres inédites de maîtres et d'humanistes de 1500 à 1530*[4]. *Comenius*, autre humaniste, auteur fameux du *Janua linguarum*, a rendu justice à un jésuite obscur, Bathe, que l'on peut considérer comme son prédécesseur. C'est pour rappeler les services un peu trop oubliés de ce dernier que M. Edward A. Pace a écrit son article[5].

— Un aspect de l'histoire de *saint Bernardin de Sienne* qui est moins connu, c'est son influence sur l'art dans sa propre cité, et au dehors[6].

— A cette question *Jean Calvin fut-il un réformateur ou un réactionnaire*, le Rev. Thomas C. Hall répond en montrant que l'esprit de Calvin est aussi peu porté que possible en politique vers le libéralisme ou la démocratie; son idéal est une stricte oligarchie, qui, selon l'auteur, « s'inspire d'une façon évidente de l'essence de la hiérarchie romaine[7]. »

— Signalons rapidement une étude sur *Galilée*, sans point de vue nouveau[8]; une autre sur l'*Esprit de Port-Royal*, d'après le livre récent de Mme Romanes[9]; un article sur *Pie VI et la Révolution française*, d'après les derniers travaux[10]; d'autres sur une *Recluse royale* (Madame Louise)[11]; sur le *Comte Lally Tollendal*[12], sur la *reine Marie-Caroline de Naples*[13], sur l'*Histoire de la Révolution* de Sorel[14].

Histoire et questions contemporaines. — Nous nous contenterons de signaler rapidement dans les revues anglaises de ces

[1] Numéros d'avril et de juillet 1907, p. 269 et 409. — [2] Le premier dans *The Dublin Review*, juillet 1907, p. 97 sq. Le second dans la *Church Quarterly Review*, juillet, p. 277: Le troisième dans *The Seven Hills Magazine*, juin 1907. — [3] Articles de M. Turner, *The Catholic University Bulletin*, juillet 1907, p. 382, et oct., p. 562 sq. — [4] *The English Historical Review*, oct. 1907, p. 740 sq. — [5] Dans *The Catholic University Bulletin*, juillet 1907, p. 354 sq. — [6] *St Bernardine of Siena in art*, dans le *Month*, mai 1907, p. 316 sq. — [7] *The Hibbert Journal*, oct. 1907. — [8] *The Month*, mai, p. 489 sq. — [9] *The Church Quarterly Review*, oct. 1907, p. 114 sq. — [10] *American Quarterly Review*, avril (suite), p. 313 sq. — [11] *The Month*, mai 1907, p. 504 sq. — [12] *The Dublin Review*, juillet 1907, p. 131 sq. — [13] *The English Historical Review*, avril 1907, p. 315. — [14] *The Quarterly Review*, 1907, p. 534.

Digitized by Google

derniers mois les articles sur les *Ambitions navales de l'Allemagne et la suprématie anglaise*[1]; *La pauvreté indienne et le mécontentement dans les Indes*[2]; *Le président Roosevelt et les trusts*[3]; *La réaction en Espagne*[4]; *Le centenaire de Garibaldi*[5]; *Congrégationalisme, passé et présent* (c'est une des nombreuses sectes anglicanes)[6]; *William Archer Buther* (théologien contemporain)[7]; *La nouvelle théologie*[8], c'est un système théologique récemment inauguré dans le sein du protestantisme et que l'on pourrait assimiler, pour les polémiques qu'il a soulevées, et par certaines tendances, à celui de M. Loisy.

La *Crise religieuse en France*, qui continue à intéresser nos voisins, a été étudiée dans un long article de M. de Mun, que la *Dublin Review*, par exception à ses habitudes, a donné en français[9]. Le *Bulletin de l'Université catholique* de Washington nous donne deux articles, l'un sur l'*Éducation dans les universités catholiques de France*, par l'abbé J. Calvet, l'autre par l'abbé A. Cauchie sur l'*Enseignement de l'histoire à l'université de Louvain*, tous deux fort intéressants; il serait à souhaiter que la série continuât[10].

Histoire littéraire. — Les quelques études d'histoire littéraire que nous allons mentionner ont une véritable valeur et mériteraient de nous arrêter si nous ne craignions de dépasser les bornes de ce bulletin. *Le mysticisme dans les poètes anglais*, surtout dans les poètes contemporains comme Keats, Wordsworth, Browning, est intéressant et suggestif[11]; *Novalis* est aussi un poète mystique qu'étudie M. Harold Binns dans le *Month*[12]. *Olivier Goldsmith* et *Dickens* sont des types qui, à des points de vue divers, attirent l'historien autant que le littérateur[13]. Quant aux *Romans de lord Beaconsfield*, ils ne nous intéressent guère que par leurs allusions historiques; c'est ce que constate son dernier critique, Reginald Lucas; ses romans sont un tableau de la société de son temps[14]. Les études sur *Mme Swetchine*[15], sur *Brunetière*[16], sur *Huysmans*[17], prouvent que notre littérature ne reste pas étrangère à nos voisins. Les *Lettres de la reine Victoria* ont

[1] *The Quarterly Review*, juillet, p. 1 sq. — [2] Même revue, p. 203 sq. — [3] Même revue, p. 28 sq. — [4] *The Dublin Review*, oct., p. 272. — [5] *The Month*, août, p. 115 sq. — [6] *The Church Quarterly Review*, oct., p. 141 sq. — [7] Même revue, juillet, p. 301 sq. — [8] Même revue, p. 409. — [9] Numéro de juillet, p. 155 sq. Un autre article sur le même sujet dans le *Catholic University Bulletin*, avril, p. 171 sq. — [10] *The Catholic University Bulletin*, avril (pour l'art. Calvet) et octobre (pour l'art. Cauchie). — [11] *The Quarterly Review*, oct. 1907, p. 427 sq. — [12] Octobre, p. 384 sq. — [13] *Oliver Goldsmith*, article de la même revue, p. 330 sq. *The Realism of Dickens*, *The Dublin Review*, oct. 1907, p. 285. — [14] *The Quarterly Review*, juillet 1907, p. 153 sq. — [15] *The Dublin Review*, juillet, p 16 sq. — [16] Une dans le *Month*, mai, p. 480 sq.; l'autre dans *The Dublin Review*, juillet, p. 56 sq. — [17] *The Trilogy of Joris K. Huysmans*, *The Dublin Review*, oct., p. 255 sq.

Digitized by Google

naturellement attiré l'attention de tous les historiens du XIXe siècle. Nous nous contenterons pour aujourd'hui de signaler une étude de la *Quarterly Review*, sur ce document historique de premier ordre[1].

Il ne nous reste plus qu'à signaler en terminant quelques études d'histoire liturgique. *L'origine du culte des saints*, dans lequel quelques réserves, trop timides à notre sens, sont exprimées sur le livre de Lucius[2]; les *Prières pour les morts*[3], bonne étude du docteur Swete, qui a été traduite par la *Revue du clergé français*[4]; on peut en rapprocher l'article où le P. Thurston, sur *la fête des morts*, réfute les vues d'un folkloriste trop aventureux, Frazer, sur l'histoire et les origines de cette fête[5], et celui du Rev. David Purves, *La condition des morts*[6]; une étude, bien sommaire, sur la *Réforme du bréviaire*[7]; un bon article de Mgr Mercati sur la *Liturgie mozarabe*[8]; une savante étude sur le *Cérémonial de Constantin Porphyrogénète*[9]; enfin deux articles de l'infatigable P. Thurston, l'une sur l'*histoire*, l'autre sur le *baptême des cloches*[10].

— Nous recevons le premier numéro d'une Revue nouvelle: *Journal of the Gipsy Lore Society*[11]. Comme son titre l'indique, elle est presque exclusivement réservée à des études sur cette curieuse race nomade, dont l'histoire et la philologie peuvent éclairer des points obscurs de nos origines indo-européennes.

FERNAND CABROL, O. S. B.

III. — PÉRIODIQUES ITALIENS

ANTIQUITÉ. — J'ai analysé, dans ma dernière revue des périodiques italiens (voir t. LXXXII, p. 279-281), une étude de M. Marucchi sur la célèbre inscription de Philumena. De la manière défectueuse — et, selon lui, volontairement défectueuse — dont avaient été posées les trois tuiles fermant le *loculus*, le savant archéologue conclut que ces tuiles provenaient d'un tombeau plus ancien, avaient été employées plus tard à la clôture de celui qui fut découvert en 1802, et que par conséquent le corps trouvé dans celui-ci n'appartenait pas à la Philumena désignée par elles : il montre ensuite le peu de valeur des signes de martyre que l'on crut pouvoir déduire du tombeau et de l'inscription. Le P. Bonvenia, collaborateur du *Nuovo Bullettino di ar-*

[1] Octobre, p. 559. — [2] *Journal of theological Studies*, avril 1907, p. 461. — [3] Même journal, juillet, p. 481 sq. — [4] 15 oct. 1907. — [5] *The Dublin Review*, juillet, p. 115 sq. — [6] *Hibbert Journal*, oct., p. 90 sq. — [7] *Ecclesiastical Review*, sept., p. 239 sq. — [8] *More Spanish Symptoms*, dans *The Journal of theol. Studies*, avril, p. 423. — [9] *The English Historical Review*, juillet, p. 418 (2e article). — [10] *The Month*, juin et septembre. — [11] *Edinburgh University Press*. En réalité, c'est la reprise après quelques années de silence d'une ancienne revue.

Digitized by Google

cheologia cristiana, avait préparé pour cette Revue une réponse à l'étude qu'y publia M. Marucchi; mais, trop longue pour y être insérée, cette réponse vient d'être, d'un commun accord, envoyée aux abonnés comme supplément [1]. Les observations qu'il oppose à celles de M. Marucchi, au sujet du vase trouvé en dehors ou à l'intérieur du tombeau, et au sujet de la signification des dessins en forme de flèches peints sur les tuiles, sont manifestement insuffisantes, puisque sur la question du vase considéré comme signe du martyre, le Révérend Père évite de s'engager à fond, et sur celle des flèches envisagées comme représentation d'instruments de martyre il n'indique point de précédents autorisés : le dessin qu'il reproduit, d'après Garrucci, de prétendus instruments de torture ou de supplice peints à l'intérieur d'un tombeau est trop peu sûr pour fournir un exemple. Sur un autre point, sa réponse paraîtra plus intéressante. De l'expression PAX TECVM, M. Marucchi avait conclu que Philumena ne pouvait être une martyre, car la forme optative de la phrase : « La paix soit avec toi ! » ne convient pas aux défunts qui sont certainement entrés déjà dans la paix du Seigneur, après avoir versé leur sang pour lui. Le P. Bonvenia fait observer qu'il n'appartenait pas aux survivants, mais à l'autorité ecclésiastique, de canoniser les martyrs, et que d'ailleurs la formule PAX TECVM pouvait aussi bien renfermer une affirmation qu'un souhait : il cite à ce propos la célèbre vision de la martyre Perpétue, que le divin Maître félicite de sa victoire par les mots : « Filia, pax tecum. » Mais la page vraiment importante est celle qui a trait aux trois tuiles du *loculus*, dont la pose incorrecte a amené les interversions de l'épitaphe : LVMENA | PAX TE | CVM FI au lieu de PAX TE | CVM FI | LVMENA. Le P. Bonvenia a été voir celles-ci à Mugnano, où elles sont conservées; il les a mesurées; il a reconnu que les lettres et les ornements qui les couvrent avaient été tracés d'avance au pinceau, avant la pose; il a jugé les tuiles trop intactes pour avoir servi successivement à deux sépultures; et il indique plusieurs hypothèses expliquant la nécessité où, à cause des dimensions du tombeau, on a pu se trouver de les poser dans un ordre autre que celui qui avait été prévu quand fut peinte l'inscription. Comme l'explication donnée par M. Marucchi n'est aussi qu'une hypothèse, il semble que la question, dans un sens ou dans l'autre, n'est pas encore jugée, et qu'il n'est pas démontré que les ossements, reconnus alors pour être ceux d'une jeune fille, qui furent trouvés dans le *loculus* ouvert au cimetière de Priscille en 1802, ne soient point ceux de la Philumena dont parle l'épitaphe.

[1] *La questione puramente archeologica e storico-archeologica nella controversia Filumeniana*. Rome, typ. Cuggiani, 1907.

Digitized by Google

— En même temps que cette brochure était distribué le fascicule 1-3 du *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana* de 1907. Il contient plusieurs articles d'un grand intérêt.

J'ai parlé à plusieurs reprises (voir *Revue*, t. LXXIV, p. 267; LXXV, p. 284; LXXXII, p. 279) des conclusions auxquelles est arrivé M. Marucchi relativement au lieu où saint Pierre aurait, à Rome, exercé d'abord le ministère apostolique. M. de Rossi l'avait placé au cimetière Ostrien, sur la voie Nomentane; M. Marucchi le reconnaît au cimetière de Priscille, sur la voie Salaria, où des fouilles récentes ont fait découvrir un antique baptistère. Dans un nouvel article sur cette question, il s'efforce de démontrer, par l'ordre topographique des inscriptions recueillies dans le sylloge épigraphique de Verdun, que les vers sur le baptême et sur la confirmation copiés dans ce recueil, que M. de Rossi croyait appartenir au baptistère du Vatican, et que tout récemment, dans son livre sur *Sainte Agnès*, le P. Jubaru a cru pouvoir rapporter au baptistère de Santa Costanza, appartiennent en réalité au cimetière de Priscille, et font allusion à son origine apostolique [1]. Lors de la réunion de la Société des conférences d'archéologie chrétienne, tenue, le 5 mai dernier, dans ce même cimetière, le président, Mgr Duchesne, déclara se rallier à ces conclusions : selon l'éminent historien, l'on doit aujourd'hui reconnaître que « le cimetière de Priscille fut vraiment le siège primitif de l'Église romaine depuis l'âge apostolique jusqu'au commencement du IIIe siècle, époque où celui-ci fut transféré sur la voie Appienne, d'où il passa, sous Constantin, au Latran, pour s'établir définitivement, au XVe siècle, au Vatican [2]. »

— M. Marucchi développe de nouveau (voir *Revue*, t. LXXXII, p. 279) les raisons qui lui font reconnaître dans la grande salle souterraine attenante à l'hypogée des Acilii, au cimetière de Priscille, cette chambre sépulcrale du pape Marcellin, ce *cubiculum clarum* voisin du sépulcre du martyr Crescentio, dont parle le *Liber Pontificalis* [3]. Il écarte l'hypothèse de M. de Rossi, qui avait placé dans la salle le tombeau du consul martyr Acilius Glabrio. Les raisons qu'il donne sont fort plausibles : d'abord, cette salle, ancien réservoir de la villa des Acilii située au-dessus, ne fut réunie à l'hypogée qu'à une époque tardive, probablement au IVe siècle ; ensuite, ce n'est pas dans cette salle, mais dans les galeries voisines, primitivement sans

[1] *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, fasc. 1-3, 1907 : *Di un ulteriore indizio per attribuire al cimitero di Priscilla il celebre carme battesimale della silloge di Verdun.* — [2] *Ibid. : Resoconto dell' adunanze tenute dalla Società per le conferenze di archeologia cristiana*, 1906-1907. — [3] *Ibid. : Il sepolcro del papa Marcellino nel cimitero di Priscilla.*

Digitized by Google

communication avec elle, que furent trouvées les inscriptions funéraires des Acilii chrétiens : enfin, il n'est pas certain que le consul martyr, mis à mort pendant son exil, au dire de Suétone, ait été enterré dans l'hypogée, et, même si son corps fut rapporté à Rome, son tombeau n'eût sans doute pas été placé dans un *cubiculum* si tardivement devenu sépulcral. La situation de celui-ci, très éclairé, très décoré, et très proche de la chambre funéraire de Crescentio, correspond au contraire exactement, et paraît correspondre seule, aux indications du *Liber Pontificalis* relativement à la sépulture du pape Marcellin. Il y aura à tenir grand compte de cette démonstration, importante et pour l'histoire de la persécution de Domitien, pendant laquelle périt Acilius Glabrio, et pour celle de la persécution de Dioclétien, qui vit mourir, dans des circonstances encore mal éclaircies, le pape Marcellin.

— A quelle époque le supplice de la *furca* fut-il substitué dans le droit pénal romain à celui de la croix ? Aurelius Victor et Sozomène nous apprennent que ce dernier supplice fut aboli par Constantin; mais, du rapprochement de plusieurs textes il résulte, comme M. Pio Franchi de' Cavalieri le montre[1] après Baronius, Juste Lipse et Mommsen, que cette abolition eut lieu tout à la fin du règne de cet empereur, et non dès 314, ainsi que l'avaient pensé Godefroy, Tillemont et Haenel. Le savant critique définit la *furca*, d'après les textes et les monuments figurés. C'était vraiment une fourche à deux bras, entre lesquels était engagée la tête du condamné, qui mourait étranglé. La substitution de cette peine capitale à celle de la croix fut donc non seulement un acte de respect pour Jésus crucifié, mais encore un acte d'humanité, car, dit Isidore de Séville, ce gibet fourchu tue aussitôt le condamné, tandis que la croix le faisait longtemps souffrir. On sait que les crucifiés, là surtout où, comme en Égypte, on les liait à la croix sans les y clouer, n'y succombèrent parfois aux tortures de la faim et de la soif qu'après plusieurs jours.

— Ne pouvant analyser tous les articles de ce fascicule du *Nuovo Bullettino*, je signalerai les études de M. A. Muñoz sur *Les peintures du diptyque de Boèce au musée chrétien de Brescia*, — de M. A. Bacci sur *Quelques inscriptions sépulcrales de l'oratoire dit de sainte Silvie à Saint-Sabas*, — de M. A. Monaci sur *La Palestine, le labarum et les sculptures de l'arc de Constantin*, — de M. G. Schneider sur l'hypothèse de *La triple déposition du pape Caius au cimetière de Calliste*, — de M. A. Bartoli sur *La découverte de l'oratoire et du monastère de Saint-Césaire au Palatin*,

[1] *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, nos 1-3, 1907 : *Della furca e della sua sostizione alla croce nel diritto penale romano.*

Digitized by Google

oratoire construit vers la fin du IVe siècle dans un appartement de la maison d'Auguste, et monastère fondé au VIIIe siècle par des moines grecs, quand les palais de la colline impériale eurent été abandonnés. Mais il me reste à indiquer quelques renseignements intéressants, que je rencontre dans les *Notices* sur les fouilles et découvertes de Rome et d'ailleurs.

Parmi les inscriptions mises au jour, en 1907, par les travaux de la catacombe de Priscille, une nous donne le *cognomen* Agathangelus, le Bon Ange : elle est intéressante à rapprocher de l'interrogatoire de l'évêque Acace, pendant la persécution de Dèce, qui déclare être connu sous ce même surnom, dont j'ai relevé ailleurs d'autres exemples (voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié de IIIe siècle*, 3e édit., p. 447). — Deux épitaphes païennes ont aussi été rencontrées fortuitement dans la catacombe : elles donnent les dimensions d'enclos funéraires entourés de murs, *maceria cincta*. L'une contient une formule très curieuse : *Huic monumento et loco dolus malus abesto (et) juris studiosus. Hoc monumentum heredem non sequitur*. On connaît le sens de ces derniers mots, si souvent répétés sur les marbres antiques, et mettant le tombeau hors de la succession du défunt. Le tombeau dont il s'agit ici, commun à la fondatrice, aux membres de sa famille, à ses affranchis et affranchies, et, comme le précédent, ceint de murs, avait des dimensions fort étendues, soixante-quatorze pieds en façade et quatre-vingt-treize pieds en profondeur. Sa propriétaire, Lusiana Iole, n'aimait point les procès ; de là le souhait qu'on vient de lire : « Loin de ce terrain et de ce monument la fraude et le jurisconsulte ! » Cette horreur de l'homme de loi ne lui est point particulière : on lit sur d'autres marbres encore : *Dolus malus et jurisconsultus abesto*. — Une inscription découverte par le P. Delattre, au commencement de 1907, à peu de distance de Tunis, contient les noms des célèbres martyrs de Carthage, Saturus, Saturninus, Revocatus, Secundulus, Félicité et Perpétue (plus le nom d'un autre martyr, Majulus). L'inscription, très monumentale, puisque les lettres ont dix centimètres de hauteur, appartient vraisemblablement à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. Elle a été trouvée dans les ruines d'une vaste basilique qui paraît être la *Basilica Majorum*, où saint Augustin prononça trois fois le panégyrique des illustres victimes de la persécution de Septime Sévère. Mgr Pillet a communiqué cette découverte au *Nuovo Bullettino ;* depuis lors, le P. Delattre a fait, sur ce sujet, à l'Académie des inscriptions des communications du plus haut intérêt.

— Il existe peu de monuments du christianisme primitif en Ombrie. Les cimetières, qui étaient à ciel ouvert, n'ont point fourni d'in-

Digitized by Google

dications, et l'on n'a pas trouvé de catacombes. Mais, à défaut de monuments, on a le Martyrologe hiéronymien. Celui-ci, composé, selon l'opinion la plus autorisée, vers 450 en Italie, et probablement à Rome, emprunta aux calendriers diocésains et aux archives des églises ses notices sur les martyrs d'Italie. M. Lanzoni recueille les mentions de martyrs ombriens contenus dans ce martyrologe [1] : un à Spolète, quatre à Terni, un à Todi. Cela démontre que le christianisme est, en Ombrie, au moins antérieur à 305, époque où l'ère des persécutions se ferma en Italie. Un futur article étudiera les origines de l'épiscopat dans la province.

— De récents fascicules de la *Civiltà cattolica* nous offrent des articles importants pour l'histoire et l'archéologie des premiers temps chrétiens.

Les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul étaient conservées, au XIe siècle, dans le *Sancta Sanctorum* du palais de Latran. Une série de témoignages montre leur présence en ce lieu jusqu'au jour où Urbain V, en 1370, les transféra dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Mais à quelle époque avaient-elles été apportées dans la chapelle du palais? Il résulte de la célèbre lettre de saint Grégoire le Grand à l'impératrice Constantine qu'au VIe siècle les corps des deux apôtres étaient encore intacts, et que l'on n'eût osé alors en détacher même une minime partie. Le P. Grisar croit pouvoir attribuer au IXe siècle la séparation des têtes et leur translation du Vatican et de la voie d'Ostie dans la résidence papale [2].

— L'*Agnus Dei*, un des « sacramentaux » les plus vénérés de l'Église, consiste en un disque de cire de forme ovale, avec l'inscription : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi* et l'effigie de l'Agneau couché sur le livre mystique, et portant l'étendard de la croix. Ces disques sont bénits par le pape, à la chapelle Sixtine, le samedi de Pâques, et distribués aux cardinaux et à divers personnages. M. Mangenot a consacré à l'*Agnus*, dans le *Dictionnaire de théologie*, un important article ; on en peut lire un autre, de dom Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Ce dernier cite, comme les plus anciens *Agnus* connus, des exemplaires contemporains de Jean XXII (1316-1334) et de Grégoire XI (1370-1378). Mais on peut remonter beaucoup plus haut, car parmi les objets conservés au *Sancta Sanctorum*, le P. Grisar a découvert un *Agnus* de style très différent, qu'il croit pouvoir attribuer au IXe siècle. Il écrit à ce propos « l'archéologie des *Agnus Dei* [3], » les rattachant au rite bap-

[1] *Rivista storico-critica di Scienze teologiche*, octobre 1907 : *Le origini del cristianesimo e dell' episcopato nell' Umbria Romana.* — [2] *La Civiltà cattolica*, 17 août 1907 : *Le teste dei SS. Apostoli Pietro e Paolo.* — [3] *Ibid.*, 1er juin 1907 : *Archeologia degli « Agnus Dei ».*

Digitized by Google

tismal, et, par un texte du *Liber Pontificalis*, déjà entendu dans le même sens par Mgr Duchesne (t. I, p. 225, note 2), les faisant remonter jusqu'au pontificat de Zosime (417-418).

— Par quels faits et par quels principes les premiers empereurs chrétiens furent-ils amenés à réprimer l'hérésie? C'est ce qu'explique un article de la même Revue [1]. Le *Code Théodosien* contient soixante-six lois, frappant trente-sept sectes hérétiques. Un autre article [2] fait connaître la législation dirigée contre la plus redoutable de celles-ci, le manichéisme, et raconte le procès fait par le pape Léon le Grand, sous Théodose VI et Valentinien III, aux manichéens de Rome. Il est surprenant que l'auteur ne rappelle pas un curieux précédent, l'édit de Dioclétien contre les premiers sectateurs de Manès.

— Se ralliant aux conclusions de deux études très remarquées de M. Saltet dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* publié par l'Institut catholique de Toulouse (juillet-octobre 1905, octobre-novembre 1906), le P. Fedele Savio considère comme « une falsification des Ariens » quatre lettres insérées dans les *Fragmenta* de saint Hilaire de Poitiers, dans lesquels le pape réprouve saint Athanase (Migne, *P. L.*, t. X, col. 678, 690, 694, 695; Jaffé, 2e éd., nos 207, 217-219). Les articles du P. Savio forment un chapitre d'un travail sur « la Question de Libère, » dont il annonce la prochaine publication [3].

— Parmi les figures que Jean VII (701-705) fit peindre dans l'église de Santa Maria Antiqua, récemment découverte sur le Forum, est celle du pape Martin Ier (649-653). Le nimbe dessiné autour de la tête le désigne comme un saint, et une inscription, aujourd'hui illisible, lui en donne le titre : SCS MARTINVS PP ROMANVS. Martin, enlevé de Rome par l'ordre de l'empereur Constant II, mourut exilé à Cherson (Sébastopol) : on le punissait d'avoir condamné l'hérésie monothélite. Le P. Grisar raconte son procès et son exil, d'après quatre lettres du pape, deux relations contemporaines et la notice du *Liber Pontificalis* [4].

— A l'exception de deux, le Filocalien du IVe siècle, et le Silvien du Ve, les calendriers romains publiés par Mommsen dans le tome Ier du *Corpus inscr. lat.* appartiennent au commencement de l'Empire, et ont été reproduits d'après des inscriptions : il a volontairement écarté comme d'époque trop tardive ceux qui ont été conservés par des manuscrits du moyen âge, où ils étaient ordinairement joints à la copie des *Fastes* d'Ovide. Cependant plusieurs de ces calendriers

[1] *La Civiltà cattolica*, 15 juin 1907 : *Le eresie e la legislazione de' primi imperatori cristiani.* — [2] *Ibid.*, 17 août 1907 : *Il vecchio manicheismo e l'antica legge imperiale.* — [3] *Ibid.*, 1er et 15 juin 1907 : *Il papa Liberio e le falsificazioni degli Ariani.* — [4] *Ibid.*, 3 août et 21 septembre 1907 : *Una vittima del dispotismo bizantino. Papa S. Martino I.*

Digitized by Google

sont des reproductions plus ou moins altérées de textes antiques. M. Carlo Pascal, le professeur bien connu de l'université de Catane, a découvert, dans un manuscrit d'Ovide du XIe ou du XIIe siècle de la Bibliothèque ambroisienne (E 74), un fragment de calendrier romain jusqu'ici inédit, que des observations minutieuses de texte lui montrent « représenter d'anciens Fastes, retrouvés par un amateur d'Ovide au moyen âge, qui les copia d'après une inscription, en y mêlant des additions empruntées soit au poème d'Ovide, soit à d'autres sources. » Ce calendrier comprend les six mois d'avril à juillet. M. Pascal le publie, avec un savant commentaire [1].

— M. Manzoni continue son étude de « la domination romaine dans le Norique et dans la Pannonie, d'Auguste à Trajan [2]. » Après avoir terminé l'histoire de la conquête, et des soulèvements victorieusement réprimés, il trace le tableau de l'organisation civile et militaire des deux provinces.

Moyen age. — La grotte du Sauveur, près de Vallerano, dans la province de Rome, est ornée de curieuses peintures, représentant la sainte Vierge, sainte Lucie, saint Benoît, saint Maur, saint Placide, l'Eucharistie, le Crucifiement. M. A. Bertini Calosso les décrit minutieusement [3], et cite à ce propos d'autres grottes de la même région, dont plusieurs ont aussi des traces de peintures. Elles furent probablement habitées par des moines bénédictins qui y menèrent la vie d'ermite. Sur la paroi du fond de la grotte du Sauveur on lit : ANDREAS HVMILIS ABBAS. M. Calosso attribue ces peintures à une époque indéterminée entre le Xe et le XIe siècle.

— M. A. Battistella continue [4] de publier le sommaire des actes relatifs à la servitude *de masnada* en Frioul (voir *Revue*, t. LXXXI, p. 281 ; LXXXII, 284).

— M Louis Schiaperelli consacre une étude considérable à la charte d'Aoste, *Charta Augustana*, c'est-à-dire aux documents émanés de la chancellerie municipale de cette ville, du XIe au XVe siècle [5]. Il étudie d'abord les différences existant entre la *Charta Augustana* et les actes rédigés par les notaires; il fait connaître l'organisation de la chancellerie d'Aoste, et décrit la forme de la *Charta Augustana*, caractérisée par une double rédaction, l'une, sommaire, au verso, l'autre, développée, au recto; il passe ensuite en

[1] *Archivio Storico Italiano*, 3e fasc. 1907 : *Calendario romano.* — [2] *Rivista di Scienze storiche*, mai, juin, juillet, août, septembre 1907 : *La dominazione romana nel Norico e nella Pannonia da Augusto a Trajano.* — [3] *Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, fasc. I-II de 1907 : *Gli affreschi della Grotta del Salvatore presso Vallerano.* — [4] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. 2 de 1907 : *La servitù di Masnada in Friuli.* — [5] *Archivio Storico Italiano*, fasc. 2 de 1907 : *Charta Augustana. Note diplomatiche.*

Digitized by Google

revue les diverses formules employées selon la nature des actes, et en examine la valeur juridique. Il publie en appendice plusieurs documents, à titre d'exemples.

— M. F. Rizzelli étudie, d'après les documents du XIVe siècle conservés aux archives de Pise, la composition du collège des Anciens, et son rôle dans le gouvernement de la République pisane [1]. Il examine successivement les origines de « l'anciennat, » l'élection des anciens, les officiers qui dépendaient d'eux, l'autorité des anciens, leurs assemblées, le mode de leur gouvernement. Ils constituaient en réalité la magistrature suprême de la commune de Pise, et leur autorité n'était limitée en droit que par le statut constitutionnel, bien qu'en fait leur pouvoir rencontrât des limites dans celui du capitaine du peuple ou du podestat. Au reste, l'administration des anciens n'était pas gratuite : ils touchaient de treize à quinze livres pisanes par jour.

— La monographie du bourg de Linari, en Toscane, par M. G. Mancini, est une bonne étude d'histoire locale [2]. Elle commence au XIe siècle, et raconte les vicissitudes militaires et politiques du *castello*. La commune, autrefois florissante, fut supprimée en 1774, et la plus grande partie de son territoire devint un *latifundium*, possédé par un seul propriétaire. A noter dans l'église paroissiale d'intéressantes peintures de l'école florentine et de l'école siennoise. La vie religieuse et charitable était très grande à Linari au XIIIe siècle, car on y trouve deux confréries, une de Santa Maria del Castello, possédant un hospice destiné aux pauvres pèlerins, et une des *Disciplinati*. Il y avait encore un second hospice à Linari, et l'on en comptait un troisième à peu de distance. Les établissements de ce genre étaient très nombreux en Italie, au moyen âge, près des routes qui menaient à Rome.

— Benzo d'Alexandrie est un chroniqueur lombard de la première moitié du XIVe siècle. Il composa une sorte d'encyclopédie, conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque ambroisienne de Milan, qui eut, à son époque, une grande influence sur le développement des études relatives à l'antiquité romaine et aux origines de l'Église milanaise. Prêtre et voyageur, il visita la Terre sainte. M. G. Biscaro esquisse sa biographie, et fait connaître la part prise par lui à la procédure dirigée à Milan, en 1311, contre des rebelles à l'Empire [3].

— Après la publication des fascicules 45, 46 et 47 de la nouvelle

[1] *Archivio Storico Italiano*, fasc. 1 de 1907 : *Gli Anziani nel governo del comune Pisano.* — [2] *Ibid.* : *Linari castello della Valdelsa.* — [3] *Archivio Storico Lombardo*, 30 juin 1907 : *Benzo da Alessandria e i giudizi contra i ribelli dell' impero a Milano nel 1311.*

Digitized by Google

édition des *Rerum italicarum Scriptores*, — contenant les *Storie Pistoresi* de 1300 à 1348, publiées par Silvio A. Barbi, et le commencement du *Diario* de Burckard, le fameux cérémoniaire d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III et de Jules II, réimprimé par E. Celani d'après les manuscrits des Archives et de la Bibliothèque du Vatican, — le vaillant directeur de cette grande entreprise, M. Vittorio Fiorini, vient de faire paraître le quatrième fascicule de l'*Archivio Muratoriano* [1]. On sait que ce périodique forme comme un appendice de la réédition du *Corpus* de Muratori, et a pour objet de commenter ou de justifier les textes qui y sont contenus, de faire connaître ceux qu'a cru devoir exclure le nouvel éditeur, et, d'une manière générale, de mettre le lecteur au courant des études ou des découvertes relatives aux sources historiques du moyen âge italien. Ce fascicule contient une note de M. G. Monticolo, défendant son édition des *Vite dei dogi* contre les critiques de M. G. B. Siragusa; un article de M. L. A. Botteghi sur les *Annales sanctae Justinae Patavini;* un poème historique inédit d'A. Astesano sur le tremblement de terre qui dévasta le royaume de Naples en 1456, publié et commenté par M. A. Tallone. Ce poème est intéressant pour les lecteurs français, car il est tiré du célèbre manuscrit de la bibliothèque municipale de Grenoble qui contient les poésies de Charles d'Orléans traduites en latin par Astesano, et, dans les derniers vers, le poète prie le duc d'Orléans de présenter son œuvre au roi Charles VII. Le fascicule se termine par les notices de M. C. Foligno sur un manuscrit des *Commentaires* de Porcello, de M. G. Bertoni sur un nouveau manuscrit du *Chronicon regiense* de Gazadi, de M. G. Soranzo sur une chronique anonyme et inconnue du VIe siècle, et par un article nécrologique de M. V. Fiorini sur le poète Giosue Carducci, qui fut un des patrons de la réédition muratorienne.

— Pietro del Monte, questeur (c'est-à-dire receveur des taxes ecclésiastiques) en Angleterre, légat du Pape en France, évêque de Brescia, gouverneur de Padoue, auteur d'écrits sur le droit, la théologie et la politique, ami des principaux humanistes de son temps, est un des personnages considérables du monde ecclésiastique au XVe siècle. Dans un premier article [2], M. A. Zanelli raconte sa jeunesse, son élévation à la dignité de protonotaire apostolique, ses missions en Angleterre et en France; un second article [3] le montre évêque de Brescia et gouverneur de Pérouse. Il mourut en 1457. Si sa vie n'avait été brusquement interrompue, peut-être, dit M. Zanelli, fût-il parvenu

[1] *Archivio Muratoriano, Studi e ricerche in servizio della nuova edizione dei* « Rerum italicarum Scriptores » *di L. A. Muratori*, n° 4. In Città di Castello, 1907. — [2] *Archivio Storico Lombardo*, 30 juin 1907 : *Pietro Del Monte.* — [3] *Ibid*, 30 septembre 1907.

Digitized by Google

aux plus hautes destinées. Mais aurait-il eu le courage de mettre en œuvre les idées réformatrices dont il parut animé, et avait-il un sentiment religieux assez profond pour l'entreprendre? Telle est la question que se pose le biographe.

— Les panégyristes gallo-romains avaient loué les empereurs. Les panégyristes grecs du IVe siècle (Himère, Libanius) firent, de plus, l'éloge des villes. Celles-ci furent également célébrées, en Italie, par les humanistes. Et quelquefois ces panégyriques furent des armes, au service de la rivalité des États et des cités. C'est ainsi que le *De laudibus Mediolanensium urbis*, publié vers 1436 par P. C. Decembrio, est une reponse à la *Laudatio urbis Florentinae*, de Leonardo Bruni, ce qui n'empêche pas Decembrio, en 1438, d'exalter à son tour Florence au-dessus de toutes les autres villes. Telle était, selon l'expression d'un historien italien, « l'acrobatie » de ces rhéteurs. M. G. Petraglione publie [1] le texte latin du Panégyrique de Milan, d'après un manuscrit de la Bibliothèque ambroisienne, qui en représente une réédition, faite par l'auteur vers 1473.

— A propos des mines d'alun de Tolfa, dans les États romains, M. G. Zippel étudie l'un des points les plus curieux de la politique commerciale des papes à la fin du moyen âge [2]. L'alun, qui avant la chute de Constantinople était importé en Europe des pays byzantins, fut découvert à Tolfa vers 1460. Pie II, en réservant le monopole de son exploitation à la Chambre apostolique, en attribua les bénéfices aux frais des guerres contre les Turcs. M. Zippel raconte les efforts des papes pour conserver, dans ce but, le profit du précieux minerai, et pour empêcher les négociants chrétiens d'en trafiquer avec les pays infidèles.

— Parmi les anciens seigneurs de Tolfa, un siècle avant la découverte des mines, avait été une famille de nobles romains, les comtes d'Anguillara. Mme V. Sora retrace la monographie de cette famille au XVe siècle [3].

Renaissance. — Entre les fonctionnaires de tout ordre — diplomates, magistrats, prélats, guerriers, professeurs — que l'Italie du XVIe siècle donna à la France, est un jurisconsulte napolitain, Michel Riz, surnommé « l'avocat de Naples. » Il joua un rôle important, dans l'administration et la diplomatie, sous Charles VIII et Louis XII, et devint président du Parlement de Provence, puis conseiller au Parlement de Paris. Notre collaborateur M. Léon-G. Pélissier publie

[1] *Archivio Storico Lombardo*, 30 septembre 1907 : « *De laudibus Mediolanensium Urbis panegyricus* » *di P. C. Decembrio.* — [2] *Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, fasc. I-II de 1907 : *L'allume di Tolfa e il suo commercio.* — [3] *Ibid. : I conti d'Anguillara dalla loro origine al 1465. Everso conte d'Anguillara.*

Digitized by Google

trois lettres écrites par lui, pendant l'ambassade dont il fut chargé par Louis XII, en 1508, près de la seigneurie de Florence [1]. L'une est adressée au roi, les autres à Robertet, trésorier de France. Ces lettres proviennent de la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy.

— M. F. N. publie et annote une relation de l'entrée de Louis XII à Crémone, le 24 juin 1509, écrite par un certain Alfeni [2].

— M. L. Baldisseri raconte, particulièrement d'après le *Diario* de Grassis, qui avait succédé comme cérémoniaire pontifical au célèbre Burckard, le séjour que fit Jules II dans les Romagnes, du 1er septembre 1510 au 26 juin 1511, séjour ou plutôt expédition qui avait pour but de renverser le duc de Ferrare et de chasser de l'Italie les Français. L'expédition ne fut pas heureuse, et, après avoir perdu Bologne, vu les Romagnes menacées, et une tentative de schisme se produire au sein du Sacré Collège, l'ambitieux pontife dut rentrer à Rome [3].

— M. A. Luzio publie, d'après les archives de Mantoue, une longue étude [4] sur les rapports diplomatiques d'Isabelle d'Este avec le pape Léon X, depuis le congrès de Bologne jusqu'à la prise de Milan (1515-1521). La première partie de ce travail, qui met en un vif relief l'énergique et droite figure de la marquise de Mantoue, va jusqu'à la mort du marquis François de Gonzague, en 1519, et au remplacement de ce prince hésitant et maladif par son fils Frédéric. Article d'un grand intérêt pour l'histoire de la politique française en Italie.

— M. Vito Vitale raconte l'entreprise infructueuse tentée par Venise, en 1528 et 1529, pour s'emparer de la Pouille, et rétablir son autorité sur les ports de l'Italie méridionale [5].

— Continuant la biographie du légat Contarini (voir *Revue*, t. LXXXII, p 286), M. E. Solmi [6] retrace le rôle conciliant tenu par celui-ci à la diète de Ratisbonne, ses efforts infructueux pour amener un accord entre catholiques et luthériens, son départ de Ratisbonne, et publie quelques lettres écrites de la diète de Spire par le nonce Morone. Ces lettres montrent les princes luthériens d'Allemagne essayant d'obtenir de Charles-Quint toute liberté de ruiner l'Église dans leurs États, comme prix de leur appui contre les Turcs. Dans les mêmes lettres le nom de Trente est indiqué, parmi ceux des

[1] *Archivio Storico Italiano*, fasc. 2 de 1907 : *Note italiane sulla storia di Francia. Una ambasciata francese a Firenze.* — [2] *Archivio Storico Lombardo*, 30 septembre 1907 : *Una visita di Luigi XII alla città di Cremona.* — [3] *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche*, juillet-août 1907 : *Giulio II in Romagna.* — [4] *Archivio Storico Italiano*, 3e fasc. 1907 : *Isabella d'Este e Leone X dal Congresso di Bologna alla presa di Milano* — [5] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. 2, 1907 : *L'impresa di Puglia degli anni 1528-1529.* — [6] *Nuovo Archivio Veneto*, 2e fasc. 1907 : *Gasparo Contarini alla Dieta di Ratisbona.*

Digitized by Google

villes où pourra se réunir le futur concile. Contarini mourut en 1542, à l'âge de cinquante-huit ans.

— La ville de Brescia se défendit énergiquement, au XVIe siècle, contre l'invasion de l'hérésie luthérienne. Les magistrats et les inquisiteurs agissent d'accord, avec une grande sévérité, et conformément au sentiment populaire. Sans s'opposer aux procès d'hérésie, la suzeraineté de Venise s'entremit plutôt dans le sens de la modération : c'est ce qui résulte d'une étude de M. A. Zanelli sur les poursuites pour crimes d'hérésie exercées contre deux notables citoyens de Brescia, les frères Gandini, que la protection du roi de Bohême et l'intervention de la Sérénissime République parvinrent à sauver [1].

Temps modernes. — Les lettres échangées en 1591 par saint Alexandre Sauli et son ami Charles Bascapé, général des Barnabites, à l'occasion de la translation du premier au siège épiscopal de Pavie, n'offrent pas un grand intérêt [2] ; mais elles jettent quelque lumière sur la figure peu connue du vénérable barnabite. A noter un beau trait de fierté sacerdotale de celui-ci, qui, chargé d'une mission à Madrid, près de Philippe II, se couvrit devant le roi sans y avoir été invité : depuis ce moment, raconte un contemporain, Sa Majesté « porta tant de respect aux prêtres et religieux, qu'ordinairement elle les faisoit couvrir sans délay, les prévenant de peur d'être prévenue. »

— La *Civiltà cattolica* publie, à l'occasion du troisième centenaire de Baronius, deux articles pleins de faits et d'idées sur l'illustre historien de l'Église [3]. Les faits sont empruntés, pour la plupart, au livre que vient de faire paraître un oratorien, le P. Calenzio, *La Vita e gli scritti del cardinale Baronio*, Rome, 1907. Je note ce trait remarquable, et peu connu : Baronius, devenu en 1594 confesseur du pape Clément VIII, non seulement employa son influence à combattre les intrigues de Philippe II, qui voulait empêcher le pontife de reconnaître et d'absoudre Henri IV, mais encore menaça Clément de ne plus l'entendre en confession, s'il persistait à repousser le roi de France converti. Cette indépendance, Baronius la portait dans ses écrits : on peut voir, dans ses *Annales*, des réflexions éloquentes sur les scandales donnés par les papes du Xe siècle. L'auteur des articles que nous signalons fait, à ce sujet, des observations fort intéressantes ; il montre comment la sincérité de l'historien n'est nullement gênée par les lois de l'Église et il montre en même temps que cette sincérité,

[1] *Archivio Storico Italiano*, 3e fasc. 1907 : *Gabriele ed Eraclito Gandini ed i processi d'eresia in Brescia nel secolo XVI.* — [2] *Rivista di Scienze storiche*, septembre 1907 : *Da un carteggio inedito fra due santi prelati.* — [3] *La Civiltà cattolica*, 6 et 20 juillet 1907 : *Il terzo centenario del cardinale Cesare Baronio.*

Digitized by Google

poussée même jusqu'au plus extrême scrupule, peut s'allier avec la foi la plus vive et la plus enthousiaste. A signaler encore la part prise par Baronius à la correction du Martyrologe romain : il en fit, entre autres, effacer sainte Sinoride, née d'un contresens des lecteurs de saint Jean Chrysostome, et aussi sainte Véronique, « qui, de nom qu'elle était d'abord d'une image vénérée du Sauveur, avait été transformée au XIVe ou XVe siècle en un nom de personne, avec légende appropriée. » Les honneurs dont plusieurs papes comblèrent successivement Baronius, malgré les résistances de son humilité, le titre de Vénérable qui lui fut donné par Benoît XIV, montrent que la droiture du grand historien catholique ne le desservit pas auprès des chefs de l'Église.

— M. G. Sommi Picenardi termine [1] la biographie de Jean de Médicis, fils naturel du grand-duc Côme (voir *Revue*, t. LXXXII, p. 287), par le récit de son coupable mariage, de sa retraite à Murano, et de sa sainte mort, car ces étranges personnages de la Renaissance, même perdus de mœurs et chargés de crimes, conservaient quelquefois une foi profonde. La fin de sa veuve, ou prétendue telle, Livia, et la vie de son fils Francesco Maria, sont tristes comme un dernier acte de tragédie.

— Galilée, qui professait à Pise, donna sa démission après trois ans, pour se retirer à Padoue. Cette résolution fut-elle prise à la suite de démêlés avec Jean de Médicis? La question a été résolue affirmativement par la plupart des historiens. M. A. Favaro l'examine de nouveau, et fait connaître les relations peu amicales existant entre le prince et le savant [2].

— En 1723, le cardinal Albéroni, alors gouverneur des Romagnes, s'empara de la petite république de Saint-Marin, et la réunit au domaine du Saint-Siège. M. Italo Rauchi fait connaître les intrigues qui amenèrent cette occupation temporaire, et montre que le vieux pape Clément XII, alors nonagénaire, avait été trompé : on lui avait fait croire que les habitants de Saint-Marin voulaient se donner spontanément à lui. Aussi s'empressa-t-il, mieux renseigné, de désavouer Albéroni, et de rendre son indépendance à la République. Le cardinal rentra en faveur sous Benoît XIV, qui le nomma à la légation de Bologne [3]. Ce fait est à noter, car Benoît XIV se connaissait en hommes. Albéroni était capable de fautes, comme on vient de le voir à l'occasion de Saint-Marin, mais il avait de grandes parties d'homme

[1] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. 2, 1907 : *Don Giovanni de' Medici, governatore dell' esercito Veneto nel Friuli* (1563-1612). — [2] *Archivio Storico Italiano*, 1er fasc. 1907 : *Galileo Galilei e Don Giovanni de' Medici*. — [3] *Ibid.*, fasc. 1 de 1907 : *Il cardinale Alberoni e la Repubblica di S. Marino. Contributo di documenti Vaticani.*

Digitized by Google

d'État, et les historiens modernes tendent de plus en plus à le réhabiliter [1].

— La République cisalpine, cette sœur bâtarde de la République française, ne fut partout comme elle que turbulence et désordre. On en verra une preuve de plus, en parcourant l'article consacré par M. E. Bellorini à la vie théâtrale, à Milan, pendant la République cisalpine et italienne (1796-1805) [2]. L'autorité du directeur des théâtres, l'ex-marquis Andreoli, devenu citoyen, fut impuissante à y maintenir quelque décence. De l'aveu de l'auteur de l'article, l'ordre n'y régna que « pendant la pesante compression des treize mois de réaction austro-russe, 1799-1800. » Quand celle-ci eut cessé, son influence bienfaisante se maintint dans une certaine mesure, et bientôt la fondation du royaume napoléonien d'Italie rétablit la discipline au théâtre comme ailleurs.

— M. Attilio Butti consacre un article, un peu dithyrambique, aux « patriotes » lombards déportés en Autriche en 1799, et rendus à leurs foyers en 1801, après le traité de Lunéville [3]. Cet article est écrit à propos des *Lettere Sirmiensi* d'un de ces « patriotes, » assez peu recommandable, le Vénitien Apostoli (1755-1816), éditées par M. Alexandre d'Ancona, et accompagnées d'une biographie par M. G. Bigoni (Milan, Società editrice Dante Alighieri, 1906).

— A un patriote italien de meilleur aloi, le comte Frédéric Confalonieri, d'intéressantes notes biographiques sont consacrées par M. G. Gallavresi. Elles ont trait à son éducation, à son rôle en 1814, le lendemain de la chute du royaume napoléonien d'Italie, aux persécutions dont il fut plus tard l'objet de la part du gouvernement autrichien. Si peu libéral que paraisse celui-ci, il l'était plus encore que ne l'avait été le gouvernement de la République cisalpine, dont les administrateurs jacobins dirigeaient à leur manière la Lombardie au temps de la jeunesse de Confalonieri : voir la curieuse correspondance échangée entre son père et « l'administration du département de l'Olona, » qui veut obliger celui-ci à retirer Frédéric du collège de Parme, où il était élevé, pour « lui faire goûter au sein de la patrie l'éducation républicaine. » Ces efforts échouèrent devant l'obstination du père de famille conscient de ses droits [4].

— Les revues d'érudition ont en Italie une partie bibliographique ordinairement très remarquable. En 1907, comme les années précé-

[1] Voir un récent travail de M. L. Arezio, *Il cardinale Alberoni e l'impresa di Sardegna nel 1717*, dans l'*Archivio Storico Sardo*, t. II, 1906. — [2] *Archivio Storico Lombardo*, 30 septembre 1907 : *Disordini in teatro a Milano al tempo delle Repubbliche Cisalpina e Italiana*. — [3] *Ibid.*, 30 juin 1907 : *I deportati del 1799, a proposito di una nuova pubblicazione*. — [4] *Ibid.*, 30 juin 1907 : *Per una futura biografia di Frederico Confalonieri. Appunti.*

Digitized by Google

dentes, non seulement les comptes rendus, mais plus encore peut-être le dépouillement si méthodique et si complet des publications périodiques, dans la *Rivista Storica Italiana*, doivent être particulièrement signalés. Le *Nuovo Archivio Veneto*, dans la première et la deuxième partie de son tome XIII, contient un Catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Venise, conservés dans les bibliothèques anglaises ; un Catalogue des publications relatives à l'histoire du moyen âge italien, et un « Bulletin bibliographique de la région vénitienne, » s'arrêtant à 1905. L'*Archivio Storico Lombardo* du 30 juin 1907 donne aussi un dépouillement très complet de la Bibliographie historique lombarde. Enfin l'*Accademia d'agricoltura, scienze, lettere ed arti* de Vérone vient de publier, pour sa contribution au premier Congrès historique du *Risorgimento* italien, un inventaire des « Sources de l'histoire de Vérone, dans la période du *Risorgimento* (1796-1870), » divisé en deux parties : Sources de bibliothèques, par M. G. Biadego ; Sources d'archives, par M. A. Avena.

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Meyers Grosses Konversations-Lexikon. 6e Auflage. XVI. Band: *Plaketten bis Rinteln.* XVII. Band: *Rio bis Schönebeck.* Leipzig, Bibliographisches Institut, 1907. Gr. in-8, 952 et 952 p., fig., planches, plans et cartes.

Meyers Kleines Konversations-Lexikon. 7e Auflage. II. Band : *Cambridge bis Galizien.* Ibidem, 1907. Gr. in-8, 960 p., fig., planches, plans et cartes.

Les deux nouveaux volumes de la grande encyclopédie de Meyer nous conduisent du milieu de la lettre P au commencement de la lettre S. C'est dire qu'ils contiennent quelques-uns des articles les plus considérables au point de vue historique : la Pologne (*Polen*, peuple et pays, 17 col., 1 carte géogr. et 4 cartes historiques), avec les articles annexes sur la littérature et la langue polonaise (*Polnische Literatur*, 14 col.; *Polnische Sprache*, 2 col.); la Poméranie (*Pommern*, 6 col. 1/2, avec carte); Pompéi (6 col. et un plan des fouilles); le Portugal (17 col.), avec les articles annexes sur les colonies (2 col.), la littérature (12 col. 1/2), la langue (1 col. 1/2); la Prusse (*Preussen*, 82 col. 1/2, 1 carte géographique et 4 historiques, pl.) et les Prussiens (3 col. 1/2), avec un article spécial sur la guerre de 1866 (*Preussisch-deutscher Krieg*, 7 col.); Reuss (8 col.), le Rhin (*Rhein*, 5 col. 1/2) et les provinces rhénanes (*Rheinprovinz*, 4 col. et carte); Rome (30 col. 1/2 et 4 plans) et l'Empire romain (*Römisches Reich*, 83 col. et 2 cartes), avec les articles annexes sur les monnaies, le droit et la littérature; les Roumains et la Roumanie (*Rumänen*, *Rumänien*, 17 col., avec cartes; *Rumänische Literatur*, 4 col. 1/2); les Russes (*Russen*, 3 col.) et l'Empire russe (*Russisches Reich*, 78 col., avec cartes), en y ajoutant des articles spéciaux sur l'Église (3 col.), l'art (1 col.), la littérature (16 col.), l'écriture et la langue (4 col.), la guerre russo-japonaise (5 col., avec carte), l'Asie centrale russe (2 col., avec carte); la Silésie (*Schlesien*, 10 col., carte), avec les guerres du XVIIIe s. (2 col. 1/2); le Schleswig et le Schleswig-Holstein (19 col., carte); la Saxe et ses diverses principautés (*Sachsen*, 70 col., cartes); la Sardaigne (*Sardinien*, 4 col., carte) et la monarchie sarde (6 col. 1/2); la Savoie (*Savoyen*, 3 col.).

Parmi les localités, nous relevons Plewna, avec un plan de la bataille; Porto (3 col., plan); Potsdam (3 col., plan); Prague (*Prag*, 11 col., plan de la ville et plan de la bataille de 1757); Pressburg (2 col. 1/2); Riga (4 col. et plan); Rosbach, avec un plan de la bataille; Rouen (4 col. et plan); Saint-

Digitized by Google

Louis (3 col. et plan); Saint-Pétersbourg (9 col., carte, plan); Sarajevo (2 col. et plan).

Les articles relatifs aux matières religieuses (*Reformation*, *Reformkatholicizismus*, *Religionswissenschaften*, *Römischkatholische Kirche*, etc.) continuent d'être un peu tendancieux et d'une information parfois insuffisante.

Il y a aussi des lacunes pour ce qui touche à la France : par exemple, à l'article Poitou, les *Archives historiques du Poitou* ne sont pas signalées; à l'article Platon (6 col.), on a omis l'ouvrage de M. Huit; à l'article Polybe, celui de Fustel de Coulanges; à l'article *Polyptychon*, à côté de l'édition du Polyptyque d'Irminon par Guérard, il fallait mentionner celle de M. Longnon, plus importante au point de vue topographique; à l'article Rochelle (la), la *Bibliographie* de Delayant est omise, comme à l'article de Roussillon, celle de M. Calmette; à l'article Romans, l'*Essai historique* de M. Giraud avait bien droit à une mention; et d'une manière générale, les monographies locales sont trop souvent omises. Une omission plus curieuse peut-être est, à l'article Sardou, celle de l'ouvrage allemand de MM. Brisson et Maehly. A des titres divers, nous regrettons de ne pas voir mentionnés dans ces volumes nos compatriotes Rambosson, Ravaisson-Mollien, le docteur Richet, Rochas, Rohault de Fleury, l'abbé Rousselot, Schlumberger. L'absence d'articles sur Saint-Acheul et surtout Saint-Bertin étonne un peu.

Des lacunes analogues se rencontrent pour les autres pays : à l'article Prémontrés, l'ouvrage capital de C.-L. Hugo est omis; à l'article Pologne, la Bibliographie historique de Finkel; à l'article Portugal, les travaux de Coelho; à l'article Russie, ceux de Mejov. L'article sur le cardinal Rampolla passe complètement sous silence son activité scientifique. Le bibliographe anglais Proctor, parmi les Italiens Quadrio, Rodolfo Renier, le romancier G. Rovetta, le naturaliste Sacco, entre autres, méritaient bien, il nous semble, une mention; nous en dirons autant en Allemagne de noms comme celui de G. Schnürer. Le bon article consacré aux postes (*Post*, 13 col.) aurait pu mentionner l'ouvrage de Belloc sur les *Postes françaises;* et l'on n'aurait pas dû oublier à l'article *Raimund de Pennafort* le recueil du P. Balme.

De bons articles sont consacrés, entre autres personnages, à Plutarque, Raphaël (8 col.), Ranke (2 col. 1/2), Rembrandt (3 col.), les Richelieu (3 col.), les Richter, et notamment Jean-Paul; J.-J. Rousseau (5 col.); Rubens (4 col.), et surtout Schiller (11 col., portraits).

Signalons encore les articles sur la chevalerie (*Rittertum*, 2 col.); sur le roman (7 col. 1/2); sur les runes (*Runen*, 2 col. 1/2); sur l'armement (*Rüstung*, 5 col. et 3 pl.); sur le sanscrit (7 col. 1/2); sur les colonnes (*Säule*, 3 col, pl); sur l'art théâtral (*Schauspielkunst*, 7 col.), dans la bibliographie duquel ne figurent ni M. Sepet, ni l'ouvrage récent de M. Cohen; sur les vaisseaux (*Schiff*, 5 col. 1/2); sur l'écusson (*Schild*, 4 col. 1/2).

Les petites lacunes que nous avons relevées n'empêchent pas le *Grosses Konversations-Lexikon* d'être dans l'ensemble un instrument d'information fort utile, tenu avec soin au courant des derniers travaux et des événements les plus récents (à ce point de vue, on aurait pu signaler que M. Théodore Reinach est député depuis les dernières élections parle-

Digitized by Google

mentaires). L'illustration continue d'être fort soignée à tous les égards.

Le *Kleines Konversations-Lexikon* poursuit aussi sa publication d'une façon régulière. Nous avons déjà dit que, ne s'adressant pas au même public, visant davantage les classes populaires des lecteurs, il diffère dans le plan et dans la rédaction du *Grosses Konversations-Lexikon* dont il n'est pas un simple résumé. Le tome II, qui comprend la plus grosse partie du C et les lettres suivantes jusqu'au commencement du G, nous en apporte de nouveaux exemples. C'est ainsi qu'aux articles sur les différents pays sont joints des articles sur l'art de ces pays : *deutsche Kunst*, *französische Kunst*, *englische Kunst*. Non seulement l'information, soit au point de vue bibliographique, soit au point de vue historique, est poussée jusqu'à l'année courante, mais l'on n'a pas hésité à réparer à l'occasion quelques-unes des omissions du *Grosses Konversations-Lexikon* : c'est ainsi qu'à l'article *Danton*, l'ouvrage du docteur Robinet a été mentionné ; c'est ainsi que Vittorio Cian bénéficie d'un article qu'il n'a pas dans le grand ouvrage de l'Institut bibliographique. Nous ne voyons pas pourquoi même faveur n'a pas été faite à d'autres personnages ou à d'autres ouvrages qui en valaient la peine ; à M. Fr. Flamini, par exemple, ou au livre de M. A. Chuquet sur *Dumouriez* Pourquoi Dutreuil (et non Dutreil) de Rhins est-il renvoyé à Rhins?

L'on n'a pas hésité non plus à faire les frais d'une illustration en partie nouvelle ; c'est ainsi que l'âge de glace (*Eiszeit*) est orné d'une grande planche en couleur, beaucoup plus claire que le petit dessin en noir qui accompagne l'article analogue du *Grosses Konversations-Lexikon*.

En voilà suffisamment pour témoigner que les deux ouvrages sont en partie indépendants l'un de l'autre et qu'ils ne forment pas double emploi pour ceux qui les possèdent simultanément. E.-G. Ledos.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Ernest Lavisse : **Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution**. T. Ier, 1re partie : *Tableau de la géographie de la France*, par Vidal de la Blache. Paris, Hachette, 1903, in-4 de 395 p. — T. V : *La Renaissance et la Réforme*. I. *Les Guerres d'Italie, la France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1492-1547). II. *La Lutte contre la Maison d'Autriche. La France sous Henri II* (1519-1559), par H. Lemonnier. Ibid., 1903, 2 vol. in-4. — T. VI : *Les Guerres de religion, établissement du pouvoir absolu*. I. *La Réforme et la Ligue. L'Édit de Nantes* (1559-1598). II. *Henri IV et Louis XIII* (1598-1643), par J.-H. Mariéjol. Ibid., 1905, 2 vol. in-4.

Le tableau de la géographie de la France, par Vidal de la Blache, est une œuvre de haute valeur à la fois scientifique et littéraire. Partant de cette idée que l'histoire d'un peuple est inséparable de la contrée qu'il habite, l'auteur fixe les rapports qui, depuis la plus haute antiquité, se sont établis dans notre pays entre le sol et l'homme. Après avoir fait revivre avec une précision et une intensité de couleur, harmonieusement fondues, la physionomie générale de la France, il nous en donne une description régionale, montrant par une étude raisonnée comment, en chaque partie de notre territoire, s'est accomplie cette adaptation de l'homme au milieu qui a donné naissance à

Digitized by Google

un caractère, à des mœurs et à des tendances distincts. En nous apprenant à mieux connaître notre pays, M. Vidal de la Blache le fait estimer et aimer davantage.

Le tome V de l'*Histoire de France*, consacré aux grands mouvements de la Renaissance et de la Réforme d'où est sortie la France moderne, est tout entier l'œuvre de M. Henry Lemonnier. L'histoire diplomatique et l'histoire militaire des guerres d'Italie, la première souvent si compliquée, y sont exposées avec une grande netteté. Sur la question de l'opportunité de l'intervention française en Italie, l'auteur se range du côté des historiens qui ont blâmé ces expéditions; et il estime avec raison qu'en dirigeant notre politique vers la péninsule, la royauté s'éloigna de la vraie tradition capétienne, qui était l'agrandissement territorial dans la zone française.

En retraçant la lutte de François Ier et de Henri II contre la Maison d'Autriche, il montre que ces souverains ne furent guère supérieurs à Charles VIII et Louis XII, et que si, en dépit des hésitations et des incertitudes de leur politique et de la médiocrité des chefs civils et militaires, la France s'est soutenue et a grandi, elle le dut à la classe moyenne, qui pallia ou racheta les fautes de la royauté. Comme il est de règle dans la présente publication, une très large place a été faite aux institutions, à l'évolution sociale et intellectuelle. L'abondance des connaissances toutes spéciales de l'auteur en matière d'histoire artistique semble avoir été pour lui une gêne plus qu'une aide et l'a conduit à nous donner quelquefois trop de détails sur les artistes et sur leurs œuvres.

M. Lemonnier nous rappelle aussi les débuts de la Réforme en France: après avoir analysé les causes et marqué le but de ce mouvement, il en suit les transformations successives et nous la montre inspirée tour à tour par Lefèvre d'Étaples, Luther et Calvin. Avec une précision très remarquable, il détermine l'expansion que reçut la Réforme sous François Ier et dans les premières années du règne de Henri II. Il montre comment, vers 1555, la Réforme, après son organisation en églises reliées les unes aux autres par des synodes, changea de caractère et, s'éloignant de plus en plus de la pensée religieuse qui l'avait seule animée, devint un parti politique. Combattu par la royauté, le protestantisme échoua en France, mais y provoqua une évolution religieuse d'où le christianisme orthodoxe sortit retrempé.

C'est à M. H. Mariéjol qu'a été réservée la tâche de nous retracer les guerres religieuses qui désolèrent la France dans la seconde moitié du XVIe siècle et l'établissement du pouvoir absolu sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Un jugement très sûr lui a permis de discerner les mobiles, trop souvent intéressés, auxquels obéissaient alors catholiques et protestants, et un sentiment naturel de l'équité l'engage le plus souvent à apprécier avec impartialité les uns et les autres. Il nous donne un excellent résumé du règne de Henri IV, dont il met en pleine lumière les merveilleuses qualités d'homme d'État. Bien que la personne de Richelieu semble lui être peu sympathique, il a su rendre au ministre une entière justice et mettre en relief la grandeur de son rôle politique. La part indirecte prise par Louis XIII au gouvernement du royaume ne lui échappe pas non

Digitized by Google

plus et il accorde un juste hommage au prince qui devint, grâce à son ministre, « le plus grand roi du monde. » Est-il nécessaire d'ajouter que M. Mariéjol n'a rien négligé pour nous offrir un tableau complet de la France dans la première moitié du XVIIe siècle et qu'il a exposé avec toute l'ampleur désirable l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la colonisation, ainsi que le mouvement littéraire et artistique, et la renaissance catholique en ses multiples manifestations ?

A. I.

—

G. Bonet-Maury : **France, christianisme et civilisation,** avec une préface d'Anatole Leroy-Beaulieu. Paris, Hachette, 1907, in-12 de VIII-313 p.

Ce livre comprend cinq chapitres : I. *Les missions chrétiennes et leur rôle civilisateur ;* II. *Les précurseurs français du cardinal Lavigerie dans l'Afrique musulmane ;* III. *La France et la rédemption des esclaves en Algérie à la fin du XVIIe siècle ;* IV. *La France et le mouvement antiesclavagiste au XIXe siècle ;* V. *Le congrès religieux de Chicago et la réunion des Églises.* — Cette simple indication montre l'importance des questions traitées. Dès les premières pages, on reconnaît l'esprit chrétien et libéral dont est rempli l'auteur. Et l'on comprend l'actualité de son livre au lendemain de la dispersion des congrégations, au moment où sévit cette loi de séparation « qui risque, dit M. Leroy-Beaulieu, de leur enlever la plus grande partie des ressources dont elles vivaient » et de porter par là « un coup redoutable sur nos missions, sur nos écoles, sur toutes nos œuvres religieuses d'Orient et d'Occident. » Comme le proclame dans sa préface l'éminent économiste, et comme le laisse entendre au cours de son livre le protestant impartial qu'est M. Bonet-Maury, « s'il fallait que ces missions, qui ont tant fait pour le renom de la France ancienne et qui lui valaient hier encore une sorte de primauté mondiale, vinssent à dépérir, avec les restes de notre protectorat catholique déjà en ruines, nous aurions abandonné follement une des plus nobles parts de notre patrimoine national. »

Dans le premier chapitre, M. Bonet-Maury étudie d'abord le rôle scientifique des missions, c'est-à-dire les services rendus par les missionnaires à la géographie, à la météorologie et à la linguistique. Mais, comme l'a dit Livingstone, « la fin de l'exploration géographique n'est que le commencement de l'œuvre du missionnaire. » Aussi la seconde partie du chapitre est-elle consacrée à montrer l'influence morale des missions, ce qu'elles ont fait pour relever la famille, guérir les maladies morales et physiques, rendre la vie supportable à des millions d'êtres pour lesquels elle était devenue un supplice. Ce que l'influence de la France gagna à ce travail héroïque, un trait rapporté par M. Bonet-Maury l'indique éloquemment : « Visitant un jour l'école des jeunes filles de Saint-Louis, à Nouméa, tenue par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, l'amiral Courbet accepta l'offre de la supérieure de faire faire la dictée à la première classe, et voici le texte qu'il improvisa : « Lorsque les missionnaires, dit-il, arrivèrent à la Nouvelle-Calédonie, il a fallu toute la persévérance et l'énergie que donne la confiance en Dieu pour leur faire affronter des périls continuels. Quel-

Digitized by Google

ques-uns y ont perdu la vie, mais ils ont emporté en mourant la ferme espérance du triomphe de la civilisation chrétienne, que nous constatons aujourd'hui avec bonheur. » Il y eut plusieurs copies sans faute de jeunes filles indigènes. L'amiral, se tournant alors vers ses officiers, s'écria : « Que le député qui vient de déclarer à la Chambre que nos missionnaires n'enseignent pas le français vienne donc visiter leurs écoles avant d'en parler ! » On croirait ces lignes écrites d'hier, en reponse aux accusations d'autres députés aussi mal informés » (p. 84).

Comme l'indiquent les titres des chapitres suivants, c'est au rôle des missionnaires dans la lutte contre l'esclavage qu'ils sont consacrés. Cette lutte commence au XIIe siècle par la fondation des ordres des Trinitaires et de Notre-Dame de la Merci, dont l'objet est la rédemption des esclaves ; elle se continue au XVIIe, par saint Vincent de Paul et les lazaristes, que seconde la diplomatie des rois de France ; c'est par milliers qu'elle a racheté les captifs détenus dans les États barbaresques. A côté d'inévitables faiblesses, que de traits dignes des premiers siècles de l'Église ! M. Bonet-Maury a eu l'heureuse idée d'exhumer une scène d'une comédie de Cervantès, lui-même ancien esclave à Alger, qui peint, avec l'autorité d'un témoin, la séparation douloureuse d'une famille chrétienne vendue sur le marché d'Alger, et nous fait entendre les exhortations admirables de la mère, plus soucieuse de la foi de ses enfants que de leur liberté ou de leur vie. Cette grande et noble histoire se continue, au XIXe siècle, par la politique libérale de la France sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet et sous le second Empire, et par l'action personnelle du cardinal Lavigerie sous la troisième République.

Le dernier chapitre, relatif au congrès des religions tenu en 1893 à Chicago, se rattache assez peu au reste du livre. On le lit avec intérêt, sans partager les illusions de l'auteur et en faisant plus d'une réserve. J'en citerai une phrase, remarquable au point de vue historique : « Que de préjugés confessionnels, écrit M. Bonet-Maury, ont fait tomber chez les protestants les belles leçons de M. Guizot sur l'histoire de la civilisation, et les études non moins impartiales de Léopold Ranke sur l'histoire des papes (p. 257) ! »

Comme les divers chapitres de ce livre ont paru d'abord sous forme d'articles de revue et n'ont été reliés ensemble qu'après coup, on y signalera plus d'une répétition qu'une revision attentive eût, semble-t-il, fait aisément disparaître.

PAUL ALLARD.

Études critiques sur l'histoire de la littérature française, par Ferdinand BRUNETIÈRE (8e série). Paris, Hachette, 1907, in-16 de 293 p.

Cette huitième série (posthume) des *Études critiques* comprend sept articles composés pour la *Revue des Deux Mondes* entre 1904 et 1906. Le premier (*Une nouvelle édition de Montaigne*) a été écrit à l'occasion de la belle édition municipale des *Essais*, entreprise à Bordeaux par M. F. Strowski. Brunetière explique l'intérêt, la nécessité qu'il y a d'étudier la pensée de Montaigne, non pas comme un bloc coulé d'un seul jet, mais comme une œuvre successive qui n'a cessé de se modifier avec le

Digitized by Google

temps. Il considère surtout, dans Montaigne, l'écrivain dont le dessein n'a été que de « pénétrer tous les jours plus avant dans la connaissance de lui-même et de l'homme » et qui, en faisant de l'observation psychologique et morale l'objet de la littérature, a été un des fondateurs du classicisme. La *Maladie du burlesque*, tel est le sujet de la seconde étude. Bien loin qu'on soit fondé à opposer le burlesque au précieux, l'auteur ne voit dans l'un et l'autre que deux variétés d'une même esthétique qui consiste, là par travestissement, ici par embellissement, dans une déformation de la nature. C'est par l'hôtel de Rambouillet que le burlesque, comme le précieux, pénètre dans la littérature française. C'est aussi bien contre le précieux que contre le burlesque que, de 1660 à 1680, luttent, au nom du vrai « naturalisme, » les grands écrivains classiques ; et si, après eux, on voit reparaître la veine du burlesque, c'est parallèlement à celle de la préciosité. Dans l'article sur les *Époques de la comédie de Molière*, l'auteur trace l'évolution du génie de notre grand comique. Au début, Molière produit des pièces d'une allure libre et franche et d'un dessein parfaitement clair ; au contraire, les trois grands chefs-d'œuvre qui marquent l'épanouissement de son génie, *Don Juan*, *Tartufe*, le *Misanthrope*, ont quelque chose de « trouble », d'énigmatique ; on discutera toujours sur leur véritable signification ; c'est qu'à ce moment, Molière veut inaugurer une sorte de comédie nouvelle, à intrigue sérieuse, à caractères « poussés, » à dénouement triste ; mais, bientôt, il sent les difficultés presque insurmontables qu'on trouve à se mettre en dehors des lois d'un genre littéraire, et, dans une troisième période, il revient à sa première manière. La pièce principale du volume est l'étude sur l'*Éloquence de Bourdaloue*. Le critique — l'orateur — analyse avec une spéciale compétence les mérites du grand prédicateur : la continuité d'une éloquence où, comme parle le P. Bretonneau, « tout se soutient, » le caractère didactique ou pratique de sa parole, l'abondance étonnante de son invention oratoire, surtout la finesse de son observation psychologique, aiguisée par une longue expérience du confessionnal ; enfin, les qualités d'un style qui, sans être une création personnelle comme celui d'un Bossuet, était animé d'un admirable mouvement oratoire. Dans l'article intitulé *L'Orient dans la littérature française*, l'auteur expose comment les Français du XVIIIe siècle, après s'être formé une « idée générale » de l'Orient, ont fait servir cet idéal conventionnel à la satire des mœurs de leur pays : comment les économistes ont conçu pour le mandarinat chinois une admiration dont nous portons peut-être encore la peine aujourd'hui, ou comment les « philosophes » allèrent querir chez les moralistes chinois des arguments en faveur de la morale indépendante. Dans son étude sur les *Transformations de la langue française au XVIIIe siècle*, Brunetière s'est attaché à démontrer que l'accroissement indéniable du vocabulaire au XVIIIe siècle n'a pas transformé la langue ; au contraire, les grammairiens et puristes de ce temps, en soumettant la grammaire et la syntaxe à des règles « rationnelles, » mais en même temps étroites, dédaigneuses de l'usage des bons écrivains, ont contribué à immobiliser la langue française dans ses éléments essentiels, de telle sorte

Digitized by Google

que, s'ils l'ont fait incontestablement gagner en clarté et en universalité, ils en ont du moins diminué la richesse, la souplesse et la beauté artistique. Dans l'article final (*Joseph de Maistre et son livre* « Du Pape »), après avoir fait ses réserves sur l'érudition superficielle de J. de Maistre et son incapacité à composer avec méthode, Brunetière a mis en valeur son rôle d'adversaire du gallicanisme et de théoricien profond de l'infaillibilité pontificale. Est-il besoin de dire que dans ces dernières *Études* du regretté critique, on retrouve ses vues ingénieuses, son art d'ordonner les idées, sa vigueur oratoire et, pardessus tout, cette ardeur de conviction qui, jusqu'à la fin, n'a cessé d'animer ses écrits et sa parole?

Louis Coquelin.

—

Essai historique sur les Expositions universelles, par Adolphe Démy. Paris, A. Picard et fils, 1907, in-8 de II-1,097 p.

Si nombreuses qu'aient été les publications auxquelles ont donné lieu chacune des Expositions universelles qui se sont succédé à Paris depuis un demi-siècle, M. Démy n'a pas reculé devant l'entreprise considérable dont il nous donne aujourd'hui le résultat. Il faut le féliciter de son courage, car la tâche, suivant le programme qu'il s'est donné, n'était pas sans difficultés et demandait beaucoup de patience, en même temps qu'une documentation sérieuse. M. Démy a voulu étudier les Expositions universelles pour ainsi dire dans leur ensemble, les comparant les unes aux autres, examinant le rapport de chacune d'elles avec la vie économique et sociale de la France. Le sujet était vaste.

De 1798 à 1849, il y eut à Paris onze Expositions des produits de l'industrie française. Ces onze Expositions furent exclusivement nationales. Ce ne fut qu'en 1855, l'exemple venant d'Angleterre où, quatre ans auparavant, toutes les nations venaient d'être conviées à exhiber leurs produits, que l'on se résolut à organiser à Paris la première Exposition internationale. Certains d'entre nous se rappellent encore le succès qu'elle obtint, le brillant et nombreux concours de visiteurs qu'elle attira. Mais qu'était-ce que ce succès, à côté de celui qui répondit aux pareilles entreprises faites en 1867, en 1878 et en 1889? Au moyen d'ingénieux rapprochements, M. Démy tire d'utiles enseignements des comparaisons que ces dates lui inspirent. Sans trop s'attarder à de vaines descriptions qu'il est aisé à tout curieux de trouver dans les innombrables monographies respectivement suscitées par chaque exposition, l'auteur va droit à son but : il étudie l'influence de la vie sociale, des mœurs, des habitudes et même de la mode du moment, sur ces manifestations de la vitalité humaine. Inversement, il nous fait part de réflexions — souvent fort justes — sur les conséquences qu'eurent ces mêmes manifestations, dans leurs rapports avec la vie de la Nation, avec les événements politiques qui ont pu en découler.

Mais voici le chapitre consacré à l'Exposition de 1900 : c'est de l'histoire tout à fait contemporaine. Peut-être manquons-nous du recul nécessaire, sinon pour l'étudier impartialement, du moins pour en apprécier exactement les avantages, les inconvénients et les résultats. Déception ou illusion? Ce qui est certain, c'est que la réussite ne répondit pas

Digitized by Google

aux rêves grandioses dont on s'était bercé. Laissons cela; le sujet est brûlant; de trop nombreuses et de trop vives blessures saignent encore pour que l'on puisse en examiner utilement la gravité et augurer bien ou mal de la guérison des victimes.

L'ouvrage de M. Démy est bien un peu touffu; plus de mille pages compactes, voilà qui effraiera peut-être le lecteur. Si certaines parties semblent un peu longues ou chargées, s'il est vrai que certains chapitres (le dernier notamment, qui, en trois cent cinquante pages, contient les conclusions de l'écrivain) auraient gagné à être eux-mêmes divisés, il est certain aussi que bon nombre de passages se lisent avec agrément. Disons, de plus, qu'une copieuse table alphabétique apporte un remède au défaut que je signale : elle facilite toutes recherches, de sorte que chacun, suivant son goût ou suivant l'objet de ses études, peut aisément retrouver le sujet qui l'intéresse. P. Lee.

III. — ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES

Storia dei Romani, par Gaetano de Sanctis. *La conquista del primato in Italia.* Turin, Bocca, 1907, 2 vol. in-8 de 458 et 476 p.

M. Gaetano de Sanctis, professeur à l'Université de Turin, entreprend, avec une belle audace, une histoire générale des Romains, qui ne devra pas avoir moins d'une douzaine de volumes. Le besoin d'une pareille synthèse se faisait vivement sentir; la dernière grande histoire de Rome, celle de Mommsen, date déjà de plus de cinquante ans et elle s'arrête, inachevée, au seuil de l'Empire; depuis un demi-siècle un nombre considérable d'études de détail a transformé l'état et l'aspect de toutes les questions; le moment est venu de dégager enfin les résultats essentiels de cette activité féconde, mais trop dispersée. Le tout est de savoir si, dans les conditions présentes du travail, un seul homme peut avoir encore le temps, la force et la variété de connaissances ou d'aptitudes nécessaires pour mener à bien la tâche immense qu'aborde M. de Sanctis. Peut-être eût-il été préférable, comme l'a fait M. Lavisse pour sa belle *Histoire de France*, de recourir à la collaboration d'une équipe de spécialistes, qui se seraient partagé la besogne. Mais un seul pays renfermerait-il assez de spécialistes autorisés? Et qui donc, maintenant que Mommsen a disparu, aurait assez de prestige et de titres pour imposer aux artisans de l'œuvre commune, surtout s'ils étaient de nationalités différentes, l'unité de ses vues directrices? Jusqu'à nouvel ordre, les tentatives individuelles, si hasardeuses qu'elles soient, paraissent seules avoir quelque chance de réussite, et l'on ne saurait trop y applaudir.

La première section de l'ouvrage monumental que veut écrire M. de Sanctis est consacrée à la période des origines, depuis l'âge de la pierre jusqu'à la défaite de Pyrrhus et à la prise de Tarente; elle nous raconte les humbles débuts de Rome, ses lents progrès, la conquête de l'hégémonie en Italie. Dans une courte préface, dédiée à M. Beloch, l'auteur s'élève avec force contre certains défauts fâcheux, trop répandus, dit-il, parmi ceux de ses compatriotes qui se livrent à l'étude de l'antiquité ro-

Digitized by Google

maine : d'une part, « une aveugle manie de refuser toute foi à la tradition, » et, d'autre part, « un dilettantisme ignorant qui s'appuie sur un impudent charlatanisme pseudo-sociologique. » C'est dire vertement leur fait à M. Ettore Pais et à M. Guglielmo Ferrero : exécution sommaire — et bien injuste. M. de Sanctis a toutefois une supériorité incontestable sur chacun de ses deux devanciers. Au contraire de M. Pais dans sa remarquable histoire des premiers siècles de Rome, malheureusement interrompue, il est clair, facile à suivre et à comprendre; il divise ses livres en chapitres nombreux et bien composés, subdivisés eux-mêmes en courts paragraphes; les notes, sobres et précises, ne prennent jamais un développement excessif. Au contraire de M Ferrero dans sa *Grandeur et décadence de Rome*, il ne se laisse pas entraîner par une imagination débordante, par l'amour du paradoxe, par le désir d'être ou de paraître nouveau. Mais, pour être franc, il n'a pas l'originalité vigoureuse ni le sens critique si affiné du premier, non plus que le brillant talent d'exposition du second.

Nous ne pouvons songer à analyser, encore moins à discuter, les vingt-quatre chapitres des deux volumes déjà parus de la *Storia dei Romani*. Il nous suffira d'en faire connaître brièvement la méthode et les tendances.

Ce qui frappe d'abord le lecteur, c'est le caractère pratique et commode que présentent incontestablement ces livres; ils sont appelés à rendre les plus grands services; on y trouvera résumé dans le texte tout le labeur de l'érudition historique et archéologique du XIXe siècle, et indiquée dans les notes la bibliographie sommaire de tous les points importants; nous aurons là désormais un excellent répertoire, et qui nous manquait, pour nous guider à travers le dédale des publications contemporaines et pour préciser la position actuelle des problèmes. Cependant M. de Sanctis n'est pas partout également bien informé. Il nous a paru que ses chapitres sur les époques préhistoriques et sur les Étrusques (I, p. 50-170) n'étaient pas tout à fait au point; on ne saurait trop regretter qu'il n'ait pas eu à sa disposition la traduction française intégrale de l'*Introduction à l'histoire romaine* de Modestov. De même encore le chapitre sur les décemvirs et les Douze Tables (II, p. 41-89) ne tient pas un compte suffisant, croyons-nous, des polémiques qu'ont provoquées récemment entre juristes les thèses soutenues par M. Pais et par M. Lambert. Voilà deux cas où l'historien de la vie politique et sociale aurait eu tout avantage à s'en remettre aux bons offices des spécialistes.

On ferait tort à M. de Sanctis en le considérant uniquement comme un vulgarisateur; il a sa doctrine; il fait œuvre personnelle. Dans le grand débat sur les origines romaines qui se poursuit, avec des alternatives diverses, depuis le XVIe siècle, il se range du côté des traditionnalistes contre les « hypercritiques » de l'école allemande, surpassés encore par M. Pais. Pour lui, les récits des historiens grecs et latins renferment une très grande part de vérité, car ils dérivent en dernière analyse des vieilles listes de magistrats, qui n'ont pu périr tout entières dans l'incendie gaulois de 390 (I, p. 5), et de ces anciennes épopées nationales dont Nie-

Digitized by Google

buhr le premier a proclamé l'existence (I, p. 22), — double affirmation qui surprend, et qu'il serait bien difficile, à notre avis, de justifier en bonne et due forme. Sans doute les découvertes archéologiques, l'interprétation raisonnée des cultes primitifs, les inductions tirées d'analogies frappantes avec l'évolution d'autres sociétés, ont permis de vérifier l'exactitude de certaines données traditionnelles ; il n'en reste pas moins que dans son ensemble et dans la plupart de ses détails l'histoire des premiers siècles de Rome, telle qu'on l'a racontée depuis le temps de César et d'Auguste jusqu'à la Renaissance, est purement et simplement le produit de la tardive élaboration d'éléments divers et peu concordants.

M. de Sanctis, au fond, ne se fait pas trop d'illusions sur la valeur réelle de ces légendes. Malgré ses déclarations de principes, tout à fait conservatrices et même réactionnaires, il glisse assez vite sur la suite contestable — et contestée — des événements et s'arrête de préférence à peindre les états successifs de civilisation par lesquels le Latium et Rome ont passé. Dans le premier volume, un seul chapitre suffit à l'étude critique des origines de Rome dans la légende et dans l'histoire : les Aborigènes, Énée, Romulus ; il en a fallu quatre pour traiter des premiers habitants de l'Italie, des Indo-Européens, des Étrusques, de la civilisation de Villanova, et deux autres encore pour décrire l'organisation sociale et la religion du peuple romain à ses débuts. Dans le second volume, où déjà l'auteur se trouve sur un terrain plus solide, l'histoire des guerres extérieures et celle des révolutions internes sont menées de front et couronnées par un tableau, en cent pages et trois chapitres, de la vie politique, sociale et économique, morale et religieuse, de l'Italie unifiée. Nous sommes préparés à suivre la puissance romaine dans son essor, et nous attendons, après la conquête de l'hégémonie italienne, la conquête du bassin de la Méditerranée.

Souhaitons à M. de Sanctis longue vie et bon courage. Puisse-t-il mener son exposé jusqu'à la fin des temps antiques et conduire au tombeau Romulus Augustule !

MAURICE BESNIER.

Le Droit pénal romain, par Théodore MOMMSEN. Traduit de l'allemand par J. Duquesne, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. Tome I. Paris, Fontemoing, 1907, in-8 de XII-401 p.

Ce volume forme en français le tome XVII du *Manuel des Antiquités romaines*, traduit de Mommsen, Marquardt et Krüger. Le *Römische Strafrecht* de Mommsen n'appartenait pas originairement au *Handbuch des Römischen Alterthümer*, et son auteur l'avait publié à part. Mais il a paru convenir si bien à cette collection et faire suite si naturellement au *Droit public romain* de Mommsen, par lequel elle s'ouvre, que l'éditeur français l'y a joint, comme une sorte d'appendice.

Le tome Ier du *Droit pénal romain* comprend deux livres : *Essence et limites du droit pénal* et *les autorités répressives*. Le premier livre étudie : la situation de la peine dans l'ensemble du droit, — la discipline domestique, — le droit de la guerre, — le droit de coercition des magistrats, — la loi pénale et le développement du droit pénal romain, — la personne,

Digitized by Google

— la volonté, — le fait, — les limites personnelles et territoriales du droit pénal, — la diversité et l'unification des droits dans l'Empire romain, — la législation pénale romaine. C'est une sorte de philosophie historique du droit pénal, considéré dans ses origines romaines. Le second livre est d'un caractère plus concret. Il passe en revue : les magistrats et la connaissance du droit, — la procédure pénale publique, ressortant exclusivement du magistrat, — la procédure pénale des magistrats et des comices, — l'action délictuelle privée, — le jury avec présidence d'un magistrat, — la procédure pénale municipale, — le tribunal répressif des gouverneurs de province, — la procédure pénale consulaire-sénatoriale, — les tribunaux impériaux du Principat (tribunal personnel de l'empereur et tribunal de la cour; délégations impériales; appel; consultation de l'empereur), — la constitution de Dioclétien et les tribunaux de fonctionnaires, — les tribunaux répressifs spéciaux à certains états, — le service de sûreté, — les moyens de contrainte pour l'introduction et la marche de la procédure pénale.

On admire dans ces pages si remplies l'immense information de l'auteur et l'aisance avec laquelle il passe des textes juridiques aux faits historiques qui les éclairent. C'est surtout dans les notes que l'histoire se montre sans cesse présente, comme un perpétuel commentaire du droit.

La traduction de M. J. Duquesne paraît excellente; elle donne à la phrase allemande la clarté et même la rapidité du français. Est-ce au compte de l'auteur ou du traducteur qu'il faut mettre une inadvertance que j'ai relevée, p. 280? Dans la curieuse note sur « les récits de la passion du Christ, concordant dans l'ensemble et conformes aussi sur les points essentiels à la vérité historique, » il est question de « l'apôtre » Luc. — P. 372, note 1, le renvoi à Symmaque, *Ep.*, 16, 49, est certainement inexact, puisqu'il n'y a pas seize livres de lettres de Symmaque.

PAUL ALLARD.

—

L'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche, par Henri DE GENOUILLAC. Paris, Beauchesne, 1907, in-8 de 266 p.

Si l'on ferme les yeux sur la forme un peu lente et enchevêtrée, et sur les allures un peu germaniques de la composition, on reconnaîtra dans le livre de M. l'abbé de Genouillac une des études les plus intéressantes et les plus vivantes qui aient été écrites sur le christianisme primitif.

L'auteur s'est proposé deux choses : placer saint Ignace et l'œuvre de saint Ignace dans son milieu historique, dans son cadre géographique; étudier aussi minutieusement, aussi profondément que possible les idées, les sentiments, les doctrines, la personnalité de l'évêque syrien. A la première de ces préoccupations correspond le chapitre Ier, intitulé : *Étude du milieu*, qui décrit d'abord la société asiatique, sa vie municipale si complexe et si active, ses religions, ses sacerdoces, ses associations, et qui examine ensuite la situation juridique du christianisme au commencement du second siècle, les conquêtes déjà réalisées par lui, l'attitude de ses adhérents vis-à-vis des pouvoirs publics, caractérisée à la fois par la désobéissance héroïque des martyrs et par le loyalisme des sujets chrétiens. « La joie de mourir pour une grande cause n'est pas unie à la

Digitized by Google

haine du pouvoir, dit à ce propos M. de Genouillac; pas un mot dans saint Ignace ne reflète un tel sentiment. » Le chapitre V, *les Églises*, qui présente le tableau de celles avec lesquelles Ignace fut en rapport, Antioche, Éphèse, Magnésie, Tralles, Philadelphie, Smyrne, Rome, complète cette étude d'ensemble et nous donne l'occasion de constater l'érudition très avertie de l'auteur. Les quatre autres chapitres : II, *le christianisme au temps d'Ignace;* III, *le corps de l'Église;* IV, *l'Église mystique;* VI, *les hérésies*, décrivent avec la plus grande netteté la position théologique du saint docteur, qui nous apparaît « comme le plus intrépide défenseur de l'organisation ecclésiastique et en même temps comme le plus mystique théoricien de l'Église. » M. de Genouillac fait remarquer (p. 96) que la démonstration aujourd'hui faite de l'authenticité des épîtres d'Ignace, ou, comme il dit, leur restitution à l'histoire, ruine une des idées favorites de Renan, en montrant « combien la théorie d'un christianisme primitif tout spirituel, caractérisé par l'enthousiasme et la liberté, en opposition avec une tardive organisation tout extérieure, caractérisée par l'obéissance à la hiérarchie, rend peu exactement compte de la réalité. »

A la page 51, M. de Genouillac tranche trop rapidement une question qui eût demandé une étude plus approfondie : « De lois proprement religieuses, dit-il, destinées à interdire la profession du christianisme, non plus, ni Trajan n'en fit, *ni avant lui il n'en existait.* » Un doute eût été plus prudent qu'une affirmation aussi péremptoire. Il va un peu vite aussi en disant, p. 41, et en répétant, p. 75, que « les femmes ne furent jamais admises aux mystères de Mithra. » Ce fut l'opinion d'abord soutenue par M. F. Cumont; mais une inscription découverte il y a trois ans en Afrique (voir *Revue*, t. LXXV, p. 287) a montré que, pour certaines contrées au moins, cette règle souffrit des exceptions.

PAUL ALLARD.

—

Saint Justin et les apologistes du second siècle, par J. RIVIÈRE, professeur à l'École supérieure de théologie d'Albi, avec une introduction de Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Paris, Bloud, 1907, in-12 de XXXVI-346 p. (Coll. *La Pensée chrétienne*).

Ce livre est un de ceux qui correspondent le plus complètement au but de cette collection, et en justifient le mieux le titre. Un moment caractérisé de « la pensée chrétienne » s'y trouve présenté dans un cadre très net et bien circonscrit.

M. l'abbé Rivière a groupé autour de saint Justin, le principal représentant de la défense du christianisme au second siècle, les autres apologistes du même temps, ceux du moins dont il est resté autre chose qu'un nom ou un titre d'ouvrage : parmi les Grecs, Aristide, Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche, Hermias, l'auteur de l'*Épître à Diognète*, etc. ; parmi les Latins, Minucius Felix et Tertullien. Il nous fait connaître, par des extraits bien choisis et reliés au moyen d'un bref commentaire, leur « apologétique, » c'est-à-dire les arguments employés par eux à la défense de la religion chrétienne, et leur « dogmatique, » c'est-à-dire ce que leurs écrits laissent voir des croyances chrétiennes au moment où ces hardis lettrés, prenant pour juge l'opinion publique, lui demandèrent de décider entre les religions rivales.

Digitized by Google

J'ai dit : ce que leurs écrits laissent voir des croyances chrétiennes. Quiconque lira attentivement les extraits qui forment la seconde partie du recueil de M. Rivière reconnaîtra que toute la théologie chrétienne du second siècle est loin d'y être formulée. Les écrits des apologistes ne sont pas des traités dogmatiques, ce sont des plaidoyers, qui les uns argumentent, les autres exposent, mais qui, dans leur exposition ou dans leurs arguments, se bornent à ce qui peut frapper l'attention tantôt de magistrats occupés seulement des faits, tantôt de foules ignorantes et prévenues. Aussi, de la relative pauvreté dogmatique des apologies aurait-on tort de conclure, soit à un développement très court de la doctrine chrétienne au moment où elles furent écrites, soit à une tendance des apologistes à mutiler le christianisme pour en faire une sorte de théisme philosophique, par l'élimination de l'élément mystique et surnaturel. C'est ce que fait admirablement voir Mgr Batiffol, dans la très fine préface qu'il a mise en tête du livre de M Rivière.

PAUL ALLARD.

—

La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles, par J. RIVIÈRE. Paris, Bloud, 1907, in-12 de 125 p.

M. Harnack décrit, dans un ouvrage justement célèbre, dont une seconde édition a été publiée en 1906, la propagation du christianisme aux trois premiers siècles. Il a paru à M. l'abbé Rivière qu'après avoir très impartialement posé les prémisses, le professeur de Berlin avait moins sûrement, et peut-être avec moins d'impartialité, tiré les conclusions. A résumer les unes, à compléter ou à corriger les autres, ont été consacrés plusieurs articles de la *Revue pratique d'apologétique;* ils sont devenus l'excellent livre que nous annonçons.

Celui-ci se divise en deux parties. La première, intitulée : *Les faits*, examine le développement historique, la pénétration sociale et l'expansion géographique du christianisme primitif. L'auteur y suit pas à pas l'exposé magistralement fait par Harnack. Mais dans la seconde partie, *Les causes*, il se sépare sur plusieurs points de celui-ci. Cette partie comprend l'étude du milieu, de la doctrine chrétienne en elle-même, de la vie chrétienne telle que la révèlent les plus anciens documents, et enfin des obstacles à l'établissement définitif de la nouvelle religion. M. Harnack avait passé légèrement sur les obstacles, pour s'attacher surtout à montrer ce qui, dans le milieu politique, social et géographique où se produisit la première prédication, dans les affinités de la doctrine et de la vie chrétiennes avec les aspirations et les besoins des âmes, pouvait paraître favorable à son succès. M. Rivière établit aisément que ces circonstances favorables furent plus que contre-balancées par l'opposition que le christianisme rencontra dans les esprits prévenus contre son enseignement, dans les mœurs corrompues qui repoussaient sa morale, dans la crédulité populaire docile aux calomnies répandues contre ses adhérents, dans les préjugés des hommes d'État et dans la législation persécutrice qui en sortit. Je reprocherai à ce chapitre de n'être pas assez fouillé : il eût fallu, pour lui donner toute sa valeur, faire un tableau rapide des persécutions, et traiter plus complètement la question du martyre.

Digitized by Google

Dans son dernier chapitre, *Conclusion*, M. Rivière cite de très remarquables paroles de M. Harnack : « Soixante-dix ans après la fondation à Antioche de la première communauté de païens convertis, Pline décrit avec les expressions les plus fortes l'expansion du christianisme dans la province reculée de Bithynie, et il voit déjà menacée dans cette région l'existence des autres cultes. Soixante-dix ans plus tard, la querelle pascale nous montre une confédération d'Églises chrétiennes qui s'étend depuis Lyon jusqu'à Édesse et qui a son centre à Rome. Encore soixante-dix ans, et l'empereur Dèce déclare qu'il supporterait plutôt un rival dans Rome qu'un évêque chrétien. A peine soixante-dix ans se passent, et la croix est fixée sur les étendards romains. » M. Rivière établit, contrairement à M. Harnack, que si l'on tient compte des obstacles qui se dressaient devant la prodigieuse rapidité de cette expansion, elle constitue « un des faits de l'histoire qui se dérobent le plus aux explications ordinaires. » Et il s'approprie ce jugement de l'abbé de Broglie : « C'est un miracle d'une espèce particulière, un miracle historique. »

PAUL ALLARD.

E. BONAIUTI : **Lo Gnosticismo. Storia di antichi lotte religiose.** Rome, Ferrari, 1907, in-12 de 288 p.

On a voulu rattacher à bien des causes le mouvement gnostique : les uns l'ont fait dériver de l'antique religion égyptienne, d'autres de celle de Zoroastre, ou du culte d'Isis, ou du judaïsme dégénéré, ou des mystères de l'hellénisme. M. Bonaiuti me paraît le définir bien plus exactement « un néoplatonisme précoce et informe, avec étiquette chrétienne, » qui eut son foyer principal à Alexandrie, et l'un de ses principaux champs de bataille à Rome.

Après avoir étudié ce que la gnose emprunte à saint Paul et aux premiers écrits chrétiens, l'auteur décrit, en des pages brillantes et un peu superficielles, le milieu intellectuel et social du IIe siècle, qui vit commencer ce périlleux mouvement. Suit le meilleur chapitre du livre, exposé critique très complet et très précis des sources, c'est-à-dire des écrits des gnostiques eux-mêmes et de ceux de leurs adversaires. M. Bonaiuti passe ensuite en revue ce qu'il appelle « les gnostiques de la légende, » c'est-à-dire les hérétiques primitifs que l'on a, à tort selon lui, considérés comme les ancêtres du gnosticisme, Simon, Ménandre, Cérinthe, Nicolas : il les écarte vite, pour arriver aux « grands maîtres de la gnose, » Saturnin, Basilide, Carpocrate, Valentin, Bardesane. Avec ces personnages, dont l'histoire est a peu près connue et dont on peut discerner les écrits, le gnosticisme sort des nuages, laissant voir à la fois les folles divagations de son spiritualisme exalté par un immense orgueil, et les honteuses aberrations morales qui en furent comme le châtiment. Le chapitre sur « les épigones de la gnose, » c'est-à-dire les sectaires du IIIe siècle, issus des maîtres du siècle précédent, est extrêmement intéressant, à cause des nombreuses citations gnostiques qu'il contient. Dans les derniers chapitres, « les caractères généraux de la gnose et son origine, » « la réaction de la gnose sur l'Église et la société, » l'auteur résume les idées de son livre et en donne la synthèse.

Je signalerai, dans ces dernières

Digitized by Google

pages, la réfutation (p. 258 et suiv.) d'un paradoxe de M. Harnack, qui voyait dans les gnostiques les fondateurs de la théologie chrétienne, et attribuait à la nécessité de lutter contre eux l'établissement de la hiérarchie ecclésiastique, le développement des rites, la fixation du canon du Nouveau Testament; comme si les épîtres de saint Ignace, la *Didachè*, le fragment muratorien, antérieurs aux grandes luttes contre les gnostiques, ne montraient pas déjà établis cette hiérarchie, ces rites, ce canon. Mais pourquoi (p. 39) avoir appelé « l'élégant apôtre de la hiérarchie » saint Ignace, qui est tout le contraire d'un écrivain élégant? Dans ce livre, dont le fond repose sur la science la plus solide, mais qui a été écrit et peut-être pensé un peu vite, il y aurait ainsi plus d'une impropriété de termes à noter. Je ne comprends pas ce que veut dire M. Bonaiuti, quand il parle (p. 293) « des singulières analogies existant entre la propagation du christianisme aux premiers siècles et la propagation des sentiments humanitaires dans la société contemporaine. » Et je me demande comment, après avoir montré en excellents termes (p. 274 et suiv.) l'influence du christianisme primitif dans l'abolition de l'esclavage, il met sur la même ligne, comme un égal progrès à réaliser, l'abolition du travail salarié!

PAUL ALLARD.

—

Les origines liturgiques. Conférences données à l'Institut catholique de Paris en 1906, par le T. R. P. dom F. CABROL, abbé de Saint-Michel (Farnborough). Paris, Letouzey et Ané, 1907, in-8 de VIII-372 p.

Le succès obtenu, il y a deux ans, à l'Institut catholique de Paris par les conférences que le Révérendissime abbé de Farnborough y donna sur l'histoire de la liturgie s'explique aisément pour tous ceux qui lisent le volume dans lequel il les a recueillies. Il est impossible de conduire avec plus d'aisance et de grâce, à travers les dédales d'un sujet trop peu connu, le lecteur même qui y est le plus étranger.

Pour dom Cabrol, la liturgie, c'est-à-dire l'ordre des prières publiques instituées par l'Église, est une vraie science : il consacre la seconde de ses conférences à le prouver. Cette science tient par son fond à la théologie, mais elle confine aussi à l'esthétique, puisque les formes liturgiques cherchent à être belles, et à l'histoire, car les variations ou les progrès de la liturgie correspondent à autant de moments de la vie de l'Église. Mais dom Cabrol ajoute que si la liturgie est une science, elle n'est point une littérature : elle correspond à un objet précis, et ne le dépasse point par fantaisie d'imagination. Aussi, après avoir, dans sa quatrième conférence, fait voir la prière chrétienne naissant spontanément des besoins du culte, montre-t-il en même temps qu'ayant créé ses formules et ses rites, elle arrêta sa croissance, vers le IXe ou Xe siècle, non par impuissance, mais parce qu'elle était parvenue à sa forme définitive et à sa pleine maturité. Comment se fit cette croissance, et comment, dans des rites que nous serions trop portés à croire figés dans une immobilité hiératique, il est facile de retrouver le spectacle historique et comme l'empreinte vivante de l'antiquité, c'est ce que l'auteur met sous nos yeux, dans les trois conférences sur la messe, le baptême, la semaine sainte et les origines de l'année liturgique.

Digitized by Google

La liturgie catholique remonte à deux époques : dans ses éléments essentiels, l'Eucharistie, la Pâque, la célébration du dimanche, elle appartient au temps des apôtres; dans ses éléments commémoratifs, dont la semaine sainte demeure le type, elle se rattache au grand mouvement de dévotion qui suivit, au IVe siècle, la découverte des Lieux saints, et se traduisit par des fêtes locales à Jérusalem et dans les divers endroits consacrés par la présence du Sauveur. La démonstration de ce fait ressort avec évidence du livre écrit par le savant bénédictin : elle a une grande valeur historique, car en ramenant la liturgie catholique à ses véritables origines, elle la dégage de tout soupçon de filiation ou d'imitation hérétique ou païenne.

Dom Cabrol fait suivre ses conférences de neuf appendices, dont plusieurs sont des dissertations critiques de premier ordre : Note sur les documents liturgiques; Note sur la méthode en liturgie; Le premier des calendes de janvier et la messe contre les idoles ; La liturgie mozarabe et le *Liber ordinum;* Les liturgies gallicanes; Le *Book of Cerne* et les liturgies celtiques (publié dans la *Revue*, t. LXXVI); Les messes de saint Augustin (par dom M. Havard); Centonisations patristiques dans les formules liturgiques (par dom M. Havard); Les origines de la messe et le canon romain.

PAUL ALLARD.

—

Manuel d'archéologie chrétienne depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle, par DOM H. LECLERCQ. Paris, Letouzey et Ané, 1907, 2 vol. in-8 de 589 et 681 p.

Un ouvrage des plus importants, et sur lequel il y aurait tant à dire, rien que pour en faire sentir la valeur, qu'un simple compte rendu n'y saurait suffire. Nous nous contenterons d'en retracer le plan : après une brève histoire de l'*archéologie chrétienne*, une *bibliographie* disposée par ordre chronologique et quelques pages sur la *topologie* et les *sources littéraires*, vient un assez copieux *vocabulaire* ou recueil de définitions. Dom Leclercq analyse ensuite les *influences* que l'art chrétien subit à ses débuts : influences juives, influences mithriaques, influences classiques, enfin influences chrétiennes. Ce chapitre, traité avec une prédilection visible, est l'un des mieux venus du livre. Puis vient l'étude des *Catacombes et cimetières*, assez brièvement résumée; celle d'*édifices chrétiens* antérieurs à la paix de l'Église fait suite : sujet particulièrement difficile et délicat! Dom Leclercq traite en appendice du *classement* des principaux monuments et des fresques des catacombes, ainsi que de *l'art et des cimetières juifs*. Et c'est le premier volume. Le second s'ouvre par une dissertation sur l'art de bâtir dans l'antiquité romaine et à Byzance, suivie de l'étude des *monuments architecturaux* des diverses régions. Les chapitres suivants traitent des *mosaïques*, de la *statuaire*, des *bas-reliefs*, des *ivoires*, des *pierres gravées*, de l'*orfèvrerie*, de la *verrerie*, des *terres cuites*, des *bronzes*, de la *numismatique* chrétienne, romaine et barbare, enfin des *tissus* et des *artes minores*.

Au total, beaucoup de matériaux et beaucoup d'ordre. Peut-être même y a-t-il un peu trop de matériaux pour un manuel : ainsi le chapitre sur la technique de l'art de bâtir, entièrement emprunté à un ouvrage très connu de Choisy, pourrait, avec profit, être allégé ou supprimé. Par

Digitized by Google

contre, nous croyons qu'il ne manque rien, sauf peut-être quelques noms, dans la bibliographie : on sait qu'il est toujours aisé d'exprimer sur ce point des desiderata : une bibliographie n'est jamais complète. Nous aurions aimé à voir rappeler Lebeuf dans l'*Histoire* de l'archéologie, et à lire quelque part le titre du *Forum chrétien* de Mgr Duchesne, pour ne mentionner qu'un ouvrage d'un auteur que Dom Leclercq cite peu.

Peut-être aussi y avait-il lieu, dans un livre que son titre destine à l'enseignement, de ne pas accueillir d'une façon trop hospitalière des hypothèses d'archéologues plus ou moins allemands, qui ne font pas encore loi dans le monde savant. Exemple : la théorie dont le P. Leclercq se fait l'écho en ce qui concerne l'origine de l'architecture romane. Au contraire, certaines hypothèses, même contestées et contestables, mais quasi classiques, auraient pu être rappelées, discutées, acceptées ou combattues, par exemple la théorie qui place ailleurs que dans les basiliques civiles de l'antiquité l'origine des basiliques chrétiennes.

Il n'y a que des éloges à adresser à l'illustration. Elle rappelle celle que nous admirons dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*. Le livre dont nous nous occupons ne prétend qu'à être regardé comme une sorte d'annexe de ce dictionnaire : annexe si considérable par l'étendue et par l'intérêt, qu'elle suffirait à faire connaître son auteur. L. C.

—

Saint Martin (316-397), par Adolphe Régnier. Paris, Gabalda, 1907, in-8 de 209 p. (Coll. *Les Saints*).

Cette nouvelle biographie de saint Martin n'est qu'une paraphrase de la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, que précède un tableau sommaire de la société et de l'Église au IVe siècle et que suivent quelques indications rapides sur le culte de l'apôtre des campagnes gauloises. On est tenté d'appliquer à l'auteur ce qu'il dit lui-même de Sulpice Sévère (p. 27) : « Il cherche bien plus à édifier les âmes qu'à éclairer les historiens ; aussi laisse-t-il dans l'obscurité plus d'un point important. » On regrette que M. Régnier n'ait pas cru devoir faire son profit des derniers travaux de l'érudition contemporaine et qu'il suive encore si docilement dom Chamard et Lecoy de la Marche. Sa documentation aurait pu être sans peine plus abondante et sa critique plus rigoureuse. Il ignore les études de M. Lavertujon sur Sulpice Sévère (1897-1899), le mémoire de M. Babut, *Recherches sur Sulpice Sévère et sur l'évêque Martin de Tours*, dont une analyse détaillée a paru dans les *Positions des mémoires présentés à l'École normale supérieure*, années 1897-1899, p. 41-48, le chapitre consacré à saint Martin par Bernouilli dans son livre *Die Heiligen der Merowinger*, 1900.... Sur toutes les questions graves que soulève l'histoire du saint — valeur du témoignage de Sulpice Sévère, formation et éléments de la légende thaumaturgique de saint Martin, extension géographique et caractères de sa prédication et de son culte, ses rapports avec le priscillianisme — M. Régnier se contente de phrases vagues ou d'affirmations gratuites. Il y avait mieux à faire, même et surtout peut-être dans un ouvrage de vulgarisation et dans la collection *les Saints*, qui compte, par ailleurs, plus d'une monographie excellente et « au courant. » Maurice Besnier.

Digitized by Google

IV. — MOYEN AGE

Saint Cybard. *Étude critique d'hagiographie*, par J. DE LA MARTINIÈRE, archiviste de la Charente. Paris et Angoulême, 1908, in-8 de 292 p.

On éprouve quelque plaisir à signaler au public un bon travail de critique de textes et d'histoire du moyen âge, dû à la plume d'un de nos archivistes départementaux; cela prouve que l'administration n'absorbe pas tout leur temps et qu'ils cèdent parfois aussi au courant actuel — louable, d'ailleurs, quand il n'est pas exagéré — qui les porte à s'occuper de la période moderne et contemporaine. M. de la Martinière nous montre que l'on peut être un fonctionnaire consciencieux et un excellent érudit. Son ouvrage, fort important, comprend trois parties: dans la première, qui traite des sources de la vie de saint Cybard, la place la plus considérable est occupée par l'examen d'un acte d'affranchissement de l'année 558, conservé par un cartulaire du XIIe siècle. Il fallait un certain courage pour aborder une étude de diplomatique aussi délicate. M. de la Martinière l'a fait avec beaucoup de soin et avec un grand bon sens ; il arrive, par des raisons qui paraissent tout à fait acceptables, à conclure en faveur de l'authenticité de son document. La seconde partie est celle qui sera lue avec le plus de plaisir par tous les gens qui s'intéressent au moyen âge ecclésiastique : elle donne d'importants détails sur les réclusions en Orient et en Occident, détails en partie nouveaux et fort élégamment présentés. Dans la troisième partie, l'auteur étudie les interpolations angoumoises de la chronique d'Adhémar de Chabannes. Sur plus d'un point, il se sépare nettement des idées émises, dans un mémoire récent, par M. Esmein et ce n'est pas l'éminent professeur de la Faculté de droit qui semble avoir le plus souvent raison ! L. C.

—

La S. Casa di Loreto secondo un affresco di Gubbio illustrato e commentato da M. FALOCI PULIGNANI. Roma, Desclée, Lefebvre e C., 1907. In-8 de 105 p., 1 pl. et 47 fig.

En rendant compte ici (t. LXXXI, p. 308 et suiv.) de l'ouvrage de M. le chanoine Chevalier sur *Notre-Dame de Lorette*, nous avons exposé les raisons qui nous faisaient regarder comme historiquement démontrée sa thèse de la non-authenticité de la translation. Depuis que son livre a paru, de nombreuses voix se sont élevées pour le contredire, remplaçant trop souvent les arguments par des injures ou des violences de langage.

Tel n'est pas le cas de l'ouvrage dont nous avons à parler ici et dans lequel Mgr Faloci Pulignani oppose à M. le chanoine Chevalier une fresque de Gubbio dans laquelle il voit l'image de la translation et dont il attribue la composition au milieu du XIVe siècle.

Le vénérable écrivain nous donne d'abord de cette fresque, assez mal conservée et qui a dû subir des restaurations, une description minutieuse ; puis il développe les raisons qui lui font voir dans cette peinture une représentation de Lorette et celles pour lesquelles il croit devoir en attribuer l'exécution à Martino de Nelli.

La fixation de la date de la pein-

Digitized by Google

ture est une chose fort délicate et qu'il est assez difficile de discuter sans un examen minutieux et des éléments de comparaison qui, ici, nous font un peu défaut. Certains points de la description, à en juger au moins d'après les abondantes reproductions dont Mgr Faloci Pulignani a eu soin d'orner son ouvrage, pourraient prêter matière à discussion : par exemple, son opinion, que l'artiste a voulu représenter la mer et des lauriers.

Une objection contre la présence, à Gubbio, d'une fresque représentant Lorette, ressort d'un document cité par l'auteur et qui parle simplement de *varia et plura gesta S. Francisci de Assisio*, de *molti e diversi fatti in ordine al medesimo santo dipinti*. Mgr Faloci Pulignani s'efforce bien de rappeler que des légendes mêlent le nom de saint François à celui de la Santa Casa ; il dit bien qu'il est vraisemblable que l'on eut de bonne heure à Gubbio connaissance des événements de Lorette : mais il n'en reste pas moins que le lien de la translation avec l'histoire de saint François est vraiment trop lâche et qu'il semblerait plus naturel de voir ici une représentation du miracle fameux de Notre-Dame des Anges.

Mgr Faloci Pulignani a envisagé d'ailleurs cette hypothèse, mais il la combat énergiquement et donne à l'encontre plusieurs arguments, dont le moindre n'est pas que l'église, ici représentée, est munie d'un clocher qui fait défaut à Notre-Dame des Anges et, qu'au contraire, quelque variété que l'on ait mise dans les représentations de la Santa Casa, l'on y a toujours laissé, comme caractéristique, le clocher.

Une autre difficulté, qu'il cherche à résoudre, mais qui subsiste, c'est que, sur la fresque de Gubbio, la Vierge est seule, tandis que la Vierge de Lorette a l'enfant divin dans les bras.

Il ne nous semble pas que Mgr Faloci Pulignani ait éclairci définitivement le mystère de la fresque de Gubbio. Il lui restera le mérite d'avoir attiré l'attention sur un document artistique intéressant.

E.-G. L.

—

Le Héraut de l'amour divin. *Révélations de sainte Gertrude, vierge de l'ordre de Saint-Benoît*, traduites sur l'édition latine des Pères Bénédictins de Solesmes. Nouvelle édition revue et corrigée. Paris et Poitiers, H. Oudin, 1906, 2 vol. in-18 de LXIII-348 et 396 p.

Le simple fait qu'il a fallu redonner une nouvelle édition de cette traduction, moins de dix ans après la publication de la précédente, parue en 1898, montre assez l'intérêt que le public chrétien témoigne aux révélations de sainte Gertrude. Et, de fait, en un temps où la dévotion au Sacré Cœur se développe si prodigieusement, les écrits de celle qui fut la théologienne de ce Cœur divin ne sauraient être négligés. Nul n'a parlé, sur ces matières, avec plus de profondeur, nul n'a été plus avant dans la connaissance et dans l'amour du Cœur de Jésus.

Mais les écrits de la sainte moniale d'Helfta possèdent encore un autre intérêt que celui de la théologie ou de la dévotion ; ils nous offrent de précieux renseignements sur la vie d'un couvent à la fin du XIIIe siècle. Et c'est surtout par ce côté historique qu'ils rentrent dans le cadre de cette revue. La traduction qu'en ont faite les Bénédictins est presque toujours exacte et satisfaisante. Dans

Digitized by Google

cette nouvelle édition, ils ont mis une préface entièrement neuve et différente de celle qui précédait l'édition de 1898. On y trouvera sur la vie de notre sainte et sur les vicissitudes du monastère où elle a vécu les renseignements essentiels; il nous a semblé que les Pères Bénédictins avaient abandonné, — et ils ont eu raison, — leur opinion ancienne sur le caractère bénédictin du couvent d'Helfta, qui fut en réalité cistercien.

Pour les noms de lieux qu'ils citent, les Bénédictins auraient mieux fait d'adopter les formes modernes: Rossdorf, par exemple, au lieu de Rodarsdorf. E.-G. LEDOS.

—

Jeanne d'Arc guerrière, *étude militaire*, par le général Frédéric CANONGE. Paris, nouvelle librairie nationale, 1907, in-12 de XII-132 p., avec cinq cartes ou plans.

Les traits essentiels de la vie de Jeanne d'Arc sont établis maintenant d'une façon certaine. Mais il peut y avoir encore des progrès à faire dans la connaissance de cette incomparable figure par des études techniques sur certains points spéciaux du sujet. L'un de ceux-ci, et non le moins important, est certainement le côté *militaire* de la physionomie et de la carrière de l'héroïque vierge. C'est à lui que s'est attaché, comme cela était naturel, le général Frédéric Canonge, dans le petit livre que nous avons sous les yeux, et qui s'inspire, donnons-lui tout de suite cet éloge qu'il mérite pleinement, des sentiments les plus justes et les plus élevés, au double point de vue religieux et patriotique.

L'auteur a partagé son étude en douze chapitres: I. Blois. II. Orléans; sa délivrance. III. Campagne de la Loire. IV. Chevauchée vers Reims. Le sacre. V. Campagne de l'Ile-de-France. Échec devant Paris. VI. Sur la Haute-Loire: les sièges. VII. Dernière campagne: Compiègne. VIII. Simples réflexions. IX. Ce qu'a dit Jeanne d'Arc. X. Examen des explications provoquées par le rôle militaire de Jeanne. XI. Opinion de l'auteur. XII. Un dernier mot. — On lit avec l'intérêt qui leur est dû, en raison de la haute compétence du général, ses appréciations et ses remarques sur l'action et sur l'œuvre militaire de Jeanne, et l'on regrette précisément qu'il ne soit pas entré à cet égard dans un développement plus étendu, dans un examen plus détaillé, plus technique. On regrette aussi qu'il se soit trop tenu, comme fondement de son travail, aux récits des historiens modernes et n'ait pas pris un contact plus direct avec les documents originaux. Son étude contient d'excellentes pages, mais elle en a de plus faibles. Nous exprimons le vœu que le général Canonge ne se contente point de cette ébauche, mais qu'il reprenne le sujet dans un ouvrage plus considérable et d'une façon tout à fait approfondie. Nous souhaitons, en attendant, que, tel qu'il est, son petit volume se répande dans les rangs de notre armée et qu'il y serve d'antidote aux idées fausses, aux sentiments malsains que, de différents côtés et sous des formes diverses, on semble prendre à tâche d'y propager aujourd'hui. M. S.

—

Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du *Defensor pacis*, par Noël VALOIS. Extrait de l'*Histoire littéraire*, tome XXXIII, p. 527-623.

Dans ce mémoire, M. Valois retrace

Digitized by Google

avec l'érudition abondante, claire et précise qui lui est habituelle, la carrière des deux célèbres écrivains jusqu'à leur rencontre à Paris, qui leur permit de collaborer. Le premier, né à Jandun en Champagne, maître ès arts de l'Université de Paris, professeur au collège de Navarre, chanoine de Senlis, auteur de nombreux traités qui, sous forme — pour la plupart — de commentaires de diverses œuvres d'Aristote, exposent une philosophie à tendances averroïstes; comme les averroïstes chrétiens, il semble admettre deux vérités, révélée et rationnelle, souvent opposées l'une à l'autre. Marsile Mainardino de Padoue, après des études médicales faites en Italie, vient à Paris après 1311; il est recteur de l'Université dès 1313. Le *Defensor pacis* fut achevé en 1324. La part très importante qu'y prit Jean de Jandun, niée par quelques modernes, a été admise par tous les contemporains. M. Valois en donne une analyse très détaillée. Dès 1326, un peu avant que leur qualité d'auteurs du livre se fût ébruitée, Jean et Marsile allèrent chercher fortune auprès de Louis de Bavière qui, non sans quelques hésitations, leur accorda son patronage et les prit à son service. Ils furent tout de suite traités par le Saint-Siège en adversaires considérables, et leur œuvre frappée de censures toutes spéciales. Jean de Jandun, fait par l'empereur évêque de Ferrare, mourut d'ailleurs, comme le démontre M. Valois, dès 1328. La carrière de Marsile se prolongea beaucoup plus tard, et lui laissa le temps d'écrire encore le *De Translatione Romani Imperii*, simple imitation du traité écrit sous le même titre par Landolfo Colonna; le *Defensor minor*, sorte d'appendice au *Defensor pacis*, rédigé en 1328, ouvrage inédit et non étudié jusqu'à présent, que M. Valois a eu le mérite de signaler; enfin le *De jurisdictione imperatoris in causa matrimoniali*, connu depuis longtemps, mais qui n'est qu'un remaniement du dernier chapitre du *Defensor minor*. — Un dernier paragraphe atteste, ne fût-ce que par les efforts réitérés du Saint-Siège pour le combattre, le retentissement prolongé qu'eut la publication du *Defensor pacis*. « Il n'y a rien d'excessif à prétendre qu'il a eu sa part d'influence dans le mouvement de la Réforme. »

E. Jordan.

—

A. Jeanniard du Dot : **Thomas a Kempis**, auteur certain de l'*Imitation*, démonstration simplifiée. Nantes, 1905, in-8 de 172 p

« Voyant mon frère captif dans une de ces prisons qu'on n'appelle pas des prisons tant elles sont douces; dans une de ces erreurs qu'on n'appelle pas des erreurs, tant elles sont légères; mais qui, erreurs ou prisons, le privent de l'air auquel il a droit; alors mon cœur s'échauffe, ma tête se monte, mon imagination devance les heures et je le sens déjà qui étouffe! Il ne me reste plus pour lui donner de l'air qu'à casser les vitres et même les vitraux, quitte à en saigner.

« Telle fut ma conclusion et je commençai dès lors l'humble opuscule que j'achève à cette heure. »

Voilà les sentiments vifs et vivement exprimés qui ont amené M. Jeanniard du Dot à nous délivrer vous et moi de l'erreur en nous prouvant, par « une démonstration simplifiée » et en cassant vitres et vitraux, que Thomas a Kempis est certainement l'auteur de l'*Imitation*. Sa dissertation ne manque ni d'entrain

Digitized by Google

ni de vie; elle parle de mille choses, elle nous prouve à la fois et presque par le même argument que Thomas a Kempis est l'auteur de l'*Imitation* comme Homère est celui de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Elle accable de plaisanteries et de reproches ceux qui tiennent encore pour Gersen ou Gerson, et en particulier Mgr Puyol. Peut-être trouvera-t-on en la lisant qu'elle « simplifie » trop le problème et que, pour le résoudre, il ne suffit ni d'échauffer son cœur et son imagination, ni de casser des vitres.

JEAN GUIRAUD.

—

Comtesse Marie DE VILLERMONT : **Un groupe mystique allemand.** *Étude sur la vie religieuse au moyen âge* Bruxelles, Albert Dewit, 1907, in-12 de IX-468 p.

La décadence de la papauté et des institutions ecclésiastiques au XIVe siècle ne doit pas nous faire perdre de vue la vie spirituelle qui continua, pendant ce temps, à se manifester dans l'Église. La sainteté y produisit encore des merveilles et le mysticisme eut ses révélations et ses extases. C'est ce qu'a démontré M. Dejob dans son livre récent sur la vie religieuse de l'Italie au XIVe siècle; c'est ce que nous prouve Mme la comtesse de Villermont dans cette étude sur un groupe mystique allemand. Ce groupe, c'est le couvent des dominicaines d'Engelthal, près de Nuremberg. Les religieuses qui le composaient vivaient dans une telle ferveur que toutes étaient favorisées de révélations surnaturelles. Celles qui semblent avoir le plus vécu de cette vie mystique sont celles qu'étudie particulièrement Mme de Villermont: Christine Ebner, sa sœur Dimat, Adélaïde Langmann et la plus illustre de toutes, la bienheureuse Marguerite Ebner. Cette étude est faite en grande partie d'après « le petit livre de la grâce » attribué à Christine Ebner, et d'après les révélations de la bienheureuse Marguerite. Ces ouvrages sont débordants de mysticisme et parfois il faut des grâces toutes spéciales pour les comprendre; aussi l'étude de Mme de Villermont n'intéressera-t-elle qu'une rare élite.

JEAN GUIRAUD.

—

MIREUR : **Les anciens couvents de Draguignan.** *Les Cordeliers.* Draguignan, impr. Latil, 1906, in-8 de 170 p.

Le savant archiviste du Var entreprend la monographie des anciens couvents de Draguignan, et dans ce premier fascicule, qui sera certainement suivi de plusieurs autres, il nous parle des Cordeliers. Il a divisé son étude en deux parties. Dans la première, il réunit tous les renseignements que les documents fournissent sur le couvent. Il ne donne pas beaucoup de créance à la légende qui y fait séjourner saint François; mais quelques vestiges archéologiques, habilement expliqués, lui permettent de remonter bien au delà des origines franciscaines et de rattacher la maison que les mineurs occupèrent à l'illustre abbaye de Cluny; il démontre, en effet, avec beaucoup de vraisemblance, sinon avec certitude, qu'avant d'être le couvent des Cordeliers, elle avait fait partie, dès le Xe siècle, des importants domaines que les Clunisiens tenaient, à Draguignan, des parents de saint Mayeul. Il nous décrit ensuite la création et les développements de ce couvent, en insistant sur les années où la faveur

Digitized by Google

des rois de Naples, comtes de Provence, et du pieux franciscain saint Louis, le portèrent à son apogée. Il montre les services qu'il rendit à la ville par les prédications de ses religieux et par son zèle pour l'instruction populaire. Dès le XVIe siècle, les symptômes de décadence se manifestèrent et c'est une triste histoire que celle de l'agonie, à travers le XVIIe et le XVIIIe siècle, de cette maison qui avait perdu l'esprit de saint François.

Dans la deuxième partie de son étude, M. Mireur étudie les bâtiments du couvent et, avec les vestiges qui en restent, il essaie de les reconstituer tels qu'ils s'élevaient au moyen âge. Il le fait en archéologue familier avec l'art provençal des périodes romane et gothique. Aussi, grâce à lui, voyons-nous apparaître l'ancienne église conventuelle, le cloître et les bâtiments claustraux. Il donne, en appendice, la liste alphabétique des familles qui avaient leurs sépultures dans l'église et ses dépendances. Il relève, dans les textes déjà publiés ou dans des documents inédits, les legs et les donations qui ont été faits au couvent, au cours de son existence; enfin, il reconstitue de la même manière la liste des gardiens qui ont gouverné le couvent et des religieux qui y ont vécu. Son étude se termine par une bibliographie soignée, par des plans et des dessins qui achèvent de donner à cette monographie un caractère vraiment scientifique. Souhaitons que M. Mireur en consacre de semblables aux autres couvents de Draguignan, comme il en a l'intention, et que l'histoire locale suscite beaucoup d'érudits tels que lui.

JEAN GUIRAUD.

—

René POUPARDIN : **Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale (IXe-XIe siècles)**, étude suivie d'un catalogue des actes des princes de Bénévent et de Capoue. Paris, Champion, 1907, in-8 de VII-184 p.

Dans quelle mesure les principautés lombardes de l'Italie méridionale ont-elles conservé les institutions politiques et administratives du royaume lombard qui fut détruit par Charlemagne et dont elles étaient les derniers débris? Voilà le problème que M. Poupardin essaie de résoudre dans cette dissertation. En utilisant les actes des princes de Bénévent et de Capoue, dont, en appendice, il dresse le catalogue, il étudie successivement les prérogatives du prince et l'administration du *palatium*, les attributions des gastalds et des *judices;* il dresse, en même temps, la liste des gastaldats et des comtés lombards de l'Italie méridionale. Au catalogue des actes des princes, il ajoute plusieurs pièces inédites ou rares qu'il publie *in extenso*. Cette dissertation le conduit à cette conclusion : les institutions de la royauté lombarde ont persisté en face des institutions franques ou germaniques, du VIIIe au XIe siècle; elles ont évolué, il est vrai, si bien que les comtes et les gastalds du XIe siècle différaient de ceux du IXe, mais leur évolution ne ressemble pas à celle qui a transformé en seigneurs féodaux les dignitaires de la royauté mérovingienne et carolingienne. En Italie, « ce sont des fonctionnaires qui n'obéissent plus, ce ne sont pas des vassaux se soumettant plus ou moins aux obligations qu'entraîne pour eux l'hommage qu'ils ont prêté. » On trouvera et on louera, dans cette étude restreinte, les qualités de méthode, de

Digitized by Google

netteté et de précision qui caractérisent les ouvrages plus importants de M. Poupardin.

JEAN GUIRAUD.

—

La foi religieuse en Italie au XIVe siècle, par Charles DEJOB, professeur adjoint en Sorbonne. Paris, Fontemoing, 1906, in-16 de 443 p.

L'Italie, à la veille de la Renaissance, dans la fleur de son développement artistique et littéraire, l'Italie de Dante, de Pétrarque, de Boccace, de Giotto, de Catherine de Sienne, exerce aujourd'hui sur un grand nombre d'esprits, en France, un attrait irrésistible. Mais bien peu de gens la comprennent et la jugent autrement que par les séduisantes images extérieures qu'elle a laissées. Aussi, parmi les gens qui prétendent l'aimer, combien ne fondent leur amour que sur une connaissance fausse, faite d'erreurs et de préjugés! Ainsi arrive qu'ils oscillent d'une impression à l'autre, passant d'une horreur admirative pour les guerres, les émeutes, les meurtres, les trahisons, à une béatitude émue devant les fresques et les prédelles, les madones et les anges Tout absorbés par l'un ou par l'autre de ces deux aspects, fort peu de gens s'avisent qu'ils ont tous les deux existé à la même heure et dans les mêmes lieux; bien moins de gens encore se demandent comment peut s'expliquer un contraste si extraordinaire, et comment on en doit chercher les raisons profondes et vraies dans la vie.

Cette recherche nécessaire est celle justement qu'a entreprise et menée à bonne fin M. Charles Dejob dans l'excellent livre qu'il vient de publier. Je ne saurais trop en recommander la lecture à tous ceux qui ne veulent pas se contenter de vues superficielles. C'est d'ailleurs une lecture captivante, variée; le livre est peuplé de traits curieux, frappants, pittoresques. Mais c'est aussi un livre de sérieuse information. On ne saurait croire combien d'attentives recherches il suppose, quelles vastes et diligentes lectures, quelle connaissance méthodiquement poursuivie de cette littérature historique de l'Italie, multiforme et insaisissable, répandue au jour le jour dans une foule innombrable de publications diverses. Qui pouvait former une si complète collection mieux que le vigilant et efficace président de la Société des études italiennes, auquel rien, depuis trente ans, n'échappe de la production savante de l'Italie, où il est lui-même membre de tant de sociétés savantes? Personne assurément. Car il est l'encyclopédie vivante de l'Italie, et le livre que j'analyse ici n'est autre chose qu'une petite encyclopédie morale de l'Italie du XIVe siècle. Aussi nous ne sommes pas surpris de constater que M. Dejob, tandis que nous le voyons depuis longtemps s'attacher à tant de travaux italiens sur l'instruction publique et sur les XVIIe et XVIIIe siècles, ne négligeait pas pourtant le moyen âge et s'en tenait sous main parfaitement au courant. Il prend aujourd'hui pour point de départ cette phrase de Cesare Guasti : « Le siècle du Décaméron était profondément ascète. » Il montre la part de vérité que contient cet apparent paradoxe, en s'attachant tour à tour à toutes les classes de la société, clergé, marchands, lettrés, soldats, peuple. C'est la préface nécessaire, solide et élégante, de toute étude sur la société et les arts du XIVe siècle italien.

HENRY COCHIN.

Digitized by Google

Histoire de la maison de Baglion. *Les Baglioni de Pérouse*, par le comte L. DE BAGLION DE LA DUFFERIE. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907, gr. in-4 de XIII-571 p.

La maison des Baglioni est célèbre dans l'histoire féodale de l'Italie du centre, non moins que dans l'histoire des arts et des lettres. Quoique leurs antiques demeures aient disparu, et que Pérouse, leur patrie, ait en partie changé de figure depuis le temps de leur splendeur, par la mainmise définitive de l'autorité pontificale et l'érection de l'énorme citadelle de Paul III, leur renommée n'en reste pas moins vivante. C'est que leur nom se retrouve partout, dans les guerres, les discordes civiles, comme dans les magistratures et les négociations, entre le XIIIe et le XVIe siècle. C'est aussi qu'ils ont eu la bonne fortune de trouver en leur temps de notables historiens : je veux parler surtout de ce Matarazzo, dont la chronique est justement chère à tous ceux qui ont quelque sens de la beauté italienne et des mœurs ombriennes de la Renaissance. Dans son récit sincère, pittoresque et passionné, revivent les *vertueux* cavaliers italiens, ces types ineffables de grâce, d'élégance, de témérité, de mépris de la mort pour les autres comme pour eux, qui nous paraissent de loin comme des *spécimens*, inquiétants à vrai dire, mais délicieux, de l'espèce humaine.

Les Baglioni de Pérouse ont laissé des descendants directs en France jusqu'à nos jours, issus d'un rameau très anciennement séparé de la souche pérugine, mais qui ont gardé l'orgueil de leur illustre race, la fidélité à ses traditions de vaillance et de haute culture. C'est à la fin du XIVe siècle qu'un Michel Baglioni, exilé de Pérouse et attaché à la fortune des princes de la maison d'Anjou, pour qui il avait guerroyé en Italie, s'établit par un mariage dans le Maine. Il épousa, avant 1400, une Ysabeau de Surcoulmont, qui lui apporta la seigneurie de la Dufferie qu'elle tenait de sa mère (Il y eut aussi dans le Lyonnais une autre branche française dite Baglion de Saillant et de la Salle.) Le temps a passé, et il arrive aujourd'hui qu'un descendant français de la maison de Baglion a entrepris de retracer les hauts faits et les mérites de ces ancêtres à Pérouse et en Italie comme aussi les services rendus à la France par ceux d'entre eux qui sont devenus Français.

M. le comte de Baglion de la Dufferie nous offre un énorme volume compact, renfermant une quantité vraiment considérable de renseignements et édité avec un très grand luxe. C'est dire le caractère particulier de cette importante publication ; l'auteur est constamment animé d'une émotion spéciale et communicative ; quelque chose vibre en lui de l'enthousiasme du passé. Il a voulu peindre, d'amples et belles lignes, un tableau cher à son cœur ; c'est un culte de vénération qu'il professe pour ses grands ancêtres ; il a même voulu se représenter leur figure plus directement que par les couleurs d'un récit pittoresque, par des dessins, des gravures, portraits imaginaires et dont il est l'auteur. C'est ici un détail à ne pas oublier.

Il ne faudrait pas croire que ces caractères si personnels, la naturelle et touchante partialité d'une œuvre aussi familiale, privent le livre de mérites historiques très sérieux. L'auteur est un chercheur patient et

Digitized by Google

consciencieux; j'admire la studieuse application qu'il a mise à poursuivre partout où il pouvait en trouver les sources imprimées ou inédites; ces mérites sont d'autant plus notables chez un érudit qui s'est préparé de lui-même et spontanément. Sur quelques points assurément, la confiance attribuée à certains historiens de seconde main, le choix des éditions, la disposition matérielle du livre, certaines objections de détail pourraient être soulevées. Je les appliquerais particulièrement aux époques primitives; ici, M. de Baglion a un peu l'âme des anciens historiens italiens, et comme eux il a quelque peine à critiquer sévèrement les belles histoires légendaires sur lesquelles on fut toujours tenté de fonder les origines des villes italiennes comme des familles. N'oublions pas qu'il n'existe pas une seule famille italienne qui puisse retracer une généalogie probable jusqu'aux temps de la décadence romaine. Et n'oublions pas davantage le goût qu'eurent bien des gens aux xve et xvie siècles pour appuyer certaines glorieuses descendances sur certaines vagues similitudes de noms. Puis-je faire remarquer en passant que le rapprochement établi par Raphaël de Valterre entre le nom des Baglioni et celui de Godefroy de *Bouillon* ne frappait pas les esprits en Ombrie au xive siècle, puisque le peintre qui a décoré alors le palais des Trinci à Foligno a donné au nom de Bouillon cette bizarre orthographe : *Burbuglione*.

Ces quelques sincères réflexions ne m'empêchent pas de reconnaître en M. de Baglion un très attentif généalogiste. Les grands tableaux généalogiques qu'il a ajoutés à son livre, et où prennent place près d'un millier de noms, rendront de grands services. (La science généalogique est un peu négligée en Italie depuis les temps de Litta et du comte Passerini.) C'est là un des grands mérites du livre dont je parle. J'ai dit qu'il en a beaucoup d'autres. Je louerai par-dessus tout le développement donné à la partie du livre qui touche à l'histoire de l'art, et l'excellente illustration documentaire qui s'y rapporte. (Voir notamment les reproductions de l'admirable manuscrit des *Annales décemvirales*.) Les Baglioni ont été les Mécènes des plus grands peintres de l'Italie centrale à l'aurore de la seconde Renaissance. Pour se figurer les Baglioni des chroniques, il faut les identifier, comme l'a très heureusement fait leur descendant, avec les êtres sveltes, élégants, nerveux et graves qui furent peints par Fiorenzo di Lorenzo (Pinacothèque de Pérouse), par Pintoricchio (église d'*Aracoeli* à Rome). Et puis, si l'on veut voir les héros mêmes de Matarazzo, aux aventures romanesques et aux noms étranges, il faut en venir à Raphaël, au jeune Raphaël de la première et de la seconde manière, car il a fait d'Astorre Baglioni son saint Georges, et il a peint le beau et malheureux Grifolino et la douloureuse Atalanta, sa mère, dans sa célèbre *Mise au tombeau*.

En voilà assez pour faire comprendre l'intérêt qui s'attache au volume que le descendant des Baglioni, pour le rendre digne de ses héros, a voulu beau et rare[1]. HENRY COCHIN.

[1] Le tirage est limité à cent exemplaires.

—

Digitized by Google

Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple, publié et annoté par M. le marquis DE RIPERT-MONCLAR. Paris, Champion, 1907, in-8 de CLXIV-307 p.

L'Académie de Vaucluse a entrepris la publication de documents inédits pour servir à l'histoire du département. Elle inaugure ces *mémoires* par la publication du cartulaire de Richerenches, l'une des commanderies prospères que l'ordre du Temple eut dans le marquisat de Provence. Ce recueil se compose de deux cent soixante-deux pièces, allant du 19 mars 1136 au 16 avril 1214. Toutes ont trait à la fondation de l'établissement et au développement de ses propriétés, par voie de donation, d'achat ou d'échange.

Les publications de cette nature ont le grand avantage de déterminer ceux qui les entreprennent à résoudre toutes les questions qu'un esprit sagace se pose, en examinant ces textes par le menu. M. de Ripert-Monclar n'a reculé devant aucun de ces problèmes, ce qui lui a donné du personnel de la commanderie, des institutions qui la régissaient, des familles qui lui ont fourni des membres et qui ont entretenu des relations avec elle, des conditions économiques et sociales des habitants du pays, une idée assez exacte et fondée pour lui permettre de rédiger une introduction pleine de faits. Il s'y occupe des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange et Vaison, des abbés d'Aiguebelle, mentionnés dans le cartulaire. Viennent ensuite les suzerains de la contrée, les comtes de Valentinois, les comtes d'Orange de la maison de Nice, les maisons seigneuriales de la contrée, les seigneurs indépendants de Montélimar, les coseigneurs de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Sur toutes ces familles, et par conséquent sur le pays lui-même, le cartulaire offre des renseignements historiques de premier ordre. On y trouve de précieuses indications sur les localités du voisinage et leurs seigneurs.

Le chapitre que M. de Ripert-Monclar consacre aux renseignements sociaux demande une attention particulière. Il groupe les plus intéressants dans une monographie de la seigneurie de Bourboutun. On y voit comment la fortune des familles se détruisait, « se pulvérisait, » en fort peu de temps, sous l'action d'un régime successoral déplorable, qui assurait à chaque enfant une part égale de l'héritage. Un grand nombre de familles aristocratiques se confondirent dans la foule des paysans. Le peu de bien qui restait à chacun était grevé de charges très lourdes. La seigneurie de Bourboutun se trouva, pour sa part, extraordinairement émiettée, lorsque les Templiers réussirent à la reconstituer au moyen d'acquisitions multiples. On s'explique, dès lors, l'accueil fait aux études de droit romain dans ces contrées; elles mirent en honneur « la pratique du testament ou règlement anticipé de la succession par le père de famille. » Il se fit, au XIIe et au XIIIe siècle, une prompte réaction contre les coutumes ruineuses. « A tous les rangs de la société, l'épargne, les capitaux disponibles s'emploient, en haut, à la reconstitution des seigneuries; en bas, à celle des simples ménages, et la propriété rurale se reforme assez rapidement telle qu'elle a subsisté jusqu'à la Révolution. »

Les évêchés, les abbayes et les églises tracèrent, par leur exemple, la marche à suivre. Leur prospérité

Digitized by Google

tenait à la stabilité du domaine qui échappait à la désastreuse loi des partages.

Ces quelques indications suffisent pour montrer le sérieux avec lequel M. de Ripert-Monclar a compris son rôle. L'Académie de Vaucluse n'a qu'à nous donner quelques volumes de cette valeur pour occuper l'une des premières places sur la liste de nos sociétés savantes les plus utiles.

J. Besse.

—

Histoire de la réunion de Vienne à la France (1328-1454), par Claude Faure. Grenoble, Allier frères, 1907, in-8 de 362 p.

Cette histoire est composée et écrite d'après les bonnes méthodes des chartistes. Elle s'ouvre par l'exposé des *Sources* et la *Bibliographie*, et par là nous pouvons juger de la luxueuse documentation de l'ouvrage. Aussi prendra-t-il un des meilleurs rangs dans l'Histoire du Dauphiné. Ensuite, vient une très attachante *Introduction historique et géographique* (p. 17-34). Elle se divise, cette histoire, en deux parties : la première, c'est le gouvernement de Vienne par l'archevêque, le chapitre de l'église de Saint-Maurice, les comtes et enfin la municipalité. La deuxième partie a pour objet la conquête de Vienne par les rois de France et son administration sous les mêmes rois. Des pièces justificatives importantes complètent l'ouvrage : I. Les consuls de Vienne de 1386 à 1454; II. Traité entre Philippe VI de Valois et Bertrand de La Chapelle pour le partage de Sainte-Colombe; III. Annexion de Sainte-Colombe par Philippe de Valois; IV. Accord entre le Dauphin et l'archevêque de Vienne; V. Droits des comtes de Vienne; VI. Droits du Dauphin à Vienne; VII Lettre de l'empereur Sigismond à Amédée, duc de Savoie, lui mandant de maintenir les privilèges de Vienne; VIII. Hommage des consuls de Vienne au dauphin Louis; IX. Hommage de Jean de Poitiers, archevêque de Vienne, au dauphin Louis; X. Règlement sur l'administration de la ville de Vienne.

Louis Robert.

—

La lèpre en Occident avant les croisades, par Godefroid Kurth. Paris, Bloud, 1907, in-12 de 62 p. (Collection *Science et Religion*.)

Depuis l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle jusqu'aux plus récents Manuels d'histoire de France, on répète que la lèpre a été introduite en Occident par les croisades. M. Kurth vient de consacrer quelques pages, écrites de verve et bourrées d'érudition, à démontrer l'absurdité de ce cliché tendancieux La lèpre répandue en Occident au temps de l'Empire romain, attestée en Gaule, en Italie, en Angleterre, en Irlande, par les Vies de saints depuis le IVe jusqu'au XIe siècle, objet de règlements disciplinaires édictés par les conciles du VIe siècle et par les capitulaires du IXe, soignée dans de nombreuses léproseries antérieures aux croisades, voilà ce que dit l'histoire vraie, faite d'après les sources par un véritable savant. Parions qu'en dépit d'une rectification aussi autorisée, l'on continuera à enseigner à nos écoliers, primaires et même secondaires, que la lèpre est « le sale résidu des croisades, » pour employer une élégante expression de Michelet!

M. Kurth rappelle (p. 38) une observation de M. Guignet confirmée pour la Loire-Inférieure par M. Léon Maître, et voyant dans la situation la

Digitized by Google

plus ordinaire des léproseries, bâties très souvent le long des anciennes chaussées romaines, un indice de leur antiquité. Lui-même constate à Arlon, sa ville natale, l'existence d'une léproserie près d'une voie romaine abandonnée. Je puis indiquer le même fait pour Rouen : la léproserie du Mont-aux-Malades, sur un plateau dominant la ville, était au bord de l'ancienne voie qui allait de Rotomagus à Juliobona (Lillebonne) et à Caracotinum (Honfleur).

L'opuscule que M. Kurth a si opportunément inséré dans la collection *Science et Religion* fut à l'origine un mémoire présenté au Congrès scientifique international des catholiques à Paris, en 1891, et publié dans le compte rendu de ce congrès. Mais il est resté, dit l'auteur, enterré dans ce compte rendu et inconnu de tous les érudits. Le reproche n'est pas tout à fait juste, car je le trouve plusieurs fois cité dans le tome III (1906) de la belle *Histoire de la charité* de M. Léon Lallemand, qui a précisément, p. 231 et suiv., un chapitre sur « la fondation des léproseries, » dans lequel il émet les mêmes conclusions que M. Kurth.

PAUL ALLARD.

V. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Pétrarque. *Le Traité De sui ipsius et multorum ignorantia*, publié d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque vaticane par L. M. CAPELLI. Paris, Champion (Bibliothèque littéraire de la Renaissance), 1906, in-16 de 120 p.

En 1366, à Venise, Pétrarque, déjà vieux et illustre dans l'Europe entière, fut cependant l'objet des critiques acerbes de quelques hommes qui se piquaient de sciences exactes. C'étaient des *Averroïstes;* l'étude d'Aristote et de son commentateur arabe les avait conduits à un état d'esprit bien voisin de ce que nous appellerions aujourd'hui positivisme. Pétrarque, pour libre esprit qu'il fût, n'était pas pour leur plaire, car il prétendait être et demeurer chrétien. Aussi quatre averroïstes, jeunes et plus insolents que les autres, ne craignirent pas de l'outrager, le traitant simplement d' « ignorant. » Le titre de la réponse qu'il leur fit est plein de fine ironie. C'est un traité de « son ignorance. » De ce traité une bonne édition nous est donnée aujourd'hui.

L'intérêt historique, philosophique, littéraire du petit livre est très grand A mesure d'ailleurs qu'une étude plus attentive s'attache à la vie et à l'œuvre de Pétrarque, on s'aperçoit comme l'histoire de ce rare esprit se mêle à toute l'histoire non seulement morale et littéraire, mais religieuse et politique de son temps. On n'en est donc que plus surpris de voir qu'à l'heure où nous sommes une grande partie des œuvres de ce grand homme, dont des manuscrits excellents ou même autographes existent, ne nous est encore accessible que dans des éditions ou détestables ou au moins insuffisantes. Un grand effort se fait en ce moment en Italie pour remédier à ce fâcheux état de choses. A la suite des fêtes du sixième centenaire, en 1904, une commission officielle fut instituée pour préparer spécialement une édition critique de l'*Épistolaire*. En attendant, certains efforts isolés pro-

Digitized by Google

duisent de temps à autre une édition satisfaisante de quelque œuvre particulière. C'est là que les pétrarquisants français sont heureux d'unir leurs travaux à ceux de leurs confrères d'Italie. Nous espérons offrir bientôt une édition du *Rerum memorandarum* à cette *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* qui s'enrichit aujourd'hui du *De sui ipsius*. Elle donne cette édition par les soins d'un jeune érudit italien qui a dédié son œuvre au regretté Angelo Solerti, et se réclame, pour sa méthode de publication, des conseils de l'éminent maître F. Novati. C'est dire que l'édition est conçue suivant les plus sûrs principes de la science. Elle a d'ailleurs cet inestimable avantage d'être publiée d'après un manuscrit autographe de Pétrarque, le *Vat. lat.* 3359, dont l'authenticité a jadis été démontrée par Pierre de Nolhac. Voici donc un petit livre qui a sa place dans toutes les bibliothèques d'histoire littéraire et honore à la fois la science italienne et française.

H. C.

—

Fra Angelico et Benozzo Gozzoli. Le Maître et l'Élève, par Gaston Sortais. Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, s. d., petit in-4 de 274 p., illustré de 5 chromos et de 48 photogravures hors texte.

Entre les divers dons intellectuels de M. Gaston Sortais, le moins heureux n'est pas sa vocation pour l'histoire de l'art. Il nous en a donné un nouveau et remarquable témoignage dans le beau volume qu'il a récemment consacré à deux maîtres, dont l'un très grand, de la peinture italienne au xve siècle, et qu'il a fait orner d'une illustration à la fois agréable, instructive et suggestive. Dans une première partie, l'auteur retrace la lutte entre le *spiritualisme et le naturalisme dans l'art* à l'époque du peintre de Fiesole ; il nous fait visiter la *Florence du XVe siècle;* il apprécie tour à tour les *tableaux* et les *fresques* de Fra Angelico; il le rapproche de Michel-Ange et de Raphaël.... Après le maître, l'élève. Benozzo Gozzoli est l'unique disciple qui se soit montré digne de Fra Angelico. Benozzo fut un artiste presque incomparable dans la peinture narrative. M. Sortais suit ce délicieux *fresquiste* dans les principales étapes de sa longue et brillante carrière : il nous fait goûter successivement les fresques qui représentent la *Vie de saint François* dans l'église de Montefalco en Ombrie, le *Voyage des Mages*, parure étincelante de la chapelle des Médicis à Florence, l'*Histoire de saint Augustin* sur les murs du chœur de l'église S. Agostino, à San Gimignano, la cité aux « belles tours; » enfin et surtout il s'arrête devant la série splendide des vingt et une fresques qui se déroulent sur les parois du *Campo-Santo* de Pise, comme une merveilleuse épopée biblique.

L'intérêt de cet ouvrage pour les amis des beaux-arts saute aux yeux. Mais il est intéressant aussi pour les amis de l'histoire. L'art, considéré historiquement, est une partie importante du tableau des mœurs et des idées chez les générations disparues, et M. Sortais n'a pas négligé cet aspect de son sujet. Il a montré aussi par sa façon de le traiter que la méthode historique lui est familière, comme l'indique notamment le soin donné par lui à la « bibliographie ». Il a su très bien sentir et faire ressortir l'enseignement qui résulte des caractères distinctifs du talent et de l'œuvre de Fra Angelico pour une juste appré-

Digitized by Google

ciation, au point de vue général, c'est-à-dire littéraire aussi bien qu'artistique, de la révolution intellectuelle qui a reçu le nom de Renaissance, comparée avec la tradition du moyen âge. De judicieux et utiles rapprochements lui ont servi à mettre en lumière d'excellents principes d'esthétique, applicables à la littérature et à l'éloquence. Ces qualités variées, manifestées avec discrétion dans un style d'une sobre élégance, font du livre de M. Sortais une lecture recommandable à tout le monde, mais qui serait en particulier fructueuse pour les jeunes gens. M. S.

—

Dom H. Leclercq : **Les Martyrs. VII. La Réforme.** Paris, H. Oudin, 1907, in-12 de cxviii-371 p.

Le P. Leclercq, avec ce septième volume, aborde délibérément l'histoire moderne. Les documents qu'il traduit et publie sont du plus haut intérêt. Plus de la moitié se rapportent aux martyrs d'Angleterre : chartreux de Londres, cardinal Fisher, Thomas More; mais il y a aussi, sur les victimes des « Gueux, Huguenots et Puritains » en France, et sur les martyrs allemands et hollandais de la Réforme, des renseignements curieux, des récits touchants, qui seront nouveaux pour la plupart des lecteurs. Les textes sont précédés d'une longue introduction où l'auteur compare les martyrs du xvie siècle avec ceux des premières persécutions : cent dix-huit pages, c'est peut-être beaucoup pour ce sujet, et le P. Leclercq ne s'est pas fait faute de parler, à l'occasion, de choses et d'autres. Çà et là nous aurions peut-être à relever quelques appréciations qui doivent être considérées comme personnelles à l'auteur des *Martyrs;* mais il vaut mieux ne pas nous arrêter à ces petits côtés : ce qu'il importe de constater, c'est que Dom Leclercq poursuit régulièrement son œuvre, et que chaque nouveau volume est digne des volumes précédents, digne du sujet, et digne de l'ordre bénédictin. L. C.

VI. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Le prétendu mariage de Bossuet, *étude critique*, par J. Gaignet. Paris, Bloud, 1907, in-12 de 64 p.

J'ai rendu compte (voir *Revue*, t. LXXXI, p. 324) de l'étude consacrée à ce sujet par M. l'abbé Urbain. Elle n'a point paru suffisante à l'auteur de l'opuscule dont on vient de lire le titre. M. Gaignet a donc examiné à son tour la calomnie dirigée contre la mémoire de Bossuet. Il n'a pas eu de peine à en montrer le néant; mais il n'a pas apporté, dans cette démonstration, beaucoup d'arguments nouveaux, et les documents dont il se sert sont presque toujours ceux qu'avait rassemblés la patience érudite de M. Urbain.

Son principal mérite est de faire bien sentir les contradictions existant entre les versions diverses de la même calomnie, — la version de Denis, qui, malgré les impossibilités juridiques et canoniques d'une telle imputation, prétend que Bossuet contracta mariage avec Mlle de Mauléon, étant chanoine de Metz et sous-diacre, — celle de Voltaire, qui parle « d'un contrat de mariage secret » entre elle et « Bossuet encore très

Digitized by Google

jeune, » avant que celui-ci entrât dans les ordres, contrat « qui ne fut point suivi de la célébration, » et auquel tous deux renoncèrent d'un commun accord. M. Gaignet montre clairement, d'après le droit civil du temps, l'impossibilité où eût été Mlle de Mauléon de se prévaloir de ce contrat après la mort de Bossuet, comme Legendre prétend qu'elle le fit. La partie juridique de l'écrit de M. Gaignet eût gagné à être plus serrée : mais il se sert utilement des ouvrages de Pothier.

En résumé, cet opuscule est à lire, mais on regrettera le ton général, qui manque du calme nécessaire à un ouvrage d'histoire, et surtout les attaques peu justes dirigées contre M. l'abbé Urbain.

PAUL ALLARD.

—

Aventuriers et femmes de qualité. — *Une fredaine de Bussy-Rabutin. — Poisson et Pompadour. Bagatelle et ses hôtes. — La fille du maréchal de Saxe*, par Ch. GAILLY DE TAURINES. Paris, Hachette, 1907, in-16 de 356 p., illustré de 8 planches hors texte.

C'est une des faiblesses de nos jours que, pour plaire à ce qu'on nomme le grand public, les auteurs qui font mieux que des romans se croient obligés d'imaginer des titres à effet, qui souvent riment assez mal à leur sujet : celui-ci est du nombre ; c'est toute la critique que nous ferons du livre, car, en somme, nous n'avons que du bien à en dire.

M. de Taurines, sous une forme légère, serre de près l'histoire, appuyé sur plus d'un document inédit, et il raconte avec assez d'agrément pour que je me sois pris, en lisant son livre très vivant, à songer à une réhabilitation du théâtre historique si amèrement ridiculisé par *Ruy Blas* et *tutti quanti*. De chacun de ces récits, quelles bonnes pièces on pourrait tirer, sans en altérer aucunement le fond ! Je ne veux pas parler du chapitre des Poisson, qu'il serait trop pénible de voir représenter à ceux qui, comme nous, respectent profondément, malgré tout, l'ancienne monarchie ; mais les fredaines de Bussy, telles quelles, avec le correctif de la sainteté de Mme de Miramion, ne remplaceraient-elles pas avantageusement *Les Demoiselles de Saint-Cyr*, par exemple, qu'on ose produire encore sur la scène de la Comédie française, et qui sont bien le comble de la stupidité en ce genre ?

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

L'Hôtel de Transylvanie, d'après des documents inédits, par Léo MOUTON. Ouvrage orné de 4 planches hors texte. Paris, Daragon, 1907, in-8 de 81 p. (*Bibliothèque du Vieux Paris.*)

Le nom de l'Hôtel de Transylvanie a été rendu populaire par le roman de *Manon Lescaut ;* mais parmi les innombrables lecteurs de l'œuvre de l'abbé Prévost, combien y en a-t-il qui, se rappelant que ce roman est une autobiographie, aient songé à rechercher où était situé et ce qu'était devenu le lieu des exploits de Des Grieux ?

L'Hôtel de Transylvanie existe encore : il est représenté par l'immeuble qui, à l'angle de la rue Bonaparte, porte le numéro 9 du quai Malaquais. C'est l'histoire de cette demeure que M. Mouton a entrepris d'écrire en s'aidant de documents puisés aux meilleures sources.

Construit au commencement du XVIIe siècle, après le morcellement des

Digitized by Google

jardins de l'ancien hôtel de la reine Marguerite, cet immeuble qui, naturellement, a subi bien des additions, des retranchements et des modifications depuis cette époque, appartint successivement à différentes familles et fut occupé par un grand nombre de locataires, dont plusieurs ont une certaine notoriété. C'est parmi ces derniers que M. Mouton a relevé le nom de François Rákóczi, prince de Transylvanie, qui vint à Paris en 1714, y séjourna près de trois ans, et laissa à l'hôtel qu'il avait habité, ou plutôt que sa suite avait occupé, la dénomination dont l'abbé Prévost a perpétué le souvenir.

Il faut louer l'auteur de cette monographie du choix des documents (pièces d'archives et actes notariés) qu'il a cités dans son travail ; ils sont, pour le plus grand nombre, inédits. Il ne déplairait pourtant pas au lecteur de trouver groupées dans une étude aussi parisienne quelques citations qui eussent été à recueillir dans les imprimés contemporains. C'est ainsi que l'Allemand Nemeitz, ayant visité Paris en 1714-1715, ne manque pas de mentionner, dans le chapitre qu'il consacre aux *Assemblées de jeu*, celles qui se tenaient « chez l'Envoyé de Gênes, et dans l'Hôtel du prince Ragotzy (*sic*), au faubourg Saint-Germain, comme ayant de la cour la permission de tenir chez eux table pour les jeux de hasard. » Le temps et la place me manquent pour recourir à d'autres sources que M. Mouton n'a sans doute pas ignorées, mais que — ce que je pense regrettable — il a dédaignées. N'eût-il pas trouvé, aussi, dans la *Gazette de la Régence*, publiée en 1887 par feu Édouard de Barthélemy, un curieux passage (9 mai 1717, p. 168) qui nous montre la persistance du Lansquenet et des Trois dés chez le prince Ragotski (*sic*), alors que le Roi avait défendu le Pharaon ? Ce sont là de minces contributions au sujet, mais elles sont intéressantes et s'y rapportent très directement. Elles n'eussent pas déparé la page dans laquelle l'auteur a cité une courte phrase, très heureusement choisie, de la *Suite des Mémoires et aventures d'un homme de qualité*. P. Lee.

—

Le Campagne di guerra in Piemonte (1703-1708) e l'Assedio di Torino (1706). *Studi, Documenti, Illustrazioni.* Vol. primo. Studio documentato postumo di Ermanno Ferrero, pubblicato da Carlo Pio de Magistris. Vol. settimo, da Ferdinando Rondolino. Torino, Fratelli Bocca, 1907, in-4 de LXXXVIII-366 p. et XXVIII-466 p.

Sous les auspices d'une société importante de Turin, la *R. Deputazione sovra gli studi di storia Patria per le antiche provincie e la Lombardia*, M. Pietro Fea avait publié l'an dernier, à l'occasion du deuxième centenaire du siège de la cité, un travail historique dont la *Revue* a rendu compte. C'est avec le même patronage que les éditeurs Bocca font paraître les tomes I et VII d'une histoire monumentale embrassant toute la période de guerre comprise entre les années 1703 et 1708, avec d'infinis détails sur l'investissement de Turin et les opérations militaires en Piémont et en Savoie.

Le tome Ier contient, en guise d'introduction, une remarquable étude posthume d'Ermanno Ferrero, sur l'armée piémontaise au début du XVIIIe siècle, avec monographies de ses douze régiments d'infanterie (dont deux étrangers), de ses cinq corps de cavalerie, de son « batail-

Digitized by Google

lon » d'artillerie, avec renseignements précis sur le recrutement des troupes, les modes d'avancement, la solde des officiers, soldats et gradés, les effectifs, l'organisation des services administratifs.

C'est au camp franco-espagnol de San Benedetto, où se rendirent les troupes du duc de Savoie, commandées par le comte de Castellamonte, qu'il convient de placer le point de départ des préliminaires de la campagne de 1703. Louis XIV commençait à suspecter la bonne foi et les intentions de Victor-Amédée II, et il avait donné au duc de Vendôme l'ordre de surveiller son attitude et ses agissements.

Aux archives d'État de Turin, dans les *Registri delle lettere della Corte*, dans des bibliothèques particulières, dans les dépôts officiels de Vienne et de Berlin, aux Archives historiques de la guerre à Paris, les auteurs ont emprunté une série de lettres émanant d'un grand nombre de personnages ayant joué un rôle, même modeste, dans les événements de l'époque. Parmi les correspondants principaux, il convient de noter le duc de Savoie, le comte de Castellamonte, le comte de None, le comte de Santena, le marquis Pallavicino, le comte Starhenberg, le prince Eugène de Savoie, le marquis de Parella, le comte de Tessé, le marquis Visconti, le comte Carron, le duc de Vendôme, le commandeur Deshais.

Les lettres publiées dans le tome Ier vont du mois d'août 1703 au 31 janvier 1704. Elles ont une valeur documentaire incontestable, mais présentent un intérêt fort inégal et auraient gagné à être résumées et commentées dans une notice spéciale.

Le tome VII, dont la rédaction fut confiée à un écrivain distingué, M. Ferdinando Rondolino, a pour titre : *Vita Torinese durante l'Assedio*, et constitue une œuvre autonome, tout en rentrant dans le cadre général de la publication. Un court préambule initie le lecteur aux mœurs, aux coutumes des habitants de la ville, aux usages de la cour, aux idées et préjugés de la noblesse et de la bourgeoisie, fait connaître les paroisses, les corporations des artisans, les frairies, les institutions de tout ordre, scolaires et charitables.

La partie documentaire du tome, pour laquelle furent mis à contribution les *Atti parrochiali* des diverses églises, le journal du siège du bienheureux Sebastiano Valfrè, les archives communales de Turin, les inventaires de l'administration militaire, archives des hôpitaux, et une série de mémoires, de cartes et plans topographiques, présente un grand intérêt, bien que l'extrême abondance des détails et des menus faits devienne parfois fatigante.

Un chapitre est consacré à la chronique religieuse du siège ; il démontre éloquemment ce fait que la foi très vive des habitants de Turin et leur confiance en la miséricorde de la Vierge et des saints, protecteurs de la cité, soutint le courage de la milice urbaine et lui permit d'accomplir, au moment de la lutte finale, des actes de vaillance et d'héroïsme. Les prières publiques et les processions se succédaient dans les églises et sur les places, et une inscription rappelle que la neuvaine demandée aux autorités ecclésiastiques par le colonel de Bierville, en l'honneur de saint Francisco da Paola, se termina le jour même où fut levé le siège de la cité.

Digitized by Google

La typographie et la partie iconographique des *Campagne di guerra in Piemonte* sont spécialement soignées; un grand nombre de portraits sont édités d'après des tableaux ou gravures du temps; les uniformes des différents corps, les armoiries des régiments, les canons et mousquets en usage dans les troupes piémontaises, chez leurs alliés et leurs adversaires, sont reproduits d'après des dessins authentiques ou d'après les originaux conservés au célèbre musée de Turin. ROGER LAMBELIN.

—

VITRAC : **Philippe-Égalité et M. Chiappini,** *histoire d'une substitution.* Paris, Daragon, 1907, in-8 de IX-155 p. (*Les énigmes de l'histoire.*)

Parmi les légendes injurieuses pour la famille d'Orléans, qui ont eu cours jadis et qui continuent encore de circuler, à côté de celle qui fait de Philippe-Égalité le fils d'un cocher, une autre fait de Louis-Philippe le fils d'un geôlier italien : au moment de la grossesse de sa femme, le duc de Chartres serait allé en Italie et, la duchesse étant accouchée d'une fille, aurait déterminé un certain Chiappini, geôlier de la prison de Modigliana, à échanger contre elle un fils qu'il aurait eu à la même époque. Plus tard, Maria-Stella Chiappini, d'abord mariée à lord Newborough, puis au baron Ungern-Sternberg, porta même ses prétentions devant les tribunaux.

C'est cette « énigme » historique, dont s'occupe M. Vitrac, dans un volume qui inaugure une nouvelle collection. Il n'a pas de peine à démontrer que la duchesse de Chartres, ayant accouché d'un fils au Palais-Royal, le 5 octobre 1773, n'a pu mettre au jour une fille, à Modigliana, le 16 avril de la même année; qu'il est invraisemblable qu'elle ait pu quitter Paris avec son mari, ne fût-ce que quelques jours, sans que personne le sût; non moins invraisemblable qu'elle ait pu dissimuler sa grossesse réelle, en simuler ensuite une factice, faire prendre pour un nouveau-né un enfant de six mois, sans compter que la présence du duc de Chartres est avérée, à Paris ou à Versailles, pour tout le mois d'avril et le début de mai, soit par les gazettes, soit par des documents authentiques.

M. Vitrac a jugé nécessaire de donner une sorte de préambule à son travail, en écrivant sur le mariage du duc de Chartres, sur le Palais-Royal, sur la cour à cette époque, un récit qui se lit avec beaucoup d'agrément.

Quant à Maria-Stella, si elle n'était pas la fille du duc de Chartres, le fait de la substitution n'en paraît pas moins avéré. M. Vitrac expose les raisons que l'on a de lui donner pour père le comte Charles Battaglini.

Bien que M. Vitrac s'excuse de ne pas donner de références précises, parce qu'il y en aurait eu une telle abondance que son livre « en eût pris l'aspect rébarbatif d'un travail de pure érudition, » on ne peut s'empêcher de regretter une abstention aussi complète; tout en écrivant un livre pour le grand public, sans bourrer son texte de références et de notes, il était, semble-t-il, légitime d'appuyer de références quelques points plus particulièrement délicats.

Un autre regret que nous exprimerons, c'est qu'un livre, d'ailleurs élégamment imprimé, soit criblé à ce point de fautes d'impression qui le déparent et le défigurent et qui gâtent, dans une certaine mesure, le plaisir que l'on éprouve à le lire et le charme qui se dégage du récit.

E.-G. L.

Digitized by Google

VII. — RÉVOLUTION

La fille de Louis XVI, par G. Lenôtre. Paris, Perrin, 1907, gr. in-16 de 309 p.

Ce n'est pas la vie de Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême, que M. Lenôtre s'est proposé d'écrire. Son récit commence le 9 mai 1794, jour où cette infortunée princesse fut brusquement séparée de sa tante, Madame Élisabeth, pour rester à la tour du Temple dans un isolement absolu; il se termine à son arrivée à Mittau auprès de Louis XVIII, le 2 juin 1799.

M. Lenôtre est un des auteurs contemporains les plus goûtés du public. Il doit cet avantage à sa méthode, qui consiste à traiter des sujets historiques en citant force documents inédits, et y joignant une large part de détails puisés dans sa riche imagination. Il parvient ainsi à charmer la plupart de ses lecteurs, mais non à faire attribuer à ses œuvres une réelle valeur historique. Hâtons-nous de dire que, sous ce rapport, ce dernier volume est supérieur à tout ce que M. Lenôtre avait encore écrit. Il a compris avec beaucoup de raison que le sujet qu'il traitait était par lui-même assez émouvant pour se passer des embellissements que son talent de mise en scène lui aurait facilement permis d'y apporter.

C'est précisément à cause de la supériorité de ce livre, généralement puisé à des sources qui ne sont nullement suspectes, qu'il nous semble nécessaire de signaler à M. Lenôtre trois points sur lesquels il ne parait pas avoir été très exactement renseigné. Il reproduit intégralement le récit écrit au Temple par la malheureuse princesse dans les premiers jours d'octobre 1795, texte écrit avec une rapidité telle qu'elle put à peine se relire, et avec toute l'inexpérience de rédaction inévitable après trois années d'une si dure captivité, où aucune précaution n'était négligée pour qu'il ne lui fût pas possible d'écrire une ligne. Ce premier écrit, édité déjà en 1893, remplit ici les pages 123 à 182. Madame la duchesse d'Angoulême, qui l'avait laissé à Mme de Chanterenne, attachée à son service pendant les derniers temps de son séjour au Temple, l'eut entre ses mains en 1805, et en prit alors une copie rectifiée par la suppression des incorrections qui lui avaient échappé dans la prison du Temple. En 1814 et 1815, elle fit transcrire exactement cette version où elle n'avait introduit que les changements indispensables, et en fit remettre des exemplaires manuscrits à plusieurs personnes dont elle connaissait le dévouement à la famille royale, et dont elle attendait une entière discrétion, sa ferme volonté étant que cet écrit ne fût pas livré à la publicité. Ses intentions furent trompées : une des copies ayant été confiée à un homme de lettres, celui-ci fit imprimer cet opuscule en 1817, après y avoir introduit toutes les altérations qu'il lui plut d'y apporter. M. Lenôtre a cru que cette édition de 1817 reproduisait fidèlement le texte rectifié en 1805. Il est regrettable qu'aucun manuscrit authentique ne soit tombé entre ses mains; il nous en aurait donné la meilleure version, qui seule est restée inédite.

Il est surprenant qu'un fouilleur comme M. Lenôtre, trouvant sur son passage la bizarre personnalité de la

Digitized by Google

prétendue princesse Stéphanie de Bourbon-Conti-Montcairzain, n'ait pas été tenté d'en esquisser l'étrange biographie. Il se contente de reproduire le récit qu'elle a donné des rapports qu'elle aurait eus au Temple avec la fille de Louis XVI, sans en faire remarquer le caractère suspect. Selon toute vraisemblance, ce n'est qu'une des nombreuses impostures de cette extravagante aventurière.

Enfin M. Lenôtre cite une anecdote sur la foi des Mémoires inédits de G..., ancien chef vendéen. N'est-il pas question d'un homme gravement soupçonné d'avoir odieusement trahi le général Charette? S'il en était ainsi, il n'y aurait pas lieu de s'étonner du froid accueil de la duchesse d'Angoulême. L. DE N.

Ernest DAUDET : **Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française.** T. III : *Du 18 brumaire à la Restauration.* Ouvrage couronné par l'Académie française, grand prix Gobert. Paris, Hachette, 1907, in-8 de 539 p.

M. Ernest Daudet vient de mettre la dernière main à sa belle *Histoire de l'Émigration.* Ce nouveau volume comprend la période la plus longue et la plus douloureuse de l'exil de la famille royale, depuis le 18 brumaire jusqu'à la Restauration. Il n'est sorte d'épreuves qui n'assaillent les infortunés proscrits. Le roi, accueilli d'abord en souverain par Paul Ier à Mittau, puis bientôt traité en suspect, est sans raison, sans prétexte même, à la suite d'intrigues peu connues, mais dont l'auteur a su démêler l'édifiant écheveau, chassé de Russie. Il lui faut partir en plein hiver, le 21 janvier, le jour même anniversaire de la mort de Louis XVI, par le froid, par la neige, traînant derrière lui la malheureuse duchesse d'Angoulême, en butte à toutes les misères physiques et à toutes les épreuves morales. Il se réfugie à Varsovie, où le roi de Prusse lui accorde à contre-cœur une mesquine et craintive hospitalité, tremblant toujours de mécontenter le tout-puissant Consul. L'Église même semble l'abandonner : le pape conclut le Concordat qui rend la paix religieuse à la France, mais semble consacrer l'usurpation, qu'il va même bientôt couronner à Notre-Dame. Les projets des rares et derniers tenants de la monarchie échouent, ceux de Willot aussi bien que ceux de Dumouriez; la Vendée dépose les armes; les comités royalistes se dissolvent, à Paris et en Souabe. L'Autriche est malveillante; l'Angleterre même semble abandonner le prétendant, s'oppose à ses entrevues avec son frère, refuse de le recevoir et, quand il y débarque à l'improviste, le gouvernement de Georges III ne reconnaît plus le roi de France, mais seulement le comte de l'Isle et s'oppose à ce qu'il réside à Londres. On semble embarrassé de sa présence; on semble même en rougir. D'autre part, les maigres ressources de l'exilé s'épuisent; le petit-fils de Louis XIV est obligé de tendre la main aux puissances, qui se montrent singulièrement peu généreuses. Pendant ce temps-là, Napoléon marche de victoires en victoires et de conquêtes en conquêtes; il renverse les vieilles dynasties pour leur substituer partout la sienne. Tout semble absolument perdu, Louis XVIII seul ne désespère pas. Avec une dignité incomparable, abandonné de tous, mais ne s'abandonnant jamais, il repousse toutes les tentatives de pression comme toutes les tentatives de séduction et maintient inébranla-

Digitized by Google

blement ses prétentions. Il apparait dans ce livre de M. Daudet, puisé aux meilleures sources et plein de révélations inédites, il apparait comme l'invincible champion du droit. Et, par un phénomène trop rare en histoire, c'est le droit qui triomphe et la persévérance qui est couronnée. Et en sauvant son principe, le roi sauve en même temps son peuple et c'est grâce à lui, le proscrit et l'abandonné, que la France échappe au démembrement. Conséquence admirable et qui devrait provoquer d'instructives réflexions.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

VIII. — TEMPS MODERNES

Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales, par Charles SCHMIDT, archiviste aux Archives nationales. Paris, Champion, 1907, in-8 de 288 p.

Il est, dans chaque branche d'études, un certain nombre de livres (manuels, dictionnaires, répertoires) qui, dès leur apparition, sont destinés à devenir classiques et à constituer des instruments de travail indispensables à quiconque entreprend tel ou tel genre de recherches. C'est le cas du petit volume que vient de publier M. Schmidt et qui aura forcément sa place marquée sur la table de toute personne s'occupant d'histoire moderne.

Désormais, en effet, il sera impossible de ne pas consulter ce guide très sûr et très pratique, si l'on veut avoir des renseignements précis sur les ressources abondantes que les fonds des Archives nationales offrent pour l'histoire de toutes les régions de la France. Qu'on s'attache simplement à l'histoire locale et qu'on fasse une monographie communale ou départementale, ou bien qu'élargissant son cadre on étudie dans la France entière le développement des institutions modernes, il faudra de toute nécessité s'adresser à ce petit livre et lui demander d'abord une direction pour connaitre l'ensemble des fonds à consulter, puis profiter des précieux renseignements qu'il donne sur les documents spéciaux à telle ou telle contrée, à tel ou tel département.

Après un chapitre de début consacré à diverses notions pratiques destinées à guider le travailleur qui aborde pour la première fois les Archives nationales, l'ouvrage se divise en deux parties principales. Dans l'une, spécialement théorique, l'auteur indique en quelques pages aussi substantielles que possible les séries à consulter, suivant les points de vue principaux auxquels peut se placer l'historien de l'époque moderne : questions relatives à la convocation des États généraux, formation des départements, élections diverses et votes populaires, histoire politique et administrative, histoire économique, religieuse, judiciaire ou militaire, histoire de l'instruction publique. Comme le dit l'auteur dans son avant-propos, « toute manifestation de la vie politique, religieuse, économique de la province » a son écho à Paris : « aux comités ou aux bureaux elle s'est révélée sous forme de pétitions ou de vœux ; aux assemblées les départements ou les municipalités ont envoyé leurs doléances, aux ministres les préfets ont envoyé leurs rapports ; ces doléances et ces rapports ont fini par aboutir aux Archives nationales. » C'est là qu'il faut venir les chercher pour compléter et

Digitized by Google

élargir tout travail d'histoire, générale ou locale, et c'est le moyen de les retrouver, c'est l'indication des séries dans lesquelles ils sont classés que M. Schmidt fournit dans cette première partie.

Dans la seconde partie, essentiellement pratique, qui se présente sous forme de tableaux, il montre quelle est, au point de vue local, la structure de ces séries, dont il vient de donner la composition et l'objet. C'est en somme le développement de l'*État sommaire* des Archives nationales, offrant le détail de tous les classements départementaux qui existent pour les différentes catégories de documents signalées par cet inventaire. Grâce à ces tableaux, on peut déterminer immédiatement la cote de la liasse où se trouvent les pièces de telle ou telle nature se rapportant à la région qui vous intéresse. Quelques exemples donneront une idée des inappréciables services que le livre de M. Schmidt est appelé à rendre sur ce point. Supposons que vous veuilliez étudier l'histoire religieuse du département de la Marne pendant la période révolutionnaire, vous voyez tout de suite que la liasse F^{19}.447 du versement des cultes, le carton F^{7} 3682^{7} de la « statistique personnelle et morale des départements, » le carton AFII 122, consacré aux « missions des représentants, » sont susceptibles de vous offrir un premier ensemble de documents. Vous intéressez-vous aux émigrés du même département? Un simple coup d'œil vous montrera que les documents cherchés se trouvent, pour la majeure partie, dans les liasses F^{7} 3348, 5291 à 5300, 5797 et 5811. Si vous recherchez les manifestations de l'esprit public dans ce département au moment du Concordat, vous vous rendez compte sans peine que les cartons F^{1c} III Marne 6 et 9, pour les comptes rendus administratifs et la correspondance, le carton F^{1c} V Marne 1, pour les conseils généraux, sont de nature à vous intéresser.

Ainsi, quelle que soit la question que vous ayez à traiter, quelle que soit la région qui vous occupe, soit dans la France de nos jours, soit dans les pays qui ont eu rang de départements français sous la Révolution ou sous l'Empire, vous trouvez dans ce manuel l'indication des sources à consulter et, étant donné l'état actuel des inventaires, vous ne la trouvez que là. LÉON LE GRAND.

Napoléon et sa famille, t. VIII (1812-1813); t. IX (1813-1814), par Frédéric MASSON, de l'Académie française. Paris, Ollendorff, 1907, 2 vol. in-8.

A mesure qu'il poursuit, avec un succès légitime et sur des plans encore agrandis, ses études napoléoniennes, M. Frédéric Masson est arrivé sans doute à la pleine maturité de son talent. La multiplicité des documents nouveaux, l'ingéniosité de ses remarques, la persévérance à recueillir des pièces inconnues, sont des qualités qui aiguisent sa plume; mais elle n'aurait pas tout son éclat, toute son audace, sans la passion qui l'anime, l'émeut et le soutient. C'est de la passion que naît l'éloquence, c'est la passion de l'orateur qui remue les foules, et nul lecteur ne saurait demeurer impassible aux pages saisissantes d'un homme convaincu. La justice froide et impartiale ne donne pas ces coups d'ailes; son heure est plus lente, son succès plus contesté. M. Frédéric Masson, aujourd'hui, se promène en

Digitized by Google

maître sur le champ de bataille du premier Empire, et comme il a tout jeté à terre, tout écrasé aux pieds de la statue de l'Empereur, cette figure colossale semble plus haute encore au-dessus de la poussière d'un terrain nivelé. Cet hymne à la gloire de Napoléon Bonaparte est, à sa manière, une autre colonne Vendôme, que comparait mélancoliquement le poète

Au clairon monstrueux d'un Titan disparu.

En face des années tragiques de cette vie toute extraordinaire, l'émotion devait s'accroître, et l'auteur, sans perdre la maîtrise de sa pensée, s'abandonne à la traduire en termes enflammés.

Le tome VIII raconte « la chute du grand Empire; » on voit le thème. Déjà il faut oublier les désastres de Russie, puisque l'Empereur est rentré à Paris au mois de décembre 1812; par contre, on analyse longuement les catastrophes de l'année 1813. Et ici, les royaumes qui ont, autour de la France, constitué ce grand Empire sont envahis, renversés, détruits; leurs chefs, les rois d'Espagne, de Westphalie, chassés, leurs alliés de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg frappés. Sur eux doivent porter, paraît-il, tout le poids, toutes les responsabilités de l'effondrement. Joseph est particulièrement coupable, du moins M. Masson le montre tel, et il s'y ingénie avec un luxe inouï de documentation. Comme le chat joue avec la souris, il pelote le fils aîné de Lætizia Ramolino, le tourne, le retourne, lui casse les reins d'un coup de dent, et le reprend avec adresse pour le déchirer encore d'un dernier coup de griffe. Les qualités militaires de Joseph n'ont jamais été prises au sérieux que par lui-même; ses talents administratifs étaient controversables; les qualités privées, une certaine dignité de caractère, lui sont déniées à leur tour; c'est un prince inepte, traître à ses devoirs, à sa famille, à son frère, à sa patrie.

Jérôme, Louis, ne se trouvent guère placés en meilleure posture; les ridicules du « Roi de Hollande, » les mœurs du « Roi de Westphalie » plaident certainement fort mal, par ailleurs, en faveur de ces « rois en rébellion. » Et il est possible de suivre jusqu'au bout le verdict accablant de M. Masson, tandis qu'on peut croire susceptible d'adoucissements son virulent réquisitoire contre Joseph.

Le tome IX est consacré à la « perte de l'Italie; » c'est l'histoire de la défection de Murat, et aussi (ce qu'on ne soupçonnait pas avec cette acuité) les défections d'Eugène de Beauharnais et d'Élisa Bonaparte. Caroline, au caractère si peu sympathique, semble jouer un rôle assez effacé; mais Murat est couvert, s'est couvert de boue. Par la production d'une série de documents, on étale ses fourberies, ses rodomontades, ses lâchetés; ce Gascon madré aurait joué tout le monde. Une analyse de ses lettres des 12 novembre, 21, 25 décembre 1813, 3 janvier 1814, présente un modèle de déduction historique. Pour le prince Eugène, il est entièrement dominé par sa femme la princesse Augusta de Bavière; aussi avons-nous d'elle un portrait violemment poussé au noir; par équité, ses griefs contre l'Empereur, qui a sans doute manqué vis à-vis d'elle à toutes ses promesses, sont exposés de la manière la plus nette et sous la forme la plus captivante (p. 266).

Un dernier tableau (p. 353 à 440) offre la narration rapide, pendant la

Digitized by Google

campagne de France, du rôle de toute la famille Bonaparte. Aucun de ses membres n'y apparaît fort beau! Non seulement ils sont médiocres en face du génie de leur frère, mais encore cyniques d'égoïsme, stupides de vanité, des êtres « malfaisants » — ce mot est répété dix fois. On se demande seulement comment l'esprit supérieur de Napoléon s'est constamment trouvé en défaut par l'incurie, la lâcheté, la faiblesse des instruments qu'il avait choisis, façonnés, imposés à l'Europe. C'est donc que sa perspicacité fut courte comme ses calculs faux et irréalisable son but. Ne doit-on pas lui laisser la responsabilité des vanités et des volontés qu'il avait enchaînées à sa fortune, puisqu'il fut obligé de s'abandonner à leurs caprices et à leurs ingratitudes?

Le lecteur, subjugué par la narration enflammée de ces épisodes tragiques, n'a pas le loisir de faire ces restrictions, ou il n'ose; il se laisse bercer par le charme du récit, séduire par le relief des détails, illusionner par le talent de la plaidoirie Et, de la sorte, M. Masson aura réduit au silence tout son public, bien qu'il ait certainement déchaîné plus d'une colère et se soit fait plus d'un ennemi.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

La conspiration de Malet, par le docteur MAX BILLARD. Paris, Perrin, 1907, in-16 de 199 p., avec gravures, portraits et fac-similés.

Divers écrivains nous ont conté, par le détail, l'histoire de la conspiration du général Malet. Et voici le docteur Max Billard qui, à son tour, fait le récit de ce qu'il appelle, d'une façon un peu exagérée, « un interrègne de quelques heures, la nuit du 23 octobre 1812. »

On sait que le théâtre a représenté un drame sur cette affaire; et, en vérité, si le dénouement de ladite affaire n'avait pas été si tragique, un vaudevilliste aurait certainement trouvé là un sujet des plus hilares.

Je m'explique. Feuilletez, à travers les peuples et les âges, la longue histoire des conspirations : vous ne découvrirez rien qui approche, même de loin, le comique des débuts de cette extraordinaire aventure qui embruma si fort la puissance impériale et mit tout le Paris frondeur du temps en belle humeur. Voilà, en effet, un pauvre diable de prisonnier, tenu pour fou, qui s'évade paisiblement d'une maison de santé et qui, avec le concours de deux abbés brouillons, d'un caporal rêvant l'épaulette et d'un poète de dixième ordre, fraîchement arrivé de sa province, conçoit l'idée folle de renverser, en un tour de main, le trône du plus grand potentat de l'Europe. Il s'adjoint ensuite des généraux, d'autres officiers, inconscients ou à peu près, et fait marcher toutes ces marionnettes vers le but qu'il s'est tracé. Et il s'en faut de peu que la tintamarresque combinaison ne réussisse. M. le docteur Billard expose les faits d'une façon très divertissante jusqu'à la page 103 de son livre. Mais alors commence la tragédie : Malet, démasqué, est arrêté; puis, avec la plupart de ses complices, il est jugé, condamné, et bientôt exécuté. La répression fut aussi rapide que l'attaque avait été soudaine. De sorte que quand Napoléon, accouru des steppes de Russie, où la Grande Armée avait fondu, reprit possession de Paris, il n'eut plus qu'à récompenser les intelligents et les dévoués et à châtier les sots.

Digitized by Google

On me permettra une remarque : aux origines de sa prodigieuse fortune, en face de quel rival Bonaparte se trouva-t-il? De Pichegru, un Franc-Comtois du Jura. Qui donc encore, vers le déclin de sa gloire, Napoléon rencontra-t-il sur sa route? Un autre Franc-Comtois du Jura : Malet.

Il paraît que l'Empereur n'aimait pas outre mesure les Comtois (avec Pichegru et Malet, notons Lecourbe). Mais, franchement, on ne saurait lui en vouloir. Et cependant, il fit de Moncey un maréchal.

Le volume du docteur Billard est orné d'un certain nombre de gravures, la plupart documentaires; deux, toutefois, sont d'une jolie fantaisie et d'un comique achevé (p. 41, « l'arrivée de Rateau chez l'abbé Cajamano » et, p. 112, « le baron Pasquier chez l'apothicaire Sillan »).

E. Chapuis-Gaudot.

—

Le général Bonaparte et la presse de son époque. *Première série*, par Armand Bourgeois. Paris, Champion, 1906, in-8 de IV-72 p.

Présentée au public par une courte préface de M. Eugène Martin, cette plaquette a pour objet de faire connaître les opinions formulées par la presse sur Bonaparte pendant la campagne d'Italie, à laquelle mit fin le traité de Campo-Formio, et jusqu'au départ du jeune général pour l'expédition d'Égypte.

M. A. Bourgeois a notamment consulté le *Correspondant* (an VI), les *Nouvelles de Paris* (an VI et an VII), l'*Ami de la Constitution*, l'*Écho de l'Europe*, la *Quotidienne*, l'*Ami des Lois*, le *Bulletin de la République*, etc.

Peut-être a-t-il un peu trop mêlé ses jugements personnels aux jugements formulés dans les articles qu'il transcrit.

Des citations empruntées aux gazettes étrangères et notamment aux journaux anglais, fort intéressants à cette époque, eussent utilement complété ce travail, qui a nécessité de patientes recherches.

R. L.

—

La défection de la Prusse (décembre 1812-mars 1813), par le vicomte Jean d'Ussel. Paris, Plon, 1907, in-8 de III-440 p.

La défection de la Prusse pendant l'hiver de 1812-1813 fut incontestablement le prélude du drame qui se termina par l'effondrement du régime napoléonien. Cette défection pouvait-elle être évitée par la diplomatie de l'Empereur, par l'énergie des mesures militaires prises à Berlin en temps utile? La réponse est difficile à formuler.

Le roi de Naples, après le départ précipité de Napoléon, avait dirigé de pitoyable façon la retraite de la Grande Armée et il fallut l'inertie des troupes russes pour que Macdonald pût se retirer sur Danzig, après avoir failli être cerné deux fois à Schillupischken et à Marienburg.

Mais le général York, chef du contingent prussien, avait manœuvré de façon à se séparer de son commandant de corps d'armée et négocié avec les Russes, jusqu'au jour où il signa la fameuse convention de Tauroggen, premier acte de la trahison.

Cet épisode de la défection de la Prusse a été traité avec ampleur, par M. Godefroy Cavaignac, dans la deuxième partie de la *Formation de la Prusse contemporaine* (Paris, Hachette, 1898); mais, aux sources d'information utilisées pour cette œuvre historique, le vicomte d'Ussel a ajouté

Digitized by Google

un document nouveau et de grande valeur : le *Manuscrit sur la campagne et la défection du corps prussien de la Grande Armée de 1812, d'après le journal de Seydlitz*, déposé aux archives de la guerre par le colonel Vermeil de Conchard.

M. Cavaignac avait voulu faire servir son récit à la défense d'une thèse politique et démontrer que le réveil de l'Allemagne s'inspirait des principes révolutionnaires propagés par la France. Cette constante préoccupation a parfois faussé ses raisonnements. M. d'Ussel a évité pareil écueil, bien qu'il reproche, à diverses reprises, à Napoléon, de ne pas avoir compris que la volonté d'un peuple est une force, comme si les sentiments du roi de Prusse, en 1813, ne se confondaient pas avec ceux de ses sujets et n'incarnaient pas leur expression.

L'écheveau des négociations officielles et secrètes engagées à la fois par Hardenberg avec la Russie, l'Autriche et la France est très finement débrouillé par le vicomte d'Ussel, qui met en relief la duplicité, les hésitations, les angoisses du gouvernement de Frédéric-Guillaume et l'incroyable aveuglement de Saint-Marsan, le représentant de Napoléon à Berlin.

Une carte de la région comprise entre le Niemen et la Vistule complète cet intéressant ouvrage.

ROGER LAMBELIN.

Garibaldi's Defence of the Roman Republic, by George MACAULAY TREVELYAN. London, Longmans, Green and C°, 1907, in-8 de XVI-377 p.

Les Anglais, qui favorisèrent si activement la Révolution italienne, ont gardé le culte du condottiere qui incarna les passions politiques et les haines antireligieuses de la péninsule. Dans des modes divers, Byron et Shelley, Palmerston et Gladstone, Browning et Swinburne chantèrent, soutinrent, exaltèrent les héros ou prétendus héros du mouvement populaire qui devait aboutir à la spoliation des États du souverain pontife et à la proclamation de l'unité italienne.

M. George Macaulay Trevelyan, après avoir esquissé une biographie élogieuse jusqu'au dithyrambe de Garibaldi, a voulu écrire l'histoire détaillée de la défense de Rome contre les troupes françaises du général Oudinot. Des ouvrages consciencieux, dont plusieurs sont très récents, ont donné sur ces événements, sur les négociations diplomatiques dirigées par M. de Lesseps, sur le rôle de Mazzini et de Garibaldi, sur les opérations militaires qui précédèrent l'entrée de notre corps expéditionnaire dans la Ville éternelle, des éclaircissements lumineux et des documentations copieuses. Il me suffira de citer l'ouvrage de M. de la Gorce, la *Seconde République française*, l'*Expédition française de Rome*, par M. Bittard des Portes, et les deux volumes de Ermanno Loevinson sur *Giuseppe Garibaldi e la sua legione*.

Ce dernier travail trouve grâce devant M. G. M. Trevelyan, parce qu'il est publié sous les auspices de la Société du *Risorgimento italiano*, mais l'écrivain anglais reproche aux historiens français d'avoir fait œuvre partiale et de n'avoir pas suffisamment consulté les correspondances, les souvenirs d'origine italienne.

En réalité, ceux-ci ont connu la plupart des sources d'information auxquelles M. Trevelyan fait allusion, mais avant de les utiliser, ils en ont fait la critique et ont reconnu leur

Digitized by Google

fausseté ou leur inanité au point de vue historique.

Dans un appendice (L, p. 345), l'auteur incrimine la bonne foi du général Oudinot, à propos de la lettre connue, dans laquelle il déclarait différer, à la demande du chancelier de notre légation, l'attaque de la « place. » La villa Pamphili, étant extérieure à l'enceinte, ne pouvait être comprise dans cette suspension d'hostilités, quoi qu'en prétende M. Trevelyan en s'en référant à des autorités militaires qu'il néglige de nommer.

Malgré un parti pris bien accusé et une tendance marquée à transformer en glorieuse épopée l'expédition garibaldienne de 1849, la *Garibaldi's Defence of the Roman Republic* n'est pas sans valeur.

La partie artistique de l'ouvrage, qui contient sept cartes et de nombreuses illustrations, est particulièrement soignée et la bibliographie qui le termine est à la fois méthodique et très complète.

ROGER LAMBELIN.

Mes années militaires (1856-1867), par le docteur A. SYMON DE VILLENEUVE. Angers, Siraudeau, 1907, gr. in-8 de VIII-473 p.

La vie militaire intime du second Empire est assez peu connue, ainsi que l'affirme M. Georges Bertin, dans une courte préface à ces souvenirs. Il faut donc savoir gré au docteur Symon de Villeneuve d'avoir publié ces pages sans prétention, bourrées d'anecdotes, sur l'existence qui fut la sienne, comme étudiant en médecine, comme élève à la Faculté de Strasbourg, comme aide-major dans la province de Constantine, dans les régiments d'artillerie de Toulouse et de Rennes et aux dragons de l'Impératrice à Compiègne.

Très indépendant de caractère, le docteur de Villeneuve eut parfois maille à partir avec ses chefs, mais son zèle professionnel, sa bonne humeur, ses aptitudes en équitation lui valurent de précieux suffrages et d'agréables camaraderies.

Parmi ses camarades, plusieurs périrent au cours de l'année terrible et il leur consacre un souvenir ému.

Démissionnaire à la fin de 1867, il eut l'amer regret de ne pas prendre part à la campagne de 1870. Malgré ses démarches réitérées, il ne put partir avec les troupes actives et obtint tardivement du gouvernement de la Défense nationale une commission de médecin-major au titre auxiliaire, avec mandat de se tenir prêt à partir au premier ordre.... qui ne vint jamais.

Le docteur de Villeneuve a gardé le culte de cette ancienne armée où il servit onze ans et qui comptait dans ses rangs tant de braves soldats et de brillants officiers. R. L.

1870. La perte de l'Alsace, par Ernest PICARD, chef d'escadron d'artillerie breveté. Paris, Plon, 1907, in-16 de IV-376 p.

En ce volume, le commandant Picard a condensé les études antérieurement publiées par lui dans la *Revue d'histoire,* rédigée à l'état-major de l'armée.

Au point de vue militaire, ces travaux présentent le plus haut intérêt. Les deux premiers actes de la campagne de 1870-1871, le combat de Wissembourg et la bataille de Frœschwiller, qui entraînèrent la perte de l'Alsace, y sont exposés avec une merveilleuse clarté.

Digitized by Google

On attribue généralement nos premiers revers à l'insuffisance de notre mobilisation et à la faiblesse de nos effectifs. Le commandant Picard démontre par d'irréfutables arguments que l'infériorité du haut commandement et son manque de préparation à la direction des grandes opérations de guerre furent la cause primordiale de nos défaites.

A Frœschwiller, bataille de rencontre, que le prince royal de Prusse s'efforça plutôt de retarder, le maréchal de Mac-Mahon accepta la lutte sans avoir concentré toutes ses forces, sans avoir utilisé sa cavalerie pour un service sérieux d'exploration et, cependant, sans l'inertie et la désobéissance du général de Failly, dont les trois divisions auraient pu intervenir utilement dans la journée du 6 août, la troisième armée allemande eût vraisemblablement éprouvé un grave échec.

Outre les sources d'information déjà connues, le commandant Picard a mis à contribution, pour fixer les divers moments de la bataille, l'emplacement exact des régiments et les moindres détails d'une lutte où nos troupes se montrèrent, à maintes reprises, héroïques, de nombreux documents empruntés aux archives de la guerre, les souvenirs inédits du maréchal de Mac-Mahon et le journal également inédit du maire de Reichshoffen, le comte de Leusse.

Les deux premiers chapitres de ce remarquable ouvrage sont consacrés à des considérations générales d'ordre politique et militaire. Ces dernières sont formulées par le commandant Picard avec compétence et sagacité, mais ses appréciations sur les questions de politique étrangère appellent des réserves formelles. Le prince Jérôme Napoléon a prétendu que « le maintien du pouvoir temporel des papes a coûté à la France l'Alsace et la Lorraine. » M. Émile Bourgeois a soutenu de parti pris cette affirmation que, sans la question romaine, l'Italie eût joint son armée à la nôtre en 1870 ; mais il n'a pas réussi à la justifier. Le commandant Picard s'est borné à s'approprier la thèse de M. Bourgeois, sans l'étayer par des arguments nouveaux.

ROGER LAMBELIN.

Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877), *d'après ses notes et papiers diplomatiques*, par André DREUX. Paris, Plon, 1907, in-8 de XII-391 p.

Ce volume fait suite à *Mon ambassade en Allemagne* du vicomte de Gontaut-Biron, paru l'an dernier et dont la *Revue* a rendu compte. M. André Dreux, qui s'était borné à coordonner les chapitres, à rédiger des notes, à élaguer ce qui pouvait faire double emploi dans les souvenirs de l'ancien ambassadeur, a, cette fois, fait œuvre plus personnelle, tout en utilisant avec un tact parfait et une conscience scrupuleuse les papiers de M. de Gontaut-Biron, les minutes ou copies des dépêches officielles et un grand nombre de lettres particulières.

Les considérations générales qui encadrent le récit et déterminent la valeur des détails ont été sobrement développées, mais elles étaient nécessaires.

La question de l'alarme de 1875, si controversée, est étudiée sous tous ses aspects. M. Dreux ne croit pas qu'au printemps de cette année, le prince de Bismarck ait eu l'intention d'attaquer la France ; mais,

Digitized by Google

avec une impartialité parfaite, il cite tous les témoignages invoqués à l'appui de la thèse contraire. Après les avoir examinés, il semble malaisé de se prononcer d'une façon formelle. En tout cas, l'attitude du tsar et du prince Gortchakoff, les promesses de l'empereur Guillaume, blessèrent profondément le chancelier de fer et il ne pardonna jamais à M. de Gontaut-Biron de les avoir provoqués par son habile diplomatie.

Parmi les documents publiés dans cet ouvrage se trouve une lettre écrite de Pétersbourg au duc Decazes par M. de Gontaut-Biron peu de temps après la visite faite à la cour de Russie par l'empereur d'Autriche. Elle contient, sous forme d'impressions politiques recueillies, des pages d'une haute envergure et des pensées de grand homme d'État. Cette idée : « Le grand mal de la France, aux yeux de l'Europe, c'est de ne pas avoir de régime constitué, » mériterait d'être méditée par tous les patriotes.

M. André Dreux a aussi traité avec talent la question des lois ecclésiastiques allemandes et de la résistance catholique, qui donna prétexte à M. de Bismarck pour intervenir à plusieurs reprises dans nos affaires intérieures, et lier en quelque sorte partie avec les tenants de l'anticléricalisme en France. ROGER LAMBELIN.

Journal politique de Charles de Lacombe, *député à l'Assemblée nationale*, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par A. HILLOT. Tome I. Paris, Alphonse Picard, 1907, in-8 de XLVIII-326 p.

Élève du P. Gratry, disciple de Berryer et de Montalembert, du comte de Falloux, admirateur passionné de M. Thiers, Charles de Lacombe s'adonna aux lettres, à l'histoire, à la politique. Ses articles de l'*Ami de la Religion*, du *Correspondant*, de la *Gazette de France*, son livre : *La Politique de Henri IV*, témoignèrent de l'élévation, de la culture de son esprit.

Par son mariage avec la petite-fille d'un royaliste éminent, M. Mandaroux-Vertamy, Charles de Lacombe s'était fixé en Auvergne.

Les électeurs du Puy-de-Dôme, en 1871, l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale avec toute la liste qu'il avait présentée dans l'*Indépendant*, organe conservateur de ce département.

Sa santé délicate, une timidité et une modestie excessives, l'empêchèrent de jouer à l'Assemblée un rôle proportionné à son talent, à ses connaissances administratives et politiques. Deux importants discours sur les conseils généraux et la décentralisation et sur le jury attirèrent cependant sur lui l'attention publique et lui valurent de précieuses approbations.

Mais c'est surtout au sein des commissions, dans les laborieux conciliabules des groupes et dans sa correspondance que se manifestèrent ses consciencieux efforts pour doter la France d'un régime et d'une Constitution conformes à ses traditions et capables d'assurer son avenir.

Chaque soir, en rentrant de la Chambre ou d'une réunion politique, Charles de Lacombe avait pris l'habitude de noter, très simplement, ses réflexions, ses impressions sur les événements du jour ; il résumait en quelques phrases les conversations de couloirs et de salons auxquelles il attachait une certaine importance et y ajoutait son sentiment personnel,

Digitized by Google

souvent empreint d'une grande maturité de jugement.

Ce sont ces notes, véritable journal politique éclairant d'un jour nouveau bon nombre de débats et de combinaisons parlementaires, que M. Hélot a eu l'heureuse inspiration de publier pour la Société d'histoire contemporaine.

Le tome I débute par de brèves observations sur la réunion de l'Assemblée à Bordeaux en février 1871, et se termine en décembre 1873, à l'époque où la commission constitutionnelle élaborait l'organisation des pouvoirs du maréchal.

Au milieu de ces notes, M. Hélot a intercalé une série de lettres du comte de Falloux, avec qui Charles de Lacombe était en régulière correspondance, et quelques écrits du baron de Larcy. Bien qu'éloigné ou parce qu'éloigné de Paris et du Parlement, M. de Falloux appréciait plus justement que ses amis députés les hommes et les choses. A maintes reprises, il mettait Charles de Lacombe en garde contre M. Thiers, dont il pressentait la duplicité et connaissait l'ambition personnelle. Mais son correspondant subissait toujours l'influence de l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, et s'attachait à le défendre contre les justes attaques des monarchistes.

Le rôle de médiateur, souvent ingrat, convenait à son âme chrétienne; il voulut l'exercer entre M. Thiers et ses ministres conservateurs, entre les différents groupes de la majorité. Tout le monde rendit hommage au désintéressement de son attitude, à la correction de ses procédés, à l'élévation des mobiles qui le guidèrent, mais il est permis de regretter qu'un monarchiste aussi fervent se soit montré si indulgent à l'égard de M. Thiers, si sévère à l'égard du Comte de Chambord et des membres de l'extrême droite.

En appendice de ce Journal, sont donnés les discours de M. de Lacombe, divers manifestes du Comte de Chambord et messages de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon

ROGER LAMBELIN.

—

Lacordaire orateur. *Sa formation et la chronologie de ses œuvres*, par Julien FAVRE. Paris, v^e C. Poussielgue, 1906, in-8 de XIX-599 p.

C'est un travail original et à tous égards excellent que nous donne ici M. l'abbé Favre.

Le génie oratoire de l'illustre prédicateur de Notre-Dame a fourni matière déjà à plus d'une étude et à plus d'un jugement; sa prédication en particulier a été, entre autres, l'objet de deux thèses protestantes de théologie, l'une de M. Paul Bernis en 1869, l'autre de M. P.-L. Comte en 1882, thèses dont M. Julien Favre ne paraît pas avoir eu connaissance; mais personne encore ne s'était avisé de nous présenter un tableau chronologique aussi ample, aussi fouillé de l'œuvre oratoire de Lacordaire; et personne n'avait étudié autant dans le détail la formation intellectuelle du grand orateur.

L'ouvrage de M. l'abbé Favre, qu'orne un beau portrait inédit de Lacordaire, comprend, en effet, deux grandes divisions. Dans une première partie, il s'efforce de nous montrer comment peu à peu s'est formé Lacordaire depuis ses années d'enfance et son éducation au lycée jusqu'à l'époque où l'étude de la Somme théologique de saint Thomas achève pour le nouveau dominicain la période de

Digitized by Google

la préparation. C'est le célèbre discours du 14 février 1841 sur la Vocation de la nation française que M. Favre assigne comme terme de cette préparation.

La seconde partie du volume et la plus considérable, puisqu'elle embrasse près de 400 pages, contient un relevé minutieux de tous les discours de Lacordaire, dont on a conservé non seulement le texte ou l'analyse, mais même une simple mention. L'auteur, qui a dû se donner un mal considérable pour assembler d'aussi vastes matériaux, a bien soin de préciser, dans la mesure du possible, les circonstances qui ont accompagné la tenue de chaque discours, la date à laquelle il a eu lieu, l'impression qu'il a produite; il l'analyse aussi exactement qu'il est nécessaire pour nous faire bien comprendre les progrès de la prédication du grand dominicain. Il distingue trois périodes dans la carrière oratoire de Lacordaire : la première, qui comprend les années de préparation, s'étend jusqu'à 1840; la seconde et la plus féconde (1841-1853) est celle du plein épanouissement; la troisième période, qui va jusqu'à la mort, est celle de la retraite qui, sauf les conférences de Toulouse, n'est guère remplie que par les discours de Sorèze.

Un index bibliographique des ouvrages consultés nous fournit une bibliographie non pas complète, mais du moins fort ample, de Lacordaire. Deux index assez précieux terminent cet excellent volume : l'un des lieux où Lacordaire a prêché; l'autre des sujets qu'il a traités dans ses discours.

Il sera désormais impossible de s'occuper du grand prédicateur sans consulter l'ouvrage de M. Julien Favre.

E.-G. Ledos.

Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1815 à 1820, par Julien Luchaire. Paris, Hachette, 1906, in-8 de XVII-235 p.

Après une introduction sur l'effet produit en Toscane par la Révolution française et par les événements politiques et militaires qui suivirent, M. Julien Luchaire étudie les conditions de la vie intellectuelle en Toscane, à la suite du rétablissement de l'ancien régime, les diverses influences (philosophisme, romantisme, action poétique d'Alfieri et de Foscolo) qui agirent alors sur les esprits, la production intellectuelle après 1814, l'éveil de l'esprit national italien, le programme des libéraux toscans, les idées morales d'Alfieri, de Leopardi, et la morale bien supérieure de Manzoni, le pessimisme romantique et byronien, l'état des âmes aux approches de 1830.

On ne peut s'empêcher de reconnaître (et des critiques italiens l'ont déjà fait remarquer à l'auteur) que le titre déborde ici le sujet du livre. Car M. Julien Luchaire, en annonçant une étude sur « l'évolution intellectuelle de l'Italie, » s'est enfermé dans les limites de la Toscane. Il ne nous dit rien du mouvement des esprits, plus ou moins contrarié, mais d'autant plus intéressant peut-être à étudier, dans le nord de la péninsule, soumis à la censure autrichienne, dans les États romains, dans le royaume de Naples, ou même dans le Piémont. C'est donc une étude trop fragmentaire, si intéressante qu'elle soit, pour qu'on ait le droit d'en tirer des conclusions générales. J'ajouterai que l'auteur nous montre trop en beau les prodromes du futur *risorgimento :* en le lisant, on est porté à croire que tout se passe dans les sphères idéales, et même le Mazzini

Digitized by Google

qu'il peint dans les dernières pages nous est présenté comme le plus serein des philosophes. Pour être complet, et j'ajouterai pour être véridique, il eût fallu décrire, au-dessous du travail de la pensée et de la littérature, le mouvement souterrain des sectes, des conspirations, des sociétés secrètes, tout l'élément impur qui souilla le réveil national de l'Italie.

Tel qu'il est, le livre abonde en détails du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire. Quant à l'esprit qui l'anime, M. Julien Luchaire le définit par ce mot : « Une vive admiration pour l'œuvre révolutionnaire de l'Italie, dans la première moitié du XIXe siècle. »

PAUL ALLARD.

—

Gordon-Pacha, par Achille BIOVÈS. Paris, Fontemoing, 1907, in-8 de VII-345 p., 2 cartes.

En notre siècle de veulerie, la lecture de la vie d'un homme tel que Gordon-Pacha est un exemple salutaire d'énergie, de courage et aussi de dignité. De plus, et le fait est assez rare pour être noté, non seulement Gordon-Pacha possédait à un haut degré ces vertus, mais encore il avait une âme profondément et sincèrement religieuse, mystique même, à la fin de sa vie. Le sentiment religieux pénétrait Gordon tout entier, inspirait ses pensées, dirigeait ses actions, servait de règle à ses jugements. Respectueux de la vie de ceux qui se trouvaient sous ses ordres, et aussi de celle de ses ennemis, sévère pour autrui, mais moins que pour lui-même, recherchant en tout la justice, le célèbre Anglais, dans les situations si diverses qu'il occupa, en Angleterre, en Crimée, en Chine comme en Afrique, partout, sut se faire profondément estimer, aimer même, et suscita autour de lui des dévouements à toute épreuve. Il ne faudrait d'ailleurs pas en conclure qu'il ne rencontra pas des ennemis et des envieux : ceux-ci forment toujours le cortège des individualités puissantes, et certes, Gordon fut « quelqu'un » dans toute l'acception du terme.

Gordon est mort comme il avait vécu, en faisant son devoir. On sait la responsabilité que l'Angleterre a assumée dans ce triste événement; ce serait tenter de l'atténuer que de commenter la parole de la reine Victoria : « C'est là une tache laissée sur l'Angleterre. »

La vie de ce héros, digne des temps passés, a été retracée par M. Achille Biovès, d'une plume alerte, en un récit vivant, intéressant, passionnant parfois. J. C. T.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Bibliographie

MEYER'S *Grosses Konversations-Lexicon*, t. XVI et XVII. Leipzig, Bibliographisches Institut, 1907 (E.-G. Ledos).

MEYER'S *Kleines Konversations-Lexicon*, t. II. Leipzig, Bibliographisches Institut, 1907 (E.-G. Ledos).

II. — Histoire générale

Ernest LAVISSE. — *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, t. I (1re partie), t. V, t. VI. Paris, 1903-1905 (A. J.).

G. BONET-MAURY. — *France, christianisme et civilisation*. Paris, Hachette, 1907 (Paul Allard).

F. BRUNETIÈRE. — *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*. Paris, Hachette, 1907. 8e série (Louis Coquelin).

A. DEMY. — *Essai historique sur les expositions universelles*. Paris, Picard, 1907 (P. Lbe).

III. — Antiquité. — Origines chrétiennes

G. de SANCTIS. — *Storia dei Romani. La conquista del primato in Italia*. Turin, Bocca, 1907 (M. Besnier).

T. MOMMSEN. — *Le droit pénal romain*. Trad. Duquesne. T. I. Paris, Fontemoing, 1907 (Paul Allard).

H. de GÉNOUILLAC. — *L'Eglise chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*. Paris, Beauchesne, 1907 (Paul Allard).

J. RIVIÈRE. — *Saint Justin et les apologistes du second siècle*. Paris, Bloud, 1907 (Paul Allard).

J. RIVIÈRE. — *La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*. Paris, Bloud, 1907 (Paul Allard).

E. BONAIUTI. — *Lo Gnosticismo*. Rome, Ferrari, 1907 (Paul Allard).

F. CABROL. — *Les origines liturgiques*. Paris, Letouzey et Ané, 1906 (Paul Allard).

H. LECLERCQ. — *Manuel d'archéologie chrétienne*. Paris, Letouzey (L. C.).

A. RÉGNIER. — *Saint Martin*. Paris, Gabalda, 1907 (M. Besnier).

IV. — Moyen Age

J. de la MARTINIÈRE. — *Saint Cybard*, étude critique d'hagiographie. Paris, 1908 (L. C.).

F. PULIGNANI. — *La S. Casa di Loreto secondo un affresco di Gubbio illustrato e commentato*. Rome, Desclée, 1907 (E.-G. L.)

Le Héraut de l'amour divin. Révélations de sainte Gertrude. Paris et Poitiers, Oudin, 1906 (E.-G. Ledos).

Noël VALOIS. — *Jean de Jandun et Marsile de Padoue*. Extrait de l'*Histoire littéraire*, t. XXIII (E. Jordan).

A. JEANNIARD DU DOT. — *Thomas à Kempis, auteur certain de l'Imitation*. Nantes, 1905 (Jean Guiraud).

Cte Marie de VILLERMONT. — *Un groupe mystique allemand. Etude sur la vie religieuse au moyen âge*. Bruxelles, Dewit, 1907 (Jean Guiraud).

MIREUR. — *Les anciens couvents de Draguignan. Les Cordeliers*. Draguignan, Latil, 1906 (J. Guiraud).

R. POUPARDIN. — *Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale*. Paris, Champion, 1907 (Jean Guiraud).

C. DEJOB. — *La foi religieuse en Italie au XIVe siècle*. Paris, Fontemoing, 1906 (Henry Cochin).

L. de BAGLION DE LA DUFFERIE. — *Histoire de la maison de Baglion. Les Baglioni de Pérouse*. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907 (Henry Cochin).

Mte de RIPERT-MONCLAR. — *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'Ordre du Temple*. Paris, Champion, 1907 (J. Besse).

C. FAURE. — *Histoire de la réunion de Vienne à la France*. Grenoble, Allier, 1907 (L. Robert).

G. KURTH. — *La lèpre en Occident avant les Croisades*. Paris, Bloud, 1907 (Paul Allard).

V. — Renaissance. — Réforme

L.-M. CAPELL. — *Pétrarque. Le traité De sui ipsius et multorum ignorantia*. Paris, Champion, 1906 (H. C.).

G. SORTAIS. — *Fra Angelico et Benozzo Gozzoli*. Lille et Paris (M. S.).

H. LECLERCQ. — *Les martyrs*, t. VII. *La Réforme*. Paris, Oudin, 1907 (L. C.).

VI. — Dix-septième et dix-huitième siècles

C. GAILLY de TAURINES. — *Aventuriers et femmes de qualité*. Paris, Hachette, 1907 (Hyrvoix de Landosle)

L. MOUTON. — *L'hôtel de Transylvanie*. Paris, Daragon, 1907 (P. Lbe).

E. FERRERO et F. RONDOLINO. — *Le campagne di guerra in Piemonte* (1703-1708). *L'Assedio di Torino* (1706). Turin, Bolla, 1907 (R. Lambelin).

VITRAC. — *Philippe-Egalité et M. Chiappini. Histoire d'une substitution*. Paris, Daragon, 1907 (E.-G. L.).

VII. — Révolution

G. LENOTRE. — *La fille de Louis XVI*. Paris, Perrin, 1907 (L. de N.).

E. DAUDET. — *Histoire de l'émigration*, t. III. Paris, Hachette, 1907 (M. de la Rocheterie).

VIII. — Temps modernes

Ch. SCHMIDT. — *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*. Paris, Champion, 1907 (L. Le Grand).

F. MASSON. — *Napoléon et sa famille*, t. VIII (1812-1813); t. IX (1813-1814) (G. de Grandmaison).

A. BOURGEOIS. — *Le général Bonaparte et la presse de son temps*. Paris, Champion, 1906 (R. L.).

J. D'USSEL. — *La défection de la Prusse* (1812-1813). Paris, Plon, 1907 (R. Lambelin).

G. MACAULAY TREVELYAN. — *Garibaldi's Defence of the Roman Republic*. Londres, Longmans, Green, 1907 (R. Lambelin).

A. SYMON de VILLENEUVE. — *Mes années militaires* (1856-1867). Angers, Siraudeau, 1907 (R. L.).

E. PICARD. — *1870. La perte de l'Alsace*. Paris, Plon, 1907 (R. Lambelin).

A. DREUX. — *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron* (1874-1877). Paris, Plon, 1907 (R. Lambelin).

A. HELOT. — *Journal politique de Charles de Lacombe*, t. I. Picard, 1907 (R. Lambelin).

J. FAURE. — *Lacordaire orateur*. Paris, Poussielgue, 1908 (E.-G. Ledos)

J. LUCHAIRE. — *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830*. Paris, Hachette, 1906 (Paul Allard).

A. BIOVÈS. — *Gordon Pacha*. Paris, Fontemoing, 1907 (J. C. T.).

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE EN 1866

Par M. le marquis DE BEAUCOURT

ET AUJOURD'HUI DIRIGÉE

Par M. Paul ALLARD

Paraissant tous les trois mois (en janvier, avril, juillet et octobre), par livraison d'environ 350 pages, la **Revue des questions historiques** forme à la fin de l'année deux volumes grand in-8 de 700 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements	**Un An :**	**20** fr.
Étranger.	—	**25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à **M. Paul ALLARD**, Directeur de la REVUE, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE*, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe : **les années 1889 à 1903 et les tables de 1866 à 1896.**

Pour les conditions, s'adresser à M. le Gérant de la **Revue des questions historiques,** 5, rue Saint-Simon, à Paris, VIIe.

Les années 1866 à 1888 de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris, VIe*

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

166e LIVRAISON

1er AVRIL 1908

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1908

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1908

Pages		
353	I. — LE LAIT DE LA MÈRE ET LE COFFRE FLOTTANT. LÉGENDES, CONTES ET MYTHES COMPARÉS. A PROPOS D'UNE LÉGENDE HISTORIQUE MUSULMANE DE JAVA . . .	E. COSQUIN, Corresp. de l'Institut.
426	II. — SIDOINE APOLLINAIRE SOUS LES RÈGNES D'AVITUS ET DE MAJORIEN	PAUL ALLARD.
453	III. — LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES EN EUROPE DU XVIe AU XIXe SIÈCLE. I.	L. LALLEMAND, Corresp. de l'Institut.
476	IV. — LES BRIGANDAGES MARITIMES DE L'ANGLETERRE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV. I	Cte M. DE GERMINY.
492	V. — GRIMM ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE	P. DE VAISSIÈRE.
516	VI. — LA VIE AUX ARMÉES SOUS LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE. I.	Cte DE SÉRIGNAN.
543	VII. — LES DÉBUTS DE JOSEPH BONAPARTE A MADRID (janv.-avril 1809)	G. DE GRANDMAISON
575	VIII. — MÉLANGES : LAMENNAIS D'APRÈS SES CORRESPONDANTS INCONNUS. II	A. ROUSSEL.
590	IX. — COURRIER ITALIEN	L.-G. PÉLISSIER.
617	X. — COURRIER RUSSE	A. VOGT.
621	XI. — CHRONIQUE	E.-G. LEDOS.
625	XII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES : FRANÇAIS	ALBERT ISNARD.
647	ALLEMANDS	E.-G. LEDOS.
657	BELGES	C. CALLEWAERT.
663	XIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE : I. BIBLIOGRAPHIE ; II. HISTOIRE GÉNÉRALE ; III. ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES ; IV. MOYEN AGE ; V. DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES ; VI. RÉVOLUTION ; VII. TEMPS MODERNES.	
706	XIV. — TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXXXIII.	

(Voir à la 3e page de la couverture les titres des ouvrages analysés)

Digitized by Google

LE LAIT DE LA MÈRE

ET

LE COFFRE FLOTTANT

LÉGENDES, CONTES ET MYTHES COMPARÉS

A PROPOS D'UNE LÉGENDE HISTORIQUE MUSULMANE DE JAVA

A récits étranges, titre singulier. Et si, pour commencer, on nous demande ce que vient faire ici ce « lait de la mère », qu'on veuille bien prendre un peu patience; car, dans les légendes, contes et mythes, tous plus ou moins bizarres, que nous aurons à rapprocher les uns des autres, bien important, bien caractéristique sera souvent le rôle que joue ce que notre titre évoque, la grande et sainte fonction maternelle : nous pouvons même dire que, dans certains de ces récits, ce thème occupe une place culminante, et même, comme on le verra, il y prend parfois des proportions épiques.

C'est à un orientaliste distingué, à notre ami M. Antoine Cabaton, que nous devons d'avoir fait connaissance avec ce sujet aussi curieux qu'instructif. Il y a quelque temps, M. Cabaton, qui professe, à l'École des Langues Orientales vivantes, la langue malaise, la grande langue commerciale de l'Archipel Indien, nous communiquait un document qu'il venait de découvrir dans la riche collection de manuscrits malais appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Leyde. Le document en question, traduction malaise d'un original javanais non connu pour le moment, est une légende musulmane se rapportant à l'établissement de l'islamisme dans la partie orientale de l'île de Java, et racontant à sa manière la vie d'un personnage parfaitement historique, l'un des hommes, la plupart d'origine arabe,

Digitized by Google

qui, au xve siècle, prêchèrent dans cette contrée la religion de Mahomet. Le héros de la légende, Raden Pakou (*raden*, « prince; » *pakou*, « pivot, » pivot de Java), est également appelé Sunan Giri (le « Vénérable de Giri »), du nom du pays où il construisit une mosquée et fonda une dynastie de princes-prêtres dont « le pouvoir était tellement étendu, dit M. Cabaton, que les premiers Hollandais qui en entendirent parler les regardaient comme une sorte de papes musulmans des Javanais. »

En nous envoyant une copie de sa traduction française de ce document dont il nous annonçait la prochaine publication [1], M. Cabaton nous écrivait que certainement la légende de Raden Pakou, bien que relative à un « saint » musulman, à un *Wali*, était « largement imprégnée d'éléments antéislamiques, » et il nous demandait, à nous vieux folkloriste, quelques éclaircissements sur divers points.

M. Cabaton avait vu juste. Dans sa légende, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir dégager certains éléments bien antérieurs, non pas seulement à l'introduction de l'islamisme à Java, dont l'histoire de Raden Pakou est un épisode, mais à la fondation de l'islamisme lui-même par Mahomet; car il ne sera pas difficile, croyons-nous, de montrer que dans la biographie légendaire du prédicateur musulman javanais a été incorporée une antique légende de l'Inde.

Une chose que l'on constatera aisément aussi, c'est qu'à Java le vieux conte a été écourté. Le thème final du récit indien, n'étant pas de nature à entrer dans le cadre général de la légende javanaise, a été supprimé; mais on verra que le souvenir en est demeuré. En effet, une sorte d'attraction a substitué à ce thème, dans l'histoire de Raden Pakou, un autre thème *apparenté*, issu de la même idée génératrice.

Il y aura, ce nous semble, intérêt à examiner de près cette substitution très suggestive : nous saisirons ainsi sur le fait ce sens instinctif des affinités qui, ici comme dans tant d'autres arrangements de contes populaires, a guidé les conteurs.

[1] Cette traduction, accompagnée d'une introduction et de notes, a été publiée, avec le texte malais lui-même, au commencement de 1907 (*Revue de l'Histoire des Religions*, dernière livraison de l'année 1906), sous le titre de *Raden Paku, Sunan de Giri* (*Légende musulmane javanaise*). — Nos citations sont faites d'après un tiré à part que M. Cabaton a bien voulu nous envoyer.

Digitized by Google

Mais donnons d'abord la légende javanaise, telle que la présente le manuscrit traduit par M. Cabaton, en attendant que nous résumions ce que d'autres versions de ce même récit peuvent avoir de particulier; car la légende de Raden Pakou ne se présente pas seulement à l'état de biographie isolée : elle est entrée aussi dans les chroniques javanaises (les *Babad*), et les indications bibliographiques jointes par M. Cabaton à son travail nous ont permis, pour divers passages, des confrontations de textes nullement inutiles.

§ 1

La légende musulmane javanaise de Raden Pakou

Au commencement du xve siècle de notre ère, existait, dans la partie sud-est de l'île de Java, un puissant royaume, hindou de religion et de civilisation, le royaume de Balambangan. C'est à ce royaume que se rattache la légende de Raden Pakou, dont voici le résumé (p. 12 seq. du tiré à part) :

Il y avait peu de temps qu'un prédicateur musulman, Sheikh Maulânâ Ishak, venant du royaume de Pasei Malakka, s'était établi dans la montagne, au royaume de Balambangan, pour y vivre en ascète, quand la fille du roi tomba dangereusement malade. Les astrologues ne pouvant rien faire, le roi envoya dans la montagne chercher un ermite habile à guérir. Le messager ramena Sheikh Maulânâ Ishak, et l'ascète consentit à donner un remède à la princesse, après que le roi se fut engagé à embrasser l'Islam. La princesse recouvra la santé, et le roi la maria à celui qui l'avait guérie.

Bientôt la princesse devint enceinte, et bientôt aussi Sheikh Maulânâ Ishak, avec la permission du roi, retourna au royaume de Pasei, laissant sa femme à Balambangan, après l'avoir adjurée de garder fidèlement la foi musulmane. Quelques mois plus tard, la princesse mit au monde un fils d'une grande beauté, et, au même moment, une violente épidémie éclata dans le royaume. Convoqués par le roi, les astrologues lui dirent: « Cela provient de la naissance de votre petit-fils; votre petit-fils porte malheur à l'extrême (littéralement: « est extrêmement chaud[1] »). Bien avant, d'ailleurs, ce fléau a pour cause

[1] Le sens de cette bizarre expression « chaud » est certain : il est confirmé par un homme qui, par suite de son long séjour dans la presqu'île de Malacca, connaît à fond les Malais, leurs coutumes, leur langage figuré. Dans

Digitized by Google

première, que vous avez mandé le seigneur Maulânâ Ishak. Il convient donc de faire jeter votre petit-fils à la mer, afin qu'il meure : ne laissez pas le mal s'implanter ici. »

Le roi fit faire une caisse où l'eau ne pouvait pénétrer ; on y mit l'enfant et on jeta la caisse à la mer.

Et voilà que, pendant la nuit, l'équipage d'une barque qui venait du royaume de Gersik (situé sur la côte nord de Java) et qui, à cause du vent, avait jeté l'ancre à l'embouchure du fleuve de Balambangan, aperçut une lueur flottante descendant le courant. Peu à peu cette lueur se rapprocha et, le jour venu, les matelots virent surnager une caisse. Ils la saisirent rapidement et la hissèrent sur leur barque ; puis, le vent devenant de plus en plus fort, ils retournèrent à Gersik, où ils présentèrent la caisse à la propriétaire de la barque, à leur dame Nai Gĕdé Penatih. On ouvrit la caisse et l'on y trouva un petit garçon d'une éclatante beauté. La dame prit l'enfant et l'éleva. Quand il fut devenu grand, elle l'envoya étudier à Ampel, dans la plus célèbre école musulmane de Java.

La légende raconte ensuite, pour l'édification de ses lecteurs mahométans, divers traits, plus ou moins merveilleux, de la vie du jeune homme, lequel reçoit, en quittant son école, le nom significatif de Raden Pakou, « le Prince, le Seigneur Pivot » de Java. Toutes ces anecdotes sont en dehors du dessein que nous avons en vue ; mais ce qu'il importe de relever, ce qui est un *témoin* qu'il s'agira de faire parler pour bien établir le fait dont nous avons dit un mot, l'incorporation d'un récit indien dans la légende musulmane, c'est l'épisode bizarre que voici, reproduit littéralement (p. 19 du tiré à part) :

Quelque temps après, Nai Gĕdé (la bienfaitrice du héros, laquelle, suivant les autres versions de la légende, était une riche veuve sans enfants) conçut une grande passion pour Raden Pakou, et celui-ci lui dit : « Si ma mère est ainsi éprise à mon sujet, qu'elle découvre « ses seins, et j'y apporterai remède. » Elle découvrit ses mamelles, et Raden Pakou en suça le lait ; par la vertu sainte de celui qui suça, Nai Gĕdé devint (comme) la propre mère de Raden Pakou et prit grand soin de lui.

une lettre du 30 décembre 1906, M. Walter W. Skeat, l'auteur de *Malay Magic*, *Pagan Races of the Malay Peninsula*, etc., écrivait à M. Cabaton ce qui suit : « .... Le mot *panas* (= « chaud » en malais) est souvent employé « dans le même sens exactement que dans votre légende, c'est-à-dire « qui « porte malheur. » Cette lettre est de date postérieure à la communication que M. Cabaton avait bien voulu nous faire de sa traduction, dans laquelle nous avions déjà remarqué l'étrangeté de cette expression figurée des Malais.

Digitized by Google

Ainsi, pour empêcher une union abhorrée, le *Wali*, qui plus tard se mariera à une autre, crée, « par la vertu de sa sainteté, » entre sa bienfaitrice et lui, des relations de fils à mère, relations qui ne sont pas purement symboliques, puisqu'il y a allaitement réel.

Une autre version de la légende présente aussi, mais à un moment différent de la vie de Raden Pakou, ce trait de la production merveilleuse du lait. Dans une chronique de Java, intitulée *Sérat Kanda*, quand le capitaine de la barque apporte l'enfant à Nyai Gédé Pinatih, « celle-ci l'adopte, et *elle l'allaite elle-même, elle qui n'avait jamais eu d'enfant* [1]. »

Nous examinerons plus loin cette double forme d'un même prodige.

* * *

Dans les autres versions de l'histoire de Raden Pakou, auxquelles M. Cabaton renvoie, et que nous avons examinées, nous noterons quelques particularités.

Dans plusieurs de ces versions, ce n'est pas à la naissance du fils du prédicateur musulman qu'éclate une épidémie ; c'est au départ du prédicateur lui-même, chassé du pays pour avoir rappelé au roi sa promesse d'embrasser l'islamisme. Furieux de voir les ravages exercés par le fléau, le roi dit à ses ministres que ce qui arrive est certainement la conséquence du mariage de sa fille : donc, dès que naîtra l'enfant qu'elle porte, il faudra le faire périr [2].

D'autres versions ne mentionnent pas la moindre épidémie. Ce qui irrite le roi, ce sont uniquement les démarches que son gendre fait auprès de lui pour le faire passer au mahométisme [3].

Dans le *Sérat Kanda*, déjà cité, l'épidémie est placée à un autre endroit du récit. C'est *avant* la venue de Sayit Iskah (le

[1] *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, volume XLIX, 1re partie (Batavia, 1896), p. 189.

[2] Th. Stamford Raffles : *The History of Java* (Londres, 1817), p. 118 seq. — P. J. Veth : *Java geographisch, ethnologisch, historisch*. 2e édition (Haarlem, 1896-1903), t. I, p. 235-237.

[3] *Tijdschrift voor Neêrland's Indie*, 1re année, t. II (Batavia, 1838), p. 277-278. — *Indische Archief*, 1re année, 2e partie (Batavia, 1850), p. 217-220. — J. Hageman : *Handleiding tot de kennis der geschiedenis, aardrijkskunde, fabelleer en tijdrekenkunde van Java* (Batavia, 1852), t. I, p. 27. — *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XLIX (Batavia, 1896), p. 184.

Digitized by Google

nom est ainsi écrit) à Balambangan qu'elle sévit, et elle cesse dès qu'il arrive : ce qui fait que le roi donne au *Wali* sa fille en mariage. Ne réussissant pas à convertir le royaume à l'islamisme, Sayit Iskah retourne en Arabie (*sic*). Après son départ, le roi, — on ne voit pas pourquoi, du moins dans le résumé que nous avons du livre, — fait jeter à la mer, dans une caisse, l'enfant qui vient au monde.

Il semble que, dans aucune de ces versions, excepté dans celle que M. Cabaton a découverte, il n'est dit que l'enfant est accusé de porter malheur.

Pour rencontrer cette particularité, il faut prendre un certain manuscrit malais, qui transporte notre histoire dans l'île de Bali ou Petite-Java, à l'est de la grande île, dont la sépare un détroit [1]. Pas de prédicateur musulman dans cette version. Il est dit simplement que la fille du roi de Bali a épousé un prince, fils du souverain de Madjapahit (un grand empire en Java, lequel, au commencement du xve siècle, était tout hindou, comme le royaume de Balambangan). La princesse, ayant mis au monde un petit garçon, meurt aussitôt. L'enfant tue aussi la femme qui le tient sur le bras. Alors le roi de Bali dit : « Cet enfant est un oiseau de malheur (*ongeluksvogel*, traduction hollandaise) ; il ne faut pas qu'il vive pour faire du mal aux gens. » Et il fait jeter l'enfant à la mer dans une caisse. — D'après cette version malaise, la caisse, repêchée, est apportée, comme dans les autres versions, à une dame sans enfants, qui demeure aussi à Gersik et dont le nom est Njai Souta Pepatih. Njai Souta fait venir une nourrice, mais l'enfant ne veut pas teter ; il faut le nourrir autrement. C'est ce que Njai Souta Pepatih fait « avec grand respect, » et, dit le texte, « à partir du moment où elle adopta l'enfant, ses biens s'augmentèrent, et elle grandit en richesse et considération. » Plus loin, le manuscrit malais dit que l'enfant devint dans la suite un *Wali allah*, et fut appelé Pangeran Giri.

Et c'est tout.

*
* *

Notons, avant d'aller plus loin, un certain nombre des traits

[1] *Tijdschrift voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde*, t. XXIV (Batavia, 1877), p. 285 seq.

Digitized by Google

de la légende de Raden Pakou, telle que la donne le manuscrit traduit par M. Cabaton :

1° Le héros, un prince, est accusé, à sa naissance, de causer des malheurs publics.

2° Comme conséquence, il est mis aussitôt dans une caisse, que l'on jette à l'eau.

3° Une lueur mystérieuse enveloppe le coffre flottant et le fait remarquer de ceux qui le retirent de l'eau.

4° Un prodige fait que, pour le prince, du lait se produit soudainement dans les seins d'une femme.

Ces quatre traits, nous allons les retrouver, *réunis aussi*, dans une légende de l'Inde, dont une version a été fixée par écrit, tout au commencement du ve siècle de notre ère, par conséquent huit cents ans avant l'arrivée (vers le XIIIe siècle) des premiers prédicateurs musulmans dans l'Archipel Indien, et deux cents ans avant l'Hégire, la grande date initiale de l'Islamisme (622).

Nous aurons à rapprocher de cette légende indienne un conte populaire, également indien, d'un type général bien connu, et se retrouvant en Europe.

§ 2

La légende javanaise et l'Inde

A. — Groupe de légendes relatives à la ville indienne de Vaïsâli

Dans la première moitié du ve siècle de notre ère, un Chinois, le religieux bouddhiste Fa-hien, écrivait la relation d'un long voyage fait par lui, de l'an 399 à l'an 414, dans ce qu'il appelle les « royaumes bouddhiques » et notamment dans l'Inde, pour y chercher les livres canoniques de sa religion. Au cours de son récit, il parle notamment d'une ville de l'Inde, aujourd'hui disparue, la ville de Vaïsâli, sur le Gange [1], et, — à propos d'une tour commémorative voisine, un *stoûpa* nommé « le Stoûpa

[1] On s'accorde pour placer Vaïsâli là où se trouve le village actuel de Besahr, avec un vieux fort en ruines qui porte le nom significatif de *Râja-Hisal-ka-gahr*, « le Fort du râdja *Visala*. » Besahr est situé à 23 milles N.-N.-E. de Degwâra.

Digitized by Google

des arcs et des armes déposés, » — il raconte la légende suivante, que nous donnons à peu près *in extenso* [1] :

Sur les bords du fleuve Heng (le Gange), il arriva qu'une des femmes inférieures d'un roi (de Vaïsâli) accoucha d'une boule de chair. La première épouse du roi, qui était jalouse de l'autre, dit: « Ce que tu as mis au monde est un signe de mauvais augure. » On fit mettre la boule de chair dans un coffre de bois, qui fut jeté dans le fleuve Heng: le coffre suivit le fil de l'eau. Or, il y eut un roi (d'un autre pays) qui, jetant ses regards de ce côté, vit le coffre à la surface de l'eau; il l'ouvrit et y trouva mille petits enfants, tous petits garçons, très bien conformés. Le roi les recueillit et les éleva. Par la suite, étant devenus grands, ils furent forts et valeureux; et tout ce qu'ils voulaient attaquer, ne pouvant leur résister, était forcé de se soumettre. — Ils en vinrent à attaquer le royaume du roi de Vaïsâli, leur père (que naturellement ils ne connaissaient pas pour tel); celui-ci en fut consterné. Sa femme inférieure lui ayant demandé quel était le sujet de sa tristesse, il répondit: « Le roi de tel pays a mille fils très vaillants et sans pairs: ils veulent venir attaquer mon royaume; voilà ce qui cause mon affliction. » La jeune femme reprit: « Ne vous désolez pas; mais faites construire une haute tour à l'orient de la ville. Quand les ennemis viendront, vous me placerez sur cette tour, et je les arrêterai. » Le roi fit ce qu'elle disait, et, quand les mille guerriers furent arrivés, la jeune femme, du haut de la tour, leur adressa la parole: « Vous êtes mes enfants, leur dit-elle. Pourquoi venez-vous ainsi vous révolter et nous faire la guerre? — Qui êtes-vous? répondirent-ils, vous qui dites que vous êtes notre mère? » Alors la jeune femme dit: « Si vous ne me croyez pas, tendez tous la bouche vers moi. » Puis, pressant de ses mains ses deux mamelles, elle en fit jaillir mille jets de lait, cinq cents de chacune, qui allèrent tomber dans les bouches de ses mille fils. Les ennemis, reconnaissant alors que c'était leur mère, déposèrent leurs arcs et leurs armes. Dans les siècles postérieurs on éleva en cet endroit une tour commémorative.

[1] *Foe koue ki, ou Relation des Royaumes bouddhiques. Voyage dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde, exécuté, à la fin du IVe siècle, par Chy Fa Hian.* Traduit du chinois et commenté par M. Abel Rémusat. Ouvrage posthume revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux par MM. Klaproth et Landresse (Paris, imprimerie Royale, 1836), p. 242-243. — S. Beal : *Travels of Fah-hian and Sung-yun, Buddhist Pilgrims, from China to India* (400 A. D. and 518 A. D.) (Londres, 1869), p. 97 seq. — James Legge : *A Record of Buddhistic Kingdoms, being an Account by the Chinese Monk Fâ-hien of his Travels in India and Ceylon (A. D. 399-414) in search of the Buddhist Books of Discipline* (Oxford, 1886), p. 73-74.

Digitized by Google

Mettez en regard l'une de l'autre cette légende indienne et la légende javanaise traduite par M. Cabaton : il est évident que les mêmes thèmes, — du moins, les trois plus importants des quatre thèmes que nous avons indiqués ci-dessus, — entrent dans la composition de ces deux légendes. Mais, certainement, la légende de l'Inde, cette vieille légende notée par Fa-hien tout au commencement du ve siècle, offre un *ensemble* qui fait défaut dans la légende javanaise ; car le thème du *Lait de la mère*, de ce lait se produisant soudainement dans des mamelles desséchées, et jaillissant vers les bouches des mille fils, est bien, avec son exagération épique, le point vers lequel tout converge dans le récit.

Dans la légende javanaise, au contraire, ce thème se rétrécit aux proportions d'un simple épisode intercalaire, sans lien étroit avec le reste du récit. Lors de sa transplantation, de la terre de l'Inde dans la terre de Java, l'arbre a perdu sa maîtresse branche : on a voulu la remplacer ; mais, bien que reconnaissable pour être de la même famille (nous reviendrons là-dessus), le rameau postiche ne tient pas.

*
* *

Des traits que nous avons relevés dans la légende javanaise, un seul fait défaut dans la légende indienne : la *lueur flottante*. Ce trait, nous allons le rencontrer dans une variante, également indienne, de cette même légende des *Mille fils*, variante qu'un second pèlerin bouddhiste chinois, Hiouen-Thsang, a rapportée de l'Inde au viie siècle et qui concerne également la ville de Vaïsâli. Identique pour le fond à la version recueillie par Fa-hien, deux siècles auparavant, cette variante, telle qu'elle s'est présentée à Hiouen-Thsang, porte l'empreinte de remaniements : elle a été munie d'une introduction et fortement enjolivée [1].

[1] *Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648, par Hiouen-Thsang, et du chinois en français par M. Stanislas Julien*, t I (Paris, 1857), p. 392 seq. — *Si-yu-ki. Buddhist Records of the Western World, translated from the Chinese of Hiuen Tsiang* (A. D. 629) *by Samuel Beal* (Londres, 1884). — Le *Magasin Pittoresque* a publié, en 1858 (p. 154, 162, 170), la légende de Hiouen-Thsang, délayée en façon de roman prolixe et douceâtre, avec suppressions, additions, remaniements, qui ôtent toute valeur scientifique au vieux conte ainsi défiguré.

Digitized by Google

Là, celle qui sera la mère des mille fils est née d'une biche qui a bu de l'eau d'une fontaine où venait de se baigner un saint personnage, un *rishi;* elle est d'une beauté incomparable, mais elle a des pieds de biche; ce qui n'empêche point que des fleurs, des fleurs de lotus, naissent sous ses pas. C'est en suivant la trace de ces fleurs qu'un roi de Vaïsâli trouve la jeune fille; il la fait monter sur son char et l'amène dans son palais pour l'épouser. Un devin tire son horoscope et lui prédit qu'elle mettra au monde mille fils.

A cette nouvelle, les autres femmes méditèrent sa perte. Quand elle fut arrivée à son terme, elle donna naissance à une fleur de lotus[1]: cette fleur avait mille pétales, et sur chaque pétale reposait un fils. Les autres femmes la poursuivirent de leurs calomnies; elles crièrent d'une voix unanime que c'était un présage de malheur et jetèrent dans le Gange la fleur de lotus, qui vogua au gré des flots. — Le roi de Ou-chi-yen (Oudjiyana), qui se promenait dans le sens du courant, vit *un coffre enveloppé d'un nuage jaune* que les flots apportaient vers lui. Il le prit et, l'ayant ouvert, il vit qu'il contenait mille fils (*sic*). Il leur donna des nourrices et les éleva.

Le « nuage jaune, » qui enveloppe le coffre flottant et attire l'attention du roi, rappelle tout à fait la « lueur flottante » qu'aperçoivent les marins de la légende javanaise.

On a remarqué sans doute que, dans ce passage, les conteurs indiens ont oublié la merveilleuse fleur de lotus, enjolivement certain du récit primitif, et sont revenus, sans plus de façons, au « coffre » de la version recueillie par Fa-hien deux siècles auparavant.

La dernière partie de la légende (les mille jets de lait) est, dans Hiouen-Thsang, absolument la même que dans Fa-hien.

* * *

Une troisième forme de la légende indienne, se rapportant encore à la ville de Vaïsâli, dont elle raconte la fondation, est moins complète; mais elle a des traits particuliers intéressants, qui font lien avec le conte populaire indien dont nous aurons à parler.

Cette troisième légende se rencontre dans un livre boud-

[1] Tout est, dans cette version, à la fleur de lotus.

Digitized by Google

dhique du XIIIe siècle, le *Pûjâwaliya*, écrit à Ceylan dans la langue du pays, le singhalais, par un certain Mayurapâda, qui vivait dans l'île sous le règne de Prâkrama Bahu III (1267-1301 de notre ère) [1] :

Une reine de Bénarès, aux temps anciens, ayant accouché d'un morceau de chair, on le mit dans un vase que l'on scella et qu'on jeta dans le fleuve (le Gange); mais les *devas* (les dieux) firent flotter le vase, et un ascète, l'ayant aperçu, le prit et le porta dans son ermitage. Quand il vit ce que le vase contenait, il le mit soigneusement de côté. Quelque temps après, y ayant regardé, il vit que le morceau de chair s'était divisé en deux. Ensuite des rudiments de forme humaine apparurent, et finalement il se trouva là un beau petit prince et une belle petite princesse, qui suçaient leurs doigts et en tiraient du lait. — Comme il était difficile à l'ascète de les élever, il les confia à un villageois. Quand ils furent un peu grands, les autres enfants du village prirent l'habitude de les injurier et de dire qu'ils n'avaient ni père ni mère, ni rien que l'ascète, de sorte que les villageois les firent partir. Dans la suite, le prince et la princesse bâtirent une ville qui devint la grande ville de Vaïsâli (appelée ici Visâlâ).

Retenons ces deux traits, que nous retrouverons au cours de cette étude : d'abord, les enfants suçant leurs doigts et en tirant du lait; puis, l'injure qui leur est adressée, et qui a pour conséquence leur départ du pays.

B. — Contes populaires se rattachant à ce même groupe dans l'Inde et ailleurs

Sur la côte occidentale de l'Inde, dans l'île de Salsette, tout près de Bombay, cette autre île à laquelle la relie une chaussée, on a recueilli un conte très composite, dont la dernière partie présente une forme toute particulière d'un conte bien connu, le conte dont Galland a inséré, dans ses *Mille et une Nuits*, sous le titre *Les Deux Sœurs jalouses de leur Cadette*, une variante arabe qui lui avait été racontée par un Maronite d'Alep, nommé Hanna, venu à Paris en 1709 [2].

[1] R. Spence Hardy : *A Manual of Buddhism in its modern developments, translated from Singhalese Manuscripts* (Londres, 1853), p. 235 note, et p. 518.

[2] C'est à la date du 25 mai 1709 que Galland consigne, dans son *Journal* manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, les notes détaillées prises par lui sur ce conte. — Ces notes ont été publiées par M. H. Zotenberg, dans

Digitized by Google

Voici cette dernière partie du conte indien [1] :

Une jeune fille, la plus jeune de sept sœurs, est devenue la femme d'un prince, et ses sœurs ont été placées auprès d'elle comme servantes, ce qui a excité au plus haut point leur jalousie. Pendant que la princesse est enceinte, le prince part en voyage. « S'il me naît un fils, dit-il, il tombera une pluie d'or sur mon vaisseau ; si c'est une fille, une pluie d'argent. » — Le moment venu, une pluie d'or tombe sur le vaisseau du prince; mais les six sœurs substituent une pierre au petit garçon, qu'elles enterrent vivant sous un arbre, un *sâyâ*. Quand le prince revient, elles lui disent que sa femme a accouché d'une pierre.

La même histoire se reproduit à la naissance d'un second petit garçon (auquel on substitue un balai), puis d'une petite fille (même substitution): l'un est enterré vivant sous un arbre *ansâ*, et l'autre, dans l'église [2].

A la suite de ces manœuvres des six sœurs, la princesse est jetée dans un cachot, et le prince prend les six sœurs pour femmes.

La main du Tout-Puissant sauve les enfants, continue le conte; ils vivent d'aumônes et s'en vont répétant : « Frère Sâyâ, de dessous « l'arbre sâyâ, frère Ankâ, de dessous l'arbre ankâ, sœur Deukû, de « l'église, le roi de ce pays est fou; il a épousé sept femmes; il est « notre père. »

Un jour, les trois enfants arrivent au palais; le prince les entend, leur fait répéter plusieurs fois ce qu'ils disent; puis il dit à l'une des six sœurs de leur donner une aumône. Les six sœurs ont reconnu ce que sont les enfants, mais elles n'en font rien paraître, et l'une d'elles leur offre une aumône; mais les enfants refusent. Chacune offre à son tour, et toujours même refus. Le prince, très étonné, demande aux enfants des explications. Ils répondent: « Faites venir votre septième femme, qui est dans le cachot. Mettez sept rideaux entre elle et nous, et regardez bien ce qui adviendra, et vous arriverez à tout savoir. »

On fait ce que les enfants ont demandé : aussitôt trois jets de lait jaillissent des seins de la princesse, et, traversant les sept rideaux, entrent chacun dans la bouche d'un des enfants.

son travail *Notices sur quelques manuscrits des Mille et une Nuits et la traduction de Galland* (t. XXVIII des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, 1897), p. 227 seq.

[1] *Indian Antiquary*, année 1891, livraison d'avril : *Folklore in Salsette*, n° 8.

[2] Ce conte a été raconté par un chrétien indigène ; mais, bien qu'on y ait introduit, ici une église, et dans un autre passage l'assistance à la messe, le récit n'en a pas moins conservé son caractère indien : nous allons voir que le prince épouse six femmes à la fois, et, dans la première partie, dont nous aurons à parler plus loin, figure un ascète mendiant marié.

Digitized by Google

Sur les menaces du prince, les six sœurs finissent par tout révéler, et elles sont durement châtiées.

On le voit : dans ce conte populaire de Salsette, plus encore peut-être que dans les deux premières légendes, c'est bien vers le thème du *Lait de la mère* que tend toute l'action du petit drame, — ici drame *de famille*, tandis que, dans les légendes, nous avons affaire à quelque chose dans le genre *héroïque*, voire même *patriotique*.

A-t-on remarqué combien, dans la structure du conte, tout est bien agencé? Un grand ressort, un ressort unique met tout en jeu, la jalousie de certaines femmes, jalousie qui poursuit l'héroïne d'accusations calomnieuses : car, ici, à la différence des légendes, les naissances anormales n'existent que dans les faux rapports des six sœurs. Et cette jalousie paraît d'abord victorieuse, puisqu'elle réussit à supprimer les enfants de la princesse calomniée, à attirer sur celle-ci la colère de son mari et à faire prendre aux calomniatrices la place de leur victime auprès du prince. — Ainsi engagée, l'action s'oriente visiblement vers le dénouement : les accusations calomnieuses portées contre la princesse appellent une justification suprême.

Dans les légendes, nous ne rencontrons pas cette cohésion absolue : l'intérêt que la princesse peut exciter au début passe finalement à la ville de Vaïsâli, menacée par les ennemis. Aussi, dans les légendes, l'important n'est pas que la princesse soit reconnue de tous, par un triomphe de la vérité, comme la mère des enfants, mais c'est que les enfants, en particulier, la reconnaissent comme leur mère, et cela, *pour qu'en considération d'elle ils épargnent la ville*.

Sans doute, le thème de la jalousie n'est pas complètement absent des légendes; sans doute, nous lisons, dans la légende recueillie par Fa-hien, que « la première épouse du roi était jalouse » de l'héroïne, et, dans la légende recueillie par Hiouen-Thsang, qu'en apprenant la prédiction relative à la naissance de mille fils, les autres femmes « méditèrent la perte » de leur rivale et qu'elles « la poursuivirent de leurs calomnies; » sans doute encore, dans l'une et dans l'autre légende, les ennemies de l'héroïne disent que ce qu'elle a mis au monde est « un signe de mauvais augure » ou « un présage de malheur; » mais ni l'un ni l'autre des deux récits n'insiste sur tout cela. La boule

Digitized by Google

de chair ou le lotus à mille feuilles, une fois jeté dans le Gange, l'incident est clos : pas un mot sur ce qui a pu en résulter pour la femme objet de la « jalousie ; » pour la femme « calomniée ; » pas un mot, notamment, sur ce que devient la faveur dont elle jouissait auprès du roi.

Dans les deux légendes, le thème de la *jalousie à l'égard de la préférée* s'est donc étiolé, atrophié. Dans la légende de Fa-hien, il pourrait même faire complètement défaut sans laisser la moindre lacune. En effet, que la première épouse du roi ait ou non parlé, par jalousie, de « signe de mauvais augure » à l'occasion de l'enfantement anormal de sa rivale, on ne s'en débarrassera ni plus ni moins du produit monstrueux de cet enfantement, en le jetant dans le Gange ou ailleurs.

Dans la légende de Hiouen-Thsang, les choses sont plus compliquées ou, pour mieux dire, plus embrouillées. La fleur de lotus, que la jeune femme met au monde, rattache certainement cette forme de la légende à celle qu'a notée Fa-hien : enfantement anormal ici et là. Mais, dans Hiouen-Thsang, il n'y a pas seulement cette singulière fleur de lotus : sur les mille pétales de la fleur reposent autant de « fils, » les mille fils de la prédiction, visibles à qui veut les voir, et nous voici reportés au thème du conte populaire de Salsette, où ce que la princesse calomniée a mis au monde, ce ne sont nullement des monstres, mais des enfants, de vrais enfants.

— Les rivales de la mère ont-elles vu les mille enfants, « reposant sur les mille pétales » de la fleur ? Évidemment oui, si elles n'étaient pas aveugles. Ont-elles menti au roi, en lui faisant ce faux rapport, que sa favorite avait accouché d'une simple fleur de lotus ? C'est possible ; mais tout ce que la légende dit se borne littéralement à ceci : « Les autres femmes la poursui- « virent de leurs calomnies. Elles crièrent d'une voix unanime « que c'était un présage de malheur, et jetèrent dans le Gange « la fleur de lotus, qui vogua au gré des flots. » — Revoici le « signe de mauvais augure » de la légende de Fa-hien ; mais de quel « signe de mauvais augure, » de quel « présage de malheur » s'agit-il au juste ici ? Car enfin, la présence des mille enfants, confirmant la prédiction, ne peut guère être interprétée comme un « présage de malheur.... » L'arrangeur de la légende ne s'est pas donné la peine de débrouiller cet écheveau.

Digitized by Google

Il y a, d'ailleurs, ici, embrouillement sur embrouillement : ce qui est jeté dans le Gange par les rivales de la mère, c'est la « fleur de lotus ; » ce qui est repêché du Gange par le roi d'Oudjiyana, c'est un « coffre, » contenant « mille fils...., » le coffre de la légende plus ancienne, de la légende de Fa-hien.

Mais nous ne voulons pas trop critiquer ce maladroit arrangement, car il nous a conservé un détail précieux qui manque dans Fa-hien, le *nuage jaune enveloppant le coffre*, et ainsi il rattache par un lien de plus à la famille des légendes indiennes de Vaïsâli la légende javanaise et sa *lueur flottante*.

* * *

Revenons au conte de Salsette, si évidemment issu d'un même prototype que les deux légendes.

Dans ce conte, on n'aura pas été sans constater l'absence de l'épisode du coffre. Si cet épisode manque dans cette variante d'un conte très répandu, il se rencontre dans bon nombre d'autres variantes, recueillies dans l'Inde, chez les Arabes d'Égypte et aussi en Europe [1]. Nous en citerons seulement quelques-unes.

D'abord, un conte indien provenant de la presqu'île de Goudjérate (Inde Occidentale, au nord-ouest de Bombay) et qui a été publié par une jeune dame, *parsi* de religion [2] :

Un *râdja*, qui aime à se déguiser, entend un jour, dans sa ville, la conversation de trois jeunes filles, dont chacune se vante de ce qu'elle sait faire. La troisième dit : « Je suis destinée à donner naissance au Soleil et à la Lune. » Le râdja épouse cette jeune fille, au grand

[1] Cette famille de contes a été étudiée dans les ouvrages suivants :
Awarische Texte, herausgegeben von A. Schiefner (Saint-Pétersbourg, 1873) : remarques de R. Kœhler sur le conte n° 12 (p. XXI seq.), reproduites dans *Kleinere Schriften zur Mærchenforschung von Reinhold Kœhler* (Weimar, 1898), p. 565 seq.
Emmanuel Cosquin : *Contes populaires de Lorraine comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers* (Paris, 1886) : remarques sur le conte n° 17 (tome I, p. 190 seq., et tome II, p. 356).
Victor Chauvin : *Bibliographie des ouvrages arabes*. Fascicule VII (Liège, 1903), p. 95 seq., n° 375.

[2] Voir dans l'*Indian Antiquary*, de novembre 1893, p. 315 seq., le n° 19 du *Folklore in Western India, By Putlibai D. H. Wadia*. — C'est dans la *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde* (vol. V, 1895, p. 390) que nous avons trouvé l'indication précise de la région de l'Inde d'où proviennent les contes de Mlle Putlibai D. H. Wadia, aujourd'hui Mme P. J. Kabrajé.

Digitized by Google

mécontentement des trois femmes qu'il avait déjà. — Obligé de partir pour la guerre, pendant que sa nouvelle *rânî* est enceinte, le râdja lui laisse un gros tambour, qu'elle devra battre, dès qu'elle sentira les douleurs, et il accourra, quel que soit l'endroit où il se trouve. Les trois autres rânîs se font raconter par la jeune femme les vertus du tambour, et le crèvent. Le moment arrivé, la favorite met au monde un petit garçon et une petite fille. Les trois rânîs les mettent dans une boîte, qu'elles jettent à la mer, et leur substituent un morceau de bois et un balai. A son retour, le roi est furieux contre la jeune femme et la fait jeter en prison. — Cependant, la boîte a été recueillie par un pauvre homme, fervent adorateur du Soleil. Pour apaiser les enfants qui crient, *il leur met le doigt dans la bouche, et voit avec joie qu'ils se trouvent ainsi nourris.* Ayant découvert par sa science occulte de qui ils sont fils, il appelle le petit garçon Sûrya (Soleil) et la petite fille Chandrâ (Lune). Avant de mourir, il donne aux enfants, grands alors, des objets merveilleux, grâce auxquels le jeune homme conquiert la main d'une première *pâri* (sorte de génie), puis d'une autre. C'est celle-ci qui révèle au roi les machinations des trois rânîs jalouses et le reste.

La boîte flottante des légendes de Vaïsâli reparaît donc dans ce conte indien, et nous y trouvons, de plus, un nouveau trait d'union avec ces légendes, spécialement avec la seconde, celle qui a été notée par Hiouen-Thsang. Ce trait d'union, c'est la prédiction que la jeune fille fait au sujet d'elle-même, détail qui se rencontre, analogue sinon identique, dans l'introduction de la plupart des contes de cette famille.

Ainsi, dans un conte indien du Bengale [1], une fille de jardinier a coutume de dire : « Quand je me marierai, j'aurai un fils avec une lune au front et une étoile au menton. » — Dans le conte avar de la région du Caucase, commenté par R. Kœhler [2], la plus jeune de trois sœurs dit que, si le roi l'épousait, elle lui donnerait un fils aux dents de perle et une fille aux cheveux d'or. — Dans un conte de la Basse-Bretagne [3], la plus jeune des trois filles d'un boulanger dit qu'elle voudrait bien épouser le fils du roi. « Et, ajoute-t-elle, je lui donnerais trois enfants : deux garçons avec une étoile d'or au front, et une fille avec une étoile d'argent. » Etc., etc.

[1] Miss M. Stokes : *Indian Fairy Tales* (Londres, 1880), n° 20.
[2] *Awarische Texte :* voir une des notes *supra.*
[3] *Mélusine*, 1877, col. 206.

Digitized by Google

La légende de Hiouen-Thsang a aussi, on se le rappelle, une prédiction au sujet des enfants qui naîtront au roi de la fille aux pieds de biche ; mais ce n'est pas celle-ci qui fait cette prédiction : c'est un devin, lequel, après avoir tiré l'horoscope de la jeune fille, prédit qu'elle mettra au monde mille fils ; ce qui excite contre elle la haine des autres femmes du roi.

Il est remarquable que, dans un conte indien oral du Dekkan [1], de la famille de contes que nous sommes en train d'examiner sommairement, la prédiction n'est pas mise dans la bouche de celle qui doit avoir « cent fils et une fille ; » c'est le vizir qui la fait (comme le devin de la légende), et cela en interprétant au râdja un certain signe.

Nous citerons encore, au sujet de la boîte flottante, quelques contes de cette même famille, qui présentent des particularités intéressantes à divers points de vue.

Dans un conte arabe du Caire [2], les deux enfants de la favorite, auxquels l'autre femme du roi a fait substituer deux petits chiens, sont mis par la sage-femme dans une caisse, qu'elle jette à la mer. La caisse, poussée au rivage, est trouvée par un pêcheur, qui la porte à sa femme. Celle-ci tire le petit-garçon et la petite fille de la caisse et prie Dieu : « Fais descendre du lait dans mes seins pour ces petits-là. » *Par la puissance du Tout-Puissant* (ce sont les expressions du conte), *le lait descend dans ses seins*. Comme le pêcheur et sa femme n'ont point d'enfants, ils adoptent le petit garçon et la petite fille.

Dans un autre conte arabe d'Égypte [3], les deux enfants sont également mis dans une « caisse enduite de goudron, » et les vagues portent aussi la caisse sur le rivage, où un homme est en train de faire sa prière. Le brave homme prend la caisse et, l'ayant ouverte, il y trouve les deux petits *qui sucent leurs doigts*. Il demande à Dieu de pouvoir les élever, et chaque jour, *apparaît une gazelle qui vient allaiter les enfants*.

Un conte arabe de Mardin, en Mésopotamie [4], a aussi la boîte

[1] Miss M. Frere : *Old Deccan Days*, 2e édition (Londres, 1870), n° 4.
[2] Spitta-Bey : *Contes arabes modernes* (Leyde, 1883), n° 11.
[3] Artin Pacha : *Contes populaires inédits de la Vallée du Nil* (Paris, 1895), n° 22.
[4] Publié par feu Albert Socin, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenlændischen Gesellschaft*, année 1882, p. 259 seq.

Digitized by Google

jetée à la mer et retirée par un pêcheur sans enfants. Devenu grand, *le petit garçon entend une fois ses camarades lui dire, dans une querelle, qu'il n'est pas le fils du pêcheur.* Il court interroger celui-ci et, apprenant qu'il a été trouvé sur la mer, il se met en route à la recherche de sa famille.

Ce dernier épisode se retrouve dans un conte sicilien [1], où les deux enfants ont été recueillis par un vieux pêcheur. Ici, ce sont les fils du père adoptif qui, se disputant avec les adoptés, les appellent bâtards. — Il en est de même dans divers contes européens (toscan, italien du Tyrol, souabe, lorrain) [2].

*
* *

L'insulte lancée aux enfants mystérieux par d'autres enfants et qui leur fait quitter le pays, le doigt sucé d'où sort du lait, ce sont là deux traits que nous avons déjà rencontrés dans une des légendes indiennes, celle qu'a conservée un livre de l'île de Ceylan.

Les quelques rapprochements que nous venons de faire au sujet du trait de l'insulte nous paraissent suffire. Quant au trait des doigts sucés, nous en réservons l'examen pour le moment où nous aurons à étudier de près les formes plus ou moins apparentées au thème proprement dit du *Lait de la mère*, et notamment celle qui s'est introduite dans la légende javanaise publiée par M. Cabaton.

Auparavant, il convient d'en finir avec le coffre abandonné à la merci des flots.

§ 3

Le coffre flottant

A. — La légende assyro-babylonienne de Sargon

En abordant cette section de notre travail, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à M. François Thureau-Dan-

[1] Laura Gonzenbach : *Sicilianische Mærchen* (Leipzig, 1870), n° 5.

[2] Alessandro de Gubernatis : *Novelline di Santo-Stefano di Calcinaja* (Rome, 1894), n° 16. — Schneller : *Mærchen und Sagen aus Wælschtirol* (Innsbruck, 1867), n° 26. — E. Meier : *Deutsche Volksmærchen aus Schwaben* (Stuttgart, 1852), n° 72. — Emmanuel Cosquin, *op. cit.*, I, p. 192.

Digitized by Google

gin, qui a eu l'amitié de mettre à notre disposition sa science si sûre et si précise des choses assyro-babyloniennes.

Nous tâcherons d'en tirer profit.

*
* *

Parmi les tablettes d'argile, couvertes de caractères cunéiformes, que feu A. H. Layard et d'autres explorateurs anglais ont déterrées, de 1849 à 1854, à Koyoundjik, sur l'emplacement de l'antique Ninive, — tablettes qui jadis composaient la bibliothèque du palais du roi d'Assyrie Assourbanipal (668-626 avant notre ère), — il en est une qui présente pour nous un intérêt particulier. Cette tablette, dont le texte assyrien a été publié pour la première fois en 1870 [1], et qui a été traduite d'abord par George Smith en 1876 [2], fait parler un vieux souverain de la Chaldée, Sargon l'Ancien, l'un des plus célèbres rois prébabyloniens, dont on peut placer le règne aux environs de l'an 3000 avant notre ère [3].

[1] Dans le volume III des *Cuneiform Inscriptions of Western Asia.*

[2] George Smith: *Chaldæan Account of Genesis* (Londres, 1876), p. 299-300.

[3] Cette date est un minimum. On sait, — et le *Dictionnaire de la Bible* de M. l'abbé Vigouroux constate ce fait par la plume de M. l'abbé E. Mangenot, — on sait que « la haute antiquité de l'histoire chaldéenne nous est révélée par des monuments récemment mis au jour. » M. l'abbé Mangenot rappelle notamment l'inscription, gravée sur un cylindre, dans laquelle Nabonide, roi de Babylone, rapporte qu'en faisant réparer le temple du Soleil, à Sippara, il trouva, à trente-deux pieds au dessous du sol, la pierre de fondation avec la dédicace du premier constructeur, Naram-Sin, lequel, ajoute-t-il, régnait 3,200 ans avant lui, Nabonide. « Comme Nabonide régnait aux environs de l'an 550 avant Jésus-Christ, dit M. Mangenot, son calcul reporte le règne de Naram-Sin vers l'an 3800. » Or, Naram-Sin, qu'il soit ou non fils de Sargon l'Ancien, ainsi que M. Mangenot le croit, est certainement son successeur comme « roi d'Akkad, » ou l'un de ses successeurs. (Voir *Les Inscriptions de Sumer et d'Akkad. Transcription et traduction*, par François Thureau-Dangin. Paris, 1905, p. 233-243.) Sargon l'Ancien serait donc antérieur à l'an 3800 ou, pour être précis, à l'an 3750. — Mais cette date, admise, comme on voit, par des prêtres, des exégètes catholiques d'une rigoureuse orthodoxie, bien qu'elle soit en désaccord avec les systèmes de chronologie (nullement imposés à la foi des fidèles) qu'on a jadis prétendu tirer de la Bible, a été contestée, et cela par des spécialistes comme MM. Hugo Winckler, Lehmann et d'autres, qui ne sont pas catholiques. Ces savants ont proposé de retrancher des 3,200 ans de Nabonide un millier d'années, parce que, disent-ils, on n'a pas assez de faits connus pour occuper cette période. C'est le R. P. Lagrange, correspondant de l'Institut, directeur de l'*École biblique* des Dominicains de Jérusalem, qui nous l'apprend dans son « étude biblique » *La Méthode historique* (Paris, 2e éd., 1904, p. 199). Et il ajoute: « Voilà certes un scrupule excessif; car une découverte heureuse peut combler cette lacune. » — Quoi qu'il en soit, M. François Thureau-Dangin, consulté par nous, est d'avis qu'on

Digitized by Google

Dans les douze premières lignes de la tablette, — les seules que nous avons à étudier ici, — Sargon raconte les aventures extraordinaires de son enfance. M. François Thureau-Dangin a bien voulu nous donner de cette autobiographie, — vraie ou supposée, nous le rechercherons plus tard, — une traduction nouvelle, faite sur la dernière édition du texte (King : *Cuneiform Texts*, XIII, p. 42-43). Les passages soulignés sont ceux où la traduction est incertaine.

Voici ce curieux récit :

1. Je suis Sargon, le roi puissant, le roi d'A-ga-dé (ou Akkad);
2. Ma mère est une *prêtresse de haut rang*[1]; je ne connais pas mon père; le frère de mon père habite les montagnes.
3. Ma ville est Azoupiranou, qui au bord de l'Euphrate est située.
4. (Ma) mère la *prêtresse* me conçut; dans le secret elle me mit au monde.
5. Elle me plaça dans une couffe de roseaux; avec du bitume elle boucha ma porte.
6. Elle m'abandonna au fleuve qui n'était pas.... [Ici un mot de signification incertaine.]
7. Le fleuve me porta; à Akki, le « verseur d'eau[2] » il m'amena.
8. Akki, le « verseur d'eau, » me *retira*.... [Ici le texte est mutilé.]
9. Akki, le « verseur d'eau, » m'éleva comme son enfant.
10. Akki, le « verseur d'eau, » fit de moi un jardinier[3].
11. Étant jardinier, la déesse Ishtar m'aima.
12. Pendant (?) années, j'exerçai la royauté, etc., etc.

Une autre tablette, destinée probablement à l'enseignement, une sorte de « morceau choisi, » contient seulement un extrait de ce texte. Elle offre, à la ligne 2, cette variante : « Je n'ai pas de père, » au lieu de « je ne connais pas mon père. » Le sens est : « je n'ai pas (légalement) de père[4]. »

peut placer Sargon l'Ancien aux environs de l'an 3000 : « d'après Nabonide, il serait antérieur à 3750; mais cette date est sûrement trop élevée. »

[1] Ou bien une « dame de haut rang, » une « princesse. » C'est ainsi qu'on traduit généralement.

[2] Ce terme désigne généralement un « libateur, » celui qui fait des libations sur les tombes. (On y a vu une classe de prêtres.) Dans notre texte, le sens précis de ce terme est incertain; mais il semble difficile qu'il désigne ici l'homme qui puise de l'eau dans le fleuve pour l'arrosage.

[3] Mot à mot : « M'établit en son métier de jardinier; » ce qui donnerait quelque vraisemblance à la seconde hypothèse indiquée dans la note précédente. — Ou bien faut-il traduire : « M'établit comme son jardinier ? »

[4] Dans la variante, il n'y a contradiction ni avec le texte principal (c'est

Digitized by Google

Le Sargon des tablettes est donc, d'après ce qu'il raconte, ce qu'on appellerait aujourd'hui un *fils naturel*, et c'est pour cela que, voulant cacher la faute qu'elle a commise, sa mère la prêtresse ou la princesse, après l'avoir mis au monde « dans le secret, » l'a placé dans la corbeille de roseaux bitumée et abandonné au fleuve.

Comment Sargon était-il en état de donner tous ces détails sur sa naissance, sa ville d'Azipouranou, etc.? c'est ce qu'on pourra se demander; mais il est tout à fait inutile de se poser ici des questions : nous possédons aujourd'hui un document authentique qui nous permet de nous prononcer au sujet de la valeur historique du récit des tablettes.

En examinant dans le précieux volume, déjà mentionné, de M. François Thureau-Dangin : *Les inscriptions de Sumer et d'Akkad. Transcription et traduction*, les inscriptions de Sargon l'Ancien, découvertes en 1888 à Niffer, l'antique Nippour, en Chaldée, nous sommes tombé sur une inscription de ce roi, gravée sur une « pierre de seuil, » c'est-à-dire sur un bloc de pierre destiné à recevoir les pivots d'une porte. Voici cette inscription, que M. François Thureau-Dangin a traduite littéralement, avec les inversions de l'original :

Sargâni-šar-ali[1], fils de Dâti-bêl, le fort, roi d'Akkad et du domaine de Bêl, constructeur de l'e-kur, le temple de Bêl, à Nippour. Quiconque cette inscription altérera, que Bêl et Samaš ses bases arrachent et sa race suppriment!

« Je n'ai pas de père, » « je ne connais pas mon père, » dit le Sargon des tablettes. — « J'ai pour père Dâti-bêl, » dit le vrai Sargon. Cette simple confrontation de documents suffit pour établir le caractère légendaire du récit des tablettes. Si George Smith avait connu l'inscription de Nippour, il n'aurait certainement pas écrit ceci (*loc. cit.*) : « Ce Sargon était probablement

évident), ni avec le contexte : nous voulons dire avec la phrase où il est question du « frère du père, » phrase qui se retrouve dans l'extrait. — Bien que toute comparaison cloche plus ou moins, supposons une ville occupée par une armée étrangère et, à la suite de cette occupation, un enfant qui naît.... sans père; cet enfant pourra dire plus tard : « Je n'ai pas de père; les frères (c'est-à-dire les compatriotes) de mon père habitent tel pays. » (Il semble que l'expression des deux tablettes « le frère de mon père » peut et doit être prise dans le sens général « *les frères* de mon père. »)

[1] C'est le nom exact de Sargon l'Ancien.

Digitized by Google

« *d'origine inconnue* : pour établir ses droits au trône, il publia « l'histoire contenue dans la tablette, qui le rattache (?) à la « ligne des anciens rois. »

Maintenant, qu'était ce Dâti-bêl, père du vrai Sargon? Un roitelet peut-être, dont le fils fut un fondateur d'empire, d'un empire ayant Agadé pour centre et s'étendant des montagnes d'Elam à la Méditerranée; mais là n'est pas la question. Le vrai Sargon avait un père et le nommait dans une inscription officielle. Le Sargon des tablettes se déclare sans père. Toute l'histoire qu'il raconte, et qui fait de lui un enfant trouvé, est donc un pur roman.

On ne saura sans doute jamais quand ce roman a été pour la première fois gravé par un scribe sur une tablette. Nous disons : pour la première fois, car la bibliothèque d'Assourbanipal se composait en grande partie de copies d'écrits bien antérieurs au VIIe siècle et parfois très anciens.

B. — La légende indienne de Karna

Le roman de Sargon est-il apparenté avec nos légendes indiennes de Vaïsâli? Nous avouons que nous ne saurions le dire.

Si nous avons cru pouvoir affirmer sans hésitation que les légendes indiennes et la légende javanaise ont une origine commune et dérivent d'un même prototype, c'est qu'il se rencontre, d'un côté et de l'autre, non pas seulement le trait de l'enfant mis dans une caisse et emporté par les flots vers un futur père adoptif (ou une future mère adoptive), mais encore ces traits tout à fait caractéristiques : l'enfant accusé de porter malheur, la lueur enveloppant le coffre flottant, le prodige du lait qui se forme soudainement dans les mamelles d'une femme pour révéler (ou pour créer) des relations de fils à mère.

Entre le roman de Sargon et les légendes indiennes, il n'y a de commun que le trait qui, à nos yeux, n'emportait pas à lui seul la conviction, quand il s'agissait de décider la question de parenté entre les légendes indiennes et la légende javanaise.

*
* *

Ce qui, dans l'Inde, nous paraît se rapprocher davantage de la légende de Sargon, c'est la légende de Karna. Là un trait

Digitized by Google

bien particulier vient spécialiser le thème général de l'enfant livré au fleuve. Ce trait, c'est, comme dans la légende assyro-babylonienne, l'*illégitimité* de l'enfant.

L'histoire de la naissance de Karna se rencontre, plus ou moins longuement racontée, dans une demi-douzaine d'endroits de l'immense poème indou le *Mahâbhârata* [1]. Nous la connaissions par une citation des *Légendes indiennes* (*Indische Sagen*) de Holtzmann ; mais, nous défiant des documents de seconde main, nous avons prié un maître en indianisme, notre excellent ami M. A. Barth, membre de l'Institut, de nous éclairer sur le degré de confiance qu'il convient d'accorder à la narration de Holtzmann. Grâce aux indications de M. Barth, nous avons pu nous reporter à l'original, du moins à une traduction sincère et complète, et constater que, dans sa légende de Karna, Holtzmann, par un procédé peu scientifique, avait fusionné deux des récits du *Mahâbhârata*.

Dans toutes les versions de cette histoire, données par le poème indien, la princesse Prithâ (appelée aussi Kounti) est mise par un roi, son père adoptif, au service du terrible ascète Dourvasha, et elle a pour lui les attentions les plus filiales. En récompense, le *rishi* lui donne un *mantra*, une formule toute-puissante, qu'il lui suffira de réciter pour faire venir auprès d'elle celui des dieux qu'il lui plaira d'appeler (et pour en avoir des enfants, ajoutent les deux premières versions : I, p. 201 et p. 329). La princesse veut éprouver la vertu du *mantra* et elle appelle le dieu Arka (ou Sourya), le dieu Soleil. A la suite de cette visite, elle a un fils et, par crainte de sa famille, elle se débarrasse de l'enfant en le jetant dans l'eau ou, selon les versions complètes, en le mettant dans un panier d'osier, enduit de cire, qui flotte sur la rivière Açva et qui finit par arriver sur le Gange, près de la ville de Tchampa. Là, le panier est retiré de l'eau par un homme de la caste des Conducteurs de chars (de guerre), nommé Adhiratha ; et la femme de celui-ci, Râdhâ, qui n'a pas d'enfants, adopte le petit Karna.

La plupart des versions de la légende présentent les choses de manière à atténuer la faute de Prithâ. Le *mantra*, modifié, n'a

[1] *The Mahâbhârata translated into English prose by Protap Chandra Roy* (Calcutta, 1884-1887). — Chants I, p. 201 et 329; — III, p. 895-909; — V, p. 424; — XI, p. 59; — XII, p. 3; — XV, p. 67.

Digitized by Google

plus sa dernière partie, et il faut tout un débat, appuyé de menaces, pour amener Prithâ à céder au dieu Soleil.

C. — *Mythes et légendes de l'antiquité classique*

Nous aborderons maintenant les mythes et légendes de l'antiquité classique, ***Romulus et Rémus***, ***Danaé et Persée***, ***Sémiramis***, ***Cyrus***, qui offrent des points de ressemblance avec les légendes de ***Sargon*** et de ***Karna***, et aussi, — car il ne faut pas perdre de vue notre sujet principal, — avec les légendes indiennes de Vaïsâli et la légende javanaise.

Mais, avant d'étudier un peu ces mythes et légendes, il conviendra, pour plus de clarté, d'indiquer dans un bref aperçu comment, à notre avis, ces récits doivent être groupés, et comment ce classement sous la rubrique spéciale du ***Coffre flottant*** doit tenir compte aussi du thème du ***Lait de la mère***, de l'***Allaitement merveilleux***, dont nous ne pourrions faire abstraction sans scinder indûment nos documents.

La légende romaine de ***Romulus et Rémus*** viendra la première : elle se rapproche, par la ***boîte flottante*** qui y figure, de la plupart des récits précédemment étudiés (légende de ***Sargon***, légende de ***Karna***, légende javanaise, légendes indiennes de Vaïsâli, conte indien du Goudjérate, etc.); elle a aussi, comme ***Sargon*** et ***Karna***, le trait de l'***illégitimité*** des enfants, mais avec une différence importante : ce n'est pas la mère qui cherche à se débarrasser des jumeaux; c'est un ennemi qui veut les faire périr. Ici reparaît donc ce trait de l'***hostilité*** de certains personnages contre les enfants ou la mère, trait que nous connaissons par la légende javanaise, les légendes indiennes, les contes indiens de Salsette et du Goudjérate. — Constatons également que la légende romaine a, comme ce dernier groupe, mais sous une forme particulière, le trait de l'***allaitement merveilleux*** (allaitement des jumeaux par un animal mystérieux).

Quant au mythe de ***Danaé***, nous y rencontrons l'illégitimité de l'enfant, le coffre flottant, et aussi l'ennemi qui met l'enfant dans ce coffre; mais rien, dans ce mythe, ne rappelle l'allaitement merveilleux, et cela pour cette raison que l'enfant a près de lui, dans le coffre flottant, pour l'allaiter, ***sa propre mère***. (Après ***Danaé***, nous donnerons, comme curiosité, un conte asia-

Digitized by Google

tico-européen dans lequel l'enfant illégitime, qui est jeté à l'eau dans un tonneau, y est enfermé, non seulement avec la mère, mais aussi *avec le père*.)

La légende syrienne de *Sémiramis* n'a pas le trait du coffre flottant; mais on y retrouve l'illégitimité de l'enfant, et, — ce qui met en relation plus étroite cette légende et les légendes de *Sargon* et de *Karna*, — c'est la mère elle-même qui cherche à faire disparaître la preuve vivante de sa faute. Enfin, la petite fille, exposée, est nourrie par des animaux secourables (des oiseaux).

Dans la légende perse de *Cyrus*, ni naissance illégitime, ni coffre flottant. Exposition de l'enfant par un ennemi, allaitement merveilleux par un animal, ces deux seuls traits subsistent pour établir un certain lien, non plus avec le groupe de *Sargon*, *Karna*, *Danaé*, mais avec *Romulus* et avec *Sémiramis*, comme aussi, jusqu'à un certain point, avec les légendes indiennes et la légende javanaise.

* * *

Dans cette section des *Mythes et légendes de l'antiquité classique*, nous n'aurons peut-être pas toujours le courage de sacrifier certaines remarques, qui se rapportent moins directement à notre sujet principal. Il est si intéressant, du moins à notre sentiment, de voir des rapprochements nouveaux rajeunir ces vieux thèmes qui nous sont familiers dès le collège !

A. — La légende romaine de Romulus et Rémus et le mythe grec de Danaé

Il suffit de parcourir les premières pages de la *Vie de Romulus*, dans Plutarque, pour constater que, dans l'antiquité, la légende de *Romulus et Rémus* se présentait sous des formes diverses. Nous prendrons tout simplement, ici, la forme classique, celle qu'au temps d'Auguste le Grec Denys d'Halicarnasse, dans son *Histoire ancienne de Rome* (chap. 79), déclarait emprunter au plus ancien historien romain, Quintus Fabius Pictor, contemporain d'Annibal, et que Fabius tenait, au moins en partie, d'un écrivain grec; car, au dire de Plutarque, il « suit en plusieurs choses » Dioclès de Péparèthe,

Digitized by Google

« le premier, selon ce même Plutarque, qui ait écrit la fondation de Rome. »

Dans cette légende, comme dans la légende assyro-babylonienne et dans la légende indienne, il y a *naissance illégitime*, et, comme dans la légende indienne, la paternité des enfants de Rhéa Silvia est attribuée à un dieu (ici, au dieu Mars). De plus, si décidément la mère de Sargon est une *prêtresse*, une *prêtresse de haut rang*, — ainsi que M. François Thureau-Dangin croit devoir traduire en cet endroit le texte assyrien, — la ressemblance de la légende latine avec la légende assyro-babylonienne s'accentue; car la mère de Romulus et Rémus est une *vestale*.

La différence, c'est que, dans la légende de Sargon, comme dans la légende de Karna, la princesse cherche elle-même le moyen de faire disparaître ce que nous appelions plus haut la preuve vivante de sa faute, tandis que, dans la légende romaine, c'est le roi usurpateur Amulius, oncle de la vestale, qui veut supprimer les jumeaux, petits-fils du roi détrôné, afin de rendre impossible pour l'avenir toute compétition au pouvoir suprême.

Dans la mythologie grecque, Persée est, lui aussi, fils illégitime, et le père de sa mère Danaé, Acrisius, roi d'Argos, joue à peu près le même rôle que l'Amulius de la légende romaine : il enferme sa fille dans une tour d'airain, comme Amulius cloître sa nièce dans la maison des Vestales, et il agit ainsi par crainte de l'enfant qui pourrait naître de Danaé : un oracle, en effet, l'a menacé de périr de la main de son petit-fils. — Notons que, dans la fable grecque, ce n'est pas l'enfant seul qui est jeté à l'eau; c'est à la fois *la mère et l'enfant* qui, par l'ordre d'Acrisius, sont enfermés dans un coffre, et tous les deux sont ainsi poussés par les flots sur une plage de l'île de Seriphos [1].

[1] Une légende soi-disant historique, se rattachant au thème de *Danaé*, a été recueillie dans les steppes de la Sibérie méridionale, chez les Kirghis, populations depuis longtemps musulmanes (principalement quant aux pratiques extérieures), mais dont les contes oraux, méprisés des Moullas (ceux qui savent écrire), ont certainement conservé beaucoup du vieux fond, antérieur à l'islamisme. Dans cette légende (W. Radloff : *Proben der Volkslitteratur Südsibiriens*, t. III. Saint-Pétersbourg, 1870, p. 82 seq.), la femme d'un certain prince (*khan*) met au monde une petite fille si belle qu'en la voyant la mère s'évanouit. Le khan dit de ne montrer la petite à personne, et, pour la dérober à tous les regards, il la fait élever par une vieille femme, sous terre, dans une maison de fer. Quand l'enfant est devenue une grande jeune

Digitized by Google

Enfin, dans une singulière variante, on jette à l'eau, avec la mère et l'enfant, et dans le même coffre, celui qui est reconnu pour être le père. Voici un bref résumé de cette variante :

Un jeune homme pauvre, laid, simple d'esprit et la paresse incarnée, est forcé un jour d'aller à la pêche. Il prend un poisson mystérieux, lequel, pour prix de sa délivrance, lui fait un don : tout ce que le jeune homme souhaitera, en le demandant au nom du poisson, arrivera. Le jeune homme souhaite d'abord diverses choses pour n'avoir pas à travailler; enfin, comme la fille du roi s'est moquée de lui en le voyant passer, il lui souhaite, par vengeance, d'avoir un enfant. Voilà la pauvre princesse bien désolée; le roi, furieux. Quand l'enfant (un petit garçon) a un peu grandi, on lui met dans la main une pomme, et celui à qui il donnera la pomme sera le père inconnu. On assemble tous les hommes du pays, et l'enfant ne donne la pomme à personne; mais, quand on a été chercher le paresseux, qui n'était pas venu, il la lui donne aussitôt. Alors le roi fait mettre dans un tonneau sa fille, l'enfant et le paresseux, et le tonneau est jeté à la mer. Finalement, grâce aux souhaits que la princesse suggère au jeune homme, celui-ci devient beau et intelligent; le tonneau s'arrête sur la plage d'une île et s'ouvre pour qu'on puisse débarquer; un magnifique palais surgit sur le rivage. Le roi, averti de cette merveille, vient la voir; sa fille se fait reconnaître et tout est pour le mieux [1].

fille, elle apprend, en questionnant la vieille, l'existence d'un autre monde que son séjour obscur, et elle obtient que la vieille lui montre un peu « le monde de la clarté. » A peine est-elle sortie de ses ténèbres qu'elle tombe sans connaissance, et, « par la volonté de Dieu, » elle devient enceinte. Quand le prince est informé de ce qui s'est passé, il ordonne de tuer sa fille, ou, au moins, de la faire disparaître. La mère la met dans un coffre d'or avec quelque nourriture et jette le coffre à la mer. Le coffre est retiré de l'eau par deux jeunes gens, et la fille du khan donne naissance à un fils encore plus beau qu'elle-même. Ce fils devient, par la suite, souverain du pays kirghis, et un si bon souverain que d'autres peuples lui demandent ses fils pour rois.

Chose curieuse, ce conte, recueilli en pleine Asie, se rapproche davantage, sur certains points, de la fable grecque que les contes européens de même famille dont nous avons pris note, un conte allemand et un conte suédois (Grimm : *Kinder- und Hausmærchen*, t. III, p. 103 ; — H. Cavallius et G. Stephens : *Schwedische Volkssagen und Mærchen*, Vienne, 1848, p. 95). Dans le conte allemand, probablement de la Hesse, un roi, pour mettre sa fille en sûreté contre les souris qui la poursuivent (dans le conte suédois, pour la protéger contre ses prétendants, qui deviennent une armée), l'enferme avec une servante dans une tour qu'il a fait bâtir au milieu d'un grand fleuve. Un jour, une fontaine merveilleuse jaillit dans la tour; les deux jeunes filles boivent de cette eau et chacune devient mère d'un petit garçon. Elles mettent les enfants dans un coffre, écrivent dessus les deux noms qu'elles leur ont donnés, et laissent aller le coffre au cours du fleuve.

[1] N'ayant pas à étudier ici ce type de conte, nous nous bornerons à quelques indications. Deux variantes ont été fixées par écrit en Italie; l'une, vers

Digitized by Google

*
* *

Revenons à Romulus et Rémus. Tout le monde sait que, dans la légende romaine, une histoire d'allaitement merveilleux s'enchaîne à l'histoire de la boîte flottante, et l'on a pu remarquer ci-dessus (§ 2, B, *in fine*) que ce même enchaînement se retrouve dans plusieurs des contes que nous avons eu à citer. Mais, dans la légende romaine, le caractère spécial du prodige (l'allaitement des jumeaux par la louve) a obligé les narrateurs à modifier légèrement, dans l'intérêt de la vraisemblance, le thème du *Coffre flottant*.

Considérons les choses d'un peu près. Voici la boîte mise par un serviteur du roi usurpateur sur le Tibre débordé ; la voici portée par le courant sur la rive où la louve trouvera les petits Romulus et Rémus. Il est évident que, si cette boîte est une boîte fermée, un coffre, comme le λάρναξ du mythe de Danaé, jamais la louve ne pourra secourir les enfants. Les narrateurs l'ont compris, et ils font mettre les jumeaux dans une boîte sans couvercle, dans une sorte d'*auge* (σκάφη, dit Denys d'Halicarnasse; *alveus*, dit Tite-Live). Denys d'Halicarnasse nous montre même ce berceau flottant allant se heurter contre un rocher, près duquel il se renverse, laissant là les enfants dans la vase, où ils se roulent en vagissant, jusqu'à ce qu'arrive la louve; et la louve ne se contente pas de les allaiter; elle fait

le milieu du XVIe siècle, par Straparola (Valentin Schmidt, *Die Mærchen des Straparola*, Berlin, 1817, n° 15) ; l'autre, dans la première moitié du XVIIe, par Basile (*Pentamerone*, traduction allemande de F. Liebrecht, Breslau, 1846. Première journée, n° 3). — A la fin de ce même XVIIe siècle, Mme d'Aulnoy en donnait un arrangement dans son roman *Le Gentilhomme Bourgeois*, sous le titre *le Dauphin*.

A notre époque, J. G. von Hahn et Glinski ont recueilli ce conte : le premier, chez les Grecs de l'Épire (*Griechische und Albanesische Mærchen*. Leipzig, 1864, n° 8) ; le second, chez les Lithuaniens (A. Chodzko : *Contes des Paysans et des Pâtres slaves*. Paris, 1864, p. 331), et M. W. Radloff en a trouvé, dans la Sibérie méridionale, deux versions se complétant l'une l'autre : chez les Baraba, entre le fleuve Ob et la rivière Irtych, et, au nord-est de la Steppe barabine, chez d'autres Tartares, habitant les districts de Tümen et de Jaloutrowsk (*op cit.*, t. IV, p. 7 et p. 405).

L'épisode de l'enfant donnant une pomme (ou un autre objet) à son père inconnu, est entré en combinaison avec un autre thème général que le thème de *Danaé*, dans un conte thibétain du grand recueil bouddhique le *Kandjour*, adaptation d'écrits indiens (*Mélanges asiatiques*, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, t. VI, p. 170) ; — avec un autre thème encore dans un conte norvégien de la collection Asbjœrnsen (traduction Dasent : *Tales of the Fjeld*. Londres, 1874, p. 290-291).

Digitized by Google

leur toilette avec sa langue pour les débarrasser de la vase dont ils sont couverts.

Dans ce récit, le rocher est, comme on voit, substitué au fameux figuier, au *Ficus ruminalis*, sous lequel Plutarque et Tite-Live font s'arrêter bien tranquillement l'auge avec les enfants.

Denys d'Halicarnasse, qui donne tant de détails sur le rôle de la louve, ne mentionne même pas l'oiseau de Mars, le pivert (δρυοκολάπτης), qui, d'après les vieux auteurs consultés par Plutarque, « aida à nourrir et garder » les jumeaux [1].

Cette louve, ce pivert, rattachent par un certain lien la légende de *Romulus et Rémus* à la légende de *Sémiramis* et à celle de *Cyrus*.

B. — La légende syrienne de Sémiramis et la légende perse de Cyrus

C'est Diodore de Sicile, contemporain de Jules César, qui, dans sa *Bibliothèque historique* (livre II, chapitre IV), rapporte la légende de Sémiramis enfant, et l'on a tout lieu de croire qu'il a emprunté cette légende à un autre historien grec, celui-ci de la première moitié du quatrième siècle avant notre ère, à Ctésias [2].

Diodore a plus d'une fois puisé dans Ctésias pour donner l'histoire de la Perse et de la Médie. Quant à la légende de Sémiramis enfant, on ne peut douter qu'il l'ait prise également dans Ctésias, lequel avait consacré les six premiers livres (sur vingt-trois) de son ouvrage à l'histoire des Assyriens. Les citations que plusieurs auteurs grecs ont faites de cette légende d'après Ctésias, *qu'ils nomment formellement*, supposent toutes un récit semblable à celui que Diodore a inséré dans son livre [3].

[1] Plutarque : *Vie de Romulus* et surtout traité *De la Fortune des Romains* (ch. VIII).

[2] Voici, d'après ce même Diodore, la biographie sommaire de Ctésias (liv. II, ch. XXXII) : « Ctésias de Cnide vivait vers le temps de l'expédition entreprise par Cyrus (le Jeune) contre son frère Artaxerxès (Mnémon) ; il fut fait prisonnier, et, comme il était médecin distingué, il fut reçu à la cour du roi de Perse, où il vécut dix-sept ans, comblé d'honneurs. Ctésias consulta scrupuleusement, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, les Livres royaux (βασιλικὰς διφθέρας), dans lesquels les Perses, conformément à une certaine loi, ont consigné leur histoire ; il composa avec ces matériaux l'ouvrage qu'il apporta avec lui en Grèce. »

[3] Voir, dans la *Bibliotheca Scriptorum graecorum*, de Didot (vol. XIX, 1844, p. 17), les passages d'Eratosthène, de Strabon et d'Athénagore.

Digitized by Google

De qui Ctésias tenait-il sa légende, dont la scène est placée à Ascalon, en Palestine? Des « gens les plus instruits du pays » (οἱ λογιώτατοι τῶν ἐγχωρίων), dit-il. Mais, dans le récit de Ctésias, le mythe oriental primitif, qui se rattache à un temple célèbre, nous paraît avoir été singulièrement hellénisé.

Soixante ou soixante-dix ans avant Ctésias, Hérodote avait déjà mentionné (I, 105) ce temple d'Ascalon, consacré à la déesse sémitique Atargatis ou Derkéto [1], dans laquelle il voyait sans hésitation une Vénus, la « Vénus Céleste », l' « Aphrodite Uranie » (τῆς Οὐρανίης Ἀφροδίτης τὸ ἱρόν). Ctésias, — lui ou ses autorités, — dédouble la déesse, et il met en conflit Aphrodite et Derkéto.

La légende en question a pour objet d'expliquer comment la Derkéto d'Ascalon a un visage de femme et un corps de poisson. Elle nous montre Aphrodite, irritée contre cette déesse (προσκόψασαν τῇ προειρημένῃ θεᾷ), lui inspirant un violent amour pour un beau jeune homme qui venait avec d'autres lui offrir un sacrifice. Derkéto cède à sa passion pour ce Syrien et donne naissance à une fille ; puis, honteuse de sa faiblesse, elle fait disparaître le jeune homme et expose l'enfant dans un lieu désert et rocailleux ; enfin, désespérée, elle se jette dans un lac, voisin d'Ascalon, et elle est transformée en poisson. — Quant à la petite fille, elle est nourrie par des colombes qui lui apportent dans leur bec, d'abord des gouttes de lait, puis des parcelles de fromage. Finalement, les bergers du voisinage se demandent comment il se fait que leurs fromages soient tout becquetés. Ils font des recherches et trouvent l'enfant qui, par la suite, deviendra la grande reine Sémiramis [2].

[1] Strabon (XVI, 4, 27) fait remarquer que, dans Ctésias, la déesse Atargatis est appelée Derkéto. Les deux noms, au fond, sont identiques : [*A*]-*tar-ga-tis* = *Der-ké-to*.

On peut voir, sur cette Atargatis et sur les divinités analogues, le chapitre intitulé : *Les Déesses : Achera et Astarté*, dans l'ouvrage du R. P. Lagrange, correspondant de l'Institut : *Études sur les religions sémitiques* (couronné récemment par l'Académie des Inscriptions).

[2] Peut-être nous sera-t-il permis de mettre ici, en hors-d'œuvre, quelques remarques sur la colère d'Aphrodite contre Derkéto. Les traducteurs motivent cette colère par on ne sait quelle « offense » dont Derkéto se serait rendue coupable envers Aphrodite ; c'est là ajouter au texte, qui ne donne aucune raison de l' « irritation » d'Aphrodite.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser ici à un autre remaniement d'un conte oriental (certainement indien, celui-là), devenu la fable de *Psyché*

Digitized by Google

Naissance illégitime de l'héroïne ; honte et désespoir de la mère, qui veut se débarrasser de l'enfant, ces deux traits figuraient déjà dans la légende de Sargon ; mais ce n'est pas à un fleuve que Derkéto livre la future Sémiramis ; elle l'expose dans un désert [1].

*
* *

C'est aussi dans un désert, un désert montagneux, qu'est exposé le petit Cyrus, d'après une légende qu'Hérodote raconte, et une chienne vient allaiter l'enfant (I, 122) ; mais Cyrus n'est pas un fils illégitime, et, si son grand-père maternel Astyage veut le faire périr, c'est qu'un songe, interprété par les mages, l'a menacé de voir, un jour, le fils de sa fille Mandane régner à sa place.

Au dire d'Hérodote, l'histoire de la chienne aurait été inventée par les parents de Cyrus. Apprenant du jeune homme comment

(Voir notre brève étude sur cette fable dans les remarques des nos 63 et 65 de nos *Contes populaires de Lorraine*). Là aussi Vénus est irritée contre Psyché, et cela à cause des honneurs divins que les peuples rendent à la beauté de la jeune princesse, et, — ce qui rappelle tout à fait la légende de Derkéto, — elle dit à son fils Cupidon d'inspirer à Psyché un violent amour pour un homme méprisable, qui la rendra malheureuse.

Dans la fable d'*Andromède et Persée*, ce sont les Néréides qui sont irritées contre la reine Cassiopée, parce que celle-ci a osé se vanter de l'emporter sur elles en beauté (où, selon la version donnée par Hygin, *fabula* LXIV, parce que Cassiopée s'est vantée d'avoir une fille, Andromède, plus belle que les Néréides). Et les Néréides vont se plaindre à Neptune, etc.

Il nous semble que, dans ces trois remaniements de contes orientaux, les arrangeurs doivent avoir usé, pour l'introduction du récit, de ce qu'on pourrait appeler un même *cliché* : si l'on possédait la forme complète de la légende gréco-syrienne de Derkéto, il est vraisemblable qu'on y verrait Aphrodite irritée *contre une rivale en beauté*.

[1] Ctésias dit que le nom de *Sémiramis* signifie « colombe » en langue syrienne, ce qui serait une allusion aux colombes nourrices. En réalité, le nom est assyrien, et le sens en est, croyons-nous, inconnu. Ce nom, sous la forme *Sammouramat*, a été porté par la femme (ou la mère) du roi d'Assyrie Adad-nirari III (ou Ramman-nirari) (811-783). Au dos d'une statue du dieu Nébo, qui a été trouvée sur l'emplacement d'un temple de la ville de Calah, se lit l'inscription suivante : « Pour la vie d'Adad-nirari, son seigneur [de Calah] et *pour la vie de Sammouramat*, la dame du palais et sa maîtresse » (R. W. Rogers : *History of Babylonia and Assyria*, 2e éd. Londres, 1901, t. II, p. 99). — Comme M. Rogers, M. Hugo Winckler croit que cette expression « la dame du palais » signifie la femme, la « première femme » du roi et non sa mère (*Geschichte Babylons und Assyriens*. Leipzig, 1892).

La colombe étant l'oiseau sacré d'Atargatis-Derkéto, ainsi que le montrent, par exemple, les monnaies d'Ascalon (F. Vigouroux : *Dictionnaire de la Bible*, article *Ascalon*, col. 1064, fig. 287. Cf. article *Atargatis*, col. 1201), il n'est pas étonnant qu'on ait donné à des colombes un rôle important dans la légende de Sémiramis.

Digitized by Google

il avait été recueilli par un pâtre et nourri par la femme de celui-ci, nommée Spako, Mandane et son mari Cambyse furent frappés de ce nom (*spaka*, dit Hérodote, — très exactement, à ce qu'il paraît, — signifie « chienne » en médo-perse), et, « pour « qu'il y eût aux yeux des Perses quelque chose de plus divin « dans l'événement qui leur avait conservé leur fils, ils firent « courir le bruit que Cyrus exposé avait été nourri par une « chienne. C'est de là que vient cette histoire [1]. »

Chez les Romains, certains auteurs, voulant donner quelque vraisemblance à la légende de Romulus et Rémus, l'interprétaient par un procédé analogue à celui qu'Hérodote a appliqué à la légende de Cyrus. La mère adoptive, la nourrice des jumeaux, Acca Larentia, aurait été une de ces femmes auxquelles leur conduite déréglée faisait donner le nom de *lupa*, « louve : » de là, l'origine de la légende de la louve, allaitant les enfants.

Tout cela, en bon français, c'est mettre la charrue devant les bœufs ; ces récits, qui *prosaïcisent* les deux légendes, sont d'après coup. Il est certain que la forme originale est bien celle dans laquelle une chienne ou une louve allaite les enfants prédestinés, comme les colombes nourrissent Sémiramis, sans parler du pivert, qui collabore avec la louve.

*
* *

Une remarque qui ne nous paraît pas sans intérêt, c'est que, dans certains contes populaires, appartenant à la famille des contes indiens de Salsette et du Goudjérate, résumés plus haut, on trouve non seulement le pendant de la louve ou de la chienne nourrices, mais aussi le pendant des colombes becquetant les fromages pour nourrir la petite Sémiramis, trait bien moins connu ; ce trait, dans ces contes, se présente, on le constatera, avec beaucoup d'individualité dans la ressemblance.

Nous avons déjà vu (§ 2, B, *in fine*), dans un conte arabe d'Égypte, les prières d'un brave homme faisant apparaître une gazelle, qui vient allaiter les deux petits enfants, retirés de la

[1] Dans un intéressant mémoire sur la Légende de Cyrus (*Die Kyros Sage*, dans les Comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne, t. C, 1882, p. 505), M. Adolphe Bauer, professeur à l'Université de Graz, fait remarquer que la religion des Perses, la religion de Zoroastre, fait du chien un animal sacré.

Digitized by Google

caisse. — Dans un conte de la région du Caucase, recueilli dans le Daghestan septentrional, en pays *avar* [1], les enfants ayant été jetés dans une gorge sauvage, une biche au pelage d'or vient d'elle-même les allaiter.

Romulus et Rémus *redivivi* sont ici allaités par un animal merveilleux dans la gorge sauvage, le « lieu désert et rocailleux » de la légende de Sémiramis. Par contre, un épisode analogue à celui des fromages becquetés de la légende de Sémiramis va avoir pour scène le bord d'un fleuve, comme l'épisode de la louve et du pivert dans la légende de Romulus.

Dans un conte turc osmanli [2], la sorcière qui a substitué deux petits chiens aux deux enfants que la femme du Padischah vient de mettre au monde, dépose les enfants sur le bord d'un fleuve. Une chèvre vient les allaiter. Or, cette chèvre appartient à un vieillard et à sa femme, et celle-ci *s'aperçoit que la chèvre ne donne plus de lait*. Elle la suit, et c'est ainsi qu'elle découvre les petits enfants. — Dans un conte grec moderne de l'île de Syra [3], les trois enfants sont déposés dans un buisson de joncs. Un chevrier remarque une de ses chèvres qui, tous les jours, s'écarte du troupeau et *revient la mamelle vide*. Il va voir ce qu'elle fait et trouve les trois enfants, que la chèvre est en train d'allaiter.

Évidemment, l'idée mère de cet épisode du conte turc et du conte grec moderne est la même que celle de l'épisode de la légende de Sémiramis, où les bergers sont surpris de voir chaque jour leurs fromages becquetés, et s'en vont faire une enquête.

Un peu de gaieté pour terminer cette section de notre travail.

Naturellement, dans son livre extravagant *Zoological Mythology* (1872), le mythomane M. Angelo de Gubernatis voit dans la légende de Sémiramis, comme dans celle de Romulus et Rémus, un mythe solaire.

« Dans la nuit humide (*in the watery night*) et dans l'hiver

[1] Schiefner : *op. cit*, n° XII, p. 95.
[2] I. Kunos : *Türkische Volksmærchen aus Stambul* (Leiden, 1905), n° 9.
[3] J. G. von Hahn : *Griechische und albanesische Mærchen* (Leipzig, 1864), n° 69.

Digitized by Google

« humide, le héros solaire enfant (*the solar child-hero*), aban-« donné à lui-même, est nourri par des oiseaux » (t. II, p. 176-177).

Et de quoi les oiseaux nourrissent-ils la petite Sémiramis, ce soleil enfant ? « De lait caillé et de fromage. » Et qu'est-ce que le lait caillé et le fromage ? « La lumière de la lune » (*the moonlight*).

Heureux petits héros solaires ! Plus heureux que les petits enfants de chez nous, ils ont eu la lune, et sans la demander !

D. — *Un épisode du Sri Râma malais et un conte indien du Pendjâb*

Au nombre des livres qui, de l'Inde, ont pénétré, plus ou moins *adaptés* ou déformés, dans les îles de l'Archipel Indien, se trouve le célèbre poème de Valmiki, le *Râmâyana*. En 1900, un savant hollandais, aujourd'hui Associé étranger de l'Académie des Inscriptions, M. H. Kern, publiait le texte *kawi* (vieux-javanais) d'une traduction de ce poème, traduction qui, paraît-il, suit assez fidèlement l'original.

Bien auparavant, en 1812, W. Marsden avait donné, avec traduction anglaise, des extraits d'un *Sri Râma* malais, qui, à en juger par ces fragments, est bien loin d'avoir la fidélité, si relative qu'elle puisse être, de la version javanaise : en effet, les personnages du *Râmâyana* jouent parfois, dans ce *Sri Râma*, un rôle tout différent de celui qui leur est attribué dans le poème indien, et figurent dans des aventures qui ne se rencontrent pas dans ce poème.

Parmi ces aventures, M. Cabaton nous a signalé la suivante [1] :

La jeune reine Mandu Derrei, femme de Mahârâdja Râvana, donne naissance à une petite fille admirablement belle et dont le teint est comme l'or le plus pur. Les astrologues sont convoqués par le roi pour tirer l'horoscope de l'enfant et voir si elle est destinée à être heureuse ou malheureuse. Après avoir consulté leurs livres, les astrologues hochent la tête. Le roi leur dit de s'expliquer, et ils finissent par répondre que le destin de la petite princesse sera très heureux, et que celui qui l'obtiendra en mariage deviendra bientôt le souverain de tous les royaumes de la terre. « S'il en est ainsi, — dit Mahârâdja

[1] W. Marsden : *A Grammar of the Malayan Language* (Londres, 1812), p. 164 seq.

Digitized by Google

Râvana, furieux à la pensée qu'il pourra être détrôné par son futur gendre ou devenir le vassal de celui-ci, — pourquoi laisserait-on vivre cette maudite petite créature? Il vaut mieux lui briser la tête contre une pierre. » Mais la reine demande en grâce qu'on ne fasse pas périr l'enfant d'une manière si barbare, et, à sa prière, Râvana fait fabriquer un coffre ou cercueil de fer, dans lequel on met la petite princesse, et le coffre est jeté à la mer: il aurait dû, vu son poids, aller au fond, mais les dieux le font flotter sur les vagues.

Or, il existait alors un certain râdja, nommé Mahârishî Kala, lequel avait coutume de faire, chaque jour, dès le grand matin, une pénitence consistant à se plonger dans la mer jusqu'à la ceinture en adorant le soleil levant. Et, quand le soleil était arrivé à midi, le râdja regagnait le rivage et retournait à son palais. Un matin qu'il fait ainsi ses dévotions dans la mer, le coffre de fer est poussé jusqu'auprès de lui par les vagues. Sa pénitence achevée, Kala fait retirer le coffre de l'eau et le fait porter au palais; puis, après avoir appelé la reine, il le fait ouvrir, et aussitôt il en sort une vive lumière qui éclaire tout le palais. On voit alors dans le coffre une petite fille « dont le teint était comme de l'or poli et dont la figure resplendissait comme la pleine lune. » Le roi recueille l'enfant et lui donne le nom de Poutrî Sîta Dêvî.

Le *Râmâyana* de Valmiki n'a rien absolument de cette histoire : Râvana et sa femme Mandodarî (la *Mandu Derrei* du livre malais) sont, dans le poème hindou, non un roi et une reine, mais des *râkshasas*, des mauvais génies, et Sîta n'est nullement leur fille : elle est née d'un sillon, tracé par la charrue d'un roi.

Toutefois il est, à notre avis, très probable que les Malais ont pris leur histoire dans quelque récit venant directement ou indirectement de l'Inde. Le roi Kala, recueillant le coffre flottant, au moment où il fait dans la mer ses dévotions au dieu Soleil, rappelle tout à fait le « fervent adorateur du Soleil » qui, dans le conte indien de la presqu'île de Goudjérate, est sur la plage, quand les vagues lui apportent la caisse avec les deux enfants. — De plus, dans le *Sri Râma*, le coffre de fer est soutenu sur les flots par « les divinités, » tout à fait comme, dans la troisième légende relative à la ville de Vaïsâli, les *devas* (les dieux) font flotter le « vase scellé » dans lequel a été mis le morceau de chair qui se divisera, un jour, en deux enfants.

On a pu remarquer que le récit du livre malais doit être

Digitized by Google

rangé, parmi les récits de ce genre, entre le mythe de Danaé et la légende de Cyrus. Seulement, dans le *Sri Râma*, ce n'est pas le futur fils, mais le *futur mari* de sa fille qu'une prédiction fait redouter au râdja, et voilà pourquoi il veut, en supprimant la petite princesse, avoir la certitude qu'elle ne se mariera jamais.

*
* *

Venons maintenant à un conte indien, qui a été recueilli, en 1881, à Hazro, village du Pendjâb, dans le district de Râwâl Pindi, situé entre l'Indus à l'ouest et les montagnes du pays de Cachemire à l'est [1].

Dans ce conte composé de pièces et de morceaux, un râdja fait mettre, comme le Râvana du *Sri Râma*, sa *fille* dans une caisse, que l'on jette à la rivière ; mais, ici, l'enfant a huit ou neuf ans, et sa mère l'a cachée depuis sa naissance, pour la soustraire à l'exécution de l'ordre qu'a donné le râdja, de tuer toutes les petites filles qui viendraient à naître dans son royaume.

Pourquoi cet ordre ? le conte n'en dit rien, et nous soupçonnons, dans cette variante du thème du *Coffre flottant*, une infiltration d'un autre thème. Dans un certain groupe de contes, en effet, un roi fait périr toutes les filles qui lui naissent, *à lui*, et la raison en est donnée dans un conte de ce type, provenant, lui aussi, d'un district du Pendjâb, district qui n'est pas très éloigné de celui de Râwâl Pindi [2] : « C'est, dit ce conte, que l'expérience a enseigné au roi que, s'il laisse grandir ses filles, elles mettront le trouble dans sa maison. » Dans tout ce groupe de contes, un fils du roi ayant, malgré son père, sauvé la vie d'une petite sœur qui vient au monde et l'ayant emportée avec lui dans un autre pays, la sœur, devenue grande, trahit son frère et le livre à un ennemi qu'elle veut épouser [3].

[1] Ch. Swynnerton : *Romantic Tales from the Panjâb* (Westminster, 1903), p. 338.

[2] Le district du Bannou, pays arrosé par un affluent de l'Indus, le Kurm, habité par une population en majeure partie de même race et de même langue que celle de l'Afghanistan. — Le conte en question se trouve dans *Bannu, or Our Afghan Frontier*, par S. S. Thorburn (Londres, 1876), p. 180.

[3] Ce conte se retrouve, avec l'introduction qui nous intéresse, dans deux contes *mehri* de l'Arabie du Sud (Alfred Jahn : *Die Mehri-Sprache in Südarabien*. Vienne, 1902, p. 44 seq. et 122 seq.), dans un conte de l'île de Socotora, non loin de l'Arabie du Sud (D. H. Müller : *Die Mehri- und Soqotri-Sprache*. II. *Soqotri Texte*. Vienne, 1905, p. 57) et dans un conte marocain de Mogador

Digitized by Google

Il nous semble qu'il reste des traces de ce thème dans le conte du Pendjâb. Sans parler de l'introduction (les filles mises à mort), le roi qui tire du coffre la petite fille et qui l'épouse n'en est guère mieux récompensé que le frère ne l'est d'avoir arraché sa sœur à la mort : il découvre que sa femme est une sorcière, etc.

Ce conte du Pendjâb est, nous l'avons dit, composé de divers thèmes qui ont été modifiés d'une façon plus ou moins heureuse pour pouvoir être combinés ensemble; mais, malgré les remaniements, le thème dit de la *Trahison de la sœur* (*Schwesterverrath*) nous paraît encore reconnaissable.

E. — La légende de Judas

Il y a quelque temps, à Bruxelles, notre savant ami, le R. P. J. Van den Gheyn, S. J., conservateur des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, ancien Bollandiste, nous montrait une série de photographies prises sur les curieuses miniatures, en style flamand, d'un manuscrit du xve siècle, appartenant au prince Czartoriski, de Cracovie [1]. Une de ces miniatures nous frappa tout d'abord : deux femmes en costume du moyen âge viennent de déposer dans une petite caisse un enfant nouveau-né, et, avant de fermer la caisse, l'une de ces femmes, à genoux, le hennin sur la tête, jette un dernier regard sur l'enfant.

Nous ne connaissions pas alors, il faut bien le dire, la *Légende de Judas*, dont cette miniature est une illustration, et le R. P. Van den Gheyn nous donna là-dessus des indications qui nous ont permis d'étudier un peu la question.

La *Légende de Judas* a été insérée, au xiiie siècle, dans la *Legenda aurea*, par Jacques de Voragine, qui la qualifie d'*apocrypha* [2]. Il en existe, dans un manuscrit grec d'un des couvents

(A. Socin : *Zum arabischen Dialekt von Marokko*. Leipzig, 1898, p. 189). — Il est à noter qu'aucun des contes européens de ce type que nous connaissons n'a l'introduction caractéristique, laquelle n'existe pas non plus dans un conte de l'Inde septentrionale, incomplet, du reste. (*North Indian Notes and Queries*, 1894, p. 139, n° 314.)

[1] Ce manuscrit a été exécuté, en 1478, pour Guillaume de Terny, prévôt de Lille; il renferme deux traités en vieux français. Le R. P. Van den Gheyn se propose de publier, au sujet de ce manuscrit, une de ces monographies dans lesquelles il excelle.

[2] *Jacobi a Voragine : Legenda aurea*. Édition Th. Graesse (Dresde et Leipzig, 1846), ch. XLV.

Digitized by Google

du Mont Athos, une version plus ancienne, dont le texte a été édité, en 1898, par M. V. Istrin, dans l'*Archiv für slavische Philologie* (t. XX, p. 614 seq.); un autre texte (en grec plus moderne), provenant aussi du Mont Athos, avait déjà été publié en 1889, à Athènes.

Nous suivrons le premier de ces deux textes :

La femme d'un Juif, nommé Robel (*Ruben*, dans la *Legenda aurea*), habitant le pays d'Iskana, en Palestine, a, une certaine nuit, un songe effrayant (φοβερὸν): elle rêve que, si elle a un fils, cet enfant sera la « destruction des Juifs » (κατάλυσις τῶν Ἰουδαίων). Son mari lui dit qu'il ne faut pas croire aux songes; mais, quand elle a, en effet, un fils, elle décide de le faire périr, « pour qu'il ne soit pas la perte de la race juive » (ἵνα μὴ ἀπολέσῃ τὸ ἔθνος τῶν Ἰουδαίων). Elle le met donc, à l'insu de son mari, dans une corbeille (θίδην) qu'elle jette dans la mer et qui est poussée sur le rivage d'une petite île, où des pâtres recueillent et nourrissent l'enfant. (Dans le second texte, c'est d'accord avec son mari que la mère met l'enfant dans une petite caisse (κιβώτιον) goudronnée, et la caisse est jetée dans la mer de Galilée (εἰς τὴν θάλασσαν τῆς Γαλιλαίας).)

Élevé par les pâtres, le petit Judas est adopté par son propre père, qui ne le connaît pas. Plus tard, il tue un sien frère, né après lui, et s'enfuit à Jérusalem, où il obtient une charge importante à la cour du roi Hérode. Certaines circonstances obligent, dans la suite, Robel à quitter son pays et à venir s'établir, lui aussi, à Jérusalem; il y achète une maison avec un beau jardin, tout près du palais d'Hérode. Un jour, Hérode ayant, de sa fenêtre, admiré les fruits du jardin, Judas veut lui aller chercher de ces fruits. Surpris par Robel, il le tue sans savoir qui il est. Ensuite Hérode dit à la veuve que, si elle veut conserver sa fortune, il faut qu'elle épouse le jeune homme. Et Judas, déjà parricide inconscient, épouse ainsi, sans le savoir, et sans qu'elle le sache, sa propre mère. Une fois, celle-ci, étant triste, raconte sa vie à Judas. Tout se révèle, et Judas, pour obtenir le pardon de ses crimes, s'éloigne de Jérusalem et se fait disciple de Jésus.

Cette *Légende de Judas*, c'est bien, — pour l'idée générale, sinon pour la grande allure tragique, — la vieille fable grecque d'Œdipe.... Mais nous n'avons pas à examiner ici la fable d'Œdipe.

Bornons-nous à une simple remarque. Le songe de la mère de Judas ne présente aucune ressemblance avec la prédiction faite par l'oracle au père d'Œdipe. Le songe, en effet, présage des malheurs *publics*, malheurs devant avoir leur origine dans

Digitized by Google

cette trahison future qui, en livrant le Christ aux chefs des Juifs, causera le crime dont le châtiment sera, pour la race juive, d'être effacée du nombre des nations. Au contraire, les événements épouvantables annoncés par l'oracle au père d'Œdipe concernent non un peuple, mais une famille.

Si l'on veut chercher une fable antique à mettre en parallèle avec l'introduction de la *Légende de Judas*, il faut prendre une autre fable, celle de la naissance de Pâris. Pendant que la reine Hécube est enceinte de lui, elle rêve qu'elle met au monde un tison enflammé, qui embrase et consume toute la ville de Troie. L'interprétation que donne de ce songe un devin appelé par le roi Priam, est que l'enfant sera la « perte de sa patrie » (τῆς πατρίδος ἀπώλειαν). Alors Priam ordonne d'exposer l'enfant dès qu'il sera né. C'est ce qui est fait, et celui qui sera Pâris, le ravisseur d'Hélène et la cause de la guerre si funeste à Troie, porté et abandonné dans une gorge du mont Ida, y est nourri provisoirement, pendant cinq jours, par une ourse, qui remplit ici le rôle de la louve et du pivert de Romulus et Rémus, de la chienne de Cyrus, des colombes de Sémiramis [1].

Nous voici revenus, après un long circuit, à la légende javanaise traduite par M. Cabaton. Le petit prince javanais, à sa naissance, est accusé (injustement, mais là n'est pas la question) d'être un porte-malheur, une cause de calamités publiques, tout comme le Pâris de la fable et le Judas de la légende sont accusés (à juste titre ici), dès avant leur naissance, de devoir être, un jour, la perte, la destruction de leur pays, de leur race.

§ 4

Le chapitre second de l'Exode a-t-il rien à faire ici ?

Dans sa traduction de Fa-hien, M. Legge dit ceci (*op. cit.*, p. 74, note) : « La première partie du récit de Fa-hien [reproduit plus haut, § 2, A] aura fait penser plusieurs de mes lec-

[1] *Apollodori Bibliotheca* (3, 12, 5, 2).

Digitized by Google

« teurs à l'exposition de Moïse enfant, telle que la rapporte « l'*Exode*. »

Prenons donc l'*Exode* et sachons lire.

Dans la légende indienne rapportée par Fa-hien (et aussi dans la légende javanaise et dans bon nombre des contes et légendes que nous avons cités), l'enfant, — ou ce qui se révélera plus tard pour être non pas un enfant unique ou des jumeaux, mais mille enfants, — est mis dans une caisse *par des ennemis* et jeté dans un fleuve ou dans la mer, *parce qu'on veut se débarrasser de lui, le faire périr*. Et c'est *par l'effet d'un prodige*, ou du moins par un hasard extraordinaire, que la caisse est recueillie, parfois par un grand personnage, et qu'on y trouve encore vivants l'enfant, ou les mille enfants.

Dans l'*Exode*, si Moïse enfant est mis dans un petit coffre de papyrus goudronné (nous sommes en Égypte, où l'on fabriquait jusqu'à des barques de papyrus), ce n'est nullement par des ennemis, mais par sa mère, qui veut à la fois le soustraire à la mort dont le menace un édit barbare et assurer son avenir. Aussi la mère ne jette-t-elle pas le petit coffre dans le Nil; elle ne l'abandonne pas à la merci du fleuve; elle l'expose au milieu des roseaux, des papyrus qui bordent la rive et qui empêcheront le coffre d'être emporté par le courant. De plus, elle dit à sa fille de se tenir à quelque distance pour surveiller les événements. Et la mère a eu soin de choisir, pour y exposer son enfant, un endroit près duquel elle sait que la fille du Pharaon a coutume de venir se baigner. Bien informée des habitudes de la princesse, elle ne connait pas seulement l'endroit, mais certainement aussi l'heure à laquelle elle peut utilement mettre son dessein à exécution. Ce n'est donc nullement par l'effet du hasard que la fille du Pharaon aperçoit le petit coffre au milieu des papyrus (*in papyrione*) et qu'elle a l'idée de se le faire apporter par une des jeunes filles, ses suivantes, qui sont avec elle « sur la lèvre [le bord] du fleuve » (expression tout égyptienne), pas plus que ce n'est fortuitement que la sœur du petit enfant hébreu se trouve là, à point nommé, pour offrir à la princesse, comme nourrice du petit protégé, sa propre mère, que personne ne connait et qui est acceptée, avec promesse de bons gages (*ego dabo tibi mercedem tuam*).

La grande sœur, assurément, est digne de la mère, et sa

Digitized by Google

prompte intervention, au moment voulu, fait honneur à l'intelligence, à l'habileté hébraïques.... Mais, parce qu'il y a, comme de juste, une nourrice en cette affaire d'enfant recueilli et que, par suite d'adroites manœuvres, c'est la mère elle-même qui devient la nourrice, ira-t-on rattacher cette histoire *vécue* aux prodiges bizarres du thème du *Lait de la mère?* Nous aimons à croire que personne ne l'osera.

Concluons. Malgré la concision du récit de l'*Exode*, on voit parfaitement que, dans ce qui pourrait, de prime abord, sembler une suite de circonstances extraordinaires, il y a un plan bien conçu et bien exécuté, avec *mise en scène* bien réussie (qu'on nous passe l'expression).

Bref, dans le récit de l'*Exode*, rien absolument de merveilleux, ni même de vraiment singulier; c'est tout le contrepied des légendes indiennes de Vaïsâli, de la légende javanaise, etc.

* * *

Si maintenant on rapproche de la légende de Sargon ce même chapitre second de l'*Exode*, le contraste n'est pas moins complet.

Dans la légende de Sargon (comme dans celle de Romulus, comme dans celle de Danaé, comme dans celle de Sémiramis), la mère est une grande dame et la naissance de l'enfant est illégitime. — Dans l'*Exode*, la mère est une femme d'humble condition, et elle est une très honnête femme, bien et dûment mariée.

Dans la légende de Sargon, la mère veut avant tout cacher sa faute; elle veut avant tout faire disparaître l'enfant. Et ce n'est point l'amour maternel, c'est à peine un reste de pitié qui fait qu'elle met le nouveau-né dans cette corbeille bitumée que le fleuve emportera vers l'inconnu. *Vers l'inconnu*, nous insistons sur ce point; car, dans cette légende de Sargon, la mère peut tout au plus avoir un espoir vague que l'enfant sera sauvé. — Dans l'*Exode*, au contraire, ce à quoi la mère songe avant tout, c'est à sauver son enfant et à le rendre heureux; aussi, comme nous l'avons montré, tout a été prévu, calculé par l'amour maternel, qui a laissé le moins possible au hasard; tout a été intel-

Digitized by Google

ligemment disposé de façon que l'enfant soit recueilli et recueilli non point par le premier venu, mais par une personne déterminée, la fille du Pharaon [1].

*
* *

Quand George Smith fit connaître au monde savant la légende de Sargon, il croyait trouver dans cette légende l'idée inspiratrice de tout le plan imaginé par la mère de Moïse. Nous citons: « Ce qui est raconté ici (dans la légende de Sargon) doit se rap- « porter à l'an 1600 avant Jésus-Christ, à une date un peu anté- « rieure à celle qu'on donne généralement comme celle de « Moïse [2]. Comme nous savons que la renommée de Sargon ar- « riva jusqu'en Égypte (?), il est très vraisemblable que son récit « a quelque relation avec les événements rapportés dans le se- « cond chapitre de l'*Exode : on est porté à imiter les faits mémo- « rables dont on a entendu parler* [3]. »

Nous nous demandons en quoi la connaissance préalable de la légende de Sargon était nécessaire à la mère de Moïse pour dresser son petit plan de campagne. L'idée qui la guidait était celle-ci : bien déterminer un endroit où, à tel jour, à telle heure, la princesse a l'habitude de se trouver et y exposer l'enfant de telle façon que la princesse doive forcément le remarquer. Si la mère a mis son enfant, non dans un berceau sous un buisson d'un parc, mais dans un petit coffre goudronné au milieu des papyrus du Nil, c'est qu'elle avait conclu, de toutes ses investigations, que le plan qui présentait le plus de chances de succès, c'était d'exposer le petit Moïse près de l'endroit où la princesse avait l'habitude de se baigner.

Dans cette Égypte où l'on fabriquait, comme nous l'avons déjà

[1] Dans la légende de Sémiramis il n'y a pas même la corbeille : la mère, folle de honte et au moment de se donner la mort, se débarrasse comme elle peut de l'enfant en l'exposant dans un endroit où, selon toute vraisemblance, il doit périr. C'est, pour l'idée générale du récit, un *Fait divers* de nos journaux. Quant aux détails caractéristiques qui suivent, fromages becquetés et le reste, ils n'ont, est-il besoin de le dire? pas le plus lointain rapport avec le second chapitre de l'*Exode*.

[2] En reproduisant ce passage dans son ouvrage *La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie*, 6e édition (Paris, 1896), tome II, p. 282, M. l'abbé Vigouroux met en note cette observation : « Le roi Sargon est plus ancien. » — Nous avons vu ci-dessus qu'on peut le placer vers l'an 3000 avant notre ère.

[3] *Op. cit.*, p. 299-300.

Digitized by Google

dit, jusqu'à des barques de papyrus [1], il serait bien étonnant que les enfants, tout au moins les enfants de riches familles, n'eussent pas eu de petites nacelles de papyrus qu'ils pouvaient faire voguer sur des pièces d'eau ou même sur certaines branches du Nil moins rapides, avec ou sans une poupée comme équipage. Si la mère de Moïse s'est inspirée de quelque chose pour mettre son enfant dans le petit coffre de papyrus, ce serait bien plutôt, ce nous semble, de ce que, très probablement, elle pouvait voir tous les jours, que d'une légende étrangère qui aurait pénétré en Égypte.... si toutefois elle y a jamais pénétré.

L'égyptologue G. Ebers qui, pas plus que George Smith, ne mettait en doute l'historicité du récit de l'*Exode*, a donné plusieurs raisons qui lui faisaient croire que le Pharaon était dans sa résidence de Tanis, dans la Terre de Gessen, quand l'enfant fut exposé [2]. « Conformément aux habitudes de la cour, sa fa-
« mille était avec lui, ajoute Ebers. La princesse va se baigner
« avec ses suivantes dans la branche tanitique du Nil, dont les
« eaux au cours lent et faciles à surveiller de loin ne menaçaient
« point d'emporter la petite nacelle du milieu des roseaux. A l'é-
« poque où les papyrus, qu'on ne trouve plus que sur le Nil
« blanc, croissaient dans les canaux du Delta, ils devaient être
« plus épais qu'aujourd'hui et former un endroit très convenable
« pour le bain royal, en le couvrant d'une ombre épaisse. La
« sœur de l'enfant devait connaître ce lieu.... »

Arrêtons-nous sur ces considérations générales. Il est inutile de suivre Ebers dans des précisions auxquelles, selon la juste remarque de M. l'abbé Vigouroux, on peut difficilement arriver pour des temps si reculés [3].

Le second chapitre de l'*Exode* est maintenant, croyons-nous, bien séparé, bien mis à part de toutes ces légendes assyro-babyloniennes, syriennes, indiennes, javanaises, etc. Cela suffit.

[1] M. Maspero a décrit dans le *Journal asiatique*, février 1880, p. 136, la construction d'une de ces barques, d'après des peintures funéraires. Tout se trouve dans ces peintures, — expliquées en grande partie par de brèves inscriptions, — depuis les plants de papyrus coupés dans le fleuve jusqu'au calfatage de la barque au moyen d'étoupe goudronnée, bien tassée.

[2] G. Ebers : *Durch Gosen zum Sinai*. 2e éd. (Leipzig, 1881), p. 81.

[3] *Op. cit.*, II, p. 285.

Digitized by Google

§ 5

Le thème proprement dit du « Lait de la mère » « et ses formes diverses

Il nous reste à examiner, en les classant, les diverses formes plus ou moins extraordinaires, plus ou moins merveilleuses, sous lesquelles se présente le thème proprement dit du *Lait de la mère.*

A. — Prodige du lait révélant des relations d'enfant à mère

1. Dans une première forme (que nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de citer), c'est l'enfant qui est révélé à sa mère.

Nous rencontrons cette forme dans un conte populaire indien, qui a été recueilli dans le district de Mirzâpour (Provinces Nord-Ouest) [1]. La plus jeune des deux femmes d'un râdja met au monde un beau petit garçon. L'autre *râni*, jalouse, substitue deux pierres à l'enfant et fait porter celui-ci dans la jungle. Puis elle dit au râdja que sa rivale est accouchée de pierres. Le râdja entre en fureur et chasse la jeune femme. Pendant qu'elle erre dans la jungle, elle trouve un enfant gisant sous un arbre. A peine l'a-t-elle vu, que le lait monte dans ses seins, et elle allaite son enfant.

2. Une seconde forme est celle du conte indien de l'île de Salsette, donné plus haut (§ 2, B). Le lait se forme soudainement dans les mamelles desséchées de la reine persécutée et jaillit jusque dans les bouches de trois enfants déjà grands, pour révéler à tout le pays qu'ils sont ses fils et fille.

3. Dans une troisième forme, c'est jusque dans les bouches de mille guerriers que le lait jaillit, pour révéler à ces envahisseurs qu'ils sont en présence de leur mère. C'est la forme qui se rencontre dans les deux premières légendes de Vaïsâli (*supra*, § 2, A).

B. — Prodige du lait créant des relations d'enfant à mère

1. Le lait se forme soudainement dans les mamelles d'une

[1] *North Indian Notes and Queries*, mai 1893, p. 31, n° 63.

Digitized by Google

femme qui n'a jamais enfanté, et cela pour qu'elle puisse allaiter des enfants recueillis.

C'est le trait du conte arabe du Caire (*supra*, § 2, B, *in fine*), où la femme du pêcheur sans enfants prie Dieu de « faire descendre du lait dans ses seins pour ces petits-là. » — C'est aussi le trait de la chronique javanaise le *Sérat Kanda* (*supra*, § 1), où la dame qui a recueilli Raden Pakou « l'allaite elle-même, elle qui n'avait jamais eu d'enfants. »

2. Dans la forme précédente, le prodige est ce qu'on pourrait appeler simplement *utilitaire*. Dans une seconde forme, il permettra un allaitement, réel sans doute, mais n'ayant toute son importance qu'au point de vue symbolique : c'est la forme que donne la légende de Raden Pakou, dans le manuscrit traduit par M. Cabaton (*supra*, § 1).

*
* *

Reprenons, pour les examiner attentivement, les deux variantes de la légende javanaise.

Quand il s'est agi d'incorporer dans la biographie de Raden Pakou un récit dérivé du même prototype que les légendes indiennes de Vaïsâli, il s'est trouvé impossible de conserver tel quel le thème où le lait de la mère, jaillissant par prodige, la fait reconnaître de ses fils. En effet, aussitôt après que le petit prince javanais, accusé de porter malheur (comme dans les légendes indiennes), a été mis dans une caisse et jeté à l'eau (toujours comme dans ces légendes), les conteurs javanais suppriment la mère, dont ils ne parlent plus, ou même qu'ils font mourir, probablement de chagrin [1]. Que faire donc, dans ces conditions, du thème du *Lait de la mère* ?

Nous ne disons pas que les conteurs se sont posé délibérément cette question, mais ce qui est évident, c'est qu'ici une sorte d'*attraction* a fait entrer dans le récit, à la place du thème du *Lait de la mère*, d'autres thèmes qui en rappellent le souvenir.

Dans le *Sérat Kanda*, le lait se formera par prodige dans les

[1] «.... Ceux qui avaient jeté la caisse à la mer s'en retournèrent, mais la mère de l'enfant resta à l'endroit où la caisse venait d'être jetée. Plus tard, la princesse mourut, et on l'enterra sur le rivage, en ce lieu même. » (Légende traduite par M. Cabaton, p. 15 du tiré à part.)

Digitized by Google

mamelles de la mère adoptive (par suite de sa prière, selon la forme plus complète, conservée dans le conte arabe du Caire), pour lui permettre de remplir à l'égard de l'adopté la grande fonction maternelle.

Dans la légende traduite par M. Cabaton, le lait se formera aussi d'une manière extraordinaire, et l'adopté le sucera aussi; seulement le prodige n'aura pas lieu par suite de la prière de la mère adoptive, mais « par la vertu sainte » de l'adopté, lequel créera, par cet allaitement à la fois réel et symbolique, des relations de fils à mère, excluant toute idée de mariage entre eux.

Il y a certainement là, dans la substitution de ce thème au thème des légendes indiennes, une affinité *sentie*. Cette affinité, nous l'avons déjà indiquée : dans les légendes indiennes, le prodige du lait *révèle* une filiation; dans Raden Pakou, il la *crée*.

*
* *

Ainsi, dans chacune des deux légendes javanaises, un *trait merveilleux*, un trait de conte, est venu remplacer le trait merveilleux (avec lequel il n'est pas sans analogie) du récit-prototype, bien conservé dans les légendes indiennes de Vaïsâli.

Un *trait de conte*, avons-nous dit : le trait merveilleux du *Sérat Kanda* existe, on l'a vu, dans un conte arabe d'Égypte; le trait merveilleux de l'autre légende, nous allons le rencontrer dans tout un groupe de contes.

Là, c'est par un être puissant et malfaisant de nature, que le héros se fait allaiter, — allaiter réellement, — en lui suçant les mamelles par surprise, et son intention, en créant par cet acte des relations de fils à mère, c'est de se rendre favorable une ennemie-née et de s'assurer une efficace protection.

Ainsi, dans un conte arabe du Caire, un jeune homme, Mohammed l'Avisé, envoyé en expédition périlleuse, voit, dans le désert, une ogresse qui, les mamelles rejetées sur ses épaules, est assise, en train de moudre avec un moulin à bras. Mohammed s'approche par derrière, boit à la mamelle droite de l'ogresse, puis à sa mamelle gauche; après quoi, se présentant devant l'ogresse, il lui dit : « La paix soit sur toi, Mère ogresse! » L'ogresse lui répond : « Tu as bu à mon sein droit; tu es donc comme mon fils Abderrahym. » Et elle lui donne des conseils et lui vient en aide pour son expédition. — Dans un

Digitized by Google

conte berbère (de Kabylie), l'ogresse dit au jeune homme : « Si tu n'avais pas été mon lait, je t'aurais dévoré. » Et elle lui dit, dans un autre conte berbère (du Mzab) : « Te voilà maintenant de la famille des ogres. Fais, pour réussir dans ton entreprise, telle ou telle chose [1]. »

Dans ces trois contes et dans les autres contes de ce type, ce n'est certainement pas pour la forme que le héros suce les mamelles de la Mère ogresse : il en tire vraiment du lait, du lait qui s'est formé, pour la circonstance, dans les mamelles de la vieille. Si un certain conte avar, de la région du Caucase, dit seulement que le jeune homme « met dans sa bouche » la mamelle de l'ogresse, il y a là sans nul doute un affaiblissement du thème primitif, tendant à atténuer dans le récit cet invraisemblable auquel les autres contes de ce groupe, plus conformes à la poétique du genre, ne prennent même pas garde.

Cet invraisemblable éclatera davantage encore dans toute une série de contes, se rattachant aussi au thème du *Lait de la mère* et que nous examinerons plus loin (§ 5, C).

En 1873, alors que le regretté Reinhold Kœhler commentait le conte avar dont nous venons de dire un mot [2], il ne connaissait rien qu'il pût rapprocher de cet épisode des *Mamelles sucées*. Et, en effet, tous les rapprochements que nous aurons à faire sont tirés de recueils de contes édités après 1873 (tous, à l'exception d'un petit conte kabyle, perdu dans une grammaire qui a paru en 1858).

Cet épisode se retrouve, à notre connaissance, en dehors du conte avar, dans deux contes arméniens, dans trois contes turcs osmanlis, dans un conte albanais, dans un conte arabe de l'île de Socotora, dans deux contes arabes du Caire, dans un autre conte arabe d'Égypte, dans un conte tunisien, dans plusieurs contes berbères (la plupart kabyles), dans un conte marocain de Mogador [3].

[1] Ces trois contes appartiennent aux collections Spitta, n° 2; J. Rivière; René Basset. Voir la liste ci-dessous

[2] Nous avons déjà renvoyé au commentaire de R. Kœhler sur les *Awarische Texte*.

[3] *Armenische Bibliothek. — Mærchen und Sagen, von G. Chalatianz* (Leipzig, 1887), n° 6. — F. Macler: *Contes arméniens* (Paris, 1905), n° 4. — I. Kúnos: *Türkische Volksmærchen aus Stambul* (Leiden, 1905), n°s 9, 31. Cf. n° 40. —

Digitized by Google

Donc, en partant de la région au nord du Caucase (conte avar) et descendant vers le sud par l'Arménie, nous suivons cet épisode, d'un côté jusqu'à la péninsule des Balkans (contes turcs, conte albanais) ; d'autre part jusqu'à la corne nord-orientale de l'Afrique, dont l'île de Socotora est comme le prolongement, et enfin tout le long de la côte barbaresque, depuis l'Égypte jusqu'au Maroc.

Plusieurs des contes indiqués ont en commun le détail caractéristique des mamelles que l'ogresse a rejetées sur ses épaules avant de se mettre à moudre du grain ou à pétrir de la pâte, ce qui permet au héros de sucer le lait sans être vu (il en est ainsi dans un des contes arméniens, dans deux contes turcs, dans le conte albanais, dans le conte arabe de l'île de Socotora, dans les deux contes arabes du Caire [1]).

*
* *

Notre savant confrère, M. René Basset, Correspondant de l'Académie des Inscriptions, Directeur de l'École supérieure des Lettres à Alger, mentionne, à l'occasion de l'épisode cité plus haut d'un des contes berbères recueillis par lui, un certain rite d'adoption, qui a été pratiqué chez les Berbères aux temps passés [2], et, à ce sujet, il renvoie à un ouvrage arabe du commencement du XVIIIe siècle. Nous nous sommes reporté à la traduction qui a été faite de ce *Voyage de Moula-Ahmed depuis la Zaouïa en-Nas'ria jusqu'à Tripoli du 21 juillet 1709 au 17 octobre 1710* [3], et nous y avons lu qu'en 688, dans l'Afrique du Nord, la reine des Berbères, El-Kâhina, qui commandait

Holger Pedersen : *Zur albanesischen Volkskunde* (Copenhague, 1898), p. 15. — D. H. Müller : *Mehri und Soqotri-Sprache*, t. II (Vienne, 1905), p. 91. — G. Spitta-Bey : *Contes arabes modernes* (Leyde, 1883), nos 2 et 11. — Artin Pacha : *Contes populaires inédits de la Vallée du Nil* (Paris, 1895), p. 276. — H. Stumme : *Tunisische Mærchen* (Leipzig, 1893), n° 4. — René Basset : *Nouveaux contes berbères* (Paris, 1893), n° 109. — A. Hanoteau : *Essai de grammaire kabyle* (Alger, 1858), p. 274 seq. — Le R. P. J. Rivière : *Recueil de contes populaires de la Kabylie du Djurdjura* (Paris, 1882), p. 239. — A. Socin : *Zum arabischen Dialekt von Marokko* (Leipzig, 1893), p. 189.

[1] F. Macler, n° 4. — Künos, nos 9 et 40. — H. Pedersen, p. 15. — D. H. Müller, p. 91. — Spitta-Bey, nos 2 et 11.

[2] *Op. cit.*, p. 339-341.

[3] *Voyages dans le sud de l'Algérie et des États barbaresques de l'Ouest et de l'Est*, par El-Aïachi et Moula-Ahmed, traduits sur deux manuscrits arabes de la Bibliothèque d'Alger, par Adrien Berbrugger (Paris, 1846), p. 235.

Digitized by Google

dans le Djébel-Aourès, ayant battu une expédition arabe envoyée par le khalife, fit mettre en liberté tous les prisonniers, moins un certain Khâled-ebn-Jezîd. Elle dit à celui-ci : « Je veux t'allaiter comme j'ai allaité mes enfants. — Comment cela se pourrait-il? répondit l'Arabe ; car tu n'as plus de lait, et moi je ne suis plus d'âge à sucer le sein d'une femme. — Chez nous autres Berbères, répliqua-t-elle, on connaît des moyens de faire revenir le lait quand il a cessé de couler. » Elle fit alors apporter de la farine d'orge, la fit cuire dans de l'huile et plaça le tout sur son sein; elle ordonna à ses fils et à Khaleb de venir téter, ce qu'ils firent. Après quoi elle leur dit : « Maintenant vous voilà frères. »

M. Basset signale quelque chose de bien plus bizarre encore chez certaines tribus abyssines. D'après l'explorateur M. Borelli [1], celui qui réclame la protection d'un personnage influent, — d'un homme, notez-le bien, et non d'une femme, — ne manque pas de solliciter le *tout-lidj*. L'aspirant protégé « prend entre ses lèvres les seins de son protecteur et devient son enfant d'adoption. » M. Borelli, parlant sans doute d'après son expérience personnelle de ce rite qui n'a pas pour conséquence un « engagement banal, » ajoute ces quelques mots qui en disent long : « C'est une source d'ennuis incessants [2]. »

En 1897, lorsqu'il écrivait les remarques dans lesquelles nous avons tant à prendre, M. Basset n'avait trouvé le trait des mamelles sucées que dans les contes berbères indiqués plus haut (auxquels sa connaissance des langues africaines lui avait permis d'ajouter deux contes de la Grande Kabylie, non encore traduits) et dans les contes arabes d'Égypte : il inclinait à voir dans ce trait une « allusion » à l' « ancienne forme d'adoption employée par les Berbères, » selon l'histoire de la reine El-

[1] Jules Borelli : *Éthiopie méridionale. Journal de mon voyage aux pays Amhara, Oromo et Sidama. Septembre 1885 à novembre 1888* (Paris, 1890), p. 124-125.

[2] Toujours en Abyssinie, « lorsqu'un homme désire se faire adopter comme le fils d'une personne de rang supérieur, il lui prend la main, et, lui suçant un des doigts, se déclare son fils adoptif; son nouveau père est alors forcé de l'assister dans la mesure de ses moyens. » (Parkyns : *Three Years in Abyssinia*, p. 198.) — (Cité d'après M. Maspero : *Notes au jour le jour*, dans le tome XIV (1891-1892) des *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*.)

Digitized by Google

Kâhina. Toutefois il ajoutait un peu plus loin : « Il est probable « cependant que l'idée d'exprimer, d'une façon concrète et par « l'acte qui les rappelle le mieux, les relations de mère à enfant, « a dû exister naturellement chez diverses populations sans « qu'il y ait à recourir à l'hypothèse d'un emprunt. »

On peut parfaitement, en effet, admettre que cette idée ait germé spontanément dans plusieurs cerveaux humains et qu'elle ait produit, sans concert préalable, un même rite chez divers peuples.

En fait, ce rite a été constaté, de nos jours, dans l'Indo-Chine, chez les Rodê ou Radèh, petit peuple, probablement de race malayo-polynésienne, que l'on ne peut guère supposer avoir été, à un moment quelconque de son existence, en communauté d'usages avec les Berbères. « Lorsqu'un Rodê, qui n'a pas de famille, veut se faire adopter dans une maison, il va trouver le propriétaire et lui expose son intention. Si celui-ci accepte, une de ses femmes ou de ses filles, mais le plus souvent une vieille plus ou moins sèche, se présente et offre le sein à l'étranger; celui-ci le prend, fait le simulacre de téter un court instant, et l'adoption est consommée [1]. »

Mais, dans l'étude que nous avons entreprise, la question n'est pas de savoir si le *rite* d'adoption par allaitement *simulé* peut avoir été inventé à la fois dans divers pays. Il s'agit ici non d'un rite, mais d'un *trait de conte;* il s'agit d'un allaitement donné non comme fictif, mais comme *réel*, et d'un allaitement *merveilleux*, car le héros, dans notre groupe de contes, est présenté comme tirant du lait de mamelles qui, physiologiquement, devraient être desséchées. Et de qui suce-t-il le lait? D'une ogresse, d'une ogresse qui, signe distinctif, a rejeté ses ma-

[1] Moura : *Royaume de Cambodge*, I, p. 427 (Communication de M. Cabaton). — En pays caucasien, dans la Mingrélie, ce rite existe, mais n'est plus un rite d'*adoption*, créant des relations de fils à mère. (Mourier : *État religieux de la Mingrélie*, dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XVI, p. 90. — Cité d'après M. Maspero, *loc. cit.*) Chez les Mingréliens, des jeunes filles mêmes, dit M. Mourier, « recherchant cette parenté fictive, acceptent volontiers des jeunes gens comme nourrissons. Je me hâte d'ajouter qu'en offrant leur sein, elles le couvrent chastement d'un voile. La jeune nourrice improvisée devient une *sœur sacrée*, qui a droit à jamais à toute la protection et à tous les égards du jeune homme qu'elle a accepté ou qu'elle a choisi. » — Une *sœur* au lieu d'une *mère* : le sens de l'allaitement figuratif est perdu.

Digitized by Google

melles sur ses épaules pour pouvoir moudre du grain plus à l'aise. Et dans quelles circonstances le héros boit-il le lait de cette ogresse? Au cours d'une expédition où il doit affronter les plus grands dangers et où, grâce à la filiation créée par l'allaitement, il est aidé par une ennemie, devenue sa mère.

Tous ces traits caractéristiques accompagnent, — qu'on le remarque bien, — dans la plupart des contes mentionnés ici, le trait du lait sucé par le héros.

Assurément cet *ensemble* de traits de contes ne peut s'être formé à la fois dans deux, dans dix pays différents, quand bien même chacun de ces pays aurait pratiqué à un moment donné le rite de l'allaitement simulé.

Donc, c'est *dans un pays unique* que s'est formé cet ensemble, pour passer ensuite *par voie d'emprunt* dans les autres pays où on le rencontre.

Ce pays, est-il possible de le déterminer?

Peut-être nos recherches, longuement poursuivies, sur les divers courants qui ont emporté les contes indiens à travers le monde, — recherches qui, si Dieu nous prête vie et santé, feront un jour l'objet d'une publication spéciale et développée, — nous permettront-elles de donner dès maintenant une réponse à cette interrogation et d'orienter nos lecteurs vers la solution du problème [1].

Plaçons-nous au point extrême où nous avons rencontré, à l'Occident, le trait des mamelles sucées, c'est-à-dire au Maroc. Serait-ce au Maroc que ce trait serait entré dans un ensemble, lequel ensemble aurait passé du Maroc dans les autres pays que nous avons énumérés, l'Égypte, la Turquie, les contrées au sud et au nord du Caucase, etc.? Mais faire voyager ainsi, d'Occident en Orient, notre thème et le conte qui l'encadre, ce serait certainement lui faire rebrousser un courant bien marqué, le courant d'Orient en Occident qui, longeant la côte sep-

[1] Nous avons déjà, il y a plus d'une douzaine d'années, indiqué plusieurs des courants en question, et notamment celui dont nous allons parler. Voir, dans le *Compte rendu du troisième Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894* (Bruxelles, 1895, *8e Section: Anthropologie*, p. 248-269), le mémoire intitulé: *Les Contes populaires et leur origine. Dernier état de la question.* — Le tirage à part de ce mémoire se trouve à Paris, à la librairie H. Champion, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

tentrionale de l'Afrique, a charrié dans l'Égypte et dans les pays barbaresques, en même temps que l'islamisme, les productions intellectuelles des Arabes et notamment leurs contes. Dès 1885, M. René Basset écrivait, à ce sujet, dans ses *Notes de lexicographie berbère* (p. 99), ces quelques lignes, qui disent tout : « Les Arabes ont été sans doute (par rapport aux Kabyles « et autres Berbères) les transmetteurs de ce genre de récits « (les contes), *empruntés par eux à l'Inde par l'intermédiaire « de la Perse.* »

Au lieu de se placer au Maroc, qu'on se place, si l'on veut, aux deux autres points extrêmes : ou bien dans l'île de Socotora et sur la côte méridionale de l'Arabie, d'où les habitants de cette île ont reçu leurs contes, ou bien dans la péninsule des Balkans, chez les Albanais et les Turcs ; la même observation est à faire : on ne se trouve pas à un point de départ, mais *à un point d'arrivée.* Toujours, il y a un courant à remonter, et cela vers la Perse, c'est-à-dire vers l'Inde.

*
* *

Nous devons constater que ce thème des *Mamelles sucées* paraît n'avoir pénétré en Europe que sous une forme affaiblie et décolorée.

Déjà, chez les Turcs, — qui ne sont pas à compter parmi les Européens, pas plus que les Albanais, — cette forme affaiblie se rencontre à côté de la forme bien conservée : ainsi, dans le n° 4 de la collection Kúnos, le héros, arrivant auprès de la mère des *devs* (mauvais génies, ogres), « haute comme une montagne, » lui crie : « Bonjour, petite mère ! » et l'entoure de ses bras. « Si tu ne m'avais pas appelée petite mère, dit l'ogresse, je t'aurais tout de suite avalé » (même épisode, n° 35).

Chez les Hongrois, semblable affaiblissement [1] : « Bonjour, chère mère, » dit le prince à une vieille femme. — « Dieu te récompense, cher fils, » répond la vieille. « Tu as du bonheur de m'avoir appelée ainsi; sans quoi, tu serais mort d'une mort horrible. »

Chez les Grecs d'Épire [2], l'affaiblissement est encore plus grand : ce n'est pas du nom de « mère, » c'est du nom de « tante » que le prince salue une *lamia* (ogresse).

[1] Elisabeth Sklarek : *Ungarische Mærchen* (Leipzig, 1901), n° 5. — De même, n° 3.

[2] J. G. von Hahn, *op. cit.*, t. II, p. 234.

Digitized by Google

Si les investigations dans le domaine des contes populaires étaient plus avancées en ce qui regarde cette Inde immense où elles sont, en réalité, à peine commencées, on pourrait s'étonner que ce pays, où nous avons trouvé des formes tellement primitives du thème du *Lait de la mère*, ne nous ait fourni, *jusqu'à présent*, que des formes affaiblies du thème des *Mamelles sucées*. Ainsi, dans un conte du district de Bidjnour (Provinces Nord-Ouest) [1], un prince, qui veut adresser une demande à une *râkshasi* (ogresse), la salue du nom de « mère, » et elle lui répond : « Mon fils, va à telle place. » — Dans un conte du Bengale [2], le héros dit à la râkshasi : « O chère tante, ton neveu est ici. — Puisque tu m'as appelée tante, » répond la râkshasi, « je ne te mangerai pas. »

*
* *

Certainement ce n'est pas une forme affaiblie du thème des *Mamelles sucées* que les conteurs javanais ont substituée, dans la légende de Raden Pakou, au thème proprement dit du *Lait de la mère*; c'est bien le thème de l'adoption par allaitement, et par allaitement *non pas simulé*, *mais réel*. Rien absolument ne peut faire supposer que le narrateur ait eu l'idée de présenter Raden Pakou comme mettant en action un *rite* qui aurait existé à Java de son temps. Il est même plus que probable, — à lire attentivement le texte, — que le narrateur ne connaissait, ni *de visu*, ni par ouï-dire, aucun rite de ce genre. L'acte de Raden Pakou est donné comme quelque chose d'*insolite*, comme une inspiration du « saint » musulman, ayant pour conséquence un prodige; car, « par sa vertu sainte, » Raden Pakou suce réellement le lait de sa mère adoptive.

A notre avis, c'est d'un conte, — probablement d'un conte analogue aux contes formant le groupe qui vient d'être examiné, — que le trait de l'allaitement merveilleux, *créant un lien de filiation*, est venu, dans la légende javanaise, se substituer au trait du jaillissement merveilleux du lait, *révélant un lien de filiation* déjà existant.

Ce qui, pour le coup, est certain, c'est que le texte du récit javanais a gardé le souvenir du but primitif de l'acte duquel

[1] *North Indian Notes and Queries*, livraison de janvier 1896, p. 172, n° 475.
[2] Lal Behari Day : *Folk-tales of Bengal* (Londres, 1883), p. 249.

Digitized by Google

résulte l'adoption : assurer à l'adopté la protection de l'adoptante. En effet, — laissant sous-entendue l'idée que, par cette adoption, Raden Pakou crée un empêchement radical à tout projet d'union entre lui et la dame de Gersik, — ce texte conclut ainsi : « Par la vertu sainte de celui qui suça, Nai Gëdé devint la propre mère de Raden Pakou et *eut grand soin de lui.* »

Ces derniers mots : « et eut grand soin de lui » sont comme un demeurant du thème *pur* des *Mamelles sucées.*

C. — *Prodige du lait créant (ou révélant) des relations de frère à frère*

Dans une branche, très intéressante à examiner, de cette famille de contes, nous retrouvons le *Lait de la mère*, de la vraie mère, non point le lait qui, sucé par surprise, fait de l'ogresse (ou de la dame javanaise) une mère adoptive.

Ici, le prodige sera tout particulier. Le lait de la mère accompagnera (dans le sens littéral du mot) le fils, même bien loin, pour le protéger, pour *créer*, au profit de ce fils, des relations *de frère à frère,* qui désarmeront des ennemis, ou bien pour lui *révéler* qu'il se trouve en présence de frères par le sang.

Créer, *révéler*, ce sera, encore ici, ces deux idées qui diviseront notre sujet.

Voyons d'abord les contes dans lesquels le lait de la mère *crée*, entre le fils et un ennemi, des relations de frère à frère.

* * *

Chez les Mongols se rencontre un conte bien curieux, non point un conte oral, mais un conte faisant partie d'un livre intitulé : *Les Récits du Siddhi-kür* (c'est-à-dire « du Mort doué du *siddhi*, » d'une « puissance surnaturelle » [1]).

Le titre de ce livre mongol est, au fond, le même que le titre du recueil sanscrit de contes la *Vétâla-pantchavinçati* (les « Vingt-cinq [récits] d'un *Vétâla*, » sorte de vampire), et, de part et d'autre, les contes sont disposés dans le même cadre macabre; mais, chose singulière, ces contes, dans les deux recueils, ne sont pas les mêmes, pour la plupart. Nous avons fait le tra-

[1] Le mot *siddhi* est sanscrit.

Digitized by Google

vail de confrontation et constaté que, sur les vingt-deux contes du *Siddhi-kür*, il n'y en a que *deux* qu'on puisse rapprocher de contes du recueil indien. (Le conte mongol n° 1 correspond au n° 5 de la *Vétâla-pantchavinçati*, et le n° 10, au second récit intercalaire du n° 3 [1].)

Il ne faudrait pas croire, pour cela, que les contes du *Siddhi-kür* (moins ces contes 1 et 10) auraient été inventés par les Mongols; ils sont certainement de source indienne, et ils ont été apportés par des écrits bouddhiques en Mongolie, comme des écrits bouddhiques ont apporté aussi un grand nombre de contes indiens en Chine [2]. Le bouddhisme, en effet, s'il n'a pas été, — comme le croyait à tort le grand orientaliste Benfey, — l'*inventeur* (au moins pour une bonne partie) des contes de l'Inde, a été sans aucun doute leur *propagateur* dans les pays où s'est répandue cette religion. La publication récente (et qui se poursuivra) de contes que les Chinois ont traduits d'originaux indiens, aujourd'hui disparus, donne la plus grande vraisemblance à la supposition que les contes disposés dans le cadre du *Siddhi-kür* mongol proviennent, directement ou indirectement, de livres indiens qui n'existent plus ou qu'on n'a pas encore retrouvés [3].

Quant au conte que nous allons examiner, on peut, sans hésiter, lui reconnaître une provenance indienne; car le point de vue

[1] Les vingt-deux contes mongols ont été traduits en allemand par feu B. Jülg: les treize premiers, sur un manuscrit en dialecte kalmouck (*Kalmükische Mærchen. Die Mærchen des Siddhi-kür*. Leipzig, 1866); les neuf derniers, sur un manuscrit en mongol proprement dit (*Mongolische Mærchen. Die neun Nachtrags-Erzæhlungen des Siddhi-kür*. Innsbruck, 1868). — Quant à la *Vetâla-pantchavinçati*, elle a été traduite en anglais par M. C.-H. Tawney sur le texte sanscrit de ce livre, reproduit au XIe siècle de notre ère, par Somadeva de Cachemire, dans sa grande collection *L'Océan des fleuves de contes* (*Kathâ Sarit Sâgara,.... translated from the original sanskrit*. Calcutta, 1880, tome II, p. 232-362).

[2] Nous laissons absolument de côté une question se rapportant aux livres mongols en général et non au seul *Siddhi-kür*: des traductions thibétaines n'ont-elles pas été les intermédiaires entre les originaux indiens et leurs versions ou adaptations mongoles?

[3] Il nous est impossible, ici, de faire autre chose que toucher la question des contes indiens, traduits en chinois et insérés dans des livres chinois *datés*, dont plusieurs remontent au IIIe, au IVe, au Ve siècle de notre ère. L'éminent sinologue M. Édouard Chavannes, membre de l'Institut, qui a déjà présenté au XIVe Congrès international des Orientalistes, tenu à Alger en 1905, une trentaine de *Fables et contes de l'Inde, extraits du Tripitaka chinois*, se propose, croyons-nous, d'en publier un bien plus grand nombre.

Digitized by Google

géographique auquel se place le narrateur est absolument indien. La scène de son récit, en effet, est ainsi indiquée : « Dans la Chine Noire, *à l'est de l'Inde....* » Il est bien certain que jamais un Mongol ou un Thibétain, voulant indiquer la situation géographique d'une région de la Chine (ou de l'Indo-Chine), n'aura l'idée de se placer dans l'Inde pour déterminer cette situation. Le traducteur ou adaptateur a évidemment conservé ici les expressions d'un texte rédigé d'abord dans l'Inde.

Voici le résumé de la première partie de ce conte mongol, le vingt-deuxième du *Siddhi-kür :*

Dans la « Chine Noire, » à l'est de l'Inde, vivait un roi qui, depuis son avènement au trône, ne s'était jamais montré à ses sujets. Chaque jour, il faisait venir un jeune homme de son peuple, et, après s'être fait peigner par lui, il le tuait. Au bout d'un long temps, vint le tour du fils d'une vieille femme. Celle-ci « pétrit de la farine avec le lait de son sein » et en fit de petites boules de pain, qu'elle donna à son fils en lui disant de ne pas cesser d'en grignoter, tout le temps qu'il serait à peigner le roi. — Le jeune homme, arrivé auprès du roi, voit que celui-ci a des oreilles d'âne. Il se met à le peigner, tout en grignotant ses petits pains. Le roi, qui le remarque, lui dit de lui donner de ces pains, et il en trouve l'odeur et le goût excellents. Il demande au jeune homme comment ils ont été faits. Le jeune homme répond : « Ma mère les a pétris avec le lait de son sein. » Alors le roi se dit : « Tuer ce garçon est impossible : nous avons bu *(sic)* du lait d'une même mère ; il serait contre nature de tuer sa propre famille. » Et le roi épargne le jeune homme, en lui ordonnant de ne rien dire à personne de ce qu'il a vu [1].

[1] Nous ne pouvons qu'indiquer ici la suite des incidents de ce *Midas* indo-mongol : le jeune homme tombant malade, parce que le secret du roi l'obsède ; un médecin perspicace lui disant qu'il ne guérira que s'il dit à quelqu'un « ce qu'il a sur le cœur ; » la mère conseillant à son fils d'aller dans un désert et de murmurer son secret dans la fente d'un arbre ou d'un rocher ; le jeune homme disant tout bas dans un creux d'arbre : « Notre roi a des oreilles d'âne ! » le secret entendu par un écureuil, qui loge dans ce creux d'arbre, puis divulgué par cet écureuil et porté au roi par le vent ; le roi mandant près de lui le jeune homme et se faisant tout raconter ; finalement, le jeune homme engageant le roi à se faire faire un bonnet qui se rabatte sur les oreilles ; le bonnet devenant aussitôt à la mode, et le roi, charmé de pouvoir ainsi se montrer en public, prenant le jeune homme pour ministre.

Sur la forme grecque de ce conte nous ne ferons qu'une seule réflexion. Il est évident que cette forme n'aurait pu admettre comme élément le thème des pains pétris avec le lait de la mère. Le Midas de la fable, en effet, ne re-

Digitized by Google

M. René Basset (*loc. cit.*) a découvert un pendant à ce récit dans un petit volume qu'on ne devait guère s'attendre à voir citer ici, *Les Cosaques d'autrefois*, de Prosper Mérimée.

Dans ce livre, publié en 1865, Mérimée relate, d'après l'écrivain russe N. Kostomarov, des épisodes de l'insurrection des Cosaques de l'Ukraine contre la Pologne (1646), insurrection à laquelle prirent part des Tartares. Il parle notamment (p. 57) de légendes populaires racontant les exploits et les crimes d'un khan de Polovetz, Choloudivoï Bouniak, « espèce de vampire, mort depuis longtemps, mais ranimé par une puissance surnaturelle. »

Sous sa pelisse, disait-on, il cachait un cadavre en décomposition. Une fois par mois, il prenait un bain, et le cosaque qui le servait voyait avec horreur à quel monstre il avait affaire. Bouniak ne manquait jamais de tuer un témoin qui aurait pu être indiscret. Cela dura quelque temps jusqu'à ce qu'il eut pour baigneur le fils d'une fameuse sorcière, qui devinait les vampires à la mine. Elle donna à son fils un gâteau fait avec son lait, et lui dit d'en faire manger au capitaine (*sic*), dès qu'il serait au bain. A peine le vampire en eut-il goûté, qu'il s'écria : « Tu viens d'échapper à la mort ; nous sommes frères à présent que nous avons goûté le lait d'une même mère. Quant à moi, je suis perdu ! » En effet, il mourut dans le premier combat, et cette fois pour ne plus revenir.

Tel est le résumé que Mérimée donne de ces « légendes populaires, » sur la provenance desquelles (cosaque ou polonaise) il s'est dispensé de fournir le moindre renseignement.

M. René Basset signale encore un conte européen qui, tout altéré qu'il soit, présente, comme le conte indo-mongol et comme la légende probablement cosaque de Mérimée, le trait de la pâte pétrie avec le lait de la mère.

Dans ce conte, recueilli en Roumanie [1], un jeune homme part à la recherche de sa sœur, qui a été enlevée par un dragon. Sa mère lui donne trois pains, qu'elle a pétris avec son propre lait.

court point, pour empêcher de s'ébruiter le secret des oreilles d'âne, à l'expédient des barbiers improvisés, qu'il tue successivement (et dont l'un sera sauvé par *le lait de sa mère*) ; il a un barbier attitré, de la discrétion duquel il se croit sûr.

[1] Mite Kremnitz : *Rumænische Mærchen* (Leipzig, 1882), n° 14.

Digitized by Google

— A l'entrée d'une grande forêt, le jeune homme rencontre une toute vieille femme, la « sorcière de la forêt, » qui attire les gens dans les fourrés pour les conduire à leur perte. Le jeune homme, sans savoir qui elle est, lui donne par bonté un des trois pains, et, quand elle y a goûté trois fois, son cœur s'attendrit, et elle devient pour le jeune homme une bonne conseillère.

Évidemment, la « sorcière de la forêt » tient la place de l'ogresse des contes arméniens, turcs et autres; mais ce qui la rend favorable au héros, ce n'est pas que le héros ait sucé son lait, et qu'elle soit devenue ainsi comme sa mère; c'est qu'elle-même, en goûtant dans le gâteau le lait de la mère du héros, est devenue *comme la sœur* de ce dernier.

La substitution de ce second thème au premier n'est pas heureuse; mais elle témoigne qu'à une certaine époque on a *senti* la parenté qui existe entre ce thème du gâteau pétri avec le lait de la mère et le thème des mamelles sucées; nous disons *à une certaine époque*, car, à l'époque actuelle, — du moins chez le Roumain ou la Roumaine qui a raconté ce conte, — même le sens du thème substitué, du thème du gâteau, n'est plus saisi : quand la sorcière goûte de ce gâteau, son cœur s'attendrit, mais on ne sait plus pourquoi.

Pour ne pas se borner à sentir, pour *comprendre* la parenté des deux thèmes, une analyse rigoureuse est nécessaire.

Dans le thème des *Mamelles sucées*, il n'est point parlé, en général, de fils, de vrais fils, qu'aurait déjà l'ogresse, ou, s'il en est parlé (comme dans le conte avar), c'est pour dire que l'ogresse protège *contre eux* son fils adoptif, en le cachant quand ils rentrent à la maison. Un des deux contes arméniens indiqués plus haut (celui du recueil F. Macler) a poussé plus loin ce qu'on pourrait appeler les *conséquences familiales* de l'allaitement par l'ogresse. La femme dont le héros a sucé les mamelles est la mère de quarante *devs* (mauvais génies, ogres). Quand ceux-ci rentrent à la maison et qu'ils disent : « Mère, il y a odeur d'homme ici, » elle leur répond : « Mes enfants, il vous est arrivé un jeune frère. » Et les frères-devs embrassent le frère-homme, et ils se mettent à sa disposition pour l'aider dans son entreprise.

On le voit : dans ce conte arménien, le lait des mamelles su-

Digitized by Google

cées crée des liens de parenté, non seulement entre l'ogresse et le héros, mais aussi entre le héros et les fils de l'ogresse, *entre le héros et ses ennemis*, devenus ses frères, parce que lui et eux ont sucé un même lait. Or, dans le thème du *Gâteau*, c'est un semblable lien fraternel qui se crée, également *entre le héros et son ennemi*, et, là encore, par le lait d'une mère. Seulement, dans le thème des *Mamelles sucées*, c'est le lait *de la mère de ses ennemis* qu'a goûté le héros; dans le thème du *Gâteau*, c'est le lait *de la mère du héros* que goûte son ennemi.

Mais, dans les deux cas, — et voilà ce qui explique comment a pu se faire la substitution d'un thème à l'autre dans le conte roumain, — ce sont bien les liens de fraternité, *créés par le lait, soit d'une mère, soit de l'autre*, qui procurent au héros protection et salut.

* * *

Nous en étions là de notre travail, quand nous nous sommes demandé si, dans cet immense répertoire de contes recueillis chez les Slaves, — Russes et Petits-Russiens, Polonais, Tchèques, Serbes, Croates, etc., — il ne se trouvait pas, pour le thème du *Gâteau*, d'autres spécimens que la légende de l'Ukraine rapportée par Mérimée. Nous avons donc fait appel à l'une des premières autorités vivantes en matière de folk-lore slave, et, avec son obligeance, de nous bien connue, M. G. Polivka, professeur de philologie slave à l'Université tchèque de Prague, nous a fourni les précieux renseignements que nous allons résumer.

Notons d'abord que M. Polivka ne connaît, chez les Slaves, — du moins, quant à présent, — aucun spécimen de ce thème des *Mamelles sucées* que nous avons suivi du Caucase à la péninsule des Balkans, à la corne nord-orientale de l'Afrique et à l'extrémité occidentale de la côte barbaresque.

Quant au thème du *Gâteau*, nous voyons que la légende donnée par Mérimée n'est qu'une variante d'un conte qui se rencontre dans d'autres pays slaves, variante *historicisée*, ou plutôt mise dans un cadre historique.

D'après ce que M. Polivka nous apprend, feu Michel Dragomanov a traité ce sujet, en 1887, dans un article qui a été reproduit dans le recueil de ses études sur les *Traditions populaires*

Digitized by Google

des Petits-Russiens, publiée en 1900 à Lemberg. Il cite notamment (p. 139) une légende recueillie dans l'ancienne province polonaise de Volhynie, la légende du Chevalier Bounyaka [1]. Ce Bounyaka est un ogre : il se fait amener les plus beaux petits garçons et les dévore. Enfin, vient le tour d'un enfant dont le père est mort depuis peu. La pauvre mère a une inspiration : elle prie les gens qui venaient prendre l'enfant pour le conduire chez Bounyaka, d'attendre un instant. Pendant ce temps, elle fait cuire des gâteaux qu'elle a pétris avec le lait de son sein et les donne au petit garçon en lui disant d'amener Bounyaka à manger au moins un de ces gâteaux ; car, alors, il regardera l'enfant comme son frère et ne le mangera pas. Tout se passe, en effet, selon les prévisions de la mère.

M. Polívka nous signale une variante de ce conte, qui a été recueillie en Serbie (Nikolitch : *Contes populaires serbes*. Belgrade, 1899, p. 151). Là, c'est un dragon qui, chaque matin, se fait apporter par les habitants du pays de Matchva un enfant de quatre à cinq ans. Même histoire de gâteau.

Naturellement, Dragomanov rapporte aussi la légende empruntée par Mérimée à l'ouvrage de Kostomarov, légende dont le fond est le même que les récits volhynien et serbe, avec infiltration du thème indo-mongol du *Siddhi-kūr* (ce n'est pas, en effet, pour le manger, que le Bouniak de Mérimée tue, chaque mois, le cosaque qui l'a servi au bain ; c'est pour l'empêcher de parler de ce qu'il a vu, de son corps en décomposition). — Ce même Dragomanov dit (p. 141) que cette légende avait été, dès la fin du XVIIIe siècle, consignée par Engel dans son *Histoire de l'Ukraine et des Cosaques ukrainiens* (Halle, 1796), d'après des sources polonaises et notamment d'après *Annales revolutionum Regni Poloniæ et rerum notabilium civitatis Leoburgicæ ab an. 1614-1700, a Joh. Thoma Josefowicz, canonico Leopol. et cæl.*

La légende de Bunyaka a été traitée aussi par Iv. Ždanov dans son ouvrage *L'Épopée héroïque russe* (Saint-Pétersbourg, 1895), p. 448 seq.

*
* *

Dans certains contes croates et serbes, c'est bien le thème des

[1] Ce Bounyaka (Bouniak, dans Mérimée) porte le surnom de *Soloudivyi* (transcrit *Choloudivoï* par Mérimée), surnom qui a été traduit en allemand par *ræudig*, c'est-à-dire atteint d'une maladie de peau rongeante.

Digitized by Google

Oreilles du roi qui se présente, combiné avec le thème du *Gâteau*, comme dans la variante indo-mongole du *Siddhi-kûr* [1].

Il n'est pas sans intérêt de constater, dans un des contes croates (publié en 1852 dans la revue *Neven*), une modification faite par un narrateur que choquait évidemment, dans son respect pour la vraisemblance, le trait du lait se formant, séance tenante, dans le sein de la mère, quand elle veut pétrir des gâteaux. Dans ce conte croate, les gâteaux sont pétris *avec les larmes de la mère*, et le Ban (Midas est ici un Ban de Croatie) est si touché de cet amour maternel, qu'il épargne le jeune garçon, en lui faisant promettre de ne rien dire à personne de sa difformité.

*
* *

Une observation plus importante à faire (du moins à notre point de vue), c'est que, dans divers contes de cette ancienne partie de la Lithuanie qu'on appelle la Russie blanche, le lait avec lequel les gâteaux ont été pétris *révèle* à des frères, jusqu'alors inconnus les uns aux autres, le lien qui les unit. Et, chose curieuse, ces contes appartiennent tous au thème général dit des *Sœurs jalouses*, dont nous avons cité ci-dessus plusieurs variantes, et ils reproduisent la combinaison que présente la version indienne de Salsette (§ 2, B).

Nous rappellerons que, dans la première partie du conte indien, les sœurs jalouses font disparaître, dès leur naissance, les trois enfants de la jeune reine, et que, dans la seconde partie, le lait de cette reine, jaillissant en triple jet vers les bouches de ses enfants, fait reconnaître à tout le peuple qu'elle est leur mère. — Dans les contes de la Russie blanche, le plus jeune fils, qui n'a pas été supprimé, comme ses onze frères, se met à la recherche de ceux-ci. Avant de partir, il dit à sa mère de pétrir avec son lait trois *prospirij* (πρόσφορα), c'est-à-dire trois pains

[1] M. Polívka renvoie aux Publications de l'Académie de Cracovie (partie philologique) de 1899, dans lesquelles M. St. Ciszewski a étudié le conte de Midas et fait connaître les contes en question.

Nous nous bornons à mentionner ici un conte qu'un voyageur russe, M. Grigorij N. Potanin, a entendu raconter au Thibet *par un Mongol*. Ce conte dont M. Polívka a bien voulu nous envoyer l'analyse, et qui a été publié par la revue *Zivaja Starina* (I, liv. 3, p. 238 seq.), est évidemment dérivé du conte du *Siddhi-kûr* mongol. Les seules différences, c'est que « l'Empereur Landarma » a des cornes de bœuf, au lieu d'oreilles d'âne, et que le secret est entendu, non par un écureuil, mais par une souris des champs.

Digitized by Google

semblables aux pains servant au saint Sacrifice dans le rite grec, et les onze frères, quand ils mangent les *prospirij*, reconnaissent le lait de leur mère [1]. Dans une autre variante du même conte, toujours de la Russie blanche, les enfants enlevés à leur mère et jetés à l'eau (à la mer) dans des tonneaux, ont les lèvres noires, parce qu'ils n'ont pas sucé le lait maternel, et leurs lèvres deviennent blanches, quand leur plus jeune frère leur a apporté des gâteaux faits avec le lait de leur mère [2].

Le résumé de ces contes de la Russie blanche, que M. Polivka nous a si aimablement envoyé, est suffisant pour nous montrer que ces contes sont identiques, pour le fond, à un conte finnois qui est sous nos yeux et dont, malgré ses altérations, l'analyse un peu étendue fera mieux connaître ce groupe de contes et sa manière de présenter le thème des *Sœurs jalouses*. Voici ce conte finnois, provenant de la Karélie russe, province de la Finlande, peu éloignée de Saint-Pétersbourg [3] :

La plus jeune de trois sœurs, qui a épousé le fils du roi, met au monde, en trois fois, neuf fils, ainsi qu'elle l'avait dit avant d'être mariée. Chaque fois, une sorcière substitue des pies ou des corneilles aux enfants, qu'elle met dans la prairie sous une pierre blanche ; mais la dernière fois, la princesse réussit à cacher « dans son bonnet » deux des trois petits. — Cette dernière fois, le fils du roi la fait mettre dans un tonneau de fer, qu'on jette à la mer. La princesse y élève les deux enfants qu'elle a cachés. Quand ils ont grandi, ils prient Dieu de briser le tonneau, qui a touché terre, et ils en sortent avec leur mère. Grâce aux dons d'un brochet merveilleux, ils se souhaitent un beau château dans l'île où ils ont abordé. Le fils du roi, étant venu admirer le château, rencontre ses deux enfants, qui lui racontent leur histoire : il voit avec joie qui ils sont et reconnaît sa femme [4].

Plus tard, les enfants, ayant entendu parler des sept frères qu'ils

[1] *Romanov Belorusskij Sbornik*, VI, n° 18, et aussi n°s 20, 21, 22.

[2] *Ibid.*, n° 17.

[3] Emmy Schreck : *Finnische Mærchen* (Weimar, 1887), n° 11. — Ce livre est une traduction de contes finnois, recueillis par Eero Salmelainen, qui les a publiés de 1852 à 1866.

[4] Il nous semble que, dans ce passage du conte finnois, il y a une infiltration d'un thème indiqué ci-dessus, après le mythe de *Danaé* (§ 3, *C*, α). Dans ce thème, le héros, *une princesse et son enfant* sont jetés à la mer *dans un tonneau ;* le héros ordonne au tonneau *de s'ouvrir* sur une plage, et il se souhaite *un beau château*, où le roi, père de la princesse, *reconnaît sa fille*. Et, toutes ces merveilles, il les produit en invoquant l'aide d'un poisson mystérieux, lequel, dans un conte lithuanien, est un *brochet*.

Digitized by Google

ont eus, veulent aller à leur recherche. La mère, après avoir résisté longtemps, leur permet de partir; elle tire du lait de ses mamelles et s'en sert pour préparer des petits pains, qu'elle donne à ses deux fils comme provisions de route. — Enfin les jeunes garçons arrivent à la maison où leurs sept frères viennent, chaque soir, sous forme de cygnes, et ils y entrent pour les attendre. Les sept frères, étant entrés à leur tour, après avoir déposé leur enveloppe de plumes, s'écrient aussitôt qu'il y a dans la chambre une « odeur de mère. » Les deux garçons réussissent à se saisir des sept enveloppes de plumes et à les brûler; puis ils se font reconnaître de leurs frères[1]. Après quoi, ils leur donnent les pains en leur disant avec quel lait ces pains ont été pétris. « Il y a bien longtemps, disent les sept frères, que nous avons bu du lait de notre mère : nous devions périr, alors que nous l'avions à peine goûté. » Et ils partent tous ensemble pour le pays natal.

La seconde partie de ce conte finnois est altérée et n'indique pas, comme les contes de la Russie blanche, que c'est grâce aux pains, donnés dans cette intention par la mère, que les frères se reconnaissent entre eux : ces pains sont devenus de simples « provisions de route[2]. »

*
* *

Arrivé au terme de nos recherches sur le thème proprement dit du *Lait de la mère*, nous avons à constater, non sans étonnement, que les dernières variantes qui se sont offertes à nous rappellent incontestablement non seulement le conte indien de Salsette, mais plus encore, quant au dénouement, les légendes indiennes de Vaïsâli, que nous avons examinées au début de nos investigations (§ 2, A).

Un simple rapprochement suffira pour qu'on puisse s'assurer de ce fait.

— D'un côté, dans les légendes indiennes, les fils d'une reine

[1] Encore une infiltration, une double infiltration : 1° du thème des frères changés en oiseaux, à la recherche desquels se met leur sœur, leur future libératrice (Grimm, n° 49, *Les six Cygnes*); 2° du thème de l'enveloppe animale brûlée (Remarques sur le n° 63 de nos *Contes populaires de Lorraine*, t. II, p. 228-229).

[2] Un autre conte finnois (E. Schreck, *op. cit.*, n° 13), où c'est une *sœur* qui part à la recherche de ses neuf frères, disparus à sa naissance, présente ce trait du pain pétri *avec des larmes*, que nous avons rencontré dans un conte croate ; mais, dans le conte finnois, si c'est la mère qui pétrit ce pain, les larmes sont les larmes de sa fille, *les larmes de la sœur*. Le pain roule devant celle-ci et la guide vers le pays où elle trouvera ses neuf frères.

Digitized by Google

sont mis dans une caisse et jetés dans le Gange ; puis, devenus hommes, ils reconnaissent, au jaillissement du lait de la reine, qu'ils sont *en présence de leur mère.*

— D'un autre côté, dans les contes de la Russie blanche, des enfants nouveau-nés sont mis dans des tonneaux et jetés à la mer ; puis, ayant grandi, ils reconnaissent, au lait maternel avec lequel des pains ont été pétris, qu'ils sont *en présence de leur frère.*

Est-ce que ce parallélisme n'est pas frappant ? et ne nous fait-il pas entrevoir, entre des groupes de contes qui, au premier abord, peuvent paraître étrangers les uns aux autres, de ces relations de famille analogues à celles que l'on découvre entre les races et les familles zoologiques ? Nous ne pouvons ici qu'indiquer cet ordre d'idées.

D. — Prodige de l'allaitement par les doigts tétés

Dans les contes qui vont suivre, il n'y a pas à chercher des symboles, comme dans le rite abyssin d'adoption par doigt tété, que nous avons mentionné plus haut (§ 5, B). Bien qu'on soit en plein dans le bizarre, le bizarre prend une tournure *prosaïque* et ne vise qu'à résoudre pratiquement ce problème du monde des contes : Comment seront *allaités* des enfants qui n'ont ni mère, ni nourrice ?

1. Dans la troisième légende indienne, celle qui est rapportée dans un livre écrit à Ceylan (*supra*, § 2, A), la solution est celle-ci : les enfants s'allaiteront tout seuls. Quand l'ascète trouve le petit prince et la petite princesse, enfin dégagés du morceau de chair informe, ils sont en train de sucer leurs doigts et *d'en tirer du lait.* — Les enfants du conte arabe d'Égypte de la collection Artin-Pacha (§ 2, B) sont également en train de sucer leurs doigts, quand l'homme pieux, leur sauveur, ouvre la caisse où ils ont été mis; mais il est probable qu'ils n'en tirent pas grand'chose; du moins, le conte n'en dit rien, et, à la prière du brave homme, Dieu envoie une gazelle pour les allaiter.

2. Dans le conte indien de la presqu'île de Goudjérate (§ 2, A), même procédé d'allaitement ; mais les enfants ne se l'appliquent pas à eux-mêmes ; il leur est appliqué par leur père adoptif : au lieu de téter leurs doigts, les enfants tettent les

Digitized by Google

doigts du fervent adorateur du Soleil, qui les leur a mis dans la bouche pour les apaiser, et *ils sont ainsi allaités*.

3. Dans la première partie du conte indien de Salsette dont la dernière partie a été déjà étudiée, ce n'est pas un père adoptif qui *donne le pouce* à la petite fille (la future reine dont les trois jets de lait iront droit dans les bouches de ses trois enfants); c'est l'ascète mendiant, son père,.... qui est en même temps sa mère, ainsi qu'il appert de l'introduction du conte.

Le baroque atteint, dans cette introduction, des limites qu'il n'est guère possible de dépasser, et, chose intéressante à constater, ce baroque n'est pas resté confiné dans l'Inde; il a émigré, et nous l'avons rencontré, à notre grande surprise, dans l'Archipel Grec.

Voici cette introduction du conte indien : Un jour qu'un ascète mendiant, marié et père de six filles, est à faire sa quête, une femme lui verse dans la main un peu de riz bouillant, qui lui fait lever une grosse ampoule sur le pouce. Rentré dans sa maison, le mendiant dit à sa femme de prendre une épingle et de lui ouvrir l'ampoule. Mais à peine a-t-elle commencé, qu'elle entend une petite voix crier : « Père, si tu es pour ouvrir, fais bien attention ! » La même scène se répète plusieurs fois. On ouvre avec précaution, et voilà que de l'ampoule sort une petite fille, qui se met à marcher.

Maintenant, écoutons une vieille religieuse grecque raconter, dans l'île de Lesbos, un conte qu'elle avait entendu, aux jours de son enfance, à Kassabá, dans l'Asie mineure [1] : Un homme et une femme n'ont point d'enfants. Un jour, la femme achète une pomme dans la rue. Son mari trouve la pomme et la mange. Et voilà qu'un de ses gros orteils enfle, comme s'il avait une ampoule. Pendant que l'homme s'en va chez le médecin, il vient à marcher sur des ronces : l'ampoule crève, et, sans que l'homme s'en aperçoive, il en sort une petite fille. Un aigle emporte l'enfant sur un cyprès, où elle reste jusqu'à l'âge de douze ans [2], etc.

[1] *Folktales from the Ægean*, n° 9, dans *Folk-Lore*, livraison de septembre 1900.

[2] Notons, en passant, que le trait de l'aigle n'est pas moins indien que le trait de l'ampoule : dans un conte indien du Dekkan, une toute petite fille est enlevée par un couple d'aigles qui lui font, sur un grand arbre, une petite maison, où elle reste, elle aussi, jusqu'à douze ans (miss M. Frere : *Old Deccan Days*, 2e édit. Londres, 1870, n° 6)

Digitized by Google

Dans ce conte grec, l'homme n'a pas à se préoccuper de la façon dont il nourrira son enfant, puisqu'il ne sait pas même que cet enfant existe. Dans le conte indien, c'est différent : l'enfant est là, marchant, parlant. Comment le nourrira-t-on? Les conteurs de Salsette n'en disent rien; ils nous montrent simplement le père se désolant de son augmentation de famille. Mais plus loin, ils donnent un petit détail qui fait voir que, dans l'état primitif du conte, l'ascète mendiant recourait, à l'égard de sa petite fille, au procédé d'allaitement de l'autre Hindou, l'adorateur du Soleil. Ils nous disent que la petite fille « avait « l'habitude de *téter le pouce de son père* avant de s'endormir; « et, quand le pouce était retiré de sa bouche, elle se réveillait. » Le père ayant mené ses sept filles dans la forêt pour les perdre (comme le bûcheron de notre *Petit Poucet*) et leur ayant dit de dormir, se voit obligé, pour ne pas réveiller la petite, quand il s'esquive, de se couper le pouce et de le lui laisser dans la bouche.

Tout ce passage est altéré; mais l'ancien thème, le thème de l'allaitement par le doigt, est reconnaissable sous les altérations.

4. Cet allaitement par le doigt, nous allons le retrouver dans une des œuvres principales de la littérature de l'Inde, le *Mahâbhârata*, et, — ce qui n'est pas insignifiant, — ce trait étrange accompagne, dans le récit, le trait non moins étrange de l'homme à la fois père et mère. Seulement, dans le *Mahâbhârata*, ces deux traits ne se réunissent pas sur une même personne. Il y a, *séparément*, d'une part, naissance baroque (comme dans le conte indien de Salsette et dans le conte grec moderne), et, d'autre part (comme dans le conte indien du Goudjérate), allaitement par un doigt qui n'est pas celui du père.

Donc, le *Mahâbhârata* raconte l'histoire suivante [1] :

Un roi très pieux, ne pouvant obtenir des dieux un fils, se retire dans la forêt pour vivre en ascète. Un soir, après toute une journée de jeûne rigoureux, il entre, mourant de soif, dans l'ermitage de

[1] Voir la traduction anglaise, déjà citée, de Protap Chandra Roy (vol. III, Calcutta, 1884; chap. CXXVI, p. 382-385). — C'est M. A. Barth qui nous a signalé ce chapitre de l'immense poème hindou, comme il nous avait déjà aidé à trouver, dans ce même *Mahâbhârata*, les nombreux endroits où il est question de la légende de Karna (*supra*, § 3, B).

Digitized by Google

Bhrigou, un ascète que ses austérités ont fait presque un dieu; il demande à boire; mais la voix qui sort de sa gorge desséchée est trop faible pour qu'elle parvienne aux oreilles de Bhrigou et des autres ermites ses compagnons, endormis. Voyant une cruche remplie d'eau, le roi la prend et en boit tout le contenu. — Quand Bhrigou se réveille et qu'il trouve la cruche vide, il fait une enquête, et le roi lui dit ce qui s'est passé. Alors l'ascète lui apprend que cette eau, dans laquelle lui, Bhrigou, avait « infusé le mérite de ses actes religieux, » de ses « sévères austérités, » était destinée à faire naître un fils au roi : celui-ci a eu tort de boire cette eau (qui probablement, bien que le poème n'en dise rien, devait être bue par la reine); mais il n'y a pas moyen de revenir sur ce qui est fait. Puisque le roi a bu l'eau, c'est lui qui donnera le jour à un fils qui sera « égal au dieu Indra. » En effet, au bout de cent ans, un fils naît en perçant le côté gauche du roi, sans que celui-ci ressente la moindre douleur. — Alors le dieu Indra vient visiter le roi. Et les dieux demandent à Indra : « Qui est-ce qui allaitera l'enfant ? » Et Indra met son doigt dans la bouche de l'enfant, en disant : *Mândhâtâ* (« Il me tétera »), de sorte que l'enfant reçoit des dieux, d'accord avec Indra, le nom de Mândhâtâ. Quand il a tété le doigt, l'enfant devient puissamment fort, etc.

E. — Prodige de l'allaitement par un animal mystérieux

Dans les récits, presque tous déjà cités, que nous reprenons ici pour en former un groupe, il s'agit, comme dans la précédente section, de savoir comment les enfants exposés seront allaités, et, ici encore, intervient un prodige.

Pour que les enfants soient allaités, un dieu leur enverra son animal sacré : Mars, sa *louve*, aux petits Romulus et Rémus (§ 3, C, *a*) ; Ahourâ-Mazda, le grand dieu des Perses, sa *chienne*, au petit Cyrus (§ 3, C, *b*).... Mais quel dieu a bien pu envoyer son *ourse* à l'enfant qui sera plus tard le beau Pâris (§ 3, E) ?

Rappelons encore les *colombes* de Vénus (ou de Derkéto : c'est tout un), nourrissant la petite Sémiramis (§ 3, C, *b*), et le *pivert* de Mars, aidant la louve à nourrir Romulus et Rémus (§ 3, C, *a*).

* * *

Une traduction monothéiste de ces mythes antiques, c'est l'épisode du conte arabe du Caire (§ 2, B, *in fine*), où Dieu, à qui un brave homme a demandé le moyen d'élever les deux enfants apportés par le coffre flottant, envoie une *gazelle* pour les allai-

Digitized by Google

ter. — Ailleurs, dans un conte sicilien [1], c'est une fée qui envoie une *biche*.

La biche au pelage d'or du conte avar du Caucase (§ 3, C, *b*) arrive toute seule, comme aussi la *chèvre* du conte turc et du conte grec moderne de l'île de Syra (*ibid.*).

§ 6

Appendice. — Les mille fils

C'est encore le *Mahâbhârata*, — renforcé, cette fois, de l'autre grand poème hindou, le *Râmâyana*, — qui nous fournit un trait à rapprocher de cette « boule de chair, » mise au monde par une princesse, dans la première légende de Vaïsâli, et qui contient mille fils [2].

Dans le *Mahâbhârata* [3], le roi Sagara s'en va sur une montagne avec ses deux femmes, et se met à pratiquer de dures austérités pour avoir un fils. Le dieu Siva lui apparaît et lui annonce que l'une de ses deux femmes donnera naissance à soixante mille fils très vaillants, mais qui périront tous ensemble; l'autre n'aura qu'un fils, un vaillant fils aussi, qui perpétuera la race. Le temps venu, l'une des deux femmes du roi met au monde un fils, beau comme un dieu; l'autre femme, une courge. Le roi est au moment de jeter la courge, quand une voix d'en haut lui dit de ne point abandonner ses fils : il faudra prendre les soixante mille semences de la courge et les mettre chacune dans un vase rempli de beurre clarifié. Le roi le fait, et finalement soixante mille garçons se forment et grandissent.

Le récit du *Râmâyana* [4] est le même pour le fond, avec quelques différences de détail, qui n'ont pas d'importance quant au but spécial de notre travail. Ainsi, le dieu Siva est remplacé par le quasi-dieu l'ascète Bhrigou, que l'on connaît déjà [5].

[1] G. Pitrè : *Fiabe, novelle e racconti* (Palerme, 1875), n° 36.

[2] Nous devons encore à M. Barth de connaître ces deux curieux récits.

[3] *Op. cit.*, vol. III, ch. cvi, p. 329 seq.

[4] *Le Râmâyana de Valmîki*, traduit en français par Alfred Roussel, de l'Oratoire (Paris, 1903), p. 106 seq.

[5] Nous apprenons, au dernier moment, qu'une autre légende du *Mahâbhârata* (chapitre cxv du Ier livre) a, au lieu de la courge, la boule de chair des légendes de Vaïsâli : cette boule de chair se divise en cent morceaux qui, mis chacun dans un vase rempli d'huile, deviennent, au bout de deux ans,

Digitized by Google

Disons, en passant, que la courge, ou quelque chose d'analogue, qu'une femme met au monde, se rencontre aussi en dehors de l'Inde, non pas, croyons-nous, par un pur hasard.

Dans l'Indo-Chine, chez les peuplades tjames de l'Annam, il s'agit d'une noix de coco, enveloppe d'un enfant mystérieux, doué d'un pouvoir magique [1]; — chez les Javanais, l'enveloppe est une calebasse [2]; — chez les Valaques de Roumanie, c'est une citrouille, d'où sort, la nuit, un beau jeune homme [3].

Ces trois contes appartiennent à la famille de contes, indiens et autres, étudiés dans les remarques du numéro 43 de nos *Contes populaires de Lorraine*. S'ils se rattachent par un certain lien aux récits du *Mahâbhârata* et du *Râmâyana*, ils ne ressemblent presque plus aux légendes indiennes de Vaïsâli et n'ont plus le moindre rapport avec la légende javanaise.

§ 7

Conclusions relativement à l'origine de la légende javanaise de Raden Pakou

Il existe, — nous croyons l'avoir démontré, — un lien de parenté unissant la légende javanaise de Raden Pakou avec les légendes indiennes de Vaïsâli et le conte indien de Salsette, plus étroitement qu'avec les autres documents cités.

Mais quel lien de parenté? La légende javanaise serait-elle la fille de ces légendes et conte? Nous ne le croyons pas. Il nous semble résulter de l'étude qui précède que la légende javanaise, les légendes de Vaïsâli, le conte de Salsette, sont tous issus d'un même prototype, lequel doit avoir existé dans l'Inde à une époque impossible à préciser, mais certainement antérieure au commencement du ve siècle de notre ère, date à laquelle le pèlerin bouddhiste Fa-hien fixait par écrit, dans l'Inde même, une forme dérivée de ce prototype.

cent enfants. — Corrigeant les épreuves de cet article loin des grandes bibliothèques, nous ne pouvons donner cette légende avec précision.

[1] *Contes tjames, recueillis par A. Landes* (dans le recueil périodique *Cochinchine française. Excursions et Reconnaissances*, t. XIII, 1887, p. 53 seq.).

[2] *Contes javanais*, par G. A. J. Hazeu (dans *Hommage au Congrès des Orientalistes de Hanoi de la part du Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (Batavia, 1902), p. 22 seq.

[3] Arthur et Alfred Schott : *Walachische Mærchen* (Stuttgart, 1845), n° 23.

Digitized by Google

C'est en pays bouddhiste, — bouddhiste alors, — que cette forme a été notée pour la première fois. Faut-il en conclure que le prototype aurait été bouddhique? Nullement. Ni la légende recueillie à Vaïsâli par Fa-hien, au début du ve siecle, ni la variante recueillie dans la même ville par Hiouen-Thsang, au viie siècle, ni la troisième légende, rédigée en singhalais au xiiie siècle, n'offrent, dans le corps du récit, rien qui soit spécialement bouddhique. Sans doute, dans Fa-hien, après que les mille fils ont, aux mille jets de lait, reconnu leur mère, il est dit que les deux rois, auparavant ennemis, « obtinrent, l'un et l'autre, en considération de cet événement, la dignité de *Py tchi foĕ*, » en sanscrit *Pratyéka Bouddha;* ce qui est un degré dans la hiérarchie des saints bouddhistes. Mais qui ne voit que cette *queue* bouddhique a été ajoutée au corps du récit, dont elle est séparable à volonté?

En réalité, les légendes de Vaïsâli sont un vieux conte indien qui a été, comme tant d'autres, *annexé* au répertoire des légendes bouddhiques. Il serait beaucoup trop long de traiter ici la question indiquée plus haut (§ 5, C) : quelle a été la part du bouddhisme, non pas dans la propagation des contes (où incontestablement il a joué un rôle important, au nord et à l'est de l'Inde), mais dans la formation, la *création* de ces contes. Nous espérons pouvoir apporter un jour quelques arguments de plus à l'appui de cette thèse très nette : dans leur littérature de fables et de contes, les bouddhistes ont fait œuvre, non de création, mais d'*adaptation*, et parfois il leur est arrivé de détériorer les matériaux qu'ils empruntaient à leurs prédécesseurs.

* * *

A Java, dans la biographie légendaire de Raden Pakou, personnage historique et relativement moderne, c'est aussi une adaptation qui a *islamitisé* en partie une variante d'un vieux conte indien, en la faisant entrer dans un récit dont le héros, ainsi que son père, sont musulmans et prédicateurs de l'Islam.

Mais le conte qui a été ainsi arrangé à la musulmane, où les arrangeurs l'ont-ils pris? Est-ce dans le répertoire des contes déjà existant à Java lors de l'arrivée des marchands musulmans, les conquérants de l'avenir? ou bien ceux-ci l'avaient-ils apporté avec leurs marchandises?

Digitized by Google

Il convient ici de jeter un rapide coup d'œil sur la littérature javanaise et ses sources.

*
* *

C'est de l'Inde, — à la fois de l'Inde proprement dite, et de l'Indo-Chine, cette région toute pénétrée de l'influence indienne, — que l'île de Java a reçu sa civilisation, dans les premiers siècles de notre ère, tant par la voie du brahmanisme que par celle du bouddhisme. En l'an 414 de notre ère, un voyageur, notre Fa-hien, retournant par mer de l'Inde en Chine, et détourné de sa route par une tempête, séjourne quatre mois à Java et y constate la présence de nombreux sectateurs du brahmanisme (quant aux bouddhistes, « cela ne valait pas la peine d'en parler ») [1].

Dans la partie ouest de Java, on a trouvé des inscriptions en sanscrit qui, à en juger par la forme des caractères, doivent remonter à la même époque à peu près que le voyage de Fa-hien. — Quant aux inscriptions datées, la plus ancienne (732 de notre ère), provenant de Tjangal dans le Kédou, contrée au centre de Java, nous apprend que le prince du pays portait le nom sanscrit de *Sandjaja* et professait ce culte de Siva, qui est aujourd'hui la religion dominante dans l'Inde. Une inscription de Kalasan (toujours à Java), datant de l'an 778 de notre ère, est bouddhique.

En résumé, l'étude des inscriptions sur pierre et sur cuivre, et aussi de ce qui subsiste des anciens monuments de l'architecture et de la sculpture, permet de dire que les religions de l'Inde ont régné à Java, du huitième siècle à la fin du quinzième, jusqu'à ce que l'islamisme eût pris le dessus. — Dans l'île de Bali, cette « Petite-Java, » dont nous avons rapporté plus haut une légende (§ 1, *in fine*), le brahmanisme s'est maintenu jusqu'à l'heure actuelle [2].

En dehors des monuments, la littérature ancienne de Java témoigne de l'influence de l'Inde : elle est tout imprégnée d'éléments indiens. Ainsi, — nous pouvons ici donner notre appréciation personnelle, d'après une analyse détaillée de l'ouvrage,

[1] *Op. cit.*, trad. J. Legge, p. 113.
[2] Voir, dans la récente *Encyclopædie van Nederlandsch Indië* (Leyde, sans date), les articles *Java (Geschiedenis)*, *Hindoeïsme*, *Çivaïsme*, etc.

Digitized by Google

— le grand roman versifié l'*Angling Darma* met en œuvre tant de thèmes de contes indiens, qu'un savant hollandais de Batavia, le regretté J. Brandes, bien qu'il ne fût pas en état de discerner exactement chacun de ces thèmes, conclut formellement à la dérivation d'un prototype indien, que l'on découvrira peut-être un jour dans quelque manuscrit sanscrit ignoré [1].

Il est à noter que ce roman javanais est resté bien hindou, forme et fond, jusqu'à l'heure présente et sans aucun remaniement musulman, tandis que, dans ce même Archipel Indien, un roman malais, l'*Indradjaja*, qui dérive du même prototype que l'*Angling Darma*, a pris une couleur tout à fait musulmane et a été farci à tel point d'islamisme doctrinal, que tel conte indien bien connu y a été transformé en problème de mystique, à l'usage des lecteurs musulmans [2].

* * *

Voilà un des cas les plus remarquables où l'islamisme a imprimé sa marque sur les productions littéraires de l'Indonésie (comme on appelle aujourd'hui l'Archipel Indien); où il a, en d'autres termes, *démarqué*, en les frappant de son estampille, les productions jadis importées de l'Inde dans cet archipel. C'est là, croyons-nous, ce qu'il a fait également pour la légende de Raden Pakou. Les musulmans javanais qui ont rédigé cette légende ont trouvé, dans le trésor des contes indiens qui, depuis des siècles, s'accumulait à Java, les éléments qu'ils ont incorporés à la légende de leur célèbre prédicateur de l'Islam.

Il est vrai qu'une autre hypothèse n'est pas impossible : les « Arabes » auraient apporté, soit directement, soit indirectement, de l'Inde en Indonésie, les éléments de la légende de Raden Pakou :

— *Indirectement*, si, selon l'opinion accréditée jusqu'à ces derniers temps, ces « Arabes » sont venus de l'Arabie proprement dite, dans laquelle se sont acclimatés tant de contes indiens [3];

[1] *Tijdscrift van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XLI (Batavia, 1899), p. 448.

[2] Nous avons pu nous procurer, pour un travail ultérieur, la traduction d'une partie importante du roman malais.

[3] Nous avons eu, dans ce travail, l'occasion de citer quelques-uns des nombreux contes, provenant de la côte sud de l'Arabie, qui ont été publiés, dans ces derniers temps, par MM. Alfred Jahn et D. H. Müller.

Digitized by Google

— *Directement*, si ces « Arabes, » c'est-à-dire les musulmans, sont venus des contrées islamitisées de l'Inde, par exemple de l'empire des Grands Mogols (Inde septentrionale).

Autrefois, il était généralement admis que l'islamisme, et, avec cette religion, l'élément arabe des langues indonésiennes (javanais, malais, etc.), ainsi que la partie arabe de la littérature de ces langues, avaient été importés directement de l'Arabie. Or les recherches, les travaux de ces derniers quinze ou vingt ans tendent à établir que l'islamisme, avec sa langue, sa littérature et sa mystique, a été importé de l'Hindoustan dans l'Archipel Indien. Un savant hollandais, M. Ph. S. Van Ronkel, croyait même pouvoir affirmer, en 1902, que c'était chose « démontrée [1]. »

Entre les deux hypothèses, nous laisserons d'autres se prononcer. Nous croyons néanmoins plus probable que le conte démarqué, islamitisé, ait été un conte du vieux fond indo-javanais.

*
* *

Nous voici à la fin de cette étude. Si nous avons élucidé certains points, — du moins, nous l'espérons, — nous avons été obligé d'en laisser d'autres à l'état de problèmes, dont nous avons pu seulement poser les termes. Mais, dans les sciences humaines, ne faut-il pas considérer comme un gain, comme un gage de progrès, la position nette et précise d'un problème?

Ce que nous désirerions avoir fait un peu partager à nos lecteurs, c'est le grave plaisir que M. Cabaton nous a procuré; c'est l'intérêt que nous avons pris personnellement à suivre, à travers tant de pays et d'époques divers, les « éléments antéislamites » de la légende musulmane de Raden Pakou.

EMMANUEL COSQUIN,
Correspondant de l'Institut.

[1] Ph. S. Van Ronkel : *L'élément hindoûstâni dans la langue malaise* (dans la brochure *Hommage au Congrès des Orientalistes de Hanoi*, citée plus haut, § 6).

Digitized by Google

SIDOINE APOLLINAIRE

SOUS

LES RÈGNES D'AVITUS ET DE MAJORIEN [1]

I.

La vie politique de Sidoine Apollinaire se résume, en quelque sorte, dans les panégyriques d'empereurs qu'il a prononcés : panégyrique d'Avitus, en 456; panégyrique de Majorien, en 458; panégyrique d'Anthemius, en 468. Chacune de ces œuvres, poétiques et politiques tout ensemble, correspond à un tournant de sa carrière et à une étape de sa fortune.

Avitus et son gendre arrivèrent probablement à Rome à une époque assez avancée de l'hiver. Rien, dans les écrits de Sidoine, ne montre l'impression que fit sur les deux provinciaux la vue de la ville éternelle. Elle avait perdu, au moment où ils y entraient, une grande partie de ses richesses : cet « éclat métallique, » que célèbrent tous les poètes antérieurs au milieu du ve siècle [2], devait être particulièrement obscurci, puisque l'or des toits, le bronze des portes, l'airain rutilant des statues avaient en partie disparu à la suite de l'enlèvement des métaux précieux par les Vandales. Le Palatin, où le nouveau prince prit sa résidence, devait être dépouillé de ses plus beaux ornements. Cependant, si l'on ne retrouvait plus intacte l'*aurea Roma*, il restait la ville de pierre et de marbre, et Rome gardait assez de monuments, palais, temples, églises, portiques, pour conserver ce caractère unique au monde, que célébrera encore Cassiodore au siècle suivant [3]. Mais, probablement, ce qui

[1] Voir *Revue*, janvier 1908.
[2] Prudence, *Contra Symmachum*, II, 833 ; Claudien, *De cons. Stilich.*, III, 65-66, 133-134 ; *De VI cons. Honorii*, 44-52 ; Rutilius Numatianus, *Itiner.*, I, 93-95.
[3] Cassiodore, *Var.*, VII, 15.

Digitized by Google

préoccupait Avitus, ce n'était pas l'aspect extérieur de Rome, c'était la manière dont il y serait reçu.

Malgré l'importance des fonctions qu'il avait remplies en Gaule, Avitus était inconnu des Romains. Bien qu'appartenant à la classe sénatoriale, il n'avait point de relations dans le Sénat [1] : on sait que le titre de sénateur se transmettait héréditairement dans un très grand nombre de familles de province, dont aucun membre n'avait siégé dans la curie et n'avait même été à Rome. Avitus se trouvait donc dans un monde nouveau. Son élévation improvisée ne lui avait pas laissé le temps de s'y ménager des appuis. Non seulement il y devait être dépaysé, mais encore il était difficile qu'il ne s'y sentît pas un intrus. Il était l'élu, non du Sénat, mais d'une province; et moins encore d'une province que d'un roi barbare, qui l'avait désigné au choix des électeurs. De cette situation délicate, et même fausse, naissait pour lui la nécessité de s'expliquer et de se justifier. Heureusement, une circonstance favorable se présentait, qu'il sut saisir habilement.

Il était naturel qu'Avitus inaugurât son règne en prenant le consulat le 1er janvier 456. Ce n'était pas seulement l'affirmation de son pouvoir; c'était encore un moyen de se rendre populaire, en offrant aux Romains une fête dont ils étaient avides, et dont ils avaient été longtemps privés. Au IVe et au Ve siècle, les empereurs résidèrent à Constantinople, à Trèves, à Milan, à Ravenne, très rarement à Rome, où fort peu d'entre eux célébrèrent leur consulat. Au commencement du Ve siècle, le poète Claudien, chantant le sixième consulat d'Honorius, qui fut inauguré à Rome, dit que les vieillards mêmes ne connaissaient plus que par ouï-dire les cérémonies qu'on faisait à cette occasion [2]. Mais le programme de l'inauguration consulaire ne comprenait pas seulement des cortèges et des spectacles, les lettres y avaient aussi leur place, et un panégyrique, soit en prose, soit en vers, en était le complément presque obligé. Nous possédons un assez grand nombre de ces pièces : c'est tantôt le panégyrique du prince, prononcé sous forme de remerciement par le consul lui-même, c'est tantôt le panégyrique du consul, confié à un

[1] Il ne paraît pas avoir été parent de Fl. Avitus Marinianus, consul en 423. De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. I, 1861, p. 345.
[2] Claudien, *De VI cons. Honorii*, 645.

Digitized by Google

orateur ou à un poète en renom, et surtout pompeux et solennel quand le consul se trouve être l'empereur. Les œuvres du plus grand poète du ve siècle, ou plutôt du dernier grand poète de Rome, Claudien, nous offrent plusieurs modèles de ces compositions destinées à rehausser ou à commémorer les cérémonies consulaires : poèmes en l'honneur des consuls Probinus et Olybrius, du consul Fl. Mallius Theodorus, du consul Stilicon; poèmes en l'honneur du troisième, du quatrième et du sixième consulat de l'empereur Honorius. Ces exemples encore récents traçaient la voie : un panégyrique d'Avitus terminerait avec éclat, et sans doute avec utilité, les fêtes de son consulat.

Mais pour produire l'effet qu'en attendait le nouvel empereur, ce panégyrique devait avoir un caractère particulier. Quand, au second siècle, Pline lut le panégyrique de Trajan, il se fit l'interprète abondant de l'admiration universelle : mais il ne prétendit pas révéler aux Romains ce qu'ils connaissaient aussi bien que lui, le caractère et les mérites d'un de leurs plus grands souverains. Même lorsque, en 404, Claudien donna lecture de l'éloge d'Honorius, il ne sentit pas le besoin de dire ce qu'était le fils de Théodose, déjà consacré par la renommée paternelle, appelé au trône par les lois de l'hérédité, et appuyé sur la puissante épée de son beau-père Stilicon. Mais nous savons qu'Avitus, au contraire, était pour Rome un étranger, et qu'il se présentait aux Romains dans les conditions les plus défavorables. Il fallait donc que le panégyrique qui serait fait de lui fût autre chose qu'une œuvre simplement littéraire et qu'un éloge banal. Ce devait être un habile plaidoyer, en même temps qu'un programme de règne. Pour faire accepter son origine, pour donner au nouveau venu le prestige qui lui manquait, il était nécessaire d'apprendre à ceux qui ignoraient tout de lui ce qu'il avait été jusqu'à ce jour, ce qu'il valait, quels étaient ses services, quelle force son élection inattendue apportait à l'Empire, et ce qu'il se proposait de faire pour relever celui-ci, au lendemain de l'humiliant désastre dont Rome montrait les traces partout visibles.

Sidoine Apollinaire fut chargé de la rédaction de cette sorte de message.

Il n'y a pas à rechercher si le choix de l'interprète était heureux. Probablement il était le seul possible. Avitus ne pouvait

Digitized by Google

dire tout cela lui-même, et, isolé dans cette Rome qui lui était nominalement soumise, mais où il ne connaissait personne, il eût vainement cherché un littérateur capable de revêtir des formes de l'éloge officiel des pensées vraiment personnelles et des déclarations nettement politiques. Mais il avait la bonne fortune de posséder un gendre poète et de l'avoir amené à Rome. Sidoine avait fait, nous le savons, d'excellentes études; il avait été en rapports avec les meilleurs professeurs et les plus célèbres littérateurs gallo-romains; il jouissait déjà en Gaule d'un renom littéraire, moins pour avoir produit quelque œuvre de longue haleine que pour avoir écrit des épîtres agréables et pour avoir charmé les cercles mondains de Lyon et de Clermont par des vers de société. Tel qu'il était, et bien qu'aux yeux des dédaigneux patriciens de Rome il dût passer aussi pour un homme nouveau, sa qualité de gendre de l'empereur paraissait sans doute un titre à l'attention publique, capable de donner de l'importance à sa parole et de piquer au moins la curiosité.

Son extrême facilité — dont on a vu des exemples [1] — lui rendait seule possible la mission dont on l'avait chargé. Sidoine dut, en effet, composer très rapidement le panégyrique destiné à être lu le 1er janvier, puisque c'est en plein hiver, qu'après le détour par la Pannonie, il était arrivé à Rome avec Avitus. Voyons comment il s'en est tiré.

Il semble bien avoir écrit son poème les yeux fixés sur ceux de Claudien, dont il trouva sans doute des copies dans la bibliothèque du Palatin [2]. Le cadre allégorique leur semble emprunté. Jupiter et les dieux sont assemblés, quand Rome vient demander secours au maître de l'Olympe. Elle lui rappelle les gloires, puis les malheurs de l'Empire. Jupiter la rassure, en retraçant

[1] Voir *Revue*, janvier 1908, p. 39.

[2] Il est remarquable que Sidoine, dans ses lettres et dans ses vers, ne nomme point Claudien parmi les poètes commentés dans les écoles de la Gaule ou lus par les lettrés de ce pays. On suppose que, enveloppé dans la disgrâce de son protecteur Stilicon en 408, Claudien n'eut pas le temps ou les moyens d'éditer un recueil de ses Œuvres (voir les Prolégomènes du *Claudien* de Lemaire, t. I, 1824, p. 64). Mais il est impossible que chacune de celles-ci, publiée à part, ne se soit pas trouvée dans la bibliothèque du palais. Certainement elle contenait au moins les panégyriques impériaux. En tout cas, on verra que Sidoine, depuis son séjour à Rome, était devenu très familier avec les écrits de Claudien.

Digitized by Google

devant elle la biographie du prince qu'il appelle à restaurer celui-ci. Cette biographie, qui contient plus de quatre cents vers, est le morceau capital de l'ouvrage : toute la vie d'Avitus est racontée, avec l'exagération flatteuse du panégyriste, sans doute, mais aussi avec un accent de réalité historique, qui était de nature à produire sur les auditeurs une impression profonde. Les points saillants sont mis en lumière avec habileté : une éducation toute romaine, la valeur guerrière, l'art des négociations, l'expérience du gouvernement, à la fois une grande popularité près des Gallo-Romains et l'amitié très intime du plus puissant des peuples barbares établis à l'ouest de l'Empire. Sidoine ne néglige pas les traits propres à frapper l'imagination : on trouve dans son poème le récit épique [1] d'un combat singulier entre Avitus et un cavalier Hun, qui fait penser tout ensemble à Tite-Live et à nos chansons de geste : le preux gallo-romain frappe d'estoc et de taille, tandis que son « panache rouge » s'agite au-dessus d'un casque étincelant, sous les regards de l'armée émerveillée. Mais, si attentif qu'il soit aux détails pittoresques, le poète a toujours présents le côté sérieux et la partie politique de son œuvre. Ses derniers vers sont pour rappeler à Rome qu'Avitus n'arriva pas chez elle les mains vides, et pour annoncer ce qu'il se propose de faire dans l'avenir.

« Celui — fait-il dire à Jupiter — dont toute la Gaule acclame encore l'élection, te reconquerra la Libye, lui à qui un simple voyage a suffi pour te rendre la Pannonie sans combat [2]. » C'était, en une phrase où se reconnait quelque chose de l'*imperatoria brevitas*, rappeler l'heureux succès de la tournée de Pannonie, et annoncer une expédition contre les Vandales, maîtres détestés de l'Afrique romaine.

Ce qui donne au poème de Sidoine un caractère original, ce sont les idées utiles ainsi glissées par le poète dans le moule conventionnel du panégyrique. Quant à la forme elle-même, elle est beaucoup moins neuve et moins personnelle que le fond.

On a remarqué l'importance donnée au personnage allégo-

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 246-294.
[2] *Ibid.*, 585-591.

Digitized by Google

rique de Rome. C'est elle qui vient supplier Jupiter; c'est à elle que Jupiter adresse son discours. Sidoine, ici, marche docilement sur les traces de ses prédécesseurs. C'était l'usage, au IVe et au Ve siècle, non seulement dans les écrits d'imagination, mais même dans les libelles politiques, de personnifier Rome et de la faire parler. Quand, en 384, le païen Symmaque présenta à Théodose la requête du Sénat pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, il introduisit dans cette pièce, d'allure officielle, Rome elle-même plaidant la cause de l'ancien culte : *Romam nunc putemus adsistere* [1].... Les écrits de Claudien sont remplis de ces apparitions de Rome : dans l'éloge de Probinus et d'Olybrius, Rome monte sur son char pour aller jusqu'aux Alpes causer avec Théodose, vainqueur d'Eugène [2]; dans l'éloge de Stilicon, Rome adresse au héros plusieurs discours [3]; dans le poème sur la guerre de Gildon, Rome vient implorer le secours de Jupiter contre un rebelle [4]; lorsque Honorius est sur le point de prendre pour la sixième fois le consulat, Rome va jusqu'à Ravenne trouver le prince, pour le supplier de contenter par sa présence l'amour de son peuple [5]. La poésie chrétienne elle-même ne craint pas de personnifier la Ville éternelle et de lui donner la parole : Prudence imagine une Rome chrétienne, réfutant en beaux vers la prose élégante que Symmaque avait mise dans la bouche de Rome païenne [6].

La Rome évoquée ainsi par les prosateurs et les poètes se montre sous une double forme. Le plus souvent elle est glorieuse, radieuse, invincible. C'est la déesse casquée, laurée, cuirassée, armée de la lance et du bouclier. Elle rappelle tout ensemble l'Amazone et la Minerve de la sculpture antique. Telle elle nous apparaît dans plusieurs poèmes de Claudien ; telle la peint le païen passionné qu'est Rutilius Numatianus [7]; telle la décrit le poète chrétien du *Contra Symmachum*. Mais une autre figure de Rome nous est aussi montrée, qui fait contraste avec

[1] Symmaque, X, 3, éd. Seeck, 1884, p. 282 (*Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. VI, 1re partie).
[2] Claudien, *In cons. Prob. et Olybr.*, 71-173.
[3] *De laudibus Stilichonis*, II, 269-407.
[4] *De bello Gildonico*, 17-127.
[5] *De VI cons. Honorii*, 356-493.
[6] Prudence, *Contra Symmachum*, II, 649-769.
[7] Rutilius Numatianus, *Itinerarium*, I, 115-118.

Digitized by Google

celle-ci. Dans la requête de Symmaque, c'est Rome accablée de vieillesse, Rome en cheveux blancs, qui plaide devant Théodose; dans le poème de Claudien sur la guerre de Gildon, Rome, qui ne reçoit plus le blé d'Afrique, se présente à Jupiter sous les traits d'une affamée. Entre ces deux manières de la personnifier, Sidoine, malgré son optimisme officiel, eût malaisément hésité, au lendemain du sac de la ville par les Vandales, et quand les vaisseaux de ceux-ci, tenant la mer, la menaçaient toujours de la famine. La Rome qu'il peint aux pieds de Jupiter n'est plus que l'ombre d'elle-même, *quidquid Roma fui :* elle chancelle contre son bouclier, et de sa main tremblante laisse échapper la lance [1]. L'image est assez pittoresque; mais, en y regardant de près, on la trouve calquée, presque trait pour trait, sur celle que dessina, en 398, le poète du *De bello Gidonico*.

Mais si la personnification de Rome, dans un panégyrique, était presque une loi du genre, on se demande pourquoi Sidoine s'est cru obligé d'envelopper sa pensée de tant d'oripeaux mythologiques. Ce n'est même pas Jupiter seul qu'il met en action, comme une sorte de Dieu suprême : tous les dieux de l'Olympe sont nommés et décrits, avec les attributs caractéristiques de chacun d'eux [2]. On ne saurait soupçonner Sidoine de sympathies pour l'ancien culte : encore ambitieux et mondain, il était cependant, dès cette époque, un chrétien fidèle et même fervent. Existait-il donc à Rome, en 456, un parti païen que la prudence obligeât de ménager? Le contraire est certain. Depuis longtemps le peuple — « tous ceux qui habitent les derniers étages des maisons, et en usent de leurs pas les noirs escaliers, » — professait à Rome le christianisme [3]. L'aristocratie païenne, qui avait eu jusqu'à la fin du siècle précédent la majorité, ou au moins la prépondérance dans le Sénat, l'avait maintenant complètement perdue. La génération militante des Symmaque, des Flavien, des Prétextat, des Macrobe, à la fois politique et lettrée, n'était plus qu'un souvenir. Le dernier préfet païen de Rome s'était converti au lit de mort, en 437 [4].

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, 45-52.
[2] *Ibid.*, 23-36.
[3] Prudence, *Contra Symmach.*, I, 580-586.
[4] Rufius Antonius Agryphius Volusianus. Voir *Vita S. Melaniae junioris*, 50; Rampolla, *S. Melania giuniore senatrice romana*, p. 28 ; cf. note VIII, p. 130-133.

Digitized by Google

Au milieu du ve siècle, il existait à peine dans le patriciat romain quelques partisans obstinés de l'idolâtrie, que leur petit nombre rendait impuissants. On ne peut donc s'expliquer, par un autre motif que par une tradition littéraire, le ton païen adopté par Sidoine.

Ce qui est curieux, c'est que cette tradition n'était pas très ancienne. Elle s'introduisit dans le genre factice du panégyrique officiel, à l'heure précisément où tombait le paganisme. Quand il était dominant, ses adhérents les plus dévoués ne songeaient pas à lui emprunter des images pour louer les grands ou les empereurs. Comme on le trouvait répandu partout, personne n'eût éprouvé le besoin de le rappeler, par des procédés artificiels, à l'attention publique. Pline, parlant avec son sérieux d'homme d'État et son goût parfait d'homme du monde, ne fait pas intervenir les divinités de l'Olympe dans l'éloge de Trajan. Plus tard, quand les représentants des deux cultes furent en balance numérique à peu près égale, les rhéteurs païens se plurent dans une phraséologie vague, volontairement abstraite, qui pouvait contenter tout le monde : on montre en Dioclétien, Maximien ou Constantin des princes aimés de la divinité, sans donner à ce mot un sens précis et personnel. C'est à la fin du IVe siècle, quand le culte des dieux est déjà presque abattu, que Claudien, l'un de leurs derniers fidèles, leur procure une éclatante revanche littéraire. Les autres panégyristes avaient écrit en prose : il se sert, lui, des libertés de la poésie pour amener les dieux autour des personnages qui leur avaient été le plus hostiles, et des princes mêmes qui avaient légiféré contre leur religion. Désormais, le genre est créé : dans la littérature latine, dont il est le dernier génie original, Claudien a ouvert une voie où se précipiteront après lui les imitateurs. Sidoine n'avait pas un esprit assez indépendant pour marcher seul, comme l'avaient fait, par exemple, un Prudence et un Paulin de Nole. Il était, comme Ausone et la plupart des lettrés de son temps, de la race des bons élèves, et ne pensait rien pouvoir faire de mieux que d'imiter, même servilement, un maître tel que Claudien.

Le succès littéraire du poème paraît avoir été grand. Sidoine nous apprend qu'après en avoir entendu la lecture, le Sénat et le peuple éclatèrent en applaudissements. On vota au poète une

Digitized by Google

statue de bronze [1]. C'était un hommage assez fréquemment accordé à Constantinople, mais plus rarement à Rome, où l'empereur ne le conférait que sur la demande du Sénat, *senatu petente*. La statue était placée parmi les images des grands hommes, dans ce musée en plein air qu'était devenu le Forum de Trajan. C'était, depuis le second siècle, l'endroit le plus célèbre de Rome : tous les personnages illustres y avaient leur statue [2], dont les plus récemment posées étaient celles de Nicomaque Flavien, de Symmaque, de Mérobaude, de Stilicon, de Petronius Maximus. Mais ce Forum contenait aussi son « coin des poètes, » abrité par la colonnade de la bibliothèque Ulpia. Le dernier qu'on y ait mis était Claudien [3]. On comprend qu'à voir son image dressée près de celle de ce maître, Sidoine ait conçu une grande fierté, bien que peut-être il se soit fait illusion en attribuant cette récompense à son seul mérite. Quelles que doivent être les vicissitudes de sa carrière, jamais il n'oubliera cette joie enivrante de sa jeunesse : évêque depuis quinze ans, et touchant à la fin de sa vie, il rappellera encore « le bronze rayonnant du portique Ulpien [4]. »

Le succès politique fut-il égal au succès littéraire, et les applaudissements prodigués au poète furent-ils en même temps donnés sincèrement à l'empereur? Il semble bien que l'accord entre celui-ci et le Sénat n'ait jamais été complet. Le retard mis par l'empereur d'Orient, Marcien, à reconnaître le consulat d'Avitus, par conséquent à l'accepter pour collègue, produisit probablement une mauvaise impression [5]. Quelques mesures prises par Avitus durent augmenter celle-ci. Se sachant sans amis, il confia à des compatriotes des postes de confiance, comme la préfecture du palais, dont il fit titulaire le narbonnais

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* VIII, 8-10.

[2] On peut se demander si, en 456, toutes ces statues étaient encore debout sur les piédestaux qui nous ont conservé leurs noms : beaucoup étaient en bronze doré ou argenté, et durent exciter la cupidité des Vandales.

[3] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1710.

[4] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IX, 16.

[5] Une loi de Marcien, en date du mois de mars ou d'avril 456, porte les noms des consuls Varane et Jean, tous deux orientaux (*Code Justinien*, I, III, 25) : le consulat d'Avitus n'était donc pas encore reconnu à Constantinople. Cependant on le trouve marqué dans les *Fastes* d'Idace, ce qui prouve qu'il finit par être considéré comme valide ; et la *Chronique* du même contemporain dit qu'Avitus et Marcien gouvernèrent dans une grande union.

Digitized by Google

Consentius [1]. Deux autres Gallo-Romains furent élevés à la dignité de patrice, honneur qu'ils paieront plus tard de leur vie [2]. La protection de la personne impériale et la garde du Palatin paraissent avoir été remis à des soldats gaulois et visigothe, qu'Avitus avait amenés avec lui [3]. Enfin, se sentant menacé comme par une sourde conspiration, Avitus semble avoir prêté trop facilement l'oreille aux délateurs, et peut-être traité sévèrement quelques grands de Rome qui lui avaient été dénoncés comme des ennemis. On parle de périls auxquels des sénateurs auraient été exposés sous son règne [4]. La calomnie, cette arme des aristocraties mécontentes, n'épargna point la vie privée d'Avitus : on lui imputa de scandaleuses débauches [5], que son âge déjà avancé, la vie simple et familiale menée par lui en Gaule, rendent tout à fait incroyables [6].

Cette redoutable opposition n'empêcha pas Avitus de remplir ses devoirs de souverain, et sa politique extérieure sera pour une postérité plus juste sa meilleure défense. Il eut, pendant son court règne, à régler au dehors deux questions : celle du rétablissement de l'autorité impériale en Espagne; celle de l'Afrique et des Vandales. Grâce à ses relations avec les Visigoths d'Aquitaine, il parvint à chasser les Suèves, qui s'étaient emparés de la plus grande partie de la péninsule ibérique. Probablement, il fut obligé de concéder aux Visigoths les provinces reconquises par eux; mais au moins celles-ci tombèrent-elles des mains des ennemis de l'Empire dans celles de ses alliés et de ses feudataires. Pendant que Théodoric, en mêlant malheureusement à ses victoires d'horribles cruautés, poursuivait les Suèves jusqu'aux confins de la Lusitanie, et les acculait à l'Océan, Avitus était en guerre avec les Vandales. Le désarroi de l'Empire, lors de la funeste année 455, avait enhardi ceux-ci à franchir les limites que leur avait imposées un traité conclu

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* XXIII, 219-224, 435-438.

[2] *Continuatio Hauniensis Prosperi*, anno 456, dans *Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. IX, p. 304.

[3] Jean d'Antioche, *Fragm.* 202, dans Müller, *Fragm. hist. graec.*, t. IV.

[4] *Novelles* de Majorien, 1.

[5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 11. Quant au fait mis à sa charge par la *Chronique* de Frédégaire (III, 7), le rapprochement des dates montre avec évidence que c'est une fable (Kurth, *Clovis*, t. II, 1901, p. 121).

[6] Avitus devait avoir plus de soixante-cinq ans en 456.

Digitized by Google

en 442 avec l'empereur Valentinien III, et à s'emparer de la Maurétanie, dernière possession romaine en Afrique. Avitus somma leur roi Genséric de l'évacuer. Non seulement le Barbare refusa, mais, par son ordre, soixante vaisseaux partirent de Carthage dans une direction inconnue. Allaient-ils ravager les côtes de la Sicile, ou s'avançaient-ils vers l'Italie pour la piller encore une fois? Avitus, à qui l'on refuserait difficilement le coup d'œil militaire, avait pris ses précautions. Ce qui lui restait de navires avait été mis à profit. Une escadre, rassemblée sur les côtes de la Sicile, surveillait les pirates africains. A sa tête était le comte Ricimer. Ce Suève de grande naissance, petit-fils du roi Wallia, apparaît à ce moment pour la première fois dans l'histoire. Il était cependant depuis longtemps au service de Rome. Ses premières armes s'étaient faites en Gaule, sous Aétius. Quoiqu'il n'eût encore combattu que sur terre, Ricimer, improvisé amiral, se montra tout de suite supérieur dans ce commandement nouveau pour lui. Il battit la flotte vandale, une première fois devant Agrigente, une seconde fois en vue de la Corse. Avitus envoya en toute hâte un tribun annoncer en Espagne ces brillantes victoires au roi Théodoric. Sans doute, elles ne rendaient point à l'Empire les provinces perdues en Afrique; mais elles apprenaient aux conquérants que le chemin de Rome avait cessé de leur être ouvert, et que, si peu nombreuses que fussent les galères romaines qui y croisaient, la Méditerranée n'était pas encore devenue un lac vandale.

Avitus, à ce moment, n'était plus à Rome. Un motif que nous ignorons — peut-être le désir de se rapprocher de l'Espagne — l'avait fait rentrer en Gaule. C'est d'Arles qu'il envoya son message à Théodoric. Mais, à la même heure, le sort de l'empereur absent se jouait en Italie. La victoire avait enflé Ricimer. Elle lui avait révélé sa force, pendant qu'avec l'astuce d'un Barbare il devinait tout le parti que son ambition personnelle pouvait tirer des mécontentements laissés à Rome par Avitus. Des intrigues se nouèrent, sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés. Nous savons seulement que, dès la rentrée de Ricimer en Italie, une révolte militaire éclata, pendant laquelle le Sénat proclamait la déchéance de l'empereur. A Ravenne, le palais impérial fut envahi, et l'un des patrices nommés par Avitus, le gallo-romain Remiscus, qui y résidait, fut massacré. A Rome, le

Digitized by Google

peuple, faisant cause commune avec le Sénat, chassa la garde provinciale de l'empereur. Celui-ci n'était pas homme, cependant, à succomber sans lutte. Rassemblant ce qu'il put trouver de soldats, il franchit les Alpes et rentra en Italie. Arrivé à Plaisance vers le milieu d'octobre, il se trouva en face de Ricimer et de son armée. Un combat eut lieu : Avitus fut vaincu.

Ricimer, raconte un chroniqueur du VIe siècle, ne voulut pas ôter la vie à un prince qui n'avait jamais fait de mal à personne [1] : il se contenta de le dépouiller des insignes de la dignité impériale, puis, par une de ces étranges violations de la discipline ecclésiastique, qui ne sont pas sans exemple dans ces temps troublés [2], il le fit consacrer évêque de Plaisance, dont le siège apparemment se trouvait vacant. Il est possible qu'Avitus ait accepté sans protestation la dignité épiscopale, comme le seul moyen de sauver sa vie [3]. C'est ce qu'exprime Bossuet, quand il résume, avec un dédain excessif, l'histoire du malheureux prince : « Avitus soutint mal sa réputation, et se sauva par un évêché [4]. »

Mais il semble que le salut n'ait pas été de longue durée. Si l'on en croit Grégoire de Tours, le Sénat n'était pas encore apaisé. Il en voulait à la vie du souverain déchu. N'osant peut-être attenter à la personne d'un nouvel évêque, épargné par l'épée victorieuse de Ricimer, il étendit au moins les représailles à ses plus intimes amis : le 17 décembre fut mis à mort le second patrice créé par lui, Messianus [5]. Ce meurtre parut à Avitus une terrible menace : la demeure épiscopale et la cathédrale de Plaisance ne lui semblèrent plus un abri assez sûr. Il voulut rentrer encore une fois en Gaule, et se réfugier dans sa province natale, où l'affection des compatriotes et la protection

[1] Ejus innocentiae parcens. Victor de Thune, *Chron.* (éd. Mommsen, *Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. XI).

[2] C'était, à cette époque, le moyen de se défaire des princes dont on voulait en même temps épargner la vie ; en 474, l'avant-dernier empereur romain, Julius Nepos, ayant renversé son prédécesseur Glycerius, le fit de même tonsurer et consacrer évêque de Salone.

[3] Tel était l'état de l'Italie, que la nouvelle de cette déchéance ne parvint à Rome qu'environ quinze jours plus tard, Une épitaphe du 1er novembre date encore « du consulat de notre seigneur Avitus. » De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, n° 196, p. 346.

[4] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 1re partie, XIe époque.

[5] Pour la chronologie de ces événements, voir Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 640-641.

Digitized by Google

du martyr le plus vénéré de l'Auvergne lui seraient une sauvegarde. « Il partit, dit Grégoire de Tours, chargé de nombreuses offrandes pour la basilique de Saint-Julien. » Mais il ne lui fut pas donné d'arriver au terme de son pèlerinage. La maladie l'arrêta en chemin. « Il mourut, continue Grégoire de Tours, et fut porté à Brioude, où on l'enterra aux pieds du martyr [1]. »

Sidoine Apollinaire était-il déjà rentré en Gaule? ou accompagnait-il son beau-père dans ce dernier voyage, si différent de celui qu'ils avaient fait ensemble une année auparavant? La seule chose que nous sachions, c'est qu'il professait, lui aussi, une grande dévotion pour saint Julien de Brioude. « Ses ossements, dit-il, ne paraissent morts qu'à ceux dont la foi est morte; mais de son tombeau rayonne une puissance toujours vivante [2]. » Peut-être est-ce Sidoine qui, pénétré des sentiments qu'il exprime avec tant de ferveur, fit déposer à l'ombre de ce saint tombeau la dépouille mortelle d'Avitus.

II.

Entre la chute d'Avitus, en octobre 456, et l'élévation de Majorien, à la fin de 459, l'Occident fut sans empereur. En droit, ce n'était pas un interrègne, et l'expression *interregnum*, employée à ce propos par Sidoine Apollinaire [3], est inexacte. L'Empire demeurait indivisible. Marcien, qui mourut au commencement de 457, et Léon, qui lui succéda à Constantinople le 7 février de la même année, possédèrent en théorie la plénitude du pouvoir, et furent souverains tant de l'Occident que de l'Orient. Mais, en fait, pendant les douze ou treize mois qui s'écoulèrent de la déposition d'Avitus à l'élection de Majorien, les provinces occidentales n'eurent point de chef. L'Italie fut nominalement

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 11. Grégoire de Tours écrivait plus d'un siècle après les faits, et l'on connaît son peu de critique. Cependant il doit avoir été bien renseigné sur ce point. Il était un fervent du sanctuaire de saint Julien de Brioude. Il l'avait prié pour lui-même, pour les siens, et avait ressenti les effets de son intercession. Tout le second livre de son *De gloria martyrum* est plein des miracles qui s'opéraient au sépulcre du saint. Il n'aurait point parlé du pèlerinage entrepris par Avitus s'il n'en avait trouvé sur les lieux la tradition, ni de son tombeau près de celui du martyr s'il ne l'avait vu.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmen* XXIV, 16-19. Cf. *Ep.*, VII, 1.

[3] Hiantis interregni rima. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 11.

Digitized by Google

administrée par le Sénat, et réellement gouvernée par l'auteur du dernier *pronunciamiento*, Ricimer, que Léon avait fait patrice. Les parties de l'Espagne qui n'avaient pas rompu tout lien avec l'Empire demeurèrent aux mains des Visigoths, ses prétendus représentants. Quant à la Gaule, dont l'aristocratie se trouvait atteinte dans son orgueil par la chute si rapide du souverain qu'elle avait imposé à Rome, elle vécut pendant plus d'une année dans un état de sourde rébellion : une conspiration, sur laquelle nos renseignements sont par malheur très vagues, mais dont on connaît au moins quelques conjurés, lui créa un gouvernement presque indépendant.

Cette conjuration eut deux chefs, un magistrat et un soldat, et de nombreux complices, recrutés surtout dans la jeune noblesse des deux Lyonnaises [1] : parmi eux était Sidoine Apollinaire. Le but poursuivi fut l'élection d'un nouvel empereur gaulois. Le soldat, ancien compagnon d'armes d'Aétius, qui avait mis au service du mécontentement de ses concitoyens une épée vaillante et déjà célèbre, s'appelait Marcellin. Jusqu'où poussa-t-il l'usurpation? eut-il la hardiesse de prendre la pourpre? Les rares documents qui nous font connaître cette histoire ne l'expliquent pas : Sidoine Apollinaire dit seulement, dans un langage qu'il faut bien traduire d'une façon littérale : « La conjuration de Marcellin, pour se saisir de la couronne, se cuisinait, » *quum de capessendo diademate conjuratio Marcellini coqueretur* [2]....

Travaillant pour lui et en même temps pour soi-même, apparaît près de Marcellin la singulière figure de Paeonius. Quand Sidoine parle de ce parvenu, on croirait entendre Saint-Simon racontant la fortune inespérée de quelque audacieux roturier. De petite bourgeoisie, Paeonius s'était, grâce à ses richesses et aussi à sa volonté persévérante, hissé jusqu'aux premiers rangs de l'aristocratie gallo-romaine, cependant très fermée. Il avait commencé par s'acheter un gendre en donnant sa fille, avec une très grosse dot, à un noble ruiné [3]. Puis, grâce aux rela-

[1] Nobilium juventute.
[2] *Ibid.*
[3] M. Coville (*Sidoine Apollinaire à Lyon*, 1904, p. 26) a fait un contresens en disant que Paeonius avait épousé une fille noble et bien dotée. Tillemont (*Histoire des empereurs*, t. VI, p. 308) entend comme je le fais le passage de Sidoine.

Digitized by Google

tions de son gendre, il s'était fait accepter du plus grand monde. Il demeurait en même temps très influent parmi les petits. Doué d'une éloquence de tribun, il avait, dit Sidoine, « un souffle qui soulevait l'océan populaire [1]. » Cet habile homme n'avait rempli, jusqu'à ce jour, aucun des grands emplois vers lesquels tendait l'ambition des Romains. Selon la curieuse expression de Sidoine, il était encore dans sa vieillesse un homme nouveau [2]. La vacance du trône, les troubles de l'État [3], lui permirent un coup d'audace. Il devint préfet des Gaules [4]. Non qu'il eût obtenu ce titre d'aucune autorité régulière. Au lieu de le demander, il le prit. Soit à Lyon, soit à Arles, il exerça pendant une année la plus haute fonction du gouvernement civil.

Tels étaient les premiers rôles du drame qui se jouait, en 459, dans le midi de la Gaule. Sidoine était parmi les acteurs secondaires; mais, s'il partageait les passions des conjurés, il conservait (on a pu s'en apercevoir) assez de sang-froid pour observer et pour juger ceux qui les menaient.

Les Barbares, cependant, s'étaient émus, eux aussi. La liaison d'Avitus et de Théodoric avait été trop étroite pour que le roi visigoth ne se sentît menacé par la chute de cet empereur. Dès le lendemain de Pâques 459, il quitta l'Espagne, y laissant une partie de ses troupes, et rentrant avec le reste en Aquitaine. Mais il ne paraît pas s'être mêlé activement aux événements. D'autres Barbares, à ce moment, occupaient la Lyonnaise. C'étaient les Burgondes, toujours prêts à profiter des circonstances qui leur permettraient de prendre pied sur les bords du Rhône [5]. Mais

[1] *Ep.*, I, 11.
[2] *Ibid.*
[3] Vacante aula turbataque republica. *Ibid.*
[4] Cf. Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 741. Je ne pense pas, cependant, que Paeonius se soit fait préfet du prétoire des Gaules, *praefectus praetorio Galliarum*, préposé aux trois diocèses de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne. Il me paraît s'être improvisé seulement *vicarius*, présidant au *dioecesis Galliarum*. La *Notitia dignitatum* (Occident, XXI; Böcking, t. II, p. 72) donne à ce magistrat le titre de *vir spectabilis :* et précisément Sidoine Apollinaire appelle Paeonius *spectabilis praefectus*. Le préfet du prétoire avait droit au titre de *vir illustris*.
[5] Voir Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 239, 317; Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I, 1890, p. 174, et les travaux modernes cités par lui, *ibid.*, note 1. — Tillemont dit qu'ils étaient peut-être entrés à Lyon dès le règne d'Avitus, et par suite d'une convention avec cet empereur; Viollet, *l. c.*, et Caillemer, *L'établissement des*

Digitized by Google

ils n'étaient pas venus en conquérants. Ils étaient venus en amis des Lyonnais. Aucun peuple barbare ne prit plus au sérieux que les Burgondes le titre d'allié de l'Empire. Ils se montraient les plus doux [1] et, selon l'expression d'un historien, « les plus Romains des Barbares [2]. » Ils dataient leurs lois particulières par le nom des consuls, et, contrairement aux autres envahisseurs, punissaient de même le meurtre d'un des leurs et le meurtre d'un Gallo-Romain [3]. Sur la foi d'on ne sait quelle légende, ils se prétendaient de même origine que les Romains [4]. S'ils s'établirent à Lyon, ce ne fut certainement que sur l'appel des habitants, et avec la prétention de les protéger, non de les soumettre : ce qui, à vrai dire, était à peu près la même chose [5].

Une situation aussi troublée demandait un remède. Ceux qui, de Rome ou de Constantinople, l'observaient avec inquiétude, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'un seul moyen restait de prévenir ou au moins de retarder la dislocation de l'Empire : l'élection d'un empereur pour l'Occident. Mais le choix était délicat. Il fallait trouver quelqu'un qui non seulement fût en Orient *persona grata*, mais encore qui contentât en Italie le Sénat et l'armée. Le nouveau prince eût été difficilement choisi parmi les sénateurs. Bien que la carrière militaire ait été rouverte aux clarissimes depuis le IVe siècle [6], bien peu d'entre eux l'avaient parcourue [7]. Le commandement des légions, de plus en plus composées de Barbares qu'il fallait mener au combat contre d'autres Barbares, n'avait rien de tentant pour d'opulents patriciens qui trouvaient aisément dans les emplois civils un aliment pour leur ambition et même pour leur cupidité. Dans l'état où se trouvait l'Empire, ce n'était pas un civil, c'était

Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle, p. 11 et suiv., placent leur venue après la mort d'Avitus, en 457.

[1] Orose, *Hist.*, VII, 41. Socrate, *Hist. eccl.*, VII, 30, représente les Burgondes comme des gens tranquilles, accoutumés aux métiers sédentaires.

[2] Kurth, *Clovis*, t. I, p. 297. Cf. *Les origines de la civilisation moderne*, 3e éd., 1898, t. I, p. 300.

[3] Cf. Edmond Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. LXII.

[4] Ammien Marcellin, XXVIII, 5.

[5] Sur le pacte intervenu entre les Lyonnais et les Burgondes, voir les textes assez peu clairs de Marius d'Avenches (*Chron.*, éd. Mommsen, dans *Mon. Germ. hist.*, *script. rer. merov.*, t. II, p. 68).

[6] Lécrivain, *Le Sénat romain depuis Dioclétien*, 1888, p. 55. Elle leur avait été interdite au IIIe siècle par une absurde loi de Gallien.

[7] Végèce, *Epit. rei militar.*, I, 17.

Digitized by Google

un militaire qu'il fallait à la tête de l'Occident. Mais la mauvaise fortune d'Avitus avait montré que ce militaire avait besoin de ne pas rencontrer devant lui l'hostilité du Sénat.

Le patrice Ricimer était alors tout-puissant en Italie. Cependant, s'il possédait la réalité, il eût vainement prétendu aux apparences du pouvoir suprême. Un Barbare pouvait faire des empereurs : il ne pouvait se faire empereur lui-même. Ricimer mit en avant Majorien, dont il connaissait la valeur militaire, qui avait été son complice dans le soulèvement contre Avitus, qui était bien vu de l'empereur Léon, et sous le nom duquel il se croyait sûr de régner.

Le choix était heureux. Majorien, qui descendait par sa mère d'un général illustre, victorieux des Goths à la fin du IVe siècle [1], avait lui-même, au temps de Valentinien III, pris part à toutes les campagnes dirigées en Gaule contre les Barbares : il avait combattu sur tous les points de cette vaste contrée, et un poète, essayant de dresser la carte géographique de ses hauts faits, nomme douze fleuves gaulois dont les rives en furent témoins [2]. Il commanda en chef dans Tours assiégée [3]; aux côtés d'Aétius, il repoussa d'Arras les Francs envahisseurs [4]. Une légende se forma autour de ses exploits : on racontait comment, dans cette dernière expédition, Majorien avait attaqué une *smalah* de Barbares, au moment où se célébraient des noces, et avait emmené captive « la fiancée rougissante [5]. » Majorien exerçait sur les soldats le prestige qui s'attache à un chef toujours prêt à payer de sa personne, en un temps où l'art militaire n'était plus celui des grands mouvements stratégiques, mais se réduisait le plus souvent aux rencontres heureuses et aux audacieux coups de main d'une guerre de partisans. On admirait sa grande taille, ses talents de cavalier, d'athlète et de chasseur, l'aisance et la sûreté avec laquelle il lançait le javelot, l'intrépidité avec laquelle il se lançait lui-même en avant dans le corps à corps du combat [6]. Comme il inspirait confiance à ses lieutenants, il était

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 107-115.
[2] *Ibid.*, 208-210.
[3] *Ibid.*, 211.
[4] *Ibid.*, 211-213.
[5] *Ibid.*, 217-230.
[6] *Ibid.*, 151-193, 238-249.

Digitized by Google

bien servi par eux. Nommé par Léon au commandement militaire de l'Italie [1], Majorien venait d'envoyer un officier, avec une poignée de soldats, contre un parti d'Alemans qui ravageait les bords du lac Majeur, et l'honneur de la défaite de ces pillards avait rejailli sur le général [2]. Il n'était pas difficile de faire d'un tel homme le candidat des légions.

Mais, par un surcroît de bonne fortune, Majorien possédait en même temps la faveur de l'élément civil. Son père avait rempli, en Gaule, un haut emploi de trésorerie [3]. Lui-même, avant de tirer l'épée contre Avitus, s'était joint à l'opposition que le Sénat faisait à ce malheureux et se vantait de s'être, en compagnie de sénateurs, exposé à sa vengeance [4]. Il avait donc tout ensemble la faveur de l'armée, de l'aristocratie, de l'empereur, du tout-puissant Ricimer : tous le poussaient au trône. Aussi, est-ce d'un commun accord qu'après avoir été désigné, à Rome, par un vote de la haute assemblée, il fut, à la fin de 457, proclamé Auguste, près de Ravenne, par les légions, en présence d'un représentant de l'empereur d'Orient, ou au moins avec son consentement formel [5].

Bien que les affaires de Gaule aient été probablement parmi

[1] Magister utriusque militiae. Majorien fut nommé à ce haut grade en remplacement de Ricimer, que Léon éleva à la dignité de patrice (*Fasti vindebon. priores*, 582 ; Mommsen, *Mon. Germ. hist., auct. ant.*, t. IX, p. 305). M. Martroye (*Genséric, la conquête romaine en Afrique et la destruction de l'Empire d'Occident*, 1907, p. 177-179) voit dans cette double nomination une disgrâce infligée à Ricimer, auquel la puissance militaire aurait été enlevée, et qui dès lors serait devenu l'ennemi secret de Majorien. Cela est tout à fait improbable : la dignité de patrice était supérieure à celle de maître de la milice (*Code Just.*, XII. III, 3), ce qui n'implique point une disgrâce. Léon, d'ailleurs, n'eût pas été assez puissant pour disgracier Ricimer. Loin de s'être montré à ce moment l'ennemi de Majorien, Ricimer fut un des principaux auteurs de son élévation au trône. Quant à l'autorité militaire de Ricimer, elle ne fut point amoindrie, car, dans son message inaugural au Sénat, Majorien, devenu empereur, appellera le patrice à partager avec lui-même la surveillance et la direction de l'armée, en fera une sorte de ministre de la guerre : « erit apud nos cum parente patricioque nostro Ricimere rei militaris pervigil cura. » *Novelles* de Majorien, I ; éd. Haenel, p. 293.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 373-383.

[3] *Ibid.*, 116-125.

[4] Amore vestrum, vitae et periculorum quondam socius. *Novelles* de Majorien, I, *ad Senatum*.

[5] Vestrae electionis arbitrio, et fortissimi exercitus ordinatione. *Ibid.* — Jornandès, *Romana*, 335 ; Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 386-387. — Sur la date de l'élection de Majorien, voir Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, p. 309, 634.

Digitized by Google

les causes de l'élection de Majorien, le nouveau prince attendit un an avant de se rendre dans ce pays. On remarquera qu'il prit le consulat à Ravenne, et non à Rome, comme s'il eût craint de réveiller le souvenir de son prédécesseur. L'année qu'il passa en Italie fut employée à la rédaction de plusieurs lois — car son activité législative fut considérable, et il existe un recueil spécial de ses *Novelles* — et à la préparation de la guerre contre les Vandales : sur ce point, Majorien continuait le programme d'Avitus. Enfin, vers le milieu de novembre 458, il prit la route des Alpes, avec une armée composée en grande partie de Barbares. Divers incidents de l'expédition montrent combien, à cette époque, il était difficile aux généraux romains de se faire obéir de tels auxiliaires. Ceux-ci marchaient par nation, formant autant de corps indépendants. L'un de ces contingents, composé probablement de Huns, se mutina. Les hommes refusaient d'avancer, se couchaient, n'obéissaient plus au commandement. Majorien hésitait à punir : mais d'autres Barbares, attirés peut-être par la perspective du butin, se jetèrent sur les rebelles et les taillèrent en pièces : l'empereur distribua les dépouilles à ces bourreaux improvisés. Cependant, à mesure que l'armée s'enfonçait, en plein hiver, dans les montagnes couvertes de neige, où le verglas rendait glissants les sentiers, le découragement s'emparait des troupes, peu accoutumées à de pareilles marches. Un Scythe se plaignait tout haut, et ameutait les autres par ses discours. Majorien intervint, fit aux mécontents d'énergiques reproches, et, par l'entrain avec lequel il supportait lui-même les fatigues de la marche, finit par entraîner ses soldats. La discipline l'emporta, par l'exemple d'un chef qui était le premier à s'y soumettre, et les Alpes, non sans difficulté, furent franchies [1].

Majorien mit le siège devant Lyon, que défendit contre lui sa garnison barbare. Le siège dura peu, mais causa aux habitants de grands maux. Les environs de la ville furent saccagés par les assiégeants, qui mirent en fuite les cultivateurs, pillèrent les denrées et le bétail. Dans la ville même il y eut des massacres et des incendies [2]. La capitulation fut négociée par le

[1] Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 470-552.
[2] *Ibid.*, 580-581, 583-589.

Digitized by Google

secrétaire de l'empereur, Pierre, homme habile, qui jouissait de toute sa confiance. Les Burgondes évacuèrent les forts et les remparts; quant aux conjurés, il est probable qu'ils n'avaient pas attendu ce moment pour faire leur soumission. Aussi cette soumission fut-elle largement récompensée. Majorien donna à Marcellin le titre de patrice [1]. Il fit de Paeonius un préfet honoraire, mais se hâta de nommer un préfet effectif [2]. Sidoine semble, lui, avoir pris une part active à la rébellion, et combattit vaillamment jusqu'au bout. Il obtint aussi sa grâce, mais on y mit une condition : il ferait en vers le panégyrique de Majorien [3].

La condition était douce en apparence, mais la tâche était difficile : pour un vaincu, faire l'éloge du vainqueur; pour le gendre d'Avitus, louer le successeur heureux de son beau-père. Sidoine s'en tira habilement, et sans manquer de dignité. Le sujet, d'ailleurs, était beau : car Majorien avait le passé d'un grand général, et semblait avoir l'avenir d'un grand empereur. Ajoutons que Sidoine était résolu à ne point parler en son nom seul : il parlerait aussi au nom des Lyonnais meurtris par la guerre civile, exposerait à Majorien leur repentir, s'efforcerait de l'apitoyer sur leur misère et de leur concilier sa bienveillance. C'était plus qu'il ne fallait pour rassurer la conscience du poète et rendre un libre cours à son inspiration.

De même que celui d'Avitus, le panégyrique de Majorien dut être composé vite, car, entré à Lyon vers la fin de novembre ou dans le courant de décembre 458, l'empereur était à Arles en avril 459 [4] : son séjour dans la ville conquise fut donc assez court. Aussi pourrait-on signaler dans cette nouvelle production poétique de Sidoine, plus encore que dans le panégyrique d'Avitus, des réminiscences même verbales de Claudien [5]. Le

[1] Si toutefois il faut identifier le Marcellin de la sédition lyonnaise avec celui qui devint prince de Dalmatie, et fut tué par trahison en 468. Dans ce sens, Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. VI, p. 330-331.

[2] Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 558-561 ; *Ep.*, I, 11.

[3]
Sic mihi diverso nuper sub Marte cadenti
Jussisti placido victor ut essem animo ;
Serviat ergo tibi servati lingua poetae,
Atque meae vitae laus tua sit pretium.

Sidoine Apollinaire, *Carmen* IV, 11-14.

[4] *Novelles* de Majorien, titre IX.

[5] Comparez Sidoine Apollinaire, *Carmen* V, 13-20, 40-41, 53-55, avec Claudien, *In Prob. et Olybr. cons.*, 85-90 ; *De III cons. Honorii*, 211 ; *De Bello Gildon*, 135-137.

Digitized by Google

cadre du poème est tout ensemble subtil et naïf, comme en fera juger une rapide analyse. Mais beaucoup de vers ont une assez grande allure, et l'on y rencontre de précieux détails historiques.

Entre les deux types de Rome, Sidoine a choisi cette fois celui de Rome triomphante. Elle est assise sur un trône, le casque en tête. Toutes les provinces lui apportent leur tribut. Arrive l'Afrique, désolée, qui la supplie d'envoyer Majorien chasser les Vandales. L'Afrique se met alors à raconter à Rome l'histoire de Majorien, en remontant à son père et même à son aïeul. Mais elle met bientôt la suite de cette histoire dans une autre bouche, celle de la femme du général Aétius, qu'elle montre jalouse des exploits de Majorien, et devinant en lui un futur empereur. C'est cette mégère qui décrit les exploits et peint la beauté du jeune guerrier, en suppliant son mari de le faire périr. Aétius jure qu'il ne le mettra pas à mort, mais il le chasse de l'armée et le renvoie cultiver ses terres. Bientôt Aétius tombe, assassiné par Valentinien III. Puis Valentinien subit, à son tour, le châtiment de ce forfait. Sidoine place ici habilement le développement d'un lieu commun historique, qui le dispensera de parler des successeurs de Valentinien. Le discours de l'Afrique se termine par un appel éploré au secours de Rome.

« Majorien sera ton sauveur, » répond brièvement celle-ci. Le poète prend alors la parole. Il continue la biographie du héros, raconte son élection à l'Empire et la victoire remportée peu de temps après en Campanie sur les Vandales, qui laissèrent parmi les morts un frère du roi Genséric. Viennent ensuite d'intéressants détails sur les efforts de Majorien pour reconstituer la flotte italienne à peu près détruite, les arbres abattus dans l'Apennin et servant à construire des vaisseaux, une taxe de guerre imposée aux provinces, et patriotiquement acceptée par la Gaule, bien que celle-ci pliât déjà sous le poids des impôts. Le poète fait enfin le récit du passage des Alpes et de la prise de Lyon : il y mêle des compliments délicats au maître des milices, probablement le vaillant Égidius, au préfet nouvellement nommé par Majorien, et au secrétaire Pierre.

La péroraison est une prière pour ses concitoyens. « Vainqueur, tu es venu à nous qui succombions : tu es notre unique espoir. Nous te demandons de regarder ta ville de Lyon avec

Digitized by Google

bienveillance, et de la relever de ses ruines. Tu lui as rendu la paix, rends-lui le courage.... Et puisque nous avons été pour toi une occasion de triomphe, nous bénissons notre défaite [1]. » Suit la promesse de nouvelles victoires, que l'empereur remportera non seulement sur les Maures, mais même sur les Parthes, et que le poète célébrera encore par ses chants.

Ce panégyrique, lu publiquement, valut au poète les bonnes grâces de l'empereur. Sidoine en profita pour intercéder, d'une façon plus directe, en faveur de ses concitoyens. Il demanda pour eux l'exemption des *tria capita*, c'est-à-dire, si j'entends bien ce mot, de la taxe extraordinaire dont la ville, en punition de sa révolte, avait été frappée, et qui s'élevait au triple de l'impôt normal [2]. Sidoine, dans un court poème [3], compare Majorien à Hercule, et le conjure d'imiter les exploits de ce dieu. « Nous, dit-il, nous sommes Géryon, frappe le monstre, enlève-moi les trois têtes, afin que je puisse vivre. Voilà ce que ton serviteur te demande, attendant une réponse miséricordieuse et salutaire, qui rendra la vie et la patrie, en tirant Lyon de ses ruines. » Évidemment, ce n'est pas une exemption personnelle que sollicite Sidoine, comme l'ont cru la plupart des commentateurs : c'est pour sa ville qu'il implore. Et il faut qu'il se sente déjà bien en cour, car il emploie cette expression confiante et familière : « Telle est la prière de ton Sidoine, » *hoc te Sidonius tuus precatur*.

A l'époque où ce second poème fut présenté à Majorien, celui-ci n'était plus à Lyon. Il passa la fin de l'année à Arles, où il séjourna pendant les années 459 et 460 et les premiers mois de 461. Le choix de la « Rome des Gaules » était habile. Majorien se trouvait ainsi à portée de l'Espagne, toujours agitée, des Visigoths d'Aquitaine, dont la fidélité redevenait douteuse, et aussi de l'Italie, où dominaient les influences plus ou moins concordantes de Ricimer et du Sénat, et qu'il était prudent de surveiller de près, sans y être en effet. Majorien, né ou au moins élevé dans les Gaules, y ayant fait sa carrière militaire, connaissant les tendances séparatistes d'une partie de la no-

[1] *Carmen* V, 574-586.
[2] Sur le *caput* ou *jugum*, considéré comme unité imposable, voir l'article *Capitatio terrena* dans le *Dict. des antiquités*, t. I, 2e partie, p. 899-901.
[3] *Carmen* XIII.

Digitized by Google

blesse de ces contrées, mais aussi son influence, sa grande solidité sociale, et son esprit vraiment romain, se sentait là plus en sûreté qu'ailleurs. Il y partagea son temps entre la législation et la guerre. Deux de ses lois les plus importantes sont datées d'Arles (17 avril 459, 28 mars 460), l'une sur la répression de l'adultère, l'autre donnant plus de liberté pour embrasser l'état ecclésiastique, mais interdisant les ordinations forcées. Mais ces travaux pacifiques ne l'occupaient pas tout entier. En 459, une guerre éclata entre Majorien et Théodoric : elle se termina par un traité dans lequel le roi visigoth promit à l'empereur son alliance contre les Suèves d'Espagne et les Vandales d'Afrique [1]. L'expulsion de ces derniers était toujours la pensée dominante de Majorien. Quand, au printemps de 460, il sut que la flotte qu'il faisait préparer en Italie était enfin construite, il donna, aux trois cents vaisseaux qui la composaient, rendez-vous dans le port de Carthagène, où il les rejoindrait avec une armée, pour de là passer en Afrique. Vers le mois de mars, Majorien partit pour l'Espagne. Mais, quand il y arriva, la trahison avait livré aux Vandales la plus grande partie de sa flotte. Majorien fut obligé de conclure un traité avec ceux-ci, et rentra en Gaule, résolu à préparer la revanche [2]. Il passa encore à Arles les premiers mois de 461.

Pendant le séjour de l'empereur en Gaule, Sidoine paraît avoir partagé son temps entre Lyon, berceau de sa famille, l'Auvergne, où il habitait un domaine dont sa femme avait hérité après la mort d'Avitus, et Arles, où il vint souvent à la cour de Majorien, qui lui avait conféré le titre de comte. Deux anecdotes, agréablement racontées dans ses lettres, se rattachent à ces voyages à Arles.

Majorien avait convoqué dans cette ville plusieurs hommes de lettres, dont il aimait à s'entourer. Parmi eux était l'Africain Domnulus, à qui son éloquence valut la charge de questeur, Severianus, « qui excellait à emboucher la trompette épique, mais en prose écrivait comme un autre Quintilien [3], » Sidoine, et le rhéteur bordelais Lampride. Sidoine a laissé un curieux

[1] *Chronique* d'Idace, 197 (*Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. XI, p. 31).
[2] *Chronique* d'Idace, 200 ; *Chronique* de Marius d'Avenches, année 460 (*Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. XI. p. 31 et 432).
[3] Sidoine Apollinaire, *Carmen* IX, 312-314.

Digitized by Google

portrait de celui-ci, crédule, loyal, irascible, « qui lisait sans cesse, avec respect les anciens, sans jalousie les modernes [1]. » Dans ce petit cénacle, on se donnait des surnoms : Lampride y était connu sous celui d'Orphée, et Sidoine sous celui de Phébus. Ces habiles gens dînaient un jour ensemble chez un ami. Comme un plat se faisait attendre, le maître de la maison proposa d'employer le temps à un concours de poésie. Mais il fut dit que chacun se servirait d'un mètre différent, qui serait tiré au sort : afin que, si l'un réussissait moins que les autres, son infériorité pût être attribuée au genre de vers qui lui aurait été imposé par le hasard. Le sujet proposé fut l'éloge d'un recueil de poésies, que venait de faire paraître le secrétaire impérial Pierre. Le vers échu à Sidoine était le dimètre ïambique, que nous voyons souvent employé par le grand lyrique chrétien Prudence [2]. D'un commun accord, Sidoine fut déclaré vainqueur. L'éloge de Pierre, improvisé ainsi à table entre deux services, contient cent vingt vers, et donne une preuve de plus de l'extraordinaire facilité d'improvisation dont jouissait Sidoine. C'est là, du reste, le seul mérite de ce petit poème, que Sidoine cependant n'oubliera jamais, car, vers la fin de sa vie, il en enverra une copie à l'un de ses correspondants [3].

Sidoine était en Auvergne, quand un orage imprévu se forma à Arles contre lui. Une satire, dont les traits mordants visaient quelques hommes en place, et peut-être l'empereur lui-même, circulait dans la ville. Tout le monde se demandait qui en était l'auteur. Le préfet honoraire Paeonius et un certain Bigerrius, dont nous ignorons la qualité, indiquèrent Sidoine. Un compatriote et ami de celui-ci, le poète Catullinus [4], se trouvait alors

[1] *Ep.*, VIII, 11.

[2] Dans les pièces I, II, XI, XII du *Cathemerinon*, II, V du *Peri Stephanôn*.

[3] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IX, 13.

[4] Accidit casu ut Catullinus illustris tunc ab Arvernis eo veniret, quum semper mihi, tum praecipue *commilitio* recenti familiaris. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 11. Tillemont (*Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. XVI, 1712, p. 102, art. IV sur saint Sidoine) conclut de ce texte que Sidoine exerçait alors en même temps que Catullinus un emploi public en Auvergne, *militabat* (ce mot, au IVe et au Ve siècle, s'entendait des carrières civiles). M. Coville, par une hypothèse toute différente, suppose que Catullinus avait combattu aux côtés de Sidoine lors de la révolte des Lyonnais (*Sidoine Apollinaire à Lyon*, p. 25). Il me semble beaucoup plus probable que Catullinus avait fait partie avec Sidoine de la cour d'Avitus; car Sidoine fait allusion plus loin au voyage qu'ils avaient fait ensemble, « saepe enim cives magis ami-

Digitized by Google

à Arles, arrivant d'Auvergne. Paeonius et Bigerrius lui demandèrent s'il connaissait la satire. « Récitez-la-moi, » répondit-il. On lui récita quelques vers, dans lesquels était bafoué Paeonius. Il éclata de rire : « Voilà, dit-il, des vers que l'on devrait graver en lettres d'or sur la tribune aux harangues, ou même sur le fronton du Capitole ! » Paeonius devint furieux. « J'ai découvert le coupable, » disait-il à tous venants. « Vous voyez comme rit Catullinus ! Il reconnaît les vers : un fragment lui rappelle le tout. Sidoine est en ce moment en Auvergne : l'auteur est lui : le confident est Catullinus : l'affaire a été combinée entre eux. » On sait avec quelle habileté Paeonius persuadait les foules et dirigeait l'opinion publique : tout le monde, à Arles, fut bientôt convaincu que la satire était l'œuvre de Sidoine.

Sur ces entrefaites, celui-ci revint. Il alla d'abord faire sa cour à l'empereur, puis il descendit au Forum. L'attitude des promeneurs le surprit. Les uns le saluaient très bas, comme un homme redoutable; les autres, pour l'éviter, se cachaient derrière des statues ou des colonnes; d'autres passaient devant lui, l'air sombre, le visage renfrogné. « Les vois-tu ? » dit quelqu'un à Sidoine. « Je les vois, je m'étonne, et je n'admire pas, » répondit-il. « Ils te considèrent comme un faiseur de satires, et, comme tel, te détestent ou te craignent. — Quand ai-je fait une satire ? » s'écrie Sidoine. « Qui m'en accuse ? Qui le prouve ? » Puis, se mettant à rire : « Va, je te prie, demander le nom du délateur : comme on le verra tout à l'heure obligé de se rétracter, il serait plus sûr de ne pas prendre vis-à-vis de moi des airs aussi arrogants. » Le calme et la fierté de Sidoine en imposèrent : ce fut bientôt à qui s'approcherait de lui, l'embrasserait, lui donnerait la main : seul Paeonius, gêné par ce revirement, montait en chaise à porteurs et s'esquivait.

Le lendemain, après les jeux du cirque, Majorien invita quelques dignitaires à dîner. A côté du lit de festin où était couché l'empereur se trouvait le consul Severianus, homme, dit Sidoine, qui sait toujours être en faveur, quelles que soient les révolutions : puis venaient Magnus, l'ancien préfet des Gaules, consul de l'année précédente, son neveu Camillus, qui avait aussi

cos peregrinatio facit. » *Peregrinatio* signifie un voyage lointain, un voyage en pays étranger, comme l'était l'Italie par rapport à la Gaule, non un simple déplacement de Clermont à Lyon ou à Arles.

Digitized by Google

géré d'importantes magistratures, le médisant Paeonius, Athénius, un vétéran de la jurisprudence et de la politique, et Gratianensis, ancien favori du prince, distancé maintenant par la rapide faveur de Severianus. Le convive placé à la gauche de l'empereur était Sidoine [1]. A la fin du repas, l'empereur adressa tour à tour la parole à chacun, en suivant l'ordre des préséances : mais, par inadvertance ou de parti pris, il omit Paeonius. Celui-ci, avec mauvaise humeur, répondit à la place d'Athénius, à qui avait parlé Majorien; et Athénius, à son tour, se vengea de Paeonius par un mot piquant. « Voilà un beau sujet, s'écria Gratianensis, pour les auteurs de satires! » L'empereur se tourna alors à gauche : « J'apprends, comte Sidoine, que tu composes des satires. — Et moi, Sire, je viens de l'apprendre aussi, » répondit Sidoine. « Épargne-nous, au moins, » dit en riant Majorien. « Je m'épargne surtout moi-même, repartit Sidoine, en m'abstenant de tout écrit de ce genre. — Que ferons-nous donc, dit l'empereur, à ceux qui t'accusent? — Que celui-là m'accuse tout haut, s'écria Sidoine : s'il me convaine de crime, j'accepte le châtiment; mais si je réussis à le confondre, je sollicite, prince, la permission d'écrire ce que je voudrai contre le calomniateur. » Majorien regarda Paeonius, et lui fit un signe de tête comme pour lui demander s'il acceptait le défi. Paeonius rougit et garda le silence. Alors l'empereur dit à Sidoine : « Je t'accorde ce que tu demandes, si tu le demandes en vers. — Accepté, » dit Sidoine, qui se retourna comme pour présenter ses mains aux serviteurs qui se tenaient derrière la table avec une aiguière et un bassin : puis, s'accoudant de nouveau sur son lit, il récita le distique suivant :

« Celui qui m'accusa d'écrire une satire, je demande, ô grand prince, ou qu'il prouve ou qu'il tremble. »

Tous acclamèrent ces vers, non, dit Sidoine, à cause de leur beauté, mais à cause de la rapidité avec laquelle ils avaient été composés. « Je prends à témoin Dieu et l'État, dit solennelle-

[1] Il y avait un convive de plus que ne le veut la règle posée par Ausone pour les festins royaux :

Sex enim convivium
Cum rege justum : si super, convicium.

Ephemeris (Migne, *P. L.*, t. IX, col. 841).

Digitized by Google

ment Majorien, que je ne te défendrai jamais d'écrire ce que tu veux. Personne n'a rien prouvé contre toi. Il serait indigne d'un souverain de mettre son autorité au service de la jalousie d'un particulier. Je ne veux pas troubler l'innocence et la sécurité de ma noblesse, en acceptant contre un de ses membres des accusations sans preuves, indice de haines trop prouvées. » Pendant que Sidoine remerciait, Paeonius avait la pâleur d'un condamné à mort. Les convives se levèrent et prirent congé de l'empereur. Au moment où ils remettaient leurs manteaux, tous, consul, consulaire, préfet, se jetèrent dans les bras de Sidoine. Paeonius fut obligé de lui demander pardon. « Rassure-toi, lui dit Sidoine, je n'écrirai pas de vers contre toi; mais, en m'accusant d'avoir composé une satire, tu m'as couvert de gloire et tu t'es couvert d'infamie. »

Au moment où se passait cette scène, qui jette une curieuse lumière sur la vie de cour au ve siècle, et sur la situation qu'y occupait Sidoine, Majorien était bien près de sa fin. Sidoine lui avait promis de célébrer par un poème ses quinquennales, c'est-à-dire le cinquième anniversaire de son élection à l'Empire [1]. Peut-être cette promesse eût-elle pu être tenue, si Majorien avait eu la prudence de rester en Gaule; mais il partit pour Rome, où il n'avait point paru depuis qu'il était empereur. Il ne parvint pas jusqu'à la Ville éternelle. Ricimer trouvait que Majorien avait trop régné, ou plutôt avait trop régné par lui-même, et n'était pas un instrument assez docile. Il l'attendit au pied des Alpes, s'empara de lui, le 2 août, quand il passait à Tortone, le déclara déchu, et, cinq jours plus tard, le fit tuer [2]. Sidoine, qui avait loué Majorien vivant, n'écrivit pas son oraison funébre : c'eût été, à ce moment, trop dangereux. Mais, au siècle suivant, un autre poète chrétien, Ennodius, évêque de Pavie, la fit en deux mots. Voyant la modeste pierre qui recouvrait les os de Majorien : « Aux bons empereurs, dit-il, sont réservées les tombes de cette sorte; les mauvais ont les mausolées et les pyramides [3] ! »

PAUL ALLARD.

[1] Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 11.

[2] *Chronique* d'Idace, 210; *Chronique* de Marcellin, année 461; *Chronique* de Cassiodore, 1274, année 461; *Chronique* de Marius d'Avenches, année 461 (*Mon. Germ. hist.*, *auct. ant.*, t. XI, p. 32, 88, 157, 232).

[3] Ennodius, *Epigr.* CXXXV; Migne, *P. L.*, t. LXIII.

Digitized by Google

LES

MALADIES ÉPIDÉMIQUES

EN EUROPE

DU XVIe AU XIXe SIÈCLE

I.

LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES. — LEUR FRÉQUENCE. — LES TERREURS QU'ELLES INSPIRENT. — LES DÉVOUEMENTS QU'ELLES SUSCITENT.

§ 1er. — *Fréquence des maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle*

Les populations européennes continuent, du XVIe au XIXe siècle, à être soumises, comme leurs devancières, à de nombreuses affections épidémiques. Toutes ces affections ne constituent pas la véritable peste à bubons, que l'on appelle souvent, pour ne pas effrayer le peuple : *la contagion;* on rencontre des varioles, des typhus, des coqueluches, des suettes, des fièvres miliaires, parfois le choléra, dit aussi : *trousse-galant.*

On voit des auteurs parler de ces fléaux sans en préciser la nature; dans d'autres circonstances les médecins savent parfaitement fournir un diagnostic exact de l'épidémie.

Les contrées les plus exposées aux invasions de la peste continuent à être celles que leur commerce met en rapport direct avec l'Afrique du nord, Constantinople, l'Asie Mineure.

Aux XVIe et XVIIe siècles, cette maladie, dont le bacille est découvert à l'heure actuelle, grâce aux travaux du docteur Yersin,

Digitized by Google

élit, en quelque sorte, domicile en Europe, elle éprouve l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Espagne. Paraissant sommeiller pendant quelque temps, elle a des réveils terribles à la suite de guerres, de famines, laissant ensuite les finances publiques épuisées, les particuliers appauvris, la population décimée.

Nous allons passer en revue la chronologie de ces dévastations périodiques [1].

De 1500 à 1520, peste en France, notamment à Paris, Rouen, Angoulême; la mortalité coïncide avec la disette; la misère achève l'œuvre commencée. Épidémies à Rome, Genève, en Allemagne; dans diverses parties de l'Italie. La suette anglaise exerce ses ravages, 1506-1517.

De 1520 à 1550, contagions redoutables qui atteignent la Pologne, les Flandres, l'Angleterre, la France, l'Italie. A signaler la peste de Florence, 1529-1532; deux cent mille personnes succombent, dit-on, dans l'étendue des domaines de la République.

Les soldats allemands et espagnols apportent la maladie à Rome; elle pénètre jusqu'au château Saint-Ange, où se réfugie le pape Clément VII, et frappe plusieurs membres de son entourage. La suette reparaît (1528-1529) et gagne l'Allemagne, la Hollande, les pays scandinaves [2].

En 1546, l'armée anglaise qui occupe Boulogne est décimée. A Marseille (1547), il meurt 8,000 individus. L'année 1550, peste à Milan; elle enlève, selon certains historiens, la moitié de la population (Frari, p. 360).

La seconde partie du XVIe siècle subit, également, le contrecoup funeste des guerres. Toutes les régions de l'Europe sont victimes de violentes épidémies.

L'armée de Charles V laisse d'innombrables victimes devant Metz. Ravages signalés en Bourgogne (1553-1558); dans l'Auvergne, le Limousin (1558-1564), c'est la vraie peste. A Limoges,

[1] Papon, *De la peste ou les époques mémorables de ce fléau*, 2 vol. in-8. Paris, an VIII. Dr A. Frari, *Della peste*, in-8, parte prima, CXLIX-XVII, p. 1-202; parte seconda, p. 203-968. Venezia, 1840. Dr Ozanam, 4 tomes in-8. Paris et Lyon, 1835.

[2] « Sa marche était si rapide, qu'en débutant dans une ville, elle y attaquait cinq à six cents personnes à la fois, chaque jour, et elle était d'une telle malignité, qu'à peine échappait-il à la mort la centième partie des malades » (Dr Ozanam, *op. cit.*, IV, p. 95).

Digitized by Google

il meurt de 5 à 6,000 habitants, partout de nombreux hameaux disparaissent sans laisser de traces.

En 1557, épidémie grave de coqueluche à Nîmes; la contagion apportée dans le Lyonnais (1564), par des marchands du Levant, gagne Mâcon, Autun, la Savoie, la Suisse.

Pestes à Marseille (1547-1556-1557). La suette fait de nouvelles hécatombes en Angleterre (1551-1563).

A Narbonne (1553), les gens meurent comme frappés par la foudre. Des épidémies catarrhales terribles ravagent l'Allemagne, la Pologne (1555-1572).

A Milan (1576), contagion horrible au milieu de laquelle se signale saint Charles Borromée par son inlassable dévouement [1].

Les guerres religieuses multiplient en France le développement des maladies épidémiques. Le reste de l'Europe n'est pas épargné : typhus à Padoue (1576) [2], en Suisse, en Allemagne, en Lorraine, à Lyon (1580) [3], à Marseille (1580-1586). A Paris, choléra (1578); coqueluche, grippe ou influenza (1580).

Peste à Rome (1582-1591) [4]; à Londres (1592). Presque dans toute l'Europe fièvres catarrhales avec maux de gorge.

Arrivons-nous au XVIIe siècle, le règne de Louis XIII retentit des plaintes des populations éprouvées par des maladies redoutables. Le bailli de Rouen écrit (1637) : « C'est un feu qui prend comme un feu de paille [5]. »

[1] « Quivi cominciò in agosto del 1576, e durò sino al finire del 1577, e vi perirono da 18,300 persone nella sola città. Questo fu il tempo, in cui S. Carlo Borromeo, il grande arcivescovo di Milano, con invitto animo e coraggio affrontò ogni pericolo, dando prove assai chiare delle sublimi virtù, proprie soltanto della religione di Cristo. » (Frari, *op cit.*, p. 367.)

[2] Tableau effrayant de la situation des malheureux atteints par le fléau : « Alcune volte ritruovavano il padre con un paio di piccioli figliuoli tra le braccia et sopra il petto morti. In altre marito et moglie in atto di servire l'uno all'altro. In altre case il padre et la madre morti, et i miseri figliolini vivi, che tutt' hora li basciavano, et piangendo li chiamavano. Altri à pena nasciuti, nelle braccia delle madri morte, che ricercavano da loro freddi petti il latte.... » (*Il successo della peste occorsa in Padova l'anno MDLXXVI.* Scritta et veduta per Alessandro Canobbio, in-4, IV-XXXV ff. In Venetia, MDLXXVII, f° 13.)

[3] « La ville de Lyon avait reçu la peste des provinces du Midi, six mois avant Villefranche. Elle la garda quatre mois et perdit dans cet intervalle soixante-dix mille habitants, d'après certaines évaluations, et trente-cinq mille d'après les plus modérées. » Dr Léon Missol; *Not. hist. sur l'ancien hôp. de la quarantaine et des pestiférés de Villefranche en Beaujolais*, in-4, 74 p. Lyon, 1873.

[4] La ville se voit, assure-t-on, enlever 60,000 individus (Frari, p. 371).

[5] « On retrouve, dans le tableau tracé par les anciens auteurs, quatre types bien nets : *infectieux d'emblée, foudroyant; hémorragique, ganglionnaire à*

Digitized by Google

En dehors de la France on signale la peste à Londres (1603 [1], 1625, 1636, 1637). Durant trois siècles, cette malheureuse cité, alors si insalubre, est le siège de nombreuses *contagions;* la plus violente précède d'une année seulement le grand incendie de 1566 qui permet de reconstruire la ville dans de meilleures conditions hygiéniques.

A Lisbonne (1601-1602), on ne trouve d'autre moyen de purifier le grand hôpital Royal que de le livrer au feu (Frari, p. 372).

L'Alsace est ravagée (1610). Au mois de juillet 1620, l'armée austro bavaroise entre en Bohême et marche contre l'Électeur Palatin Frédéric V; sur 60,000 soldats environ, 20,000 périssent du typhus [2].

En Italie, nouvelle épidémie frappant : Mantoue, Modène, Padoue, Milan [3] (1630), Bologne, Florence (1630-1633), Naples (1656).

En 1632, Gustave-Adolphe d'un côté, Wallenstein de l'autre, concentrent leurs forces autour de Nuremberg, ville de 50,000 âmes, mais dont la population s'est accrue des réfugiés. La peste, en sept semaines, enlève 30,000 habitants et un tiers de l'effectif des deux armées (Lammert, *op. cit.*, p. 128-129).

Situation grave en Allemagne, Dalmatie, Suisse, Pologne, Russie, Danemark; dans les Pays-Bas. L'Espagne est atteinte fréquemment ; en 1647-1648, on évalue le nombre des morts à 200,000 (Frari, *op. cit.*, p. 458).

Des fièvres miliaires sont signalées à Francfort-sur-le-Mein (1653); en Bavière (1666); à Londres (1684); en Hongrie (1697).

Le fléau de la peste paraît cependant diminuer d'intensité, en raison des mesures et des précautions prises de tous côtés,

marche rapide; ganglionnaire à évolution lente suivi d'état adynamique et cachexie purulente.... » (Dr Boucher, *La peste à Rouen au XVIe et au XVIIe siècle.* Trav. de l'Acad. de Rouen, 1897, p. 177).

[1] Il meurt environ 2,000 personnes par semaine, écrit Frari, *op. cit.*, p. 373.

[2] Dr G. Lammert, *Geschichte der Seuchen, Hungers und Kriegsnoth zur Zeit des dreissigjährigen Krieges*, in-8, 291 p. Wiesbaden, 1890, p. 52. E. Charvériat a publié un extrait de ce livre sous le titre de *La peste en Allemagne pendant la première moitié du XVIIe siècle*, in-8, 31 p. Lyon, 1892. Cette intéressante brochure a le grand mérite de grouper les faits, alors que le docteur Lammert suit l'ordre chronologique et ne donne pas de tables des matières.

[3] Cette peste enlève 86,000 habitants, il en reste seulement 61,000 ; elle est précédée d'une famine. G. Ripamonti, *La peste di Milano del 1630 volgarizzati dall' originale latino*, in-8, xxxv-362 p. Milano, 1841. Appendice del traduttore al libro quarto, p. 264.

Digitized by Google

plusieurs villes en éprouvent les dernières atteintes de 1627 à 1670 ; citons : Aurillac, Grenoble, Genève, Compiègne, Rennes, Villefranche en Beaujolais, Agen, Lille, etc. [1].

Le XVIIIe siècle compte à son actif la grande peste de Marseille (1720) et celle de Toulon (1721) [2].

Des contagions nombreuses : fièvres malignes, typhus, etc., éprouvent le Danemark, la Russie, la Dalmatie, la Serbie, l'Albanie (1714-1731-1739). La variole exerce aussi des ravages importants. L'inoculation de cette maladie est préconisée par les uns, repoussée par d'autres. Il faut arriver à 1776-1796 pour trouver avec Jenner un préservatif de cette terrible maladie [3].

Tel est le bilan résumé des épidémies attaquant l'Europe. Avec sa propagation rapide, son caractère éminemment contagieux, sa violence,

> La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,

est le mal qui inspire les plus profondes terreurs aux populations épouvantées.

§ 2. — *Les maladies épidémiques : les terreurs qu'elles inspirent.*

Le premier conseil que donnent les médecins en temps de peste est de se retirer à temps, d'aller au loin, et de revenir lorsque le danger est bien passé. Cette recommandation n'est point nouvelle, elle se lit au chapitre septième, verset 2, d'Ézéchiel : *Et*

[1] « La peste bubonique, vulgairement appelée la peste tout court, ravagea Lille à maintes reprises sous forme d'épidémies très intenses, en 1480, 1523, 1533, 1577, 1603, 1606, 1615, 1619, 1624, 1626, 1635-1637, 1667-1670. Dans cette épidémie de 1667-1670 qui fut la dernière, il mourut à Lille en seize mois, du 7 août 1667 au 27 décembre 1668, 4,412 malades ; presque un dixième de la population : c'est énorme » (Dr Folet, *Hôp. lillois disparus*, in-8, 1899, p. 48).

[2] « On a calculé que sur une population de 247,000 individus, comprise dans toutes les communes de la Provence qui furent atteintes de la peste, il en avait péri 87,000, c'est-à-dire plus du tiers » (*Statist. du dép. des Bouches-du-Rhône*, t. III, in-4, 1826, p. 353). Consulter aussi : Auguste Laforêt, *Souvenirs marseillais. La peste de 1720 d'après des documents inédits*, in-8, 127 p., Marseille, 1863.

[3] « Le docteur Haygarth, dans son plan bienveillant pour la destruction de la petite vérole accidentelle, fait un tableau effrayant de la mortalité produite par cette maladie ; il prétend que les ravages qu'elle fait (au XVIIIe siècle) surpassent plusieurs milliers de fois ceux de la peste » (Malthus, *Essai sur le principe de population*, liv. IV, chap. v, p. 498, édition Garnier, in-8, 1852).

Digitized by Google

qui in civitate pestilentia et fame devorabuntur. Et salvabuntur qui fugerint ex eis [1].

On conçoit donc aisément qu'une fois la *contagion* établie, tous ceux qui possèdent des châteaux, des maisons de campagne, des fermes, quittent les villes et cherchent un refuge dans d'autres contrées [2].

Rien de mieux que de faire partir ainsi les femmes, les enfants, les vieillards, tous ceux dont la présence n'est point utile.

Mais où cette désertion devient grave, c'est quand elle s'étend aux autorités, aux magistrats, aux hommes chargés de veiller sur la cité et d'assurer l'ordre public.

C'est malheureusement ce qui a lieu trop souvent. Nouvelle peste à Grenoble (1586), « l'exode habituel ne se fait pas attendre. Le Parlement se retire à Montbonnel, puis à Goncelin, puis à Saint-Étienne-de-Crossey, fuyant toujours devant les progrès de l'épidémie » (Prudhomme, *op. cit.*, p. 83).

A Angoulême (1630), « presque tous les échevins, les conseillers et pairs, les magistrats de la sénéchaussée, la plupart des bourgeois et une partie des corporations religieuses, n'écoutant que la peur, partent [3]. »

L'année 1580, la peste revient avec tant de violence à Marseille, qu'on ne peut s'en rendre maître. La famine se joint à la contagion et, pour achever le malheur de la ville, le viguier et le premier consul s'enfuient lâchement [4].

[1] Haec tria tabificam tollunt adverbia pestem :
Mox, longe, tarde cede, recede, redi.
Trois mots contre la peste ont plus d'effet que l'art :
S'enfuir vite, aller loin et revenir bien tard.
(Papon, *De la peste, op. cit.*, II, p. 17.)

[2] « 1533. Une panique effroyable s'empara des habitants, et pendant plusieurs jours ce fut un incessant défilé de cavaliers et de carrosses emportant vers des maisons de campagne voisines ou lointaines les magistrats, prêtres et bourgeois affolés.... » (Prudhomme, *Étud. hist. sur l'Assist. publ. à Grenoble avant la Révolution*, t. I, in-8, 1898, p. 75).

[3] Lièvre, *La misère et les épidémies à Angoulême aux XVIe et XVIIe siècles*, in-8, 1886, p. 60.

[4] *Statist. des B.-du-Rhône, op. cit.*, p. 348. « Les Recteurs de l'hôtel-Dieu ne montrent pas plus de courage. Cet hôpital était fermé en temps de peste sous le prétexte que ses règlements s'opposaient à l'admission des personnes atteintes de maladies contagieuses. Quelques employés auxquels les Recteurs, en fuyant, confiaient le soin de la maison, s'y retranchaient avec des provisions pour le service des malades qui s'y trouvaient en ce moment et pour celui des enfants exposés » (Faure, *Hôpitaux de Marseille*, in-8, 1854, t. I, p. 323).

Digitized by Google

Les hommes les plus courageux sur le champ de bataille sont parfois pris de vertige devant le fléau. Le chevalier Bayard, lieutenant général du Dauphiné (1522), cherche, comme tant d'autres fonctionnaires, un refuge à Tullins, dès que la contagion atteint Grenoble [1].

A Posen, le conseil de ville s'enfuit (1525); quelques membres du conseil agissent de même à Cologne (1607) (Lammert, *op. cit.*, p. 14-78).

Ne voit-on pas à Paris la peste de 1596 épouvanter tellement Henri IV qu'il se sauve à Rouen [2]?

Les praticiens, eux aussi, manquent fréquemment à leurs obligations naturelles. « Sydenham, le plus grand peut-être des médecins du XVIIe siècle, s'enfuit de Londres durant une épidémie, et sa conduite n'est que fort peu blâmée par ses contemporains [3]. »

En Dauphiné, un auteur du XVIe siècle, Guillaume de Lérissé, écrit : « Qu'en temps de peste, apothicaires et chirurgiens délogent les premiers, et que peu s'en trouvent, sinon aux bonnes et grosses villes, qui s'enferment aux infirmeries et hôpitaux pestiférés. » Il ajoute : « Si aucuns s'hasardent, c'est pour l'espérance du lucre et, le plus souvent, par faute de jugement et d'expérience, en tuent plus qu'ils n'en guérissent [4]. »

Il y a des défections parmi les membres du clergé; les dignitaires ecclésiastiques d'Angers, comme les magistrats en charge, vont aux champs « et reviennent sans aucune honte après le danger [5]. » « Les religieux, qui ne sont plus maîtres de l'Hôtel-Dieu de cette ville, déclarent qu'ils vont le quitter pour éviter

[1] Prudhomme, *op. cit.*, p. 71.

[2] Franklin, *Les rues de Paris en 1636*, in-18, 1873, p. 35. Lammert, dans l'ouvrage cité, dresse une longue liste de personnages qui fuient de même en pareille circonstance : l'empereur Ferdinand II, Sigismond de Pologne, Christian IV, roi de Danemark, des ducs, des landgraves, etc. (E. Charvériat, *op. cit.*, p. 26, en note).

[3] Léon Gautier, *La dernière peste à Genève*, 1636-1640, in-8, 61 p. Genève, 1888, p. 27. Cette brochure a été envoyée par l'auteur à mon ami Léon Gautier, avec cette dédicace : « *Hommage à mon savant homonyme.* »

[4] Prudhomme, *op. cit.*, p. 153. « Les médecins mêmes fuyaient » (Célestin Port, *Cartul. de l'hôp. Saint-Jean d'Angers*, in-8, 1870, p. 37).

[5] L'archevêque électeur de Mayence abandonne sa capitale. Il en est de même des évêques de Würtzbourg, de Bamberg (1606). L'évêque d'Eichstadt, au contraire, reste dans sa ville épiscopale en 1617, tandis que beaucoup de chanoines prennent la fuite (Lammert, *op. cit.*, p. 12-69).

Digitized by Google

la peste. La mairie proteste et prend des mesures contre cette requête *inciville* et les rappelle à leurs devoirs et office » (Célestin Port, *op. cit.*, p. 37).

Ne voit-on pas, lors de la peste de 1720, les moines de Saint-Victor de Marseille, tous cadets de familles nobles, s'enfermer dans leur couvent et priver la cité des ressources de leur puissante et riche confrérie?

Les populations réformées de l'Allemagne sont envahies par des terreurs au moins égales à celles que l'on remarque parmi les nations catholiques; cette constatation est un objet d'étonnement pour Luther et autres écrivains contemporains.

« N'est-il pas souverainement honteux, dit Wizel, que des gens qui ne craignaient point, ou presque point, la peste et sa contagion tandis qu'ils étaient soumis à l'Antéchrist (je me sers de leur expression), ressentent une si grande terreur, maintenant qu'ils se vantent d'être chrétiens? On ne visite plus les malades, on redoute de voir, et à plus forte raison de toucher un homme atteint de la contagion, tellement la peur s'est emparée de toutes les âmes » (Döllinger, *La Réforme*, trad. Perrot, I, p. 66).

Luther, lors d'une épidémie survenue en 1529 à Wittemberg, témoigne sa surprise de ce délaissement des malades par leur propre famille; il attribue à Satan cette grande terreur de la mort et regarde cet état comme un châtiment divin. « On se fuit, écrit-il dix ans plus tard (1539), on se fuit tellement les uns les autres qu'on ne peut trouver un chirurgien qui consente à vous saigner, ni un domestique pour se faire servir. On dirait que tous les diables sont à leurs trousses, c'est sans doute en punition de leur avarice et du peu de cas qu'ils font de l'Évangile, qu'ils sont pris d'une si honteuse panique que le frère abandonne son frère et le fils son père » (Döllinger, *op. cit.*, I, p. 327).

Cobbett, protestant, se demande si le prêtre marié est moins empressé de se rendre auprès d'une personne atteinte de la contagion que celui qui est célibataire? Il répond par des exemples; certains ministres déclarent ne pas craindre la mort *en tant qu'individus*, mais ne pouvoir exposer leur famille au péril de la contagion [1].

[1] « Pendant la guerre de 1776, écrit Cobbett, le château royal de Winchester servit de prison aux Français que le sort des armes avait mis en notre pouvoir. Une fièvre épidémique terrible se manifesta parmi eux. Un grand

Digitized by Google

Quel est, sur ce point particulier, le rôle de Calvin? Théodore de Bèze lui décerne des éloges qu'il est loin de mériter [1].

En 1542, Genève se trouve envahie par la peste. Le Conseil a de la peine à découvrir un prédicant pour le service religieux de l'hôpital; un ministre, Pierre Blanchet, accepte cet office.

L'année suivante, reprise de la contagion. Nouvelles hésitations dans le camp des calvinistes; certains déclarent que, plutôt que de se renfermer dans l'établissement affecté aux malades atteints par l'épidémie, ils aimeraient mieux aller à tous les diables. Comme la première fois, Pierre Blanchet se dévoue; il meurt peu après au poste d'honneur [2].

Le Conseil fait de nouveau un pressant appel aux ministres résidant à Genève, et veut tirer au sort le nom de celui qui doit être désigné. Les ministres, tout en reconnaissant que cette charge rentre dans leurs obligations professionnelles, ne se sentent pas le courage de l'entreprendre [3].

Sébastien Casteillon, régent des écoles, s'offre; on n'agrée

nombre en mourut. Ils étaient presque tous catholiques et deux ou trois prêtres de leur croyance, qui résidaient dans la ville, les assistèrent à leurs derniers moments. Mais il y avait des protestants sur le nombre qui réclamèrent l'assistance de leurs ministres. C'étaient les curés et les vicaires des paroisses de Winchester. Il y avait aussi le *diacre* et tous les *prébendés* du chapitre; pas un d'eux n'alla consoler les protestants agonisants, et par suite de cette coupable indifférence, plusieurs de ces malheureux s'adressèrent aux prêtres et moururent catholiques. In consequence of which several of them desired the assistance of the priests and of course died catholics » (W. Cobbett, *A History of the protestant Reformation*, in-8, London, 1824, chap. IV, n° 123).

[1] Cette thèse de Th. de Bèze tout à l'honneur de Calvin, reproduite dans nombre d'ouvrages, a été réfutée, à l'aide des textes, par Ferdinand Buisson : *Sébastien Casteillon, sa vie et son œuvre* (1515-1568), 2 vol. in-8. Paris, 1892, I, chap. VII, p. 191-192. Parmi les ouvrages dénués de critiques et suivant aveuglément Th. de Bèze, citons les deux volumes intitulés *Des corporations monastiques au sein du protestantisme*, 2 vol. in-8, 1855, t. II, 210-211.

[2] Registre du Conseil, 1 maii 1543 : «.... Et pour aultant que ill y a des prédicans quil hont dicst que plustout que allé a l'hospital il voudryen estre aux dyables, resoluz de les demander demaien et que il leur soyt fayct bonnes remonstrances.... » 11 maii 1543 : « Maystre Pierre Blanchet, ministre, doybge entrer et demorer à l'hospital pestilencial.... »

[3] Mardy 5 jugnii 1543. «.... Et estant reentrer lesdictz prédicans, assavoyer lesdictz Champereaulx, de Ecclesia, Abel et Treppereaulx, appres les remonstrances que cella estoye de leur office, non seullement en temps de prospérité mes es temps de guerre et de peste et aultres nécessités de servyr l'Eglise cristienne, *hont confessé qu'ill est vrayct qu'il est de leur offics, mes Dieu encore ne leur a donné la grâce de havoyer la force et constance pour aller audictz hospital priant les tenyr pour excusés*. Mons' de Geneston s'est offert d'y aller moyennant que l'ellection ce fasse selon Dieu; et si le sors tombe sur luy, quil est prest d'y aller. »

Digitized by Google

pas ses services et un Français nommé Simon Moreau est attaché à l'établissement à titre de « ministre de circonstances. » Il y reste jusqu'à la fin de l'épidémie.

La contagion reparaît; Mathieu de Geneston remplit le poste si redouté; il meurt à son tour (11 août 1545).

Quel est, au milieu de ces péripéties, le rôle exact de Calvin?

Lors des efforts tentés en 1543 par le Conseil pour trouver un ministre consentant à secourir les pestiférés, il est question, nous venons de le voir, de tirer l'élu au sort. Calvin, d'accord avec les conseillers, se fait *a priori* exclure de ce tirage : « 1 Jugnii. Et quant à l'ellection pour aller audict hospital, d'icelle en soyt forcluz ledict Monsr Calvin, pour ce que l'on en a faulte pour l'Église. »

5 Jugnii : « Toutesfoys Monsr Calvin n'est compryns avecque les aultres, pour ce qu'il besognye a servyr en l'Église et respondre à tous passans, avecque ce pour havoyer conseyl de lui [1]. »

Inutile d'insister, la cause est entendue.

Citons, du reste, à l'appui de cette conduite de leur chef, la manière dont, au point de vue doctrinal, les religionnaires entendent l'action de leurs ministres en temps d'épidémie [2].

« Si quelques uns sont obligez a visiter les pestiferez, ce sont principalement les pasteurs; et cependant ils ne le doivent faire qu'avec beaucoup de prudence et de précaution [3], comme cela a esté sagement arrêté au Synode Nationnal de Vitré, de l'an 1583, dont voicy les propres mots :

[1] Tous ces textes sont tirés de l'ouvrage précité de Ferdinand Buisson, t. Ier, p. 186 à 190. Voir aussi le chanoine Fleury, *Hist. de l'Eglise de Genève*, 3 vol. in-8. Genève, 1880-1881, t. II, chap. III, p. 63 et suivantes.

[2] Charles Drelincourt, *Les visites charitables ou les consolations chrétiennes pour le tems de la contagion*, in-8, 204 p., 1667, p. 98-99 (Collect. de l'auteur). Cet ouvrage est écrit sous forme de dialogues entre un *fidèle* et un *pasteur*. Ch. Drelincourt est un pasteur calviniste ; il s'appuie dans un passage sur le témoignage « *de l'incomparable Calvin.* »

[3] « Par exemple, une pauvre femme qui avoit la peste vint à acoucher ; et elle désira avec ardeur que son enfant fust bâtisé ; comme il estoit bien raisonnable. Il n'y avoit nulle aparence de faire porter cet enfant au Temple. Cela eust été capable d'effrayer tout le Troupeau, et de dissiper nos saintes Assemblées. Il n'y avoit point d'aparence non plus qu'un pasteur allast bâtiser cet enfant en la maison de la mère, où il y avoit plusieurs malades de peste. Il n'eust pû après cela converser dans le Monde, ni visiter les autres membres du Troupeau. Enfin, l'un des Pasteur s'avisa de cet expédient. C'est qu'il fit porter l'enfant en l'un de nos Cymetières, où il le bâtisa, dont la pauvre mère fut grandement consolée » (Ch. Drelincourt, *op. cit.*, p. 93-94).

Digitized by Google

« A la question proposée par les Députez de Poictou, s'il est expédient que les Ministres de la Parole de Dieu visitent ceux qui sont malades de peste, le Synode a remis cela à la discrétion des Consistoires, estimant toutefois que cela ne se doit faire que pour de grandes et preignantes raisons; de peur que toute l'église ne soit mise en danger pour subvenir à quelques particuliers, sinon que la consolation se puisse donner sans péril, et que le malade puisse ouir celuy qui le consolera de loin....

« Le *fidèle* répond au *Pasteur :* « Mais, Monsieur, tous ceus qui vont en des maisons pestiférées, et qui aprochent de ceus qui ont la peste, ne sont pas frapez de la maladie; et au contraire plusieurs n'en reçoivent aucune incommodité. »

Le *Pasteur* explique alors qu'il s'est trouvé amené à visiter des pestiférés, et qu'il ne lui est arrivé aucun mal; que souvent du reste il ignorait la nature de l'affection dont souffrait le patient. « Si, conclut-il, je n'ay point esté infecté pour avoir esté en de tels lieus, et si quelques autres n'en ont point esté infectez non plus, il y en a beaucoup d'autres qui l'ont esté et tous le peuvent estre. *De sorte que, pour le dire encore une fois, c'est tenter Dieu et estre cruel à soy même, que de s'exposer de gayeté de cœur à un danger si éfroyable* [1] » (Drelincourt, *op. cit.*, p. 98-99).

A toutes ces terreurs qu'engendrent les épidémies, il faut joindre ces véritables hallucinations qui portent les populations affolées à voir partout des malfaiteurs propageant à plaisir la contagion.

Ce fait est général; on accuse des prêtres, des hommes, des femmes de répandre le germe de la maladie. On prétend qu'ils enduisent les portes, les serrures, au moyen de substances

[1] « En une église où il ne se rencontre pas un grand nombre de Pasteurs, et où il y a peu de malades de la contagion, l'on ne croit pas que la justice, et non pas même la charité bien réglée, puisse soufrir, que pour le service de quelques particuliers, l'on expose à de si grands dangers un Pasteur qui est à tout le Troupeau. Mais en ce cas là il faut pourvoir autrement à la consolation des malades. »

Dans une circonstance semblable à Paris, le Consistoire utilisa les services d'un vieillard « qui avoit servi avec loüange une Église considérable de ce Royaume, en qualité d'Ancien et de Lecteur, et qui même y avoit esté employé à la visite et à la consolation des malades ordinaires, il s'offrit à visiter et à consoler les pestiférez » (Ch. Drelincourt, *op. cit.*, p. 92-93).

Digitized by Google

dangereuses, qu'ils sèment à travers les rues des débris de vêtements, des objets préalablement infectés.

Les violences populaires ne connaissent plus de bornes [1], les suspects sont massacrés ou traduits devant des tribunaux trop enclins à les considérer d'avance comme coupables.

Personne ne se trouve à l'abri de ces suspicions; elles atteignent souvent les fonctionnaires chargés du soin de la santé publique. A Genève (1530), les victimes sont l'hospitalier, un ecclésiastique et d'autres serviteurs de l'hôpital des pestiférés [2].

A Milan (1630), les exécutions deviennent nombreuses. Le roi d'Espagne, duc du Milanais, promet des récompenses à ceux qui dénoncent les *engraisseurs* (Untori) [3].

Les condamnés se voient soumis aux plus affreux supplices; des tenailles rougies au feu mordent les chairs palpitantes, la main droite est coupée [4]. On rase la demeure de celui qui est déclaré coupable. A Milan, sur l'emplacement de la maison du barbier G. Giacomo Mora, se dresse une colonne infamante (*colonna infame*) [5].

On peut admettre que des criminels, sortis de prison, employés au transport des malades et des morts, à l'assainissement des immeubles, poussent la haine contre la société jusqu'à pro-

[1] « Sed et innoxii multi, quos, aut tristior vultus, aut obsoleta vestis, aut mora alicubi nonnulla suspectos fecerat, circumventi sunt populi clamoribus, impetuque tanto, et verberum, ac lapidum tanta repente procella, ut carcerem, et vincula, quo ducebantur, ceu requiem portumve tutissimum spectarent » (Josephi Ripamontii canonici scalensis, *chronistae urbis Mediolani de Peste quae fuit anno* CIƆIƆCXXX *libri V desumpti ex annalibus urbis....*, in-4, v ff., 411 p. Med., 1641, II, § 4, p. 91).

[2] Chaponnière et Sordet, *Des hôp. de Genève avant la réformation*. Bull. de la Société d'hist. et d'arch., liv. de juillet 1844, p. 331. En Espagne on accusait les hérétiques de Genève (Charvériat, *op. cit.*, p. 11).

[3] Ripamonti (trad. Cusani), *op. cit.*, p. 81 : «.... per dar maggior animo a quelli che havessero voluto metter in chiaro questo fatto, si propose nuovo premio dell'impunità a tre complici e di mille scuti, e la liberatione di tre banditi di casi reservati, purchè havessero le opportune remissioni. »

[4] «.... e che avuti per ripetuti e confrontati, sopra un carro sieno condotti al solito luogo del supplizio, e per via sieno morsi con tenaglie infocate nei luoghi dove peccarono; ed entrambi si tagli la destrà davanti alla barbieria del Mora, e spezzate le ossa secondo il costume, e la ruota si levi in alto e si intreccino vivi in quella, e dopo 6 ore sieno strozzati, e subito i loro cadaveri sieno bruciati, e le cineri gettate nel flume....» (Ripamonti, trad. Cusani, *op. cit.*, p. 79). En Silésie (1606) plusieurs personnes accusées de ce crime sont brûlées (Lammert, *op. cit*, p. 12).

[5] Cette colonne s'écroula en 1778.

Digitized by Google

pager la peste par tous les moyens en leur pouvoir. Que se croyant, grâce à une longue immunité, à l'abri du fléau, ils ne voient dans les malheurs publics qu'une occasion de satisfaire leurs instincts de vol et de rapines : tout ceci est possible [1].

Mais de là à généraliser, il y a loin. Il ne faut pas oublier que, constamment, les inculpés révoquent des aveux arrachés par la torture et protestent de leur non-culpabilité au moment même de subir le dernier supplice [2]. On sacrifie aux terreurs populaires beaucoup d'innocentes victimes.

Quoi qu'il en soit, les passions irraisonnées des foules sont les mêmes, qu'il s'agisse des cités catholiques ou de la ville de Calvin, partout mêmes soupçons sans fondements, mêmes violences, mêmes massacres.

Laissons ces images lugubres pour contempler des spectacles plus consolants.

§ 3. — *Les maladies épidémiques : les dévouements qu'elles suscitent.*

Si nous voyons les gouverneurs, les membres des Parlements, abandonner leur poste, un grand nombre de magistrats municipaux, consuls, échevins, etc., font admirablement leur

[1] « En ce temps (1533) feurent décelés et descouvertz à Caors, les enfumeurs de la peste, lesquels se mesloient de parfumer les maysons infectées et les netouyer, et soubz umbre de ce, avec d'emplastres pestiférés et autres oignementz metoient la peste par les maysons, oignantz les verrouilhz des portes, vandans et baillantz de trenes, liens, toyles et autres choses aux chambrières filhies, et autres moyennes gens, tant. qu'avoient entretenue la peste aud. Caors par six ou sept ans.... » (Louis Greil, *Le livre de main des du Pouget* (1522-1598), Cahors, 1897, p. 11). « Mais il y avait un crime encore plus épouvantable, celui des semeurs de peste, et ces semeurs de peste étaient précisément les corbeaux employés à l'enterrement des corps et les *dessouillonneurs* chargés d'enlever les immondices ; ce personnel était dangereux de toutes les façons, se recrutant soit parmi les criminels des prisons, soit parmi les désespérés qui ne savaient où donner de la tête, et qui n'acceptaient leur horrible tâche que dans l'intention d'en abuser pour dépouiller les morts et voler à peu près impunément dans les maisons où ils entraient. » (*F. Ranchin, premier consul et viguier de la ville de Montpellier pendant la peste de 1629*, publié par E. Mouton, Marseille, 1892, p. 73.)

[2] « Hi demum, juxta laqueum, inter carnificis manus, de sua innocentia ad populum ita dixere : mori se libenter ob scelera alia, quae admisissent, caeterum ungendi artem se factitavisse numquam ; nulla sibi veneficia aut incantamenta nota fuisse.... » (Ripamonti, *op. cit*, II, § 1, p. 74.) Voir aussi l'ouvrage suivant : *Processo originale degli untori nella peste del* MDCXXX, in-8, 464 p. Milano, 1839.

Digitized by Google

devoir, aussi bien en France que dans le reste de l'Europe.

Citons quelques exemples pris au hasard :

A Grenoble (1533), les quatre consuls demeurent en fonctions; « ils veillent au soulagement des malades, pourvoyent à l'alimentation des pauvres, et, seuls représentants de la justice, assurent au sein de la ville déserte la sécurité publique contre les bandes de voleurs qui profitent du désarroi et de la panique pour piller les maisons abandonnées et détrousser les passants » (Prudhomme, *op. cit.*, p. 99).

La ville de Saint-Flour établit (1564) un *gouverneur de la peste* chargé de commander durant la contagion, avec des pouvoirs dictatoriaux en ce qui est de sa compétence. Cinq fonctionnaires ainsi désignés meurent en quelques mois. CE POSTE DE COMBAT NE DEMEURE JAMAIS VACANT.

Lorsque la maladie contagieuse se déclare à Aurillac, le premier consul, Héraut, est à Paris pour suivre un procès. A la nouvelle du fléau qui menace la cité, il accourt. Le premier décès remonte au 2 juillet 1628; le 14 du même mois, le dévoué administrateur préside une assemblée du conseil; il met à venir remplir son devoir l'empressement que tant d'autres montrent à y échapper (Boudet et Grand, *op. cit.*, p. 67 et 92).

L'année 1650, Rotrou, lieutenant général du roi à Dreux, répond à son frère, qui l'exhorte à fuir, que son honneur lui commande de rester. La lettre se termine par ces belles paroles : « Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisque, au moment où j'écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. *Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu.* » Le poète succombe le 27 juin, dans sa quarante-huitième année [1] !

Dévouement absolu du premier consul de Montpellier, François Ranchin (1629). Il se sacrifie sans relâche durant huit mois. La peste une fois terminée, beaucoup d'habitants n'osent point encore rentrer, la misère grandit, il faut dissiper les craintes; Ranchin n'hésite nullement. « Je fais, dit-il, venir ma femme et mes enfants, afin de donner le bon exemple et faire voir que la désinfection est bien faite [2]. »

[1] A. Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, 1868, p. 255.
[2] E. Mouton, *Ranchin*, p. 96.

Digitized by Google

La peste de Marseille (1720) permet de citer les noms de : de Langeron, commandant des galères ; marquis de Pilles, gouverneur, viguier; Estelle, Moustier, Audimard et Dieudé [1], échevins; Rigord, subdélégué; Pichatty de Croissainte, procureur du roi; Rolland, intendant de la santé.

« M. le marquis de Pilles, écrit un témoin oculaire, est si peu soigneux de lui-même, qu'il laisse d'abord établir le principal hôpital de la peste (qui est celui des convalescents) à quatre pas de son hôtel ; M. Estelle va, avec si peu de crainte, pendant la nuit, au transport des cadavres à la rue de l'Escale, que, glissant sur le pavé, il ne manque que d'un travers de doigt d'embrasser le cadavre d'un pestiféré qui est à terre devant lui. M. Moustier se joue tellement des périls qui font frémir, qu'un emplâtre fumant du pus du bubon d'un pestiféré, jeté d'une fenêtre, lui tombe sur le visage et, se collant à sa joue, il le détache de sang-froid et ne fait que se sécher avec son éponge à vinaigre sans que cela le fasse reculer d'un pas et l'empêche de passer outre aux expéditions après lesquelles il est; et c'est ainsi à peu près des autres [2].... »

Le chevalier Roze [3] mérite aussi une mention particulière, car, encore souffrant des blessures reçues en Espagne, il vient offrir ses services aux échevins au lieu de songer à quitter Marseille. Il sacrifie ensuite pour le bien public des sommes importantes sans se mettre en peine de la manière dont le remboursement pourra lui en être fait.

Les consuls, échevins, commissaires de la santé, ne sont pas seuls à montrer du courage ; l'épiscopat, le clergé séculier fournissent de nombreux exemples du dévouement poussé à ses plus extrêmes limites.

Qui ne connaît le zèle infatigable de saint Charles Borromée pendant la peste de Milan (1576) [4]; les soins de tous les ins-

[1] « Qu'ils soient bénis entre tous, écrit Fabre (*op. cit.*, I, p. 351), les échevins Estelle, Moustier, Audimard et Dieudé, magistrats à l'âme héroïque, au corps infatigable, dignes pères d'une patrie désolée. »

[2] *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille*, etc., tenu par le sieur Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la communauté (*Pièces hist. sur la peste de 1720-1721-1722*, t. I, 1re partie, p. 69).

[3] Le négociant Nicolas Roze avait été fait, par Louis XIV, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, après sa belle conduite à Alicante. Henri Oddo, *Le chevalier Roze*, 1899. *Pièces hist.*, t. I, p. 53.

[4] Le saint archevêque a publié des instructions précises pour les périodes

Digitized by Google

tants qu'il prend pour assurer le soulagement des malades, le soutien des indigents atteints par la disette? Son action est incessante et au-dessus de tout éloge.

Tous les prêtres de Viersen, sur le Bas-Rhin, meurent de la peste (1606) en secourant les victimes de la contagion. En 1611, le curé de Kereuson, sur les bords du lac de Wallendstadt, en Suisse, accomplit envers lui-même le dernier acte de son ministère. Tous les fidèles de sa paroisse meurent; il en dresse la liste et, avant de succomber, s'inscrit à son tour, le dernier [1].

A Cologne (1617), le curé Vlenberg, connu comme controversiste, fait preuve du plus grand courage au milieu d'une épidémie; il porte lui-même sans relâche les secours de la religion aux mourants, et finit par succomber aux atteintes du mal.

L'année 1629, l'évêque de Montpellier vient, au plus fort de la contagion, visiter la ville affligée [2]. Les curés restent à leur poste.

Est-il nécessaire de citer le cardinal Frédéric Borromée : tout son entourage meurt, il refuse de quitter son cher Milan (1630), se consacrant tout entier aux mesures destinées à enrayer le fléau; on le voit aux lazarets, près de la demeure de ceux qui souffrent, se faisant tout à tous [3].

Bosquet, évêque de Lodève (1652), donne, lors d'une peste, la mesure de sa grande âme. Obligé de compter avec sa santé chancelante, il ne songe pas, néanmoins, un instant à s'éloi-

de peste; instructions arrêtées dans son cinquième concile provincial. Il veut que les prêtres allant porter les sacrements aux malades commencent par faire le sacrifice de leur vie, s'en remettant à la volonté divine, mais qu'en même temps ils s'entourent des précautions hygiéniques que prescrivent les médecins (*Della cura della peste instruzzione di S. Carlo cardinale di santa Prassede, Arcivescovo di Milano.* Registrata nel quinto suo Concilio provinciale, già stampata in latino ora tradotta nella volgar lingua, in-4, 75 p., in Vicenza, MDCXXX [collections de l'auteur]).

[1] Voici les faits groupés par E. Charvériat (p. 27), d'après Lammert : « Le curé Ridd d'Oberhausen, en Bavière, 1628; les curés de Kersenich et de Dottendorf (1634), moururent de la peste en faisant leur devoir; un grand nombre de prêtres éprouvèrent le même sort. En 1649, dans le pays de Schärding, l'un d'eux avait pourvu seul au besoin de cinq paroisses. A Burghausen, sur le Salza, le clergé séculier fut très éprouvé par l'épidémie, et les survivants ne suffisant plus, la ville appela des capucins. »

[2] E. Mouton, *François Ranchin*, p. 36.

[3] «.... Ad lazareta tantummodo inspicienda, sive supplicatum ibat sive ad fenestras et ostia pauperum familiarum domi clausarum, uti subveniret. Nemo qui vellet ipsum adire et alloqui prohibebatur.... » (Ripamonti, *op. cit.*, lib. III, p. 148).

Digitized by Google

gner du foyer de l'épidémie. Il porte à Clermont, à la tête du clergé, les consolations religieuses aux mourants [1].

Les jeunes prêtres, plus exposés en raison de leur âge, affrontent parfois le danger sans aucune crainte. L'évêque de Toulon, en 1721, confère le même jour à des lévites : sous-diaconat, diaconat, prêtrise, et les envoie, le lendemain de l'ordination, servir dans les hôpitaux [2].

Que dire de nouveau en parlant du grand évêque de Marseille [3]? « Non content de prodiguer sa vie pour le salut de ses ouailles, il se dépouille encore de tous ses biens, afin de leur procurer des secours temporels [4]. »

Des pamphlétaires prétendent que Belzunce se renferme, à un moment donné, derrière les murs de son palais, sourd aux souffrances du peuple. De nombreux auteurs réfutent cette calomnie des jansénistes [5]. « L'évêque est tous les jours sur le pavé de tous les quartiers de la ville, il va partout visiter les malades dans les plus hauts et les plus sombres appartements des maisons ; dans les rues, à travers les cadavres, sur les places publiques, sur le port, sur le Cours [6]. »

Que se passe-t-il à Genève ? L'auteur *des Corporations monastiques au sein du protestantisme* (p. 211) nous montre plu-

[1] Abbé Henry, *François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier*, XVI-788 p., 1889, chap. XII, p. 297.

[2] Le chev. d'Antrechaus, *Relation de la peste dont la ville de Toulon fut affligée en MDCCXXI*. In-8, Paris, 1756, chap. XXX, p. 210.

[3] « Questi uomini rispettabili, animati dall'esempio del lor capo, Monsignor Belzunce, usarono al pari di esso d'un corragio veramente eroico. E difficile portare queste virtù a cotanto alto grado, come le portò in quella terribile congiuntura il sullodato Monsignore Belzunce » (Frari, *op. cit*, p. 542).

[4] *Histoire de la dernière peste de Marseille, Aix, Arles et Toulon*, in-8, Paris, 1732, p. 85.

[5] Voir notamment *Pièces hist. sur les pestes de 1720-1721-1722, op. cit.*, I, 2e partie, p. 248. « On veut tâcher de rendre les démarches de l'évêque au moins douteuses depuis la mi-août jusqu'à la mi-septembre. Voyons si pendant ce temps-là ses courses périlleuses et charitables ont jamais cessé. Je ne puis rendre compte de chaque jour, ne l'ayant pas suivi, je ne parlerai ici que de ce que j'ai vu moi-même et de ce que je sais avec certitude. Les pauvres qu'il a chaque jour été visiter et soulager chez eux en diront plus que moi » (*Notes critiques sur l'ouvrage imprimé à Cologne*, in-12, Turin, 1722). « Quant à cette calomnie qu'il avait fui devant le fléau, le pieux prélat la connut à peine fut-elle propagée, et il en fit le cas que prescrit l'Évangile. Il alla même plus loin, et s'il s'en occupa, ce ne fut que pour en plaisanter » (H. Laforet, *La peste de 1720*, p. 31).

[6] *Précis historique, op. cit.*, I, 1re partie, p. 84.

Digitized by Google

sieurs pasteurs victimes de leur dévouement : Perrot (1568); Chausse (1574); Gauthier (1615); Antoine La Faye (1617).

Léon Gautier, dans son intéressante brochure déjà citée (p. 44), nous parle de deux ministres, Pierre Fontaine et Samuel Gautier, remplissant officieusement les fonctions religieuses à l'égard des pestiférés de 1636. Le premier meurt, le second lui succède, et, sur la demande de sa famille, est dispensé d'entrer auprès des malades, alors beaucoup moins nombreux [1].

Passons-nous aux ordres religieux? presque tous rivalisent de zèle et de courage; ne pouvant leur consacrer un volume, il faut savoir se borner à résumer ces dévouements.

Les Récollets se sacrifient à Nîmes (1650) [2]. Ils deviennent les aumôniers des pestiférés de Grenoble (1628-1632) et apportent aux malades, « avec le pain du corps, le réconfort de l'âme » (Prudhomme, *op. cit.*, p. 189).

Ces mêmes Pères viennent en aide aux personnes atteintes de la contagion à Angers (1625); leur zèle admirable touche la ville et leur vaut une reconnaissance que l'on n'oublie plus (Célestin Port, *op. cit.*, p. 54).

« Il y a, dit de La Marre (en son *Traité de la police*, I, liv. IV, titre XIII, chap. IV, p. 654, 2e colonne), de bons religieux fort zélez, qui vont par charité aux hôpitaux de la Santé, pour con-

[1] Pendant les deux dernières visites du fléau, 1639-1640, Abraham Rosselin visite les personnes atteintes. La brochure précitée (p. 43) fait mention d'un capucin de Saint-Julien qui offre ses services au Conseil de Genève. « 19 septembre 1636. Mrs Dupan et Chabrey se sont présentés au nom de leur compagnie, disant que la lettre du capucin escripte à la Seigneurie ayant été veüe en leur compagnie, *quoy qu'ils ayent jugé icelle debvoir estre payée de mespris*, néanmoins ils seroient entrés en délibération s'ils pourvoiroient autrement et plus particulièrement à la consolation des malades qu'on n'a fait jusqu'à présent.... »

[2] Robert d'Avignon, leur gardien, assembla la communauté et invita ses frères à se sacrifier; quatre d'entre eux se présentèrent; le gardien les ayant embrassés, ils allèrent aussitôt se renfermer dans les cabanes de Saint-Bauzille, y trouvèrent la mort et furent aussitôt remplacés par des Jésuites (Feillet, *La misère au temps de la Fronde, op. cit.*, p. 258). Saint Gaetan (ou Cajetan), fondateur des Théatins (mort en 1547), chassé de Rome par les troupes du connétable de Bourbon, se réfugie à Venise avec ses religieux; là il visite les pestiférés, les panse de ses propres mains. Il se multiplie pour trouver les ressources nécessaires aux besoins de ces malheureux (*Petits Bollandistes*, IX, p. 385). Le bienheureux Jean-Baptiste de la Conception (Espagnol) réforme les Trinitaires; en 1590, une horrible peste dévaste l'Espagne, il réunit une société de prêtres et de religieux dévoués et, durant quarante jours, multiplie ses efforts (*Petits Bolland.*, II, p. 519).

Digitized by Google

fesser et consoler les malades ; à l'hôpital de Saint-Louis, ce sont les religieux Récolets que la proximité des lieux porte à s'employer à cette bonne œuvre. »

Les Carmes déchaussés de Colmar volent au secours des affligés sans crainte de la mort ; sauf un, tous sont emportés par le fléau [1]. A Botzen (Tyrol), en 1612, douze Franciscains se sacrifient et meurent victimes de leur dévouement (Lammert, p. 87).

Lors de la peste de Marseille (1720), les Prêtres de la Mission méritent d'occuper une place parmi les héros de cette douloureuse époque [2].

Les fils de Saint-Jean de Dieu sont également au premier rang. Sébastien Arias, accompagné de plusieurs frères, est envoyé par Grégoire XIII dans les Flandres espagnoles que visite la peste (1576) ; ces religieux accomplissent des prodiges de charité avant de succomber. A Rome, même zèle ; en France, plusieurs villes, la Rochelle notamment, sont les témoins du concours utile qu'apportent ces serviteurs des pauvres [3]. On les retrouve lors des pestes de 1630, à Rome, Naples, Palerme, Milan ; dans cette dernière ville, le prieur et douze Frères sont frappés de mort [4].

A la fin du XVIe siècle, une Sœur du grand Hôtel-Dieu de Lyon « va avec les hospitaliers ez maisons suspectes, conduit les pauvres malades par dessoulz leurs bras, les consolant et les encourageant, ferme elle-même leurs maisons, afin que rien n'y fust prins et derrobé [5]. »

Simonne Collin, jeune postulante, comparait devant les administrateurs de l'hôpital de Reims, sollicitant la permission de se consacrer pour toute sa vie aux malades, et inaugure sa mission près des pestiférés, à l'heure même où son père, chirurgien, se

[1] Rochol, *Introduction de la Réforme à Colmar*, p. 85-86.

[2] Simard, prêtre de la Mission, *Saint Vincent de Paul et ses œuvres à Marseille*, Lyon, 1894, p. 173.

[3] « Dans cette calamité plusieurs Frères de Saint-Jean de Dieu meurent à la Rochelle (1629). A Paris, le Procureur convoque le chapitre et ne peut presque plus se résoudre à envoyer d'autres religieux. Tous le pressent, les larmes aux yeux, de les choisir » (Jules Pelisson, *Notice sur la peste de Barbezieux* (1629-1630), Paris, 1877).

[4] L'abbé Condour, *Vie du bienh. Jean Grange, dit le Pêcheur, de l'ordre des Frères Saint-Jean de Dieu*, Lyon, 1858. Note de la page 167.

[5] Cimber et Daujou, *Arch. cur. de l'hist. de France*, 1re série, t. IX, p. 253. *Contagion de la peste en la ville de Lyon.*

Digitized by Google

dévoue à soigner ces malheureux et succombe à la peine (29 juillet 1668) [1].

Au milieu de ces malheurs publics, des hommes voués plus particulièrement à l'étude, à la prédication et à l'enseignement se jettent partout au plus fort de la mêlée. Nous voulons parler des Jésuites.

A ceux que cette constatation peut étonner, un écrivain du XVIIIe siècle répond : « Une société, dont l'institution n'a pour objet que la gloire de Dieu et ne leur donne pour occupation que le salut des âmes, ne peut manquer de saisir une si belle occasion de satisfaire à l'un et à l'autre [2]. »

Canisius, en 1562, sert les pestiférés d'Augsbourg, assisté de deux Jésuites. Pendant l'épidémie de Trèves, six autres Pères rivalisent de zèle. Lorsque la contagion (1567) éclate avec plus de violence, elle emporte cinq nouvelles victimes de la charité. Deux autres Pères subissent le même sort en 1586. « Tandis, écrit Janssen (*L'Allemagne et la Réforme;* trad. Paris, tome V, chap. XVII, n° 3, p. 221), que pendant les années d'épidémie, entre 1564 et 1584, la plupart des prêtres d'Innsbrück et de Wilten prennent la fuite, comme tant d'autres, les Jésuites restent dans la ville, visitant les lazarets, prodiguant aux personnes atteintes du fléau les consolations de la religion. »

Le savant historien cite de nombreux exemples de dévouement fournis par des Pères de la Compagnie : à Paderborn (1598), à Cologne (1605), en Bavière, etc. « Les ennemis que les Jésuites ont à Constance, dit un prédicant, Henri Lauber (1612), ne peuvent nier qu'au temps de la contagion, quand tout le monde perd presque l'esprit, lorsque tous les cœurs sont en proie à l'épouvante, les Pères s'offrent courageusement pour secourir les misérables, en quoi il faut les louer, *bien qu'en dehors de cela on fasse bien de les combattre* » (Janssen, *op. cit.*, V, p. 222-223 [3]).

[1] Jadart, *Le dévouement du chirurgien Nicolas Colin et Simonne Colin, sa fille, pendant la peste de Reims en 1668*, Reims, 1885, p. 7. Lors de la peste de Tulle (1631), deux demoiselles, nommées Charain, se consacrent au service des malades et à l'ensevelissement des morts (Mellon de Pradou, *Not. hist.* sur l'hôp. de Tulle, 1883, p. 20).

[2] *Relation hist. de la peste de Marseille en 1720* (nouvelle édition), Marseille, 1729, p. 169.

[3] « Jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans les registres de leur

Digitized by Google

Passons-nous en France, à Grenoble (1628-1632), le P. Trompel est chargé, avec des religieux de divers ordres, d'administrer les sacrements, il succombe à la peine (Prudhomme, *op. cit.*, p. 190).

Le P. Garasse soigne les pestiférés à Bordeaux. Il entre ensuite à l'hôpital de Poitiers et reste « sur ce champ de bataille au milieu des pauvres et des mourants, les consolant par son exemple [1]. » Deux autres Pères meurent à Lille, ainsi que deux Frères coadjuteurs [2].

A Marseille (1720), sur vingt membres de la Compagnie, dix-huit périssent [3].

Pichatty écrit dans son journal : « Le P. Milay, jésuite, vient offrir aux échevins de se charger des fonctions de commissaire à la rue de l'Escale et à tous les environs, département que personne n'ose prendre, parce que c'est le siège le plus enflammé de la peste et qui est même comme interdit et barricadé avec des corps de garde aux avenues, pour que personne n'y entre ni n'en sorte. Ils y établissent ce saint religieux qui, depuis le commencement de la contagion, y confesse les pestiférés; il y fait des actes de piété qui sont plus qu'héroïques. Mais la peste ne l'épargne pas longtemps et ravit à la religion ce nouvel apôtre. »

A côté des ordres cités jusqu'ici, il en est un dont le zèle au

ordre portent les noms de victimes du fléau, désignant les lieux, l'année de la mort des vingt et un Jésuites auxquels il a été donné de mourir au service des pestiférés » (Janssen, V, p. 223 et 243). Charvériat, d'après Lammert, s'exprime ainsi (*op. cit.*, p. 28) : « Les Jésuites firent plus encore, de 1636 à 1648, à Grosswallstadt, ils s'occupèrent du soin des âmes sans s'inquiéter du danger. Ils se vouèrent au soin des malades à Ingolstadt en 1632, à Würtzbourg et à Neisse en 1633, à Burghausen en 1634. A Neubourg (1634), le Jésuite König, ancien confesseur de Tilly, mourut victime de son zèle. Enfin mentionnons le P. Rutgérus Hesselmann, qui, malgré un froid rigoureux et une neige épaisse, parcourut les montagnes de Westerwald, soulageant, consolant les malades, ensevelissant les morts. Il mourut lui-même de la peste le 30 avril 1637. »

[1] De la Ménardière, *Introd. à l'hist. des établ. de charité de Poitiers*, in-8, 1874, Poitiers, p. 26.

[2] Quarré-Reybourbon, *Lille et Béthune. La peste à Lille en 1667*, Lille, 1900, p. 9.

[3] « Plusieurs Jésuites, étrangers aux maisons de Marseille, y viennent par dévouement. L'un d'eux avait quatre-vingts ans, le P. Levert, ancien missionnaire qui avait porté l'Évangile en Égypte, en Perse, en Syrie et jusque dans les Indes » (P. Soullier, *Les Jésuites à Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Avignon, Marseille, 1899, p. 119).

Digitized by Google

milieu des épidémies dépasse peut être tout ce que nous venons de voir [1].

Il s'agit des Capucins. De 1588 à 1639, ils se signalent dans plus de trente villes françaises atteintes par la peste. Les Pères établis à Marseille (1578) méritent bien de la cité par leur dévouement (1580). Lors des épidémies de 1630 et 1639, nouveaux témoignages de charité ; ils succombent presque tous (Fabre, *op. cit.*, I, p. 331, 335). En 1720, ces religieux fournissent nombre de confesseurs ; surtout dans ces lieux d'horreur dont l'abord peut rebuter le zèle le plus vif et le plus ardent. Il en meurt quarante-trois [2].

Au cours de la contagion qui frappe l'Auvergne (1631), la conduite des Capucins est admirable ; vrais disciples des apôtres, écrit Peghoux, ils accourent auprès des habitants de Clermont et des campagnes environnantes [3].

A Montpellier (1629), les Pères Capucins qui désirent se consacrer à ce service s'offrent d'eux-mêmes, les supérieurs choisissent ceux qui leur paraissent les plus capables de remplir d'aussi dangereuses fonctions [4]. Non contents de soigner les malades réunis à l'hôpital de la Santé de Bordeaux (1629-1631), les Capucins visitent les pestiférés isolés ; ils inspectent les domiciles pour le compte du bureau sanitaire [5].

Le Languedoc devient le théâtre de leur activité (1630) ; le nombre de ceux qui contractent la maladie est considérable [6]. La ville de Dunkerque se trouve atteinte par la peste (1666), deux Pères de la Flandre sont signalés à Colbert en raison de leur zèle, le premier meurt, le second tombe malade [7].

L'hôpital *Santa Maria Nuova*, de Florence, ne peut que se louer de l'apostolat de ces Pères (1630), la contagion fait beau-

[1] Le P. Maurice Tolon, prêtre capucin, *Le Capucin charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples et les remèdes propres à cette maladie*, Lyon, 1721, 4e partie, chap. Ier, p. 380.

[2] Bertrand, *Relat. hist. de la peste de Marseille*, 1729, p. 169.

[3] Dr Peghoux, *Sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1835, p. 42.

[4] E. Mouton, *Ranchin*, p. 37.

[5] Gouvea, *Bordeaux. Une épidémie en 1629-1630*, 1884, p. 18.

[6] Lièvre, *Les épidémies à Angoulême aux XVIe et XVIIe siècles*, 1886, p. 58.

[7] Depping, *Correspondance sous le règne de Louis XIV*, t. I, n° 75, p. 795.

Digitized by Google

coup de victimes parmi eux [1]. A cette même époque, les chapelains des paroisses de Modène se trouvent découragés, le bureau de la santé s'adresse aux clercs réguliers, notamment aux Capucins; ils accourent : *Sempre i primi ad accorrere ovunque fosse un dolore da consolare, un sacrificio da compiere* [2].

C'est en Normandie surtout que leur action bienfaisante se montre au XVIIe siècle [3]. Nous trouvons les Capucins à Caen, Rouen, Argentan, Alençon, Mamers, Gisors, Dieppe, etc. Les Rouennais élèvent (vers 1654) un monument aux Pères morts à la suite d'actes de charité. Ce monument consiste en une plaque de marbre appliquée au pied de la croix du cimetière de Saint-Maur, et sur laquelle une inscription en lettres d'or exalte le courage de ces martyrs volontaires [4].

Pour résumer ce chapitre, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à Mgr de Belzunce les paroles enflammées qu'il adresse à son clergé :

« Le temps de peste, dit-il (P. Soullier, *op. cit.*, p. 113), est pour les ministres de l'Église une occasion de victoires et de trophées; tout comme un soldat paraîtrait indigne de l'épée qui ne la voudrait porter au service de son Prince qu'en temps de paix, de même les prêtres passeraient pour des lâches et des mercenaires s'ils ne voulaient confesser et administrer les Sacrements qu'autant que cela ne les incommoderait pas, qu'il n'y aurait rien à risquer pour leur repos, leur santé et leur vie. »

LÉON LALLEMAND,
Correspondant de l'Institut.

[1] *Relazione del contagio stato in Firenze l'anno 1630 e 1633*, in-4, 7-286 ff. MDCXXXIV, cap. v, f. 205-207.

[2] *La peste dell' anno MDCXXX in Modena*, in-8, 52 p. Modena, 1881, p. 30. Le bienheureux Bernard de Coléon, frère lai capucin, se signale lors des pestes de Sicile, 1666-1667 (*Petits Bolland.*, I, p. 337-338).

[3] P. Édouard d'Alençon, capucin, *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du XVIIe siècle*, in-8, 64 p. Paris, 1890.

[4] Cette plaque disparut en 1736. P. Édouard, *op. cit.*, p. 43.

Digitized by Google

LES

BRIGANDAGES MARITIMES

DE L'ANGLETERRE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

D'après les Archives nationales et des documents inédits [1]

En cette époque où, pour employer l'expression courante, une « entente cordiale » régit les rapports franco-britanniques, où l'on entend encore les échos des enthousiastes réceptions de Cowes et de Portsmouth, il semble que l'on soit mal venu à accoler le vilain mot de « brigandage » au nom de la puissante Angleterre. Mais l'incident mal éclairci de Hull a lui-même appelé l'attention sur la susceptibilité de nos voisins en ce qui touche aux choses de la mer. Pour un pêcheur tué et quelques barques bousculées, que de lamentations! quel bruit! quelle colère de tout un peuple! A entendre ces plaintes nationales, à suivre le long échange des notes diplomatiques, certains contemporains à l'âme simple ont pu penser que, pour être aussi chatouilleuse sur la police de ses rivages, l'Angleterre doit avoir un passé indéfiniment respectueux des neutralités, une histoire vierge de toute atteinte à la liberté des océans.

Disons-le tout de suite : rares sont les honnêtes mais naïfs humains auxquels nous faisons allusion plus haut. La réalité, on le sait, est tout autre. Que l'on parcoure les annales de l'histoire, et l'on restera convaincu de ce fait que, les années succé-

[1] Principales abréviations employées dans les renvois : A. M., archives de l'ancienne marine ; G., garde de la marine ; E., enseigne de vaisseau ; L., lieutenant de vaisseau ; C., capitaine de vaisseau ; C. E., chef d'escadre ; C. A., contre-amiral ; L. G., lieutenant général des armées navales ; V. A., vice-amiral.

Digitized by Google

dant aux années, les hommes et les gouvernements ayant changé, seuls les procédés d'outre-Manche sont restés immuables pour une application rigoureuse de cette maxime gravée au cœur de tout bon fils d'Albion et ayant pour lui force d'axiome : « La mer aux Anglais. »

I.

Vieille jalousie anglaise. — Les légendes de l'histoire. — Abandon de notre marine militaire dans la première partie du règne de Louis XV. — Efforts méritoires de Maurepas.

De tout temps jalouse de la maitrise des océans, l'Angleterre s'était constamment opposée au développement des marines voisines, et le commandeur de Valençay, battant par deux fois la flotte anglaise au siège de la Rochelle, avait porté un rude coup à la fierté britannique, exaltée par le souvenir vivace de l'éclatante victoire sur l'invincible Armada. Sous Louis XIV, on avait vu les vaisseaux français et hollandais sillonner les mers, barrant souvent la route avec succès aux marins de la Grande-Bretagne. Hélas! avec le soleil du grand roi s'affaibliront aussi les puissances maritimes jusque-là rivales de celle d'outre-Manche. La marine de l'Espagne, jadis redoutable, ne compte plus; Ruyter et Tromp sont morts; Duquesne comme Tourville n'ont vu que l'aurore du XVIIIe siècle. En 1704, Toulouse et d'Estrées ont triomphé à Malaga. Victoire chèrement achetée, car elle a coûté la vie à la fleur de nos marins : les Relingue, les Gabaret, les Belle-Isle, les Évrard et le bailli de Lorraine. Journée glorieuse mais sans lendemain, elle a clos pour bien des années la série de nos succès sur mer, pour le plus grand avantage de l'Angleterre qui, au contraire, voit se lever pour elle l'ère des longues revanches.

On connait ces miroirs qui reflètent, en les défigurant de diverses manières, les personnes qui s'y contemplent. Devant l'histoire, les personnages et les événements eux-mêmes subissent parfois des déformations analogues. Ainsi est-il arrivé pour certains des hommes et des choses du temps de Louis XV.

De ce que le successeur du Roi-Soleil ait déplorablement gouverné, il ne s'ensuit pas nécessairement que tout, sous son règne, doive être couvert d'opprobre. Si, par exemple, nous con-

Digitized by Google

sidérons Maurepas, nous ne le voyons que sous un mauvais jour. Il subit cruellement le lamentable renom de l'époque. Bien qu'épargné relativement par les dents mordantes de Saint-Simon et de Le Moufle d'Angerville [1], Maurepas ne rappelle en effet que l'incarnation de l'incapacité unie à la frivolité. Marmontel ne nous a-t-il pas montré le personnage comme « ayant peut-être assez sincèrement la volonté du bien public, lorsqu'il le pouvait procurer sans risque pour lui-même; aimant ses aises et son repos, et évitant tout ce qui pouvait attrister ses soupers et inquiéter son sommeil ? » Par ailleurs, la marquise de Créquy a dit du même ministre : « C'était l'incapacité dans l'arrogance, et la fatuité dans la décrépitude. » Ces portraits peu flatteurs d'un Maurepas âgé de soixante-quinze ans ont suffi pour faire au petit-fils de Pontchartrain une réputation imméritée. De même que tout Français qui se respecte ne connaît de Louis XV que des favorites et des orgies, et oublie que le roi de France montra un courage incontesté à Fontenoy et eut à certains égards le sentiment de la grandeur de son pays, ainsi que le prouve la révélation de cette curieuse correspondance à laquelle on a donné le nom de « Secret du Roi, » de même la postérité a oublié le secrétaire d'État qui, de 1726 à 1749, consacra son intelligence, son énergie et les meilleures années de sa vie à tenter le relèvement de notre marine. De cet homme, il ne nous est resté que le souvenir du « vieux et futile Maurepas. » Le ministre actif, l'administrateur zélé du règne de Louis XV ont disparu derrière l'aimable mais légère silhouette du vieillard qui ne se montra à Louis XVI que comme un courtisan débauché, un bel esprit faiseur d'épigrammes [2].

De même, qu'on en vienne à évoquer l'histoire navale de la France d'alors, on se rappellera assurément l' « unique vaisseau de guerre » qui, selon Voltaire [3], constituait notre flotte de 1748; puis deux noms aussitôt apparaîtront aux yeux du plus

[1] *La vie privée de Louis XV*, par Le Moufle d'Angerville.

[2] Bien entendu, nous ne prétendons point faire ici une apologie de Maurepas, ni même l'absoudre des fautes qu'au cours de sa longue carrière d'homme d'État il a certainement commises, ne serait-ce qu'en acceptant à l'avènement de Louis XVI un fardeau trop lourd pour ses vieilles épaules. Notre seule intention est d'établir que Maurepas valut mieux que la moyenne des ministres de son époque et que, tous comptes faits, il a été frappé d'une injuste réprobation.

[3] *Précis du siècle de Louis XV*, par Voltaire.

Digitized by Google

grand nombre : *Conflans*, *Bataille des cardinaux*. Ineptie et désastre! Le dernier mot aura été dit sur les marins et la marine de Louis XV.

Pour nous, nous aurons le courage de le proclamer : c'est une légende que l'incapacité de Maurepas. Légende encore que le néant de la marine française sous Louis XV.

A la mort du Roi-Soleil, la succession transmise au Régent était, en ce qui concerne la marine, particulièrement difficile. Les misères de la dernière guerre avaient durement éprouvé notre flotte.

De la reconstitution de cette armée navale qui, au temps de Colbert et de Seignelay, fut une des splendeurs du royaume, personne en France ne se préoccupait-il donc?

Si notre matériel avait pour ainsi dire disparu, si des chefs comme Villette [1], Pointis, Ducasse et Châteaurenault n'étaient plus, il nous restait encore des marins expérimentés. Les noms du comte de Toulouse, de Coëtlogon, de Champigny, de Chavagnac et de Duguay-Trouin se recommandaient à tous. Qui mieux que ces compagnons d'armes des Duquesne et des Tourville pouvait tenter la restauration de la marine française? A cette grande œuvre, leur capacité professionnelle et leur dévouement étaient acquis. Mais toutes ces bonnes volontés devaient être en partie inutiles. Et d'abord, devant un fait brutal : le manque de fonds. En 1716, les allocations pécuniaires étaient réduites à huit millions [2]. Notoirement insuffisantes jusque-là, on venait de les diminuer de moitié.

La pénurie financière n'était pas le seul motif de l'abandon dans lequel allait être plongée notre marine. Une autre raison, la principale peut-être, est celle qu'énoncera tout au long Maurepas, en 1745, dans des *Réflexions sur le commerce et la marine* : « Parmi les motifs qui ont pu porter à réduire ainsi la marine, j'ai reconnu que l'économie y avait beaucoup moins de part que le système politique que l'on s'était formé pendant la Régence de ne point donner de jalousie aux puissances maritimes, surtout à la Grande-Bretagne [3]. » La politique extérieure

[1] Villette se couvrit de gloire à Malaga, où il commandait l'avant-garde. — Mort en 1707, il a laissé des mémoires instructifs.
[2] A. M. *État sommaire des archives de la marine.*
[3] A. M. G 127.

Digitized by Google

inaugurée par le Régent, ou plutôt par son mauvais génie, l'abbé Dubois, voilà en effet la vraie cause de l'état lamentable où devait se débattre pendant longtemps la marine de France.

Saint-Simon, dans ses Mémoires, a justement dépeint le honteux système de l'indigne cardinal, et les pages qu'il a consacrées à « ce fripon livré à tout mensonge et à tout intérêt » sont toutes frappées au coin du bon sens. « Se conduire avec elle (l'Angleterre) honnêtement et sans bassesse, et intérieurement la considérer toujours comme une ennemie naturelle ; porter toute son application à relever la marine et à la mettre peu à peu en état de se faire considérer à la mer et non l'abandonner à l'Angleterre ; exciter l'Espagne au même soin et au même empressement d'avoir une bonne marine et se mettre conjointement en état de ne plus recevoir de loi de l'Angleterre : c'était là le vrai, le grand, le solide intérêt de la France. Malheureusement, ce n'était pas celui de l'abbé Dubois [1]. » Rien mieux que ces citations ne peut étaler l'infamie du misérable dont la honte a rejailli sur toute son époque. Le duc d'Orléans est par Dubois aveuglément soumis en tout et partout à l'Angleterre. En 1718, on apprend au Régent que le commodore Byng a, sur l'ordre de son gouvernement, attaqué et détruit à Passaro la flotte espagnole (12 août). Cela ne cause aucune peine au duc, et, quand on lui fait remarquer que c'est une abominable violation du droit des gens, l'Angleterre étant alors en paix avec l'Espagne [2], il répond que c'est une habitude anglaise! Ce en quoi il a grandement raison. Dix-huit ans auparavant, le 20 juillet 1700, l'amiral Rook n'a-t-il pas, alors que son gouvernement est en paix avec le Danemark, canonné la flotte de ce pays sous le château de Copenhague ? Et, plus récemment, en 1715, l'Angleterre n'a-t-elle pas agi de même envers la Suède, en s'emparant des duchés de Brême et de Verden ? Et voici qu'en 1719, on voit un capitaine français, Cilly, qui brûle au Passage les premiers vaisseaux de la flotte qu'Albéroni a tenté de restaurer. Ce coup fait exulter le roi George et Dubois manifeste une joie odieuse. Oui, le Régent et Dubois ont bien servi l'Angleterre. La marine du Roi Catholique ne renaîtra plus; on laissera tomber la

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. X. Édition Hachette, 1856.
[2] La guerre entre l'Angleterre et l'Espagne ne fut déclarée qu'en février 1719.

Digitized by Google

nôtre pour ôter toute jalousie à la Grande-Bretagne, qui pourra se saisir de tout le commerce et s'établir à son aise sous toutes les latitudes. Quelques années ont suffi pour nous abaisser au profit de l'Angleterre et faire arriver cette nation à un résultat tel qu'elle n'aurait jamais osé l'espérer. Et certes, l'on est d'accord avec Saint-Simon quand il écrit : « Dubois mort ne laissa de regrets qu'à l'Angleterre. »

La disparition de Dubois était pour la France un soulagement; point le salut espéré. Car le successeur de Dubois et du Régent fut un homme qu'on eût dit « fait exprès pour la fortune de l'Angleterre. » Mené aveuglément par la marquise de Prie, « cette Médée, » le duc de Bourbon devait suivre trop fidèlement la voie tracée par le néfaste cardinal. En 1724 et 1725, le comte de Toulouse, amiral de France, et son secrétaire des commandements, Valincourt, « homme fort d'honneur et de beaucoup d'esprit [1], » avaient lu au conseil de régence et au conseil de marine des rapports où étaient exposés avec une admirable netteté la nécessité pour notre pays d'avoir une marine militaire et les moyens de la restaurer [2]. Ces éloquentes paroles ne furent pas entendues par l'indigne descendant du grand Condé.

« Monsieur le duc » disgracié, on put croire que la France allait enfin secouer le joug anglais et sortir de son inaction maritime. Le cardinal de Fleury, qui devait, malgré son âge avancé, tenir durant dix-sept ans les rênes du gouvernement, était peut-être l'homme le plus honnête du royaume; mais son désintéressement, son esprit d'économie confinant à l'avarice, et aussi son aveuglement et son infatuation politique allaient enrayer encore les tentatives de relèvement de notre armée navale. Dès l'arrivée de Fleury au pouvoir, le zélé Valincourt avait rédigé à son intention un mémoire où il indiquait en parallèle les états des marines de l'Angleterre et de la France, puis il faisait toucher du doigt l'urgente nécessité pour notre pays de se préoccuper des choses de la mer. Il montrait « notre marine détruite, pas un vaisseau à mettre à la mer, les côtes exposées, les ports ruinés faute de réparations [3]. » Hélas! pas plus que chez le duc de Bourbon, ces plaintes si

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. X. Édition Hachette, 1856.
[2] Voir les *Mémoires de Villette*. Avant-propos. Édition Monmerqué.
[3] Id.

Digitized by Google

justes et si patriotiques ne trouveront d'écho chez le vieux cardinal, jouet des ministres britanniques. A Saint-Simon qui, souvent, se hasarde à lui parler de commerce, de marine et de cet abandon aux Anglais, Fleury répond : « Vous n'y êtes pas. Horace Walpole est mon ami personnel. Il a toute confiance en moi. Son frère a la même confiance. Il faut laisser dire que je m'abandonne à eux, et moi je vous dis que je les gouverne et que je fais de l'Angleterre tout ce que je veux [1]. » Maurepas, secrétaire d'État de la marine, n'est pas plus écouté, et le petit-fils de Pontchartrain nous a transmis ses doléances dans des rapports qui, à eux seuls, devraient réhabiliter sa mémoire [2]. Il y fit preuve, en effet, d'un jugement sain et d'une bonne volonté méritoire. Notons en passant que les efforts de Maurepas ne furent cependant pas stériles en tous points. Eu égard aux circonstances, on peut même dire qu'il réussit à demi dans sa lourde tâche, car si pour bien des causes il lui fut impossible de restaurer la marine française, du moins, tout en donnant le jour à des missions scientifiques et en fondant d'utiles institutions [3], il opéra d'heureuses réformes [4], et, avec les faibles ressources dont il disposait, il sut en somme empêcher la ruine totale de notre flotte.

II.

Notre prospérité commerciale augmente l'animosité des Anglais contre nous. — Premiers actes d'hostilité en pleine paix. — Propositions du chevalier d'Épinay. — Les Anglais déclarent la guerre à l'Espagne et inaugurent le système des méprises. — Procédés britanniques à Toulon et aux Iles du Vent.

Un des faits de l'histoire les plus étranges et dont l'affirmation, si elle n'était corroborée par d'irréfutables documents, semble-

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. X. Édition Hachette, 1856.

[2] A. M. G 127.

[3] Missions scientifiques de La Condamine (1733), de Maupertuis (1736). Création d'une école de constructions navales à Paris, en 1741.

[4] En 1728, des modifications aux vieilles ordonnances de Colbert favorisent les inscrits maritimes ; en 1738, il fait commencer des travaux importants dans les ports de Brest et de Toulon ; en 1739, il réunit en une seule inspection les deux administrations de la marine du Levant et de la marine du Ponant ; en 1748, il abolit le corps suranné des galères, etc.

Digitized by Google

rait paradoxale, est de constater que, précisément pendant la première moitié du règne de Louis XV, au cours de ministères si fatals à notre marine de guerre, notre commerce maritime, favorisé par les créations de Law, avait pris un essor jusque-là inconnu. Nos ports marchands ainsi que nos colonies jouissaient d'une prospérité extraordinaire. Cette richesse commerciale avait porté au paroxysme la jalousie de l'Angleterre; aussi, qu'un prétexte de rupture avec nos voisins d'outre-Manche vînt à éclater, l'on verrait ce que coûterait à notre pays l'abandon d'une marine militaire nécessaire à la protection des convois et des établissements coloniaux.

Un jeune Vaudois, César de Saussure, qui séjourna en Angleterre de 1725 à 1729, a laissé de son voyage une relation [1] où sont multipliées les preuves les plus flagrantes de l'animosité des Anglais contre nous. Quand deux insulaires, *gentlemen* ou portefaix, se querellent, ils se traitent mutuellement de *French dog !* « Chien de Français ! » C'est l'insulte courante en terre britannique. Cet exemple pris dans le récit d'un ardent admirateur des Anglais nous dispensera d'en dire plus long sur les sentiments intimes de nos voisins au plus fort d'une politique franco-britannique à outrance. Ceci, pensera-t-on, est du domaine particulier et ne peut altérer en rien l'amitié des deux peuples. Car, *officiellement*, nous sommes en effet en paix avec l'Angleterre. Mais, quelle paix trompeuse ! Comme on l'a très bien dit, l'avènement de Louis XV a marqué le début d'une seconde guerre de Cent ans qui ne prendra fin qu'en 1815, et dont l'enjeu est pour nos rivaux l'entière domination des mers et la ruine complète de nos colonies [2].

Dès l'année 1721, nous voyons les Anglais perpétrer en pleine paix des actes odieux d'hostilité. Au mépris de tous les traités, ils font flotter leur pavillon sur notre possession de la Martinique. Cela dure quelques mois, jusqu'à ce que le gouverneur des Iles du Vent, Champigny de Noroy, ait pu organiser avec ses faibles ressources une véritable expédition pour expulser les envahisseurs. En 1725, le gouverneur de Pondichéry avait été, lui aussi, obligé de faire parler la poudre. Sans son énergie,

[1] Ce manuscrit, longtemps inédit, a été publié récemment sous le titre de *Lettres et voyages de M. César de Saussure.*

[2] *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, par Lavisse et Rambaud.

Digitized by Google

nos amis les Anglais nous chassaient de la côte du Malabar. Les Mémoires du chevalier de la Farelle, chef de l'expédition, sont instructifs à ce sujet [1]. Deux ans après, des plaintes réitérées partent de l'Amérique du nord. M. de Beauharnais, gouverneur du Canada, a déjà protesté inutilement contre l'établissement des Anglais sur le lac Ontario. Maintenant, il avise le cabinet de Versailles de l'audace croissante de « ces vilains amis » qui poursuivent et visitent nos navires marchands dans le golfe du Saint-Laurent. Fleury ne répond même pas à Beauharnais [2]. Pauvre colonie française du Canada ! Oubliée par la métropole et bloquée de fait depuis le traité d'Utrecht, ne semble-t-elle pas déjà vouée à un perpétuel et lamentable abandon par ceux qui ont mission de la protéger ? C'est ensuite, dans la mer Rouge, à Moka, qu'il nous faut, en 1737, résoudre, à coups de canon, les difficultés suscitées par les chefs arabes à l'instigation du cabinet britannique [3]. Les écrits du temps notent fréquemment les agissements de l'Angleterre pour faire échouer nos entreprises, soit contre les Russes dans la Baltique, soit dans la Méditerranée, au Maroc et jusque devant les corsaires barbaresques. Et, à propos de pirates algériens, remarquons en passant que, sans doute, c'était encore là « une habitude anglaise. » Ainsi, en 1726, on avait vu les vaisseaux britanniques aider les galères musulmanes à capturer des convois hollandais.

D'après ce qui précède, ne pouvait-on pressentir les extrémités auxquelles se livreraient nos amis d'outre-Manche en cas de relâchement de l'alliance si chère aux cœurs de Dubois, de « Monsieur le duc » et du cardinal de Fleury ?

Si Fleury et son prédécesseur ont affaibli à plaisir notre marine, ils n'ont pu détruire son âme. Les cadres existent encore, et dans les états-majors se sont conservés vivaces les souvenirs de la grande époque des Jean Bart, des Duquesne et des Tourville. Le délaissement de nos flottes et les procédés anglais auront même ce bon côté de fortifier la fibre patriotique et d'affiner la perspicacité d'un corps qui « voit avec désolation monter la puissance maritime de la jalouse nation pendant que la

[1] *Mémoires du chevalier de La Farelle sur la prise de Mahé*, par E. Lennel de La Farelle.
[2] A. M. B[4] 299.
[3] *Relation de l'expédition de Moka en l'année 1737*, par l'abbé Desfontaines.

Digitized by Google

nôtre disparaît [1]. » On voit alors éclore une foule de mémoires « destinés pour le ministère. » Ils réclament unanimement la restauration de la marine de guerre, l'alliance avec l'Espagne et le débarquement des Stuarts en Angleterre, « cette nation orgueilleuse...., cette superbe Carthage...., cette rivale et implacable ennemie...., cette hydre formidable [2].... »

Le plus complet, et aussi le plus intéressant de ces documents, est celui qui est intitulé : *Mémoire sur les moyens de faire la guerre à l'Angleterre* [3]. Daté du 28 octobre 1734, il est anonyme. Selon toutes probabilités [4], on peut cependant l'attribuer au chevalier d'Épinay [5], qui l'aurait rédigé à l'instigation du comte de Toulouse, au moment où celui-ci résignait ses fonctions d'amiral de France [6]. Nous ne pensons pas sortir du cadre de cette étude en citant ici plusieurs lignes suggestives de ce mémoire. Voici ce qu'y dit d'Épinay de la puissance britannique à son époque : « L'Angleterre n'a jamais paru plus puissante qu'elle le paraît; son commerce est plus étendu qu'il ne l'a jamais été; ses peuples jouissent abondamment de toutes sortes de biens; l'argent, au moyen de la circulation que le ministre a grand soin d'y entretenir, y est extrêmement commun et a un intérest au-dessous du médiocre. A ne considérer l'Angleterre que dans ce point de vue, c'est la puissance la plus formidable pour nous qu'il y ait en Europe. Mais quand on voudra examiner avec des yeux bien clairvoyants tous ces beaux dehors, on en découvrira aisément la faiblesse. C'est la statue de Nabuchodonosor; la tête est d'or, tandis que les pieds sont de terre; aussi rien n'est plus aisé que la détruire. » N'est-il pas curieux de rapprocher ces aperçus d'un bon Français de 1734 des appréciations formulées au début du xxe siècle dans le livre retentissant d'un de nos compatriotes [7]? La « statue de Nabuchodo-

[1] A. M. B^4 41.
[2] A. M. B^4 299, B^4 300.
[3] A. M. B^4 300.
[4] Dans des rapports d'inspection, d'Orvilliers, d'Estaing et Guichen rappellent parfois le mémoire rédigé par le chevalier d'Épinay sous le ministère Fleury.
[5] Le chevalier, puis marquis d'Épinay-Beaugroult devint chef d'escadre en 1745 et lieutenant général en 1751. A. M. C^1 166. C'est le même d'Épinay qui se distingua au combat du cap Tiburon, le 18 janvier 1741.
[6] En 1734, le comte de Toulouse cède le titre d'amiral de France à son fils, le duc de Penthièvre.
[7] *A quoi tient la supériorité des Français sur les Anglo-Saxons* ? par Anold.

Digitized by Google

nosor » du chevalier d'Épinay ne ressemble-t-elle pas trait pour trait au « colosse aux pieds d'argile » d'Anold? L'Angleterre est, il faut le reconnaître, une nation particulièrement prédestinée. Aux heures qui semblent les plus critiques de son histoire, elle voit sa puissance et son prestige s'accroître par le fait même — générosité, indifférence ou lassitude — des peuples les plus intéressés à son abaissement.

Ne laissons pas de côté le mémoire du chevalier d'Épinay sans noter un des moyens d'action préconisés par l'auteur. Il y insiste sur les récompenses à accorder à nos corsaires, et, cette guerre de course, il la désire complète, implacable. Les corsaires y auront en pleine propriété « toutes les prises qu'ils feront en mer ou dans les ports, rades ou rivières des ennemis. Ils recevront cent livres de gratification pour chaque prisonnier, homme, femme ou enfant, qu'ils feront en Angleterre, Écosse ou Irlande, Sa Majesté se réservant de les gratifier plus considérablement s'ils y brûlaient des villes, bourgs ou villages. » Pour justifier ses propositions incendiaires, d'Épinay s'empresse d'ajouter qu' « on ne doit pas avoir de scrupules de faire la guerre de cette façon. Les Anglais n'en ont point eu. » Il disait vrai. Pendant la guerre de succession d'Espagne, les corsaires britanniques ne s'étaient pas privés d'incendier nos villages et d'enlever femmes et enfants sur les côtes armoricaines. Ces razzias n'avaient pris fin que le 10 mai 1712, date d'un piteux échec des Anglais dans le petit fort de Camaret, d'où quelques milices venues de Brest avaient suffi pour les chasser.

Les lignes que nous avons extraites du long mémoire de d'Épinay ne paraîtront pas superflues. Elles montrent clairement les sentiments qui animaient, non sans raison, nos marins contre les Anglais.

Comme nous l'avons dit plus haut, rien ne devait tirer Fleury de son inconcevable aveuglement. En 1739, nous reprenons cependant un peu d'espoir. L'Angleterre ayant déclaré la guerre à l'Espagne, le cardinal vient, sur les instances de Maurepas, de prescrire l'armement de deux escadres à Brest et à Toulon. Allons-nous donc saisir l'occasion de secouer le joug britannique? Non; si Fleury a autorisé l'appareillage de quelques vaisseaux, c'est à son corps défendant, pour calmer les plaintes multipliées des armateurs. Ceux-ci en sont à redouter la ruine.

Digitized by Google

Les corsaires anglais flibustent en effet dans tous les parages et profitent de la rupture avec l'Espagne pour courir sus à nos navires marchands. Pour ces écumeurs des mers, la confusion entre les pavillons de France et d'Espagne est devenue une habitude. Étant en croisière aux Iles du Vent avec la frégate la *Néréide*, M. de Macnémara découvre un jour un corsaire anglais plus impudent que les autres. Confiant dans ses dix canons et ses huit pierriers, celui-ci donne dans les eaux françaises la chasse à toutes les voiles et fait la contrebande. Il refuse de répondre à la *Néréide* et de se laisser visiter, et il accueille par une volée de son artillerie les chaloupes que Macnémara a confiées au jeune Guichen pour reconnaître ce pirate. Ce n'est qu'au bout d'une heure de combat que l'on put se rendre maître du corsaire anglais [1].

Nos singuliers amis ne s'en tiendront pas là et ils auront bientôt l'audace d'amariner nos bâtiments de guerre. Au mois d'octobre 1740, le gouverneur des Iles du Vent, M. de Larnage, rend compte de la prise, par le travers du cap Tiburon, du garde-côtes la *Tempête* [2]. Les parages des Antilles sont le théâtre favori des exploits anglais. Bientôt l'on apprend l'enlèvement de la corvette la *Fée*, dans les eaux de la Martinique (décembre 1740) [3]. La Grande-Bretagne venait d'inaugurer cyniquement son système des « méprises. » Ce système que toutes les nations civilisées ont, en temps utile, flétri des épithètes de « brigandages » et de « pirateries, » nos voisins d'outre-Manche devaient le poursuivre et l'appliquer rigoureusement durant le XVIIIe siècle, justifiant ainsi le dicton bien connu de nos marins de l'ancien régime : *Foi britannique, foi punique.*

Il serait long et fastidieux d'examiner une à une les nombreuses agressions commises à notre égard par les Anglais pendant les années précédant la rupture de 1744. D'après les rapports de nos gouverneurs coloniaux, on est fondé à croire que, de 1740 à la déclaration de guerre (15 mars 1744), près d'une centaine de nos navires avaient été enlevés sur toutes les mers. Au hasard de ces « méprises, » nous ne prendrons que les exemples les plus ty-

[1] Guichen, alors enseigne de vaisseau, fut grièvement blessé à la jambe dans ce combat. A. M., dossier Guichen.
[2] A. M. B^4 50.
[3] Id.

Digitized by Google

piques. Aussi bien ces épisodes montreront-ils que, malgré l'infériorité des escadres françaises, nos marins savaient, quand ils y étaient obligés, soutenir l'honneur du pavillon.

Le 18 janvier 1741, la division du chevalier d'Épinay, croisant sur les côtes de Saint-Domingue, rencontre à hauteur du cap Tiburon une escadre britannique de six vaisseaux. « D'où venez-vous ? Où allez-vous ? » demandent brutalement les Anglais, qui, sans attendre de réponse, ouvrent le feu. Mais d'Épinay ne se laissera pas enlever sans résistance. S'il faut qu'il succombe dans un combat inégal de quatre contre six [1], du moins fera-t-il payer cher à ses agresseurs leur perfidie. Il riposte de tous ses canons. Accablés par un feu épouvantable, en moins d'une heure ses navires ont leur coque criblée de boulets; nous comptons déjà une centaine de tués et un nombre double de blessés. A ce moment critique, d'Épinay voit l'escadre anglaise rompre le combat et s'éloigner. Sans doute, nos adversaires ne s'attendaient pas à une telle défense. Le lendemain, les vaisseaux britanniques manœuvrent sous le vent, à petite distance. En dépit de ses pertes et de ses avaries, le chevalier d'Épinay est résolu à soutenir un nouveau combat. Et quel n'est pas son étonnement quand il reçoit un officier anglais lui apportant les excuses de son amiral pour la « méprise » de la veille ! On l'a pris, paraît-il, pour un Espagnol. « Je suis prêt à recommencer sur de nouveaux frais, » répond simplement l'intrépide d'Épinay [2]. Détail qui ne manque pas de piquant. En arrivant aux Cayes, sa destination, d'Épinay apprend la perte récente en ces parages d'une frégate anglaise. L'équipage a été sauvé par l'escadre du comte de Roquefeuil [3] et sera peu de temps après ramené en Angleterre par la *Méduse* [4].

Dans le courant de la même année, un épisode analogue se déroulait dans les eaux du cap Spartel. Le 5 août, pendant la

[1] La division française comprenait trois vaisseaux et une frégate : *Ardent*, 64 c.; *Mercure*, 50 c.; *Diamant*, 50 c.; *Parfaite*, 44 c.

[2] A. M. B^4 50.

[3] C. E. 1728, L. G. 1741. Le vieux comte de Roquefeuil mourut en mer comme commandant en chef, le 8 mars 1741, sur le *Superbe*, au retour d'une tentative de débarquement en Angleterre. A. M. B^4 56. Il laissait dans la marine deux fils qui devinrent officiers généraux. L'aîné de ces fils avait pris part au combat du chevalier d'Épinay comme enseigne à bord du *Diamant*.

[4] Lors du rapatriement des naufragés anglais, la *Méduse* était commandée par le chevalier de La Villéon. Guichen était second. Dossier Guichen.

Digitized by Google

nuit, l'amiral anglais Barclay assaille avec son escadre de cinq vaisseaux les trois unités [1] du chevalier de Caylus [2]. Après une canonnade de deux heures [3], Barclay fait dire qu'il regrette son erreur. Simple malentendu. Il a cru rencontrer une flotte espagnole ! Caylus n'est pas seulement un vaillant marin ; c'est aussi, par tradition familiale [4], un homme d'infiniment d'esprit. Il transmet à l'amiral anglais ses sincères remerciements. « Cette méprise aura un peu exercé ses jeunes gens [5]. »

Au mois de février 1742 arrivaient en France des rapports de La Bourdonnais. Le 4 décembre précédent, il avait enfin pu délivrer Mahé bloqué depuis deux ans environ par les indigènes, ostensiblement secourus par les Anglais [6].

Plusieurs semaines après, le 27 avril, c'était l'amiral Mathews qui s'établissait en face de Toulon avec vingt-huit vaisseaux et qui, sous prétexte d'immobiliser la flotte espagnole de Navarro, y bloquait en réalité l'escadre de de Court. Mathews croisait dans les eaux françaises, mouillait aux iles d'Hyères et donnait la chasse à nos bâtiments de commerce [7]. Cet invraisemblable blocus ne devait prendre fin que le 22 février 1744 [8]. En pleine paix, il avait donc duré près de deux ans !

Entre temps, l'amiral Mathews avait fait détruire par le capitaine Norris, dans le port même de Saint-Tropez, cinq navires espagnols portant pavillon français (avril 1742) ; puis le commodore Rowley, avec huit vaisseaux, avait amariné dans les eaux toulonnaises plusieurs de nos navires marchands (mai 1742). De son côté, un autre subordonné de Mathews, le commodore Martin, s'était embossé devant Naples, dont le roi ne s'était pas encore déclaré. Il avait reçu à son bord l'envoyé de don Carlos et l'avait incontinent fait accrocher au grand mât, disant qu' « il

[1] Deux vaisseaux et une frégate : *Borée*, 64 c. ; *Aquilon*, 50 c. ; *Flore*, 30 c.

[2] De l'ordre de Malte. Il devint C. E. en 1746 et mourut en 1750, comme gouverneur des Iles Sous le Vent.

[3] Dès la première décharge, d'Osères de Pardailhan, ancien gouverneur du duc de Penthièvre et commandant de l'*Aquilon*, avait été tué. A. M. B[4] 50.

[4] Il était neveu de Marthe-Marguerite de Villette, marquise de Caylus, nièce de Mme de Maintenon.

[5] A. M. B[4] 50.

[6] A. M. B[4] 299.

[7] A. M. B[4] 56.

[8] Cette date du 22 février 1744 est celle de la bataille de Toulon. La déclaration officielle de guerre n'est que du 15 mars.

Digitized by Google

ne se met pas en peine que l'Angleterre soit ou non en paix avec le roi de Naples, et que si, dans les deux heures, le roi n'a pas souscrit à toutes les conditions qu'il est chargé de lui présenter, il ouvre le feu et brûle la ville. » C'est ainsi que le roi de Naples se déclara contre l'Espagne (4 août 1742).

En juillet 1743, on entend à la cathédrale de Saint-Paul les accents d'un *Te Deum* chanté en l'honneur de la victoire remportée sur les Français à Dettingen (27 juin). Les peuples anglais et français sont en paix. Il est vrai qu'Horace Walpole écrit avec exactitude : « Nous avons le nom de guerre avec l'Espagne sans la chose, et nous avons la guerre avec la France sans le nom. »

La déclaration officielle de la guerre entre l'Angleterre et la France ne fut publiée à la Martinique que le 25 mai (1744). Le 24 de ce mois, un navire marchand de Marseille, le *Bien-Aimé*, est pris à huit lieues de cette île par les vaisseaux anglais *Severn* (capitaine Britchard) et *Volich* (capitaine Habert). Les capitaines anglais reconnaissent que « la guerre n'est pas déclarée, mais ils ont des ordres de conduire tous les bâtiments rencontrés à Antigues afin de les visiter, pour voir s'ils ne sont pas masqués pour porter des marchandises aux Espagnols [1]. »

Par lettre du 1er juin, M. de Champigny, gouverneur des Iles du Vent, réclame au chef d'escadre Knowles, commandant à Antigues, « la liberté des nombreux bâtiments français pris dans ces parages avant déclaration de guerre. » Il rappelle à son collègue anglais que « le roi de France a donné ordre de relâcher les prises anglaises faites aux mêmes époques. » Mais Knowles se dérobe et ose ajouter « qu'ayant trouvé à bord d'un des navires français saisis des balles mâchées, ce qui est contre les lois des nations et règles de la guerre, il prie M. de Champigny d'y mettre ordre, sinon il ordonnera aux vaisseaux sous son commandement de ne point faire de quartier [2]. »

Tels furent, à la veille de la rupture de 1744, les procédés de l'Angleterre. Les chancelleries de l'époque se servirent à ce sujet d'une métaphore indulgente. Elles se contentèrent du qualificatif de « peu amicaux [3] » pour des actes que chacun nom-

[1] A. M. B[4] 46.
[2] Knowles à Champigny, 16 juin 1744. A. M. B[4] 46.
[3] *La vie privée de Louis XV.*

Digitized by Google

mait *in petto* « brigandages. » Toujours prudents, les hommes d'État évitaient d'exciter les susceptibilités de l'Angleterre. Sans doute, celle-ci, satisfaite par d'avantageux traités, se garderait-elle de retomber dans les erreurs de quelques années. En quoi les diplomates se trompaient. L'avenir devait montrer que nos voisins avaient pris goût à un système en somme lucratif, et nous verrons bientôt les sujets du roi George commettre sur une échelle autrement vaste des agressions du même genre.

Comte Marc Le Bègue de Germiny.

(A suivre.)

Digitized by Google

GRIMM

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

« Les trois quarts de ma vie avaient été tellement heureux que si j'avais fini à propos il aurait fallu me compter au nombre des hommes les plus favorisés. Mais le dernier quart si cruellement pénible devait se terminer par un coup mortel et qui m'a trouvé sans défense [1]. »

Ces quelques lignes écrites par Grimm, en 1797, peu après la mort de sa protectrice Catherine II, résument parfaitement l'existence du célèbre écrivain. A juste titre, il s'y félicite d'abord de ses longues années de bonheur. Fut-il jamais, en effet, plus singulière fortune que celle de ce petit étudiant de Leipzig, de ce « nigaud d'Allemagne, » qui, débarqué à Paris en 1748, avec la modeste qualité de précepteur du jeune comte de Schœnberg, sut bientôt devenir l'un des arbitres incontestés du goût littéraire et des élégances artistiques de cette capitale, d'où pendant près de quarante ans il devait quotidiennement envoyer la bonne parole aux cours étrangères du nord? Fortune justifiée sans doute par de solides mérites, mais fruit en même temps de cette volonté tenace, qui, selon le mot de Balzac, « peut et doit être un sujet d'orgueil bien plus que le talent. » Que, dès sa venue en France, Grimm ait caressé le projet d'unir, comme il le dit, « les grâces et le goût français au génie

[1] « Mémoire historique sur l'origine et les suites de mon attachement pour l'impératrice Catherine II jusqu'au décès de Sa Majesté impériale » (1797), publié dans la *Correspondance* de Grimm, édition Tourneux, t. I.

Digitized by Google

allemand, » c'est un mot d'homme « arrivé. » Une chose est certaine : il débarqua à Paris avec l'idée bien arrêtée de s'y faire sa place, et il se la fit. « Ce Grimm est un garçon d'esprit, disait plus tard de lui Frédéric II, et qui s'est bien formé à Paris. » Il ne se contenta pas de s'y former, il s'y poussa. Dès 1753, à la suite du *Petit Prophète de Bœmischbroda*, Voltaire demandait « de quoi s'avisait ce Bohémien d'avoir plus d'esprit que lui ; » et c'est vers cette date que le secrétaire du comte de Friesen, introduit par lui dans les plus brillantes sociétés de Paris, que l'adorateur de Mlle Fel, que le fidèle chevalier de Mme d'Épinay, que l'ami de Diderot, de Rousseau, d'Helvétius, de d'Alembert, de Marmontel, après l'échec d'un vaste projet de presse littéraire internationale, trouvait enfin sa voie, en acquérant « le droit de parler deux fois par mois, » dans sa *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, « à tout ce qu'il y avait de grands princes et de princesses éclairés en Europe. » Et le pratique Allemand, ainsi sacré bel esprit français, n'avait pas trop négligé non plus le côté matériel de l'existence. Son cosmopolitisme n'était pas exclusivement littéraire, puisqu'en 1792, le baron de Grimm de Grimhof se trouvait être Allemand de par sa charge de ministre plénipotentiaire à Paris du duc de Saxe-Gotha ; Français, comme secrétaire des commandements du duc d'Orléans ; Russe, en raison de sa double dignité de conseiller d'État et de « général » de l'impératrice Catherine II. Frédéric II pouvait le railler de cette dernière distinction, lui prédire qu'à ce titre il serait appelé un jour ou l'autre à un commandement contre les Turcs, le baron du Saint-Empire, lui, ne se voyait pas quittant « sa capitale, » autrement que pour accomplir une de ces paisibles et fructueuses tournées, dont, de temps en temps, il favorisait sa royale clientèle.

Mais il avait compté sans son hôte : la France ; la France qui, un beau jour, s'avisa de faire une révolution, et qui éveilla Grimm de son doux rêve. « La Révolution française éclata en 1789 et mon bonheur disparut avec celui de la France [1]. » « Le dernier quart si cruellement pénible de son existence » allait commencer. Ce ne fut ni comme général ni comme voyageur qu'il sortit de France. Un jour de février 1792 vit prendre la route de l'émi-

[1] *Ibid.*, p. 28.

Digitized by Google

gration, j'allais dire la route de l'exil, à cet Allemand devenu étranger aux siens, et qui, jusqu'à sa mort, allait pousser dans sa patrie la vieille lamentation d'Ovide proscrit aux bords du Pont-Euxin.

A cet orage, d'autres laissèrent leur tête. Grimm ne perdit du moins que sa situation et sa fortune. Hors de Paris, où donc le brillant exportateur d'idées eût-il trouvé de quoi entretenir le commerce littéraire auquel il devait le meilleur de sa réputation? Dans son obscure retraite d'Allemagne, une seule consolation lui demeura : celle de pouvoir épancher, pendant quelques années encore, dans une correspondance intime avec sa bienfaitrice Catherine II, sa haine ardente contre les « cannibales abrutis, » qui l'avaient chassé de son pays d'adoption et dépouillé de tous ses biens. Car à la rancune aigrie du critique dépossédé de son sceptre, à la cruelle déception du fonctionnaire privé de multiples et lucratives sinécures, était venu se joindre l'amer ressentiment du propriétaire « rançonné par des pillards » de tout ce qui jusqu'alors avait contribué au charme et au confort d'une existence facile. Rapprochant de nouveau son malheureux sort des funestes destinées de la France, Grimm écrivait à Catherine II : « J'ai été dépouillé, détroussé par des scélérats qui, après avoir volé et dilapidé la propriété tout entière d'une puissante et florissante monarchie, n'ont pas dédaigné de grêler sur le persil et n'ont pas jugé mon humble fortune un objet indigne de leur brigandage [1]. » Humble fortune est bien humble : il s'agissait « d'un revenu de plus de 40,000 livres, de beaux meubles en bois d'acajou, dont plusieurs venaient de la manufacture de Neuwied, de provisions de toute espèce, vaisselle, tableaux, bustes, médailles, bijoux et effets précieux, d'une superbe bibliothèque littéraire et musicale, fruit de plus de quarante ans de soins et de dépenses [2], » de bien d'autres choses encore sur lesquelles le gouvernement révolutionnaire avait osé porter une main sacrilège et qu'il avait livrées à un « pillage éhonté et déloyal. »

C'est à cette partie, non la moins pénible assurément, des malheurs de Grimm que sont consacrées les pages qui vont

[1] *Lettres de Grimm à Catherine II* (1764-1796), publiées par M. Jacques Grot pour la *Société impériale d'histoire*, Pétersbourg, 1886, p. 529.
[2] *Mémoire historique.*

Digitized by Google

suivre. Elles n'ont d'autre prétention que de préciser à l'aide de quelques documents restés inédits plusieurs détails de sa vie et de mieux faire ressortir un côté de sa physionomie.

I.

A quel titre le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha à Paris, encourut-il son inscription sur la liste des émigrés ? J'allais dire méchamment : comment obtint-il de rester ainsi jusqu'au bout Français, et Français de bonne compagnie? Pour parler sérieusement, il est permis de croire que la réputation de l'écrivain, qui avait si brillamment conquis chez nous ses titres de naturalisation, fit oublier aux policiers, — gens pourtant de peu de lettres, — la qualité et les prérogatives de l'ambassadeur. Mais une autre explication est plus satisfaisante. En réalité, dans cette affaire de l'émigration, la France et Grimm furent tous deux coupables : la France eut le tort de ne point respecter chez son hôte un caractère inviolable; Grimm, celui de donner prise par ses imprudences à un injuste traitement. Sa correspondance nous apprend, en effet, qu'au début même de la Révolution il avait pris parti contre elle avec une violence systématique. « Dès l'événement de la nuit du 5 au 6 octobre, écrivait-il plus tard, l'impératrice Catherine regarda la monarchie française comme perdue. Je l'avais jugée ainsi deux mois plus tôt, sans prévoir les horribles forfaits qui déshonoreraient et ensanglanteraient cette terre de malédiction; son arrêt me paraissait prononcé après cette nuit fatale où un tas d'avocats et de jeunes insensés de la cour, qu'on appelait alors *enragés*, s'étaient avisés, à moitié ivres, d'abolir et de proscrire une foule de droits qui subsistaient depuis des siècles [1]. » Ces sentiments, il n'est pas douteux que Grimm ne les ait, sur le moment même, exprimés avec tout autant d'âpreté, sans se préoccuper du péril qu'il attirait ainsi sur sa tête. Et sa correspondance presque journalière avec l'étranger n'était pas pour lui faire pardonner ces imprudences. Déjà, sous l'ancien régime, plusieurs ministres s'étaient inquiétés de ces « gros paquets » qu'à intervalles réguliers il expédiait au

[1] *Ibid.*

Digitized by Google

dehors [1]. Ses relations avec ceux qui allaient devenir les « tyrans de l'Europe » devaient bien plus encore éveiller les soupçons de la Révolution naissante. Deux ans plus tard, l'épithète « d'agent de Pitt et de Cobourg » eût semblé inventée pour lui. Au reste, et bien que dans la suite il se soit plu un peu puérilement à attribuer à la seule « cupidité d'une horde de bandits » le cruel traitement dont il fut l'objet, il est bien forcé de reconnaître que « les brigands » tentèrent du moins « de justifier par des prétextes plausibles leurs procédés violents. » « On commença, dit-il, par essayer plusieurs motions contre moi dans ma section. On me reprochait de n'avoir pour amis que des aristocrates, d'être en relations avec plusieurs tyrans de l'Europe. Tout cela ne fit point d'effet. Plusieurs sans-culottes de mes voisins prirent hautement mon parti et soutenaient qu'avant la Révolution j'avais fait habituellement du bien aux bons patriotes et qu'en ma qualité d'étranger je n'étais pas obligé d'être patriote. On sentit la nécessité d'articuler des faits plus précis pour m'atteindre. On sema le bruit que 50,000 Russes allaient renforcer la coalition et fondre sur la France. On ajouta que si je n'y avais pas déterminé Sa Majesté Impériale de Russie, j'étais du moins le dépositaire de ses secrets, et que le salut de la République valait bien qu'on se mit au-dessus de quelques formalités à mon égard. Rien n'est plus mobile, plus bête et plus crédule que le peuple de Paris. On voyait déjà les 50,000 Russes cachés dans ma maison pour tomber sur le peuple français et je n'eus plus de défenseur à la section. J'étais un traître digne de tous les supplices [2]. »

Si difficile que fût la situation qui lui était ainsi faite, Grimm, avec du sang-froid, aurait pu néanmoins en triompher. Nul doute qu'à la fin de 1791 sa qualité d'ambassadeur étranger n'eût encore suffi à lui assurer une retraite honorable. Mais, au lieu d'agir, il prit peur, s'affola et ne jugea possible de sauver qu'une seule chose : sa vie. Il s'enfuit, laissant tous ses fonds chez ses banquiers, tous ses meubles dans son appartement, tous ses livres dans leur bibliothèque, tous ses papiers dans ses tiroirs. Pour recouvrer ses esprits, il lui fallut mettre la frontière entre lui et la « nation maudite. »

[1] Schérer, *Melchior Grimm*, p. 220
[2] *Lettres de Grimm à Catherine II*, p. 638.

Digitized by Google

Ce départ, plus précipité peut-être que ne le commandaient les circonstances, n'était pas de nature à dissiper les soupçons qui pesaient sur lui ; d'autant mieux que notre fugitif avait pris la route de l'étranger en compagnie de divers membres de la famille de Bueil, émigrés bien avérés ceux-là. Néanmoins, il faut supposer ou que Grimm s'était exagéré les dangers immédiats de sa position, ou que les patriotes firent preuve à son sujet d'une bien coupable négligence, puisque, un an seulement après son départ, étaient prises contre lui les premières mesures de rigueur. Le 2 février 1793, il était inscrit sur la liste des émigrés et, le 25 avril de la même année, les scellés étaient apposés à son appartement de la rue du Mont-Blanc, ci-devant de la Chaussée-d'Antin, actes parfaitement illégaux d'ailleurs et que pouvait seule expliquer la passion de ceux qui les ordonnaient.

A plusieurs reprises, dans sa correspondance, Grimm se plaint amèrement du peu de souci qu'après son départ de la capitale ses amis ont pris de ses affaires, et blâme avec une charmante ingénuité leur timidité et leur faiblesse à défendre ses intérêts. Mais, outre que ces reproches semblent quelque peu déplacés en la bouche d'un homme qui n'avait pas donné lui-même des preuves de bien grande audace, ils ne se trouvent en réalité nullement justifiés. En effet, à peine les scellés avaient-ils été apposés au logement de la rue du Mont-Blanc, que déjà M. Lecourt de Villière, ancien secrétaire de Grimm, s'occupait avec le zèle le plus louable de faire rapporter cette mesure arbitraire. Sa pétition à l'administration du département de la Seine est des premiers jours de mai 1793.

« Le baron de Grimm, y est-il dit, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha en France, occupant seul depuis dix ans un corps de logis entre cour et jardin, maison du citoyen Canuel, rue du Mont-Blanc, n° 376, absent de Paris depuis le mois de février 1792, et voyageant pour le rétablissement de sa santé délabrée par le travail et à la suite d'un antrax, a laissé sa maison sous la surveillance de la citoyenne Marchais, comme femme de charge, et sous la charge d'un cocher, d'un laquais et de son cuisinier.

« Plein de confiance dans la sûreté que la nation française

Digitized by Google

accorde aux propriétés et aux étrangers, revêtus surtout d'un caractère public, le baron de Grimm ne peut voir qu'avec surprise qu'on ait mis les scellés sur ses meubles, effets et papiers.

« Il est le seul de tous les ministres étrangers chez lequel on a employé une semblable mesure. Il faut que des malveillants aient indignement trompé les autorités constituées pour les avoir nécessitées d'exercer un ministère de rigueur envers un ministre plénipotentiaire qui, dans tous les temps, a manifesté les principes les plus sévères, les obligations les plus étroites commandées par sa place, incapable surtout de contrevenir aux lois, et qui n'a jamais cessé un instant de mériter et d'obtenir les égards dévolus à son caractère public.

« On sollicite donc la justice du Département en le priant de prendre auprès du ministre des affaires étrangères tous renseignements capables d'établir la conduite et l'état politique du baron de Grimm, et d'ordonner que les scellés seront levés sans examen, et qu'il sera réintégré le plus promptement possible dans la jouissance pleine et entière de son domicile, de tous ses effets et de ses papiers.

« De Villière,

« *Citoyen de la Section 1792,*
demeurant rue Neuve-Saint-Augustin, n° 916,
et ami de M. Grimm [1]. »

Au reste, Grimm lui-même avait été informé bientôt des mauvaises dispositions du département de Paris à son égard, et la réclamation du citoyen de Villière n'était destinée qu'à parer aux premières éventualités. Après l'échec de la campagne de France, qui lui avait enlevé, comme à tant d'autres, son dernier espoir de retour, le prétendu émigré était arrivé à Gotha au mois de février 1793. Il reçut là, coup sur coup, — et presque avec la même indignation, — nouvelle de l'exécution du roi et avis des entreprises dirigées contre son bien. « Ces menaces, écrivait-il plus tard, me parurent alors, il est vrai, un titre de gloire. Ce n'était pas sans doute le ministre insignifiant de Saxe-Gotha qui pouvait s'attirer l'attention et exciter la convoitise des brigands qui gouvernaient la France, mais l'homme connu pour être favorisé depuis tant d'années de la correspondance de

[1] Archives nationales, fonds de la police générale : Émigration, F⁷ 5624.

Digitized by Google

l'impératrice [1]. » Ce dédain pour un titre dont s'était honorée jadis sa fortune naissante n'était cependant que pure flatterie de courtisan. Car c'est bien l'ambassadeur de Saxe-Gotha qui, au reçu des nouvelles de France, s'adressa au ministre des affaires étrangères pour obtenir justice, sans paraître supposer le moins du monde qu'on pût estimer insignifiante la qualité dont il excipait. La pétition de Grimm est datée de Gotha et du 25 mai 1793. La voici :

« Le soussigné, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, vient d'apprendre que, le 25 avril dernier, on est venu dans la maison qu'il occupe à Paris depuis plus de quinze ans, mettre le scellé par ordre du département, en établissant chez lui un garde de ce scellé. Ne pouvant expliquer un procédé si contraire au droit des gens généralement reconnu chez toutes les nations et particulièrement respecté jusqu'à ce moment par la nation française, il s'adresse avec confiance au ministre des affaires étrangères pour lui en faire part. Dans les fréquentes absences auxquelles ses affaires et sa santé l'ont obligé depuis quatre ans, se fiant sans réserve à la loyauté de la nation française, il n'a jamais pris d'autre précaution pour sa propriété, ses papiers publics et particuliers, ceux de sa cour, que de confier sa maison à la garde d'anciens domestiques d'une fidélité éprouvée ; mais comme c'est un principe incontestable que la sauvegarde des propriétés, des effets, des papiers publics et particuliers d'un ministre étranger ne peut lui être retirée, sans que la nation n'ait préalablement pourvu à la sûreté du transport de ces effets hors de son territoire, il se repose avec une entière sécurité sur l'inviolabilité de ce principe et sur l'intervention du ministre des affaires étrangères, pour que le département fasse ordonner la levée du scellé, rétablir sa maison dans l'état où elle était jusqu'au 25 avril dernier, et mettre dorénavant à l'abri de toute nouvelle invasion, ou bien qu'on procure au soussigné une sûreté suffisante pour pouvoir transporter tous ses effets tant publics que particuliers hors du territoire de la France.

« A Gotha, le 25 mai 1793 [2]. Le baron DE GRIMM. »

En même temps qu'il envoyait ce mémoire au ministère des

[1] *Mémoire historique, ibid.*
[2] Archives nationales, F⁷ 5624.

Digitized by Google

affaires étrangères, Grimm en faisait parvenir une copie au ministre de l'intérieur, le priant « de vouloir bien joindre son intervention à celle de son collègue pour lui obtenir du département la justice qu'il réclamait [1]. »

« Il est de l'essence de l'égalité, écrivait Grimm plus tard, que les autorités respectives du gouvernement n'aient aucune déférence les unes pour les autres, encore bien moins peut-il être question de subordination dans un tel système. Le concert et la réunion de plusieurs autorités se trouveront toujours aisément pour faire le mal, jamais pour l'empêcher [2]. » Amère allusion à l'insuccès de la démarche qu'il venait de tenter. Insuccès est bien peu dire, désastreux effet serait plus juste.

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Grimm allait faire à ses dépens l'expérience du vieil adage. Il s'était adressé au ministre des affaires étrangères, et ce dernier se fût, semble-t-il, employé volontiers à le servir. La requête, expédiée le 25 mai, avait d'ailleurs été fortement appuyée par un fonctionnaire du ministère, le citoyen Maret, — futur duc de Bassano. Cet ami inconnu avait très énergiquement fait valoir, à l'encontre de certaines insinuations, que « le baron de Grimm conservait toujours sa qualité de ministre plénipotentiaire, » et, qu'à ce titre, il ne pouvait en aucune manière relever des administrations françaises. Le ministre s'était facilement rendu à ces représentations et les avait transmises, par l'organe de Maret lui-même, au département de Paris, espérant bien les lui voir prendre en sérieuse considération. Mais c'était là compter, comme le dit Grimm, sans « l'effroyable confusion des droits et des devoirs de chacun à cette funeste époque. » Et il est vraiment piquant de retrouver dans la note du ministre, qui se trouve épinglée à la demande de Grimm, comme un écho à peine affaibli de ces constatations attristées.

« Par respect pour le droit des gens et pour la République française, est-il dit dans cette note, le ministre des affaires étrangères a ordonné la levée des scellés apposés sur l'appartement du ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha, dans la maison du citoyen Canuel, rue du Mont-Blanc. Mais l'ordre ayant été

[1] Archives nationales, F⁷ 5624.
[2] *Mémoire historique.*

Digitized by Google

adressé directement au comité de la section des Piques, qui aurait dû le recevoir par le département, autorité intermédiaire entre les comités et les ministres suivant la loi, il est resté sans exécution. Dans cette lutte des pouvoirs et dans un moment où ceux du ministère des affaires étrangères paraissent suspendus, il n'y a que l'autorité du ministre de l'intérieur et son influence auprès du département qui puissent accélérer la justice que réclame le baron de Grimm, homme de lettres, né étranger, envoyé d'une puissance étrangère et conséquemment sous la sauvegarde la plus grande de la loyauté française [1]. »

Il ne restait donc plus à compter que sur l'intervention du ministre de l'intérieur. Devait-elle seulement être plus efficace? Nous avons bien la minute de la lettre adressée par Garat, le 13 juin 1793, « aux citoyens administrateurs du département de Paris : » en leur transmettant la réclamation du sieur Grimm, il les invite « à se faire promptement rendre compte de cette affaire et à prononcer conformément aux lois de la République. » Ce n'était pas là se compromettre. La réponse des administrateurs n'est pas jointe au dossier. Mais le sens de cette réponse ne nous est que trop indiqué par la brève mention inscrite au bas de la lettre du ministre : « Le sieur Grimm a été porté sur la trente-huitième partie de la liste des émigrés. » Fin de non-recevoir formelle qui anéantissait d'un mot le système de défense de l'intéressé, et ne lui laissait, cruelle ironie! qu'une ressource, celle d'introduire une instance en radiation. En attendant, la qualité d'émigré du sieur Grimm se trouvant officiellement reconnue et restant démontrée jusqu'à preuve du contraire, ce n'était pas sous scellés que devaient demeurer ses biens : ils devaient être au plus tôt enlevés de son logement et placés sous séquestre.

II.

Tel était le résultat final de démarches trop précipitées : on avait attiré l'attention du pouvoir sur une situation qu'un silence prudent eût suffi peut-être à sauvegarder. Ceux qui, placés dans les mêmes conditions que Grimm, ne jugèrent pas opportun de protester bruyamment, furent sans aucun doute mieux inspirés.

[1] Archives nationales, F⁷ 5624.

Digitized by Google

C'est ainsi que le comte de Salmour, ministre plénipotentiaire de l'Électeur de Saxe, que le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, personnage plus en vue assurément que le représentant de Saxe-Gotha, n'eurent à souffrir aucun dommage dans leurs propriétés et retrouvèrent intacts, après la Révolution, les biens qu'ils avaient abandonnés à leur sortie de France. On peut croire qu'il en eût été de même pour Grimm sans ses réclamations intempestives.

Ses amis comprirent bientôt d'ailleurs l'imprudence commise, et brusquement changèrent de tactique. Ils avaient réclamé précédemment la levée des scellés. Dès qu'il fut question du séquestre, ils estimèrent que le plus sûr était au contraire de faire maintenir aussi longtemps que possible les choses en l'état. Grimm a attribué plus tard ce nouveau plan à « la faiblesse inconcevable de ceux qui avaient reçu de lui le soin de ses affaires. » « Ceux, dit-il, à qui j'avais laissé à mon départ mes pleins pouvoirs pour soigner mes intérêts en mon absence, étaient déjà tellement intimidés, qu'au lieu de réclamer en mon nom contre l'invasion de mon bien et de mes droits, par la mise sous scellés de mon appartement, ils prétendirent finalement me la faire envisager comme une mesure conservatoire de ma propriété, dont je devais me féliciter, puisqu'elle la mettait à l'abri des voleurs [1]. » Il y a, dans ces lignes, une singulière inconscience des difficultés du moment et des dangers de la situation, quelque peu d'ingratitude aussi.

Chacun pourtant s'employait de son mieux au service de l'infortuné Grimm. Son propriétaire, auquel, dans la hâte sans doute du départ, il avait négligé de payer ses loyers, — et il avait un bail! — semblait animé lui-même des meilleures dispositions et entrait dans les vues de ses amis, sinon dans les siennes, en s'opposant à la levée des scellés. Au mois de juin 1793, en effet, « le citoyen Jacques-Michel Canuel, maître de forges, demeurant à Dampierre, district de Châteauneuf, département d'Eure-et-Loir, propriétaire d'une maison située à Paris, rue Chaussée-d'Antin, n° 3, dans laquelle est locataire Melchior de Grimm, ci-devant ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha..... » signifie, par ministère d'huissier, au procureur général syndic

[1] *Mémoire historique.*

Digitized by Google

du département de Paris « qu'il s'oppose formellement à ce qu'il soit procédé à aucune reconnaissance et levée des scellés qui ont été apposés en ladite maison sur les meubles et effets dudit Melchior de Grimm, par ledit département de Paris. Et ce, pour sûreté, conservation et avoir payement des sommes à lui dues pour loyers courans et futurs. Et à la vente il s'oppose pareillement, ainsi qu'à l'enlèvement des boiseries, glaces y attenantes, poëles, persiennes, jalousies et autres effets scellés dans les murs dépendans de la location dudit Melchior de Grimm, attendu que lesdits effets et ornemens qui décorent ladite maison appartiennent audit citoyen Canuel, en vertu d'un procès-verbal d'experts et sentence d'adjudication du ci-devant Châtelet, en date du 21 juillet 1784, qui lui en a transmis la propriété...., protestant que si, au préjudice de la présente, il est procédé et passé outre à la vente et enlèvement des objets susréclamés, se pourvoira ledit citoyen Canuel de la manière et ainsi qu'il avisera et appartiendra. »

Que ce propriétaire fût un ami ou bien un M. Vautour, — car les motifs de son acte restent indécis, — il ne pouvait, dans tous les cas, mieux servir les intérêts de son locataire. L'incident soulevé si à propos ne devait malheureusement pas suffire à retarder l'exécution de l'arrêté du département. En dépit de tous les efforts et de toutes les représentations, le dernier mot resta au pouvoir, et, au mois de septembre 1793, il était procédé à l'enlèvement des meubles de Grimm et à leur transport au séquestre. Toujours préoccupé d'établir un parallèle entre ses tribulations et quelque malheur public, Grimm ne manque pas de faire observer que ce nouvel outrage, « fait à celui qui pendant plus de dix-huit ans avait été ministre accrédité auprès de Louis XVI, coïncida avec le crime exécrable de l'assassinat de la reine. » Il ne connut du reste que plus tard tous les détails du pillage, lorsque sa fidèle femme de charge, Antoinette Marchais, fut parvenue à le rejoindre en Allemagne. Elle avait assisté « à l'odieuse invasion des scélérats, » et plus d'une fois son maître dut lui en redemander le récit. « Cette femme courageuse, écrivait-il à Catherine II, resta au milieu des brigands pendant qu'on inventoriait, qu'on brisait tout chez moi. Elle conserva une présence d'esprit et un courage au-dessus d'elle-même. Lorsque, par exemple, mon secrétaire eut été crocheté, elle y aper-

Digitized by Google

çut la première une petite clef portant pour étiquette : clef de la cassette déposée chez Monsieur un tel. La saisir, arracher l'étiquette, l'avaler et remettre la clef à sa place fut l'affaire d'un clin d'œil qui préserva également la cassette et le dépositaire. En mon absence on m'avait adressé une malle qui renfermait les hardes de ce malheureux Belzunce, massacré au commencement de la Révolution, à Caen. Cette malle avait été mise au garde-meuble; ni moi, ni personne chez moi ne savait ce qu'elle contenait. On l'ouvrit, et au milieu de plusieurs habits d'uniformes alors proscrits, on trouva au fond deux ou trois douzaines de cocardes blanches. Antoinette dit en souriant : « Mon Dieu, quelle bêtise d'envoyer ici des cocardes blanches, « comme si, au besoin, on n'en pouvait faire avec des chiffons de « papier! » Au même instant, elle saisit tout le tas de ces cocardes, les jette au feu et, comme il n'y avait qu'un seul brigand occupé de l'inventaire de cette malle, il la laisse faire et reste immobile. Si ces cocardes avaient été inventoriées, la contre-révolution était prouvée et toute ma maison guillotinée [1]. »

III.

Au moment cependant où semblait comble la mesure de ses infortunes, une lueur d'espoir apparut à Grimm et un secours lui fut offert d'un côté d'où assurément il ne lui était guère permis de l'espérer. Il avait connu autrefois, à Paris, François Barthélemy, alors simple attaché au ministère des affaires étrangères, et qui, dès le début de la Révolution, avait été nommé ambassadeur de France en Suisse. Le souvenir de leurs relations passagères aurait pu s'effacer de la mémoire de Barthélemy si, au cours de son séjour en Suisse, il n'avait retrouvé, fixé à Zurich, l'ancien secrétaire et le fidèle ami de Grimm, Jacques-Henri Meister. Par conviction ou par intérêt, Meister était bientôt entré assez avant dans la confiance et les idées politiques de notre représentant ; et Grimm lui ayant fait part de ses malheurs, il crut pouvoir user de la qualité « d'excellent patriote, » que lui reconnaissait Barthélemy, pour décider ce dernier à tenter à son tour, en faveur de son ancien ami, une démarche auprès du gouvernement français. Il avertit donc

[1] *Lettres de Grimm à Catherine II*, p. 638-639.

Digitized by Google

Grimm de lui faire parvenir une note : il se chargeait de la communiquer à l'ambassadeur de France qui, sans aucun doute, accepterait de la transmettre avec avis très favorable au ministre des affaires étrangères.

Pour qui connaissait la réponse découragée faite par ce dernier à la première réclamation de Grimm, le succès de cette nouvelle tentative ne devait sembler rien moins qu'assuré. Mais, dans tous les cas, la situation était maintenant trop compromise pour qu'aucune démarche pût l'aggraver. Grimm, obéissant aux conseils de son ami, lui envoya donc, le 12 novembre, la note qu'il demandait :

« Le soussigné, y disait-il, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, apprit au commencement de mai de cette année que le scellé avait été mis, en son absence, dans sa maison à Paris, sur ses meubles, ses papiers, ceux de sa cour, tous ses effets, qu'il y avait laissés sous la sauvegarde du droit des gens et de la loyauté de la nation française. Il adressa sur-le-champ sa réclamation au ministre des affaires étrangères et à celui de l'intérieur. Elle resta sans réponse ; on lui insinua indirectement qu'il devait regarder ce scellé comme conservatoire de sa propriété. Plusieurs mois se passèrent ainsi, lorsqu'il apprit par les personnes attachées à son service et qu'il avait laissées en France, qu'au mois de septembre dernier on était venu lever les scellés et inventorier ses effets pour procéder à leur vente, et depuis une lettre du 10 octobre dernier, il est resté sans aucune nouvelle ultérieure et n'a plus reçu de lettres de Paris. Dans cet état de choses, ne supposant pas qu'il puisse être l'objet d'une injustice sans exemple, il ne peut que s'adresser de nouveau au ministre des affaires étrangères et le prier d'éclairer l'autorité à lui inconnue, dont ces ordres sont émanés, sur les droits incontestables d'un ministre étranger, publiquement et notoirement accrédité depuis de longues années, et de prévenir ainsi une infraction jusqu'à ce jour inouïe du droit des gens généralement reconnu et respecté parmi les nations.

« Fait à Gotha, ce 12 novembre 1793.

« Le baron DE GRIMM [1]. »

[1] *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse*, publiés par Jean Kaulek, t. III, p. 139.

Digitized by Google

Meister remit cette déclaration à Barthélemy le 25 novembre, et la longue lettre que celui-ci adressa dès le lendemain à son ministre fait preuve de ses excellentes dispositions. L'intègre républicain s'y défend d'ailleurs « de porter intérêt à Grimm, parce qu'il l'a connu autrefois. » Des motifs d'un ordre plus élevé le déterminent. Et certes la vanité de Grimm eût été singulièrement flattée s'il avait pu lire l'exposé de ces motifs. Son affaire prenait en effet, sous la plume de Barthélemy, les plus amples proportions. Elle se rattachait à tout un plan de politique extérieure en Allemagne, qu'exposait l'ambassadeur, et dont une prompte satisfaction donnée à l'ancien ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha devait, d'après lui, favoriser le succès. « Nous avons beaucoup trop négligé jusqu'ici, disait en effet Barthélemy, les moyens de nous attacher les puissances secondaires de l'Allemagne, de les ameuter contre les grandes, de mettre à profit l'inquiétude extrême que leur causent les vues de celles-ci et la crainte d'être détruites par elles si leurs ambitieux projets réussissaient....; que si le tourbillon de notre révolution nous avait permis de juger un peu à froid nos intérêts extérieurs et la position de l'Allemagne, il y a longtemps qu'en tonnant d'une part contre les tyrans d'Autriche, de Prusse et d'Hanovre, nous aurions favorisé par tous les moyens qui auraient été en notre pouvoir tous les princes du second rang de l'Allemagne et presque tous ceux qui sont sur la troisième ligne.... Le citoyen Meister, en me parlant en particulier du duc de Saxe-Gotha qu'il connait beaucoup, m'a dit : « Je vous ré« ponds qu'il a des idées aussi révolutionnaires que moi-même. » Ce mot devrait être pour nous un bon avis et te porter, citoyen ministre, à obtenir toute satisfaction pour le baron Grimm, son ministre en France. Tu m'en donnerais connaissance par une lettre bien motivée et tu apercevrais, je suis persuadé, avec le temps, que cette marche est d'une très sage et très utile politique. Ta lettre circulerait parmi tous les princes d'Allemagne, elle y ferait germer et fructifier des idées qu'il nous importe beaucoup de propager. Je te prie donc de bien faire attention à la demande de Grimm [1]. »

A ces pressantes exhortations le ministre aurait vraisembla-

[1] *Papiers de Barthélemy, ambassadeur en Suisse*, p. 140.

Digitized by Google

blement accédé très volontiers. Mais que pouvait-il faire, sinon constater une fois de plus son impuissance? Le 9 décembre, en réponse à la dépêche de Barthélemy, il l'informe bien qu'il a « soumis au Comité de salut public ses réflexions sur l'importance dont il serait de ménager en Allemagne les puissances secondaires et de chercher à établir entre elles et les grandes puissances une diversion utile aux intérêts français [1]. » Mais, de Grimm, pas un mot. Vainement, au mois de février 1794, Barthélemy plaide-t-il de nouveau la cause de son protégé. Rappelant au ministre « les bienfaits que les soldats français, qui souffrent et combattent pour la République, ont récemment, dans leur misère, reçus à Gotha, tant de la part des habitants de la ville que de la part du duc et de sa femme, » « puis-je donc me dispenser, ajoute l'ambassadeur, d'insister de nouveau fortement auprès de toi, citoyen ministre, pour que le Comité de salut public, mettant sous la sauvegarde du droit des gens les propriétés que possède à Paris le baron de Grimm, ministre du duc en France, ordonne que le séquestre dont elles ont été frappées soit levé sans délai et pour que tu m'écrives à ce sujet une lettre digne de son objet, laquelle lettre je ferais connaître à M. Grimm par la voie que je t'ai indiquée? Pouvons-nous faire moins que de témoigner au duc cet égard? On objectera que Grimm était à Paris le correspondant et le brocanteur de l'impératrice de Russie, mais que cette objection est faible quand on pense à la bonne action du duc, au caractère dont il avait revêtu Grimm! Ce n'est pas Grimm qu'il s'agit de bien traiter, c'est le duc, c'est l'homme ami de notre nation [2]. »

Tout devait cependant rester inutile, et tandis que Barthélemy essayait ainsi une dernière fois de rendre les intérêts de notre diplomatie en Allemagne solidaires de la fortune de Grimm, l'administration du département de Paris persévérait à considérer celui-ci comme un dangereux ennemi de la République.

IV.

Dans une étude jointe à sa savante édition de la *Correspon-*

[1] *Ibid.*, p. 271.
[2] *Ibid.*, p. 305.

Digitized by Google

dance littéraire, M. Tourneux a raconté quel sort fut fait à la bibliothèque, aux collections, aux manuscrits de Grimm, qui, après la saisie opérée au mois de septembre 1793, restèrent quelque temps sous séquestre et furent finalement vendus ou dispersés dans les dépôts de l'État. Quant à la fortune du célèbre écrivain, elle était presque tout entière déposée chez des banquiers. On l'y saisit, et un décret étant intervenu aux termes duquel tous les biens des étrangers absents de France devaient être placés sous séquestre, cet acte sembla légitimer après coup une dépossession qui ne s'appuyait jusque-là que sur un motif assez caduc : l'émigration. Encore, et comme Grimm le fait observer quelque part avec beaucoup de justesse, les dispositions de ce décret ne lui étaient-elles pas strictement applicables, car il n'était pas « étranger établi en France, mais bien ministre étranger y résidant [1]. » Distinction bien subtile à faire valoir, il est vrai, en temps de révolution.

En revanche, le décret dont il s'agit ayant été rapporté après la chute de Robespierre, il était de toute justice que Grimm bénéficiât de son abolition. « Et alors, en effet, ou les brigands offrirent la restitution de mon bien, ou ceux qui l'avaient livré le réclamèrent. C'est, dit-il, ce que je n'ai pu savoir. J'appris seulement au bout de quelque temps que tous mes fonds avaient été restitués et que si mes meubles, ma bibliothèque et mes manuscrits pouvaient être considérés comme irrémédiablement perdus, du moins allais-je rentrer en possession de mon argent [2]. »

Quelle déception cruelle attendait le malheureux écrivain, chacun le sait, car l'histoire des manchettes de Grimm est restée célèbre. On lui avait annoncé de Paris l'envoi d'un paquet de la plus haute importance. Le pauvre homme croyait toucher enfin au terme de ses misères : sa fortune lui parvint sous les espèces « d'un panier rempli de quelques pièces de mousseline et de trois paires de manchettes, accompagnées d'une facture où les pièces de mousseline étaient marquées les unes de 24,000 livres, les autres de 30,000, d'autres enfin de 36,000. Les trois paires de manchettes ne coûtaient que 90,000 livres [3]. » Que s'était-il

[1] *Lettres de Grimm à Catherine II*, p. 730.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoire historique.*

Digitized by Google

passé? Tout simplement ceci : la République avait bien remboursé aux précédents dépositaires de Grimm les sommes sur lesquelles elle avait mis opposition en 1793; seulement, au lieu de se faire « en beaux deniers comptants, » la restitution avait été opérée sous une forme beaucoup moins solide, en assignats. Et comme « de jour en jour, d'heure en heure, de minute en minute, » les assignats perdaient de leur prix, les chargés d'affaires de Grimm, ayant à leur tour reçu des banquiers ces titres fictifs, n'imaginèrent rien de mieux que de les transformer aussitôt en marchandises — mousseline et dentelles — dont la valeur échappait plus sûrement que celle du papier aux fluctuations extravagantes des cours. « C'est ainsi, écrivait Grimm, que je suis parvenu à avoir trois paires de manchettes pour 90,000 livres [1]. »

L'infortuné essaie bien de plaisanter sur ce « dernier outrage de la République pillarde. » Spirituellement, il demande au grand-duc Constantin de vouloir accepter « sa fortune » en cadeau de mariage, « certain que dans toute l'histoire de Russie, il ne se trouvera pas un grand-duc qui ait porté des dentelles aussi magnifiques que les siennes, si ce n'est par leur beauté, au moins par leur prix [2]. » Mais cette gaieté forcée n'est, peut-être, qu'un moyen indirect de solliciter la charité et d'éveiller la pitié de ses protecteurs. C'est qu'en effet celui que la République avait déclaré émigré vivait bien comme tel à Gotha, réduit à accepter l'hospitalité chez autrui, équilibrant péniblement un maigre budget, dont les insignifiantes ressources de ses amis de Bueil ne suffisaient pas à combler les vides. Si bien que, lorsqu'en 1796, émue de cette détresse, l'impératrice Catherine le nomma son ministre à Hambourg [3], le pauvre ambassadeur avait bien juste de quoi gagner son poste, et s'effrayait par avance de la cherté de la vie dans sa future résidence.

V.

C'est à Hambourg, qu'à peine arrivé, Grimm apprit la mort

[1] *Lettres à Catherine II*, p. 731.
[2] *Ibid*, p. 728-729.
[3] La lettre de Catherine lui annonçant sa nomination est du 13 août 1796 (*Lettres de Catherine II à Grimm*, 1774-1796, publiées par M. Jacques Grot pour la *Société impériale d'histoire de Saint-Pétersbourg*, 1878, p. 689).

Digitized by Google

de sa bienfaitrice Catherine II, coup d'autant plus cruel qu'il était inattendu. Il ne devait pas s'en relever. L'empereur Paul Ier s'empressa bien de maintenir dans ses nouvelles fonctions celui qui, autrefois, s'était si activement employé à son mariage avec une princesse de Hesse-Darmstadt. Mais l'âge s'avançait, — Grimm avait alors soixante-treize ans, — les infirmités étaient venues. Malade, perdu dans une ville étrangère, dépaysé au milieu d'une population de marchands, le vieillard prit sans tarder conscience de l'inutilité de ses services. Rien ne lui rappelait plus le temps heureux où il avait été, en France, « beaucoup moins le représentant politique de l'étranger que le résident et le chargé d'affaires des puissances auprès de l'opinion française et de l'esprit français [1]. » Il reconnut que l'heure de la retraite avait sonné et demanda son rappel.

Le tsar le lui accorda, mais tint à lui conserver son traitement de ministre plénipotentiaire de Russie, et poussa même la délicatesse jusqu'à le charger d'une mission spéciale à Gotha, où il était revenu se fixer. Voulant de plus assurer contre la gêne les derniers jours de son vieil ami, il fit mieux : la restitution partielle de ses capitaux, remboursés à Grimm sous forme de mousseline et de dentelles, n'avait été qu'une insulte; l'ordre commençait, d'autre part, à renaître en France; le tsar, qui avait abandonné l'alliance autrichienne, venait de recevoir du Premier Consul des gages non équivoques de sympathie; il crut possible d'user en faveur de Grimm des nouvelles et bonnes dispositions du gouvernement français, et chargea son ministre à Paris, le comte de Kalitcheff, de reprendre l'affaire des biens séquestrés.

Aussitôt qu'il fut informé du désir de son maître, M. de Kalitcheff fit, — vers la fin de 1800, — une première démarche auprès de Talleyrand, ministre des relations extérieures. Il demandait « la radiation du baron de Grimm de la liste des émigrés, et la restitution effective de ses propriétés. » Cette réclamation fut bien transmise au ministre de la police générale, mais dut rester dans les cartons du ministère, car il n'y fut pas donné suite [2]. Devant ce silence et ayant de nouveau reçu des ordres très pressants de sa cour, M. de Kalitcheff rédigea alors un long mémoire

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII, p. 295.
[2] Archives nationales, F7 5624.

Digitized by Google

où, derechef, il sollicitait pour Grimm prompte et entière justice. Il l'adressa à Talleyrand en lui faisant ressortir « le très vif intérêt que Sa Majesté Impériale prenait au succès de l'affaire. » Ce mémoire est joint à notre dossier. En voici le texte qui contient, notamment sur la fortune de Grimm, quelques détails intéressants :

Mémoire au gouvernement français pour Frédéric-Melchior, baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha à la cour de France.

« Le baron de Grimm, conseiller d'État actuel au service de Russie, chevalier de l'ordre de Saint-Vladimir, envoyé en 1775 en qualité de ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha près la cour de France, fut, longtemps avant cette époque, honoré de la confiance de feu S. M. l'impératrice Catherine II, et constamment chargé de missions particulières près la cour de France. Le motif qui le fixait à Paris ayant cessé, il reçut l'ordre de la cour de Pétersbourg, au mois de février 1792, de quitter la France et de se rendre à Gotha, et il lui fut délivré à cet effet un passeport par le ministre des affaires étrangères.

« Feu S. M. l'impératrice Catherine II le nomma, en 1796, son ministre plénipotentiaire près le cercle de la Basse-Saxe.

« S. M. l'empereur Paul Ier, à son avènement au trône, voulut donner au baron de Grimm une preuve de la même confiance qu'avait eue en lui son auguste mère et lui conserva le titre de conseiller d'État actuel, en le chargeant de la même mission près du cercle de la Basse-Saxe.

« Le climat d'Hambourg et de longs travaux ayant altéré la santé du baron de Grimm, il fut forcé de demander son rappel, et S. M. l'empereur Paul Ier, en agréant ses motifs, daigna le lui accorder, en lui conservant cependant son traitement, comme une marque certaine de la bienveillance dont il l'a sans cesse honoré, et en le chargeant d'une mission particulière à Gotha, sa résidence actuelle.

« Obéissant aux ordres qu'il reçut de la cour de Pétersbourg, en février 1792, de se rendre à Gotha, le baron de Grimm laissa sous la sauvegarde du droit des gens les propriétés qu'il avait en France.

Digitized by Google

« Une habitation constante de près de quarante ans avait bien pu le faire regarder comme naturalisé en France, mais ne devait l'exposer en aucun temps à l'oubli du caractère, qu'il avait, de ministre étranger accrédité à la cour de France.

« C'est cependant à l'oubli de cette qualité, qu'il dut d'être porté en 1793 sur la liste des émigrés du département de Paris et, par suite de cette inscription, dépouillé totalement de son mobilier. Les scellés furent apposés en sa maison sise rue du Mont-Blanc, n° 3, sur ses meubles et effets, dont une partie fut vendue. Son argenterie fut portée à la monnaie. Ses livres, ses manuscrits, une collection précieuse de musique, médailles et tableaux furent envoyés dans divers dépôts nationaux.

« Indépendamment de son mobilier qu'il évalue au moins à	100,000 l.	
il possédait la fortune ci-après désignée et qui lui a été enlevée par les faits énoncés ci-dessus.		
« Savoir :		
« Un revenu annuel en rentes viagères de 21,500 l., constituant à 10 °/₀ un capital de . .	215,000	
« Un revenu perpétuel de 500 l., constituant à 20 °/₀ un capital de	10,000	
« Vingt et une actions et demie de la Caisse d'escompte à 4,000 l. chacune, formant un capital de	86,000	
« Quarante actions de la Compagnie des Indes à 1,000 l. chacune, faisant	40,000	
« Une créance sur la terre de M. de Bueil, qui a été vendue comme domaine national, de . . .	100,000	
« Une autre créance sur MM. Perregaux et Cie, dont il n'a pu disposer dans les temps favorables à ses intérêts, attendu le séquestre mis sur ses propriétés de.	3,894	14
« Cette somme a été déposée à la trésorerie nationale, conformément au décret du 18 messidor an II et ensuite retirée d'après celui du 15 nivôse an III, lorsque les assignats étaient démonétisés.		
« Capital.	554,894	14
« Y ajoutant neuf années d'intérêt à 5 °/₀ . .	249,702	6
« Somme totale.	804,597 l.	

Digitized by Google

qu'il réclame du gouvernement comme dédommagement et indemnité.

« Paris, le 27 mars 1801 [1]. »

La demande des années d'intérêts mise à part, comme une prétention quelque peu exagérée, le mémoire du comte de Kalitcheff ne contenait en somme que des réclamations assez bien fondées. Et le gouvernement français, soucieux comme il l'était alors de reconnaître la neutralité politique du Tsar, n'eût peut-être pas laissé échapper cette occasion de lui en témoigner sa gratitude, si un événement imprévu n'était venu une dernière fois tout compromettre. Le malheureux Grimm semblait décidément en butte à la plus inconcevable des fatalités. Le mémoire du comte de Kalitcheff était daté, on l'a vu, du 27 mars. Or, quatre jours auparavant, le tsar Paul Ier était mort assassiné.

Son fils Alexandre Ier lui succéda. Le nouvel empereur, il est vrai, parut tout d'abord assez disposé à suivre vis-à-vis de la France la ligne politique qu'avait adoptée son père. Mais quel minime incident, quel insignifiant détail que la réclamation du pauvre écrivain en face des mille questions et des difficultés sans nombre soulevées par l'avènement du nouveau souverain ! A celui-ci d'ailleurs Grimm n'était-il pas presque étranger ? Le temps avait marché depuis les belles réceptions de jadis à Pétersbourg et les longs et charmants entretiens dont la grande Catherine honorait son « cher nigaud. » Quels liens pouvaient exister entre le vieillard de soixante-dix-huit ans obscurément réfugié à Gotha et le jeune monarque, qui arrivait au trône prêt à répudier toutes les amitiés d'un père dont on l'accusait de n'avoir pas tout au moins empêché l'assassinat ? Inscrit sur la liste des pensionnaires de la Cour, Grimm y fut maintenu sans doute. Mais quant à l'affaire des biens séquestrés, on la laissa suivre son cours.

Chacun sait quelle ironie recèle cette formule favorite de l'administration. On s'imagine donc aisément la sage lenteur avec laquelle il fut procédé à l'examen des prétentions de Grimm. Le mémoire de M. de Kalitcheff était arrivé au ministère

[1] Archives nationales, F7 5624.

Digitized by Google

des affaires étrangères à la fin de mars : trois mois après — les derniers jours de juin, — M. de Talleyrand le transmettait au ministre de la police générale, en l'informant qu'il répondait « provisoirement » à M. de Kalitcheff. Au ministère de la police générale, les bureaux montrèrent un peu plus d'activité. Mais là une question préalable se posait : celle de l'émigration de Grimm. On convint assez aisément, toutefois, que « le baron de Grimm ne pouvait, sous aucun rapport, être assujetti aux lois françaises sur l'émigration : sa qualité d'étranger, le droit des gens même faisant un devoir impératif à l'administration centrale de la Seine de ne pas comprendre son nom sur la liste des émigrés. Dans ce cas, sa réclamation était donc de toute justice [1]. » Et le ministre promettait de donner des ordres pour que le rapport de cette affaire lui fût présenté. Quant à l'indemnité sollicitée par le réclamant, elle soulevait de beaucoup plus graves difficultés. « Cette partie de sa demande n'était point en effet de la compétence du ministre de la police, mais bien de celle du ministre des finances. C'était donc auprès de ce dernier que le sieur Grimm aurait à se pourvoir aussitôt que les Consuls auraient statué sur son inscription sur la liste des émigrés [2]. »

Le dossier se terminant là et aucune trace de la « radiation » de Grimm ne se retrouvant ailleurs, on peut présumer que l'administration borna tout son zèle à l'expression de ces vagues promesses et que l'affaire resta pendante. Encore une manière de dire qu'elle fut bel et bien « enterrée, » et avant Grimm lui-même, qui ne mourut, on le sait, qu'à la fin de 1807. Les bons rapports de la France et de la Russie devaient bientôt s'altérer d'ailleurs, et l'occasion était irrémédiablement perdue pour Grimm de jamais voir son nom servir de prétexte à la moindre manifestation de sympathie entre les deux pays. « Presque aveugle, végétant, ayant survécu à ses amis et à lui-même, il s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et sa pensée déjà endormie ne se réveilla pas au bruit du canon d'Iéna [3]. » A la France, dont l'hospitalité lui avait jadis été si chère, il garda du reste jusqu'à la fin une double haine : la Révolution l'avait dé-

[1] Archives nationales, F⁷ 5624.
[2] *Ibid.*
[3] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII, p. 297.

Digitized by Google

pouillé; elle avait blessé au plus profond ses convictions et ses principes. N'eût-ce pas été dès lors se mettre en contradiction avec lui-même, que d'applaudir à la renaissance d'une nation qui, depuis longtemps, n'était plus à ses yeux qu' « une horde de bandits scélérats? » Il s'était accoutumé à prédire à la France les plus lamentables destinées. Tout, d'après lui, devait périr, de ce qui avait fait autrefois sa gloire, tout, jusqu'à la langue française « que les barbares avaient changée en un jargon aussi bas et aussi dégoûtant qu'eux [1]. » Grimm vécut assez pour voir les événements démentir ses sinistres prophéties. Il semble qu'il n'ait pu ou n'ait pas voulu s'en rendre compte. Pourtant, après lui encore il y eut, Dieu merci! d'assez beaux jours pour la France, son génie et même sa langue.

PIERRE DE VAISSIÈRE.

[1] *Lettres de Grimm à Catherine II*, p. 487.

Digitized by Google

LA VIE AUX ARMÉES

SOUS

LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE

(*Premier article*)

L'organisation des armées de la Révolution et du premier Empire, leur recrutement, leur tactique ont été étudiés de nos jours par des écrivains, la plupart militaires, qui, en bien des points, ont porté une lumière définitive sur ces sujets intéressants.

Encore que la matière ne soit point épuisée — il s'en faut, — ce n'est pas sur les traces de ces chercheurs que nous avons l'intention de marcher aujourd'hui.

Autre est la voie où nous tenterons de nous engager.

Étudier, non pas des règlements, mais des mœurs, apprécier des hommes et non des choses, faire vibrer à nouveau le cœur qui battait sous ces uniformes, ressusciter l'âme qui animait ces légendaires troupiers, tel est le but que nous essaierons d'atteindre dans les pages qui vont suivre.

La tâche est non seulement délicate et ardue, elle est aussi vaste et complexe. Effectivement, le soldat de la période révolutionnaire et impériale n'est pas un type ayant un caractère d'unité qui permette de le présenter pour ainsi dire d'un seul bloc ; il a successivement incarné des êtres très différents, tout au moins d'apparences très diverses, et quand on l'étudie d'un peu près, on reconnaît, par exemple, que le soldat de l'an V n'est plus celui de l'an II, que celui de 1806 est très différent du cavalier ou du fantassin de l'an X, et la différence est plus sensible encore quand on rapproche du soldat de la Révolution et du début de l'Empire le conscrit de 1813, les Marie-Louise de Dresde ou de Champaubert.

Digitized by Google

I.

Comme l'a écrit Camille Rousset et comme nous l'avons dit ailleurs après lui, il y a beaucoup à rabattre de l'enthousiasme légendaire qui, dans les premières années de la Révolution, aurait soi-disant rempli nos armées de volontaires se rendant à la frontière, uniquement pour y défendre la liberté menacée. A cet égard, les documents les plus authentiques, les plus dignes de foi témoignent que pour atteindre le chiffre des levées décrétées, soit par l'Assemblée législative, soit par la Convention, on dut recourir aux mesures les plus draconiennes, et que, malgré ces rigueurs, les effectifs demeurèrent toujours fort au-dessous du complet. Toutefois, il n'en faut pas moins reconnaître que la levée en masse jeta dans l'armée, avec bien des scories, nombre d'éléments excellents, quantité d'esprits d'élite, de cœurs ardents, capables non seulement de faire contre mauvaise fortune bon cœur, mais encore de rechercher franchement les avantages de leur situation nouvelle, d'en apercevoir le côté généreux et de s'imaginer, avec un peu de bonne volonté, avec quelques illusions, que les circonstances avaient décidé de leur véritable carrière. Tel fut le cas du colonel d'artillerie de la garde Pion des Loches, séminariste en 1790, qui fit des efforts désespérés, qui usa d'une diplomatie machiavélique pour échapper aux levées de la Convention en 1792, et qui, peu à peu, gardant toujours sa foi chrétienne et ses convictions royalistes, s'éprit si bien de sa nouvelle carrière, qu'il finit par y persévérer de son plein gré. L'évolution psychique qu'on voit se produire peu à peu dans l'âme de ce guerrier malgré lui est nettement indiquée dans ses Mémoires, mais elle ne lui est pas particulière, elle est facile à discerner chez un grand nombre de ses camarades, et c'est à cette faculté d'assimilation, à cette facilité d'adaptation à un état d'âme nouveau que nos conscrits de l'an II durent de faire, en si peu de temps, non pas seulement d'excellents soldats, mais de bons officiers. Ils comprirent vite la nécessité de l'instruction pour la troupe, celle de la discipline, et leurs efforts en ce sens furent rapidement couronnés de succès.

On sait ce qu'avaient été les volontaires de 1792, ceux de 1793,

Digitized by Google

en particulier ces « agricoles » de la levée en masse, sur lesquels certains députés, comme Lacoste, avaient fondé de si hautes espérances. Ces corps perdirent bientôt par désertion, licenciement, maladies, la plupart des éléments vicieux qui compromettaient leur solidité, et l'amalgame étant venu fondre en un tout compact les éléments trop disparates qui emplissaient alors nos régiments, il advint que la valeur morale et technique de notre armée remonta assez vite à un niveau satisfaisant.

C'est à l'année 1794 que les contemporains fixent cette ère nouvelle, la date qui marqua réellement dans les guerres de la Révolution à la fois le commencement des succès et le retour des forces morales qui les assurent. « En 1794, écrit à cet égard le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, les armées françaises avaient atteint un degré de supériorité qu'elles n'ont jamais dépassé, et l'on pouvait tenter alors avec elles les opérations les plus difficiles.... Trois années avaient suffi pour élever nos troupes au niveau des meilleures de l'Europe. Les soldats ne laissaient rien à désirer pour l'instruction, la bravoure et la discipline; la classe des sous-officiers, si importante dans toutes les armées et plus particulièrement dans la nôtre, était excellente; celle des officiers inférieurs ne lui cédait en rien; la majeure partie des officiers supérieurs était véritablement très distinguée et donnait les plus belles espérances, les généraux de brigade et de division comptaient dans leurs rangs un bon nombre de sujets capables de commander des corps d'armée. Aussi, c'est depuis cette époque que l'on peut, sans injustice, juger les généraux français avec quelque sévérité et qu'ils ne peuvent plus défendre leurs opérations, en alléguant la faiblesse ou la mauvaise qualité de leurs troupes [1]. »

Le maréchal Soult, dont les allégations n'ont peut-être pas autant d'autorité, mais qui n'avait cependant aucune raison de masquer la vérité en cette circonstance, est d'accord avec Saint-Cyr pour constater la supériorité des troupes en 1794. « A cette époque, dit-il, les officiers donnaient l'exemple du dévouement : le sac au dos, privés de solde, — car ce fut plus tard seulement et lorsque les assignats eurent perdu toute leur valeur qu'ils reçurent en argent, ainsi que les généraux, 8 fr.

[1] *Mémoires* de Gouvion-Saint-Cyr. *Campagnes de la Révolution*, II, 158, 159.

Digitized by Google

par mois, — ils prenaient part aux distributions comme les soldats et recevaient du magasin les effets d'habillement qui leur étaient indispensables. On leur donnait un bon pour toucher un habit ou une paire de bottes. Cependant aucun ne songeait à se plaindre.... Dans les rangs des soldats, c'était le même dévouement, la même abnégation. Les conquérants de la Hollande traversaient, par dix-sept degrés de froid, les fleuves et les bras de mer gelés et ils étaient presque nus. Cependant ils se trouvaient dans le pays le plus riche de l'Europe. Ils avaient devant les yeux toutes les séductions, mais la discipline ne souffrait pas la plus légère atteinte. Jamais les armées n'ont été plus obéissantes, ni animées de plus d'ardeur, c'est l'époque des guerres où il y a eu le plus de vertu parmi les troupes [1]. »

Un troisième témoin oculaire, le lieutenant général Roguet, le futur colonel des grenadiers à pied de la vieille garde, confirme également ces renseignements, non pas, à vrai dire, pour l'armée de 1794, mais pour celle de 1795, celle avec laquelle Bonaparte allait préluder l'année suivante, en Italie, à son étonnante carrière : « Les armées de la République avaient alors, dit-il, une mobilité, une vigueur, une solidité qu'elles n'ont jamais dépassées.... Les soldats étaient braves, disciplinés, habitués à toutes les fatigues, à toutes les misères et à toutes les péripéties; les officiers et les sous-officiers possédaient plus que l'intelligence et l'expérience nécessaires [2]. »

Enfin, un quatrième officier général, Dellard, de moindre envergure que les précédents, d'une valeur militaire sans doute inférieure, mais d'une véracité au moins égale, étend jusqu'à l'année 1799 cette période de vertus morales [3]. Il n'y a pas de doute qu'à cette dernière date le niveau dont parlent Soult, Saint-Cyr, Roguet, ne se fût singulièrement abaissé, tout au moins à l'armée d'Italie, mais il s'était maintenu intact dans les troupes commandées par des généraux comme Moreau, Macdonald, Lecourbe, et c'est effectivement de celles-là que parle le général Dellard.

Pour tout dire cependant, ces qualités militaires et ces vertus guerrières des meilleurs jours de la Révolution n'empêchaient

[1] *Mémoires* du maréchal Soult : *Guerres de la Révolution*, I, 198-200.
[2] *Mémoires militaires* du général Roguet, I, préface, p. 12.
[3] *Mémoires* du général Dellard, p. 136.

Digitized by Google

pas nos soldats de demeurer souvent dans leur vie privée, envisagés dans leur individualité particulière, de très peu recommandables personnages.

Quand, à la fin de septembre 1804, le futur colonel de Gonneville s'engagea au 20e chasseurs, à Saint-Brieuc, il fut classé à la compagnie d'élite dont tous les cavaliers, ou peu s'en faut, avaient à leur actif de nombreuses campagnes.

C'étaient, sans exception, des hommes d'une valeur éprouvée, et plusieurs avaient obtenu des armes d'honneur, entre autres un certain Robin, dont la carabine garnie d'argent portait une inscription fantastique suivant laquelle il avait à lui seul délivré quatre cents prisonniers conduits par deux cents Autrichiens. « Ce Robin était un vrai brigand et en avait bien la figure; il avait pillé, violé, assassiné, et ce à la connaissance de tout le régiment.

« La compagnie d'élite était, du reste, riche en gens de cette trempe, et les horreurs qu'ils racontaient les uns des autres, aux veillées de la chambrée, faisaient dresser les cheveux sur la tête [1]. » A la vérité, ajoute Gonneville, on trouvait au milieu de tout cela d'admirables traits de bravoure, mais ils s'en vantaient « infiniment moins que de leurs méfaits. »

Pour être admis avec bienveillance parmi ces vieilles moustaches, la première chose qne devait faire une jeune recrue, en arrivant dans un régiment, c'était de *payer sa bienvenue*. Si cette nécessité de délier sa bourse n'était pas inscrite dans le règlement, elle était entrée tellement dans les mœurs, elle s'appuyait sur de telles traditions que le jeune conscrit était, bon gré, mal gré, obligé de s'y soumettre. Et, naturellement, l'estime dans laquelle était tenu le nouveau venu par ses anciens s'élevait d'autant plus que le versement à la popotte commune avait été plus considérable. Quand, en 1804, le jeune duc de Fezensac s'en fut au camp de Boulogne pour s'engager au 59e, un régiment si mal tenu qu'on l'appelait le *Royal-décousu*, les soldats de sa compagnie, flairant un personnage qui « avait au moins cent sous à dépenser par jour, » lui firent entendre qu'ils espéraient quelque chose de sa générosité. Fezensac ne se fit pas trop prier. Il attendit quelques jours pour ne pas paraître

[1] *Souvenirs* de Gonneville, p. 5.

Digitized by Google

céder à une contrainte, puis, à son heure, il offrit un festin somptueux aux hommes de sa baraque et à tous les caporaux de sa compagnie. « Le repas se composait de quelques plats de grosse viande, d'une salade, d'un plat de pommes de terre, de bière à discrétion et de mauvais vin d'ordinaire dont j'offrais dans de petits verres. Le vin coûtait vingt sous la bouteille et était un objet de plus grand luxe. Un verre d'eau-de-vie termina le repas. Nous étions quatorze et j'en fus quitte pour 21 fr. [1]. »

Ce n'était pas la ruine pour un homme qui avait cent mille livres de rente.

Un autre soldat du premier Empire nous a laissé, comme Fezensac, le compte de ce que lui coûta son admission au 20e chasseurs, le régiment de Gonneville. C'est Parquin, dont les *Souvenirs* sont si précieux pour nombre de détails de la vie dans les corps de troupes à cette époque. Le 11 nivôse de l'an XI (1er janvier 1803), Parquin et son ami Fourneret entrent au quartier du 20e chasseurs, à Abbeville, signent leur engagement chez le quartier-maître [2], et sont conduits, de là, au magasin où on les habille de pied en cap. Dès le lendemain, le brigadier glisse à l'oreille de Fourneret que l'habitude de chaque conscrit, en arrivant au régiment, est de « graisser la marmite de l'escouade, » et les deux recrues ayant donné chacune un louis de 24 fr. pour acheter un « supplément de viande, » sont immédiatement classées parmi « les bons vivants de la compagnie [3]. »

La bienvenue ne se payait généralement qu'une fois; cependant il existait des corps dans lesquels toute promotion à un grade était le motif d'une gracieuseté culinaire ou bachique faite par le promu à ses nouveaux camarades.

Ce fut ainsi, par exemple, que Parquin, nommé brigadier, dut offrir à ses collègues du corps un repas à 3 fr. par tête, à la suite duquel « ils lui promirent leur amitié [4]. »

Après le paiement de la bienvenue, le moyen le plus sûr d'obtenir dans un régiment à la fois bon accueil et considération

[1] *Souvenirs* de Fezensac, p. 20.
[2] Le capitaine trésorier actuel.
[3] Commandant Parquin, p. 4 et 5. *Souvenirs et campagnes.*
[4] Commandant Parquin, p. 17. *Souvenirs et campagnes.*

Digitized by Google

était la circonstance d'avoir provoqué quelqu'un en duel et d'avoir montré de l'aplomb sur le terrain. A aucune époque, croyons-nous, pas même au XVIe ou au XVIIe siècle, cette stupide manie de jouer sa vie sur un « contre de quarte » ne fut aussi à la mode que sous le premier Empire, et le nombre est incalculable de gens qui se battaient jusqu'à ce que mort s'ensuivît, pour les motifs les plus futiles. Certains sabreurs de profession dégainaient sans raison, « sans haine, sans cause qui pût faire naître un duel. Ils se battaient pour essayer leurs forces. L'un d'eux était tué, l'autre se pavanait en ajoutant un triomphe de plus à ses succès passés. J'ai vu, dit Blaze, des gens qui, dans un assaut, se querellaient pour une botte niée, quitter d'un commun accord le fleuret pour l'épée et se battre devant cinquante spectateurs qui les laissaient faire [1]. »

Cependant, si la manie du duel fut générale dans les armées du premier Empire, si elle sévit dans tous les régiments, nulle part et à aucune époque elle ne fit autant de victimes qu'au camp de Boulogne, de 1803 à 1805. « L'esprit de corps, dit à ce sujet un contemporain, l'esprit d'armes, les rivalités et les jalousies de régiment, les sobriquets moqueurs et insultants, les essais et les innovations dans la tenue, enfin les agitations et l'énergie dévorante... avaient donné naissance au démon de la querelle. L'épée était de toutes les parties, tranchant toutes les questions [2]. »

Dans les corps de troupe, les maîtres d'armes et, derrière eux, les prévôts, suivis de leurs élèves, constituaient une corporation formidable de sacripants qui imposaient la loi à tout venant.

Profitant du jeu effréné auquel se livraient les soldats dans les nombreux tripots du camp, ils avaient accaparé dans tous ces établissements une sorte de ferme des jeux, que personne n'osait leur contester et qui rapportait gros. Grâce à ces bénéfices, on voyait « messieurs les maîtres porter des habits de drap fin, des boucles d'argent, des gilets de basin blanc, feutre de Lyon demi-fin, montre d'or et pipe d'argent. » L'histoire nous a légué le nom de quelques-uns de ces personnages, généralement peu estimables : La Guirlande, grenadier au

[1] Elzéar Blaze, *La vie militaire sous le Premier Empire*, nouvelle éd. Paris, librairie illustrée, s. d., p. 124.
[2] *Sentinelle de l'armée*. Paris, 1838, p. 197.

Digitized by Google

15e de ligne; Blondin dit Trompe-la-Mort, du 26e léger; Goumy dit Taille-Fer, trompette du train; Turlure dit Belle-Pointe, du 4e léger; enfin Tiercelet, l'effrayant Tiercelet, le maître des maîtres, dit le Bourreau des crânes. Blondin dit Trompe-la-Mort, caporal au 20e léger, était le phénix de la contre-pointe; il ne s'était pas connu de rival jusqu'au jour où lui fut révélée l'existence de Niké, mulâtre d'une merveilleuse adresse, maître calfat de la frégate *la Galatée*. On exalta avec tant d'emphase ses hauts faits que Trompe-la-Mort en devint jaloux; les trophées du mulâtre l'empêchaient de dormir. D'un côté, Niké, qui s'était cru sans rival sur terre et sur mer, jurait par la Sainte-Barbe de doubler son hamac avec la peau de Trompe-la-Mort, et, d'autre part, Trompe-la-Mort faisait défense à Niké de débarquer sous peine de lui couper les oreilles. Ils finirent par en venir aux mains, se firent l'un à l'autre de sérieuses entailles et, se reconnaissant maîtres d'égale force, terminèrent la lutte en se serrant la main.

Tiercelet, le tambour-maître du 9e de ligne, était né à Caen, avait été acteur et s'était engagé en 1792 au moment des premières levées. Mauvais sujet dans toute l'acception du terme, querelleur, bavard, ivrogne, d'une bravoure douteuse sur le champ de bataille, il avait acquis, grâce à son adresse à l'épée, une notoriété qui égalait celle de nos premiers généraux. A chaque duel, il tuait un homme, et à chaque victime il faisait coudre une petite grenade à son bonnet de police; à Boulogne, en 1805, il avait déjà sept de ces emblèmes singuliers à sa coiffure, et il est regrettable que l'histoire ne nous ait pas conservé le chiffre auquel s'étaient élevés ces fleurons d'un nouveau genre.

« MM. les premiers maîtres, a écrit un témoin oculaire, avaient une position superbe, et les préfets d'aujourd'hui ne sont pas aussi considérés que l'étaient ces hommes d'épée : diplomates, ambassadeurs, fermiers des jeux, ils faisaient la paix et la guerre; arbitres au contentieux, juges au criminel, nul traité n'était stable s'ils n'y avaient mis leur gantelet [1]. »

Cette manie déplorable du duel ne portait pas seulement atteinte à la morale, elle demeurait souvent funeste pour la dis-

[1] *Sentinelle de l'armée* du 1er juillet 1838, p. 199.

Digitized by Google

cipline. Effectivement, si l'on se battait la plupart du temps d'égal à égal, c'est-à-dire soldat contre soldat, brigadier contre brigadier, il n'était pas rare qu'un simple soldat provoquât un caporal, même un sergent, qu'un lieutenant envoyât ses témoins à son capitaine, et un supérieur provoqué dans ces conditions ne se targuait jamais de sa supériorité de grade pour refuser la rencontre. Le commandement, loin de s'opposer à ces irrégularités, y prêtait la main. A Udine, en 1809, le général Huart contraignit le capitaine Barbereau à se battre avec le lieutenant Desbœufs qui l'avait provoqué [1]. De même, en 1803, le brigadier Parquin eut une affaire avec un cavalier de sa compagnie qui le blessa dangereusement. Comment le capitaine Lavigne, supérieur direct de ces deux derniers adversaires, eût-il pu sévir gravement dans une circonstance où la discipline était si notoirement malmenée? Comment eût-il puni sévèrement le cavalier Harrer, l'agresseur, et le brigadier Parquin, le blessé, quand lui-même, Lavigne, étant maréchal des logis chef, s'était battu en duel, quelques années auparavant, avec un certain Jarry, son propre fourrier [2]?

Cette plaie du duel et le préjugé qu'il n'était permis de s'y soustraire en aucun cas, n'était pas seulement le fait du *vulgum pecus* des bretteurs de caserne. Elle dominait, elle s'imposait à tous les degrés de la hiérarchie, elle avait même envahi les écoles militaires. Les hommes les mieux doués, les plus cultivés, en étaient imbus, et le général de Saint Chamans, nous parlant de ses débuts au 9e dragons, en 1802, avoue qu'il rechercha « plusieurs affaires particulières, ne pensant pas, à cette époque, qu'on pût être un bon soldat sans avoir des duels, et sans fumer dix pipes par jour. » Et pourtant, ajoute-t-il, « ces deux choses me répugnaient beaucoup [3]. » « D'ailleurs, d'une façon générale, plus un engagé volontaire sortait d'un milieu social et intellectuel supérieur à celui où se recrute le commun des soldats, plus il se croyait obligé à s'encanailler, à devenir ordurier dans ses propos, commun dans ses manières. Le général Marbot raconte [4] qu'à son entrée au 1er houzards (ancien

[1] Capitaine Desbœufs, *Souvenirs*. Paris, Picard, 1901, p 138-140.
[2] Commandant Parquin, *Souvenirs*, p. 18 et 19.
[3] *Souvenirs* du général de Saint-Chamans, p. 9.
[4] Général Marbot, I, p. 63 et suiv.

Digitized by Google

Bercheny), à la fin de 1799, il fut très gêné par le ton et les habitudes de bonne compagnie qu'il avait contractés dans sa famille, qu'il mit tous ses soins à s'en défaire et que tous ses efforts tendirent à se faire admettre dans une confrérie de soldats les moins recommandables du régiment, qu'on appelait *la clique*. Malgré toutes les peines qu'il se donna pour atteindre son but, il était si jeune, si fluet, avait le teint si frais et si rose, que « mademoiselle Marcellin, » comme l'appelait son père, eût vraisemblablement échoué dans son entreprise, si un duel avec un des ferrailleurs de profession du régiment, la mise en arrestation et l'évasion qui suivirent, ne l'eussent fait enfin juger digne d'être admis parmi les sacripants de Bercheny.

Nombre de ces bretteurs, nous ne parlons pas assurément de gens comme Marbot, Saint-Chamans ou Gonneville, mais des ogres qui faisaient profession d'effrayer les conscrits, nombre de ces duellistes, membres de la clique ou autres, étaient de fort mauvais soldats, mauvais au point de vue de la discipline, mauvais aussi même sur le champ de bataille. « Les jours d'affaire, ces tapageurs avaient sans cesse un prétexte pour demeurer en arrière; on ne les revoyait que le lendemain [1]. »

Quoi qu'il en fût, les conscrits, classés dans les crânes ou dans les timides, étaient réunis comme aujourd'hui en un peloton d'instruction qu'un cadre spécial était chargé d'initier au maniement d'armes. Généralement, cette instruction était très sommaire, les régiments, sauf une courte période après la paix d'Amiens et une autre après 1810, ayant toujours été en campagne.

Les recrues apprenaient leur métier comme elles le pouvaient, par la pratique plus que par la théorie, en regardant faire leurs aînés et copiant tant bien que mal ce qu'ils leur voyaient exécuter. A l'égard de cette instruction professionnelle individuelle du soldat sous le premier Empire, les documents ne manquent pas pour démontrer qu'elle fut, comme nous venons de le dire, la plupart du temps rudimentaire. Un exemple typique est celui que nous fournit la formation des nouveaux régiments de jeune garde créés en 1810-1811. Pour trouver les cadres nécessaires à ces nouveaux corps, Napoléon dut faire venir d'Espagne

[1] Elzéar Blaze, *La vie militaire sous l'Empire*, p. 122.

Digitized by Google

plusieurs centaines de soldats pris parmi les mieux doués et ayant déjà *trois ans de présence sous les drapeaux*. Malgré cette ancienneté, ces futurs sergents n'avaient qu'une connaissance extrêmement vague du maniement de leur fusil, une connaissance à ce point insuffisante qu'on dut les réunir pendant six mois à Fontainebleau, sous la direction de cinquante sous-lieutenants de Saint-Cyr, chargés de leur enseigner le port d'armes et les éléments des manœuvres [1].

Au camp de Boulogne même, qui passe pour avoir été l'école où la Grande Armée apprit le secret de ses futurs succès, il n'est pas bien sûr que l'on ait travaillé autant que le prétend la légende. Certains mémorialistes comme Ségur [2], Roguet [3], Bigarré [4], Dellard [5], Marbot, etc., assurent bien qu'on y manœuvrait beaucoup et que les cadres « y puisèrent les principes tactiques qu'ils n'avaient pas pu se procurer jusqu'alors. » Mais d'autres témoins oculaires, comme le capitaine Faré ou le général de Fezensac, affirment qu'on y vivait dans le plus doux farniente. « On attribue au camp de Boulogne, dit Fezenzac, l'honneur des succès que nous avons obtenus dans les campagnes suivantes; et l'on nous voit toujours occupés de travaux militaires, d'exercices de tout genre. J'étonnerai donc mes lecteurs, en leur disant combien, au camp de Montreuil, nos chefs s'occupaient peu de notre instruction, comme ils profitaient mal d'un temps si précieux Le maréchal Ney commanda deux grandes manœuvres dans l'automne de 1804 et autant en 1805, j'y assistai comme simple soldat, puis comme officier.... Le général Malher, qui remplaça le général Partouneaux, réunit à peine la division trois fois, et l'on manœuvra mal; il n'y eut point de manœuvre de brigade, le général ne venait même jamais au camp. Chaque colonel instruisait son régiment comme il voulait; on faisait quelques théories, on instruisait les conscrits, et au printemps de

[1] Général Bardin, *Dictionnaire des armées de terre et de mer*. Art. Ecole de sous-officiers.

[2] « L'armée la mieux organisée, vêtue, disciplinée, exercée qu'on ait vue jamais. » Ségur, I, p. 135.

[3] *Mémoires militaires* du lieutenant général Roguet.

[4] « On y était (à Boulogne) sans cesse occupé à exercer les troupes et à les faire évoluer tantôt par divisions et souvent par armées de cinquante à soixante mille hommes. » *Mémoires* du général Bigarré, p. 160.

[5] *Mémoires* du général Dellard, p. 199.

Digitized by Google

chaque année, on recommençait l'instruction pratique de tous les sous-officiers depuis la position du soldat sans armes. L'instruction, ainsi commencée pour toutes les classes, se prolongeait jusqu'à l'école de bataillon. Le régiment fut rarement réuni pour manœuvrer en ligne; on fit quelques promenades militaires qui n'étaient qu'une simple marche, comme une petite journée d'étape, quelques tirs à la cible, sans aucune méthode.... Les régiments, nos voisins, n'en faisaient pas davantage, et je crois pouvoir en dire autant de la première et de la deuxième division [1].... Il est fort heureux qu'une si longue oisiveté n'ait pas enfanté de plus grands désordres [2]. » « Nous sommes maintenant à deux heures d'Étaples, à hauteur de la batterie de Lorné, écrivait à sa mère, le 12 avril 1804, un autre soldat du camp de Boulogne, le sous-lieutenant Faré : on n'a rien à faire du matin au soir [3]. »

« Napoléon, dit encore à ce sujet le général Bonnal, avait pris, dès 1803, des dispositions pour faire exercer les régiments, d'avril à octobre, et il avait prescrit des manœuvres d'automne par division.... Mais les instructions de l'Empereur ne furent pas toujours et partout suivies avec le zèle désirable. Si certains maréchaux s'appliquèrent à l'exécution correcte et rapide des évolutions de guerre ordonnées par le Premier Consul, d'autres y mirent beaucoup de négligence. Dans une lettre de Bonaparte à Ney, en date du 10 mars 1804, on lit : « Je n'ai pas besoin de vous dire de faire manœuvrer beaucoup vos troupes. La dernière fois que je les ai vues, *il m'a paru qu'elles en avaient besoin.* » En général, le séjour des camps de l'ouest *ne fut pas, pour les troupes, une époque de travaux ayant la guerre pour objet.* Les généraux et les états-majors, vivant près de leurs troupes loin de toutes distractions mondaines, mirent sans doute à profit leurs loisirs forcés pour réfléchir aux choses de la guerre et échanger leurs idées sur les questions qu'avaient soulevées les campagnes précédentes, mais les régiments ne connurent guère que la misère et l'oisiveté [4]. »

[1] 1re division : général Dupont, brigadiers Rouget et Marchand ; — 2e division : géneral Lison, brigadiers Villatte et Roguet.

[2] *Souvenirs militaires* du général duc de Fezensac, p. 32-34.

[3] *Lettres* du capitaine Faré, p. 92.

[4] Général Bonnal, commandant l'École supérieure de guerre. *Conférences de stratégie et de tactique générales.* 1re année, 1895, p. 276. Cahiers autographiés.

Digitized by Google

En somme, en dépit d'une légende accréditée, il paraît que les troupes ne firent pas grand'chose à Boulogne; et si l'on s'y occupa sérieusement de manœuvres, ce fut seulement plus tard, à l'époque où la Grande Armée ayant quitté le littoral de la Manche pour Ulm et Austerlitz, on appela à Étaples ou à Montreuil des recrues destinées à combler les vides qui allaient se produire sur le Danube. Le général Dellard, alors major [1] du 46e à Lille, nous a laissé sur ce qui se pratiqua à cette époque des notes précises. Il nous dit, notamment, comment il fut envoyé de Lille à Montreuil pour occuper les baraquements laissés vides, la façon dont il dressa les conscrits de son dépôt.

« Les huit cents hommes qui se trouvaient sous mes ordres, a-t-il écrit, furent soumis aux mêmes travaux que les bataillons de guerre, excepté pourtant les exercices nautiques qui avaient entièrement cessé depuis le départ de la Grande Armée.

« L'instruction militaire de ces recrues fut poussée à sa perfection; il n'y avait plus de différence entre eux et les anciens soldats que le coup de fusil chargé à balles; et encore les familiarisait-on avec les divers feux de bataillon par la petite guerre qu'on exécutait presque journellement [2]. »

Il est probable que tous les majors préposés au commandement des dépôts ne déployaient pas, à dresser leurs conscrits, l'aptitude et le zèle d'un Dellard.

Effectivement, lorsque ce même officier fut nommé, deux ans après, colonel du 16e régiment d'infanterie légère et qu'il alla prendre possession de son poste aux environs de Berlin, il trouva un corps dans lequel, nous dit-il, « tout était excellent pour la guerre, » mais où tout, également, laissait « beaucoup à désirer au point de vue de l'instruction. La position de l'homme était défectueuse en général, le maniement du fusil se faisait sans aucun mécanisme, enfin le pas était trop précipité, parce qu'il n'était pas décomposé [3]; » voilà donc Dellard obligé de refaire comme colonel, à Berlin, ce qu'il avait fait pendant deux ans comme major à Boulogne, et avec le goût qu'il paraît avoir eu pour ces détails du métier, il se mit de tout cœur à

[1] Grade équivalent à celui de lieutenant-colonel aujourd'hui. Il avait été créé par décret du 22 brumaire an XIII (13 novembre 1804).

[2] *Mémoires* du général Dellard, p. 209.

[3] *Mémoires* du général Dellard, p. 249.

Digitized by Google

l'œuvre. Il commença, nous dit-il, par dresser ses officiers et fut lui-même leur instructeur, prenant un fusil et décomposant le maniement d'armes comme un sergent; ce fut ensuite le tour des sous-officiers et des caporaux; enfin il passa aux soldats qui étaient impatients de lui montrer leur bonne volonté et leur adresse [1].

L'explication de cet état de choses, de cette ignorance de troupes qui vraisemblablement avaient combattu à Iéna ou à Auerstaedt peut paraître étrange au premier abord, mais elle est, en somme, très naturelle, très facile à comprendre, quand on sait que Napoléon estimait à huit jours de présence dans les dépôts le temps nécessaire au dressage des recrues [2], quand on se souvient que, pendant toute la durée de l'Empire, les régiments sans cesse réduits pour toutes sortes de motifs, constamment renouvelés, ne reçurent qu'en deux circonstances seulement des recrues bien exercées, une fois après 1805, une autre fois après 1810, c'est-à-dire après les deux uniques périodes de paix que l'on rencontre de 1804 à 1814. D'où la nécessité pour les chefs de corps d'aviser à un moyen de dégrossir ces nouveaux arrivés, de chercher des terrains favorables pour donner cette instruction, de trouver un emplacement permettant d'exécuter des manœuvres d'ensemble, ce qui n'était pas toujours facile. Le problème n'était pas insoluble quand les troupes étaient groupées dans des camps ou des grandes villes, et encore les généraux profitaient de ce rapprochement accidentel plutôt pour prescrire des manœuvres « à tableau » que pour faire exécuter des exercices réellement instructifs. C'est ce que l'on vit pratiquer, par exemple, en 1807, au général Delaborde, dont la division était campée aux environs de Pontivy [3].

Mais quand un régiment était disséminé sur un front qui tenait parfois vingt-cinq lieues, comme la chose arriva souvent, notamment au 59e — le régiment de Fezensac — en 1806 [4], il

[1] *Mémoires* du général Dellard, p. 251.

[2] « Veuillez envoyer des officiers passer la revue des dépôts pour en faire partir tous les hommes disponibles.... Les conscrits n'ont pas besoin de passer plus de huit jours au dépôt.... » *Corresp. mil.*, IV, p. 276. Napoléon au général Dejean, de Berlin, 16 novembre 1806.

[3] *Mémoires* du général baron Hulot, *Spectateur militaire*, nov. 1883, p. 313.

[4] *Souvenirs militaires* du général Fezensac, p. 91.

Digitized by Google

n'était même pas possible de se livrer à ces réunions de parade.

Cette situation défectueuse — le manque d'instruction technique élémentaire chez le soldat — empira encore au fur et à mesure qu'augmenta le chiffre des pertes causées par le feu, la désertion, la maladie; en 1809, la proportion des soldats inexercés présents à l'armée est déjà considérable; en 1812, elle atteint plus de la moitié de l'effectif; enfin, après la campagne de Russie, l'armée n'est plus composée que de tout jeunes gens, les anciens soldats n'y figurent plus que dans un rapport infime, ce sont les *rari nantes* de Virgile. Habitués à parler de la Grande Armée comme d'une entité intangible, nous ne faisons pas attention qu'elle était devenue, en réalité, ce fameux couteau de Jeannot dont on avait changé trois fois la lame, quatre fois le manche, et qui passait néanmoins pour être toujours le même.

Malheureusement, ici, les lames étaient de moins en moins bien trempées, et finalement elles se tordaient comme le plomb. Il fallait chez les colonels des efforts extrêmes, des soins minutieux, une volonté sans cesse tendue, pour arriver à donner une valeur à ces éléments si divers, si fragiles, à ces jeunes gens à peine formés physiquement, capables de se battre sans doute avec courage un jour d'affaire, mais impuissants à supporter les fatigues de campagnes pénibles, de campagnes qui ne finissaient jamais. D'autant que les généraux et que Napoléon, plus qu'aucun d'eux, ne voulaient pas s'apercevoir de la différence des contingents avec lesquels ils avaient toujours la prétention de remporter des victoires. Pour l'Empereur, un régiment était un régiment, des hommes vêtus d'une capote étaient nécessairement des soldats avec lesquels on pouvait tenter la première entreprise venue. « Une fois de plus, écrivait le colonel Pion, au sortir d'une revue passée par Napoléon en 1811, au Carrousel, une fois de plus je constatais que l'Empereur confondait un grand nombre de soldats avec une armée [1]. »

Mais revenons à la vie du soldat au régiment, à l'existence qu'il menait journellement dans les corps de troupes. Nous avons vu la coutume invétérée qui obligeait le conscrit à payer

[1] *Mes campagnes*, par le colonel Pion des Loches, p. 269.

Digitized by Google

sa bienvenue, à « graisser la marmite, » suivant l'expression de Parquin. Cette marmite ou ordinaire, qui se tenait par escouade, c'est-à-dire par réunion de douze à quinze hommes, suivant les prescriptions des règlements de 1766, 1768, 1776, 1788, 1792, et nous en oublions, comprenait, comme aujourd'hui, l'achat des denrées nécessaires à l'alimentation du soldat et la transformation de ces denrées en repas plus ou moins succulents. Au premier rang des vivres d'ordinaire était la viande, qui devait être fournie à raison d'une demi-livre (250 grammes) par homme; mais la cherté de cette denrée, sans compter d'autres motifs moins avouables, réduisait généralement la ration à trois ou quatre onces [1]. Le pain dit de *soupe*, dont l'achat par les fonds de l'ordinaire est aujourd'hui prévu par le règlement, n'était pas connu des soldats du premier Empire, ne l'était tout au moins que très exceptionnellement [2], et la soupe était trempée avec le pain de munition. Ce dernier avait été longtemps compris parmi les vivres d'ordinaire, c'est-à-dire parmi ceux que le soldat achète lui-même avec une partie de sa solde; mais, quelque temps avant la Révolution, le pain en avait été rayé et il était depuis lors fourni par l'État en une quantité qui avait varié aussi souvent que sa composition. L'ordonnance du 5 juillet 1790 avait alloué aux troupes une ration de vingt-quatre onces d'un pain composé de trois quarts de froment et d'un quart de seigle sans extraction de son. Plus tard [3], l'orge put être occasionnellement substituée au seigle de méteil, et l'instruction du 1er ventôse an V [4] fit de cette substitution la règle; ladite instruction prescrivait, en effet, que le pain serait désormais de trois quarts de froment et d'un quart de seigle ou d'orge blutés, à raison de sept hectogrammes un tiers par quarante-neuf kilogrammes de farine.

Le général Bardin assure que Napoléon aurait adopté, quelque temps après la campagne de Wagram, une innovation qu'avaient bien auparavant recommandée nombre de géné-

[1] Général Bardin, art. Viande. L'once valait environ 32 grammes, il y en avait seize à la livre.

[2] « Jalousés par l'infanterie qui nous reproche d'avoir jusqu'à deux espèces de pain, un de soupe et un de distribution.... » *Souvenirs militaires* du colonel Noël, p. 131. — Voir dans le texte quelques lignes plus bas.

[3] Arrêté du 24 brumaire an IV.

[4] 19 février 1797.

Digitized by Google

raux [1] et qui consistait à faire confectionner le pain par les soldats eux-mêmes. Le savant écrivain dit notamment que des moulins portatifs furent distribués dans les guerres d'Espagne et de Russie, et il cite le décret du 30 juin 1810, qui prescrivait l'usage de ces ustensiles dans les corps de troupes. Nous savons bien qu'à différentes reprises la manutention du pain par les soldats eux-mêmes fut pratiquée, et Marmont, très positif à cet égard, dit avoir fait confectionner par Gindre, l'armurier du 50e, « excellent ouvrier et habile mécanicien, » des moulins du poids de trente livres, qui donnaient trente livres de farine par heure. « J'en fis construire à raison d'un par compagnie, » ajoute le duc de Raguse [2]. En dépit de cette allégation catégorique, nous ne croyons pas que la mesure fut généralisée ni surtout qu'elle fut bien accueillie dans les régiments. Tout au moins n'en trouve-t-on point trace. Sans doute, certains régiments eurent l'occasion de faire faire du pain pour leur compte par des boulangers pris dans le corps, comme cela fut pratiqué dans le régiment du colonel Noël, par exemple, qui, en 1810, en Portugal, nous dit avoir fait boulanger et cuire du pain de soupe pour ses camarades ; mais l'opération se pratiquait au cantonnement; on utilisait à cet effet des fours réquisitionnés ou même construits par la troupe; enfin, la farine employée avait été moulue dans les moulins à eau ou à vent du pays [3].

En garnison ou au camp, les soldats mangeaient avec les caporaux dans des gamelles de six à sept portions. Les sergents mangeaient entre eux, dans chaque compagnie. Seuls, les adjudants et les sergents-majors vivaient en pension chez les vivandières. « Le repas de midi se composait d'une soupe grasse avec des légumes et d'une petite portion de viande; celui du soir, de pommes de terre accommodées au beurre avec des oignons et du vinaigre [4]. »

Quelque modestes que fussent les rations accordées au soldat du premier Empire par les règlements, elles lui eussent paru suffisantes s'il les avait touchées dans leur intégrité. Malheureusement bien des causes s'opposaient à ce résultat simple en

[1] Morand, Marmont, etc....
[2] Marmont, *Mémoires*, IV, p. 50-55.
[3] Colonel Noël, *Souvenirs militaires*, p. 128.
[4] *Souvenirs militaires* du général de Fezensac, p. 15.

Digitized by Google

apparence. La première était la façon dont la plupart du temps se désintéressaient de la gestion de l'ordinaire le capitaine et, au-dessous du capitaine, le lieutenant. A cette époque, d'ailleurs, le rôle réglementaire du capitaine se bornait à se faire rendre compte *de temps en temps* que les aliments « étaient sains et en quantité suffisante. »

En second lieu, la façon irrégulière dont était perçue la solde, le crédit obligé aux fournisseurs et la majoration des factures qui en découlait.

Enfin, les abus invétérés qui permettaient à tous les intermédiaires, sergents-majors, fourriers, caporaux d'ordinaire, hommes de corvée, etc., de prélever, soit sur les fonds mêmes, soit sur les denrées, un boni particulier, individuel, qui ne se touchait évidemment qu'au préjudice de la marmite. Ces mœurs militaires sont tellement éloignées de celles que nous voyons pratiquer aujourd'hui dans les corps de troupes, qu'elles nous étonnent, qu'elles nous paraissent invraisemblables. Malheureusement les témoignages qui les confirment sont trop indiscutables pour pouvoir être raisonnablement niés. « On m'avait nommé caporal d'ordinaire, dit Fezensac, en parlant de son séjour au camp de Boulogne. On sait qu'un soldat accompagne toujours le caporal d'ordinaire pour être témoin des marchés. L'usage est que le caporal et le soldat boivent la goutte ensemble aux dépens de la compagnie : je donnai le bel exemple, fort peu suivi depuis, de payer cette dépense, et la compagnie m'en sut beaucoup de gré. Les soldats ne se faisaient aucun scrupule de tromper les marchands, et des hommes fort honnêtes d'ailleurs trouvaient cela très simple. Persuadés que chacun les volait, depuis le ministre jusqu'à leur sergent-major, depuis les fournisseurs de l'armée jusqu'aux paysans, les petits vols qu'ils pouvaient faire à leur tour leur semblaient une revanche très légitime [1]. »

Quant aux sergents-majors, « l'on convenait généralement qu'ils ne pouvaient se tirer d'affaire avec leur faible solde et c'est bien à eux que s'appliquait le mot de M de Talleyrand : qu'il ne connaissait personne qui pût vivre avec son revenu. Plusieurs capitaines le disaient franchement, en ajoutant qu'ils tenaient seulement à connaître les petites ressources que le

[1] *Souvenirs militaires* du général de Fezensac, p. 23.

Digitized by Google

sergent-major se procurait ainsi. « C'étaient quelques hommes absents qu'on comptait comme présents, quelques journées d'hôpital que l'on cherchait à dissimuler.... Les soldats connaissaient ces tours de passe-passe et en faisaient justice. « Le sergent-major connait l'arithmétique, disaient-ils, il pose zéro et retient neuf [1]. ».

En garnison, dans les grandes comme dans les petites villes, les distractions ne manquaient point au soldat et elles ressemblaient fort, à cette époque, à celles que recherchent aujourd'hui nos hommes. Toutefois, elles portaient un caractère spécial de joie bruyante, d'entrain qu'on ne trouve plus de nos jours : elles participaient à la fois du caractère du troupier et des mœurs générales du temps. La danse, par exemple, était un amusement plus recherché qu'aujourd'hui, et, au camp de Boulogne — pour parler encore de lui, — elle demeurait, avec le jeu, l'escrime et le cabaret, la grande attraction des militaires. Chose à remarquer, la danse, à Boulogne, n'avait nullement le caractère débraillé qu'on eût pu lui supposer. Elle était, au contraire, prétentieuse et guindée; on tenait à se donner des grâces, à paraître beau danseur.

La tenue, pour le bal, était, de même, soignée, très peu réglementaire, même très fantaisiste. « Les mœurs, les habitudes militaires se ressentaient beaucoup des traditions apportées et transmises par les soldats de l'ancien régime; ils avaient enraciné dans l'armée une excessive prédilection pour le chapeau, la poudre, la queue, les boucles d'argent, la culotte courte, l'épée, les chansons et les entrechats [2]. » Aussi, quand le général Junot s'avisa de vouloir supprimer la queue, se heurta-t-il à une opposition formidable, à une opposition telle que Bonaparte, partisan des cheveux coupés court, n'osa pas tenter de la vaincre. Certains régiments avaient déclaré qu'ils se laisseraient égorger plutôt que de renoncer à la queue; le Premier Consul laissa donc les colonels agir comme ils l'entendraient, comme l'entendraient leurs hommes, et l'armée française fut, dès lors, composée de régiments à catogan et de régiments de tondus. Napoléon fut classé par les soldats parmi les

[1] Général de Fezensac, *Souvenirs militaires*, p. 31.
[2] *Sentinelle de l'armée*, du 1er juillet 1838.

Digitized by Google

tondus, et ce dernier qualificatif était un sobriquet sous lequel on le désigna longtemps. « La postérité, dit à cet égard un contemporain, ne se doutera guère que Napoléon le Grand était plus volontiers appelé par les soldats : le Petit Tondu [1]. »

L'un des établissements du camp de Boulogne où l'on dansait le plus, celui qui avait la vogue, était situé rue du Bon-Pasteur, long boyau tortueux et malpropre, qui n'en était pas moins très fréquenté. C'était un bâtiment à deux étages, peint en rouge, sur le mur duquel un artiste de rencontre avait tracé des pampres entrelacés. C'était la Tour d'argent, tenue par les époux La Thuile.

Au rez-de-chaussée, une immense cuisine montrait une broche constamment en mouvement : de la cuisine, on passait dans la salle des billards, située sur la rue, et dans les cabinets particuliers alignés le long d'un jardin intérieur; enfin, par un escalier en spirale, on pénétrait, à l'étage supérieur, dans le salon de Flore, déclaré salon de deux cents couverts. Le jardin était un carré sablé, meublé de tables et de bancs, au milieu desquels une statue de l'inévitable Estelle [2] dressait sa silhouette ébréchée. Sur le piédestal branlant, le crayon, le charbon, la pointe du couteau avaient tracé des emblèmes non équivoques; on y trouvait les *épithètes* de pousse-cailloux, de hussards à quatre roues; on y lisait quantité de sentences difficiles à transcrire ici. C'était là que tous les soirs, mais spécialement les décadis, les vieilles moustaches, celles de Jemappes, d'Hohenlinden, d'Égypte, fraternisaient avec les conscrits de l'an X, avec les blancs-becs, comme les appelaient les anciens.

On voyait à la fois chez Mme La Thuile l'infanterie de bataille et la légère, « l'infanterie de bataille supérieurement cravatée et *retapée* [3], blanche comme un cygne, faisant belle jambe à trente-six boutons et *visant à la majesté;* la légère, ou, comme on disait alors, les petits chasseurs, en tenue bleue, habit-veste à revers en pointe, pantalon de tricot demi-collant, petites guêtres à cœur et à gland verts, gilet de fantaisie en basin

[1] *Ibid.*

[2] L'héroïne de la célèbre pastorale de Florian : *Estelle et Némorin* (1788). « On raffolait alors des idylles sentimentales dans le goût de celles qu'avait composées Gessner, l'honnête libraire de Zurich. »

[3] *Retapée*, c'est-à-dire avec les bords du chapeau plus retroussés que ne le permettait l'ordonnance.

Digitized by Google

blanc, coiffés légèrement sur l'oreille, bras pendants et faisant balancier, épaules arrondies, pas court et cadencé, un peu gêné par le demi-espadon à dragonne, jeté entre les jambes [1]. »

Tout ce monde turbulent emplissait les salles ou les jardins, prenait part aux danses, aux jeux, aux libations, aux pantagruéliques agapes de Mme La Thuile, jusqu'à ce qu'éclatât quelque querelle qui changeait souvent en champ de bataille ce réduit voué « aux jeux de Bacchus et de Cupidon, » comme disait le père La Thuile.

Les distractions du camp de Boulogne demeurèrent longtemps légendaires dans l'armée française, et ceux qui les avaient connues aimaient à en parler longtemps après que l'Empire n'était plus qu'un souvenir. Combien pâles, auprès d'elles, demeuraient celles que le soldat rencontrait dans ses autres garnisons! Dans ces dernières, les séances dans les cabarets étaient réglées par quantité de lois gênantes; quant à l'intérieur des casernes, il n'offrait que la fréquentation des cantines, et ces établissements ne valaient pas, à bien des points de vue, la Tour d'argent. La danse y était interdite, les jeux d'argent n'étaient pas tolérés davantage, et le passe-temps le plus passionnant qu'on y rencontrait était le loto. Le loto, tellement délaissé aujourd'hui, qu'il ne sera peut-être pas inutile d'en donner une définition, le loto est un jeu composé d'une série de cartons sur lesquels sont inscrits une certaine quantité de nombres pris dans les séries de 0 à 90 Dans un sac ont été jetés pêle-mêle quatre-vingt-dix dés portant la série entière de 0 à 90 également, et un des joueurs extrait ces dés au hasard en nommant le chiffre tiré.

Le carton, dont tous les numéros sont sortis les premiers, gagne. Dans le loto militaire, chaque nombre avait alors — et a d'ailleurs encore — son nom particulier, et quand le préposé au tirage oubliait de faire suivre l'énonciation du nombre extrait, du surnom correspondant, il payait l'amende. Ainsi, par exemple, il fallait absolument dire : 1, le commissaire; 2, belle poulette; 3, l'oreille du juif; 4, le chapeau du commissaire; 5, l'alène du cordonnier; 7, la potence; 9, qui n'est pas vieux; 22, les ca-

[1] *Sentinelle de l'armée*, juillet 1838.

Digitized by Google

nards du Mein [1]; 31, jour sans pain, misère en Prusse [2]; 33, les deux bossus; 48, la pièce d'alarme; 89, les immortels principes, etc., etc. La plupart de ces surnoms sont encore appliqués par les rares joueurs de loto du XXe siècle; là, comme ailleurs, l'armée se montre encore l'élément le plus respectueux des anciens souvenirs et des vieilles traditions.

II.

Tout, à peu près tout ce que nous venons d'écrire sur la vie du soldat, s'applique surtout à la vie de garnison en temps de paix. Cependant on comprendra, sans y insister, que parlant des armées du premier Empire, il faut, pour être complet, parler aussi, parler surtout de son existence en campagne. En effet, à part les deux courtes périodes que nous avons citées, nos régiments vécurent presque constamment à l'étranger, souvent fort loin de la France, et Napoléon lui-même leur donna l'exemple à cet égard puisqu'on a calculé que sur les dix années de son règne, il n'a passé à Paris que 955 jours, soit un peu moins de trois ans [3].

C'est donc le soldat français hors de France, le soldat dans ses cantonnements de Souabe, en Autriche, en Espagne, sur la Passarge ou la Vistule, qu'il nous faut étudier si nous voulons avoir une idée de sa véritable physionomie. C'est là seulement que tantôt jouissant de l'abondance, même du superflu, tantôt privé du nécessaire, il nous apparaîtra dans le véritable cadre qui lui convienne.

En dépit des brigandages auxquels s'étaient parfois livrés nos soldats le long de la route, ils étaient généralement reçus par leurs hôtes étrangers non pas avec joie, sans doute, mais avec résignation. L'Allemagne, ou pour mieux dire la zone centrale

[1] Allusions au 22e régiment dont quelques compagnies, poursuivies par les Autrichiens, s'étaient jetées dans le Mein pour le traverser à la nage. Cette épithète de canards du Mein fut la cause de nombreux duels (Elzéar Blaze).

[2] En Prusse, la solde est calculée sur les mois de trente jours. Le trente et unième n'est pas payé.

[3] C'est un certain M. Perrot qui s'est livré à cette statistique et a publié ses observations dans un livre paru en 1845 chez Bistor, sous le titre : *Itinéraire général de Napoléon, chronologie du Consulat et de l'Empire indiquant jour par jour, pendant toute sa vie, le lieu où était Napoléon, ce qu'il y a fait, et les événements les plus remarquables qui se rattachent à son histoire.*

Digitized by Google

de l'Europe, c'est-à-dire le pays compris entre le Rhin, le Pô, la mer du Nord et la Vistule, est la terre classique de la guerre. Depuis des centaines, des milliers d'années, on s'y rencontre, on s'y heurte, on s'y choque à des intervalles divers, mais presque toujours aux mêmes endroits. Et chez ces populations envahies à époques fixes, fréquentes, chez ces peuples habitués plus qu'aucun autre à supporter les misères de l'invasion, les charges de l'occupation, il s'est créé un atavisme particulier. Avec le respect absolu, presque la vénération de la force brutale que vous trouverez chez tout véritable Allemand, vous rencontrerez encore ce fatalisme, cette résignation, qui acceptent « sans murmurer » les charges écrasantes qu'impose à un pays toute occupation armée.

L'Allemand non seulement ne se plaint pas de ce qui ferait le désespoir d'une autre race, par exemple de la présence de garnisaires qui boivent son meilleur vin, prennent son lit le plus moelleux, font pis encore; il finit par trouver un certain charme à ce rôle d'aubergiste malgré lui; il devient généralement l'ami de son hôte, et ce dernier, pour peu que l'occupation dure quelque temps, s'insinue tellement dans la maison, qu'il devient l'être indispensable, et qu'on lui demande, lorsqu'il s'en va, de revenir le plus tôt possible. Nous le ferons voir tout à l'heure. Pour le moment il importe de rappeler que lorsque nos armées s'arrêtaient, faisaient un séjour un peu prolongé dans les pays occupés, elles ne s'installaient pas toujours chez l'habitant. Souvent les exigences militaires, certaines nécessités locales ou politiques amenaient Napoléon à les établir dans des camps plus ou moins permanents, semblables à celui qu'on avait créé dans les environs de Boulogne en 1803. Nos soldats excellaient alors à tirer le meilleur parti de ces installations passagères, à extraire de situations généralement peu favorisées les ressources les plns inattendues; ils déployaient souvent dans ces circonstances une ingéniosité qui confinait au génie.

Jamais troupiers ne connurent à ce point la théorie célèbre du « débrouillez-vous, » et c'est un point à noter, quand on s'occupe des armées françaises, tout spécialement des armées du premier Empire, que cette aptitude à s'installer bien partout.

Il n'est pas moins curieux de remarquer que ce soldat, capable de supporter avec une résignation morale supérieure et

Digitized by Google

une étonnante endurance physique les privations les plus pénibles, les misères les plus accablantes, devenait, aussitôt qu'il en trouvait l'occasion, un sybarite, un épicurien. « Leur palais friand réclamait une grande variété dans le choix des mets. Peu de choses, mais de bonnes choses, c'était là leur devise à table, » écrivait en parlant de ses hôtes le chanoine Niklaus Tranner, en 1801 [1]. Et c'était la même délicatesse pour l'installation. A vrai dire, quand le soldat cantonnait dans les villages et à l'intérieur même des maisons occupées par un hôte, quel qu'il fût, il savait se contenter de ce qu'il y rencontrait; mais, dès qu'on l'obligeait à camper à la belle étoile, il lui fallait un abri présentant un certain confortable et offrant même à l'œil une manière de luxe. Ce confort et ce luxe, les maisons voisines en faisaient généralement les frais, mais c'était là une considération qui n'était pas pour arrêter nos guerriers. « Nous allâmes bivouaquer à Lindenau, écrivait un soldat belge [2], en parlant de la campagne de 1813, le bourg fut saccagé, démoli, transporté au bivouac et brûlé en détail. » De même Éléazar Blaze : En général, pour faire nos camps, nous démolissions les villages; à Tilsitt, chaque régiment en avait une trentaine à dépecer; on en assignait un ou deux à chaque compagnie. Nous avions une grande quantité de voitures et de chevaux *trouvés* qui servaient à transporter les matériaux [3]. »

Un Allemand, témoin oculaire du séjour de nos troupes dans le pays de Laybach, en 1800, raconte que nos soldats réquisitionnaient des lits, les emportaient au camp et se couchaient dedans en plein air. « C'était, dit-il, un spectacle bien curieux que de les voir dans leur campement. A droite de chaque groupe, il y avait le cheval attaché au piquet, à gauche flambait un bon feu de bivouac et au centre on apercevait un lit dans lequel un homme couché fumait tranquillement sa pipe, la couverture tirée jusqu'au menton [4]. »

Et les choses s'améliorèrent encore au temps du premier Empire.

[1] *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche*, p. 112.

[2] *Souvenirs d'un vieux soldat belge de la Grande Armée.* Scheltens, sergent au 2e régiment de grenadiers à pied de la vieille garde, publiés par le général Echens. Bruxelles, Van Assche, 1880.

[3] Elzéar Blaze, *La vie militaire*, etc., p. 181.

[4] *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche*, p. 196.

Digitized by Google

On sait que le camp de Boulogne avait fini par devenir une véritable ville, dont le tracé pittoresque eût fait honneur à un bon architecte. Le camp de Glogau, en 1808, moins vaste, était arrivé à être plus brillant encore. Les baraques, au lieu d'y avoir été construites avec les débris de villages *dépecés*, comme le dit Blaze, avaient été élevées avec des planches neuves fournies par la réquisition. On y voyait « des rues, des places, des cafés, des billards, des traiteurs, le tout d'une élégance, d'une propreté, d'une régularité que rien ne surpassait [1]. » Tout cela, dit Blaze, « se faisait comme par enchantement » et chacun rivalisa à embellir son séjour par des décorations inédites et originales; « il n'y avait pas de raison pour que cela pût finir [2]. » Toutefois, dans ces camps, si luxueusement aménagés qu'ils fussent, le soldat se sentait davantage sous la surveillance du commandement, et il leur préférait, même au risque d'être logé dans des constructions moins architecturales, le cantonnement chez l'habitant, d'autant que l'habitant, comme nous le disons plus haut, trouvait la plupart du temps à faire bon ménage avec ses garnisaires.

Il y avait bien quelques tapageurs qui se faisaient redouter de leurs hôtes, mais ce rôle de criard et de grincheux était la plupart du temps joué par nos soldats uniquement par politique, dans le seul but de faire constater, un moment après, leur facilité à s'accommoder de ce qu'on voulait bien leur offrir. Elzéar Blaze nous a dévoilé cette conduite machiavélique. « Pour se faire bien servir, dit-il, nos hommes avaient une singulière méthode. Logeant plusieurs ensemble, ils convenaient de leurs rôles avant d'entrer chez le paysan. Un d'eux faisait le méchant : il jurait, tempêtait, tirait son sabre et menaçait tout le monde. Les femmes avaient peur et quelquefois les hommes aussi. Le maître de la maison arrivait; alors les autres camarades, faisant les bons apôtres, lui disaient que le tapageur était le meilleur garçon du monde, mais qu'il fallait savoir le prendre; aussitôt ils indiquaient le côté faible. « Il aime la bonne chère, le bon feu; que voulez-vous! c'est sa manie. Quand on le sert à sa fantaisie, il est doux comme un mouton, comme un enfant qui

[1] Général Fantin des Odoarts, *Journal*, p. 73.
[2] Elzéar Blaze, *La vie militaire*, etc., p. 181.

Digitized by Google

vient de naître; mais lorsqu'on ne lui donne que des pommes de terre à manger ou de mauvaise bière à boire, il devient terrible. Tenez, hier encore, à huit lieues d'ici, ce vrai démon a mis le feu chez un paysan qui poussa la malhonnêteté jusqu'à mettre de l'eau dans le vin qu'il nous servit. » Ces discours amplifiés, paraphrasés par l'escouade, faisaient ordinairement grande impression, l'hôte s'exécutait de bonne grâce, nos gaillards ne demandaient pas mieux et tout se passait fort bien [1]. »

Les Allemands étaient arrivés à connaître très à fond ce caractère de nos soldats, si bien qu'à la fin ces menaces ne produisaient plus leur effet. Il eût semblé que tous avaient lu les réflexions qu'écrivait, en 1800, un des leurs, Joseph Philipp, curé d'Eissenez en Styrie : « Au moment de son entrée chez l'habitant, le Français répand la terreur et l'épouvante autour de lui; cependant, un esprit qui sait garder son sang-froid se rend vite compte que le tonnerre fait moins de mal qu'il ne fait de bruit.... En entrant chez le paysan, le soldat français vomit feu et flammes et n'en finit pas de dicter des ordres pour le bon entretien de sa personne; mais, lorsqu'on lui fait bon accueil, qu'on lui montre une figure avenante, qu'on manifeste de l'empressement à le servir, il suffit de quelques bonnes raisons pour apaiser sa tête bouillante, après quoi, il se contente généralement de fort peu de chose [2]. »

Et, effectivement, tout se passait la plupart du temps à l'amiable. Il n'y avait pour ainsi dire pas de cantonnements où nos soldats n'arrivassent très rapidement à être « de la famille; » « ils travaillaient aux champs, dansaient avec les filles, et les paysans, le soir, leur donnaient à boire [3]. »

En somme, vainqueur bon enfant, sachant souvent se faire aimer là où l'on eût pu le haïr, « il était rare qu'une heure après son arrivée, le soldat français qui voulait faire un peu de frais ne fût aussi bien vu de son hôte que s'il en avait été connu depuis dix ans.... D'ailleurs, on avait tant dit aux Allemands, tant répété que les Français « étaient des diables, que lorsqu'ils avaient affaire à des gens bien élevés, rien n'était épargné pour témoigner la joie qu'ils éprouvaient... Presque

[1] Elzéar Blaze, *La vie militaire*, etc., p. 92.
[2] *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche*, p. 286.
[3] Général de Fezensac, *Souvenirs militaires*, p. 92.

Digitized by Google

partout, en Allemagne, je fus bien reçu, presque partout on m'a prié de revenir, si le hasard m'en donnait l'occasion [1]. »

Ces offres étaient sincères et en bien des endroits nos soldats surent se créer des sympathies durables qui résistèrent à la réaction produite par nos défaites. Tous les Mémoires sur le premier Empire, aussi bien ceux d'origine allemande que ceux de source française, sont unanimes sur le point qui nous occupe. Nous avons cité et nous citerons encore, tantôt les uns, tantôt les autres ; nous aurions pu produire quantité d'autres allégations; une telle unanimité chez des gens qui, très certainement, ne se sont pas entendus, est un argument bien fort en faveur de la véracité du témoignage. Et il ne faut pas dire : *quantum mutati*. Pour peu qu'on étudie le caractère allemand, on peut se rendre compte facilement qu'il n'a pas changé en un siècle et que, très probablement, l'accueil que nous venons de dire se renouvellerait aujourd'hui si les hasards de la guerre ramenaient à nouveau un vainqueur étranger sur les bords du Danube ou de l'Elbe.

Quant à prétendre que les traits que nous venons de citer constituent des exceptions, des faits isolés dont il n'est permis de déduire rien de général, il ne serait pas raisonnable de l'affirmer. Si, comme nous le dirons plus loin, la date de 1806-1807 marque une ère dans l'histoire de notre occupation des pays conquis, si elle précise le commencement d'une réaction, surtout populaire, contre Napoléon, réaction dont nos soldats supportèrent tout naturellement le contre-coup, il n'en est pas moins avéré que jusque-là nos armées avaient vécu au milieu des peuples allemands, bien moins encore comme des oppresseurs que comme des frères, des frères un peu exigeants sans doute, un peu tyranniques, mais des tyrans bons enfants au fond, avec lesquels on arrivait toujours à s'entendre.

(*A suivre.*) Comte DE SÉRIGNAN.

[1] Elzéar Blaze, *La vie militaire*, etc., p. 98.

Digitized by Google

LES DÉBUTS

DE

JOSEPH BONAPARTE A MADRID

(JANVIER-AVRIL 1809)

A Bayonne, au mois de juin 1808, Napoléon donnait à son frère Joseph la couronne d'Espagne. Cet acte allait fournir à l'histoire politique une application prodigieusement évidente de l'axiome formulé par la sagesse des nations : Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Au commencement de juillet, l'aîné des Bonaparte, quittant Naples pour passer dans son nouveau royaume, franchissait donc les Pyrénées et, sous la protection des baïonnettes impériales, parvenait jusqu'à Madrid. Huit jours après une entrée solennelle et solitaire, il lui fallait reprendre le chemin de la frontière. La défaite du général Dupont, la capitulation de Baylen, l'approche des soldats espagnols, obligeaient à ce retour en arrière. Le pays tout entier était soulevé et la guerre civile déchaînée. Alors Napoléon intervint en personne. En deux mois (novembre-décembre 1808), avec une maestria incomparable, dans toute la fougue victorieuse du génie, il mène une campagne où chaque obstacle lui devient le motif d'un succès. Il prit Burgos, enleva Somo-Sierra, entra dans Madrid. Ses maréchaux dispersèrent, à droite et à gauche, comme il l'avait ordonné, les forces ennemies; il dicta des lois aux Madrilènes, avec cette volonté impérieuse qui le caractérisait. Il se présentait en libérateur qu'on ne désirait pas, en Messie que l'on n'attendait guère. Ses éternels ennemis, les Anglais, reprirent cependant courage en voyant l'énergique résistance déployée par le peuple espagnol. L'Autriche estima venue l'occasion de réparer d'un coup

Digitized by Google

ses défaites depuis dix ans; déjà elle se voyait victorieuse de son vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, fort occupé loin de la France à l'autre bout de l'Europe. Une nouvelle coalition naquit donc de ces jeunes espoirs et de ces vieilles rancunes. Averti, Napoléon arrêta sa marche, courut au plus pressé, regagna Paris bride abattue et se prépara à faire front au danger dans cette campagne célèbre commencée à Eckmühl, terminée à Wagram.

Son intervention avait suffi pour ramener son frère à Madrid, mais il lui laissait sur la tête une couronne assez vacillante, qu'un moment même il avait pensé lui arracher du front. Joseph, retrouvant sa capitale, s'y installa comme il put et commença de régner. Il avait auprès de lui des ministres espagnols ralliés à sa cause, de bonne foi ses partisans, car cette adhésion les avait compromis à jamais auprès de leurs compatriotes intransigeants.

Son auguste frère se défiait de cet entourage autant que de ses talents, et, dès la première heure, il plaçait près de lui un *mentor :* c'était l'ambassadeur de France, M. de La Forest. Au printemps de 1808, ce diplomate avait été envoyé en Espagne pour guider Murat; il devait continuer ce rôle délicat auprès de Joseph pendant la durée de son règne, c'est-à-dire cinq années.

Il se trouvait, d'ailleurs, un observateur perspicace, il regardait tout, écrivait beaucoup, déployant dans sa correspondance une grande sûreté d'information, un tact prudent, des jugements réfléchis. Courtisan ingénieux, il éprouvait et manifestait pour l'Empereur une admiration sans réserve et trouvait les tours les plus raffinés pour l'exprimer.

Sa politesse exquise envers tout le monde le fait procéder par insinuations courtoises :

Et jusqu'à je vous hais, tout s'y dit tendrement.

Sa préoccupation de deviner, pour la mieux partager, la pensée de l'Empereur énerve bien un peu son langage en des phrases adulatrices; et sa formation littéraire, datant de l'ancien régime où l'on était à la fois « sensible » et prétentieux, donne à sa plume une allure un peu gourmée, mais elle offre un modèle du style noble tout à fait dans le genre des belles pièces diplomatiques.

Sa carrière avait commencé sous Louis XVI, dans les consu-

Digitized by Google

lats, aux États-Unis. Aux derniers jours du Directoire, son ami Talleyrand l'appelait dans les bureaux des affaires étrangères. Employé avec succès au Congrès de Lunéville, à la Diète de Ratisbonne, ministre en Bavière, ambassadeur à Berlin jusqu'à la rupture belliqueuse qui conduisit à l'écrasement d'Iéna, il était bien choisi pour le poste si délicat de Madrid [1].

Nous le prenons à cette époque : il a cinquante-deux ans et se trouve dans toute la force de l'âge et la maturité de l'expérience. Ses longues et nombreuses dépêches, au nombre de plus de huit cents, qu'il envoya pendant les années 1808 à 1813, demeurent la plus précieuse source d'informations dans cet épisode capital de l'histoire napoléonienne, et aussi une mine inépuisable de renseignements sur la vie agitée de la péninsule. La *Société d'histoire contemporaine* a entrepris la publication de cette correspondance considérable, œuvre de longue haleine qu'une association savante, seule, peut se permettre et mener à bien. Le premier volume relate les débuts de cette mission [2].

Dans le second on trouvera les détails de l'installation de la nouvelle monarchie. Ce sont les commencements véritables du « règne » de Joseph, roi d'Espagne et des Indes. L'armée française vient de le conduire au palais royal de Madrid, l'Empereur lui confirme le don de la couronne des Bourbons, il est protégé par nos soldats, entouré par ses ministres. Il applique ou s'efforce d'appliquer les articles de la *Constitution* de Bayonne, œuvre acceptable sur le papier, imbue des principes réformateurs de la Révolution, calquée sur les lois napoléoniennes, dictée par un esprit de centralisation auquel ne pouvaient guère s'habituer les Espagnols, que leurs coutumes, bonnes ou mauvaises, attachaient au particularisme provincial; ils s'en défiaient surtout pour sa provenance étrangère et le mode impératif qui voulait l'imposer.

[1] La fin de sa carrière fut de recevoir le portefeuille des affaires étrangères pendant le gouvernement provisoire, de devenir conseiller d'État et pair de France sous la Restauration; il mourut après une longue vieillesse en 1846.

Je prends la liberté de renvoyer à la notice sur M. de La Forest que j'ai lue à l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance du 24 décembre 1904.

[2] *Correspondance du comte de La Forest*, publiée par M. Geoffroy de Grandmaison, tome Ier, in-8, librairie Picard, 1905. — Le second volume va paraître.

Digitized by Google

M. de La Forest observe tout cela, et les renseignements qu'il adresse à Paris donnent la physionomie exacte, vivante, du Madrid d'il y a cent ans. Nous ne suivrons pas les mouvements militaires, encore que les succès ou les revers de nos généraux aient une grosse influence sur la conduite de Joseph, puisque la sécurité et la stabilité de son trône en dépendent; ces récits nous mèneraient trop loin, et nous ne quitterons pas l'enceinte de la capitale où la police est faite par un général français, où le drapeau tricolore couvre, abrite la ville. Ceci montre d'une façon bien particulière quelle influence peut exercer l'ambassadeur de France. Nous prenons donc la situation en janvier 1809, et, laissant la parole à l'envoyé de l'Empereur, nous relierons son discours par quelques courtes explications pour la seule clarté des tableaux qu'affaiblirait un plus long commentaire [1].

[1] Ces dépêches sont adressées à M. de Champagny, ministre des relations extérieures. Elles sont tirées des archives du ministère des affaires étrangères, *Espagne*, volume 678.

Pour faciliter l'intelligence de ces dépêches, voici un court résumé des événements du premier trimestre de 1809 :

Janvier. — L'Empereur est revenu en France, et selon son ordre, le maréchal Soult a « jeté les Anglais à la mer ; » le roi Joseph, entré à Madrid (22), s'efforce d'organiser son gouvernement.

Février. — Il est couvert par le Ier corps du maréchal Victor, qui manœuvre sur le Tage, du côté de Talavera et d'Almara ; par le IVe corps (général Sébastiani), qui culbute les Espagnols du duc d'Albuquerque à Consuegra (22).

Saragosse, après un second siège plus terrible encore que le premier, capitule le 19 février entre les mains du maréchal Lannes.

A ce moment, la pensée de Napoléon était : 1° occupation du nord de l'Espagne : Burgos, Valladolid, Santander, province de Léon, par les troupes aux ordres du maréchal Bessières ; — 2° soumission de l'Andalousie par le maréchal Victor ; — 3° conquête du Portugal par le maréchal Soult. — Ce dernier ne peut commencer son mouvement avant le 9 février : il est à Tuy le 10, le mauvais temps, le manque de bateaux, le soulèvement du pays, l'empêchent de traverser le Minho (15 et 16) ; il lui faut remonter à Orense, où arrivé (le 20), il fait séjour.

Mars. — Il quitte Orense (4), bat à Monterey (5) la Romana ; arrive sur la frontière du Portugal (7), enlève la ville de Chavès au général portugais Silveyra (10 au 13), marche, afin de dégager sa droite, sur le général Freire, à Braga, où la population surexcitée massacre Freire (15) ; Soult entre en vainqueur à Braga (20), arrive en vue d'Oporto (27), attaque la ville (29) qui, après la prise, est livrée au pillage.

Le maréchal Victor marche sur le Tage contre le général La Cuesta, et Sébastiani marche sur la Guadiana contre le général de Cartoajal. — Trouvant le pont d'Almaraz coupé (12), Victor fait un détour pour franchir le fleuve à Puente del Arzobispo et à Talavera (15) ; l'armée peut traverser à Almaraz (19)

Digitized by Google

Madrid, 21 janvier 1809.

Le corrégidor de Madrid a fait placarder aujourd'hui une ordonnance par laquelle il notifie que le Roi a résolu de se transférer, demain 22, du royal *Sitio* du Pardo dans sa capitale, où il fera son entrée publique à onze heures du matin. La route que suivra Sa Majesté et le cortège qui aura l'honneur de l'accompagner est indiquée, et toutes les précautions nécessaires sont prescrites pour qu'il n'y ait point d'embarras. Tous les habitants des rues par lesquelles le Roi doit passer ont ordre d'orner les balcons, les fenêtres et le devant de leurs maisons avec la plus grande magnificence possible. Il y aura illumination de ces rues, à l'entrée de la nuit, et, afin de la rendre plus brillante, les tentures ne pourront être ôtées qu'après. Dans le reste de la ville, les magistrats seulement et autres personnages qui doivent illuminer dans les grands galas, sont tenus à le faire pendant trois jours. Ces solennités, au surplus, sont strictement conformes à l'usage consacré pour les entrées publiques du souverain.

....Le gros du peuple de Madrid paraît ce soir assez bien disposé à voir paisiblement les solennités de demain. M. de Cabarrus [1] a fait un tour de force ; il a réalisé les fonds d'un mois de traitement de tous les serviteurs et employés de la maison royale, des ministres, des autorités administratives et judiciaires. Le Roi vient d'en faire le sacrifice. M. d'Arribas et M. de Romero [2] ont pris, de leur côté, de sages mesures pour influer favorablement sur l'opinion de toutes les classes.

Madrid, 22 janvier 1809.

L'entrée publique du Roi s'est faite aujourd'hui dans l'ordre tracé par le programme que j'ai eu hier l'honneur d'adresser à Votre Excellence. Elle a été belle, elle a été imposante. L'appareil militaire était bien ordonné ; il ajoutait infiniment à l'éclat de cette solennité et il en aurait assuré la tranquillité, si, par des causes quelconques, elle avait pu être troublée.

Je n'attends pas pour vous en rendre compte, Monseigneur, une variété de détails qu'il me sera plus facile d'obtenir demain. Les faits

et se dirige contre La Cuesta qui, arrivé (le 22) à Medelin, reçoit du renfort (27) ; cependant il est complètement battu par le duc de Bellune (28).

Au même moment, Sébastiani force la Guadiana à Ciudad Real (27) et remporte une seconde victoire a Santa Cruz (28).

Le général Lapisse (à Salamanque), qui a mission de relier les armées de Soult et de Victor, reste sans contact ni avec l'un ni avec l'autre ; il arrive à Ciudad Rodrigo (25) et s'y arrête sans oser s'avancer plus loin.

[1] Ministre des finances.

[2] Chargés de la police.

Digitized by Google

généraux m'ont paru très satisfesans (*sic*). J'ai rattaché tout ce qui s'est trouvé dans la sphère de mes observations à trois points de vue principaux :

La masse du peuple, ou de ce qu'il faut entendre à Madrid par peuple, a-t-elle reçu une impression de peur qui puisse enchaîner ses passions ? Le courage des classes plus élevées commence-t-il à poindre ? L'appât des grâces dont le roi peut disposer attire-t-il des courtisans autour de sa personne ? Ces trois questions semblent avoir été résolues affirmativement aujourd'hui, et l'entrée de Sa Majesté dans sa capitale est une épreuve dont je crois qu'il faut se louer. Je ne fais aucune sorte de comparaison entre l'aspect du 25 de juillet [1] et celui du 22 de janvier. Au 25 juillet, tout annonçait dans Madrid le sentiment confus du désastre de Baylen et de ses conséquences probables; le 22 janvier, tout a pris la teinte des succès obtenus par les armes de S. M. l'Empereur et du mauvais état des affaires de l'insurrection.

Il y a eu affluence de peuple sur le passage du Roi. Les visages exprimaient la résignation. Partout où quelques cris d'acclamations ont été essayés, ils ont été répétés par les groupes environnants. Les maisons étaient pavoisées avec le même soin que lors de la proclamation révolutionnaire du 25 août [2], et il est très remarquable qu'aucun habitant n'ait osé faire moins de démonstrations. Il n'y a pas eu d'excuses pour se dispenser du cortège ; toutes les autorités sans exception y ont pris leur rang. Une circonstance frappante, c'est qu'il y ait eu beaucoup de réclamations sur les préséances et que le Roi ait eu à prononcer qu'aucun des rangs attribués dans les cérémonies de la journée ne tirerait à conséquences.

Madrid, 23 janvier 1809.

Si j'avais à écrire ce que j'ai eu l'honneur de mander hier à Votre Excellence sur l'entrée du Roi dans sa capitale, je parlerais avec plus d'assurance des conclusions favorables qu'il faut tirer de ce qui s'est passé. Elles sont confirmées par une foule de faits minutieux en apparence, mais qui étaient d'un heureux augure pour S. M. C.

Les résultats d'aujourd'hui sont meilleurs encore et ont je ne sais quoi de difficile à tracer. L'esprit public a sauté de plusieurs degrés du 21 au 22, soir, et a franchi un plus grand intervalle d'hier à aujourd'hui, soir. Je trouve toujours, puisqu'il faut le dire, les mêmes passions, la même haine contre la France, et je vois se dissiper la répugnance pour un roi français ; les habitants de Madrid ne montrent pas qu'ils aient changé de sentiments envers l'Empereur, et ils

[1] Première entrée du roi Joseph.
[2] Proclamation solennelle de Ferdinand VII.

Digitized by Google

ont déjà un ton de chaleur assez frappant pour son auguste frère. Il semble que des lumières inaperçues jusqu'ici aient frappé tout à coup les imaginations.

Il n'y a pas lieu pour cette fois à expliquer les progrès de l'opinion par le progrès des armes, puisque aucune nouvelle militaire n'a été répandue ces jours derniers. Les explications doivent être cherchées dans les actions politiques.

La *Gazette* officielle a publié ce matin la relation des cérémonies d'hier. C'est le programme d'avant-hier mis en récits. On y a ajouté la circonstance de la présentation des clefs de la ville au Roi par le gouverneur et le corrégidor. On y a surtout ajouté le discours que Sa Majesté a tenu, après avoir écouté la harangue de l'évêque. Ce discours est éminemment calculé pour aller aux cœurs des Espagnols, et je m'empresse de le transcrire.

« Avant de rendre grâces, a dit le Roi, à l'arbitre de toutes les des-
« tinées pour ma rentrée dans la capitale du royaume qu'il a confié
« à mes soins, je veux répondre à l'accueil affectueux de ses habi-
« tants, en déclarant, aux pieds du même Dieu vivant qui a reçu
« leur serment de fidélité à ma personne, mes plus secrets senti-
« ments.

« Je proteste, en présence de Dieu qui lit dans tous les cœurs, que
« le seul devoir de ma conscience, et non de passions personnelles,
« me porte au trône d'Espagne.

« Je suis prêt à sacrifier mon bonheur, parce que je pense que vous
« avez besoin de moi pour faire le vôtre.

« L'unité de notre sainte religion, l'indépendance de la monarchie,
« l'intégrité de son territoire et la liberté de ses habitants sont les
« conditions auxquelles j'ai accepté la couronne. Elle ne s'avilira
« point sur ma tête, et, si les vœux de la nation répondent, comme
« je n'en doute point, à la sollicitude de son Roi, je ne tarderai
« pas à être le plus heureux de tous, parce que vous le serez vous-
« mêmes. »

Voilà donc Joseph solennellement entré dans sa « bonne ville » de Madrid; on voit la dose de l'enthousiasme, les efforts pour le faire naître et l'accroître; les obstacles pour le maintenir; les difficultés de la situation. Elles ne sont pas aplanies par la bonne harmonie de l'entourage du prince; et, parmi ses intimes, les plus écoutés sont ceux qui lui prêchent l'indépendance vis-à-vis de son impérial frère.

M. de La Forest voudrait croire que les volontés de Napoléon sont plus respectueusement suivies; il écrit bien : « Toutes les

Digitized by Google

paroles, toutes les actions de l'Empereur ont porté coup jusqu'ici et parfaitement servi Sa Majesté Catholique. — Le Roi ne parvient à capter que parce que l'Empereur a ébranlé. » — C'est le désir qu'il en a qui le fait parler avec cette assurance. Au fond, il est inquiet, blâmerait les complaisances espagnoles de Joseph; dénoncerait volontiers les conseils qu'il reçoit dans ce sens; mais il est arrêté par la qualité des personnages qui jouent ce rôle, car ce sont des Français, des généraux, voire un maréchal, celui même que l'Empereur a placé auprès de son frère : Jourdan. Aussi notre prudent diplomate n'écrit-il sa dépêche qu'en entourant les mots de la plus douce ouate de ses périphrases :

[Chiffrée.] Madrid, 26 janvier 1809.

Le discernement du Roi ne me permet pas de douter qu'il ne comprenne très bien que toute sa force est dans celle du chef de son auguste famille, et qu'il ne doive gouverner l'Espagne que pour l'enchaîner au système de la dynastie. Il n'y a pas moins de fond à faire sur sa tendresse fraternelle. Son but est incontestablement d'abréger, autant qu'il est en son pouvoir, les embarras que les affaires d'Espagne ont donnés et peuvent encore donner quelques mois à l'Empereur.

Il paraît chercher, à cet effet, à faire ranger autour de son trône les Espagnols par leurs passions mêmes. Il semble se dire que peu importe comment il se met en selle, s'il fait ensuite aller l'Espagne dans les voies communes. En un mot, il ne serait qu'un politique habile, expliquant privément à S. M. l'Empereur le motif secret de ses principes à les actionner, lorsque les Espagnols croiraient l'avoir fait entrer dans leurs vues, et que les Français le croiraient égaré. Il pourrait quelquefois se tromper sur les moyens : il pourrait être trompé sur des choses qu'il devrait voir de plus haut ; il pourrait se laisser passagèrement surprendre ; il ne peut vouloir agir sûrement contre les intérêts démontrés à sa raison. C'est là ce que je me dis constamment. C'est donc en protestant à Votre Excellence de ma réserve sur les conclusions relatives au fond des pensées du Roi, que j'ai et continuerai de citer dans ma correspondance les faits avérés. De ce genre sont les suivants :

Le 16 de ce mois, le Roi était seul après son dîner avec M. le maréchal Jourdan, M. le général Sébastiani, le marquis de Monte-Hermoso et M. l'aide de camp Clary. La conversation conduisit, autant qu'on a pu me l'expliquer, à parler des liens solides qui allaient s'établir entre la France et l'Espagne.

Digitized by Google

M. le maréchal posa, en principe, que les théories ne pouvaient tenir contre la force impérieuse des choses. Il voulait prouver que la France et l'Espagne étaient naturellement rivales, et que l'Espagne et l'Angleterre étaient naturellement liées. Le général voulut prouver, de son côté, que la politique de l'Espagne aurait dû être de meilleure heure et devra très longtemps être de faire cause commune avec la France, et que, sous ce point de vue, l'intérêt national allait désormais marcher en harmonie avec celui du nouveau souverain. La discussion s'échauffa et dura cinq quarts d'heure.

Le Roi l'écouta sans rien dire et ne la fit point cesser. Les deux témoins ne se sont pas crus obligés d'en garder le secret. M. de Monte-Hermoso surtout, très lié avec MM. Cabarrus, O'Farrill et Mazzaredo [1], a regardé le silence du Roi comme un assentiment à leur thèse. Il le leur a rapporté sous cet aspect, ce qui n'a pas été un médiocre encouragement pour eux, ces huit derniers jours. Depuis que cette discussion est parvenue à ma connaissance, j'ai vu le général Sébastiani, et je conjecture qu'il a interprété le silence du Roi en faveur de son opinion, puisqu'il ne m'a rien dit [2].

Avant-hier, 24, le Roi avait à table quelques Français et quelques Espagnols, dont M. O'Farrill. On a parlé de la guerre et de ses maux. Le Roi s'est plaint avec une chaleur notoire de la pénurie de ses ressources. Il s'est élevé contre les mesures de l'Empereur qui a fait saisir à Lerma des huiles, à Burgos et Valladolid des laines, dans les ports des sucres et cafés, à Madrid des bijoux, de l'argenterie et des fonds dont les finances royales auraient tiré un bien plus grand parti. Il a passé insensiblement à des réflexions sévères sur la commission des séquestres et sur l'extension donnée chaque jour à ses opérations. Il a fait entendre qu'il se verrait forcé à faire un coup d'autorité et à maintenir les droits et l'indépendance de sa souveraineté. Le général O'Farrill était radieux. Le soir même, tout a été conté chez lui à nous et à M. Cabarrus, et ces messieurs croyaient tenir le Roi.

Joseph faisait effort pour gagner de la popularité, et ces

[1] Ministre de la Guerre et de la Marine.

[2] Sur Jourdan, M. de La Forest ajoutait, un autre jour, ces détails caractéristiques :

« M. le maréchal Jourdan a un singulier dépit de n'avoir pas reçu de l'Empereur le titre de duc. Il est d'une souplesse extrême près du Roi qu'il flatte journellement, aux dépens de son propre souverain, et, comme il plaît, il réussit trop souvent à jeter du malaise dans l'âme de ce prince. M. Feri Pisani, son gendre, s'attache sous d'autres formes à cimenter la faveur commune. Tous deux ont les notions de politique assez vulgaires pour n'imaginer d'autre moyen de plaire qu'en créant pour le Roi des sujets de chagrin et affectant d'y compatir. »

Digitized by Google

efforts ne coûtaient pas à ses goûts d'homme aimable ni à ses espérances d'optimiste; c'était là sa manière préférée; il y réussissait en proportion :

Madrid, 28 janvier 1809.

Le Roi gagne tous les jours quelques victoires sur l'esprit des habitants de Madrid, et le bas peuple même paraît saisir chaque trait de bonté de Sa Majesté. La curiosité de le voir est hautement indiquée par la foule qui se met sur son passage. Comme il descendait hier de ses appartements pour monter à cheval, beaucoup de pétitionnaires, hommes et femmes, élevèrent leurs papiers en l'air. Le Roi les aperçut dans les groupes de droite et de gauche au bas du grand escalier du palais; il s'arrêta, envoya son capitaine des gardes prendre ces papiers et ne se mit à cheval qu'après les avoir reçus. Toutes les figures parurent émues, et les applaudissements semblaient venir du cœur. En traversant le *Prado*, l'attention du Roi à faire filer son escorte de manière à ne pas déranger les promeneurs fut généralement sentie, et l'on applaudit encore beaucoup. A la porte du jardin botanique où il s'arrêta, un grand concours de monde fut bientôt rassemblé; le Roi fit ouvrir, et, voyant que personne n'osait entrer après lui, il en demanda la raison : on lui dit que ce n'était pas l'usage; il répondit qu'il n'était jamais incommodé par la présence de ses sujets. Le jardin ne fut pas longtemps à se remplir, et chacun vit le Roi à l'aise dans les allées qu'il parcourut. Ces scènes alimentent les conversations, de maison en maison, de réflexions en faveur de Sa Majesté. Il reste encore autant de haine au fond des cœurs, mais il en reflue moins sur le Roi.

Mais le triomphe fut au théâtre, où ses goûts personnels se rencontraient avec ceux de ses nouveaux sujets :

Madrid, 1er février 1809.

Attentif à saisir les moyens de plaire, le Roi a déterminé de se montrer successivement aux différents théâtres de la capitale. Il a fait retenir pour demain toutes les loges de celui de *los Caños del Peral* [1], et y fait inviter toutes les personnes qui ont paru à sa cour.

[1] Madrid comptait trois salles de spectacle : la *Crux*, *El Principe*, *Los Caños del Peral* (le « lavoir du poirier » du nom de son emplacement). A ce dernier, construit en 1730, on jouait des opéras italiens, puis des comédies espagnoles; on y donnait des ballets et des concerts spirituels pendant le carême. A. de Laborde, *Itinéraire d'Espagne*, III, 145. — Desdevises du Dézert, *L'Espagne de l'ancien régime*, I, 200.

« Je fus fort étonné de voir, dans les trois principaux théâtres de Madrid, une architecture d'un excellent style, des ornements de bon goût, des soins

Digitized by Google

C'est une chose nouvelle pour le public ; il y a cinquante ans que les rois d'Espagne n'avaient paru à d'autres spectacles que les combats de taureaux ; les théâtres de cour ont été même fermés depuis la mort de Ferdinand VI. Charles III et Charles IV s'étaient interdit cet amusement par scrupule de conscience, et l'avaient interdit aux princes de leur maison. On croit que les habitants de Madrid verront avec satisfaction le roi Joseph Ier reprendre une habitude qui rapproche le souverain du sujet.

Madrid, 2 février 1809.

Le Roi a pris ce matin l'exercice de la chasse et s'est rendu ce soir au spectacle. Les invitations ont été faites au nom de la ville, forme qui a paru préférable, et qui a donné à la soirée l'apparence d'un hommage rendu au souverain par sa capitale. Toutes les loges étaient garnies ; les places avaient été sollicitées du corrégidor avec empressement, et il n'y avait eu autant de monde à une représentation depuis vingt ans. Les battements de mains, les cris de *vive le Roi !* ont éclaté universellement, lorsque Sa Majesté est entrée dans sa loge, lorsqu'elle en est sortie, et dans l'intervalle des pièces. Celles-ci avaient été choisies dans l'ancien répertoire du théâtre espagnol ; le Roi l'avait désiré, assure-t-on, et cette complaisance a fait plaisir. Sa Majesté s'est rendue au spectacle aux flambeaux, accompagnée de valets de pied et de hérauts habillés comme autrefois. On remarque, en général, qu'en toute occasion, le Roi conserve soigneusement les usages de ses prédécesseurs, sauf les génuflexions et le baisemain, qu'il avait supprimés en juillet dernier. Les pièces jouées n'ont pas été choisies pour la circonstance ; elles ne prêtaient point à des allusions. A dire la vérité, c'était un mauvais spectacle, n'en déplaise aux Espagnols. Les Français ont mieux compris qu'eux combien le Roi a montré de condescendance en paraissant s'y amuser. Un trait, cependant, a fait impression sur tout le monde ; lorsque la toile a été levée, on a vu, sur une seconde toile, de riants bocages en face desquels s'élevait un obélisque ; au pied de l'obélisque, étaient les emblèmes de la guerre ; le génie de la concorde y mettait le feu d'une main, tenait de l'autre main une branche d'olivier, et tournait une figure suppliante vers le Roi. Au bas, se lisait ce vers espagnol :

Vive feliz, Señor, reyna y perdona.

pour la commodité des spectateurs que l'on chercherait vainement dans le reste de l'Europe » — Rehfues, *L'Espagne en mil huit cent huit*, I, chap. VI.

Les Madrilènes dépensaient, bon an mal an, 5 millions de réaux à leurs divertissements : le théâtre comptait pour moitié, les corridas pour les trois dixièmes. — Sempere y Guarinos, *Historia del lujo*, II.

Digitized by Google

Votre Excellence voudra bien me pardonner des détails qui, dans ces premiers moments, contribuent à faire connaître les avances que se font respectivement le souverain et ses sujets. J'ajoute ici quelques exemplaires d'un compliment en vers de la ville de Madrid au Roi, que M. le corrégidor a fait distribuer de loge en loge.

Madrid, 6 février 1809.

Le Roi est retourné hier soir au spectacle, mais sans aucun appareil. La liberté de louer les loges qui n'étaient pas prises par la Cour a été laissée au public. Il y a eu assez grande affluence, et les acclamations n'ont pas été moins vives que le 2. On lui a donné opéra italien et ballet français.

A midi il y avait eu cercle au palais. Il s'y est trouvé beaucoup de monde et encore de nouveaux visages. Il serait contre le cours ordinaire des choses que les progrès fussent chaque jour plus rapides que la veille. Cette marche précipitée ne serait plus celle de l'opinion; il suffit d'avancer à vue d'œil pour avoir à se féliciter.

Après le cercle, le Roi a reçu dix à douze députations de différentes villes des Castilles ; il les a entretenues longtemps et tour à tour.

Hélas ! tout ne pouvait pas se résoudre ainsi en chansons et en belles paroles; les difficultés extérieures persistaient avec la guerre dans la Galice, dans la Catalogne, en Aragon, dans la Biscaye, même dans la Castille, dans les environs et quasi aux portes de Madrid. Les difficultés intérieures ne s'aplanissaient pas davantage; les deux commissions de séquestres nommées, l'une par l'Empereur, l'autre par le Roi, pour saisir, inventorier, vendre les biens des Espagnols de marque déclarés rebelles au nouveau régime, ne fonctionnaient pas sans se trouver en perpétuel conflit :

Madrid, 3 février 1809.

La commission des séquestres poursuit, avec un zèle et une assiduité que rien ne détourne, la pénible tâche dont elle est chargée. Son président, M. le maître des requêtes de Fréville, a su faire prévaloir des principes conservatoires, et par un emploi soutenu de la fermeté et des formes polies qui lui sont propres, il avance constamment vers le but qu'il s'est tracé. S'il n'avait eu à lutter que contre des résistances ou des tentatives d'invasion privées, s'il n'avait eu que le désagrément d'apercevoir combien on était disposé, autour du Roi, à placer sous un mauvais jour les opérations de la commission, autant que les ordres qu'elle exécute, je n'aurais pas cru devoir en entretenir Votre Excellence; mais il est vraisemblable que S. M. l'Em-

Digitized by Google

pereur aura remarqué dans les rapports de M. de Fréville à S. A. S. M. le prince de Neufchâtel, qu'il s'est trouvé d'autres difficultés que l'intervention qui m'a été ordonnée près du gouvernement espagnol pouvait seule lever. Je me permettrai, sous ce point de vue, de vous dire quelques mots sur l'objet, la nature et le résultat de mes démarches.

Vers le 25 de novembre, avant que le Roi ne partît de Burgos, Sa Majesté ordonna, de concert sans doute avec son auguste frère, que saisie fût faite des biens, papiers et revenus de la plupart des individus compris dans le décret impérial du 4 de décembre. Le comte de Cabarrus donna, en conséquence, des instructions aux intendants, subdélégués, corrégidors et alcades. Lorsque le décret du 4 de décembre intervint, ce ministre discerna très bien que l'article 5 prescrivait simplement qu'il fût publié et exécuté comme loi du royaume ; d'où il se crut fondé à conclure que l'exécution appartiendrait aux agents du Roi. Le décret impérial du 18 de décembre, portant établissement d'une commission de séquestres et d'indemnités, eut moins d'éclat et fut simplement porté à la connaissance des ministres. M. de Cabarrus se garda bien de me dire qu'il avait, dès la fin de novembre, donné des instructions qui allaient établir conflit entre l'autorité royale et l'autorité impériale. Il se tint tranquille et laissa naître le conflit. M. de Fréville eut bientôt lieu de voir qu'il était barré. Il essaya de faire expliquer M. de Cabarrus, en le priant confidentiellement, le 15 de janvier, de lui dire si les corrégidors d'Aranda et de Logroño agissaient par pur zèle ou en vertu d'ordres. Le ministre se contenta de mettre en marge de son billet qu'il lui serait répondu qu'il existait des ordres du Roi. Au bout de douze jours, cette réponse n'était pas encore expédiée dans les bureaux. M. de Fréville dut me prier de demander officiellement que, dans le cas où les agents du Roi, qui s'opposaient aux opérations de la commission impériale, auraient reçu des instructions, ces instructions ne pouvant être qu'antérieures au décret du 18 de décembre, fussent révoquées. Une foule de faits prouvaient de reste que, par des menées souterraines autant que par des attaques directes, on tendait à paralyser l'action de la commission impériale. Je préparai une minute de lettre pour M. le duc de Campo-Alange[1] ; j'en donnai lecture à M. d'Azanza[2], en lui exprimant le regret que j'aurais d'avoir à l'envoyer, en lui faisant sentir combien c'était mal servir le Roi que de le mettre en contradiction avec son auguste frère. M. d'Azanza me pria d'attendre au lendemain et vint ensuite

[1] Ministre des Affaires étrangères.
[2] Ministre des Indes.

Digitized by Google

me prévenir qu'après avoir rendu compte particulier de notre entretien à Sa Majesté, il avait été chargé de dire à M. de Cabarrus de n'apporter aucun obstacle au décret impérial du 18 de décembre. Tous les détails ont été définitivement réglés dans plusieurs conférences subséquentes que j'ai prié M. de Fréville d'avoir avec le ministre des finances. Je suis fondé à espérer qu'il ne naîtra plus de difficultés. Je manquerais à la vérité si je n'ajoutais pas qu'il a suffi au Roi, pour faire cesser celles qui existaient, de connaître le point précis de la question.

Il y en avait d'autres : l'insécurité des grandes routes, les communications interrompues, les courriers enlevés ; les administrations désertées ; les tribunaux qui ne se pouvaient organiser ; les ministères sans fonctionnement régulier ; la police inerte ou impuissante. Le Roi espérait remédier à tout par l'indulgence :

Madrid, 7 février 1809.

Les communications de ville en ville sur les grandes routes par la voie des postes ont elles-mêmes beaucoup de peine à devenir régulières et à s'étendre de plus en plus. M. de Cevallos [1], dans les attributions duquel étaient les postes, n'avait que trop bien réussi à y exciter au plus haut degré l'esprit d'insurrection et à les styler dans l'art de la servir. Il faut des soins minutieux pour s'assurer que dans aucun bureau on n'intercepte plus les gazettes royales. Ce service commence enfin à marcher.

Il devait y avoir hier à onze heures Conseil privé, et le Roi avait prévenu les ministres qu'il durerait fort tard ; il a été remis à aujourd'hui. L'objet du moment est de régler enfin les attributions des différents ministères, matière peu aisée à régler avec les intéressés. On croit que le Roi n'a différé que pour être en mesure de prononcer lui-même entre eux, sachant bien qu'il leur serait impossible de s'entendre sur tout.

Il y a, en général, Monseigneur, une division très marquée entre les ministres sur toutes les opérations relatives à la conduite politique du Roi, à l'organisation des diverses parties du gouvernement, et principalement aux choix à faire pour les charges et emplois. Cette division résulte d'une grande différence entre les principes de quelques-uns et les principes de quelques autres sur le but qu'il faut avoir en vue.

La commission judiciaire, qui devait tenir lieu provisoirement de

[1] Ancien ministre de Charles IV et au début de Joseph.

Digitized by Google

la Cour de cassation, n'est même pas encore établie. On présume que le Roi en a fait le travail et l'arrêtera peut-être aujourd'hui dans son Conseil. Tous les gens de loi à la suite des tribunaux, privés des ressources de leur profession pendant une aussi longue stagnation de procédures, ne réclament pas moins hautement que les plaideurs.

Madrid, 9 février 1809.

J'ai à louer la vigilance du gouverneur et l'habileté du ministre de la police. Cette partie a la vigueur que S. M. l'Empereur a tant recommandée, et commence à être bien secondée. On dépiste enfin les espions envoyés des provinces; on vient d'en arrêter deux de Séville qui ont eu, malheureusement, le temps de détruire les lettres dont ils étaient porteurs. On a découvert et on a arrêté aujourd'hui quarante agitateurs, au moment où ils étaient dans le local consacré à leur réunion; ils avaient, pour la plupart, des poignards. Le gouverneur, j'espère, sera inflexible et fera juger militairement. On a trop répandu l'opinion que le Roi pardonnait tout et blâmait les exécutions faites avant son entrée dans Madrid.

M. d'Arribas pense qu'après les moyens de rigueur employés sans succès pour faire perdre l'habitude des poignards, il faut en essayer d'un autre genre. Il remarque que les officiers subalternes de justice et de police ferment les yeux sur cette désobéissance, parce que la peine de mort leur paraît disproportionnée au délit. Il propose d'y substituer des amendes au profit des hôpitaux, dont moitié serait donnée aux alguazils.

Madrid, 11 février 1809.

L'esprit public de Madrid n'est ni pire ni mieux qu'avant-hier. Les assassinats continuent chaque soir. On a beaucoup répété hier et aujourd'hui que S. M. l'Empereur devait revenir en Espagne vers le 24 de ce mois [1]. Ce bruit a paru faire sensation et soutiendra la ville jusqu'aux premières bonnes nouvelles. On ne peut tarder à en recevoir, au moins de M. le duc de Bellune, et il faudra bien qu'on en ait aussi bientôt de Saragosse.

Le Roi a fait mettre dans la *Gazette* de ce matin un article long et détaillé sur l'embarquement des Anglais et l'entrée paisible des troupes françaises à la Corogne et au Ferrol. Les publications de ce genre ont leur à-propos pour la capitale. Elles parviendront tôt ou tard dans les ports de Carthagène et de Cadix, où elles ne seront pas sans effet.

.... Parmi plusieurs traits qui peignent l'esprit du moment, je ne

[1] On sait qu'il était parti le 17 janvier et qu'il arrivait à Paris le 23, précisément au moment où son frère Joseph entrait à Madrid.

Digitized by Google

puis me défendre d'en citer un à Votre Excellence. Un membre d'une des députations envoyées à S. M. l'Empereur à Valladolid, bien compromis par cela même, et se montrant alors très décidé, a été nommé, le 8 de ce mois, membre de la commission provisoire qui remplace le Conseil de Castille. Il a été sensible à cet honneur; mais il s'est mis à négocier par le canal de M. de Cabarrus pour obtenir que le Roi lui permette de n'accepter que lorsque les événements seront plus mûrs.

Joseph ne se décourageait pas, du moins extérieurement. Avec bonhomie il réglait les détails :

Le Roi avait fixé les nouvelles armes de sa couronne par un décret rendu le 12 de juillet dernier, à son passage par Vittoria. Les circonstances n'en avaient pas permis la publication; elle a eu lieu dans la *Gazette* de ce matin. Ces armes consisteront désormais en un écu divisé en six quartiers; le premier sera celui de Castille; le second, celui de Léon; le troisième, celui d'Aragon; le quatrième, celui de Navarre; le cinquième, celui de Grenade; le sixième, celui des Indes, qui sera représenté, suivant l'ancien usage, par deux globes et deux colonnes. Au centre de ces six quartiers sera placée l'aigle de la famille impériale et royale.

Madrid, 13 février 1809.

Le Roi a eu cercle hier, de midi à une heure. Il y a eu moins de monde que les autres jours où Sa Majesté avait reçu. Le soir il a été au spectacle. Après le cercle, le Roi a reçu de nombreuses députations d'Avila, de Léon, de Valladolid et d'Aranjuez; cette audience a duré jusqu'à près de cinq heures. A la tête de la députation d'Avila était l'évêque, homme sage, dont le discours a été semé de traits remarquables. Celle de Valladolid était au moins de cinquante personnes, à cause du grand nombre de couvents qui y étaient représentés. Le Roi a beaucoup parlé; il paraît s'être particulièrement attaché aux moines, avec lesquels il est entré dans de longs détails. Il n'y a personne qni n'applaudisse à la bonté avec laquelle il leur développe leurs intérêts propres et les intérêts de leur pays. Ces soins bienveillants ne dispenseront pas Sa Majesté de la nécessité de prendre ses mesures, quand Elle le pourra, pour n'avoir plus à craindre le clergé régulier. Les observateurs ont été frappés d'une chose dans le cours prolongé de cette audience : le Roi est revenu itérativement sur les effets salutaires que, dans l'anarchie où elle était plongée, l'Espagne retire de l'intervention de la France, et a insisté sur l'utilité dont il est pour les Espagnols de prendre des sentiments con-

Digitized by Google

formes aux relations politiques qui unissent les deux pays; il a fait comprendre que l'Empereur, son auguste frère, n'avait rien fait qui n'eût en vue le plus grand bien de l'Espagne. C'est la première fois qu'on entendait Sa Majesté s'en expliquer publiquement.

Le Roi avait fait répandre, le matin, qu'il avait des nouvelles du siège de Saragosse, en date du 2, d'après lesquelles des dispositions importantes avaient été prises. Sa Majesté connaît sans doute à quel point tous les yeux sont tournés de ce côté, et, ne pouvant calmer l'impatience, parle au moins de manière à donner une entière confiance dans le résultat. Le Roi a répondu à quelques personnes qui auraient désiré plus de détails qu'il n'en avait.

Tout sans doute reste tranquille dans la capitale, aux assassinats près, qui ont lieu régulièrement chaque soir dans un quartier ou dans un autre, et à quelques chansons licencieuses qui se sont fait entendre fugitivement. Il n'est pas moins vrai qu'insensiblement la rechute de l'opinion est devenue plus sérieuse qu'on ne l'avoue au Roi. Ce qui, le 9 encore, peut-être même le 11, semblait pouvoir être négligé, a pris enfin, à force d'impunités, un caractère grave.

Les gens qui se croient bien informés disent que M. le duc de Bellune a 30,000 hommes en face de lui. Le peuple et les salons voient tout en armes dans le midi et se persuadent que le Roi devra bientôt évacuer Madrid une seconde fois. Les agitateurs de faubourgs, qu'on a rendus à la liberté, les hommes de la société qui ont été exemptés du voyage de Bayonne, un grand nombre des officiers faits prisonniers au 4 de décembre et au 13 de janvier, que l'aveugle partialité des ministres, dont les conseils ont prévalu, a fait retenir dans Madrid, semblent à l'envi les uns des autres échauffer la foule crédule. Les officiers surtout, répandus dans toutes les maisons, ayant les femmes pour prosélytes, faisant tourmenter les maris, ont plus que les autres contribué à décider la rechute.

Madrid, 16 février 1809.

Le Roi a été hier à la chasse. Il s'était montré inopinément au spectacle avant-hier soir. Il n'y avait guère que des Français. Sa Majesté a cessé, dès qu'elle a eu lieu de s'apercevoir que l'opinion de sa capitale était en baisse, de donner occasion aux applaudissements. Quelques personnes ont pensé qu'il aurait fallu, au contraire, se faire voir davantage. Je crois qu'il y a eu plus de sagesse à ne pas mettre le peuple dans le cas de manifester moins d'empressement qu'il n'avait fait d'abord.

J'ai le regret d'avoir encore à dire à Votre Excellence que l'aspect de Madrid reste rembruni. On ne parvient ni à empêcher les assassi-

Digitized by Google

nats, à l'entrée de la nuit, ni à couper court aux nouvelles qui tiennent toutes les imaginations en l'air.

En présence du peu de succès des avances et des grâces, vint le moment où l'on essaya de prendre des moyens moins anodins :

Madrid, 20 février 1809.

J'avais l'honneur d'annoncer à Votre Excellence un léger changement en mieux dans l'esprit de Madrid. Il se soutient, et la connaissance que toutes les classes de la société ont eue ce matin des règlements et des mesures de police arrêtés par Sa Majesté y contribue en bonne partie. M. d'Arribas a saisi, en homme d'esprit, le moment de surmonter les obstacles qu'on lui opposait. Le règlement qu'il avait soumis au Roi sur l'entrée, la sortie et la circulation de Madrid, a été signé après avoir été discuté dans deux Conseils privés consécutifs, et n'avoir essuyé aucune de ces contradictions directes ou indirectes qui s'élevaient, il y a bien peu de temps encore, à la seule mention d'organiser la police. Ce règlement remplit le volumineux supplément de la *Gazette* officielle d'aujourd'hui. Il présente un système fortement conçu, où tout est bien lié, et qui conduira au bien s'il est rigoureusement exécuté. Il n'a rien d'indulgent; il serait même trop sévère s'il n'était pas fait pour des temps de convulsions. M. d'Arribas a pensé qu'il fallait enchaîner le malade, en attendant qu'on pût le guérir.

On demeurait toujours sans obtenir de résultats pratiques devant le mauvais vouloir déterminé d'une population hostile, aux aguets de toute fâcheuse nouvelle contre les Français et le « gouvernement intrus » :

Madrid, 23 février 1809.

En rendant compte à Votre Excellence des décrets de S. M. C. des dix à douze jours derniers, j'ai particulièrement fixé votre attention sur ceux qui tendent à réprimer les désordres. Ils ont paru d'abord faire quelque impression sur l'esprit licencieux de Madrid. De malignes comparaisons entre ces décrets et ceux du règne précédent, qui sont restés de purs épouvantails, ont été vite répandues. Comme il faut un peu de temps pour organiser les moyens d'exécution, et même un peu de ce dont le Roi a le moins, c'est-à-dire des fonds, l'intention très sérieuse de Sa Majesté est, pour la foule, un objet de doute. Il s'ensuit que les choses n'ont guère changé à Madrid, sous les rapports de mauvaise opinion et de mauvais langage. Ce sera beaucoup que le gouvernement arrive bientôt à avoir prise sur les

Digitized by Google

actions ; et encore faut-il observer que, ne pouvant y parvenir que par les agents secondaires, dont la vigueur sera graduée sur les progrès des opérations militaires, il risque de rentrer, par là, dans le cercle vicieux dont il cherche à sortir.

Au fond, il eût fallu, pour fermer les bouches et ouvrir les cœurs, l'annonce, bien indubitable, bien avérée, de quelque gros triomphe ; des victoires seules pouvaient reculer les espérances d'une résistance sans cesse renaissante, comme l'hydre aux cent têtes ; la prise de Saragosse parut, — un moment, — conquérir cette adhésion forcée, décourager l'opposition patriotique, et encore avec les restrictions que l'on va voir :

Madrid, 25 février 1809.

La nouvelle de la reddition de Saragosse se répand en ce moment [1]. M. le général O'Farrill en a envoyé, à sept heures, l'avis circulaire à ses collègues. Opérations militaires, progrès de la soumission, retour d'opinion, tout semblait, pour le moment, dépendre du sort de cette ville.

Dès le lendemain, l'effet semblait manqué, l'impression atténuée, tant les gens aiment à se persuader aisément des choses qu'ils souhaitent.

L'abattement produit à Madrid par la prise de Saragosse sur tous les gens qui n'avaient pu encore renoncer à de chimériques espérances a singulièrement contrasté aujourd'hui avec la satisfaction de ceux qui n'aspirent qu'après une entière sécurité. Aussi l'aspect général n'était-il pas encore tel qu'on aurait pu l'attendre.

L'opinion publique influença jusqu'aux ministres du Roi, heureux de pallier la nouvelle qu'ils annonçaient :

On a tiré ce matin cent coups de canon, en réjouissance de la reddition de Saragosse. Le général O'Farrill a rédigé et fait insérer dans la *Gazette* officielle l'article d'annonce de cet événement important. « Le vice-roi de Navarre, y est-il dit, a écrit à Sa Majesté, sous la « date du 22 de ce mois, qu'il venait de recevoir à Pampelune la nou- « velle de la redditiou de Saragosse. Le duc de Montebello, qui avait « refusé trois fois la capitulation demandée par les habitants, a eu la

[1] Au bout d'une résistance de cinquante-deux jours, après un suprême effort le 19, la ville se rendit le 20 février au maréchal Lannes, le 21 la garnison déposa les armes. Les Espagnols avaient cinquante-quatre mille morts.

Digitized by Google

« générosité, dès que ceux-ci se sont rendus à discrétion, de leur « accorder les conditions avantageuses les plus propres à flatter les « Aragonais, qui ont toujours dû s'attendre à ce traitement des « justes admirateurs de leur persévérance magnanime, quoique mal « employée [1]. »

J'ai entendu jeter beaucoup de blâme sur la fin de cet article. On reproche au général de s'être laissé entraîner par sentiment par delà les bornes qu'imposait la politique dans un narré ministériel destiné pour les provinces encore insurgées comme pour les provinces soumises.

L'issue du siège de Saragosse a fait le fond de la conversation du cercle de ce matin. Le Roi a donné beaucoup de détails; il a dit entre autres choses que Palafox était très dangereusement malade dans les derniers jours.

Madrid, 1er mars 1809.

....Il est vrai que le gouvernement n'a tiré aucun parti de l'événement de Saragosse. Le ministre de la guerre ne s'est chargé de l'annoncer au public que pour en amortir les couleurs. Le ministre de la police générale se justifie, en observant qu'il a dû regarder comme version directement autorisée par le Roi ce que son collègue a pris la peine d'écrire de sa propre main et d'apporter lui-même. Instruit, sans doute, du mauvais effet de la publication de dimanche dernier, le Roi a fait insérer hier dans la *Gazette* une copie de l'acte de pardon accordé par M. le duc de Montebello aux habitants de Saragosse. C'était mettre l'incrédulité au pied du mur, et rien de plus; une occasion imposante a été manquée....

Avec une constance soutenue par une inlassable illusion, Joseph Bonaparte agissait, remuait des projets, du moins pour se donner l'impression du mouvement. On le voit multiplier comme il peut les actes gouvernementaux, tenter les organisations, édicter des règlements, poursuivre les réformes. Dans aucune question, ce n'est la difficulté en soi qui l'arrête; les choses religieuses le préoccupent, au point de vue surtout des conséquences financières, et il taille dans le vif avec une désinvolture parfaite. A propos, et en réalité contre les couvents, il prend des mesures radicales qui vont lui être dangereuses surtout.

[1] L'Empereur exprima à son frère son vif mécontentement : « Voilà, en vérité, une singulière politique. Je crois bien qu'O'Farrill ne l'a pas fait à mauvaise intention, mais voilà deux fois que cela lui arrive. Dans une proclamation il a parlé déjà de Sagonte : cela me paraît inconvenant » (11 mars 1809).

Digitized by Google

Il n'a pas assez compris toute l'influence sociale exercée par le clergé espagnol, par les moines principalement. Et M. de La Forest, qui relate et explique les mesures adoptées, paraît peut-être le comprendre moins encore; il applaudit à tout ce qui va entraver, détruire si possible, les ordres monastiques, et, en cela, le Roi comme l'ambassadeur font preuve d'une connaissance bien superficielle de l'esprit religieux (ils auraient dit « fanatique ») des hidalgos. Sur ce terrain plein d'embûches, même les réformes heureuses sont repoussées comme un sacrilège.

Madrid, 13 mars 1809.

. ..La bonté de Sa Majesté s'attache surtout à convaincre les moines que les mesures commandées par les besoins de la monarchie ne nuisent à aucun d'eux individuellement ; mais l'esprit de corps repousse cette vérité.

Le Roi, néanmoins, procède successivement à l'exécution du décret impérial du 4 décembre sur les ordres religieux. Il ne le fait point jusqu'ici en pensionnant et renvoyant dans leurs familles les moines qui voudraient rentrer dans le monde; il fait répartir dans les maisons du même Ordre ceux dont les couvents ont été déjà ou seront ultérieurement supprimés. Cette mesure est motivée ostensiblement sur le désir de procurer aux religieux la facilité de vivre avec plus d'aisance, de se livrer aux pratiques de leurs vœux et de conserver leurs habitudes; son objet réel est l'économie. Beaucoup de moines sont en fuite ou dispersés. Les généraux et chefs d'Ordres des communautés supprimées sont autorisés à les rappeler et à leur assigner l'asile où ils peuvent rentrer Le décret sur l'Escurial, qui avait été agité dans le Conseil privé, a été signé le 11. Il porte que ce château royal sera désormais le dépôt général des moines Hiéronymites de tous les couvents de cet Ordre. Le Roi se désiste de la partie qui était réservée pour l'usage du souverain et de sa cour[1]; il abandonne aux soins agricoles des religieux les jardins et terrains environnants. Il consacre en principe, dans le préambule de ce décret, que, disposant pour les dettes les plus sacrées du royaume d'une partie des biens des ordres réguliers, il regarde comme une obligation de pourvoir à l'habitation commode et décente des individus qui en ont joui jusqu'ici. Plusieurs ministres persistent à penser que l'opé-

[1] Le château de *San Lorenzo* de l'Escurial comprenait, outre l'habitation des rois, un couvent de religieux (200 Hiéronymites) où se trouvaient les salles capitulaires, l'église, le prieuré, le réfectoire, les cloîtres, la bibliothèque. — Voir A. de Laborde, *Itinéraire d'Espagne*, III, 160.

Digitized by Google

ration désirable eût été de rendre tous les moines à la vie séculière et de leur ôter les signes extérieurs de leur profession. Dès que ce système n'a pas été décrété dans le temps, il semble que ce soit un terme moyen de les réunir tous autant que possible dans de grands dépôts et de les y laisser s'éteindre insensiblement, en dissimulant l'arrière-pensée de ne point permettre qu'ils se perpétuent par des noviciats au tiers du nombre conservé par le décret impérial du 4 de décembre.

Dans un autre décret du 11, le Roi se montre plus sévère en apparence pour les moines de Saragosse, et supprime tous les couvents de cette ville, sans exception. Les religieux qui auront survécu au siège n'en jouiront pas moins, dans la réalité, des dispositions relatives aux ordres monastiques. Le préambule du décret porte que Sa Majesté, touchée des maux qu'a soufferts Saragosse, a voulu prendre tous les moyens propres non seulement à rétablir cette capitale dans son ancienne splendeur, mais encore à la rendre plus florissante. En conséquence, le mobilier des couvents sera employé en avances aux communes qui ont le plus souffert; les couvents ruinés ou en trop mauvais état seront détruits, et leurs matériaux donnés aux pauvres dont les habitations ont besoin de réparations. Les autres bâtiments conventuels seront donnés en emphytéose, dont la redevance ne commencera à courir qu'au bout de six ans, aux hommes industrieux qui voudraient y établir des fabriques quelconques. Les revenus des couvents seront consacrés à la dotation des établissements d'instruction et de bienfaisance, à soulager les pauvres de Saragosse et à réparer le temple de Notre-Dame del Pilar. Tout commerçant ou artiste qui viendra s'établir dans cette ville sera naturalisé de droit et pourra commercer avec les Indes. Telles sont les principales dispositions de ce décret remarquable, que quelques personnes regardent comme précoce et, sous ce rapport, impolitique....

L'opposition antibonapartiste « emploie toutes les armes. » Voici qu'elle essaie de se servir d'un journal rédigé en français, le *Courrier d'Espagne*. Il s'agit de prendre position contre les soldats de l'Empereur, de se rapprocher de l'armée des « patriotes, » d'envelopper le roi Joseph dans les mailles des idées espagnoles, d'amener la transition qui unira les « politiques, » les modérés des deux camps.

La Forest excelle dans le récit de ces manœuvres souterraines.

Madrid, 14 mars 1809.

Je suis enfin forcé d'entretenir Votre Excellence d'un objet telle-

Digitized by Google

ment secondaire que j'ai balancé quelques jours; mais quand les passions prennent toutes les formes pour arriver à leur but, il ne faut pas dédaigner de les observer, même sous celle d'un insecte.

M. de Cabarrus s'était beaucoup intéressé, dès Vittoria, pour faire accorder le privilège d'une nouvelle gazette à un Français qui lui est tout dévoué, et qui, dans l'espérance du succès, a fait venir de Toulouse un rédacteur. Le ministre de la police, qui se croyait fondé à soupçonner la droiture d'intention des deux entrepreneurs, s'est refusé jusqu'à la fin du mois dernier à solliciter en leur faveur l'autorisation du Roi. Ils alléguaient qu'ils avaient déjà des frais considérables; ils ont frappé à toutes les portes; ils ont représenté qu'une gazette imprimée en français serait fort utile, et la permission leur a enfin été accordée. J'envoie à Votre Excellence les quatre premiers numéros qui ont paru, et cette gazette vous sera désormais adressée comme celle de Madrid [1]. Il n'y a rien à dire sur la partie politique; la censure y prenait garde. Mais tout le monde a été surpris de trouver dans le feuilleton du premier numéro l'annonce d'un ouvrage, qu'en dépit de toutes les convenances M. de Cabarrus venait de faire imprimer, de sa pleine autorité. L'ouvrage en lui-même n'a rien de répréhensible; c'est une série d'anciennes lettres à M. de Jovellanos [2]. Le tort du comte est seulement d'avoir choisi un singulier moment et d'avoir intercalé dans son *phœbus* tout ce qui peut réveiller le plus haut degré d'intérêt sur un des chefs de l'insurrection dont le nom a séduit le plus de monde et qui a le plus mésusé du relief que les bontés du Roi lui ont donné. Sa Majesté avait témoigné son déplaisir de cette publication et désiré que l'édition restât encore quelque temps en magasin. Ce n'est rien que de l'avoir fait annoncer; un premier extrait suit l'annonce, et dans cet extrait, M. de Jovellanos est porté aux nues autant que M. de Cabarrus même. Tant de personnes ont crié au scandale et prétendu que ce ministre tenait lui-même l'encensoir, qu'on a été confondu de voir le feuilleton du second numéro revenir à la charge. Les feuilletons des troisième et quatrième numéros ont continué néanmoins sur ce ton avec une assurance imperturbable, qui a fait supposer que le Roi avait ses raisons pour laisser prôner M. de Jovellanos.

Malheureusement pour les auteurs, l'audace s'était accrue avec l'impunité, et le troisième feuilleton contenait un article plein de mauvaises plaisanteries sur quelques passages des anciens bulletins

[1] Cette collection du *Courrier d'Espagne* n'existe pas aux Archives des Affaires étrangères.

[2] Littérateur et homme politique; ancien ministre; membre de la Junte suprême.

Digitized by Google

de l'armée et le discours de l'Institut de France à S. M. l'Empereur, lors de son retour à Paris [1]. Beaucoup de militaires français ont trouvé la dose un peu forte. Le ministre de la police générale en a été averti ; il a cru devoir soumettre les quatre numéros au Roi, qui ne perdait pas son temps à lire ces rapsodies. Sa Majesté a vu, avec un déplaisir qu'Elle a hautement manifesté, non seulement tout ce qui est relatif à M. de Jovellanos et à l'ouvrage de M. de Cabarrus, mais les réflexions satiriques faites dans le troisième feuilleton. Sa Majesté ne s'en est pas tenue là ; Elle a reparlé de cette licence dans son Conseil privé.

Or, il se trouve que l'entour français du roi d'Espagne est le plus accentué dans cet esprit d'indépendance soupçonneuse contre l'ingérence de l'Empereur.

Madrid, 15 mars 1809.

.... Je ne puis cacher à Votre Excellence que je démêle, dans ceux qui ont suivi le Roi en Espagne, l'opinion que Sa Majesté ne peut aller avec un ministère purement espagnol, et mon opinion à moi est qu'il n'y a rien à gagner, pour l'intérêt de la France, qu'ils entrent en scène. Ils renchérissent sur les Espagnols en jalousie, en idées d'indépendance, en susceptibilités, en préventions contre tout ce qui émane du gouvernement français, et si Sa Majesté avait moins de cet esprit de famille, dont la nécessité est démontrée à sa raison, ce n'est point par eux qu'Elle y serait ramenée.

C'est donc partout le trouble et le chaos, auxquels s'ajoutent les craintes pour l'avenir, car, vivant au jour le jour, chacun sent que les événements d'Espagne sont dominés par ceux qui vont avoir lieu en Allemagne et que, de loin comme de près, Napoléon demeure le pivot de la partie. La Forest est toujours à son aise pour ramener sur S. M. l'Empereur et Roi l'intérêt du lecteur et l'essentiel du sujet.

Madrid, 18 mars 1809.

Il est certain que, depuis deux mois que S. M. l'Empereur est parti pour Paris, il n'y a eu d'évident pour le public que l'embarquement des Anglais, qu'il avait déjà chassés sur les côtes, et la prise de

[1] Le dimanche 5 février, l'Institut avait été en corps aux Tuileries; le président, le sénateur Garat, avait prononcé des paroles emphatiques sur les choses d'Espagne : « Malgré le mot sublime de Louis XIV, il y avait eu longtemps des Pyrénées ... Les Espagnols étaient encore exclus de ces magnifiques échanges de lumière, de ce commerce presque céleste des esprits.... » Mais les bûchers de l'Inquisition étaient « abolis » par l'Empereur qui, « dans le même jour et de la même main, trace l'ordre d'une bataille et des décrets. » *Moniteur*, 7 février 1809.

Digitized by Google

Saragosse, à laquelle on croit enfin. Les projets de M. le duc de Dalmatie, que l'on dit devant Lisbonne, ceux de M. le général Saint-Cyr vers le royaume de Valence, ceux de M. le duc de Trévise, les manœuvres de M. le duc de Bellune, l'expédition graduelle des transports d'artillerie pour l'armée qui entrera dans l'Andalousie, sont des choses que la foule ignore ou sur lesquelles elle s'aveugle. La privation des communications avec la plupart des corps en mouvement, le silence du gouvernement, la lenteur apparente des opérations, le désavantage de la saison qui s'avance, les rumeurs mensongères qui circulent avec profusion entretiennent un déplorable esprit de défiance sur l'issue des événements. Plus sont sensibles les ménagements du ministère, plus la présomption de leurs compatriotes l'attribue à ce même esprit de défiance.

L'opinion généralement accréditée, que la guerre entre l'Autriche et la France est inévitable, ne contribue pas peu à rendre toutes les idées confuses. Je n'attache aucune importance à la sollicitude affectée des ministres, qui, au lieu de regarder devant eux, tournent les yeux vers le Danube, me reprochent de leur cacher ce qu'ils croient que je sais, et se plaignent que le Roi ne leur apprend rien. Je démêle trop bien que leur inquiétude se borne à voir s'il ne rentre pas trop de troupes françaises en France, et que, d'ailleurs, ils ne sont pas fâchés que l'attention de S. M. l'Empereur soit engagée loin de l'Espagne. Beaucoup d'indices me démontrent qu'ils se croient d'autant plus maîtres des directions. Mais l'attente d'une diversion du côté de l'Autriche contre-balance, dans les provinces méridionales, l'effet de la prise de Saragosse. Les sentiments de soumission sont comprimés, et les meneurs de l'insurrection trouvent d'autant plus de moyens de la tenir en haleine. Je n'en suis pas moins, Monseigneur, parfaitement tranquille; les armes achèveront ce que les armes ont commencé. Les provinces souffriront des calamités que le retour à la raison aurait prévenues, et le terme ne sera pas moins atteint.

Et voilà qu'il convient de fêter le monarque, pour la « Saint-Joseph, » triste fête et dont la mauvaise chance veut que les maigres réjouissances elles-mêmes tournent mal :

Madrid, 20 mars 1809.

C'était hier la Saint-Joseph, jour de fête de S. M. C. Une salve d'artillerie l'avait annoncée, la veille. Il n'y a eu d'autre cérémonie extraordinaire que costume de grand gala à la Cour, où, à l'heure du cercle que le Roi tient à midi, chaque dimanche, on n'a pas remarqué plus de monde que de coutume. Sa Majesté a dirigé sa pro-

Digitized by Google

menade avant le dîner vers le *Prado;* le beau temps y avait rassemblé un grand concours de promeneurs. C'est par un effet de sa sagesse accoutumée que Sa Majesté n'a pas voulu que sa fête fût signalée par des illuminations, des réjouissances et autres démonstrations d'usage, dans un temps où les développements de l'esprit public ne reprennent pas encore leurs premiers progrès.

Des députations de Logroño, de Durango, d'Azpeïtia, de Aya et de la vallée de Carrauza ont eu l'honneur d'être présentées à Sa Majesté après le cercle.

Le Roi a été le soir à la comédie, dont il goûte fréquemment le délassement. A la fin d'un ballet, un nuage est descendu sur la scène, et les figurants se sont trouvés groupés de manière à entourer de guirlandes de fleurs un portrait de Sa Majesté. On lisait au bas deux vers français. Le Roi n'avait pas été averti. Il s'est retiré vers le fond de sa loge et est sorti peu après. J'ai su ce matin que Sa Majesté avait témoigné le plus vif mécontentement à M. le marquis de Montehermoso, son premier chambellan, chargé des théâtres, qui s'est justifié en observant qu'il n'avait pas été averti lui-même. Le directeur a été mis en prison. Il y avait dans les deux vers :

C'est Lycurgue, Solon, c'est l'aîné des Césars.

Ce dernier hémistiche a surtout excité l'humeur du Roi, qui a cru y apercevoir avec raison une intention qu'en toute occasion il désapprouve, et qui aura peine à empêcher que, tantôt sous une forme, tantôt sous l'autre, on ne tente de déplacer sa position envers son auguste frère.

Ce sentiment de supériorité, de droit « d'ainesse, » était au contraire une pensée assez constante chez le premier fils de Lætizia Ramolino pour qu'on puisse croire que son dépit venait de la maladresse du procédé plus que de l'idée même trop soulignée par un empressé manquant de mesure.

Une plus grave affaire va envenimer les choses; cette question des « séquestres, » perpétuel conflit, qui caractérise tout l'antagonisme latent des deux frères; La Forest y est prolixe :

Madrid, 22 mars 1809.

Ma correspondance a peint à Votre Excellence le ministère espagnol, les points de ralliement et les points d'achoppement de ses membres. Tous sont chatouilleux au dernier degré sur l'indépendance de la couronne et très adroits à inculquer leurs susceptibilités. Les uns rendent justice à la marche habile que l'Empereur a tenue en Espagne; ils pensent que le Roi aurait pu y adapter mieux la sienne :

Digitized by Google

ils opinent pour un système plus analogue à la force à l'égard de l'insurrection et des insurgés ; mais ils n'ont cessé de regretter que ce système ne fût pas en entier au profit du trésor royal, et ils portent des regards de mauvaise humeur sur ce qui est sous la main impériale. Les autres censurent sans relâche toutes les mesures émanées de l'Empereur; ils pensent que, si on les avait laissés faire, les choses seraient plus avancées; ils sympathisent tellement avec l'insurrection, qu'ils la caressent journellement; ils regrettent moins ce qui échappe au trésor royal que ce qui est enlevé à leurs compatriotes; ils aspirent à s'attacher un parti tout formé et voudraient que les individus qui ont subi le séquestre leur eussent l'obligation de rentrer dans leurs propriétés. Il y a donc une action uniforme pour porter le Roi à reprendre successivement sous sa main les biens mis sous le séquestre impérial. Pour remonter aux dix premiers, on l'a excité à s'attacher d'abord aux derniers. Tantôt les débats sur les finances ont donné occasion à une transition vers les séquestres; tantôt les réflexions sur la ténacité de l'esprit d'insurrection ont conduit à supposer que le Roi pourrait négocier avantageusement avec les principaux meneurs, s'il avait la faculté de les rétablir dans leurs biens. La corde de l'indépendance est-elle touchée le moins du monde, la présence des séquestres impériaux est citée comme une atteinte. Souvent on a mis sur le tapis s'il ne serait pas avantageux au Roi de proposer à S. M. l'Empereur un équivalent pécuniaire, payable de terme en terme. J'ai remarqué fréquemment des contradictions palpables dans les discours des uns et des autres. Par exemple, M. de Cabarrus, sur qui pèse le fardeau des finances, prétend parfois qu'il serait hors d'affaires si S. M. l'Empereur n'avait fait saisir ni laines ni maisons; d'autres fois, il cède à son amitié pour les Fernan-Nuñez, Altamira, Ossuna, etc., et sollicite les suffrages de ses collègues pour intéresser la bienveillance du Roi en leur faveur. M. d'Urquijo penche constamment pour une fermeté soutenue ; cependant il a ses amitiés aussi, et parle volontiers du plaisir qu'il aurait à faire rendre les biens des Ariza, etc. ; finalement tout serait rendu, d'exception en exception, nonobstant les divergences d'opinions politiques entre les ministres.

Quant aux étrangers qui entourent le Roi, leurs calculs ne sont pas aussi compliqués ni aussi dépourvus d'intérêt personnel; mais, exagérateurs par position de ce qu'ils entendent dire aux autres, ils renforcent leurs arguments dans l'espérance de résultats différents.

Il aurait fallu que le Roi eût une grande impassibilité pour n'être pas de temps à autre accessible aux impressions qu'on s'est étudié à lui donner. J'avais l'honneur de mander à Votre Excellenc , le 3 février, que Sa Majesté avait daigné redresser M. de Cabarrus,

Digitized by Google

et faire aplanir les obstacles apportés aux opérations de la commission. D'autres obstacles se sont reproduits et ont encore été aplanis. Le Roi a pris le parti à diverses reprises d'appeler et d'entendre directement le président de la commission, et l'a constamment honoré de son appui. M. de Fréville s'est fait un devoir de donner à Sa Majesté tous les éclaircissements désirés, de lui remettre la liste des séquestres, de lui exposer les limites dans lesquelles ils étaient restés, de tenir à sa disposition les maisons dont les inventaires et les estimations étaient terminés. Je crois pouvoir avancer que jamais affaire n'a été plus souvent et plus complètement expliquée, et s'il en fallait des preuves écrites, M. de Fréville en a plusieurs de la main de M. de Cabarrus même, parmi les papiers de la commission.

Sa Majesté a envoyé, le 8 de ce mois, à M. de Fréville, le colonel Expert, un des majordomes de la maison, peu doué de la facilité de remplir un message verbal. Il a demandé les clefs des maisons séquestrées, hors celles comprises dans le décret impérial du 12 novembre. M. de Fréville a observé que tous les séquestres ayant découlé également d'ordres de l'Empereur, il avait besoin d'être délié de ses devoirs par un ordre de sa part. Le colonel Expert s'est retiré, en se plaignant du refus fait à un ambassadeur de S. M. C. M. de Fréville s'est hâté de rendre compte au Roi et de le supplier de l'admettre à l'honneur d'être entendu ; il n'a pas eu de réponse jusqu'ici. Le colonel Expert est entré dans le cabinet de Sa Majesté, lorsque le comte de Cabarrus y était. Tout porte à croire que son rapport a dû être de nature à offenser le Roi.

. . . . . .

Mais, pendant que j'écrivais à M. de Campo-Alange, le 18, les commissaires de police achevaient leurs opérations. Ils ont croisé les scellés impériaux et tenu une conduite contraire à toutes les bienséances. M. de Fréville n'a laissé paraître aucun membre de la commission ni constater ces faits, par un sentiment de convenance que Votre Excellence appréciera. Les commissaires de police, au contraire, qui avaient sans doute leurs instructions secrètes, ont rapporté que la commission impériale avait croisé les scellés royaux et plusieurs autres absurdités dont le Roi a reconnu depuis la fausseté. C'est cette circonstance qui a provoqué, le 18, la visite à M de Fréville, dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence le jour même. Le 19, le général Belliard, gouverneur de Madrid, a fait prendre dans la salle des séances de la commission les clefs des maisons.

Au milieu de ces tiraillements, de ces embarras, de ces incertitudes, c'était donc une vie angoissante que menait la « Cour » de Madrid. Joseph pensa trouver dans les cérémonies reli-

Digitized by Google

gieuses de la semaine sainte l'occasion heureuse de regagner quelque popularité en manifestant bien ouvertement à tous ses pieux sentiments.

Madrid, 27 mars 1809.

Après avoir admis hier matin, à l'heure accoutumée, les personnes honorées des grandes entrées, le Roi a été entendre la messe des Rameaux dans la chapelle du palais. Sa Majesté la fait célébrer, les dimanches ordinaires, dans la chapelle particulière de son appartement Le Roi a tenu cercle ensuite à midi. Voilà deux dimanches de suite qu'il n'y a point d'audience diplomatique après le cercle. M. de Bourke [1] n'ayant point encore ses lettres de créance, le ministre de Hollande qui doit remplacer M. de Verhuell n'étant point nommé, il paraît que le Roi a trouvé bon de rendre plus rare une cérémonie qui constatait trop combien peu de représentants des cours étrangères se trouvent près de son auguste personne.

Des députations de la Corogne, de Soria, de Cervera, del Rio Albana, de Bermès et de différentes communautés religieuses ont eu l'honneur d'être présentées, vers les une heure. Il est sans doute d'un effet utile que l'on apprenne dans les provinces que les députations se succèdent fréquemment; mais je crois m'apercevoir que les ministres dont le système prévaut leur donnent le canevas des discours qu'elles tiennent. Il n'y est jamais question d'offrir des secours, mais toujours de solliciter des soulagements et de louer la douceur du Roi. La *Gazette* officielle même rend toujours un compte monotone de ces présentations, et, au lieu de faire ressortir les très sages et très exhortatives réponses que Sa Majesté daigne faire, elle ne parle que de l'affabilité qui y règne. Ce mode ne prend pas sur un peuple qui ne cède qu'à la force, qui le sait bien et qui trouverait plus naturel qu'on lui dît que bon gré, mal gré, il sera heureux.

Joseph se montrait donc sinon plus catholique que le pape, du moins plus dévot que les Bourbons; il mettait à chaque acte liturgique une sorte de surenchère pour bien prouver l'unité parfaite de sa croyance avec la foi de ses sujets, qu'il entendait satisfaire enfin et conquérir de la sorte :

Madrid, 1er avril 1809.

Les derniers jours de la semaine sainte ont donné au Roi l'occasion nouvelle de se montrer à ses sujets sous un rapport que leur goût pour les pratiques extérieures de la religion rend toujours intéressant pour eux. Sa Majesté a tout fait disposer pour aller avant-

[1] Ministre de Danemark.

Digitized by Google

hier visiter à pied, en costume de prince français, les églises principales de Madrid ; l'abondance de la pluie a empêché cette cérémonie. Le peuple a reconnu au moins la pieuse intention de son souverain. L'usage des Rois Catholiques, que Sa Majesté a voulu reprendre, n'avait été interrompu que pendant le règne de Charles IV, qui, dans la saison actuelle de l'année, n'était jamais dans sa capitale. Hier a eu lieu la procession annuelle dans laquelle les différentes confréries de la Passion exposent, aux yeux d'une foule immense, les groupes sculptés qui en représentent toutes les scènes. Cette procession défilait autrefois devant le balcon du palais, sous les yeux du Roi. Chaque confrérie s'arrêtait à son tour, pour laisser au Prince le temps de faire ses prières, et ne se remettait en marche qu'après en avoir reçu le signal. Le Roi a permis que le même hommage lui fût rendu. Entouré des officiers de sa maison, de ses ministres et de toutes les personnes qui ont l'honneur des grandes entrées, il a reçu, du haut de son balcon, chaque confrérie, et, ce qui a fait une profonde impression sur le peuple dont était remplie la grande place du palais, s'est agenouillé devant chaque sainte représentation, pendant la durée de chaque prière ; c'était une innovation. Si la lugubre solennité de la procession avait permis que le peuple se livrât à l'émotion qu'il a éprouvée lorsqu'il a vu Sa Majesté manifester plus de respect encore que ses prédécesseurs pour les groupes de la Passion, il aurait évidemment jeté des cris de *Vive le Roi*, malgré l'indifférence dans laquelle il était retombé depuis six semaines. Sa Majesté s'est rendue ensuite à l'église du palais, où il y avait beaucoup de monde, et a entendu chanter le *Stabat* de Pergolèse. Rien n'est indifférent à observer dans la position où se trouve encore Sa Majesté vis-à-vis de la masse de ses sujets. Je vois les hommes bien intentionnés louer autant la sagesse du Roi dans la condescendance avec laquelle il se prête aux habitudes de la nation espagnole qu'ils blâment le fâcheux système de cajolerie envers l'insurrection que plusieurs des ministres suivent avec persévérance.

Madrid, 3 avril 1809.

Le Roi a assisté hier à l'office de Pâques dans l'église du palais, et puis a tenu le cercle habituel du dimanche. Il y avait peu de monde. Il y en aurait eu davantage, sans doute, si les nouvelles importantes qui venaient d'arriver avaient été connues. Sa Majesté a paru pour la première fois dans le costume de prince français[1], avec la décoration du grand aigle par-dessus son habit.

[1] Habit de velours bleu brodé d'or, écharpe en étoffe d'or où pend l'épée, manteau semé d'abeilles doublé de satin blanc, cravate de dentelles, chapeau à la Henri IV garni de plumes blanches.

Digitized by Google

Le Roi a reçu ensuite des députations de différentes villes, principalement de la Navarre, et de beaucoup de communautés religieuses. Il leur a parlé avec force et détail, comme à l'ordinaire. Il a tiré parti des dernières victoires. Il a fait à dessein des réflexions qui doivent être entendues dans l'Andalousie et dans le royaume de Valence. Il a observé que la tranquillité générale pouvait seule lui donner la facilité de développer les institutions qui relèveront l'Espagne. Il n'a pas manqué de toucher, ainsi qu'il paraît s'en être fait une habitude, le chapitre délicat des relations étroites qui doivent subsister désormais entre la France et l'Espagne.

C'est alors qu'estimant ses affaires mieux mises en train et au point, se croyant davantage en possession de l'estime, de la confiance publiques, Joseph va procéder à la mise en œuvre pratique de cette constitution de Bayonne à l'élaboration de laquelle il a présidé et dont il aime à se prévaloir pour ses *droits* à la couronne d'Espagne, bien plus que de la volonté de l'Empereur.

La Constitution a enfin été publiée, morceau par morceau, dans la *Gazette* officielle des cinq jours derniers. Elle était à peine connue des Espagnols appelés à prêter serment à leur souverain et aux institutions politiques qu'il leur apporte.

Nous pouvons nous arrêter à cette date du 3 avril, qui est celle de la dépêche où M. de La Forest donne ce renseignement significatif.

Le roi Joseph a inauguré son gouvernement, il a manifesté du premier coup les tendances de son esprit, dont il faut blâmer la fatuité, au milieu des difficultés quasi insurmontables qui serviront d'excuse à ses insuccès. Sa monarchie précaire végète sous la protection des armées françaises qui se battent pour sa cause, et plutôt pour la gloire de l'Empereur et l'honneur de notre drapeau. Il faut bien se montrer quelque peu indulgent pour ce monarque jeté en pareille aventure par son cadet qui oubliait que ses frères n'avaient point son génie et les utilisait en des besognes magnifiques et ingrates au-dessus de leurs talents.

Les observations judicieuses, les renseignements exacts, les détails précis et instructifs fournis par La Forest dans une correspondance dont nous ne donnons ici qu'un échantillon, sont

Digitized by Google

corroborés par les souvenirs d'un autre Français, attaché à Joseph Bonaparte et qui l'avait suivi de Naples à Madrid à cette même époque : Miot, créé par lui comte de Melito, conseiller d'État, et mis à la tête de l'intendance de son palais. Voici le tableau moral qu'il trace dans ses *Mémoires* de la vie épineuse de cette royauté commençante :

On travaillait, on cherchait à attirer la confiance, on accueillait tout ce qui avait quelque expérience et quelques lumières. On profitait des moindres événements pour chercher à donner de la consistance au nouveau gouvernement. On s'efforçait de prendre une assiette stable et de sortir de l'état convulsif auquel la nation était livrée depuis deux ans.

Mais tous ces efforts, bien qu'en général dirigés sagement et vers un but utile, étaient vains et venaient se briser contre deux obstacles insurmontables. Le premier était la résistance de la nation, que les revers ne purent fléchir, et le second le système que l'Empereur avait adopté à l'égard de la conduite des affaires d'Espagne et qui avait porté au dernier point la mésintelligence entre les deux frères[1].

C'est là, entre l'arbre et l'écorce, intermédiaire dans ces relations délicates, que M. de La Forest déployait un doigté extrême et une souplesse merveilleuse. On a pu le deviner à ses premières dépêches. Son habileté ne s'y démentira jamais. Mais d'en retracer les longues péripéties nous ferait sortir du cadre où pour aujourd'hui nous avons voulu nous renfermer.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

[1] Miot de Melito, *Mémoires*, III, 70.

Digitized by Google

MÉLANGES

LAMENNAIS

D'APRÈS SES CORRESPONDANTS INCONNUS

(*suite*)

1800-1805

L'évêché de Saint-Malo fut supprimé par le Concordat de 1801. Celui de 1817 le rétablit, il est vrai, mais ce Concordat ne reçut point d'exécution[1]. Une grande partie de ce diocèse, la ville de Saint-Malo comprise, fut rattachée à l'évêché de Rennes.

Mgr Cortois de Pressigny fut le dernier évêque de Saint-Malo. Il était très lié avec la famille Lamennais. J'ai sous les yeux le brouillon de la lettre que lui écrivit M. Robert des Saudrais, en 1801, au lendemain même du Concordat. Mgr de Pressigny venait de publier une dernière *pastorale* aux curés de son ancien diocèse, pour leur recommander l'obéissance aux nouveaux évêques des diocèses auxquels ils appartenaient désormais[2] :

« J'ai pleuré en pensant que nous n'entendrions plus la voix chérie de notre pasteur, et qu'ils étaient rompus les liens qui devaient nous attacher à lui pour toujours. Ah ! du moins, Monseigneur, nous vous resterons éternellement unis par ceux de l'estime, de l'amour et de la reconnaissance. Non, jamais je ne perdrai le souvenir de vos bontés ; jamais je n'oublierai les preuves d'attachement et d'intérêt que vous

[1] Le titulaire avait même été nommé ; c'était M. Charles Siméon de Grimouville-Larchant. Manet, *Biographie des Malouins célèbres*, p. 383.

[2] Voir *Jean-Marie de La Mennais*, par Ropartz, 25.

Digitized by Google

m'avez données. Je retiendrai vos instructions, vos conseils, et les garderai dans mon cœur. Comme il les sent ! Comme déjà j'ai besoin de me rappeler ce que vous m'avez dit et répété qu'il faut partout voir la Providence, ne voir qu'elle, et que le chrétien affligé et soumis doit s'écrier avec son bon Maître : « *Pater ! non sicut ego volo, sed sicut tu* [1] ! »

Paroles admirables d'un homme qu'un biographe de Lamennais, Eugène de Mirecourt, avec sa légèreté habituelle, dira plus tard *grand admirateur de Voltaire et presque athée* [2].

Mgr de Pressigny, qui devait mourir archevêque de Besançon, à l'âge de soixante-dix-huit ans (2 mai 1823), laissa d'excellents et durables souvenirs à Saint-Malo, où il ne passa cependant que cinq années (1786-1791). Il était parti pour l'exil en 1791. A son retour en France, il se fixa à Paris, et, à l'époque du Concordat, il donna sa démission de l'évêché de Saint-Malo, pour se conformer à la volonté du pape.

Une lettre de Louis Blaize à Jean de Lamennais, du 5 août 1802, nous parle du prélat, qui demeurait toujours l'ami de ceux dont il cessait d'être l'évêque :

« Nous comptons aller voir, un de ces jours, M. de Pressigny, mais papa est si surchargé d'affaires qu'on ne sait auquel entendre. Nous le rencontrâmes, avant-hier, dans la rue Saint-Honoré ; il venait pour nous faire une visite ; je t'assure qu'on ne le prendrait pas pour un évêque à son costume, car il est habillé on ne peut plus simplement. »

Ce même jour, le jeune Malouin avait assisté à l'une de ces revues que Bonaparte aimait à multiplier, afin d'augmenter son prestige et celui de l'armée.

« J'ai vu avant-hier Bonaparte, à la parade. Les troupes étaient supérieurement décorées ; la cavalerie surtout était de toute beauté, ainsi que la gendarmerie, dont le plus petit soldat a cinq pieds huit pouces. Le spectacle était imposant. Il pouvait y avoir environ six mille hommes sous les armes. Le Premier Consul était sur un cheval blanc de toute beauté et richement enharnaché. Il n'avait qu'un simple habit vert, d'uniforme de cavalerie, avec deux épaulettes à gros grains et un chapeau à trois cornes tout uni, et sans galons. Il est très petit et jaune ; mais je te charge de dire à papa Mennais que le buste qu'il a sur sa cheminée est ressemblant, c'est-à-dire qu'il se rapproche beaucoup pour les traits, quoique l'ensemble ne soit pas tout à fait le même. »

[1] *Matt.*, XXVI, 39.
[2] *Les contemporains. Lamennais*, 16.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'image de Napoléon occupait déjà la place d'honneur dans le salon de la famille Lamennais. La royauté semblait vouée à un exil éternel, on ne croyait plus pouvoir compter sur elle. Féli, cependant, devait fronder le futur gouvernement impérial ; mais quel sera le gouvernement qui trouvera grâce devant lui ?

Une longue lettre de Mgr de Pressigny[1] à Jean nous apprend la vie studieuse que menait alors le jeune clerc et que Féli devait bientôt partager avec lui, pour la poursuivre seul plus tard. Tertullien, Eusèbe, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire, saint Jérôme, saint Bernard, Nicole, Fleury : tels sont les principaux auteurs que Jean étudiait alors.

Tout en reconnaissant qu'il n'est pas sans défaut, le prélat recommande surtout Fleury à son jeune protégé.

« M. Fleury était un homme de bien, un excellent prêtre, vous y trouverez toujours l'esprit dont vous devez vous nourrir. »

Jean, nous nous empressons de le dire, ne se *nourrit* pas longtemps de l'esprit *gallican* qui animait cet écrivain, d'ailleurs fort estimable, et de nos jours trop oublié peut-être. Lui et son jeune frère étaient destinés à porter les premiers coups au gallicanisme et à préparer sa ruine irrémédiable.

Jean avait lu le traité du *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostome, et cette lecture l'avait profondément troublé ; il se demandait avec inquiétude s'il avait vraiment la vocation ecclésiastique. L'évêque, à qui il avait fait part de ses scrupules, lui répondait dans la même lettre :

« Je ne suis point étonné que la lecture du *Sacerdoce* vous ait inspiré une sainte frayeur ; c'est à moi à vous rassurer ; je le ferai avec confiance, et, comme je crois, de la part de Dieu. Mon ami, c'est moi qui répondrai à Dieu de votre ordination, et je ne crains point qu'elle soit pour moi un sujet de condamnation. »

Le bon prélat insistait et poursuivait en ces termes :

« Je vous le dis, en vérité, aucune vue humaine ne m'a déterminé à vous ordonner ; je ne l'ai été que par le témoignage de personnes à qui je dois estime et confiance, et qui jugeaient que vous pouviez, un jour, être utile à l'Église ; j'en ai jugé de même ; n'ayez donc inquiétude (*sic*) sur votre entrée dans l'état ecclésiastique ; votre vocation est bonne, il s'agit d'y répondre ; souvenez-vous, pour le cours de votre vie, que tout ce que vous ferez par la direction de vos supérieurs est dans l'ordre de la Providence, et par conséquent est bien. Lorsque Monseigneur de Rennes vous appellera au diaconat, ensuite à la prêtrise, puis aux fonctions du ministère, obéissez sans hésiter

[1] Paris, 10 déc. 1802. Cf. Ropartz, 36.

Digitized by Google

et soyez sûr que Dieu approuvera votre obéissance, bénira vos travaux et accordera à vous, et à ceux pour lesquels vous remplirez les fonctions du ministère, les grâces qui vous seront nécessaires. »

Le 25 janvier 1804, l'abbé Jean de Lamennais adressait au cardinal Caprara, légat *a latere*, une supplique pour obtenir une dispense d'âge, afin de pouvoir être ordonné prêtre la première semaine du Carême suivant, son nom ayant été porté sur la liste des ordinands *approuvée par le gouvernement.*

M. Meslé de Grandclos, vénérable confesseur de la foi, alors vicaire général de Rennes et résidant à Saint-Malo, apostillait en ces termes la demande de son jeune concitoyen :

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'attester à Votre Éminence la vérité des faits contenus dans la requête ci-dessus, et que le suppliant est aussi estimable par sa piété, sa modestie et sa maturité qu'il est recommandable par ses talents dans l'état ecclésiastique, dans le dogme et la morale, et par sa soumission et son attachement aux lois et aux décisions de la sainte Église romaine, en foi de quoi j'ai signé le présent à Saint-Malo, le 25 janvier 1804. »

Cette *soumission* absolue, cet *attachement* aux *lois* et *décisions* de Rome étaient assez rares à cette époque où l'on invoquait toujours, afin de s'y soustraire, les fameuses *Libertés de l'Église gallicane.* Féli, sous ce rapport, se montrera longtemps l'émule de son frère.

Cette même année 1804, Féli, s'il faut en croire le témoignage un peu suspect de Blaize [1], fit sa première communion, que des doutes sur la religion l'avaient contraint à différer jusqu'à cette époque [2].

M. Lamennais père eut le malheur de confier ses enfants à un précepteur indigne. Il est possible que la conduite de ce malheureux ait produit sur l'âme de Féli une impression à laquelle sut échapper son frère Jean, plus âgé que lui et d'une nature plus calme et mieux pondérée.

Voici ce que M. Meslé de Grandclos écrivait, au sujet de cet ecclésiastique vicieux, le 22 octobre 1805, à l'évêque de Rennes, M. Énoch, successeur de M. Maillé de la Tour-Landry :

« Monseigneur, les avis paternels de Mgr de Pressigny à M. Carré n'ont pas produit sur lui une impression aussi durable qu'on devait l'attendre. Ses habitudes reprennent le dessus [3], il y a des plaintes récentes de personnes graves ; mais, comme les précédentes, à la condition qu'on ne les nommerait pas. Il a été précepteur des humanités de MM. de la Menais (*sic*) frères, avant la Révolution. Je pré-

[1] Ier vol., 21.
[2] Cf. Id., IIe vol., 271 et seq.
[3] L'une d'elles était l'ivrognerie.

Digitized by Google

sume que le porteur de la présente est en état de vous donner un aperçu de son caractère et de ses principes, si vous jugez à propos de lui en parler. »

Il s'agit ici, nous le répétons, de Jean-Marie et de Féli, car c'est d'eux seuls que parle M. Meslé. Les autres fils de M. Lamennais, Louis et Gratien, qu'il destinait au commerce, ne firent sans doute pas leurs *humanités*.

Tout porte à penser que le pauvre Carré avait apostasié durant la tourmente révolutionnaire, ou tout au moins prêté le serment schismatique. Il voulait rentrer non seulement dans la communion de l'Église, mais encore dans les rangs du clergé malouin ; de là cette lettre de M. de Grandclos à l'évêque, pour le renseigner sur la situation morale du solliciteur. C'est de leur ancien précepteur que Féli écrivait, un jour, à Jean :

« L'abbé Carré.... s'est tout à fait pris de grippe contre la raison. J'essayai hier en dînant de les rapprocher, mais il n'y eut pas moyen, la brouillerie est trop ancienne [1]. »

Une autre fois, il le définissait un *drôle de corps* [2]. Nous rencontrerons plusieurs fois son nom dans la suite de cette correspondance.

Il est assez piquant de voir Lamennais poser en champion de la raison. Il est vrai qu'il s'agissait moins ici de la raison individuelle, qu'il donnera toujours comme essentiellement défaillante, que de la raison humaine, en général, qu'il proclamera impeccable.

Lamennais ne fut donc pas, dans toute l'étendue de ce mot, l'*autodidacte* que ses biographes nous présentent unanimement. Le français et le latin, au moins, lui furent enseignés. Plus tard, il est vrai, il apprit seul plusieurs langues, mais, je le répète, il ne les sut jamais bien, à l'instar de tous ceux qui s'aventurent sans guide dans le sentier de la science.

Tout à l'heure, Féli prenait la défense de la raison humaine ; son oncle ne fera jamais que la stigmatiser et la rendre responsable de tous les maux.

Dans une lettre, sans date, comme beaucoup d'autres, mais qui doit remonter au milieu de l'année 1805, M. des Saudrais annonçait une conflagration générale, en Europe.

« La Prusse peut faire bien du mal à l'Angleterre ; gare la guerre en Pologne ; celle de Turquie est inévitable. »

Il ajoutait immédiatement :

« Mais tout cela est nécessaire pour amener la paix. La raison dit,

[1] Blaize, I, 56.
[2] Ibid., 69.

Digitized by Google

la raison veut qu'une partie du genre humain périsse pour sauver l'autre. J'entends la raison humaine. Oh ! quelle raison ! Je la crois une maladie ! »

Après avoir parlé du Danemark qu'il donnait comme l'allié de la Prusse, et dit que, s'il fermait le Sund aux Anglais, il serait récompensé de la Suède en entier ou du moins en partie, il terminait par ces paroles qui, ces temps derniers, ont été sur le point d'être prophétiques :

« Nous finirons, nous, par avoir l'Égypte barbare, que nous polirons. »

1806

Louis-Marie, l'aîné des enfants Lamennais, mourut vers la fin de 1805, à l'âge de vingt-neuf ans. Félicité tomba lui-même très sérieusement malade et Jean le conduisit à Paris au commencement de 1806, afin de l'y faire soigner par d'habiles praticiens [1]. Les deux frères passèrent six mois dans la capitale. Ils étaient retirés chez les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres.

Le 14 février, M. des Saudrais leur écrivait :

« Nous recevons ce jour vos deux lettres ; nous n'en avons point eu de Versailles et nous étions inquiets, lorsque nous vint la lettre de Féli du 3 qui nous annonçait votre arrivée à Paris.

« Enfin vous y voilà et j'espère, je ne fais même aucun doute que ce voyage ne vous ramène tous deux en pleine santé [2], mais il était nécessaire. J'engage Féli à faire journellement de l'exercice, un exercice soutenu, sans être forcé, et à respirer l'air extérieur autant que possible. »

Il leur donne aussi le conseil de renoncer à la tisane qu'on leur avait prescrite, si elle nuisait à la digestion. Il ajoute :

« J'entends tinter ; c'est pour l'abbé Le Breton [3]. A propos de mort, dans le journal de ce jour, on voit Pitt [4] se recommander à Dieu et aux mérites de Jésus-Christ ; objet de réflexion. Il parle de son indignité, de ses fautes, de ses erreurs. Je crains qu'il n'oublie ses crimes. Mais enfin il croyait donc plus qu'on ne *croyait*, et les philosophes le plaindront. »

Il leur garde la collection du *Mercure* où écrivent de temps à autre MM. Bonald et Chateaubriand, *pour soutenir le pauvre journal.*

[1] *Cf. Lamennais*, etc., I, 18.

[2] Jean était souffrant, lui aussi. Un travail excessif l'avait épuisé, ainsi que Féli.

[3] Il se rétablit, devint curé de Saint-Malo en 1813, et ne mourut qu'en 1833.

[4] Il était mort le 23 janvier précédent, à l'âge de quarante-sept ans.

Digitized by Google

« J'ai été plusieurs fois visiter l'abbé de Grandclos dans la vaste maison où vous logez. Vous y serez mieux que partout ailleurs et peut-être y rencontrerez-vous quelqu'un avec qui s'accoster et avec qui parler, ou, à défaut, avec qui se taire, ce qui a parfois son prix. »

Les corsaires malouins voyaient alors leurs beaux jours revenus. Ils couraient sus à l'Anglais sur toutes les mers. Surcouf se distingua entre tous, mais il avait de dignes émules :

« Thomas[1] a fait deux prises arrivées ici, estimées ensemble douze cent mille livres. C'est presque tout sucre. Y a-t-il rien de si doux ? »

Après quelques recommandations relatives à leur correspondance, l'oncle poursuit :

« Il y a des articles de gazettes qui pourraient inquiéter de la part de la Prusse dont la politique passe et surpasse toute politique connue jusqu'à ce jour. »

Il priait Jean de s'informer si les Jésuites étaient *conservés* dans le royaume des Deux-Siciles.

« Cette décision nous fera connaître l'intérieure pensée de celui qui la donnera. »

Le 18 février, M. Lamennais écrivait à ses fils de prendre chez Perrée, son correspondant, tout l'argent dont ils auraient besoin. L'important, c'était de se bien soigner ; il craignait que leur rétablissement tardât.

« Je n'attends de mieux réel que lorsque le temps s'adoucira et surtout que les pluies seront passées. Elles ont recommencé ici comme à l'ordinaire ; toutes les campagnes sont noyées et les meilleures santés en souffrent. Je suis bien de l'avis du médecin que le mouvement est pour Féli le premier des remèdes, et Paris est l'endroit où l'on peut trouver le plus de distractions. »

Il parlait ensuite du *cousin* Champy[2] en homme qui connaît les hommes :

« Je suis bien aise que vous ayez été voir Champy, quoique je sois intimement convaincu qu'il ne faut point compter sur son amitié, ni sur celle de son fils ; mais rien de mieux que de ménager tout le monde. »

Il constatait les bruits de paix qui circulaient alors ; il ne les

[1] Peut-être s'agit-il de Thomas Le Blanc, dont parle M. Surcouf dans la *Vie* de son grand-oncle, p. 291. Le Blanc était capitaine du *Marsouin*, armé en course par Surcouf. Il mourut, cette année même, d'un boulet qui lui emporta une jambe.

[2] Dans une lettre de Féli à Jean (7 juillet 1814), il est question d'un J.-P. Champy, directeur général des poudres et salpêtres à l'Arsenal (Blaize, I, 150).

Digitized by Google

croyait pas fondés. Peut-être s'en consolait-il en songeant aux bénéfices que lui valait la course, ou du moins à ceux qu'elle procurait à ses compatriotes; car, pour lui personnellement, la durée du blocus continental, loin de l'enrichir, le devait ruiner complètement.

Il terminait par cette phrase :

« Continuez de nous donner de vos nouvelles; elles font toujours le plus grand plaisir à un père qui vous *aiment* bien tendrement. »

Il passait alors la plume à son frère qui reprenait aussitôt, en parlant du mot souligné :

« Ce pluriel annonce que je suis là sous-entendu. »

Nous observons que M. Lamennais avait une écriture nette et régulière; celle de Féli lui ressemblait beaucoup; tandis que l'écriture de M. des Saudrais, comme celle de Jean, était maigre, irrégulière, tracée, semble-t-il, d'une main toujours hâtée, sinon toujours fiévreuse.

M. des Saudrais, après ce début, continuait avec sa verve et son esprit accoutumé :

« Je vous préviens que le jeune prince de Bavière[1] est à Paris, et qu'il vient d'y mourir un sénateur : n'allez pas nous marquer ces nouvelles-là.

« Voilà le carnaval fini. Miollis[2] n'est-il pas un bon politique, d'avoir rendu son carnaval à Venise[3]? J'espère que cela lui vaudra une statue. Titus comptait par jour et Miollis compte par mois :

« Felix qui potuit *rerum* cognoscere causas! »

« *Rerum*, c'est le carnaval. Mais c'est Naples qui nous occupe[4]. Il va y avoir là un prince et quatre maréchaux : Masséna, Ney, Soult et Berthier. Que ferons-nous pour ces gens-ci et de ces gens-ci? Ils me rappellent le mal de Naples. Dieu nous en garde!

« Chose singulière! la postérité s'occupera plus que nous de l'histoire de nous, et cet endroit de l'histoire sera le plus lu, le plus cité et le plus admiré. Il semble que pour l'homme le présent n'est rien, quelque part qu'il y ait. C'est que l'affaire de tous n'est celle de personne, et puis, au fond, comptez le déjeuner, le dîner, le souper, le sommeil, les affaires, les plaisirs et les peines, et voyez ce qui reste de temps pour autre chose, pas même celui de penser à soi, loin de pouvoir penser aux autres. Eh! que de gens aussi ne lisent point la gazette, voire ni le feuilleton, quoique, au delà, il n'y ait plus rien! »

[1] Cette année même Napoléon allait ériger la Bavière en royaume. L'électeur Maximilien-Joseph IV devenait le roi Maximilien-Joseph Ier.

[2] Miollis est surtout connu par l'enlèvement de Pie VII.

[3] Le carnaval de Venise est célèbre.

[4] Joseph, le frère aîné de Napoléon, devenait roi de Naples, en attendant de devenir roi d'Espagne.

Digitized by Google

Après ces belles considérations philosophiques, viennent des observations d'un genre un peu moins relevé, peut-être, mais tout aussi piquantes.

« Les trois riches prises de Surcouf [1] ont été reprises par des engins (*sic*) de Guernesey et par la bêtise de nos gens qui ne veulent point convoyer, ce qu'on n'avait encore vu que dans le XIXe siècle. »

Il parle ensuite d'un curé gascon qui avait voulu profiter de je ne sais quelle disposition énigmatique d'une ordonnance de Portalis pour imiter les ministres protestants et se marier. « Mais, observe-t-il, l'empereur y a mis ordre, crainte de désordre. » Il ajoute cette maxime assez contestable, et dont en tout cas il ne faudrait pas abuser, *qu'en France les excès de ce genre sont plus utiles que nulle part ailleurs.*

Il dit, à ce sujet, qu'il rêve de faire un certain dictionnaire que Molière aurait dû rédiger. Il y noterait les abus, mais sur un ton plaisant : « car enfin il vaut encore mieux rire que pleurer, et un bon ridicule est au-dessus de tout. »

Il n'oublie pas le cousin Champy qu'il avait, semble-t-il, en médiocre estime : « Mon frère pense comme moi sur C....y. J'ai envie de savoir la réception, et j'aurais voulu y être. Bast ! il me semble que j'y suis. »

Napoléon n'est pas oublié non plus. M. des Saudrais énumère ses récentes actions : « Il vient de rétablir Sainte-Geneviève et aussi Saint-Denis. Il vient de faire des dons aux pauvres. Il s'occupe de préparatifs de toute espèce pour la grande fête printanière [2]. C'est notre factotum. »

Il termine par ces mots qui trahissent son habituelle bonne humeur : « A revoir, mes bons amis. Amusez-vous si vous pouvez, ou du moins ne vous ennuyez pas. Tout en vous et tout à vous. »

Le samedi 22 février, M. des Saudrais félicitait les deux frères d'avoir consulté le docteur Pinel qui jouissait alors de toute sa célébrité [3]. Pinel leur avait recommandé l'usage du lait et l'exercice au grand air ; régime préconisé par leur oncle qui en décrivait d'avance les bons résultats :

« Les bonnes digestions et un bon sommeil en seront la suite et l'effet ; ajoutez-y la distraction, et vous voilà guéris. »

Suivant son habitude, il leur donnait les petites nouvelles du pays.

[1] Il s'agit vraisemblablement des prises faites par la *Confiance*, dont Surcouf, alors à Saint-Malo, avait donné le commandement à son cousin Jean-Marie Potier de la Houssaye. *Robert Surcouf*, p. 202.

[2] La guerre qui éclata un peu plus tard et se termina par l'écrasement de la Prusse.

[3] Il mourut en 1826.

Digitized by Google

Le maire de Saint-Briac [1] venait de notifier à son curé [2] qu'il cesserait de toucher les cinq cents livres que lui allouait le Concordat.

« Notez que depuis plus de deux ans, il n'a touché que cent vingt-cinq livres. »

Dorénavant, paraît-il, les prêtres seraient à la charge exclusive, à *la bonne volonté* de leurs paroissiens. Cette mesure ne serait appliquée, disait-on, qu'aux petites communes.... en attendant de l'être aux grandes : « Là-dessus point de réflexion, s'il vous plaît. Seulement, si vous trouvez par le chemin Monsieur le législateur, conseillez-lui de rétablir une dîme suffisante pour son objet, comme étant le seul moyen convenable à ses intérêts et à celui de la religion, si tant est qu'on veuille une religion, si tant est même qu'on y pense, si tant est qu'au contraire.... »

Il interrompait sa phrase pour s'adresser particulièrement à Féli sur le ton plaisant qui lui était coutumier et qui ne corrigeait qu'imparfaitement ce que ses critiques avaient parfois de mordant et d'acerbe.

« Notre tribun [3], mon cher Féli, est comme Caton qui allait un peu partout, voire dans les lieux défendus.... et la bonne compagnie, seulement comme pour voir, pour entendre, pour.... et que sais-je, moi? Mais non, il ne sait que rêver, notre philosophe, et si bien que, chez lui, la veille et le sommeil ne font pas deux, et qu'on ne saurait distinguer l'un de l'autre. Oyez ce qu'il parle, lisez ce qu'il écrit, et puis jugez s'il veille ou s'il dort. N'est-ce pas pour lui que la vie est un songe ? »

Voilà comment M. des Saudrais opposait les discours de son *tribun*, de son législateur, à ses lois écrites ; beaucoup de libertés dans les uns ; de nombreuses servitudes dans les autres. Il se croyait dès lors fondé à se demander, avec le tour original qu'il savait mettre dans ces sortes d'interrogations :

« Qui croirait que le carnaval de Paris est bien au-dessous de celui de Venise ? Qui croirait qu'à Venise les masques sont sur les visages, là au dehors, et à Paris au dedans ? »

L'ironie ne manquait pas d'amertume.

Il en voulait à ses neveux de ne s'être pas tout d'abord adressés à M. Pinel. C'était là une première faute ; ils en commettraient une seconde, car il les regardait comme solidaires l'un de l'autre, si Jean ne profitait de l'occasion pour parler un peu au même docteur *de sa poitrine et de son estomac*. Jean s'était surmené, durant son vicariat

[1] Localité voisine de Saint-Malo.
[2] M. Le Bret.
[3] Napoléon.

Digitized by Google

de Saint-Malo, en se consacrant à la prédication et à l'enseignement, sans tenir compte de sa faiblesse de complexion, abusant, *contre raison et tout devoir, d'une nature faible et souffrante.* M. des Saudrais s'applaudissait d'avoir décidé Jean à cesser un genre de vie qui, disait-il, « le menait à sa destruction, et c'est le mot vrai, car c'est la chose même. »

La santé de Jean devait se rétablir assez, de même que celle plus compromise encore de Féli, pour lui permettre de fournir une longue carrière, traversée de beaucoup d'épreuves et remplie de bonnes œuvres.

L'oncle terminait par une nouvelle littéraire :

« Mme de Saint-Pernn (*sic*), fille de Mme La Lande Magon, doit faire paraître un petit ouvrage dont j'ignore la nature, et peut-être sera-t-il sans sexe; il faudra bien le prendre comme il viendra. Elle a de l'esprit; elle est aimable. Je la connais un peu. Un de ses parents m'a parlé de cet ouvrage. »

Dans le *post-scriptum* il accusait réception de la *lettre politique de Féli.* Cette lettre doit être perdue ainsi que toute la correspondance de Féli avec son oncle. Elle était, sans nul doute, écrite dans le style énigmatique dont nous lisions tout à l'heure un échantillon. A tort ou à raison, la police impériale passait pour avoir son cabinet noir où elle décachetait toutes les lettres suspectes. On prenait ses précautions en conséquence, et l'on s'arrangeait de façon à se tout dire, sans se compromettre : de là ces allégories qui parfois nous semblent étranges.

Le 2 mars, l'oncle profitait d'une occasion pour envoyer aux deux frères « un peu de beurre et quelques pommes; » c'était « une idée de la Villemain, » cette servante dévouée, dont nous avons rencontré le nom. Seulement, le beurre n'était pas encore « riboté [1]. »

M. des Saudrais écrivait ses lettres, comme il le disait, « par reprises et d'avance, à ma commodité, ce qui excuse leur longueur et le *vide* dont elles sont *pleines.* » Non, mais cette méthode suffit à expliquer ce qu'elles ont parfois de décousu.

Il aimait les jours longs qui lui permettaient de lire dès six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Toutefois, il déclarait ne vouloir pas abuser de cette permission, surtout en ce qui concernait le matin. « *Est modus in rebus* : c'est mon proverbe favori. »

Il s'informait d'une édition de *Don Quichotte* qu'il chargeait ses neveux de lui procurer :

« Il faut un livre qui vous fasse rire, quand vous êtes seul, et c'est le seul, peut-être, qui ait cette propriété impayable. Molière

[1] Baratté.

Digitized by Google

aussi m'a fait rire plus d'une fois, et plus souvent encore il fait sourire. »

Quatre jours plus tard, nouvelle lettre où le digne oncle prodigue à ses neveux les conseils hygiéniques ; mais il ne se flatte pas d'en être docilement écouté :

« Tout ce qui échauffe et enflamme le sang dans le boire et le manger, voilà d'abord ce qu'il faut absolument éviter. Toute application trop forte de l'esprit est dangereuse ; elle altère et vicie le sang et les humeurs, autant que tout le reste. Je crains bien que vous ne négligiez et ne rejetiez l'un et l'autre cette grande vérité; et c'est même tout ce que je crains pour vous. Mais vous voilà donc bien malheureux d'être condamnés à une vie douce et tranquille, au repos, au bonheur! Toute la métaphysique vaudrait-elle mieux ? »

On sait comment les deux frères surent se soustraire à cette *condamnation*. Féli, qui parfois prêchait si éloquemment aux autres le repos, ne se résigna jamais à s'appliquer ce remède [1], non plus que Jean.

M. des Saudrais se raillait ensuite spirituellement de cette *métaphysique* et de ses neveux qui semblaient alors ne rêver que cela.

« C'est un étrange pays que le pays des idées. Sans y semer, sans planter, tout vient à foison ; tout y pousse, y croît, y meurt, y renaît avec une facilité, une fécondité effrayante. J'ai plus d'une fois eu l'envie de me fixer dans ce pays-là ; mais tout attrayant qu'il est et surtout productif, j'y maigrissais, j'y pâlissais, faute d'une nourriture assez substantielle. Je n'y respirais point à l'aise, car l'air y est extrêmement raréfié, sous un soleil ardent qui, chose singulière, brûle sans échauffer, ce qui semble confirmer ce qu'on soupçonne en physique, que le feu et la glace, c'est la même chose; de sorte donc qu'entre le froid et le chaud, ne sachant plus bonnement où j'en étais, ni ce qui en était, pour sortir de cette incertitude, je sortis du pays des idées ; j'en sortis, dis-je, comme d'un songe [2], tout content, tout joyeux de me retrouver au monde où je suis né et où je veux vivre et mourir avec connaissance des choses — non des causes — et reconnaissance pour l'Auteur des choses et des causes. »

M. des Saudrais, nous l'avons vu, s'était autrefois occupé assez activement de littérature. A la traduction de Job et d'Horace dont j'ai parlé, il faut joindre deux autres écrits intitulés : *Le bon curé* et *Les philosophes*. Ce dernier était dirigé contre les athées et les ma-

[1] Cf. *Lamennais d'après des documents inédits*, I, 60.

[2] Réminiscence de La Fontaine :

....Sortons de ces riches palais
Comme l'on sortirait d'un songe.

(Fables, livre X, 10.)

Digitized by Google

térialistes du XVIIIe siècle; il parut en 1802, avec une préface de Féli, *son premier essai* [1].

D'après la lettre que nous venons de lire, il semblerait que M. des Saudrais eût renoncé à toute prétention littéraire ou scientifique, et qu'il se fût borné dorénavant à quelques lectures faciles.

D'autre part, il disait en parlant des mathématiques :

« Je veux qu'elles m'emportent, si je voudrais être Laplace et Lagrange dont on ne parle guère plus que de moi, quoiqu'ils en sachent extrêmement davantage et que je ne veuille point leur contester leur supériorité. »

Encore une fois, le digne homme prêchait dans le désert. Le surmenage qu'il reprochait à ses neveux, ceux-ci le devaient pratiquer jusqu'à la fin, aussi ne connurent-ils jamais le *bonheur*.

Le 18 mars, il adressait aux deux frères une longue lettre politique. Il débutait ainsi :

« Je voyais, l'autre jour, en gravure, deux épées nues croisées, la pointe en l'air, et posées sur un mortier, avec ces mots au bas : *Lois fondamentales*. Or est-il que là dedans, il y a plus de vérité que dans tous les traités de politique faite et à faire. »

Suivent de piquantes réflexions sur la politique européenne, sur l'Angleterre, la Suède, la Prusse et la Russie, Frédéric-Guillaume III et Alexandre. Il disait du monarque prussien :

« Ses soldats désertent en grand nombre, et si cela continue, il n'y aura bientôt plus qu'un marquis de Brandebourg. »

Et un peu plus loin :

« Alexandre et Frédéric, les bons amis que voilà ! »

Tout monarchiste qu'il pouvait être, au fond, cela ne l'empêchait pas de dire leur fait aux têtes couronnées :

« Oh ! y a-t-il rien de si amusant que de voir tous ces gens-là passer le seuil ou sauter par les fenêtres de leurs palais, pour n'y plus rentrer ? Chacun d'eux peut dire : *vixi*. Eh bien, chacun son tour. Ote-toi de là ; tu n'y fais rien. De maître redeviens sujet ; peut-être seras-tu plus content, plus heureux. »

Tout ceci à propos des rois que Napoléon s'apprêtait à faire ou à défaire. Il y avait dans ce Malouin, comme dans tous ses compatriotes, un vieux levain démocratique, un amour d'indépendance et de liberté qui contrastait singulièrement parfois avec ses opinions monarchiques et foncièrement conservatrices. Le type du Malouin d'alors, c'était le corsaire, et le type du corsaire, Surcouf, dont M. des Saudrais parlait un jour.

[1] Blaize, I, 18, 42.

Digitized by Google

Ces braves gens savaient unir deux choses assez inconciliables, l'esprit de discipline et le tempérament frondeur.

Au sujet d'une sorte d'exposition qu'il y avait alors à Paris, M. des Saudrais, qui la qualifiait de *foire*, disait plaisamment :

« Nous autres bas-bretons — je dis bas ou hauts, — nous ne savons guère nous faire valoir. J'aurais presque voulu envoyer un baril de sardines, tant elles sont belles et magnifiques. Deux sens, le goût et les yeux, en eussent été vivement frappés, sans parler de l'odeur qui eût attiré amateurs et connaisseurs. »

Le 25 mars, il écrivait, au sujet de Napoléon et de sa prodigieuse fortune :

« Bien des gens, frappés des événements dont ils sont témoins, croient sentir et voir une Providence dont la main conduit celui qu'elle a choisi, comme indépendamment de lui-même, et le force, en quelque sorte, à suivre ces événements qui naissent les uns des autres, sans qu'il puisse s'arrêter, ni prévoir un terme, une fin à ses entreprises. Cet homme extraordinaire étend ses vues, agrandit ses plans à mesure de ses succès. Les nations s'attachent à lui, et il semble moins les conquérir que les acquérir. »

En vain a-t-on voulu s'opposer à sa marche envahissante, il a fallu, *comme M. de Saint-Martin*, le laisser faire [1]. M. des Saudrais, toujours en bon Malouin qu'il était, accusait l'Angleterre de tout le mal.

« L'Angleterre seule est la cause de tout ce qui se fait Puisse-t-elle en être la victime ! »

Il ajoutait que si le peuple russe était demi-sauvage, le peuple anglais était demi-barbare. Il ne connaissait que la France *où l'humanité pût s'honorer d'elle-même.*

Le mois suivant, M. des Saudrais mandait à Jean et à Féli l'indisposition dont leur père venait d'être atteint, ce qui l'avait empêché de répondre à la *lettre obligeante du cousin Champy*. Il les engageait à le faire à sa place et à rendre à ce cher parent *amitié pour amitié*. Il ajoutait sur le ton de la plus aimable philosophie :

« Ceci est un vrai contretemps pour mon frère, pressé d'enterrer ses oreilles-d'ours et finir ses melons, la plus douce des jouissances, sans doute parce que cela n'est encore qu'en espérance. Mais y pensez-vous, vous autres, de prolonger cette espérance jusqu'à la venue et croissance de chênes verts ! Hélas, vous-mêmes ne serez plus quand ces arbres ne seront pas encore :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage [2].

[1] Ce M. de Saint-Martin s'était rendu fameux par sa façon d'agir quand il pleuvait : c'était *de laisser la pluie tomber*.

[2] La Fontaine, XI, 7. Cf. *Lamennais intime*, 376.

Digitized by Google

« Eh bien, souvenez-vous donc de transplanter l'un de ces chênes sur ma tombe et de graver mon nom sur son écorce où il croîtra d'année en année, de siècle en siècle, et par ainsi, *non omnis moriar* [1]. Ne serait-il pas drôle de voir mon nom outrepasser l'âge des Pyramides et ravir au temps ce que n'ont pu obtenir les rois d'Égypte ?

« Étrange chose que l'homme : il voudrait éterniser son corps, son ombre, *ce je ne sais quoi*, dit Bossuet, *qui n'a plus de nom*, et son âme qui seule sent et pense, il n'y pense pas. »

L'oncle des Saudrais parle ensuite des morts récents qu'il venait de *convoyer*. Il juge à propos de faire une rectification à ce sujet.

« Je vous ai tué Mme Latour-Gaillard, qui mourra sans doute et qui vit encore. »

Puis viennent les nouvelles littéraires et politiques. Il dit de Bonald :

« Cet écrivain est toujours profond et fait toujours penser. »

Des bruits de guerre circulaient. L'Empereur était au camp de Boulogne, il méditait toujours de franchir le détroit et de renouveler les exploits de Guillaume le Conquérant; mais l'Allemagne, sans parler des vents contraires, le retenait sur le continent. La Prusse, la Russie s'agitaient; celle-là, du moins suivant M. des Saudrais, voulait, contre tout droit, s'emparer de la Poméranie suédoise.

« J'ai grande envie de voir les manifestes de la Prusse; les justices royales ont toujours quelque chose de curieux et de nouveau sans être rare, ou de rare sans être nouveau. »

Il ajoutait, à propos de Gustave IV, que ses sujets allaient forcer d'abdiquer (1810) à cause de ses excentricités :

« Ce pauvre roi de Suède qui, s'il est brave, voudra peut-être se faire tuer, ce qui lui ferait beaucoup d'honneur ! C'est la dernière sottise qui lui reste à faire ! »

Depuis six mois, il faisait un temps détestable; les *six autres mois* vaudraient-ils mieux ? En tout cas, il chargeait ses neveux d'embrasser pour lui Champy et son fils, pour qui décidément il se sentait désormais une véritable affection, sans doute à cause des marques d'amitié qu'ils leur prodiguaient eux-mêmes. « Quelque temps qu'il fasse, je les aime de tout mon cœur, » disait-il en terminant.

A. Roussel.

(A suivre.)

[1] Hor., *Carm.*, lib. III, 30.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN [1]

DEUXIÈME PARTIE [2]

Voici d'abord quelques additions aux renseignements que contenait mon dernier courrier sur l'histoire littéraire et artistique d'Italie. — A propos de Boccace, outre le grand ouvrage de M. de Gubernatis que j'ai déjà signalé, il faut mentionner, de Carrara, une étude sur les relations de *Cecco da Milito e Boccaccio* [3], et de Gigli, une

[1] Pour éviter la longueur souvent démesurée des titres de Revues, je donne dans ce courrier, comme dans les précédents et dans les suivants, des renvois abréviatifs. Je me suis servi pour ces abréviations des sigles employés par la *Rivista Storica Italiana,* qui m'est au reste fort utile pour établir ces dépouillements. Voici les principaux :

AsI, Archivio storico Italiano (Florence). — AsL, d° d° Lombardo (Milan). — AsN, d° d° per le provincie napoletane (Naples). — AsP, d° d° d° Parmensi (Parme). — AsM, d° d° Messinese (Messine). — AsS, d° d° Siciliano (Palermo). — AsSO, d° d° per la Sicilia orientale (Catania). — ASsar, d° d° Sardo (Cagliari). — AsR, Romano (Rome). — NaV, Nuovo archivio Veneto (Venise). — AV, Ateneo Veneto (*Ibid.*). — AP, Augusta Perusia (Pérouse). — BsPi, Bullettino storico Pistoiese (Pistoia). — CcEL, Cronache della civiltà Elleno Latina (Rome, revue morte). — L, Lettura (Milan). — Nn, Napoli nobilissima (Naples). — Mse, Miscellanea di storia ecclesiastica (Rome). — Ma, le Marche illustrate nella storia (Fano). — BsSl, Bollettino storico della Svizzera Italiana (Bellinzona). — BcrI, Bollettino ufficiale del primo congresso storico del Risorgimento (Milan). — AsrU, Archivio storico del risorgimento Umbro (Città di Castello). — MsV, Miscellanea della Valdelsa (Castelfiorentino). — RP, Rassegna Pugliese (Trani). — RA, Rivista Abruzzese (Teramo). — RsA, Rivista di storia e arte della provincia di Alessandria (Alexandrie). — RsC, Rivista storica Calabrese (Reggio C.). — RsS, Rivista storica Salentina (Lecce). — R, Romagna (Imola). — Tr, Tridentum (Trente). — SXX, Il secolo XX (Milan). — MaT, Memorie dell' Accademia di Torino (Turin). — BssA, Bollettino della Societa di storia patria Antonio Ludovico Antinori negli Abruzzi (Teramo). — Arst, Arte e storia (Firenze). — MV, Miscellanea della R. Deputazione Veneta di storia patria (Venise). — RV, Raccolta Vinciana (Milan). — Rma, Rivista marittima (Rome). — Rmi, Rivista militare (Rome). — V, Vigevanum, rivista della Societa Vigevanese di lettere, storia ed arte (Vigevano). — NAnt, Nuova Antologia. — GslI, Giornale storico di letteratura Italiana (Turin). — RI, Rivista di Italia. — Rna, Revue napoléonienne (Rome). — PamS, Picolo archivio per l'antico marchesato di Saluzzo (Saluces). — Rmu, Rivista musicale (Milan). — BsbS, Bollettino storico bibliografico Subalpino (Turin). — Sst, Studi storici (Pise). — SS, Studi Senesi (Sienne).

[2] Voir les numéros de juillet et d'octobre 1907. — [3] GslI., 1904.

Digitized by Google

chronologie reconstituée de l'amour de Boccace pour Maria d'Aquino (1336-1342), sous forme d'un commentaire des *Sonetti Baiani del Boccaccio*[1]. — Au XVIe siècle brilla la renommée de Scipione Ammirati, qui n'avait pas encore sa biographie. M. Umberto Congedo vient de la donner en un copieux ouvrage, digne pendant de l'*Alamanni* de M. Hauvette : *La vita e le opere di Scipione Ammirati* (1531-1600)[2]. Giov. Sforza étudie les relations de l'historien *Raffaello Ronconi* avec *Alberico Cibo Malaspina, principe di Massa*[3], et publie des lettres de Ronconi (1600-1601), à propos d'une prétendue domination des Cibo sur la Capraja. Le savant professeur turinois, A. Graf, a exposé des vues générales sur les caractères littéraires du XVIIe siècle italien, dans son brillant article *Il fenomeno del seicentismo*[4]. Andreani révèle une particularité inattendue de la vie de Galilée, en montrant un *Galileo tonsurato*[5], le 5 avril 1631, pour obtenir une pension ecclésiastique. Busetto recueille *Alcune satire inedite* d'auteurs padouans, Carlo de Dottori, Alessandro Zacco, et montre *loro relazione colla storia della vita padovana nel sec. XVII*[6]. Sur le célèbre poème héroï-comique d'Alessandro Tassoni, M. Venceslao Santi apporte des renseignements curieux : il montre dans son ouvrage sur les éléments historiques de *La S. R.* (*La Storia nella Secchia Rapita*, I[7]) que les faits mis en scène se déroulent au XVIIe siècle, et que le « vernis du XIIIe siècle » n'y a été plaqué qu'après coup, pour dérouter les ennemis du poète et la censure. Dans ses *Salotti francesi e poesia italiana nel seicento*[8], M. F. Picco met surtout en lumière la figure assez mal connue du cavalier Marino. Stefano Fermi a fait revivre celle de *Lorenzo Magalotti, scienziato e letterato*[9], contemporain de Magliabecchi, de Doni, de Leibnitz, et comme eux esprit encyclopédique, dans une thèse de doctorat à la fois bibliographique et littéraire. M. Gerini étudie *Gli scrittori pedagogici del sec. XVII e del sec. XVIII*[10]. — Alessandro d'Ancona a consacré un bel article aux relations des littérateurs italiens avec le grand Frédéric (*Federico il Grande e gli Italiani*)[11] : la popularité du roi-philosophe chez les compatriotes d'Algarotti fut considérable; plus de cinq cents poètes lui dédièrent des vers, généralement médiocres, il faut l'avouer ; les Italiens voyageant en Allemagne sollicitaient des présentations ; parmi les hôtes ou correspondants de Potsdam, outre Algarotti, d'Ancona cite Lazaro Spallanzani, Angelo-Maria Querini, le critique d'art Masini, Calza-

[1] GsIl., 1904. — [2] Un vol. in-8, 410 p. Trani, Vecchi. — [3] GsIl., *ibid.* — [4] N. Ant., 1905. — [5] AsI., 1904. — [6] NaV., 1901. — [7] Un vol. in-8, 1906. Modena, Soc. tipog. — [8] In-8, Torino, Streglio, 1905. — [9] In-8, Florence, Seeber, 1903. — [10] Un vol. in-8, Turin, Paravia. — [11] N. Ant., 1904.

Digitized by Google

bigi, Cagnoni, le diplomate Girolamo Lucchesini et le célèbre aventurier Casanova. — Le centenaire de la mort d'Alfieri, en 1903, nous avait valu un concert de littérature sur le poète : des échos attardés sont l'étude de M. F. Picco sur *V. Alfieri e Agostino Tana* [1], et celle de Porena sur *Alfieri e la tragedia* [2]. Il faut vraiment avoir envie de mettre Garibaldi partout, pour lui comparer Charles-Édouard : la conférence de Colaneti Tosti sur *Il Garibaldi di Scozia e la contessa d'Albany* [3], malgré ce titre ridicule, peut s'annexer avec profit à la bibliographie alfiérienne. — M. Crocioni étudie une de ces innombrables réunions de beaux esprits de petite ville, comme l'Italie en a tant connu du XVIe au XVIIIe siècle : *Le Accademie di Arcevia* [4], qui végéta de la fin du XVIe siècle à 1750 environ, sous les noms de *Dispersi* et d'*Affumigati*, puis se consacra alors à des recherches plus spécialement historiques sous le nom de *Colonia Misena dell' Arcadia*, et aboutit en 1812 à la création de la *Rivista Misena*. Vacalluzzo, sous le titre *L'Educazione di Parini e una Satira di S. Rosa* [5], fait surtout l'histoire de la célèbre ode de Parini, et Pasini examine les relations amicales qui existèrent entre *Il Parini e Gian Rinaldo Carli* [6]. Pour l'histoire de la poésie du XVIIIe siècle en Italie avant la rénovation parinienne, on peut citer de Cardoni une étude sur Agostino Paradiso (1736-1783), sous le titre *La scuola oraziana del ducato estense* [7], la note de Pasini *Intorno ad una canzonella del Metastaso* [8], celle de Maddalena sur *Il M. dramatis persona* [9], et un article où Colagrosso rappelle les origines de nos publications *per nozze : Una usanza* [10] *letteraria in gran voga nel settecento*. M. Gallavresi a, dans une brillante synthèse, rappelé *Lud. Ant. Muratori* [11] à l'attention du grand public. M. Barbon fait la biographie d'un des modestes émules du grand compilateur, dans *Vita, tempi e opere di Girolamo Baruffaldi, ferrarese, erudito del sec. XVIII* [12]. Gentile, à propos d'*Il figlio di G. B. Vico* [*Gennaio*], étudie *Gli inizi dell' insegnamento di letteratura italiana nella R. Università di Napoli* [13]. Achille Neri raconte la popularité de *l'Olimpia di Voltaire in Italia* [14], dont la traduction par Capilanachi (1768) fut réimprimée cinq fois jusqu'en 1804. — La distance n'est pas grande, surtout en Italie, entre le théâtre dramatique et le théâtre musical : nous abordons celui-ci avec les travaux de Radiciotto, *Teatro, musica e musicisti in Sinigaglia* [15] (donnant une chronique des spectacles de 1561 à 1904), de Bustico, *I teatri musicali di Pavia : I, teatro Fraschini* [16] (1773-

[1] Pm., 1905. — [2] Milano, Hœpli, 1904, un vol. in-12. — [3] Arst., 1903. — [4] Ma., 1904. — [5] RP., 1904. — [6] RI., 1905. — [7] Cnl., 1905. — [8] RI., 1905. — [9] *Ibid.*, 1905. — [10] SIL., 1899 — [11] Rn., 1906 — [12] Feltre, Castaldi, 1905, in-8, 191 p. — [13] AsN., 1905. — [14] Gsll, 1904. — [15] Ma, 1904-1905. — [16] BsPi., 1905.

Digitized by Google

1900), de G. Romano, *Per la storia delle origini del teatro Fraschini* [1] (1771-1773), de Torchi, *Musica instrumentale in Italia nel sec. XVI, XVII, XVIII* [2]; joignons-y un essai d'ensemble, plus important pour l'histoire des mœurs que pour celle de l'art proprement dit : *La musica in Italia nel sec. XVIII* [3], d'après les témoignages des voyageurs étrangers, de G. Roberti. M. Ricci a touché par l'anecdote à l'histoire du théâtre, en racontant la mort du chanteur Siface qui, amant d'une dame noble, fut assassiné en 1697, en châtiment d'une indiscrétion amoureuse : *Siface e la sua tragica fine* [4]. M R. A. Marini décrit *la Passione di Gesù Cristo in Sordevolo* [5] (sorte d'Oberammergau piémontais), qui se récite encore de nos jours. — On trouvera des souvenirs et des renseignements biographiques sur des actrices célèbres, dans des articles de Monaldi, *Cantante celebri del sec. XIX* [6], et de Deabate, *Glorie e memorie dell' antica scena in prosa* [7] où il est question de la *Compagnia Reale Sarda*, et surtout de Carolina Malfatti, qui fut le professeur de Mme Giacinta Pezzana. Enfin Ponchielli esquisse un tableau de la fondation due à *l'Ultima volonta di Rossini*, *Il Liceo musicale di Pesaro* [8].

A mentionner spécialement un groupe d'études et de documents concernant les relations de divers hommes célèbres avec l'Italie : de Coppola, *P. Béranger e Giusti* [9], rapports du chansonnier et du cruscante livournais ; *Tre lettere giovanili inedite di Th. Mommsen* (1846-1848) [10] ; de E. Michel, *Champollion le jeune à Livourne* (1824-1826) [11] ; de Wiel, *Lord Byron ed il suo soggiorno in Venezia* [12] ; de Z. Vitale, *Le modelle di D. G. Rossetti* [13] ; de Fassò, *Intorno alla fortuna di Walter Scott in Italia* [14]. L'influence de Walter Scott a contribué au développement du roman historique en Italie, où l'on en fit une arme pour la propagande patriotique et unitaire. M. Agnoli a justement étudié *Le Origini del romanzo storico in Italia* [15], et Luchini a examiné *Quando e come fu concepito il romanzo dei Promessi Sposi* [16], et raconte l'histoire de sa composition. M. Cozza Cuzzi donne un aperçu synthétique des *grandi lavori del card. Angelo Mai* [17], et M. Rosso a publié des *lettere inedite di Giuseppe Mazzoni ed Atto Vannucci* [18], importantes pour l'histoire des années 1849 à 1859.

Autour de Gioberti, il y a eu en ces dernières années une nombreuse littérature. Zanichelli a consacré d'importants articles à ses idées sur la réforme catholique, à ses relations avec G. Mazzini :

[1] BsPi., 1905. — [2] Rmu., 1901. — [3] *Ibid.*, 1901. — [4] Lettura, 1901. — [5] BsbS., 1904. — [6] et [7] NAnt., 1906. — [8] Secolo XX, 1905. — [9] RA., 1906 — [10] CcEL., 1905. — [11] Be., 1904. — [12] AtV., 1905. — [13] RI., 1905. — [14] AaT., 1905-1906. — [15] RI., 1905. — [16] CcEL., 1906. — [17] Be., 1905. — [18] Torino, Lattes, 1905, p. 172.

Digitized by Google

Franzoni l'envisage comme pédagogue, Natali comme philosophe, Pugliese comme écrivain politique ; Zanichelli : *Appunti Giobertiani* [1], *G. Mazzini e V. Gioberti* [2]; Franzoni, *Gioberti nella storia della pedagogia* [3]; Natali, *V. G. e la sapienza civile* [4]; F.-F. Pugliese, *V. G. e il suo pensiere politico* [5]. D'autres articles de caractère plus synthétique encore, témoignages d'admiration respectueuse et sympathique plus qu'études critiques, ont été écrits en commémoration du philosophe par Conti, Mancuso, Barzelloti, Rolando, Lombardi, Kerbaker [6], d'autres encore. Tommaseo a été, comme Gioberti, un des promoteurs du Risorgimento ; on consultera sur lui avec profit le livre de M. Prunas, *La critica, l'arte e l'idea sociale di Niccolo Tommaseo* [7], où on lui attribue peut-être une trop grande importance, et, sur ses relations avec la Toscane lettrée, l'article de Bertoldi, *Il Tommaseo ed il Vieusseux* [8]. Citons encore l'étude de Michele Schipa sur *Carlo Troya* [9], une *commemorazione del conte Camillo di Cavour* [10], par Ferrero de Cambiano, et l'intéressante étude consacrée par le savant Chiti à *Enrico Bindi e suo epistolario* [11]. — Les journaux ont eu une part d'influence importante dans le mouvement national et unitaire; on commence à les étudier de près, mais là aussi, il convient de procéder par monographies. Il faut citer celle de M. A. Butti sur le *Giornale Italiano* du vice-royaume d'Italie, *La fondazione del Giornale Italiano ed i suoi primi redattori* (1804-1806) [12], qui furent, du 2 janvier 1804 au 2 août 1806, Vincenzo Cuoco, Giov. di Ancello et B. Benincasa. Le jeune Degli Azzi a esquissé *La storia di un giornale democratico umbro, La Sveglia* [13]. — Napoléon disait que la *Marseillaise* valait une armée; pour les Italiens, l'*Inno a Garibaldi* [14] a été une autre *Marseillaise*. Mais comme Rouget de l'Isle, l'auteur de l'*Inno* a été effacé par son œuvre; aussi lira-t-on avec curiosité l'intéressante biographie que A. Pompeato a écrite du *Poeta dell'Inno di Garibaldi, Mercantini*. Santalena, dans une conférence sur la *Satira politica* [15], ne pouvait qu'esquisser son histoire pendant la Révolution française et l'Empire. Padoa a utilisé les souvenirs d'un contemporain de la Restauration, Locatelli, pour décrire avec aisance *La vita mondana e letteraria a Venezia, dal 1820 al 1866, attraverso le appendici di un contemporaneo* [16]. Zaccagnino étudie un cas intéressant de mécénatisme, en 1838, les relations de *Niccolo Puccini* avec *gli artisti del suo tempo* [17]. — Sur un historien bibliographe qui a beaucoup aimé et bien connu l'Italie, citons deux

[1] Sst., 1906. — [2] NApt., 1905. — [3] Rfp., 1901. — [4] AV., 1901. — [5] Roma, Soc. Dante Alighieri, 1902. — [6] RiL., 1901, Rna., 1901, Nn , 1901. — [7] Firenze, B. Seeber, 1901. — [8] Rna., 1901. — [9] Napoli, D. Gennaro et Morano, 1901. — [10] Chieti, Gennaro, 1901. — [11] Pistoia, Niccolai, 1902. — [12] AsL., 1905. — [13] AsrU., 1905. — [14] Fa., 1905. — [15] AV., 1906. — [16] *Ibid.* — [17] BsPi., 1905.

Digitized by Google

articles, l'un de Villari, *Un libro del prof. Hüfer sopra Alfredo di Reumont* [1], l'autre de Muratore, *A. di Reumont* [2]. Enfin le grand critique napolitain B. Croce publie des *Note sulla letteratura italiana nella seconda meta del sec. XIX* [3], fort intéressantes et munies d'excellents appendices bibliographiques.

Il faut rappeler pour l'histoire de l'art un certain nombre de mémoires ou articles intéressants. Pietro Vigo décrit les restes des *Danze macabre in Italia* [4], et essaie d'en restituer quelques-unes à leurs auteurs probables, Orgagna, G. Bellini. Rondolino, dans sa *Pittura Torinese nel medio evo* [5], situe en 1164 les premières notions sûres qu'on ait de son histoire, et date son éveil du XIVe siècle avec Amédée V. Il faut compléter ou continuer cette étude par celle que Luisa Ciaccio a consacrée à *Gian Martino Spanzotti da Casale pittore* (1481-1524) [6], à propos de qui elle traite aussi la question des origines de la peinture italienne en Piémont. Des peintres piémontais plus récents ont été étudiés, par Vittorio Poggi, les *Artisti Tortonesi del Rinascimento a Savona e Genova* [7], notamment Anselmo da Fornari, Gian Michele di Pantaleoni (1500-1527), et par un anonyme, G. F., *La famiglia dei pittori Cignaroli* [8] à Vérone et Turin au XVIIIe siècle. — Citons aussi une étude de Bratti sur les *Miniatori Veneziani* [9]. — Les Napolitains s'intéressent plus scientifiquement que jadis aux beautés monumentales de leur cité. Nicolini, dans une promenade *Della porta Real al Palazzo degli studj* [10], passe en revue Il Limpiano, la murazione di D. Pietro di Toledo, la porta Reale, il largo del mercatello, la chiesa di San Michele, Port'alba, et le palais Tommasi. Ben. Croce se limite à une description plus approfondie du *Palazzo di Cellamare à Chiaia* [11] et évoque sa splendeur au temps du prince de Francavilla (1755-1782). A Rome, le savant Gnoli étudie *La famiglia ed il palazzo dell' Anguillara* [12]; l'architecte archéologue Beltrami consacre une monographie définitive à *la Facciata di Santa Maria del Fiore in Firenze* [13], et à l'histoire des projets de construction au XIXe siècle, qui, après trois concours sans résultats de 1759 à 1868, aboutirent au choix de Giovanni Fabris, mort à la tâche.

Il y a peu, dans l'histoire d'Italie, de questions plus difficiles, moins bien comprises et où les résultats soient encore plus incertains que les problèmes juridiques et économiques et les questions d'institutions. Il ne faut pas s'étonner du petit nombre des travaux, — et des bons travaux, — relatifs à ces questions. Il faut souhaiter que les érudits

[1] Asl., 1904. — [2] Pm., 1905. — [3] Cr., 1905. — [4] Bergame, Istituto art. Graf, 1901. — [5] Ar. archeol. Torino, 1901. — [6] Ar St., 1904. — [7] Mi. St. Tor., 1903. — [8] Ar St., 1903. — [9] NaV., 1901. — [10] et [11] Nn., 1905. — [12] Cosmos catholicus. 1901. — [13] Milano, 1900, in-8, 64 p.

Digitized by Google

les abordent par des monographies méthodiques et circonscrites, et souhaiter qu'elles ne deviennent pas les jouets des sociologues. — On sait quelles vives et fortes critiques a rencontrées le travail de M. G. Arias sur la constitution économique de l'Italie médiévale (sujet beaucoup trop étendu, et qu'il est prématuré d'aborder d'ensemble) : cet auteur a publié *per la storia economica del secolo XIV* des documents et des notes critiques, *communicazioni d'archivio e osservazioni*[1] destinées à compléter la précédente production ; il a aussi étudié une question non moins illimitée, *La Chiesa e la Storia economica del medio evo*[2] ; des articles de ce genre ne peuvent être que d'inutiles esquisses ; heureux quand ils ne déposent pas des idées générales, brillantes et fausses, sur le terrain historique. M. Siciliano Villanueva a examiné les *Leggi e canoni in materia di diritto privato secondo i canonisti e legisti del sec. XIII*[3]. Ciccaglioni étudie la forme et les caractères des *Contratti agrari nel alto medio evo*[4]. A. Palmieri s'occupe *Dell' ufficio della Saltaria* (*saltus*, surveillance des bois et pâturages communaux) *specialmente nel periodo precomunale*[5]. Zdekauer, à propos d'un compagnon d'exil de Dante Alighieri, donne de solides observations *Sulla criminalità Italiana nel Dugento e Trecento*[6]. De Tamassia, plusieurs études importantes sont à mentionner (outre des considérations un peu trop générales sur la *Chiesa e popolo*, *Note per la storia dell' Italia precomunale*[7]) : *Nuovi studj sulla* DIFESA[8], c'est-à-dire la protection juridique due par la loi à la personne insultée qui, au moment de l'insulte, invoquait le nom du souverain ; *La Donazione more salario nei documenti ravennati e romani*[9] (T. montre que ce nouveau rapport juridique entre le donateur et le donataire est né d'une altération du salaire romain — *annona*, *stipendium*) ; *La Falcidia nel diritto romano classico* (la querela inofficiosi testamenti)[10], dont il suit l'histoire jusqu'au XIe siècle. — Brandileone a publié ses premières recherches sur le développement des rapports patrimoniaux entre époux, question grave, et dont il est aisé de voir toute l'importance (*Studi preliminari sullo svolgimento storico dei rapporti patrimoniali fra conjugi in Italia*)[11]. Le mémoire de Perrella est des plus importants pour l'histoire de la grande propriété féodale dans le royaume de Naples : *Di feudi confiscati dalla regia corte Napoletana per delitto di ribellione de' concessionari* (il cite des exemples du XIIIe au XVe siècle)[12]. — Rattachons à l'histoire du droit celle des juristes, pour mentionner un article de Franceschini qui complétera

[1] AssR, 1905. — [2] AssR., 1906. — [3] Prato, tip. Soc., 1904, p. 40. — [4] AsSO., 1905. — [5] Ad. S. R, 1904. — [6] BS. Sen., 1903. — [7] Modena, 1901. Ar. Giur. Serafini. — [8] A. m. Ist. Ven., 1901. — [9] Ad. S. R., 1901. — [10] Mri. V., 1905. — [11] Arch. giur. Serafini, 1901. — [12] Arst., 1903.

Digitized by Google

les célèbres mémoires de Révillout et de Tamizey de Larroque, *Giulio Pace da Beriga e la giurisprudenza de' suoi tempi* [1]. Mocci a réuni des *Documenti inediti sul canonista Paucapalea* [2], Cuturi raconte le séjour d'*Angelo degli Ubaldi*, jurisconsulte ombrien, *in Firenze* (1381-1400) [3]. — Voici maintenant des exemples de vie judiciaire. Pardi raconte *Il processo postumo di Gilberto da Correggio* [4] : devenu capitaine de Sienne en 1454, après la trahison de Malatesta, il fut à son tour accusé de trahison et décapité. Les princes italiens demandèrent qu'on justifiât cette condamnation par un procès posthume dans les formes légales. Chiuppani rappelle *Un curioso processo del sec. XIII* [5] (dont la cause fut un échange d'injures entre deux particuliers). P. Fedele a tiré des archives de Sant' Angelo in Pescheria, à Rome, des documents sur *una composizione di pace fra privati nel 1364* [6] ; R. Cessi s'occupe d'*un processo carrarese del 1389*, relatif à un héritage laissé à Francesco il Vecchio, seigneur de Padoue, en 1383 [7]. Il y a dans ces monographies abondamment documentées de solides matériaux pour l'histoire du droit et des mœurs.

Ce sont aussi les monographies qui font progresser vraiment l'histoire des institutions ; dans l'infinie variété des formes sociales et gouvernementales que nous présente l'Italie médiévale, il faut étudier chaque région, chaque ville, chaque organe municipal en particulier. Les bons travaux de détail se multiplient ; pour Milan et la Lombardie, citons Rolando, *Il libro del debito pubblico dello Stato di Milano nel 1560* [8] ; Ezio Riboldi, *Le sentenze dei consoli di Milano nel sec. XII* [9] (recueil de cent neuf sentences des magistrats milanais de 1117 à 1212) ; Verga, *Le sentenze criminali dei podestà milanesi* [10] (1385-1429) ; Mazzi, *Il* PATRONUS *misura milanese del sale* [11] (c'est le nom populaire du sextarius, mesure fixée en 1060) ; Cazzamali, *L'orfanotrofio maschile di Lodi* [12] (fondé en 1783) ; Capasso, *L'ufficio della sanita di Monza* [13] (1576-1577). Pour Gênes, nous avons le très important mémoire de P. L. Mannucci, *Delle società Genovesi d'arti e mestieri durante il sec. XIII* [14], et celui de Parodi sur une œuvre de bienfaisance fondée à Gênes en 1497 par Ettore Vernazza, *La Compagnia del mandiletto* [15]. — M. Giovanni Sforza a donné une importante étude d'histoire financière dans le relevé de *Le Gabelle e le pubbliche imposte a Massa di Lunigiana nel sec. XIV* (1316-1343) [16]. Dans le *Giornale Ligustico*, Mazzini et Flechia ont discuté,

[1] Mri. V., 1903. — [2] Aa. T., 1902-1905. — [3] B Umb., 1902. — [4] BsS., 1902. — [5] BmcB., 1905. — [6] AsR., 1903. — [7] Ms. C., 1906. — [8] RL., 1901. — [9] Milan, Cogliati, 1905. — [10] et [11] AL., 1902. — [12] AsL., 1902. — [13] AsL., 1905. — [14] Genova, tip. Gioventù, 1905. — [15] G. S. Lig., 1901. — [16] G. S. Lig., 1902.

Digitized by Google

en 1901, l'étymologie du mystérieux nom de magistrature de la Spezia, *Cintraco*, qui est un ἅπαξ εἰρημένον de l'Archivio de la Spezia à la date de 1403. Mazzini le dérive de συντρέχω, mais Flechia y retrouve une corruption du grec ἑκατονταρχος, d'où κενταρχος, d'où Cintraco — membre du Conseil des Cent, ou Centenier. Cette seconde opinion ne me paraît pas dépourvue de probabilité. — M. La Sorsa a publié un mémoire important pour l'histoire économique et financière de Florence, *L'organizzazione dei cambiatori fiorentini nel medio evo* [1]; il y étudie de près le fonctionnement du change, le commerce des monnaies, le nombre des membres de l'*Arte del cambio*, et la formation des sociétés financières ; il publie le *Primo statuto* de l'Arte, celui donné en 1321 par le *Capitano del popolo* de Florence, et divers autres documents. Bonolio touche à l'histoire de la procédure contre les faillis dans son mémoire *Sull' uso del tocco nelle esecuzioni personali dell' antico diritto fiorentino* [2]; Rizzelli définit les origines et le rôle de *l'operarius terzane in Pisa* [3], utile contribution à l'histoire de la marine pisane. — En Ombrie, nous trouvons une étude de Scalvanti, sur *Il monspietatis di Perugia* [4], à propos de publications récentes. — Solmis a attaqué une question aussi ardue que mystérieuse, en raison du manque de sources directes, et il procède avec sagacité par d'ingénieuses comparaisons, *La Costituzione sociale e la proprietà fondiaria in Sardegna* [5]. M. Fulcheri examine l'organisation des *Monti frumentarî della Sardegna* [6], heureuse création du XVIIIe siècle. — En Sicile, il y a toute une école vaillante de juristes et d'historiens, qui démêle avec passion les obscurités de l'histoire et des institutions insulaires. Santacroce s'occupe, — dangereuse entreprise, — de *la Genesi delle Istituzioni municipali e provinciali in Sicilia* [7]. Perrone Grande donne des *Notizie sull' apertura a Messina del banco privato di Antonio Mirulla* [8] en 1491; Savagnone étudie *Il sindacato e l'azione popolare contro i pubblici funzionarî nel diritto antico siciliano* [9], et publie de curieux documents de 1325, 1342 et 1398.

De tous ces problèmes d'histoire du droit et des institutions, un des plus compliqués et encore des plus obscurs est celui des origines communales. M. Gabotto et ses élèves s'occupent avec zèle, et souvent avec bonheur, de le résoudre. Citons donc d'abord un article de discussion serrée, *Intorno alle vere origini comunali* [10], où Gabotto admet la possiblité de formations différentes pour les différentes communes, et discute les objections à cette façon de voir. Sella donne

[1] Cerignola, 1904, in-8. — [2] et [3] Asl., 1901, 1903. — [4] AP., 1903. — [5] AsI., 1904. — [6] MsI., 1905. — [7] AsSO., 1905. — [8] AsM., 1904. — [9] AsS., 1903. — [10] AsI., 1905.

Digitized by Google

Alcune note sulla vicinia, qu'il considère *come elemento costitutivo del comune*[1]. De divers documents de Biella et des statuts des Adorno il semble résulter qu'en certains cas la *Vicinia* ou *Consilium viciniae* a été le noyau de la *Credenza del comune*. Fossati montre un épisode du réveil de la vie municipale dans sa *Plebe Vigevanese alla conquista dei poteri pubblici nel 1536*[2], après une période de décadence économique à la fin du xve siècle, des troubles survenus après les délibérations du conseil de 1525, et une période d'agitations depuis 1530. M. P. Régis, sous le titre *Piverone borgofranco* (1202-1379)[3], raconte les conflits survenus entre la commune de Vercelli et l'évêque d'Ivrée au sujet de la création de ce bourg franc. Les ouvrages de G. de Gasparis, *Memorie storiche di Biandrate*[4], et de Marozzo della Rocca, *Storie dell' antica citta di Monteregale, ora Mondovi, dalla calata di Enrico VII di Lussemburgo al cessato dominio angioino* (1310-1382)[5], sont d'estimables essais d'histoire locale. — Rochettino décrit *un Comune domaniale in Piemonte*[6] (Gamondo ou Castellazzo Bormida), ancienne *corte regia* depuis le VIIe siècle, devenue commune du domaine de 1100 à 1167. Enfin nous retrouvons Gabotto avec un important mémoire sur les *Popolani e magnati in Asti nel sec. XIV*[7], description d'un développement communal auquel on peut utilement comparer celui de Florence. — Avec M. Verga, le docte historien milanais, nous rentrons en Lombardie. Son mémoire sur *La giurisdizione del podesta di Milano ed i capitani dei contadi rurali* (1381-1429)[8] est une contribution importante pour l'histoire de l'activité organisatrice de Giangaleazzo Visconti. Lizier a réuni des notes *Intorno alla storia del comune di Treviso dalle origini al principio del sec. XIII*[9], et Battistella, dans son mémoire sur *Il comune di Treviso e la cavallaria*[10], publie douze documents échelonnés de 1330 à 1565. — En Ligurie, M. Vittorio Poggi rédige un travail aride, mais fort utile, de nomenclature biographique : *Cronotassi*[11] *dei principali magistrati che ressero e amministrarono il comune di Savona dalle origini alla perdita della sua autonomia.* — M. Botteghi a étudié les conflits de l'Église et de la commune à Padoue au XIIIe siècle (*Clero e comune in Padova nel sec. XIII*[12]) ; les *Saggi storici* de Zanoni *su Cittadella nel sec. XVI*[13] sont divisés en trois parties : les souverainetés, l'Église et ses rapports avec la commune et les hérétiques, l'organisation publique. Andrich publie de précieuses notes *sui comuni rurali Bellunesi*[14] ; Spagnolo publie quelques actes (sur parche-

[1] AsI., 1905. — [2] AsL., 1905. — [3] MsI., 1906. — [4] Novara, 1905, in-8. — [5] Mondovi, Fraschia, 1905. — [6] RsA., 1905 — [7] N. An., 1906. — [8] Milan, Rebecchino, 1902. — [9] Modena, Forghieri, 1901. — [10] NaV., 1904. — [11] MsI., 1905 — [12] NaV., 1905. — [13] Casteggio, Cerri, 1905, in-8, 168 p. — [13] NaV., 1905.

Digitized by Google

min) utiles *per la cronaca di Bassano*[1] (1222). — Lod. Frati publie une *Storia documentata di Castel San Pietro dell'Emilia*[2], Giovanni Sforza une *Storia di Pontremoli dalle origini al 1500*[3], Gallavresi a tiré de l'archivio Arese de 1186 et 1201 *due documenti inediti riguardanti i beni allodiali di laïci milanesi*[4]. — Les Marches et la Romagne ont été encore plus morcelées peut-être que les autres régions italiennes: c'est là surtout que les travaux de détail sont nécessaires. Nous devons signaler Gino Luzzato, *Le sottomissioni dei feudatari e le classe sociali in alcuni comuni marchigiani nei secoli XII-XIII*[5]; Pellegrino, *Gubbio sotto i conti e duchi d'Urbino* (1384-1632)[6]; V. Santini, *Il comune di Forlimpopoli*[7], où sont de nombreux détails sur la famille Zampeschi qui lui fournit des vicaires impériaux et des Mécènes de 1535 à 1578. Bellucci, sous le titre *Antico comune di Rieti*[8], raconte l'histoire de ce municipe, de la formation communale à l'établissement du pouvoir de l'Église (1354-1410); Luzzato montre l'évolution économique et politique de *Il comune e principato in Urbino nei secoli XV e XVI*[9]. En Toscane, citons Mondolfo, *La legislazione statutaria Senese dal 1262 al 1310*[10]; Zdekauer, *I primi documenti del comune di Pistoia*[11] (1105-1148), qui prouvent que l'origine de la commune est la communauté présidée par les consuls; Caggese, *Un comune libero alle porte di Firenze nel sec. XIII*[12], *Prato in Toscana*. M. G. Ferri a étudié *la Romana fraternitas*[13], association dont la constitution est déterminée au XIIe siècle. — Pour le royaume de Naples, Magrone donne une étude intéressante sur *La fine del dominio feudale in un comune della Puglia*[14] (Molfetta, vendue en 1640 par F. Gonzaga à Maria d'Oria), où il montre la vie misérable sous l'ancien régime napolitain de cette catégorie de villes seigneuriales. Carabellese émet des opinions intéressantes dans un discours sur *Il sorgere del comune marittimo pugliese nel medio evo*[15]. Bornate recueille des *Documenti per la storia di alcuni comuni dell' Italia meridionale* (1513-1521)[16]. Nombreux aussi sont les travaux d'histoire municipale en Sicile. Pardi étudie *Caltagirone, un comune della Sicilia e le sue relazioni con i dominatori dell'isola sino al sec. XVIII*[17]; Verdirame, *Le istituzioni sociali e politiche di alcuni municipi della Sicilia Orientale nei sec. XVI-XVIII*[18]; Di Giovanni,

[1] BmeB., 1905. — [2] Bologne. Zanichelli. 1904. — [3] Firenze, Franceschini, 1904, in-8, p. 862, 12 pl. Les archives de P. ont été en partie détruites en 1495, ce qui limite naturellement la période ancienne de son histoire. — [4] AsL.. 1905. — [5] Marche. 1902. — [6] Perugia, 1904, in-8. — [7] AdsR., 1903. — [8] B Umbro, 1902 — [9] Ma., 1905. — [10] Sst., 1905. — [11] BsPi., 1901. — [12] Firenze, Seeber, 1905. — [13] AsR., 1903. — [14] Trani. Vecchi, 1900 — [15] RPu., 1906. — [16] R. st. Calab., t. VIII. — [17] R. stor. Sicil., 1902. — [18] AsSO., 1905.

Digitized by Google

Appendice alla topografia antica di Palermo (1194 1431)[1]; Pitré, *Le condizioni economiche del Senato di Palermo verso la fine del sec. XVIII*[2] (en 1793, ruine complète). Nous retrouvons Ugo Mondolfo en Sardaigne avec une étude du *Il regime giuridico del feudo in Sardegna*[3]. Pianelli donne des *Cenni storici sui privilegi di Cagliari nel sec. XIV*[4]. De caractère moins scientifique que populaire, pittoresque ou patriotique, sont les études de Gioda, *Una citta del Piemonte: Savigliano*[5]; de Pagliotti, *Cuorgnè e l'alto Canavese*[6]; de Buffa, *Susa nei tempi antichi e moderni*[7], celle-ci complètement dépourvue de valeur historique.

L'histoire politique de l'Église, de Rome et du Saint-Siège ne fournit pas une moindre récolte; encore devrai-je me borner aux titres les plus essentiels. Crivellucci, le savant professeur de Pise, l'âpre adversaire de Mgr Duchesne, a publié un mémoire sur *La Chiesa di Roma e l'impero nella questione monotelitica*[8], important mais qui concerne plus l'histoire théologique que la politique. — La personnalité de certains papes demeure encore incertaine; il faut signaler les mémoires consacrés à des précisions de détail, celui où Gheno détermine le lieu de naissance de Pascal II, *Bleda* en Romagne, et non pas *Breda* de Viterbo[9]; ceux de P. Fedele sur *Le famiglie di Anacleto II et di Gelasio II*[10], et de Frassoni sur *La famiglia di Urbano IV*[11], celui de Munerati sur *le Origini dell' antipapa Cadalo vescovo di Parma*[12]. — Mgr Ratti, l'éminent et accueillant préfet de la Bibliothèque Ambrosienne à Milan, s'est consacré à élucider les points obscurs de l'histoire de cet archevêché. Il a découvert *Un vescovo ed un Concilio di Milano sconosciuti o quasi*[13] (synode tenu sous l'évêque Letus, entre 745 et 752), et l'*Itinerario probabile della fuga di Ariberto, arcivescovo di Milano*, d'après le récit par lui-même de sa fuite, dans une bulle de 1040[14]. Gir. Rossi donne une importante collection de [XXVI] *Documenti inediti riguardanti la chiesa di Ventimiglia* (1159-1487)[15]. M. Andrich raconte l'histoire du *Vescovado Bellunese*[16], et ses progrès jusqu'à Otton; le regretté Chiattone, qui s'intéressait à tous les âges de l'histoire de sa ville natale, avait, peu avant sa mort, étudié *I primi vescovi di Saluzzo nel 500*[17]. Lœvinson publie une curieuse relation épiscopale de Pier II Spinola (1698), *Sulle condizioni religiose della diocesi d'Aiaccio al principio del sec. XVIII*[18]. — P. Egidi étudie les rapports de

[1] As. Sic., 1903. — [2] Aa. Pal., 1904. — [3] AsR., 1905. — [4] Cagliari, Valdès, 1903. — [5] NAnt., 1901. — [6] Torino, tip Spandrè, 1906, in-12, 160 p. — [7] Susa, Gatti, 1904. — [8] Sst., 1900. — [9] Rcar., 1905. — [10] AsR., 1904. — [11] Rcar., 1905. — [12] RS. stor., 1906. — [13] R. Ist. Lomb., 1902. — [14] AsL., 1902. — [15] Msl., 1906. — [16] NaV., 1900. — [17] PamS., 1903. — [18] MaT., 1904.

Digitized by Google

la grande *Abbazia Sublacense avec la signoria di Tuscolo* [1], et quatre savants, le même Egidi, Giovannoni, Hermanin et V. Federici, ont publié deux volumes de mémoires sur le *Monasterio di Subiaco* [2], le premier contenant des notions historiques (E), des études architectoniques (G), la description et l'histoire des fresques (H), et le second tout entier rempli par un long et utile travail de V. F. sur la bibliothèque et les archives. Egidi publie aussi *Alcuni documenti falsi del regesto Sublacense*, la série des abbés jusqu'en 1532, un résumé de l'histoire de la seigneurie de Tusculum, et enfin publie les *Consuetudines Sublacenses*. — Monte Oliveto a été aussi un monastère illustre : M. Lugano disserte *Delle più antiche costituzioni monastiche di Monte Oliveto* [3]. Provana di Collegno a recueilli une très riche collection de *Notizie e documenti d'alcune certose di Piemonte* [4]. Il est assez piquant de voir le célèbre révolutionnaire romain, Cola di Rienzo, intervenir comme arbitre entre un couvent et des particuliers : Fedele a retrouvé et publié *Un giudicato di Cola di Rienzo fra il monastero di San Cosimato e gli Stefaneschi* [5], du 11 septembre 1347. Pagliucchi continue son histoire des *Castellani di Castel S. Angelo di Roma*, et publie des documents relatifs à la Mole Adriana, de 1427 à 1489 [6]. G. Sforza a retrouvé à Modène, à la Biblioteca Estense, les actes d'un synode tenu par ordre d'Am. Parentucelli, en 1470 1471, et les publie : *Un sinodo sconosciuto della diocesi di Luni Sarzana* [7]. — J'ai déjà cité quelques articles de caractère général sur les rapports du clergé avec les autres classes sociales du moyen âge : signalons encore de G. Vitali, *Nobiltà e clero nel sec. XIII in Italia* [8], et de Molmenti, *Venezia ed il clero* [9]. — L'article de Casali sur les origines de saint François d'Assise (*Notizie e documenti per la genealogia di San Francesco* [10], où est passée en revue la littérature sur le sujet de 1668 à 1900) apporte des renseignements nouveaux (François d'Assise ne fut pas d'extraction noble, ni membre de la famille Moriconi), et fait connaître un arbre généalogique de 1380. — Nous arrivons à l'histoire politique et diplomatique du Saint-Siège, qui, comme toujours, donne matière à d'importants travaux. Tononi raconte les *Relazioni di Teobaldo Visconti* (Grégoire X) *coll' Inghilterra* (1259-1271) [11]. Paolucci étudie *La prima lotta di Federico II di Svevia col papato* (1226-1227), ainsi que *Le finanze e la corte di Federico II* en Sicile [12]. Destefani, *La signoria di Gregorio IX in Garfagnana* [13], qui prêta serment de fidélité au pape, en 1267, pour échap-

[1] AsR., 1902. — [2] Rome, Un. coop., 1905, 2 vol., p. 547, 467. — [3] Rben. I., 1906. — [4] MiSt., 1895 et 1900. — [5] AsR., 1903. — [6] Mse., 1905-1906. — [7] GsIl., 1904. — [8] NAnt., 1902. — [9] Ai. V, 1901. — [10] BssU., 1905. — [11] AsP., 1905. — [12] Aa. Pal, 1904. — [13] AsI., 1902.

Digitized by Google

per aux Lucquois. Nuccio Pollacci, dans son mémoire *Papa e Sicilia nel medio evo*[1], suit l'histoire des relations du Saint-Siège avec la Sicile, de Grégoire VII à Boniface VIII, et les tendances patriotiques et unitaires de la politique pontificale. Pour la reconstitution du domaine pontifical en Italie pendant et après la captivité d'Avignon, citons Lisetta Ciaccio, *Il cardinale legato Bertrando del Poggetto in Bologna* (1327-1334)[2]; Mazzocchi, *L'assoluzione dei pavesi predatori del tesoro papale* (1328-1345)[3], trésor envoyé au même B. del Poggetto et volé en 1328; Vancini, *Bologna della Chiesa* (1360-1376)[4], c'est-à-dire sous le gouvernement d'Albornoz; Filippini, *La riconquista dello stato della chiesa per opera di Eg. Albornoz*[5]. Antonelli, d'après une relation de Guitto Farnese, gouverneur et évêque d'Orvieto, adressée à Jean XXII, et divers documents de 1318 à 1357, raconte les *Vicende della dominazione pontificia nel patrimonio di S. Pietro in Tuscia, dalla traslazione della Sede alla restaurazione dell' Albornoz*[6]. En même temps que son domaine territorial, le Saint-Siège essaya alors de reconstituer son système de relations extérieures; sur ces tentatives, voir Zanutto, *Il cardinale Pileo di Prata e la sua prima legazione in Germania* (1378-1382)[7]; Segrè, *Di alcune relazioni tra la repubblica di Venezia e la Santa Sede ai tempi di Urbano V e Gregorio XI* (1367-1378)[8]. Zanutto, en guise de préface à une étude sur le Concilium forogiuliense de 1409, décrit l'*Itinerario del pontefice Gregorio XII da Roma a Cividale del Friuli*[9]. A. Sorbelli montre l'intérêt que présente pour la connaissance de la politique européenne *Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al grande scisma d'Occidente*[10]. Fedele publie les *Capitoli della pace* (de 1412) *fra Re Ladislao e Giovanni XXIII*[11], après la victoire de Roccasecca. Après le schisme et les conciles, il y a un mouvement de réforme dans l'Église. M. Calisse y touche dans sa *Rinascenza francescana nel XV sec.*[12]. C'est aussi le beau moment de l'humanisme qui arrive au trône pontifical avec Pie II. Del Lungo, à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de ce pape, lui a consacré un beau discours, *Umanista e pontefice*[13], à Pienza, dans la ville qu'il a créée, et dont G. B. Mannucci a raconté sous le simple titre *Pienza*[14] les annales et les rapports avec les Piccolomini jusqu'en 1562, d'après le journal d'un citoyen *pientino*, V. Vannucci, qui écrivait à la fin du XVIe siècle. M. Mannucci a consacré aussi à *Pienza, una pagina di storia* (1554-

[1] AsS., 1900. — [2] Bologna, Zanichelli, 1906, in-8. — [3] BssP., 1902. — [4] AdSR., 1906. — [5] Sst., 1899. — [6] AsR., 1902 à 1904. — [7] et [9] Udine, del Bianco, 1901. — [8] NaV., 1904. — [10] Ad. S., 1905. — [11] AssN., 1905. — [12] et [13] Rn., 1905. — [14] Arst., 1905.

Digitized by Google

1558), relative à son rôle dans les guerres franco-impériales [1]. — La famille des Borgia y Lenzol nous présente un autre aspect du Saint-Siège : il reste encore bien des obscurités à percer et des problèmes à résoudre, pour connaître au vrai des hommes comme Rodrigue ou César Borgia ; quelques bonnes dissertations peuvent y aider, Feliciangeli, avec son *Matrimonio di Lucrezia Borgia con Giovanni Sforza, signore di Pesaro* [2]; Mlle Amy Bernardy, *Cesare Borgia e la repubblica di San Marino* [3]. — Sur la grande victime d'Alexandre VI, Savonarole, il faut citer plusieurs études psychologiques de Guerghi (*Savonarola ed i fanciulli, — ed i poveri, — nelle lettere ed arti* [4]), qui montrent sous un jour nouveau certains aspects de ce caractère mystique et violent; celle de Zippel sur *Le monache d'Annalena e il S.* [5], — dont le couvent de San Vincenzo d'Oltrearno était sous la direction spirituelle immédiate de Savonarole. A la suite d'une enquête ordonnée par la commune de Florence, Del Lungo, Gherardi et Corazzini ont déterminé le *Luogo dove fù arso Fra G. Savonarole* [6]. — Enfin M. Schnitzer a critiqué les *Giudizi del Pastor sul Savonarola* [7], et répliqué aux réponses que le docteur d'Innsbruck avait faites aux critiques de Villari. Biagi a étudié, à propos des épreuves du feu acceptées par Savonarole, *Il giudizio di Dio e G. Savonarola* [8]. — Un arrière-petit-neveu de Pie III, Piccolomini, décrit, d'après un manuscrit vatican, *la « familia » di Pio III*, c'est-à-dire la cour et la domesticité (servidorame) de ce pape ; il insiste sur deux familiers du pontife devenus tristement célèbres, Ventura Benassai et Antonio Ferreri [9]. N. Mazzini a trouvé, dans les registres de comptes de La Spezia, les dépenses occasionnées par le passage de Clément VII et de sa nièce dans leur voyage de Rome à Marseille, et en tire une étude sur *Caterina di Medici e Clemente VII alla Spezia* (1533) [10]. — Citons, sur Charles-Quint en Italie, Sorbelli, *L'incoronazione di Carlo V a Bologna* [11]; Zanelli, *Carlo V a Peschiera* [12], d'après une lettre de Paratico au P. Bianchino; Segrè, *Documenti ed osservazioni sul congresso di Nizza* (1538) [13], qui portent sur la remise demandée au duc Charles III de Savoie, par le pape, du château de Nice, pour servir à l'entrevue des deux souverains, remise que refusa Charles III, par crainte de quelque perfidie; G. Pardi, *Carlo V e la comunità di Mineo* [14], qui publie les conventions stipulées, en 1542, entre cette commune et le général des impériaux D. Fern. Gonzaga; Simonetti, *Il convegno di Paolo III e di Carlo V in Lucca* (1541) [15],

[1] Arst., 1905. — [2] Torino, Roux, 1901. — [3] Firenze, Lumachi, 1905. — [4], [6] et [7] Ras. naz., 1901 — [5] Rl., 1901. — [8] Mse., 1905-1906. — [9] AsR, 1903. — [10] G. lig., 1901. — [11] Ro., 1905. — [12] Asl., 1905. — [13] Atti Lincei, 1901. — [14] AsSO., 1905. — [15] Lucca, tip. Marchi, 1901.

Digitized by Google

d'un intérêt trop purement local. — L'histoire des Farnese s'est enrichie d'un bon mémoire de Scapinelli sur *Le Riforme sociali del duca Pier Luigi Farnese* [1], des recherches de Coggiola sur *I Farnesi ed il conclave di Paolo IV* [2], où le cardinal Farnese eut un rôle prépondérant, et fit élire son ami Caraffa, et sur *I Farnesi, Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV* [3]. — Utiles pour l'histoire de la contre-réforme catholique au XVIe siècle, les études biographiques de Bruzzone sur la famille de Pie V, *Le mogli dei Ghisleri e le nipoti di Pio V* [4], le travail de Sol sur *Il card. Lud. Simonetta datario di Pio IV e legato al Concilio di Trento* [5], celui de Rota sur *La reazione cattolica a Milano* [6] (au XVIe siècle), et ses recherches sur les *Religiosi ambasciatori alla corte di Madrid durante il dominio spagnuolo in Lombardia* [7]; les *Note*, de Pedrinelli, *sulla controriforma e sul Concilio di Trento* [8]. — M. Tacchi Venturi étudie la poétesse *Vittoria Colonna* comme *fautrice della riforma cattolica* [9], examine ses rapports avec Simon Rodriguez, et publie des lettres inédites des années 1535-1538, et *la Vocazione del Ven. R. Bellarmin e la compagnia di Gesù* [10], d'après des documents des Archives de Florence. — Rosi raconte une suite peu connue de la bataille de Lépante, les différends survenus entre le pape, Philippe II et la Sérénissime au sujet de la *Liberazione dei prigioneri turchi presi a Lepanto* [11]. — Enfin, Salza recueille d'amusants *Pasquiniana*, sur les Farnese, la vengeance d'Arétin contre le dataire Giberti, le conclave de Jules III [12]. — Pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, citons seulement un dénombrement et un tableau d'après un manuscrit vatican de *la Nobiltà Romana nel 1653*, par Bertuzzi [13], un « reportage » de Scatassa sur des *Doni al re di Danimarca e al delfino di Francia di papa Clemente XI Urbinate* [14], l'étude de C. Sforza sur *Un piemontese missionario e sinologo in Cina nel sec. XVII* [15], d'après les archives des jésuites de Zi-ca-wei, la note de Perego sur *Il cappello nero* donné en 1726 *ai monaci di Monteoliveto* [16]. Plus importante est l'étude de G. Cimbali sur *Nicola Spedalieri e le riforme ecclesiastico-civili del sec. XVIII* [17].

Abordons maintenant l'histoire politique, depuis le haut moyen âge. On connaît la mémorable discussion de Mgr Duchesne et du prof. Crivellucci au sujet des conséquences de l'invasion lombarde pour la topographie ecclésiastique. M. G. Romano a résumé le débat dans son article *L'invasione longobarda e la circoscrizione episco-*

[1] Rn., 1906. — [2] Sst., 1900. — [3] Parme, Battei, 1905. — [4] RsA., 1901. — [5] AsR., 1903. — [6] et [7] BsPi., 1905. — [8] Mse., 1905-1906. — [9] St. stor. Dir., 1902. — [10] QR., 1904. — [11] AsR., 1901. — [12] GsIl., 1904. — [13] Rcar., 1905. — [14] Arst., 1904. — [15] MsI., 1906. — [16] Rben., 1906. — [17] AsSO., 1905.

Digitized by Google

palè in Italia [1], et il discute l'opinion de Crivellucci sur la « capitalisation » de Pavie, *Perche Pavia divenne la sede de' Re Longobardi* [2]. M. Luigi Ginetto, dans son mémoire *Il governo di Amalasunta e la chiesa di Roma* [3], étudie les rapports du royaume lombard avec les papes Félix IV, Boniface II et Jean II. Deux célèbres monuments d'archéologie lombarde ont été soumis à une critique sévère : Varisco a étudié *l'epigrafe del ventaglio monzese detto della regina Teodolinda* [4], et semble avoir démontré qu'il n'est pas antérieur au xe siècle. Quant à *la corona ferrea* [5], il ressort de l'étude de Venturi que ce n'est ni un cercle pour couronnement royal, ni une couronne votive, ni un diadème byzantin ; elle ressemble à certains colliers scythes trouvés en Russie, et c'est probablement un collier ornemental de la reine Téodolinde, offert avec ses autres parures à la basilique de Monza.

M. de Manteyer, par ses belles recherches sur les origines de la maison de Savoie, a créé une agitation qui n'est pas près de s'éteindre. Les Italiens refusent de se laisser convaincre par sa thèse et d'accepter pour Umberto Biancamano une provenance bourguignonne. M. Labruzzi discute *Se il conte Umberto B. fu contestabile del regno di Borgogna* [6] ; il croit avec Carutti que dans la charte d'Aoste en 1032 où Manteyer voit en Costabili un nom d'homme, c'est seulement un titre de fonction. Schiaparelli appuie au contraire Manteyer sur ce point spécial dans son mémoire *Il conte U. B. fu contestabile del regno di B.* [7]. Alagna, dans son travail *Delle origini di Casa Savoia*, maintient l'origine traditionnelle dans la maison de Berold de Saxe et la descendance directe d'Umberto Biancamano dudit Berold [8]. — Rondolino disserte ingénieusement *des Vicomtes (Visconti) di Torino* [9]. Selon lui, il est de règle au xie siècle en Subalpine que les comtes possédant plusieurs comtés y nomment des vicomtes ; puis l'usage se généralise et s'étend aux comtes laïques ou ecclésiastiques n'ayant qu'un seul comté. Ces vicomtes y devinrent héréditaires, et leur titre devint leur nom patronymique.

M. Bollea recherche *Le prime relazioni fra la casa di Savoia e Ginevra* (926-1211) [10], et complète, pour la période des origines antérieure à 1126, le célèbre mémoire de Mallet sur le pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève ; Durando publie un acte d'investiture d'un fief à Racconigi pour les Vagnano (*Una carta di Federico I di Saluzzo*, 1336) [11] ; Gabotto, des *Documenti torinesi per la storia delle relazioni fra Monferrato e Pavia* (1216-1254) [12], un

[1] BsPi., 1905. — [2] BsPi., 1901. — [3] Siena, Ancora, 1901. — [4] Sm., 1905. — [5] NAnt., 1902. — [6] et [7] Asl. 1905. — [8] Messina, Toscano, 1900 — [9] BsS., 1902. — [10] Torino, Clausen, 1901. — [11] PamS., 1905. — [12] BsPi., 1905.

Digitized by Google

mémoire *Del reggimento e dei rivolgimenti interni di Tortona dal 1156 al 1213*[1]. Colombo étudie *Bianca Visconti di Savoia e la sua Signoria di Vigevano* (1381-1383), qu'elle reçut de Jean Galéaz, comte de Vertus, et dont elle régla les statuts et surtout le *Capitolo del mercato*[2]. Boffi et Pezza ont trouvé dans le livre des privilèges de Mortara, dont ils publient une vingtaine de documents de 1409 à 1654, les éléments d'un mémoire sur *La Novennale Signoria di Facino Cane e Beatrice di Tende sopra Mortara*[3]. Nogara publie des vers latins, médiocres d'ailleurs, composés en 1427 pour célébrer *La cessione di Vercelli al duca Amedeo VIII di Savoia*[4], par Philippe-Marie Visconti. Gabotto s'est aussi occupé de *La Neutralita astese nella guerra fra Genova e Milano e la signoria di Francesco Sforza in Asti (1436-1441)*[5]. Leone a consacré une bonne monographie au grand bâtard *Renato di Savoia*[6]. Plusieurs bonnes contributions à l'histoire d'Emmanuel-Philibert sont fournies par Segrè (A.), *Emanuele Filiberto e la Repubblica di Venezia*[7] (1545-1580) (avec un recueil de *documenti sulle Relazioni tra Savoia e Venezia nel sec. XVI*[8]). *Emanuele F. in Germania*[9], *appunti di storia sabauda dal 1546 al 1553*[10]. *La campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555*[11]. *La questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*[12]. M. Tallone a publié des *Documenti inediti sull' ordine mauriziano durante il regno di Emanuele Filiberto*[13], qui le chargea de faire contre les corsaires barbaresques la police de la mer Tyrrhénienne, et publie un mémoire plus important pour l'histoire des institutions piémontaises, *Gli ultimi avanzi di governo rappresentativo in Piemonte sotto Emanuele Filiberto*[14]. Pour la grande affaire de l'interdit de Venise, on aura de nouveaux éclaircissements dans le beau mémoire de P.-C. de Magistris, *Carlo Emanuel I e la contesa fra la Repubblica Veneta e Paolo V* (1605-1607)[15]. De la lutte des influences française et espagnole, qui remplit la première moitié du XVIIe siècle, la question du Montferrat est un épisode capital, si aride qu'en soit l'histoire. Il faut savoir gré à M. Bergodini d'avoir raconté les annales d'*Alba nella guerra per la successione del Monferrato* (1613-1631)[16], et à Bollea d'avoir minutieusement décrit *Una fase militare controversa della guerra per la successione del Monferrato* (avril-juin 1615)[17]. Carlo Contessa a réuni sous un titre pessimiste, *Per la storia della decadenza della diplomazia italiana del sec. XVII*[18], une intéres-

[1] SseaT., 1905. — [2] BsPi., 1902. — [3] BsPi., 1905. — [4] Cnl., 1905. — [5] G. Lig., 1902. — [6] BsbS., 1901. — [7] Venise, Visentini, 1902. — [8] *Ibid.* — [9] Acad. Turin, 1903. — [10] Acad. Lincei, 1903. — [11] Rmi., 1905. — [12] Acad. Turin, 1905. — [13] BsbS., 1904. — [14] G. Lig., 1901. — [15] MV., 1906. — [16] Torino, Giorgi, 1905. — [17] RsA., 1905. — [18] Msl , 1906.

Digitized by Google

sante collection d'épisodes et d'anecdotes sur les relations de la Savoie avec Venise. — Pour l'époque de Louis XIV, voici plusieurs ouvrages importants d'histoire militaire : Muletti, *La battaglia di Staffarda* (18 août 1690) [1]; Giorcelli, *Documenti inediti della cittadella di Casale* (1690-1695) [2], en partie relatifs à l'affaire du marquis de Crenant et de C. Fassali di Casal ; L. de Rossi, *Una scorreria fra gli allogiamenti nemici* [3] (1705, sous Pffefferkorn) ; Sorbelli, *Spese del re di Francia per gli ospedali militari nella campagna d'Italia del 1706* [4] ; De Botazzi, *Un traditore ed un patriotta conterranei* [5] (1706 : la dénonciation aux Français de G. Trave, espion de Victor-Amédée II, par B. Capello di Castagneto; cette dénonciation ne fut découverte qu'en 1714) ; Efisio Giglio Tos, *Maria Bricca e la fazione di Pianezza* (5-6 sept. 1706) [6], travail qui donne peu de clartés historiques nouvelles, mais qui confirme l'existence de Maria Chiabage, femme Bricco (1684-1733), devenue la légendaire héroïne. Abondante a été la littérature militaire et patriotique autant qu'érudite sur le siège de Turin de 1705 et les événements synchrones. Il y aura lieu plus tard d'en faire des bibliographies spéciales, et la *R. Deputazione di Torino* se charge de ce soin ; on peut nommer dès à présent C. Coda, *Ragguaglio giornale dell' assedio di Torino* (23 mai 7 sett. 1706) [7]. Giov. Bruno, *I testimoni dell' assedio e della battaglia di Torino nel 1706* [8]. G. Roberti, *Torino eroïca* [9]. F. Boselli, *Maria Bricca* [10]. C. Arno, *Sineo ed i tre anni di guerra nel Piemonte* (1703-1706) [11]. G. de Revel, *L'assedio di Torino* (1706) [12] ; Pietro Fea, *Tre anni di guerra e l'assedio di Torino del* 1706 [13]. Rappelons aussi la grande collection de mémoires et de documents entreprise par la *R. Deputazione di storia patria* de Turin, que nous avons analysée ailleurs. On sait quels furent les résultats de l'habileté politique de Victor-Amédée II, après ces longues guerres et délicates négociations : La Rocca vient d'étudier en détail *La cessione del regno di Sardegna alla casa Sabauda* (1720) [14]. — Le XVIIIe siècle est, pour la maison de Savoie, une période de réorganisation militaire et civile ; Agnelli étudie, d'après un chroniqueur lodésan, *Il governo di re Carlo Emanuele III in Lombardia*, pendant la guerre de la succession de Pologne [15], et Gabotto a consacré une solide biographie à *G. B. Cacherano di Bricherasio, il vincitore dell' Assietta* (19 juillet 1747) [16]. La Rocca, dans *La quadruplice alleanza nell' anno 1718* [17], étudie la diplomatie de Victor-Amédée III avec

[1] PamS., 1905. — [2] RsA., 1905. — [3] Rcav., 1905. — [4] An. V., 1900. — [5] BsbS., 1905 — [6] Torino, Streglio, 1906. — [7] Torino, tip. Artigianelli. — [8] Tor., Soc. Ed , 1906. — [9] Rn., 1905. — [10] Torino, tip. Subalp., 1906. — [11] Torino, tip. Subalp., 1905. — [12] Rn., 1905. — [13] Rome, Voghera, 1905. — [14] MsI., 1905. — [15] AsL , 1907. — [16] Pinerolo, Chiantore Mascarelli, 1906. — [17] RA., 1905.

Digitized by Google

l'Espagne et l'Autriche; Carbonelli raconte le rôle de *Benedetto XIV al battesimo di Carlo Emanuele IV di Savoia*[1]. — Carlo Vittone a entrepris un ouvrage d'enseignement historico-patriotique, très louable à cet égard, mais qui n'a rien de scientifique, sur l'histoire de sa ville natale en rapport avec celle de la maison de Savoie, *Casa di Savoia, il Piemonte e Chivasso*[2]. Le premier volume va jusqu'à l'an 1773. — La diplomatie sarde redevient plus intéressante avec notre révolution : Bianca Trani a étudié *La Casa di Savoia e la Francia, e le loro relazioni negli anni 1789-1796*[3], en utilisant les correspondances de Bianchi et Carutti, et des documents de l'archivio Pinchia. Arezio dépeint *la diplomazia Sarda alla vigilia della terza coalizione europea*[4], et publie des documents de 1804. — Sur Charles-Albert, dont la figure romantique et mystérieuse attirera toujours la curiosité, a paru une importante étude de M. de Revel, *Carlo Alberto principe di Savoia Carignano*[5], et G. Sforza a indiqué un côté très spécial de son activité de souverain, *Il re Carlo Alberto e gli scavi di Luni* (1837)[6].

L'historiographie génoise a fait une bonne recrue en M. Pandiani, qui a coup sur coup donné de solides *Notizie intorno a tre ambascerie genovesi del sec. XV*[7] (à Alexandre VI en 1492, Const. 1493, à Louis XII en 1499), et un fort bon travail sur *Un anno di storia genovese* (juin 1506-1507)[8], année fort importante, puisque c'est celle de la révolution sociale de Paolo di Novi. Il n'a cependant pas connu tous les documents. M. Pesce a étudié *Antonio Maineri governatore della Corsica per l'ufficio di San Giorgio (1457-1458)*[9]. M. I. Giorgi montre les diverses rédactions, — quatre formes successives — par lesquelles a passé *Il trattato di pace ed alleanza del 1165-1166 fra Roma e Genova*[10]. V. Mazzini apporte une utile contribution *Per la storia delle congiure contro Genova*[11], matière abondante, en racontant le plan proposé à Charles-Emmanuel par le soldat Ambrogio Oldoino en 1619, pour enlever Gênes du côté de la mer.

Les érudits milanais s'intéressent beaucoup, en ce moment, aux Visconti qu'ils considèrent comme la plus nationale de leurs anciennes dynasties. M. H. Cochin publie un acte de 1368 signé par *J. Galeaz* comme *comte de Vertus*, fait assez rare pour être noté[12]. D. Muratore étudie, à propos de *la Nascita ed il battesimo del primogenito di G. Galeazzo Visconti e la politica viscontea nella pri-*

[1] Turin, Streglio, 1902. — [2] Torino, Petrini e Gallizio, 1904, t. I, 590 p. — [3] Turin, Clausen, 1905. — [4] ASsar., 1905. — [5] Rna., 1901. — [6] GslI., 1904. — [7] GslI., 1904. — [8] AsL., 1905. — [9] G. Lig (1901). — [10] AsR., 1902. — [11] GslI., 1904. — [12] AsL., 1905.

Digitized by Google

mavera del 1366[1], la généalogie des enfants de G. Galeazzo et d'Isabelle de France : il appert de ses recherches que le fils aîné Gian Galeaz est né le 4 mars 1366, son père étant âgé de quatorze ans, et sa mère de dix-sept ; Azzori en 1368, Carlo en 1372, et que la naissance de Valentine, future duchesse d'Orléans, doit se placer vers 1370. Ferretto apporte son *Contributo alle relazioni tra Genova ed i Visconti nel sec. XIV*[2], en publiant le contrat de mariage de Luchino Visconti avec Isabella Fieschi de Gênes. Colombo a donné un important mémoire sur *L'ingresso di F. Sforza in Milano e l'inizio di un nuovo principato*[3]. L. Rossi a publié une très bonne étude d'histoire diplomatique, avec de nombreux documents, sur *Venezia ed il re di Napoli, Firenze e Francesco Sforza dal nov. 1450 al giugno 1451*[4], période essentiellement critique et intéressante de l'équilibre italien, et nous montre le sage *Federico di Montefeltre condotto da F. Sforza*[5], en 1450, contre Sigismond Malatesta. A. Colombo raconte les négociations et publie *l'abbozzo dei capitoli per la liberazione di Guglielmo di Monferrato prigionero nel castello di Pavia*[6], où le tenait prisonnier F. Sforza. Vitt. Rossi publie, *per la storia dei cantori Sforzeschi*[7], une lettre de 1453, du Lorrain Jacquet Marville. Arturo Segré, dans un important mémoire sur *Lud. Sforza duca di Milano e l'assunzione al trono sabaudo di Filippo II detto il Senza terra*[8], montre la perfidie diplomatique du More envers ce jeune prince, qu'il essayait de représenter à Maximilien comme un partisan acharné de l'alliance française, et en consacre un autre, d'un intérêt plus général encore, à *I prodromi della retirata di Carlo VIII, re di Francia e di Napoli*, faisant un *saggio sulle relazioni tra Venezia, Milano e Roma durante la primavera del 1495*[9]. Colombo étudie les relations de *Ludovico il Moro e la Francia*[10], d'après un fragment du chroniqueur contemporain Bernardo de Canevariis (1494-1499). Fossati donne deux mémoires d'histoire diplomatique, *Sulle relazioni tra Venezia e Milano durante gli ultimi negoziati per la pace del 13 marzo 1480*[11], conclue par Laurent de Médicis à Naples, et *Milano e una fallita alleanza contro i Turchi*[12], à la fin du xve siècle. Nous retrouvons l'infatigable Arturo Segré au xvie siècle avec un mémoire sur *Il richiamo di Don Ferrante Gonzaga dal governo di Milano e le sue conseguenze* (1553-1555)[13]. Levi expose *Una contesa di precedenza tra Cremona e Pavia nel sec. XVI, XVII, XVIII*[14]. Agnelli raconte la *Distruzione*

[1] AsL., 1905. — [2] GsIl., 1904. — [3] AsL., 1905. — [4] NaV., 1905. — [5] Ma., 1905. — [6] BsPi., 1905. — [7] AsL., 1901. — [8] Torino, Clausen, 1901. — [9] AsL., 1904. — [10] BsbS., 1904. — [11] NaV., 1905. — [12] AsL., 1901. — [13] MaT., 1904. — [14] BsPi., 1905.

Digitized by Google

dei borghi di Lodi onde resistere ad un eventuale assedio dei Francesi (1648)[1]. Le travail de Gino Macchioro sur les *Teorie e riforme economiche, finanziarie ed amministrative nella Lombardia del sec. XVIII*[2] est dépourvu de préparation et de critique. — Sacchetti révèle *Una alleanza* [commerciale, contre Milan] *tra Pavia e Como*[3] nel 1186. G. Romano raconte la visite que *Carlo IV di Lussemburgo* [appelé par son père Jean de Bohème, fit en 1331] *a Pavia*[4]. Peroni raconte *l'assedio di Pavia nel 1655*, et la campagne des troupes franco-modénaises, sous le prince Tommaso di Savoia, contre les Espagnols[5].

Pour l'histoire de Venise, il y a quelques mentions importantes à ajouter à celles qui terminent mon précédent courrier. Manfroni a étudié les *Relazioni di Genova con Venezia dal 1270 al 1290*[6], et a montré les vicissitudes du traité vénéto-pisan de 1257, qui finit par éliminer les Pisans en 1283 pour assurer la réconciliation de Gênes et de Venise. Giov. Soranzo raconte *La Guerra tra Venezia e la Santa Sede per il dominio di Ferrara* (1308-1313)[7]; B. Cessi, les relations de *Venezia e Padova e il Polesine di Rovigo*[8] au XIVe siècle; Piva, l'*Origine e conclusione della pace e dell' alleanza fra i Veneziani e Sisto IV* (1479-1480)[9]; Onestinghel, *La guerra tra Sigismondo conte del Tirolo e la Repubblica di Venezia nel 1487*[10]; Scaramella, *Relazioni tra Pisa e Venezia* (1495-1496)[11], à la suite de l'intervention de Maximilien. Tous ces chapitres d'histoire diplomatique renouvellent sur des points de détail les annales vénitiennes. M. Tormene a de nouveau abordé le problème du *Bailaggio a Constantinopoli di Girolamo Lippomano e* [*de*] *la sua tragica fine*[12]. On sait que, nommé baile en 1589, Lippomano fut rappelé deux ans après sous l'inculpation de haute trahison, embarqué comme prisonnier d'État sur une galère vénitienne, et ramené à Venise pour être jugé; son cadavre fut retrouvé dans la lagune. On ne sait si les soupçons de trahison étaient fondés, s'il y a eu suicide ou exécution. Le doute subsiste. Tormene croit Lippomano coupable d'une correspondance secrète et illicite avec le roi d'Espagne. Sur les relations de Venise avec l'Orient, voir encore de Fumo, *Castelli e fortezze veneziane nell' isola di Candia*[13]; Nicoli, *Demanii di Gallipoli*[14], et Massa, *Ancora dei demanii di Gallipoli*[15]. Il faut joindre aux travaux de Pilot, précédemment cités, la publication d'une *Satira contro avvocati veneti*

[1] AsL., 1901. — [2] Città di Castello, Lapi, 1904. — [3] BsPi., 1901. — [4] BsPi., 1905. — [5] BsPi., 1901. — [6] Giorn. Lig., 1901 et la Spezia, Zappa, 1901. — [7] Città di Castello, Lapi, 1905, in-8, 294 p. — [8] *Ibid*, 1904, p. 170. — [9] NaV., 1901. — [10] Tr., 1905. — [11] Sst., 1900. — [12] Venezia, Visentini, 1903. Cf. l'art. postérieur de Courteault dans *R. hist. diplom.*, Mésaventures d'un ambassadeur vénitien. — [13] Rmi., 1904. — [14] et [15] RsS., 1906.

Digitized by Google

nel primo 500[1]. On peut rapprocher de Venise les cités ou régions voisines qui, soit par influence, soit par souveraineté, ont toujours plus ou moins dépendu d'elle. J'ai déjà parlé avec éloges de l'excellent et copieux livre de G.-B. Picotti, *I Caminesi e la loro Signoria in Treviso, dal 1283 al 1312*[2], et de la bizarre quoique utile publication de Pellegrini, la pseudo-chronique des *Primi da Prata e da Porcia*[3], de Gueccelleto de Prata en 1164, à Isolino, fils de Gueccelleto IV en 1364, par Porcia degli Obizzi. Mme Cat. Rocco a étudié *I signori di Castelbarco*[4], une des principales familles du Trentin depuis le XIe siècle, qui joue un rôle important au XVIe siècle, dans la question des Quatre Vicariats. Cessi relève les noms et les aventures de quelques *Prigioneri illustri durante la guerra tra i Scaligeri e Carraresi*[5] en 1386, et, d'après le *Liber reformationum notariorum Paduae*, raconte *l'Espugnazione di Monselice* (en 1338) *par Ubertino da Carrara*[6]. Botteghi voit, dans le divorce du Padouan Jacopo Dalesmanini d'avec sa femme Zilia Paltemieri, l'origine des agitations de Padoue en 1277 (*J. D. e le fazioni di Padova nel 1277*)[7]. Il étudie aussi *Ezzelino e l'elezione del vescovo di Padova nel sec. XIII*[8]. Giussani rattache à la description et à l'histoire du *Forte di Fuentes*[9], qui en est la clef, l'histoire de la lutte séculaire pour la possession de la Valteline.

G. Pardi fait la biographie de *Leonello d'Este, marchese di Ferrara* (1441)[10], bâtard de Niccolo III et de sa maîtresse Stella dell' Assassino, et élève de Guarino di Verone. Sighinolfi a écrit un ouvrage considérable et méritoire sur *La signoria di Giovanni da Oleggio* à Bologne (1355-1360)[11]. Longhi étudie le séjour de *Niccolo Piccinino in Bologna* (1439)[12]. Mazzatinti nous introduit avec Pino degli Ordelaffi, seigneur de Forli, *In una corte romagnola del quattrocento*[13]. Bonfigli expose, d'après des lettres intimes, les *Relazioni di Paolo Guinigi signore di Lucca*, [gendre de Rodolfo III Varano, par son mariage avec la fille d'icelui Piacentina, morte en 1416] *coi da Varano signori di Camerino*[14]; Bellucci, en publiant deux *condotte* en langue vulgaire, montre *Riccardo da Pavia e altri conestabili agli stipendî di Rieti nel 1396-1398*[15]. Trovanella fait revivre *Un frate cesenate cospiratore nel secolo XVII, frate Epifanio Fioravanti*[16], et O. Serena lui associe un camarade de conspiration, comme lui victime des Espagnols, *Rodolfo de Angelis* (1595-1640)[17].

[1] BmcB., 1905. — [2] Livorno, Giusti, 1905, in-8, XII-345 p. — [3] Udine, del Bianco, 1904. — [4] Camerino, Savini, in-8. — [5] AaT., 1905. — [6] *Ibid*, 1906. — [7] Padoue, Draghi, 1904. — [8] *Ibid.* — [9] Como, Ostinelli, 1905, in-8. — [10] Bologne, Zanichelli, 1904. — [11] *Ibid.*, 1905, in-8, 423 p., 47 doc. — [12] AdsR., 1906. — [13] RI., 1905. — [14] Lucca, Baroni, 1901. — [15] B. Umb, 1902. — [16] Cesena, *Il cittadino*, 1905. — [17] RP., 1904.

Digitized by Google

— Castellani communique la charte concédée le 31 octobre 1371 par *I Malatesta a Santarcangelo*[1]. Scatassa étudie les institutions artistiques et sociales du duché d'Urbin, *La compagnia del SS. Crocifisso detta della Grotta in Urbino*, et *Una accademia di Belle arti in Urbino nel sec. XVII*[2], et Ad. Verdi raconte l'histoire mélancolique des *Ultimi anni di Lorenzo di Medici, duca d'Urbino*[3]. Notons aussi un mémoire amusant de Franciosi sur *Le supposte relazioni tra Federico II di Russia e la Repubblica di San Marino*[4].

Pintor a étudié *Il dominio pisano nell' isola d'Elba durante il sec. XIV*[5].

Pour l'histoire de l'Ombrie, moins bruyante, mais non moins compliquée que celle des Romagnes, voici un travail de Briganti, *Della guerra tra Perugia* [guelfe] *e Foligno* [gibeline] *nel 1254*[6]. Degli Azzi raconte *Il tumulto del 1488 in Perugia e la politica di Lorenzo il Magnifico*[7], et montre que ce *tumulto* fut conseillé par le subtil Florentin aux Oddi et aux Baglioni. Sa publication s'enrichit de soixante documents. G. Pardi raconte le passage de *Borso d'Este a Perugia nel 1471*[8]. Morici raconte les aventures de *Corrado Trinci, tiranno e mecenate umbro del quattrocento*[9], lequel, pour venger la mort de ses deux frères tués eux-mêmes par vengeance par un mari trompé, fit massacrer une trentaine de gens dans un tumulte (1421), s'attira ainsi la colère du pape et valut à Nocera quatre ans d'interdit.

A Florence, il convient de citer d'abord une belle conférence, de Del Lungo, toujours abondant et synthétique, sur *Firenze Ghibellina*[10]. Camobreco publie *Un documento inedito sulla spedizione di Gualtieri VI di Brienne in Grecia* (11 oct. 1330)[11]. Degli Azzi Vitelleschi entreprend une immense, mais on ne peut plus utile, compilation pour l'histoire des *Relazioni tra la repubblica di Firenze e l'Umbria nel secolo XIV secondo i documenti del R. Archivio di Stato di Firenze*. I. *Dai Carteggi*[12] : c'est un recueil de toutes les lettres de Florence concernant les cités et pays de l'Ombrie ; ce premier volume comprend l'indication de plus de neuf cents pièces. On ne saurait trop encourager le jeune et vaillant historien et lui souhaiter de mener cette œuvre à bonne fin. Nicolo Rodolico raconte avec mélancolie la décadence de la démocratie florentine, dont les excès financiers et les maladresses fiscales peuvent servir de leçon à d'autres sociétés décadentes, *La democrazia fiorentina nel suo tra-*

[1] et [2] Ma., 1905. — [3] Este, Pietrogrande, 1905, 130 p. — [4] NAnt., 1906. — [5] Sst., 1899. — [6] BssU , 1904. — [7] Perugia, Un. tip. coop., in-8, 75 p. — [8] AP., 1906. — [9] BssU., 1905. — [10] RI., 1901 (conf. faite à la *Società storica della Valdelsa*). — [11] AsR., 1906. — [12] Perugia, Tip. Un. coop., 1904, in-8, 28-327 p.

Digitized by Google

monto (1378 1382) [1]. Colleno étudie *la politica fiorentina e bolognese dall' avvento al principato del conte di Vertus Gian Galeazzo alle sue prime guerre di conquoste* [2], et publie cent vingt-cinq documents relatifs aux années 1379-1386. Fornacciaro nous décrit *Fr. Vettori ed il suo viaggio in Alemagna* [3] (1507). C'est toujours de l'histoire anecdotique et sociale que nous trouvons dans les *Donne medicee avanti il principato* [4] où F. Besta a réuni les portraits de C. de Bardi, femme de Cosimo il vecchio, de Lucrezia Tornabuoni, femme de Piero di Cosimo, de Clarice Orsini, femme de Lorenzo, et d'Alfonsine Orsini, femme de Piero. Il faut en rapprocher ceux que Saltini a tracés de *due principesse medicee del sec. XVI, Eleonora di Toledo e Isabella Romola de' Medici* [5]. D'importance plus réellement historique est la biographie de *Belisario Vinta, ministro dei granduchi Ferdinando I e Cosimo II* (1542-1613) [6]. C. Capasso, dans son mémoire sur *Firenze, Filippo Strozzi, i fuorusciti e la corte pontificia* [7], étudie la politique de Paul III à l'égard des Florentins exilés après la mort du duc Alexandre de Médicis. — J'ai déjà cité le livre mal équilibré, mais intéressant, de G. Imbert sur *La vita Fiorentina nel 1600 secondo memorie sincrone* (1644-1670) [8]. Dans un *Episodio mediceo della guerra di trenta anni* (1618-1670) [9], Gino Bandini présente des vues hypothétiques sur le concours militaire fourni par Cosme II à Ferdinand II, non encore empereur, pour faire lever le siège de Vienne, concours qu'il rattache aux vues de Cosme sur Piombino, et à sa jalousie contre Carlo Emanuele I de Savoie. Robioni raconte *Una missione ignorata d'un inviato del duca di Parma F. Farnese al granduca Cosimo III a proposito delle trattative per la successione di Spagna* (1698) [10], c'est-à-dire d'un projet de formation d'une ligue italienne destinée à contrecarrer l'ambition supposée à Victor-Amédée II, de devenir, avec l'aide de Louis XIV, roi d'Italie. Le subtil Bandi di Vesme étudie *Guglielmo, giudice di Cagliari e l'Arborea* [11] (au XIIIe siècle), et Vito Vitale, *La difesa e gli ordinamenti militari della Sardegna durante il dominio spagnuolo e l'invasione francese del 1637 nell' isola* [12]. — Pour l'histoire napolitaine, que hérissent encore tant de difficultés, Brandileone essaie de résoudre un problème qui se pose *Sulla data del pactum giurato dal duca Sergio ai Napoletani* [13], et sur l'identité dudit Serge. Sept ducs ont porté ce nom. Capasso avait précédemment attribué le *pactum* à Serge Ier (840-866) ou à Serge IV (1005-1033); Brandileone, après con-

[1] Bologne, Zanichelli, 1905. — [2] MaT., 1904. — [3] Nn., 1906. — [4] Rn., 1905. — [5] Rna., 1901. — [6] Firenze, Seeber, 1905, in-8. — [7] Camerino, Farini, 1901, in-8. — [8] Florence, Bemporad, 1906. — [9] Firenze, Seeber, 1901. — [10] Asl., 1905. — [11] ASsar., 1905. — [12] Ascoli, Piceno, Cardi, 1905. — [13] Torino, *Riv. Sc. giur.*, t. XXX.

Digitized by Google

frontation du document avec les textes contemporains, croit que l'auteur en est le duc Serge VII, ce qui le placerait entre 1127 et 1140. — Manfroni étudie *La marina di Carlo di Angio*[1]. Rogodeo publie sept documents du XIIe siècle, utiles pour l'histoire de *Gli Aleramici nell' Italia Meridionale*[2]; Ett. Rota raconte *Il soggiorno di Richard Cœurdelion a Messina e la sua alleanza col Re Manfredi*[3]. Barone, pour l'histoire de *La badia di Casamari*, publie *Un inedito diploma di conferma di privilegi dato da re Carlo II d'Angio*[4], et une lettre de Charles Ier d'Anjou, du 24 juin 1276, plaçant *La badia di Grottaferrata sotto la protezione dei re Angioini di Napoli*[5]. Salv. Romano écrit *Sulla battaglia della Falconaria e sull' assedio di Trapani* (1314)[6], Rivoire montre *Lucera sotto la dominazione angioina* (1346-1435)[7] qui fut, là et ailleurs, favorable au développement des villes; E. Carusi, d'après un manuscrit conservé par Ammanati, raconte *La legazione del cardinale D. Capranica ad Alfonso di Aragona* (Napoli, 29 luglio-7 agosto 1453)[8]. F. Milano fait l'histoire de la domination [tourmentée et malheureuse] de *I Piccolominei nel ducato di Amalfi*[9], qui se prolongea jusqu'au XVIIIe siècle. P. Fedele, d'après un document de l'abbaye de Cava, de 1100 (contrat de mariage entre Pandolfo di Salerno et Teodora de Tuscolo), traite *De alcune relazioni fra i conti del Tuscolo ed i principi di Salerno*[10]. Vitale, d'après les registres du Senato, conservés à la biblioteca Fardelliana de Trapani, montre le rôle de *Trapani nelle guerre di Carlo V in Francia e contro i Turchi*[11]. G. Cogo étudie *L'ultima invasione dei Turchi in Italia in relazione alla politica europea dell' estremo quattrocento* (1499)[12], dans un mémoire important pour l'histoire générale. M. D. Elia s'occupe de la personne et du caractère des derniers Aragonais dans l'énumération *Dei titoli che portò Fed. d'Aragona*[13] (prince de Squillace, de Tarente, d'Altamura, comte de Lecce, Nicastro e Belcastro, *regio secondogenito e generale luogotenente*, puis *re di Napoli*, et enfin duc d'Anjou), et dans un curieux mémoire sur les *Illusioni di Ferrandino d'Aragona ultimo duca di Calabria*, où il publie cinq lettres adressées par lui à la ville de Gallipoli (1501)[14]. *La rivoluzione e la guerra messinese del 1674-1678*[15] ont été racontées par Chiaramonti, et l'on peut compléter cet ouvrage d'ensemble par deux mémoires spéciaux, les *Notizie* de La Corte Cailler *del campo spagnuolo alla guerra messinese* (1674-1678)[16], et les *Notizie e documenti* fort

[1] Rsg., 1901. — [2] RP., 1904. — [3] AsSO., 1906. — [4] AssR., 1904. — [5] *Ibid.*, 1905. — [6] Palermo, tip. *Lo Statuto*, 1901. — [7] RP., 1901. — [8] AssR., 1904. — [9] RA., 1906. — [10] AssR., 1905 et 1906. — [11] AsS., 1905. — [12] Genova, Sordomuti, 1901. — [13] et [14] RsS., 1906 et 1905. — [15] ArS., 1899. — [16] AsM., 1905.

Digitized by Google

importants d'Arenaprimo sur *Gli esuli messinesi del 1674-1678* [1]. Dans un article sur *Altamura* (1734-1737) [2], Ottavio Serena raconte les soulèvements et guerres civiles qui y déchirèrent les partisans de l'Espagne et de l'Autriche à l'avènement de Don Carlos de Bourbon. Arenaprimo fait du reportage rétrospectif avec agrément, en racontant les *Reciproche cortesie tra il Senato di Palermo e quello di Messina nel 1639-1640* [3]; signalons encore quelques anecdotes divertissantes ou intéressantes, racontées par « Don Fastidio », *Un boia appicato* (Naples, 1651) [4]; par Mazzetti, *Un curioso processo* (1623) [5], celui de Red. et Ambr. Tradate di Civenna, pour empêchement mis à un mariage; par la Corte Cailler, *La ricostruzione del monumento Balsamo* [6] à Messine au XVIIe siècle, et enfin par V. Saccà, *Il cavallo donato dalla città di Messina al vice re marchese da Vigliena* (1607), *Regalie dolcissime del governo spagnuolo*, — *Una prighiera pagata bene* (celle qu'on fit en mode solennel pour demander la naissance d'un prince royal en 1601, et qui fut payée cinq mille francs), *Un mercato di schiavi Turchi* [7], à Messine au XVIIe siècle, et d'autres notes de sociologie anecdotique.

LÉON-G. PÉLISSIER.

(*A suivre.*)

[1] et [3] AsM., 1905. — [2] RP., XVII. — [4] Nn., 1905. — [5] BsSI., 1905. — [6] et [7] AsM., 1905.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

L'année 1907 et la fin de 1906 ont vu paraître deux ou trois grands travaux écrits en langue russe. L'Institut archéologique russe de Constantinople, grâce à ses ressources, à l'influence de son gouvernement, au zèle de son savant directeur, M. Ouspenskij, au labeur de ses pensionnaires, a la première place dans le mouvement scientifique russe actuel. C'est des deux grands travaux qu'il vient de publier que je voudrais dire quelques mots avant de dresser la nomenclature des autres productions qui méritent d'être signalées.

Au cours de ces dernières années, M. Ouspenskij fit faire d'importantes fouilles au village bulgare d'Aboba-Preslav, autrefois « castrum » romain et, plus tard, ville bulgare bien connue des Byzantins sous le nom de Pliskova. Commencées en 1899, les fouilles se sont poursuivies jusqu'en 1905, époque où fut commencé le travail historique qui nous occupe. Le résultat en a été excellent. Quantité d'objets très curieux sont sortis de terre, plusieurs inscriptions de grande valeur furent ainsi retrouvées. Sans doute, il y a de tout dans les fouilles d'Aboba. Différentes civilisations se sont succédé sur cette plaine du Danube, près de ces montagnes qui offraient aux habitants tant de ressources, et naturellement chacune de ces époques a laissé des traces de son passage. Néanmoins, c'est surtout depuis les VIIIe et IXe siècles que la Bulgarie en relations avec Rome et Byzance se civilisa et, partant, a laissé le plus de témoins de son histoire passée. Dans une belle page d'histoire de l'art, le grand savant qu'est M. Ainaloff a étudié les objets d'ornements ecclésiastiques trouvés à Aboba, dont quelques-uns sont des IXe et Xe siècles et d'autres même plus anciens peut-être : croix, vases pour l'Eucharistie, anneaux, bracelets, etc. La partie numismatique et sphragistique a été étudiée par M. Pantchenko, bien connu pour ses études sur les sceaux et monnaies conservés au cabinet des médailles de l'Institut archéologique russe de Constantinople. M. Ouspenskij s'est réservé l'étude des inscriptions, dont quelques-unes sont très intéressantes parce qu'elles fournissent un certain nombre de noms de villes bulgares, qu'elles nous ont conservé des fragments de traités, etc.

Digitized by Google

M. Lœper a étudié les inscriptions antiques. Mais la plus curieuse de toutes ces inscriptions est évidemment celle d'Omortag qui gouvernait la Bulgarie au commencement du IXe siècle. Enfin, M. Skorpil a étudié avec beaucoup de soin les matériaux et les travaux d'art : fortifications, édifices, canalisations d'eaux, chaussées et monuments mégalithiques découverts à Aboba. Un magnifique album illustre cette publication du plus haut intérêt.

A certains égards, l'étude très complète de M. Schmit sur la fameuse église constantinopolitaine de Kahrié-Djami est moins intéressante. M. Diehl, chez nous, avait déjà fait connaître l'histoire de ce monastère de Chora construit sans doute au IVe siècle et embelli par Justinien ; après des vicissitudes diverses, son église fut remise à neuf à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui, grâce à la munificence d'un ministre d'Andronic II Paléologue (1282-1328), Théodore Métochite. C'est surtout par ses fresques que cette église est pour nous d'une inappréciable valeur. Seule, par miracle, de toutes les églises de Constantinople, Kahrié-Djami a conservé le magnifique ensemble de son narthex, et c'est là qu'il faut aller étudier l'art byzantin du XIVe siècle pour le bien comprendre et l'équitablement juger. Or, si le côté historique avait été déjà étudié, ce qui manquait c'était précisément une reproduction fidèle non pas de tel ou tel détail, mais de l'ensemble. Et c'est ce que nous donne l'Institut archéologique. Le luxueux album qui accompagne l'étude de M. Schmit est de tous points digne de louanges. Deux belles reproductions en couleur montrent à qui ne l'a pas vu tout ce qu'il y a de charmant, de fantaisiste, de poétique aussi dans cet art si décrié. Chacun pourra voir, en comparant les figures des prophètes, des apôtres, etc., quelle vie intense, quelle diversité de types les peintres byzantins savaient encore et toujours créer au XIVe siècle. Quant au texte, si j'ai dit qu'il est moins intéressant parce que nous connaissions déjà l'histoire de Kahrié-Djami, cela ne veut pas dire qu'il soit à négliger. Bien au contraire. C'est une monographie complète du monastère et de l'église où rien d'essentiel n'a été omis. L'auteur écrit l'histoire de Chora du VIIe siècle au XIVe dans tout son détail, et, chose utile, il nous donne deux Vies entières de Michel le Syncelle qui vivait à Chora au IXe siècle, comme un discours de Nicéphore Grégoras sur la nativité de la Vierge, manuscrits tous trois inédits en leur entier (la première Vie de Michel le Syncelle était éditée en partie seulement).

Le troisième ouvrage important à signaler, que je ne connais du reste que par un article du grand historien de l'art, M. Kondakov, dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* de Saint-Pétersbourg (livraison d'avril 1907), est dû à M. Likhacev. Ce sont,

Digitized by Google

comme le titre l'indique, des « Matériaux pour l'histoire de la peinture religieuse en Russie » (Pétersbourg, 1905). L'auteur publie en cette partie, qui est la première de l'ouvrage et peut-être la seule qui paraîtra, les principaux types connus des figures de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. Très judicieusement, puisque l'auteur voulait nous donner une idée de la peinture religieuse dans l'Église orientale, M. Likhacev ne s'est point contenté de reproduire des scènes russes. Il est allé chercher des sujets à Byzance, en Crète, en Italie, partout où la peinture orientale ou byzantine a pu rayonner.

Les études bibliographiques sont représentées au cours de cette dernière année par la publication du troisième volume du Lexique des écrivains russes et savants morts aux XVIIIe et XIXe siècles et le catalogue des livres publiés en Russie de 1725 à 1825. Cet ouvrage, dû à M. Grégoire Ghennady, fait partie des « Lectures de la Société impériale d'histoire et de l'antiquité russe de l'Université de Moscou. » Cette même Société a continué, par la plume de M. Khakhanov, la publication de l'Histoire de la littérature georgienne. M. Nikolskij commence une grande œuvre qui pourra rendre aux byzantinistes des services signalés. L'auteur, en ce premier volume, étudie tous les manuscrits contenant les productions littéraires russes des Xe et XIe siècles. Son ouvrage a pour titre : « Matériaux pour la connaissance des *codices* conservés jusqu'à nos jours et contenant les œuvres des écrivains russes » (Pétersbourg, 1906). Il espère pouvoir donner bientôt la suite de son travail pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Les études de littérature historique ont à leur acquit quelques travaux d'assez inégale valeur. M. Chachanov a publié à Moscou (1905) le texte grec, avec traduction et commentaire, de la « Chronique de Michel Panaretos, » et le grand érudit qu'est M. Kurtz, l'éditeur de plusieurs textes grecs byzantins, deux écrits inédits de Constantin Manassès. Dans « Foi et raison » (1905, n°s 5 et 7), M. Brjancev revient, après MM. Ouspenskij et Chalandon, sur le philosophe condamné à l'époque d'Alexis Ier Comnène, Jean Italos. [Les lecteurs français pourront lire l'histoire de son procès dans le volume de M. Chalandon sur Alexis Comnène.]

L'histoire ecclésiastique est représentée par deux volumes de M. Sokolov. L'un est une histoire de l'Église de Constantinople au XIXe siècle et date déjà de 1904 (Pétersbourg), l'autre est tout récent et a pour objet « l'élection des patriarches à Byzance du IXe au XVe siècle (843-1453). » M. Sokolov a eu la très heureuse idée de dresser une table des patriarches byzantins d'après leur condition sociale et leur rang dans l'Église. — Par suite d'une curieuse trouvaille à Naples, M. Likhacev publie la « Lettre du pape Pie V à Ivan le Terrible, » avec une « étude de diplomatique pontificale » (Péters-

Digitized by Google

bourg, 1906), et une « contribution à l'histoire diplomatique avec le Saint-Siège à l'époque du tsar Boris Godounov » (Pétersbourg, 1906), travaux intéressants et dignes d'être consultés par les historiens qui s'occupent de cette époque. Enfin M. Hinskij, dans les « Monuments d'ancienne littérature et d'art » (Pétersbourg, 1906), a écrit, à propos d'une lettre adressée par le ban bosniaque Koulin à la République de Raguse qu'il publie de nouveau, une étude fort détaillée sur Koulin, ses efforts pour protéger en son pays l'hérésie des Bogomiles que les papes cherchaient à détruire et sur les relations de ce prince avec le Souverain Pontife.

ALBERT VOGT.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu, le 13 décembre, pour remplacer le regretté Jules Lair, membre libre, M. le comte Paul Durrieu, à qui l'on doit notamment, comme le savent nos lecteurs, de remarquables travaux sur notre art médiéval.

La même Académie a fêté, dans sa séance du 6 décembre, le cinquantenaire de la réception parmi ses membres de M. Léopold Delisle. En remettant une médaille commémorative de cet événement au savant éminent que l'érudition française salue comme l'un de ses maîtres les plus vénérés, et auquel rend hommage toute l'érudition étrangère, M. Salomon Reinach, président annuel, a prononcé une courte allocution, à laquelle M. L. Delisle a répondu par quelques mots émus, en annonçant l'hommage qu'il faisait à ses confrères de ses *Recherches sur la librairie de Charles V*[1].

Le 13 décembre, M. Bouché-Leclercq a lu un mémoire sur l'ingénieur Cléon, qui dirigea des travaux en Égypte au temps de Ptolémée Philadelphe. Les papyrus qui nous ont conservé sa correspondance administrative permettent de se faire une idée sur les travaux entrepris par lui, sur le personnel qu'il dirigeait, sur les conditions économiques de l'époque. — Le 20 décembre, dans un mémoire lu par M. Philippe Berger, M. Ferd. Scheurer a exposé les résultats de son exploration du cimetière mérovingien de Bourogne (territ. de Belfort), où l'on a retrouvé surtout des armes et des bijoux. — M. Cagnat a communiqué une note de M. Merlin sur une mosaïque africaine de Sidi Nasseur Allah (dispute entre Athéna et Poseidon) et sur une tombe chrétienne, curieuse par une particularité de son couvercle : il a été creusé pour recevoir du béton destiné à former un lit de pose à la mosaïque. — M. de Mély, étudiant l'inscription chronogrammatique d'Avenas (Rhône), qui a donné matière à tant de discussions, émet l'hypothèse que ce serait un ex-voto envoyé par Louis VII à saint Vincent d'Avenas, en reconnaissance de la protection que lui aurait accordée le saint au moment d'une attaque de paralysie. — M. Gauckler a reconstitué une ins-

[1] Les *Recherches* forment 2 vol. in-8 qui viennent de paraître (Paris, H. Champion, 1907), accompagnées d'un album de planches.

Digitized by Google

cription métrique, trouvée à Tunis et consacrée à des thermes construits en cette ville au début du VIe siècle par le prince vandale Gelamund, neveu de Gelime. — Le 27 décembre, M. Ph. Berger a communiqué l'inscription punique d'une prêtresse d'un dieu inconnu jusqu'ici.

Le 3 janvier 1908, le P. de Jerphanion a donné quelques détails sur les églises d'Anatolie, dont il a relevé le plan, copié les inscriptions et photographié les peintures. — Le 10 janvier, M. Bouché-Leclercq, poursuivant sa lecture sur l'ingénieur Cléon, a fourni notamment des renseignements curieux sur les grèves provoquées parmi les ouvriers par le manque de paye ou par d'autres motifs et sur les violences qu'ils exerçaient contre leurs chefs d'équipe. — M. Le Tourneau, architecte diplômé, a retrouvé et photographié les mosaïques qui décoraient la coupole et l'abside de la basilique de Sainte-Sophie à Salonique. L'examen que M. Diehl a fait de ces reproductions lui a permis de déterminer l'âge de ces peintures, dans une note soumise le 27 janvier à l'Académie : elles vont du VIIe au Xe siècle. — En présentant à ses confrères, de la part de l'Institut papyrologique de Lille, trois anciens papyrus, M. Bouché-Leclercq a surtout insisté sur l'un d'entre eux qui offre des détails nouveaux sur la condition juridique de l'esclave en Égypte. — Étudiant, dans Tite-Live, les causes des efforts faits à deux reprises par l'aristocratie romaine pour éloigner du pouvoir Otacilius, M. René Pichon croit en trouver la principale dans le mécontentement que provoqua la tentative d'Otacilius de porter la guerre en Afrique. — Le 24 janvier, M. Dieulafoy a rendu compte de la mission dans le Hedjaz des PP. Janssen et Savignac, qui ont relevé plus de deux cents textes nabatéens et sabéens. M. Dieulafoy a fait en même temps une observation curieuse sur les monuments funéraires rupestres nabatéens, copies des tombeaux royaux de Persépolis. — Le 31 janvier, M. Héron de Villefosse a lu une note du P. Delattre, sur un puits rempli de squelettes, près de la basilique de Meidfa. Des fragments d'inscriptions portant le nom de Perpétue et celui de la *gens Vibia* sembleraient autoriser l'hypothèse que ce terrain appartenait à cette famille, et que dans le puits on a jeté les squelettes des donatistes qui trouvèrent la mort en 327 dans la basilique *majorum*. — M. Paul Monceaux a essayé d'établir la chronologie des œuvres de saint Augustin, et fixé notamment à 397-398 la date des *Confessions*. — M. Max Collignon a montré l'intérêt que présente une statuette grecque archaïque du musée d'Auxerre (une orante, semble-t-il), en pierre calcaire, avec décor en imbrications et ceinture à garniture métallique, qui est apparentée aux œuvres de l'école crétoise du VIe siècle, initiatrice de l'art dans le Péloponèse.

Le 7 février, M. Glotz a entretenu l'Académie de la constitution fédérale des Béotiens, sur laquelle un des papyrus d'Oxyrhinchus, publié par MM. Grenfell et Hunt, contient des renseignements nouveaux provenant

Digitized by Google

de Théopompe ou de Cratippe. Cette constitution, établie dès le ve siècle et en vigueur encore en 395, attribuait la haute main sur les affaires de la Confédération à un conseil de six cent soixante membres représentant les onze districts et divisé en quatre sections comme le conseil des cités. — Le 14 février, M. Adrien Blanchet a étudié le monnayage de l'Empire romain après le partage opéré par Théodose Ier : les pièces étaient émises, pour chaque prince, par des ateliers situés en Orient et en Occident; quelques monnaies peuvent être datées avec précision : c'est ainsi qu'en 425 et 426 Théodose II fit frapper des monnaies à l'occasion de son consulat avec Valentinien III. — Selon M. de Mély, la légende de l'adoration par les premiers chrétiens d'un dieu à tête d'âne, dont le Christ du Palatin nous offre une représentation typique, a son origine dans un simple jeu de mots : Josèphe attribue cette accusation à Apion qui l'aurait formulée devant Caligula contre les Juifs; or Apion dit « tête de canthare, » et ce mot signifie chez les Grecs aussi bien un escarbot ou un vase à boire qu'un âne. — M. Edmond Pottier a commencé la lecture d'une note sur l'art dorien, qu'il a terminée à la séance du 21 février. Pour lui, les Doriens n'ont pas été les initiateurs d'une école d'art spéciale, et le goût des proportions courtes et trapues qu'on observe dans certaines sculptures du Péloponèse et de la Sicile est dû à l'influence ionienne, combattue, en Attique surtout, par la tradition mycénienne; l'art mycénien tendant aux formes nerveuses et allongées. — Le 28 février, M. Cagnat a donné connaissance d'une inscription trouvée par le capitaine Gondoin au mont Gorra en Tunisie, qui nous apprend que là était situé un village dit Suttu ou Suttua. — Une lettre de M. de Morgan a fourni quelques renseignements sur sa dernière campagne à Suse, féconde en trouvailles de poteries décorées. — La mission de M. Chavannes dans la Chine du Nord lui a permis de relever des estampages et de faire des dessins de monuments intéressants pour l'histoire de l'art bouddhique, et dont quelques-uns, du ve siècle de notre ère, semblent avoir subi l'influence de l'art gréco-romain. — M. le comte Paul Durrieu a fait ressortir l'importance des divers types de blason employés par René d'Anjou, pour arriver au classement chronologique des œuvres d'art où ils figurent.

L'Académie des inscriptions a décerné le prix Duchalais à la *Revue numismatique*.

L'Académie des sciences morales et politiques a donné une récompense de 1,000 fr., sur le prix Rossi, à M. Alfred des Cilleuls pour son mémoire sur la question de la vente des biens nationaux.

Les 27 janvier et jours suivants, les thèses suivantes ont été soutenues à l'École des chartes : 1. *Étude sur le mouvement politique de 1314, la première année du règne de Louis X*, par André Artonne; — 2. *Formation et organisation du département de l'Allier*, par Louis Biernawski;

Digitized by Google

— 3. *Catalogue des actes de François II, roi de France (10 juillet 1559-5 décembre 1560)*, par Paul-M. Bondois; — 4. *Catalogue des actes du Ponthieu (XIe siècle-1279)*, par M. Clovis Brunel; — 5. *L'Hôtel royal des invalides* (1674-1789), par M. Robert Burnand; — 6. *Le Soissonnais de 1787 à 1790*, par M. Henri Dupont; — 7. *Étude sur les Eclogae et le Liber officialis d'Amalaire*, par M. Emmanuel Flicoteaux; — 8. *Essai sur la manufacture des glaces royales de France*, par M. Elphège Fremy; — 9. *La Provence au milieu du XIIIe siècle*, par M. Paul Graziani; — 10. *Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule mérovingienne jusqu'en 614*, par M. Georges Lardé; — 11. *Le langage parlé en Bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles*, par M. Géraud Lavergne; — 12. *Jean le Bègue, greffier de la Chambre des comptes de Paris*, par M. André Martin; — 13. *Étude sur le marais de Bordeaux et de Bruges, de l'édit de 1559 à la Révolution*, par M. Georges Mathieu; — 14. *Étude sur la politique royale à l'égard de la noblesse et des villes consulaires de la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*, par M. Robert Michel; — 15. *Le sieur de Lenglée, résident de France à Madrid, et les relations officielles de la France et de l'Espagne de 1583 à 1589*, par M. Albert Mousset; — 16. *La seigneurie de Montfort au diocèse de Chartres depuis l'origine jusqu'à la réunion au duché de Bretagne, X^e-XIVe siècles*, par M. André Rhein; — 17. *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle*, par M. R.-N. Sauvage; — 18. *Philippe de Crèvecœur, sieur d'Esquerdes, maréchal de France (1434?-1494)*, par M. René Serpette de Bersaucourt; — 19. *Étude sur le commerce des grains dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle*, par M. Gustave Valmont; — 20. *Une histoire inédite de la Ligue, œuvre d'un contemporain anonyme, 1574-1593*, par M. Charles Valois. On remarquera la forte proportion (9 sur 20) des thèses relatives à l'histoire moderne.

C'est une très heureuse initiative qu'a eue la Société d'études provençales, de provoquer la réunion d'un *Congrès des sociétés savantes de Provence*, et la session qui s'est tenue du 31 juillet au 2 août 1906, à Marseille, a pleinement répondu aux espérances des organisateurs. Il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur le beau volume de Comptes rendus et mémoires qui vient de paraître (Aix en-Provence, A. Dragon; Marseille, P. Ruat, 1907. In-8, 967 p.). Trente et une sociétés avaient adhéré au Congrès. Près de cent mémoires ont été présentés. Nous noterons ici ceux qui rentrent dans le cadre de nos études [1].

[1] Ch. Cotte, *La Provence avant l'histoire*, p. 151-158; G. de Manteyer, *Note sur* Σταμαλίμνη, p. 171-185; c^te de Gerin-Ricard, *Autels-cippes chrétiens de Provence*, p. 187-206; de Ville d'Avray, *Passages de César et d'Antoine chez les Oxybrins*, p. 207-215; abbé Chailan, *Les livres liturgiques d'Arles au XVIe s.*, p. 217-253; Mlle E Houchard, *Le vieux château de Grimaldi à Puy-Ricard*,

Digitized by Google

Le prochain congrès préhistorique de France se tiendra du 24 au 26 août à Chambéry et sera suivi de l'exploration des palafittes des lacs du Bourget, d'Annecy et d'Aiguebelette et des roches gravées de la haute Maurienne.

En août également, mais du 6 au 12, se tiendra à Berlin le prochain congrès international des sciences historiques. Le comité d'organisation a pour président M. Reinhold Koser, pour secrétaire général M. E. Caspar (17, Kaiserallee, Berlin), et pour trésorier M. L. Koppel (6, Pariserplatz, Berlin). Il n'y aura pas moins de huit sections (I. Orient; II. Grèce et Rome; III. Moyen âge et temps modernes, histoire politique; IV. Moyen âge et temps modernes, civilisation; V. Droit et doctrines économiques; VI. Église; VII. Art; VIII. Sciences auxiliaires), dans lesquelles les communications et les discussions auront lieu en allemand, anglais, français, italien ou latin. La souscription est de 25 fr.

A l'exemple de ce qui existe dans diverses contrées de l'Allemagne, le gouvernement hessois vient de créer une commission historique pour

p. 255-275; abbé Requin, *Curiosités notariales*, p. 277-286; J. Roman, *Les sceaux de la famille de Savoie Tende*, p. 287-295; M. Bertrand, *Prise des îles de Lérins par les Espagnols* (1635), p. 297-311; L. Gap, *Oppède au moyen âge*, p. 313-359; J.-E. Malaussène, *L'administration d'une commune sous l'ancien régime : Saint-Jeannet*, p. 361-377; Ed. Poupé, *L'administration sous l'ancien régime à Rians*, p. 379-397; G. Arnaud, *Un ouvrage de Durand de Maillane* [Épître ... des causes et effets de la Révolution], p. 389-396; H. Barré, *La municipalité cantonale de Cassis sous la constitution de l'an III*, p. 397-411; P.-H. Bigot, *La grande peur et la création de la garde nationale à Manosque en 1789*, p. 413-428; L.-C. Dauphin, *Le club révolutionnaire de Carcès*, p. 429-434; E Duprat, *La grande peur et la création de la garde nationale à Châteaurenard-de-Provence (30 juillet 1789)*, p. 435 449; Destandau, *Une page d'histoire des Baux en 1790*, p. 451-466; Fassin, *Quelques pages d'histoire de la marine arlésienne, les marins d'Arles pendant la tourmente révolutionnaire*, p. 467-498; V. Teissère, *La société populaire de Trets*, p. 499-525; Dr Alezais, *Le blocus de Marseille pendant la peste de 1722*, p. 527-548; de Bresc, *Notes historiques sur Fontaine-l'Évêque ou Sorps*, p. 547-552; M. Latune, *Une intervention royale dans une affaire de famille sous le règne de Louis XV*, p. 553-560; J. Maurel, *La peste à Allauch en 1720*, p. 561-582; L. Aubert et J. Bourrilly, *Objets et rites talismaniques en Provence*, p. 583-599; J. Bourrilly, *Le costume d'Arles*, p. 601-608; Arnaud d'Agnel, *Notes sur la verrerie en Provence*, p. 609-622; G. Doublet, *Notes sur les objets d'art de l'ancien diocèse de Vence*, p. 623-628; baron Guillibert, *Les médailles frappées en l'honneur du bailli de Suffren*, p. 629-634; F. Julien, *Le théâtre à Aix depuis son origine jusqu'à la Révolution*, p. 635 642; P. Moulin, *Le théâtre à Marseille pendant la Révolution*, p. 643-662; M. Raimbault, *Un retable disparu de l'église Saint-Maximin*, p. 663-668; F. Vidal, *Le ténor Richelm d'Aix*, p. 695-745; L. Bourrilly, *La condition des maîtres d'école dans la région de Toulon sous l'ancien régime*, p. 747-765; G. Reynaud de Lyques, *L'enseignement primaire en Provence avant 1789*, p. 793-817; A.-D Crémieux, *La taxe du pain à Marseille à la fin du XIIIe siècle*, p. 819-834; G. Valran, *La crise de la cordonnerie à Marseille vers 1789*, p. 895-901; H. Dauphin, *Notes sur un vieux plan d'Arles datant de 1747*, p. 907-916; A. Reynier, *La botanique à Aix-en-Provence depuis la seconde moitié du XVIe siècle*, p. 925-934.

Digitized by Google

le grand-duché de Hesse. La commission aura pour premiers objets de préparer un *Codex diplomaticus Moguntinus*, d'éditer le *Codex Laureshamensis*, de mettre sur pied un atlas et une bibliographie historique hessoise.

Une nouvelle revue trimestrielle pour l'étude de la Révolution française vient de se fonder (Paris, Ernest Leroux, 20 fr. par an), sous le titre d'*Annales révolutionnaires*. Elle entend le mot Révolution dans un sens large puisque dès le premier numéro nous trouvons un article de M. Chuquet sur la *Défense nationale en 1815*. A côté de l'histoire proprement dite, l'histoire littéraire y trouvera sa place et, à ce point de vue, nous noterons dans le même numéro une étude de Mme Louise Levi sur *Robespierre dans le théâtre allemand*. Cette revue est l'organe d'une Société des études robespierristes, récemment constituée à Paris, et qui se propose en même temps de publier une édition complète des œuvres de Robespierre.

M. A.-J. Corbierre entreprend la publication d'une *Revue de sigillographie* (Paris, 67, rue Bonaparte), qui comprendra des articles en diverses langues.

MM. Deschamps et Dubois viennent de fonder une *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales* (Paris, rue de Seine), devant paraître par fascicules quatrimestriels (12 fr. par an), dont le premier a été publié en janvier dernier.

L'histoire de la médecine va être pourvue d'un nouvel organe : l'*Archiv für Geschichte der Medizin*, publié par M. K. Sudhoff (Leipzig, A. Barth), et qui paraîtra par fascicules irréguliers dont six formeront un volume (prix de souscription : 25 fr.).

Le *Meyers Grosses Konversations-Lexikon*, dont bien des fois déjà nous avons entretenu nos lecteurs, poursuit régulièrement sa publication. Le tome XVIII (Leipzig und Wien, bibliographisches Institut, 1907. Gr. in-8 de 952 p., avec fig., cartes, plans et pl.) nous conduit de *Schöneberg* à *Sternbedeckung*. C'est dire qu'on y trouvera, entre autres, les articles relatifs à l'Écosse (*Schottland*, 17 col., carte), à la Suède (*Schweden*, 33 col. et 2 cartes), à la Suisse (*Schweiz*, 35 col. et carte), à la Serbie (16 col. 1/2), au Siam (6 col.), à la Sibérie (6 col. et carte), à la Transylvanie (*Siebenbürgen*, 6 col. 1/2), à la Sicile (14 col. et carte), au socialisme (8. col. 1/2), à l'Espagne (*Spanien*, 50 col., carte), à la Styrie (*Steiermark*, 5 col., carte), à l'âge de la pierre (*Steinzeit*, 9 col. 1/2, 2 pl.), toujours assez exacts et précis. Nous signalerons encore les articles relatifs à la sténographie, à l'écriture (*Schrift*), et au langage (*Sprache*).

Il nous suffira également pour cette fois d'annoncer l'apparition du tome III du *Meyers Kleines Konversations-Lexikon* qui nous conduit de *Galizyn* à *Kiel* (Leipzig und Wien, bibliographisches Institut, 1907.

Digitized by Google

Gr. in-8, 1,023 p., plans, planches, cartes et fig.). Nous avons déjà dit que nous n'avons pas affaire à un simple résumé du grand dictionnaire, mais à un ouvrage indépendant, qui s'adresse à un autre public et est conçu sur un autre plan. Nous signalerons plus particulièrement dans le présent volume les articles sur l'art gothique (*Gotische Kunst*), sur l'art grec (*Griechische Kunst*), sur l'art islamique (*Islamische Kunst*), sur l'art italien (*Italienische Kunst*), sur l'art japonais (*Japanische Kunst*), sur l'héraldique, tous illustrés ; ceux sur la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Inde, les Juifs, etc.

La collection des *Manuali Hœpli* s'est enrichie d'un répertoire commode des ex-libris italiens, dû à un collectionneur émérite, M. Jacopo Gelli : *3,500 ex-libris italiani* (Milano, Ulrico Hœpli, 1908. In-16, XII-535 p.). Les ex-libris sont classés naturellement dans l'ordre alphabétique des noms des possesseurs, sur lesquels M. Gelli donne à l'occasion quelques renseignements. Les ex-libris sont soigneusement décrits, et près d'un cinquième (753) sont figurés dans le livre. Aux ex-libris proprement dits M. Gelli a joint des « ex-libris » de libraires, cabinets de lecture, relieurs, et des « ex-libris » de prix, ceux-ci au nombre de cinq seulement. A la suite de son travail, M. Gelli nous offre : un lexique sommaire, avec 86 figures, des termes du blason ; un répertoire alphabétique des mots, devises, etc., qui figurent dans les armes ou dans les ex-libris ; un index chronologique des ex-libris datés (le plus ancien est celui d'un Ludovico Romano, 1575) ; un index alphabétique des graveurs et dessinateurs d'ex-libris. Aux ex-libris italiens, M. J. Gelli a joint assez arbitrairement quelques ex-libris étrangers, sous prétexte qu'il s'agit d'*amantissimi della letteratura italiana*, celui de Floncel, par exemple, celui de Gueulette, dont le nom est écorché en Guculette. De même pour les devises, M. Gelli en a recueilli un grand nombre qui ne figurent pas sur les ex-libris qui composent son volume ; par contre il n'a pas relevé dans son index tous ceux qu'il a notés dans son travail [1].

La publication du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France* se poursuit activement. La section parisienne vient de s'accroître d'un gros volume dans lequel MM. E. Coyecque et H. Debraye nous font connaître les quinze cent quarante-six manuscrits que renferme la bibliothèque de la *Chambre des députés* (Paris, Plon, 1907. In-8, LXXI-664 p.). Les manuscrits offrant un intérêt historique n'y font pas défaut : papiers de Torcy sur ses ambassades en Allemagne et en Danemark (n° 253) ; en Portugal et en Espagne (255) ;

[1] Par ex le *Tutta la scienza*, etc., de Irene R. Les renvois ne sont pas non plus toujours complets ; le ἰατρεῖον ψυχῆς appartient à Ricolvi, comme à Donaudi.

Digitized by Google

de Pomponne sur son ambassade en Suède (254); des princes de Conti et de Joinville (242); dépêches de Chanut, résident en Suède (1108); États de Bretagne de 1744 à 1785 (416-432); comptes de Valenciennes de 1402 à 1425 (1066), etc. En même temps que Paris, la province est représentée dans le volume que M. Ch. de La Roncière consacre aux *Bibliothèques de la marine :* bibliothèque du ministère, du dépôt des cartes et plans, des ports de Brest, de Rochefort et de Toulon, de l'École de santé de la marine à Brest et de l'hôpital maritime de Toulon (Ibid., 1907. In-8, XI-558 p.).

On saura gré à M. Édouard Laloire de la « notice sommaire » qu'il nous donne sur *les Archives en Belgique* (Extrait de l'*Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire.* Bruxelles, Hayez, 1907. In-8, 20 p.). Il nous y fournit : 1° le tableau sommaire des différents fonds conservés aux archives de l'État à Bruxelles, avec l'indication des inventaires subsistants et une bibliographie des sources où l'on peut puiser des renseignements sur ce dépôt; 2° l'indication pour les archives de l'État en province des sources; 3° des renseignements, malheureusement beaucoup plus maigres, sur les archives tant provinciales que communales, sur celles des institutions, enfin sur les archives ecclésiastiques et sur les archives privées.

Nous signalons volontiers à nos lecteurs, bien qu'il ne rentre que de fort loin dans le cadre de nos études, l'ouvrage curieux de M. l'abbé Bayle sur le *Symbolisme du droit romain* (Paris, librairie des Saints-Pères, 1908. In-16, XI-332 p.). La raison d'être du livre, c'est que le Nouveau Testament abonde en allusions au droit romain et en arguments tirés de cette législation. C'est l'explication de ces allusions, l'éclaircissement des textes saints par le droit romain qu'a tentés M. Bayle, et à ce titre son livre, fort suggestif pour le lecteur chrétien, peut ne point manquer d'intérêt pour l'étude du Nouveau Testament.

La trouvaille faite en 1904 à la ferme de Cap, près de Bais (Ille-et-Vilaine), d'un petit trésor composé surtout de deniers mérovingiens est d'une importance considérable pour la numismatique de cette époque. Inférieur par le nombre des pièces (400 au lieu de plus de 2,000) au trésor de Cimiez, il ne lui cède pas en intérêt, parce que les types de monnaies y sont beaucoup plus variés. Aussi saura-t-on gré à M. S. Bougenot d'avoir empêché la dispersion de ce trésor, et à M. Maurice Prou de lui avoir prêté le concours de sa compétence spéciale en la matière, et d'avoir dressé avec lui le *Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais* (*Ille-et-Vilaine*) (Extrait de la *Revue numismatique*, 1906-1907. Paris, P. Rollin et Feuardent, 1908. In-8, 114 p. et 6 pl.). Les pièces sont classées par ateliers, suivant l'ordre des provinces et des cités romaines. L'introduction mise en tête du catalogue fait ressortir quelques points intéressants: la variété des types recueillis prouve

Digitized by Google

que le monnayage a été beaucoup plus important sous les Mérovingiens qu'on ne l'a cru; la diversité de provenance des monnaies enfouies à Bais permet de conclure à une activité commerciale qui s'étendait à toute la Gaule; la présence de deniers anglo-saxons et l'influence exercée par eux sur le monnayage gaulois est un indice des échanges entre la Gaule et la Grande-Bretagne. Enfin la barbarie incroyable de certaines monnaies permet de croire à l'existence d'officines privées sans aucune garantie officielle.

Le papyrus XC de Marini occupe depuis longtemps la critique. M. Umberto Castellani en reprend l'étude à propos de la transcription récemment donnée par M. R. Brigiuti : *La Chartula usufructuariae donationis del primicerio Giovanni in favore della chiesa di Ravenna e la trascrizione Brigiuti* (Extrait de l'*Ateneo veneto*, t. XXX, vol. II. Venezia, tip. di A. Pellizzato, 1907. In-8, 36 p.). D'accord avec la majorité des érudits contemporains qui ne croient pas qu'on puisse le faire descendre en deçà du VIIe siècle, il s'écarte un peu d'eux quant au *terminus a quo*, et fixe la date de l'acte entre le VIe et le VIIe siècle.

M. le chanoine Ulysse Chevalier revient sur la question de *la Santa Casa de Lorette et la maison de la Sainte Famille à Nazareth*, pour répondre à une série d'articles parus dans l'*Ami du clergé* et que nous n'avons pas eu occasion de signaler ici. Dans la réponse de M. le chanoine Chevalier (Extrait de l'*Ami du clergé*. Langres, impr. Maitrier et Courtot, 1908. In-16, 72 p.), nous signalerons particulièrement ce qui a trait au mode de construction de la *Santa Casa* et aux matériaux employés [1].

Les fêtes qui ont eu lieu il y a un an et demi, pour inaugurer le *Monument commémoratif de la bataille des Éperons d'or à Courtrai* (11 juillet 1302-5 août 1906), ont fourni à M. Joseph Joubert l'occasion d'écrire quelques pages sur cet épisode fameux (Angers, Germain et G. Grassin, 1907. In-8 de 46 p.), dont il nous offre une bibliographie assez développée. Son article n'apporte d'ailleurs rien de bien nouveau sur la question et il ne s'en dégage même pas de conclusions bien nettes.

Dans *la Schiavitù medioevale e la sua influenza sui caratteri antropologici degli Italiani* (Extrait de la *Rivista italiana di sociologia*, juillet-août 1907. Roma, via Venti Settembre, 8, 1907. In-8, 27 p.), le médecin-major M. Ridolfo Livi recherche l'influence que les esclaves, et notamment ceux de race mongolique, ont pu exercer, par le croisement des races, sur la modification des caractères anthropologiques chez les Italiens. La part de l'hypothèse demeure considérable dans cette étude

[1] Nous indiquerons du même auteur une série d'articles parus les 1er et 15 décembre 1907 et le 1er janvier 1908 dans la *Catholic fortnightly Review*, publiée à Techny, dans l'Illinois (États-Unis) : *The Holy House of Lorette*, dans lesquels il répond à des critiques américains.

Digitized by Google

un peu confuse, mais qui apporte sur la question de l'esclavage en Italie dans les XIVe et XVe siècles quelques documents nouveaux.

Le *Sceau commun des frères Verne*, au XVIe siècle, que nous signale M. Max Prinet (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1907. Besançon, impr. Jacquin, 1908. In-8, 15 p., fig.), rentre dans la catégorie des sceaux collectifs connus depuis longtemps; il offre cette particularité curieuse de se trouver abusivement apposé à l'acte d'un des frères agissant seul et en son privé nom. M. Prinet, qui rectifie la lecture fautive donnée du sceau et de la légende par Douet d'Arcq, profite de l'occasion pour rectifier aussi et préciser la généalogie des Verne ou La Verne ; et il indique, avec des exemples, les différents usages faits de sceaux collectifs.

Le temple protestant de Landreville servit au XVIIe siècle de centre aux réformés de l'arrondissement de Bar-sur-Seine. Mais, établi en dehors des prescriptions de l'édit de Nantes, installé dans un lieu où les protestants ne comptaient point de partisans, il ne tarda guère à voir contester sa légalité et, avant même la révocation de l'édit de Nantes, il fut condamné à être démoli. Ce n'est pas seulement à raconter ces démêlés qu'est consacré un mémoire fort bien documenté de M. l'abbé Auguste Pétel (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, Troyes, impr. de Paul Nouel, 1907. In-8, 129 p.). L'étude qu'il a faite des documents originaux et notamment des registres de naissances, de mariages et de décès, lui a permis de recueillir sur l'histoire du protestantisme dans la région de Bar des renseignements précis.

Le *Pedis admiranda ou les merveilles du pied, par Jean Dartis*, est une de ces facéties auxquelles se sont plu des esprits distingués depuis l'*Éloge de la folie* d'Érasme jusqu'à l'*Éloge de la goutte* de Coquelet. L'auteur de cette facétie est un grave professeur de l'Université parisienne, au XVIIe siècle, qui s'est surtout fait connaître comme canoniste. En tirant de l'oubli cet opuscule (Paris, H. Champion, 1907. In-16, 128 p.), M. Marcel Godet y joint une notice courte mais substantielle sur Dartis, quelques notes et une bibliographie des ouvrages relatifs à la chaussure et au pied [1].

Dom Jean Mabillon est l'un des maîtres incontestés de l'érudition historique. Sans parler de ses grands travaux sur l'ordre de Saint-Benoît, il est certain que son *De re diplomatica* a ouvert des voies nouvelles et créé, presque de toutes pièces, la science diplomatique. On a pu compléter son œuvre, on a pu sur des points de détails améliorer

[1] Quelques fautes d'impression, comme Gouget, pour Goujet, p. 24 n. 1, p. 26 n. 3; des négligences, comme à la p. 20 où Dubrun est appelé Nicolas dans le texte et Barthélemy dans la note. P. 29, dans la liste de livres légués à Mathurin Langlais, il faut réunir en un seul article : Eusèbe, Socrate, Sozomène et Evagrius, et en un autre Sénèque, Lipse, Muret et autres.

Digitized by Google

l'instrument critique qu'il a mis aux mains des historiens, mais son traité n'en reste pas moins la base fondamentale des études diplomatiques et c'est de lui que relèvent encore aujourd'hui tous les diplomatistes. Aussi ne peut-on qu'applaudir à la pensée qu'ont eue les Bénédictins de célébrer le centenaire de leur illustre confrère. Les fêtes de ce centenaire organisées par notre savant collaborateur, le R. P. dom Besse, ont comporté une double cérémonie : dans l'église Saint-Germain des Prés, où repose la dépouille mortelle de Mabillon, le 27 décembre 1907, le révérendissime abbé de Saint Michel de Farnborough, dom Cabrol, a prononcé l'éloge du grand érudit français ; dans la grande salle de l'Institut catholique, le 14 février 1908, sous la présidence de M. de Boislisle, membre de l'Institut, le R. P. dom Besse a exposé en termes excellents ce qu'ont été l'œuvre et l'influence de Mabillon. Un écho durable de ces fêtes se trouvera dans le volume de *Mélanges Mabillon*, qui va paraître incessamment ; l'on a frappé aussi, pour en perpétuer le souvenir, une médaille, qui se trouve également reproduite en carte postale. Outre une bibliographie par M. Stein, les *Mélanges* doivent contenir les mémoires suivants : *l'Origine de D. Mabillon à Saint-Pierremont*, par M. Jadart ; *Dom Grégoire Tarrisse*, par M. Stein ; *D. J. Mabillon, sa probité d'historien*, par M. Delisle ; *Mabillon et la bibliothèque du roi à la fin du XVIIe siècle*, par M. Omont ; *Une expertise de Mabillon : la filiation des La Tour d'Auvergne*, par M. Depoin ; *Mabillon et Papebroch*, par le P. Poncelet ; *Un document inédit sur la querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, par M. Ingold ; *Mabillon et les études liturgiques*, par Dom Cabrol ; le *De re diplomatica*, par M. Levillain ; *La publication des Annales ordinis S. Benedicti*, par M. Lecomte ; *Mabillon et la Belgique*, par D. Berlière ; *D. J. Mabillon et l'Académie des inscriptions*, par M. de Boislisle ; *Un ami de Mabillon, dom Claude Estiennot*, par M. Vidier ; *Le premier ouvrage de Mabillon*, par D. Besse.

Nous avons sous les yeux le tirage à part, sans mention d'origine, du travail de M. A. Vidier (Ligugé, impr. E. Aubin, 1908. In-8, 34 p.). L'auteur, qui prépare une vie et un catalogue des manuscrits de dom Estiennot, n'a eu ici pour objet que de mettre en lumière les relations de ce religieux avec son illustre confrère.

Les archives de la famille de Davayé ont permis à MM. Gaëtan Guillot et Antonin Amic de nous retracer, dans une certaine mesure, la figure et l'histoire du *Dernier abbé de la Ferté-sur-Grosne, Antoine-Louis Desvignes de LaCerve (1730-1793)* (Ligugé, impr. de E. Aubin, 1908. In-8, 58 p.). Bien que cette esquisse soit malheureusement incomplète, — elle aurait besoin d'être complétée par d'autres documents, — elle n'en apporte pas moins un certain nombre de faits intéressants, et quelques précisions, sur la date par exemple de l'élection de dom de

Digitized by Google

La Cerve aux fonctions abbatiales, qu'il faut reporter en 1777 et non en 1762. A cette dernière date, dom de La Cerve étudiait encore au collège des Bernardins, et ses lettres nous donnent un aperçu curieux, peut-être poussé au noir, de la condition d'un étudiant à ce collège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous appellerons aussi l'attention sur des pièces qui viennent grossir le dossier relatif à l'agitation à la veille de la Révolution.

M. Pierre Caron a entrepris la publication d'une *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789*, et il en a déjà mis au jour les deux premiers fascicules (Paris, Édouard Cornély, 1907. In-8 : 1er fasc., p. 1-160 ; 2e fasc., p. 161-320. Prix : 7 fr. 50 le fasc.). Le *terminus ad quem* s'explique facilement, puisque depuis 1898, M. Caron nous donne, avec M. Brière, un *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, dont le nouvel ouvrage forme la tête pour la partie postérieure à 1789. Le choix du *terminus a quo* n'apparaît pas avec la même évidence, et il nous faut attendre, pour en juger le bien fondé, les explications que M. Caron ne manquera pas de donner dans son Avant-propos. Nous réservant de revenir plus longuement sur cet ouvrage, nous dirons simplement aujourd'hui qu'il s'annonce comme un instrument de travail des plus utiles. Le plan est le même que celui du *Répertoire ;* c'est-à-dire que les livres ou articles y sont classés dans l'ordre méthodique. M. Caron ne se contente pas de donner les titres des ouvrages qu'il cite ; il y ajoute à l'occasion la mention des comptes qui en ont été rendus dans divers recueils. Les deux fascicules parus comprennent les Généralités ; l'Histoire politique intérieure (histoire des faits, histoire des institutions, biographies) ; l'Histoire diplomatique, l'Histoire militaire en partie (histoire des institutions ; commencement de l'histoire des campagnes). Il y a plus de 6,000 publications répertoriées dans ces deux fascicules [1].

M. Alfred Leroux nous présente une étude fort instructive sur l'*Assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution* (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*. Limoges, Ducourtieux et Goux, 1907. In-8, 115 p.). Bien que les sources de cette histoire aient en partie disparu, il en reste assez pour se faire une idée suffisamment nette de la situation de l'hôpital pendant la période révolutionnaire. M. Leroux étudie tour à tour dans cinq chapitres : 1° la po-

[1] Il nous a semblé qu'à diverses reprises M. Caron donnait en français des titres d'articles parus dans des revues étrangères ; et comme, autant que nous avons pu en juger, les références bibliographiques sont moins précises dans ces cas-là que de coutume, nous supposons qu'il s'agit d'articles dont il n'a pu personnellement prendre connaissance ; n'eût-il pas mieux valu alors mettre ces titres entre crochets carrés ou entre parenthèses ?

Digitized by Google

pulation de l'hôpital ; 2° le personnel dirigeant et e personnel auxiliaire ; 3° la théorie de l'assistance publique ; 4° la situation financière ; 5° le fonctionnement administratif. L'on constate dans ces pages que, malgré toutes les belles théories, et en dépit des bonnes volontés fort sincères, la décadence ne fit que s'accentuer. Les ressources financières étaient, hélas ! fort loin d'égaler les besoins ; les charges et les obligations militaires absorbaient, au détriment des autres, toutes les forces du gouvernement.

Sous ce titre : *La Révolution et le Grand Turc* (Extrait de la *Revue de Paris*. Coulommiers, impr. Paul Brodard, 1907. In-8, 23 p.), M. F. Clément-Simon expose la situation de nos nationaux à Constantinople depuis 1792, époque où nous cessâmes d'avoir un représentant officiellement accrédité du gouvernement auprès de la Porte, jusqu'en 1796, date à laquelle les relations officielles reprirent avec l'arrivée d'Aubert Du Bayet. Dans l'intervalle, il y eut des tentatives ou des velléités infructueuses : il est vrai que si Descorches fut longtemps sans obtenir la permission de résider à l'ambassade, et s'il ne put obtenir une audience du Sultan, il n'en aplanit pas moins les voies à son successeur. Déjà, dans un travail antérieurement paru, M. F. Clément-Simon nous avait donné sur *le Premier ambassadeur de la république française à Constantinople, le général Aubert Du Bayet* (Paris, impr. de la Renaissance latine. In-8, 30 p.), quelques pages instructives, esquissant le portrait de l'ambassadeur et mettant en relief l'importance de sa mission qui commença de relever notre prestige en Orient.

Dans *le Catholicisme français au XIXe siècle* (Extrait de la *Revue de synthèse historique*. Versailles, impr. Cerf, 1907. In-8 de 40 p.), M. Georges Weill dresse le bilan de ce qui a été écrit sur l'histoire du catholicisme français ; son livre sera un guide utile et bien informé dans la littérature du sujet.

En France, où nous sommes si ignorants de ce qui se passe à l'étranger, on ne connait guère Mgr Herman Schaepman, qui a joué cependant dans l'histoire politique de son pays un rôle assez considérable : le premier des prêtres catholiques qui ait su se faire élire aux États généraux de Hollande, il a su également s'y imposer en dépit de tous les préjugés, et y conquérir une réelle influence ; apôtre de l'alliance, qualifiée par quelques-uns de « monstrueuse, » entre les catholiques et les calvinistes hollandais, il a réussi par là à modifier sur plus d'un point la situation, en faveur des catholiques, jadis traités en parias. M. le chanoine Looten a eu l'heureuse idée de traduire sous ce titre : *Un apôtre du catholicisme social en Hollande, le docteur Schaepman* (Extrait de la *Démocratie chrétienne*. Lille, René Giard, 1908. In-8, 94 p.), l'esquisse biographique consacrée à cet homme remarquable, qui fut aussi un journaliste, un orateur et un poète distingué, par M. l'abbé Brom,

Digitized by Google

directeur de l'Institut néerlandais de Rome. La préface de M. le chanoine Looten contient des considérations judicieuses sur les progrès du catholicisme dans les pays protestants au XIXe siècle.

On trouve dans les armoires de Baluze des extraits et des analyses d'un cartulaire de Saint-Étienne de Nevers, que n'ont pas connu les historiens du Nivernais ; ils n'ont pas utilisé davantage un recueil des privilèges du monastère, formé au XVIIe siècle par dom Jean Simonnin, procureur du prieuré. C'est surtout à ces deux recueils — il y joint d'ailleurs d'autres sources, — que M. René de Lespinasse a emprunté *les Chartes de Saint-Étienne de Nevers*, qu'il nous fait connaître soit dans leur teneur, soit par une simple analyse, en ayant soin d'indiquer à l'occasion les publications où elles ont pu être imprimées (Extrait du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*. Nevers, G. Vallière, 1907. In-8, 82 p.). Les actes, au nombre de cinquante-quatre, s'échelonnent de 1097 à 1646. L'un d'entre eux est une seconde charte de fondation, datée de 1097 comme la première, et demeurée inédite jusqu'ici.

Sous l'active et intelligente direction de M. Marcel Poète, la bibliothèque de la ville de Paris s'efforce d'accroître ses collections et d'en faciliter l'usage aux travailleurs par de bons inventaires. Aujourd'hui, nous avons à signaler le catalogue, dressé par M. Gabriel Henriot, des manuscrits entrés à la Bibliothèque de 1903 à 1905[1] : ce sont cent six liasses enregistrées, plus ou moins considérables, dont on trouvera ici un inventaire détaillé, accompagné d'une copieuse table alphabétique. Nous y relevons un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée des notables de 1787 ; des actes d'état civil des XVIIIe et XIXe siècles ; toute une série de contrats de mariage et de testaments du XVIIe siècle à nos jours ; les statuts de la confrérie de Saint-Jacques aux Pèlerins, intégralement publiés ici ; une série de papiers, notamment de correspondances, relatifs aux Poisson, Pompadour et Marigny.

E.-G. Ledos.

P.-S. — Au moment où ces pages sont sous presse, nous apprenons la mort de M. Arthur de Boislisle, membre de l'Institut, que la *Revue* s'honorait de compter parmi ses collaborateurs. Nous ne pouvons qu'écrire ici nos profonds regrets, en attendant la notice plus détaillée que la *Revue* consacrera, dans sa prochaine chronique, au savant éditeur des *Mémoires de Saint-Simon*.

N. D. L. R.

[1] *Ville de Paris. Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques*. II. Paris, Impr. nationale, 1907. In-8, XXXIV-129 p.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

ANTIQUITÉ. — *L'emplacement de la rencontre de César et d'Arioviste et le champ du mensonge* est la plaine de l'Ochsenfeld, d'après M. C. Oberreimer [1], qui présente quelques arguments nouveaux en faveur de cette opinion.

— Si Claude ne fut pas un Gaulois pur sang, comme le prétend Sénèque, il vit du moins le jour à Lyon, et en toutes circonstances témoigna une sympathie particulière pour la Gaule et pour les Gaulois. M. Ph. Fabia nous fournit des preuves de cette sympathie en nous rappelant les différents séjours que cet empereur fit à Lyon, et les bienfaits dont les Gaulois, et principalement les Lyonnais, lui furent redevables [2]. Parmi les bienfaits dont le souvenir n'a pas été perdu, se place sinon la construction, tout au moins l'achèvement ou la restauration du magnifique aqueduc du mont Pilat. Enfin, lorsqu'en 48 les Gaulois firent une démarche pour obtenir le *jus honorum*, Claude se fit leur avocat, et un sénatus-consulte leur donna satisfaction.

— Un fragment d'inscription, récemment découverte au Monêtier-Allemont et reconstituée en partie par M. Georges Manteyer, nous apprend qu'au second siècle cette station gallo-romaine, établie sur la voie Cottienne, à égale distance de Gap et de Sisteron, dut à la générosité d'un bienfaiteur inconnu un mur de clôture et un marché entouré d'arcades [3].

— Dans une *Note sur l'amphithéâtre gallo-romain du Mans* [4], M. Robert Triger résume les rares renseignements qui nous sont parvenus sur ce monument, élevé avant le milieu du IIIe siècle, pendant la période prospère de la domination romaine, en dehors de l'enceinte de la cité, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le quinconce inférieur des Jacobins, et qui n'avait pas encore complètement disparu au VIIe siècle.

[1] *Revue d'Alsace*, novembre-décembre 1907. — [2] *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1908 : *Claude et Lyon*. — [3] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1er trimestre de 1908 : *La création d'un marché public pour la station romaine de Monêtier-Allemont, au IIe siècle*. — [4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livr. de 1908.

Digitized by Google

MOYEN AGE. — Les notes tironiennes des diplômes mérovingiens offrent sur la chancellerie royale d'utiles renseignements qui ne doivent pas être négligés : aussi faut-il savoir gré aux paléographes qui tentent de les déchiffrer. Dans une nouvelle étude sur ce sujet[1], M. Maurice Jusselin fait d'intéressantes corrections aux lectures proposées pour les notes tironiennes des diplômes mérovingiens, et présente quelques lectures nouvelles. L'auteur avait déjà eu l'occasion de poser en principe que les lexiques carolingiens ne suffisent pas pour lire les notes des diplômes mérovingiens, et qu'il faut comparer celles-ci à toutes les notes écrites aux VIIe et VIIIe siècles. Cette opinion se trouve aujourd'hui pleinement justifiée par la découverte dans les diplômes mérovingiens de notes syllabiques identiques à celles que renferment les manuscrits de Bobbio et de Vérone.

— M. Charles Diehl nous retrace la curieuse figure d'Anne Comnène[2]. Son enfance s'écoula heureuse entre sa mère Irène et sa future belle-mère Marie d'Alanie. A cette époque de renaissance classique qui signala le règne des Comnène, la jeune princesse fut initiée par les maîtres les plus savants à toutes les connaissances que l'on pouvait acquérir alors. Grâce à l'influence de la mère de l'empereur, Anne Dalassène, la résidence impériale ressemblait à un monastère, et Anne reçut une formation morale digne de sa culture intellectuelle. L'ambition toutefois exerça en elle de terribles ravages. Du jour où la naissance d'un frère l'eut écartée du trône, elle n'eut d'autre pensée que de ressaisir un pouvoir dont elle se jugeait injustement exclue. Son père étant mort sans qu'elle pût obtenir qu'il reconnût les droits au trône de Nicéphore Bryenne, elle entraîna ce dernier dans un complot contre son frère Jean, que les scrupules de son mari firent échouer. Ce fut alors qu'elle s'adonna complètement aux lettres, cherchant dans l'étude la consolation de ses rêves évanouis.

— M. J. Horace Round ayant critiqué la règle établie par M. L. Delisle, et d'après laquelle on peut reconnaître au premier coup d'œil si une charte de Henri II est antérieure ou postérieure à l'année 1173, l'illustre savant, dans une lettre à lui adressée[3], expose à nouveau les raisons pour lesquelles il persiste à croire que le formulaire de la chancellerie de Henri II fut changé en 1173.

— De la biographie consacrée par M. Henri Moranvillé à Charles d'Artois[4], il ressort que le fils de Robert d'Artois ne valut pas mieux

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1907 : *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens.* — [2] *Revue des Deux Mondes*, 1er févr. 1808 : *Figures byzantines : Anne Comnène.* — [3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1907 : *Les formules « rex Anglorum » et « Dei gratia rex Anglorum. » A M. J. Horace Round, M. A., LL. D.* — [4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1907 : *Charles d'Artois.*

Digitized by Google

que son père, et fut un triste personnage : débauché, cruel et sottement ambitieux. Il ne sut point gré à Jean le Bon de lui avoir ouvert les portes de sa prison et accordé sa confiance. Sous prétexte que le comte d'Alençon détenait indûment certains de ses châteaux et une partie de ses terres, il ravage, à la tête d'une bande de routiers, le Poitou, la Touraine, l'Anjou et le comté du Mans. A peine est-il en possession du comté de Pézenas que lui donne le roi en compensation du comté de Longueville, rendu à Charles de Navarre par le traité du 24 octobre 1360, qu'il cherche à agrandir ce domaine aux dépens de ses voisins. Enfin, en 1368, il conçoit le fol dessein de s'emparer par la force de ce comté d'Artois, cause de la ruine de son père, et à cet effet livre de nouveau aux terribles compagnies une partie de la France. Il ne s'empara pas de l'Artois, mais il perdit Pézenas, en attendant que le duc d'Anjou, qui n'avait point oublié le ravage de ses terres, s'emparât de sa personne et l'obligeât à renoncer à la fois à son comté et à tous ses dangereux projets.

— En une étude très personnelle et pleine d'aperçus nouveaux, M. Émile Mâle recherche l'influence exercée par le culte des saints sur l'art français à la fin du moyen âge [1]. Ce fut au moment où le protestantisme allait jeter le trouble dans le monde catholique que les saints furent le plus aimés. Ils semblent alors se rapprocher avec bienveillance de l'humanité, et prennent dans les œuvres d'art la physionomie et le costume des Français de l'époque. Les innombrables confréries pieuses, militaires ou de métiers, contribuent à répandre les images de ceux qu'elles ont choisis comme patrons. C'est aux premières surtout que l'on doit le plus grand nombre des statues, des bas-reliefs et des vitraux représentant des saints qui ornent nos églises. Les artistes verriers s'inspirent souvent des costumes qu'ils ont admirés à la représentation des mystères joués par les confrères pour honorer leurs patrons. L'auteur explique pourquoi les confréries religieuses, auxquelles la tradition n'imposait pas un patron, se sont placées généralement sous la protection des mêmes saints : saint Sébastien, saint Adrien, saint Antoine ou saint Roch. C'est que la légende attribuait à ces saints de garantir ceux qui les priaient contre la mort subite, si redoutée à une époque de foi, et contre les maladies contagieuses, en particulier la peste, qui faisaient tant de victimes au moyen âge.

— *La Revue historique et archéologique du Maine* [2] publie l'introduction et l'indication des sources du *Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle* de M. Léonce Celier.

— M. Passe consacre une brève notice à *l'ancien logis des abbés*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1908 : *L'art français de la fin du moyen âge. Les aspects nouveaux du culte des saints.* — [2] 1re livraison de 1908.

Digitized by Google

d'Évron[1], élevé au XIIe siècle, et qui leur servit jusqu'en 1614, époque où Claude Belot, abbé commendataire, fit bâtir la nouvelle maison abbatiale.

— Après avoir rectifié en partie les généalogies que les plus récents nobiliaires franc-comtois donnent de la famille Verne ou de La Verne, dont l'aïeul, Renaud de Peseux, tenait, à la fin du XIVe siècle, du comte de Montbéliard le petit fief de Bremondans, M. Max Prinet[2] nous décrit le sceau commun des trois fils d'Antoine Verne : Nicolas, Pierre et Sébastien, non sans nous fournir de très curieux renseignements sur l'usage des sceaux communs.

— M. L. Froger dresse, d'après les archives de la Sarthe, *l'itinéraire de René du Bellay, évêque du Mans*, depuis le 7 octobre 1535, jour où il prit possession par procureur de son évêché, jusqu'à sa mort, survenue le 17 août 1546[3].

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — M. W. Deonna nous fait connaître cinq *talismans magiques trouvés dans l'île de Thasos*[4]. Ce sont des disques de métal que l'on portait cousus aux vêtements pour se protéger contre les influences magiques. Ils comportent des lettres isolées ou groupées en mots, des chiffres et des caractères cabalistiques. Si l'on remplace les lettres disposées en carrés sur ces disques par les chiffres correspondants, on remarque qu'ils forment ces fameux carrés magiques connus dès l'antiquité, puisqu'ils donnent le même nombre dans tous les sens. Après avoir expliqué les invocations aux dieux des planètes, aux anges et à Jésus-Christ que l'on lit sur ces disques, l'auteur nous donne le sens des signes divers qui y sont représentés. Ces talismans, si curieux pour l'étude des superstitions astrologiques et magiques qui survécurent à l'antiquité, datent, selon toute vraisemblance, du XVIe ou du XVIIe siècle.

— Ce fut Richelieu, ennemi irréconciliable de Luynes, coupable à ses yeux d'avoir pris une place qu'il estimait lui être due, qui accrédita dans l'histoire la tradition d'après laquelle ce gentilhomme aurait été l'instigateur du coup d'État du 24 avril 1617. Après avoir exposé les causes qui amenèrent la chute de Concini : l'indignation de la France entière contre la tyrannie d'un étranger, se prétendant le protecteur et le défenseur du roi, et l'exaspération de Louis XIII, délaissé par sa mère et ouvertement méprisé par le ministre, M. Louis Batiffol[5] établit que la pusillanimité de Luynes ne lui permettait pas de concevoir

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1908. — [2] *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 4e trimestre de 1907 : *Sceau commun des frères Verne*. — [3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1908. — [4] *Revue des études grecques*, septembre-octobre 1907. — [5] *Revue historique*, janvier-février 1908 : *Le coup d'État du 24 avril 1617*.

Digitized by Google

et de faire exécuter un coup d'État aussi dangereux pour ceux qui le tentaient. Luynes, au contraire, ne voyait de salut que dans la fuite, et s'effraya lorsque, dans les conciliabules tenus chez lui, Déageant, premier commis au contrôle général, et homme intelligent et énergique, eut fait approuver par le roi l'arrestation du ministre au Louvre et eut obtenu de lui un acquiescement muet à l'idée de le tuer « si son insolence lui faisait oublier son devoir. » Un récit détaillé de l'arrestation et de la mort de Concini termine cette étude.

— Les accusations portées par Foucquet contre la mémoire de Mazarin étaient-elles fondées? M. H. Coville le pense, et il s'attache à nous représenter le surintendant comme la victime du cardinal [1]. Mazarin avait confié les finances à Foucquet, parce qu'il le croyait seul capable de lui fournir les sommes énormes qui lui étaient nécessaires pour l'armée, dont les victoires rehaussaient sa propre gloire, pour les seigneurs, dont il importait de s'assurer les sympathies en leur distribuant des pensions, pour lui-même, afin d'assouvir sa passion de l'or. Il eut d'ailleurs l'habileté de l'engager dans les entreprises les plus capables de le compromettre et d'entretenir avec soin les jalousies éveillées par l'éclat de sa fortune. Si Foucquet consentit à demeurer surintendant, c'est, d'après M. Coville, qu'il se sentait enveloppé de trames secrètes et n'osait pas aller directement contre la volonté bien arrêtée du cardinal de l'enchaîner à son poste.

— MM. J. Lemoine et A. Lichtenberger nous dévoilent les intrigues dont le second mariage du duc d'York, en 1673, furent l'occasion [2]. Les candidatures de Mme de Falmouth, de Mme de Northumberland, de l'archiduchesse d'Innsbruck, d'une princesse de Modène, de Mme de Guise, de la princesse de Wurtemberg ayant été successivement écartées, le duc demanda la main de la princesse Marie de Modène, soutenue par Louis XIV. Cette princesse, qui désirait entrer en religion, ne consentit au mariage que sur les instances du pape.

— M. le marquis Costa de Beauregard nous raconte la lamentable fin de ce Victor-Amédée II, qui fut un moment le politique le plus redoutable de l'Europe, et parvint à faire un royaume de son duché de Savoie [3]. Après avoir rappelé son mariage avec Mme de Saint-Sébastien, bientôt suivi d'une abdication en faveur de son fils Charles-Emmanuel, que sa faiblesse de corps et d'esprit lui avait rendu odieux, il montre le marquis d'Ormea, ambitieux sans scrupules, travaillant avec une infernale habileté à brouiller le père et le fils, et lorsque le vieux roi eut affirmé sa volonté de reprendre la couronne, le faisant

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 1908, numéro 1 : *Mazarin et Foucquet.* — [2] *La Revue de Paris*, 15 novembre 1907 : *Le second mariage du duc d'York, 1673.* — [3] *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1908 : *L'envers d'un grand homme : Victor-Amédée II.*

Digitized by Google

jeter en une prison, où l'excès de ses souffrances devait lui faire perdre la raison et bientôt la vie.

— M. Maurice Masson nous conte la vie peu édifiante de la célèbre Mme de Tencin [1]. Après un court séjour au monastère de Montfleury, elle vint s'installer à Paris avec son frère, l'abbé de Vézelay. L'amour du pouvoir semble bien avoir été sa passion dominante, que ses galanteries et sa fortune devaient lui permettre de satisfaire. C'est ainsi que ses relations avec Dubois lui permirent d'édifier la fortune de son frère et d'en faire un archevêque d'Embrun. A quarante-cinq ans, elle se fit bel esprit. Son salon devient le rendez-vous des hommes de lettres. Les questions religieuses même lui sont familières; elle s'occupe des affaires du concile d'Embrun, et se charge d'informer les gazettes de Hollande des travaux de cette assemblée. Après avoir réconcilié son frère avec Fleury et avoir obtenu pour lui le chapeau de cardinal et l'archevêché de Lyon, elle rêve pour lui le poste de premier ministre, et le fait initier à son rôle futur par leur cousin, le jeune abbé de Mably. Elle mourut sans avoir vu réalisées les secrètes espérances qu'elle avait conçues pour son frère, mais non sans avoir acquis la considération et le respect.

— Les différences d'organisation que l'on remarque sous l'ancien régime dans les métiers d'une même ville ou dans les métiers semblables, de villes différentes, ne peuvent s'expliquer uniquement par des différences économiques. M. Henri Hauser estime que des causes d'ordre politique ont contribué à modeler les corps de métiers, et se propose de rechercher le rôle qui revient aux pouvoirs publics dans l'organisation du travail. Un premier article est consacré au pouvoir communal [2]. L'auteur y examine successivement : la juridiction communale sur les métiers, le pouvoir réglementaire de la commune sur les maîtrises, les droits de la ville sur les statuts, la surveillance exercée par la ville sur les corps de métiers, tant au point de vue du travail que du recrutement de leur personnel, les manufactures communales, les objets auxquels s'applique le pouvoir réglementaire de la commune, les impôts payés aux communes par les métiers, enfin l'attitude du pouvoir communal à l'égard des monopoles corporatifs.

— Quelle fut la cause de *la crise industrielle de 1788 en France* [3]? M. Charles Schmidt, s'appuyant sur les résultats de l'enquête à laquelle se livrèrent les inspecteurs des manufactures et adoptant les déclarations du Bureau du commerce, montre que le traité de commerce signé

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1908 : *Une vie de femme au XVIIIe siècle : Mme de Tencin, d'après des documents nouveaux.* — [2] *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1907 : *Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France.* I. — [3] *Revue historique*, janvier-février 1908.

Digitized by Google

par Vergennes avec l'Angleterre, au mois de septembre 1786, ruina l'industrie de la laine, ébranla celle du coton et porta atteinte à toutes les manufactures du royaume. Le libre-échange ne pouvait que produire de déplorables effets, à une époque où l'Angleterre, grâce à un outillage perfectionné, avait sur la France l'avantage d'une production à la fois plus intense et moins coûteuse, et où le malaise général dont souffrait le pays y avait notablement diminué la consommation.

— *Les cahiers de doléances de l'Isle-Jourdain et du Vigean*, publiés par M. Boissonnade [1], se distinguent par le caractère presque exclusivement économique des vœux qui y sont formulés. Dans la plupart des autres communautés du Poitou, dont les cahiers ont été conservés, on retrouve de même des revendications d'ordre économique et social, à l'exclusion de toutes préoccupations politiques.

— Dans la fin de son étude sur *les Parlements et la convocation des États généraux* [2], M. Henri Carré nous expose les raisons de la haine violente du tiers contre les parlements, auxquels il reproche leur opposition à « la confusion des ordres, » la partialité de leurs arrêts, l'inexpérience et l'ignorance de certains de leurs membres. Le tiers réclame la réforme complète des institutions judiciaires : il s'élève en particulier contre la vénalité et l'hérédité des offices, et veut qu'une place soit faite aux roturiers dans les cours de justice. Aux attaques dont ils sont l'objet, les parlements répondent en faisant brûler les pamphlets dirigés contre eux. Le public s'en venge en brûlant, dans les cafés, les écrits des magistrats ; mais bientôt, de la guerre de plume il passe aux voies de fait, et les parlementaires se voient pillés, injuriés, frappés. Dans l'espoir de ressaisir leur influence, ceux-ci aspirèrent à se faire élire par la noblesse aux États généraux ; contre leur attente, vingt-trois d'entre eux seulement obtinrent les suffrages des électeurs.

— M. Aug. Blondel publie [3] les lettres adressées, à la veille de l'ouverture des États généraux, par Mallet du Pan à son ami Étienne Dumont, Genevois comme lui, et comme lui contraint de quitter sa ville natale à cause de ses opinions politiques. Ces lettres nous font connaître la manière dont le célèbre publiciste comprenait le journalisme, et ses vues sur la situation politique de la France, de l'Angleterre et de Genève. La division des partis, qui ne savent ni ce qu'ils veulent ni où ils vont, ne lui inspire aucune confiance dans l'œuvre de régénération politique que pourraient accomplir les États généraux.

— Les Jésuites de Strasbourg, accusés de ne pas prêcher de missions

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, avril-juin 1907. — [2] *La Révolution française*, 14 août et 14 septembre 1907. — [3] *Revue historique*, janvier-février 1908 : *Lettres inédites de Mallet du Pan à Étienne Dumont (1787-1789)*

Digitized by Google

en Alsace, œuvre pour laquelle ils touchaient une pension de 1,600 livres, adressèrent un long mémoire justificatif à l'intendant d'Alsace, La Houssaye, qui en fit adopter sans peine les conclusions au ministre Chamillart. Ce mémoire, publié par M. Jules Schwartz [1], nous fournit des détails inédits sur les missions des Jésuites en Alsace et sur la manière dont elles furent organisées.

— Une notice de M. A. Degert sur *le temporel de l'évêché d'Aire* [2] nous apprend que les revenus annuels de l'évêché d'Aire s'élevaient à 1,500 florins environ au commencement du XIVe siècle, à 4,000 au cours du XVIe siècle. Le siège d'Aire rapporte à son titulaire de 22,000 à 24,000 livres vers le milieu du XVIIe siècle, et 30,000 livres en 1789.

— Une notice de M. E. Vivier sur *le corps municipal d'Avranches au XVIIIe siècle* [3] montre toutes les difficultés que présentait, à cette époque, l'établissement du régime municipal, les bourgeois étant trop pauvres pour acheter les libertés que le roi prétendait leur vendre.

Révolution. — Si, de son vivant, Albert Sorel n'a pas été l'objet des mêmes attaques furieuses que Taine, l'on ne se montra guère plus juste envers lui dans certains milieux, et l'on s'entendit pour faire, dans une certaine mesure, la conspiration du silence autour de son œuvre. C'est sur cette œuvre que M. L. Lanzac de Laborie s'attache aujourd'hui à porter un jugement équitable [4], en en faisant ressortir l'idée maîtresse, que la Révolution a continué et parachevé l'œuvre administrative de l'ancien régime, et que, même sous le Consulat et sous l'Empire, en dépit de certains aspects révolutionnaires, la diplomatie de la France ne fit qu'amplifier la diplomatie de Lionne et de Louvois. Sous des régimes différents, la France continue sa tâche et son rôle, et inspire aux puissances européennes les mêmes jalousies qu'au temps du grand roi.

— M. le chanoine P. Pisani expose l'histoire de la paroisse Saint-Gervais pendant la Révolution [5]. Après avoir expliqué comment l'émigration du curé F.-X. Veytard fut cause en partie de l'acceptation par le clergé de cette paroisse de la constitution civile, il montre le curé élu, l'abbé Chevalier, en butte aux dénonciations calomnieuses d'un prêtre apostat du nom de Pignard. La loi du 21 février 1795 permit la fondation de la société : *L'administration temporelle du culte catholique établi aux Billettes*, qui, après avoir relevé l'église de ses ruines, pourvut, jusqu'au mois de novembre 1804, aux dépenses du culte et assura une rétribution aux membres du clergé. Les douze laïques qui dirigèrent cette

[1] *Revue d'Alsace*, novembre-décembre 1907 : *Une accusation contre les Jésuites de Strasbourg, en 1705.* — [2] *Revue de Gascogne*, décembre 1907. — [3] *Revue de l'Avranchin*, année 1907, numéro 8. — [4] *Le Correspondant*, 10 décembre 1907 : *Albert Sorel et son œuvre.* — [5] *Ibid.*, 10 février : *Une paroisse parisienne pendant la Révolution : Saint-Gervais, 1789-1804.*

Digitized by Google

société, hommes très chrétiens et excellents administrateurs, se renfermèrent strictement dans leurs attributions, laissant pleine liberté de traiter les questions purement religieuses au curé, dont l'esprit conciliant sut éviter toutes difficultés avec eux. Chevalier, qui avait su s'attirer l'affection et la reconnaissance de ses paroissiens, fut maintenu en fonctions après la publication du concordat.

— A l'époque du Directoire, les administrateurs des diocèses se plaignaient que les prêtres manquassent. Les évêques émigrés en Espagne se préoccupaient de cette situation, et auraient voulu obtenir du Saint-Siège les pouvoirs nécessaires pour faire, en territoire espagnol, les ordinations de prêtres qui reviendraient en France. M. J. Constrasty publie *un Mémoire inédit de Mgr de la Tour-du-Pin, archevêque d'Auch* [1], relatif à cette question, et qui fut simplement signalé au Souverain Pontife par le nonce.

— Dans une intéressante analyse des *Souvenirs d'émigration* de l'abbé de Préneuf, que publiera prochainement M. Vanel, M. Gaston Lefèvre fait ressortir la sympathique figure du curé de Notre-Dame de Saint-Lambert, à Vaugirard, qui mena une vie errante et misérable dans les Pays-Bas et en Allemagne [2]. Le récit de l'abbé de Préneuf ne nous fait pas connaître seulement ses tristesses et ses angoisses, il nous révèle encore les infortunes des nobles et des prêtres français, ses compagnons d'exil. On y notera l'hostilité plus ou moins ouverte que le clergé des Pays-Bas témoigna aux prêtres émigrés, auxquels, par contre, les gens du peuple prodiguaient, en toutes circonstances, les marques de la plus respectueuse pitié.

— A défaut de la réhabilitation militaire de Mack, que le titre de son article nous promettait, M. Édouard Gachot nous fournit d'intéressants détails sur la carrière de ce général [3]. Avant la fameuse capitulation d'Ulm, Mack avait été déjà trahi par la fortune : envoyé par l'empereur d'Autriche à Ferdinand des Deux-Siciles pour diriger l'armée napolitaine, il l'avait vue se disperser dans la campagne de 1798. Pour se justifier, il nous assure, il est vrai, que cette armée « était composée d'un sixième de traîtres, de quatre sixièmes de lâches et d'un seul de gens d'honneur. » Après la défaite des troupes napolitaines, le Directoire annula les engagements pris par Championnet et garda Mack prisonnier. M. Gachot nous donne le récit de l'entretien que le général autrichien eut avec Napoléon après la capitulation d'Ulm, d'après les notes écrites par lui dès le 27 octobre. Quoi qu'il en soit de ses qualités d'homme de guerre, le souvenir d'Ulm pesa sur lui jusqu'à son dernier

[1] *Revue de Gascogne*, janvier 1908. — [2] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1908 : *Un prêtre émigré (1792-1801), d'après des documents inédits.* — [3] *Le Correspondant*, 10 décembre 1907 : *Un homme de guerre méconnu. La réhabilitation de Mack.*

Digitized by Google

jour, et ses compagnons d'armes ne cessaient de lui jeter à la face le nom de cette ville comme une insulte.

— Les derniers chapitres de l'étude de M. Ch. Hoffmann sur *les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace*[1] montrent comment, en soutenant les municipalités et en dotant de cette institution les villes où elle n'était pas encore établie, la commission intermédiaire encourageait indirectement l'insurrection, qu'elle condamnait dans ses proclamations officielles. Aussi, les efforts des bureaux et du général de Vietinghoff ne purent-ils ramener qu'un calme apparent. Des bandes de gens sans aveu continuèrent à ravager les provinces, tandis que les juifs, repoussés par les communautés et errant de tous côtés, constituaient un nouveau danger pour la tranquillité publique. Au milieu de cette anarchie, le recouvrement des impositions royales devint à peu près impossible, et les forêts furent livrées à une dévastation méthodique.

— Les extraits des rapports du commissaire central Galerne sur la situation de Lyon, du 11 septembre au 19 octobre 1848, publiés par F. Dutacq[2], montrent combien cette ville fut profondément troublée après la chute de la monarchie de juillet, et nous font assister aux fluctuations des clubs et des sociétés secrètes, dont la physionomie extérieure se modifiait suivant les événements.

— Une courte notice de Joseph Durieux[3] nous fait connaître le fusilier du régiment de Vermandois Bernard Bonneton, à qui échut la mission d'enseigner à Napoléon, ainsi qu'à un de ses frères, les principes de l'écriture. Ce souvenir, rappelé à propos à son élève, devenu le général Bonaparte, valut à Bonneton sa nomination au grade de capitaine.

— La *Revue des Deux Mondes*[4] offre à ses lecteurs l'introduction qui doit précéder la nouvelle édition des Souvenirs et anecdotes du comte de Ségur, ambassadeur en Russie sous Louis XVI, et dans laquelle M. le marquis de Ségur a résumé les principaux traits de l'histoire de son trisaïeul. Le succès de ces Mémoires, parus en 1824, fut éclatant : aussi la déception fut-elle vive lorsque leur auteur, arrivé au seuil de la Révolution, en interrompit tout à coup la publication. Ne voulant rien écrire qu'on pût interpréter contre Louis XVI, contre Marie-Antoinette, contre Napoléon, qui l'avaient admis dans leur intimité, Ségur laissa sa publication inachevée. « Je dois trop à la vérité et trop à la reconnaissance, » avouait-il. A l'aide de papiers conservés dans les archives de sa famille, M. le marquis de Ségur s'est surtout attaché à faire

[1] *Revue d'Alsace*, septembre-octobre 1908. — [2] *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1908 : *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon pendant les mois de septembre et d'octobre 1848.* — [3] *Carnet de la Sabretache*, février 1908 : *Un professeur de Napoléon. Le fusilier Bonneton.* — [4] 15 janvier 1908 : *Le comte Louis-Philippe de Ségur (1753-1830).*

Digitized by Google

connaître la seconde période de la vie de son trisaïeul, à peu près ignorée, et qui n'est pas moins curieuse que la première.

TEMPS MODERNES. — Le général Lamarque n'est guère connu que par ses funérailles, qui furent le prétexte de l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832. M. J. Salette nous retrace, à l'aide des lettres et des papiers du général, un des épisodes de sa glorieuse carrière de soldat : l'expédition de Capri, en octobre 1808 [1]. Ce fut Murat qui lui confia la glorieuse, mais difficile mission d'enlever l'île aux Anglais. Après avoir escaladé les falaises escarpées d'Ana Capri bordant la côte ouest de l'île, Lamarque vint mettre le siège devant la ville de Capri, défendue par un château fort. Pour épargner aux habitants les horreurs d'un assaut, Hudson Lowe, le futur geôlier de Napoléon, capitula le 17 octobre.

— M. le baron R. de Bouglon commence la publication du journal de campagne de l'adjudant-major Husson, importante contribution à l'histoire de la guerre d'Espagne, où se trouvent relatés, jour par jour, les actes de sauvagerie dont les prisonniers français furent victimes de la part des Espagnols [2].

— M. Pierre Gonnet nous donne le premier article d'une étude sur *les Cent-Jours à Lyon* [3]. A peine Napoléon, après avoir ressaisi à Lyon toutes les attributions du chef de l'État, avait-il quitté cette ville, qu'elle fut menacée par la petite armée du duc d'Angoulême. Grouchy, aidé par Mouton-Duvernet, s'empressa d'assurer la défense de la place. Bientôt, d'ailleurs, on apprit que, abandonné par la plus grande partie de ses troupes, le duc d'Angoulême avait dû repasser la frontière. On avait pu constater, pendant ces jours de trouble, l'existence à Lyon d'un parti de monarchistes prêts à faire cause commune avec les ennemis de l'Empire. Aussi Napoléon s'empressa-t-il de prendre les mesures nécessaires pour empêcher à l'avenir la défection des autorités civiles : changement dans le personnel administratif de la ville et réorganisation de la garde nationale.

— Dans la conférence sur *la psychologie militaire de Napoléon*, que publie la *Revue hebdomadaire* [4], M. le général Bonnal établit que la clef de son système de guerre, employé par lui dès sa campagne de 1796 en Italie, consistait à opposer à l'ennemi des forces capables de lui tenir tête un certain temps, et à concentrer la presque totalité de ses moyens d'action sur un point habilement choisi, avec la ferme volonté de

[1] *Revue de Gascogne*, novembre 1907 : *Le général Lamarque et l'expédition de Capri (1808), d'après des documents inédits.* — [2] *Carnet de la Sabretache*, février 1908 : *Journal de la campagne que j'ai faite en Espagne et des malheurs que j'ai éprouvés pendant ma captivité dans les années 1808, 1809 et 1810, jusqu'à mon arrivée en Angleterre, le 29 septembre 1810, par l'adjudant-major Husson.* — [3] *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1908. — [4] 22 février 1908.

Digitized by Google

vaincre en ce point. Mais dans toutes ses campagnes, c'est lui seul qui prévoit et ordonne, ses généraux exécutant ses ordres sans les discuter, souvent même sans les bien comprendre. Cette méthode de commandement si personnel, adaptée à la guerre de masses qu'il avait créée, prépara sa ruine. Lorsque des forces immenses prennent part à une bataille générale et décisive, il est indispensable que l'état-major concoure activement à la conduite des armées et sache faire preuve d'initiative.

— On sait que des relations d'amitié s'étaient établies entre la reine Hortense et l'empereur Alexandre, pendant le séjour que celui-ci fit à Paris au mois de mai 1814. Le départ du tsar ne mit pas fin à ces relations, ainsi que le prouvent les lettres à lui adressées par la reine Hortense, de 1814 à 1816, que M. S. Goriainov publie en les accompagnant d'un commentaire [1].

— M. Georges Goyau étudie les différentes phases de la lutte que l'Église badoise soutint contre le gouvernement grand-ducal de 1850 à 1870 [2]. De 1850 à 1860, le clergé, soutenu par Hermann de Vicari, métropolitain de Fribourg, est aux prises avec l'État qui, s'inspirant des principes surannés du joséphisme, prétend subordonner la vie des catholiques à des fonctionnaires installés par le souverain. Après le court essai d'un concordat qui rendit momentanément l'Église maîtresse de sa propre vie, celle-ci eut à se défendre, de 1860 à 1870, contre les attaques des Chambres et des ministères qui en étaient l'émanation. Le parti libéral, qui représentait la majorité de la Chambre mais la minorité du pays, ne cessa d'affirmer son anticléricalisme en frappant les catholiques des lois les plus iniques, et le ministre Jolly ouvrit les voies dans lesquelles Bismarck devait s'engager quelques années plus tard.

— M. Ed. Joppé nous raconte les exploits d'un des plus brillants cavaliers de la République et de l'Empire, *le colonel baron Martin* (1772-1852), à l'aide des lettres et du carnet de route laissés par cet officier [3]. Le premier article de cette étude nous conduit à la fin de l'année 1812.

— On verra avec intérêt la *Notice sur la vie et les travaux de M. Jules-Auguste Lair, membre libre de l'Académie des inscriptions* (1836-1907), lue par M. Georges Perrot, dans la séance publique annuelle de l'Académie, le 15 novembre dernier, et publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [4]. Elle contient un hommage mérité au caractère de l'homme et une juste appréciation des travaux du savant.

ALBERT ISNARD.

[1] *La Revue de Paris*, 15 octobre 1907 : *Lettres à Alexandre Ier*. — [2] *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1908 : *Les origines du Culturkampf allemand*. IV. *Le Culturkampf badois* (*1850-1870*). — [3] *Carnet de la Sabretache*, février 1908. — [4] Septembre-décembre 1907.

Digitized by Google

II. — PÉRIODIQUES ALLEMANDS

ANTIQUITÉ ET ORIGINES CHRÉTIENNES. — Quand a commencé et comment s'est développée la correspondance épistolaire dans l'antiquité? Quelles étaient les formules en usage? Quel le contenu des lettres? Comment étaient-elles portées à destination? Comment et quand sont-elles devenues un genre littéraire? Autant de questions auxquelles répond avec une érudition sobre M. Otto Seeck [1].

— C'est une lettre du ve siècle avant notre ère (411-410) que commente M. Hermann Gunkel dans un curieux article sur le temple de Jéhovah et la communauté juive d'Éléphantine [2]. Les documents araméens que l'on a découverts récemment nous donnent des clartés singulières sur la vie des Juifs d'Égypte à cette époque déjà lointaine; ils mettent hors de doute l'authenticité, à tort suspectée par quelques érudits, des actes araméens dont le livre d'Esdras nous a conservé le texte; ils témoignent du respect des Perses pour la religion des peuples conquis.

— Poursuivant ses études sur la « réconciliation [3], » le P. Johannes Stufler, S. J., recherche si la persécution de Dèce a modifié la conduite de l'Église vis-à-vis des chrétiens qui, cédant à la crainte, avaient sacrifié aux idoles [4]. Contrairement à Funk, Batiffol, Harnack, etc., il pense que la réconciliation de ces pécheurs n'a pas été une innovation, un adoucissement de l'antique discipline. Il offre des textes, sur lesquels ces auteurs ont cru pouvoir baser leur opinion, une interprétation ingénieuse, et qui paraît s'accorder davantage avec l'ensemble des documents. Il nie de même [5] que Calixte ait modifié la discipline au sujet des péchés capitaux, comme Funk et Batiffol, notamment, l'ont admis par excès de confiance en Tertullien. En réalité, la controverse entre les Montanistes et Tertullien comme tel, d'une part, et les catholiques, de l'autre, portait sur la question de savoir si la volonté de Dieu était de pardonner, dès cette vie, les péchés griefs; auquel cas tous étaient d'accord pour reconnaître que l'Église ne pouvait refuser la réconciliation. Avant de passer au montanisme, Tertullien enseignait la rémission des péchés ici-bas. Quant à son assertion que Calixte n'aurait montré d'indulgence que pour la fornication, et aurait continué à refuser le pardon aux idolâtres et aux assassins, — ce qui paraît contraire à la pratique antérieure de l'Église romaine, — elle ne serait

[1] *Der antike Brief : Deutsche Rundschau*, octobre 1907. — [2] *Der Jâhûtempel : Ibid.*, janvier 1908. — [3] Cf. *Revue des questions hist.*, t. LXXXII, p. 608. — [4] *Die Behandlung der Gefallenen zur Zeit der decischen Verfolgung : Zeitschrift für kathol. Theologie*, 4e trim. 1907. — [5] *Zur Kontroverse über das Indulgenzedikt des Papstes Kallistus : Ibid.*, 1er trim. 1908.

Digitized by Google

qu'un mensonge, facilité par une lettre du pape aux évêques d'Afrique, leur indiquant la pratique de son église pour les péchés de fornication.

— L'examen des témoignages d'Eusèbe et de Lactance, corroborés par ceux d'auteurs païens comme les panégyriques des rhéteurs, amène M. A. Knöpfler à conclure à la parfaite historicité de la vision de la croix par Constantin [1].

Moyen age. — L'un des objets les plus précieux du *Sancta Sanctorum* est la fameuse image achéropite du Sauveur. Une libérale autorisation de S. S. Pie X a permis à Mgr Wilpert de mettre à découvert et d'examiner l'image primitive cachée aux yeux depuis tant de siècles. Les résultats de cette étude [2] sont que le Christ était assis et non debout, comme on l'a cru, et que nous avons affaire non à une importation byzantine, mais à l'œuvre d'un artiste romain de la fin du ve ou de la première moitié du vi^e^ siècle. Mgr Wilpert a pu préciser en même temps les trois restaurations auxquelles l'image a été soumise depuis le xe jusqu'au xiiie siècle.

— Nous ne pouvons que signaler, sans nous y attarder, deux autres notes de Mgr Wilpert [3] sur l'origine du nimbe carré et sur la fameuse coupe, dite de Constantin, du Musée britannique qu'il démontre être l'œuvre d'un faussaire, et une dissertation importante de Mgr A. de Waal sur le sarcophage de Junius Bassus, qu'il établit avoir été réellement fait pour ce personnage, et par suite offrir une réelle importance pour l'étude des monuments chrétiens de l'époque [4].

— Poursuivant son étude sur saint Romain de Drye [5], le P. B. Adlhoch fixe la mort de saint Romain aux environs de 550, la première translation vers 730 et la seconde vers 850.

— Il n'est pas possible de donner ici une analyse détaillée du long mémoire de M. Buchkremer sur le tombeau de Charlemagne [6]. Il suffira de dire que sa discussion, qu'accompagnent un plan et des figures, a pour principal objet d'établir que le sarcophage de Proserpine, qui contenait les restes de l'Empereur, et le monument commémoratif de ce souverain se trouvaient dans une niche au mur d'entrée de la chapelle de Saint-Mathias, actuellement la sacristie. M. Buchkremer a joint à son travail trois appendices, dont le premier est consacré au tombeau d'Otton III, et le dernier aux reproductions par Montfaucon des figures d'Aix, représentant Charlemagne; M. Buchkremer montre

[1] *Konstantins Kreuzesvision : Historisch-politische Blätter*, 1er janvier 1908. — [2] *Die Acheropita*, etc. : *Römische Quartalschrift*, 3e trim. 1907. — [3] *Beiträge zur christlichen Archäologie*, VI-VII : *Ibid.* — [4] *Zur Chronologie des Bassus-Sarkophags : Ibid.* — [5] *Zur Vita S. Romani Dryensis : Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und dem Cisterzienser-Orden*, 3e-4e trim. 1907. — [6] *Das Grab Karls des Grossen : Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXXIX, 1907.

Digitized by Google

qu'il s'est glissé une erreur dans le travail de Montfaucon, et qu'une de ses planches représente non Charlemagne, mais Philippe Ier, roi de France.

— Le capitulaire issu du synode de 817 nous est parvenu sous une double forme, l'une plus courte, l'autre plus allongée. Contrairement à Boretius, qui considérait celle-ci comme l'originale, le P. Bruno Albers expose les raisons que l'on a de croire le contraire : les suppressions ne s'expliqueraient guère ; tandis que les additions, empruntées pour la plupart à un capitulaire de 816, seraient assez intelligibles [1].

— Grégoire VII n'a pas été l'ambitieux dur et implacable que l'on se représente habituellement; M. Johann Massino s'efforce de montrer que les idées qui guidèrent la politique du pontife n'ont rien d'original, qu'il ne fit qu'appliquer l'idéal catholique exposé avant lui, et qu'il demeure un grand pape, obstinément fidèle à son devoir [2].

— Parmi ceux qui ont défendu les idées du pontife dans la question des investitures, se trouve le cardinal Deusdedit, dont l'action s'est exercée à la fois par sa collection de canons et par des édits de circonstance (*Contra invasores et simoniacos*, 1907); il s'est notamment efforcé de prouver que jamais le droit d'investiture laïque n'avait été reconnu par l'Église. M. Hirsch expose l'attitude du cardinal dans la question [3].

— Nous avons eu l'occasion de signaler [4] un article de M. Karl Hampe sur les stigmates de saint François d'Assise. Le P. Michael Bihl revient sur la question [5], et montre combien peu autorisé est le témoignage de Roger de Wendover, sur lequel s'appuyait M. Hampe pour déclarer que les stigmates n'ont paru que dans les derniers jours de la vie du saint.

— Le septième centenaire de sainte Élisabeth a ramené sur elle l'attention. M. Albert Huyskens regrette que ceux qui se sont occupés jusqu'ici de la sainte comtesse de Thuringe aient un peu négligé l'étude critique des sources de son histoire. C'est à ce travail qu'il consacre deux articles de l'*Historisches Jahrbuch* [6]. Il nous donne en appendice le rapport inédit rédigé vers le 1er janvier 1235 par les commissaires pontificaux, chargés de recueillir les témoignages sur la vie de la sainte, et quelques autres textes déjà publiés.

— En se fondant sur ces recherches, M. Huyskens esquisse la vie de

[1] *Die Reformsynode von 817 und das von ihr erlassene Kapitular : Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und dem Cisterzienser-Orden*, 3e-4e trim. 1907. — [2] *Gregor VII : Historisch-politische Blätter*, 16 février 1908. — [3] *Kard. Deusdedits Stellung zur Laieninvestitur : Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1er trim. 1908. — [4] T. LXXXVIII, p. 626. — [5] *Die Stigmata des hl. Franz von Assisi : Hist. Jahrbuch*, 3e trim. 1907. — [6] 3e et 4e trim. 1907 : *Zum 700. Geburtstage des hl. Elisabeth von Thüringen.*

Digitized by Google

la sainte [1]. Entre autres points qu'il établit, il montre que l'on ne saurait attribuer au franciscain Rodeger d'avoir troublé l'existence matrimoniale des deux époux; il montre aussi l'historicité du traitement infligé à Élisabeth après la mort de son mari.

— Un intéressant article de M. Adolf Schaube sur le commerce d'exportation de la laine en 1273 [2], nous apprend que les marchands anglais qui prenaient part à ce commerce étaient au nombre de 284, exportant ensemble 11,415 sacs de laine; l'état tendu des relations entre l'Angleterre et les Pays-Bas fait que ni Hollandais ni Belges ne figurent dans ce relevé; les Allemands sont au nombre de 49 avec 1,440 sacs; les Liégeois 23 avec 820 sacs; les Brabançons 104 avec 3,678 sacs; les Français 147 avec 5,280 sacs; Cambrai à lui seul, pour 6 marchands, donne le chiffre de 700 sacs, et de ces 6 marchands l'un figure pour 160 sacs, un autre pour 360; à ces exportateurs de la France du Nord, il faut ajouter les marchands de Cahors qui, au nombre de 13, exportent 1,570 sacs; au contraire, la Gascogne, alors sous la domination anglaise, ne fournit que 11 marchands avec un total de 300 sacs. L'Espagne est représentée par 6 marchands et 240 sacs; l'Italie par 44 marchands et 8,000 sacs.

— L'on ne sait pas grand'chose sur les catéchismes du moyen âge. L'un des plus considérables est l'*Alphabetum catholicorum*, rédigé vers la fin du XIIIe siècle par Arnauld de Villeneuve. M. Wilhelm Burger nous en fait connaître le texte, et y ajoute celui d'une *tabula fidei* du XVe siècle, beaucoup plus abrégée [3].

— Les Congrès de la paix à la Haye donnent une certaine actualité au projet d'arbitrage international esquissé au commencement du XIVe siècle par Pierre Dubois, dans son *De recuperatione terrae sanctae*. C'est ce que rappelle en quelques pages M. G. Schnürer [4].

— M. K. Heinrich Schäfer a recueilli quelques renseignements sur les chapelains d'honneur des papes au XIVe siècle, et y a joint la liste des Allemands qu'il a trouvés pourvus de cette distinction : 5 sous Clément VI; 19 sous Urbain V; 39 sous Grégoire XI et 8 sous Clément VII [5].

— Sur des relations d'un genre bien différent de la cour de Rome avec l'Allemagne, et sur les mœurs ecclésiastiques vers le milieu du XIVe siècle, nous trouvons des renseignements curieux dans les actes

[1] *Elisabeth, die heilige Landgräfin von Thüringen : Historisch-politische Blätter*, 16 nov. et 1er déc. 1907. — [2] *Die Wollausfuhr Englands vom J. 1273 : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1er trim. 1908. — [3] *Römische Beiträge zur Geschichte der Katechese im Mittelalter : Römische Quartalschrift*, 4e trim. 1907. — [4] *Das Projekt eines internationalen Schiedsgerichts aus den J. 1307-1308 : Hist.-polit. Blätter*, 1er janv. 1908. — [5] *Päpstliche Ehrenkapläne aus deutschen Diözesen im XIV. Jarh : Römische Quartalschrift*, 2e-3e trim, 1907.

Digitized by Google

d'un procès engagé à la curie en 1358, et que Mgr Kirsch nous fait connaître par des analyses ou des extraits [1]; il s'agit d'un collecteur de la Chambre apostolique auquel Innocent VI avait conféré un canonicat de l'église de Würzbourg, et dont les fondés de pouvoir furent massacrés par les serviteurs du chapitre et de l'évêque. On peut voir là une preuve de l'exaspération causée dans certains endroits par la collation de bénéfices ecclésiastiques à des étrangers.

— Tout en reconnaissant que Conrad de Gelnhausen a été l'un des premiers promoteurs de la théorie conciliaire au début du grand schisme, le P. Franz Pl. Bliemetzreder conteste [2] qu'il ait inventé la doctrine de la supériorité du concile sur le pape; lui-même, Conrad, proclame qu'il ne veut pas faire de révolution; le moyen qu'il propose, et qui a fini par triompher, n'est qu'un moyen exceptionnel, justifié par la situation exceptionnelle de l'Église.

— Nuremberg a tenu au xve siècle, dans le commerce mondial, une place considérable. Par Genève, Lyon et la France méridionale, ses marchands pénétraient jusqu'au nord de l'Espagne; par la Thuringe et la Saxe, ils gagnaient la Pologne et la Prusse; l'Autriche-Hongrie au sud-est, l'Italie au sud, les Pays-Bas au nord-ouest, recevaient encore la visite des commerçants nurembergeois. M. Johannes Müller nous fait connaître [3] les routes qu'ils suivaient et qui franchissaient hardiment les hautes passes des Pyrénées et des Alpes [4].

— Les dangers et les difficultés du commerce extérieur amenaient naturellement entre nationaux commerçant à l'étranger des associations plus ou moins temporaires, plus ou moins stables. Les commerçants anglais n'ont pas échappé à cette règle générale; et c'est à la compagnie des merchant adventurers que M. S. Van Brakel consacre une étude qui nous permet de nous faire une idée de la façon dont naissaient les organisations de ce genre [5] Ce n'est que vers la fin du xve siècle que les négociants anglais dans les Pays-Bas tirèrent d'une confrérie l'organisation d'une sorte de gilde commerciale, qui sut se réserver le monopole du commerce des toiles, et qui ne perdit son privilège qu'à la fin du xviie siècle.

— Sur le Saint Sang de Münster dans les Grisons, le P. Albuin Tha-

[1] *Ein Prozess gegen Bischof und Domkapitel von Würzburg an der päpstlichen Kurie im 14. Jahrh : Ibid.* — [2] *Die wahre historische Bedeutung Conrads von Gelnhausen : Studien und Mittheilungen*, etc., 3e-4e trim. 1907. — [3] *Der Umfang und die Hauptrouten des Nürnberger Handelsgebietes im Mittelalter : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1er trim. 1908. — [4] M. Müller a donné dans le même recueil, 1er, 2e et 3e trim. 1908, deux articles sur le trafic et le transit nurembergeois au xve siècle : *Geleitswesen und Güterverkehr zwischen Nürnberg und Frankfurt a. M. im 15. Jahrh* — [5] *Die Entwicklung und Organisation der Merchant Adventurers :* même recueil, 3e trim. 1907.

Digitized by Google

ler nous donne un récit rédigé à la fin du xve siècle par Hans Rabustan ; il y ajoute des notes et l'histoire de la relique jusqu'en 1799, date à laquelle elle disparaît [1].

— Mgr P. M. Baumgarten a recueilli sur les recluses de Saint-Pierre de Rome, — à la fin surtout du xve et au début du xvie siècle, — quelques renseignements précis [2] qui jettent un peu de lumière sur une institution jusqu'ici fort mal connue.

— M. Eduard Teichmann retrace l'histoire des forestiers de Linzenshäuschen du xve siècle à nos jours [3].

Réforme. — M. Stefan Ehses achève la publication des documents relatifs à la mission du cardinal Campegio à la diète d'Augsbourg de 1530 [4]. C'est surtout la correspondance de Salviati avec le cardinal qui fait les frais de cette importante publication. On y trouvera notamment une longue et intéressante réponse du cardinal aux *Gravamina* des princes allemands.

— Il est constant qu'à l'époque où les procès de sorcellerie sévissaient en Europe avec le plus de fureur, le nombre des sorcières condamnées au supplice du feu a été dans Rome même presque nul. M. N. Paulus [5] fait excellemment ressortir que la cause en est que dans la ville éternelle les procès de sorcellerie étaient du ressort de l'Inquisition ; et que, tandis que la pratique des tribunaux, en Allemagne, par exemple, était de condamner au feu les sorcières même non relapses, même repentantes et d'envelopper dans les procès de sorcellerie tous ceux que les accusés désignaient comme complices, l'Inquisition traitait les sorciers comme de simples hérétiques, acceptait leurs preuves de repentir et n'admettait point sans contrôle les accusations lancées par eux contre des tiers.

— On ne lira pas sans intérêt les renseignements recueillis par M. W. R. Scott sur une compagnie minière, fondée à la fin du xvie siècle (1561) en Angleterre [6]. Il est curieux de noter que 10 sur 24 des actions qui constituèrent le capital de la compagnie furent écoulées en Allemagne. Il est vrai que déjà auparavant on trouve les Allemands intéressés aux opérations des mines en Angleterre.

— Le P. Ath. Zimmermann qualifie sévèrement la politique de Guil-

[1] *Notizen über das hl. Blut in der Stiftskirche zu Münster : Studien und Mittheilungen*, 3e-4e trim. 1907. — [2] *Inklusen bei St. Peter in Rom : Hist.-polit. Blätter*, 1er janvier 1908. — [3] *Die Förster auf Linzenshäuschen : Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX, 1907. — [4] *Kardinal Lorenzo Campegio auf dem Reichstage von Augsburg 1530 : Römische Quartalschrift*, 2^e-3^e trim. 1907. — [5] *Rom und die Blütezeit der Hexenprozesse : Hist.-polit. Blätter*, janv. 1908. — [6] *The Constitution and finance of an English copper mining company in the XVI and XVII centuries : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 4e trim. 1907.

Digitized by Google

laume le Taciturne [1], qui n'a profité aux Pays-Bas ni sous le rapport religieux, ni sous le rapport politique, et dont le résultat le plus clair a été de couper en deux faibles États des provinces qui, sous Charles V, formaient un État compact.

Dix-septième et dix-huitième siècles. — Ce qui touche à Kepler attire trop l'attention pour que nous ne signalions pas ici la correspondance échangée, à la fin de 1604 et au début de 1605, entre l'illustre astronome et le duc de Neuburg, Wolfgang Wilhelm. Les quatre lettres publiées par M. Georg M. Jochner [2] traitent d'ailleurs surtout de matières astronomiques.

— Confesseur de Ferdinand II depuis 1624 jusqu'à la mort de ce prince, le P. Lamormaini (1570-1648) a vu, naturellement, son nom mêlé à la plupart des affaires de l'époque; et les historiens de la guerre de Trente ans proclament son influence sur son royal pénitent. Le P. Rudolf Stiegele, à l'aide de documents en partie inédits, nous retrace la carrière de ce personnage, et nous permet d'apprécier son attitude : 1° dans le conflit avec l'Université de Vienne; 2° dans l'affaire de la succession de Mantoue; 3° dans celle de l'édit de restitution [3].

— Le P. Bernard Duhr nous donne quelques détails intéressants sur un autre Jésuite, le P. Andreas Brunner, qui fut historiographe de Bavière au xviie siècle, et sur son œuvre historique, dont on s'accorde à reconnaître la valeur critique, en dépit de l'affectation et de la surcharge du style [4].

— Un nouveau fragment du journal de l'abbesse de Frauenchiemsee, publié par la Mère Gertrude, nous conduit de 1629 à 1632 [5].

— Comme ce fut le cas pour bien des villes de l'Allemagne, la guerre de Trente ans porta un coup mortel à l'essor économique et financier de Nuremberg : la vieille cité, qui avait vu le chiffre de sa population doubler en un siècle et demi (20,000 âmes en 1449, 40,000 en 1622), retomba, dès 1632, au chiffre de 25,000 âmes. M. G. Schrötter nous retrace l'histoire de cette lamentable décadence [6], qui s'explique par le fait même qu'exposée perpétuellement aux horreurs de la guerre, victime sans discontinuer des passages de troupes, des pillages et des contributions de guerre, en même temps qu'elle se vit arracher les richesses qu'elle avait accumulées, elle en vit tarir la source, qui rési-

[1] *Wilhelm Fürst von Oranien : Historisch-politische Blätter*, 16 déc. 1907. — [2] *Briefwechsel zwischen Wolfgang Wilhelm von Neuburg und Johannes Kepler : ibid.*, 1er janvier 1908. — [3] *Beiträge zu einer Biographie des Jesuiten Wilhelm Lamormaini : Historisches Jahrbuch*, 3e et 4e trim. 1907. — [4] *Der bayerische Historiograph Andreas Brunner : Historisch-politische Blätter*, 1er janvier 1908. [5] *Aus dem Tagebuche der Aebtissin Magdalena Heidenbucher : Studien und Mittheilungen*, etc., 3e-4e trim. 1907. — [6] *Historisch-politische Blätter*, 1er sept. 1907 : *Nürnbergs wirtschaftlicher und finanzieller Niedergang*.

Digitized by Google

dait dans son commerce et son industrie. Les dettes croissantes de la municipalité amenèrent une telle augmentation des impôts, que l'on pouvait dire, sans trop d'exagération, qu'un bourgeois de Nuremberg devait travailler quatre jours de la semaine pour le conseil ; un marchand pouvait se plaindre, en 1729, que dans les mauvaises années, sur les 4,166 florins qui formaient ses revenus annuels, 3,446 étaient absorbés par les charges publiques. Ce n'est qu'après que les traités de 1806 eurent fait tomber Nuremberg au pouvoir de la Bavière, que la vieille cité reprit peu à peu son essor. Dès 1833, sa population avait de nouveau atteint le chiffre de 40,000 âmes ; elle était en 1900, sans compter les faubourgs, de plus de 211,000 ; en trente ans, de 1870 à 1900, sa richesse a monté de sept millions environ de marks à plus de cent treize millions.

— La petite chronique du monastère de Prüm, que publie le P. Hyginus Franz [1], a été rédigée vers la fin du XVIIIe siècle, et ne peut guère avoir quelque intérêt pour l'histoire du couvent, que pour la période dans laquelle les administrateurs ont pris la place des abbés, c'est-à-dire pour le XVIIe et le XVIIIe siècle.

— Le P. Ath. Zimmermann se range du côté des historiens qui justifient Charles II d'Angleterre des reproches qui lui ont été trop souvent adressés [2]. C'est la parcimonie ridicule et parfois odieuse d'un Parlement désireux de le tenir en tutelle qui a entravé son action, dans la guerre par exemple contre les Hollandais, qui l'a obligé de contracter des dettes lourdes à payer pour subvenir aux dépenses qu'exigeait l'intérêt du pays, et qui l'a conduit à accepter une pension de la France. L'auteur estime que Charles II a eu le sens très net de la véritable politique nationale, en poursuivant l'établissement de l'hégémonie maritime de l'Angleterre.

— Le même écrivain diminue les mérites du Grand Électeur, et lui reproche d'avoir, par son alliance servile avec la Suède, contribué au démembrement de l'Empire, sans grand profit pour la maison de Brandebourg [3].

— Quel a été le prototype de ce John Bull, devenu si fameux comme type de l'Anglais ? On sait que c'est dans une satire, longtemps attribuée à Jonathan Swift et qui est en réalité d'Arbuthnot, que parut en 1712 ce personnage si vite devenu populaire. Une curieuse étude de M. Wolfgang Michael [4] nous parait mettre hors de doute que c'est Bolingbroke dans lequel Arbuthnot a personnifié l'Angleterre ; à l'époque

[1] *Die letzte Chronik der Benediktiner-Abtei Prüm : Studien und Mittheilungen*, etc., 3e-4e trim. 1907 — [2] *Karl II und die Uebergriffe seiner Parlamente auf politischem Gebiete : Historisch-politische Blätter*, 16 oct. 1907. — [3] *Der grosse Kurfürst und die Zerrüttung des Reiches : ibid.*, 1er février 1908. — [4] *Das Urbild John Bulls : Historische Zeitschrift*, t. C, fasc. 2

Digitized by Google

où a paru la première partie de ce pamphlet, destiné à détacher les Anglais de la continuation de la guerre, le nom patronymique du secrétaire d'État était Saint-John, et l'on attendait la fin de la session pour l'élever officiellement au rang de vicomte Bolingbroke; d'autre part, ce dernier nom s'écrivait alors indifféremment de cette façon, ou Bullinbrook ou Bullinbroke. Saint-John Bullinbroke est devenu aisément John Bull.

— La *Révolution française* avait cru pouvoir publier, dans son numéro de mars 1907, un article sur *Le droit de cuissage en 1744*, dans lequel M. Labroue citait un acte prétendu de réception d'aveu, où le fameux droit était spécifié en toutes lettres. M. Adalbert Wahl, à qui l'on doit déjà d'excellentes études sur le XVIIIe siècle français, démontre surabondamment que la pièce est manifestement fausse [1].

— Bien que portant la date du 31 mai 1746, il semble bien que le *Privilegium generale de non appellando illimitatum* pour la Prusse ne soit, en réalité, que de l'année 1750. M. Karl Perels produit [2] quelques arguments à l'appui de cette opinion : jugements postérieurs à 1746, où l'appel au tribunal d'empire est reconnu ; impression du privilège seulement en 1750 ; la date du 31 mai 1746 est celle de la promesse par l'empereur François d'accorder ce privilège.

— La suppression des Jésuites par Clément XIV ne fut pas accueillie partout de façon favorable : Aix-la-Chapelle fut une des cités qui se trouvèrent atteintes par cette mesure ; on pourra voir, dans l'intéressante étude que consacre au sujet M. Alfons Fritz [3], non seulement les compétitions auxquelles donna lieu leur succession, mais aussi les efforts qui furent tentés pour leur rendre un ministère actif, efforts qui se heurtèrent d'ailleurs à la volonté contraire de l'évêque de Liège.

— Pendant son séjour à Aix-la-Chapelle de 1771 à 1780, le baron F. von der Trenck rédigea un journal, *l'Ami des hommes* (*Der Menschenfreund*), qui exerça une certaine influence, mais provoqua aussi une violente opposition par son philosophisme ardent, son anticléricalisme et sa passion pour Joseph II. M. Justus Hashagen a pensé qu'il était intéressant de nous donner quelques renseignements sur cette feuille [4].

ÉPOQUE CONTEMPORAINE. — M. Hans F. Helmolt reproduit un article publié le 9 août 1832 par l'*Allgemeine preussische Staatszeitung*, et que Varnhagen attribue formellement à la plume de Ranke. Destiné à dé-

[1] *Droit de cuissage im J. 1744 ? : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 4e trim. 1908. — [2] *Die Datirung des preussischen Privilegium*, etc. : *Sitzungsberichte der k. preussischen Akademie der Wissenschaften*, nos 48-50 de 1907. — [3] *Die Auflösung des Aachener Jesuitenkollegs und ihre Folgen, insbesondere der Streit um das Jesuitenvermögen bis zum Jahre 1823 : Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX, 1907. — [4] *Der « Menschenfreund » der Freiherrn Friedrich von der Trenck : ibid.*

Digitized by Google

fendre les décisions de la Diète contre les attaques de la presse française, l'article avait aussi pour objet de justifier ces décisions devant l'opinion allemande [1].

— C'est à peu près de la même époque que datent quatre lettres du prince royal de Prusse Guillaume (le futur Guillaume Ier) au major Wilhelm von Willisen, que M. Paul Ritter nous fait connaître [2] (23 mars 1827, 15 novembre 1831, 25 mai 1832 et 9 juillet 1833) Elles sont intéressantes, parce qu'elles marquent nettement l'opposition du prince aux idées révolutionnaires et libérales, vers lesquelles il reproche à Willisen d'avoir quelque inclination. M. Ritter a joint à ces lettres des extraits de mémoires rédigés à l'époque par Willisen, soit en manuscrit, soit pour l'*Allgemeine preussische Staatszeitung*.

— Sur un autre personnage qui fut fort lié avec le prince Guillaume, le comte d'Alvensleben Erxleben (1794-1858), M. Hermann von Petersdorff nous apporte, dans l'*Historische Zeitschrift* [3], quelques renseignements intéressants. La confiance qu'avait en lui le gouvernement royal se manifesta en 1834, par la mission qui lui fut confiée de représenter la Prusse à la conférence de Vienne, quand le ministre Ancillon se vit empêché d'y assister. En 1835, il fut appelé à diriger les finances, et, en 1836, devint ministre titulaire de ce département, qu'il administra jusqu'en 1844. Mais, même dans sa retraite, Alvensleben continua d'exercer sur le roi une influence assez considérable, bien que Frédéric-Guillaume IV n'eût pas pour lui autant d'affection et de confiance que son prédécesseur. Après 1848, Alvensleben joua quelque rôle dans le Parlement, et ses conseils modifièrent parfois l'attitude du souverain, qu'il refusa d'ailleurs de servir comme ministre, trop indépendant pour consentir à n'être qu'un instrument docile.

— M. Georg Kaufmann a eu entre les mains des lettres de Ronge que lui a confiées la veuve du réformateur ; il en tire occasion pour protester contre le jugement sévère de Treitschke [4], et il nous apporte quelques documents intéressants sur la formation de la pensée du prêtre apostat ; ils ne nous semblent que de nature à mieux souligner sa médiocrité.

— Les pages dans lesquelles le P. Albert Maria Weiss, O. Pr., raconte ses souvenirs de l'époque qui a précédé et suivi le concile du Vatican [5], sont vraiment intéressantes pour l'histoire de la pensée allemande à cette époque, et des troubles et des luttes suscités par la définition du

[1] *Ein verschollener politischer Aufsatz Leopold Rankes : Historische Zeitschrift*, t. XCIX, 3e fasc. — [2] *Vier Briefe des Prinzen Wilhelm von Preussen (Kaiser Wilhelm I.) : Deutsche Rundschau*, février 1908. — [3] T. C, fasc. 2: *Graf Albrecht von Alvensleben-Erxleben*. — [4] *Treitschkes Urteil über Johannes Ronge : Historische Zeitschrift*, t. XCIX, fasc. 3. — [5] *Ein Kapitel Erinnerungen aus der grossen Zeit : Hist.-polit. Blätter*, 1er janvier 1908

Digitized by Google

dogme de l'infaillibilité pontificale. Il montre bien, notamment, l'impression profonde faite sur des hommes comme Reithmayr par des arguments d'une simple portée politique ; il fait bien ressortir aussi les défauts et l'insuffisance de l'enseignement théologique de l'époque, et le grand rôle joué par les *Historisch-politische Blätter*.

E.-G. LEDOS.

III. — PÉRIODIQUES BELGES

ANTIQUITÉ ET ORIGINES CHRÉTIENNES. — Dans son *Étude sur la tradition manuscrite des œuvres philosophiques d'Apulée*[1], M. P. Thomas examine soigneusement et en détail la valeur et les principaux caractéristiques du codex *Bruxellensis* 10054-10056, qui a été négligé par Goldbacher (édition de Vienne, 1876), bien qu'il soit le meilleur de tous les manuscrits qui contiennent les œuvres philosophiques d'Apulée.

— Contrairement à l'opinion défendue par M. Brunner, M. R. Ledoux est d'avis que *Le tunginus et le centenaire dans la loi salique*[2] sont un seul et même juge : le juge du tribunal de centène.

— M. Fr. Cumont commente brièvement seize *Inscriptions latines des armées de l'Euphrate*[3] qu'il a trouvées dans l'Arménie Mineure et le nord de la Syrie, ainsi qu'*une inscription manichéenne de Salone*[4] qu'il incline à placer au IVe siècle.

— Saint Cyrille d'Alexandrie a-t-il enseigné le « matérialisme eucharistique » ou, comme d'aucuns l'ont prétendu, le « spiritualisme eucharistique ? » L'article du R. P. Mahé, S. J., *L'Eucharistie d'après saint Cyrille d'Alexandrie*[5], prouve péremptoirement que le docteur alexandrin admettait la présence réelle du corps historique de Notre-Seigneur. Non seulement il enseigne cette vérité en termes explicites, mais elle découle encore, comme conclusion, de sa doctrine sur les fruits de la sainte communion qui produit une vie nouvelle, une union intime avec le Christ, qui est plus profonde que l'union morale par la charité, et que le saint docteur appelle une participation physique du Christ.

— La *Regula Consensoria*[6], règle monastique promulguée par l'ensemble des moines d'une communauté, contient, d'après dom de Bruyne, deux rédactions différentes et serait la règle d'une communauté de moines priscillianistes du Ve siècle.

[1] *Bull. de la classe des lettres de l'Académie de Belgique*, 1907, p. 103-147. — [2] *Rev. de l'instruct. publ. en Belg.*, 1907, p. 146-161. — [3] *Bull. de la classe des lettres de l'Acad. roy. de Belgique*, 1907, p. 551-578. — [4] *Rev. d'hist. ecclés.*, 1908, p. 19-20. — [5] *Rev. d'hist. ecclés.*, 1907, p. 677-696. — [6] *Rev. Bénéd.*, 1908, p. 82-88.

Digitized by Google

MOYEN AGE. — Dom Morin signale à l'attention des érudits *Le commentaire inédit sur les LXX premiers psaumes du ms. 18 d'Einsiedeln*[1]. Le texte commenté est celui du psautier romain. L'auteur, qui se nomme Adelpertus, écrivait, semble-t-il, au VIIIe siècle. Serait-ce peut-être le B. Ambroise Autpertus, abbé de Saint-Vincent au Vulturne ?

— Dans le domaine de l'hagiographie, signalons un article sur *La légende de saint Béat, apôtre de Suisse*[2]. L'examen de la légende tant écrite qu'orale et l'histoire du culte de saint Béat « nous conseillent, dit le R. P. Moretus, d'attendre de meilleures preuves avant d'admettre l'existence d'un saint Béat apôtre de Suisse. » Il y a eu, semble-t-il, confusion avec un ermite français du même nom. Une remarquable étude historico-anatomique du docteur L. Vervaeck établit parfaitement l'authenticité des *Reliques de saint Albert de Louvain, évêque de Liège*[3] (1192), conservées au Carmel de Bruxelles. Nous-même avons prouvé l'authenticité de l'acte d'élévation (1084) des *Reliques de sainte Godelive de Ghistelles*[4].

— Au dernier congrès de Gand le R. P. Van den Gheyn et M. H. Pirenne ont annoncé une nouvelle qui réjouit tous ceux qui s'occupent des sources de notre histoire médiévale. Le premier met sous presse un *Album belge de paléographie*[5], reproduisant des spécimens d'écritures anciennes de manuscrits exécutées par nos ancêtres du VIIe au XVIe siècle. Le second publiera un *Album de diplomatique des provinces belges*[6], recueil de fac-similés d'actes privés, permettant d'établir la filiation des écritures monastiques et les caractères diplomatiques des chartes anciennes. Dans ses *Études de diplomatique médiévale*[7] (87 pages), M. H. Nelis nous offre un examen critique très soigné de chartes et bulles apocryphes de l'abbaye de Saint-Ghislain (965-1145).

— *A propos de la lettre de l'empereur Alexis Comnène à Robert le Frison, comte de Flandre*[8], pressant celui-ci de venir au secours de Constantinople, M. Pirenne prouve clairement que le pèlerinage de Robert en Terre Sainte doit être fixé de 1087 à 1090. Robert aurait promis des secours, et la lettre par laquelle Alexis rappelait au comte de Flandre sa promesse (1090) aurait existé réellement, et aurait servi de base au remaniement latin que nous possédons et dont le but était de provoquer un mouvement général en faveur de la croisade. En tout cas, un contingent de cinq cents chevaliers flamands arriva à Constantinople au commencement de 1091 : une sorte de croisade avant la lettre.

[1] *Rev. Bénéd.*, 1908, p. 88-94. — [2] *Analecta Bollandiana*, 1907, p. 393-422. — [3] *Ibid.*, 1907, p. 422-453. — [4] *Annal. de l'Émulat. de Bruges*, 1908, p. 69-91. — [5] *Annales du XXe congrès de la Fédération archéol. et histor. de Belg.*, II, p. 23-31. — [6] *Ibid.*, II, p. 32-36. — [7] *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belgique*, 1907. — [8] *Rev. de l'instruction publique en Belgique*, 1907, p. 217-227.

Digitized by Google

— Une série de publications de textes et de travaux divers continuent à jeter la lumière sur nos institutions monastiques et ecclésiastiques. Signalons le *Cartulaire de l'abbaye d'Elseghem*, analysé par M. E. Coppieters Stochove [1]; des notes illustrées sur l'ancienne *Église* abbatiale *de Ninove et son mobilier* [2]; l'*Obituaire de l'abbaye d'Argenton de l'ordre de Citeaux* [3], celui de l'*abbaye de Moulins* [4] et celui *du chapitre de Saint-Pierre au château de Namur* [5], publiés et annotés par le chanoine V. Barbier; l'intéressant *Polyptyque de l'abbaye de Villers* [6], de 1272, par les RR. PP. E. de Moreau et J.-B. Goetstouwers, S. J.; une série de documents et de notes sur l'*Ordre des Guillelmites dans les Pays-Bas* [7], par M. Juten, et spécialement à Bruges par le même [8] et par M. Ghys [9]; le *Nécrologe des Jésuites de la province Gallo-Belge* par A. Poncelet, S. J. [10]; *Les plus anciens documents conservés au Béguinage de Bruges*, par MM. H. Hoornaert et C. Callewaert [11]; ainsi que des documents concernant les béguinages de *Diest* [12], de *Saint-Christophe à Liège* [13]; *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne et Tournai, sous les pontificats de Martin V, d'Eugène IV*, d'après les documents du Vatican, par M. H. Dubrulle [14]; le *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège* [15], par M. E. de Marneffe; une étude sur *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges* [16], par nous. Notons encore la publication de trois pouillés concernant l'ancien diocèse de Liège : *Fragment d'un pouillé des collégiales* (XIIIe siècle) [17], un *Pouillé* général *des églises du diocèse* (XVIIIe siècle) [18] et un *Pouillé spécial de l'archidiaconé de Campine* [19]. Deux autres documents inédits importants pour l'histoire ecclésiastique de Belgique viennent d'être publiés par M. l'abbé A. Van Hove : *Les statuts de l'Université de Louvain antérieurs à l'année 1459* [20] et *Les statuts synodaux liégeois de 1585* [21].

Renaissance et Réforme. — L'humanisme ne fut pas, en Belgique, une plante importée d'Italie; elle a germé naturellement dans notre sol, et nos compatriotes ont contribué, dans une large mesure, au grand mouvement de cette époque. M. A. Roersch le montre bien dans

[1] *Annal. de la Soc. d'hist. et d'archéol de Gand*, 1907, p. 110-212. — [2] *Ibid.*, p. 213-258. — [3] *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belg.*, 1906, p. 196 et 345. — [4] *Ibid.*, 1907, p. 498-507. — [5] *Ibid.*, 1905, p. 167-251. — [6] *Ibid.*, années 1906 et 1907. — [7] *Ibid.*, 1906, p. 44 ss., et 1907, p. 215. — [8] *Annales de l'Émulation de Bruges*, 1907, p. 63-73. — [9] *Ibid.*, 1907, p. 402-408. — [10] *Analectes pour servir....*, 1907, p. 275-313. — [11] *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LIV, p. 253-300. — [12] *Analectes pour servir.. .*, 1905, p. 351-359. — [13] *Ibid.*, 1906, p. 269-276. — [14] *Ibid.*, 1905-1907. — [15] *Ibid.*, 1905, p. 109-166. — [16] *Annales de l'Émulat. de Bruges*, 1906, p. 325-408. — [17] *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, 1907, p. 192-199. — [18] *Ibid.*, 1907, p. 1-71. — [19] *Analectes pour servir....*, 1906. — [20] Extrait du *Bull. de la Comm. roy. d'histoire*, 1908. — [21] Extrait des *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, 1907.

Digitized by Google

Les humanistes belges de la Renaissance[1], une attrayante étude d'ensemble sur l'humanisme belge et ses principaux représentants. Parmi les précurseurs, nous trouvons *Raoul de Rivo, doyen de Notre-Dame à Tongres*[2], sur lequel dom Berlière publie quelques documents pontificaux. Signalons encore François de Maulde ou Modius (1556-1595), savant de valeur et voyageur intrépide, dont M. Roersch retrace de la façon la plus charmante la vie errante et infortunée, dans *Les aventures d'un gentilhomme flamand*[3], tandis qu'en Allemagne M. P. Lehmann[4] fait connaître ses importants travaux sur les manuscrits du moyen âge.

— L'exposition de la *Toison d'Or*, organisée à Bruges en 1907 par M. le baron H. Kervyn de Lettenhove, a eu partout un retentissement considérable. Toutes les revues qui s'occupent de l'art ou de son histoire lui ont consacré des articles plus ou moins importants. Contentons-nous de signaler en Belgique ceux de MM. A. Goffin[5], H. Rommel[6], A. Sanders van Loo[7], et surtout les judicieuses observations critiques de M. H. Hymans[8].

— On connaît les difficultés que rencontra le légat pontifical Onufrius au pays de Liège (1468), et le mauvais accueil qu'il reçut de Paul II. Ange de Viterbe composa un long poème : *De excidio civitatis Leodiensis*, pour justifier la conduite d'Onufrius. Le poème fut publié par le théologien Matthieu Herbenus. *Deux écrits* de celui-ci se rapportant aux mêmes faits, un *Carmen consolatorium* et une épître *sur la destruction de Liège par Charles le Téméraire*[9], sont publiés par M E. Bacha.

— En montant sur le trône pontifical sous le nom de Paul IV (1555-1559), Jean-Pierre Carafa, cardinal de haute culture intellectuelle et ardent partisan de la réforme de l'Église, semblait devoir faire briller les arts d'un éclat nouveau et provoquer au plus tôt la réunion du concile de Trente suspendu depuis 1552. En réalité, il ne fit ni l'un ni l'autre. Dom R. Ancel nous fait connaître en détail les travaux d'assez petite importance entrepris au *Vatican sous Paul IV*[10], travaux d'aménagement et d'entretien (signalons un nouveau sépulcre pour la cérémonie du jeudi saint), érection du casino dans les jardins et projet de changement de la salle Constantin : autant d'entreprises pour lesquelles le pape ne s'adresse à aucun des grands artistes du jour. Quant au *Concile*[11], Paul IV n'en était pas un partisan convaincu : il en

[1] *Revue générale*, 1906, p. 36-62. — [2] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 269-280. — [3] *Revue générale*, 1907, p. 686-695, 813-822. — [4] *Franciscus Modius als Handschriftenforscher*, Munich, 1908 — [5] *Rev. génér.*, 1907, p. 556-564. — [6] *Ann. de l'Émulation de Bruges*, 1907, p. 318-332 — [7] *Dietsche Warande*, 1907, II, p. 516-537. — [8] *L'art flamand et hollandais*, 1907, p. 73-96. — [9] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 385-390. — [10] *Rev. bénéd.*, 1908, p. 48-70. — [11] *Paul IV et le Concile*, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1907, p. 716-741.

Digitized by Google

redoutait les inconvénients et surtout il estimait qu'il importait beaucoup moins de décréter de nouvelles lois que d'appliquer les anciennes, et d'attaquer directement les abus. Aussi s'est-il appliqué, avec un zèle parfois impétueux, à introduire pratiquement la réforme. Il « prépara ainsi efficacement, dit le R. P. R. Ancel, le succès et la conclusion » du concile de Trente.

— Depuis que M. le chanoine Cauchie a fait ressortir toute l'importance des archives du Vatican et de certaines autres capitales pour notre histoire nationale, un dépouillement plus systématique a été organisé. Nous avons eu souvent l'occasion de signaler les travaux de M Cauchie et de ses élèves sur les documents des nonciatures, ainsi que les publications de notre florissant Institut de Rome, surtout celles de son premier directeur, dom Berlière. MM. A. Cauchie et L. Van der Essen nous font connaître maintenant *Les archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas*[1]. Le premier en a extrait *Les inventaires des archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archives et de joyaux*[2], ainsi qu'une *Lettre de Daniel di Bomalès à Francesco di Marchi concernant les troubles des Pays-Bas*[3], et exprimant les regrets et les craintes qu'inspire l'annonce du départ de la gouvernante Marguerite de Parme (1567). De son côté, M. H. Lonchay s'attache à faire connaître, dans une série d'articles, *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVIIe siècle*[4], et leur importance pour *Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle*[5].

— *L'Inventaire des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (XVIIe siècle)*[6], dressé et publié par dom Julian Paz, avec une introduction par M. H. Lonchay, contient, par ordre alphabétique, les noms de toutes les familles belges qui sollicitèrent de la cour de Madrid des faveurs, spécialement des concessions ou réhabilitations de noblesse. Il ouvre une source nouvelle à la biographie et à l'histoire héraldique et nobiliaire de nos provinces.

— Un important document démographique, *Le dénombrement des habitants de la principauté de Chimay en 1616*[7], publié par M. Em. Dony, permet de constater que la population d'alors était à peu près un tiers de ce qu'elle est aujourd'hui.

— Le *Mémoire du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-*

[1] *Ann. du XXe congrès de la Fédér. archéol. et hist. de Belgique*, II, p. 486-507. — [2] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 61-135. — [3] *Analectes pour servir....*, 1907, p. 222-226. — [4] *Rev. de l'instruct. publ. en Belg.*, 1907, p. 100-104; *Bull. de la Comm. roy d'histoire*, 1907, p. XIII-LV. — [5] *Annales du XXe congrès de la Fédér. archéol. et histor. de Belg.*, 1907, II, p. 87-93. — [6] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 281-384. — [7] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 182-267.

Digitized by Google

Quint au duché de Bourgogne[1], publié par M. Ch. Bornate, défend énergiquement les droits de l'empereur contre François Ier. Il fut rédigé durant les négociations du traité de Madrid (1625).

— *Avant Jenner*[2], qui introduisit la vaccination, un individu sur quatre aurait été marqué de la petite vérole, si nous pouvions en croire les trop rares documents de la seconde moitié du XVIIIe siècle, étudiés par M. J. Cuvelier.

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — Les *Lettres inédites relatives à la révolte des provinces belges en 1789-1790*[3], extraites de la correspondance du comte F. de Bray, attaché à la légation de France près la Diète de Ratisbonne, et publiées par le lieutenant-colonel de Bray, nous donnent l'opinion des cercles dirigeants en Allemagne sur les faits et conséquences possibles des révolutions brabançonne et liégeoise.

— *Trois dates de l'histoire du grand-duché de Luxembourg : 1839, 1851, 1867*[4]. En 1839, le Luxembourg est définitivement séparé de la Belgique : mais, de part et d'autre, on a gardé le secret espoir d'une nouvelle union, qui fit l'objet de quelques conversations diplomatiques en 1851, ainsi que de nombreux articles politiques et de négociations entamées à l'occasion de la conférence de Londres de 1867. Celle-ci trompa les vœux de la plupart des Belges et des Luxembourgeois, en décrétant, le 11 mai 1867, la neutralité et l'autonomie du Luxembourg, et le démantèlement de sa forteresse. M. E. Discailles donne à ce sujet des détails intéressants et des documents inédits.

— A lire quelques bonnes pages de Robert Havard de la Montagne, sur *L'Académie française sous la troisième République*[5], qu'il salue « comme l'asile de la pensée tolérante, courtoise et calme. »

Bruges. C. CALLEWAERT.

[1] *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 1907, p. 391-533. — [2] *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1907. — [3] *Revue génér.*, 1907 et 1908. — [4] *Bull. de la classe des lettres de l'Acad. roy. de Belg.*, 1907, p. 298-337. — [5] *Rev. génér.*, 1907-1908.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France, par H Stein. Paris, Picard, 1907, in-8 de xv-627 p.

Nous avions quelques essais de bibliographie des cartulaires : le catalogue des cartulaires des archives départementales (1847); liste des cartulaires publiés par M. L. Delisle, à la suite de son catalogue des actes de Philippe Auguste; inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840, par M. Robert. Ces essais étaient absolument insuffisants. Quelques archivistes avaient annoncé, ces dernières années, le projet de publier un recueil de cartulaires. Il n'en a été rien fait, faute de souscripteurs. Cette entreprise a cependant donné lieu au travail de M. Stein. On y trouve l'abondance et la sûreté des renseignements auxquels l'éminent bibliographe nous a habitués. Les travaux de ce genre ne sont jamais complets, cela va sans dire. Celui-ci, tel qu'il est, répond amplement aux exigences des hommes du métier.

L'auteur fait entrer dans son travail, à côté des cartulaires proprement dits, tous les recueils de chartes en original ou en copie, imprimés ou manuscrits. Les bibliothèques et les archives ont été dépouillées avec soin. Les indications sont aussi nombreuses et exactes que possible. Les villes, les églises, évêchés, monastères, hôpitaux et autres établissements civils ou ecclésiastiques, ayant possédé un chartrier, entrent dans le cadre de ce travail. Il s'étend à tous les pays que les auteurs de la *Gallia christiana* ont embrassés, excepté la Suisse allemande, les pays situes au delà du Rhin, et la Hollande, sauf la partie qui appartenait à l'ancien diocèse de Liège. Tous les établissements d'une même ville sont réunis sous un même titre. Les villes sont distribuées elles-mêmes dans l'ordre alphabétique. Chaque cartulaire ou recueil a sa numérotation spéciale. Toutes choses qui facilitent singulièrement la manipulation du travail. Nous avons en tout 4522 indications, ce qui est considérable.

Pour en donner une idée, il suffit de prendre quelques villes des plus importantes, Paris, par exemple. Nous trouvons l'abbaye de Saint-Antoine, avec deux cartulaires, celle de Sainte-Geneviève avec un seul, Saint-Germain des Prés avec douze indications, Saint-Magloire avec quatre, Saint-Victor avec cinq, le Val-de-Grâce avec une; viennent

Digitized by Google

ensuite la Chambre des comptes, la Chambre du Trésor, la chapelle Saint-Yves, le chapitre cathédral, ceux de la Sainte-Chapelle, de Sainte-Opportune, de Saint-Étienne des Grès, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Honoré, de Saint-Marcel, du Saint-Sépulcre, les collèges d'Autun, de chirurgie, de Cornouailles, de Laon, de Bayeux, etc., la Cour des aides, divers couvents, plusieurs églises, l'évêché, quelques hôpitaux, les notaires au Châtelet, la prévôté des marchands, des prieurés, l'Université et enfin la ville. Pour Rouen, nous avons les abbayes de Sainte-Catherine, de Saint-Amand, de Saint-Ouen, l'archevêché, le chapitre métropolitain, des couvents, des églises, l'hospice général, la ville.

Cela suffit pour faire apprécier le caractère et l'importance de ce travail. Il complète très heureusement les publications de bibliographie historique que donne la librairie Picard.

J. Besse.

—

Bibliografia storica degli stati della Monarchia di Savoia, compilata da Antonio Manno. Vol. VIII, 350 p. à deux colonnes. Turin, Bocca, 1907. [Biblioteca storica Italiana a cura della R. Deputazione di Storia patria. III.]

M. Manno, le docte et laborieux secrétaire de la *R. Deputazione di Storia patria* de Turin, a publié en 1902 un index général alphabétique des sept premiers volumes de sa bibliographie piémontaise, pour faciliter aux travailleurs l'accès de cette énorme masse de renseignements historiques, si son œuvre devait (il paraissait le craindre alors) demeurer interrompue. Après cinq ans d'interruption, il donne aujourd'hui un nouveau volume de son ouvrage. Ce tome VIII continue la section II: *Storie particolari*, et la sous-section *Paesi* (par ordre alphabétique de *Genoud* à *Kyrie*); il est muni d'un index sommaire. M. Manno a inséré dans son répertoire non seulement les dépendances actuelles de la monarchie de Savoie, mais aussi toutes les villes et localités qui en ont dépendu à quelque époque. Ce qui nous vaut de trouver ici une bibliographie complète de la Savoie, du comté de Nice, du pays de Gex, et de Genève dans ses rapports avec la maison de Savoie. Cette bibliographie de Genève compte 489 numéros, de 29737 à 30425 (p. 44-87). D'autres notices importantes sont celles de San Germano Vercellese, Gex, Ghemme, Giaveno, San Giorgio Canavese, Govone, le Grand Saint-Bernard, Hautecombe, la Haute-Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne, Iglesias, Incisa Belbo, Intra et enfin Ivrée (p. 290 à 323, 431 numéros, de 32128 à 32558). On voit que ce riche répertoire n'intéresse pas moins l'histoire locale du sud-est français que l'histoire subalpine. Pour l'érudition générale, c'est un excellent instrument de travail, qu'il faut souhaiter que M. Manno mène le plus tôt possible à complet achèvement. Si aride et difficile que soit la tâche, il doit être fortifié et prémuni contre les accès de lassitude et de découragement (qu'il avoue ici dans son introduction) par la pensée que la reconnaissance de tous les historiens lui est d'ores et déjà, et bien légitimement, acquise.

L.-G. Pélissier.

—

Digitized by Google

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Éléments d'apologétique. I. *Apologie élémentaire. Dieu et la religion*, par J.-L. de la Paquerie. Paris, Bloud, 1908, in-12 de x-573 p.

Malgré la haute valeur de ce livre, œuvre d'une pensée à la fois très érudite et très personnelle, il n'y aurait pas lieu de l'indiquer ici, puisqu'il ne touche à l'histoire que par quelques rapprochements rapides et par quelques mots heureux. Mais ce premier volume devra être suivi de deux autres, dans lesquels l'histoire tiendra une plus grande place. L'obligeance de l'auteur m'a permis de jeter un coup d'œil sur cette partie encore inédite de son ouvrage, et je ne crois pas me tromper en disant qu'elle offrira un très vif intérêt. C'est pourquoi je signale le volume qui vient de paraître, en faisant des vœux pour la publication prochaine des suivants, qui toucheront plus directement à l'objet de nos études.

Paul Allard.

—

Arturo d'Ercole : **Cristianesimo e suo evo. Idee religiose.** Naples, F. Lubrano, 1907, gr. in-8 de 301 p.

Puisque l'ouvrage de M. d'Ercole a été envoyé à la *Revue*, il faut en dire un mot. Mais vraiment l'auteur l'a bien jugé lui-même, par cette première phrase de sa préface : « Non ho fatto opera storica. » L'histoire n'a rien à voir ici. M. d'Ercole nous fait part, avec une excessive abondance de paroles, de ses rêves antichrétiens : je dis ses rêves, car on ne trouvera dans ces trois cents pages ni un fait historique, ni une référence, ni une citation, ni une note. En revanche, on y rencontrera les affirmations les plus extraordinaires. J'en donne un seul exemple, car, pour citer toutes les phrases bizarres, il faudrait à peu près copier le livre entier : « La Renaissance arriva, et le sort du monde nouveau fut livré aux serres des Protestants et des Jésuites ; ces deux races d'hommes conspirèrent — peut-être par pitié — contre les antiques et nobles descendants des Aryas, et paraissent s'être divisé les champs de l'action pour aigrir de nouveau les jours de la colère, qui firent tomber l'Europe dans les larmes (p. 142). » N'oublions pas de dire qu'un des chapitres de l'ouvrage, le septième, a pour titre : « Paradoxes et anachronismes. » Après un tel aveu, on ne saurait douter de la sincérité de l'auteur.

Paul Allard.

—

Le Denier de saint Pierre. Ses origines, ses convenances, ses modifications, par Camille Daux. Paris, Bloud, 1907, in-16 de 64 p.

Dans cette courte étude, notre collaborateur, M. l'abbé Daux, fait un exposé substantiel de ce que fut et de ce qu'est ce subside volontaire des fidèles. Il n'y a pas à le confondre avec les impôts censitaires, qui étaient de leur nature obligatoires. Le *Denier* commença en Angleterre, où il y eut toute une organisation pour le prélever. Il était bien irrégulièrement versé lorsque l'apostasie de l'Angleterre amena sa suppression. Cette œuvre a fonctionné au moyen âge, sous une forme ou sous une autre, dans la plupart des pays de la chrétienté, même en Orient. L'auteur n'a

Digitized by Google

aucune peine à légitimer cette institution. Elle a été rétablie au XIXe siècle. Son histoire, depuis lors, se confond avec celle de la réaction contre les erreurs gallicanes. M. Daux accompagne chaque chapitre de renseignements bibliographiques utiles.

M. B.

—

Katholisches Christenthum und modern Kultur, von Albert Ehrard (Collection *Kultur und Katholizismus* de Martin Spahn n° 6). Mainz, Kirchheim, 1907, in-8 de VII-93 p.

Le professeur Ehrard est surtout connu par l'ouvrage *Le catholicisme et le XXe siècle*, qui a fait un si grand bruit il y a cinq ou six ans. Les critiques moroses ne l'ont pas découragé, et il continue sa campagne optimiste de conciliation, accentuant les lignes du hardi programme qui affirme, envers et contre tous, l'harmonie nécessaire du catholicisme et du progrès. De fait, ce n'est pas seulement en Allemagne, mais dans le monde entier que la question est à l'ordre du jour, et il faut absolument la résoudre, sous peine de perdre indéfiniment les plus nobles énergies dans une lutte stérile. Ce malentendu, qui fait considérer par certains enthousiastes du progrès le catholicisme comme l'école de l'obscurantisme réactionnaire, et, par des catholiques timorés, l'essor de la science comme un danger fatal pour l'Église, doit prendre fin au plus tôt! Le savant professeur s'attache à détruire ces préjugés. Il détermine dans ce but, aussi clairement que possible, l'essence de ce qu'en Allemagne on appelle « Kultur, » organisme vivant et actif d'une race ou d'un peuple à la poursuite d'un idéal moral, social et esthétique, dans lequel se concentrent tous ses efforts, et il précise les causes ordinaires de conflit pour en démontrer le néant. Son étude se termine par une parole de ferme espérance dont on veut malgré tout accepter le réconfort, en dépit des perspectives désolantes que nous offre plutôt le présent.

G. Péries.

—

W. H Frere : **The Principles of religious ceremonial.** Londres, Longmans, Green and Ce, 1906 in-12.

L'auteur de cet ouvrage est un anglican qui s'est fait connaitre par ses travaux sur la liturgie. Son livre appartient à la *Bibliothèque de théologie pratique d'Oxford*, dont le but est de publier des ouvrages plutôt pratiques que scientifiques et d'une lecture facile. Mais d'ordinaire, comme dans le cas présent, ces ouvrages sont rédigés par des spécialistes qui, même sous cette forme populaire, savent mettre une science de bon aloi. M. H. Frere n'a pas l'intention de donner un cérémonial proprement dit, mais d'étudier les cérémonies dans les services anglicans et de les ramener à leurs principes. Comme le savent nos lecteurs, il y a de grandes divergences liturgiques dans les églises anglicanes. L'auteur voudrait les ramener à une certaine unité, en donnant les raisons des rites qui feraient éliminer, dans la pratique, ce qui est contraire à ces principes et à la logique du culte. A ce point de vue controversiste, l'ouvrage a un réel intérêt pour tous les lecteurs qui s'intéressent à la question du ritualisme anglican.

M.

—

Digitized by Google

Cambridge theological Essays. *Essays on some theological questions of the day by members of the University of Cambridge*, edited by H. Barclay SWETE. Londres, 1905, in-8.

Nous sommes un peu en retard avec les *Essais de Cambridge;* mais ce livre n'est pas de ceux qui ne valent que par un intérêt d'actualité ; un certain nombre de ces essais ont une valeur durable. L'éditeur a jugé utile de réunir en collaboration divers membres de l'Université qui forment, à Cambridge, une association pour les études théologiques. Ce volume est donc, comme on dit aujourd'hui, *représentatif*, et il n'est guère d'ouvrage théologique qui soit de nature à nous faire mieux connaître le mouvement religieux dans la célèbre Université.

Les principaux essais ont pour objet le point de vue chrétien, l'être de Dieu au point de vue des sciences physiques, l'être de Dieu à la lumière de la philosophie, l'origine de l'homme et sa place dans la nature, le péché et le besoin d'une rédemption, l'idée de révélation au point de vue de la science moderne, la prière et l'idée de loi, l'évidence des miracles, la valeur de l'Ancien Testament, les Évangiles et la critique, le Christ dans le Nouveau Testament, le Christ dans l'Église, la doctrine chrétienne et sa valeur morale, l'idéal chrétien et l'espérance chrétienne.

On voit, par cette simple énumération, que les rédacteurs ont abordé les principaux problèmes religieux de notre temps. Plusieurs de ces essais ont une portée historique, c'est pourquoi nous avons pensé qu'ils étaient de nature à intéresser nos lecteurs. La plupart des auteurs sont des spécialistes bien connus en Angleterre. L'ouvrage qui est dû à leur collaboration, sous l'intelligente direction du docteur Swete, restera comme un monument de la pensée religieuse dans l'Angleterre contemporaine.

M.

—

Agnosticism and Theism in the nineteenth century, by RICHARD A. ARMSTRONG. Londres, Philip Green, 1905, in-18.

Ce volume contient six leçons sur la pensée religieuse au siècle dernier. L'auteur y étudie l'influence de Shelley, de Wordsworth, de Stuart Mill, de Carlyle, de Darwin, de Spencer, d'Huxley, de Matthew Arnold, de Tyndall et de quelques autres dont le nom en France est moins connu. Ces conférences avaient été données dans des milieux populaires, à Nottingham et à Northampton, et avaient eu un grand succès. Elles sont, en effet, claires, pénétrantes et d'une large inspiration. La mort de l'auteur est venue l'arrêter dans sa carrière de conférencier, mais ses amis ont voulu du moins que ce cours de lectures qu'il avait donné restât comme un souvenir de son enseignement.

M.

—

Art and Ireland, by Robert ELLIOTT. Dublin, Daly, 1907, in-12.

L'auteur de cet ouvage est un critique d'art connu pour sa sévérité, et qui ne ménage pas les architectes, ni les sculpteurs, ni les peintres modernes. Dans ce volume, il étudie surtout l'architecture des églises en Irlande, leur décoration, les sculptures, les vitraux; il a aussi deux chapitres sur l'architecture domestique. Naturellement, il trouve beaucoup à critiquer dans l'art religieux du XIXe et du XXe siècle. Peut-être pourra-t-on relever quelques exagé-

Digitized by Google

rations, mais l'ouvrage est intéressant, vivement écrit, plein d'humour, et beaucoup de ses coups ne sont que trop mérités. M.

—

Persecutions suffered by the catholics of Ireland, by His Eminence Patrick Francis MORAN. Dublin, M.-H. Gill, 1907, in-12.

Cet essai historique du cardinal Moran est la réédition d'un livre qui a eu un légitime succès en Irlande. L'éminent auteur y retrace les souffrances de ce malheureux pays sous Cromwell et les puritains. Le cardinal a mis en œuvre un grand nombre de documents pour écrire cette page nouvelle de l'histoire des martyrs. Son plan est simple; il parcourt un à un les divers districts de l'Irlande et raconte les souffrances des martyrs durant cette période de la terreur puritaine. On ne lira pas sans une émotion intense cette lugubre et glorieuse histoire. On comprend que le patriotisme irlandais et la foi de ce peuple, alimentés à ces sources, oppose un obstacle irrésistible à tous les efforts. M.

—

The Story of Ireland, by A.-M. SULLIVAN. Dublin, M.-H. Gill, 1907, in-12.

Ce livre est écrit pour les enfants. C'est l'histoire populaire de l'Irlande. L'auteur avoue modestement, dès le debut de son ouvrage, qu'il ne prétend pas faire une œuvre nouvelle. Mais il veut intéresser à l'histoire de leur patrie ses jeunes compatriotes. Il s'est mis au courant de la littérature du sujet et il a présenté un récit intéressant de cette glorieuse histoire. Mais il a raison d'ajouter qu'en agissant ainsi, il ne croit pas être moins utile que ceux qui écrivent pour les étudiants ou pour les hommes mûrs. Il a mis en œuvre tout ce qui peut intéresser son jeune auditoire, et quelques gravures font revivre les principales scènes de cette histoire. Le prix lui-même indique que nous avons ici un ouvrage qui veut être populaire et se répandre dans les écoles. M.

—

Livres et questions d'aujourd'hui, par Victor GIRAUD. Paris, Hachette, 1907, in-16 de XV-283 p.

Les beaux travaux de M. V. Giraud sur Pascal, Chateaubriand, Sainte-Beuve et Taine ont assez fortement établi son autorité d'historien et de critique formé aux méthodes les plus sûres, doué du tact littéraire le plus exercé, animé enfin de la conscience religieuse la plus profonde et la plus haute, pour qu'il n'y ait guère besoin de recommander ce nouveau volume, dont les morceaux ont d'ailleurs pour la plupart été des articles de la *Revue des Deux Mondes*. Articles sur *Pascal* et ses récents éditeurs ou exégètes, Joseph Bertrand, Sully Prudhomme, Hatzfeld, M. Boutroux, M. Sourioux, etc.; — sur *Bossuet* et son dernier historien, M. Rébelliau; — sur *Sainte-Beuve* et la façon dont il a ennobli et enrichi la critique par le portrait littéraire, la « biographie psychologique » et l'histoire religieuse (*Port-Royal*); — leçon sur *les grands courants littéraires*, classicisme, romantisme, cosmopolitisme, qui ont traversé et fécondé la France du XIXe siècle; — discussion du piquant et brave livre de M. Ém. Faguet sur l'*Anticléricalisme*; — courtoise mais fière réponse d'un Français de la *troisième France* aux er

Digitized by Google

reurs qu'a semées dans son livre les *Deux Frances* (la « France rouge » et la « France noire ») un écrivain suisse, M. P. Seippel ; — enfin des *Notes sur la littérature suisse....* ; tout cela est fait, comme à l'ordinaire, avec une documentation exacte, écrit avec fermeté et mesure, et comme *unifié* par cette idée, vigoureusement formulée dans une sobre préface, et qui est une foi pour M. Giraud : que la critique littéraire d'aujourd'hui, « pour aller au fond des choses, » pour pénétrer et comprendre les grands écrivains et leur action sur le monde, pour dégager de leurs œuvres ce qu'elles contiennent d'éternel, et ce qu'elles renferment de « vraiment actuel, » doit scruter « leur pensée religieuse » avant tout. G. Audiat.

III. — ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES

Les idées de M. Loisy sur le quatrième évangile, par C. Chauvin. Paris, Beauchesne, 1906, in-12 de vii-292 p.

M. Loisy a publié, en 1903, un commentaire du quatrième évangile (*Le quatrième évangile*, un vol. in-8 de 952 p.), puis, dans sa fameuse brochure *Autour d'un petit livre*, — commentaire et brochure condamnés par l'*Index*, — une lettre adressée « à un évêque » (p. 61-108 ; l'évêque mis en cause est le regretté Mgr Le Camus), dans laquelle il expose en raccourci, avec toute sa subtilité dangereuse, ses idées sur les origines, la nature et l'enseignement du quatrième évangile. M. le chanoine Chauvin s'est proposé de le réfuter dans l'ouvrage dont nous avons à parler ici ; il s'est attaché, nous dit-il, « à disséquer chaque page, chaque phrase, chaque ligne » de la lettre en question : travail qui a dû lui paraître souvent aride, mais dont il a su rendre le résultat vivant et intéressant pour les lecteurs.

Deux remarques préliminaires : 1° Quoique l'auteur ait dû se constituer, à très juste titre, l'adversaire presque perpétuel de M. Loisy, on ne remarque nulle part, dans sa réfutation, la moindre expression blessante ; rien de plus courtois, au contraire, que sa discussion très loyale. Il loue même à l'occasion — malheureusement l'occasion est très rare — « ce qui est à louer ; » mais, en même temps, il blâme avec énergie « ce qui est à blâmer, » et presque tout est à blâmer. 2° Un exégète très compétent le disait naguère devant nous, M. Loisy n'a à peu près rien inventé sur le domaine scripturaire ; mais il s'est contenté le plus souvent de reproduire les théories des « théologiens modernes » d'outre-Rhin, en les adaptant tant bien que mal à ce qu'il voudrait faire passer pour la doctrine catholique. M. Chauvin a donc raison de lui dire qu'il n'est souvent qu'un « écho » de Harnack, de J. H. Holtzmann, de P.-W. Schmiedel, et d'autres critiques rationalistes d'Allemagne.

La première question est celle de l'authenticité, niée froidement par M. Loisy, qui ne voit dans l'œuvre de saint Jean qu' « une interprétation théologique et mystique de l'Évangile, » inventée et rédigée, non pas d'après les souvenirs personnels de l'auteur, mais d'après une thèse préconçue, dans laquelle il n'entrerait rien d'historique. Dans son premier chapitre, M. Chauvin suit son

Digitized by Google

adversaire sur ce terrain. Il a raison de signaler d'abord la position équivoque prise par M. Loisy, critique catholique, qui, adoptant la tactique chère aux exégètes rationalistes, rejette ce qu'on nomme la preuve extrinsèque de l'authenticité, c'est-à-dire les témoignages pourtant si clairs et si formels des premiers écrivains ecclésiastiques, pour s'appuyer à peu près exclusivement sur des considérations de critique interne, c'est-à-dire sur le caractère intrinsèque de l'écrit étudié. Qui ne voit combien cette méthode peut aisément devenir *subjective*, arbitraire, et se prêter aux caprices, aux passions même de celui qui l'emploie? L'exemple de M. Loisy ne le montre que trop, et celui de ses amis d'Allemagne beaucoup plus encore. De là vient aussi qu'ils ne peuvent se mettre d'accord les uns avec les autres sur maint détail de leurs théories. M. Chauvin résume brièvement la tradition antique par rapport au quatrième évangile, et il n'a pas de peine à en démontrer la force écrasante. Il répond, en même temps, aux objections plus ou moins subtiles par lesquelles M. Loisy et les critiques allemands essaient de « se débarrasser » de ces témoignages gênants qui s'imposent « à un esprit droit et non prévenu » (p. 12).

Le chapitre II (p. 41-75) est consacré à l'étude des arguments intrinsèques de l'authenticité. Notre auteur n'a pas de peine à prouver que M. Loisy use, ici encore, « des mêmes procédés suspects, systématiques, outranciers, qui le guidaient déjà.... dans la critique des témoignages historiques » (p. 74), et que « les raisons de critique externe mises en avant par lui pour ébranler la thèse traditionnelle de l'origine apostolique » n'ont rien de convaincant. Au contraire, le texte évangélique, examiné à la lumière d'une saine exégèse, révèle promptement : 1° que le disciple bien-aimé, mentionné plusieurs fois dans le quatrième évangile, est un personnage réel, historique; 2° qu'il ne diffère pas de l'apôtre Jean; 3° enfin, qu'il est l'auteur de cette composition admirable.

Pour remplacer le saint Jean de la tradition, apôtre de Jésus et témoin de ce qu'il raconte, M. Loisy propose un « anonyme, » un « inconnu, » « un homme de la troisième génération chrétienne, » « un théologien, étranger à toute préoccupation historique, » un « allégoriste, » un « idéalisant, » bref, une sorte d'illuminé, qui prend et qui donne ses imaginations pieuses et mystiques pour des réalités. Le chapitre III (p. 77-118) étudie, avec beaucoup de science et de vraie critique, ces hypothèses aussi fausses qu'audacieuses. Nous avons nous-même essayé d'en faire la preuve (*Évangile selon saint Jean, Introduction critique et commentaire*, Paris, 1887, p. xxv-xxxiii) : une lecture attentive du quatrième évangile suffit pour manifester à tout instant le témoin oculaire, l'historien véridique, le psychologue habile, l'écrivain loyal et consciencieux.

Mais la théologie propre au quatrième évangile ne fournit-elle pas un argument très grave contre son authenticité et son caractère historique? M. Loisy ne pouvait pas manquer de soulever cette objection, mise si souvent à l'ordre du jour, ni M. Chauvin de la réfuter (chap. IV, p. 119-153). De nouveau, M. Loisy n'est que l'écho des néo-critiques allemands, lorsqu'il oppose le Jésus des trois premiers évangiles à celui du quatrième, la théologie johannique à la théologie synoptique, et lorsqu'il a la

Digitized by Google

hardiesse de conclure : « Cet évangile (le quatrième) ne présente qu'un Christ étonnant, un Christ stupéfiant, un Christ transcendant. » Ce Christ « étonne par les prodiges les plus extraordinaires ; » il « stupéfie par une doctrine que nul ne peut comprendre ; » il « est transcendant, » parce qu'il « n'est pas de la terre mais du ciel..... » M. Chauvin a raison de le dire franchement, n'est-il pas tout à fait triste de voir un prêtre catholique amoindrir, anéantir presque, par ses théories rationalistes, non seulement l'autorité du quatrième évangile, mais même celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne serait, d'après saint Jean, qu'un Christ de commande, stoïque, presque fataliste ? A celui qui accuse faussement l'auteur du quatrième évangile d'avoir écrit sous l'impulsion de ses tendances théologiques, on reproche à bon droit d'avoir composé un commentaire à tendances philosophiques, que l'on peut constater à chaque page.

M. Loisy ne pouvait manquer non plus d'appuyer son système sur les discours du Sauveur, qui revêtent un caractère particulier dans le quatrième évangile. Son docte contradicteur relève, dans le chapitre V (p. 153-183), ses très graves erreurs sur cet autre point. Pour M Loisy, en effet, ce n'est pas Jésus qui parle dans le quatrième évangile ; c'est l'évangéliste lui-même, qui interprète, qui développe, qui démontre. A le croire, les déclarations du Christ rouleraient toujours dans le même cercle, et, comme pour le portrait de Jésus, il y aurait sur ce point des divergences absolument inconciliables entre le quatrième évangile et les synoptiques. A la suite des meilleurs exégètes catholiques, M. Chauvin explique par des raisons empruntées au milieu et aux circonstances la nature spéciale des discours de Notre-Seigneur dans saint Jean ; il insiste sur le caractère historique de ces discours, en général et en particulier, et il relève les exagérations étranges de M. Loisy sur de nombreux détails, ainsi que le néant de ses hypothèses.

Le chapitre VI (p. 186-225) contient l'exposé des motifs principaux qui ont déterminé M. Loisy à tout *allégoriser* dans le quatrième évangile. En effet, à l'en croire, tout serait allégorie et symbole dans cet écrit, les paroles comme les actes, les miracles comme les personnages, à tel point que la chronologie elle-même « doit rentrer dans le symbolisme général, » comme aussi la topographie. Selon la remarque très juste de M. Chauvin, de pareilles assertions auraient besoin d'une démonstration solide, péremptoire. Il ne lui est pas difficile, en signalant une à une les prétendues preuves de M. Loisy, de mettre en relief leur faiblesse, leur témérité, leur fausseté.

Le chapitre VII (p. 227-285) revient à peu près sur le même thème et montre, par des exemples bien choisis et bien développés, jusqu'à quel point est arbitraire et antiscientifique l'exégèse de M. Loisy dans cette allégorisation perpétuelle du quatrième évangile.

M. Loisy a osé écrire (*Autour d'un petit livre*, p. 107) que l'auteur du quatrième évangile est « le dernier — c'est-à-dire, évidemment, le moins sûr, le moins digne de foi — des historiens de Jésus. » Aucun critique sérieux ne songera à dire que M. Loisy soit le meilleur commentateur de ce noble écrit. Telle est la pensée du célèbre professeur angli-

Digitized by Google

can, M. Sanday (*The Criticism of the fourth Gospel*, Oxford, 1905). M. Chauvin a rendu un excellent service à la bonne cause, en démontrant à son tour, par les arguments les plus sérieux, combien les raisons de son adversaire sont pauvres et arbitraires.

L.-Cl. Fillion.

—

Gli ultimi Capi del Tetramorfo e la Critica razionalistica, cioè l'Armonia dei quattro Evangeli nei Racconti della Risurrezione, delle Apparizioni e dell' Ascensione di N. S. Gesù Cristo, per A. Cellini. Rome, 1906, in-8 de xiv-319 p.

C'est là, au fond, un excellent ouvrage. L'auteur, professeur d'Écriture sainte dans une petite ville d'Italie, se propose de démontrer, soit contre les rationalistes proprement dits, soit contre ceux qui forment, selon son expression, « le parti radical » parmi les exégètes catholiques, le caractère historique des récits combinés de nos quatre évangiles sur la résurrection et l'ascension du Sauveur. Chacun le sait, ce n'est pas toujours chose facile que d'harmoniser dans le détail ces comptes rendus indépendants les uns des autres; aussi les adversaires de la révélation ont-ils souvent profité des contradictions apparentes qu'on y découvre, pour essayer de ruiner leur autorité, et pour nier en même temps la vérité du fait capital qu'ils racontent. Personne peut-être, depuis un siècle, n'a présenté avec autant de vigueur, d'habileté et même de perfidie que Strauss les objections soulevées par l'étude des textes sacrés. M. Cellini en a été tellement frappé, que ce sont presque uniquement les théories du fameux hypercritique allemand qu'il signale et attaque dans ce volume. Nous le regrettons, car on lit fort peu aujourd'hui les œuvres de Strauss, dont le nom s'oublie, comme celui de Renan. En revanche, Strauss a ses disciples avoués ou inavoués, MM. J.-H. Holtzmann, Harnack, O. Pfleiderer, J. Weiss, J.-P. et O. Schmiedel, Wernle, G. Prenssen, Wellhausen, et *tutti quanti*, dont les œuvres sont partout répandues, mais que notre auteur ne semble pas connaître, à part l'*Essence du christianisme* de Harnack. Consciente ou inconsciente, cette ignorance est un défaut, assurément, car ces néo-critiques, ardents et intelligents, ont au moins rajeuni, sur plus d'un point, les objections de Strauss.

Les Italiens réussissent difficilement à être brefs dans leurs écrits; il leur faut en général trois pages, là où un Français se contenterait d'une seule. Le présent volume n'a pas échappé à cet inconvénient. Que de prolégomènes, de réflexions préliminaires et d'appendices partout! Cela rend un peu pesante la marche des arguments.

M. Cellini gémit à bon droit, dans sa préface, sur « l'indifférence opiniâtre, invincible, scandaleuse même » de ses compatriotes pour les études exégétiques (p. xiii). Nous souhaitons avec lui que « la Bible fasse de nouveau les délices des intelligences italiennes. » Déjà l'on constate un heureux réveil à ce point de vue, et des travaux comme le sien, — car, nous le répétons, il est bon, malgré nos critiques, — ne peuvent que contribuer à l'accélérer.

L'ouvrage se divise en trois sections. La première, pages 33-182, précédée d'une double introduction, p. 1-32, a pour objet le fait même et ce qu'on pourrait appeler l'entourage

Digitized by Google

immédiat de la résurrection de Notre-Seigneur; la seconde, p. 183-234, s'occupe des apparitions du Christ ressuscité, et la troisième, p. 235-310, du mystère de l'Ascension. Ce grand et beau thème a été complètement et abondamment élucidé par M. Cellini.

Son programme exégétique est intéressant à signaler, ne serait-ce que pour sa candeur. Le docte professeur ne veut se tenir ni en avant, ni en arrière; *in medio stat*. « Il ne convient pas de se fossiliser (*sic*) parmi les vieilles opinions, puisque l'histoire et la critique fournissent (aujourd'hui) tant de lumière; mais il serait très périlleux de s'élancer trop en avant, de manière à rompre tout à fait avec la tradition. Au vieux tronc, il faut rattacher le nouveau » (p. 310). Il a raison : ne brisons pas avec la tradition, et profitons de notre mieux des méthodes nouvelles.

L.-Cl. Fillion.

—

Les Pères apostoliques, par H. Hemmer, G. Oger et A. Laurent. Paris, Picard, 1907, in-12 de cxvi-122 p.

On sait que, sous le titre : *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, la maison Picard a entrepris la publication d'une collection d'écrits patristiques. Les noms des deux directeurs de cette publication, MM. Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris, et Hippolyte Hemmer, le traducteur de l'*Histoire de l'Église*, de Funk, sont une garantie du sérieux avec lequel on la poursuivra. Il serait presque oiseux d'insister sur l'utilité d'une pareille entreprise. Depuis quelques années, l'attention se porte de plus en plus vers les origines du christianisme. On suit avec une curiosité toujours croissante les commencements de ce grand fait historique, afin d'en mieux comprendre la nature et le caractère, et de déterminer, dans la mesure du possible, les causes de sa diffusion. Mais l'histoire ne vit que de textes, et l'on tend de plus en plus à ne l'étudier que dans les sources. On a donc senti le besoin de mettre à la disposition des travailleurs les documents qui leur permettront d'étudier avec toute la rigueur scientifique les premiers siècles du christianisme. C'est de cette pensée qu'est née la collection.

Plusieurs volumes ont déjà paru. Celui que je présente aux lecteurs de notre *Revue* ne contient qu'une partie des Pères apostoliques : La *Didachè* ou doctrine des Apôtres et l'*Épître de Barnabé*. Il est le fait d'une collaboration commune. M. Hemmer a écrit une magistrale introduction à la *Didachè* et rédigé les notes qui en accompagnent le texte. M. G. Oger a écrit l'introduction et rédigé les notes de l'Épître de Barnabé. La traduction des deux écrits est l'œuvre de M. Laurent et a été revue par M. Hemmer. Enfin les tables, très détaillées, sont l'œuvre commune de MM. Hemmer et Laurent pour la *Didachè*, Oger et Laurent pour l'*Épître de Barnabé*.

Ce petit programme suffit à nous donner une idée de la valeur de ce travail. Il semble en effet difficile de faire une édition critique à la fois plus soignée et plus concise. C'est ainsi, pour citer un exemple, que l'introduction à la *Didachè* par M. Hemmer résume, avec beaucoup d'exactitude, tout ce que l'on sait aujourd'hui sur ce précieux document. Pour la *Didachè* aussi, on a eu soin de nous donner le texte grec, le texte latin et une traduction fran-

Digitized by Google

çaise. La traduction est en général exacte et répond au but des éditeurs, qui est d'aider les travailleurs qui n'auraient pas assez l'habitude de la langue grecque. On pourra sans doute çà et là serrer de plus près le texte grec et en mieux reproduire la tournure ; mais la traduction est en somme capable de satisfaire les exigences les plus délicates.

Aussi bien me pardonnera-t-on d'attirer plutôt l'attention des lecteurs sur l'opportunité de cette publication. Par son antiquité et les questions dont elle s'occupe, la *Didachè* est peut-être, après les écrits néo-testamentaires, le document le plus important de la littérature chrétienne. Elle nous donne une masse de renseignements sur les institutions primitives de la religion chrétienne. Il ne faut donc jamais se lasser de l'interroger. L'*Épître de Barnabé* n'est pas, non plus, à négliger. Quoique d'une valeur moindre que la Doctrine des Apôtres, elle peut cependant rendre de grands services à l'historien des origines.

On ne peut donc qu'applaudir à une pareille publication, et tout porte à croire qu'elle aura chez nous un légitime succès, car le besoin en était vraiment urgent.

V. Ermoni.

—

Sainte Mélanie (383-439), par Georges Goyau. Paris, Gabalda, 1908, in-12 de x-211 p. (Collection « Les Saints »).

La *Vie de sainte Mélanie*, par le prêtre Gerontius, que S. Em. le cardinal Rampolla a publiée avec tant d'érudition, est la principale source du beau livre de M. Goyau. Mais autour de ce document, qui a la valeur inestimable de Mémoires contemporains, le savant auteur a tracé, de la société dans laquelle vécut Mélanie, le tableau le plus animé. Il nous montre en celle-ci non seulement la sainte, mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs, la sainte du ve siècle, c'est-à-dire d'une époque où les conditions de la sainteté différaient sensiblement de ce qu'elles furent en des temps moins troublés.

C'est dans un monde à la fois très vieux et très neuf que vécut Mélanie. L'ancienne société agonise, et la société qui va naître ne se montre encore que sous son aspect le plus effrayant, celui des races nouvelles qui dévastent l'Empire romain, avant de reconstruire une société chrétienne avec ses débris. Tout un groupe de nobles Romains, dont Mélanie est peut-être le type le plus original, a le sentiment très vif de cette ruine, le sentiment obscur de la renaissance qui suivra, et n'aspire qu'à se dégager de ce qui achève de mourir pour se jeter, presque avec excès, dans les sublimités de l'ascétisme chrétien. Mais cette évasion ne se fait pas sans luttes ; et la partie la plus dramatique, peut-être, de la vie de sainte Mélanie est l'effort accompli par elle et par son pieux mari Pinien pour liquider, en dépit de tous les obstacles sociaux et même légaux, l'immense patrimoine qu'elle a résolu de consacrer tout entier au service de Dieu.

On a bien des fois parlé de la servitude qui, dans la société romaine du ive et du ve siècle, pesait sur les travailleurs, faisant des membres des corporations industrielles autant de serfs attachés à leur profession comme à la glèbe ; mais la vie de sainte Mélanie nous donne une révélation inattendue, en montrant, par

Digitized by Google

le plus curieux des exemples, comment l'aristocratie sénatoriale formait, elle aussi, comme une sorte de corporation fermée, qui enchaînait pour ainsi dire la personne et le patrimoine de ses membres. Dans le monde romain du ve siècle, on était, de droit héréditaire, armateur, négociant, fabricant malgré soi, et la loi pouvait y ramener celui qui, même pour servir Dieu plus parfaitement, avait déserté son atelier ou son comptoir; mais nous savons maintenant que la solidarité aristocratique poursuivait avec plus de jalousie encore les nobles qui aspiraient à consacrer à l'Église ou aux pauvres des patrimoines considérés comme le gage commun et presque comme la propriété corporative de leurs égaux.

On voit ce qu'a d'intéressant pour l'histoire sociale le livre de M. Goyau. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'offre pas moins d'intérêt pour l'étude des âmes saintes, qui eurent tant de liens à briser. Mélanie est une amante de la pauvreté, autant que le sera François d'Assise. Mais il y a en elle une décision brusque, militante, et, si on l'ose dire, autoritaire, qui se ressent des circonstances extérieures de sa vie, et qui contraste avec les allures du doux *poverello* de l'Ombrie. Rien ne ressemble moins qu'un saint à un autre saint; et c'est ce qui fait le charme et l'éternelle variété de leur histoire.

PAUL ALLARD.

—

HÉFÉLÉ : **Histoire des conciles d'après les documents originaux.** Nouvelle traduction française, par un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. T. I, IIe partie. Paris, Letouzey et Ané, 1907, in-8 (de p. 633 à p. 1239).

Je ne puis que répéter tout le bien déjà dit de cette traduction nouvelle de l'ouvrage d'Héfélé (voir *Revue*, t. LXXXII, p. 310). Le tome I, aujourd'hui terminé, comprend deux cent cinquante-neuf pages de plus que le volume correspondant de la dernière édition allemande, plus cent soixante-dix-huit pages d'appendices, signés de dom Leclercq. Quant aux notes, parfois très étendues, qui se lisent au bas des pages, sous la même signature, elles sont innombrables. Comme cette seconde partie du premier volume, ainsi que la première, est presque entièrement consacrée aux conciles tenus à l'occasion de l'arianisme, on peut dire que, grâce au savant annotateur, on possède maintenant, sur cette question capitale de l'histoire de l'Église au IVe siècle, un incalculable trésor d'indications bibliographiques et de dissertations, absolument mises au point, et représentant l'état actuel de l'érudition.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas quelque excès dans ces notes, et que, capable de disserter *de omni re scibili*, dom Leclercq n'a point quelquefois étudié un peu longuement des questions de détail qui avaient un rapport plus ou moins éloigné avec le sujet principal du livre? Je ne m'inscrirai pas en faux contre quiconque lui ferait ce reproche. Mais il y a tant de plaisir et de profit à parcourir même celles de ces notes qui paraîtraient l'avoir mérité!

Dom Leclercq n'attend pas de moi

Digitized by Google

une polémique en règle sur la note de la page 677, relative au caractère de Constantin. Il me reproche de juger celui-ci d'une manière un peu « simpliste. » Je me console en songeant que des historiens tels que le duc de Broglie, Gaston Boissier et Mgr Duchesne n'ont point porté sur le premier empereur chrétien un jugement très différent du mien. Pour être moins « simpliste, » celui de dom Leclercq n'est-il pas un peu trop compliqué ?

Les neuf appendices ont pour sujets : Le concile apostolique de Jérusalem, — le concile apostolique d'Antioche, — la chronologie des conciles de Carthage depuis l'an 251 jusqu'à l'an 256, — un concile tenu à Séleucie-Ctésiphon avant 525, — les fragments coptes relatifs au concile de Nicée, — la composition des conciles provinciaux, — le sixième canon du concile de Nicée, — les canons dits apostoliques.

P. 834, note 1, au lieu de « châtié, » il faut lire « châtré. » P. 925, note 3, au lieu de 924 ne faudrait-il pas lire 916 ?

PAUL ALLARD.

IV. — MOYEN AGE

GUIBERT DE NOGENT : **Histoire de sa vie (1053-1124)**, publiée par Georges BOURGIN. Paris, Picard, 1907, in-8 de LXIII-249 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

Depuis longtemps déjà, on songeait à donner une nouvelle édition de l'œuvre la plus originale de Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy. Ce moine, dans son *de Vita sua*, nous a laissé un document, sinon le plus important, mais peut-être le plus intéressant du moyen âge. Aussi, comme pour en prendre connaissance les érudits n'avaient à leur disposition que des éditions peu commodes à consulter ou incorrectes, il était bon de chercher à mettre entre leurs mains une publication répondant mieux aux exigences de la critique moderne.

Guibert, qui naquit sans doute en 1053, entra de bonne heure à Saint-Germer de Fly, où, en 1104, il fut choisi par les moines de Nogent-sous-Coucy pour être leur abbé. Tout en s'occupant avec soin de l'administration de son abbaye, il s'adonna pendant longtemps aux études théologiques, puis, vers la fin de sa vie, après 1114, il se mit à écrire ses Mémoires. Dans cet ouvrage, dont malheureusement il ne subsiste plus ni manuscrit ni copie ancienne, il est sobre de renseignements sur sa famille, mais nous en donne d'excellents sur la vie monastique et sur l'état de l'Église en France vers la fin du XIe siècle. Ce qui augmente encore beaucoup l'intérêt de l'œuvre de Guibert, c'est que nous y trouvons une véritable confession ; il nous dévoile ses sentiments, ses impressions, les différentes phases que son âme traversa dans sa jeunesse. Au point de vue historique, le *de Vita sua* est des plus précieux pour l'évêché de Laon. C'est grâce à lui que l'on connaît dans tous ses détails l'épiscopat de Gaudri et la fin malheureuse de cet évêque, et il sera toujours une source des plus précieuses pour l'histoire de Laon et des environs, vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle. L'édition

Digitized by Google

donnée par M. Bourgin est bien établie d'après les meilleurs textes et accompagnée d'une bonne introduction, de notes et de tables qui permettent d'utiliser facilement ce texte si curieux. JULES VIARD.

—

Catalogue des actes de Henri Ier, roi de France (1031-1060), par Frédéric Sœhnée. Paris, Champion, 1907, in-8 de 145 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études).

L'utilité d'un bon catalogue d'actes n'est plus à démontrer. Un ouvrage de ce genre doit toujours être la base de l'histoire d'un règne, et si aujourd'hui beaucoup de faits sont mieux connus, beaucoup d'erreurs rectifiées en histoire, c'est grâce souvent à une étude plus minutieuse et plus éclairée des lettres des souverains. C'est donc un réel service que M. Sœhnée a rendu aux historiens, en publiant le catalogue des actes de Henri Ier. Hélas! la moisson est peu abondante, cent vingt-cinq pièces pour un règne de près de trente ans! On peut juger par ce petit nombre d'épaves, qui pour la plupart encore sont connues seulement par des copies ou des mentions, de la quantité d'actes de ce règne qui ont disparu. Aussi ne doit-on pas être bien surpris si l'on ne possède pas des renseignements très précis sur cette période.

M. Sœhnée a apporté tout le soin et toute l'érudition désirables dans ce travail, fruit de longues et patientes recherches. Une analyse très détaillée de chaque acte est donnée. Après cette analyse, l'auteur fait connaître si l'original subsiste ou s'il est perdu, et, quand il le peut, fait savoir jusqu'à quelle date il subsista. Il indique ensuite les différentes copies qu'il put relever ou si nous n'en possédons plus que des mentions. Enfin, il donne la liste des ouvrages dans lesquels il a été publié. Ces indications sont souvent encore suivies de notes et de remarques sur la date ou la teneur de l'acte, notes succinctes mais suffisantes pour éclairer bien des points obscurs de chronologie ou de topographie. L'identification des noms de lieux est faite avec soin, et une bonne table des matières termine cette utile publication, à laquelle on ne saurait adresser que des éloges.

JULES VIARD.

—

Louis STOUFF : **Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace**, extraits du Trésor de la Chambre des comptes de Dijon (1424-1426). Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8 de 86 p.

Catherine de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi, avait épousé, en 1393, Léopold le Superbe, duc d'Autriche. A la mort de son mari, en 1411, elle se trouva, par suite des conventions matrimoniales, en possession d'une grande partie de la Haute-Alsace; elle gouverna ainsi en son nom et à son profit les châtellenies de Belfort, Rosemont, Delle, Ferrette, Altkirch, Massevaux et Thann. A sa mort, survenue le 26 janvier 1426, elle laissa pour unique héritier Philippe le Bon, duc de Bourgogne; c'est ce qui explique que des épaves de ses comptes se trouvent aux archives de la Côte-d'Or.

Les documents publiés par M. Stouff sont : 1° des comptes de Jean Érard Bock de Stauffenberg, bailli de Ferrette et d'Alsace, du châtelain et du receveur de Thann, des receveurs de Massevaux et de Traubach, du rece

veur et du prévôt des prévôtés de Landser. Tous ces comptes s'échelonnent entre le 22 juillet 1424 et le 26 janvier 1426 (n. st.). 2° D'autres comptes, de 1324 à 1326, du receveur de Belfort, des châtelains de Delle, de Ferrette et d'Altkirch. On a donc ainsi dans ce travail un ensemble de documents financiers intéressants et qui fourniront des renseignements utiles sur l'état des personnes et des biens dans la Haute-Alsace pendant le premier quart du xve siècle.

J. Viard.

—

Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300), contenant le *Chartularium Ecclesiae Aurelianensis vetus*, suivi d'un appendice et d'un supplément, par Joseph Thillier et Eugène Jarry. Paris, Picard, 1906, in-8 de cxix-634 p. et pl.

Dans les archives du Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, il devait exister, d'après les recherches de M. Thillier, trois cartulaires : le *Chartularium vetus* du xiie siècle ; un cartulaire du xiiie siècle qui disparut de très bonne heure et au sujet duquel on ne possède que des indications éparses et très brèves ; enfin le livre rouge, commencé au xive siècle, englobant les deux premiers, et un grand nombre d'actes nouveaux jusqu'au milieu du xve siècle. De ces trois recueils de chartes, aucun ne subsiste actuellement en original. Du premier, il ne reste que la copie de Baluze, exécutée en 1667 et conservée maintenant à la Bibliothèque nationale. Le livre rouge, qui contenait 413 feuillets écrits sur deux colonnes, a disparu depuis la Révolution de 1789. Grâce à des copies de dom Gérou et de Baluze et aux pièces conservées dans les archives du Loiret, M. J. Thillier put reconstituer la majeure partie de ce recueil. Il résulte donc de ces indications que la publication du cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans est plutôt une reconstitution d'un cartulaire que l'édition intégrale d'un manuscrit ancien parvenu jusqu'à nous. M Thillier avait commencé ce travail en 1899 ; la mort étant venue le surprendre en octobre 1900, M. Jarry fut désigné pour le remplacer. En reprenant cette œuvre, M. Jarry ne voulut pas se substituer à son prédécesseur. Il conserva ce qui était déjà achevé et se contenta de compléter le travail de M. Thillier à l'aide de nouvelles recherches, ou de le rectifier dans les cas d'erreur évidente.

Cette publication, qui comprend des actes allant de 814 à 1321, au nombre de 387, est des plus intéressantes pour l'Orléanais et les pays voisins. Dans une longue introduction, les auteurs ont étudié les différents noms de lieux relevés dans le cartulaire et fait connaître autant que possible leur emplacement actuel. Une analyse placée en tête de chaque acte permet de se rendre compte de son contenu, et, à la fin du volume, une table des noms de personnes et de lieux et une table des matières facilitent les recherches.

Jules Viard.

—

Cartulaires de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres (916-1250). *Recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne*, publié avec une introduction diplomatique, historique et géographique, par Jacques Laurent. T. I : Introduction. Paris, Picard, 1907, in-4 de xxxii-354 p. et pl. (Collection de documents publiés avec le concours de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.)

La Bourgogne fut, au moyen âge,

Digitized by Google

un foyer très intense de la vie monastique. Il suffit d'évoquer les noms de Cîteaux et de Cluny pour justifier cette assertion. A ces deux grandes abbayes, on peut ajouter Molesme. Si cette dernière ne brilla pas dans le monde chrétien d'un aussi vif éclat que les précédentes, elle n'en tint pas moins cependant une place importante, et son histoire ne peut que présenter un grand intérêt pour les deux provinces de Bourgogne et de Champagne, dans lesquelles elle avait des possessions très étendues.

Le volume que présente aujourd'hui M. Jacques Laurent est une étude très fouillée et très consciencieuse sur les cartulaires de Molesme, dont le volume suivant nous donnera le texte. Les cartulaires d'une abbaye aussi importante offrent toujours à l'érudit un vaste champ d'observations. L'étude de toutes ces pièces, leur rapprochement, permettent de projeter une vive lumière sur une quantité de points d'histoire, de diplomatique, de coutumes féodales, de géographie médiévale. M. Laurent n'a négligé dans son travail aucun des renseignements qu'il pouvait tirer de ces recueils de chartes. La première partie de cette introduction est consacrée à l'étude diplomatique des chartes de Molesme ; il fait d'abord connaître le sort que subirent les archives de ce monastère à travers les âges, pendant les guerres du XIVe siècle au XVIe siècle et pendant la Révolution. Viennent ensuite l'histoire des cartulaires, puis un examen des actes qu'ils contiennent au point de vue des formules, de la date, des sceaux, etc., et enfin une étude sur les faux titres de Molesme. Dans la seconde partie, on trouve l'histoire de l'abbaye et de l'ordre de Molesme. Son premier chapitre traite successivement de la fondation du monastère, des observances primitives des religieux, de la formation de son domaine et des origines de la propriété monastique. Dans les autres chapitres, M. Laurent donne la vie de saint Robert, le fondateur de Molesme, puis quelques notes sur ses successeurs immédiats jusqu'au milieu du XIIIe siècle, sur le personnel de l'abbaye, les lieutenants de l'abbé, les officiers du cloître, les prieurés de moines, les granges et les celliers, les prieurés de moniales, etc. Enfin, dans une troisième partie, l'auteur, groupant tous les renseignements géographiques qu'il put puiser dans le fonds de Molesme, fait une excellente étude des possessions des évêques de Langres au moyen âge. On a là une suite de chapitres sur la Lingonie, sur le Bassigny, le Bolenois, le Barrois, le Lassois, le Tonnerrois, le Duesmois, le Mémontois, sur les comtes de Bar-sur-Seine et les seigneurs de Montbard, qu'aucun érudit s'occupant de géographie champenoise ou bourguignonne ne devra négliger. En somme, on ne peut que féliciter M. Jacques Laurent d'avoir étudié avec autant de soin les cartulaires de Molesme, et souhaiter de voir bientôt paraître le volume de textes, qui sera l'utile complément du volume d'introduction.

JULES VIARD.

Canon Pietro Casola's Pilgrimage to Jerusalem in the year 1494, by Margaret NEWETT (*Publications of the University of Manchester*. Historical series, n° V). Manchester, University Press, 1907, in-8 de VII-427 p.

Dans ce beau volume, M. Newett publie la traduction anglaise d'un récit de pèlerinage à Jérusalem en 1494, écrit en italien du moyen âge par le

Digitized by Google

chanoine milanais Pietro Casola. Une importante introduction de cent quatorze pages met d'abord la publication nouvelle en face des publications allemandes, françaises, anglaises et italiennes du même genre. Elle replace le chanoine Casola à la suite des Italiens qui, au XIVe et au XVe siècle, l'ont précédé aux saints Lieux ; elle donne d'intéressants renseignements, puisés aux archives de la cathédrale de Milan et de la librairie Trivulzio, sur sa personne, sa famille, ses publications, son manuscrit, dont le texte original a été édité par Porro en 1855. M. Newett a tiré ensuite des archives de Venise des détails nombreux et fort précieux sur le rôle qu'a joué la République vénitienne relativement aux pèlerinages en terre sainte, depuis l'établissement de l'Empire latin de Constantinople. Il fait ainsi connaître, à l'aide des statuts des Doges, la législation maritime de la République du XIIIe au XVe siècle. Une magistrature spéciale fut établie en 1387, et on nous retrace ses attributions aussi bien que les droits et les devoirs des agents ou guides, des patrons et des officiers des vaisseaux. On nous renseigne aussi sur les principaux pèlerins, sur le prix du voyage, sur les tributs à payer au sultan, etc. A mon sens, cette riche introduction présente plus d'intérêt historique que la relation du pèlerinage. Celle-ci est une sorte de journal du chanoine pèlerin depuis son départ de Milan, le 14 mai, jusqu'à son retour, le 14 novembre, après une absence de six mois jour pour jour. Casola séjourne à Venise jusqu'au 4 juin ; il décrit les monuments, les traits de mœurs dont il a été le témoin, les usages, la procession de la Fête-Dieu, et il raconte ses visites aux nombreux couvents de la ville. Au jour de l'embarquement, il décrit le vaisseau, parle des officiers et des autres pèlerins. Il note toutes les stations du vaisseau, signale les péripéties du voyage, résume les sermons entendus, décrit les villes visitées. Le 17 juillet, on arrive à Jaffa ; mais que de difficultés avant de pouvoir débarquer ! que de sommes extorquées ! Le 1er août seulement est donnée la permission de partir. Nous ne suivrons pas le pieux pèlerin dans toutes ses courses à travers Jérusalem ; nous ne l'accompagnerons pas sur les rives du Jourdain, pas plus qu'à Bethléem. Il est de retour à Jaffa le 23 août, et se rembarque le 26. Le retour est retardé par les vents contraires ; il faut faire relâche. Le calme ne revient que sur les côtes de l'Adriatique. Le 31 octobre, le vaisseau rentrait au port de Venise. Les palestinologues n'auront rien à apprendre du pèlerin milanais. L'éditeur a fait suivre le texte de notes copieuses, qui complètent les principaux renseignements de Casola. Ces notes ont le caractère précis de l'introduction, et témoignent de l'érudition de M. Newett. Des appendices reproduisent des documents d'archives concernant Casola. Un index alphabétique permet de retrouver aisément le détail cherché. Tout l'ouvrage est une savante contribution à l'histoire des pèlerinages en terre sainte au XIVe et au XVe siècle.

E. Mangenot.

Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles), par l'abbé G. Mollat. Paris, Champion, 1907, in-8 de 254 p.

Cet ouvrage de pure érudition se compose de documents qui n'ont au-

Digitized by Google

cun lien entre eux, comme le dit l'auteur lui-même. Ils n'ont de commun que leur objet : la Bretagne, ses abbayes, ses diocèses, ses évêchés et la cour de ses ducs. Ils vont du XIIIe au XVIe siècle, mais la plus grande partie se rapporte au XIVe siècle.

La nature même de ce travail, qui n'est qu'un recueil de documents juxtaposés, dispense d'une analyse qui serait inutile si elle n'était d'ailleurs impossible. Il suffit de signaler les pièces les plus importantes.

L'auteur fait précéder chacune d'elles d'un historique ou d'un sommaire qui permet d'en apprécier le contenu.

Le premier document concerne les démêlés de Guillaume Ouvroin, évêque de Rennes, et de Jean II, vicomte de Beaumont (1341-1343). Le droit de patronat sur l'église de Notre-Dame de la Guerche, diocèse de Rennes, fut la principale cause du conflit. Un prêtre, muni par le prélat de pleins pouvoirs pour agir en son nom, fut contraint, dit l'auteur, de *manger* ses lettres de commission par le fougueux vicomte qui le menaçait de son épée nue. Le texte toutefois est moins formel; il dit que le brutal gentilhomme *nisus fuit ipsum presbyterum gladio evaginato compellere comedere litteras memoratas*. De fait, la manducation de ces feuilles de parchemin devait être plutôt pénible. Jean fit de plus périr Pierre Manhugeon, familier de l'évêque, et chanoine de Notre-Dame de Rennes. La cour pontificale, alors à Avignon, fut avisée de ces excès et saisie de l'affaire, que le pape Benoît XII jugea en faveur de l'évêque ; mais le litige ne prit fin que sous Clément VI, par une sorte de cote mal taillée.

Le rôle des évêques n'était pas toujours aisé à cette époque, où ils avaient à compter non seulement avec les seigneurs laïques, mais aussi avec les dignitaires ecclésiastiques, témoin la tragique visite pastorale de l'évêque de Nantes au prieuré de Saint-Nicolas de Redon (1317-1318). Daniel Vizier, qui occupait à cette époque le siège de Saint-Clair, faillit être assassiné par des spadassins a la tête desquels se trouvait le prieur de Saint-Nicolas lui-même, Jean de Viis, que le prélat, venu à Redon pour la circonstance, avait mandé à sa barre, et sommait de s'expliquer sur les griefs relevés à sa charge. Tout finit par s'arranger à l'amiable. Ce Daniel Vizier était l'un des plus zélés défenseurs des droits du pape, comme il appert du document suivant, relatif à la fondation à Nantes d'un couvent de carmes.

Le fils de Jean II, duc de Bretagne, nommé Jean comme lui, et comte de Richemont, ayant mis son épée au service du roi d'Angleterre, Édouard II, alors en guerre contre Robert VIII de Brus (ou Bruce, comme on écrit ordinairement), fut fait prisonnier par celui-ci qui voulut demander une rançon considérable. Edouard, dans le parlement tenu à Londres durant le carême de 1324, demanda au clergé et à son peuple des subsides extraordinaires pour satisfaire les exigences de Robert, mais d'un commun accord on les lui refusa, sous prétexte qu'une telle faveur était réservée au roi, à la reine et à l'aîné de leurs fils, lorsqu'ils venaient à tomber en captivité. Le pauvre Jean dut attendre un autre moyen de délivrance, et il se morfondit pendant ce temps-là.

A cette époque, en France du moins, on ne se contentait pas de dire, en présence d'une violence subie : si le pape le savait ! On le lui

Digitized by Google

faisait savoir et il venait au secours de l'opprimé. Il est vrai que, pour la distance au moins, le recours à Avignon où résidait le souverain Pontife était plus facile que le recours à Rome. C'est ainsi que Perrone des Granges (ou Perrine), supérieure de l'abbaye de Saint-Sulpice des Bois, obtint gain de cause auprès de Jean XXII, dans son conflit avec les Frères condonats qui refusaient de payer leurs redevances Cette abbaye, dont on voit encore aujourd'hui les ruines, était située dans la forêt de Rennes, désignée dans les chartes du moyen âge sous le nom poétique de forêt du Nid de Merle.

L'auteur signale ce fait que la cour d'Avignon s'approvisionnait de poissons à Quimper, Dieppe, Boulogne, partout un peu, excepté dans les ports voisins de la Méditerranée. Il cite des comptes fort curieux à ce sujet.

La guerre de Cent ans (1337-1453), qui désola la France, fut principalement désastreuse pour la Bretagne qui se trouvait alors comme une enclume entre deux marteaux, ou plutôt sous deux marteaux, la France et l'Angleterre. L'auteur énumère un certain nombre de ses ravages dans le pays armoricain. La fatale rivalité entre Jean de Montfort et Charles de Blois (un saint pourtant) acheva de couvrir la Bretagne de ruines. L'héroïque passe d'armes de Mi-Voit, connue dans les chroniques sous le nom de combat des Trente (mars 1351), fut une bien insuffisante compensation pour tant de calamités.

Ce recueil de documents intéresse tout spécialement la Bretagne, bien que ce qui se passait dans cette province ressemblât assez à ce qui avait lieu partout dans l'Europe féodale.

A. Roussel.

Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III, par E. Duvernoy. Paris, Picard, 1904, in-8 de xxiv-477 p.

« D'origine féodale quant à la chevalerie, » les États de Lorraine sont « d'origine ducale quant à la bourgeoisie, et sans doute quant au clergé. » En effet, tandis que fortement organisée, vigoureusement défendue contre l'invasion des anoblis, puissamment riche en grands domaines de nature allodiale indépendants de l'autorité ducale, entourée du prestige et de l'éclat que lui donnent les *Assises*, où elle a le privilège exclusif de rendre la justice en son propre nom et en dernier ressort, la noblesse constitue vraiment le principe d'unité de la Lorraine, en face d'un pouvoir ducal trop faible, devenu héréditaire à une époque plus tardive qu'en France et possédé durant un grand laps de temps par des princes étrangers ou fréquemment absents de leur duché, la bourgeoisie n'existe guère en dehors des villes de Neufchâteau, de Saint-Mihiel, de Pont-à-Mousson, de Bar-le-Duc, où d'ailleurs, faute de commerce et d'industrie, elle n'a pas cette richesse, cette importance, cette initiative, cette habitude des affaires et de l'administration, qui ont été les principales causes de sa puissance dans les communes du Nord.

D'autre part, le domaine de la maison de Lorraine ayant d'abondantes sources de revenus dans ses bois, ses mines et ses salines, les ducs purent longtemps se passer de l'aide financière de leurs vassaux et de leurs sujets ; aussi en Barrois, où le domaine est moins riche, voyons-nous les États généraux fonctionner dès 1354, soit près d'un siècle avant la

Digitized by Google

première session connue des États de Lorraine. Cependant, il semble bien que, dans l'un et l'autre duché, les assemblées aient été beaucoup moins convoquées, du moins à l'origine, tant pour obtenir l'octroi de subsides que pour connaître l'opinion du pays sur les diverses questions politiques à l'ordre du jour, surtout celle de la chevalerie, dont l'influence prédomina toujours, et pour donner aux décisions de l'autorité ducale une force et une sanction qui leur eussent manqué sans le consentement et l'appui des États. De fait, s'il n'y a que des gentilshommes à participer à l'acte de 1425 qui reconnaît aux filles de Charles II la succession de leur père, ce même acte requiert le consentement des trois États pour le second mariage éventuel de l'aînée, Isabelle, femme du roi René ; c'est par la libre volonté des États que René II est appelé à recevoir la couronne ducale, et lui-même, par son testament du 21 juillet 1486, leur confie le soin de désigner deux « haultz hommes » pour exercer avec sa veuve la main-bannie de son fils mineur. En 1509, ils sanctionnent l'union des deux duchés et proclament la majorité du jeune duc Antoine ; sur les forêts, la chasse, les salines, les routes, ils émettent des vœux que le duc transforme en ordonnances ; en 1481, ils sont appelés à se prononcer sur la politique de René II en Italie et à l'égard de Louis XI.

Mais leur influence s'exerce principalement en matière financière : à la session de novembre 1464, le duc Jean II proclame le principe, sans doute déjà appliqué dans la pratique, que l'impôt doit être consenti. En réalité, les États refusent plus d'une fois d'accorder aux ducs tout ou partie des aides qu'ils demandent, lorsque le taux leur en semble disproportionné avec l'objet pour lequel on les sollicite, ou lorsque cet objet leur paraît ressortir plutôt au domaine privé qu'à la puissance publique, par exemple lorsqu'il s'agit de doter une princesse de la maison ducale. Dans certains cas dont il nous est malaisé de nous rendre un compte exact, peut-être lorsqu'on pouvait craindre des « virements » de la part du duc ou de ses officiers, les États faisaient opérer par des délégués de leur choix l'assiette et le recouvrement de l'aide qu'ils avaient allouée, et c'est par eux que la comptabilité en était apurée ; d'autres fois, ces opérations étaient effectuées par le personnel de l'administration ducale et par la Chambre des comptes, mais sur ces points il semble que la législation ait été singulièrement variable et flottante.

Il nous est d'ailleurs souvent très difficile, pour ne pas dire impossible, d'être exactement renseignés sur l'histoire des sessions, sur la composition des trois ordres, sur l'administration des États, car les archives lorraines ont subi, comme on le sait, des pertes nombreuses et irréparables, et, d'autre part, il n'est peut-être pas une province dont l'histoire ait été davantage « truquée » par des faux documents et des traditions apocryphes, dont le succès a, jusqu'à nos jours, trop souvent résisté aux réfutations de la critique. De ces obstacles matériels, le livre de M. Duvernoy se ressent parfois : sur des points capitaux, il est d'un laconisme presque désespérant, tandis qu'il s'arrête longuement à discuter des points de détail. On ne saurait lui en faire reproche, puisque aussi bien la pauvreté, l'impureté des sources de son information ont forcément influé sur la composition de son

Digitized by Google

ouvrage ; il faut bien plutôt le louer d'avoir détruit définitivement des fables trop répandues sur l'origine des États et d'avoir écrit un excellent chapitre de l'histoire politique et administrative de la Lorraine ; il le compléterait utilement en nous dépeignant maintenant la vie des États sous le règne absolutiste de Charles III et de ses successeurs, jusqu'à leur suppression en 1629.

André Lesort.

—

Geschichte und Recht des Archidiakonates der oberrheinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg, von Dr Eugen Baumgartner (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, 39. Heft.). Stuttgart, F. Enke, 1907, in-8 de xvi-224 p.

Avec une modestie qui l'honore, le docteur Baumgartner rend à l'éminent directeur des *Kirchenrechtliche Abhandlungen* (le professeur Stutz, de Bonn), et à ses anciens maîtres de Fribourg-en-Brisgau, le témoignage de reconnaissance mérité par leurs conseils et leurs encouragements. Hâtons-nous toutefois de le dire, il a fait preuve dans ce travail d'une valeur personnelle qui le classe lui-même en bonne ligne parmi ces juristes, curieux de l'évolution historique du droit, dont nous signalons ici l'effort depuis plusieurs années. La première partie de son ouvrage, le diaconat dans la haute antiquité ecclesiastique, sous les Mérovingiens, sous les Carolingiens, puis aux xe et xie siècles, doit beaucoup aux conclusions si consciencieuses du livre du docteur Paul Lieder : « Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter, und ihre urchristlichen Vorläufer, » paru en 1905. Ce n'est guère, au reste, qu'une sorte de préface destinée à rappeler les solutions acquises. Il aborde ensuite l'étude générale de son sujet dans les évêchés de Constance, Bâle, Strasbourg, Spire, Worms, Mayence (Trèves), Würzbourg (Salzbourg), et, le terrain ainsi déblayé, se livre à l'examen juridique du rôle si considérable rempli autrefois par l'archidiacre. Constitution graduelle de cette puissance, étendue territoriale de sa juridiction, personnalités appelées à revêtir ces hautes fonctions, nature exacte du pouvoir, visites archidiaconales, juridiction sur le clergé, pouvoir coercitif ou gracieux, nomination aux bénéfices, revenus, procurations, etc., font successivement l'objet d'un examen documenté. L'énumération seule que nous venons de faire permet de comprendre comment les évêques, dont l'autorité se trouvait supplantée presque sur toute la ligne, sentirent vers la fin du xiiie siècle le besoin de réagir avec une extrême énergie d'abord par la constitution d'officiaux qui fonctionnèrent parallèlement à ceux de l'archidiacre en attendant de les effacer radicalement, puis surtout par la création de vicaires généraux. Il est extrêmement instructif de suivre pas à pas avec M. Baumgartner ce duel passionnant dans chacun des diocèses dont il s'occupe jusqu'au xve siècle, et même presque jusqu'à la veille du concile de Trente. — L'auteur, dans ce travail sagement circonscrit aux limites de quelques évêchés allemands, a réussi à jeter une lumière plus vive sur une institution dont la connaissance est capitale pour la juste appréciation de la vie juridique ancienne de l'Église.

G. Péries.

—

Digitized by Google

Die Kanonissenstifter im deutschen Mittelalter, von K. Heinrich Schäfer. Stuttgart, F. Enke, 1907, in-8 de xxiv-303 p. (Collection des *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, 43. und 44. Heft.).

M. H. Schäfer considère lui-même cet ouvrage comme le complément d'un livre précédemment publié par lui sous le titre d'*Églises paroissiales et collégiales pendant le moyen âge en Allemagne*. Et de fait, le résultat présent de ses recherches, conduites avec une sorte de parallélisme logique, accuse mieux encore, s'il est possible, la maîtrise avec laquelle le jeune auteur possède son vaste sujet. Il nous avait déjà montré dans les collégiales d'hommes tout autre chose qu'une misérable copie des monastères : des paroisses embryonnaires, remontant à l'époque mérovingienne, et, peut-être même, jusqu'à l'époque romaine. Par un heureux rapprochement, il évoque les anciennes moniales obéissant seulement à la direction canonique de l'évêque, sans sujétion à une règle monastique quelconque, et sans vœux spéciaux. Ces pieuses femmes avaient rang dans le clergé, prenaient part au service divin, vivaient ecclésiastiquement en commun et s'occupaient de l'éducation des jeunes filles. Quand, au ve et au vi^e siècle, l'influence du monachisme oriental pénétra l'Occident, la clôture gagna peu à peu les maisons de chanoinesses et les transforma elles-mêmes en beaucoup d'endroits, en bénédictines d'abord, puis en augustiniennes. Certains milieux pourtant demeurèrent réfractaires, et, tout en adoptant forcément quelques usages distinctifs de la vie religieuse, conservèrent en partie leur antique caractère.

Nous signalerons comme singulièrement intéressant le tableau très fouillé de l'évolution de l'institution primitive des saintes femmes depuis l'antiquité ecclésiastique contemporaine des temps apostoliques jusqu'à la réunion en collégiales (p. 24-69). L'auteur consacre aussi une consciencieuse étude à la question du clergé attaché aux collégiales féminines. Il faut du reste reconnaître qu'il ne laisse dans l'ombre rien de ce qui touche à son sujet : noms divers donnés aux chanoinesses au cours des siècles ; admission ; l'abbesse et ses devoirs (choix, installation, âge) ; dignitaires et charges diverses ; personnel inférieur ; devoir du chœur ; vie commune, revenus, costume, etc. Il nous montre ces pieuses femmes adonnées à la prière canoniale, soignant les pauvres et les malades à l'hôpital, hébergeant les pèlerins et les étrangers, ornant et entretenant l'église, et donnant l'instruction aux jeunes filles qui se joindront plus tard à elles ou mèneront la vie du monde. Les chanoinesses peuvent elles-mêmes retourner dans le monde et s'y marier, si elles n'ont pas prononcé devant l'évêque la formule de promesse qui les oblige pour toujours à la vie cléricale. D'où vient donc qu'une telle institution, si longtemps florissante, a dépéri ? Ce fut la suite de ce mépris de la résidence dont l'Église tout entière eut tant à souffrir, puis de l'accaparement des hautes charges par les grandes familles, et surtout de la substitution d'un idéal religieux exclusivement ascétique, qui ne tarda pas à paralyser la multiplication des collégiales féminines, en faisant pour ainsi dire d'elles une anomalie dans l'Église.

M. Schäfer a intelligemment inter-

Digitized by Google

rogé les nombreux documents spéciaux relatifs aux vieilles collégiales allemandes, publiés depuis quelques années, et aussi demandé aux archives de précieux renseignements. Son livre répond avec une érudition de bon aloi à un *desideratum* longtemps formulé en vain et, s'il laisse encore quelque ambiguïté sur la place réelle qu'occupaient dans l'Église primitive les *diaconissae* et les *viduas*, du moins jette-t-il un jour plus vif sur la vie intime des collégiales féminines si peu connues jusqu'ici, bien que curieuses à tant de titres.

G. Péries.

—

Ablassentwicklung und Ablassinhalt im 11. Jahrhundert. Drei Aufsätze von Adolf Gottlob. Stuttgart, F. Enke, 1907, in-8 de vi-68 p.

Dans son ouvrage paru il y a deux ans, intitulé *Kreuzablass und Almosenablass*, M. A. Gottlob avait généralisé d'une manière un peu absolue une théorie d'ailleurs séduisante. D'après lui, l'indulgence, à l'origine, ne s'obtenait pas uniquement par la visite pieuse faite au sanctuaire vénéré, mais il s'y joignait l'accomplissement obligatoire d'un travail corporel. La chose était incontestablement exacte pour telles églises déterminées, mais on n'était pas justifié à conclure si vite pour l'ensemble et, en réalité, l'œuvre pénitentielle manuelle, jointe à l'œuvre pie, fut exceptionnelle. C'est ce qu'a démontré Mgr N. Paulus de Munich, qui se dressa en défenseur de la thèse traditionnelle et critiqua vivement la conception hasardée de M. Gottlob dans un article du journal la *Kölnische Volkszeitung*, puis dans les *Hist. polit. Blätter*, organes peu habitués aux discussions de la haute érudition. Il protesta surtout contre l'assertion que les indulgences auraient été la principale cause de la déchéance de la discipline pénitentielle. — L'auteur s'est donc vu obligé de tenir compte de certaines de ces critiques. Il le fait dans la brochure qui nous occupe, avec un louable courage (dont il aurait peut-être mieux valu ne pas diminuer le mérite par une irritation trop peu voilée contre son critique). Nous y trouvons trois chapitres substantiels dont le premier surtout est important pour l'objet de la discussion : 1° l'indulgence et les adoucissements individuels de pénitence; 2° les formules d'indulgences au xie siècle. Parenté de leurs textes; 3° les formules du xie siècle et l'objet de l'indulgence. — Un appendice présente dans son ordre chronologique la suite des divers textes connus d'indulgences datant du xie siècle. Nous constaterons avec l'auteur que, s'il y a lieu de modifier ce qu'il a avancé dans son premier ouvrage sur les origines de l'indulgence, néanmoins, les vues qu'il a émises en décrivant l'évolution de cette institution ecclésiastique, et en particulier l'historique de l'indulgence de la croisade, n'ont rien perdu de leur justesse.

G. Péries.

—

Istituto storico Italiano. Istituto storico Prussiano. *Regesta chartarum Italiae.* N° 2 : *Regesto di Camaldoli*, a cura di L. Schiaparelli e F. Baldasseroni. Vol. I, xiv-278 p. Roma, Lœscher Regenberg, 1907. N° 3 : *Regesto di S. Apollinare Nuovo*, a cura di Vincenzo Federici. Un vol. in-8 de xiv-416 p. Roma, ibid. Édition de 350 exemplaires.

Au Congrès international des scien-

Digitized by Google

ces historiques réuni à Rome en avril 1903, le professeur Schiaparelli, au nom de l'*Istituto storico Italiano*, émettait le projet de publier les chartes médiévales privées antérieures à l'an 1200, conservées dans les archives italiennes. La proposition effraya par son ampleur un peu indéterminée et les frais considérables de sa réalisation. Après une longue discussion, pendant et après le Congrès, on décida de commencer l'impression de simples *regesta* de chartes publiques ou privées. Travail qui nécessitera un examen méthodique approfondi de tous les matériaux d'archives, et qui acheminera à une publication intégrale des documents. Pour ce travail qui, même ainsi réduit, était encore lourd, l'*Istituto storico* fit appel à des concours étrangers. M. Villari m'a dit avoir songé d'abord à y associer la France, — Institut ou École française de Rome, — mais n'avoir pas trouvé d'écho à ses invites. Refus ou négligence, fâcheux à mon avis, qui nous a fait écarter d'une généreuse entreprise scientifique internationale, et nous prive de l'honneur de voir, sur la couverture de cette série, le profil de Du Cange remplacer Leibnitz à côté de Muratori. Ce fut, quoi qu'il en soit des motifs de ce *gran rifiuto*, avec le *Kgl. preussisches historisches Institut*, — fondation analogue à notre École française, — que s'entendit l'*Istituto storico*. Sans partage officiel du vaste champ à défricher, il fut entendu que les deux nations s'occuperaient chacune de préférence des archives les plus riches en documents intéressants pour leur histoire particulière. Pour commencer, l'Institut prussien s'attribua les archives de Volterra, Sienne et Pise; l'Institut italien celles de Rome, de la province romaine et de Florence. Le Bulletin de l'*Istituto storico Italiano* a déjà publié plusieurs discussions et rapports sur les modalités de cette publication (volumes détachés et indépendants), sur les règles de compilation. Vu l'absence de règles universellement admises pour ce genre de travaux, on décida de laisser quelque indépendance aux collaborateurs : l'unité de plan s'élaborera ainsi par la comparaison des meilleurs résultats des efforts individuels.

Il a déjà paru un volume de la série allemande, le *Regestum volaterranum* de Feder Schneider, qui publie en même temps une histoire de Volterra au moyen âge, et les deux volumes de la série italienne dont les titres précèdent, importants tous les deux pour l'histoire des faits, du droit, de la langue et des mœurs au moyen âge.

Le *Regestum Camaldulense* (dont le second volume déjà sous presse contiendra les documents jusqu'à la fin du XIIIe siècle) inaugure la collection des registres florentins. Les archives actuelles du couvent San Salvadore di Camaldoli sont constituées par deux groupes entrés aux archives de Florence en 1810 et 1893, qui représentent à peu près tout ce que possédait l'archive du couvent au temps de sa plus grande splendeur, comme le prouve l'inventaire compilé en 1698 par le religieux Baroncino. Les éditeurs du présent *regesto* ont pu faire passer le fonds presque tout entier dans leur dépouillement. Les six cent trente-neuf pièces (1 à 638 + 3a), du 30 avril 780 à l'an 1100, de ce premier tome correspondent aux numéros 1-578 de l'inventaire général de l'*Archivio di Stato* de Florence, et à une soixantaine de pièces prove-

Digitized by Google

nant des abbayes de Tifi et Decciano. La préface ne sera publiée qu'avec le second volume.

Le fonds de S. Apollinare nuovo de Ravenne, dont les archives étaient parmi les plus précieuses de cette ville, a été transporté à Saint-Paul hors les murs lors de la suppression du monastère ravennat par Léon X en 1516. Les pièces conservées s'échelonnent de 959 à 1511, c'est-à-dire sur toute la durée, ou peu s'en faut, de son existence, et on peut croire qu'il n'y a pas de lacunes très graves. Un inventaire dressé par Margarini au XVIIe siècle comptait six cent cinquante pièces ; on en possède aujourd'hui cinq cent cinquante-huit. La centaine de manquants a peut-être disparu au commencement du XIXe siècle ; on en possède une trentaine en copies anciennes imprimées ou manuscrites. Ces cinq cent cinquante-huit pièces, dont vingt-trois seulement ont un caractère public, sont capitales pour l'histoire de S. Apollinaire et de Ravenne elle-même. M. Federici a muni son regeste d'index minutieux qui seront de la plus haute utilité.

Ces deux volumes constituent pour la naissante collection un début des plus honorables Il faut souhaiter que l'activité des collaborateurs ne se ralentisse pas, et qu'elle nous livre le plus rapidement possible ces documents si nécessaires à l'établissement de l'histoire vraie du moyen âge italien.

L.-G. Pélissier.

—

J. Luchaire : **Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Siena dal 1354 al 1369**, pubblicati con introduzione ed indici. [Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série, II, 17.] Lyon, Rey; Paris, Picard, 1906, in-8 de LXXXVII-272 p.

Les cent douze documents soigneusement publiés par M. Luchaire sont une importante contribution à l'histoire d'une période intéressante, obscure et embrouillée, de la ville de Sienne : cette période de quinze ans, de 1354 à 1370, pendant laquelle le pouvoir passa, à travers mille à-coups, contre-coups, émeutes et incertitudes, des mains du *popolo grasso* à celles du *popolo minuto*. Beaucoup d'érudits, Banchi, Rondoni, Lisini, Zdekauer, ont éclairci les origines de la commune siennoise et son histoire jusqu'à l'avènement du *popolo grasso*, ou de la marchandise, sous laquelle Sienne connut sa plus glorieuse période; mais, dès ce temps, l'importance commerciale de Sienne est en décadence, passe aux mains des Florentins, et de la décadence économique sortent les discordes civiles; l'hégémonie des Neuf de Sienne est violemment discutée et attaquée par les nobles et le populaire, exclus également du pouvoir par la haute bourgeoisie; la présence de l'empereur Charles IV fait triompher un dernier assaut contre une organisation débile et décrépite, et le *popolo minuto* se substitue aux bourgeois. C'est le détail de cette révolution, plus économique encore que politique, qu'éclairent, mieux qu'on ne l'avait fait autrefois, les documents luchairiens. Il en appert qu'au régime des *Nove*, le peuple et la noblesse vainqueurs substituent celui des *Dodici governatori* et du *capitano del popolo*, véritable chef et représentant du peuple,

Digitized by Google

dont l'importance dépasse vite toute mesure, en opposition au podestat; puis les *arts* sont réformés dans le sens démocratique, et les prieurs des arts deviennent les « grands électeurs » de la seigneurie. Par malheur, ces réformes démocratiques sont faites trop vite, trop brutalement, et le nouveau régime excite un tel concert d'oppositions et d'intérêts lésés, qu'en 1368 recommence la révolution : la noblesse expulse du palais les *Dodici;* le peuple y rentre en vainqueur après vingt et un jours de réaction et y installe les cent cinq réformateurs, dont cinq douzièmes doivent être nécessairement pris parmi les *minuti*, et les sept douzièmes attribués, par une répartition proportionnellement mathématique, aux autres classes; cette nouvelle constitution a à subir un nouvel assaut de l'empereur, qui installe Malatesta comme son vicaire à Sienne, mais elle reste définitivement victorieuse et subsiste jusqu'à la fin du XIVe siècle. M. Luchaire, qui insiste avec raison sur le caractère collectif des unités (arts, quartiers, confréries) qui composent la commune siennoise, a montré avec netteté les grandes étapes de cette conquête de la ville par la démocratie. Il faut souhaiter que de nouveaux projets et des soucis administratifs ne le détournent pas d'écrire la suite de cette histoire du gouvernement populaire, qu'il promet ici. Quelques éclaircissements sur les noms de lieux et de personnes cités dans les textes n'auraient pas été mal accueillis au bas des pages.

L.-G. Pélissier.

V. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. *Époque moderne*, t. V : *XVIIe siècle. Revue littéraire*, par l'abbé P. Féret, ancien curé de Saint-Maurice. Paris, Picard, 1907.

Le XVIIe siècle, si glorieux pour notre histoire littéraire, ne l'est pas moins pour le développement pris en France par la science ecclésiastique. Les Jésuites Sirmond, Petau, Labbe et même Mainbourg, les Bénédictins d'Achery, Mabillon, Ruinart, Montfaucon, les Oratoriens Morin, Lamy, Thomassin, les Dominicains Noël Alexandre et Coëffeteau, des séculiers comme de Sponde, Tillemont, Launoy, Huet, Fleury, et les frères de Sainte-Marthe, des laïques même comme Du Cange et Baluze, formaient toute une constellation, au milieu de laquelle Bossuet brille d'un immortel éclat.

M. l'abbé Féret, dans le présent volume, achève la revue des docteurs de la Faculté de Paris pendant cette brillante période; dans le tome précédent, il avait étudié les sorbonistes; cette fois, il s'occupe des docteurs de Navarre et des religieux sortis de l'*Alma Mater;* on voit, en effet, dans une pieuse émulation, les anciens ordres, Dominicains, Franciscains, Cisterciens, Carmes, Prémontrés, rivaliser avec les Sulpiciens et les Oratoriens, congrégations nouvellement écloses.

Pour chacun, l'auteur fournit quelques notes biographiques, et ensuite une analyse des ouvrages connus, inconnus ou méconnus. Bossuet tient une large place et remplit plus de quatre-vingts pages, et c'est justice. Condren, Morainvillier, Hersent, Bourgoing, Launoy, Bénigne Joly, Coëffeteau, Noël Alexandre, sont étu-

Digitized by Google

diés avec cette conscience à laquelle M. Féret nous a habitués. Le moindre docteur, si peu qu'il ait écrit, a droit à son chapitre. Les Jansénistes ne sont pas oubliés, pas plus que les militants du gallicanisme ; ils fraternisent, selon l'ordre chronologique, avec leurs plus ardents contradicteurs, sans que le cliquetis des controverses semble troubler la pacifique impassibilité du savant bibliographe.

P. Pisani.

—

Cardinal Mathieu, de l'Académie française : **L'ancien régime en Lorraine et Barrois (1698-1789).** Quatrième édition. Paris, Champion, 1907, in-8.

Il serait superflu d'analyser aujourd'hui ce livre universellement connu depuis que, à la fin de l'année 1878, il valut à son auteur le bonnet de docteur ès lettres et les suffrages unanimes du monde savant. L'étendue de son érudition, la profondeur de ses vues, la multiplicité des aspects sous lesquels il envisage l'ancien régime, l'art consommé de sa composition lui ont obtenu un bien rare succès de librairie, et, depuis longtemps, les quelques exemplaires qui tombaient par hasard dans le commerce montaient jusqu'au quintuple du prix de l'édition. Aussi tout le monde remerciera-t-il S. Em. le cardinal Mathieu et la librairie Champion d'avoir réimprimé cet ouvrage tant recherché. Le refondre complètement à l'aide des documents mis à jour depuis trente ans, grâce aux progrès considérables du classement des archives, à la publication de nombreux catalogues et inventaires, et aussi de plusieurs travaux de détail, l'auteur n'en avait pas le loisir. Aussi bien, la chose n'était-elle pas nécessaire, et le fait que, dans son ensemble, ce livre représente toujours parfaitement bien ce que nous pouvons savoir de la situation politique, administrative, économique, féodale et religieuse de la Lorraine et du Barrois sous l'ancien régime n'est pas le moindre éloge en sa faveur. Il n'est pas sans intérêt de constater que l'une des principales sources de son information provient des cahiers de doléances rédigés en 1789 par les communautés d'habitants ; il y avait, en 1878, quelque mérite à reconnaître toute la valeur de ces documents, alors égarés dans la poussière des greffes et à peu près ignorés des érudits, qui commencent depuis peu d'années seulement à en apprécier l'importance ; l'un des premiers, sinon le premier, S. Em. le cardinal Mathieu a vu tout le parti que les historiens avaient à tirer des cahiers des paysans, « compositions bien plus instructives et touchantes, avec leurs fautes d'orthographe et de français, que les phrases bien pondérées des villes et des deux premiers ordres. » Sur l'état du clergé et de l'enseignement, sur la propagation des idées « philosophiques » en Lorraine, son livre contient des pages magistrales, qui demeurent toujours rigoureusement vraies.

Si l'auteur écrivait de nouveau son ouvrage, il conclurait sans doute encore que, depuis l'annexion de la Lorraine à la France, le pouvoir royal poursuivit surtout, comme il le faisait ailleurs, l'exploitation du pays à son profit, mais il atténuerait peut-être quelque chose de sa sévérité à l'égard des intendants. Non seulement, en effet, les récents travaux de M. Pierre Boyé ont mis en lumière leurs éminentes qualités administratives, mais ils ont encore montré ces fonction-

Digitized by Google

naires défendant à maintes reprises, contre les exigences toujours inassouvies de la fiscalité royale, les populations lorraines dont ils connaissaient les ressources véritables, dont ils savaient aussi reconnaître la pauvreté, et dans l'esprit desquelles cependant leur mémoire est encore abhorrée après plus d'un siècle. Mais, cette tendance mise à part, l'*Ancien régime en Lorraine et Barrois* demeure l'un des meilleurs livres que puisse consulter quiconque veut se rendre un compte exact de ce qu'était cette partie de la France au moment où éclata la Révolution. S. Em. le cardinal Mathieu y a ajouté, en appendice, le récit émouvant du procès et de la mort d'une jeune Lorraine, Charlotte de Rutant, accusée de complots antirévolutionnaires et exécutée à Paris le 5 octobre 1793.

André Lesort.

—

Études sur la politique étrangère du duc de Choiseul, par Alfred Bourguet. Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-8 de IV-236 p.

On a beaucoup attaqué le duc de Choiseul : on l'a rendu responsable des désastres de la guerre de Sept ans; on l'a accusé d'être un ministre léger et courtisan, sacrifiant les intérêts vrais de la France à la chimère de l'alliance autrichienne et prolongeant par entêtement puéril une guerre déplorable à laquelle il eût dû et pu mettre fin beaucoup plus tôt. Les historiens les plus sérieux et les plus éminents, M. le duc de Broglie entre autres, ont montré que l'alliance autrichienne était pour la France non seulement une chose utile, mais même une nécessité. Et la très consciencieuse étude de M. Bourguet prouve que Choiseul, loin de lui sacrifier les intérêts de son pays, a toujours eu vis-à-vis de l'Impératrice reine et de son ministre Kaunitz l'attitude indépendante et ferme qui convenait à un ministre du roi de France. Il n'a cessé de les avertir de leurs fautes et plus d'une fois les a empêchés d'en commettre : « Il ne faut pas, écrivait-il à notre ambassadeur à Vienne, le comte de Praslin, perdre une occasion de lui faire connaître — à Kaunitz — que nous ne sommes point dans l'intention de sacrifier les intérêts de la maison de France à ceux de la maison d'Autriche. » Quant à la paix, Choiseul, dès son arrivée au pouvoir, s'efforça de la conclure, mais il la voulait honorable. Il n'avait pas tardé à se rendre compte du déplorable état de nos finances et de nos armées. Cet état, ce n'était pas lui qui l'avait créé; mais en le constatant il sentait la nécessité de mettre un terme à des expéditions qui ruinaient le pays. Il préparait la guerre; il s'efforçait surtout de relever notre marine dont l'infériorité vis-à-vis de la flotte anglaise était lamentable; il essayait de former contre les pirateries de notre redoutable adversaire une ligue des neutres. Mais il prêtait l'oreille à toutes les propositions qui pouvaient amener la fin de la guerre, aussi bien à la proposition de médiation de l'Espagne qu'aux ouvertures du ministre anglais à la Haye, M. Ajorke. M. Bourguet donne sur ces dernières négociations, en citant les dépêches mêmes de Choiseul, les détails les plus intéressants et les plus instructifs ; rompues à la Haye avec d'Affry, un de ces diplomates de la vieille école qui comprenait merveilleusement son rôle et le remplissait avec un dévouement à toute épreuve, elles reprirent à Londres avec Bussy, et si elles échouèrent, la faute en fut, non pas à l'intransi-

Digitized by Google

geance de la France, mais à l'implacable orgueil de Pitt. Mais, comme le dit justement l'auteur, « cela ne diminue pas le mérite personnel du ministre qui sut toujours trouver, pour défendre l'honneur de notre pays, le ton de la dignité fière et les arguments de la raison la plus droite. »

M de la Rocheterie.

La comtesse de Mirabeau (1752-1800), par Dauphin Meunier. Paris, Perrin, 1908, in-8 de 425 p.

Il s'agit de la femme du célèbre tribun. Émilie de Marignane est une Provençale comme son époux, de caractère vif et de passions ardentes; elle appartient à une société enjouée, folâtre, légère, trop légère, et rien ne semble rappeler aux devoirs de la vie ces personnages amusants, agréables, mais qui n'inspirent point de sympathie. C'est ici l'histoire de l'enfance d'une des plus riches héritières de Provence, de son mariage brillant, de son « ménage » dépensier, de ses querelles avec Mirabeau, dans lesquelles les torts sont au moins partagés, le récit de sa vie après la mort du puissant orateur de la Constituante, pendant les débuts de la Révolution, de son mariage ... forcé en 1792 à Nice avec le jeune comte de la Roque, de sa mort à Paris en 1800, à peine âgée de quarante-huit ans.

De cette vie très futile, assez orageuse et pleine de misères morales, mais intéressante par ce point qu'elle touche à l'existence de Mirabeau, M. Dauphin Meunier a su faire une page curieuse, richement documentée. On regrette souvent une préciosité de style et une afféterie dans l'expression. On lui sait gré de ses descriptions vivantes des sites où se déroule cette histoire. Des appendices importants terminent le volume avec une bonne bibliographie des principaux ouvrages consultés L'auteur n'a voulu couper son récit d'aucune note, mais il a composé un « Dictionnaire des noms propres » où, par ordre alphabétique, il donne d'amples renseignements sur les personnages de son livre. La méthode est neuve, du moins rare, elle est fort défendable. Plusieurs portraits et des fac-similés d'autographes illustrent ce volume, pour la composition duquel M. Dauphin Meunier a eu la collaboration de M. Georges Leloir.

G.

VI. — RÉVOLUTION

Une commune bretonne pendant la Révolution. *Histoire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) de 1789 à 1800*, par Jules Haire. Saint-Servan, Haire; Paris, Champion, in-8 de x-282 p.

Ce travail est très intéressant et très instructif. Il nous montre une fois de plus, on le savait de reste, mais il est toujours bon qu'on le redise, de peur que cela ne s'oublie, que le plus souvent les jureurs et les jacobins furent des gens sans conviction qui obéirent moins à leur conscience qu'à la peur, laquelle toujours fut mauvaise conseillère. Pour les premiers, le serment schismatique fut habituellement la préface obligée du *conjungo*, témoin Duchemin, curé constitutionnel de Saint-Malo, Chédeville, son collègue de Saint-Servan, qui apostasia complètement et se fit marin avec l'un de ses vicaires; témoin encore Lucas,

Digitized by Google

curé-vicaire de Miniac-Morvan, que nous retrouvons commandant de troupes, aussi mauvais soldat qu'il était mauvais prêtre; Hamard de la Chapelle enfin, moine apostat qui devint curé constitutionnel de Fleurtuit, se maria après avoir livré ses lettres de prêtrise, mais qui, lui du moins, eut le courage de se rétracter et le bonheur de mourir à l'île de Ré, le 28 août 1799, en soignant les déportés, ses confrères, malades du typhus, pour la cause qu'il avait tout d'abord si lâchement trahie.

Les terroristes servannais, comme la plupart des autres terroristes, crurent que le bon moyen de ne pas être guillotinés était de guillotiner les autres, et ils s'y employèrent de leur mieux, à force de dénonciations et de calomnies. Le terroriste, en général, fut un monstre bien odieux, mais, suivant Sylvestre de Sacy qui l'avait vu à l'œuvre, il fut encore plus grotesque. Aujourd'hui, à la distance d'un siècle, ces sinistres fantoches font rire, mais alors ils faisaient pleurer.

M. Haire nous donne d'amusants échantillons de ce style républicain pour qui les lieux de réunions royalistes étaient des repaires et les clubs démagogiques des *cénacles*, naturellement. Il cite ce marin patriote, Leroy, qui changea ce nom compromettant, que *des oreilles républicaines ne peuvent entendre prononcer*, pour prendre celui de Beaupré, plus *analogue à ma profession*, écrivait-il dans sa supplique.

P. 95, l'auteur parle de la *dispersion des Vendéens, à Dol, par les troupes de Kléber et de Westermann*. Jusqu'ici j'avais cru, au contraire, que la grande bataille, livrée sous les murs de cette ville par les soldats de La Rochejaquelein à ceux de Kléber et de Marceau, ou plus exactement, peut-être, à ceux de Rossignol, se termina par la défaite complète de ces derniers.

Je signalerai quelques autres lapsus à l'érudit historien. Je rencontre, page 149, deux fois le nom de Carrier pour celui de Le Carpentier, sans doute, car je ne sache pas que le farouche conventionnel qui s'*illustra* par les noyades de Nantes ait jamais mis le pied à Saint-Malo, ni qu'il ait jamais été représentant de la Convention dans l'Ille-et-Vilaine. Le *missionnaire* de la Convention, chargé de républicaniser le pays malouin, fut le trop fameux huissier de Valognes, dont la mémoire, bien que chargée de crimes, est cependant moins exécrée que celle de Carrier. P. 200, je lis que *Puisaye avait établi son quartier général entre Combourg et Rennes*. Je crois plutôt que ce fut dans la forêt du Pertre, entre Vitré et Laval. Jean Debry ne périt pas dans le guet-apens du 28 avril 1799, comme l'auteur l'insinue, mais ses deux collègues seulement. Une dernière coquille, p. 256 : Masséna remporta sur Souvarof la victoire de Zurich et non d'*Aboukir*.

Ces légères taches, qu'une seconde édition fera disparaître avec quelques autres que je n'ai pas jugé à propos de relever, pour ne pas allonger outre mesure ce compte rendu, n'empêchent nullement l'ouvrage d'être fort curieux et bien documenté. Il intéresse non seulement l'histoire du Clos-Poulet, mais celle de la Révolution elle-même, dont il constitue une page particulièrement typique, grâce sans doute au tempérament spécial des habitants de nos côtes bretonnes.

A. Roussel.

—

Digitized by Google

Lettres d'« Aristocrates. » La Révolution racontée par des correspondances privées, 1789-1794, par Pierre DE VAISSIÈRE. Paris, Perrin, 1907, in-8 de XXXVIII-626 p., avec portraits.

C'est une idée ingénieuse que celle d'avoir extrait des innombrables dossiers sur la Révolution conservés aux Archives nationales (fonds des comités, du séquestre, du tribunal révolutionnaire, de la police générale) les lettres privées que le hasard des événements y a mêlées aux pièces officielles. La première république avait déjà publié, dans un intérêt passager, essentiellement politique, des documents d'ordre privé saisis chez ses adversaires, comme la *Correspondance générale des émigrés* (1792). Ceux qui voient le jour maintenant nous renseignent moins sur les desseins que sur les sentiments intimes de leurs auteurs. Ce sont encore les « ci-devant » qui ont ici exclusivement la parole ; suspects, emprisonnés, proscrits, condamnés à mort, ils fournissent leurs témoignages personnels sur les incidents de la grande catastrophe où ils ont perdu leur rang et leur fortune, où ils doivent perdre la liberté et la vie.

L'éditeur a suivi, autant que possible, l'ordre chronologique. La nécessité de produire à la suite les unes des autres toutes les lettres provenant de la même personne fait que cet ordre est çà et là un peu troublé ; mais, dans l'ensemble, c'est bien la période entière s'étendant du printemps de 1789 à l'été de 1794 qui reparait ici sous une lumière nouvelle. Presque tous les faits étant déjà connus, les détails ajoutés sont souvent d'une importance médiocre. Le nom et la situation de ceux qui ont écrit déterminent seuls la valeur de leurs improvisations épistolaires. Les lettres de dix gardes du corps du roi à l'aide-major général d'Agoult (p. 100-126) constituent un dossier historique important sur les journées des 5 et 6 octobre. Le dossier qui commence par celles du marquis de Vibraye (p. 333-388) est rempli de traits piquants sur l'émigration de la noblesse, sur son rôle militaire et mondain à l'étranger. Les grandes journées révolutionnaires, du 14 juillet au 31 mai, revivent dans les impressions de témoins affligés, mais sincères. Enfin, pour clore la collection, nous trouvons quelques-unes des lettres d'adieux écrites par les victimes de la Terreur à leurs parents, lettres retenues par les bourreaux et par conséquent restées inconnues des destinataires. Cela est touchant et poignant comme ces autres lettres écrites de Russie en France, écrites par les soldats de la Grande Armée en retraite, interceptées par les Cosaques et qui sortiront peut-être un jour des archives de Saint-Pétersbourg.

M. de Vaissière a illustré son recueil de cinq portraits, ceux du chef d'escadre de Quélen, du marquis de Sillery, du constituant Faydel, de la duchesse de Saulx-Tavannes, d'André Desilles, le héros civique de l'affaire de Nancy. Il a donné un exemple utile aux chercheurs de province. Dans les archives départementales (nous en avons déjà des preuves fragmentaires) gisent bon nombre de lettres saisies sur les frontières ou à la suite de perquisitions, exprimant les pensées, les souffrances de ceux qui ont pâti du grand bouleversement de cette époque. Leur publication donnerait une contre-partie utile à

Digitized by Google

celle de tant de pièces où s'étale, dans son emphase monotone et sa grossièreté inepte, la rhétorique des gouvernants d'alors. L. P.

VII. — TEMPS MODERNES

Le mouvement religieux dans la Haute-Garonne, d'après la correspondance préfectorale, par l'abbé J. Contrasty. Toulouse, Privat, 1907, in-8 de 255 p. avec deux portraits.

M. l'abbé Contrasty a exploré avec succès les archives départementales de Toulouse, et il réunit en un volume une partie des documents qu'il y a trouvés. Ces documents sont relatifs à la période qui précède et à celle qui suit immédiatement le Concordat. On y voit les procédés hostiles d'un ancien conventionnel devenu préfet du Consulat, les rapports malveillants, les insinuations haineuses, les tracasseries de toute sorte principalement à l'adresse des prêtres revenus de l'exil ou des constitutionnels rétractés.

Puis vient la promulgation du Concordat, et l'intronisation du nouvel archevêque, l'ancien évêque constitutionnel de Cambrai, puis de Lyon. Les pièces publiées par M. Contrasty nous montrent ce prélat comme un prêtre pieux et prudent, qui s'efforce de ramener la concorde dans un diocèse où les passions religieuses étaient très vives et où les partis étaient particulièrement animés l'un contre l'autre.

La troisième partie retrace avec beaucoup de détails la situation financière du clergé au lendemain du rétablissement officiel du culte; les crédits dérisoires affectés au budget des cultes ne permettaient de rétribuer que vingt mille succursalistes dans toute la France, et le tiers des desservants du diocèse de Toulouse se trouva réduit à la famine ; les conseils municipaux, sur lesquels l'administration faisait retomber le paiement des desservants, n'avaient ni la bonne volonté, ni même les ressources nécessaires pour attribuer une allocation quelconque à leur curé.

L'archevêque se donna beaucoup de mal pour obvier à cette situation intenable, et le préfet, gagné par le zèle de son évêque, lui vint en aide ; sa correspondance de 1804 ne ressemble pas du tout à ses rapports de 1800 : en quittant la préfecture de Toulouse pour celle de La Rochelle, il écrit à Mgr Primat une lettre remplie des sentiments les plus édifiants, et il annonce qu'il prend à sa charge l'entretien d'un séminariste.

Plusieurs pièces nous font connaître les efforts de Mgr Primat pour relever les œuvres d'éducation, séminaire, collèges, pensions de garçons et de filles, écoles primaires.

Tout cela est solidement documenté et fort instructif. En terminant, je me permettrai non pas de formuler une critique, mais d'exprimer un regret. Respectueux des documents, M. Contrasty s'est un peu trop modestement effacé devant eux. Son texte original ne se compose que des phrases indispensables pour coudre ensemble les pièces qu'il publie. Il eût fait précéder chaque chapitre de brefs aperçus rétrospectifs, il eût ensuite donné de sobres appréciations synthétiques pour dégager quelques conclusions, que le public y eût beaucoup gagné. Tout le monde n'a pas présent à l'esprit

Digitized by Google

l'enchainement des faits de notre histoire religieuse à cette époque particulièrement obscure, et c'eût été rendre service à la plus nombreuse catégorie de lecteurs que de jalonner la route de quelques poteaux indicateurs.

P. Pisani.

—

Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810, par D. Chavanon et G. Saint-Yves. Paris, Picard, 1907, in-8 de xvii-291 p.

C'est ici le cinquième fascicule de la « Bibliothèque de la Société des études historiques » et le premier qui touche l'histoire contemporaine. Les auteurs ont fait une « étude sur le système administratif institué par Napoléon Ier en prenant le département du Pas-de-Calais comme type. » Déjà l'un d'eux, M. Saint-Yves, avait mené à bien un travail analogue sur le département des Bouches-du-Rhône. Ces deux monographies, patiemment élaborées et soigneusement publiées, ont été l'une et l'autre couronnées par l'Académie des sciences morales et politiques. Si semblables recherches étaient accomplies dans chacun de nos départements, l'histoire intérieure de la France sous le premier Empire serait faite ; la monotonie viendrait parfois accompagner les mêmes conclusions, mais il y aurait une puissante synthèse résultant de tous ces détails.

C'est dans ces détails que nous ne pouvons entrer à propos du présent fascicule ; ils intéresseront tous les travailleurs, car ce volume est fait avec grand soin, un esprit large, une sincère impartialité. Successivement passent sous les yeux du lecteur le personnel de la préfecture et des administrateurs du département, les membres et les travaux du conseil général, les municipalités, les maires, les adjoints, les magistrats et l'organisation des divers tribunaux jusqu'aux justices de paix, les impôts et les « biens nationaux, » l'instruction publique, les cultes et le clergé. — A chacun de ces paragraphes, MM. Chavanon et Saint-Yves reprennent en quelques pages les précédents du sujet utiles à connaître. Ils font suivre tous ces chapitres d'un résumé et d'une conclusion, très sage et pondérée. — On voudrait signaler beaucoup de travaux analogues, car, sous une forme modeste, ils sont extrêmement utiles à l'histoire.

G. de G.

—

Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), par le commandant Balagny. T. V : *Almaraz, Uclès. Départ de Napoléon.* Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-8 de 567 p.

Le commandant Balagny termine ici, et l'on peut dire couronne son grand travail sur le passage de l'empereur en Espagne. On trouvera dans ce cinquième volume les mêmes qualités de précision, d'exactitude que dans les précédents ; la même richesse de documents ; le même agrément de cartes et de croquis : pont de l'Arzobispo, pont d'Almaraz, itinéraire d'Almaraz à Truxillo, itinéraire du premier corps au sud-est de Madrid ; plan de la bataille d'Uclès. On regrettera seulement de rencontrer moins nombreuses les notes utiles qui accompagnent les textes.

Ces textes comprennent : 1° les opérations autour de Madrid (22 décembre 1808-janvier 1809) ; 2° la fin du séjour de Napoléon en Espagne (3 janvier-27 janvier 1809). Les premiers sont appuyés de la correspondance du roi Joseph, du maréchal

Digitized by Google

Jourdan, du général Belliard, des maréchaux Victor et Lefebvre avec leurs divisionnaires; les seconds de la correspondance de l'Empereur avec le major général. On y voit la halte de l'Empereur à Benavente, son si curieux séjour à Valladolid, ses dernières mesures prises à l'égard des Espagnols, l'organisation qu'il fait des communications, enfin une vue d'ensemble de la situation de la péninsule lors de son départ. Ces pages (378-387) sont à méditer.

Le commandant Balagny mérite les éloges les plus sincères des historiens du premier Empire pour l'aide utile qu'il apporte à leurs travaux, les remerciements les plus vifs de ses lecteurs pour la sécurité qu'il donne à leur instruction et à leur agrément.

G. G.

—

La campagne maritime de 1805. Trafalgar, par Édouard Desbrière, chef d'escadron de cavalerie breveté, chef de la section historique de l'état-major de l'armée. Paris, Chapelot, 1907, gr. in-8 de 389 p.

M. le commandant Desbrière a publié, avec la compétence que lui donne son importante situation personnelle de chef de la section historique de l'état-major de l'armée, une série de quatre volumes très considérables sur les *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques* de 1793 à 1805. Des cartes, des croquis accompagnaient cette volumineuse publication.

Le présent volume : *Trafalgar*, se rattache étroitement à cette histoire : la bataille célèbre en est comme l'épilogue. M. Desbrière traite son sujet avec un rare bonheur et une grande impartialité. Il remonte naturellement aux événements qui ont amené le désastre des flottes franco-espagnoles, et ce récit garde tout son attrait, bien que le combat même du 21 octobre 1805 ait déjà été l'objet de nombreux travaux. L'auteur a puisé largement à nos archives de la guerre et de la marine ; il a su s'inspirer utilement des documents espagnols et anglais.

La série des chapitres aborde donc toutes les phases de la question et en donne un récit plein d'intérêt : les plans successifs de l'Empereur (2 mars, 27 avril, 15 septembre 1805), la traversée de l'Océan, le retour en Europe de Villeneuve, le combat du 22 juillet, la situation des mers à cette époque, les mouvements des Anglais, le séjour de notre flotte à la Corogne, son blocus à Cadix, sa sortie et ses dispositifs d'attaque, enfin, après un exposé de l'état des deux divisions navales de Collingwood et de Nelson, le récit du terrible combat.

Quatre cents pages de documents annexes complètent, étayent cette vaste synthèse ; ce sont les relations officielles et particulières, les rapports des amiraux, les correspondances diplomatiques, les lettres privées, les conclusions des conseils d'enquête et des conseils de guerre (manœuvres de l'amiral Dumanoir au mois de novembre 1805). Ces documents eux-mêmes sont accompagnés de multiples croquis sur les dispositions successives des mouvements des flottes, de quatre cartes espagnoles sur le même sujet et d'une très belle carte sur la « Reconnaissance hydrographique de la baie de Cadiz » faite en 1806, par le lieutenant de vaisseau Raoul, d'après les ordres de l'amiral Rosilly. Tous ces heureux suppléments font presque un ouvrage de luxe de ce très beau

Digitized by Google

volume qui demeure avant tout un excellent instrument de travail

Trafalgar marque une date décisive dans l'histoire des marines européennes. C'est l'heure tragique pour les escadres espagnoles, elle bouleverse radicalement les projets militaires de Napoléon, elle assure la supériorité navale de l'Angleterre pendant tout le XIXe siècle ; il n'y a pas de journée militaire plus importante, elle est pour nous plus désastreuse au fond que Waterloo. Un grand héroïsme de tous les combattants dans les deux camps jette un voile glorieux sur les désastres, les morts, les catastrophes de cette journée célèbre et funèbre. L'ouvrage du commandant Desbrière prend une place de premier ordre dans la liste déjà longue des travaux historiques sur Trafalgar ; il lui fait le plus grand honneur.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Charles Nodier et le groupe romantique, par Michel SALOMON. Paris, Perrin, 1907. in-18 de XII-315 p.

Sur cet esprit charmant que fut Charles Nodier, M. Michel Salomon a composé un charmant petit livre. Un premier chapitre raconte sa jeunesse aventureuse ; un second l'histoire de son salon à l'Arsenal, de 1824 à 1844 ; un troisième analyse son œuvre littéraire : philologie et critique, histoire, contes et poésies ; enfin son style. Laissons la partie littéraire, quelque intérêt et quelque charme qu'elle présente, pour ne retenir que les épisodes de la vie de Nodier. Naturellement, M. Salomon s'appuie sur le livre intime qu'écrivit sur son père Mme Menessier-Nodier ; mais aussi il apporte des documents nouveaux à propos de l'existence politiquement si mouvementée de l'auteur des *Souvenirs de jeunesse* et de la *Napoléone*. Cette dernière pièce de poésie valut, comme on sait, en l'an XII, à son audacieux auteur la prison de Sainte-Pélagie ; c'est un morceau lyrique qui prend sa valeur par sa date ; et le récit de cet épisode (p. 50) est une page intéressante de l'histoire consulaire. Divers documents, tirés des Archives nationales, fournissent d'autres détails curieux sur la vie de province au commencement du premier Empire ; ou encore le séjour que fit Nodier à Laybach, dans les provinces illyriennes, et le journal qu'il y dirigea ; enfin, le salon de l'Arsenal n'est pas seulement un cénacle littéraire, il reste caractéristique de l'histoire parisienne de la Restauration. Ici M. Michel Salomon a toute une moisson de lettres inédites signées : Victor Hugo, Lamartine, Musset, Sainte-Beuve, Jouffroy, Ballanche, Delacroix, et à ce titre les historiens feront leur profit d'une étude dont la forme élégante et l'esprit littéraire semblaient réservés au seul domaine des belles-lettres. Nous eussions souhaité que M. Salomon tirât un peu plus au clair (p. 25) l'épisode toujours si controversé de cette Association des Philadelphes dont Nodier, — dans son *Histoire des sociétés secrètes dans l'armée*, — a tracé un tableau qui nous laisse malgré tout assez sceptiques.

Un bon portrait, d'après Guérin, de Charles Nodier, et un crayon de sa fille Marie, d'après Eugène Deveria, apportent leur intérêt et leur charme.

G. DE G.

—

Digitized by Google

Mémoires du baron Sers (1786-1862), publiés d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par le baron Henri Sers et Raymond Guyot. Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de xiv-337 p.

André Sers naquit à Bordeaux, d'une famille languedocienne de protestants dissimulés. Son père, Jean-Pierre, au reste voltairien, avait été élevé chez les Bénédictins de Sorèze; il avait fait fortune comme armateur et il siégea parmi les Girondins à la Législative; il fut proscrit pendant la Terreur, sa tête mise à prix. Bonaparte le fit sénateur en 1800. Son frère, commandant à Paris le bataillon des fédérés de la Gironde, s'était montré assez honnête homme, de son côté, pour mériter d'être guillotiné en 1793.

Jean-Pierre s'était lié, avant la Révolution, avec Jeanbon Saint-André, ci-devant prédicant, devenu conventionnel, régicide, jacobin des plus violents. Sous l'Empire, ce même Jeanbon, préfet du département de Mont-Tonnerre, à Mayence, adopta, pour ainsi dire, le fils de son ancien ami, qui travailla auprès de lui jusqu'en 1810, où il fut nommé auditeur au conseil d'État. André Sers était sous-préfet à Spire lorsque les alliés y entrèrent, en 1814. Il demeura sous-préfet de la première Restauration, puis des Cent-Jours, puis de la seconde Restauration. Il fut enfin nommé préfet en 1819; à la cérémonie du serment prêté par les fonctionnaires de sa catégorie, on disait autour du Roi : « Voilà la fournée de M. Decaze et Cie » (p. 174). Il fut, à la fin, préfet à Bordeaux, sa ville natale, en 1838, et membre de la Chambre des pairs en 1845. Il vécut dans la retraite depuis la révolution de 1848, qu'il qualifie de « dégradante » et « ignoble, » tandis que celle de 1830 l'avait enchanté.

Comme tant d'autres, le baron Sers a servi tous les régimes qui se sont succédé sur le cycle politique depuis la Révolution, avec toute la souplesse nécessaire, vernie, bien entendu, de l'indispensable « patriotisme » que nous sommes habitués à voir accommoder à des sauces tellement variées; car ce préfet de la Restauration ne manquait pas, à huis clos, en famille, de protester contre les fameux fourgons de l'étranger (p. ix de l'Introduction).

Les véritables sympathies d'un homme de son éducation et de son caractère allaient à la monarchie issue des « glorieuses. » Comme la plupart des protestants de langue française de nos jours, M. Sers n'avait pas d'autre religion positive que la haine de l'Église catholique. Sous le ministère Decaze, il croit pouvoir favoriser les calvinistes d'Alsace; en 1839, il découvre avec surprise et satisfaction que le duc d'Orléans a pour « homme de confiance et ami intime » un protestant, M. Wustemberg (p. xii et 321). Néanmoins, à propos du mariage du fils de Louis-Philippe avec une protestante, il parle du « vieux levain catholique » de ce prince, qu'on n'a jamais tant vu fermenter qu'en ces *Mémoires*.

A noter ce trait (p. 52-53) qui marque trop bien ce qu'était devenue, en 1804, la foule parisienne, où les catholiques fidèles ne formaient plus déja qu'une triste minorité noyée dans la masse abêtie par la littérature du temps : « Le pape fut « le sujet d'interminables lazzi de la « part des Parisiens. Il habitait, aux « Tuileries, les appartements situés

Digitized by Google

« entre le pavillon de Flore et celui « de l'Horloge, donnant sur le jar- « din. On se rassemblait en foule « sous ses fenêtres. La plupart des « curieux étaient dans des disposi- « tions peu édifiantes. Plusieurs fois « dans la journée Pie VII venait « donner, au travers des carreaux « des vitres, sa bénédiction à cette « foule bien peu recueillie.... »

Signalons, en outre, ce qui a rapport aux journées de juillet à Clermont, aux émeutes républicaines de Metz, en 1831 et 1832, et aux voyages de Louis-Philippe.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X, par Ernest DAUDET. Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1907, in-8 de XVI-300 p.

C'est une heureuse coïncidence qui rapproche par la date de leur publication la Vie du duc de Nemours par M. René Bazin et la nouvelle édition de l'Histoire de la révolution de 1830 par M. Ernest Daudet. Ils se complètent l'un l'autre et c'est faire honneur aux deux auteurs que de dire qu'on les sent l'un et l'autre animés d'un égal souci de rendre hommage à la vérité, d'apprécier les événements qu'ils racontent d'après les intérêts du pays, et d'en tirer les leçons politiques qui peuvent être utiles à son avenir.

L'ouvrage de M. Ernest Daudet se divise en deux parties : la première est consacrée à la révolution de 1830, la seconde au procès des ministres.

Le récit du procès des ministres fait apparaître le roi et ses principaux auxiliaires ainsi que la Chambre des pairs arrivant à force d'énergie et d'habileté à dominer les passions populaires et à épargner à la France la honte de condamnations capitales que les clameurs de la rue voulaient arracher au nouveau régime. La première partie surpasse la seconde en intérêt : c'est un exposé lumineux des causes de la révolution et le tableau profondément attristant des fautes qui amenèrent la chute de Charles X. M. Ernest Daudet déplore cette chute, mais la juge inévitable et montre que si le duc d'Orléans a accepté la couronne, ce ne fut que pour essayer de sauver la France de l'anarchie. Il ne put y parvenir et son entreprise était chimérique parce que l'atteinte portée à l'inviolabilité du trône portait à l'édifice monarchique un coup irréparable ; mais combien ceux qui conduisirent la monarchie dans une voie sans issue furent plus imprudents que ceux qui, par une solution bâtarde, s'efforcèrent sans succès de conjurer les effets de la catastrophe ! La violence des passions que déchaînèrent les ordonnances montre combien profonde était l'ignorance de leurs auteurs. Ils n'avaient, hélas ! pas compris que si la France avait heureusement accepté le bienfait que lui apportait l'hérédité monarchique restaurée, elle avait gardé entière son aversion passionnée pour tout ce qui était l'ancien régime ou lui ressemblait. Elle n'a pas changé de sentiment : les événements de 1873 en sont la preuve ; et il semble que les enseignements de l'histoire restent inutiles, car on peut bien dire que les préjugés qui ont amené la chute de la monarchie en 1830 sont les mêmes que ceux qui en ont empêché la restauration en 1873. C'est la principale leçon qui se dégage des tristes événements que raconte M. Ernest Daudet. Puisse-t-elle n'être pas vaine, et profiter aux patriotes qui veulent tou-

Digitized by Google

jours la réconciliation nécessaire entre la nation et la couronne!

EUGÈNE GODEFROY.

—

Le Duc de Nemours, par René BAZIN. Paris, Emile Paul, in-8 de x-561 p., avec portrait.

Rien n'éclaire mieux l'histoire que des ouvrages comme celui-ci, qui est consacré à un personnage illustre par son rang et éminent par ses qualités, que tout semblait destiner à jouer un rôle de premier plan et que la destinée a constamment relégué au second, tout en lui laissant une large part dans les événements politiques qui se sont accomplis durant sa vie.

Je n'étonnerai personne en disant que l'impression qui domine toutes les autres à la lecture de ce livre est une profonde tristesse. Que de forces perdues pour la France, par sa rupture avec la famille qui a fait sa grandeur! Quelle aberration que cette rupture en un siècle où cette famille a présenté au monde, plus peut-être qu'à aucune autre époque, une réunion de princes possédant une somme de mérites et de qualités qu'on chercherait en vain dans toute autre maison souveraine! Que de maladresses politiques accumulées par les meilleurs! Quelle fatalité semble s'attacher à empêcher qu'elles soient réparées! Quelle supériorité de décision et de clairvoyance chez les ennemis du bien! Quelle puissance de la calomnie et du mensonge! Et pour résultat, quelle chute pour la France!

Le livre de M. Bazin contribuera à perpétuer la mémoire d'un des plus nobles et des meilleurs fils de France, dont on peut dire que l'âme a vécu dans une atmosphère constante de sereine générosité, à qui presque aucune tristesse n'a été épargnée et dont toute la vie a été employée à servir autant qu'il l'a pu le pays qui le rejetait

La vie intime et familiale du duc de Nemours charme par un mélange de simplicité et de vertu, dont on dégage sans cesse les plus hautes leçons morales. Mais il est permis à l'historien de s'intéresser plus encore à sa vie publique.

Les parties les plus intéressantes du livre, dans cet ordre d'idées, sont les pages consacrées à la révolution de 1830, à celle de 1848, à la fusion et à l'échec de la tentative de restauration en 1873. C'est une satisfaction morale que de trouver réunies en un solide faisceau les preuves qui établissent que le roi Louis-Philippe n'a pas contribué à la chute de Charles X et que lui-même considérait comme un malheur cette révolution dans laquelle il avait essayé de sauver la France de l'anarchie. Que de lamentables conséquences a entraînées la conviction contraire chez une quantité de braves gens!

Après les campagnes d'Algérie auxquelles le duc de Nemours prit une large et brillante part, c'est la révolution de 1848 qui tient la plus grande place dans ce volume. Le duc de Nemours était alors en effet à Paris et fut présent à toutes les pénibles scènes des Tuileries et du Palais-Bourbon. Il faut bien reconnaître que le recul du temps rend de plus en plus inexplicable la série de défaillances qui a permis le succès de cette révolution. Il n'en est pas dans notre histoire dont il semble que la répression eût été plus facile et il faut l'expliquer surtout par des causes morales : le découragement et le dégoût que l'abus des calomnies avait fini par faire entrer dans l'âme du Roi et sans doute aussi du duc de

Digitized by Google

Nemours, et aussi le sentiment intime qu'une institution monarchique n'est pas viable quand son fondement repose sur une violation du droit héréditaire.

Aussi, à peine sur la terre d'exil, le duc de Nemours s'employa-t-il de toutes ses forces à amener la réconciliation officielle de sa famille avec le comte de Chambord. Ses efforts ne devaient aboutir qu'en 1873 par la noble démarche du comte de Paris. Ce n'est point ici le lieu de dire pourquoi la France n'en recueillit pas le bénéfice dans une restauration qui lui eût permis de reprendre le cours glorieux de son histoire. Mais c'est un point à retenir que le duc de Nemours, qu'on a appelé avec raison le plus légitimiste des princes d'Orléans, ne se fit pas d'illusion, au moment où elle s'accomplissait, sur l'inutilité de l'œuvre à laquelle il avait consacré tant d'efforts. C'est qu'il n'avait pas oublié les leçons de 1830. Il savait qu'on ne pourrait ramener en France l'ancien régime et il savait aussi l'obstination de l'héritier du trône à en rappeler l'image. Autant cette clairvoyance honore la sagacité du noble prince, autant elle dut être pour lui une cause d'amertume infinie ; car il avait la conscience qu'à défaut de restauration, la France était perdue. Mais lui, du moins, avait fait tout son devoir.

M. René Bazin est beaucoup plus bref sur les dernières années du prince. Ses rapports avec le comte de Paris et le duc d'Orléans, héritiers de la couronne après 1883, appartiennent à l'histoire d'hier, au sujet de laquelle les passions ne sont pas éteintes, et peut-être un jour seront-ils racontés. En tous cas, s'il fallait chercher à tirer de la vie du duc de Nemours, telle que M. Bazin nous la fait connaître, une conclusion utile pour les générations à venir, ce serait d'en retenir la fermeté absolue dans les principes, la conscience éclairée des réalités et la notion la plus élevée du devoir.

La mémoire du duc de Nemours vivra dans l'histoire de France ; et le livre de M. Bazin restera pour son souvenir comme un monument du respect et de la reconnaissance des bons Français.

EUGÈNE GODEFROY.

L'Assemblée nationale de 1871. IIe partie : *La présidence du maréchal de Mac-Mahon*, par M. DE MARCÈRE. Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-16 de IV-290 p.

Malgré le nombre déjà grand d'ouvrages de toute nature relatifs à cette période de l'histoire de France, celui de M. de Marcère présente le plus grand intérêt. Il ne fait double emploi avec aucun d'eux et, bien qu'il soit moins étendu que d'autres, son auteur y a fait entrer plusieurs récits qui occupent souvent trop peu de place dans les ouvrages historiques. Les chapitres relatifs à la loi sur la construction de la basilique du Sacré-Cœur, aux salons politiques, à la réception de Jules Ferry et de Littré dans la franc-maçonnerie, à l'activité du parti bonapartiste, sont les plus originaux.

Mais la personnalité de l'auteur commande de chercher surtout dans ce volume l'impression d'un des membres les plus importants du centre gauche sur les deux événements qui marquent cette période : l'échec de la tentative de restauration monarchique et le vote des lois constitutionnelles de 1875. Sur la ten-

Digitized by Google

tative de restauration, l'opinion de M. de Marcère est extrêmement curieuse à observer : il blâme, et avec une grande sévérité, les monarchistes de l'Assemblée à la fois d'avoir essayé de rétablir la monarchie et d'avoir fait de vains efforts pour obtenir du comte de Chambord les concessions qui l'eussent rendue possible. D'autre part, il loue le prince d'avoir maintenu ses exigences et d'avoir préféré rester le champion d'une monarchie théorique plutôt que de mettre sur sa tête la couronne réelle qu'on lui offrait. La sévérité de M. de Marcère pour les monarchistes de l'Assemblée s'explique assez bien par le souvenir des luttes très âpres que son parti eut à soutenir contre eux et nous sommes habitués à trouver sous la plume des historiens républicains, quand ils parlent de M. le comte de Chambord, des éloges qui se mesurent à la reconnaissance qu'ils lui gardent pour avoir facilité par son attitude l'établissement de la république. Mais ces éloges, sous la plume de M. de Marcère, ne laissent pas que de surprendre quand on lit la très loyale confession qu'il n'hésite pas à faire des illusions de son parti qui s'imagina fonder une république conservatrice, honnête et libérale. M. de Marcère reconnaît que ce fut une lamentable erreur que de ne pas attacher d'importance à l'action de la maçonnerie, de ne pas croire à la réalisation possible de son programme et de s'appuyer, pour fonder la république, sur le parti radical qui s'apprêtait à la confisquer à son profit. Mais, si on prend acte de ces aveux, le blâme adressé aux monarchistes pour avoir essayé de ne pas faire la république et pour n'avoir pas partagé les illusions du centre gauche sur l'avenir du parti radical ne se justifie plus très bien. Faut-il en chercher l'explication dans une théorie d'un autre ordre émise par M. de Marcère et qui consiste à soutenir que la monarchie n'eût été viable qu'avec le programme de M. le comte de Chambord? Il faudrait alors établir que le pays et l'Assemblée eussent été disposés à l'accepter. A défaut de cette démonstration, M. de Marcère nous place entre deux alternatives : l'une qui lui apparaissait telle dès 1873, c'était la monarchie avec le programme du comte de Chambord, et l'autre dont les événements se sont chargés de lui démontrer par la suite l'inconsistance, c'est la république honnête et libérale. La solution intermédiaire : une monarchie libérale et moderne, était-elle une troisième chimère? Oui, assurément, si on s'en tient aux faits, puisque les bonnes volontés les plus ardentes n'ont pu la réaliser. Mais il est peut-être permis de dire qu'un peu plus de clairvoyance du côté du centre gauche et un peu plus de bonne volonté et d'indulgence du côté du prince eussent permis d'en tenter l'expérience qui, en tous cas, n'eût pas donné autant de déboires à la France que la solution qui a prévalu.

M. de Marcère adresse au parti conservateur monarchiste un autre reproche qui ne peut être passé sous silence, à cause de l'insistance qu'il met à le formuler : c'est celui de n'avoir pas accepté franchement les conséquences de l'échec de la tentative de restauration et de n'avoir pas donné au centre gauche le concours loyal qui lui eût été nécessaire pour maintenir la république dans les voies conservatrices. Il y aurait beaucoup à dire pour contester en fait le bien fondé de ce reproche qui est devenu de style chez les historiens

Digitized by Google

républicains et aussi, à le supposer fondé, pour justifier ceux dont la clairvoyance n'a pas cessé de voir dans l'institution républicaine la cause même des malheurs et de l'abaissement de la France.

Enfin les réflexions philosophiques de M. de Marcère amèneront le lecteur à se poser une question singulièrement angoissante : celle de savoir si l'état social, politique et administratif de la France est incompatible avec l'institution monarchique.

Il est assez clair que M. de Marcère le pense, et qu'il pense aussi que cet état social, politique et administratif exclut tout espoir de voir la patrie revenir à son état traditionnel d'honneur et de prospérité. Aussi la conclusion qu'il laisse entrevoir sur l'avenir de la France est elle d'un pessimisme absolu. Mais l'histoire permet de lui répondre que la monarchie est une institution assez souple pour s'adapter à toute situation sociale, politique et administrative d'un État, en demeurant toujours la sauvegarde de sa sécurité et de sa grandeur. N'est-ce pas cette notion qui a manqué en 1873 à M. de Marcère et à ses amis, et dont la méconnaissance les a empêchés de s'unir aux hommes de bonne volonté qui ont essayé de sauver la France ?

EUGÈNE GODEFROY.

Les Pamphlets du dernier Jour, par Thomas CARLYLE ; trad. de l'anglais, avec une introduction et des notes, par Edmond BARTHÉLEMY. Paris, *Mercure de France*, 1906, in-8 de 441 p.

M. Barthélemy a rendu un réel service à l'histoire philosophique et politique en mettant à la portée du public français cet ouvrage de Carlyle, après avoir également traduit à notre usage le *Sartor resartus* du même auteur. — Les *Pamphlets du dernier jour* ont été écrits en 1850. L'Angleterre traversait alors une crise qui était le contre-coup de la révolution française de 1848, et le livre de Carlyle, dont les différents chapitres avaient fait l'objet de brochures distinctes, fournit un exposé très saisissant des idées dont le conflit produisait la crise qui agitait alors l'Angleterre. — Dans le premier pamphlet, intitulé « Le temps présent, » Carlyle traite de la démocratie qu'il condamne comme le suffrage universel. — Dans le second, intitulé « Prisons modèles, » il s'agit de l'adoucissement des peines et de l'énervement de la répression qui en résulte. — Les suivants traitent « du gouvernement moderne, » « d'un gouvernement nouveau, » de « l'éloquence politicienne, » des « parlements, » de la « statuomanie, » du « jésuitisme. » On lira avec curiosité dans ce dernier chapitre l'exposé des idées étranges que se fait ou se faisait un Anglais, animé des meilleurs sentiments, sur l'Ordre fondé par saint Ignace. — Carlyle est pour nous un spécimen intéressant d'un état d'esprit beaucoup plus rare en Angleterre qu'en France ; c'est un esprit chagrin et entier qui critique tout et qui, dans toute chose, n'aperçoit facilement que le mauvais côté, sans se rendre compte des raisons historiques des faits qu'il apprécie et des inconvénients parfois très graves du système opposé à celui qu'il combat. Ses congénères français dans le dernier siècle ont été nombreux et plusieurs furent illustres. Mais l'événement leur a donné raison, tandis que l'histoire de l'Angleterre a donné un démenti à Carlyle. Quand de Maistre et Bonald synthétisaient la révolution française,

Digitized by Google

sans tenir compte de ses causes naturelles et de la faillite de l'ancien régime, et en tiraient une doctrine dont ils montraient l'aboutissement dans l'anarchie, ils fondaient, consciemment ou non, leur raisonnement sur les qualités malheureuses de logique du peuple français, et ils prévoyaient, avec trop de raison, que nous ne reculerions devant aucune conséquence de prétendus principes follement acceptés comme tels. — Il en a été tout autrement en Angleterre : les passions et les besoins générateurs de la révolution française y ont eu la même virulence, mais, plus sages que nous, les Anglais n'en ont tiré que des conclusions d'opportunité et sans lien logique. Ils n'ont pas érigé de principes : ils ont modifié certaines de leurs institutions; ils ont évolué, mais ils ont gardé leurs traditions essentielles. Et, grâce au respect de ces traditions, ils ont eu raison de leur rivale séculaire : la France, et sont arrivés dans le dernier siècle à une prospérité, à une puissance et à une gloire peut-être sans égales dans l'histoire du monde. Aussi, quand on lit, en 1906, les sombres prophéties qu'émettait Carlyle en 1850, on se prend à sourire et surtout à penser que S. M. le roi d'Angleterre a le droit d'en sourire aussi.

Mais la conclusion sera différente si nous voulons faire à la France l'application des idées de Carlyle. Et c'est sans doute la pensée qui a guidé ses traducteurs. Car ils n'ont assurément pas eu en vue d'enrichir nos bibliothèques d'uu ouvrage facile et agréable à lire. Il est difficile d'être plus confus, plus diffus, plus lourd, plus obscur même, plus anglais, en un mot, que cet illustre pamphlétaire d'outre-Manche, et d'écrire, sous le titre de pamphlet, quelque chose qui ressemble moins à ce que nous appelons pamphlet, c'est-à-dire à des écrits passionnés, vifs, clairs, émaillés de traits. La renommée des Veuillot et celle des Rochefort n'ont rien à redouter de celle de Carlyle.

EUGÈNE GODEFROY.

Le Gérant : L. PIQUET..

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1908

Pages.

5. La date du martyre des saints Carpos, Papylos et Agathonicé . . . . . J. DE GUIBERT.
24. La jeunesse de Sidoine Apollinaire . . . PAUL ALLARD.
45. Le château Saint-Ange pendant l'occupation de Rome par les armées de Charles-Quint (1526-1527) . . . . . E. RODOCANACHI.
56. Les idées politiques du cardinal Bellarmin (fin). . . . . J. DE LA SERVIÈRE.
91. Le Parlement et la Réforme . . . . . F. AUBERT.
129. Marbot garde du corps et général de la République . . . . . CH. DE LOMÉNIE.
160. Les origines du domaine extraordinaire. Le receveur général des contributions de la Grande Armée. Ses attributions, ses comptes (1805-1810) . . . . . VICOMTE H. DE GRIMOUARD.
193. Mélanges : Le Symbole des apôtres, à propos d'un livre récent . . . . . E. VACANDARD.
207. Une explication fantaisiste des origines de la Toussaint . . . . . H. QUENTIN.
210. Le livre de raison de Jacques Susenne (1617-1737) . . . . . P. LE VERDIER.
222. La question des étangs d'Austerlitz . . . L. LEROY.
226. Lamennais d'après ses correspondants inconnus. I. . . . . A. ROUSSEL.
235. Courrier anglais. . . . . F. CABROL.
248. Chronique . . . . . E.-G. LEDOS.
261. Revue des recueils périodiques : français . ALBERT ISNARD.
276. Anglais. . . . . F. CABROL.
287. Italiens . . . . . PAUL ALLARD.
308. Bulletin bibliographique.

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1908

Pages.
353. Le lait de la mère et le coffre flottant. Légendes, contes et mythes comparés à propos d'une légende historique musulmane de Java. . . . . E Cosquin.
426. Sidoine Apollinaire sous les règnes d'Avitus et de Majorien . . . . . Paul Allard.
453. Les maladies épidémiques en Europe du XVIe au XIXe siècle. I. . . . . E. Cosquin.
476. Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV. I. . . . . Comte M. de Germiny.
492. Grimm et la Révolution française . . . P. de Vaissière.
516. La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire. I . . . . . Comte du Lort de Séréignan.
543. Les débuts de Joseph Bonaparte à Madrid (janvier-avril 1809) . . . . . Geoffroy de Grandmaison.
575. Mélanges : Lamennais d'après ses correspondants inconnus. II. . . . . A. Roussel.
590. Courrier italien . . . . . L.-G. Pélissier.
617. Courrier russe . . . . . A. Vogt.
621. Chronique. . . . . E.-G. Ledos.
635. Revue des périodiques : français. . . . A. Isnard.
647. Allemands. . . . . E.-G. Ledos.
657. Belges . . . . . C. Callewaert.
663. Bulletin bibliographique.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — *Bibliographie*

Meyer's Grosses Konversations-Lexicon, t. XVI et XVII (E.-G. Ledos) 303
Meyer's Kleines Konversations Lexicon, t. II (E.-G. Ledos). . 303
H. Stein. Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France (J. Besse) 663
A. Manno. Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia, t. VIII 664

II. — *Histoire générale*

E. Lavisse. Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. I, 1re partie; V; VI (A. I.) 305

Digitized by Google

G. Bonet-Maury. France, christianisme et civilisation (Paul Allard) 307
F. Brunetière. Études critiques sur l'histoire de la littérature française. 8e série (L. Coquelin) 308
A. Demy. Essai historique sur les expositions universelles (P. Lbe) 310
J. de la Paquerie. Éléments d'apologétique. I (Paul Allard) . . 665
A. d'Ercole. Cristianesimo e suo evo (Paul Allard) 665
C. Daux. Le Denier de saint Pierre (M. B.) 665
A. Ehrard. Katholisches Christenthum und modern Kultur (G. Péries) 666
W. H. Frere. The Principles of religious ceremonial (M.). . . 666
H. Barclan Swete. Cambridge theological Essays (M.). . . . 667
R. A. Armstrong. Agnosticism and Theism in the nineteenth century (M.) 667
R. Elliott. Art and Ireland (M.). 667
P. F. Moran. Persecutions suffered by the Catholics of Ireland (M.). 668
A. M. Sullivan. The Story of Ireland (M.) 668
V. Giraud. Livres et questions d'aujourd'hui (G. Audiat). . . 668

III. — *Antiquité. Origines chrétiennes*

G. de Sanctis. Storia dei Romani (M. Besnier) 311
T. Mommsen. Le droit pénal romain. T. I. Trad. J. Duquesne (Paul Allard) 313
H. de Genouillac. L'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche (Paul Allard) 314
J. Rivière. Saint Justin et les apologistes du second siècle (Paul Allard) 315
J. Rivière. La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles (Paul Allard) 316
E. Bonaiuti. Lo Gnosticismo (Paul Allard). 317
F. Cabrol. Les origines liturgiques (Paul Allard) 318
H. Leclercq. Manuel d'archéologie chrétienne (L. C.) 319
A. Régnier. Saint Martin (316-397) (M. Besnier) 320
C. Chauvin. Les idées de M. Loisy sur le quatrième Évangile (L.-C. Fillion) 669
A. Cellini. Gli ultimi capi del Tetramorfo e la critica razionalistica (L.-C. Fillion) 672
H. Hemmer, G. Oger et A. Laurent. Les Pères apostoliques (V. Ermoni) 673
G. Goyau. Sainte Mélanie (383-439) (Paul Allard) 674

Digitized by Google

Héfélé. Histoire des conciles. Nouvelle traduction française. T. I, 2e partie (Paul Allard) 675

IV. — *Moyen âge*

J. de la Martinière. Saint Cybard (L. C.). 321
Faloci Pulignani. La S. Casa di Loreto secondo un affresco di Gubbio (E.-G. Ledos) 321
Le Héraut de l'amour divin. Révélations de sainte Gertrude (E.-G. Ledos) 322
F. Canonge. Jeanne d'Arc guerrière (M. S.). 323
N. Valois. Jean de Jandun et Marsile de Padoue (E. Jordan) . 323
A. Jeanniard du Dot. Thomas à Kempis (Jean Guiraud) . . . 324
M. de Villermont. Un groupe mystique allemand (J. Guiraud). 325
Mireur. Les anciens couvents de Draguignan (Jean Guiraud) . 325
R. Poupardin. Les institutions politiques et administratives des principautés lombardes de l'Italie méridionale (IXe-XIe siècle) (Jean Guiraud) 326
C. Dejob. La foi religieuse en Italie au XIVe siècle (H. Cochin) . 327
L. de Baglion de la Dufferie. Histoire de la maison de Baglion. Les Baglioni de Pérouse (Henry Cochin) 328
De Ripert-Monclar. Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'Ordre du Temple (J. Besse) 330
C. Faure. Histoire de la réunion de Vienne à la France (1338-1454) (L. Robert) 331
G. Kurth. La lèpre en Occident avant les croisades (P. Allard). 331
G. Bourgin. Gilbert de Nogent. Histoire de sa vie (1053-1124) (J. Viard). 676
F. Sœhnée. Catalogue des actes de Henri Ier, roi de France (1031-1060) (J. Viard) 677
L. Stouff. Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne (J. Viard). 677
J. Thillier et E. Jarry. Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300) (J. Viard) 678
J. Laurent. Cartulaire de l'abbaye de Molesme (916-1250) (J. Viard). 678
M. Newett. Canon Pietro Casola's Pilgrimage to Jerusalem in the year 1494 (E. Mangenot) 680
G. Mollat. Études et documents sur l'histoire de Bretagne (XIIIe-XVIe siècles) (A. Roussel) 681
E. Duvernoy. Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (A. Lesort) . . . 682
E. Baumgartner. Geschichte und Recht das Archidiakonates

Digitized by Google

des oberreinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg (G. Péries) 684
K. H. Schaeffer. Die Kanonissenstifter im deutschen Mittelalter (G. Péries) 685
A. Gottlob. Ablassentwicklung und Ablassinhalt im XI. Jahrhundert (G. Péries) 686
L. Schiaparelli et F. Baldasseroni. Regesto di Camaldoli (L.-G. Pélissier) 687
V. Frederici. Regesto di S. Apollinare Nuovo (L.-G. Pélissier) 687
J. Luchaire. Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Sienna dal 1354 al 1369 (L.-G. Pélissier) 688

V. — *Renaissance. Réforme*

L.-M. Capelli. Pétrarque. Le traité « De sui ipsius et multorum ignorantia » (H. C.) 332
G. Sortais. Fra Angelico et Benozzo Gozzoli (M. S.). 333
H. Leclercq. Les martyrs, t. VII. La Réforme (L. C.) 334

VI. — *Dix-septième et dix-huitième siècles*

J. Gaignet. Le prétendu mariage de Bossuet (Paul Allard) . . 334
Gailly de Taurines. Aventuriers et femmes de qualité (Hyrvoix de Landosle) 335
L. Mouton. L'hôtel de Transylvanie (P. Lbe) 335
E. Ferrero, C. Pio de Magistris, F. Rondolino. La campagna di guerra in Piemonte (1703-1708). L'assedio di Torino (1706) (R. Lambelin). 336
Vitrac. Philippe-Égalité et M. Chiappini (E.-G. L.). 338
P. Féret. La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. T. V : dix-septième siècle (P. Pisani) . . . 689
S. Em. le cardinal Mathieu. L'ancien régime en Lorraine et Barrois (1698-1789). 4e éd. (A. Lesort) 690
A. Bourguet. Études sur la politique étrangère du duc de Choiseul (M. de la Rocheterie) 691
D. Meunier. La comtesse de Mirabeau (1752-1800 (G.) 692

VII. — *Révolution*

G. Lenôtre. La fille de Louis XVI (L. de N.) 339

Digitized by Google

E. Daudet. Histoire de l'émigration pendant la Révolution française (M. de la Rocheterie) 340
J. Haire. Une commune bretonne pendant la Révolution (A. Roussel). 692
P. de Vaissière. Lettres d'aristocrates (L. P.) 694

VIII. — *Temps modernes*

C. Schmidt. Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales (L. Le Grand). 341
F. Masson. Napoléon et sa famille. T. VIII et IX (Geoffroy de Grandmaison) 342
M. Billard. La conspiration de Malet (E. Chapuis-Gaudot) . . 344
A. Bourgeois. Le général Bonaparte et la presse de son époque (R. L.). 345
J. d'Ussel. La défection de la Prusse (1812-1813) (R. Lambelin) 345
G. Macaulay Trevelyan. Garibaldi's Defence of the Roman Republic (R. Lambelin) 346
A. Symon de Villeneuve. Mes années militaires (1856-1865) (R. L.). 347
E. Picard. 1870. La perte de l'Alsace (R. Lambelin). 347
A. Dreux. Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877) (R. Lambelin) 348
A. Hélot. Journal politique de Charles de Lacombe. T. I (R. Lambelin) 349
J. Favre. Lacordaire orateur (E.-G. Ledos) 350
J. Luchaire. Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830 (Paul Allard) 351
A. Biovès. Gordon Pacha (J. C. T.). 352
J. Contrasty. Le mouvement religieux dans la Haute-Garonne, d'après la correspondance préfectorale (P. Pisani) . . . 695
Chavanon et Saint-Yves. Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810 (Geoffroy de Grandmaison) 696
Balagny. Campagne de l'empereur Napoléon Ier en Espagne (1808-1809) (Geoffroy de Grandmaison) 696
E. Desbrière. La campagne maritime de 1805. Trafalgar (Geoffroy de Grandmaison) 697
M. Salomon. Charles Nodier et le groupe romantique (Geoffroy de Grandmaison) 698
H. Sers et R. Guyot. Mémoires du baron Sers. T. III (Hyrvoix de Landosle) 699
E. Daudet. La révolution de 1830 et le procès des ministres (E. Godefroy) 700

Digitized by Google

R. Bazin. Le duc de Nemours (E. Godefroy) 701
De Marcère. L'Assemblée nationale de 1871. II. La présidence du maréchal de Mac-Mahon (E. Godefroy) 702
Thomas Carlyle. Les Pamphlets du dernier jour (E. Godefroy) 704

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Bibliographie

H. STEIN. — *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* Paris, Picard, 1907 (J. Besse).

A. MANNO. — *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia.* T. VIII. Turin, Bocca, 1907 (L.-G. Pélissier).

II. — Histoire générale

J.-L. de la PAQUERIE. — *Éléments d'apologétique. I. Apologie élémentaire. Dieu et la religion.* Paris, Bloud, 1908 (Paul Allard).

A. D'ERCOLE. — *Cristianesimo e suo evo. Idee religiose.* Naples, Lubrano, 1907 (Paul Allard).

C. DAUX. — *Le Denier de saint Pierre. Ses origines, ses convenances, ses modifications.* Paris, Bloud, 1907 (M. B.)

A. EHRARD. — *Katholisches Christenthum und modern Kultur.* Mainz, Kirchheim, 1907 (G. Péries).

W. H. FRERE. — *The Principles of religious Ceremonial.* Londres, Longmans, 1906 (M.).

H. BARCLAN SWETE. — *Cambridge theological Essays. Essays on some theological questions of the days,* by members of the University of Cambridge. Londres, 1908 (M.).

R. A ARMSTRONG. — *Agnosticism and Theism in the nineteenth Century.* Londres, Philip Green, 1905 (M.).

R. ELLIOTT. — *Art and Ireland.* Dublin, Lealy, 1907 (M.).

P. F. MORAN. — *Persecutions suffered by the Catholics of Ireland.* Dublin, Gill, 1907 (M.).

A. M. SULLIVAN. — *The Story of Ireland.* Dublin, Gill, 1907 (M.).

V. GIRAUD. — *Livres et questions d'aujourd'hui.* Paris, Hachette, 1907 (G. Audiat).

III. — Antiquité. — Origines chrétiennes

C. CHAUVIN. — *Les idées de M. Loisy sur le quatrième Évangile.* Paris, Beauchesne, 1906 (Fillion).

A. CELLINI. — *Gli ultimi capi del Tetramorfo e la critica razionalistica.* Rome, 1906 (L.-G. Fillion).

H. HEMMER, G. OGER et A. LAURENT. — *Les Pères apostoliques.* Paris, Picard, 1907 (V. Ermoni).

G. GOYAU. — *Sainte Mélanie* (383-439). Paris, Gabalda, 1908 (Paul Allard).

HÉFÉLÉ. — *Histoire des conciles.* Nouvelle trad. française, par un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. T. Ier, 2e partie. Paris, Letouzey et Ané, 1907 (Paul Allard).

IV. — Moyen Age

G. BOURGIN. — *Guibert de Nogent. Histoire de sa vie* (1053-1124). Paris, Picard, 1907 (J. Viard)

F. SOEHNÉE. — *Catalogue des actes de Henri Ier, roi de France* (1031-1060). Paris, Champion, 1907 (J. Viard).

L. STOUFF. — *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute Alsace.* Paris, Larose et Tenin, 1907 (J. Viard).

J. THILLIER et E. JARRY. — *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans* (814-1300). Paris, Picard, 1906 (J. Viard).

J. LAURENT. — *Cartulaire de l'abbaye de Molesme* (916-1250). T. Ier. Paris, Picard, 1907 (J. Viard).

M. NEWETT. — *Canon Pietro Casola's Pilgrimage to Jerusalem in the year 1494.* Manchester, University Press, 1907 (E. Mangenot).

G. MOLLAT. — *Études et documents sur l'histoire de Bretagne* (*XIIIe-XVIe siècles*). Paris, Champion, 1907 (A. Roussel).

E. DUVERNOY. — *Les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III.* Paris, Picard, 1904 (A. Lesort).

E. BAUMGARTNER. — *Geschichte und Recht des Archidiakonates des oberreinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg.* Stuttgart, 1907 (G. Péries).

K. HEINRICH SCHAEFER. — *Die Kanonissenstifter im deutschen Mittelalter.* Stuttgart, 1907 (Péries).

A. GOTTLOB. — *Ablassentwicklung und Ablassinhalt im XI Jahrhundert.* Stuttgart, 1907 (Péries).

L. SCHIAPARELLI et F. BALDASSERONI : *Regesto di Camaldoli.* — V. FREDERICI : *Regesto di S. Apollinare Nuovo* (collection des *Regesta chartarum Italiae*, nos 2 et 3). Rome, 1907 (L. Pélissier).

J. LUCHAIRE. — *Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Sienna dal 1354 al 1369.* Lyon et Paris, 1906 (L.-G. Pélissier).

V. — Dix-septième et dix-huitième siècles

P. FÉRET. — *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres.* T. V : *Dix-septième siècle.* Paris, 1907 (P. Pisani).

S. Ém. le cardinal MATHIEU. — *L'ancien régime en Lorraine et Barrois* (1698-1789). 4e édition. Paris, 1907 (A. Lesort).

A. BOURGUET. — *Études sur la politique étrangère du duc de Choiseul.* Paris, 1907 (M. de la Rocheterie).

D. MEUNIER. — *La comtesse de Mirabeau* (1752-1800). Paris, 1908 (G.).

VI. — Révolution

J. FLAIRE. — *Une commune bretonne pendant la Révolution. Histoire de Saint-Servan de 1789 à 1801.* Paris, Champion (A. Roussel).

P. de VAISSIÈRE. — *Lettres d'aristocrates.* Paris, Perrin, 1907 (L. P.).

VII. — Temps modernes

J. CONTRASTY. — *Le mouvement religieux dans la Haute-Garonne, d'après la correspondance préfectorale.* Toulouse, Privat, 1907 (P. Pisani).

CHAVANON et SAINT-YVES. — *Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810.* Paris, Picard, 1907 (G. de Grandmaison).

BALAGNY. — *Campagne de l'empereur Napoléon Ier en Espagne* (1808-1809). T. V. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1907 (G. de Grandmaison).

E. DESBRIÈRE. — *La campagne maritime de 1805. Trafalgar.* Paris, Chapelot, 1907 (G. de Grandmaison).

M. SALOMON. — *Charles Nodier et le groupe romantique.* Paris, Perrin, 1907 (G. de Grandmaison).

H. SERS et R. GUYOT. — *Mémoires du baron Sers.* Paris, Fontemoing, 1906 (Hyrvoix de Landoseie).

E. DAUDET. — *La révolution de 1830 et le procès des ministres.* Paris, Hachette, 1907 (E. Godefroy).

R. BAZIN. — *Le duc de Nemours.* Paris, Emile-Paul, s. d. (E. Godefroy).

De MARCERE. — *L'Assemblée nationale de 1871. II. La présidence du maréchal de Mac Mahon.* Paris, Plon, 1907 (E. Godefroy).

Thomas CARLYLE. — *Les Pamphlets du dernier jour.* Paris, *Mercure de France*, 1906 (E. Godefroy).

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE EN 1866

Par M. le marquis DE BEAUCOURT

ET AUJOURD'HUI DIRIGÉE

Par M. Paul ALLARD

Paraissant tous les trois mois (en janvier, avril, juillet et octobre), par livraison d'environ 350 pages, la **Revue des questions historiques** forme à la fin de l'année deux volumes grand in-8 de 700 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements	**Un An :**	**20** fr.
Étranger.	—	**25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à **M. Paul ALLARD**, Directeur de la REVUE, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE*, 5, rue Saint-Simon, Paris, VIIe : **les années 1889 à 1903 et les tables de 1866 à 1896.**

Pour les conditions, s'adresser à M. le Gérant de la **Revue des questions historiques,** 5, rue Saint-Simon, à Paris, VIIe.

Les années 1866 à 1888 de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris, VIe*

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE NOV 13 1914

DUE JUN 21 1927

DUE FEB 17 '29

Digitized by Google

3 2044 098 669 187

Digitized by Google